Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

PF 331.54
KG 144

Harvard College
Library

FROM THE BEQUEST OF

SUSAN GREENE DEXTER

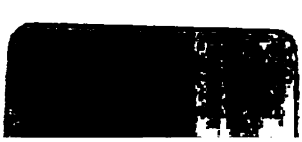

REVUE

DES

CATHOLIQUES

L'OUEST

REVUE

DES

FACULTÉS CATHOLIQUES

de l'Ouest

DEUXIÈME ANNÉE

« Combattons et Dieu triomphera. »
(JEANNE D'ARC).

SE & Cie
RE, 4

PFL 331.54

✓

HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEXTER FUND
Mar 5, 1931

DEUXIÈME ANNÉE

J'ai quelque joie, je le confesse, à écrire ces mots en tête de notre Revue. Il y a un peu plus d'un an, quand le premier numéro fut lancé, il ne manqua pas de gens pour nous dire, gravement, de ce ton d'affectueuse condoléance qu'on prend avec ses amis, quand on les voit s'engager dans une affaire difficile et périlleuse : « L'entreprise que vous commencez — prenez-y garde — est très rude ; c'est un lourd fardeau que vous vous mettez sur les épaules. Ne craignez-vous pas d'être obligés de vous arrêter, non pas seulement avant d'être arrivés au terme, mais à peine entrés dans le chemin ? » Les craintes de nos amis, exprimées fort charitablement d'ailleurs, étaient peut-être raisonnables ; nous les avons écoutées et nous avons marché quand même. Que la
nous en étions convaincus d'avance.
pénible, celui qui écrit ces lignes et
'y attendre, la charge de diriger la
le savait déjà, le sait aujourd'hui.
n ne partirait jamais, s'il fallait faire
rres, à tous les obstacles de la route.
e, de nous mettre intrépidement en
fâcheux que quelques-uns avaient
ılisés. La Revue, née dans un jour
di dans la douleur, et malgré la
savez. Jeune encore, elle a fait sa
nde intellectuel — d'aucuns disent
it ; mais il faut passer à la jeunesse
use audace ; — elle a vécu, alerte et
re encore ; elle vivra, s'il plaît à Dieu
ues de l'Ouest.
eure les six numéros qui composent

notre *première année*. Dans ce gros volume de neuf cents pages, d'une impression serrée, il y a bien des idées soulevées et des tons fort divers. Pages littéraires à l'allure vive et coquette, graves problèmes de théologie, d'histoire, de droit, d'économie politique, voire d'agriculture, questions scientifiques posées et résolues avec la compétence et la liberté la plus grande, se mêlent gracieusement pour l'instruction et le plaisir du lecteur. *Variété, intérêt* — la variété, disait Bossuet, est tout l'art de plaire, — tels sont les deux mérites principaux qu'on s'est plu, de tous les côtés, à y reconnaître. Si j'insiste là-dessus avec une certaine complaisance, c'est, vous le comprenez bien, pour en renvoyer la gloire à qui de droit. Je suis heureux de donner ce témoignage et cette louange — ce n'est pas la première fois peut-être, mais il n'importe — à tous nos collaborateurs. D'abord, aux professeurs des différentes Facultés. Le 9 juillet 1891, M^gr^ Freppel m'écrivait : « Je compte sur le concours de vos savants confrères pour vous aider dans cette tâche. Ils voudront bien réserver pour notre Revue des travaux dont ont profité jusqu'ici d'autres recueils du même genre..... » L'appel de notre illustre chancelier a été entendu. Nos collègues ont fait de cette Revue leur œuvre. Ils ont eu déjà, dans les sympathies et dans la reconnaissance des lecteurs, une première récompense. Le moment viendra, je l'espère, où, par suite du développement de la Revue, il sera possible de reconnaître la valeur de leurs travaux autrement que par une louange stérile. — Nos remerciements s'adressent ensuite, très vifs et très affectueux, à ceux des anciens élèves qui nous ont secondés dans cette besogne. Les deux derniers numéros contiennent plus d'un article dû à leur bienveillante collaboration. J'ai d'autres travaux, déjà donnés ou promis — mais, dans l'espèce, promesse vaut titre, — qui seront bientôt imprimés. — En un mot, grâce à l'aimable concours des uns et des autres, nous essaierons de ne pas être inférieurs à nos débuts, et même de faire mieux encore que par le passé.

Je crois opportun de rappeler, aujourd'hui, l'invitation que nous adressions l'an dernier, en commençant notre œuvre et en traçant notre programme. « ..... Les pages de

notre Revue ne sont pas ouvertes aux seuls professeurs. Nous convions tous les amis de l'enseignement chrétien à nous aider de tout leur pouvoir et à nous envoyer des travaux. Toutes les communications concernant l'éducation et l'instruction, notamment pour l'enseignement secondaire et supérieur, seront reçues avec reconnaissance... » Sans doute, la première place appartient naturellement aux professeurs et aux anciens élèves. Nos préférences seront pour eux, en toute occasion : la Revue est un moyen excellent pour maintenir les relations amicales commencées à l'Université. Mais elle n'est pas, pour cela, fermée à tous les autres. Déjà, du reste, d'aimables propositions m'ont été faites, que j'ai acceptées de grand cœur. Il en sera de même pour tous les travaux sérieux qui seront présentés. On parle beaucoup, et on n'a pas tort assurément, de décentralisation : décentralisation administrative, décentralisation intellectuelle. Paris, dit-on, attire à lui, au détriment des autres parties de la France, une nourriture, une sève trop abondante. Eh bien, nos colonnes sont ouvertes à tous les amis de l'Église catholique qui ont une idée ingénieuse à émettre, des faits intéressants à nous

ıdrions devenir, surtout, comme le
acultés catholiques, qui donnent l'en-
ıt les collèges de l'Ouest de la France.
ficile ? Je ne le crois pas.
ons de grâces à tous ceux qui nous
· chemin, aux abonnés qui nous sont
ıeure, comme à ceux qui sont arrivés
ous seront fidèles, qu'ils feront con-
: autour d'eux. C'est chose étonnante
en ce siècle de réclame, d'arriver à
récié, mais simplement connu. Plus
us abordaient, qui ne soupçonnaient
e notre Bulletin. Aidez-nous, chers
ez ces amis qui viendront à nous en
ɔporteront leur précieux concours.
les *indécis* à notre cause. — Nos Fa-
nlées du grand coup que leur a donné
l, se réorganisent sur de nouvelles

bases. Déjà l'horizon semble plus riant ; des auxiliaires leur viennent de toutes parts ; l'espérance renaît au fond des cœurs, après les jours un peu sombres que nous avons traversés. Or, ce n'est point une affirmation étrange de dire que la Revue est l'organe tout naturel, et le plus puissant, de nos Facultés. C'est elle qui annonce, au jour le jour, les principaux faits de la vie universitaire, les joies et les deuils, les travaux et les succès des maîtres et des étudiants. Créée par M^gr^ Freppel, presque à la veille de sa mort, comme inspirée par un de ces pressentiments qu'on dirait volontiers envoyés du ciel, elle a été, j'aime à le croire, l'un des plus fermes soutiens de nos Facultés, dans les jours difficiles de l'année scolaire qui vient de s'achever. L'aider, c'est donc aider la grande œuvre de l'enseignement supérieur chrétien.

Les amis nous sont venus; plaise à Dieu qu'ils viennent, plus nombreux encore, se serrer autour de nous ! L'appel que je lance aujourd'hui — qui sait ? — trouvera peut-être de l'écho dans le cœur d'un ami inconnu. Les graines qu'emportent le vent et les oiseaux, tombent ici ou là, germent et fleurissent en des lieux où on ne s'attendait pas à les voir, souvent bien loin de leur pays d'origine. Une prière, partie du cœur, s'en va trouver un ami éloigné, touche son cœur et l'ouvre à la charité. J'attends toujours — me défendrez-vous cet espoir ? — les amis inconnus et dévoués dont la générosité nous permettra de marcher plus à l'aise et de faire le bien largement.

Le Directeur,

Alexis Crosnier,

prêtre.

Angers, École des Hautes-Études de Saint-Aubin, en la fête de Notre-Dame l'Angevine, 8 septembre 1892.

LA SCIENCE DES RELIGIONS

(Troisième et dernier article)

VI

Nous avons passé rapidement en revue les principales formes du polythéisme occidental. Nous aurions pu compléter notre résumé en parlant quelque peu des mythologies gauloise, germanique, slave, américaine. Mais, n'ayant d'autre but que d'établir une synthèse, nous ne voyons aucun avantage à énumérer des divinités aux noms étranges, dont la valeur, au point de vue des idées, est absolument équivalente à celle des déités aux noms harmonieux de la Grèce et de Rome.

Le spectacle que nous présente l'Orient est bien autrement instructif. Dans ces régions, le polythéisme traditionnel se trouve aux prises, dès une antiquité très reculée, avec un travail puissant de la pensée humaine réagissant contre les conceptions puériles de l'imagination populaire. Nous entrons dans le domaine de la philosophie intuitive et de la spéculation métaphysique. Les penseurs de la Grèce n'ont jamais institué que

des écoles : les grands contemplatifs de l'Asie ont profondément modifié la vie des peuples.

Ne cherchons pas à faire de la chronologie : les données manquent encore, et nous pensons qu'elles manqueront toujours. Peu importe d'ailleurs à quelle époque a vécu Zoroastre. Ce qui est certain, c'est que les habitants de l'Éran, dans un temps très antérieur à la puissance de l'empire perse, étaient en possession d'une religion que nos savants appellent le *Mazdéisme*. Les dogmes et la morale de cette religion se trouvent exposés dans un recueil informe et disparate, l'*Avesta*, dont les divers fragments appartiennent à des époques et à des dialectes différents. Au point de vue littéraire, rien de plus confus, de plus lourd et de plus plat que cette compilation. Au point de vue dogmatique et moral, c'est au contraire un des produits les plus remarquables de l'esprit oriental.

Hérodote admirait l'horreur des Perses pour le mensonge ; il devait l'admirer d'autant plus que cette salutaire horreur était peu partagée par ses compatriotes. Eh bien, cette sincérité est en parfaite harmonie avec l'esprit de l'*Avesta*. Si l'inceste n'était recommandé comme une œuvre pie par les docteurs de l'Éran, on pourrait dire qu'ils ont approché des sommets où peut atteindre la conscience humaine privée des lumières de la révélation. Et cette morale, relativement pure, se rattache à une conception doctrinale dualiste, il est vrai, mais d'un dualisme qui d'abord n'exclut pas un certain monothéisme. *Ahura-Mazda* est bien l'Être suprême, l'auteur, sinon le créateur proprement dit, du monde. Malheureusement le problème de l'origine du mal s'est présenté à l'esprit de Zoroastre avec toutes ses difficultés ; et le réformateur a tenté de le résoudre par une distinction déplorable. Il a distingué dans le monde *le bien* et *le mal*, dont il a le tort de faire une substance, la *lumière* et les *ténèbres*, les *êtres utiles* et les *êtres nuisibles*. De là deux empires, celui d'*Ahura-Mazda* (Ormuzd) et celui d'*Angra-Mainyus* (Ahriman.) Sans doute ces deux principes ne sont pas égaux, Ahriman est destiné à une défaite irréparable. Mais, en attendant, une lutte est engagée, sans que l'on voie bien comment le Dieu bon a pu la permettre, sans qu'on voie même qu'il l'ait permise. Le mal cédera l'empire au bien ; mais, pré-

sentement, il existe malgré le bien. Une telle défaillance doctrinale portera ses fruits ; la religion de Zoroastre donnera naissance plus tard au Manichéisme et à la démonolâtrie. Il n'en est pas moins vrai qu'on ne peut lire sans une certaine sympathie les interminables et prosaïques rhapsodies de l'Avesta. Il y a là sans doute un effort de l'esprit humain vers le vrai.

Ajoutons que cet effort se continue de nos jours, et que les *Parsis* de Bombay, les derniers sectateurs de Zoroastre avec quelques Guèbres des rives de la mer Caspienne, tendent à

nces dans le sens purement monothéiste.

VII

a été la destinée de la religion de l'Inde.
il encore par tant de millions d'hommes.
e cette évolution si considérable, la sympa-
e. Ici la spéculation religieuse s'est mise
olitique, et n'a réussi qu'à sanctionner la
s. Après l'ère védique, l'ère de *Varuna* et
aturalisme et du soi-disant hénothéisme,
hmanique, période qui dure encore et que
ation insolente d'une caste divinisée.
ent divinisée, la caste des brahmes. Lisez
t-Sastra, aujourd'hui traduit dans toutes
y trouverez encore les noms des anciens
ux obéissent à des formules magiques, à
et ces formules ne peuvent être proférées,
être accomplis que par les brahmes, les
t fois. » L'investiture du cordon sacré est,
elle naissance, une apothéose. Toute résis-
est un sacrilège. Sans doute, il s'est trouvé
mi les *Kechatryas,* parmi les fils des rois
mmes peu disposés à subir ce joug. Il n'en

est pas moins vrai que l'autorité des brahmes dure encore et qu'elle survit à la domination anglaise, comme elle a survécu à la domination musulmane des princes de Dehli.

Au fond, la doctrine des brahmes n'est autre que le panthéisme naturaliste des Védas. Ils y ont joint la métempsycose et le cycle indéfini des existences. Cette doctrine a été universellement adoptée; elle se trouve également dans les deux grandes sectes, fractionnées à l'infini, qui se partagent aujourd'hui l'Hindoustan, celle de *Vichnou* et celle de *Civa*. Ces deux sectes, d'ailleurs, ne sont pas exclusives; les brahmes tolèrent et exploitent également l'une et l'autre.

De cet état de choses est résulté un singulier état des esprits. Les Hindous instruits, attachés par patriotisme au culte des dieux de leurs ancêtres, sont tombés dans un scepticisme qui n'exclut pas toujours la superstition, tandis que celle-ci est le seul aliment religieux du peuple. Une réaction, due évidemment à l'influence chrétienne, a commencé dans notre siècle contre ce nihilisme religieux. Les disciples de *Ram-Mohun-Roy* ont fondé le brahmoïsme, sorte de protestantisme, dans lequel l'Évangile est respecté à l'égal des *Védas*, et où les hymnes du *Rig* remplacent les psaumes. A l'exemple du protestantisme, son modèle, le brahmoïsme est déjà divisé en plusieurs sectes dont la sphère d'action ne dépasse pas les limites du Bengale. Les vieux brahmes tiennent bon : n'ont-ils pas déjà vaincu sur le sol de l'Inde un ennemi plus redoutable, le Bouddhisme ?

VIII

Le Bouddhisme ! Qui aurait cru que cette doctrine (est-ce une doctrine ?) dût avoir chez les peuples jadis chrétiens un regain de popularité ? Qu'est-ce enfin que le bouddhisme ? Est-ce, comme l'assurent les statistiques, la religion d'une très grande partie du genre humain ? Rien n'est moins réel. Il est certain que le Bouddha jouit d'une grande réputation chez des peuples

nombreux, et se trouve admis dans de nombreux panthéons. Mais que sa doctrine fasse loi parmi les masses humaines de l'Extrême-Orient, comme on a coutume de l'affirmer, rien n'est plus faux. Le Bouddha est devenu presque partout une idole comme les autres ; et ce n'est guère qu'à Ceylan qu'on peut retrouver quelque ombre de ce que fut le bouddhisme primitif.

Et qu'enseigne-t-il, ce bouddhisme ? Donne-t-il à l'humanité une notion plus claire de l'Être suprême ? Bien loin de là, il le supprime par simple prétérition. Ouvre-t-il à cette même humanité de nouveaux horizons ? A-t-il découvert le secret d'outre-tombe ? Nullement ; il a conservé du brahmanisme l'idée de la métempsycose, comme il a conservé du védisme les noms des dieux primitifs, transformés par lui en génies privés de raison d'être.

Qu'a-t-il donc ajouté au patrimoine intellectuel du genre humain ? Une seule chose, une espérance. Mais une espérance, c'est beaucoup ; quelle espérance nous a donc apportée le Bouddha ? L'espérance du néant. Le bouddhisme, c'est la religion (si l'on peut ici employer ce mot) du désespoir et du suicide, comme la philosophie de Schopenhauer, qui du reste n'en est que la contrefaçon.

Mais enfin, le désespoir ne peut pas être la religion d'un tiers du genre humain. Aussi le bouddhisme n'existe-t-il nulle part, pas même dans le salon de M. de Rosny. On en trouve, avons-nous dit, quelque ombre à Ceylan, quelque vestige à Siam, quelque souvenir dans le lamaïsme du Thibet. Et d'ailleurs, dans l'intention du fondateur, du *Çakia-Mouni*, de *Gautama*, le bouddhisme était-il une religion ? Non : c'était une secte ascétique, comme celle de Pythagore ; c'était, s'il est permis de se servir de ce terme, une sorte d'ordre monastique destiné à préparer quelques âmes d'élite au *Nirvana* final.

D'où vient donc l'immense diffusion, non du bouddhisme, mais du culte de son fondateur ? Elle vient, si nous ne nous trompons, moins de la pureté de sa morale, incontestable d'ailleurs, que d'une certaine harmonie entre la vie indolente des bonzes et les aspirations des peuples asiatiques. L'homme de l'Asie n'est pas animé, comme nous, d'un esprit de changement, que nous prenons trop souvent pour un esprit de progrès. Il est

profondément convaincu de l'impossibilité d'arriver en ce monde à quelque chose de satisfaisant. Ses idées sur la vie future étant fort insuffisantes, il ne demande qu'à être endormi ; et les bonzes sont de parfaits endormeurs. De plus, le bouddhisme, n'ayant pas de doctrine fixe, ne choque aucune tradition et ne cherche à se substituer à aucune religion établie. Il s'accorde aussi bien avec le *Chintoïsme* du Japon qu'avec la doctrine chinoise de Confucius. Un bouddhiste peut être panthéiste ou athée, monothéiste même, sans cesser d'être bouddhiste. Aussi la religion de Gautama n'a jamais été persécutée que dans l'Inde, son berceau, et pour une raison purement politique, parce qu'elle faisait abstraction de la distinction des castes. C'est à cause de sa tendance démocratique qu'elle s'est vue en butte à la haine des brahmes, tandis que ces mêmes brahmes acceptaient sans peine les cultes populaires de Vichnou et de Civa.

IX

En Chine, pays de démocratie, rien ne s'opposait à la propagation de cette forme particulière du Bouddhisme, connue sous le nom de culte de *Fo*. Elle n'attaquait en rien la philosophie morale de Confucius, règle des pensées au Céleste-Empire. La Chine a été autrefois monothéiste, et cette doctrine est clairement et constamment supposée dans les *Kings*, comme l'a fait voir récemment, après d'autres, le savant professeur de Louvain, M^gr^ de Harlez. Mais, dans la suite des siècles, le matérialisme s'est développé, et trop souvent le *Seigneur du ciel* a fait place au *Ciel* lui-même. Qu'importait aux disciples de Gautama ? Ils venaient donner aux Chinois quelques idées sur l'autre monde, moins vagues que celles de Confucius ; les Chinois acceptaient volontiers, plus volontiers que le philosophe officiel, le culte des vieux génies. Pourquoi aurait-on repoussé une religion si commode ? Elle ne gêne pas plus les mandarins qu'elle ne gêne les dames et les gens de lettres qui jouent

Londres et à Paris la comédie du néo-bouddhisme. C'est sa nullité même qui a fait et qui fait encore le succès de cette doctrine tant célébrée.

X

Nous avons résumé, en quelques traits, les phases principales de l'évolution religieuse de l'humanité. Il est temps de tirer les conclusions de cette étude.

D'abord, rien, dans les données historiques que nous avons rappelées, rien n'exclut le monothéisme primitif; tout, au contraire, rend son existence probable, tandis que l'hypothèse opposée reste une pure création du parti-pris.

De plus, nous devons conclure, après l'examen de toutes les croyances religieuses de l'humanité, leur infériorité à l'égard du christianisme. Tout ce qu'elles contiennent de bon, le christianisme le possède. Toutes leurs lacunes, le christianisme les comble. Monothéisme précis, espérances positives, morale complète, il a tout ce qui manque aux plus grandes religions.

Rien donc de plus inoffensif, rien même de plus utile que la nouvelle science, fort vieille d'ailleurs, dont on mène si grand bruit. Elle ne peut servir aux desseins de la libre-pensée qu'à la condition d'être traitée avec un esprit préconçu, avec un esprit anti-scientifique. Il y a donc là un champ à cultiver pour les hommes d'étude qui joignent le bonheur de croire à l'avantage de savoir. Leurs travaux contribueront à faire la lumière au milieu de ces ténèbres palpables que les ennemis de la vérité entretiennent soigneusement et défendent de toutes leurs forces contre les rayons du soleil.

Jude DE KERNAERET

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

EN BAVIÈRE

LES LIVRES CLASSIQUES [1]

Un professeur de Florence, M. Villari, avait été délégué, en 1862, par le gouvernement italien, à l'Exposition de Londres. En passant par l'Allemagne, il voulut voir de près l'enseignement secondaire de ce pays, et visita quatre gymnases renommés. Dernièrement, dans un ouvrage pédagogique [2], il a rendu publiques les observations qu'il avait faites alors. Il parle des écoles allemandes avec la plus grande véné-

[1] L'auteur de cet article, ancien étudiant de notre Faculté des lettres, a séjourné deux ans en Allemagne, mêlé aux professeurs et aux élèves de l'enseignement secondaire classique. Ces pages intéressantes sont le fruit de longues et fines observations. Qu'il veuille bien recevoir, avec mes félicitations amicales, tous mes remerciements, non seulement pour le travail d'aujourd'hui, mais pour les travaux de demain ; car d'autres articles, je l'espère, viendront compléter celui-ci. (*Le Directeur.*)

[2] Nuovi scritti pedagogici. — Firenze, 1891.

ration. « Chaque fois, dit-il, que j'assistais à une leçon, l'école me semblait un temple. Jamais je n'ai vu un acte d'impatience ni d'ennui; et la meilleure discipline était obtenue sans sévérité, parce qu'il n'entrait dans l'esprit de personne que, pendant la leçon, on pût songer à autre chose qu'à la leçon. » Cet enthousiasme, tout flatteur qu'il est, étonne quelque peu l'homme du métier en Allemagne, lui qui en a tant vu de marques d'impatience et surtout d'ennui! On fait observer assez judicieusement que le voyageur italien en tournée pédagogique a été nécessairement introduit dans les classes des professeurs les plus distingués et les mieux obéis. Même dans une classe assez mal partagée du sort, que se passera-t-il, quand M. le Recteur aura fait, comme de juste, ses recommandations avant d'introduire un illustre étranger amateur de pédagogie? On devine bien que la physionomie ordinaire de la classe sera un peu, ou même beaucoup, modifiée. Le professeur ne manque pas d'innocentes ruses pour ne pas humilier ses élèves, sinon pour les faire briller. Ainsi le voyageur emportera dans son portefeuille ce qu'on peut appeler une photographie flattée.—Puis, les observations de M. Villari sont d'une date déjà bien ancienne. Les pédagogues allemands en profitent pour ne pas admettre les réserves, modestes pourtant, qu'il croit devoir faire à ses éloges enthousiastes. Les reproches, dit-on, pouvaient être justes il y a trente ans; ils ne le sont plus aujourd'hui.—Moralité : si l'on est témoin en voyage de quelque phénomène intéressant, et qu'on ait envie d'en faire part à ses contemporains, il est prudent de se hâter, et de ne dire que ce qu'on est sûr d'avoir bien vu.

Les méthodes d'enseignement et d'éducation sont quelque chose de trop fugitif et de trop varié, même en Allemagne, pour qu'on puisse espérer en donner un tableau tout à la fois général et fidèle. Même si l'on se borne à un seul pays, voire à une seule province, même si on limite ses observations au moment présent, on s'aperçoit vite combien il est difficile de ne pas se laisser tromper par des apparences brillantes ou défavorables, de ne pas prendre l'exception pour la règle. Les notes qui vont suivre ne prétendent point donner une idée complète de l'enseignement en Allemagne. Elles se restreindront autant

que possible, n'embrassant que les études secondaires dans le gymnase humaniste, et cela sur un territoire assez étroit, autant vaudrait dire dans un seul collège, le Nouveau Gymnase humaniste de Würzbourg. Sans doute bien des éloges que mérite cette maison hautement considérée porteraient à faux à Landshut ou à Erfurth. D'autre part, certains reproches qu'on lui adresse seraient peut-être injustes si on les étendait à Munich ou à Berlin.

Les Allemands sont très fiers de leurs études classiques. En ce point, comme en beaucoup d'autres, ils n'hésitent pas à se proclamer le premier peuple du monde. On n'a guère idée chez nous de cette fierté débordante avec laquelle on prononce ici certains mots : patrie allemande, science allemande, âme allemande : deutscher, deutsche, deutsches ! Il est vrai que les Allemands ne sont pas les seuls à admirer dans leurs gymnases une organisation simple et solide, un corps nombreux de professeurs savants, des méthodes habiles, et, chez les élèves, des qualités malheureusement trop rares en France, comme, par exemple, cette application inquiète, presque épouvantée, que nous voyons chez nous à la veille du baccalauréat, et qui dure ici tout le temps des études. Pourtant, il faut croire que tout n'est pas pour le mieux dans la meilleure des Allemagnes ; car les plaintes sont nombreuses et viennent de tous côtés. Les idées de réformes sont tout à fait à la mode, depuis surtout que l'empereur les a consacrées dans l'un de ses plus jeunes discours [1]. Les revues d'enseignement sont pleines de projets et de discussions sur les réformes les plus variées et les plus contradictoires. Chacun offre son remède infaillible contre les maladies dont souffre, paraît-il, l'enseignement secondaire.

[1] En octobre 1890. — Déjà les plans d'études ont été retouchés dans les quatre royaumes de Prusse, de Saxe, de Bavière et de Wurttemberg. Les décrets qui mettent en vigueur les nouveaux horaires s'échelonnent de février à décembre 1891. Les principaux changements portent sur la suppression de quelques heures de latin et de grec. On augmente d'une quantité peu notable les heures d'allemand. Mais ce n'est là qu'un commencement de satisfaction donné aux idées de l'empereur. On a mis à l'étude des projets de réformes beaucoup plus radicales, et l'ancien édifice de l'enseignement classique est menacé, du moins en Prusse. Les grands duchés de Bade et de Hesse n'ont pas encore modifié leurs plans d'études, qui datent de 1883 et de 1884.

Malades ou non, les gymnases sont un peu livrés en ce moment aux mains des médecins de la pédagogie. Il y a les chirurgiens sanguinaires, qui brandissent la scie et le scalpel ; il y a la médecine expectante ; il y a le médecin Tant-pis et son confrère Tant-mieux. A coup sûr les changements, déjà commencés, ne sont pas à la veille de prendre fin. Aussi le moment est-il peut-être bien choisi pour noter au passage, avant que l'évolution ne soit accomplie, quelques traits de l'éducation et de l'enseignement dans un gymnase d'aujourd'hui, qui ne sera probablement pas le gymnase de demain. Le cadre est encore assez vaste. Quant à la peinture, elle n'aura rien de bien attachant. Mais beaucoup des lecteurs de cette Revue ont des raisons pour s'intéresser aux arides questions de l'enseignement secondaire. Ce serait une suffisante gloire pour l'auteur de cet article, si nos collèges de France, surtout nos collèges chrétiens, gagnaient à ses observations l'édition de quelque bon livre classique. Encore plus heureux serait-il, s'il pouvait contribuer pour sa part à préserver aussi bien ses honorés collègues que les braves petits collégiens de France de certaines plaies et de certains ridicules qu'il a eus sous les yeux en Allemagne.

Les livres dans le gymnase humaniste

Le système d'après lequel les diverses classes sont désignées dans les gymnases n'est pas le même que dans nos collèges. Il n'est pas non plus uniforme en Allemagne ; et même, en Bavière, il a été modifié dans la réforme de juillet 1891. Il résulterait de cette diversité des contradictions apparentes, tout au moins des incertitudes, quand il nous faudra indiquer à quelle année, à quel degré des études appartient tel livre ou tel

enseignement. C'est d'après le système présentement en usage dans les gymnases de Bavière que nous désignerons les diverses classes. Le cours des études comprend neuf années : la plus basse classe s'appelle la *première,* et la *neuvième* correspond à notre philosophie[1]. Cette correspondance avec nos classes n'est cependant pas tout à fait exacte. Comme le minimum d'âge pour entrer en Ire est de neuf ans accomplis, et qu'un grand nombre d'écoliers sont obligés de *répéter* une ou deux de leurs classes, la moyenne d'âge au sortir du gymnase est d'environ vingt ans. Aussi, avec le certificat de maturité, peut-on entrer immédiatement non seulement dans une faculté quelconque des universités, mais aussi dans les hautes écoles, écoles militaires, école forestière, polytechnique, etc. On peut être admis dans un régiment, avec l'agrément du colonel, mais *sans aucune épreuve,* en qualité d'avantageur ou aspirant officier. Nous devons donc considérer au moins la dernière année de gymnase comme dépassant par son programme, et surtout par la maturité des élèves, notre baccalauréat. D'autre part, il n'y a pas ici de philosophie. Cet enseignement est réservé aux universités. Tout au plus le professeur de neuvième donne-t-il quelques notions de logique, sans y employer plus de dix à quinze heures dans toute l'année. Ces réserves faites, on verra que la distribution des diverses matières de l'enseignement dans le gymnase humaniste correspond souvent à nos plans d'études classiques.

[1] Voici d'ailleurs un tableau de comparaison qui pourra être de quelque utilité :

En France.....	9e	8e	7e	6e	5e	4e	3e	2de	Rhétorique	Philosophie
En Prusse, Saxe, Bade, Hesse....		VIe	Ve	IVe	U IIIe unter tertia	O IIIe ober tertia	U IIe unter secunda	O IIe ober secunda	U Ie unter prima	O Ie ober prima
En Bavière (ancien système).....		4re de latin	2e	3e	4e	5e	Ire de gymnase	11e	IIIe	IVe
En Bavière (nouveau système).....		Ire	IIe	IIIe	IVe	Ve	VIe	VIIe	VIIIe	IXe
En Wurttemberg	Ie	IIe	IIIe	IVe	Ve	VIe	VIIe	VIIIe	IXe	Xe

I

L'enseignement religieux est mis en première ligne par les règlements des gymnases. Le premier paragraphe du décret du 23 juillet 1891, réglant en Bavière le nouveau plan d'études, déclare que le gymnase humaniste est destiné à préparer les jeunes gens aux études personnelles et à leur donner une formation solide dans la religion et la morale[1]. Dans chaque classe, les élèves reçoivent deux fois par semaine une heure d'instruction religieuse d'un ministre de leur religion, qui est professeur au même titre que ses collègues. Ce professeur donne sa note dont la sanction est aussi inexorable que celle

eignement. Non seulement l'*abso-*
sage d'une classe à la classe sui-
ıent.
nnées, le catéchisme du diocèse est
ivre de classe pour l'enseignement
ırg est très bien fait. La précision
et des réponses ne laisse guère à
est donné à l'impression : on dis-
, être appris par cœur des réflexions
échauffent la piété de l'enfant. Par
, on indique et on recommande les
rée qui donnent à la famille chré-
comme au foyer, une physionomie
grave. Plusieurs appendices utiles
en particulier un examen de cons-
plet, à l'usage des jeunes enfants.
ısidérable est un abrégé rapide de

aben den zweck, die männliche Jugend zum
n, und sie zu religiös-sittlicher Tuchtykeit

l'histoire de l'Église. Ces quelques pages, que j'ai retrouvées presque textuellement les mêmes dans d'autres livres d'enseignement religieux, donnent à peu près l'essentiel sur les grands faits de l'histoire du christianisme. Pourquoi faut-il que dans un enseignement aussi sacré on ne puisse s'empêcher de découvrir une préoccupation tout étrangère à l'esprit de l'Évangile? La guerre sainte contre la France, dont tout pédagogue allemand est réellement obsédé, ce dénigrement systématique et perpétuel de ce qui la touche, cette haine enfin serait-elle devenue une vertu chrétienne? Cherchons le nom de la France dans ce résumé de l'histoire des peuples chrétiens : elle y est nommée trois fois, d'abord pour dire un mot des atrocités albigeoises, puis pour condamner les excès commis par les Calvinistes dans les guerres de religion, enfin à propos de la Révolution. Ce dernier point arrête un instant l'auteur, qui autrement emploie le style le plus concis et le plus sec ; car son abrégé n'a en tout que quarante pages, d'Adam à Léon XIII. Mais là, il reprend haleine et se donne la satisfaction d'une harangue en règle remplie, plus que de raison, d'indignation déclamatoire. La France a montré qu'un peuple impie ne peut être heureux. Source immonde de l'irréligion, elle a commis pendant cinq ans des forfaits qui n'ont pas leurs pareils dans toute l'histoire du monde. Suit une énumération sonore de nos forfaits. Après cela, dans des vues purement politiques, Napoléon restaura le culte chrétien, mais *la France* ne tarda pas à reprendre son rôle naturel en allant attaquer Rome, en enlevant le Pape... Voilà le rôle de la France dans l'histoire de l'Église. Des Croisades françaises, des missions étrangères, de tant d'entreprises et de créations chrétiennes, de tant de sang pur versé aux quatre coins du monde pour l'amour et l'honneur du Christ, il n'est pas question. Le nom de la France est soigneusement oublié dans tous les cas qui pourraient lui faire honneur.

Dans le catéchisme plus développé, destiné aux classes supérieures, se trouve aussi un abrégé de l'histoire de l'Église. Là encore, et avec de nouveaux détails, le jeune Allemand apprend que la France n'a jamais fait que du mal à l'Église. Dans un chapitre, d'ailleurs bien rédigé, sur l'extension du christia-

nisme pendant les cinq premiers siècles, il n'est pas dit un mot des Gaules. Les Croisades sont résumées en moins de deux pages, et le nom de la France ne s'y trouve qu'incidemment, à la dernière ligne, où il est dit que la septième Croisade se termina par la mort de saint Louis, roi de France. Le grand schisme d'Occident paraît à quelques historiens circonspects une question difficile à juger; pourquoi tant de scrupules? « Le nouveau pape Urbain VI ayant traité les cardinaux français trop sévèrement, ceux-ci déclarèrent son élection nulle et élurent un Clément VII à Avignon. » Les nuances, comme chacun sait, ne sont pas une maladie allemande. « Le cardinal Richelieu, homme sans religion, avait attisé la guerre jusqu'au moment où il entra lui-même dans l'action avec une armée (1635). A partir de ce moment, on combattit plutôt pour des *régions* que pour la *religion*. » Voulez-vous savoir quelle idée un bon collégien bavarois doit se faire de Bossuet? « L'évêque Bossuet avait à résoudre la question de baiser les pieds au Pape et de lui lier les mains. Il le fit en phrases où le oui et le non sont réunis. » On sort du gymnase sans avoir autrement entendu parler de Bossuet. On y apprend, en revanche, que les Provinciales sont *un des* écrits pamphlétaires de Pascal. On ne dit point que la lecture de Bourdaloue ou de Bossuet, de Pascal ou de La Bruyère, ait jamais empoisonné l'Allemagne. Mais au XVIII^e^ siècle, « comme les cours d'Allemagne lisaient et parlaient le français, elles furent aussi envahies par l'impiété. » C'est bien. Après de si habiles précautions, le nom de la France ne montera jamais aux lèvres d'un Allemand bon chrétien qu'avec un mot de mépris ou de malédiction. Hâtons-nous de dire que c'est encore bien pire pour l'Allemand qui n'est pas bon chrétien. Le réquisitoire contre les Welches, tout en restant toujours féroce, sait s'accommoder aux sentiments de tous les partis et de toutes les confessions.

Mais ces esquisses historiques ne sont qu'un appendice du livre où nous les trouvons. Le livre est lui-même excellent. C'est un cours de religion rédigé sous la direction commune des évêques de Bavière. C'est une théologie lumineuse, brève et suffisamment complète pour l'enseignement religieux des

chrétiens instruits. Sa disposition typographique peut être donnée comme modèle : beaucoup de divisions et de subdivisions, de sorte que la mémoire de l'écolier ne se décourage pas devant d'interminables alinéas, et que le maître peut obtenir qu'on sache intégralement sa leçon, sans laisser à la paresse de l'élève le soin de faire par à peu près un résumé maladroit et insuffisant.

Un fort joli livre destiné à l'enseignement religieux est une histoire biblique de l'Ancien et du Nouveau Testament. Le récit en est agréable et parfumé par la douce et vivifiante onction du style de la Genèse et de l'Évangile. Un grand nombre de gravures sur bois, très soignées, pleines de grâce et de noblesse, attachent les yeux des jeunes enfants auxquels ce livre est destiné. Mais nos bons petits *huitièmes* ont aussi entre leurs mains des histoires saintes faites sur le même plan et avec le même goût artistique et pieux.

Les gymnases allemands, même dans les pays les plus catholiques, renferment toujours un nombre plus ou moins considérable d'élèves luthériens. Ceux-ci reçoivent l'enseignement religieux à part. Mais, les jours de composition, tous sont assis sur les mêmes bancs ; et, après que le prêtre catholique a dicté ses questions, le pasteur protestant vient à son tour dicter les siennes. Nous serions choqués, en France, d'une telle pratique, et sans doute avec raison. Beaucoup de livres destinés à la lecture ou à l'enseignement historique portent l'étiquette de la plus stricte impartialité confessionnelle. Cette déclaration est un passe-partout. Si l'on veut vendre des livres classiques, il faut bien se faire adopter dans les gymnases mixtes (tous les gymnases le sont). Mais cette impartialité confessionnelle n'est souvent qu'un mot. Elle consistera, par exemple, à taire respectueusement tout le bien que l'Église a fait aux peuples : à nommer très impartialement les papes qui ont dû lutter contre les princes allemands, sans dire combien étaient sacrés les droits qu'ils étaient obligés de défendre ; à présenter la Réforme comme une affaire politique de rivalités entre princes. C'est un mot très étincelant que l'impartialité, mais il est d'une complaisance si élastique ! Sous sa protection on immole trop

aisément la justice et la vérité. D'ailleurs, les apparences ne sont pas toujours sauvées. Dans un livre de lectures [1], destiné à la jeunesse des écoles et des gymnases, on lit que « l'Empire n'a pas à compter sur le parti du *Centre*, qu'à l'heure du danger cette fraction ne se montrerait pas déterminée à soutenir les intérêts de la patrie..... qu'il n'est pas certain que les battements d'un cœur allemand soient les plus forts dans leur poitrine. »

II

La substance et la moitié des programmes du gymnase humaniste est l'étude des langues, principalement des langues anciennes. N'hésitons pas à le reconnaître : les langues classiques y sont prises au sérieux. Il serait insuffisant de dire qu'elles y sont étudiées mieux que chez nous : dans nos collèges on ne les apprend pas, ici on les apprend. La langue allemande ne vient qu'en seconde ligne, même dans les plus nouveaux programmes inaugurés en Prusse au mois de janvier de cette année. Bien qu'on ait ajouté cinq heures d'allemand par semaine, et qu'on en ait retranché quinze au latin et quatre au grec sur l'ensemble de toutes les classes, il reste encore soixante-deux heures au latin et trente-six au grec, contre vingt-six seulement données à la langue allemande. La volonté de Guillaume II (suprema lex !) n'a donc pu encore être pleinement satisfaite. En Saxe, l'écart est plus grand encore : il reste quatre-vingt-deux heures de latin et quarante-deux de grec, contre vingt-cinq d'allemand. En Bavière, le Conseil de l'enseignement secondaire avait bien vite obtempéré aux désirs de l'empereur ; sa réforme a été mise en vigueur dès la rentrée de septembre 1891. Mais on se tromperait si l'on voulait voir là un trait de complaisance trop empressée. Les Bavarois tiennent beaucoup au système traditionnel : ils se sont hâtés de faire

[1] *Das deutsche Reich. — Vaterlandskunde.* (*Richter, Eisleben.*)

quelques modifications qui ne portent aucun dommage aux langues anciennes ; et, maintenant que leur réforme est accomplie, on aurait mauvaise grâce à leur en demander une autre. Une quatrième langue est obligatoire, c'est le français, qu'on enseigne en Prusse et en Saxe depuis la troisième année (quarta), et en Bavière seulement dans les quatre classes supérieures, avec un total de dix-neuf heures par semaine en Prusse, et seulement de neuf en Bavière. En dehors des quatre langues obligatoires, les élèves peuvent avoir, s'ils le désirent, des leçons d'anglais et d'italien.

Dans cette partie grammaticale des études classiques, l'examen des livres scolaires est-il suffisant pour nous donner une idée des méthodes suivies et des progrès des élèves ? Pour être vivant et vrai, il faudrait pouvoir donner la physionomie entière d'une classe et même de beaucoup de classes. Mais cela est-il possible ? D'autres l'ont fait sans doute. Je citais en commençant M. Villari. Bien d'autres étrangers viennent étudier sur place les méthodes allemandes dans les gymnases. Souvent les revues pédagogiques [1] mentionnent des Suédois, des Danois, des Italiens, qui publient leurs notes de voyageurs sur les études classiques en Allemagne. En France, il ne manque pas de pédagogues distingués, fins observateurs, amis éclairés de la jeunesse, qui nous transportent en plein gymnase sur les bancs de la quarta ou de l'ober-prima [2]. Qu'ils aient consciencieusement observé et bien vu, cela ne fait aucun doute. Mais on verrait bien mieux encore, si l'on avait au doigt l'anneau de Gygès, ou si l'on mettait simplement l'œil ou l'oreille à la serrure (procédé qui, malheureusement, est peu recommandable).

Les livres classiques destinés à l'étude du latin et du grec ne sont pas tous d'égale valeur : ils n'ont pas non plus tous la même importance. Le lexique, qui est devenu chez nous une plaie sous la forme de lourds dictionnaires, le lexique est ici d'un usage presque nul. Un élève attentif à la classe pourrait faire toutes ses études sans dictionnaire. Non seulement le

[1] *Paedagogium. — Das humanistische gymnasium, etc.*
[2] Michel Bréal, Excursions pédagogiques.

lexique n'est pas obligatoire, mais son usage est même rigoureusement proscrit dans l'enceinte du gymnase[1]; toutes les compositions se font sans dictionnaires[2]. Aussi ces livres sont-ils presque en aussi bon état dans la case d'un élève de IX^e^ classe que dans celle d'un commençant. Nos rhétoriciens n'en croiraient pas leurs yeux, eux qui, dans le cours de leurs classes, ont fait relier leur Quicherat à deux ou trois reprises, à moins qu'ils n'aient abandonné de bonne heure au chiffonnier les loques de leur numéro un. Pourtant, chaque élève du gymnase possède les lexiques latin-allemand et allemand-latin, grec-allemand et allemand-grec, et de bons lexiques à la fois pratiques et savants. J'ai pu examiner plusieurs de ces dictionnaires, car le choix des écoliers est libre et ne se restreint pas comme chez nous à deux ou trois auteurs hors desquels il n'est point de salut. La concurrence est vive et l'émulation féconde. A mesure que la science du latin et du grec avance d'un pas, on en fait immédiatement profiter l'enseignement secondaire en composant de nouveaux livres ou en refaisant les anciens. Ce ne sont pas seulement Berlin, Leipzig, Munich, dont les célèbres éditeurs donnent chaque année des outils perfectionnés aux élèves des gymnases : sur tous les points de l'Allemagne on fait et on imprime des livres, et c'est à qui fera le mieux. Un professeur de Gotha ou de Kempten ne penserait pas donner à ses travaux une valeur plus grande en les faisant imprimer chez Calvary ou chez Teubner. Tous les lexiques que j'ai pu examiner sont meilleurs que les nôtres. Ils sont surtout plus maniables, et la recherche y est plus expéditive. Il n'est pas d'invention ingénieuse dont ne s'avisent les auteurs pour aider l'œil, la main et la pensée : format léger, signes et abréviations pittoresques, caractères différents, divisions et subdivisions par des séries reconnaissables de chiffres et de lettres..... Ces minutieuses questions de typographie sont sans doute bien ennuyeuses et bien arides. Pourtant il est difficile de nier leur

[1] On sait que le gymnase est presque toujours un *externat*.

[2] En Bavière, depuis l'an dernier seulement, on autorise l'usage d'un lexique pour la version grecque de l'examen de maturité.

importance. Qu'on me permette de mentionner un dictionnaire grec-allemand de Benseler et Antenrieth. Ce lexique, avec sa solide reliure, pèse bien la moitié de notre monumental Alexandre. Malgré cela, il contient tout ce qui est nécessaire à la lecture intelligente des classiques. Outre la signification allemande et latine, la valeur des divers hellénismes, les formes dites irrégulières des verbes et des noms, on y trouve une grande quantité d'explications très vivantes sur les institutions, la mythologie, l'habitation, l'habillement, les armes. Un lexique allemand-grec de Schenkl mériterait aussi d'être étudié de près. L'auteur sacrifie avec raison une grande partie des [illegible] des innombrables composés de la langue allemande,

es mots dont la signification est exclusivement mo-
uoi bon, en effet, contraindre la langue de Sophocle
as à des contorsions ridicules ou à de plates péri-
éloignées de son génie? Autant vaudrait habiller
lias avec les chiffons compliqués qu'exposent les
gasins du Louvre. La traduction grecque des mots
et les équivalents des germanismes sont du pur
noins que le contraire ne soit indiqué par des signes
Souvent le mot allemand, de même que le mot fran-
te à des sens très divers qui demandent des mots
ents. Pour éviter à l'élève le tâtonnement si péril-
e cas, on précise les diverses acceptions du mot par
aussi simple que sûr, que nous n'employons jamais :
e mot de signification directement contraire en le
céder de l'abbréviation opp. De semblables détails,
ne font pas la valeur d'un livre de ce genre. Avant
. être sûr et savant, donner tout le nécessaire et
ien d'inutile. C'est aussi en cela que les diction-
Allemands sont des modèles. Comment, nous qui
busons du lexique, n'avons-nous rien qui approche
s-là ? Pourtant le lexique est un objet de fantaisie.
luxe, dans le pupitre d'un écolier allemand. On se
là-dessus comment il est possible d'arriver à faire
ns thèmes sans dictionnaire. Il serait plus raison-
e demander comment nous pouvons, nous, espérer

faire apprendre une langue à un enfant, en lui permettant d'avoir toujours sous la main le guide-âne qui le dispense de rien retenir par mémoire.

A côté des dictionnaires complets, les élèves ont à leur usage, pour préparer la lecture en classe des textes, tous les lexiques spéciaux qu'ils peuvent désirer : lexique de l'Anabase, lexique des poèmes d'Homère, lexique de la langue et des poésies d'Ovide, lexique pour la lecture d'Horace. Sans exagérer les détails grammaticaux, sans tomber dans la discussion scientifique. ces sortes d'ouvrages savent cependant être savants. On y voit combien dans les gymnases l'étude de l'antiquité et des langues classiques est vivante et précise. Sans doute, bien des indications de ces recueils restent ignorées de beaucoup d'écoliers ; mais les bons élèves en tirent un grand parti pour préparer leurs explications. Avec de tels moyens, des jeunes gens de quinze à vingt ans arrivent à comprendre et à apprécier la langue d'Horace et celle de Tacite, la période de Démosthène et les chœurs des tragiques grecs.

Au gymnase on appelle fièrement *lecture* ce que nous désignons modestement dans nos collèges sous le nom d'explication (encore pourrions-nous descendre jusqu'au terme d'ânonnement, qui serait peut-être plus exact). Je dois dire que dans les premiers temps où j'eus des rapports intimes avec des écoliers humanistes de toutes classes, j'étais transporté d'une grande admiration en entendant des élèves de la VII[e] ou de la VIII[e] me dire à plein gosier : « Monsieur, nous lisons à présent les Olynthiennes. — Monsieur, nous lûmes ce matin l'Iphigénie à Aulis de M. Euripidès. » Depuis lors mon enthousiasme, et, si l'on veut, mon dépit jaloux se sont un peu calmés. On est un brin gascon sur les bords du Mein et du Danube. Tout compte fait, ces lectures gigantesques sont de belles et bonnes explications, à peu près dans la même forme que les nôtres, mais meilleures, bien meilleures que ce que nous pourrions obtenir de nos moins malhabiles rhétoriciens. Avec une sage lenteur, le professeur explique deux ou trois pages. Par de fréquentes interrogations, il s'assure qu'on le suit et qu'on l'écoute. D'ailleurs, à la classe suivante il faudra répéter et reproduire aussi fidèlement que possible ces éclair-

cissements. Comme chaque classe a sept ou huit heures de latin et six ou sept de grec par semaine, il n'est pas impossible d'arriver à une bonne somme de textes *lus* au bout d'un trimestre. C'est égal, l'Iphigénie de M. Euripidès dure un peu plus que l'espace d'un matin.

Dans le premier semestre de l'année 1891-92, au nouveau gymnase de Würzbourg, les textes suivants ont été en cours de lecture.

IV^e^. — Cornelius Nepos.

V^e^. — César, commentaires de la guerre des Gaules, et une anthologie des poésies d'Ovide, de Tibulle et de Phèdre.

VI^e^. — Quinte-Curce, l'anthologie poétique de la précédente classe, l'Anabase et deux chants de l'Odyssée (à la fin de février on avait vu trente pages de l'Anabase et huit cents vers d'Homère).

VII^e^. — Le XIV^e^ livre de Tite-Live, le IV^e^ chant de l'Énéide, la Médée d'Euripide et les Helléniques.

VIII^e^. — L'Iphigénie en Tauride et l'Hippolyte couronné d'Euripide, les Mémorables de Xénophon, le de Signis et les Catilinaires de Cicéron, et les odes d'Horace.

IX^e^. — Deux Olynthiennes, l'Œdipe-Roi, les Sermones d'Horace et le premier livre des Annales de Tacite.

On voit que l'exécution de ce programme n'est pas impossible, si l'on songe au beau lot qui est fait aux langues anciennes dans le partage des heures de classe ; si l'on songe surtout que les élèves apprennent le latin et le grec dès les premières années pour les savoir, et en employant les vrais moyens de les savoir.

Un décret ministériel indique pour chaque classe les auteurs parmi lesquels on devra prendre les textes destinés à la lecture [1]. Chaque année et pour chaque gymnase séparément, les

[1] Le décret du 23 juillet 1891, en Bavière, désigne les auteurs dont la liste suit :

Langue latine. — IV^e^ Cornélius Nepos. — V^e^ César, commentaires sur la guerre des Gaules, ou une chrestomathie de Phèdre et des élégiaques. — [illegible] César, commentaires sur la guerre civile. Quinte-Curce Tite-Live, [illegible]de, élégiaques — VII^e^ Tite-Live Salluste. Cicéron, petits discours, de

professeurs choisissent dans cette liste les ouvrages à expliquer, à la condition que la prose et la poésie soient représentées en proportion égale et qu'on n'ait jamais plus de deux auteurs de la même langue en cours de lecture. Le choix est arrêté en conseil avec l'agrément du recteur, qui est toujours l'un des professeurs du gymnase. Certains auteurs sont en grande vogue, d'autres sont en défaveur. Il y a sur ce point des traditions et des modes dont les raisons sont quelquefois assez étrangères à la philologie. Ainsi on a peu d'enthousiasme pour Virgile, qui n'est bon qu'à former ce qu'ils appellent avec dédain, en regardant par dessus leur épaule et par dessus les Vosges, des dilettanti, des « bellettristes » [1]. L'estime pour le talent de Cicéron a déjà commencé à baisser : on se défie de cet amateur dont la langue est trop artificielle. On se défie moins de César, quoiqu'il ait caché (le menteur !) les nombreuses frottées que lui ont données les Germains. On lui pardonne, parce qu'il n'a pas caché les batailles où les Gaulois ont été vaincus. N'y eût-il que cette raison, jamais César ne disparaîtra des plans d'études allemands. Pour eux, c'est un thème continuel aux allusions humiliantes pour la France et aux comparaisons triomphantes en faveur de la Germanie, de la sainte, noble, fière, radieuse Germanie. Dernièrement les jeunes latinistes de la V^e^ classe avaient à composer un devoir allemand sur ce sujet : Pourquoi les Romains et les Gaulois, réunis sur les bords du Rhin, avaient-ils peur d'Arioviste ? Élèves et maîtres sont étonnés qu'on ose lire César dans les collèges français..... Est-ce assez niais ?

senectute, de amicitia : Virgile. — VIII^e^ Cicéron, harangues, choix de lettres, Quintilien, livre X ; Tacite, Germanie ; Horace, odes et art poétique. — IX^e^ Cicéron : Tacite : Horace, satires et épitres ; (Térence et Plaute).

Langue grecque. — V^e^ On peut prendre l'Anabase dans le deuxième semestre. — VI^e^ Xénophon : Anabase ; (Arrien, Anabase) ; Homère, Odyssée. — VII^e^ Xénophon, Hérodote ; dialogues de Lucien ; biographies de Plutarque ; Homère, Odyssée et Iliade. — VIII^e^ Discours de Lysias, d'Isocrate, de Lycurgue ; petits discours de Démosthène ; Homère, choix des lyriques ; tragédies d'Euripide ou de Sophocle. — IX^e^ Démosthène ; Platon ; (Thucydide) ; Homère ; tragédies de Sophocle (ou d'Eschyle).

Les auteurs entre parenthèse ne sont pas recommandés.

[1] On remarquera que l'ordonnance du ministre ne permet la lecture de Virgile que dans une seule classe, la VII^e^.

Les seules éditions permises en classe pour la lecture des auteurs ne contiennent que les textes, sans aucune note. Cette règle n'a rien que de très sage, et les raisons en sont aisées à comprendre. Mais, à la maison, l'élève a les éditions qu'il lui plaît; et le choix est grand entre les bonnes, même entre les très bonnes. Rien n'y est négligé pour défendre le jeune latiniste et le jeune helléniste contre la déplorable habitude de l'à peu près. Par des notes d'une science sobre, on attire son attention sur la justesse des termes et sur la précision des formes syntaxiques ; par des cartes, des figures multipliées, des restaurations de monuments, d'armures, de navires, on aide son imagination, on fait revivre la physionomie de la vie antique. Des lexiques spéciaux permettent de s'assurer à l'instant du sens exact d'une institution ou d'une coutume, et cela, sans surcharge, sans détails inutiles.

Les grammaires classiques ne sont pas à beaucoup près aussi habilement faites que les éditions des textes. Pour la méthode, l'ordre, la clarté, nous n'avons rien à prendre dans ces livres confus. Leur grande qualité est qu'ils sont sûrs, toujours tenus au courant des découvertes dans la science des langues classiques. Puis, s'ils manquent de clarté, on ne saurait dire qu'ils manquent de logique. La syntaxe se divise presque toujours d'après la méthode rationnelle, emploi des cas, emploi des modes; l'étude des formes, en désinences casuelles et formes verbales. Ce qui n'entrerait que difficilement dans les divisions de ce plan est ajouté en forme d'appendices. Cependant, la première grammaire latine qu'on met entre les mains des jeunes enfants s'écarte très librement de cette méthode logique. On donne d'abord les deux premières déclinaisons, puis le verbe *amo*. Comme l'enfant est déjà tout habitué par sa propre langue à l'emploi du génitif, du datif et de l'accusatif, rien n'est plus aisé que de lui faire faire, dès les premiers pas, une grande quantité d'exercices qui l'intéressent, et qui ne le déroutent pas du tout. Plus tard, quand le maître juge qu'il en est temps, on lui fait compléter peu à peu déclinaisons et conjugaisons, sans l'inquiéter inutilement par les formes irrégu-

es premiers jours de latin, l'écolier est absolument obligé

d'avoir la notion de la quantité et de placer l'accent régulièrement où il doit être. Jamais un maître ne lui permettra de prononcer un mot sans l'accentuer correctement. On lui fait comprendre qu'un mot non accentué ou accentué de travers est un barbarisme au même titre qu'un mot mal écrit, et même davantage. L'habitude de ne pas concevoir un mot sans son accent est plus aisée à prendre que nous ne pensons; elle est même un auxiliaire précieux pour la mémoire, sans compter qu'avec l'accentuation qui leur est propre les langues mortes sont beaucoup moins mortes. Ce que l'on obtient du premier coup pour le mot latin, on l'obtient également pour le mot grec, bien qu'alors la variété de l'accent premier soit une grosse difficulté de plus, et que son déplacement soit soumis à des règles infiniment plus souples en grec qu'en latin. Voilà qui nous fait songer amèrement aux dŏmĭnōrŭm et aux lusamén, lusaté, lusasí de nos écoliers..... et de nos professeurs. Comme le remarque justement M. Bréal[1], il est prudent pour un Français de tourner sept fois sa langue dans sa bouche, avant de parler grec ou latin devant ces blondins de VII[e] ou de VIII[e].

Pour la grammaire grecque, ou plutôt la grammaire du *dialecte attique,* la syntaxe et les formes s'apprennent dans des livres séparés et souvent d'auteurs différents. Un ouvrage fort répandu est l' « étude des formes du dialecte attique » par Englmann. On y trouve un enseignement élémentaire, solide et complet, tout en restant très court. Une page lui suffit, par exemple, pour donner les règles fondamentales de la quantité et celles de l'accent. Le chapitre des désinences casuelles est peut-être un peu encombré : l'auteur ne donne pas moins de trente types pour la troisième déclinaison. Je m'imagine l'effroi dont j'aurais été saisi à douze ans, si mon excellent professeur de sixième m'eût dit tout d'abord qu'il y avait une quarantaine de déclinaisons en grec. Pour la conjugaison, la méthode d'Englmann se règle, ou entreprend de se régler sur la phonétique. On commence par un tableau d'ensemble donnant les désinences nues, sans aucun radical pour les soutenir. C'est d'une abstraction désespérante, qui ne conviendrait point à nos écoliers. D'ail-

[1] *Excursions pedagogiques*, 2[e] éd., p. 27.

leurs, quand on emploie un tel procédé de synthèse dans un livre élémentaire, on est nécessairement amené à faire fléchir en maints endroits les lois de la phonétique. Obligé que l'on est de simplifier quand même, on mélange plus ou moins malheureusement les deux méthodes. scientifique et empirique. Nous trouvons. après ce tableau des suffixes, une conjugaison cruellement morcelée : le présent et l'imparfait de παύω sont suivis des formes contractes. des futurs en σ des verbes liquides. Puis l'auteur passe à la voix passive et moyenne, revient ensuite aux suffixes actifs en σ et en κ, entremêlant dans tout cela les temps seconds ou formes fortes. De tels arrangements peuvent être logiques, mais nous aurions grand tort d'imiter cette confusion. Une très bonne idée est celle d'un chapitre sur la valeur des suffixes de dérivation les plus usités. Grâce aux notions courtes et nettes de cette leçon, l'élève connaît désormais des familles entières de mots sur le sens desquels il n'hésitera plus guère. Dans nos grammaires, nous semblons ne pas nous soucier le moins du monde que l'élève apprenne des mots, ce qui pourtant est le plus nécessaire dans l'étude de n'importe quelle langue. Au contraire, les livres classiques allemands sont constamment préoccupés de cette idée, qu'un mot qui a été *vu* est un mot acquis : il n'est plus permis de l'oublier.

La syntaxe du dialecte attique forme un autre volume qu'on ne donne aux élèves qu'apres la Ve classe, quand ils possèdent solidement l'étude des formes. Cette syntaxe est ordinairement courte : je compte une cinquantaine de pages dans Englmann, moins encore dans Seyffert. L'ordre y est assez simple et logique : emploi des cas sans prépositions, emploi des cas avec prépositions, emploi de l'infinitif ; pronoms réfléchis, démonstratifs, relatifs ; valeur du moyen, valeur des temps et des modes, propositions subordonnées de toutes sortes, assimilation des modes, style indirect, propositions coordonnées. Les auteurs gagnent de la place en ne donnant pas la traduction allemande des exemples. Ils n'ont pas tort ; l'esprit de l'écolier est naturellement assez nonchalant pour que nous ne nous donnions pas la peine de favoriser sa paresse.

Le complément des grammaires est une bonne collection de

thèmes méthodiques. Parmi les livres de ce genre, j'en ai remarqué surtout un excellent destiné aux VI^e^, VII^e^ et VIII^e^ classes. C'est un cours d'exercices pour préparer à la composition en langue latine [1]. Une préface judicieuse exhorte vivement les maîtres, même des plus basses classes, à demander toujours l'exactitude, la propriété des termes, la vraie latinité dans les mots et dans la construction. Sous un faux prétexte de facilité, dit-il, on donne aux enfants des habitudes de germanismes et de barbarismes qui les accompagnent jusqu'au bout de leurs études. — Chacune des sections d'exercices est précédée d'une partie théorique, qui met constamment en parallèle les mœurs, et pour ainsi dire le costume, des deux langues latine et allemande. Ce livre et d'autres semblables sont d'un fréquent usage dans les hautes classes, car il va sans dire que le thème latin et le thème grec sont pratiqués à l'étude et en classe jusqu'à l'examen de maturité. Quelle singulière idée nous avons de supprimer ces exercices dans nos études, juste au moment où ils commenceraient à devenir fructueux et intéressants !

Par contre, il s'en faut de beaucoup que la version soit en honneur ici autant qu'en France. Les Allemands pensent que, si l'on étudie le latin et le grec, c'est pour apprendre le latin et le grec et non l'allemand. Or, tout le monde sait que, si la version latine est un excellent exercice pour se former dans la langue maternelle, elle ne sert presque de rien pour apprendre le latin. Les écoliers allemands ne font que très peu de versions pendant leurs études. Cependant, quand, par curiosité, le professeur de la VI^e^ ou de la VII^e^ fait traduire un texte latin ou grec, la version se fait à peu près sans contre-sens. C'est en s'appliquant à leurs thèmes qu'ils ont appris à comprendre une version. Quand aurons-nous le courage d'employer le bon moyen ? Quand la seconde et la rhétorique cesseront-elles d'être des usines à versions, dont les produits, hélas, sont trop connus ? Cela soit dit, bien entendu, sans vouloir nier les précieux avantages de la version dans nos études. Si les jeunes

[1] *Stilistische Vorubungen der lateinischen Sprache. Ernst Berger.* (*Cobourg et Leipsig*, 1885, 6^e^ édition.)

gens qui sortent du gymnase écrivent généralement leur langue d'une façon ridicule, la faute en est peut-être au grand dédain que leurs maîtres professent pour la version.

Dans l'enseignement de la langue maternelle, les livres ont peut-être une moindre importance que pour les langues mortes ou étrangères. Le bagage du gymnasium se réduit, pour l'étude de l'allemand, à une grammaire assez courte et à des morceaux choisis des bons écrivains. J'ai remarqué dans la grammaire d'Englmann que l'auteur a le bon esprit de ne pas vouloir tout dire : il laisse de côté, par exemple, les règles particulières d'emploi, qui sont trop sujettes au caprice, et les finesses du langage. Aussi sa syntaxe est-elle courte et facile. Dans la première partie, notons un bon chapitre sur les difficultés de l'orthographe, qui d'ailleurs sont rares en allemand.

Les livres de lectures ressemblent à tous les recueils de *morceaux choisis*. Il est à remarquer cependant que, sous prétexte de neutralité confessionnelle, l'idée religieuse en est à peu près absente : plusieurs de ces livres, et les plus répandus, sont conçus dans un esprit parfaitement païen ; les traités de morale civique patronnés par la Franc-Maçonnerie en France n'ont rien à leur envier. Quant au patriotisme, il revêt dans les livres de lecture la même forme que dans le reste de l'éducation nationale, c'est-à-dire l'adoration extatique de l'Allemagne, des vertus et du génie allemands.

Comment apprend-on aux enfants à bien écrire l'allemand ? On n'a pas d'idée bien nette par ici de ce que les maîtres français appellent bien écrire. La vérité est qu'on s'en soucie assez peu. Il y a partout des exercices de composition à partir des plus basses classes ; mais ils sont rares, et ils se font mal. De fait, les meilleurs élèves, au jour de leur *maturitas*, ne savent ni composer ni écrire. Ils sont incapables de distinguer nettement une idée principale, et de la dégager des lourdes broussailles dont elle s'entoure naturellement dans leur esprit. Presque tout ce qu'ils imaginent est en dehors du sujet. Les expressions exagérées, crues, d'une ridicule emphase, abondent sous leur plume. Ceux des Allemands qui ont le goût fin se plaignent amèrement qu'il y ait chez eux tant de grands écrivains qui écrivent mal.

Un exercice de composition très en honneur dans les gymnases est la *chrie*, dont la forme est due au rhéteur Aphthonius d'Antioche. Le maître propose un mot célèbre, un proverbe, une devise, et l'élève compose le développement sur un plan uniforme et obligatoire [1]. Il est peut être permis de penser que c'est là de la mauvaise rhétorique.

L'ancien haut-allemand est enseigné dans une ou deux des classes supérieures. Le élèves ont entre les mains, à cet effet, des chrestomathies contenant un choix abondant de pièces choisies, une courte grammaire et un lexique.

La langue française est obligatoire dans tous les gymnases d'Allemagne. En Prusse, Saxe, Bade, Hesse, Wurttemberg, on l'enseigne pendant sept ans, avec une moyenne de deux à trois heures par semaine. En Bavière, on ne lui donne que deux heures par semaine dans les deux classes supérieures et trois heures dans la VI[e] et la VII[e]. Quelles que puissent être l'application des élèves et la rigueur des examens, cet enseignement de quatre années ne suffirait pas à expliquer le grand nombre de personnes de ce pays qui peuvent tant bien que mal s'exprimer en langue française. Ceux qui n'ont appris le français qu'au gymnase (du moins en Bavière), ne le savent point, et sont surtout incapables de le parler, même mal. Sa Majesté l'empereur n'en est point fâchée, elle déplore que tant de familles allemandes conservent le culte de la langue française. Pour notre honneur, ce culte se perpétue ; seulement, c'est l'œuvre des bonnes d'enfants, des gouvernantes, des instituts de jeunes filles. et non pas des gymnases.

Les grammaires et les livres d'exercices français sont assez nombreux et de valeur variable. Un des cours les plus suivis est celui de Plœtz. Il doit sans doute sa vogue au venin de haine anti-française qui perce à toutes ses pages, car nombre de points de sa méthode sont plus que défectueux. Une petite et une grande grammaire, deux livres d'exercices, un volume de morceaux choisis pour la lecture, un petit vocabulaire par ordre

[1] *1° Dictum cum laude auctoris. — 2° Paraphrasis, sive expositio. — 3° Etiologia, sive causa. — 4° Contrarium. — 5° Simile. — 6° Exemplum. — 7° Testimonium — 8° Conclusio.*

de matières : on voit que le cours est complet. Mais l'examen de ces ouvrages n'a rien de profitable à nous apprendre pour notre enseignement des langues modernes. La grammaire est mal faite et les erreurs de toutes dimensions y sont par trop nombreuses. Les exercices sont un réquisitoire presque ininterrompu contre la France. Le grand travail de l'auteur a consisté à ramasser dans notre histoire ou dans les calomnies de nos ennemis tout ce qui peut amener l'enfant à concevoir pour nous le plus méprisant dégoût.

Les *lectures* d'auteurs français sont laissées au choix des recteurs de chaque gymnase, ou plutôt des professeurs de français. Ce choix est souvent singulier. Les comédies de Scribe y tiennent une place d'honneur... Comme on déteste cordialement tout le XVII^e^ siècle, à cause de Richelieu et de Louis XIV, on est convaincu que nous nous sommes fait des idées de convention très fausses au sujet des Corneille et des Bossuet. L'histoire de la littérature française est d'ailleurs peu étudiée, même dans les universités. Pendant le semestre d'été de cette année 1892, on ne trouve un cours ou une conférence sur l'histoire de la littérature française des temps modernes qu'à Berlin, à Greifswald, à Munich, à Tubingen et à Wurzbourg. On avouera que la part est modeste, si l'on pense surtout que dans chacune des vingt-deux universités d'Allemagne les cours se comptent par centaines [1]. En revanche, presque partout les aspirants professeurs trouvent un ou plusieurs cours sur la grammaire, l'histoire, la littérature de l'ancien français ou du provençal. Un professeur de français me disait d'un ton ému qu'il donnerait tout notre XVII^e^ siècle pour Aucassin et Nicolette. « Nous, Allemands, quand nous avons une fois goûté au vieux français, nous ne pouvons plus trouver aucune saveur au français moderne. C'est que, voyez-vous, il y a dans vos vieux écrivains cette chose tout allemande que vous ne comprenez ni ne pouvez traduire, le Gemüth ! » Sa pitié pour notre aveuglement était tout à fait amusante. Les

[1] Il n'y a guère d'université dont la seule faculté de philosophie (sciences et lettres) n'ait plus de cent cours. A Leipzig, il y en a plus de deux cents, à Berlin, plus de trois cents, sur les sujets les plus divers, comme on le pense bien.

heureux initiés qui savent ce que veut dire Gemüth n'apprendront pas sans douleur que nous sommes de pauvres dupes, quand nous croyons trouver la vérité et la profondeur du sentiment dans l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre, dans Athalie, dans Mithridate ou même simplement dans Brizeux. Les seules notions d'histoire de la littérature française que j'aie trouvées dans les livres classiques du nouveau Gymnase de Wurzbourg appartiennent à l'histoire des temps modernes de Pütz. Voici le passage assez pittoresque, qui regarde la poésie dramatique au XVII[e] siècle : « Auprès de Molière, créateur de la comédie française, brillèrent les tragiques de cour Pierre Corneille et Jean Racine, qui, à l'imitation du drame antique, empruntèrent en grande partie leur matière à l'antiquité classique, et qui cherchèrent à remplacer le manque de naturel dans leurs productions par une rhétorique boursouflée. »

III

Ce sont les manuels du même Wilhelm Pütz qui servent à l'enseignement de l'histoire dans la plupart des gymnases de Bavière. Le cours d'histoire se partage entre les différentes classes de telle façon qu'on le voit deux fois en entier; une première fois de la III[e] à la V[e], une seconde fois dans les quatre classes supérieures. Au premier tour, on apprend d'abord l'histoire ancienne des peuples de l'Orient, des Grecs, des Romains, puis l'histoire d'Allemagne jusqu'aux temps présents. Ensuite on reprend d'une manière plus approfondie l'histoire ancienne en VI[e]; en VII[e], l'histoire de l'Europe au moyen-âge; en VIII[e], celle des temps modernes jusqu'à la Révolution; en IX[e], l'histoire contemporaine. Cette disposition en deux degrés a des avantages. Après la V[e] et surtout après la VI[e], un grand nombre d'élèves quittent le gymnase, parce que le bulletin de sortie de ces classes leur permet de considérer, en vue de certaines carrières, leurs études comme ter-

minées [1]. Il est donc sage de donner avant cette époque des notions générales sur les principales branches de l'enseignement. Pour ceux qui poursuivent leurs études il est excellent de savoir dès lors les grands traits de toute l'histoire. Les leçons du professeur dans les classes suivantes peuvent ainsi être bien mieux comprises et bien plus riches en oppositions et en rapprochements.

En général, c'est le professeur ordinaire qui est chargé d'enseigner l'histoire à ses élèves, excepté dans les trois ou quatre classes supérieures. Dans quel esprit se donne cet enseignement? Quelle en est l'idée maîtresse? On s'en doute bien. Les gens de sens rassis ont trouvé que Guillaume II avait un peu prêté au ridicule en exprimant l'an dernier ses *volontés* sur l'enseignement de l'histoire.

D'après lui, le professeur d'histoire en Allemagne a pour mission de bien enraciner dans la tête de l'enfant les axiômes que voici : Mon pays est et n'a jamais cessé d'être le premier du monde; les races latines ont le sang corrompu et la tête faible; les Hohenzollern ont fait le bonheur et la grandeur de l'Allemagne. Si l'on retranche de ce programme l'adoration des Hohenzollern, on aura une idée à peu près juste du but que semblent poursuivre les maîtres d'histoire bavarois. Ainsi, ce qu'on retient surtout de l'histoire romaine, c'est que les Romains ont toujours été battus par les Germains [2]. Dans l'histoire des premiers siècles du moyen-âge, on apprend que

[1] Le bulletin de passage de la V[e] à la VI[e] donne déjà quelques droits, comme celui d'entrer au séminaire d'instituteurs. Le certificat de la VI[e] ouvre des portes bien plus grandes, dont la principale est le volontariat d'un an dans le service militaire.

Les classes d'humanités se trouvent ainsi heureusement soulagées, au bon moment, de beaucoup d'intelligences médiocres ou moins que médiocres. Chez nous, elles composent les *queues* qu'on voit se traîner, au grand détriment de la tête, jusqu'au baccalauréat, afin de décrocher l'objet de leurs rêves, la peau d'âne qui n'a rien de commun, hélas! avec la toison d'or.

[2] Les exceptions confirment la règle. Il faudrait lire dans le manuel de *Pütz* la description épique de la bataille d'Aix. Ce pauvre petit Marius fait triste mine à côté des sublimes Teutons fatalement écrasés par la mécanique des légions romaines. De la peinture grandiose de la bataille de Verceil, il ressort que les chiens des Cimbres montrèrent, dans ce déplorable désastre, infiniment plus de noblesse que Marius et ses Romains.

les Français sont des ignorants et des vaniteux en voulant rattacher Clovis et Charlemagne à leur histoire. L'histoire de France ne commence qu'au x^e^ siècle, d'autres disent à Louis XI. Enfin, c'est encore plus généreux que de nous reculer jusqu'à 89, comme le veulent certains *historiens* français. L'époque des Croisades, chose étonnante, n'apporte à la France que de la honte. Qu'on se rappelle seulement Philippe-Auguste, qui fait tout manquer par sa puérile jalousie. Qu'on se rappelle comment les Français sont bien battus en Egypte. Mais, si nous passons aux temps modernes, c'est bien une autre musique !

On n'imagine pas ce que devient Louis XIV entre les mains de ces messieurs : un monstre, un fantoche, un incapable.

Louis XIV a toujours été battu ; et, malgré cela, le hasard le servait souvent, et plus d'un traité s'est trouvé conclu comme par miracle en sa faveur [1]. Il va sans dire que Napoléon est encore bien plus maltraité. Ce nom et ce souvenir est passé à l'état d'obsession maladive dans les classes d'histoire. On s'applique à dépouiller Napoléon non seulement de l'auréole légendaire dont les historiens français « ignorants ou flatteurs » se sont plu à l'entourer, mais même de sa réputation usurpée de grand homme de guerre. On consacre à ce travail méritoire un temps très considérable, même dans la V^e^ classe, où l'on est obligé de voir rapidement toute l'histoire moderne et contemporaine. Le temps employé à l'histoire de Napoléon sert à entasser cent anecdotes ridicules ou odieuses qui le rapetissent à plaisir. Après quoi, il reste bien gravé dans l'esprit de chacun que Napoléon vaut encore moins que Louis XIV, à moins que Louis XIV ne vaille encore moins que Napoléon. On ne saurait se dispenser de mépriser ce parvenu ambitieux que ses maladresses, ses colères puériles, ses méprises devaient cent fois perdre, si tout cela n'eût été corrigé à temps par ses généraux ou par la fatalité. Bonaparte est un pygmée qui s'est attaqué à ce colosse endormi. l'Alle-

[1] Tous nos souvenirs glorieux sont tour à tour niés ou salis. Plusieurs fois des élèves m'ont demandé si Henri IV n'était pas *terriblement* détesté et méprisé en France.

magne; et le colosse, dans sa fière et mâle beauté, a daigné se réveiller un jour : il s'est baissé pour voir ce qui lui grattait le talon, il a donné une chiquenaude et tout est rentré dans l'ordre.

A chaque page de l'histoire de l'Allemagne nous retrouvons le colosse sans peur et sans reproche et le nain vicieux et risible. Le colosse, c'est Hermann, le « fondateur de la liberté allemande; » et le nain, c'est Varus. Le colosse, c'est l'imposante migration des peuples germains (lisez l'invasion des barbares), et le nain, l'empire vermoulu des Varuscules, qui croûle. Enfin, de gloires en gloires on arrive à la grande apothéose de 1870-71. — Les professeurs qui font les livres et la classe d'histoire sont non seulement des hommes capables et instruits, mais même souvent des érudits d'un grand mérite. Mais il y a un programme patriotique qu'ils se laissent imposer autant par leurs propres tendances que par les ordonnances ministérielles [1].

Voici ce qu'on lit dans un recueil de lectures géographiques [2] destiné à la jeunesse étudiante : « Notre patrie paraît aussi [3] comme le pays capital du centre historique et intellectuel, comme le cœur, d'ou les sèves vivifiantes plus profondes de l'esprit et du sentiment sortent comme de leur point vital central, et dans lequel elles rentrent de nouveau. Oui, cette même position centrale et égalisante, équilibrée et équilibrante, que l'Allemagne a dans sa situation locale et naturelle, elle l'a prise aussi dans l'histoire, elle est le point historique central du monde moral. De l'Allemagne sont sorties les transformations extérieures et intérieures les plus influentes qui intéressaient l'univers.... De l'Allemagne dépend le repos et l'équilibre de toute l'Europe, elle sert à tous les autres États

[1] Le lecteur voudra bien excuser ces traits sans délicatesse qui semblent être de la caricature, mais qui n'en sont pas. On pourrait aussi y voir du rabâchage; mais, de grâce, qu'on soit un peu indulgent! Ces rabâchages sont un doux soulagement pour celui qui écrit ces lignes. Ah! qu'une oreille française en entend de rudes de ce côté du Rhin!

[2] *Hilfsbücher zür belebung des geographischen ünterrichts, von Dr Büchholz* (X[e] vol., p. 3).

[3] On a démontré précédemment que l'Allemagne est le centre géographique de l'Europe.

de l'Europe de membre terminal et central. Ce n'est pas une expression vide que d'appeler l'Allemagne le pays du milieu, le cœur de l'Europe, le cœur du monde. Dieu a voulu qu'un sang toujours sain battît en elle, que ce cœur médiant, égalisant, recevant et distribuant, se tînt constamment au bon endroit pour son propre salut, pour le salut de l'Europe, pour le salut du monde. » Point n'est besoin de commentaire, n'est-ce pas ?

Ici, il est passé en proverbe de dire en matière de géographie : « Ignorant comme un Français. » Si ce mot, dépourvu de nuances, a été juste à une certaine époque, il ne l'est plus aujourd'hui. Cependant nous avons beaucoup à faire pour que notre enseignement géographique, à tous les degrés, soit outillé comme celui des Allemands. Les écoliers et les étudiants, aussi bien que les savants géographes, ont ici à leur disposition un choix extrêmement riche de livres, de cartes et d'atlas.

En Bavière, les premières classes ont une géographie de la Bavière, qui est un véritable modèle pour ce genre d'enseignement. Tout en restant bref, il est rédigé dans une forme vivante et pleine d'intérêt. L'élève est forcé à l'emploi ininterrompu de la *carte*. Il est amené à chaque instant à faire des comparaisons de distances, de conformations, d'altitudes, qui piquent sa curiosité. Toutes les deux ou trois pages, on lui pose des séries de questions très variées, qui l'obligent à rédiger de petites compositions, à reproduire de mémoire des tracés de fleuves, de montagnes, des figures géométriques simples, représentant la position relative des villes principales. A la fin se trouvent des notions de géographie générale et de géographie de l'Europe bien suffisantes pour les deux ou trois premières années.

Tous les livres classiques de géographie ne sont pas, à beaucoup près, aussi habilement faits que celui-là. Dans plusieurs la clarté et la méthode font à peu près défaut. Quant aux atlas, ils sont généralement excellents. On s'en ferait une idée fausse, si on les jugeait d'après les cartes toutes noires de noms en fins caractères qui nous arrachent les yeux dans les atlas plus savants d'Andrès ou de Stieler. Les cartes dessinées

pour la géographie classique n'ont que le nécessaire. Le fini de la gravure dans le tracé des contours et des détails y est peut-être négligé, mais il faut songer que l'enseignement secondaire a besoin de livres peu coûteux. D'ailleurs, dans ce cas, la négligence des fins détails n'a aucun inconvénient. Bien plus, c'est un fait d'expérience que les contours simplifiés se gravent d'autant mieux dans la mémoire.

Les plans d'études portent des notions assez étendues de géographie mathématique et physique. Le livre qui sert à cet enseignement à Wurzbourg est peut-être un peu ambitieux. Trop savant et trop complet, il demanderait à lui seul un temps très considérable. C'est aussi l'avis du professeur de géographie, qui le remplace par un petit nombre de leçons beaucoup plus simples sur la longitude et la latitude, les mouvements de la terre et de la lune, les marées, l'atmosphère. En ce point comme en tant d'autres, à Berlin comme à Draguignan, les beaux programmes et les beaux livres doivent subir dans la pratique de sages simplifications, qui les rendent possibles.

IV

L'enseignement littéraire dans les classes d'humanités en Allemagne n'est pas dirigé vers le même but que dans nos collèges. Tandis que nous nous appliquons principalement à former le goût des jeunes gens, à éveiller dans leur intelligence et dans leur cœur tout ce qui peut les rendre capables de comprendre et de sentir le beau en toutes choses, les professeurs allemands voient généralement dans leurs élèves des apprentis philologues. Ils manifestent un grand dédain pour ce qu'ils appellent le dilettantisme de leurs voisins. Les choses littéraires, disent-ils, doivent s'apprendre comme les mathématiques. Le drame, la scène, la phrase, le mot, sont susceptibles d'analyses pour ainsi dire linéaires, de théories et de démonstrations, aussi bien que les courbes et les corps sur lesquels

s'exercent l'esprit géométrique. Donc, la méthode qui est bonne d'un côté doit être bonne de l'autre. Le raisonnement n'est peut-être pas sans réplique, mais il a guidé les résolutions des philologues réunis à Munich en mai 1891.

On s'efforce surtout, dans la lecture des textes latins, grecs ou allemands, d'en mettre en lumière les divers mécanismes : mécanisme de la période, mécanisme du récit dans l'historien, du discours dans l'orateur, du drame dans le poète tragique. Quand on explique de la poésie, l'attention des élèves est attirée tout d'abord sur la métrique. L'exacte valeur des longues et des brèves, et par conséquent la rigoureuse distinction des pieds et des mètres, est absolument obligatoire, et personne ne s'y soustrait. Comme, depuis sa première année d'études classiques, l'élève n'a jamais prononcé un mot sans y marquer l'accent et la quantité, on n'a besoin d'aucune prosodie pour apprendre à scander les vers. Tant qu'on s'en tient à Virgile et à Ovide, la métrique reste assez facile à observer : à mesure que se présentent les cas exceptionnels de césure, les hiatus, les autres accidents du vers, le professeur ne manque pas de les faire remarquer ; et, ce qu'il dit, chacun est obligé de le savoir désormais. Mais, quand on en vient aux odes d'Horace, aux iambes et aux anapestes des tragiques, aux chœurs surtout et aux odes de Pindare, les difficultés sont autrement grandes et compliquées. N'importe : les pieds et les rythmes nouveaux s'enregistrent sur le petit cahier, et chacun les retient et les reconnaît quand ils se présentent de nouveau. Est-il bien nécessaire, est-il même bien utile d'arrêter ainsi en grande partie l'attention de l'écolier sur la forme mécanique, sur le squelette de la poésie? Si nous sommes tentés de condamner ce système, on ne manquera pas de nous dire que les raisins sont trop verts. Soit. Malgré cela, il est juste de constater que ces jeunes philologues si solidement ferrés sur le dochmiaque, le crétique et les quatre péons sont pour le moins aussi peu aptes que nos rhétoriciens à trouver beau l'Œdipe à Colone ou un chant de l'Iliade. On entend même sortir de leur bouche des âneries dont nos modestes bacheliers sont incapables. Avec la fière confiance qu'ils ont en leur propre jugement, ils vous diront d'un air très sérieux que *Vergil* est

terriblement bête, que Sophoclès est terriblement bête, et que les professeurs sont tout ce qu'il y a de plus terriblement bête de répéter simplement, par mode et par respect humain, qu'il y a de grandes beautés dans Homère.

Les livres pour l'enseignement des principes littéraires se restreignent à des objets plus particuliers que nos manuels de littérature et de rhétorique; aussi sont-ils moins superficiels. Au nouveau gymnasze de Wurzbourg, on étudie dans les trois classes supérieures un traité de poétique et une technique du drame. La poétique donne de bonnes notions sur la langue poétique en général, la métrique, la rime, la strophe et les genres poétiques. Naturellement le plan est exécuté de façon à tout faire converger vers la poésie allemande, qui réunit en elle toutes les beautés et toutes les perfections de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes. On se garde bien de laisser passer une si bonne occasion de jeter une grosse pierre dans notre jardin. Voici, en effet, un raisonnement bien capable de nous attrister en même temps qu'il nous ouvre les yeux. Une poésie sans métrique n'est pas une poésie. Or, la métrique peut partir de deux principes : la *mesure* des syllabes, ou bien leur *pesanteur*. Les anciens mesurent les syllabes; les modernes, à savoir les Italiens, les Espagnols, les Anglais et surtout les Allemands, les pèsent; les Français ne les mesurent ni ne les pèsent. On nous laisse le plaisir de tirer nous-mêmes la désespérante conclusion. Il est de notoriété gymnasienne que du moins la poésie lyrique manque aux Français!

Quant à la poésie dramatique, justice en est faite dans la technique du drame de Gustav Freytag [1]. Il y a deux espèces de drame : le drame des Grecs et le drame des Germains. Aussi ni Alfieri, ni Corneille, ni Lope de Vega ne trouvent place au temple de Dionysos. Rien de plus raisonnable : les races latines ne comptent pas. Mais on se demandera quelle est la place faite à Shakespeare dans cette fière division. Shakespeare? ce n'est pas difficile : il appartient au drame des Germains. De cette façon, un bon Allemand pourra, sans prévariquer, admirer Macbeth et Othello. Réserve faite de cette petite misère, la

[1] Leipsig, Hirzel, 1890, 6e éd.

technique du drame est un beau livre. Le sujet a de la grandeur et il est traité avec éloquence presque d'un bout à l'autre. Les vues profondes n'y sont pas rares; les ressorts puissants qui animent l'art de Sophocle et de Schiller y sont analysés avec une merveilleuse sagacité. Ce livre a d'ailleurs la juste prétention d'être autre chose qu'un manuel classique : il est très estimé et très lu. Pourquoi aussi un livre classique, surtout dans l'enseignement littéraire, serait-il nécessairement terne et froid? Sous le prétexte qu'il faut imiter les gros livres, qu'il est bon de pouvoir faire apprendre *par cœur*, nous avons des traités de littérature et de rhétorique par demandes et par réponses qui ne sont que secs et ennuyeux. Au bout de trois pages, les élèves les prennent en horreur. Ma conscience professionnelle m'oblige à déclarer qu'ils ont tort, qu'on ne saurait savourer la noix sans en briser la coquille..., les comparaisons pédantesques ne me manqueront pas. Mais, le fait est que nous imposons dans l'enseignement classique à des intelligences jeunes, à des imaginations qui ne demandent qu'à fleurir, des livres que nous, hommes *sérieux*, nous ne prendrions qu'avec des pincettes.

L'histoire de la littérature allemande occupe une juste place dans les classes d'humanités, sans être devenue envahissante, comme le fait de plus en plus chez nous l'histoire de la littérature française. Quand on aura dit que c'est la faute du baccalauréat, on n'aura point guéri le mal. Mais il est pourtant vrai qu'avec l'idée inquiétante de la composition française, personne ne fera croire à nos rhétoriciens affolés qu'ils perdent leurs heures et leurs journées à se charger sans mesure la mémoire des faits les moins intéressants.

Je trouve plusieurs ouvrages classiques d'histoire de la littérature allemande[1] dont la méthode diffère peu des livres du même genre qu'étudient nos élèves. On donne une grande importance aux origines du X^e^ au XIII^e^ siècle. L'enthousiasme de

[1] *Geschichte der deutschen national Litteratur, von Dr Hermann Kölüg. Altenburg*, 1886, 17^e^ édition. — *Übersicht der geschichte der deutschen Litteratur. Pütz, Leipsig.*

l'auteur produit même le mirage d'une littérature grandiose et déjà presque parfaite, ce qui est peut-être aller un peu trop loin. Généralement, dans ces manuels, on manifeste une grande tendresse pour Luther et la Réforme. Il n'est pas douteux que l'histoire de cette époque ne soit à refaire, aussi bien pour les arts et les lettres que pour la politique [1]. N'importe, en attendant la vérité, on continue à couler dans le moule officiel la cervelle des jeunes humanistes, même dans les pays les plus catholiques. — Dans quelques manuels on trouve une grande abondance de notes donnant des indications bibliographiques. Cela est excellent, et c'est un point sur lequel nos livres classiques sont vraiment trop modestes. On a trop peur en France de passer pour un érudit à lunettes. Il est raisonnable pourtant, lorsqu'on prétend à l'honneur d'enseigner, que l'on justifie sa prétention, en prouvant qu'on ne parle que de ce qu'on a consciencieusement étudié. Puis, les notes bibliographiques sont pour l'élève curieux et intelligent un encouragement à des études plus approfondies. C'est même une bonne chose que d'inspirer à un jeune homme une juste modestie, en lui montrant à chaque pas de la route les magnifiques régions que d'autres ont explorées et qu'on ne peut que lui indiquer d'un geste rapide, en passant.

V

Dans l'enseignement des mathématiques, les gymnases allemands obtiennent de très beaux résultats. Le programme des deux dernières classes représente et dépasse même notre baccalauréat ès sciences : mécanique, trigonométrie, algèbre, géométrie, cosmographie, toutes les mathématiques élémentaires appartiennent au plan d'études des classes d'humanités. Mais

[1] Voir les admirables études historiques de Janssen.

ce n'est ni dans les programmes ni dans les livres qu'on trouvera le vrai enseignement vivant des mathématiques au gymnase. Les livres ne sont pas aussi bien faits que les nôtres : la disposition du plan d'études peut nous sembler étrange et peu méthodique. Mais, en fait, les élèves apprennent et savent tout ce qu'on leur enseigne. Ils n'ont pourtant ni concours hebdomadaires, ni distributions de prix, presque aucun moyen d'émulation ; trois ou quatre notes dans le cours de l'année, c'est tout. Cela semble peu : cela pourtant suffit aux professeurs pour obtenir un travail efficace. Les moyens les plus simples pour exciter au travail sont aussi les plus sûrs, pourvu qu'on les emploie avec une rigueur inflexible. C'est le cas dans le régime des gymnases. D'un bout de l'année à l'autre, parents et élèves ne songent qu'à une chose, le passage dans la classe suivante ; or, ce passage, chaque professeur peut l'empêcher. C'est un pouvoir terrible qui fait de lui une espèce d'épouvantail souvent odieux et détesté. Mais quel stimulant ! Songez qu'on n'a le droit de redoubler la même classe qu'une seule fois ; après quoi, si l'on n'a pas les notes suffisantes, le gymnase est fermé. Songez que l'on ne peut redoubler que deux classes dans tout le cours de ses études. Ces règlements draconiens n'auraient aucun effet s'ils souffraient des indulgences et des interprétations. Mais seul le ministre peut accorder le droit de refaire sa classe une troisième fois, et, pour obtenir cette belle grâce, il faut être vigoureusement protégé. Si dans un sens ce système n'est guère favorable au professeur, qui doit renoncer à la sympathie des élèves et de leurs parents, il est du moins sûrement favorable aux fortes études. Voilà comment il n'y a dans les hautes classes ni incapables ni fainéants ; la porte leur est inexorablement fermée. Les élèves même simplement médiocres n'y arrivent guère. A chaque fin d'année il s'opère dans les classes une heureuse décimation : beaucoup renoncent à poursuivre leurs études et quittent le gymnase, soit qu'on les y force en leur donnant des notes insuffisantes, soit qu'ils se destinent volontairement aux diverses carrières plus ou moins modestes dont l'accès leur est possible[1]. Là est la principale

[1] Voici des chiffres intéressants qui résultent de la statistique officielle.

cause de la supériorité des études. Il en est d'autres, comme par exemple l'âge plus avancé des élèves. Il est juste d'ajouter aussi que, du moins jusqu'à ce jour, les gymnases de Bavière avaient fait la part du feu dans leurs programmes, sacrifiant en totalité l'étude de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle [1]. L'abiturient, qui vient de dire un joyeux adieu au gymnase où il a tant peiné, n'a jamais entendu parler ni des hémisphères de Magdebourg, ni des composés du chlore, ni du problème de l'espèce. La patrie n'est pas en danger pour cela, et l'Allemagne n'est pas en retard dans les recherches scientifiques ; d'aucuns disent même qu'elle n'est pas éloignée du premier rang. Si l'on songe, au surplus, que le programme de philosophie de la dernière année est presque nul, on sera moins étonné de la force de l'enseignement mathématique au gymnase.

Sur une vingtaine de cahiers remplis de *devoirs à la maison* (haüs-aufgaben) par un élève dans les VII[e] et VIII[e] classes, j'en ai trouvé dix-sept consacrés aux calculs d'algèbre et de géométrie et un à la trigonométrie. Ils arrivent ainsi à une grande promptitude dans le maniement des formules et de leurs transformations. Ils connaissent nettement les principales propriétés des courbes coniques, les éléments de trigonométrie plane et sphérique, de la mécanique et de la cosmographie. Il n'est point rare, sans doute, que les plans réglementaires ne soient pas exécutés jusqu'au bout. Souvent la fin de l'année approche quand il reste encore une notable partie du programme à voir. Alors le professeur passe vite ou même omet complètement certains chapitres. Les élèves ne s'en inquiètent point, car ils sont assurés que personne ne les interrogera sur

Dans l'année scolaire 1890-91, 17,890 élèves ont fréquenté les diverses classes de l'enseignement secondaire classique dans le royaume de Bavière. Ils se répartissent ainsi :

I[re]	II[e]	III[e]	IV[e]	V[e]	VI[e]	VII[e]	VIII[e]	IX[e]
3,092	3,049	2,626	2,270	2,046	1,636	1,174	1,057	930

Si l'examen de maturité fait infiniment moins de victimes que notre baccalauréat, on voit que ce n'est que justice : les éclopés sont restés sur la route.

[1] En Prusse, Saxe, Bade, Hesse, la physique est enseignée depuis longtemps dans les gymnases humanistes.

ce qu'on ne leur aura pas enseigné. L'essentiel est qu'on sait bien ce qu'on a vu.

Les exercices de géométrie se font selon des méthodes variées et habiles, qui mériteraient un examen attentif et détaillé. Donnons-en du moins un exemple. Lorsqu'on passe de la géométrie plane à la géométrie dans l'espace, le professeur prend toutes sortes de moyens pour s'assurer que chacun voit en relief, avec leurs valeurs réelles, les lignes trop peu claires qui prétendent abusivement représenter sur le tableau noir des polyèdres ou des corps ronds. Il leur construit avec du carton, des bouts d'allumettes et de la cire à cacheter, des figures d'une complication graduée, où les lignes imaginaires intérieures sont représentées par des fils tendus. Il les oblige à refaire tous, dans leur temps d'étude, les mêmes constructions. Souvent j'ai été témoin des essais plus ou moins adroits des élèves. Ils passaient de longues heures avec leur cire et leurs bouts d'allumettes, n'ayant parfois pas assez de doigts pour maintenir en place les diverses pièces de leur fragile édifice, mais finissant par réussir.

Le décret de réforme donné à Munich en juillet 1891 avait annoncé l'introduction de la physique dans les programmes. Mais ce point du nouveau plan d'études restera longtemps lettre morte. Recule-t-on devant les dépenses considérables que réclamerait la création de cabinets de physique dans les gymnastes humanistes[1] ? Peut-être aussi, malgré la réforme un peu hâtive de l'année dernière, la majorité des professeurs reste-t-elle opposée à la complication des programmes.

Quant à l'histoire naturelle, sa place est encore très modeste. D'après le nouveau plan d'études, on donne une heure de botanique ou de zoologie dans les cinq premières classes. Chaque élève a son petit cahier, reproduisant leçon par leçon les dessins que le maître a faits au tableau et le résumé des explications qu'il a données. Ces cahiers ne sont pas des chefs-d'œuvre, sans doute. Cependant, dans les rédactions les moins artistiques, dessins et éclaircissements sommaires sont à peu près satisfai-

[1] Outre 43 écoles de latin, qui ne conduisent que jusqu'à la VIe, il y a en Bavière 37 gymnases humanistes de plein exercice.

sants. Bien qu'il n'y ait aucun livre imposé pour cet enseignement, les élèves se procurent des manuels élémentaires. Plusieurs sont de beaux et bons petits livres d'enseignement d'une exécution élégante, avec des figures finement coloriées; tout en y observant une méthode scientifique, on sait respecter certaines convenances mieux que dans tel livre français de botanique ou de zoologie élémentaire. *Maxima debetur puero reverentia.* Dans les manuels de botanique, les leçons portent principalement sur la structure des tiges, des racines, des feuilles, des différentes parties de la fleur. Une place importante est donnée à la composition des tissus, aux divers systèmes de croissance. La partie systématique se borne aux traits fondamentaux de la classification linnéenne, après quoi on donne une description agréable des plus jolies plantes d'Allemagne.

Il est d'usage que chaque samedi, dans le trimestre d'été, le professeur de botanique fasse une excursion à la campagne avec l'une des classes auxquelles il donne ses leçons. Le but est de recueillir des fleurs de familles diverses et d'en faire l'analyse sur place. Mais on fait souvent tout autre chose que de la botanique dans ces excursions. S'il pleut, on entre à l'auberge pour ne pas se mouiller; s'il fait beau, on y entre pour se rafraîchir; et les stations y sont longues, longues... En Bavière, une promenade sans auberge serait une entreprise saugrenue, presque impie. Aussi, lorsqu'à l'heure du départ, tous nos jeunes botanistes sont arrivés au rendez-vous, à l'une des portes de la ville, on ne se demande pas vers quelle forêt, mais vers quelle auberge le maître va diriger sa troupe; sera-ce au Lion d'Or de Hœchberg ou à l'Agneau d'Argent de Zell? Ainsi les plus belles institutions subissent parfois de singulières transformations entre les mains des hommes.

Avons-nous beaucoup à imiter dans les méthodes et les livres de l'enseignement classique en Allemagne? Peut-être. Sans qu'il soit question de révolutions ni de réformes, il est quelques habi-

tudes salutaires que nos bons écoliers français prendraient sans résistance, si nous le voulions bien. Par exemple, nous exciterions beaucoup leur amour-propre, et par conséquent nous réussirions, en les amenant peu à peu à se passer du dictionnaire. Marotte! dira-t-on. Soit. Mais la marotte a son poids. Quand ce point serait conquis, nous verrions bien vite le latin et le grec faire des progrès sensibles parmi nos collégiens. Que de temps précieux nous leur réserverions ainsi pour les classes supérieures, où ils ont à apprendre tant d'éléments des sciences les plus diverses! Le cauchemar de la version latine, avec son rouge cortège de contre sens, s'évanouirait comme par enchantement. La préparation des auteurs du baccalauréat ne consisterait plus à apprendre misérablement par cœur les traductions juxtalinéaires des collections jaune et verte. Sans me donner le ridicule de voir une panacée dans l'usage habituel des thèmes sans dictionnaire dès la première année de latin, je ne puis m'empêcher d'y voir une source de progrès immédiat.

Mais ceci n'est qu'un point isolé. De clairvoyants confrères pourront sans doute découvrir, dans l'ennuyeuse revue de livres qui précède, l'idée d'une bonne réforme à accomplir, d'un usage précieux à introduire dans leurs classes ou dans leurs collèges, de quelque ouvrage utile qui nous manque. Puissent surtout nos maîtres ne jamais tomber dans le chauvinisme haineux qui règne sur les écoles d'Allemagne depuis l'humble classe de village jusqu'à l'Université! Travailler à transformer en basse haine un des plus beaux sentiments de l'âme des jeunes gens, l'amour de la patrie, c'est criminel; et c'est une œuvre misérable que de comprimer leur cerveau en l'habituant aux jugements de parti-pris, à la culture volontaire des idées fausses et de l'injustice.

André Noblet,

Licencié ès lettres, professeur à l'École Saint-Paul (Angoulême).

Wurzbourg, 1er juillet 1892.

LA TERRE ET L'ARGENT

L'absorption de la terre par l'argent crée une situation nouvelle, non pas seulement en France, mais encore dans toute l'Europe et peut-être dans l'Amérique du Nord.

Qu'y a-t il, en effet, à l'origine? Une seule valeur, la terre; la terre couverte d'abord de forêts, défrichée et appropriée par l'homme à ses besoins, couverte d'exploitations rurales, de fermes, de chaumières, avant d'être couverte de palais. La situation de la terre a préoccupé tous les législateurs anciens : Lycurgue donne à la propriété foncière une fixité qu'elle n'a jamais eue depuis; et, pour l'augmenter encore, il défend aux Spartiates de se servir de monnaies d'or ou d'argent. Toutes les révolutions romaines, depuis l'origine jusqu'aux empereurs, sont des révolutions agraires.

La terre ne perd définitivement sa valeur que lorsqu'elle est submergée par les autres valeurs mobilières de toutes sortes, lorsque les chevaliers romains sont devenus des chevaliers d'industrie. « Nous voulons des terres pour nous et nos frères les Teutons », disaient les Cimbres à Marius.

Les Franks et les autres Germains, en arrivant en Gaule et ailleurs, commencent toujours par prendre les terres; ils s'en attribuent les deux tiers, ce qu'il y a de meilleur, laissant le reste aux anciens propriétaires; ce fut le juste châtiment de

cet abandon du sol. de cette dépréciation complète dont ils étaient la cause. La terre de Gaule n'avait plus de valeur ; les Franks, aidés des moines, refont des champs avec ces landes, ces forêts, ces broussailles et ces marécages ; les Franks, aidés des brigands, livrent au pillage les autres richesses, brisent les vases précieux, démolissent ou incendient les palais, réduisent en esclavage leurs possesseurs. Il ne reste plus qu'une valeur, la terre, devenue libre, affranchie de l'impôt qu'elle payait au prince ; cela dure jusqu'au moyen âge et jusqu'au commencement de notre siècle.

Sans doute, pendant ces treize siècles, l'agriculture ne fut pas toujours heureuse. Les barbares ne furent disciplinés que par Charlemagne et pour un temps. Les deux siècles de guerres privées pendant lesquelles la féodalité s'établit, ne sont pas, il s'en faut, des siècles de prospérité agricole. Mais la proclamation de la paix de Dieu, suivie de la première croisade, marquent en France le commencement d'une grandeur politique et d'une puissance agricole inouïe. A la prospérité des XII^e^ et XIII^e^ siècles, après la première moitié du XIV^e^ siècle, succèdent pendant cent ans les ravages des bandes armées, et puis les guerres de religion. Henri IV nous rend la paix et la richesse agricole. Nouveaux désastres sous Louis XIV, désastres de quarante ans, auxquels succèdent les désordres du XVIII^e^ siècle.

Sans doute, à partir des croisades, il y a d'autres valeurs en France que la terre, il y a d'autres riches que les propriétaires du sol : il y a des négociants, des commerçants, il y a même des marchands d'argent, des usuriers, des prêteurs, parce qu'il y a des emprunteurs ; il y a des rentiers. Mais il n'y a aucune comparaison à établir entre la valeur des rentes et la valeur de la terre ; ces rentes même sont essentiellement des rentes foncières. L'argent n'est alors que ce qu'il doit être dans toute société bien organisée, une valeur d'échange ; et, ce qui le prouve bien, ce sont les taux énormes d'intérêt que sont obligés de payer aux usuriers les emprunteurs à la petite semaine. Comme il n'y a pas beaucoup d'argent, il faut bien que ces honnêtes commerçants tirent du peu qu'ils en détiennent le plus grand profit possible.

L'argent n'est qu'une valeur d'échange : mais c'est aussi une mesure de la valeur des produits ou des propriétés de toute sorte. Il n'en faut donc que ce qui est nécessaire pour faciliter les échanges ; il n'en faut pas trop, de peur que sa valeur ne diminue considérablement et que la fixité des autres valeurs dont il donne la mesure ne soit détruite. C'est une chose difficile de fixer la quantité de monnaie nécessaire à un pays comme la France ; et je ne veux pas m'occuper de cette détermination. Mais il est permis d'affirmer que cette quantité est beaucoup plus faible qu'on ne croit. Bien des produits, en effet, bien des travaux surtout peuvent être soldés et se soldaient autrefois par l'échange direct, il n'y a pas bien longtemps. Encore aujourd'hui même, le moissonnage se paie en nature en Lorraine ; les fermiers de la première moitié de ce siècle payaient leurs fermages en nature ; dans le métayage, le propriétaire prélève une quantité déterminée des produits. Ce paiement du travail par les fruits, ce paiement, qui n'est plus que l'exception en France, était autrefois la règle ; il était, au reste, le plus commode et le plus sûr, puisqu'il n'y avait guère qu'un seul genre de produits, les produits agricoles. Aussi les anciens livres de comptes, les livres des domaines, les livres de sagesse, comme on les appelle en Allemagne, fixent les prix des denrées, des animaux, des voitures, des domaines, des vêtements même, en boisseaux de blé. C'est le blé qui est la valeur d'échange, qui est, dans bien des cas, la véritable monnaie. Et cela n'est pas sans avantage, n'était la rareté et la cherté des années de disette : le blé paie le travail parce qu'il est la base de la nourriture ; il paie le fermage, puisque le fermage varie le plus souvent d'après son rendement. C'est une valeur comparable aux autres valeurs agricoles. Enfin ce n'est pas, comme l'argent, une valeur fictive, c'est une véritable valeur, un fruit du travail de l'homme.

La découverte de l'Amérique, l'abondance des métaux précieux porta le premier coup à cette heureuse situation ; et l'histoire nous fait bien voir, dès ce moment, que ces révolutions monétaires ne sont pas plus heureuses que les autres. C'était l'Espagne qui découvrait les métaux précieux du Mexique, du Pérou, du Chili, de la Plata ; c'était l'Espagne

qui les exploitait, qui les importait en Europe; l'Espagne a été la première dépeuplée, appauvrie, ruinée. Elle était riche tout le temps qu'elle avait combattu les Maures. Ferdinand et Isabelle l'avaient élevée à son apogée; elle conquérait le nouveau monde et menaçait de soumettre l'Europe. Cela ne dura pas un siècle et demi : dès le début du règne de Philippe II, la décadence commençait, pour s'accélérer, pour s'accentuer. Ce n'était plus une chute, c'était un effondrement; l'Espagne avait cru que la possession de l'argent allait lui permettre de ne plus travailler; elle mourait, elle était morte; il ne lui restait pas, à la fin du XVII^e^ siècle, 6.000,000 d'habitants.

Le reste de l'Europe échappa à peu près à cette crise jusqu'au milieu de notre siècle. La masse métallique, tout en augmentant sensiblement en France, ne subit pas de ces variations brusques qui nuisent tant à l'équilibre de la fortune publique et des fortunes particulières. L'accroissement fut continu; il porta peu à peu notre richesse monétaire à quatre milliards et demi de métal argent et un peu plus d'un milliard et demi de métal d'or. L'argent jusque-là absorbait l'or; l'argent était le régulateur du marché monétaire. Et cela était heureux, car l'argent n'est pas comme l'or un métal précieux. On ne l'emploie pas parce qu'il plaît, parce qu'il est lourd, parce qu'il brille; il a une valeur par lui-même.

A peu près inaltérable, il est suffisamment rare, il n'existe pas à l'état natif; il est mélangé intimement à des minerais de plomb ou de cuivre; il faut du travail pour l'en séparer; il a une métallurgie, et par conséquent une valeur, celle du travail nécessaire pour le produire. La découverte des placers de l'Australie vint changer tout cela. On y exploitait l'or sans peine, puisqu'il suffisait de le ramasser. Le marché monétaire était abandonné à l'ardeur d'une foule d'aventuriers qui trouvaient quelquefois une fortune en quelques journées, et qui n'avaient d'autre souci que de se défaire de leur or aux meilleures conditions possibles. On importa en France seulement, depuis 1850, sept milliards deux cents millions d'or contre un million d'argent. Et la France n'était pas seule à ressentir les effets de la production australienne; l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, la Hollande, l'Allemagne Rhénane, d'autres États encore,

seccondaires pourtant au point de vue du développement industriel et économique, voyaient non pas augmenter leur numéraire, mais diminuer la valeur de celui qui leur restait. Pendant que la quantité du numéraire triplait ainsi en France, sa valeur diminuait, je ne dirai pas dans la même proportion, mais dans une proportion importante. Du même coup nous étions les témoins d'une hausse générale des prix ; prix des salaires, prix de la viande, prix des vêtements, prix de toutes les choses nécessaires à la vie. Les loyers aussi augmentaient, parce que les impôts augmentaient, parce que les ouvriers demandaient de plus gros salaires et que les propriétaires voyaient augmenter leurs dépenses. Le résultat de l'abondance de l'argent, c'était la cherté. Mais il s'en produisait encore un autre : dans cet accroissement inouï de la quantité de numéraire, l'équilibre de la circulation des deux métaux était détruit. Jusque-là, l'argent avait dominé de beaucoup ; il y en avait en France et ailleurs, trois fois plus que d'or ; et j'ai dit pourquoi c'était heureux.

Depuis 1850, c'est le contraire qui arrive : l'or submerge l'argent, l'or qui n'a qu'une valeur fictive, de convention, que l'on fixe à quinze fois et demi celle de l'argent ; l'or produit sans travail et, à cause de cela, seul bien digne de troubler le marché économique. En 1875, nous avions en France deux fois plus d'or qu'il n'y avait d'argent. Chose étrange, au milieu de ce bouleversement économique, de cette hausse de toutes les valeurs, une seule était restée presque stationnaire, ce qui veut dire évidemment qu'elle avait baissé. Le blé, dont le prix moyen était en 1821, comme au siècle dernier, d'environ 20 francs l'hectolitre, le blé restait à peu près au même cours : on le vendit, tout le temps que dura l'Empire et jusqu'en1 878. au prix moyen de 20 francs l'hectolitre. Non seulement le blé n'avait pas sensiblement varié, mais le travail soldé en blé restait au même taux ; la hausse, au moins, n'avait lieu que fort lentement.

On avait toujours donné aux moissonneurs 17 boisseaux de blé pour la durée de la moisson ; c'était les deux tiers de ce qu'il leur fallait pour vivre pendant l'année. On leur donnait 18, 19, 20 boisseaux au plus. L'accroissement était insignifiant.

Le blé restait à la campagne la véritable valeur d'échange, la valeur fixe, la mesure des autres. Mais cette situation était fort désavantageuse à l'agriculture. Il ne faudrait pas croire, en effet, que les progrès accomplis étaient la cause de la baisse du blé, baisse réelle encore une fois, puisque la valeur d'échange diminuait. Les surfaces cultivées en blé depuis 1860 n'augmentaient plus ; les rendements restaient à peu près les mêmes, à un hectolitre près ; la variation des rendements ne devait pas représenter une baisse de plus de un quinzième, un dixième peut-être ; et, d'autre part, pendant cette période de 1850 à 1875, les loyers augmentaient d'un tiers, quelquefois de moitié, les salaires augmentaient d'autant pour les domestiques et doublaient pour les journaliers. Là où le paiement en nature était maintenu pour les moissonneurs, le prix du moissonnage était maintenu à l'ancien taux ; partout ailleurs il doublait, triplait et quelquefois quadruplait. La hausse générale, je veux dire la baisse de la valeur du numéraire, n'était pas favorable à la culture ; seule la hausse du bétail, des produits de la laiterie et du vin, lui donnait satisfaction. Ce fut grâce à cette hausse que l'agriculture put maintenir sa situation et prospérer jusqu'en 1877.

Il y avait-là, c'est de toute évidence, une nouvelle raison pour les pouvoirs publics de ne pas permettre que la baisse des denrées pût s'accentuer et de maintenir la situation agricole qui n'était que supportable, ainsi que M. Jacquemart l'a démontré à la Société des agriculteurs de France, par le tableau des produits de son exploitation en 1850 et en 1885. Mais il était difficile de voir d'aussi loin et d'aussi haut ; il n'était pas possible de prévoir que les « traités de commerce allaient amener la baisse du blé et ensuite la baisse du bétail, la baisse du vin et de tous les produits agricoles », c'est-à-dire, en présence de l'abondance du numéraire et de la hausse des prix, la ruine de l'agriculture.

Il n'y avait pas de nation en Europe où l'abondance du numéraire fût aussi grande qu'en France, et pourtant l'Angleterre en ressentait aussi les effets. Est-ce pour cette raison que l'Angleterre supprima définitivement, en 1875, la frappe de l'argent, retira ce métal de la circulation et décida que l'or

seul aurait valeur libérative? L'or qui était, de fait, partout, l'étalon monétaire, le régulateur du marché, le devenait ainsi, réellement et légalement, en Angleterre au moins. Et l'on conçoit sans peine ce qui suivit. Ce fut une dépréciation nouvelle et plus considérable encore du métal argent. Qu'en faire là-bas au moins, puisqu'il ne pouvait être monnaie? Le renvoyer à l'étranger, le remplacer par de l'or. Prendre à l'étranger l'or, métal recherché, puisque, dans tous les pays d'Europe, l'or avait valeur libératoire en même temps que l'argent. La manœuvre anglaise de 1875 était donc destinée à amener tôt ou tard le drainage de l'or français et son remplacement par de l'argent anglais; d'autant plus qu'à la suite de l'Angleterre et pour lui répondre, les États-Unis et l'Allemagne avaient également supprimé l'étalon d'argent. La France et l'union monétaire, composée de petites puissances ou de puissances traversant depuis de longues années une crise économique, conservaient seules l'étalon d'argent.

C'était, on en conviendra, une situation peu favorable dont l'Angleterre ne tarda pas à tirer bon parti autrement même que par le drainage de l'or.

J'ai dit que par suite de la suppression de l'étalon d'argent en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, l'argent avait baissé considérablement. La baisse était variable, du reste, tantôt d'un cinquième, tantôt d'un tiers, suivant les besoins du commerce ou du change. Or, voici quels étaient ces besoins. L'Angleterre avait supprimé chez elle la circulation du métal argent, mais elle l'avait maintenue dans ses colonies; dans l'Inde notamment, elle n'avait maintenu que celle-là. Aux Indes, on payait tout, comme autrefois, en piastres; c'était aux Indes qu'allait l'argent anglais. On l'employait à payer le blé, les graines oléagineuses, la soie, l'opium, que sais-je encore? L'or était la monnaie anglaise, l'argent la monnaie indienne. Or, depuis que le libre-échange avait amené la concurrence des blés, depuis que le blé ne valait plus en Angleterre, comme en France avant 1885, que 22 francs le quintal, cette culture était abandonnée en Angleterre; les cultivateurs anglais allaient, qui au Canada, qui aux Indes, cultiver des terres nouvelles et refaire leur fortune diminuée

par le libre-échange. Dès 1880. l'Inde commençait à exporter du blé : elle n'en produisait même que pour l'exportation, car l'Indien se nourrit de riz. Les exportations augmentaient les années suivantes, et commencèrent à balancer les exportations américaines ; enfin, lorsque le droit de 3 francs eut été établi à l'entrée en France en 1885, lorsque le droit de 5 francs eut été établi plus tard en 1887, l'Inde resta à peu près seule importatrice de blé jusqu'en 1890. Il y avait là une question de change : le blé américain se payait en or, le blé indien se payait en argent ; c'était là toute la différence, puisque le blé de l'Inde supportait des transports au moins aussi considérables que le blé d'Amérique et coûtait au moins aussi cher à produire, mais il était payé aux Indiens en monnaie d'argent, monnaie dépréciée en Europe, que les importateurs anglais se procuraient facilement aux États-Unis, en Allemagne, dans l'Amérique du Sud, en Angleterre surtout, à 15, 20 et 25 % au-dessous du cours de l'or. Le blé importé était, au contraire, payable en or ; il y avait là une différence de 2 à 3 francs par 100 kilos, qui permettait aux Indiens de continuer l'importation devenue impossible pour les Américains. Non seulement on nous envoyait du blé, mais on nous enlevait notre or, et on ne nous laissait pour le remplacer qu'un métal déprécié. C'était une double source d'appauvrissement pour le pays. C'est là, pour le dire en passant, un des moyens qu'un État habile et peu scrupuleux peut avoir pour substituer ses produits à ceux de ses contractants après la conclusion d'un traité de commerce.

Un traité de commerce qui ne s'occupe que des marchandises produites par l'agriculture et par l'industrie, des marchandises qui peuvent se consommer, un pareil traité n'est pas complet, s'il néglige cette autre marchandise, la plus importante de toutes, la valeur libératoire, l'argent. Sans doute, l'acheteur et le vendeur restent libres de régler le mode de paiement, les espèces monétaires ayant force libératoire ; mais si, par un procédé quelconque, par une démonétisation opportune, par l'émission de papier-monnaie, l'un des États diminue chez lui la valeur de certaines monnaies, augmente la valeur de certaines autres, si la valeur diminuée est celle qui a cours

à l'intérieur du pays producteur, si la valeur augmentée est la valeur internationale, on comprend que les exportateurs peuvent acheter les marchandises à vendre moins cher en réalité qu'elles ne valent, et les revendre plus cher en réalité qu'elles ne valent. Il y a là, pour les produits de l'une des nations contractantes, une véritable prime à l'exportation ; et il résulte de là que tout traité de commerce, pour être complet, pour être sincère, doit être accompagné d'une convention monétaire ayant la même durée. Il est inadmissible qu'un des États contractants puisse changer chez lui pendant la durée du traité le régime monétaire, établir le cours forcé de l'argent, supprimer le cours de l'or ou faire l'inverse, créer des valeurs fictives, soit en établissant, soit en étendant la circulation du papier-monnaie. Sans doute, ce sont là des points sur lesquels tout gouvernement a droit de légiférer sans consulter les autres États ; mais il est nécessaire pour cela qu'il n'ait pris aucun engagement au sujet des échanges internationaux, et c'est là encore une raison de plus de condamner les traités de commerce; car enfin, dans une période de dix ans, douze ans, quinze ans, on ne peut pas être assuré qu'une crise ne surviendra pas, crise agricole ou industrielle, révolution économique ou politique, ou même simplement crise financière, qui obligera l'État à protéger la circulation métallique, c'est-à-dire à l'interdire partiellement en établissant le cours forcé.

Si nous considérons maintenant l'Europe, nous voyons que chez les nations occidentales la circulation monétaire et fiduciaire se fait concurremment, de par la loi. En France, en Angleterre ou en Allemagne, on se libère valablement en or ou en billets de banque. L'or ou les billets de banque ont des équivalences aussi fixes que possible, à ces exceptions près de la différence de la frappe, je veux dire de la différence du poids des pièces, qui fait naître une petite différence de change ; mais cette différence sur l'or n'est jamais supérieure à 0 fr. 10 sur 25 fr., ce qui est presque insignifiant. Et, quant au billet de banque, il faut une crise pour que le change de l'or ou du billet devienne supérieur à 1 %; il faut même une crise pour qu'il atteigne ce taux. Il faut une crise ou une spéculation simulant la crise. — On a vu cela en 1891, au mois de juin, au moment

de la loi Viger, qui suspendait le droit sur les blés ; on ne l'avait pas vu depuis 1871. Voilà ce qui se passe dans l'Europe occidentale et septentrionale. Mais il n'en est pas ainsi dans l'Europe orientale et méridionale, en Espagne, en Italie, en Autriche, en Turquie, en Russie. Ici, c'est le papier-monnaie qui circule avec un cours variable, très variable par rapport à l'or, surtout dans les États mal administrés, surtout dans ceux où les gouvernements n'ont pas à cœur de sauvegarder l'intérêt des petits et des faibles. Le papier espagnol, par exemple, perd en France 20 °/₀ de sa valeur, demain il perdra peut-être 30 °/₀ [1]. Le papier portugais perd plus encore. En Russie, le rouble papier a une certaine valeur comparée au rouble or ; mais si l'étranger qui commerce en Russie a le droit de payer à son choix en or ou en papier-monnaie, il peut aussi régler ses paiements d'après la valeur relative du papier-monnaie russe et de l'or dans son pays d'origine. Celui qui le veut peut également se faire payer en or ou en monnaie au gré de l'intérêt du moment. Que le papier-monnaie baisse de valeur relativement à l'or, cela n'a pas d'importance dans le pays d'origine où l'or n'a pas cours : le prix des denrées n'en est pas affecté [2] ; il n'en faut pas davantage pour payer le blé acheté en Russie ou ailleurs, pour payer les vins achetés en Espagne, parce que le pauvre, l'ignorant, le producteur, qui pourraient en profiter, ne sont jamais informés de ces changements. Le commerce peut donc acheter au-dessous du cours et alors, à son gré, augmenter son bénéfice en revendant, ou augmenter les quantités importées, développer ses échanges, si les cours du pays importateur ne lui permettent pas de faire mieux. Les questions de change sont aussi des questions commerciales, elles les priment quelquefois ; elles décident les mouvements d'affaires dans un sens ou dans l'autre. Si elles peuvent diminuer les crises, lorsque les

[1] Il perdait 14 °/₀ à la fin de 1891. Le reste de la perte provient de la suppression des traités de commerce.

[2] C'est pour cela que M. Paul Leroy-Beaulieu déclarait que la perte de 14 °/₀ sur le papier espagnol annihile complètement le droit de 7 fr. par hectolitre de vin ; c'est un fait que l'importation des vins d'Espagne continue et que les cours n'ont point augmenté en France.

gouvernements savent les régler à propos, et ont à cœur de maintenir le change aussi fixe que possible, elles peuvent, au contraire, aggraver singulièrement les désastres commerciaux ou financiers, lorsque les gouvernements les abandonnent au libre arbitre de chacun. Elles ne sont pas nouvelles, au surplus ; et Philippe-le-Bel avait déjà mérité le nom de faux-monnayeur.

Voilà donc l'un des côtés de la question argent ; il n'est ni favorable à l'agriculture, ni favorable à la conclusion des traités de commerce. Mais ce n'est là encore que le petit côté de la question : il y a d'autres points qui ont une importance autrement considérable, la question ayant la plus grande influence sur la prospérité de l'État.

Je continue de considérer l'Espagne. Il paraît que cet État — qui n'est ni très peuplé, ni très prospère, où la monnaie est beaucoup moins abondante qu'en France, où elle est même très rare — a *douze milliards* de dettes. Comme les Espagnols ne sont pas riches, il est bien certain que ce ne sont pas eux, au moins pour la plupart, qui ont prêté à leur gouvernement ; ce sont les Anglais, les Français, les Belges, les Allemands, tous hommes plus ou moins avisés, mais qui n'ont prêté qu'à bon escient à des gens disposés à leur payer un gros intérêt, soit environ 6 °/₀. 6 °/₀, c'est un taux usuraire à notre époque, où le gros des fonds publics et particuliers ne rapporte guère que 3 ou 3 ½ ; les prêteurs doivent s'attendre qu'ils ne tireront pas toujours cette rente de leur prêt. Ils finiraient par ruiner l'emprunteur, qui ne peut s'en tirer que de deux manières : par la banqueroute, chose permise aux États qui ne sont pas des particuliers, qui sont souverains chez eux et en face des autres, même quand ils auraient fait abandon de leur souveraineté dans cette question particulière de l'emprunt, en remettant par exemple au tribunal de la Seine l'examen des litiges auxquels il pourrait donner lieu. La banqueroute est donc un premier moyen. La réduction de la rente est le second : on peut y arriver en convertissant l'emprunt, en le frappant d'un impôt ; on peut aussi y arriver en déclarant que le paiement sera fait en papier-monnaie avec un déchet de 20 °/₀ pour l'Espagne ; on peut y arriver enfin par la combinaison de tous ces moyens.

Il y a là visiblement des éventualités que les prêteurs doivent avoir prévues, même la première. Car enfin les emprunteurs, qui ont peine à trouver de l'argent à 6 %, ne sont ni ceux qui ont de l'ordre, ni ceux qui travaillent, ni ceux qui tiennent à faire honneur à leurs affaires ; ce sont, au contraire, ceux qui tiennent à trouver de l'argent à tout prix, qui ne regardent pour cela ni aux expédients ni aux manœuvres plus ou moins honnêtes, et qui emploient cet argent d'une manière quelconque, qui le gaspillent. Il résulte de là que les Espagnols ont à payer annuellement sept cents millions d'intérêts, dont une partie sans doute en papier-monnaie ; c'est beaucoup pour un budget de moins d'un milliard, et une partie importante est payée aux Français auxquels est dû un capital nominal d'environ trois milliards d'extérieure espagnole rapportant plus de cent cinquante millions. Encore un coup, ces prêteurs ont reçu jusqu'ici une somme considérable pour les intérêts ; il n'y aurait sûrement rien d'injuste à ce que leur capital et, par conséquent, leur revenu fût réduit proportionnellement. Cependant, les journaux financiers — car la finance domine tout — prennent hautement le parti de nos nationaux porteurs de fonds espagnols dans cette question des traités de commerce. Ils disent qu'en imposant les vins on diminue l'importation, on l'empêche peut-être ; les Espagnols vont recevoir chaque année deux ou trois cents millions de moins, ils recevront surtout moins d'or. Leur budget est déjà en déficit de soixante millions ; le déficit atteindra peut-être deux cents millions. Ce sera un désastre, ce sera la ruine, ce sera aussi la ruine des porteurs français. D'où l'on peut conclure, sans doute, que c'est aux viticulteurs français à faire des rentes aux porteurs d'extérieure espagnole. Nous étions habitués jusqu'ici, nous autres cultivateurs, à faire des rentes aux porteurs de 3 % et de 4 ½ % français. Cela ne suffit plus maintenant : il faut conserver leur revenu à ceux qui ont porté leur argent aux étrangers ! Que ces Messieurs fassent comme nous. Depuis dix ans nous souffrons du traité de commerce avec l'Espagne, depuis dix ans nous nous sommes ruinés pour que l'Espagne pût payer leurs coupons. A eux, maintenant, de souffrir un peu à

leur tour et de voir diminuer quelque peu leur revenu, lorsque le nôtre a diminué d'autant.

Aussi bien nous n'avons pas prêté qu'aux Espagnols ; nous avons fourni de l'argent aux Portugais, aux Italiens, aux Turcs, aux Russes, aux Autrichiens et aux Hongrois ; allons-nous être obligés de conclure des traités de commerce avec tous ces pays pour leur permettre de nous envoyer leurs excédents de production et, en les sauvant de la ruine, sauver le revenu de nos rentiers ? Nous avons aussi construit une partie de leurs chemins de fer, de leurs usines ; est-ce, en définitive, pour tous ces capitaux qui ne nous appartiennent plus, qui nous font le plus souvent concurrence, sur lesquels la souveraineté étrangère étend son action, dont elle paie ou ne paie pas la rente, qu'elle frappe ou ne frappe pas d'impôts, est-ce pour protéger tous ces capitaux que nous devons abandonner notre industrie et surtout notre agriculture ? Sans doute — et c'est là un des côtés les plus inquiétants de notre situation économique, — sans doute, les capitaux surabondent en France ; mais ils sont restés ce qu'ils étaient au moment de leur formation, ils sont restés des capitaux *argent,* dont le propre est de s'en aller, de circuler, de disparaître, d'être engouffrés à l'étranger après avoir produit des intérêts plus ou moins gros pendant quelques années, à moins qu'ils ne soient restés intégralement dans les mains d'intermédiaires véreux ; et pourtant quel emploi on aurait pu leur donner dans l'exploitation du sol ! Que fallait-il pour cela ? Que les propriétaires qui vivent de la terre, qui en tirent des revenus, lui en rendissent une partie, au lieu de porter presque tout à Paris, de les dépenser dans le luxe, de négliger leurs domaines, de les abandonner à des régisseurs. Si les propriétaires avaient ainsi présidé eux-mêmes à l'amélioration de leurs terres, ils auraient vu leurs revenus s'accroître au lieu de voir diminuer la valeur du fonds, au lieu d'être obligés quelquefois de s'en débarrasser comme d'une chose grevée, improductive, inutile. Et puis, combien de terres encore à défricher, combien de prairies hautes ou basses à améliorer ! Que de terres à drainer, que de marécages à dessécher et à mettre en valeur, que de landes à cultiver ! Sur cinquante mil-

lions d'hectares, vingt-cinq millions à peine sont cultivés et, sur ce qui reste, dix millions sont susceptibles de l'être et auraient absorbé un capital de dix à douze milliards. Le reste, qui est cultivé, pouvait l'être plus complètement, utiliser encore un capital au moins égal. C'était une vingtaine de milliards d'utilisés ; autant d'argent qui serait resté dans le pays, qui ne serait pas allé appauvrir encore des étrangers déjà insolvables. C'était l'accroissement de la population française, de la puissance militaire et économique du pays ; c'était surtout la constitution du crédit agricole sur ses véritables bases. Car il n'y a pas deux manières de constituer le crédit agricole ; c'est l'affaire des propriétaires, les premiers intéressés à aider l'exploitant d'un sol qui est à eux, les premiers intéressés à ce que tout le capital d'exploitation soit un capital à eux ou à leurs fermiers, et non pas un capital de marchands ou de banquiers, un capital destiné à être recouvré un jour ou l'autre par la ruine de l'exploitant et par sa liquidation. Le capital du propriétaire reste toujours dans l'exploitation, et, lorsque le propriétaire s'occupe de ses domaines, lorsqu'il voit de près son fermier, lorsqu'il le conseille, l'excite, le relève et au besoin l'instruit, c'est un capital sauvé et un capital sauveur. Donnez, au contraire, à la culture un capital d'emprunt, vous êtes obligé, immédiatement, de diminuer la garantie du propriétaire, de la réduire à un an et à l'année courante, c'est-à-dire de la rendre illusoire ; vous encouragez le cultivateur à faire des achats le plus souvent ruineux ; car si le commerce ne lui demande pas d'intérêts, il prélève de gros bénéfices. Et puis, au bout de six mois, trois mois, deux mois même, il se présente, il fait signer des billets ; c'est de l'argent pour lui, il les renouvelle aux frais du débiteur. Et le crédit agricole, au lieu d'être un crédit à 6 °/₀, à 5 °/₀, à 4 °/₀, sans intérêt même quelquefois, le crédit agricole est un crédit à 10, 15, 20 et 25 °/₀, s'il s'agit d'achat de bétail, 100, 150 et 200 °/₀, s'il s'agit d'achat d'engrais, sans compter les frais de voyage, les déplacements, les pertes de temps, auxquels sont obligés les débiteurs besoigneux.

Est-il temps de revenir sur ces errements ? Y a-t-il un revenu capitalisable, que les propriétaires puissent employer à l'accroissement de la valeur des propriétés foncières ? Quelle est,

en un mot, la situation exacte des propriétaires et des agriculteurs vis-à-vis des capitalistes ? Elle n'est pas encourageante, mais elle n'est pas désespérée non plus; il n'est que temps d'agir.

J'ai montré plus haut que la baisse de valeur des produits agricoles avait coïncidé avec l'accroissement de l'argent. Au lieu d'une hausse normale, c'est la baisse que nous avons eue; alors que l'argent perdait la moitié de sa valeur et qu'il devait en falloir deux fois plus pour payer la même quantité de produits agricoles, le blé diminuait d'un tiers, c'est-à-dire qu'il perdait les deux tiers de sa valeur, par le fait de la concurrence étrangère. Il n'était pas possible que la propriété foncière ne se ressentît pas de cette situation. Le fermier gêné, ou même ruiné, payait mal ou ne payait pas; le revenu de la propriété foncière était, de ce seul fait, diminué de plus d'un tiers; il fallait bien, pour maintenir l'équilibre, diminuer d'un tiers les prix de location de la terre. Les propriétaires heureux baissaient seulement d'un quart ou d'un cinquième, mais c'était l'exception ; c'était l'exception, aussi, d'être payé à l'échéance et surtout intégralement. Toutefois, ce n'était là qu'une partie de la perte. Le capital foncier diminuait plus que le revenu : on avait été, jusqu'ici, habitué à le considérer comme un capital absolument sûr, un capital toujours productif, un capital réel ; il cessait d'être réel, puisqu'il cessait de produire des revenus à une époque où il en fallait tant pour vivre. Le taux de capitalisation de la terre avait été, jusqu'en 1885, de 3 °/₀; ce taux augmentait, passait à 3 ½, 4, 4 ½, 5. Aujourd'hui, dans les pays ou la culture souffre le plus, il est de 5 à 6. La propriété foncière devient un placement de 2e. de 3e et quelquefois de 4e ordre ; on la traite comme telle, on lui demande les intérêts qu'on demande aux débiteurs incertains, à ceux qui peuvent devenir insolvables. Les propriétaires ont donc vu diminuer leurs revenus d'un tiers en moyenne ; le capital foncier a diminué de plus de moitié. La situation n'est donc pas brillante.

Or, quelle est. en face, la position des capitalistes, de ceux qui possèdent l'or, l'argent, les titres de rente? Quel contraste ! J'ai parlé de l'accroissement de la circulation monétaire ; mais ce

n'est qu'une bien faible partie de la richesse mobilière que cette circulation de dix milliards, encore incessamment accrue par la circulation du papier-monnaie, des trois milliards et demi de circulation des billets de banque. De quelle quantité faudrait-il l'augmenter pour en avoir la valeur exacte, si l'on y ajoutait tout le papier de commerce, de toute forme, de toute catégorie, de toute qualité ? Le papier de commerce est une véritable monnaie, il circule, il libère jusqu'à un certain point ; tout le monde s'en sert, chacun bat sa monnaie à lui. Le crédit se développe, et aussi les abus du crédit ; ce n'est plus 12,000,000,000 de circulation que nous avons, mais 15, 16, 18, 20,000,000,000 peut-être. Pendant que la circulation monétaire est quadruplée, pendant que les produits nécessaires à la vie devraient quadrupler de valeur, nous voyons le sol diminuer de moitié, — davantage peut-être, — de sa valeur de prospérité, de sa valeur de 1875. Nous le voyons redescendre au-dessous de ce qu'il valait en 1815. Et à qui donc profite cet accroissement inusité de valeurs monétaires ? Est-ce à l'ouvrier ? Non, sans doute, puisque les salaires ont à peine doublé, puisque du reste ces salaires ne lui restent pas, qu'ils sont dépensés. C'est donc au commerce, au petit et au grand, jusqu'à la crise d'aujourd'hui, mais surtout au commerce d'argent, au banquier et au financier.

C'est un fait que la période impériale, et les 7 ou 8 années même qui ont suivi, ont été une époque de splendeurs commerciales ; la concurrence à l'intérieur amenait, non pas la diminution des prix, mais uniquement le confortable, le luxe même des installations commerciales ; les affaires étaient loin du reste de se développer en proportion du nombre des commerçants. Le commerce était un bon métier qui enrichissait rapidement son homme ; et l'on s'y jetait à corps perdu, de sorte que les prix de vente s'accroissaient sans cesse pour augmenter la somme des bénéfices bruts nécessaires à faire vivre et prospérer un nombre de plus en plus considérable de commerçants. Il faut bien que ces bénéfices soient employés, qu'ils soient capitalisés d'une manière quelconque, afin de permettre à leurs possesseurs de se retirer des affaires à quarante ans, à cinquante ans, de se reposer, de vivre aussi de leurs rentes ; et

comme cette épargne, qu'elle provienne du commerce petit ou grand, qu'elle provienne même de la culture ou de l'industrie, est de plus en plus considérable, il faut que les placements de tout ordre se développent, que les entreprises industrielles financières, les emprunts de Villes et d'États, se développent pour suffire à l'absorber. Nous partons, en 1850, d'une dette initiale pour la France d'environ 6,000,000,000, et nous arrivons, à la fin de l'empire, à 13 ou 14,000,000,000, et nous sommes aujourd'hui, 20 ans après, à 34 ou 35,000,000,000. Et tout cela est absorbé par l'épargne, classé, comme on dit, à la bourse. Les villes françaises ont suivi l'exemple, les emprunts totalisés atteignent aujourd'hui 4 ou 5,000,000,000, davantage peut-être. La culture place ses économies d'une manière spéciale; elle achète de la terre, elle n'en paie bien entendu qu'une partie, elle emprunte pour payer le reste. Et, comme au milieu de tant d'argent, de tant de bien-être, il ne convient pas que les Villes conservent leur forme ancienne, leur aspect moyen-âge, leurs rues étroites et sans lumière, il faut bien que les propriétaires répondent à la sollicitude de l'État et des Villes qui veulent changer tout cela en reconstruisant des édifices somptueux sur les ruines des anciennes maisons. Eux aussi se procurent par l'emprunt les fonds dont ils ont besoin. Il y a un établissement financier, le Crédit foncier, chargé spécialement, bien entendu, sur bonne et valable hypothèque, de prêter l'argent aux propriétaires fonciers, aux propriétaires urbains, et aux communes rurales désireuses de rebâtir leur mairie ou leur maison d'école. Le Crédit foncier n'est qu'un intermédiaire, qui reçoit, moyennant une commission plus ou moins grosse, l'argent des uns pour le prêter aux autres. Il émet des obligations de tout ordre, de toute couleur, de toute date, au fur et à mesure de ses besoins, c'est-à-dire de l'extension de ses prêts ; il est là, debout et prospère, lorsqu'il ne spécule pas, pour montrer que le métier de prêteur d'argent est encore bon en France, mais aussi qu'il est toujours le même, qu'il enrichit les prêteurs en ruinant les emprunteurs. Voilà encore 5 ou 6 milliards.

Il reste les chemins de fer français et les entreprises industrielles ou financières particulières. Les premiers absorbent une portion de l'épargne, mais au moins les services qu'ils rendent

apparaissent clairement ; et, si leur construction et le matériel qu'ils emploient ont coûté une vingtaine de milliards, ce sont bien en général des milliards productifs. Productifs aussi, lorsque les affaires sont bien administrées, les milliards prêtés aux entreprises privées de mines, de forges, de filatures, de gaz, que sais-je encore ? sous un nom ou sous un autre, en nom collectif ou sans nom ; car c'est une méthode à notre époque, ce n'est peut-être pas la plus mauvaise, quoique ce soit un peu une manie, de répartir son argent un peu partout, d'avoir des intérêts dans un grand nombre d'entreprises, de s'occuper un peu de tout et de rester ainsi dans les affaires de tout le monde, après avoir quitté les siennes propres. Les fonds d'États, les emprunts des villes et des départements, les chemins de fer, les entreprises de tout ordre, le Crédit foncier, absorbent bien aujourd'hui près de quatre-vingts milliards de notre épargne française ; ce n'est là qu'une partie de cette épargne. Il y a encore les emprunts étrangers ; nous avons prêté aux Portugais, qui empruntent sans cesse pour payer la rente de ce qu'ils nous doivent et qui, finissant par ne plus trouver de prêteurs, sont obligés aujourd'hui, d'une manière ou d'une autre, de réduire la rente, d'où une baisse importante des titres ; nous avons prêté en Algérie, en Tunisie, à l'Égypte surtout, nous avons prêté aux Turcs, aux Hongrois, aux Autrichiens, aux Russes ; et puis, de là, nous nous sommes transportés en Amérique, dans l'Amérique Centrale et Méridionale, au Honduras, au Brésil, au Pérou, à la Plata..... Nous aurions prêté aux Patagons, si on nous avait demandé pour eux. Ce n'est pas assez ; nous avons construit des chemins de fer et des manufactures, nous avons exploité des mines, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Algérie, en Égypte, où nous avons fait le canal de Suez, en Autriche et en Russie ; les prêts à l'État ont marché de pair avec les prêts à l'Industrie privée et à celle des chemins de fer. Tout dernièrement encore, nous jetions quelques milliards dans l'entreprise avortée du Panama. Il y a des hommes en France qui savent ce que nous avons prêté à tout le monde ; est-ce trop de l'estimer à 100,000.000,000 ? Non certes, le chiffre peut-être aujourd'hui dépasse 100,000,000 de titres de toute catégorie, de toute couleur, de toute valeur. Voilà la situation

mobilière en face de la situation foncière que je décrivais tout à l'heure.

Tout cela rapporte maintenant. Peu importe, en ce moment, de savoir qui paie toutes ces rentes. Elles sont payées à peu près régulièrement ; cela suffit. Nos rentiers de France touchent annuellement quatre milliards environ ; et, comme il y a encore chez nous des gens économes et aussi des gens riches, tout cela n'est pas dépensé, une grande partie devient disponible, devient capitalisable. Car, on le comprend bien, ce n'est pas la production qui achète des rentes, la production agricole ou industrielle : elles ont peine à vivre, et à payer les rentes qu'elles doivent. Leur beau temps est passé, le temps où elles prêtaient, le temps où elles exportaient plus qu'elles n'importaient, enrichissant le pays de la différence ; c'est bien fini maintenant, et ceux qui s'enrichissent, ce sont les rentiers économes ou les banquiers, ce sont eux qui reçoivent chaque année, d'un peu partout, ce milliard ou ce milliard et demi dont il faut trouver l'emploi, milliard payé en or par les étrangers qui nous doivent, milliard qui fait affluer l'or dans notre pays, qui l'empêche d'en sortir, qui comble chaque année et au delà la différence entre nos importations et nos exportations, qui solde nos dettes, c'est-à-dire qui est prêté partiellement à nos industriels ou à nos agriculteurs besoigneux, non pas pour les tirer d'affaire, mais simplement pour boucher les trous qu'ils font en travaillant, à leurs usines, à leur matériel, à leur capital d'exploitation ; et le reste s'en va un peu partout, à l'État, aux chemins de fer, à l'étranger. Tous les six mois, tous les trois mois même, la bourse est haletante, et se demande avec inquiétude ce que l'on va faire des disponibilités du coupon à échoir ; s'il n'y a pas d'émission nouvelle, on monte, on recherche les titres anciens disponibles ; ils sont classés lorsqu'ils valent quelque chose, peu de chose, ou même quelquefois rien. Telles sont les causes de la hausse des fonds publics : le désir d'avoir des rentes certaines, payées, sauf exception, à l'échéance, rarement réduites ou réduites en vertu de conventions nouvelles et généralement régulières ; l'amour aussi de s'occuper de papier plutôt que d'exploitation, de donner des ordres à son régisseur d'argent, à son agent de change, plutôt

qu'à son régisseur de terres; la facilité de pouvoir liquider au besoin, soit pour changer la nature de ses titres, soit pour les consommer lorsque la rente ne suffit pas. Voilà pourquoi les disponibilités vont plutôt aux emprunts et aux émissions nouvelles qu'à l'amélioration du sol et de l'industrie française. Voilà comment la culture et l'industrie, laissées à elles mêmes, sont abandonnées par l'État. De riches qu'elles étaient, elles sont devenues les pauvres; on ne les écoute plus.

Il n'y a pas de pays en Europe où cela se passe autant qu'en France; partout les États encouragent le développement de l'industrie et de l'agriculture, l'exploitation du sol et de ses richesses de tout ordre. C'est pour cela qu'ils nous demandent notre or. L'Autriche en a sans cesse besoin, comme la Russie; c'est pour augmenter leurs ressources que ces deux pays ont établi à l'intérieur le cours forcé du papier monnaie, supprimé la circulation de l'or qui est devenu un article de luxe, un article d'exportation par l'État et d'importation pour l'État, jusqu'à ce que, par le développement de ces richesses intérieures, il y ait un solde en faveur des importations d'or qui permette de supprimer peu à peu la circulation du papier.

Ainsi, abandon de la terre, recherche des valeurs mobilières, voilà où nous ont conduits les encouragements donnés en France à la production de l'or. Et, lorsqu'on recherche l'or, on en meurt. C'est là ce qui nous menace; car voici encore un autre côté de la question. Ces emprunts, qui atteignent une centaine de milliards, ne se sont pas faits tout seuls; il a fallu les préparer par la presse, par la finance, par la bourse, par l'action de la haute banque. Il a fallu charger cette dernière d'en contracter une partie, la plus grande partie, en excitant le public, et quelquefois en le trompant. Tout cela se paie, en espèces sonnantes, par des commissions plus ou moins importantes, suivant les efforts faits, suivant l'éloignement des emprunteurs. Ce sont nominalement les emprunteurs qui paient les commissions; mais il n'importe, puisque c'est toujours avec l'argent des prêteurs. Les banquiers ont donc prélevé des commissions : 3 %, 4 %, 5 %, 10 % quelquefois, pour les petits emprunts difficiles à contracter, sans compter les autres petits bénéfices. Quelquefois, ils ont contracté pour eux-mêmes et gardé tout.

Voilà donc 6 ou 7,000,000,000 qui sont restés entre les mains des banquiers, sur les 100,000,000,000 empruntés; somme énorme, à coup sûr, qui leur permettait de faire de grosses économies tout en augmentant leur train de maison et de devenir à leur tour prêteurs, en choisissant bien entendu les entreprises auxquelles ils donneraient leur confiance; et puis, ils augmentaient leur fonds de roulement, développaient leur commerce de l'argent et des titres, je veux dire l'ardeur de la spéculation, l'ardeur du jeu à la Bourse.

Tous ces titres, émis en si peu de temps, classés ou non, sont à eux. Est-ce qu'ils n'en règlent pas à leur gré les variations? Est-ce qu'ils ne sont pas les maîtres de la poste et du télégraphe par leurs agences? Est-ce qu'ils ne créent pas, au gré de leurs besoins, les bonnes comme les mauvaises nouvelles? Est-ce qu'ils n'ont pas entre les mains le moyen de gagner du jour au lendemain 1,000,000, 2,000,000, 10,000,000, davantage quelquefois? Schnœbelé est-il traîtreusement saisi par deux policiers allemands: des officiers français sont-ils le point de mire des feux d'un soldat allemand; la Russie concentre t-elle des troupes en Pologne; l'Italie insulte-t-elle nos pèlerinages; Guillaume a-t-il mal à l'oreille; c'est la guerre. MM. de Rothschild et C^ie^ le savent avant tout le monde; on le proclame, on grossit l'affaire, on sème adroitement de faux bruits, la Bourse est effarée; et les gros bonnets de la finance jettent sur le marché 100,000 fr. de rente qui ne trouvent pas preneurs. Il y a une baisse de 2 fr. le lendemain; et ces bons apôtres rachètent à 2 fr. de baisse tous les titres offerts 1,000,000, 2,000,000, 10,000,000. La liquidation de fin de mois arrive; décidément, nous n'aurons pas la guerre. La Bourse a repris son assiette, elle a monté au-dessus des anciens cours; les vendeurs imprudents n'ont plus qu'à s'exécuter et à payer aux acheteurs les différences convenues, car les opérations n'étaient que fictives et elles se font aussi bien à la hausse qu'à la baisse. Voilà comment nos titres de rente passent peu à peu dans les coffres-forts de la banque juive. Est-ce tout, au moins? Eh! pourquoi donc? Est-ce que la spéculation sur les marchandises n'est pas, pour le moins, aussi importante pour eux que la spéculation sur les fonds? Est-ce qu'il n'est pas encore

plus important de ruiner les propriétaires fonciers et les industriels que de ruiner les rentiers ?

Le papier, en somme, n'est que du papier. Si l'on enlevait de la France tout l'or et tout le papier qui s'y trouvent, si on lui laissait ses usines, si on renvoyait au dehors tout le capitalisme cosmopolite, la France ne se trouverait pas appauvrie. Si elle trouvait trop lourdes les rentes qu'elle aurait à payer à ces étrangers sortis de France, elle ferait ce que fait aujourd'hui le Portugal, ce que l'Espagne fera demain : elle réduirait ses rentes, mais elle les réduirait honnêtement, en les imposant de 10 °/₀, 20 °/₀, ce qui ne ferait en somme que mettre les rentiers sur le même pied que les industriels ou les agriculteurs de France ; elle rétablirait la circulation du papier-monnaie, et l'on verrait alors le nombre des commerçants, des fonctionnaires, des gens inutiles. diminuer, l'industrie et l'agriculture prendre un nouvel essor et montrer qu'elles sont vraiment et uniquement les sources de la richesse.

L'or, l'argent, le papier, tout cela n'est que fantasmagorie ; mais c'est une fantasmagorie qui devient réalité. L'or, l'argent, le papier, servent à l'acquisition de la propriété foncière, à la reconstitution de la grande, de la très grande propriété, à l'établissement dans les parties les plus riches de la France de territoires de chasse. Le capital juif peut absorber toutes les propriétés foncières qui sont à vendre ; c'est le seul qui puisse le faire. Voilà le grand danger : la dénationalisation du sol de la France, l'expropriation des propriétaires fonciers et leur remplacement par des propriétaires étrangers, par des juifs.

Le mouvement est commencé. Depuis dix ans que dure la crise, les fermes, les châteaux, les forêts, sont mis en vente dans l'Aisne, dans Seine-et-Oise, dans Seine-et-Marne, dans l'Orléanais, la Bourgogne et la Normandie. Il ne se présente point d'acquéreur ; les notaires envoient leurs affiches au capital cosmopolite qu'ils connaissent. Ce capital-là offre 100,000 fr. d'une propriété dont la mise à prix était de 150.000 fr. et n'a pas été couverte. Le propriétaire besoigneux diminue 20.000 fr. ; c'est trop peu. Le juif retire son offre ; il n'en veut plus. Le propriétaire revient à la charge ; c'est un marchandage. Fina-

lement, la propriété est vendue pour 105,000 fr., quelquefois pour 90,000 fr. C'est un beau coup de fusil, comme on dit dans le commerce ; et c'est aussi, pour notre acquéreur, l'économie d'une location de chasse.

Si ce mouvement s'étend et se généralise, et cela arrivera sûrement, que deviendra la culture en France ? Elle deviendra serve, non pas comme au moyen âge, attachée à la glèbe ; mais, au contraire, détachée de la terre, tenant de son propriétaire le morceau de pain dont elle a besoin pour vivre, ayant perdu son capital d'exploitation, besoigneuse, démoralisée, déshonorée. Ce sera la culture industrielle.

Nous n'en sommes pas encore là, en Anjou. Chez nous les propriétaires s'occupent de leurs terres et aussi de leurs fermiers. Mais que de régions où nous y tendons par les charges de la propriété foncière, par les dettes qu'elle contracte, et qui l'obligeront peut-être un jour ou l'autre à liquider !

Dès lors, il n'y a qu'un remède à une pareille situation pour les propriétaires : prendre l'énergique résolution de conserver, d'améliorer, d'augmenter leurs biens-fonds, et en prendre aussi les moyens. Donc, il faut faire ce que font les juifs, mais sans spéculer ; épargner, économiser chaque année une partie de leurs revenus, rembourser leurs dettes s'ils en ont, les convertir, les réduire. employer leurs excédents à encourager la culture, à améliorer leurs terres, les bâtiments d'exploitation ; augmenter ainsi leurs revenus, acheter d'autres terres, et remettre à leurs enfants, non pas une propriété dépréciée, mais une propriété étendue, augmentée, améliorée.

F. NICOLLE,

Directeur du Syndicat agricole d'Anjou.

LA THÉORIE MÉCANIQUE DE LA LUMIÈRE

(Deuxième article)

Polarisation. — La détermination de la direction des vibrations lumineuses découle de l'étude de la *polarisation*. Pour faire comprendre à nos lecteurs cette manière d'être de la lumière, nous supposons mis entre leurs mains un petit instrument qu'on appelle un *prisme de Nicol* ou simplement un *nicol*. Il est inutile de le décrire en détail. Nous le supposerons monté dans un tube, comme un oculaire de lunette, et nous dirigerons les rayons lumineux parallèlement à l'axe de ce tube. Au double point de vue de sa forme extérieure et de sa structure interne, le nicol est symétrique par rapport à un plan qui passe par cet axe ; nous appellerons ce plan : *section principale*.

Regardons à travers cet instrument la flamme d'une bougie ; nous la voyons à peu près comme à l'œil nu et avec une clarté indépendante de la position de la section principale ; nous constatons ce dernier point en faisant tourner le tube autour de son axe.

Plaçons maintenant entre notre œil et la bougie deux nicols à la suite l'un de l'autre. Laissons l'un des deux fixe et faisons tourner lentement l'autre autour de l'axe de sa monture. La flamme de la bougie, vue à travers ce système, nous paraît très brillante quand les sections principales des deux nicols sont parallèles; elle s'obscurcit graduellement à mesure qu'augmente l'angle de ces deux plans, et disparaît tout à fait quand ceux-ci sont perpendiculaires.

La lumière qui a traversé le premier nicol diffère donc de la lumière naturelle par ce caractère très net : *son passage à travers le second nicol dépend de l'orientation de celui-ci.* Toute lumière qui présente ce caractère est dite *polarisée.*

On peut polariser la lumière par d'autres moyens. Dans tous les cas, l'instrument qui produit cet effet prend le nom de *polariseur.* On donne celui d'*analyseur* au second nicol de l'expérience ci-dessus, et aux autres instruments par lesquels on peut le remplacer.

On appelle *plan de polarisation* le plan dans lequel il faut amener la section principale du nicol analyseur pour éteindre complètement la lumière. Nous dirons donc, d'après ce qui précède, que le premier nicol avait polarisé la lumière dans un plan perpendiculaire à sa propre section principale.

La découverte de la polarisation est due à *Huyghens* (1690.) Il observa que l'intensité des rayons qui ont successivement traversé deux cristaux de spath d'Islande dépend de l'orientation relative de ceux-ci. Mais il ne put donner aucune explication de ce phénomène; et *Newton* l'opposa comme une objection à la théorie des ondulations. *Fresnel* montra que la polarisation ne nous interdit nullement de considérer la lumière comme un mouvement vibratoire de l'éther, mais qu'elle nous oblige à concevoir ce mouvement comme différent de celui de l'air qui transmet un son : les vibrations de l'air sont *longitudinales*, celles de l'éther doivent être supposées *transversales.*

Vibrations transversales. — Une vibration est dite *longitudinale* lorsque la molécule vibrante se déplace sur une droite parallèle à la direction de propagation du mouvement

vibratoire. Une vibration est dite *transversale* quand la molécule se déplace dans un plan perpendiculaire à cette même direction.

Nous développerons ici une comparaison empruntée au célèbre physicien et vulgarisateur anglais *Tyndall*. Représentons-nous une longue file d'hommes dont chacun appuie ses mains sur les épaules du camarade placé devant lui. Supposons d'abord ces hommes au repos, puis donnons au dernier une poussée en avant. Pour se redresser il prend appui sur l'avant-dernier et le pousse ainsi en avant; l'avant-dernier se redresse en poussant celui qui est devant lui, et la poussée se transmet ainsi progressivement d'un bout à l'autre de la file. L'axe de celle-ci est la direction de propagation ; le déplacement de chaque individu est parallèle à cette direction ; il est *longitudinal*. Si, au lieu d'une poussée unique, nous imprimons au dernier homme une suite périodique d'oscillations d'arrière en avant et d'avant en arrière, tous les autres répéteront successivement le même mouvement avec un retard proportionnel à leur distance au dernier, et nous donneront ainsi l'image de la propagation des *vibrations longitudinales*.

Donnons maintenant au dernier homme de la file une impulsion de gauche à droite ; en se redressant il tire aussi de gauche à droite l'avant-dernier, et ainsi de suite. Les choses se passent comme dans le cas précédent, sauf que les déplacements individuels ont lieu de gauche à droite et de droite à gauche pendant que le mouvement se propage de l'arrière à l'avant de la file. Les déplacements sont perpendiculaires à la direction de propagation, ils sont *transversaux*. S'ils se reproduisent périodiquement, ils nous fournissent l'image de la propagation des *vibrations transversales*.

Au lieu d'osciller de gauche à droite, chaque individu pourrait osciller de haut en bas. Nous aurions encore des vibrations transversales et rectilignes mais perpendiculaires aux précédentes. Nous concevrions aussi facilement des vibrations transversales et rectilignes d'obliquité quelconque. Enfin prenons le dernier homme par les épaules et poussons-le d'abord de gauche à droite, puis de haut en bas, puis de droite à gauche, puis de bas en haut, de façon qu'un point de son

corps décrive une courbe fermée dans un plan perpendiculaire à l'axe de la file. Pour résister à l'entraînement que nous lui imposons, notre homme se cramponne au camarade placé devant lui, et l'entraîne ainsi, avec un certain retard, dans un mouvement de même nature que le sien, etc. C'est l'image de la propagation d'une vibration transversale à trajectoire curviligne fermée.

Pour concevoir maintenant la propagation des vibrations longitudinales ou transversales dans un milieu élastique quelconque, nous décomposerons par la pensée ce milieu en tranches extrêmement minces, perpendiculaires à la direction de propagation, et nous attribuerons à chacune de ces tranches le rôle d'un des hommes considérés ci-dessus.

Nous n'avons pas à nous occuper des vibrations obliques à la direction de propagation : 1° parce que, en vertu de la superposition des petits mouvements, toute vibration oblique peut être remplacée analytiquement par deux vibrations composantes, l'une longitudinale et l'autre transversale ; 2° parce que cette décomposition se réalise même en général physiquement, comme nous le dirons plus loin.

Constitution de la lumière polarisée. — Au temps de *Huyghens* et de *Newton*, on ne pensait qu'aux vibrations longitudinales. Il était alors impossible de comprendre que l'effet produit par un nicol (ou, pour éviter l'anachronisme, par un spath naturel), pût être modifié par la rotation de cet instrument autour d'un axe qui aurait été parallèle à la direction même des vibrations.

Au contraire, d'après *Fresnel*, *dans la lumière polarisée* (définie par sa propriété de pouvoir être complètement éteinte par un nicol), *les vibrations sont transversales, rectilignes et perpendiculaires au plan de polarisation.*

Cette hypothèse étant admise, les faits d'expérience exposés plus haut s'expriment en disant :

1° Que le nicol analyseur transmet les vibrations transversales parallèles à sa section principale ;

2° Qu'il arrête les vibrations perpendiculaires à ce plan ;

3° Quant aux vibrations obliques, le principe de la superpo-

sition des petits mouvements permet d'expliquer ce qui se passe. Toute vibration transversale oblique à la section principale équivaut à l'ensemble de deux vibrations, l'une parallèle, l'autre perpendiculaire à ce plan. Le nicol ne laisse passer que la première. Un calcul simple montre alors que, lorsqu'un nicol reçoit un faisceau de lumière polarisée, *l'intensité*[1] *du faisceau émergent doit être proportionnelle au carré du sinus de l'angle formé par la section principale du nicol avec le plan de polarisation du faisceau incident.* Cette loi porte le nom de *Malus*, qui l'a énoncée le premier (pour le spath naturel, 1810); l'explication théorique en a été donnée par *Fresnel* (1821); enfin les nombreuses mesures photométriques d'*Arago* (1850) l'ont soumise, avec un succès complet, au contrôle de l'expérience.

Il serait facile de suivre analytiquement une marche inverse et d'établir la légitimité de l'hypothèse de *Fresnel*, en partant de la *loi de Malus*, considérée comme acquise par l'expérience. Nous ne le ferons pas ici, mais nous insisterons sur l'absence de toute composante longitudinale dans les vibrations de la lumière polarisée.

Si celle-ci contenait, à la sortie du nicol polariseur, des vibrations longitudinales, on ne verrait aucune raison pour que le nicol analyseur les arrêtât, quelle que fût sa position. Et pourtant, quand les sections principales sont croisées, ni l'œil, ni les plaques photographiques, ni les thermoscopes les plus délicats, ne révèlent la moindre action. Il est donc *inutile,* pour l'explication de tous les phénomènes observables, d'admettre l'existence de vibrations longitudinales dans la lumière polarisée. C'est pourquoi nous considérerons *provisoirement* les vibrations de cette lumière comme purement transversales. Cette hypothèse sera légitimée plus loin par l'étude de la réflexion et de la réfraction.

On retrouverait tout aussi bien la *loi de Malus,* en admet-

[1] Un faisceau est dit deux fois plus intense qu'un autre lorsqu'il produit sur un écran le même éclairement que la superposition de deux faisceaux égaux à l'autre. Dans la théorie mécanique, l'intensité d'un faisceau est proportionnelle à la force vive que ses vibrations apportent pendant l'unité de temps sur l'unité de surface.

tant que la vibration est parallèle au plan de polarisation au lieu de lui être perpendiculaire. Ce point reste donc, pour le moment, indécis.

Interférence de la lumière polarisée. — Historiquement *Fresnel* a fondé l'hypothèse des vibrations transversales sur les circonstances particulières que présente l'interférence des rayons polarisés, circonstances mises en lumière par ses propres expériences et par celles d'*Arago* (1815-19). Ces expériences, ingénieusement variées de façon à ne laisser aucun doute sur leur interprétation, sont en somme la répétition de l'expérience fondamentale d'*Young*, modifiée en ce que les deux faisceaux interférents sont polarisés, soit dans des plans parallèles entre eux, soit dans des plans rectangulaires. La région de l'écran qui reçoit simultanément les deux faisceaux présente des franges dans le premier cas, un éclairement uniforme dans le second. Cela s'explique immédiatement avec l'hypothèse de *Fresnel*. Dans le premier cas, les vibrations interférentes sont parallèles ; elles doivent donc, suivant leur différence de phase, ajouter leurs effets ou se détruire mutuellement et produire ainsi des franges brillantes ou obscures. Dans le second, elles sont rectangulaires ; elles ne peuvent jamais se détruire en se combinant ; la vibration qui en résulte, quand on les suppose de même période, est une vibration elliptique de forme et de position variables avec la différence de phase, mais d'intensité invariable : l'éclairement doit être uniforme.

Ici encore on peut retourner le raisonnement et, par une analyse due à *Fresnel* et complétée par *Verdet*, on obtient les résultats suivants : *Étant donnés : 1° l'hypothèse générale que la lumière est un mouvement vibratoire ; 2° le fait expérimental que l'interférence de deux rayons polarisés dans des plans rectangulaires ne donne jamais de franges ; il faut nécessairement admettre : 1° que les vibrations de l'éther dans la lumière polarisée n'ont pas de composante longitudinale, ou que leur composante longitudinale, si elle existe, n'a pas d'action sur l'œil ; 2° que leur composante transversale est rectiligne et qu'elle est parallèle ou perpendiculaire*

au plan de polarisation. Ce sont ces mêmes conclusions que nous avions tirées de l'action du nicol.

Enfin l'hypothèse des vibrations transversales trouve une confirmation surabondante dans tous les phénomènes connus sous le nom de *polarisation chromatique*, lesquels résultent de l'interférence de rayons polarisés.

Constitution de la lumière naturelle. — On appelle ainsi la lumière qui ne présente aucune trace de polarisation : telle est en général la lumière fournie directement par le soleil, par la flamme d'une bougie, etc. La lumière naturelle peut être ou simple ou composée de lumières de diverses couleurs. Dans le premier cas, toutes ses vibrations ont la même période. Dans le second, on peut la considérer comme formée par la réunion d'un nombre plus ou moins considérable de lumières simples, qui diffèrent entre elles par la période de leurs vibrations. Nous chercherons maintenant à concevoir comment sont dirigées les vibrations dans une lumière naturelle simple.

Lorsqu'on superpose, après les avoir ramenés à une même direction, deux faisceaux de lumière simple, de même couleur, originairement indépendants l'un de l'autre et polarisés dans deux plans rectangulaires, on obtient une lumière simple et de même couleur dont toutes les propriétés sont identiques à celles de la lumière naturelle. Cette remarquable synthèse, due à *Fresnel,* nous conduit : 1° à considérer, au moins provisoirement, les vibrations de la lumière naturelle comme purement transversales ; 2° à regarder ces vibrations comme résultant de la composition de deux vibrations rectilignes et rectangulaires, complètement indépendantes l'une de l'autre, quant à l'amplitude et quant à la phase ; ou, ce qui revient exactement au même, d'après le principe de la superposition des petits mouvements, à considérer ces vibrations comme s'effectuant sur des trajectoires elliptiques de forme et d'orientation fréquemment et arbitrairement variables dans un même faisceau lumineux.

Il est alors facile d'expliquer l'action du nicol polariseur. Le faisceau naturel incident est équivalent à l'ensemble de deux faisceaux polarisés, l'un dans la section principale de ce nicol,

l'autre dans un plan perpendiculaire. Le polariseur arrête le premier et laisse passer le second.

Quelques notions sur l'élasticité. — Maintenant que nous avons reconnu que les vibrations par lesquelles nous essayons d'expliquer la lumière doivent être supposées transversales, nous avons la tâche d'imaginer le mécanisme de leur propagation. Nous la remplirons, conformément aux principes logiques exposés dans la première partie de ce travail, en attribuant hypothétiquement à l'éther des propriétés élastiques analogues à celles des corps qui tombent sous nos sens.

Lorsque nous déformons modérément un corps quelconque, nous pouvons généralement y constater une certaine tendance à reprendre sa forme première. Enfonçons, par exemple, un piston dans un tube fermé rempli d'air, nous le verrons ressortir dès que nous l'abandonnerons à lui-même. Fléchissons une lame d'acier, la lame se redressera quand nous la lâcherons. Cette tendance est ce qu'on appelle l'*élasticité*.

En développant par une puissante analyse quelques hypothèses simples sur les actions moléculaires, les efforts combinés de divers savants, parmi lesquels on doit surtout citer *Fresnel*, *Cauchy* et *Lamé*, ont édifié une théorie de l'élasticité, qui rend compte de tous les phénomènes connus.

Nous allons exposer brièvement les points de cette théorie qui nous seront utiles pour continuer nos études sur la lumière.

On peut distinguer deux modes d'élasticité, représentés respectivement par les deux exemples donnés plus haut et les appeler *résistance au changement de volume* et *résistance au changement de figure*. Le premier mode se trouve, à des degrés divers, dans tous les corps; le second ne se rencontre que dans les solides (que précisément il caractérise).

A ces deux modes d'élasticité correspondent deux modes de propagation des ondes. La résistance au changement de volume joue le rôle principal dans la propagation des mouvements longitudinaux; la résistance au changement de figure entre seule en jeu dans la propagation des mouvements transversaux.

En conséquence : 1° Les mouvements longitudinaux seuls peuvent se propager dans les fluides. Ainsi les vibrations sont purement longitudinales dans l'air qui transmet un son ; 2° les mouvements longitudinaux et les mouvements transversaux se propagent également bien dans les solides, mais généralement avec des vitesses différentes. Cette dernière circonstance provoque un dédoublement de l'ébranlement primitif en deux ondes distinctes qui transportent séparément les mouvements longitudinaux et les mouvements tranversaux.

Supposons par exemple qu'une explosion volcanique produise en un point donné de la croûte terrestre une commotion complexe par laquelle les roches voisines soient à la fois, d'une part, comprimées, et de l'autre, plissées, fléchies, tordues. Ces déformations gagneront de proche en proche les autres parties de la terre, mais elles se diviseront en deux groupes marchant inégalement vite. A une distance suffisante du lieu de l'explosion, on observe, à quelques secondes d'intervalle, deux tremblements de terre distincts, produits par les passages successifs de l'onde de compression, qui produit des déplacements longitudinaux du sol, et de l'onde de plissement, qui produit des déplacements transversaux. Nous ferons observer que la structure hétérogène de l'écorce terrestre enlève, dans la plupart des cas, à ces phénomènes la netteté que nous leur avons attribuée, dans le seul but d'exprimer par un exemple sensible les effets de l'élasticité.

Il est d'ailleurs nécessaire de préciser ces effets encore davantage, et, pour cela, nous distinguerons, d'après leur structure interne, les corps en deux classes. Un corps est dit *isotrope* quand sa structure interne est la même suivant toutes les directions. Les liquides et les gaz sont essentiellement isotropes. Parmi les solides, le verre, les métaux et les minéraux non cristallisés, sont aussi isotropes plus ou moins complètement. Le bois, au contraire, est un type bien connu des corps non isotropes ; on y distingue des fibres orientées dans un sens déterminé. Les cristaux sont aussi des corps non isotropes ; leurs formes extérieures naturelles, leur clivage, leur dilatation, la manière dont ils conduisent la chaleur le montrent avec évidence. Au point de vue de l'élasticité, les

cristaux du système cubique se comportent comme les corps isotropes. Le défaut d'isotropie des autres cristaux joue un très grand rôle en optique.

La théorie de l'élasticité permet d'énoncer les propositions suivantes :

1° Dans un *solide isotrope* un ébranlement vibratoire quelconque donne naissance à *deux* ondes animées de vitesses de propagation généralement différentes ; dans l'une les vibrations sont longitudinales, dans l'autre elles sont transversales, sans être nécessairement rectilignes.

2° Dans un *solide* non isotrope, mais *peu différent d'un solide isotrope*, ce qui est le seul cas utile à considérer, un ébranlement vibratoire quelconque donne naissance à *trois* ondes animées de vitesses de propagation différentes ; dans l'une les vibrations sont *quasi-longitudinales*, c'est-à-dire qu'elles sont rectilignes et à peu près parallèles à la direction de propagation ; dans les deux autres les vibrations sont *rectilignes* et *quasi-transversales*, c'est-à-dire à peu près perpendiculaires à cette direction ; ces deux vibrations quasi-transversales sont respectivement situées dans deux plans perpendiculaires entre eux et parallèles à la direction de propagation.

Élasticité de l'éther. — Pour expliquer la propagation des vibrations transversales dans l'éther, et l'absence des vibrations longitudinales, nous attribuerons hypothétiquement à l'éther le mode d'élasticité que nous appelons résistance au changement de figure, et nous lui dénierons celui que nous appelons résistance au changement de volume.

C'est dire qu'une masse d'éther dont le volume a été *légèrement* modifié, mais qui n'a subi ni flexion, ni glissement, ni torsion, n'a aucune tendance à reprendre son volume primitif. N'ayant jamais à considérer que de très faibles variations de volume, nous ne préjugeons rien sur les effets que pourraient produire des variations considérables. C'est pourquoi nous avons évité de donner à notre hypothèse une expression plus usuelle, mais, à notre avis, moins correcte, qui consiste à dire que l'éther est indéfiniment compressible et extensible.

En résumé, les *fluides* ne possèdent que la résistance au changement de volume et ne propagent que les vibrations longitudinales ; l'*éther* ne possède que la résistance au changement de figure et ne propage que les vibrations transversales ; les *solides* possèdent les deux modes d'élasticité et propagent les deux sortes de vibrations.

Une distinction reste encore à faire au point de vue de l'isotropie. En principe, à part la résistance au changement de volume, nous attribuerons les propriétés élastiques d'un solide isotrope à l'éther du vide et à l'éther inclus dans les corps isotropes, et celles d'un solide non isotrope à l'éther inclus dans les corps pondérables non isotropes.

Ces conceptions sur l'élasticité de l'éther servent de base aux théories de la réflexion, de la réfraction simple et de la double réfraction, et trouvent dans la comparaison des résultats de ces théories avec ceux de l'expérience, en même temps qu'un moyen pour se préciser davantage, une confirmation éclatante de leur opportunité, sinon de leur exactitude objective.

Double réfraction. — *Huyghens*, avons-nous dit plus haut, réussit, par l'application de son principe, à donner une expression rigoureuse et simple aux lois de la double réfraction, du moins en ce qui concerne l'existence et la direction des deux rayons réfractés.

Un ébranlement quelconque, circonscrit à l'origine dans un élément de volume infiniment petit, donne naissance, dans un milieu isotrope, à une onde élémentaire sphérique, dont le rayon croît avec le temps. C'est de cette forme sphérique que découlent les lois de la réflexion et de la réfraction simple à la surface de séparation de deux milieux isotropes.

Huyghens admit que, dans le spath d'Islande et dans les autres corps non isotropes présentant le même genre de symétrie cristalline, tout ébranlement lumineux, circonscrit primitivement dans un élément de volume infiniment petit, donnait naissance à deux ondes élémentaires, ayant respectivement la forme d'une sphère et celle d'un ellipsoïde de révolution. Le rayon de la sphère croît avec le temps, comme aussi les dimensions de l'ellipsoïde, qui reste toujours semblable à lui-même.

Quand une onde plane infiniment mince, se propageant dans l'air, rencontre l'une des faces d'un cristal de spath, chaque point de cette face devient un centre d'ébranlement. Le principe des ondes-enveloppes indique alors la production de deux ondes planes à l'intérieur du cristal ; l'*onde ordinaire* est l'enveloppe des ondes élémentaires sphériques ; l'*onde extraordinaire* est l'enveloppe des ondes élémentaires ellipsoïdales. La direction de propagation des vibrations de chacune des deux ondes est la direction du rayon de même nom ; celle-ci se trouve ainsi déterminée.

Fresnel a largement complété l'œuvre de *Huyghens* : 1° en déduisant des propriétés élastiques de l'éther la production simultanée des deux ondes élémentaires, sphérique et ellipsoïdale ; 2° en embrassant dans la même théorie les corps d'une structure cristalline plus compliquée que celle du spath ; 3° en expliquant la polarisation des deux rayons réfractés, par le même mécanisme que la double réfraction elle-même.

Pour nous faire quelque idée de la théorie de *Fresnel*, nous reprendrons la comparaison du tremblement de terre. Figurons à un instant donné les deux ondes produites par une explosion unique. Pour cela, marquons sur une carte tous les points où l'on a ressenti une secousse, dix secondes, par exemple, après l'explosion centrale. Ces points formeront autour du centre de commotion deux courbes fermées distinctes, l'une comprenant les points où la secousse a été longitudinale, l'autre, ceux où elle a été tranversale. Si la croûte terrestre était parfaitement homogène et isotrope, ces deux courbes seraient deux circonférences concentriques ; elles se réduiraient même à une seule, s'il arrivait que la vitesse de propagation fût la même pour les deux espèces de secousses.

Rappelons-nous maintenant ce que nous avons dit de l'élasticité des corps solides non isotropes et de celle de l'éther qu'ils sont supposés contenir. Remplaçons dans l'exemple ci-dessus exposé, les secousses longitudinales et transversales par deux mouvements tous deux transversaux, mais perpendiculaires l'un sur l'autre, ou du moins quasi-tels. Transportons enfin notre construction dans l'espace à trois dimensions. Nous serons ainsi conduits à cette proposition : Le mouvement qui

résulte d'un ébranlement quelconque, produit à l'origine dans un élément de volume infiniment petit, pris dans l'éther d'un corps non isotrope, se trouve, à une époque postérieure quelconque, réparti sur deux surfaces distinctes ; une droite tirée à partir du centre d'ébranlement dans une direction quelconque, rencontre ces deux surfaces en deux points généralement différents ; les mouvements de l'éther en ces deux points sont rectilignes, et quasi-perpendiculaires entre eux.

Ces deux surfaces sont les deux ondes élémentaires relatives à un même ébranlement élémentaire. Elles croissent avec le temps en restant semblables à elles-mêmes. Il suffit de savoir les construire pour un intervalle de temps unique, qu'on choisira arbitrairement, mais qu'on prendra très petit à cause de l'énorme vitesse de la lumière. Suivant un langage habituel en géométrie analytique, on considère l'ensemble des deux surfaces ainsi construites comme constituant une surface unique à deux nappes, qu'on appelle la *surface de l'onde*.

La connaissance de cette surface permet d'appliquer à un milieu non isotrope quelconque, la construction de *Huyghens*, fondée sur le principes des ondes-enveloppes. Ici la surface enveloppe a deux nappes, respectivement tangentes aux deux nappes des ondes élémentaires. Il y a donc deux ondes réfractées et la même construction donne les directions de propagation des vibrations transportées par ces deux ondes, c'est-à-dire la direction des deux rayons réfractés.

En développant la théorie de l'élasticité, *Fresnel* a trouvé la forme la plus générale de la surface de l'onde. Cette forme assez compliquée est représentée, en géométrie analytique, par une équation du quatrième degré. Mais ses deux nappes se réduisent respectivement à une sphère et à un ellipsoïde de révolution, comme l'avait deviné *Huyghens*, pour les corps qui présentent la même symétrie cristalline que le spath d'Islande. Enfin, dans les corps isotropes, les deux nappes se confondent en une sphère unique, ce qui conduit aux lois de la réfraction simple.

Les résultats de la théorie de Fresnel, et en particulier la forme de la surface de l'onde, ont subi avec succès des vérifications expérimentales aussi rigoureuses que multipliées, four-

nies surtout par les phénomènes de *polarisation chromatique* et de *réfraction conique*. Leur exposition sortirait de notre cadre. Nous ne parlerons pas non plus de la *polarisation rotatoire*. Notre but n'est pas de faire un cours complet d'optique, mais d'exposer clairement et de justifier d'une manière suffisante la théorie mécanique de la lumière.

Position des vibrations dans la lumière polarisée. — L'existence d'une nappe sphérique dans la surface de l'onde du spath parut à *Fresnel* trancher une question laissée indécise par l'interférence des rayons polarisés. Dans un cristal de spath, toutes les directions perpendiculaires à une direction particulière qu'on appelle *l'axe* sont équivalentes entre elles au point de vue de l'élasticité. Il en résulterait, d'après *Fresnel*, que les vibrations rectilignes perpendiculaires à l'axe devraient se propager avec une même vitesse, quelle que fût leur direction de propagation. En conséquence ces vibrations formeraient la nappe sphérique de la surface de l'onde. Par suite, dans le rayon ordinaire, les vibrations seraient perpendiculaires à l'axe du cristal en même temps qu'au rayon lui-même. Or l'expérience montre que le rayon ordinaire est polarisé dans le plan déterminé par ces deux droites. Donc *la vibration est perpendiculaire au plan de polarisation;* c'est ce que nous avions admis provisoirement plus haut.

Mais ce raisonnement manque de rigueur. Une étude plus approfondie de la propagation des vibrations transversales montre qu'on pourrait, avec autant de vraisemblance, le répéter mot pour mot en substituant aux trajectoires des molécules vibrantes ce qu'on pourrait appeler les *lignes de flexion* de l'éther, lesquelles sont perpendiculaires aux trajectoires, comme la charnière d'une porte est perpendiculaire au déplacement qu'éprouve la serrure quand on fait tourner la porte. Ce seraient alors les lignes de flexion qui seraient perpendiculaires au plan de polarisation; par suite, les trajectoires seraient contenues dans ce plan. La question reste donc indécise.

Cette indétermination, dont nous avons essayé de faire saisir physiquement la raison d'être dans ce cas particulier, est

d'ailleurs plus grande encore que nous ne pouvons l'expliquer ici et tient à la forme même des équations fournies par la théorie de l'élasticité, et aussi à l'ignorance où nous sommes du mode d'action des vibrations lumineuses sur la rétine et sur les plaques photographiques. Elle semble, d'après *M. H. Poincaré,* ne pouvoir être levée rigoureusement par aucun phénomène. Les belles recherches de *M. Carvallo* (1890) sur la dispersion dans le spath, et les très curieuses expériences de *M. Wiener* (1891) sur les ondes stationnaires et sur l'interférence de rayons polarisés qui se croisent à angle droit, trouvent sans doute dans l'opinion adoptée par *Fresnel* leur interprétation la plus naturelle, mais n'excluent pas définitivement l'opinion contraire.

Intensité de la lumière réfléchie. — *Huyghens* n'avait expliqué dans la théorie des ondulations que les lois relatives à la direction des rayons réfléchis et réfractés. *Fresnel* établit les formules qui expriment leurs intensités. L'œuvre de *Fresnel* a été modifiée ou complétée par divers géomètres : *Neumann* (1835), *Mac-Cullagh* (1834-43), *Cauchy* (1839), *M. Sarrau* (1868). Le sujet d'ailleurs est assez complexe et comporte plusieurs subdivisions : *réflexion et réfraction vitreuses, réflexion totale, réflexion cristalline, réflexion métallique.* Il nous suffira de parler de la *réflexion vitreuse,* c'est-à-dire de celle qui se produit à la surface de séparation de deux milieux isotropes tels que l'air et le verre.

Malus (1808) découvrit par hasard que la lumière solaire réfléchie par une vitre sous une certaine incidence était polarisée dans le plan d'incidence. On peut d'ailleurs constater les faits suivants :

1° Tout rayon incident polarisé dont le plan de polarisation coïncide avec le plan d'incidence donne, en tombant sur la première face d'une lame de verre, un rayon réfléchi polarisé dans le plan d'incidence. L'intensité de ce rayon réfléchi varie avec l'angle d'incidence, mais ne s'annule jamais.

2° Tout rayon incident polarisé dont le plan de polarisation est perpendiculaire au plan d'incidence, donne un rayon réfléchi polarisé dans un plan perpendiculaire au plan d'incidence ;

l'intensité de ce rayon réfléchi varie avec l'angle d'incidence et *s'annule* quand cet angle est de 56° environ.

3° Tout rayon incident naturel donne un rayon réfléchi qui est, en général, partiellement polarisé, c'est-à-dire composé de lumière naturelle et de lumière polarisée. La polarisation de ce rayon réfléchi est complète sous l'angle de 56°.

Cet angle s'appelle *l'angle de polarisation totale* pour le verre.

On reconnaît, en s'appuyant sur ce que nous avons dit plus haut de la lumière naturelle, que ce troisième fait est relié logiquement aux deux premiers.

4° La tangente de l'angle de polarisation totale pour chaque corps est égale à l'indice de réfraction de ce corps. *(Loi de Brewster,* 1815.)

Tels sont les faits expérimentaux dont toute théorie de la réflexion devra d'abord rendre compte.

Pour déterminer la proportion suivant laquelle la lumière incidente se partage entre le rayon réfléchi et le rayon réfracté, on s'appuie sur certaines conditions de continuité que les mouvements de l'éther semblent devoir remplir à la surface de séparation des deux milieux. Mais on rencontre une grave difficulté : ces conditions s'expriment par des équations plus nombreuses que les inconnues du problème, et, par conséquent, ne peuvent être remplies simultanément. Cette difficulté a été résolue de diverses manières. La plus simple et la plus satisfaisante consiste à supposer l'existence d'une *couche de passage,* c'est-à-dire d'une région très mince, située le long de la surface de séparation, et dans laquelle les propriétés de l'éther passeraient, par une variation graduelle, de ce qu'elles sont dans l'un des milieux à ce qu'elles sont dans l'autre.

On étudie successivement la réflexion d'un rayon ayant ses vibrations perpendiculaires au plan d'incidence, et celle d'un rayon ayant ses vibrations parallèles à ce plan. Les conditions de continuité à remplir dépendent des valeurs inconnues de la densité et du coefficient d'élasticité de l'éther dans chacun des deux milieux. Quelque hypothèse qu'on fasse sur ces valeurs, le calcul montre que, des deux rayons étudiés, il y en a toujours un et un seul qui ne donne pas de rayon réfléchi pour

une certaine valeur de l'angle d'incidence. En ce point les théories se bifurquent.

1° Si l'on admet que les vibrations sont perpendiculaires au plan de polarisation, il faut faire, sur la densité et l'élasticité de l'éther, des hypothèses telles que le rayon réfléchi manque pour une incidence convenable quand les vibrations du rayon incident sont dans le plan d'incidence ; et, si on tient compte en même temps de la *loi de Brewster*, on est forcé d'admettre que *l'élasticité de l'éther est la même dans tous les milieux, et que sa densité dans chaque milieu est proportionnelle au carré de l'indice de réfraction*. C'est le système de *Fresnel*.

2° Si, au contraire, on suppose les vibrations parallèles au plan de polarisation, il faut faire sur l'éther une hypothèse qui annule, pour l'angle de polarisation totale, le rayon réfléchi, quand les vibrations du rayon incident sont perpendiculaires au plan d'incidence. Il faut admettre alors que *la densité de l'éther est la même dans tous les milieux et que son élasticité varie d'un milieu à l'autre*. C'est le système de *Neumann* et de *Mac-Cullagh*.

Malgré cette différence essentielle dans les principes, les deux théories donnent les mêmes formules pour tous les faits observables et par conséquent l'expérience ne permet pas de préférer l'une à l'autre. Nous avons indiqué plus haut la raison de cette indétermination.

En revanche, l'étude théorique de la réflexion vitreuse tranche la question des composantes longitudinales. Les théories ci-dessus résumées, qui supposent les vibrations purement transversales, conduisent à des résultats rigoureusement vérifiés par l'expérience. L'hypothèse de l'existence de vibrations longitudinales, même incapables d'agir sur l'œil, conduirait à des formules différentes.

Entraînement de l'éther par les corps en mouvement. — Les astronomes de *Greenwich* ont constaté que la valeur de l'aberration astronomique ne se trouvait pas modifiée lorsqu'on remplissait d'eau le tube de la lunette. Ce résultat s'explique quand on admet que l'éther contenu dans l'eau est *partiellement* entraîné avec elle par le mouve-

ment de la Terre. On doit à *M. Fizeau* (1859) une expérience plus directe sur le même objet. C'est une expérience analogue à celle des deux miroirs ; seulement les deux faisceaux interférents traversent deux longs tubes remplis d'eau. On note la position des franges quand l'eau est immobile ; puis on la fait couler rapidement dans les deux tubes, dans l'un de l'écran à la source lumineuse, dans l'autre de la source à l'écran. Aussitôt les franges se rapprochent du premier tube, indiquant ainsi que le mouvement de l'eau modifie la vitesse de la lumière, de même que le vent modifie celle du son. Il y a pourt une différence capitale entre les deux cas. La vitesse du t s'ajoute tout entière à celle du son, pourvu qu'elle ait la me direction ; mais la vitesse de l'eau ne s'ajoute que parlement à celle de la lumière, et on peut expliquer les résul- numériques obtenus en attribuant la vitesse du corps dérable, non pas à tout l'éther qu'il contient, mais seulent à l'excès de la masse de cet éther sur celle que contienit un égal volume pris en dehors des corps pondérables, ès qu'on calcule en faisant sur la densité de l'éther l'hypose de *Fresnel* énoncée plus haut. C'est là, sinon une raison isive, du moins un motif sérieux pour préférer le système *Fresnel* à celui de *Neumann* et de *Mac-Cullagh*.

Sans doute la proportionnalité de la densité de l'éther au ré de l'indice de réfraction soulève une objection : dans un me corps l'indice de réfraction varie avec la couleur de la ière; dans un corps biréfringent il y a deux indices pour que couleur ; au contraire, la valeur de la densité de l'éther nblerait devoir être unique pour chaque corps. Voici la onse : la densité de l'éther inclus dans un corps pondérable , comme nous l'avons fait sentir à propos de la dispersion, e *densité active,* une sorte de terme algébrique destiné à e figurer dans les calculs l'action des molécules pondérables l'éther, et, dans ces conditions, on peut admettre sans urdité que cette densité dépende de la période du mouvent vibratoire ou de l'orientation des vibrations par rapport cristal où elles se propagent.

Conclusion.—Nous pouvons donc adopter raisonnablement le système de *Fresnel*, et voici alors, en résumé, comment nous concevrons le mécanisme des phénomènes lumineux :

La lumière est un mouvement vibratoire qui se propage par ondes dans l'éther. La période des vibrations détermine la couleur. Les vibrations sont transversales ; leurs trajectoires sont variables de forme et d'orientation dans la lumière naturelle ; elles sont rectilignes et perpendiculaires au plan de polarisation dans la lumière polarisée. L'élasticité de l'éther est la même dans tous les milieux ; mais il faut lui attribuer une densité proportionnelle au carré de l'indice de réfraction.

Telle est, dans ses grandes lignes, *la théorie mécanique de la lumière*. Créée presque de toutes pièces par le génie de *Fresnel*, complétée, discutée, contrôlée expérimentalement dans ses moindres détails par une multitude de savants dont nous n'avons nommé qu'un petit nombre, elle est aujourd'hui une des parties les plus parfaites de la physique mathématique. Par elle tous les faits expérimentaux de l'optique actuellement connus se laissent coordonner logiquement et représenter par des formules numériquement exactes. Quant à la réalité objective des hypothèses qui lui servent de base, nous avons dit en débutant ce qu'il en faut penser : sur ce point aucune certitude ne paraît possible.

La théorie de *Huyghens* et de *Fresnel*, partageant à son tour le sort de celle de *Newton*, sera-t-elle un jour remplacée par quelque autre ? C'est possible. Même sur le terrain de la mécanique classique, un nombre indéfini de théories différentes peuvent rigoureusement expliquer les mêmes phénomènes. Que serait ce, si on jugeait à propos d'introduire, ce qui ne paraît pas absurde *à priori*, des agents soumis à des lois différentes de celles qu'ont énoncées *Galilée* et *Newton* ?

Toutefois le travail de coordination accompli par la théorie que nous avons exposée reste acquis. Toute théorie rivale devra d'abord nous apporter des formules identiques à celles que nous possédons maintenant, pour tous les phénomènes actuellement connus ; alors seulement nous pourrons consentir à examiner ses titres à la préférence.

'es ne semblent pouvoir être que de deux sortes : ou plus *simple* que la théorie actuelle, c'est-à-dire qu'elle ıux mêmes résultats avec moins d'hypothèses ou de ou bien elle sera plus *compréhensive*, c'est-à-dire nbrassera dans les mêmes formules, avec les faits .nt connus, des faits nouveaux, ou, en même temps hénomènes lumineux, ceux d'une autre classe. Telle ıtôt telle sera sans doute un jour la *théorie électro-ique de la lumière*, œuvre du grand physicien anglais *axwell,* œuvre encore inachevée, mais qui ouvre des ıvelles aux recherches scientifiques [1].

M. COUETTE.

aux ouvrages consultés pour ce travail :
r. *Leçons d'Optique physique*, Masson, 1869-72.
ıré, *Théorie mathématique de la Lumière*, G. Carré, 1889.
, *Quelques réflexions au sujet des Théories physiques* (*Revue des cientifiques*), 1892.

VARIÉTÉS

SOLANGE

(PSYCHOLOGIE INFANTILE)

Elle a cinq ans! Sur sa robe couleur d'ivoire jauni, ses mains roses, son frais visage ovale, ressemblent à des fruits de pêcher égarés dans une branche d'amandier en fleurs. Lorsque, le soir, avant de s'endormir, elle écoute quelque histoire berceuse, ses bras potelés, repliés sous son menton, ses cheveux blonds flottant sur ses épaules, font penser aux anges gracieux que Raphaël a mis aux pieds de la Vierge de Sixte-Quint dans une admiration muette et naïve. J'aime surtout à la surprendre, vive, alerte, pépiant avec sa poupée comme un oiseau qui babille sur le bord de son nid.

Jadis, à trois ans, elle était toujours prête aux baisers. D'elle-même elle venait offrir sa joue à ses amis, petits et grands; mais aujourd'hui elle attend qu'on l'appelle. Sent-elle déjà poindre en son âme la pudeur de la jeune fille? Est-ce coquetterie féminine quasi-inconsciente et désir de se faire rechercher

› vivement? Elle se fait doucement prier, regarde successi-
ıent et sa mère qui l'encourage et celui qui l'invite; puis,
lain, toute hésitation cesse. La tête un peu baissée, la
:he souriante, les mains tendues, elle accourt se jeter dans
›ras qui s'ouvrent pour la recevoir.

ne affection singulière, comme on l'a remarqué souvent,
›roche les âges extrêmes de la vie. Enfance et vieillesse se
plètent, s'harmonisent. se ressemblent. Le soir si mélan-
ıue et le matin si gai, si riant, ne sont-ils pas cependant les
res les plus semblables et aussi les plus poétiques de la
née?

Que veux-tu, ma Solange?

Je voudrais être grande.

la regardai; des larmes brûlaient ses paupières toutes
lées. Elle m'avait donné sa réponse avec une fermeté qui
surprenait. J'étais rêveur.

Tu voudrais être grande? Mais, vois, n'es-tu pas beau-
› plus grande que Jeanne, ta cousine?

Je voudrais être grande comme Louise.

Mais Louise, ta sœur, a quinze ans. Et grandir, c'est
lir! Tu voudrais vieillir. Et moi, je voudrais bien être
e, revenir à ton âge.

le ne me comprenait pas et poursuivait son rêve. Nous
›ns tous les deux. Elle aspirait à ce qu'elle ne connaissait
encore; je regrettais ce que j'avais perdu.

s enfants se plaisent dans la société des vieillards. Ils sont
de trouver chez eux une plus indulgente faiblesse, une
ection plus compatissante, une douceur plus égale, des
moins impérieuses, des mouvements plus lents, des atten-
› plus délicates. Peut-être les âmes jeunes, si droites, si
s, sont-elles accessibles à cette grande et suave poésie des
es belles qui tombent, des êtres qui s'en vont en ruines.
ent aussi les vieillards sont pour les enfants de grands
ts, dociles mais vivants, dont ils se servent avec une res-
ıeuse discrétion. Selon les caprices, ils en obtiennent,
ne d'une tire-lire merveilleuse, ou des étrennes ou des
›ires.

Pour toutes ces raisons et pour mille autres encore qu'un cœur d'enfant ressent et n'exprime pas, Solange m'aimait. Voulant un jour savoir si j'avais un coin privilégié dans ses affections :

— Solange, m'aimes-tu bien ?

— Oh oui ! je t'aime.

— Comment m'aimes-tu ?

Elle hésita ; le terme de comparaison ne lui vint pas d'abord. Je m'attendais, haute faveur, à être mis en parallèle avec sa poupée. Puis, la réponse jaillit.

— Je t'aime comme du sucre, dit-elle en jetant ses bras autour de mon cou.

Elle indiquait le degré de son affection ; j'essayai d'en connaître le motif.

— Pourquoi m'aimes-tu, ma Solange ?

— Je t'aime, parce que tu m'aimes bien ?

Je l'entends encore, cette réponse qui me toucha au plus sensible du cœur. Elle m'aime surtout, je le crois sans peine, parce qu'elle sent que je l'aime moi-même. Le cœur de l'enfant ne se trompe pas, son affection marche droit au cœur qui l'aime, plus infailliblement que la raison du savant ne se rend à la vérité.

Quand elle sait que je suis seul, elle vient me trouver à ma chambre. Je l'entends monter l'escalier péniblement, se hissant de marche en marche ; puis elle frôle ma porte sans la heurter. Lorsque je demande : « Qui est là ? », ces mots sonnent comme une musique harmonieuse à mes oreilles : « C'est moi, ouvre donc. C'est moi, Solange. » Voix joyeuse, toujours exaucée. Voix de la belle jeunesse, voix du printemps.

Laissez entrer le beau printemps
Avec les fleurs de toute sorte
Que dans sa corbeille il apporte ;
Laissez entrer le beau printemps !
Avec l'hiver, tristesse est morte :
Voici la gaîté, les doux chants.

Qui jamais a fermé sa porte
Aux fleurs, aux oiseaux, aux enfants ?
Laissez entrer le beau printemps
Avec les fleurs de toute sorte.

Mais, quand elle entre, adieu lectures, adieu travaux. A elle seule mon temps, à elle mon bureau, mes livres. Si, après l'avoir embrassée, je continue quelque lettre, j'achève quelque chapitre, sa tête blonde se penche curieusement sur mon bras pour suivre des yeux ces lignes qui parlent d'elle et dont elle voit le dessin sans le comprendre ; de temps à autre, elle tourne ses yeux interrogateurs vers mes yeux pour y lire ma joie et mes ennuis, et deviner que je termine mon travail. D'autres fois, sur sa demande, je lui confie un crayon et quelques feuilles blanches ; et c'est plaisir de la voir mouiller son crayon à ses lèvres roses, l'appuyer fortement sur le papier. L'œil allumé, le front penché sur la table, avec un effort visible elle trace les lignes les plus enchevêtrées, dessine les plus capricieuses arabesques, tout en lisant à haute voix les bons souhaits qu'elle écrit à « petite cousine ».

Le plus souvent je suis à ses ordres. C'est lourde tâche d'être aux ordres de ce petit tyran qui s'appelle un enfant! Il nous demande l'explication de tout ce qui l'étonne — et que comprend-il ? — parce qu'il suppose qu'à notre âge nous devons tout savoir. Il obtient réponse bonne ou mauvaise à toutes ses questions, parce qu'on est incapable de rien refuser à sa gentillesse.

Y a-t-il faiblesse, y a-t-il perte de temps ? Sans doute les heures s'écoulent ; mais qui sait si, lorsque je lui donne mon temps si peu utile, mes histoires si vieilles, je ne reçois pas d'elle plus qu'elle ne reçoit de moi ? Elle me donne, sans en calculer le prix, une heure de bon soleil, de franche gaîté ; elle partage avec moi une heure de sa jeunesse, de cette jeunesse si vive qu'elle apporte comme un « renouveau ». N'est-il pas bon que les vieux se réchauffent au soleil vivifiant de la jeunesse ? Les jeunes communiquent leur gaîté et jusqu'à leur longue espérance ; avec eux, il faut être aimable et joyeux, oublier catarrhes et rhumatismes ; et c'est autant d'enlevé à la

tristesse d'un esprit que l'âge rend souvent chagrin et morose.

Quand elle part, capricieuse, me laissant retomber sur moi-même, harassé mais joyeux, ma chambre me paraît vide et son silence me pèse. Et, comme la branche légère tremble quand l'oiseau qui s'y était perché s'envole, au départ de Solange mon cœur est tout frissonnant et vibre du désir de la revoir.

L'école m'a pris ma Solange. Elle est depuis trois mois demi-pensionnaire chez les Dames Ursulines. Chaque matin, elle part rayonnante, pensant aux petites compagnes qu'elle va rejoindre bien plus qu'aux leçons données la veille.

Chaque soir, elle rentre assez gaillardement : heureuse si elle peut montrer quelque « bon point » gagné pendant la journée, pas trop mécontente si elle n'a subi qu'une fois la honte du bonnet d'âne. De ce qu'on apprend à l'école, histoire et grammaire, elle n'a qu'une estime fort médiocre.

A son retour, nous retrouvons notre intimité. Je l'interroge sur ses travaux, sur ses succès. J'ai un plaisir extrême à l'entendre débiter et à la voir mimer en même temps la fable apprise à l'école. — Ces petites femmes sont des petits singes et aussi de petites comédiennes. Au milieu des réflexions naïves et des bavardages s'épanouissent souvent sur les lèvres des enfants des réponses imprévues, fraîches et gracieuses. On les cueille comme des boutons éclos pendant la nuit et que le soleil n'a pas encore touchés.

— J'ai bientôt fini mes classes ?

— Comment ! Tu les commences.

— Si on peut dire que je les commence ! Il y a déjà trois mois que je vais à l'école.

— Tu es devenue bien savante ?

— L'année prochaine, les « bonnes mères » n'auront plus rien à m'apprendre.

C'est à six heures que sonne le départ du petit pensionnat. On emporte un paquet de livres pour faire les devoirs du soir et apprendre les leçons du lendemain. On incline légèrement

et les épaules devant la maîtresse ; celles qui ont été
ınées à la retenue et qu'on a paru oublier passent en
t les yeux et s'esquivent à la hâte :
ı revoir, ma mère.
ɔnjour, Jeanne ;..... à demain, Solange !
ɔyeuses, les fillettes tournent le dos à l'école.
in soir, quand la bonne vint demander Solange, on la
revenir à sept heures. Elle avait un gros péché à expier.
ɨ arrivée, la porte s'ouvre, et Solange sort avec un pro-
upir. Mais le grand air, la liberté reconquise, ont vite
les ennuis de la soirée ; elle rentre assez guillerette à la
.
ı'y a-t-il eu ce soir à l'école ?
le réponse. La tête se penche, les lèvres font la moue, et
:d se voile derrière les cheveux blonds qui sur le front
ncent à prendre une teinte cendrée.
ɔus étiez en retenue, Mademoiselle ?
ı bien oui, j'étais en retenue.
ı'aviez-vous commis ? Quelque malice faite à une petite
ɣne ?... Vous n'avez pas su votre leçon ?
ai bien récité ma fable. Mais c'est « mère Marie » qui
ɨ bien mauvaise humeur toute cette journée.
ɜrtainement, c'est « mère Marie » qui a eu tort, et vous
ɜz été punie !
[on Dieu ! parce que j'ai vidé mon encrier dans ses
; me mettre en retenue pour si peu !
ɨ vous félicite ; c'est fort joli !
t dire qu'il faudra demain matin porter deux sous pour
'encre !

ue jeudi, nous faisons ensemble quelque promenade
amps. Elle s'avance heureuse, ma Solange. au milieu
aêts fleuris, sous les pommiers odorants. Elle marche,
ueille sans compter, et me sourit à travers une gerbe de
ɔoupées.
nignonne ; personne ne viendra te dire : « C'est à moi ».
quand tu vas, papillon léger, butiner quelques fleurs.

aucune voix grondeuse n'arrêtera ton essor en disant : « Ne touche pas, ma chérie. » — Les fleurs des champs, primevères sauvages, « clefs de paradis » bleues, « goganes » peintes comme une indienne, violettes sur les talus, et blanches étoiles qui percent dans les buissons verts, s'offrent joyeuses à toutes les mains qui daignent les cueillir. Prends, ma Solange, charge tes petites mains. Les fleurs sont belles et la nature est inépuisable. Reviens demain ; et ce sera une nouvelle et riche moisson. Allons ensemble au bord du Layon, asseyons-nous à l'ombre des hauts peupliers. Il me plaît de suivre tes gambades dans les prés, autant que j'aime peu te voir penchée sur un gros livre ! Tu en apprends les phrases sans les comprendre. Oh ! les gros livres sont les ennemis des enfants. Me pourrais-tu dire, Solange, ce que signifie ce grand mot que tu épelles si péniblement ? — Écoute plutôt les stances du paresseux :

On n'apprend bien qu'au bord de l'eau,
Les pieds « ballant » dans la rivière,
Les cheveux baignés de lumière.
On n'apprend bien qu'au bord de l'eau.
Laisse quelque savant falot
Perdre son nez dans la grammaire.
A toi, Solange, le bon lot,
A toi l'école buissonnière.
On n'apprend bien qu'au bord de l'eau,
Les pieds « ballant » dans la rivière.

Ne flétris point ton frais minois
A déchiffrer quelque grimoire ;
Ménage ta frêle mémoire.
Ne flétris point ton frais minois.
Garde les roses de tes doigts
Sans les noircir à l'écritoire ;
Et moissonne les fleurs des bois.
Laisse les vieux chercher la gloire.
Ne flétris point ton frais minois
A déchiffrer quelque grimoire.

randira, ma Solange, et je vieillirai. A peine elle aura
e sommet de la vie quand, sans doute, j'aurai disparu
:on. Peut-être gardera-t-elle de moi une image fugitive.
-t-elle longtemps son charme, sa grâce enfantine? Les
e fanent, le printemps est brûlé par l'été. Puisse la
le valoir mieux que l'enfant! Puissent les années mûrir
e ma Solange sans la froisser, sans la ternir!

Henry-C...

CHRONIQUE DES FACULTÉS

Vous connaissez, sans aucun doute, l'un des beaux tableaux de Millet, que la gravure a tant de fois reproduit ? Dans un champ brûlé de soleil, trois ou quatre pauvre femmes cherchent, courbées péniblement jusqu'à terre, les quelques épis laissés par les moissonneurs. — Quand j'ai pris la plume pour rédiger ma chronique, cette vision, en vertu de je ne sais quelle association d'images, s'est présentée à mon esprit. En ce temps de vacances, lorsque professeurs et élèves, les uns aux bords de la mer, les autres à la campagne, goûtent les douceurs d'un repos qu'ils ont si bien mérité, la tâche du chroniqueur ressemble un peu à celle des pauvres glaneuses. Si les autres se reposent, il a quelque peine, lui qui vit du travail des autres, à composer sa gerbe accoutumée. — Voici les rares épis que j'ai glanés pour vous.

***

Dans le numéro d'août, je n'avais pu vous donner que quelques détails sur les examens de l'année. Cette fois, comme

les examens sont achevés depuis plusieurs semaines, je serai plus heureux.

La Faculté de théologie a conféré les grades du baccalauréat et de la licence, dans les sessions des 11, 12 et 13 juillet. Cinq
ont été reçus licenciés : MM. Jean-Baptiste Avril-Brémond, François Laumonnier, vicaire à Chanis Montauban, Joachim Turpault. Quatre autres diplôme de bachelier : MM. Antoine Normand, tre, Louis Terrien, Henri Vincent. — Je dois opos, confesser et réparer une erreur. L'an der- avais dit que les examens de théologie, tant le que la licence, se composent d'une dissertation ujet de dogme, et d'une épreuve orale qui dure iron. Ces détails étaient incomplets, pour ce qui nce. Il n'y a pas seulement une dissertation écrite, : l'une sur un sujet de dogme, l'autre qui roule sainte ou sur l'histoire ecclésiastique. Et l'exause de l'interrogation sur le droit canonique, e et un quart. — Cette réparation faite, le cœur passe à un autre sujet.

891, la session avait été fort brillante pour les aculté de Droit. Les sessions, comme les jours, se se ressemblent pas. Mais, s'il y a eu moins de a eu assez toutefois pour qu'on n'ait pas trop ndre.
, dans le cours de l'année scolaire, cent soixante- dont cent quarante-deux à la session de juillet, s grades conférés par les Facultés de droit. Le ournements prononcés a été, au total, de quarantefait tomber à soixante-douze °/₀ la proportion des ette moyenne, inférieure à celle des années pré lue aux échecs trop nombreux des étudiants de e. Plusieurs de ces échecs, d'ailleurs, ont surpris t professeurs.
nche du total des épreuves de la session de juillet taient sur les matières de première année, on ar-

rive, pour les admissions, à la moyenne ordinaire de soixante-dix-huit à quatre-vingts °/₀.

Il convient de rappeler et de signaler, à part, pour le doctorat, les succès de MM. Lucien GUIBERT, de Nantes, qui a soutenu sa thèse ; LAVIGNE, de Brest, et G. DE VILLOUTREYS, d'Angers, pour le troisième examen ; GUIGOU, de Marseille, et HOMET, de Vannes, pour le deuxième examen ; JOUON, de Nantes, GOUSSET, de Nantes, et A. DOLBEAU, d'Angers, pour le premier examen.

L'admission de MM. Lavigne et Dolbeau a été prononcée avec unanimité de boules blanches.

MM. REMACLE, en troisième année, DOUARD et ELHAMI GRESS, en deuxième année, ont obtenu, à l'une des deux parties de l'examen, unanimité de boules blanches. Pour M. ELHAMI GRESS, en particulier, le jury a joint à cette note très favorable l'éloge spécial de la Faculté.

Mais c'est la Faculté des lettres qui a remporté les plus beaux triomphes. Je vous les avais annoncés, d'un mot ; en voici le détail.

Neuf de ses élèves se présentaient aux examens de la licence, devant les Facultés de Bordeaux, de Poitiers, de Rennes, de Caen, de Clermont. *Huit* ont été reçus, dont six avec *mention* et deux classés premiers. Ce sont :

A Bordeaux : le P. DEVILLERS, de la Compagnie de Jésus (mention *assez bien*) ; M. l'abbé J. OGER, du diocèse d'Angers. Sur trente-deux candidats, dix ont été définitivement admis.

A Poitiers : M. N. MADI, des Deux-Sèvres (*premier*, mention *bien*) et M. l'abbé LAY, du diocèse de Tours (mention *assez bien*.) Vingt-cinq candidats ; neuf reçus.

A Rennes : M. J. DE TONQUÉDEC, de Morlaix (mention *assez bien*) ; M. l'abbé POTTERY, du diocèse d'Angers (mention *assez bien*) ; le P. AILLEAUME, des missionnaires de Chavagnes-en-Paillers, auquel il n'a manqué que deux points pour avoir la mention spéciale. Dix-huit candidats ; sept admis.

A Caen : M. l'abbé ROUSSEAU, du diocèse de Tours (*premier*, avec mention *assez bien*.) Des vingt-quatre candidats qui se

ent à cette session, devant la Faculté de Caen, quatre
t ont été reçus.
ant succès, qui est l'honneur des élèves et la récom-
leur travail, a été pour les maîtres le plus aimable
ragements.

***

ommes en vacances, c'est vrai. Mais, tout de même
t point de vacances pour la piété, il n'en est pas non
rois, ou presque pas, pour les vaillants chercheurs
nt reculer le plus loin possible les limites du champ
nce. — Dans le numéro d'août du *Journal de Phy-*
trouve une note dans laquelle M. Couette, le profes-
vous avez lu. ici même, plusieurs savants articles,
que « la constance de l'équivalent électro-chimique
ent à la température est une conséquence du principe
valence. »

***

ers du 22 juillet a publié l'article suivant[1] :
ndemain de la mort de Mgr Freppel, ceux qui savaient
sollicitude de l'illustre évêque d'Angers pour sa chère
ʒ catholique eurent la pensée de lui rendre l'hommage
semblait le mieux répondre à cette sollicitude, en
ıne souscription pour créer en cette Université une
. porterait le nom du grand évêque.
oment écartée par des préoccupations plus instantes,
ée vient d'être heureusement reprise, et nous avons
reproduire la note qui nous en informe, persuadés

e a été reproduite par l'*Anjou*.

qu'elle trouvera un fécond écho parmi les catholiques, qui garderont au vaillant défenseur des libertés de l'Église une éternelle reconnaissance.

« Voici la note qui nous est envoyée d'Angers :

Peu de temps après la mort de Mgr Freppel, un certain nombre d'amis et d'admirateurs du grand évêque ont eu l'idée d'honorer sa mémoire en fondant à l'Université catholique d'Angers une chaire qui porterait son nom. Ils étaient bien certains d'accomplir ainsi un des vœux les plus chers de l'illustre défunt, en contribuant à maintenir et à développer une œuvre de premier ordre, qui a été jusqu'à son dernier jour son œuvre de prédilection.

Le moment leur semble venu de demander pour la réalisation de ce vœu le concours de tous ceux qui, en France et à l'étranger, ont conservé au vaillant défenseur de l'Église et de toutes les grandes causes un souvenir reconnaissant. L'adhésion de Mgr le comte de Paris, accompagnée d'une souscription généreuse, est déjà pour eux un précieux encouragement. Ils espèrent que cet exemple sera suivi par tous ceux qui ont conservé le culte des principes et l'admiration pour les hommes qui ne les ont jamais abandonnés.

N. B. La présente souscription ne s'adresse pas aux habitants des diocèses formant la circonscription de l'Université catholique d'Angers, ces diocèses concourant déjà d'une autre manière au maintien de la grande œuvre de Mgr Freppel.

« En attendant la constitution complète du Comité, les offrandes, en vue de fonder la chaire Freppel à l'Université d'Angers, peuvent être adressées soit à Mgr Maricourt, recteur, soit à Mgr de Kernaëret, professeur aux Facultés catholiques. »

Daignent les catholiques de France, en répondant à cet appel, rendre cet hommage mérité à la mémoire de notre chancelier défunt !

***

Un ancien élève de la Faculté des lettres, M. l'abbé A. Gouraud, supérieur de l'Institution Sainte-Marie de Béré, à Châteaubriant, vient d'être nommé supérieur de l'Externat des

s-Nantais, à Nantes. Il succède, dans cette importante
n, au vénéré M. PERGELINE, qui a fondé et qui, pendant
e d'années, a si vaillamment et si glorieusement dirigé
ternat. C'est dans cette maison que M. l'abbé Gouraud a
s premières armes. Certainement, les élèves n'ont pas
leur professeur de philosophie ni ses bonnes leçons. La
tion du professeur et les relations qu'il s'était créées à
s l'aideront puissamment dans sa nouvelle charge. En
oyant nos félicitations les plus aimables, nous souhai-
ordialement que sa tâche lui soit douce, féconde pour
e, fructueuse à l'âme des jeunes gens. M. le Supérieur.
ltos annos !

***

reçu, dans le courant du mois d'août, le compte rendu
né de la séance solennelle que la Conférence Saint-Louis
e, en mai, sous la présidence de M. de la Guillonnière.
, avec un vif plaisir, et le discours de M. Albert, et le
t de M. Houdbine, et l'allocution gracieuse de M. René
et les paroles vibrantes de M. de la Guillonnière, présil'honneur. Mais je vous en ai déjà parlé, et je n'y veux
evenir. Il y a, cependant, une page ou deux, nouvelles
à, qui m'ont fort intéressé. Je vous dis, tout de suite,
sont les deux pages qui contiennent la liste des sujets
par les membres de la Conférence dans leurs séances
nadaires. — Quoi, une simple liste ! — Oui. Cette liste,
imple et toute nue, m'a prouvé que ces jeunes gens tra-
ıt, que leurs travaux sont très variés et de nature à exɔrtement l'activité intellectuelle. Le secrétaire de la Con-
ɜ comparait, aimablement et justement, ces travailleurs
crues qui apprennent le maniement des armes, en attenheure du combat. « Réunis pour soutenir l'Église dans
e contre la Révolution, nous sommes ces jeunes recrues
xercent au maniement des armes et se préparent à marcher
des vétérans. Mais l'étude de la théorie précède l'exécu-

tion des mouvements ; ainsi, pour nous, l'étude précède l'action. Pour savoir ce qu'il faut faire, nous apprenons ce qu'il faut penser. Notre Conférence est donc surtout une œuvre d'étude : religion, histoire, économie politique, littérature, sciences, nous abordons, avec la témérité de notre âge, les questions les plus hautes. Nous discutons avec la gravité de nos gouvernants le libre échange et la protection. Moins violents que les anarchistes et moins radicaux que les socialistes, nous cherchons des améliorations au sort de l'ouvrier. Nous jugeons sans appel, comme l'histoire, Jeanne-d'Arc, Louis XI, Molière, Rabelais et Montaigne. Dans le choix de ces travaux, chacun consulte ses goûts, ses préférences ; de là, cette grande variété de sujets traités, qui ne peut que nous être très profitable.....[1] » Eh oui, très profitable, n'en déplaise aux aristarques un peu grognons qui raillent l'ardeur inconsidérée de la jeunesse. Que le lecteur, plutôt, veuille bien juger par la liste même, que je mets sous ses yeux ; elle est suggestive.

Ordre des sujets traités pendant l'année 1891-1892

NOVEMBRE

Le 20. — *Pèlerinage de la Jeunesse française à Rome,* par M. Douard.

Le 27. — *Voyage à Londres,* par M. Legras.

DÉCEMBRE

Le 3. — *Adaptation aux milieux,* par M. Bizard.

Le 11. — *Condition des ouvriers à Marseille*, par M. Fournier.

Le 18. — *Les Industries inconnues,* par M. Houdbine, secrétaire particulier.

[1] Page 9.

. — *De l'éducation des femmes*, par le R. P. Mercier.
Critique du Code civil, par M. Boucher.

JANVIER

— *Louis XI et le Roi René*, par M. Pelletier.
Voyage en Italie, par M. Bazin, directeur.
). — *L'abbé François de Boisrobert*, par M. Remacle, trésorier.
). — *La comédie contemporaine*, par M. Auvray.
). — *Le libre-échange et la protection*, par M. Albert, président.

FÉVRIER

2. — *La réhabilitation de Jeanne d'Arc*, par M. Berthelot.
- *Histoire et situation des ardoisières d'Angers*, par M. Mellet.
9. — *L'immoralité dans Molière*, par M. Conty.
Confréries religieuses musulmanes, par M. Elhamy Gress.
5. — *De l'éducation des femmes* (suite), par le R. P. Mercier.
- *L'île de Malte*, par M. Bazin, directeur.

MARS

. — *Réflexion de l'étudiant d'aujourd'hui sur le docteur de demain*, par M. Meignan, secrétaire particulier.
- *Mademoiselle de la Fayette*, par M. Lefébure.
1. — *La chanson de Roland*, par M. Faure.
- *L'éducation d'après Rabelais et Montaigne*, par M. Gigault.
8. — *La destruction des Templiers*, par M. Froger.
- *Le pouvoir temporel des Papes*, par M. Nivard.

AVRIL

Le 2. — *Légendes et superstitions bretonnes*, par M. Rivoallan.

MAI

Le 6. — *Paracelse*, par M. Folly.
— *Une excursion à Saint-Maur*, par M. Fourrier.
Le 20. — *Les libertés sociales et la libre-pensée*, par M. de Raucourt.
— *Winthorst*, par M. Ory.
Le 27 — *Pasteur*, par M. Bonnet.

***

Je crois opportun, au début de cette deuxième année, de transcrire ici l'appel que je faisais, en décembre dernier, à tous nos lecteurs. Il est un vieil adage, qui dit : *Non bis in idem*. Mais il ne s'applique point, que je sache, aux solliciteurs et aux quêteurs. Je vous disais donc : « ..... Je ne puis tout voir ni tout savoir. Je supplie mes collègues de venir à mon aide, pour compléter mes renseignements. En particulier, je prie tous ceux qui appartiennent à nos Facultés, professeurs ou anciens élèves, de vouloir bien m'adresser les ouvrages qu'ils publient. Ce n'est point un acte de vanité que je prétends leur faire faire, mais bien un acte de charité. Outre le plaisir qu'ont les auteurs à entendre parler de leurs ouvrages, — plaisir bien naturel et permis, puisqu'on n'écrit que pour être lu, — il y a un intérêt supérieur en jeu, l'intérêt qui s'attache à l'Église catholique elle-même et aux œuvres qui vivent de sa vie. La gloire des enfants, du reste, rejaillit sur

; leurs succès font sa joie. Pour nous, plus belle sera
onne que nous lui tresserons, plus vif sera notre
r. » Cette demande, répétée ici, n'est-elle pas toujours
ne ? Je supplie encore une fois tous nos amis de l'en-
et d'y faire droit.

uoi, lecteurs bénévoles, *adieu vous dy.* jusqu'à la pro-
chronique.

A. C.

AUTEURS ET LIVRES

LES CHAMITES. — *Indes pré-aryennes (Berceau) ; origines des Égyptiens, Libyens, Sabéens, Chananéens, Phéniciens, et des Polynésiens ; de la civilisation chaldéo-babylonienne*..... par Viçwâ-Mitra. Grand in-8° de XII-786 pages, 1892. Paris, Maisonneuve. Prix : 25 fr.

Viçwâ-mitra ! Sous ce nom oriental, aux sonorités douces, se cache un bon travailleur, un apôtre, qui fait le plus grand honneur à l'Église catholique et à l'Ordre religieux auquel il appartient. Le R. P. Étienne, dominicain, — tel est son vrai nom, — habite en ce moment Cocoritte, dans l'île de la Trinidad. Il s'y dévoue au soin des lépreux ; et, comme le P. Damien, de sainte et glorieuse mémoire, il y a pris le germe du terrible mal. Or, en faisant l'histoire de la lèpre, qui est une maladie de la famille chamite, il remarqua de grandes affinités entre la langue de l'Égypte et la langue de la Polynésie. La découverte de ces deux langues sœurs amena cette autre conclusion : c'est que les civilisations des deux peuples sont sœurs. Les Égyptiens et les Polynésiens ont eu le même berceau, l'*Inde ;* ils sont *Chamites*. Les recherches du P. Étienne, étendues à d'autres peuples, confirmèrent ces conclusions.

Voici le plan général de son livre, qui contient quatre grandes parties :

I. *Origines indo-chamitiques des Polynésiens*. — Les langues. La religion : dieux, culte, traditions. Mœurs et coutumes. Arts.

II. *Origine des Chamites.* — 1. Les Chamites dans l'Inde. 2. L'Himalaya occidental, berceau des Chamites.

III. *Colonies des Chamites.* — Chamites de la Chaldée ; Chananéens et Phéniciens ; Éthiopiens et Égyptiens.—Colonies de l'Océan indien : Madagascar. — Colonies orientales : Malaisie et Polynésie. — Amérique.

IV. *Civilisation des Chamites dans les Indes primitives.* — 1. Religion : calendrier, dieux. 2. Vie des premiers Chamites : mœurs et coutumes ; sciences et arts ; industrie ; navigation. — Lèpre chez les Chamites.

Dix-neuf appendices complètent et confirment les données du livre. En voici les principaux : origine des Mégalithes ; les Géants ; métallurgie des Chamites ; l'ébène ; le *bdellium ;* la croix ; le site du Paradis terrestre.....

Ces 800 pages in-8° contiennent une somme de recherches considérable. Il y a, dans ce volumineux ouvrage, beaucoup d'observations intéressantes et curieuses, des rapprochements étranges et vraiment remarquables de mots — plus de mille entre l'égyptien et le polynésien, — de mœurs, d'usages. Un tel apport fait à la science ethnographique n'est certes point à dédaigner.

Dans ses recherches, l'auteur a suivi la méthode de A. Pictet, qui a composé le beau travail des *Origines Indo-Européennes ;* mais il n'a pas toujours la rigueur ni la sûreté de son modèle. Ainsi, certains rapprochements seraient de nature à prouver une origine commune plus ancienne que celle de Cham, par exemple, la descendance commune de Noé. De même, le P. Étienne compare des mots pris dans les langues polynésiennes avec d'autres mots qui appartiennent, soit aux langues sémitiques (assyrien, hébreu), soit aux langues aryennes ; à ce sujet, l'étude des noms de nombre est intéressante. Mais de telles comparaisons ne font pas nécessairement conclure à l'origine chamitique de ces mots ; elles pourraient prouver, plutôt, une parenté très ancienne entre ces trois groupes de langues. On en peut dire autant de certains usages qu'il étudie.

Malgré ce défaut de méthode, la science ethnographique profitera de ce travail. Il y a vraiment lieu de féliciter l'auteur et de le remercier pour un tel service rendu aux études. On peut apprendre beaucoup de choses dans son livre. Pour m'en tenir à quelques observations, je ferai remarquer que *le calendrier sémitique* — employé par les Assyriens, par les Hébreux — paraît bien être d'origine chamitique ; que le nom de plusieurs divinités, jusque-là difficile à expliquer, se comprend mieux.....

Je me borne aujourd'hui à cette annonce et à ces quelques détails. Ce livre, du reste, avec son appareil scientifique, ne s'adresse point à la masse des lecteurs. Mais j'ai pensé qu'il serait à propos de le recommander aux amateurs d'ethnographie, lesquels, j'aime à le croire, ne sont pas en trop petit nombre dans nos provinces de l'Ouest.

A. C.

TRAITÉ DU RÉGIME LÉGAL DES PAROISSES CATHOLIQUES. — Rennes, Fougeray, éditeur, rue aux Foulons ; 1 vol. in-8° de 600 pages, 1892. Prix : 5 francs.

M. Marie, professeur de droit administratif à la Faculté de Rennes, vient de faire paraître un traité du régime légal des paroisses catholiques que nous signalons à la bienveillante attention du clergé, auquel il est appelé à rendre de réels services.

« L'administration de la commune et celle de la paroisse, dit l'auteur dans sa préface, mettent presque chaque jour le maire et le curé en face l'un de l'autre. Dans ces rapports, nécessaires autant que fréquents, l'harmonie entre l'autorité civile et l'autorité religieuse est désirable, leur accord importe à l'intérêt des populations, à la dignité et à l'influence des pouvoirs établis. Or, parfois, cet accord a été plus ou moins compromis et même troublé par des luttes et des conflits ; c'est que, entre autres causes, la connaissance incomplète de leurs attributions respectives dans le domaine temporel et légal a pu amener entre les deux autorités des malentendus et des erreurs dont tout le monde a souffert. »

Certes, il y a d'autres causes que des malentendus et des erreurs provenant d'une ignorance de la législation dans les conflits qui s'élèvent de nos jours entre les autorités civiles et les autorités religieuses. M. Marie ne se le dissimule pas ; et il déplore la voie où se sont engagés, dans ces dernières années, le pouvoir législatif, l'administration centrale et beaucoup d'administrations locales. Mais enfin l'idée qui lui a inspiré son ouvrage est juste, et d'autant plus heureuse que les traités écrits sur la matière, au premier rang desquels il salue celui de Mgr Affre « de sainte et glorieuse mémoire », ont vieilli et ne sont

plus en harmonie avec les modifications apportées depuis une quinzaine d'années au régime légal de l'administration des paroisses catholiques.

L'auteur a écrit principalement pour le clergé ; mais il avertit ses lecteurs qu'il n'a voulu faire qu'une œuvre de législation civile », leur offrir « l'état présent des lois administratives du pays », sans pénétrer dans le domaine du canoniste et du théologien, où il n'a, dit-il, « ni connaissance ni compétence. » C'est trop de modestie, vraiment, et M. Marie n'eût certainement pas abordé ce terrain délicat des *matières mixtes*, qui tiennent à la fois à l'ordre civil et à l'ordre religieux, s'il ne connaissait également bien l'un et l'autre.

Divisé rationnellement en trois parties, l'ouvrage traite : dans la première, *des personnes ;* dans la seconde, *des fonctions ;* dans la troisième, *des biens ecclésiastiques*. Ce cadre renferme le sujet tout entier, exposé sommairement sans doute, mais avec une méthode et une clarté auxquelles il est impossible de ne pas rendre hommage.

La paroisse est présentée, non seulement comme une circonscription territoriale, mais encore comme une personne civile ayant son patrimoine propre. Malheureusement, l'auteur tombe ensuite dans l'erreur commune en expliquant que la paroisse n'a pas de personnalité civile distincte de celle qui appartient à la fabrique, et que, par suite, son patrimoine propre appartient à la fabrique, ce qui supprime tout net et la personnalité civile de la paroisse et son patrimoine propre. — Nous avons lu avec intérêt le chapitre consacré aux traitements ecclésiastiques, et la dissertation dans laquelle M. Marie s'élève énergiquement, au nom du droit et de la justice, contre l'avis du *Conseil d'État* du 24 avril 1883 et contre la prétention du Gouvernement de suspendre ou de supprimer administrativement, suivant son bon plaisir, les traitements du clergé. Sur d'autres points, l'auteur, moins bien inspiré, nous paraît faire à la jurisprudence ou à des pratiques administratives d'une légalité plus que contestable des concessions excessives. Mais, au moins, ne sacrifie-t-il point les droits essentiels de l'Église, dont il déclare, avec un courage malheureusement trop rare chez les professeurs de l'Université d'État, vouloir suivre les enseignements « sans restriction ni réserve ».

En terminant cet article, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer un regret. Comment se fait-il que dans 568 pages entièrement consacrées à des questions que notre grand évêque d'Angers, cet infatigable champion des droits de Dieu et de l'Église, a discutées à la tribune, dans la chaire, ou dans ses instructions pastorales, avec cet éclat, cette profondeur, cette logique et ce bon sens qui ne seront

jamais surpassés, le nom de Mgr Freppel ne soit pas prononcé une seule fois ? M. Marie cite cependant volontiers Mgr Dupanloup, Châteaubriand, Lamartine, Thiers, et beaucoup d'autres. Cette omission n'est évidemment pas une de ces injustices, qui, de la part d'un catholique, serait une souveraine ingratitude ; ce n'est qu'une lacune involontaire, mais qui, si nous en jugeons par nous-même, affligera beaucoup de lecteurs.

F. Lucas.

Précis d'antiquités romaines *(vie publique et vie privée)*, par le Dr Krieg, professeur à l'Université de Fribourg en Brisgau, traduction de l'abbé O. Jail, licencié ès lettres, préfet des études à l'École Saint-Maurice de Vienne. — Un vol. in-8° de 475 pages. Paris, Bouillon, 1892. Prix fort : 6 fr.

On s'accorde à reconnaître que l'étude des institutions antiques, officiellement inscrite au programme de licence, ne peut être désormais négligée dans l'enseignement secondaire classique sans qu'il en résulte un grave dommage pour les élèves de seconde et de rhétorique. Les textes de version choisis aux examens du baccalauréat, les questions posées à l'oral dans plusieurs facultés, indiquent nettement sur ce point les intentions des auteurs du dernier plan d'études. On a enfin compris que, pour faire goûter les auteurs anciens, le meilleur est encore de les faire *comprendre*. De là le soin apporté, dans les récentes éditions classiques, aux notes qui éclairent les passages où il est fait allusion aux institutions et aux mœurs des Grecs et des Romains. Mais ces notes éparses, ainsi que les notions succinctes fournies par les dictionnaires d'antiquités, ont le tort de ne pas présenter dans un ordre logique ce qu'il faut connaître de la vie *publique* et de la vie *privée* des anciens. Il importe donc que l'élève ait sous la main ou trouve dans la bibliothèque [1] de sa classe un livre

[1] Au dernier Congrès de l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne*, tenu il y a quelques jours à Grenoble, le P. Regnault, président, a recommandé vivement le présent ouvrage pour les *bibliothèques de quartier* des classes supérieures. C'est surtout aux maîtres et aux étudiants en lettres que le *Précis* s'adresse directement ; mais nous estimons aussi, avec le P. Regnault, que son utilité *classique* est incontestable.

ontienne cette synthèse. Le *Précis d'antiquités romaines* du Dr Krieg, sseur à l'Université de Fribourg en Brisgau, répond amplement besoin. Bien informé, « rédigé avec clarté, méthode et concision, arties bien proportionnées » — c'est l'éloge qu'en faisait naguère *ue critique* (18 juillet 1892), — ce manuel mérite d'obtenir chez l'accueil qui lui a été fait dans les gymnases allemands où trois ons s'en sont rapidement écoulées.

jugera de l'exacte distribution des matières par le résumé que . Après un historique de la *fondation* de Rome et une précieuse iption de la Ville qui servent d'introduction à l'ouvrage, l'auteur le longuement l'étude de la *constitution* et des *magistratures* : l'objet du livre Ier. Le livre II comprend, en quelques pages ment, l'*administration* de Rome, de l'Italie et des provinces. Les livres suivants, assez courts aussi, sont consacrés au *droit* et à stice ; le livre V à l'*armée* et à la *guerre*, ainsi qu'à la *marine*. C'est beaucoup plus d'ampleur, et non sans une certaine complai-e, que l'auteur traite ensuite (livre VI) des *divinités* et du *culte*. roit par là que le Dr Krieg s'est efforcé de donner un tableau . complet que possible de la vie politique des Romains. Et nous erions pas surpris que l'édition française de son *Précis* ait été eprise par M. l'abbé O. Jail pour suppléer à une lacune trop fré-te dans nos manuels d'antiquités, qui s'arrêtent d'ordinaire à er le tableau de la vie *privée* : c'est le cas de la *Vie antique* de et Koner, traduite par MM. Trawinski et O. Riemann.

seconde partie du *Précis*, suffisante quoique de beaucoup la is considérable, expose les antiquités *privées*, en deux livres er : la vie domestique ou de *famille* ; le IIe : relations sociales, rtissements, chronologie, métrologie, numismatique). — Pour seconde partie, comme pour la première qui comporte une de renseignements et de détails, une table alphabétique facilite echerches, — ce qui ajoute au manuel l'avantage d'être en même os un dictionnaire.

faut donc féliciter le traducteur d'avoir choisi, pour les étudiants os facultés et pour les grands élèves de nos collèges, un ouvrage par son étendue et sa proportion, est le *juste volume* qu'on pou-désirer ; il faut lui savoir non moins gré de s'être bien acquitté a tâche et d'avoir fait « un livre qui se lit facilement » *(Revue rue*, 18 juillet 1892). Les illustrations du texte ajoutent au plaisir l'instruction du lecteur. Remarquons, enfin, qu'écrit par un re et traduit par un prêtre, ce manuel peut être mis sous les et à la disposition de la jeunesse des écoles sans lui faire courir

aucun des dangers que présentent la plupart des traités de ce genre, ne fût-ce que le petit dictionnaire de Rich.

Le traducteur nous permettra cependant d'exprimer le désir que, dans une prochaine édition, l'étymologie de quelques mots latins devienne plus conforme aux données actuelles de la linguistique ; qu'au livre du Droit un chapitre spécial soit consacré à l'histoire du droit romain, surtout à ses origines et aux douze Tables ; et qu'enfin, dans les pages consacrées aux arts, il y ait une place plus ample accordée à l'architecture romaine.

Nous avons parlé de *prochaine édition*..... C'est justice : le service rendu à l'enseignement chrétien par M. l'abbé O. Jail mérite bien cette récompense.

Cl. Bouvier.

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET Cie.

UNE LEÇON D'HÉBREU

HISTOIRE DE JOSEPH

DANS SES RAPPORTS AVEC SES FRÈRES

Pendant le séjour que je fis à Lisbonne, en 1847, j'allais souvent travailler dans la bibliothèque de l'Académie ; je devais d'y avoir accès à la bienveillance de M. le commandeur de Macedo, qui en était secrétaire perpétuel. Comme ce sanctuaire de la science n'était pas ouvert au public, il y régnait un silence favorable à l'étude. Je m'y trouvais constamment seul avec le bibliothécaire, ancien religieux, qui passait pour un habile hébraïsant ; il cultivait également la langue arabe. Don Sanchez — c'était son nom — se tenait toujours penché sur ses gros livres ; il semblait ne faire qu'un avec son fauteuil. J'avais remarqué maintes fois que le moindre bruit le troublait et que les coups de canon tirés par les batteries de la tour de Bélem, en réponse à ceux des navires de guerre qui saluaient le pavillon portugais à leur entrée sur rade, lui étaient particulière-

désagréables. A chaque détonation, il tressaillait sur son
, ses courtes jambes tremblaient d'un mouvement ner-
; et, soulevant sa calotte, il passait la paume de sa main
on crâne chauve. Il n'y avait point alors à lui adresser la
e, à lui demander aucun renseignement sur les livres con-
sa garde.
table sur laquelle il m'avait installé était fort éloignée de
ureau. Il tournait le dos à la fenêtre, pour ne pas être
ıit par la vue des objets du dehors ; mais moi, je me plai-
à contempler, tout en travaillant, les grandes eaux du
, qui miroitaient au soleil à travers les orangers et les
ers, et aussi le sommet de la tour carrée de Bélem, qui
sur ses créneaux le blason des chevaliers du Christ. Elle
construite sur les plans de Garcia de Rezende, qui fut
et remplit près du roi Joaõ II la charge de *page de l'écri-*
.

jour, à l'heure même où don Sanchez s'asseyait à son
ıu et se frottait les mains avec le contentement d'un érudit
a se remettre à l'œuvre, une escadre anglaise, composée
x vaisseaux de ligne, venait jeter l'ancre dans la rade.
un des six vaisseaux tira une salve de vingt-et-un coups
non, auxquels la batterie de Bélem répondit coup pour
ce qui faisait en tout deux cent cinquante-deux détona-
répercutées par les échos des collines et des montagnes.
était trop pour les nerfs de l'ancien religieux ; quittant
ureau, il se mit à marcher à grands pas, les mains der-
le dos, avec des gestes d'impatience. Enfin, quand le
me cessa, quand la brise eut dissipé la fumée de la poudre
nveloppait d'un nuage épais la tour de Bélem, il parut se
er, et s'approchant de moi :
Est-ce qu'on ne pourrait pas entrer chez les gens sans
tant de bruit?... Et penser qu'il faudra subir la même
ınade quand ils partiront!... J'ai la tête fendue... Impos-
de reprendre mon travail!... Eh bien, que faites-vous

Je transcris un abrégé de l'histoire de Cochinchine, du
ɔodge et du Tsiam-Pa, traduite sur les manuscrits origi-
par les missionnaires, et je fais des extraits de la corres-

pondance du P. Loureiro, votre compatriote, l'auteur de la *Flora cochinchinensis*.

— Bien, très bien ; et vous avez pris la liste de nos livres chinois ?

— Oui ; mais les manuscrits sanskrits sont rares dans votre bibliothèque.

— Bah ! qu'importe l'Inde, qu'importe la Chine !

— Mais, monsieur, l'Inde, avec ses poèmes immenses et ses systèmes philosophiques ; la Chine, avec son histoire qui remonte au temps d'Abraham...

Don Sanchez m'interrompit :

— Savez-vous l'hébreu ?

Et, comme j'hésitais à répondre, il ajouta :

— On n'est pas orientaliste si on ne sait pas l'hébreu, la langue de Moïse, le plus grand des historiens, la langue des prophètes, la langue des psaumes, celle dont Dieu s'est servi pour parler à l'homme ! Ce sont là de ces choses qu'il faut lire dans les textes et dont les traductions ne nous offrent que des images décolorées. Vous devez en avoir au moins étudié les principes, vous connaissez comment elle procède, comment elle fait jaillir de ses radicaux, qui sont en petit nombre, de quoi exprimer toutes les pensées ? Allons, vous ne voulez pas convenir que vous savez un peu, parce que savoir un peu, c'est savoir mal. Eh bien, venez, je vais vous montrer comment on lit l'hébreu, comment il faut le lire ; aussi bien cette leçon que je vous donnerai me remettra de mon trouble. Il y a des instants, comme ceux que je viens de passer, qui ne peuvent s'oublier qu'en lisant la Bible.

Me voilà donc assis près du vieux savant, tout disposé à écouter la leçon qu'il voulait bien me donner. Le digne homme commença par se moucher bruyamment, à la façon des Portugais, qui ont la mauvaise habitude de s'emplir le nez d'un fin tabac appelé chez eux *esturrinho*, après quoi il ouvrit une grosse Bible en hébreu et me dit :

— Si vous voulez, nous étudierons l'histoire de Joseph dans ses rapports avec ses frères, et nous verrons les enseignements qu'on doit tirer de ce touchant épisode, qui est pour ainsi dire

oint de départ de l'histoire du peuple de Dieu devenu une
on... Suivez-moi bien.

II

. le nom de prophète s'applique à celui qui lit dans l'ave-
la qualité d'inspiré revient de droit à celui qui lit dans le
sé, et nul écrivain ne le mérite mieux que Moïse. Dans les
es auxquels son nom reste attaché, qu'il s'agisse des œuvres
Dieu ou des actions des hommes, le récit se déroule avec
récision d'une histoire contemporaine. Le fait essentiel est
raconté, et parfois sous une forme d'une concision extrême;
moins, il n'y manque aucun des détails nécessaires à la
aite intelligence du sujet; souvent même c'est dans ces
ils, à peine remarqués du lecteur distrait, que se cachent
nuances délicates de la pensée, et les grandes vues qui
nent à la Bible cet accent de vérité et ce caractère de révé-
n qui nous charme et nous subjugue.
insi, après avoir interrompu l'histoire particulière d'A-
am, d'Isaac et de Jacob, pour établir la généalogie d'Ésaü,
des Iduméens, la Genèse reprend le fil de son récit, qui a
r but de faire connaître à la postérité tout ce qui se rapporte
patriarches, et elle rentre dans son sujet par cette phrase
ificative : « Et Yahaqôb demeura (resta) dans la terre de la
grination de son père, dans la terre de Kenahan », c'est-à-
dans cette contrée promise à la race d'Abraham, que plus
Jacob devra quitter encore et ses fils avec lui; mais les
élites y reviendront après quatre siècles, pour que les pro-
ies soient accomplies. C'est donc vraiment un lieu de péré-
ations (*locus peregrinationum*). Mais Jacob, en y restant,
assurait l'héritage aux dépens de son frère Ésaü, privé de
droit d'aînesse, et il croyait y finir ses jours.
ce propos, monsieur, qu'il me soit permis de répondre en

passant à ceux qui ne voient dans l'émigration d'Abraham, de la haute Chaldée en Palestine, rien de plus qu'un fait naturel : le désir de se soustraire au voisinage des Kasdes. Que les Kasdes belliqueux et pillards fussent des voisins fort incommodes, comme le sont encore les Kourdes, leurs descendants, je ne le nie pas ; mais on conviendra que le lieu de Hârân, en Mésopotamie, où Thérah, son père, mourut après un assez long séjour, offrait à Abraham une retraite paisible, à distance raisonnable des Kasdes, et que le pays déjà habité par le Kananéen maudit de Dieu, où le patriarche venait s'établir par l'ordre du Très-Haut, n'était pas sans doute celui qu'il eût choisi spontanément. La Genèse nous donne à entendre qu'il fut surpris et comme épouvanté de voir occupée par un peuple étranger cette terre où Dieu l'appelait de si loin, et qu'il semblait s'y trouver mal à l'aise. Il fut donc amené comme malgré lui dans cette région, où rien ne l'attirait. Mais c'était le lieu où, après avoir fait alliance avec Abraham, Dieu devait renouveler cette alliance avec le genre humain tout entier dans la personne du Verbe fait chair, et rattacher le Nouveau Testament à l'Ancien.

Cela dit, laissons Ésaü s'éloigner dans la direction de l'Idumée et restons en Kanaan avec Jacob. Le texte sacré dit, en reprenant son récit : « Voici la généalogie de Yahaqôb », c'est-à-dire voici ce qui regarde Jacob et sa famille, voici la suite de l'histoire du peuple hébreu, que Dieu a choisi pour recevoir ses promesses et les transmettre au monde.

« Yôsêph, âgé de dix-sept ans, était, avec ses frères, pasteur « de brebis », ou, si voulez, était, ainsi que ses frères, un simple berger, car il n'allait pas toujours avec eux, comme nous le voyons par ce qui suit :

« Et jeune enfant — (*ipse puer*, trop jeune encore pour aller « au loin) — il restait avec les enfants de Billah et les enfants « de Zilpha, femmes de son père. » C'étaient Dan et Nephtali, Gâd et Assher. On pourrait inférer de ce passage que les fils des esclaves — Billah et Zilpha étaient des esclaves de Jacob — restaient d'ordinaire à la maison pour vaquer, avec leurs mères, aux travaux domestiques, et qu'ils ne partageaient pas

avec les fils des femmes légitimes le droit d'aller faire paître au loin et en maîtres les troupeaux de la famille.

« Et Yôsêph faisait venir (était le canal par lequel arrivaient) « leurs mauvais renoms à leur père ».

Je sais qu'on a dit en français : Joseph rapportait à son père leurs mauvais propos. Mais ils se gardaient de tenir devant Joseph ces « mauvais propos » : d'ailleurs, le mot du texte signifie « mauvaise réputation » ; et je crois voir dans l'expression hébraïque l'idée des mauvais propos que les fils de Jacob s'attiraient par leur violence et leur conduite blâmable envers leurs voisins.

« Et Israël aimait Yôsêph plus que tous ses frères, parce « qu'il était l'enfant de sa vieillesse, et il lui fit (faire) une robe « de *passçim*. »

On traduit ordinairement ce mot par *byssus*, du grec βύσσος, nom d'une espèce de lin jaunâtre qui sert à tisser les plus fines étoffes...

— Les missionnaires anglais l'ont rendu, dans leur traduction de la Bible en sanskrit, par *nanavarnam outtariyam*, une tunique de dessus de diverses couleurs, interrompis-je étourdiment, et les Hollandais ont exprimé une idée analogue par les mots : *eenen weelvezwigen rock*.

— Ne me parlez pas de ces langues barbares, répliqua don Sanchez ; et qu'importe ce détail ? Moïse a voulu nous faire connaître que Jacob avait donné à son cher enfant un vêtement d'une étoffe plus fine, plus précieuse, voilà tout. Continuons :

« Et ses frères virent que leur père l'aimait plus que ses « frères ; ils le haïssaient et ils ne pouvaient lui parler avec « paix », c'est-à-dire avec tranquillité d'esprit, lui dire une parole qui ne fût pas empreinte d'aigreur et de colère.

Nous avons en quelques lignes les portraits du drame qui se prépare. Les frères de Joseph sont jaloux, ils lui en veulent de la tendresse que leur père a pour lui, pour l'enfant unique encore de sa chère Rachel, qu'il a aimée plus que toute autre femme. Et puis cet adolescent, qui vient les surveiller et recueillir les bruits qui courent sur leur compte, possède la confiance de leur père, qui se défie d'eux. Qu'auraient-ils à

craindre, si leur conscience était tranquille et leur conduite à l'abri de tout reproche ? Nous savons déjà qu'ils ont commis de mauvaises actions. Ruben et Juda n'ont point la chasteté qui sera la grande vertu de Joseph ; Siméon et Lévy ont traîtreusement égorgé Hamôr et Sichem, avec tous les Hévéens ; et les autres fils de Jacob, après avoir dépouillé les morts, ont livré leur ville au pillage et emmené en esclavage les femmes et les enfants. Il s'agissait de venger l'honneur de leur sœur Dinâ ; mais Jacob, effrayé de leur violence, avait dit à Siméon et à Lévy : « Vous me désolez, vous me faites détester par les habitants du pays, moi qui n'ai qu'un petit nombre d'hommes. Ils se réuniront pour tomber sur moi et je serai exterminé avec toute ma maison. » On comprend qu'il craignait que ses fils ne se prissent de querelle avec leurs voisins et ne lui attirassent quelque méchante affaire : de là le désir d'être averti par Joseph de ce qu'ils faisaient loin de lui.

« Et Yôsêph songea un songe et il le déclara à ses frères ; et « ils augmentèrent de le haïr. Il leur dit : Écoutez, je vous « prie, ce songe que j'ai songé : voici que nous étions enjave- « lant nos javelles au milieu des champs, et voici que se dressa « ma gerbe, et même elle se tint debout ; et voici que vos gerbes « firent cercle et elles se prosternèrent devant ma gerbe. Ses « frères lui dirent : Règneras-tu comme un roi sur nous, et « aussi domineras-tu en dominateur sur nous ? Et ils augmen- « tèrent de le haïr à l'occasion de ses songes et de ses discours. « — Et il songea encore un songe et il le conta à ses frères, et « il dit : J'ai songé un songe encore ; voici : le soleil, la lune et « onze étoiles se prosternaient devant moi. Il (le) raconta à son « père et à ses frères ; et son père le brusqua et lui dit : Qu'est « ce songe que tu as songé ? Venant viendrons-nous, moi, ta « mère [1] et tes frères pour nous prosterner devant toi à terre ? « Et ses frères conçurent de l'envie contre lui ; et son père gar- « dait ces choses (en son cœur). »

[1] Rachel vivait donc encore et Benjamin n'était pas né, puisqu'elle mourut en lui donnant le jour, ce qui ne s'accorde pas avec la tradition, qui fait naître Joseph seize ans seulement avant Benjamin. Le texte dit qu'il avait dix-sept ans quand il eut les songes et parle de sa mère encore vivante.

n'est pas une traduction élégante que je vous donne là,
it don Sanchez en levant ses lunettes et fixant sur moi ses
yeux ; c'est une traduction vraie. Nos langues modernes,
tre surtout, repoussent ces répétitions que l'hébreu em-
sans scrupule. Nous disons : J'ai fait un songe, j'ai eu un
e... Mais vous ne le faites pas, ce songe, qui est tout objec-
qui vous apparaît sans que vous l'ayez provoqué ; vous
avez pas non plus, car il n'est pas à vous, il est indépen-
de votre volonté. Quand une langue en est réduite aux
es sans valeur propre, c'est qu'elle est usée ; elle a rem-
par des formes analytiques les radicaux si expressifs, si
ants dans les idiomes primitifs : elle marche appuyée sur
âton. D'ailleurs, c'est ici une simple lecture, et nous y
ons de conserver toute la saveur du texte de Moïse. Re-
quez, s'il vous plaît, l'impression si différente que produit
es frères de Joseph et sur Jacob le récit des songes. Dans
ur de ceux-là, la haine augmente et l'envie se développe.
les grands frères, s'abaisser devant le dernier venu (Ben-
n n'est pas né encore), devant ce fils préféré de leur père,
. des visions, des songes et se donne des airs de prophète !
ais Jacob ? Il a toujours vécu dans les transes ; tracassé
Laban, qui l'a leurré de vaines promesses, menacé par
., à qui il a enlevé son droit d'aînesse, longtemps errant,
de promener ses tentes d'un pays dans l'autre, il s'in-
te de voir la discorde se mettre parmi ses enfants. Il gronde
ph : « Tais-toi, tes frères vont être jaloux, ils te feront du
.. » Mais au fond il est frappé de ses songes prophétiques :
peut s'empêcher d'y croire. La preuve, c'est qu'il « garde
hoses en son cœur ». Nous retrouvons dans l'Évangile de
; Luc cette même pensée exprimée en termes identiques à
os des paroles que Jésus adresse à sa mère, et qu'elle ne
prend pas : « Et Marie conservait dans son cœur toutes ces
es ».

Ses frères allèrent paître (les troupeaux de leur père) à
ekem, et Israël dit à Yôsêph : Voici que tes frères sont
és paître (leurs troupeaux) à Shekem ; va, je t'envoie vers
x ; et il dit : Me voici ».

C'est la formule d'obéissance : *Ecce adsum,* je suis prêt à obéir. Ainsi répondent les patriarches à la voix de Jehovah, quand il daigne leur adresser la parole.

« Il lui dit : Va, je te prie (l'ordre est tempéré ici par l'ex-
« pression *quæso,* je te prie) ; vois si tes frères vont bien et si
« les troupeaux vont bien ; et tu me feras revenir (tu me rap-
« porteras) ce qui est (*redire facies ad me causam*). Et il l'en-
« voya de la vallée d'Hébron, et il alla à Shekem ».

Il y a dans cette phrase une expression tout à fait hébraïque et que je rends, faute de mieux, par celle-ci : Vois si tes frères vont bien, si les troupeaux vont bien. Le texte dit : Vois sur la paix de tes frères, sur la paix des troupeaux. Le mot *shelam,* en hébreu, *selam* en arabe, est une de ces expressions qui renferment un sens très large et complexe, telles qu'on en rencontre à chaque pas dans les langues primitives. Il veut dire à la fois paix, prospérité, intégrité, exemption de maux ; il renferme les idées d'un état heureux, d'un bien-être complet, de l'équilibre parfait des diverses parties d'un tout, se résumant en ce seul mot : paix, tiré du radical *shelam,* qui signifie être complet, parfait. Que peut-il manquer, en effet, à celui qui possède la paix ?

« Et un homme le rencontra, et voilà qu'il errait par la cam
« pagne ; et il l'interrogea, cet homme, en disant : Que cherches-
« tu ? Il dit : Mes frères ; fais-moi savoir, je te prie, où ils sont
« à paître (les troupeaux) ? Et l'homme dit : Ils sont partis
« d'ici, car je les ai entendus qui disaient : Allons à Dothaïn.
« Et Yôsêph alla après ses frères et il les trouva à Dothaïn ».

Ainsi Joseph a obéi. Il est parti seul à la recherche de ses frères, qu'il ne trouve pas à l'endroit convenu ; mais, plutôt que de revenir sans avoir accompli sa mission, il va plus loin. Il erre dans la solitude et peut-être il a peur. Un passant, surpris de voir cet adolescent qui semble égaré dans la campagne, un étranger, un Kananéen sans doute, l'interroge ; car Joseph ne parle pas le premier. Il est déjà l'homme du devoir, il va droit devant lui. Quel relief prend ici la physionomie du jeune fils de Jacob ! Comme elle se dessine sur les fonds un peu tristes de ces vastes campagnes du pays de Kanaan ! L'étranger lui demande où il va, ce qu'il cherche. Ce qu'il cherche ?

C'est l'accomplissement de ses douloureuses et hautes destinées ! Où il va ? En Égypte, pour y être traîné en esclavage, pour y être tenté, calomnié, emprisonné et finalement élevé en gloire. Il est parti, le jeune Joseph, seul dans le désert ; mais Dieu le conduit.

— *Qui deducis velut ovem Joseph,* dis-je à demi-voix ; toi qui conduis Joseph comme une brebis, seul au milieu de ses ennemis, mais qui le protèges de ta main puissante !

III

Mon savant maître daigna accueillir ma citation avec un sourire favorable et il reprit en ces termes :

« Ils (ses frères) le virent de loin et avant qu'il fût près « d'eux ; ils se ruèrent sur lui pour le faire mourir (ils se dis- « posèrent à se jeter sur lui), et ils se dirent l'un à l'autre : « Voilà le personnage aux songes, le voilà qui vient ».

Dès que ses frères l'ont aperçu, dès qu'ils l'ont reconnu à sa tunique aux couleurs éclatantes, ils ont déjà péché dans leur cœur, comme dira l'Évangile : ils ont formé le dessein de se défaire de lui ; oh ! l'envie est un vice odieux ! Abel a été sa première victime ; Joseph sera la seconde ; la troisième expirera pour nous sur le Calvaire. Bien qu'il eût la faiblesse de le condamner, — l'Évangile le dit en propres termes, — Pilate savait que c'était par envie que les Juifs lui avaient livré Jésus ! Et comme les frères de Joseph l'accueillent par des paroles ironiques et haineuses qui trahissent leurs desseins pervers ! Le voilà, le *monsieur* aux songes ! Tel est le sens de l'expression hébraïque *bahal hékholomoth*. Le mot *bahal* (du radical *behal, dominatus est*) signifie *dominus* dans les diverses acceptions que lui ont données les langues modernes. Les petits rois alliés d'Abraham que celui-ci délivra du joug de Kédorlahômer, roi d'Elam, sont dits *Bahali berith Abrâm*, personnages, seigneurs de l'alliance d'Abraham. Chez les Assyriens, les Baby-

loniens, les Chaldéens et les Kananéens, *Bahal, Bahel ou Bâl* signifie surtout seigneur, et il s'appliquait aux idoles du dieu terrible qu'adoraient ces peuples. En éthiopien, il a la signification plus restreinte de *herus,* maître de maison, l'époux, le chef de la famille. Dans les inscriptions phéniciennes et puniques, les noms propres de Hannibal et d'Asdrubal se traduisent par *Johannes Dominus, Esdra Dominus,* maître Jean, maître Esdras.

Les frères de Joseph dirent donc, en le voyant venir : « Et « maintenant, allez (mettons-nous à l'œuvre) ; tuons-le, et « jetons-le ensuite dans un de ces puits, et nous dirons qu'une « bête méchante l'a mangé, et nous verrons ce que seront (à « quoi aboutiront) ses songes. Et Réoubên entendit, et il l'arra- « cha de leurs mains et il dit : Ne frappons pas (ne détruisons « pas) sa vie ! Et Réoubên leur dit : Ne répandez pas de sang ; « jetez-le dans ce puits, dans le désert, et ne portez pas la main « sur lui ! (Il disait cela) afin de l'arracher de leurs mains et de « le ramener à son père ».

L'envie est prompte à exécuter les crimes qu'elle inspire ; déjà ses frères avaient porté la main sur lui. Ruben, en sa qualité d'aîné, était responsable devant son père. Il essaie d'arracher Joseph au sort qui le menace, et le texte répète son nom, pour bien marquer qu'il fut le seul à intercéder en faveur de Joseph. Mais, ô Ruben, au lieu d'agir et d'entraîner la victime loin de ses bourreaux, tu transiges avec eux. Et tu permettras que Joseph soit descendu dans la citerne ; et ta bonne intention deviendra inutile.

« Voici que, quand Yôsêph fut venu près de ses frères, ils le « dépouillèrent de sa tunique, de sa tunique de *passçim* ». Remarquez cette répétition, elle a sa valeur. Cette tunique était la marque de la tendresse de Jacob pour Joseph et comme l'emblème de la supériorité de celui-ci sur ses frères : avec quel empressement, avec quelle joie maligne ils l'en dépouillent ! De même les Juifs arracheront de dessus le corps de Jésus, meurtri et lacéré par la flagellation, la tunique symbolique : *Erat autem tunica inconsutilis desuper contexta per totum* (S. Jean).

« Ils le prirent, ils le jetèrent dans le puits, et ce puits était

« vide (sans eau) ; et ils s'assirent pour manger le pain, et ils « levèrent les yeux et virent une troupe d'Ischmaëlites venant « de Guilhâd, et leurs chameaux portaient du *nechot* (des aro- « mates). Et ils allaient en descendant vers l'Égypte ».

Descendre est le mot consacré quand il s'agit d'aller des plateaux élevés de la Palestine vers la vallée du Nil ; de même on dit *monter* quand on se rend d'Égypte dans le pays de Ka-

« Et Yeoudâh dit à ses frères : Quel profit de tuer notre « frère et de cacher son sang ? Allez ! vendons-le aux Ischmaë- « lites et ne portons pas nos mains sur lui, car il est notre « frère et notre chair ! et ses frères l'écoutèrent (suivirent son « conseil) ».

Après qu'ils ont jeté leur frère dans la citerne, il semble que leur cœur se dilate. Ils ont trouvé le moyen d'assouvir leur haine sans commettre un fratricide. Ils se tiennent pour innocents parce qu'ils n'ont pas fait tout le mal qu'ils avaient eu envie de commettre. Et ils se mirent à manger tranquillement; *sederunt et manducaverunt panem ;* « ils s'assirent et mangèrent le pain ! » Quelle connaissance du cœur humain ! Quel sens profond dans ces trois mots ! Pas de remords, pas de repentir. Que deviendra-t il, ce frère si jeune que l'on emmène en esclavage ? Peu leur importe ; ils ne le verront plus, ils seront débarrassés de sa présence, de ses discours, de ses songes. Et Juda, qui semble se rappeler tout à coup qu'il est leur frère, leur chair ; il n'y pensait pas tout à l'heure, et ce qui lui fait prononcer ces paroles de pitié, c'est qu'il y a pour eux bénéfice à le vendre ! La belle théorie que celle des utilitaires et des avares ! Le tuer, fi donc ! mais le vendre, à la bonne heure ; il est jeune et beau, on retirera de sa vente un bon prix. Mais le honteux calcul va être déjoué, l'argent ne sera pas pour eux. Ainsi l'Iscariote ne tirera aucun profit de son crime ; les trente deniers qu'il a reçus pour prix de sa trahison, il les jettera aux pieds des prêtres avant d'aller se pendre.

« Et passèrent par là des gens Midyanites, des marchands « qui tirèrent et enlevèrent Yôsêph du puits, et vendirent « Yôsêph aux Ischmaëlites pour vingt pièces d'argent et le

« firent arriver en Égypte. Réoubên retourna vers le puits, et « voici plus de Yôseph ! Il déchira ses vêtements et revint vers « ses frères, et dit : L'enfant n'est plus là. Et moi, malheureux, « où irai-je (oserai-je me présenter devant mon père) ? Ils « prirent la tunique de Yôsêph, et égorgèrent un chevreau et « trempèrent sa tunique dans le sang. Et ils envoyèrent la « tunique de *passçîm* et la firent parvenir à leur père et lui « dirent : Voici ce que nous avons trouvé ; reconnais, je te prie, « est-ce là la tunique de ton fils ou non ? »

Ils lui dirent par la bouche de ceux qu'ils envoyèrent, car les frères de Joseph se gardèrent bien de porter eux-mêmes à leur père la tunique ensanglantée. Ils n'auraient pas osé proférer devant Jacob un aussi abominable mensonge ; ils craignaient, en outre, qu'à la vue de la douleur du vieillard l'aveu de leur mauvaise action ne leur échappât. Il y a en eux un reste de respect pour leur père ; mais quelle sécheresse de langage et quelle indifférence à l'égard de Joseph, qu'ils haïssaient, dont ils voulaient absolument se défaire ! Ils font dire par les étrangers : Est-ce là la tunique de ton fils ?... Et non : de notre frère ?

« Il la reconnut et dit : C'est là la tunique de mon fils ! Une « bête méchante l'a mangé !... Elle a déchiré, la bête féroce, « elle a déchiré Yôsêph ! Et Yahaqôb lacéra ses vêtements, et « il mit un sac sur ses reins, et il pleura sur son fils pendant « des jours en grand nombre, et tous ses fils et ses filles (la « Bible n'en nomme qu'une, Dinâ ; il est sans doute question « ici des femmes de ses fils) se levèrent pour le consoler, et il « refusa leurs consolations, et dit : Je descendrai avec mon fils « en pleurant dans le *shéol* (le lieu où les corps attendent la « résurrection). Et ainsi pleura le père. »

Jacob refusa les consolations de ses enfants, *noluit consolari*, comme dira le prophète Jérémie en parlant de Rachel qui a perdu ses fils. Quelle douleur, et comme elle est simplement exprimée ! Les hommes de l'antiquité n'étaient pas tendres, ils n'avaient rien de sentimental ; mais, quand le chagrin s'emparait d'eux, quelle angoisse ils ressentaient ! C'était alors une désolation voisine du désespoir, ils déchiraient leurs vêtements et se couvraient de cendres ; ces

grandes âmes étaient brisées. Et, tandis que les larmes coulent sous la tente du patriarche et qu'elles accusent les frères coupables, on aperçoit bien loin le jeune Joseph vendu en Égypte. La caravane qui l'emmène a poursuivi sa marche ; l'enfant

le Jacob, le jeune pâtre du pays de Kanaan est dans le royaume de Pharaon, où le doigt de Dieu l'a t.

les Midyânites vendirent Yôsêph à Pôtîphar, officier du s de Parhô et chef de ses gardes. » Il y en a qui tra- t par chef des cuisiniers, mais je préfère le sens donné anciens hébraïsants : *Dux satellitum*.

I V

e récit reste suspendu, reprit don Sanchez. Nous dirions, gissait d'une œuvre profane, que le rideau tombe à la fin mier acte, au point décisif qui est véritablement le du drame : la douleur de Jacob, qui croit son fils mort, rivée de Joseph en Égypte. L'écrivain inspiré nous , dans un épisode rapide, Juda qui s'abandonne à la de ses passions, tandis que Joseph, vendu sur le marché enu l'esclave de Putiphar, va donner au monde un fique exemple de chasteté. Le jeune fils de Jacob est le le de la jeunesse préservée du vice, qui a marché d'un rme dans la crainte du Seigneur. Il aura de grandes s à souffrir ; mais Dieu, qui se plaît à le combler de ses , le soutiendra dans ses épreuves, il en sortira justifié et hant. C'est ce qu'exprime le roi Prophète dans un e [1] où, passant en revue les bienfaits dont Dieu a le peuple hébreu, il s'écrie tout enflammé de reconnce et animé de ce souffle puissant qui lui vient d'en

ume 104, vers 17 à 22.

« Ne touchez pas à ceux que j'ai oints, et à mes prophètes ne « faites pas de mal. J'ai appelé la famine sur la terre et j'ai « brisé tout appui du pain [1]. — J'ai envoyé devant eux un « homme vendu pour esclave, Yôsêph ! — Ils l'ont tourmenté « avec des fers à ses pieds ; le fer est entré dans son corps, — « jusqu'à ce que vînt (l'accomplissement de) ce qu'il avait dit « (à Pharaon) ; alors la parole de Dieu le fit paraître pur. — Le « roi l'envoya (chercher) et fit délier ce dominateur des « peuples ; il le fit débarrasser de ses chaînes ; — et le mit « pour maître dans sa maison et dominateur dans tous ses « États. »

Voilà comment David raconte en quelques lignes, avec son style brillant et concis, qui ressemble à un phare à éclipse, l'histoire de Joseph vendu en Égypte. Nous ne le suivrons pas dans la maison de Putiphar ; nous savons ce qui s'y passa. Joseph est séparé de ses frères ; et c'est dans ses rapports avec eux que nous voulons l'étudier. Cependant, comme contraste à la haute poésie du Psalmiste et au récit sublime de Moïse, nous pouvons lire dans le Coran, au chapitre intitulé *Sourat Yousouf*, le récit de cette phase de la captivé du fils de Jacob. Mahomet, qui ne connaissait la Bible que par les vagues traditions répandues dans l'Yémen, a fait de cet épisode si sérieux, si grand dans sa simplicité, un de ces petits contes que les Arabes aiment à entendre à la halte du soir. Passez-moi ce gros livre qui est là sur mon bureau.

C'était un Coran en langue allemande, avec une traduction latine très littérale. Don Sanchez se mit à le feuilleter ; et, posant sa main sur le livre ouvert, il me dit : C'est là, écoutez :

« La femme dans la maison de qui il était, chercha à le « séduire, et elle ferma la porte et lui dit : Viens, je le dis. Et « il répondit : Je mets mon refuge en Dieu ! En vérité, il est « mon protecteur et il m'a bien gardé d'eux (de mes frères). « Ceux qui oppriment (l'innocent) n'obtiennent point la pros- « périté ! Et cette femme avait des desseins sur Yousouf, et

[1] J'ai brisé tout l'appui, j'ai détruit toute ressource que le pain leur procurait.

« Yousouf en aurait eu sur elle si ce n'était qu'il vit ce que lui « prescrivait Dieu ; et nous avons [1] agi de la sorte afin de le « détourner du mal et de l'impudicité, car en vérité il est l'un « de nos plus excellents serviteurs.

« Et ils coururent tous les deux vers la porte [2], et elle dé- « chira la tunique de Yousouf par derrière, et ils rencontrèrent « tous les deux le mari de celle-ci près de la porte. La femme « dit : Quelle sera la punition de cette personne qui a voulu « déshonorer ta compagne, si ce n'est qu'elle soit mise en « prison ou soumise à un châtiment corporel ? Yousouf dit : « Elle voulait me séduire !... Et le témoin (l'arbitre, celui devant « qui ils s'expliquaient) rendit ce témoignage au mari de cette « femme : Si la tunique a été déchirée par devant, elle a dit « vrai, cette femme, et lui est parmi les menteurs ; mais si la « tunique est déchirée par derrière, alors elle a menti « cette femme, et lui il est parmi les véridiques. Mais il vit « que la tunique était déchirée par derrière, et il dit (à la « femme) : C'est toi qui as fait le mal, et en vérité ta malice est « grande ! O Yousouf, oublie ce qui s'est passé ; et toi, ô femme, « demande pardon de ton péché, car en vérité tu es une grande « pécheresse. »

Cette scène est assez délicatement touchée, et il faut en savoir gré au fondateur de l'islamisme ; mais nous sommes bien loin du récit biblique. Il y a là tout simplement un de ces jugements à la Salomon qui plaisent aux Arabes. On se croirait devant le cadi d'un douar de l'Arabie, rendant la justice au milieu des gens de sa tribu. L'ignorance de Mahomet se trahit plus visiblement encore dans ce qui suit :

« Quelques dames de la ville dirent : La femme de Aziz « (c'est le nom que les musulmans donnent à Putiphar) a voulu « séduire un jeune homme, son esclave. En vérité, Yousouf a « pénétré en son cœur par l'amour ! En vérité, nous voyons « clairement qu'elle est tombée en faute. Quand cette femme « eut appris leurs méchants propos, elle envoya vers elles un

[1] C'est la voix de la Révélation qui parle ainsi à Mahomet, par celle de l'ange Gabriel, qui est censé lui avoir dicté le Coran.

[2] Elle pour le retenir, lui pour échapper à ses poursuites.

« homme de sa maison et fit préparer des coussins (nous « dirions des sièges, elle voulait leur offrir une collation) ; et « donna à chacune d'elles un couteau. Alors elle dit : Sors, « Yousouf, et va près d'elles ! Quand elles le virent, elles le « glorifièrent, et (dans leur trouble) elles se firent des coupures « aux mains (avec les couteaux), en disant : Par la pureté de « Dieu ! non, ce n'est pas un homme, mais bien un ange digne « de respect ; et cette femme dit : C'est là celui au sujet duquel « vous m'avez blâmée. Oui, en vérité, je l'ai poursuivi de mes « instances, mais il m'a résisté ; et s'il ne fait pas tout ce que « je lui dis, en vérité, je le ferai jeter en prison, et il sera parmi « les misérables.

« Et Yousouf dit : O mon Dieu ! la prison est bien plus « agréable pour moi que ce qu'elle exige de moi. Si Dieu « ne détourne pas de moi la malice, je me courberai devant « elles (devant les volontés de ces femmes) et alors je serai « parmi les gens vils. Et Dieu eut Yousouf pour agréable et il « détourna de lui les mauvaises intentions, car il est Celui qui « entend et qui sait... »

Et les femmes se liguèrent toutes contre Joseph, et bien que son innocence fût reconnue, il fut jeté en prison. Mahomet dit que ce fût pour l'accomplissement des volontés de Dieu ; sans doute rien n'arrive que par son ordre ; et, dans la vie de Joseph, tout est providentiel. Mais la Bible nous fait connaître que le fils de Jacob fut châtié parce que Putiphar, croyant en la véracité des paroles de sa femme, resta persuadé que son esclave était coupable ; on n'a jamais admis que la Providence laissât punir celui dont l'innocence éclate au grand jour. C'est là une de ces explications forcées qui heurtent le bon sens. Malgré son affectation à parler comme un homme inspiré qui écrit sous la dictée d'un ange, Mahomet a complètement défiguré le récit biblique et a mis à sa place un roman qui semble avoir pour but de prouver que la femme est menteuse et perverse : c'est pourquoi elle a été tenue de tout temps en Orient dans un état d'infériorité dont le christianisme seul pouvait la tirer.

Maintenant, reprenons l'histoire de Joseph, dans le texte hébreu, au point où nous devons retrouver les fils de Jacob.

'est à-dire à la suite des quatre chapitres qui racontent ses louleurs et ses souffrances. Il a été tiré de sa prison pour avoir nterprété les songes de Pharaon : le don d'expliquer les songes ui a valu la haine et les persécutions de ses frères ; la preuve ıu'il le tient de Dieu, c'est qu'il sera la source de sa prospérité :t de sa gloire. Voici que la famine, qui règne dans tout le pays le Kanaan, va amener les enfants de Jacob aux pieds de oseph, devenu maître de l'Égypte.

« Yahaqôb vit, d'après ce qu'il entendait (raconter), qu'il y avait du grain à acheter en Égypte, et Yahaqôb dit à ses fils : Pourquoi vous regardez-vous les uns les autres? J'ai entendu (dire) qu'il y a des grains à acheter en Égypte. Descendez en ce lieu et achetez pour nous du blé, que nous vivions et ne mourions pas ! Et les frères de Yôsêph descendirent pour aller acheter du blé en Égypte. »

Les frères de Joseph ! Voyez la nuance. Le texte ne les ıomme pas les fils de Jacob, mais les frères de Joseph, parce ıu'ils vont se trouver face à face avec lui ; et celui qu'ils ont endu comme esclave va prendre sa revanche en se montrant . eux dans toute sa puissance.

« Quant à Binyâmin, frère de Yôsêph (fils de Rachel comme lui), Yahaqôb ne l'envoya pas avec ses frères, car il dit : Peut-être lui arriverait-il un accident (*forte adveneriit illi exitium*). Et les fils d'Israël allèrent pour acheter du grain au milieu de ceux qui allaient, car il y avait disette en la terre de Kenahan. Yôsêph était maître (*dominationem habens*) dans la terre d'Égypte, et celui qui faisait vendre à tout le peuple du pays. Les frères de Yôsêph vinrent et se prosternèrent devant lui, la face contre terre. »

Pharaon avait dit à Joseph : « Tu seras le second après moi dans tout le pays d'Égypte, il n'y aura au-dessus de toi que Pharaon ! Et tous, en le voyant passer sur son char, criaient : A genoux ! à genoux ! » Voilà le premier songe réalisé ; ce ne ont plus les gerbes de ses frères, ce sont ses frères eux-mêmes ıui se prosternent devant Joseph, *la face contre terre !*

« Yôsêph vit ses frères et les reconnut, et fit l'étranger avec eux, et il leur dit des choses dures (*locutus est cum illis dura*). Il leur dit : D'où venez-vous ? Et ils dirent : Du pays

« de Kenahan, pour acheter de quoi manger. Et Yôsêph recon-
« nut ses frères et eux ne le reconnurent point. Yôsêph se rap-
« pela les songes qu'il avait songés à leur sujet, et il leur dit :
« Vous êtes des espions (venus) pour voir les endroits décou-
« verts du pays (les endroits non défendus, *nuditates regionis*).
« Et ils dirent : Non, seigneur, tes serviteurs viennent pour
« acheter du blé. »

A la première interrogation, ils répondent : Nous sommes... A la seconde, ils disent : Tes serviteurs... Ils sont devenus bien humbles, eux qui voulaient se précipiter sur leur frère, en criant : Le voilà, le songeur, tuons-le ! C'est qu'ils ont peur et qu'ils ont faim.

« Tous fils d'un même homme et des gens probes, non, tes
« serviteurs ne sont pas des espions ! Et il leur dit : Non, car
« vous êtes venus pour voir les endroits faibles du pays. Et ils
« dirent : Tes serviteurs sont douze frères, et nous sommes fils
« d'un même homme au pays de Kenahan, le plus jeune est
« auprès de notre père aujourd'hui et l'autre n'est plus... »

Cette dernière phrase sort péniblement de leurs bouches, car elle est un aveu de leur faute. Qu'en ont-ils fait, de ce frère qui n'est plus ? Ils ne savent ce qu'est devenu Joseph ; s'il est mort, ne sont-ils pas coupables d'un fratricide ? Il leur en coûte de reporter leurs pensées sur lui. En leur parlant comme il l'a fait, son intention n'est pas de les humilier, mais d'apprendre des nouvelles de son père et d'en savoir plus long sur Benjamin, qu'il ne connaissait pas. Il aura une autre ruse pour attirer Jacob ; car il faut que la famille entière d'Israël émigre en Égypte, où Dieu l'appelle. « Et Yôsêph leur dit : Il en est
« comme je vous ai dit en disant : Vous êtes des espions. Par
« ceci je vous éprouverai. Vive Parhô ! (Par la vie de Pharaon !)
« si vous sortez d'ici à moins que ne vienne votre frère le
« (plus) jeune en ce lieu ! Envoyez l'un d'entre vous ; qu'il
« prenne avec lui votre frère. Quant à vous, restez ici ; j'éprou-
« verai si vos discours sont véridiques ; sinon, vive Parhô !
« vous êtes des espions ! Et il les fit mettre dans la geôle (*in*
« *custodia*) pendant trois jours. Et Yôsêph leur dit le troisième
« jour : Faites ceci et vivez, moi je crains Dieu ! Si vous êtes
« des hommes probes... »

— Tenez, don Sanchez, m'écriai-je, ma pitié commence à se rter sur les frères de Joseph si durement traités. Ils ne sont us jeunes ; ils sont pères de famille ; ils ont fait une longue ute pour venir en Égypte acheter du grain, comme tout le onde, et Joseph les accueille avec des paroles dures. Ses rases concises, entrecoupées, trahissent sa colère...

— Dites plutôt qu'il est attendri déjà par la vue de ses frères. crains Dieu, leur dit-il ; ce qui signifie : Mon Dieu, n'en t-ce point trop ? Serait-ce l'esprit de vengeance qui me fait ir ? Ce mot jeté si brusquement, je crains Dieu ! c'est le cri ne conscience honnête, d'un cœur droit et pur qui se modère se contient. Joseph est l'instrument des volontés de Dieu ns toute la seconde partie de cette histoire ; s'il représente la séricorde, il est aussi le symbole de la justice. Ceux qui ont ché doivent souffrir pour expier leur faute, s'ils veulent 'elle leur soit pardonnée. C'est ainsi qu'il convient d'inter-éter les dures paroles de Joseph à ses frères, et non comme sentiment mesquin d'un homme qui triomphe à la vue de umiliation de ceux qui l'ont opprimé. Il leur dit encore avec accent d'autorité souveraine :

« Un d'entre vous, les (dix) frères, restera mis dans la maison le captivité où vous êtes ; et vous autres, allez, faites arriver lu blé pour la famine de vos maisons ; et votre frère le (plus) eune, vous me le ferez venir. Et vous rendrez véridiques vos liscours, sinon vous mourrez ! Et ils firent ainsi. Et ils se lirent l'un à l'autre frère : Ah ! oui, nous sommes coupables nvers notre frère ; nous avons vu l'angoisse de son âme dans es supplications vers nous, et nous n'avons pas écouté ! A ause de cela vient cette angoisse sur nous. Et Réoubên épondit ; il dit : Ne vous l'avais-je pas dit, en disant : Ne ommettez pas un crime sur l'enfant ? Et vous n'avez pas écouté, et voilà que son sang est redemandé. »

Voyez-vous comme trois jours de prison les ont fait rentrer eux-mêmes ! Le sentiment de la justice de Dieu s'est réveillé ns leurs âmes, le malheur leur a fait ouvrir les yeux. Ce st encore que l'attrition, mais c'est un commencement de entir. Le sang de Joseph, qu'ils croient avoir répandu, crie rs eux comme vers Caïn celui d'Abel ; mais, au lieu du déses-

poir, c'est le remords qui les accable. Le texte sacré ne nous avait rien dit des angoisses et des supplications de Joseph jeté dans la citerne au milieu du désert. Ce détail, cet aveu dans la bouche des coupables a bien plus de force. A ces remords tardifs viennent s'ajouter les reproches de Ruben, leur aîné : Ne vous l'avais-je pas dit... Et, tandis qu'ils se confessent l'un à l'autre, le juge les entend.

« Ils ne savaient pas que Yôsêph les entendait, car il y avait « d'ordinaire un interprète entre eux (et lui). Et il s'écarta « d'eux et parla, et retourna vers eux, et leur parla, et prit du « milieu d'eux Shimhôn et le fit lier sous leurs yeux. »

Il a tout entendu ; voyez comme il est ému, troublé. Il va, il s'éloigne, revient encore et leur parle. Son secret va lui échapper. Mais il lui faut un otage pour avoir Benjamin, comme plus tard il feindra de vouloir retenir Benjamin en captivité pour faire arriver Jacob, son père.

« Puis Yôsêph ordonna et fit remplir leurs sacs de grain, et « fit retourner les argents chacun dans les sacs, et donner du « pain (des provisions) comme viatique pour le chemin. Et « cela fut fait en effet. Et ils chargèrent leur grain sur leurs « ânes et partirent de là. »

Joseph, en faisant replacer l'argent de chacun dans les sacs, a soulagé son cœur oppressé. Son intention a été d'honorer son père en lui faisant un cadeau, en partageant sa richesse avec lui.

« Et l'un d'eux ouvrit son sac pour donner du fourrage à son « âne à la couchée, et il vit son argent ; et voici qu'il est à l'en- « trée de son sac. Et il dit à ses frères : Mon argent m'a été « retourné et même le voici sur mon sac. Et leurs cœurs sor- « tirent, et ils eurent peur, l'un à l'autre frère, en disant : « Qu'est-ce que Dieu nous a fait ? »

Ils voient désormais la main de Dieu dans tout ce qui leur arrive. N'y a-t-il pas, pour le lecteur attentif, un perpétuel enseignement dans cette touchante histoire? A mesure qu'ils sont plus éprouvés, les frères de Joseph se rapprochent davantage de Dieu et deviennent moins indignes du pardon qui les attend. Dans ce voyage, tout a tourné contre eux, et ils attribuent ces circonstances fâcheuses à une cause surnaturelle. Ils ne rai-

nent point, ils se reconnaissent coupables devant Dieu : *lum coram te fect !*

Et ils vinrent vers Yahaqôb, leur père, en la terre de enahan, et ils lui annoncèrent tous ces événements, en sant : L'homme qui est le maître de ce pays nous a dit des ioses dures et nous a tenus pour des espions de ce pays. » s lui racontent en détail, et mot à mot, tout ce qui leur est vé en Égypte, et l'obligation qui leur est imposée d'amener jamin avec eux, s'ils veulent obtenir la mise en liberté de éon. Ainsi procèdent les écrivains de la haute antiquité. it qu'on ne lisait pas alors ; on entendait raconter, et on se sait aux répétitions, qui imprimaient dans la mémoire ce avait pu échapper à la première audition.

Comme ils vidaient leurs sacs, voici que la bourse de l'ar-nt de chacun (*fasciculus pecuniæ suæ*) est dans leurs sacs. t ils virent la bourse de leur argent; eux et leur père furent frayés. Et Yahaqôb, leur père, dit : Vous me ferez père phelin (père sans enfant). Yôsêph n'est plus, Shimhôn n'est us (pour moi); Binyâmin, vous le prendrez encore. Sur moi nt toutes ces choses ! »

Et Réoubên parla à son père en disant : Mes deux fils, fais-s périr si je ne fais pas revenir à toi ton fils. Donne-le-moi ma main, et moi je te le ferai revenir à toi. Yahaqôb dit : on, mon fils ne descendra pas avec vous, car son frère (de ère) est mort. Il m'est resté seul (de deux enfants que j'ai is de Rachel), et il lui arriverait malheur en chemin là où ous allez, et vous ferez descendre ma tête blanche avec dou-ur dans le *shéol*. »

- Jacob a vieilli, dis-je à don Sanchez; il s'abandonne à sa leur. Ce n'est plus là le vaillant athlète qui a lutté contre ange !

- Sans doute, reprit le savant religieux, Jacob a vieilli ; e et les épreuves qu'il a eu à subir ont brisé ses forces, s son esprit est tout rempli des promesses que Dieu a faites race d'Abraham. Il craint que les malheurs qui s'acharnent ses enfants ne mettent obstacle aux prophéties. Il semble à ses fils : Vous me portez malheur dans tout ce que vous es ; Dieu n'est plus avec nous ! Pour les patriarches, qui

résumaient toute une époque, tant ils vivaient longtemps, la vieillesse se présentait comme une série d'années tranquilles et reposées au milieu des tentes de plus en plus nombreuses où les générations se succédaient sous le regard de l'aïeul. Et, au lieu de ce repos attendu, c'était la douleur que Jacob voyait s'abattre sur lui pour l'accompagner dans la tombe !

V

Ils avaient comploté la mort de Joseph, et voilà que, par un retour de la justice divine, leur vie à tous est entre ses mains.

« La famine augmentait dans le pays ; et lorsqu'ils eurent « achevé de manger les provisions qu'ils avaient apportées « d'Égypte, leur père leur dit : Retournez et achetez pour nous « un peu de nourriture. Et Yeoudâ lui dit, en disant : Il nous a « positivement affirmé, cet homme, en disant : Vous ne verrez « pas ma face à moins que votre frère (ne soit) avec vous. Si tu « es maintenant consentant à envoyer notre frère, voici que nous « descendrons (en Égypte), et nous achèterons pour toi des « vivres, et si tu ne l'envoies pas, nous ne descendrons pas, « car l'homme nous a dit : Vous ne verrez pas ma face si votre « frère n'est avec vous. »

Comme il leur paraît grand, cet homme, comme ils le craignent, ce petit Joseph que Dieu a retiré de la citerne pour en faire le ministre de Pharaon ! « Et Israël dit : « Pourquoi « m'avez-vous fait ce mal de déclarer à l'homme que vous avez « encore un frère ? Et ils dirent : Il nous a interrogés en détail « (*interrogans, interrogavit nos*), cet homme, sur nous, sur « notre famille, en disant : Votre père vit-il encore ? avez-vous « un (autre) frère ? Et nous lui avons déclaré conformément à « ces paroles-là. Savions-nous (étant informés savions-nous) « qu'il dirait : Faites descendre votre frère ? »

Voilà la nature humaine prise sur le fait. Pourquoi m'avez-vous fait ce mal ?... Qui ne reconnaît, dans ce cri d'angoisse

ıt de la bouche d'Israël, dans cette inutile récrimination, t désespéré de la douleur se débattant sous l'étreinte d'un édiable malheur ! C'est cette vérité dans l'expression des nents qui rend si vivants les personnages de la Bible. Une rque encore. Ruben a dit à son père : Prends mes deux , si je ne te ramène pas Benjamin, tu les feras mourir. proposition barbare nous étonne, nous révolte même ; les Hébreux avaient des lois dures ; ils disaient : Œil pour ent pour dent. Le meurtre de ses deux petits-fils aurait-il à l'aïeul le fils chéri qu'il craignait de perdre ? Aussi n'a-t-il pas répondu ; et Juda, comprenant qu'il ne faut rusquer la douleur de son père, a recours à des raisonne- s plus persuasifs.

ehoudà dit à Israël, son père : Envoie l'enfant avec moi ; s nous lèverons et nous irons, et nous vivrons, et nous ne ırrons pas, nous, toi et nos petits enfants. Moi, je répondrai r lui ; tu le redemanderas à ma main ; et si je ne le ène pas, si je ne le remets pas devant ta face, que je sois pable envers toi pour toute ma vie ! »

e coupable envers son père, manquer à son père a été, tous les temps, un bien grand crime, mais surtout dans amilles de patriarches, où l'autorité paternelle était si ante. On sait ce qu'il en coûta à Cham pour avoir été ectueux envers Noé. Après cette promesse solennelle faite ob, Juda ne peut comprendre l'hésitation de celui-ci ; il échapper un murmure. Son esprit impétueux, contenu stant par le respect, a besoin de se détendre. Il ajoute comme s'il se parlait à lui-même :

i nous n'avions pas tant tardé (il y a dans le texte un verbe oublé qui fait image, *nithemahemathénou*), nous serions ntenant de retour deux fois. »

ıël se résigne enfin ; il s'agit pour lui, pour ses fils et ses -fils, de vivre ou de mourir. La famine s'est assise sous tentes.

t Israël, leur père, leur dit : Puisqu'il en est ainsi (puis- l le faut), faites ceci : prenez les productions choisies du s dans vos sacs et faites-les descendre (emportez-les) à cet ıme en présent ; un peu de baume, de miel, de *nechoth*,

« de lotus, des pistaches et des amandes. Vous prendrez double
« argent dans vos mains, et l'argent qui a été retourné à l'en-
« trée de vos sacs, vous le rendrez de vos mains ; peut-être est-ce
« une erreur. Et votre frère, prenez-le ; levez-vous et retournez
« vers cet homme. Que le Dieu tout-puissant donne pour vous
« de la compassion sur la face de cet homme, pour qu'il vous
« rende votre autre frère (qui est resté en otage, Siméon) et Bin-
« yâmin. Et moi, que si (je dois) être sans enfants, je serai sans
« enfants ! »

Benjamin va enfin partir. Israël s'est résigné, non sans peine : Si je dois perdre tous mes enfants, je les perdrai ! Il y a une amère douleur dans ces paroles, mais la soumission aux volontés du Très-Haut n'est pas complète. Cette soumission absolue, l'Homme-Dieu nous l'apprendra au Jardin des Oliviers, par ce cri sublime : *Fiat voluntas tua !* que l'humanité ignorait encore. Jacob, en voyant partir avec tous ses fils Benjamin, le fils de ses vieux jours, qu'il aimait à l'égal de Joseph, se rappela alors que sa mère, morte en lui donnant le jour, l'avait nommé *Ben-Oni, le fils de ma douleur*.

« Et ces hommes (ceux-ci) prirent les présents et un second
« argent, emmenant entre leurs mains Binyâmin. Et ils se
« levèrent et descendirent en Égypte, et se tinrent debout en
« face de Yôsêph. Yôsêph vit avec eux Binyâmin et dit à celui
« qui était sur sa maison (son intendant) : Fais venir ces gens
« dans ma maison, tue des animaux gras et prépare (un repas)
« pour que je mange avec ces gens vers midi. Et cet homme fit
« selon que Yôsêph avait ordonné, et cet homme fit venir les
« gens (les étrangers) dans la maison de Yôsêph.

« Ils furent effrayés, ces hommes, de ce qu'on les faisait venir
« dans la maison de Yôsêph, et ils se dirent : C'est à cause de
« l'argent remis dans nos sacs auparavant. Nous avons été ame-
« nés pour qu'on se jette sur nous, pour que l'on tombe sur
« nous, qu'on nous prenne pour esclaves et qu'on prenne nos
« ânes. »

— Pourquoi, demandai-je à don Sanchez, le texte désigne-t-il deux fois, dans ce chapitre, les frères de Joseph par le mot *ces hommes ?*

— Je vous attendais là, répondit don Sanchez. L'expression

yée ici n'est pas la même dont se sert la Bible quand elle
le l'homme qui était sur la maison de Joseph, et de Joseph
ome, quand il est question de l'homme qui est le maître
ypte. Le mot que nous trouvons ici a un sens plus humble
autre, celui d'hommes condamnés à mourir par suite du
; et, sans en exagérer la portée, on peut admettre qu'il
e *ces malheureux;* en effet, ce second voyage a été entre-
ous de tristes auspices.

s s'approchèrent de celui qui était au-dessus de la maison
Yôsêph et lui parlèrent à la porte de cette maison, et lui
nt : Seigneur, nous sommes descendus (en Égypte) une
nière fois pour acheter des vivres, et voici que nous
mes arrivés à l'hôtellerie (au caravansérail); et nous avons
ert nos sacs, et voici que l'argent de chacun est à la sur-
de nos sacs, selon nos argents (tel que nous l'avions
orté), avec son poids ; nous le rapportons de nos mains.
'autre argent nous faisons descendre de nos mains pour
eter des provisions. Nous ne savons pas qui a placé nos
nts dans nos sacs.

. il dit : La paix sur vous! Ne craignez pas. Votre Dieu,
ieu de votre père, a donné pour vous un trésor dans vos
. Vos argents sont venus à moi. Et il leur fit sortir
nhôn (de la prison où il était enfermé). »

mots : Votre Dieu, le Dieu de votre père... montrent que
a dicté à son intendant la réponse qu'il devra faire aux
ons bien prévues de ses frères. Nous avons dit plus haut
seph avait eu l'intention d'honorer son père en partageant
chesses avec lui. Sans doute, il avait remis la valeur du
er envoi de grains dans le trésor de Pharaon. La réponse
tendant, quoique un peu énigmatique, doit rassurer par-
ent les fils de Jacob. C'est comme s'il disait : Ne vous
ez pas de cela, tout est payé, il ne vous sera rien réclamé.
ne aubaine que votre Dieu vous envoie.

homme (l'intendant) fit venir ces gens dans la demeure
Yôsêph ; il fit (apporter de l'eau pour) laver leurs pieds et
ner du fourrage pour leurs ânes. Ils disposèrent leurs pré-
s en attendant que Yôsêph vînt à midi, car ils avaient
ndu que là ils mangeraient du pain. Et Yôsêph vint dans

« la maison, et ils lui firent parvenir (offrirent) les présents « qu'ils avaient en leurs mains, dans le palais, et se prosternèrent devant lui sur la terre. Et il (Yôsêph) les interrogea « sur leur santé et dit : Est-il en santé, votre père âgé dont vous « m'avez parlé ? Vit-il encore ? Et ils dirent : Il est en santé, « ton serviteur notre père, il est encore vivant. Et ils s'inclinèrent et se prosternèrent. »

Comme, dans les temps primitifs, les puissances de la terre étaient respectées et honorées ! Et quelle humilité dans le discours : Ton serviteur notre père !... Et toujours des génuflexions ; c'est déjà la troisième fois que les gerbes, vues en songe par Joseph, s'inclinent devant celle de leur jeune frère.

« Et il leva les yeux et vit Binyâmin, son frère, fils de sa « mère, et dit : C'est là votre frère le (plus) jeune dont « vous m'avez parlé ? Et il dit : Dieu te donne grâce, mon « fils ! Et il se hâta, car ses entrailles brûlaient sur son frère ; « et il demandait à pleurer ; et il entra dans sa chambre et y « pleura. »

Sans attendre la réponse, Joseph, emporté par sa tendresse pour Benjamin, lui parle pour le bénir. Mais il est ému jusqu'au fond du cœur (*æstuabant viscera ejus*) ; l'ardeur de son affection bouillonnait en lui, il avait besoin de pleurer et s'alla cacher en toute hâte dans un endroit où il pût librement verser des larmes. La vue de Benjamin lui rappelle les joies de l'enfance sous la tente de son père, leur mère qui n'est plus, et il ne peut se contenir ; mais il faut que le maître de toute l'Égypte, après Pharaon, reprenne sa dignité devant ses serviteurs, et son aspect sévère devant ses frères coupables.

« Et il lava son visage et sortit (de sa chambre) et se remit « de son émotion, et dit : Posez le pain ! » Ce que l'on traduit en style élevé par : *Il ordonna de servir !* Comme si le pain était une chose trop vile pour qu'on doive l'appeler par son nom. Mais le pain n'est-il pas la nourriture par excellence, et ne mérite-t-il pas tous nos respects depuis qu'il est devenu l'aliment céleste entre les mains du fils de Dieu, qui a choisi de naître à *Baith-Laham*, dans la *maison du pain ?*

On disposa pour lui (une table) à part et pour eux à leur part, et aux Égyptiens mangeant avec lui, à leur à-part, r les Égyptiens ne peuvent manger le pain avec les ébreux ; car cela est une abomination pour les Égyptiens. s s'assirent en face de lui, l'aîné selon sa primogéniture, plus jeune selon son âge moindre, et ils furent stupéfaits, s gens (qui se regardaient) les uns les autres. On leur porta des présents de devant lui (de la part de Yôsêph) ; le présent de Binyâmin dépassait de cinq fois tous hacun des autres). Ils burent et se régalèrent avec lui Yôsêph). »

n conçoit la joie que ressentaient d'être si bien traités les d'Israël, qui étaient entrés dans le palais de Joseph avec de erribles appréhensions. Ils mangèrent et burent copieuse- nt, comme des gens subitement remis d'une grande terreur ; s leurs épreuves allaient recommencer.

Il (Yôsêph) ordonna à celui qui était sur sa maison en sant : Remplis les sacs de ces hommes avec des vivres tant r'ils en peuvent porter ; place l'argent de chacun à l'entrée e son sac, et ma coupe, coupe d'argent, mets-la à l'entrée u sac du plus jeune, avec le prix de son blé. Et il (l'inten- nt) fit selon ce qu'avait dit Yôsêph. Le matin brilla et on ; partir les hommes, eux et leurs ânes.

Ils sortirent de la ville, et ils n'étaient pas loin, et Yôsêph donna, en disant à celui qui était sur sa maison : Lève-toi, ours à la poursuite de ces hommes ; atteins-les, et tu leur ras : Pourquoi rendez-vous le mal pour le bien ? C'est celle ns laquelle boit mon maître ; il ne manquera pas de s'aper- voir (de son absence). Vous avez mal agi dans ce que vous ez fait. »

y a dans cette phrase brusque et décousue l'accent d'un me tout effaré qui court après un voleur et lui reproche en son larcin, sans même nommer l'objet dérobé. Ces oles sont celles que l'intendant adressera aux fils de Jacob ; oit s'exprimer en homme convaincu qui s'est aperçu de l'ab- ce de la coupe et feint une surprise mêlée d'épouvante.

Il les atteignit et leur dit ces choses, et ils lui dirent : omment notre seigneur nous adresse-t-il ces discours ? Loin

« de tes serviteurs de commettre cette chose ! Voici ; l'argent « que nous avons trouvé à l'entrée de nos sacs, nous te l'avons « retourné du pays de Kenahan, et nous aurions soustrait de la « maison de ton maître de l'argent ou de l'or ? Celui (sur qui) « on le trouvera d'entre tes serviteurs mourra et nous, de plus, « nous serons à ton maître pour esclaves. Il (l'intendant) dit : « Eh bien, maintenant, selon vos discours, qu'il soit ainsi. Celui « sur lequel il sera trouvé, qu'il soit mon esclave, et les autres « seront innocents (seront libres, par suite de leur innocence). « Ils s'empressèrent et descendirent chacun leur sac par terre « et ils ouvrirent chacun leur sac.

« L'intendant fouilla en commençant par le (plus) grand et « finissant par le (plus) jeune ; et trouva la coupe dans le sac « de Binyâmin. Ils déchirèrent leurs vêtements, chargèrent « leurs ânes et retournèrent dans la ville. Yehoudâ entra, et ses « frères après lui, dans le palais de Yôsêph, et Yôsêph était « encore là et ils tombèrent à terre devant sa face. »

Joseph était encore dans son palais. Il les y attendait, car il avait hâte de mettre un terme aux angoisses de ses frères et de voir son père arriver en Égypte. Désormais le premier rôle parmi les fils de Jacob appartient à Juda, à celui dont *la main sera toujours sur la nuque de ses ennemis,* celui *devant qui se prosterneront tous les enfants d'Israël.* Voyez quelle dignité dans ses paroles :

« Yehoudâ dit : Que dirons-nous à notre seigneur ? Comment « lui parlerons-nous ? Comment nous justifier ? (*Quid sum « miser tunc dicturus !*) Dieu a trouvé l'iniquité de tes ser- « viteurs (a surpris tes serviteurs en faute). Nous voilà esclaves « de notre seigneur, et nous et aussi celui dans la main de qui « a été trouvée la coupe !

« Et Yôsêph dit : Loin de moi de faire cela ! Celui dans la « main de qui a été trouvée la coupe, celui-là sera mon esclave, « et les autres remonteront en paix vers leur père ! »

Il veut voir s'ils abandonneront Benjamin dans l'esclavage, comme jadis ils l'y ont condamné lui-même. Mais ils sont revenus à des sentiments meilleurs et se montrent dignes du pardon que Joseph leur accordera. A la pensée du sort qui menace le plus jeune fils, si tendrement aimé de son père, Juda

va redire la scène touchante qui s'est passée sous la tente de Jacob, au départ de Benjamin :

« Il s'approcha de lui, Yehoudâ, et il dit : Mon seigneur, de « grâce, laisse dire à ton serviteur une parole à l'oreille de mon « seigneur ! Que ta face ne s'enflamme pas de colère, car comme « tu es ainsi pour moi (est) Parhô (tu es l'égal de Pharaon). « Mon seigneur a interrogé tes serviteurs en disant : Avez-vous « encore un père ou un (autre) frère ? Nous avons dit à mon « seigneur : Nous avons un père âgé et un jeune fils de sa « vieillesse ; son frère (de mère) est mort, et il survit seul à sa « mère, et son père l'aime. Tu dis à tes serviteurs : Faites-le « descendre vers moi, je poserai mon œil sur lui. Nous avons « dit à mon seigneur : Il ne pourra pas, l'enfant, quitter son « père ; (si) il quitte son père, il (celui ci) mourra. Et tu dis à « tes serviteurs : Si votre jeune frère ne descend pas avec vous, « vous ne continuerez plus de voir ma face ! Voici que nous « montâmes vers ton serviteur, notre père, et nous lui décla- « râmes les discours de notre seigneur. Et notre père dit : « Retournez, achetez pour nous de quoi manger ! Nous dîmes : « Nous ne pouvons descendre (en Égypte) ; si notre frère le « (plus) jeune est avec nous, nous descendrons, car nous ne « pouvons voir la face de cet homme (si) notre frère le (plus) « jeune n'est avec nous. Et ton serviteur, notre père, nous dit : « Vous savez qu'elle a mis au monde deux enfants, ma femme ; « l'un sortit d'auprès de moi, j'ai dit : Sans doute une bête « féroce l'a dévoré, et je ne l'ai pas vu jusqu'ici ! Et vous « prenez encore celui-ci de devant moi, et il lui arrivera « (quelque) malheur, et vous ferez descendre mes cheveux « blancs avec douleur dans la tombe (*shéol*). Et maintenant « si je vais vers ton serviteur, mon père, et (si) l'enfant n'est « pas avec moi, — sa vie est attachée à sa vie ! — et voici qu'il « verra que l'enfant n'est pas là, il mourra ! Et tes serviteurs « auront fait descendre les cheveux blancs de ton serviteur, « notre père, avec douleur dans la tombe. »

Vous figurez-vous Joseph, assis sur un siège élevé, comme un juge, et ses frères debout devant lui comme des coupables ? A mesure que Juda lui parle de son père, de sa mère morte et de lui-même, l'émotion le gagne. Il promène ses regards sur

ses frères et les reporte sur Benjamin avec attendrissement. Il apprend tout ce qui s'est passé depuis sa longue absence, et quelle amère tristesse s'est emparée de son père lorsqu'il a disparu ; il devine le mensonge de ses frères habilement dissimulé, mais que trahissent ces mots : Une bête féroce l'a dévoré !.,.

« Car ton serviteur a répondu de l'enfant à son père, et a dit : « Si je ne le fais pas arriver devant toi, j'ai péché contre mon « père pour tous mes jours ! Et maintenant, que ton serviteur « reste, je te prie, esclave de mon seigneur à la place de l'enfant « et que l'enfant monte (au pays de Kenahan) avec ses frères ; « car comment monterai-je vers mon père et l'enfant ne sera « pas avec moi ? Que je ne voie pas le chagrin qui atteindra « mon père ! »

Juda, qui a commis dans sa jeunesse de bien mauvaises actions, se réhabilite à nos yeux par la noblesse de ses sentiments. Il est résolu à ne plus reparaître devant son père sans Benjamin, sans cet enfant pour lequel il a répondu. Mieux vaut pour lui renoncer à son pays, à sa famille, rester esclave en Égypte ; il le déclare et attend la réponse du ministre de Pharaon. Quelle scène ! Tous les regards se tournent vers Joseph ; que décidera-t-il ? Voyez ces dix frères, tous d'un âge mûr déjà, tous beaux, naturellement fiers et impétueux, accusés d'avoir rendu le mal pour le bien, courbant la tête, n'essayant pas même de se disculper. Il y a foule autour des prévenus, — le texte nous l'apprend ; — un silence absolu a régné dans l'assemblée pendant que Juda prononçait, non pas pour sa défense (il a reconnu le doigt de Dieu dans le malheur qui les accable tous), mais afin d'obtenir, au prix de l'esclavage pour lui, la liberté de son jeune frère, ces simples paroles d'un irrésistible effet. Et Benjamin, épouvanté, transi de frayeur, sur qui pèse directement l'accusation d'avoir volé la coupe du ministre du Pharaon, du personnage puissant qui lui a donné un présent cinq fois plus considérable que celui de ses frères, il ne comprend rien à ce qui se passe. Tranquille dans sa conscience, il n'entend pas, comme les autres fils de Jacob, la voix secrète du remords qui les trouble. Et Joseph est là, dominant l'assemblée, juge de ceux-ci, maître de ceux-là ; il a tout

npris ou plutôt tout deviné. Son jugement est porté d'avance, sera le pardon !

« Il ne put, Yôsêph, rester maître de soi, et à cause de tous eux qui se tenaient sur lui (nous dirions : qui étaient sur *on dos*), il cria : Faites sortir tout le monde de dessus moi ! Et il ne resta personne avec lui dans le moment où Yôsêph e fit connaître à ses frères. Et il éleva la voix avec larmes *dedit vocem cum lacrymis*), et les Égyptiens l'entendirent, t la maison de Parhô l'entendit. Yôsêph dit à ses frères : Moi, Yôsêph ! Mon père vit encore ? Et ses frères ne purent ui répondre, car ils étaient terrifiés devant lui. »

Il y avait longtemps que Joseph se contenait. De là cette plosion de cris mêlés de pleurs, qui retentit dans le palais de araon. Ah ! ces Hébreux ! ils ne pleuraient pas souvent. ais comme ils savaient pleurer et éclater en sanglots, et mir, et pousser des cris de joie à travers leurs larmes ! taient des natures puissantes en tout, dans le bien comme ns le mal, dans la douleur comme dans l'allégresse, dans le espoir comme dans la jubilation. Et Joseph, les voyant si ouvantés, dit à ses frères :

« Approchez, je vous prie, de moi ; et ils s'approchèrent » utôt par obéissance que par confiance, tant ils avaient peur). 'est moi, Yôsêph, votre frère, que vous avez vendu pour 'Égypte. Et maintenant ne vous affligez pas, et que vos eux ne s'épouvantent pas de m'avoir vendu ; car, pour con- erver votre vie, Dieu m'a envoyé vers vous ! Voilà deux ans ue la famine règne dans le pays ; et encore pendant cinq ans l n'y aura ni labour, ni moisson. Et Dieu m'a envoyé devant ous pour vous placer comme un reste sur la terre, et afin de ous faire vivre pour une grande évasion. » — (Pour vous re survivre à ceux qui doivent périr et vous faire échapper à mort). — « Donc, ce n'est pas vous qui m'avez envoyé, car 'est Dieu. Il m'a constitué le père de Parhô et le maître de toute a maison, et dominateur de toute la terre d'Égypte. Hâtez- ous, montez vers mon père, et dites-lui : Voici ce que ton ils Yôsêph te dit : Dieu m'a constitué maître sur toute la erre d'Égypte ; descends vers lui, ne reste pas debout (sans gir), n'hésite pas ! »

Comme la scène s'est subitement élargie ! Joseph a crié, il a pleuré ; le fils et le frère vivent en lui, parce qu'il est homme ; il a bien assez souffert pour que toutes les émotions humaines se réveillent en son cœur ! Mais, après le premier moment de l'effusion, il se redresse. Les Égyptiens ont été écartés ; ce n'est pas seulement le sauveur de l'Égypte, le pourvoyeur, *le père* de Pharaon, comme il s'appelle lui-même, c'est plus que cela, c'est le fils des patriarches qui parle en prophète et s'entretient avec ses frères des destinées de leur race, par qui s'accompliront les promesses de Dieu. Loin de leur reprocher le crime qu'ils ont commis, il leur fait voir que Dieu s'est servi de lui pour l'accomplissement de ses desseins. Il est venu en Égypte, comme un envoyé de Jehovah, pour les arracher de la terre de Kanaan, eux et la descendance d'Abraham, qui avait ordre d'y rester jusqu'au temps fixé. Jacob ignorait que le temps fût venu d'en sortir ; en l'appelant à lui, Joseph le lui révèle implicitement, car il semble que Dieu ne lui a fait connaître que les choses qui doivent se passer dans un avenir prochain.

Ce qu'il voit clairement, c'est qu'il sauvera la race d'Abraham de la destruction qui la menace : Dieu fera le reste. Aussi presse-t-il son père de quitter la terre de Kanaan.

« Tu te fixeras dans le pays de Gôschen ; tu seras près de « moi avec tes fils, les fils de tes fils, et tes brebis et ton gros « bétail, et tout ce qui est à toi. Et je fournirai en abondance « (des vivres), car la famine durera encore cinq années, et « peut-être tu tomberais dans la détresse, toi, ta famille et tout « ce qui est à toi. Voici que vos yeux ont vu, et (aussi) les yeux « de mon frère Binyâmin, que c'est ma bouche qui vous parle. « Vous raconterez à mon père toute ma gloire en Égypte et « tout ce que vous avez vu ; hâtez-vous et faites descendre mon « père ; voici. »

Plus tard, quand Jacob, avec tous les siens, sera arrivé en Égypte, Joseph, dont la prudence égale la sagesse, lui fera cette recommandation : « Lorsque Parhô vous appellera et « dira : Qu'est-ce que vous faites ? Vous direz : Tes serviteurs, « nous sommes des hommes depuis notre enfance pasteurs jus- « qu'à présent, comme nos pères, pour qu'il nous laisse demeu-

er à Gôschen, car les Égyptiens ont en horreur tous ceux ui gardent les troupeaux. »

Le texte n'explique pas pourquoi les Égyptiens détestaient tx qui exerçaient la profession de pasteurs. C'est parce que Basse-Égypte avait été, près de trois siècles avant l'arrivée s Israëlites, envahie par les Hycsos, peuples de pasteurs; y avaient fondé une dynastie, qui fut la dix-septième, et en ient restés les maîtres pendant deux cent quarante ans. Les araons les en avaient chassés depuis peu de temps, et les yptiens gardaient tout frais le souvenir de cette humiliante asion ; telle était la cause de leur haine pour les familles ıées à la vie pastorale. La terre de Gôschen, où les Israës obtinrent de s'établir avec leurs troupeaux, se trouve vers entre de l'isthme de Suez, et par conséquent assez loin de mphis pour que les fils de Jacob pussent s'y fixer sans por- ombrage aux Égyptiens. C'est une vallée verdoyante, abonte en pâturages, qui s'avance à travers les sables, à égale tance de la mer Rouge et de la Méditerranée.

Puis, après avoir parlé avec l'autorité d'un prophète et dicté ordres en qualité de ministre de Pharaon, il donne un libre ırs à l'expression de sa tendresse. « Il se jeta au cou de ıyâmin, son frère, et pleura ; et Binyâmin pleura sur son l ! »

à son frère Benjamin, au fils innocent de Rachel, reviennent droit ses premières et ses plus affectueuses caresses. Il n'a n à lui pardonner ; ce sont deux cœurs purs qui s'unissent ıs un tendre embrassement. Et les autres frères qui ont été ıpables envers lui ? Il ne leur a pas reproché leur crime. En endant, ils ont été les instruments des desseins de Dieu ; is leur a-t-il vraiment pardonné ? Ils hésitent à croire à tant générosité ; effrayés, immobiles de stupeur, ils attendent c anxiété que ses bras s'ouvrenl pour s'y précipiter. Leur ente ne sera pas longue.

Et il embrassa tous ses frères, et pleura sur eux (dans leurs ras), et après cela ils parlèrent avec leur frère. »

Dans cet embrassement s'évanouit toute la haine que les fils Jacob portaient à Joseph ; et aussi toute la crainte que la jesté de sa personne leur inspirait. Retrouver si puissant ce

frère dont ils avaient fait un esclave ! Cette pensée les couvrait de confusion. Tandis que Joseph leur pardonnait l'injure qu'il avait reçue d'eux, ses frères reconnurent l'injure qu'ils lui avaient faite ; leur jalousie se changea en affection : et ne croyez pas que ce soit chose facile que de revenir sur ses torts, de regarder en face celui sur qui on a porté la main, de reconnaître qu'on a été coupable ! Non, il faut pour cela un effort héroïque ; il faut retourner son cœur, pour ainsi dire ; voilà pourquoi le repentir sincère rend à l'âme sa première innocence. Ils furent convertis, les frères de Joseph ; voyez avec quel empressement ils courent vers leur père pour lui annoncer la gloire de son fils. Pharaon et Joseph les ont comblés de présents ; ils s'avancent vers leur père comme des ambassadeurs chargés d'offrir à un souverain les riches cadeaux de leur maître. Leur père les attend avec une inexprimable angoisse ; mais ils ont de si étonnantes et de si heureuses nouvelles à lui apprendre !

« Ils montèrent de l'Égypte et entrèrent dans le pays de Ke-
« nahan vers Yahaqôb, leur père. Ils lui annoncèrent en
« disant : Yôsêph vit encore, et même il est le maître sur tout
« le pays d'Égypte. Et le cœur lui manqua, car il ne les croyait
« pas. Et ils lui dirent tous les discours que Yôsêph leur avait
« dits, et il vit les chars que Yôsêph envoyait pour l'apporter
« vers lui. L'esprit de Yahaqôb se ranima et Israël dit : Assez,
« Yôsêph, mon fils, vit encore... J'irai, je le verrai avant que je
« ne meure. »

Ces mots : Joseph vit encore ! ont frappé le vieillard d'une telle stupeur qu'il est étourdi de cette nouvelle. Il ne peut croire à la parole de ses fils ; s'ils le trompaient encore par un mensonge, eux qui l'avaient fait passer pour mort ! Et son cœur faiblit. Mais les détails qu'ils lui rapportent, et la vue des présents envoyés par Pharaon et par Joseph, et la présence des chars traînés par un attelage digne d'un roi, le font revenir à lui. Assez, trop de bonheur à la fois ! Il ne semble pas qu'il soit ébloui de la grandeur de son fils, dont les preuves éclatent dans tout cet appareil inconnu en Kanaan. Il lui suffit de le savoir vivant ; et, dans son impatience de revoir ce fils tant

pleuré, le patriarche veut partir sur l'heure, il craint de mourir avant de l'avoir pressé sur son cœur.

Arrêtons-nous ici dans cette étude rapide de l'épisode de Joseph dans ses rapports avec ses frères, dit don Sanchez en fermant le livre. Je vous ai donné là un décalque du texte hébreu dans toute sa simplicité, dans toute sa force aussi ; je vous ai montré le sens à travers les mots, sans m'occuper de la forme. La langue hébraïque s'est formée dans un temps où le langage servait à exprimer de grandes choses, bien avant que l'on se fût accoutumé à écrire et à parler pour le vain plaisir de se faire lire et écrire. Chez tous les peuples, les premiers monuments littéraires renfermaient un enseignement ; et Moïse, le grand instituteur du peuple hébreu, l'a été aussi de l'humanité tout entière. Dans les scènes si variées du drame de Joseph, tous les sentiments qui peuvent agiter le cœur humain concourent à l'action ; mais c'est là le côté artistique, le mérite littéraire d'une œuvre qu'il convient de considérer d'un point de vue plus élevé. Joseph est regardé comme une image du Christ ; il offre avec le fils de Dieu plus d'un trait de ressemblance. Comme lui, il a été tourné en ridicule, méconnu, calomnié, livré par les siens. Le sauveur de la race de Jacob n'a-t-il pas été vendu par ses frères, comme le Christ, sauveur de l'humanité, le sera par ceux de sa propre nation ? Joseph sort victorieux de la persécution, il triomphe de ses ennemis, il est glorifié ; il sort de sa prison pour s'asseoir sur les marches du trône de Pharaon. Le Christ, brisant les portes de la prison de la mort, ressuscite avec l'auréole de la puissance et de la majesté ; il sera le juge des siècles à venir ; sa place est au plus haut des cieux, à la droite de son Père. Un trait de ressemblance encore : Joseph pardonne ! Il nous a appris que des frères coupables sont encore pour nous des frères, des fils du Père éternel ! C'est ainsi que la doctrine du pardon des injures

est inscrite dans l'Ancien Testament, en attendant qu'elle soit déclarée avec une autorité divine du haut de la croix par Notre-Seigneur Jésus-Christ, priant pour ses bourreaux. Et c'était bien à Moïse qu'il convenait de raconter l'histoire du fils de Jacob, lui que Dieu avait choisi pour arracher les Israëlites au joug des Pharaons envieux de leurs prospérités, et conduire, de miracles en miracles, vers la terre sainte cette famille, devenue une nation, que Joseph en avait fait sortir pour la sauver de la famine. Mais les peuples, comme les individus, sont trop souvent portés à l'inconstance et à l'ingratitude. Rentrés dans leur patrie, les Hébreux n'abdiquèrent point les instincts de révolte qui avaient attiré sur eux, dans le désert, de si rudes châtiments. Quand les temps prédits par les prophètes furent arrivés, ils traitèrent le Messie comme les frères de Joseph avaient traité celui-ci ; ils firent plus, ils le crucifièrent et... fermèrent obstinément... leurs yeux à la lumière.

J'écoutais encore ; don Sanchez s'était assoupi sur ses livres. L'heure de la sieste avait sonné ; le vieillard, obéissant à une habitude invétérée, venait de clore subitement ses paupières. Bientôt il ronfla de manière à me prouver que son esprit et ses nerfs, si fortement ébranlés par les coups de canon, s'étaient calmés sous l'influence de ce texte sacré de la Bible dont il m'avait donné une si consciencieuse explication.

Th. PAVIE,

Ancien professeur au Collège de France, professeur de littérature orientale aux Facultés catholiques de l'Ouest.

EUGÈNE BORÉ

ET

L'ABBÉ DE LAMENNAIS [1]

I

La Révolution avait fait table rase, en France, des institutions religieuses. Le Concordat les rétablit en partie seulement: il restait beaucoup à réédifier. Cette circonstance douloureuse, déplorable même à bien des points de vue, offrait des compensations. Sur un terrain vide il était plus facile d'élever des constructions nouvelles, plus solides que les anciennes, dont plusieurs avaient longtemps menacé ruine, avant de succomber sous les coups des démolisseurs; on pouvait surtout éviter ce qui

[1] L'auteur de cet article se propose de livrer au public, tôt ou tard, la *Vie* de M. Eugène Boré, ancien supérieur général des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité. Ces pages formeront un chapitre de l'ouvrage. En attendant cette publication, nos lecteurs liront avec plaisir ces pages intéressantes, et, en particulier, les lettres *inédites* de Lamennais dont M. de la Rallaye a eu la complaisance de leur donner la primeur. (*Le Directeur.*)

s'y était trouvé de défectueux. C'est ce que comprirent admirablement les deux frères de Lamennais. Leurs publications, leurs paroles, tous leurs efforts tendirent à rattacher plus étroitement l'épiscopat au Saint-Siège, à affranchir l'Église de France de la tutelle ombrageuse, dégénérant parfois en domination impérieuse, de l'État, en un mot à saper par sa base le gallicanisme. Certes, il fallait du courage, et un double courage, pour braver d'une part le despotisme césarien de Napoléon, pour s'en prendre, de l'autre, à des traditions déjà vieilles dont étaient imbus un grand nombre de prélats, d'ailleurs infiniment respectables. Mais l'intérêt de la vérité et le zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes faisaient taire toute considération. Jean-Marie et Félicité de Lamennais furent inquiétés par la police impériale pendant les Cent-Jours. Durant la Restauration ils rencontrèrent une vive opposition dans leurs tendances que l'on appelait alors ultramontaines et se firent beaucoup d'ennemis. Le plus jeune surtout des deux frères, Félicité, celui qui devint plus tard si célèbre, s'était attiré de nombreuses animadversions par les exagérations de son langage et par l'audace souvent exubérante de ses attaques. Les Bourbons ne trouvaient pas plus grâce à ses yeux que Bonaparte.

La publication de l'*Essai sur l'Indifférence,* en posant sur le front de Félicité l'auréole de la renommée, n'imposa pas silence à ses adversaires ; au contraire, elle servit leurs rancunes, en leur fournissant un nouveau point d'attaque. On sait que le succès du premier volume fut immense. Depuis le *Génie du Christianisme*, nul ouvrage traitant de matières religieuses n'avait eu un tel retentissement. L'auteur, sondant sans ménagement la plaie du siècle, en faisait ressortir avec éloquence la profondeur et il se préparait à en indiquer le remède. L'érudition, la force de la dialectique, l'ardeur de l'apostolat, s'unissaient dans cette œuvre vraiment magistrale. La torpeur où l'on s'endormait béatement au sein d'une prospérité matérielle inouïe succédant aux secousses du commencement du siècle, était rudement combattue. Il n'y eut, d'abord, qu'un cri d'admiration ; mais la lecture attentive du second volume, qui ne tarda pas à paraître, révéla aux esprits attentifs, et peut-être plus encore aux cœurs ulcérés, des principes nouveaux, au

moins douteux, périlleux certainement par leurs conséquences, et que l'on ne pouvait admettre les yeux fermés. Sans doute le but poursuivi par l'auteur, qui était de réveiller en quelque sorte des morts spirituels, demeurait juste et légitime ; sans doute ses objurgations conservaient toute leur vigueur ; mais le *critertum* unique qu'il imposait aux intelligences était loin de satisfaire tout le monde et surtout d'avoir toute dité désirable. Nous n'insisterons pas ici sur le côté doc- de la question, parce qu'il se trouve parfaitement dé- é dans un document que la suite du récit nous amènera ier plus loin. Il nous suffit de constater que, durant les res années de la Restauration, le nom de Lamennais cquis une célébrité éclatante, et que si l'on commençait à er, dans les écoles et dans quelques cours épiscopales, ories que l'auteur de l'*Essai* avait soutenues avec tant de nption, la grande masse du public, nous parlons du intelligent et religieux, le regardait comme une sorte le, comme un futur Père de l'Église, comme un génie é à rallumer le flambeau de la foi presque éteint en e (dans les classes supérieures seulement bien entendu), sentant les choses sous un nouvel aspect, en rajeunissant ences philosophiques ainsi que la théologie, en entraînant nérations, subjuguées par sa parole ardente, dans la u progrès, mais du progrès réglé par l'Évangile.

considérations qui précèdent étaient nécessaires pour omprendre l'ascendant extraordinaire qu'exerça ce prêtre nt, pendant un espace de temps assez court, il est vrai, s contemporains. Tout ce qui se sentait de la flamme e cœur, et se croyait des idées dans le cerveau, se tourna ui. Ce fut comme un engouement universel. Lorsqu'il dans son pays d'origine même, en Bretagne, une école pour propager ses propres doctrines que pour féconder telligences d'élite et leur imposer son joug fascinateur, monde y courut ; on fit plus, on y resta, et l'on demeura mps, bien longtemps, même après la constatation de ses s, sous le charme de ce prestigieux génie. Les deux frères Léon et Eugène, s'y rendirent eux aussi, subissant l'en- asme général, désireux de compléter leurs connaissances

et de ranimer leur zèle sous la direction d'un si excellent maître, remplis de l'espoir de prendre un jour part à l'œuvre de régénération morale et sociale qu"il avait entreprise. On ne peut nier l'élan généreux de toute cette brillante jeunesse.

Voici comment un des disciples de Lamennais, qui eut, lui aussi, mais comme dans une pénombre, son heure de notoriété, et presque de célébrité — Maurice de Guérin —, décrit l'asile solitaire où le maître avait convoqué, loin des bruits du monde, ceux qui aspiraient à le réformer.

« La Chênaie est une sorte d'oasis au milieu des steppes[1] de la Bretagne. Devant le château, s'étend un vaste jardin coupé par une terrasse plantée de tilleuls avec une toute petite chapelle au fond. » Dans le voisinage se trouvait un étang, où pendant les grandes chaleurs les hôtes du propriétaire aimaient à se baigner et à lutter entre eux à la nage. Il y avait même sur ces eaux dormantes un bateau.

Un autre membre de cette bande studieuse et rêveuse, qui a laissé d'assez beaux vers, M. Du Breil de Marzan nous fait pénétrer dans le petit cénacle. Le savant et bonhomme abbé Rohrbacher, l'auteur de la grande *Histoire ecclésiastique* où il rectifia les erreurs de Fleury, y venait de Malestroit, où il avait fondé, d'après les instructions du maître, une sorte de congrégation dont il sera bientôt question. « On goûtait fort l'humeur joviale de ce naïf et consciencieux érudit, qui avait une manière à lui de trouver les jeux de mots et d'en rire. » MM. de Coux, d'Ortigues, Cazalès, s'y donnaient rendez-vous. Montalembert y faisait de courtes apparitions. Là régnaient les rapports de la cordialité la plus franche; le maître avait pris l'habitude de tutoyer ses préférés, au nombre desquels M. Du Breil de Marzan compte Ange Blaize, le neveu de Lamennais, Élie de Kertanguy, son allié, et Eugène Boré qu'il appelle « son aîné et son docte ami. » C'est Boré qui avait ouvert les portes de la Chênaie à son ancien camarade du collège Stanislas, Maurice de Guérin, déjà nommé, « dont l'âme tendre, et comme un peu molle, cherchait un appui et une direction que les hésita-

[1] Ce terme nous paraît trop ambitieux ; il fallait dire simplement *landes*.

tions perpétuelles de son esprit lui rendaient aussi difficile que nécessaire. »

La diversité des travaux, dont chacun avait son heure déterminée, variait agréablement, raconte l'un des témoins, l'uniformité des exercices communs à tous les habitants, et l'unité de la vie spirituelle dans cette famille composée alors de sept ou huit jeunes âmes. Le lever, fixé à cinq heures, était suivi de la prière et de la méditation. M. de Lamennais y présidait, quand sa santé le lui permettait, ou se faisait remplacer par un de ses disciples. Les différents points de l'oraison étaient exposés avec une constante régularité. A la fin de l'exercice, un résumé substantiel facilitait l'application des vérités dont l'esprit s'était nourri dans la réflexion, et préparait à la messe où tous assistaient et où plusieurs communiaient.

Au repas de midi succédait une heure et demie de récréation où l'on goûtait, en été, le charme des entretiens sous des ombrages, où l'on se livrait, en hiver, à des courses ou au patinage. On faisait ensuite une visite au Saint-Sacrement et l'on récitait le chapelet. Les travaux littéraires ou philosophiques reprenaient alors leur cours jusqu'à la lecture spirituelle du soir faite par un des jeunes gens et assaisonnée de ses propres réflexions. Cette spontanéité n'a-t-elle pas quelque chose de tout à fait touchant ? C'était un caractère de l'enseignement du maître, qui s'attachait à conserver, à développer dans chaque âme ses propres qualités naturelles.

Le *Traité de la perfection chrétienne,* de Rodriguez, les Œuvres spirituelles de Bossuet et de Fénelon, des extraits des saints Pères, les sermons de saint François de Sales, les *Lettres* de sainte Thérèse et son *Château de l'âme* étaient ainsi lus et commentés. On retournait à la chapelle pour la prière du soir, et parfois pour le Salut du Très Saint-Sacrement. C'est dans ce moment que s'élevaient les voix d'Élie et de Maurice, qui avaient le privilège de ravir l'âme tendre de Lamennais.

Le soir, après souper, on passait au salon ; c'était l'heure de la causerie intime et sans apprêt. Maurice de Guérin, dans son *Journal* et dans ses *Lettres,* nous montre un immense sopha, vieux meuble de velours cramoisi râpé, placé sous le portrait

de la grand'mère de M. Féli [1], qu'elle semblait contempler avec complaisance. « En regardant bien ce meuble, on finissait par apercevoir dans un coin une petite tête, rien que la tête, avec des yeux reluisants comme des escarboucles, et pivotant sans cesse sur son cou ; on entendait une voix tantôt grave, tantôt moqueuse, et parfois de longs éclats de rire aigus. » C'était le maître qui conversait. Un peu plus loin, on entrevoyait dans l'ombre une figure pâle, large front, cheveux noirs, beaux yeux portant une expression de tristesse et de souffrances habituelles, et parlant peu. Cette apparition s'appelait M. Gerbet, depuis évêque de Perpignan, « le plus doux et le plus endolori de tous les hommes ». Nous le retrouverons dans la suite de ce récit.

Le dimanche, l'abbé de Lamennais, devenu prédicateur, électrisait par sa parole tantôt tendre, tantôt enflammée, ses jeunes auditeurs qui croyaient entendre en lui un prophète ou, pour mieux dire, le prophète des temps modernes. Il les entretenait surtout des obligations de la vie monastique, les initiant à l'avance à l'esprit et aux pratiques de la congrégation semi-bénédictine et semi-laïque, qu'il avait fondée à Malestroit et qui fut bientôt transférée à Ploërmel. Il insistait surtout sur la nécessité de sacrifier à Dieu et à ses supérieurs l'entière propriété de soi-même, doctrine d'assujettissement spirituel qui ne concordait guère avec les idées de liberté démocratique et d'affranchissement qu'il commençait, dès cette époque, à propager parmi les masses.

Lamennais excellait à faire jaillir d'un entretien familier des pensées ingénieuses, des aperçus profonds et lumineux. Il prenait texte et prétexte de tout ce qu'il avait sous les yeux, d'un accident, d'un rien pour se livrer à des considérations qui ravissaient ses auditeurs. Une pomme dans le jardin venait-elle à se détacher de l'arbre, c'était un exemple de la brièveté de la vie, de la vicissitude des choses humaines.

« Savez-vous, disait une fois le maître en s'adressant à ses disciples, pourquoi l'homme est la plus souffrante des créatures?

[1] C'est ainsi que dans l'intimité on abrégeait le nom de Félicité de Lamennais.

c'est qu'il a un pied dans le fini et l'autre dans l'infini, et qu'il est écartelé, non pas à quatre chevaux, mais à deux mondes. »

Ne reconnaissez-vous pas l'empreinte de ce caractère profondément mélancolique, qui devait contribuer à l'entraîner si loin et devenir une des causes de sa chute?

En attendant, il exerçait le plus grand empire sur ceux qui l'approchaient et l'un de ses disciples l'appelait « un prêtre que les hommes comptent parmi leurs gloires sur la terre et que les saints réclament comme un des leurs dans le ciel [1]. »

Toutefois un œil exercé eût pu discerner à cette époque, dans ce prêtre plein de zèle et de dévouement et qui s'attachait à guider ses disciples dans les voies de la vraie spiritualité, quelque chose qui, extérieurement du moins, n'avait rien de sacerdotal, certaines bizarreries de costume, peut-être de langage, qui contrastaient péniblement avec le décorum, accompagnement indispensable du caractère sacré. Celui de ses admirateurs que nous venons de citer montre « le grand homme, petit, grêle, pâle, yeux gris, tête oblongue, gros nez et long, le front profondément sillonné de rides..., tout habillé de gris, et, quand nous sortions pour la promenade, marchant toujours en tête, coiffé d'un mauvais chapeau de paille... » A la vérité, il ajoute que le maître a des mots charmants, que les saillies les plus vives, les plus étincelantes, s'échappent de lui.

Ce grand génie, qui embrassait le monde dans ses conceptions parfois mal digérées, aurait dû, se renfermant dans un cercle plus étroit, considérer que ce n'est pas sans motif que l'Église a adopté pour ses ministres un costume qui les distingue du vulgaire, les préserve de toute attitude grotesque ou simplement familière et les désigne au respect de la foule. En rompant sans nécessité avec des habitudes extérieures, mais fondées en raison, Lamennais préludait, sans s'en douter assurément, à sa laïcisation [2], et rendait la transition plus facile.

Un reproche plus grave qui a été adressé à sa mémoire, c'est de n'avoir pas été fidèle à la récitation quotidienne du bréviaire. Il aurait obtenu, à la vérité, une dispense du Saint-

[1] Maurice de Guérin.

[2] Entendue dans le sens extérieur et mondain. On sait assez que le prêtre, quels que soient ses écarts, demeura toujours prêtre.

Siège, sur les instances de Montalembert qui demandait qu'on laissât à un si beau génie, défenseur déjà célèbre de l'orthodoxie, tout le temps nécessaire pour étudier et pour écrire. Complaisance funeste pour celui qui en fut l'objet, s'il en usa, car il dut perdre par là une partie des forces morales dont il avait besoin pour résister aux rudes tentations d'entêtement et d'orgueil dont il allait être assailli. Ce fait a, du reste, été contesté, et il nous paraît appartenir à la légende.

La révolution de juillet, qui survint sur ces entrefaites, par le déchaînement d'idées et de passions qu'elle produisit, acheva de jeter hors de sa voie une âme qui commençait à se déséquilibrer. Presque toutes les têtes, alors, il faut bien le dire, étaient à l'envers. C'était le moment où les Saint-Simoniens entreprenaient tout simplement de réformer non seulement la société, mais encore la morale publique et privée et jusqu'à la nature humaine. Lamennais, qui depuis longtemps poursuivait de ses attaques insensées le gouvernement de la Restauration, vit dans l'avènement d'un pouvoir nouveau le triomphe de son opposition. Non pas que les hommes qui arrivaient au pouvoir fussent sympathiques à ses principes de rénovation religieuse, mais il espérait trouver dans les institutions actuelles un point d'appui. Après avoir vainement cherché dans l'autorité politique le concours longtemps réclamé, il s'imagina que la liberté lui fournirait les moyens de réaliser ses projets. D'autoritaire absolu qu'il était la veille, il devint fougueux démocrate; et il fut peut-être le seul à ne pas s'apercevoir de cette évolution; ce n'était, à ses yeux, qu'un changement de méthode. Peu lui importait, puisque sa doctrine demeurait la même. Il ne songeait pas aux résistances qu'il allait provoquer, aux inimitiés qu'il allait susciter, et qui, s'ajoutant à celles contre lesquelles il avait eu à se défendre, le constituaient dans un état de lutte si terrible qu'à moins d'un immense empire sur lui-même, dont malheureusement l'expérience le montra peu capable, il devait presque infailliblement succomber.

Ce fut alors qu'il fonda le journal l'*Avenir* qui devait, dans sa pensée, assurer son triomphe, et qui, au contraire, le conduisit à sa perte. Mais avant d'aller plus loin, nous sommes obligé de faire quelques pas en arrière.

II

Les relations de M. de Lamennais avec Eugène Boré existaient depuis 1829. Dès la première heure le prêtre breton s'était pris de la plus vive affection pour cette nature si franche, si cordiale, si désintéressée. Il avait assumé la direction, non seulement de ses travaux littéraires ou philosophiques, mais encore de sa vie spirituelle. Même au plus fort des orages qui dévastaient son propre intérieur, il conserva, pendant longtemps du moins, assez de sérénité pour préserver son élève du naufrage, pour le maintenir dans une fervente piété, dans cette piété qui, comme il le disait après saint Paul, est utile à tout. Pourquoi ne s'est-il pas toujours appliqué à lui-même cette maxime ?

On peut dire que M. de Lamennais aimait surtout l'âme d'Eugène Boré. Il ne cessa, pendant six ans qu'il le garda sous sa direction et qu'il entretint avec lui une correspondance plus ou moins suivie, de lui faire les recommandations les plus pressantes, de lui adresser les plus sages conseils en vue du salut, de lui montrer l'éternité comme le terme de tous ses travaux, comme le seul but digne de captiver un esprit raisonnable. E. Boré fut vraiment pour l'hôte de La Chênaie un sujet de prédilection. Son maître lui prodiguait les appellations les plus tendres, il le traitait comme son fils, le tutoyait familièrement. « Je suis, mon cher enfant, lui écrivait-il, tout à toi du fond du cœur. » Et une autre fois : « Je t'embrasse tendrement... Tout à toi du fond *de mon cœur*. » (Ces derniers mots soulignés.) « Je te serre sur mon cœur, *mon Eugène bien aimé*. » Et encore : « Nous t'embrassons tendrement, et moi, mon Eugène, bien plus qu'un autre. »

Citons enfin ces lignes où perce l'accent de la sincérité : « Je t'embrasse avec un amour de père... » « Viens te reposer sur le cœur de ton père qui t'aime tant. »

Pendant le séjour de Lamennais en Italie, où l'avaient appelé les affaires les plus graves, et pendant lequel sa destinée commençait à se décider, aux prises avec les préoccupations les plus vives, au milieu des démarches les plus absorbantes, il trouvait le temps d'adresser à son disciple le plus cher des missives pleines de tendresse. Les mots qui suivent indiquent le prix qu'il attachait à ses prières et trahissent en même temps certains troubles de son âme. « Prie le bon Dieu que sa sainte volonté s'accomplisse en moi sans obstacle de ma part. Prie-le de me donner le courage d'être séparé de mes enfants aussi longtemps qu'il le jugera bon, afin qu'éternellement je sois avec eux... Je te bénis de toute mon âme ! » Et une autre fois : « Ton absence m'est plus pénible que je ne puis te le dire, mais elle est nécessaire et je m'y résigne. »

Ces passages que nous pourrions multiplier révèlent tout ce qu'il y avait de tendresse au fond de cette nature parfois si altière. Ils nous montrent l'auteur futur des *Paroles d'un croyant* sous un aspect tout autre que celui sous lequel on est habitué à se le représenter. Hâtons-nous d'ajouter que ces effusions supposent des sentiments analogues chez celui qui en était l'objet. Pour que le maître aimât à ce point son disciple, il fallait que le disciple témoignât à son maître un respect, une docilité, une confiance presque sans limites. Le caractère si aimable et si sympathique d'Eugène Boré se révèle ainsi par une sorte de reflet. Nous ne possédons qu'une ou deux de ses réponses aux soixante-trois lettres de Lamennais qui nous ont été confiées en original ; mais on peut en présumer l'esprit par la continuité de la correspondance. Évidemment le disciple répondait tendrement à ces avances paternelles ; il devait s'aveugler sur les défauts du maître, et prendre chaleureusement parti pour lui, quand il le voyait en butte à des inimitiés et à des attaques sur des points délicats de doctrine auxquels, par la tournure de son esprit et la nature de ses études, il était complètement étranger. Il voyait surtout dans le solitaire de La Chênaie un directeur spirituel. C'est lui qu'il consultait pour ses affaires de conscience, c'est à lui qu'il soumettait les résolutions prises à la suite d'une retraite faite dans le mois de février 1830. Voici le texte de ses réflexions que nous

reproduisons pour montrer quel était alors l'état de son âme et le degré de sa ferveur. Il n'avait que vingt-et-un ans :

« Mon Dieu, ayez pitié de moi! Je suis faible et le plus faible des hommes. La faiblesse est le grand principe de mes imperfections, de mes vices... Que faire, ô mon Dieu! ô sainte Vierge! Aller avec confiance, après m'être jeté sous votre double protection. Je serai bien exposé! Cela entre peut-être dans le dessein de votre Providence. C'est une épreuve qui me méritera de grandes grâces, si je reste fidèle. Avec votre aide, je le puis, d'autres *ont vaincu le monde.* »

Puis viennent ses engagements également mis par écrit :

« Je promets : 1° De faire matin et soir ma prière ; de plus, le matin, une méditation, et dans la journée au moins une lecture pieuse ;

« 2° D'entendre tous les jours la messe, quand je le pourrai ;

« 3° D'aller à confesse tous les samedis et de m'efforcer d'être jugé digne d'approcher du Très Saint-Sacrement ;

« 4° D'éviter toute société des jeunes gens de..., et, lorsque je m'y trouverai, d'agir avec la simplicité d'un enfant ;

« 5° De rechercher la société des personnes sérieuses, telle que des ecclésiastiques ;

« 6° D'éviter toute recherche dans ma toilette ; y garder toujours la modestie et la simplicité. »

Ces résolutions, l'habitude de la communion hebdomadaire, la fuite des sociétés dangereuses, la juste défiance des entraînements de la vie mondaine, révèlent un chrétien déjà éprouvé qui veut absolument faire son salut et qui prend des mesures en conséquence. On remarquera que l'humilité a dicté ces sages engagements. C'est l'humilité qui préservera Eugène Boré des périls d'une liaison compromettante et l'élèvera peu à peu aux sommets les plus hauts de la vertu ; c'est l'orgueil, au contraire, qui fera déchoir son maître et finira par le précipiter dans l'abîme. Double leçon dont tout le monde peut faire son profit.

Lamennais avait reçu communication de ces résolutions généreuses. Il répondit à son disciple par les lignes suivantes en date du 18 février : « Ta lettre, mon Eugène, m'a fait grand plaisir. J'espère que Dieu te fera la grâce de garder fidèlement

les bonnes résolutions que tu as prises. Ne t'en écarte sous aucun prétexte, et sois ferme contre toi-même. » Puis, après lui avoir donné sur ses affaires d'intérêt des conseils qui décèlent l'homme pratique, Lamennais ajoutait : « Je t'engage à hâter le plus possible tes arrangements de famille, afin de diminuer pour toi la perte d'un temps précieux. » Il voulait, ce semble, le dégager de tous les embarras matériels pour le faire vivre d'une vie toute intellectuelle et morale. Il revient sur ce sujet dans une lettre du 30 août : « Avance le plus que tu pourras la conclusion de tes affaires » ; et il le presse de s'adresser à une personne entendue qui le dispensera de toute sollicitude. On peut supposer qu'il avait jeté les yeux sur lui, afin de l'enrôler dans la sainte phalange qu'il projetait de fonder. Peut-être aussi désirait-il l'avoir sous la main, afin de pouvoir l'utiliser pour la direction du journal *l'Avenir* dont il lui annonçait discrètement la fondation.

« Il va paraître, lui écrivait-il, un nouveau journal quotidien intitulé *l'Avenir*. M. Gerbet en a rédigé le prospectus. » Et il ajoutait : « Ce journal choquera beaucoup de royalistes et en ramènera d'autres au bon sens, je l'espère du moins. Il paraît que nos pauvres royalistes angevins vont s'enfonçant de plus en plus dans un abîme d'extravagance et d'idiotisme. Cela est déplorable : il ne peut en résulter que beaucoup de mal. » Puis, faisant allusion à des prédictions qui ne manquent jamais de pulluler dans les temps de troubles politiques : « Les belles prophéties ne sont pas nouvelles. Il y a près de deux ans qu'on m'en a parlé, et plusieurs fois déjà elles eussent dû s'accomplir ; mais les prophètes s'étaient par malheur trompés sur l'époque. La bonne volonté y est, du moins. L'Empire grec, dans ses derniers moments, était tombé moins bas. »

On voit que Lamennais ne se montrait pas tendre à l'égard de ceux qui ne partageaient pas sa manière de voir. Il avait, du reste, blâmé de tout temps la politique de la Restauration et il s'était montré impitoyable pour tous les royalistes qui avaient successivement exercé le pouvoir.

En annonçant l'apparition prochaine de *l'Avenir*, Lamennais avait pris la précaution de ne pas se faire connaître comme

l'inspirateur et le principal rédacteur de ce journal. Mais le jeune Boré ne tarda pas à l'apprendre. Plein de confiance en son maître, jaloux de contribuer à sa gloire, il résolut de coopérer à une œuvre qui, entreprise sous de tels auspices, ne pouvait manquer d'assurer le relèvement de la société et le triomphe de l'Église. Les actions étaient d'un prix élevé, trois mille francs. Boré, quoique peu fortuné, n'hésita point : il souscrivit pour une action, de moitié, il est vrai, avec son frère, et il se libéra immédiatement d'un tiers. Il avait auparavant consulté son directeur, sans l'autorisation duquel il ne prenait aucune détermination. Naturellement Lamennais l'approuva fort. « A mon avis, lui écrivait-il, il y a un grand bien à espérer de ce journal, et tout annonce qu'au lieu d'être onéreux, ce placement offrira des avantages qui peuvent devenir considérables. » Hélas! Lamennais, qui se moquait si cruellement des faiseurs de prédictions, ne fut pas cette fois meilleur prophète. On sait que cette entreprise ne réussit pas mieux commercialement que politiquement ; elle fut pour son fondateur la source de graves embarras pécuniaires qui achevèrent d'aigrir son caractère et contribuèrent à le faire sortir du droit chemin.

Lamennais se piquait pourtant de s'entendre en affaires. Il multiplie dans sa correspondance ses conseils en ce genre. « Garde-toi de rien vendre en ce moment, écrit-il à son jeune ami. Si tu peux louer en argent tes fermes à moitié, ce sera le mieux, mais je t'engage à ne faire que des baux assez courts, parce que les circonstances me paraissent peu favorables pour affermer. » Et, après lui avoir recommandé de ne placer ses fonds que sur bonnes hypothèques, il termine en lui souhaitant de trouver une personne sûre et intelligente qui s'occupe de ses affaires à Angers, recouvre les locations, les fermages, etc. « Ne quitte pas cette ville que tu n'aies tout mis en ordre et pourvu à tout. » (Lettre du 17 octobre.)

On ne s'attendait guère à trouver chez le futur auteur de l'*Esquisse d'une philosophie* ces préoccupations bourgeoises et essentiellement terre à terre. Mais il faut convenir que de tels détails ont quelque chose de touchant, quand on pense

qu'ils concernent un jeune homme très instruit, mais qui débute dans la vie et que l'on veut prévenir contre sa propre inexpérience.

Bientôt la direction spirituelle reprend la place qui lui appartient : elle domine dans les lettres suivantes qui s'échelonnent de 1830 à 1836.

« N'oublie pas que la science, dangereuse en ce qu'elle nous tente continuellement d'amour-propre, est la plus grande des vanités, lorsqu'on ne la reporte pas à un but plus solide et d'un ordre plus élevé. En toutes choses ne regarde que Dieu et ton salut. Dieu est notre terme unique, aie-le donc sans cesse devant les yeux et tout au fond du cœur. Offre-lui tes travaux, désavouant toute pensée, tout désir, tout acte qui aurait en lui un autre principe que le désir de lui plaire et de le glorifier. »

Quelques jours plus tard, mêmes avis salutaires :

« Efforce-toi, mon cher enfant, d'avancer chaque jour dans la voie sainte de l'humilité et du renoncement à toi-même. C'est la voie de la paix, même sur la terre, la voie du contentement et de la joie intérieure, la voie qui conduit au repos éternel. »

Pnis, revenant sur les conseils donnés précédemment, et comme s'il voulait les inculquer profondément à son disciple, en frappant en quelque sorte à coups redoublés :

« Prends garde de t'attacher à tes études par un sentiment trop humain. Tout pour Dieu, pour Dieu seul. Il faut être disposé à quitter tout pour lui, au premier signe de sa volonté, tout sans exception et même ce en quoi nous n'avions d'autre but que sa gloire. ».

Heureux Lamennais, s'il eût mis lui-même en pratique la morale qu'il prêchait si bien aux autres !

La sollicitude pour la santé d'un disciple si cher trouve aussi sa place dans cette correspondance :

« Je te recommande de ménager ta santé et ta vue. Ce n'est pas ménager le temps, c'est le perdre que d'épuiser ses forces par un travail excessif. Tiens-toi donc en garde contre un excès de ce genre. »

Une autre fois, pendant une absence, il s'adresse à toute sa petite colonie de la Chênaie. Il engage fortement ses jeunes disciples « à travailler en commun, à devenir des hommes de prières et de vertus, des hommes de Dieu, à n'étudier que dans des vues surnaturelles. »

Lamennais surveillait, même de loin, la santé de son élève de prédilection. Il apprend à Florence que Boré a eu une attaque de choléra. Cette nouvelle excite ses alarmes. « Je reçois, mon bien cher petit enfant, ta lettre du 7. Elle m'inquièterait bien vivement, si tu ne m'assurais que tu es tout à fait remis. » Puis viennent des recommandations touchantes : « Je te conjure, mon Eugène chéri, de prendre grand soin de ta santé. Tu as eu grand tort de ne pas t'aliter dès les premiers symptômes. Ne commets pas cette imprudence, une autre fois. »

Il ne saurait entrer dans notre plan de raconter toutes les vicissitudes de l'affaire politico-philosophique qui appelait à Rome l'abbé de Lamennais ; nous ne pouvons que signaler les rapports existant à cette époque entre le maître et ses disciples, principalement avec Boré, et faire connaître par de brèves indications l'état de l'âme de celui sur lequel toute l'Europe avait alors les yeux fixés. Nous le répétons, M. de Lamennais avait à lutter contre des ennemis personnels qui tiraient parti de ses témérités et de ses erreurs pour lui porter des coups dont il aurait peine à se relever. Le chef de la nouvelle école, aveuglé sur sa propre faiblesse, ressentait vivement les attaques auxquelles il était en butte, et son cœur, débordant d'amertume, aimait à s'épancher dans celui de ses amis. Eugène Boré lui écrivit alors une lettre des plus affectueuses, que nous ne possédons pas, mais dont le sens nous est suffisamment indiqué par la réponse du destinataire. Nous donnons celle-ci presque tout entière. C'est un cri d'angoisse qui révèle bien des douleurs et qui montre pourtant le sage et ferme directeur oubliant ses propres chagrins pour fortifier l'âme qui s'est remise à sa garde.

« Frascati, le 28 avril 1832.

« Mon pauvre cœur a été bien touché de ta lettre si bonne et si tendre, mon Eugène bien-aimé. Que Dieu te protège ! qu'il te bénisse ! qu'il te donne une vie moins troublée que la mienne ! et, s'il lui plaît d'appesantir sur toi-même la croix que porta son divin fils, qu'il t'adoucisse ce dur mais salutaire travail par la suavité de sa grâce ! Efforce-toi, mon cher enfant, d'avancer chaque jour dans la sainte voie de l'humilité et du renoncement à toi-même. C'est la voie de la paix, même sur la terre, la voie du contentement et de la joie intérieure, la voie par où sont passés tous les élus, tous les disciples de Jésus-Christ, la voie qui conduit au repos éternel. »

A ces recommandations générales, M. de Lamennais ajoutait des avis particuliers, en rapport avec la situation et les occupations de son disciple.

« Prends garde, lui écrivait-il, de t'attacher à tes études par un sentiment trop humain. Tout pour Dieu, tout pour Dieu seul. Il faut être disposé à quitter tout pour lui, au premier signe de sa volonté, tout sans exception. Oh ! la belle science que celle de mourir ! *Quotidie morior,* disait l'apôtre, et que demandait-il pour les chrétiens ? qu'ils fussent ensevelis avec Jésus-Christ en Dieu, *consepulti cum Christo in Deo.* C'est ainsi, mon enfant, que tu te sanctifieras. Cet exercice contient tous les autres. Aussi que ce soit pour toi un exercice d'amour, sans contrainte, sans trouble ; car le royaume de Dieu est paix et joie dans l'Esprit-Saint, *pax et gaudium in Spiritu sancto.* »

Après ces effusions d'une tendre piété, le correspondant en venait à des conseils pratiques en vue de la carrière que le jeune Boré pouvait être appelé à parcourir un jour. Ces conseils, on ne pourrait en disconvenir, sont marqués au coin de la prudence ; ils dénotent un observateur sagace qui connaissait bien les aptitudes de son disciple.

« Élie me mande que tu continues avec ardeur l'étude des angues. Cela est bien ; mais que cette étude ne te fasse pas négliger celle de l'histoire, pour laquelle tu as de l'attrait et que tu pourras rendre utile. Réserve-toi aussi un peu de temps pour t'exercer à écrire. Je tiens beaucoup à cela, parce que le fruit de tout le reste en dépend. Étudier c'est recevoir, écrire c'est donner, ou plutôt rendre, c'est accomplir le commandement : *Docete*. Ce qui ne sert qu'à nous nuit le plus souvent et n'a point de promesses de récompense. »

Comme conclusion, une demande de prière pour lui-même, comme s'il avait le pressentiment de l'orage qui allait fondre sur lui et de sa chute imminente, dont un acte d'humilité profonde et d'abandon total pouvait seul le préserver :

« Adieu, mon Eugène bien-aimé. Prie le bon Dieu que sa sainte volonté s'accomplisse en moi, sans obstacle de ma part. Prie-le de me donner le courage d'être séparé de mes enfants, aussi longtemps qu'il le jugera bon, afin qu'éternellement je sois avec eux. »

Lamennais était, sans doute, sincère en écrivant ces lignes touchantes. Malheureusement, il se trouvait de plus en plus sous l'empire de cet orgueil philosophique, sinon le pire, du moins le plus dangereux de tous les orgueils, parce qu'il puise ses forces dans l'opiniâtreté des convictions et semble s'élever au-dessus des mouvements impétueux des passions et des sens. Ceux de ses meilleurs amis, auxquels l'âge et la réflexion permettaient un jugement de sang-froid, commençaient à s'éloigner de lui et à lui soumettre des objections. Il comptait parmi ses correspondantes habituelles la comtesse de Senfft, dont le mari s'était converti du protestantisme à la religion catholique. Comme cette dame lui témoignait quelques inquiétudes à propos des opinions qu'il avait adoptées, Lamennais lui répondait à la date du 1er mai 1832, se plaignant qu'on suspectât ses sentiments catholiques. « En supposant, disait-il, que nos opinions diffèrent radicalement, vous n'avez pu douter du reste, parce que le reste est l'honnête homme; l'*homme chrétien* [1]. »

[1] Lettre reproduite dans la correspondance de Lamennais, publiée par M. Fabre.

Il avouait, au surplus, que ses idées formaient un ensemble très difficile à juger, et dont l'intelligence eût demandé plusieurs jours d'entretien. Malgré cette opposition qu'il était réduit à constater chez ses plus dévoués fidèles, il persistait dans des opinions qui ne sont, en réalité, affirmait-il, que « le catholicisme même *tant oublié depuis des siècles* », et il se confirmait dans la pensée que ces opinions, non seulement deviendraient l'opinion commune, le sens usuel et pratique des peuples, mais encore « le principe régulateur du monde nouveau que la Providence *couvait* en ce moment sous ses ailes. » Il fallait une bonne dose de présomption pour se flatter d'y voir seul plus clair que tout le monde n'y avait vu depuis des siècles, et il était difficile d'allier cet exclusivisme et cet isolement avec ce sens commun même sur lequel il aimait tant à s'appuyer.

Un mois après (le 2 juin), il annonçait à son frère « la dislocation prochaine et *violente* d'un ordre de choses incompatible avec la durée du catholicisme. » Voilà les visions de l'avenir qui hantaient ce cerveau à demi détraqué. Quant au Chef de l'Église qu'il était venu consulter, il le traitait, confidentiellement, il est vrai, avec la dernière irrévérence : « Ce pauvre pape a de la piété, mais voilà tout ; il ne sait rien, n'entend rien, ne comprend rien. »

Vis-à-vis de M. de Coux, Lamennais se montrait plus réservé. Après avoir accueilli avec une sorte d'avidité les nouvelles qui lui venaient de France et qui faisaient prévoir une nouvelle explosion révolutionnaire, qu'il était disposé à saluer de tous ses vœux, Lamennais ajoutait (20 juin 1832) :

« Il est difficile que l'esprit de mécontentement ne se propage pas dans toutes les provinces et n'y pousse pas les partis même les plus opposés (entre eux) à des résistances dont les suites sont incalculables. Et il faut avouer que les prétextes ne manqueront pas à ceux qui chercheront dans la force une garantie contre la force qui s'est établie au-dessus des lois et au-dessus de la Charte, qui aujourd'hui n'est plus même un nom. Sous le règne de la bayonnette, il n'est point d'excès auquel le pouvoir ne puisse et ne doive être conduit. Dieu sait quelles en seront les conséquences. »

Lamennais annonçait ensuite l'intention de quitter Rome prochainement et de se rendre en Belgique en passant par la Bavière. Il croyait sa mission terminée à Rome, et se persuadait, bien à tort (ou du moins il cherchait à le persuader à son correspondant), que son orthodoxie avait été reconnue et qu'il demeurait libre de faire tout ce qui lui paraîtrait le mieux. Les hommes les plus habiles et les plus considérés de Rome lui conseillaient, prétendait-il, de reprendre la publication de l'*Avenir*. Le cardinal Micara, entre autres, l'aurait pleinement rassuré en lui rappelant qu'il était venu à Rome pour solliciter l'examen de ses doctrines, et qu'ayant fait cette demande de vive voix et par écrit, nulle condamnation n'était intervenue : « Donc, ajoutait le prince de l'Église, elles n'étaient pas condamnables, et nul n'avait le droit de les représenter comme contraires à la foi catholique. » Il poursuivait : « Si l'on avait eu à vous donner quelque avertissement à cet égard, vous auriez reçu un *monitoire canonique*. Vous n'en avez pas reçu ; dès lors, vous êtes parfaitement en règle et maître de vos actions ainsi que de vos paroles. Le silence du Saint-Siège vous justifie, parce que l'Église, qui condamne l'erreur et les écrits qui la contiennent, ne procède jamais par voie d'approbation. » Le cardinal serait allé encore plus loin, si le compte-rendu publié par le prêtre breton est fidèle : il l'aurait engagé à ne tenir aucun compte de l'opposition des évêques. « Tant pis pour ceux qui désapprouveront vos efforts ! lui aurait-il dit. S'ils ignorent ou méconnaissent leurs devoirs, ce n'est pas une raison pour que vous abandonniez les vôtres. »

M. de Lamennais citait encore plusieurs ecclésiastiques de haut rang et des théologiens de renom qui tenaient le même langage. « Après tout cela, concluait-il, il est bien clair que la question de conscience est résolue pour nous. »

Si nous publions ces détails, ce n'est pas pour atténuer la faute commise plus tard par Lamennais, quand il leva l'étendard de la révolte contre l'Église. Nous voulons établir seulement qu'à cette date il se faisait très sincèrement illusion et pouvait se croire dans la bonne voie. Il écoutait de préférence, par une disposition bien naturelle à l'homme, ceux qui partageaient ses idées, plutôt que ceux qui les combattaient, ceux

qui le poussaient en avant, plutôt que ceux qui lui conseillaient la prudence. Quant à la pléiade d'hommes distingués qu'il avait groupés en France autour de lui, les Lacordaire, les Gerbet, les Montalembert, les de Coux, les Combalot, bien que quelques-uns se sentissent déjà ébranlés, il n'est pas étonnant, en présence de ces témoignages et de ces encouragements, qu'ils hésitassent à rompre avec lui. A plus forte raison, les jeunes hommes d'élite qui s'étaient mis sous sa direction, ne juraient que sur la parole du maître et demeuraient convaincus que seul il était dans le vrai, et que les obstacles qu'il rencontrait sur sa route lui étaient uniquement suscités par la jalousie de ses rivaux ou la malveillance de ses ennemis.

III

Le 10 août de la même année, 1832, Eugène Boré, alors à Paris, recevait de l'abbé Sibour, dont on connaît la fin tragique, communication d'une pièce importante qu'il se hâtait de transmettre au cénacle de la Chênaie. C'était le texte du projet d'une censure du système philosophique de Lamennais, qui devait être transcrit pour plusieurs prélats français, en tête desquels figurait l'archevêque de Toulouse, pour être ensuite remis au Pape.

Nous donnons en partie la teneur, en partie l'analyse de ce document, daté de Toulouse, 28 août 1832 :

« Il est facile de voir que les propositions censurées découlent du faux principe qui sert de fondement au système philosophique de M. l'abbé de Lamennais. — Nos philosophes prétendus donnaient beaucoup trop à la raison. M. de la M... l'a méprisée jusqu'à cet excès de soutenir qu'elle ne pouvait nous donner sur rien, pas même sur notre propre existence, une certitude infaillible. — Première erreur.

Comme, cependant, il voulait trouver la certitude infaillible quelque part, il a cru la voir dans la raison humaine générale,

même depuis qu'elle a été dégradée et obscurcie par le péché. — Deuxième erreur.

De cette dernière erreur dérivent à peu près toutes les autres ; car, pour soutenir l'infaillibilité de la raison humaine générale, il a fallu dire : que jamais la généralité des hommes ne s'était égarée *sur un même point* [1] ; que l'idolâtrie était seulement un crime et non une erreur ; que tous les hommes, avant Jésus-Christ, ou *au moins* la généralité, avaient une idée distincte d'un Dieu unique, du vrai Dieu ; que les Juifs n'avaient aucun avantage en matière de croyance sur les peuples payens ; que le genre (sans doute humain) [2], avant Jésus-Christ, croyait tout ce que nous croyons, et que nous croyons tout ce qu'il croyait ; que le christianisme n'est, dans ses dogmes, que la raison humaine ; que le sens commun et le sens catholique sont une même chose. Et, comme jamais les théologiens catholiques n'avaient raisonné sur de pareils principes, il a fallu attaquer, pour la soutenir, la méthode théologique suivie jusqu'à ce jour. On est donc venu dire : que la science catholique est encore à créer ; que M. de la M... travaille à régénérer le catholicisme ; bien plus, que le catholicisme a souffert des éclipses ; qu'il s'est affaissé dans un épouvantable cahos (*sic*) pendant plusieurs siècles ; enfin, que l'Église s'est trouvée emprisonnée dans une portion de l'Europe et dans un territoire aussi désolé que rétréci. »

L'auteur de cet écrit s'attachait ensuite à expliquer l'ordre suivi dans la censure des propositions. Les fausses maximes de l'*Avenir* sur la liberté de la presse, la liberté de conscience, la liberté politique des peuples, avaient pu se lier dans l'esprit de l'auteur à un principe fondamental de l'infaillibilité de la raison générale. Il paraissait, d'ailleurs, nécessaire de censurer ces maximes dans ce qu'elles avaient de contraire à l'enseignement catholique.

[1] Preuve : Le paganisme ou l'idolâtrie renfermait au moins deux erreurs bien universelles : la persuasion qu'il y avait dans les idoles une vertu divine, et la croyance que c'était un devoir de lui offrir des sacrifices. Or, c'était le témoignage universel qui entraînait les *particuliers* dans ces deux erreurs, suivant cette parole de saint Paul : *Ad simulacra muta prout ducebamini euntes* (I Cor. XII, 2).

[2] Le mot est resté au bout de la plume.

M. de Lamennais savait rendre spécieuses telles de ses propositions qui étaient les plus révoltantes, parce qu'il les expliquait d'une manière qui en changeait absolument le sens ; mais on faisait observer avec raison que le sens répréhensible n'en subsistait pas moins à cause du rapport nécessaire avec ce que l'auteur voulait établir, de sorte que l'erreur demeurait dans l'esprit du lecteur avec les termes qui l'exprimaient.

Ainsi, quand M. de Lamennais expliquait cette proposition inouïe : « Les chrétiens croient tout ce que croyait le genre humain avant Jésus-Christ », en disant que par ces mots : *tout ce que croyait le genre humain*, il faut entendre seulement quelques vérités primordiales dont il était resté des traces dans le monde avant Jésus-Christ, cette proposition ainsi entendue ne pouvait plus servir à prouver ce que l'auteur voulait établir, à savoir que l'unité (de doctrine apparemment) est un des caractères du christianisme, que le christianisme est, par conséquent, la religion véritable, et que tout cela découle de l'infaillibilité de la raison générale, car on prouverait aussi bien avec la même proposition prise dans le même sens, la vérité du paganisme.

Quelle fut l'impression d'Eugène Boré à la lecture de cette pièce ? Nous l'ignorons : il se contente, en l'envoyant à Élie de Kertanguy, de la qualifier de curieuse. Il est probable qu'elle avait sérieusement attiré son attention. Les arguments solides qu'elle contient étaient de nature à lui faire, au moins, concevoir des doutes sur la vérité du système incriminé. Mais Eugène Boré n'avait pas à proprement parler l'esprit philosophique. Son maître, qui lui reconnaissait, d'ailleurs, de grandes qualités intellectuelles, notamment sa pénétration en histoire, et ce qu'on peut appeler le don des langues, s'en était bien vite aperçu et l'avait dirigé dans d'autres voies.

Suivant le dessein annoncé, Lamennais revint en France par l'Allemagne : il trouva à Munich une lettre de Boré qui le tenait au courant des événements. La démarche des évêques et la publicité qu'on y avait donnée ne l'effrayaient point. « Si, comme je le crois, écrivait-il, ils n'obtiennent pas la condamnation qu'ils demandent, le silence du Saint-Siège sera une justification éclatante de nos doctrines ; si, contre mon attente,

quelques propositions étaient condamnées, le jugement du pape devrait terminer toute controverse[1]. « On ne pouvait témoigner plus de confiance et en même temps plus de docilité. Lamennais se trompait dans ses prévisions. A Munich même l'atteignit la fameuse encyclique *Mirari vos* qui, tout en respectant sa personne (il n'était même pas nommé), frappait son système. Le prêtre breton, un moment étourdi de ce coup inattendu, se soumit sans réserve. Déjà, du reste, Lacordaire s'était séparé de lui ; et Boré, qui ne comprenait rien à ces scrupules, avait annoncé au maître ce qu'il appelait un *triste* départ. En même temps, il l'annonçait à l'un des hôtes les plus assidus de la Chênaie, alors à Bruxelles, M. l'abbé Gerbet. « Mon cher Père, lui écrivait-il de Paris le 11 août, M. Lacordaire n'est plus des nôtres, il a rompu définitivement. Depuis longtemps je voyais l'horizon s'obscurcir et les nuages s'amonceler, mais je ne croyais pas que l'orage dût éclater aussi tôt... M. Lacordaire est parti hier, sans rien me dire ; il avait laissé dans ma chambre deux paquets : dans l'un se trouvail un petit billet où il me disait adieu, me souhaitait du *courage* et m'annonçait qu'il partait pour l'Allemagne. L'autre paquet, adressé à M. de Coux, contenait son mémoire justificatif. » Dans cet écrit, Lacordaire blâmait Lamennais d'avoir exprimé l'intention de reprendre la publication de l'*Avenir* avant que le Saint-Siège se fût expliqué, ce qu'il considérait avec raison comme une rupture du silence promis dans le dernier numéro de ce journal. Il paraît que MM. Gerbet, de Coux et d'Ault-Dumesnil avaient d'abord pris une détermination semblable. Ils n'y avaient renoncé que par la crainte de contrister Lamennais. Lacordaire blessé de ce qu'il appelait leur défection, donnait sa démission de membre du comité de rédaction de l'*Avenir* et du conseil de l'agence, sa conscience l'empêchant, affirmait-il, de rester plus longtemps avec des hommes que n'arrêtaient ni la désapprobation du cardinal Pacca, ni la circulaire des évêques. Cette démarche et ces explications de Lacordaire affligèrent grandement Eugène Boré, qui redoutait l'impression fâcheuse

[1] Le pape blâma, d'ailleurs, la publicité donnée à ce document comme inopportune et de nature à accroître l'irritation naturelle de Lamennais.

qu'elles produiraient sur beaucoup d'esprits. « Mais, ajoutait-il, Lacordaire n'emporte pas, en s'en allant, la vérité, et nous sommes assurés qu'elle nous reste. »

Cette assurance était, nous ne voulons pas le dissimuler, gravement entachée de présomption. Hâtons-nous de faire remarquer que, lorsque Eugène Boré s'exprimait avec tant de confiance, il ignorait complètement la décision de Grégoire XVI qui ne fut promulguée que quelques jours plus tard. Boré professait une soumission trop absolue au Vatican, pour ne pas s'incliner devant ses oracles. L'encyclique fut pour lui un trait de lumière qui lui montra le danger qu'il courait en s'attachant trop étroitement à un homme qui venait d'encourir une censure partie de si haut. Toutefois, comme le maître acceptait docilement, du moins en apparence, la décision qui atteignait, non pas sa personne, que Rome avait la condescendance de ménager, mais sa doctrine, il continua à correspondre avec lui et à faire partie de l'*Agence pour la défense de la liberté religieuse* que M. de Lamennais avait fondée ; mais il se tint sur ses gardes. Nous le verrons désormais entretenir les relations les plus tendres et les plus respectueuses avec le sage et ferme directeur dont la tendresse spirituelle lui inspirait la plus vive gratitude; mais, tout en admirant son génie que nul ne songeait alors à contester, il se permit alors de lui faire des observations discrètes et même, comme nous le verrons plus tard, des reproches énergiques, à mesure que cet esprit dévoyé, qui tournait au sectaire, avançait dans la voie funeste au bout de laquelle son criminel orgueil devait le conduire à l'abîme.

Pour se faire une idée exacte de la situation à cette époque, il importe de remarquer qu'en dehors même des amis intimes et des disciples de M. de Lamennais, il y avait dans l'Église, soit en France, soit en Italie, bon nombre de personnes qui inclinaient vers ses doctrines, probablement parce qu'elles ne les avaient pas bien approfondies, et qui le poussaient non pas dans la voie de la résistance au Saint-Siège, mais à l'affirmation de ses idées. Ces conseillers imprudents s'efforçaient d'atténuer la censure pontificale, de la représenter comme une concession faite aux exigences de la politique, de l'interpréter plutôt dans le sens d'une décision disciplinaire que comme un juge-

ment doctrinal. Lamennais, d'ailleurs, par son attitude prudente, se conciliait bien des sympathies. A Rome, on accueillait avec bienveillance ses moindres démarches. Une lettre inédite que nous avons sous les yeux mentionne un écrit du Père Orioli qui attestait la satisfaction que le Pape éprouvait de l'attitude de Lamennais. En novembre de la même année 1832, on lui écrivait de Rome que le Pape n'avait nullement l'intention

anctionner la censure des évêques et qu'il était décidé à
er un silence absolu. Il était clair que le Saint-Siège tenait
noigner les plus grands égards à celui qui s'était montré
ant si longtemps le zélé champion de ses droits. Le tort et
alheur de Lamennais furent de ne pas apprécier cette con-
endance et de la tenir pour une stricte justice qu'on lui
ait et qu'on devait lui rendre.

› retour à la Chênaie, Lamennais se montra justement pré-
pé de graves affaires d'intérêt. La liquidation de l'*Avenir*
, pour lui un lourd fardeau. On se mêlait à cette époque
ur de lui de spéculations en Angleterre, qui devaient
chir ses amis, mais qui ne lui causèrent que beaucoup
ıbarras. Ces soucis multipliés ne l'empêchaient pas de cor-
ondre avec son « Eugène » et de lui adresser les plus sages
eils. Boré, en ce moment, se livrait à l'étude avec ardeur.
ne suis pas comme toi, mon cher enfant, lui écrivait-il en
bre, je n'ai aucun goût au travail. Lorsqu'il s'agit d'écrire,
ouve ce que ressent celui à qui l'on va faire une opération.
ıesure que j'avance dans la vie, elle me devient plus
nte. Il faut pourtant la supporter telle que Dieu nous la
ıe. Aie soin de lui rapporter tes études, qui sans cela
ient bien stériles, et de mêler la prière à ton travail. »
lques jours plus tard, il le remerciait d'une « bonne et tendre
e » qu'il lui avait adressée, et qui avait fait « grand bien à
pauvre cœur. »

ne lettre du 31 décembre nous montre Lamennais préoc-
é de savoir ce qu'étaient devenus les ouvrages de Savonarole
l avait laissés à Paris. Pourquoi pensait-il à ce moine su-
ıe et révolté ? A noter encore cette phrase : « Du Lac m'écrit
astres, que dans cette partie de la France pas un de nos
s n'a été ébranlé. » Ce du Lac, homme des anciens âges,

croyant robuste, à demi bénédictin, devint plus tard un de rédacteurs les plus importants des journaux l'*Univers* et le *Monde*. Lorsqu'un chrétien de cette trempe demeurait attaché à Lamennais, comment ses jeunes disciples ne lui seraient-ils pas restés fidèles? Ce dévouement s'adressait, d'ailleurs, à la personne; quant aux doctrines, la lumière n'était pas encore faite dans tous les esprits.

A la fin de l'année, l'ermite de la Chênaie réunissait encore huit disciples sous sa houlette. Son crédit était loin d'avoir partout baissé : il jouissait en ce moment d'une paix relative.

Cette accalmie ne devait pas durer. Dans le mois de mars de l'année suivante (1833), Lamennais se plaignait à son affectueux confident des intrigues que, prétendait-il, on tramait contre lui à Rome. Il redoutait quelque nouvelle décision du Pape et il prévoyait en même temps le jour où il se verrait obligé de quitter la France afin d'éviter la saisie pour dettes. Au milieu de ces perplexités, la piété ne l'abandonnait pas : « La volonté de Dieu ! » s'écriait-il, « il n'y a de paix que dans un parfait abandon entre ses mains » et il ajoutait, quelques lignes plus bas : « Quoi qu'il arrive, bénissons d'avance la Providence de ce qu'elle ordonnera. » On était alors en Carême, et il suivait exactement les prescriptions de l'abstinence, sauf que la délicatesse de sa santé l'empêchait de jeûner. Malgré cet adoucissement il se trouvait très fatigué, et son travail en souffrait.

Le 29 mars. même langage, où perce cependant un fond d'obstination et d'orgueil : « Je dois m'attendre à tout; mais Dieu me fait la grâce d'être parfaitement tranquille. Je ne veux que ce qu'il veut, *et ce qu'il voudra amènera certainement le triomphe de la grande cause que nous défendons*. Mais auparavant nous aurons beaucoup à souffrir de la part des hommes aveuglés par les passions. » Ne s'aveuglait-il pas lui-même?

A cette date, les relations épistolaires entre Lamennais et Eugène Boré étaient très fréquentes ; ils s'écrivaient plusieurs fois par semaine. Le disciple s'occupait avec un zèle infatigable de toutes les affaires du maître, lesquelles, comme nous l'avons dit, étaient fort embrouillées. Il lui servait aussi souvent d'intermédiaire pour les commissions les plus délicates. Boré était

investi, d'une telle confiance, qu'il partageait avec Montalembert et un troisième dont nous n'avons pu découvrir le nom, la charge d'ouvrir toutes les lettres adressées à Lamennais. Il n'envoyait en Bretagne que celles qu'il jugeait propres à l'intéresser spécialement.

Le 7 septembre, Lamennais se décida à congédier sa chère colonie de la Chênaie; il passa l'hiver dans cette résidence, avec son fidèle Élie pour unique compagnon.

Le 14 septembre, une lettre de Lamennais allait trouver Boré à Munich. Le maître continuait à s'intéresser à ses études; il le priait de le rappeler au souvenir de ses amis de là-bas, Döllinger, Moy, Goërres père et fils, Bader, Cornélius et Schelling. Presque tous ces noms sont devenus célèbres, mais à divers titres. Le premier était entré le plus avant dans l'affection du prêtre breton. D'une érudition incomparable, il se faisait déjà remarquer par quelques hardiesses équivoques. On sait comment il a tristement fini, après avoir été l'un des champions les plus obstinés du schisme des vieux catholiques. Il y avait entre ces deux esprits des affinités dangereuses.

Lamennais s'était montré pendant quelque temps hésitant. Il flottait entre la pensée de persister dans son dessein ambitieux de réformer l'Église et d'éclairer le monde, et une retraite profonde où il aurait enseveli ses jours. Dans son anxiété, il s'ouvrit à Boré, dont il appréciait le jugement et le calme ; il lui indiqua même une entrevue où, après avoir pris conseil de quelques intimes, il se déciderait. Nous ne savons si cette entrevue eut lieu. Certainement, si Boré fut consulté, il dut opiner en faveur de la soumission. On peut contester sa compétence dans les matières philosophiques; mais il connaissait le mérite et le devoir de l'obéissance : il en donnera bientôt des preuves manifestes.

Cependant les événements marchaient. Lamennais, incapable de revenir en arrière, venait de lancer une bombe destinée à éclater avec fracas. Le pamphlet virulent intitulé *Paroles d'un croyant* avait paru.

Les meilleurs amis de l'auteur étaient, pour le moins, inquiets. Montalembert, alors à Tœplitz en Bohême, n'avait

dissimulé ni ses anxiétés ni sa désapprobation. Lamennais le savait, car il le mande à Boré dans une lettre du 5 juillet 1834, où il se vante, en revanche, de l'approbation enthousiaste d'un certain Schrinecki. « Pour moi, écrivait le pamphlétaire audacieux, je m'affermis de plus en plus dans mon opinion. » Et il racontait cette petite historiette : « Un médecin du département de la Corrèze m'écrit : Il y a deux ans, je faillis être jeté par la fenêtre pour avoir osé parler de vous et de vos doctrines, et aujourd'hui votre nom est devenu un rempart, une sauvegarde. » Les flatteries de ses partisans ont conduit Lamennais à sa perte. Que ne se rappelait-il les avertissements que l'auteur de l'*Imitation* prodigue à propos des vaines adulations ?

Quelques jours après, Lamennais faisait par lettre à la comtesse de Senfft la déclaration suivante : « Jusqu'au dernier soupir je resterai chrétien (oui, à sa façon) ; mais je resterai homme aussi... Je couvrirai de mon silence, aussi longtemps qu'on me le permettra, les faiblesses et les injustices dont je serai seul victime ; j'étendrai mon manteau, en détournant les yeux, sur la nudité de mon père. »

Quelles réticences et quelles menaces voilées sous la modération apparente de ce langage !

Vers la fin de l'année, Lamennais écrivait : « Je crois que tout le monde devient fou. » N'aurait-il pas pu s'appliquer à lui-même ce triste pronostic ?

Sur ces entrefaites, le vénérable évêque de Rennes, Mgr de Lesquen, dans le diocèse duquel se trouvait située la Chênaie, lui adressa les plus touchantes exhortations pour obtenir une soumission sans réserve. Lamennais lui fit une réponse des plus sèches et se renferma dans une obstination calculée. Les plus grands personnages de l'Église, en France, s'intéressaient, d'ailleurs, à ce malheureux obstiné. Le pieux et énergique archevêque de Paris, Mgr de Quélen, assurait M. de Coux qu'il concevait pour son ami la plus tendre estime, et le priait de lui transmettre l'expression de ses sentiments. Ni avertissements, ni prévenances ne manquèrent à Lamennais. Fallait-il donc se mettre à ses pieds ?

La dispersion de la colonie de la Chênaie n'avait pas rompu

les liens qui en unissaient les membres. Maurice de Guérin, traversant Paris, écrivait à Hippolyte de la Morvonnais : « J'ai embrassé Élie, Boré. C'est une sorte de Chênaie que la maison qu'ils habitent, tant elle est tranquille et retirée ; ils y ont transporté toutes les habitudes du désert. »

Lamennais passa l'hiver dans sa solitude bretonne, cherchant à tromper sa tristesse par de grands travaux d'embellissement, plantations et autres, qu'il faisait exécuter sur sa terre. Il continuait en même temps ses études philosophiques et préparait la publication d'un volume de *Mélanges* dont il communiqua la préface à son jeune ami. Celui-ci, tout en acceptant l'ingrate mission d'en corriger les épreuves, eut le courage d'écrire franchement à son maître qu'elle n'était pas de son goût. L'auteur, un peu déconcerté, se justifia comme il put : « La préface, lui répondit-il, n'est pas ce que tu attendais. Je l'ai écrite pour moi, pour fixer ma position, pour diriger quelques esprits vers certaines questions importantes, dont la solution ne se trouve certainement pas dans le cadre rétréci et rigoureusement tracé où on la cherche. » Toujours la prétention de régenter l'Église et la société, et de se croire plus éclairé que tout le monde. Puis venait un retour sur lui-même, sur ses infirmités, sur les affections dont il était sevré. « Je me plais ici. et même beaucoup, mais il n'est point de jour où je ne regrette mes amis. La conversation me manque et j'en ai besoin. (28 janvier 1835.) »

Les adversaires de Lamennais ne demeuraient pas inactifs. Eugène Boré découvrit quelques-unes de leurs ruses et s'empressa d'en prévenir son maître; il lui conseillait surtout la prudence. Lamennais le remercia avec effusion de sa sollicitude, il loua encore une fois « son cœur si fidèle et si bon » (31 janvier.)

Il était quelquefois question dans cette correspondance de Montalembert, que l'on ne désignait que par une initiale. Depuis que le brillant orateur se tenait en garde contre les témérités de son ancien compagnon de luttes, celui-ci le traitait assez lestement. Il ne lui reconnaissait plus qu'une intelligence médiocre unie à une conscience timorée. « Ceux, disait-il, qui sont dans la même position que lui, me paraissent

extrêmement à plaindre; sans liens avec le présent, n'osant regarder l'avenir, force leur est de se jeter dans le passé, pour y chercher je ne sais quel aliment vide qui ne rassasie point. Ils tâchent de vivre de la poussière des morts. Pauvre nourriture ! (28 février.) » Cette sévérité peut paraître d'autant plus étrange que, l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* s'étant trouvé dans une gêne extrême, Montalembert avait généreusement pourvu à ses plus pressants besoins.

Lacordaire n'était pas, du reste, plus ménagé. Ses conférences ne trouvaient pas grâce aux yeux de cet impitoyable critique. Il insistait sur « ce qui manquait du côté de la science véritable, de la justesse et de la profondeur d'esprit. » A la vérité, il rejetait le plus grand tort sur ceux qui « avaient rendu impossible la défense de la cause que Lacordaire avait entrepris de servir. (21 mars.) » Ainsi, c'était l'Église et les chefs de l'Église qu'il rendait responsables de la pauvreté prétendue des discours d'un de nos plus grands orateurs de la chaire.

La correspondance que nous avons sous les yeux présente ici une lacune de quatre mois. Cette lacune s'explique par l'éloignement de Boré qui fit alors un voyage scientifique à Venise. Lamennais, dès qu'il apprit le retour de son jeune ami, se hâta de lui écrire et de le féliciter de ses travaux. Cette lettre, comme les précédentes, témoignait d'un vif intérêt pour le jeune érudit. Toutefois, nous sommes frappé de la différence d'accent. On sent que, dans l'intervalle, la décadence morale a progressé. Lamennais n'a plus sur les lèvres un seul mot de piété. Loin de là, il parle avec une sorte d'ironie du pays « où l'arche, dit-on, s'est arrêtée [1] », et il raille les religieux de l'île Saint-Lazare, à Venise, (les Mekhitaristes) de la prospérité qui a succédé à de rudes et laborieux commencements :

> Dieu prodigue ses biens
> A ceux qui font vœu d'être siens.

Il termine en demandant le *Don Juan* de Byron. Il s'était

[1] Allusion à un voyage en Arménie projeté par E. Boré.

précédemment fait envoyer le *Faust* de Goëthe. Ces deux révoltés vont lui tenir désormais compagnie. C'est ainsi qu'un prêtre monte sa bibliothèque! Mais il faut faire de la place aux nouveaux arrivants. Qu'à cela ne tienne ! Lamennais a, d'ailleurs, besoin d'argent. Il cherche à se défaire de sa précieuse collection des Pères grecs et latins. Et c'est Eugène Boré qu'il charge de cette triste commission. Ces livres, ose-t-il dire, ne lui seront plus d'aucune utilité. Est-ce qu'il les sait par cœur ? Non ; mais ils le condamnent. Sa pensée se tourne désormais vers de nouveaux horizons. Il s'apprête à dire à son passé un irrévocable adieu.

Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les chutes successives et lamentables de ce grand génie. L'écho en venait de temps en temps à Eugène Boré, alors au fond de l'Asie, et préservé par cet éloignement même de ce funeste ascendant.

Le *Livre du Peuple* était tombé par hasard entre ses mains, à huit cents lieues de la France ; c'était l'œuvre de celui qu'il appelait son maître : il le dévora. Voici comment il appréciait l'œuvre et l'auteur : c'est à son *Journal intime*, où il consignait toutes ses impressions, que nous empruntons ce double jugement (15 novembre 1838) : « Pendant sept ans, j'ai grandi sous son aile, et c'est lui qui, par son enseignement, m'a appris à connaître toute la grandeur et la sainteté de la religion catholique. Que sa doctrine était belle alors ! Ses paroles coulaient de ses lèvres pleines d'onction et d'éloquence. Depuis, cette vérité, qui lui apparaissait si resplendissante et si pure, s'est voilée à ses regards et, par un profond jugement de Dieu, il s'est fait le sectaire qu'il attaquait et qu'il plaignait d'une manière si touchante dans ses premiers ouvrages..... Cette dernière œuvre porte, comme toutes les autres, l'empreinte du génie. Eh ! qui ne partagerait pas sa compassion pour le sort du peuple, si misérable partout, et néanmoins capable de bonheur ! Je pense, comme lui, qu'une grande régénération sociale doit s'opérer, et nous devons tous y mettre la main. Mais pourquoi proposer un symbole aussi froid et aussi incomplet que celui que propose le chapitre relatif à la religion ? Croyez ce que croit l'humanité. Cela suffit-il aux gens que l'on doit instruire ? Comment démêleront-ils au

milieu des ténèbres générales la vérité pure et simple ? Cette vérité ne se trouve, comme le disait autrefois l'auteur, que dans le catholicisme ; pourquoi donc en proposer une autre ?... Je ne puis suivre le maître, et je m'en sépare, trop heureux de voir et de comprendre encore la même vérité qu'il m'a fait connaître. »

Eugène Boré s'attachait, néanmoins, à ne pas rompre les liens affectueux qui l'unissaient à Lamennais et à la famille de Lamennais. Il espérait ainsi conserver prise, un jour ou l'autre, sur cet esprit dévoyé. De Tauris, au fond de la Perse, il écrivait au beau-frère de M. Féli, M. Ange Blaise, une lettre pleine de sentiments élevés, où, en lisant, comme on dit, entre les lignes, on découvre facilement l'intention d'exercer une action indirecte sur son ancien maître et de le soustraire à des influences suspectes [1]. Dans ces pages graves et austères, il remercie son ami de lui avoir envoyé un souvenir à une aussi grande distance et applaudit « à cette force de caractère qui ne se dément point en vous et qui conduit à un but désigné, à travers tous les obstacles. » Mais il ajoute immédiatement : « Qui peut soutenir notre faiblesse, sinon la conscience de travailler pour le bien des hommes et pour la gloire de Dieu ?... Si, dans notre sphère étroite, nous cherchons à étendre et à hâter la venue du règne universel de la foi et de l'amour sur la terre, quoi qu'il arrive, notre conscience sera satisfaite. Si nous ne voyons pas le succès, n'importe ; d'autres le verront après nous et en goûteront les joies célestes. »

Boré expliquait ensuite le profit qu'il avait retiré de son séjour dans une contrée, autrefois le siège de la civilisation, aujourd'hui plongée dans la barbarie. Le contraste avec l'Europe florissante était saisissant. C'est que l'Europe était demeurée, au fond, chrétienne, tandis que l'Orient végétait sous le joug abrutissant de l'islamisme. « Ici, disait-il, nous trouvons dispersés des chrétiens qui sont aussi nos frères, et dont toutes les disgrâces ont pour unique cause l'abandon de l'unité de l'Église. » L'allusion à l'attitude du prêtre insoumis était visible, et la leçon bien nette, quoique discrètement voilée. Boré l'ac-

[1] Lettre du 26 juin 1839.

centuait encore plus loin, tout en demeurant à dessein dans des généralités : « Pour moi, je veux sanctifier mes efforts. Chaque jour je reste plus convaincu qu'il n'y a de régénération possible que par la religion. Chaque jour il est aussi plus évident pour moi que la foi catholique est la seule qui puisse réunir toutes les communions dissidentes pour en faire un seul troupeau... Aussi les catholiques sont-ils partout à la tête de la civilisation. » Il concluait ainsi : « Pour moi, je crois qu'en cherchant à faire progresser les autres, il faut progresser soi-même et donner l'exemple de la pratique morale et intellectuelle. » Un dernier mot à l'adresse de Lamennais : « J'ai écrit dernièrement au cher M. Féli ; assurez-le bien de mon filial attachement. » C'était le disciple qui enseignait maintenant le maître ; mais il se faisait toujours petit et humble à son égard pour conserver une place dans son cœur.

Le commerce épistolaire entre Lamennais et Boré continuait toujours, inspiré par un attachement sincère du premier, par la gratitude et le dévouement du second. Il était difficile qu'une pareille liaison des âmes se bornât à un simple échange de compliments et de tendresses. Le maître essayait d'endoctriner son disciple ; le disciple, pour se défendre, n'avait qu'à rappeler à son maître son ancien enseignement. C'est ce qu'il faisait avec autant de respect que de fermeté. Le ton de Boré s'élevait avec l'expérience et avec les années. Une lettre du 31 décembre 1840, datée de Djulfa, près d'Ispahan, où il surveillait une école fondée par ses soins, et qu'il adressait au solitaire de la Chênaie à l'occasion du jour de l'an, est à cet égard un véritable monument, par l'élévation des pensées et la justesse du raisonnement. Nos lecteurs nous sauront gré de la reproduire presque en entier.

Lamennais avait cru comprendre, d'après une lettre précédente de son ancien élève, que celui-ci désespérait des hautes destinées de l'humanité, et il l'assimilait à un petit enfant qui se figure que l'on est perdu, sitôt que l'on cesse d'apercevoir le clocher de sa paroisse. Boré protestait contre ces lâches appréhensions. « Jamais, disait-il, mon cœur n'a nourri plus de foi, de larges et douces espérances sur la vocation finale des hommes, et jamais aussi il n'a senti dans sa volonté plus

d'énergie et de persévérance pour coopérer, selon son extrême faiblesse, à la réalisation de ce glorieux avenir. Oui, ajoutait-il, faisant allusion aux idées de son correspondant sur la cohésion future du genre humain, je crois que la grande société *universelle*, loin de défaillir ou de broncher dans la route qui lui est ouverte, s'y avance plus majestueusement, entraînant à sa suite de nouvelles générations tenues à l'écart jusqu'alors par la Providence, ou qui elles-mêmes, par une folie dont elles sont repentantes, s'étaient retranchées volontairement de la communauté unie et perpétuelle. » Boré en apercevait pour l'Orient les indices visibles à tous les regards attentifs ; et l'agitation qui se manifestait dans le sein de ces populations était pour lui le mouvement du réveil.

Il poursuivait : « Le progrès des uns et le retour des autres vers le vrai et le bien, terme qui nous est toujours proposé dans le temps et au delà, je ne l'appellerai point *une de ces grandes transformations qui s'accomplissent d'époque en époque*, parce que la vérité, comme vous nous l'avez assez répété autrefois, étant l'être manifesté à l'intelligence, ne peut se *transformer*, se changer, mais seulement s'étendre, se dilater, en vertu de l'infinité qui est en lui. Or, cette vérité, considérée dans la collection d'hommes qu'elle unit à Dieu et entre eux, n'est que cette Église sainte que vous nous avez encore montrée commençant avec le monde et ne devant pas même passer avec lui. Relevée et absoute de la faute primitive, sanctifiée et rachetée par le sang de notre divin maître, Jésus-Christ, elle s'est incorporée à lui, qui daigne se nommer son *Chef*. En participant à sa vie et à ses grâces, comment pourrait-elle mourir ou même chanceler ? Non, elle est ce qu'elle a été et ce qu'elle sera... *Jesus Christus heri et hodie, ipse et in secula*. Vous-même l'avez crue et proclamée telle, et elle ne changera pas à cause de la *transformation* de vos idées. »

Venaient ensuite des objurgations personnelles des plus pressantes : « Pourquoi vouloir être plus sage que la multitude de ces docteurs que vous avez aussi admirés et qui semblent avoir épuisé dans leurs écrits et leurs conceptions toute la sagesse ? Pourquoi préférer votre raison à cette raison générale que vous

avez dit être la règle et la vérification du vrai ? Pourquoi vous isoler de l'unique société réunie par la charité ou l'amour de l'Esprit-Saint ? Oh ! par l'amour que je vous porte, par l'admiration que vous m'inspirez, par la tendresse que vous me témoignez, daignez réfléchir sur ces paroles que vous dit avec humilité un ami que vous avez honoré du nom d'enfant ! »

Pourrait-on imaginer un appel plus touchant ? Eugène Boré reprenait :

« Quant à moi, cher Monsieur Féli, ma foi se fortifie chaque jour par l'effet de la grâce divine, et toujours je m'identifie plus complètement au corps de l'Église, et je cherche à me perdre par le dévouement dans son universalité. Chaque jour aussi, la charité élargit mon âme et lui fait désirer de se sacrifier pour la vérité qu'elle a le bonheur de connaître. »

Boré annonçait alors son intention d'embrasser l'état religieux, quand il aurait assuré le sort de ses écoles, afin de poursuivre son œuvre de propagande avec plus d'autorité. « Sachez, disait-il encore, que mon ambition n'aspire à rien moins qu'à la résurrection et à la reconstitution de l'Église orientale. »

Le correspondant de Lamennais donnait ensuite des détails sur l'état actuel de ses écoles. Puis, il profitait de la publication annoncée des études de son ancien directeur sur la métaphysique, pour lui rappeler ces « grands maîtres de l'Église » qu'il avait si dédaigneusement sacrifiés. Il ne craignait pas de lui dire : « Si vos idées *n'ont pas changé*, vous suivrez, sur l'idée-mère de la Trinité, saint Augustin, saint Thomas, Richard de Saint-Victor, mes auteurs favoris. Il est difficile de dire quelque chose de plus juste qu'eux. » Délicate leçon que le maître infatué n'était plus guère capable d'entendre. Après lui avoir conseillé la lecture de saint Bonaventure qui joint à la science du philosophe les vertus du saint, Boré redoutait la solitude complète pour son ancien maître. « Je la crois, écrivait-il, funeste à votre santé comme à votre intelligence. » Et il ajoutait, dans un élan de tendresse bien sentie : « Si j'étais près de vous, j'y remédierais par mon empressement à jouir de votre société. Je vous aime toujours, cher Monsieur Féli, et chaque jour vous êtes présent dans ma prière comme

dans mes souvenirs. Recevez, avec mes souhaits de nouvelle année, l'assurance de mon attachement filial. » Et il signait : *Votre enfant reconnaissant*, Eugène Boré.

Ces accents furent impuissants à pénétrer dans une âme déjà fermée à la sagesse, à la modestie, à la défiance de soi-même, à la foi. Quelques années plus tard, Eugène Boré, de retour en Europe, chercha à voir son ancien maître. Celui-ci, qui redoutait de tendres reproches et ne pouvait souffrir la contradiction, lui ferma sa porte. Ils ne se sont jamais revus depuis.

Léonce de la RALLAYE,

Ancien rédacteur en chef du *Journal des Villes et des Campagnes*.

P. S. — Au moment de corriger les épreuves de ce chapitre, nous avons appris avec le plus vif regret la mort du vénéré prêtre de la Congrégation de la Mission, qui avait bien voulu nous confier les originaux des lettres de M. de Lamennais dont on a pu apprécier l'intérêt. C'est pour nous un devoir, aussi doux que douloureux, de rendre un pieux hommage à la mémoire de M. Pémartin, ancien secrétaire général de la Congrégation, sous le généralat de M. Boré. — Ce digne ecclésiastique a rendu le dernier soupir, le 13 novembre dernier, au berceau de saint Vincent-de-Paul, près Dax, dans la province d'Aquitaine dont il était visiteur. Sa mort a été aussi édifiante que l'avait été sa vie.

AU PAYS DES PLANTAGENETS

UNE VISITE A OXFORD

Mon cher ami,

Au mois d'avril 1199. arrivait à Angers un cortège de cha noines et de clercs anglais, ayant à leur tête l'évêque de Lincoln, saint Hugues, qui venait défendre les droits de son Église près de Richard Cœur-de-Lion. La petite troupe fut reçue par l'abbé de Saint-Nicolas. Elle visita l'abbaye des Bons-Hommes, sur Avrillé. Saint Hugues fit une ordination dans ce couvent. Puis, nos voyageurs anglais se rendirent à l'abbaye de Fontevrault, saluant, sur leur passage, la reine Bérengère à Beaufort-en Vallée, un étudiant anglais, Gilbert de Larci, à Saumur. Ils arrivèrent à Fontevrault en même temps que le corps de Richard Cœur-de-Lion, qui avait été tué sous les murs du château de Chalus-Chabrol en Limousin. L'évêque présida les funérailles et reprit le chemin de son pays.

Tous les détails du voyage nous ont été conservés par un clerc, compagnon de saint Hugues. Ce clerc savait bien voir et bien peindre ce qu'il avait vu. Il constatait l'hospitalité des Angevins, la politesse de leurs chanoines, en particulier de Guillaume de Voilleaux, le doyen du chapitre. Il admirait la belle levée de la Loire qui conduit d'Angers à Tours. A Saumur, les habitants lui parurent fort civils ponr son évêque : ils vinrent au-devant de lui en chantant des litanies. Les gens de Beaufort-en-Vallée se pressèrent en foule à son sermon du jour de Pâques, qui fut fort long et fort pathétique, nous dit le clerc chroniqueur. Les échevins de la Flèche ne furent pas moins courtois pour l'évêque anglais.

Il y a bien quelques ombres au tableau : au dire du clerc, les chemins n'étaient pas sûrs. Des voleurs détroussaient les voyageurs ; et, près de la Flèche, les chevaux et les bagages du saint furent enlevés. Mais les magistrats arrêtèrent les voleurs et firent rendre le butin. Le clerc fait de Jean-Sans-Terre un portrait qui paraît très ressemblant. Il nous le montre, à Fontevrault, devant les tombeaux de son père Henri II et de son frère Richard Cœur-de-Lion, faisant à saint Hugues les plus belles promesses de vie chrétienne, montrant sur les murs de l'église un tableau dont il veut réaliser l'idée : le peintre avait représenté des rois, revêtus de leurs insignes, conduits par les anges vers les demeures célestes. Moins de huit jours après, à la grand'messe de saint Hugues à Beaufort, Jean scandalise l'évêque par sa mauvaise tenue : à l'offrande, il regrette ses pièces d'or ; au sermon, il se plaint de la longueur du prédicateur. Sous la plume du clerc, Jean-Sans-Terre nous apparaît comme besogneux, d'esprit inquiet, mal équilibré, exagéré en ses mouvements et incapable de modérer ses appétits.

J'arrive, cher ami, du pays de saint Hugues. J'ai visité Oxford. Comme le clerc de Lincoln, j'ai regardé vivre autour de moi des hommes d'un tempérament différent du nôtre. Mon œil d'étranger s'est fait des choses et des hommes d'outre-Manche une image que je voudrais préciser en vous faisant part de mes impressions. Habitués à certains horizons, à la lumière particulière de notre pays comme aux mœurs et aux sentiments qui sont la vie journalière de nos compatriotes.

nous voyons se dresser devant notre regard avec un éclat particulier ce qui est spécial à nos voisins.

Souvent j'ai pensé qu'il serait intéressant d'étudier la façon dont un Allemand, un Espagnol ou un Italien comprend et interprète nos littérateurs; quelle idée il se fait de notre Molière ou de notre La Fontaine. Il doit se créer de nos poètes une image bien différente, suivant qu'il habite au delà du Rhin ou au delà des Pyrénées. De même, il est à croire que je me suis fait et que je vais vous donner d'Oxford une image qui se ressentira du pays que j'habite. Mais qui peut se flatter de peindre les choses telles qu'elles sont en elles-mêmes? Du reste, dans les lettres, c'est la façon de voir et de sentir qui fait tout l'intérêt de l'écrivain et du lecteur.

J'étais allé à Oxford, cher ami, poussé par les goûts de l'universitaire et aussi par la curiosité de l'Angevin, qui a vécu souvent en imagination dans les souvenirs anglais, semés sur tous les points de l'Anjou. Bien des fois, en visitant Fontevrault, où reposent six rois d'Angleterre, dont quatre sont représentés en belles statues du XII^e^ et du XIII^e^ siècles, je m'étais promis à moi-même de faire visite au pays d'outre-Manche. Or, aucune ville d'Angleterre ne m'attirait plus fortement qu'Oxford. En effet, si les pays vieux ont un charme tout particulier dans la richesse de leurs souvenirs, les vieilles villes, comme Oxford, offrent au visiteur ami du passé un plaisir unique : on est comme transporté à cinq siècles en arrière, et l'on devient le contemporain de gens qui sont morts avant l'éclosion de tout ce que nous appelons la civilisation moderne.

Quand je pénètre dans les lieux riches en souvenirs et en monuments du passé, il me semble toujours que je fais deux voyages parallèles ou plutôt superposés : l'un, parmi les choses modernes qui tombent sous mes sens et qui souvent, comme en Égypte et en Palestine, sont en ruines, objet de déception pour les voyageurs sans instruction ou sans amour de l'antiquité ; l'autre, en esprit, parmi le monde ancien qui a vécu là et qui s'éveille à l'appel de l'imagination. Ce second voyage est habituellement le plus intéressant, le plus animé et le plus riche en réflexions philosophiques ou morales. Quand je parcourais l'Égypte, où mes yeux n'apercevaient souvent que le

désert ou des ruines informes, mon esprit voyait tour à tour les Pharaons dans leur splendeur, les Hébreux dans leur esclavage, la Sainte Famille dans sa fuite d'Héliopolis au vieux Caire par les champs de Matarieh. Que de tableaux ou sévères, ou charmants, ou grandioses, ou gracieux!

Ces jours-ci, en arrivant à Oxford, il me semblait que, revêtu de la robe de l'écolier angevin du xv^e^ siècle, j'avais passé la mer en compagnie d'un bénédictin de Saint-Aubin ou de Saint-Florent et que j'entrais dans la vieille ville, émule de Bologne et de Paris, où l'on disputait encore entre nominalistes et réalistes et où les gowns [1] (*les gens de robe*) faisaient la loi aux bourgeois de la cité.

Au premier aspect, Oxford a l'air d'une ville du moyen âge toute composée de couvents, qui se ressemblent par la solidité de leurs murailles, l'air austère de leurs fenêtres et la couleur sombre de leurs pierres. Plusieurs de ces couvents sont si vieux et si noirs qu'ils semblent avoir subi un incendie : c'est la fumée qui, sous le brouillard, s'est épaissie et a enduit d'une couche noirâtre ces murs vénérables. Par leurs portes entr'ouvertes, vous apercevez de longs cloîtres qui vous font rêver de la robe noire du bénédictin ou de la robe blanche du cistercien. De fait, tous les ordres ont eu leur couvent dans cette ville universitaire. On voit encore sur la porte du *S^t^-John's College* la statue de saint Bernard, que la Réforme a épargnée. Mais, au lieu de moines, vous voyez des groupes de jeunes gens qui, le *cap* (bonnet) sur la tête et la petite toge de l'étudiant flottant au vent, se poussent et s'agitent en tous sens.

J'arrivais le soir à Oxford ; il faisait clair de lune. Les tours et les nombreux clochers qui dominent la ville donnaient à la vue quelque chose de fantastique qui excitait l'imagination et reculait encore pour moi l'âge de la cité. Les rues paraissaient

[1] *Gown : la gone,* disaient les Français du x^e^ au xiii^e^ siècle. Geoffroi Grise-Gonelle veut dire : Geoffroi à la robe grise. Les Anglais ont conservé beaucoup de nos mots qui ne sont plus en usage chez nous. Ainsi le mot *bacon,* lard, qui s'est gardé en Anjou dans le nom propre de *Bécon,* Béconnais : pays où l'on élevait des porcs, *où l'on faisait du lard.* Quelques-uns de ces mots, après s'être habillés à la mode anglaise et après avoir changé leur son, nous reviennent en France : ainsi le mot *fashionable,* du mot anglais *fashion,* qui lui-même est le mot *façon,* costumé en anglais.

s'allonger sombres et étroites, entre de hautes murailles. Par leur hauteur, les murs rétrécissaient pour l'œil la largeur des rues et en augmentaient, au contraire, la longueur.

Parmi les bourgeois et les commerçants, des étudiants, la robe roulée en cravate autour du cou, le *cap* noir sur la tête, marchaient à grands pas, ordinairement deux par deux. Ils se aient au *club* ou regagnaient leur collège. C'est le *cap* qui. le costume de l'étudiant, attire tout d'abord le regard de nger. Figurez-vous un casque noir en étoffe solide, dessi- bien juste la tête et dominé par une sorte de plate-forme e d'où pend une touffe noire; c'est vraiment le bonnet .

y a autant de différence entre l'étudiant anglais et l'étu- t français qu'il y en a entre les deux peuples, séparés non ment par la mer, mais par tout un ensemble de mœurs, bitudes sociales, de façons de penser et de juger. Quand nglais parlent du continent, ils ont l'air de parler d'un e monde, et ils ont raison.

s littérateurs aiment à peindre l'accumulation des habi- s, des souvenirs et des pensées, qui se fait de généra- en génération et qui devient la propriété de chacun de . Certains philosophes anglais, comme Herbert Spencer. ondé des théories plus ou moins solides sur cette concep- pour expliquer nos habitudes et jusqu'à notre mémoire. ui est sûr, c'est que les Anglais, plus que les Français, ont ervé les traditions du passé dans leur vie politique et dans régime universitaire. Tandis que, par certains côtés, ils blent gens du XX^e^ siècle, bien en avant sur nous pour ce qui lu confortable de la vie, de l'exploitation des inventions ernes et de l'amélioration de la condition des hommes, ils du XV^e^ par tout un ensemble d'institutions conservées leurs Parlements, dans leurs tribunaux, dans leurs Uni- ités. Les Français, avec leurs révolutions, détruisent ce est du passé; l'Anglais conserve ce qu'ont établi ses pères. s vieux cadres des Universités anglaises, dans lesquels te la jeunesse, la maintiennent comme forcément dans espect de la tradition. Les robes de ses maîtres ne lui issent pas d'un autre âge, et elle-même revêt avec respect

les vieux insignes qui distinguent les degrés de bachelier ès arts ou ès sciences ou de maître ès arts.

Le lendemain de mon arrivée à Oxford, avait lieu une cérémonie de collation des grades. Un public nombreux et choisi y assistait. Les dignitaires étaient en grand costume. — Cent trente étudiants sont présentés successivement au vice-chancelier, par les Dean (les doyens) des divers collèges, qui rendent témoignage que chaque candidat est digne d'entrer dans le docte corps de l'*Alma Mater*. Le récipiendaire s'agenouille devant le premier dignitaire de l'Université, qui le reçoit au nom de la Sainte Trinité, en lui posant la Bible sur la tête. Puis, il se lève et s'en va revêtir ses insignes, avec la robe qui s'allonge suivant l'importance du degré. Les gradués en musique ont le costume le plus riche et le plus éclatant. Ces charmeurs de l'oreille veulent aussi vous prendre par les yeux.

Un prétendu esprit fort ne voulait pas s'agenouiller devant le vice-chancelier, ni être reçu au nom de la Sainte Trinité et en touchant la Bible. Il dut néanmoins s'agenouiller ; mais le vice-chancelier ne lui mit pas la Bible sur la tête. Je demandai le nom de ce réfractaire à mon voisin. « Je suis heureux de ne pas le connaître », me répondit celui-ci avec indignation.

Un détail bien caractéristique de la cérémonie, et qui excite toujours la curiosité de l'étranger : avant la collation du grade, les deux *Proctors*, qui assistent le vice-chancelier et qui sont comme les chefs de sa police, s'avancent du haut de la salle jusqu'au fond et reviennent à leur place, comme faisaient autrefois les grands chantres dans le chœur de nos cathédrales. Pendant qu'ils exécutent cette promenade solennelle, un bourgeois ou un commerçant peut toucher leur robe et arrêter la collation du grade au candidat qui aurait laissé des dettes dans la ville. C'est une sorte d'appel au public pour qu'il se prononce, s'il connaît quelque cas d'indignité dans les récipiendaires. Ce détail rappelle les luttes du moyen âge entre civils et clercs, quand les *gowns*, comme on les nommait, mettaient à l'épreuve la patience des bourgeois. Il arrive encore, mais rarement, qu'un créancier aux abois secoue la robe du *Proctor*.

Lorsqu'on voit la vie de l'Université d'Oxford, on se rend

compte que les Anglais se proposent autre chose que notre Université de France. Chez nous, les Facultés, les cours, les examens, sont ordonnés pour pousser dans une voie, ou scientifique ou littéraire ou juridique, le candidat qui vise une carrière, comme le professorat ou la médecine ou la jurisprudence. fermé dans ses études spéciales, le jeune homme marche dans voie étroite, sans regarder à droite ou à gauche, pour aller plus vite et le plus loin possible. S'il est bien doué, s'il a de rdeur au travail, il pourra devenir très fort dans sa partie, ire même un savant. Nos études en France sont maintenant lonnées pour faire des spécialistes.

En Angleterre, à Oxford, en particulier, la vie scolaire est ganisée pour donner de futurs directeurs à la société, des embres à la Chambre des Communes et à la Chambre des rds, des officiers civils ou militaires aux colonies. Ce ne nt pas des spécialistes que l'on forme, mais des hommes instruits, ayant l'esprit ouvert dans toutes les directions, cultivés r les études classiques, habitués à se conduire eux-mêmes s leur première jeunesse et préparés par tout l'ensemble de urs travaux et de leurs jeux à devenir les chefs d'une partie gouvernement. D'Oxford sortent des orateurs des Chambres, s ministres, des diplomates, des administrateurs des Indes. Aussi, le jeudi soir, à huit heures, l'étranger qui entre dans grande salle des débats du *Cercle de l'Union,* le grand cercle s étudiants, se croit transporté à Westminster, dans la ambre des Communes. Un président élu dirige les débats, de chaire qui ressemble à celle du *speeker;* devant lui, des tables ec tout ce qu'il faut pour émettre les votes et les recueillir; s deux côtés de la salle, des bancs installés comme à la ambre des députés. La seule différence, c'est que les murs nt ornés des portraits des anciens présidents, dont la plupart nt devenus illustres, comme Gladstone, le cardinal Manning : couragement donné aux jeunes orateurs de cette Chambre de ndidats aux fonctions publiques.

La séance est ouverte. Le sujet est proposé par le *speeker*. est tantôt une question de droit international, tantôt une estion politique. Le *Home-rule,* lui-même, est soumis aux scussions et aux votes de cette assemblée délibérante. Chacun

parle de sa place, comme à Westminster; et, comme à Westminster aussi, l'orateur le prend sur un ton familier de haute conversation. Rien de la solennité un peu théâtrale de nos orateurs français. Du reste, la tenue elle-même de l'assemblée ne le supporterait pas. Comme à Westminster, les uns sont couverts, d'autres sont négligemment accoudés sur leurs bancs : chacun a l'air d'être bien chez soi, d'écouter une conversation et non d'être en cérémonie devant un beau parleur, dont les périodes ronflantes sollicitent des applaudissements. A la fin, les votes attestent de quel côté a été, sinon le bon droit, du moins la vertu persuasive des orateurs.

Comme la jeunesse ne perd jamais ses droits à la gaieté, quelquefois un orateur proposera un vote sur un sujet plaisant.

Ce Cercle de l'Union, dont sont membres presque tous les étudiants, est installé avec un confortable inconnu au quartier latin. Quatre salles de lecture, l'une pour les journaux, deux pour les Revues, la quatrième pour les livres, un grand fumoir, plusieurs salons sont aménagés avec tables, fauteuils et pupitres, de telle façon que le lecteur se trouve à l'aise comme dans sa propre maison. Les principales Revues sont sur les tables. Chaque jour, sont fixées au mur des dépêches du monde entier, qui tiennent au courant des évènements importants des différents peuples, surtout des affaires politiques du grand empire colonial de l'Angleterre, des courses et de tous les concours de sport.

Rien de moins formaliste que la tenue de ce grand cercle; point, comme en France, de ces mille formalités à remplir pour obtenir un livre de la bibliothèque : chacun prend lui-même le livre qu'il désire et le remet à sa place. Du reste, c'est un trait du caractère national : soit par économie de temps, soit par haine de tout ce qui est compliqué, l'Anglais supprime les intermédiaires inutiles. Il a simplifié le fonctionnement des banques particulières, par l'établissement d'une sorte de banque générale, qui centralise les chèques; il n'use pas de l'enregistrement des bagages en grande vitesse. Le voyageur va lui-même reconnaître et prendre ses malles à l'arrivée du

train : c'est peut-être pour cela que les malles portent les initiales du nom de leur propriétaire.

Le Français multiplie les formalités et les scribes : pour la moindre affaire, nous devons passer à cinq ou six guichets, prendre autant de cachets et recevoir des papiers timbrés plein les mains. L'Anglais tend de plus en plus à supprimer tout cela. Est-ce mieux? C'est, du moins, plus simple, plus économique et pour le temps et pour la bourse.

Après avoir quitté le cercle, l'étudiant d'Oxford rentre dans son collège. C'est un point essentiel de la règle : on ne découche pas. Sous une apparence de liberté absolue, règne cependant une loi très ferme, qui ne fléchit jamais devant telle ou telle personnalité : loi dont le Vice-Chancelier est le représentant. Des étudiants, porteurs des plus grands noms d'Angleterre, se sont vus chasser de l'Université pour des infractions à cette loi. Or, l'expulsion est regardée comme une tache et par les étudiants et par la haute société anglaise.

Une fois dans son appartement, l'étudiant est chez lui : personne n'a le droit de venir le troubler. L'inviolabilité de son *home* est même garantie par une lourde porte, qui s'ajoute à la porte ordinaire et qui ne peut s'ouvrir que de l'intérieur. Pour l'Anglais, le domicile est chose sacrée et inviolable : il n'a pu comprendre comment on a osé violer le domicile des religieux français et les expulser de chez eux. A l'entendre, pareille violence n'est pas digne d'un peuple civilisé, qui a le respect de la liberté individuelle.

L'appartement de l'étudiant d'Oxford se compose de deux pièces : la première, la seule dont je veux parler, assez grande, meublée d'une bibliothèque, de fauteuils, de chaises, d'un canapé, d'une table qui sert à la fois pour l'étude et pour les repas. Des livres, des photographies, des instruments de jeu ou de musique, jetés un peu à l'aventure sur les meubles, indiquent que c'est la chambre d'un étudiant. Là se prend le déjeuner du matin servi par un domestique du collège ou par un domestique particulier : car plusieurs élèves riches ont leurs propres domestiques à leur service.

L'étudiant peut inviter des amis au déjeuner ou au *lunch :* on reconnaît déjà un jeune maître, de maison qui fait, avec beaucoup de grâce, les honneurs de sa table aux amis ou aux étrangers qui lui sont présentés. C'est ainsi qu'il m'a été donné de connaître, par expérience, la courtoisie parfaite du gentilhomme dans le *Study-Room* de trois étudiants d'Oxford.

Il y a naturellement des livres de toute sorte sur les rayons de la bibliothèque : dans les chambres que j'ai visitées, j'ai remarqué que l'histoire tenait une large place. L'histoire, qui est l'expérience du passé, doit être en haute estime près de jeunes gens qui se destinent à la politique. Puis, par l'histoire, l'étudiant anglais satisfait cette curiosité de l'esprit qui le pousse à voyager, soit autour du monde pour y voir les belles scènes de la nature, soit à travers les temps pour y étudier les grandes agitations des hommes.

Chaque collège a deux lieux de réunions publiques pour ses élèves : la chapelle, où chacun vient à l'office, soit deux, soit trois fois par semaine en dehors du dimanche. Les chapelles de certains collèges, comme celle de *Magdalen,* sont renommées pour le chant des psaumes; aussi, à certains jours, c'est le rendez-vous des amateurs de musique ou de plain-chant.

Le second lieu de réunion est le *Hall,* sorte de grand réfectoire monastique, à voûte en bois, très élevée; orné de vitraux, comme une église gothique, et entouré de tableaux qui représentent les élèves ou les maîtres illustres sortis de ce collège.

C'est là qu'à six ou sept heures du soir se réunissent, pour le dîner, les élèves et les *dons* (c'est le nom des maîtres, doyens, fellows ou professeurs). La table des *dons,* établie sur une estrade au fond du Hall, domine celle des étudiants. Souvent, elle réunit aux professeurs des invités des autres collèges ou des étrangers en visite à Oxford. L'hospitalité la plus cordiale accueille ceux qui sont présentés à cette table, et l'étranger se sent ému et flatté d'être l'objet de tant d'attentions de la part d'hommes distingués, qui ne le connaissaient pas. Mais la présentation à Oxford, comme en toute l'Angleterre, nécessaire

pour introduire, est une clef qui ouvre toutes les portes et qui partout vous fait admettre et traiter comme un membre de la famille.

Chacun des vingt-et-un collèges d'Oxford a sa vie propre et son caractère particulier : il est autonome. Composés d'un chef dont le titre est ici *Dean* (doyen), là *Master*, ailleurs *Président,* ailleurs *Recteur*, etc., de *fellows* et de *scholars,* ces collèges forment la grande famille universitaire. Ils sont personnes civiles devant la loi. Ils possèdent des biens considérables, qu'ils administrent eux-mêmes. Ils reçoivent des dons; ils vendent et ils acquièrent à leur gré. Point de tutelle jalouse du gouvernement. Du reste, n'importe quel gouvernement est plus jeune qu'eux et ne pourrait se flatter de mieux connaître leurs intérêts que leur propre conseil d'administration.

Des fondations pieuses, dont les unes remontent jusqu'au XIIIe siècle, ont fait la fortune de ces collèges, qui possèdent les uns des terres, d'autres des maisons, d'autres des mines. Aucune révolution n'est venue, comme en France, confisquer ces biens donnés par la piété à la plus intéressante des causes, à la cause de l'éducation. Aussi, grâce à la plus-value des terres, par la suite des siècles, quelques collèges sont d'une richesse excessive. Ainsi *Magdalen* a pu construire, ces années-ci, de nouveaux bâtiments, dignes de ses anciens cloîtres.

La plupart des fondations ont, dans les collèges, des buts déterminés. Les unes sont en faveur de professeurs ou de chapelains; d'autres en faveur d'étudiants en cours d'études; d'autres en faveur de bacheliers ou de maîtres ès arts, qui ont parcouru brillamment la carrière des examens. Quelques-unes des bourses sont pour trois ans, cinq ans; d'autres sont à vie. Ainsi le collège d'*All Souls* n'a pas d'élèves; il n'abrite que des *fellows* qui ont obtenu, au concours, une bourse de sept à huit mille francs. Ce sont comme des prébendes laïques, en faveur de jeunes savants, qui, réunis dans leur collège, peuvent augmenter leur science de la science des autres.

Les *fellowship* (nom de ces sortes de prébendes) sont très vivement disputés dans les concours; mais autant, sinon plus, pour l'honneur que pour le revenu. Quelques-uns des *fellows*

doivent voyager neuf mois de l'année. Être *fellow* d'*All Souls* est un honneur très recherché et très apprécié. J'ai pu me convaincre, dans la société des *fellows*, qu'on avait raison d'ambitionner cet honneur.

Il y aurait des pages touchantes dans l'histoire des différentes fondations qui, depuis le XIII^e^ siècle jusqu'à nos jours, sont venues doter un collège, comme celui de Balliol, par exemple. Un chevalier, Balliol, et sa femme, parents de Jean Balliol, roi d'Écosse, fondent ce collège en 1263. Aussi, les Écossais y sont nombreux. Hannah, fille de Francis Brakenbury, en mémoire de ses deux frères, et aussi en reconnaissance de sa parenté avec les Balliol, établit huit bourses de deux mille francs pour des étudiants en droit ou en sciences naturelles. Plus tard, Peter Blundell établit cinq bourses de quinze cents francs en faveur d'étudiants élevés dans l'école de Blundell. La générosité des anciens fondateurs excite celle des vivants : on m'a dit que le *Master* actuel avait doté son collège d'une vaste prairie pour les jeux athlétiques et de belles orgues pour le Hall.

Dans toutes nos Universités du moyen âge, nous avions des fondations de ce genre, qui immortalisaient la générosité des fondateurs et qui faisaient bénir leurs noms par tel ou tel étudiant ou par le professeur d'une chaire déterminée. Cette chaire portait le nom d'une famille. Chacune de nos Universités vivait *autonome*, s'embellissant, au cours des siècles, par la générosité de bienfaiteurs qui comprenaient l'importance de l'éducation [1].

Les collèges d'Oxford sont la gloire de la cité ; ils en sont aussi l'attrait pour l'étranger. Que de fois j'allais à travers les rues sinueuses, qui ressemblent à des cloîtres, de *Christ Church* à *Jesus* ou *Trinity college*, de *Magdalen* à *St-John's college* ! Quels jolis noms pour un catholique ! Comme ils

[1] En visitant l'Université musulmane du Caire, je vis faire aux étudiants des distributions manuelles, non de bourses, mais de vivres, qui rappelaient ces fondations. On donnait un mouton à un étudiant de telle province, parce que telle avait été la volonté du donateur, mort depuis des siècles.

ient doucement à l'oreille ! Dans leur vieille langue, ils ellent que leurs pieux fondateurs les mettaient sous le onage de Notre-Seigneur ou de ses saints préférés.

› collège d'*All Souls* (toutes les âmes) rappelle, par son , qu'un roi d'Angleterre y avait établi des prébendes pour auvres prêtres, à la charge de prier pour les *âmes* des sol- morts pendant la guerre de Cent ans.

ı piété chrétienne s'est manifestée en fondations de toutes es dans cette vieille Université d'Oxford. Il est à remarquer abituellement c'étaient des évêques — des évêques catho- es — qui jetaient les premiers fondements de ces grands ges. Leur exemple entraînait la générosité des fidèles, qui ; le cours des siècles ont agrandi et embelli l'œuvre des iers fondateurs. Un évêque de Rochester, Walter de Mer- grand chancelier d'Angleterre, a fondé, au XIII^e^ siècle, le ge de *Merton* pour un *Warden* (gardien), vingt-quatre ws, dix-huit sous-maîtres, quatre scholars, deux examina- s et deux chapelains. — Le collège d'*Exeter* doit son nom ı évêque d'Exeter, Walter de Stapledon, lord-chancelier gleterre, qui, en 1314, dota cette maison pour un Recteur uze fellows. — *New-College* eut pour fondateur, en 1386, un ue de Winchester, William de Wykeham, qui y établit Warden, soixante-dix fellows et scholars, dix chapelains, clercs et seize choristes. — *Lincoln* fut fondé, en 1427, Richard Fleming, évêque de Lincoln. — *Brasenose* (le nez é), en 1509, par William Smith, évêque de Lincoln. — *ous Christi,* en 1516, par Richard Fox, évêque de Win- ter. Ainsi Oxford est né d'une pensée chrétienne : c'est œuvre de l'Église.

s évêques catholiques ont toujours été, dans l'Église, les ds maîtres de l'éducation. Ils ont été les créateurs du haut ignement des Universités. Au XIX^e^ siècle, en France, ils les restaurateurs des Universités catholiques. Des fidèles reux imitent les chrétiens du moyen âge et se font gloire hever l'œuvre de leurs chefs spirituels.

ous êtes amateur d'architecture, cher ami. Vous vous plai-

riez à Oxford : il n'y a qu'à se promener dans les rues pour contempler des merveilles d'art. La tour de Magdalen, qui, de tous les côtés, domine la ville universitaire, est un chef-d'œuvre par la pureté de ses lignes, la proportion harmonieuse de ses différentes parties. Quand, des bords de l'Isis, on la voit émerger au-dessus des grands chênes des parcs, dans la brume bleuâtre des soirées d'automne, on admire comment l'Église a été poète dans la construction de ses temples. Le premier monument qui attire la vue dans les pays chrétiens, c'est l'église et son clocher. C'est la pensée religieuse qui ainsi prend tout d'abord l'esprit du peuple, pour porter son âme vers Dieu.

La plupart des monuments d'Oxford sont en style gothique du xv[e] siècle, très orné. Certaines voûtes sont chargées d'ornements de sculpture, comme d'arabesques en relief. Le sculpteur y a multiplié les dessins dans la pierre dure comme il aurait pu le faire dans la cire. On dirait un jardin de fleurs en pierre, qui ont toutes éclos dans le même temps.

Mais quittons les halls, les bibliothèques, les cloîtres et toute la belle architecture des collèges, pour suivre les étudiants dans leurs jeux. Après le lunch, qui a lieu à une heure, commencent les exercices athlétiques qui durent jusqu'à cinq heures. Un auteur anglais a dit de ses compatriotes que « chaque Anglais portait en lui un animal féroce qu'il devait dompter ». Cet animal doit être bien dompté et usé par les exercices violents auxquels se livrent les étudiants de l'Université.

L'exercice le plus en honneur et le plus national est le canotage. Voyez ces jeunes gens en gilet de flanelle, en culotte blanche s'arrêtant au-dessus du genou, jambes nues et bras nus, qui se pressent vers la rivière : ce sont les mêmes qui, hier soir, dînaient en habit noir et en cravate blanche au club *Gridiron* (la grille de fer). Ils marchent à grands pas. L'An-

glais semble tirer de toute chose l'utilité qu'elle peut donner : il marche de toute la longueur de ses jambes. A peine s'il parle à son voisin. Saint-Évremond disait : « Les Anglais pensent trop et les Français, d'ordinaire, ne pensent pas assez. Aussi. les plus honnêtes gens du monde, ce sont les Français qui pensent et les Anglais qui parlent. » Depuis Saint-Évremond. nous avons vu, heureusement, bien de ces honnêtes gens : bien des Anglais qui savaient parler et bien des Français qui savaient penser.

Arrivés à la rivière, nos jeunes rameurs entrent dans un *bateau-salon*, aménagé pour les derniers préparatifs du canotage. Ils y trouvent un bon feu, l'hiver ; une douche, l'été ; en tout temps, quelques ouvrages ou albums pour se distraire. Chaque collège a son bateau-salon, plus ou moins luxueux, suivant la richesse du club propriétaire.

Les canots sont détachés. On voit de toutes parts, sur l'Isis (l'une des rivières qui forment la Tamise), des équipes de deux, de quatre, de huit rameurs qui, pendant des heures, battent en cadence les eaux tranquilles, et promènent leurs yoles à travers les embarcations de leurs compagnons. Un pilote est à la barre pour diriger ; un camarade expérimenté court sur le rivage pour exciter les rameurs. Quelquefois ce dernier est à cheval pour suivre la marche rapide de l'équipe, en leur criant ses ordres. Ni la pluie ni le froid n'empêchent la manœuvre : le jour que j'assistai à ces exercices, il pleuvait sans cesse, et certainement les rameurs n'avaient pas un pouce de sec sur eux quand ils regagnèrent leur collège.

Ce jeu devient un dur travail. Mais aussi quelle joie quand, devant tout Oxford réuni, devant tous les parents, accourus pour la fête, les équipes des différents collèges donneront, pendant le jour de l'*Eight's Week*, au printemps, le spectacle de leur habileté ! Puis, comme ce rude labeur assouplit les bras, fortifie les nerfs et donne à tout le corps un air de vigueur et d'aisance dans la bonne santé !

En voyant ces beaux jeunes gens, je me rappelai un trait de la vie de Saint Grégoire le Grand, raconté dans l'histoire de saint Augustin de Cantorbéry. Grégoire trouva parmi les

esclaves exposés pour la vente, sur le forum, quelques enfants qui attirèrent son attention par la beauté de leur visage, la blancheur éblouissante de leur teint, la longueur de leurs blonds cheveux, indice probable d'une origine aristocratique. Il s'informa de leur religion et de leur patrie — « Ce sont des Anglais, dit le marchand, et ils sont païens. » — « *Non angli, sed angeli.* Ces Anglais ont des figures d'anges, répondit le saint; il faut qu'ils deviennent les frères des anges dans le ciel. » De là vint au grand saint le projet d'évangéliser l'Angleterre. Au moment de la réforme, quelques Anglais catholiques vinrent abriter leur foi près du couvent de Saint-Grégoire. On lit sur la tombe de l'un d'eux, près du porche de l'église :

« Ci-gît Robert Pecham, Anglais catholique, qui, après la rupture de l'Angleterre avec l'Église, a quitté sa patrie, ne pouvant y vivre sans la foi, et qui, venu à Rome, y est mort, ne pouvant y vivre sans patrie. »

Au spectacle des exercices de canotage, auxquels se livrent avec tant d'entrain les étudiants d'Oxford, l'humaniste se reporte vers les Grecs, dont l'éducation tendait toujours à former le corps aussi bien que l'esprit, à mettre l'harmonie entre les facultés de l'âme et les forces du corps, — bel idéal dont Sophocle, poète et général d'armée, est cité comme le modèle. Dans tout Athénien bien élevé devaient être un athlète et un artiste.

Il serait trop long de parcourir, pour les dépeindre, la série des jeux athlétiques d'Oxford ; les uns pour l'hiver, les autres pour les beaux jours du printemps ou de l'été. La balle, pour ne parler que d'elle, sert à plusieurs jeux tout à fait anglais, dont le *Rugby-football* est le plus violent. Les *dons* et les pères de famille le redoutent à l'égal de la guerre : c'est qu'il casse souvent un bras ou une jambe. Qu'on se figure deux camps de quinze vigoureux lutteurs se disputant une balle grosse comme la tête, se l'arrachant violemment des mains, se jetant sur celui qui la tient et se bousculant de toute la force de leurs bras. Ils sont enchevêtrés quelquefois dix ou quinze, les uns par terre, les autres suspendus aux bras de l'adversaire. Je vis lutter dans un Rugby quinze Oxoniens

contre quinze membres d'un club de Londres, venus exprès pour cette lutte.

Je devrais, cher ami, vous parler des études, des cours d'Oxford, de l'organisation des Facultés et de leurs grades. Mais je ne pourrais que répéter assez mal ce qui a été si bien décrit dernièrement dans les Études religieuses des Pères jésuites. Je vous renvoie aux trois articles que cette Revue a publiés sur les Études de l'Université d'Oxford [1].

Oxford devient une patrie pour le *scholar* : il y a vécu quatre ans, il y a pris ses degrés et il y a contracté des amitiés solides, en faisant le premier apprentissage de la vie. Aussi, n'est-il pas rare de voir un gradué venir prendre sa retraite près de ces vieux collèges, où il trouve, avec ses maîtres d'autrefois, les moyens de continuer des travaux historiques ou littéraires. Il a de riches bibliothèques à sa disposition : la *Bodléienne* est une des plus belles du monde. Il pourra même viser à un rôle politique. L'Université a tant de droits et tant de privilèges! Elle a deux députés à la Chambre des communes nommés par les gradués.

Il n'aura qu'à choisir pour trouver parmi les *dons* la société qui convient à ses goûts Celui-ci, d'un grand âge, à la figure vénérable et paisible comme celle d'un homme qui n'a connu ni les passions ni les tracas de la vie, à la démarche grave d'un docteur, à l'accueil fin et souriant pour ses nombreux disciples, est un helléniste des plus distingués. Il traduit Aristote et Platon. Il a fait de ce dernier son auteur favori. Il prêche avec esprit, montre aux jeunes gens les illusions de la vie et leur apprend à se suffire à eux-mêmes. Quel charme de vivre sous la direction de cet homme de haute expérience, qui, depuis

[1] Études religieuses. — *Mai, août* et *novembre* 1892.

cinquante ans, a suivi, dans leur voie politique, la plupart des grands hommes d'Angleterre, dont l'âme semble refléter quelque chose de la jeunesse des belles-lettres qu'il cultive! Il réunit quelquefois dans ses salons les hommes les plus distingués de la politique et des arts.

Cet autre est linguiste renommé, il connaît l'arabe qu'il est allé étudier dans l'Algérie et jusqu'aux Indes; il a même habité sous la tente des Bédouins, pour saisir la pureté de l'idiome qui n'a pas été altéré par l'amalgame des grandes villes. Un troisième est à la fois grand érudit et grand chasseur : après l'étude, l'équitation. Il mène également bien l'un et l'autre exercice.

Si notre gradué aime le monde, il peut se faire les relations les plus charmantes. Les salons d'Oxford valent quelques-uns de ceux de Londres, pour le bon ton, l'esprit, les causeries sur les nouveautés politiques, littéraires et même mondaines. La vie intellectuelle y circule comme dans certains hôtels du West-End, avec cet avantage que c'est pendant toute l'année scolaire et non seulement pendant la saison du printemps.

Puis, que de jolies excursions à faire à quatre ou cinq lieues à la ronde! Ici, ce sont les parcs de lord Abingdon, où un officier des Indes a créé la plus charmante et la plus hospitalière des habitations : on y trouve, avec les agréments d'une belle nature, les plaisirs plus délicats d'une conversation savante sur tout ce que les Indes peuvent offrir à un esprit curieux. Plus loin, le palais de Blenheim, bâti aux frais de la nation pour le duc de Malborough, le vainqueur de Hochstaedt et de Malplaquet. Arrivé le soir à Woodstock, village près de Blenheim, je croyais approcher d'un château enchanté : de grands bois silencieux, reste de la forêt de Henri II Plantagenet, des étangs immenses où se reflétaient des nuages rougis par le soleil couchant, donnaient un cadre fantastique au palais.

Après cette visite aux environs d'Oxford, je dus regagner

mon pays, la première patrie des Plantagenets. Une bonne fortune, cher ami : en repassant le détroit, je trouvai sur le bateau une feuille tombée du carnet d'un La Bruyère *aux petits pieds*. Ce sont des notes de voyage : je vous les donne dans le désordre de leur rédaction.

« Pas de Leibnitz ou de Malebranche en Angleterre. Mais beaucoup de Bacons ou de Lockes. L'Anglais n'est pas métaphysicien. Il est pour l'observation des faits dont il tire tout l'avantage possible, selon les principes du philosophe chancelier. Les principes abstraits de la métaphysique ont peu de prise sur son esprit.....

« Le Français cause, se livre au premier venu, fait part à son voisin de ses joies ou de ses tristesses. S'il rencontre un ami, il lui sourit de loin, il l'aborde avec une explosion bruyante de joie et avec mille témoignages d'amitié. L'Anglais bien élevé ne fait pas d'impolitesse, mais jamais de grandes politesses. Il marche, voyage, s'assied à côté de vous sans vous parler de lui-même ou de ce qui le regarde. S'il rencontre un ami absent depuis longtemps, il l'aborde sans ôter son chapeau. Vous ne pouvez juger, à première vue, que ces deux hommes se connaissent. S'ils s'abordent, ils s'entretiennent à voix basse, tranquillement : vous diriez qu'ils se voient tous les jours. Il y a dix ans qu'ils ne se sont rencontrés et ils sont grands amis.....

« Le petit *John* a sept ans. Je le trouve dans un wagon de seconde classe, seul, dans un coin, l'air calme et décidé comme un homme de cinquante ans. Où va-t-il ainsi tout seul ? Chez un oncle qui demeure à Pétersbourg. Sa mère a cousu à son habit l'adresse de l'oncle, et le jeune voyageur saura se tirer d'affaire à travers les difficultés du voyage : il a son affiche-indicateur et le sang-froid anglais, qui ne s'étonne de rien.....

« J'ai entendu des sermons de *clergymen* anglicans, qui appartenaient à la *high-church*, la haute église. Ces prédicateurs étaient assis dans leur chaire, lisaient d'une façon froide une composition plus froide encore sur les beautés de la foi. Plutarque était cité en compagnie de saint Paul. Les pensées étaient vagues et ne sortaient pas des lieux communs sur la bonté du Créateur, sur le bonheur des âmes qui croient à la

rédemption de Jésus-Christ. Rien de ces peintures sombres sur la laideur du péché, où se complaisent les grands prédicateurs catholiques ; rien de cette frayeur salutaire dans laquelle vous jettent les Bourdaloue ou les Lejeune. On sort du sermon de nos prédicateurs, très mécontent de soi et bien résolu à changer de vie. Les auditeurs des harangues anglicanes me semblaient satisfaits et d'eux-mêmes et du prédicateur, qui leur montrait combien ils étaient heureux et bien établis dans la foi du Christ. Ces sermons semblent faits pour le repos de l'âme beaucoup plus que pour l'amélioration de la vie.....

« Les prédications de l'Église officielle, en Angleterre, sont trop froides pour le peuple : aussi le peuple, de plus en plus, s'en écarte. Des sectes nombreuses, sous forme de *congrégations,* reprennent le peuple, essaient de satisfaire son besoin d'entendre une parole plus chaude qui, en lui parlant de Dieu et du Christ, le remue et l'excite à améliorer sa vie. Le pays de Galles, qui est religieux, ne connaît plus guère en religion que les congrégations séparées : aussi c'est du pays de Galles que part le mouvement politico-religieux de la suppression de l'Église officielle, la seule rétribuée par l'État. On ne veut plus payer une église qui de moins en moins est l'église du peuple.....

« L'Armée du Salut, qui prêche dans toutes les villes d'Angleterre, fait-elle du bien ? En France, nous en ririons et elle tomberait sous les plaisanteries. Le cardinal Manning croyait qu'elle faisait du bien en parlant de Jésus-Christ à des gens qui n'en entendraient jamais parler.....

« L'Anglais est migrateur. Au printemps, le riche est à Londres ; l'été, il court la Suisse et gravit les glaciers ; l'hiver, il remonte le Nil pour s'établir en quelques hôtels improvisés à Thèbes. Le commerçant lui-même change facilement de résidence. On dirait des oiseaux établissant leur nid tantôt dans cet arbre, tantôt dans cet autre. Aussi les écoles de certains quartiers de Londres voient d'une année à l'autre se renouveler leur personnel. Les enfants sont partis avec leurs parents : on n'en entendra plus parler.....

« L'Anglais aime la liberté ; il en parle peu, mais il en jouit et la respecte chez les autres. Il semble vouloir cacher ce qui la

restreint en quelque façon. La maison de ses policemen n'est point mise en évidence comme en France : à Oxford, c'est la plus modeste des maisons, au fond de la ruelle la moins fréquentée..... »

Ici s'arrêtait la page de l'observateur français.

Puissé-je, cher ami, vous avoir donné une idée pas trop inexacte de ce que j'ai vu en mon voyage ! Pour moi, je garderai longtemps l'image d'Oxford avec ses tours gothiques, ses clochers normands, ses dômes byzantins, vus des bords de l'Isis par une belle matinée d'automne, alors que le soleil commençait à briser le brouillard de la nuit et à le rejeter, comme des lambeaux de gaze flottante, pour laisser apparaître aux regards les merveilles architecturales des vieux collèges. A travers les feuilles jaunissantes ou dorées, les premiers rayons du jour se jouaient dans les fenêtres gothiques des chapelles et des halls. Le silence planait encore sur la vieille cité. Mais voilà que, peu à peu, aux fenêtres de *Christ-Church*, de *Morton* et de *Corpus-Christi*, se montrent des têtes blondes d'étudiants : les cloches sonnent de tous les côtés, appelant à la chapelle : ces cloches, dont la voix est si harmonieuse et si bien faite pour éveiller dans l'âme tout l'essaim des meilleurs sentiments. Douces cloches, dont la voix a éveillé tant de générations d'étudiants, qui s'en sont allés, à travers la vie, réaliser tout ce qu'ils avaient formé ici de rêves ou poétiques ou utilitaires ! Elles me reportaient avec une émotion douce, mêlée de tristesse, au temps où elles appelaient les étudiants catholiques à la sainte messe !

Une fois rentré dans notre bonne ville d'Angers, près du château où sont nés les premiers Plantagenets, au milieu des abbayes visitées au XII^e^ siècle par saint Hugues de Lincoln, le souvenir de son clerc me revenait en mémoire. La douce figure de son saint maître m'apparaissait dans son auréole, mais voilée de tristesse ; son beau pays a abandonné la foi catholique apportée par saint Augustin. L'Université, fondée par les évêques, est devenue protestante. Elle conserve de ses pieux et généreux fondateurs l'organisation de ses collèges, leurs riches

prébendes et tout cet ensemble de lois et de règlements solides, qui ont perpétué sa durée, et qui maintiennent en plein dix-neuvième siècle tout un côté de la vie scolaire du quinzième.

Mais ses chapelles et ses églises ne contiennent plus Jésus-Christ dans l'Eucharistie : la Réformation l'en a chassé. Aussi, depuis lors, l'unité s'en est allée de l'Église d'Angleterre. A côté de l'Église officielle, qui elle-même se divise en plusieurs branches, *high-church* et *low-church,* se sont établies des sectes de toute sorte. On les compte par centaines. Toutes sentent le besoin de parler de Jésus-Christ, même celles qui tiennent leurs réunions en pleine rue. Mais la logique leur manque pour suivre Jésus-Christ dans tous les points de sa doctrine et pour reconnaître la rupture illégale de la Réformation.

Priez avec moi, cher ami, pour que Dieu ramène à son Église les bons esprits qui, comme ceux des Newman et des Manning, cherchent la vérité avec la droiture de l'esprit et la pureté du cœur, et pour qu'un jour Jésus-Christ dans l'Eucharistie reprenne possession des beaux temples que les évêques catholiques ont construits à Oxford, comme dans tous les comtés de l' « Ile des Saints ».

H. PASQUIER.

11 novembre 1892.

UN PÈLERINAGE A NOTRE-DAME D'HÉAS

(NOTES DE VOYAGE)

I. — Bagnères et Lesponne

Lundi soir, 31 juillet. — Cette année-là, notre voyage aux Pyrénées commençait par Bagnères.

Bagnères,
Bagnères,
Pays charmant, ô mon amour,
Patrie
Chérie,
Nous voici de retour.

Ainsi chantait de toute sa voix l'enthousiaste Stanco, oubliant son épuisement et sa fatigue, cette fatigue qui lui avait valu, en Italie, un surnom trop mérité [1]. Au trot rapide de trois petits chevaux basques, nous arrivions à Bagnères par la route de Tarbes. La journée avait été brûlante, mais nous touchions au soir. Bien loin, à notre droite, du côté d'Irun et de Fontarabie,

[1] *Stanco* veut dire *fatigué*.

le soleil se penchait vers l'Océan. Une fraîcheur embaumée s'élevait des champs de maïs et des prairies luxuriantes qu'arrosaient en bondissant les jolis ruisselets dérobés à l'Adour. « Voyez donc, s'écriait Raoul, quelle végétation splendide, quels maïs magnifiques, quelles merveilleuses pelouses ! Mais vous ne regardez rien ! Et pourvu que Stanco chante !... »

— Comment, nous ne regardons rien ? ripostait le *Zouave*. Moi, je n'ai d'yeux que pour ces collines charmantes entre lesquelles nous courons. D'abord elles étaient toutes petites ; maintenant elles grandissent de plus en plus, et là-bas, au fond, c'est la haute montagne. Laissez un peu vos maïs, et contemplez ces fantastiques sommets que le soleil couchant colore. Quels reflets de lumière, quelles teintes admirables ! »

Le nouvel interlocuteur avait fait la campagne de France parmi les zouaves de Charette ; de là le titre que nous lui conservons.

Notre quatrième compagnon ne disait pas un mot. Ce n'était qu'un enfant de seize ans, tout étonné et tout ravi. Il venait de conquérir son premier diplôme, et depuis trois jours on l'appelait le *Bachelier*. Son autre nom était Paul.

Mais voici les premières maisons de Bagnères. Notre cocher béarnais s'enfonce le béret sur l'oreille, fait claquer son fouet, et met ses coursiers au galop ; ne faut-il pas entrer en ville à un train qui nous fasse honneur ? Une minute plus tard nous passons devant un logis qui rappelle à deux d'entre nous d'inoubliables souvenirs. C'était jadis l'hôtel du *Grand Soleil*, où l'on nous faisait un si cordial accueil. Sur le seuil, pour nous souhaiter la bienvenue, accouraient le vieux *chef* et sa maigre patronne, et leur jeune Sylvia, au musical accent, et Hyacinthe, la vive servante, qui se moquait si lestement du grincheux et revêche personnage honoré par elle du nom romantique d'*Arthur*. La mort, hélas ! a frappé ici ; le *Grand Soleil* a pour jamais disparu de l'horizon, et aucune aurore ne saluera son retour. — Ne nous laissons pas entraîner aux pensées tristes, et descendons à cet hôtel neuf et riant, sur notre antique place des *Coustous*.

Mardi, 1er août. — Ce matin nous allons tout d'abord à

l'église Saint-Vincent : porche superbe du XVI^e^ siècle, belle et large nef du XV^e^, hautes fenêtres géminées par lesquelles la lumière descend à flots, faisant resplendir les riches dorures et les marbres étincelants. Nombreux fidèles ; des Bagneraises en capulet noir, le chapelet à la main, prient dévotement, accroupies sur le pavé de marbre. Elles se sont installées au hasard, sans souci de personne, là où elles ont trouvé un peu d'espace. Qui voudrait traverser leurs groupes confus devrait louvoyer avec adresse pour ne fouler aux pieds aucune des draperies qui s'étalent sur le sol. Une messe se célèbre, messe de défunts. Le chantre a une énorme voix de basse. Le vicaire a une éclatante voix de contralto ; il dit son *Pater* avec une aisance dégagée, non sans en agrémenter l'air de certaines fioritures au cachet tout à fait méridional. La messe s'achève vite ; le célébrant disparaît et revient d'un pas rapide, sans chasuble, l'étole noire sur l'aube blanche. Il s'approche de la balustrade ; à sa gauche, un enfant de chœur, mine éveillée, œil pétillant, a en mains un plateau mal argenté. Que viennent-ils faire ? Le prêtre se met à réciter des *Pater* et des *Ave*. Sur le champ les Bagneraises accroupies se relèvent et, bien drapées dans leurs capulets, s'avancent silencieusement, une à une, jusqu'à la balustrade, s'agenouillent un instant, et dans le plateau du servant mettent un sou ; après quoi, elles saluent l'autel et cèdent la place à d'autres. Cette procession muette continue jusqu'à ce que chaque femme ait déposé son aumône. Puis paraît un vieux sacristain ; de la main droite il soutient un objet assez gros, de couleur rouge ; et d'une voix caverneuse, la plus caverneuse qu'on puisse imaginer, il prononce ces paroles : « *Pour les âmes du Purgatoire !* »

Notre jeune Paul écoute et regarde stupéfait : « Que dit-il ? Que porte-t-il ? — Chut ! » — Quand le sacristain arrive près de nous, Paul voit enfin distinctement l'objet inconnu qui surexcitait sa curiosité ; sur une base plate se dresse une tour d'un rouge vif ; des créneaux de la tour s'élancent des flammes encore plus rouges ; au milieu des flammes est une statuette ; cette statuette figure une âme que les flammes enveloppent. « *Pour les âmes du Purgatoire !* » répète la voix caverneuse.

Au pied de la statuette une mince ouverture indique où peuvent passer les sous.

Dès que nous avons franchi le seuil de l'église : — « Ah ! fait le naïf bachelier, je n'avais jamais rien vu de pareil ; et tout d'abord j'avais peur, car je ne comprenais pas ce que disait le bonhomme. — Vous n'avez pas encore tout vu, mon brave Paul, répond Raoul ; si vous venez un jour avec nous à Naples, je vous montrerai à *Santa-Lucia* quelque chose de bien plus étrange. Santa-Lucia est la vieille église du quartier des matelots ; elle se glorifie de sa fontaine miraculeuse qui guérit les maux d'yeux. Sous le porche, à l'abri d'un vitrail, sont rangées, en divers groupes, quantité d'âmes du Purgatoire. Seulement, remarquez-le bien, ce sont toutes des âmes de prêtres ; on les reconnaît à leur costume : soutane, surplis, étole, barrette, costume assez mal choisi pour résister à des flammes ; mais de cette difficulté, les Napolitains ne s'embarrassent guère. Le spectacle est de nature à provoquer la compassion ; une inscription en grosses lettres invite les fidèles à prendre en pitié toutes les âmes de prêtres que purifie le feu du Purgatoire ; et nul des braves gens qui entrent à Santa-Lucia ne refuse à ces âmes en peine l'aumône d'un *Ave Maria.* »

— Tout cela est bien singulier, dit Paul ; mais avez-vous entendu la grosse voix du chantre ?

— A moins d'être sourd, qui ne l'entendrait ? Lors de notre premier voyage le chantre s'appelait Pécondom ; c'était un de ces quarante montagnards qui pendant plusieurs années parcoururent l'Europe, charmant les princes et les foules par leurs beaux airs pyrénéens. De retour à Bagnères, Pécondom reprit sa place de chantre au lutrin, il retrouva aussi son échope et son rasoir de barbier. Un jour il nous emmena dans sa chambrette, et y entonna, en notre honneur, ses plus fameux solos, entre autres le grand air de *Joseph :* « *Vainement Pharaon...* » Dans cet étroit réduit, sa voix retentissait comme un tonnerre ; toutes les vitres s'ébranlaient : — « Où avez-vous pris une voix pareille ? lui dit-on. — J'ai bu de l'eau de Labassère, répondit-il ; buvez-en aussi vous ; c'est la source qui est à droite des Thermes, à droite quand on regarde la façade de l'établisse-

ment ; elle a odeur de soufre, mais on s'y habitue. Quelle eau merveilleuse ! Notre curé avait une extinction de voix ; les médecins lui ordonnèrent cent remèdes ; rien n'y fit ; et il allait être obligé de renoncer à sa paroisse, quand il s'avisa de prendre tous les matins trois verres d'eau de Labassère. En quinze jours il se trouvait mieux ; au bout du mois il était guéri ; au lieu d'un tout petit filet de voix, il avait un timbre de cor de chasse. »

De l'église Saint-Vincent nous gagnons les Coustous. D'abord s'offre à nous un bassin d'eaux jaillissantes. Comme ces eaux qui courent partout dans Bagnères rafraîchissent le regard sous ce brûlant soleil ! Après la gracieuse fontaine commence l'allée des grands arbres. A l'ombre de ces arbres, une multitude de promeneurs : touristes aux costumes fantaisistes, montagnards aux bérets noirs ou bleus, guides au teint bronzé et à l'œil perçant ; on les reconnaît à leur large plaque de cuivre et à leur ceinture éclatante. Autour des allées, des étalages de toute sorte tentent l'acheteur : photographies, vues des montagnes, bâtons d'ascensionnistes, fouets élégants pour cavalcades, cannes de toute forme et de toute teinte. Une boutique offre, en énormes lettres, cet innocent jeu de mots : « *Prenez ma canne et laissez mon oie* » (monnaie.) Lainages de Barèges, foulards d'Espagne, limonade, bière, glaces, café, tout se trouve sur les Coustous. Le Zouave, à la gorge toujours altérée, propose de prendre un bock : « Fi donc, s'écrie Stanco, personne n'a soif ! — C'est-à-dire que vous n'avez jamais soif, vous ! » riposte Raoul.

Après les Coustous, voici l'allée des platanes ; à droite, dans un canal au parapet de marbre, se précipite un bras de l'Adour. Nous traversons un petit pont, puis quelques rues très proprettes, maisons blanches aux volets verts, terrasses et jardinets fleuris, que rafraîchissent sans cesse des ruisseaux toujours limpides ; ces ruisseaux font entendre partout leur gai murmure ; c'est une des musiques de Bagnères.

Place d'Uzer, il y a foule ; foule aussi dans toutes les rues adjacentes. C'est jour de marché ; fruits, légumes, poulets, étoffes, lainages, paniers, corbeilles, tout s'entasse, tout se mêle ; la voie en est encombrée, et on ne sait comment se frayer

un passage sans froisser quelque chose ou quelqu'un. Et quel tapage, quels cris ! — « J'en deviens sourd, fait Paul, et je n'entends pas un mot. Quelle langue parlent ces gens-là ?

— Il parlent patois; mais ils ont sur nous un singulier avantage ; ils comprennent fort bien le français, et même l'aragonnais. Voyez plutôt ces deux espagnols à l'air farouche, dont la tête aux noirs cheveux n'est protégée que par un foulard enroulé. Ils marchandent un lot de cerises ; et la paysanne qui crie et gesticule si fort, sait parfaitement ce qu'ils lui veulent. »

— Ah ! dit Raoul, des noisettes ! Achetons-en.

— Acheter des noisettes ? gronde Stanco.

— Sans doute ; qui m'en empêcherait ?

Stanco voit qu'il n'a qu'à se taire. Les flots de la foule l'entraînent et le séparent des acheteurs de noisettes. Il ne les retrouve que cinq minutes plus tard, au coin de la place d'Uzer.

— Vous vous étiez donc perdu ? lui demandent ses compagnons ; depuis un quart d'heure on vous cherche.

— Depuis un quart d'heure, c'est beaucoup.

— Mais enfin, que faisiez-vous ? Vous avez l'air tout saisi. Quelqu'un vous a-t-il fait peur ? Vous avez peur si souvent !

— Je n'ai pas peur, réplique Stanco qui semble pourtant assez ému ; mais j'avoue que je ne m'attendais pas à celle-là.

— A quoi ? à quoi ? parlez-donc !

— Eh bien, voici. Pendant que vous achetiez vos noisettes, j'ai été poussé sur le trottoir, et là un montagnard, aux cheveux grisonnants, m'a saisi par le bras : « Écoutez-moi » m'a-t-il dit.

— Que me voulez-vous ?

— Une consultation.

— Sur quoi ? Je ne suis pas du pays.

— Je le vois bien, et c'est à cause de cela. Écoutez. Peut-on demander une messe pour faire périr son ennemi ?

— Une messe pour faire périr son ennemi ?...

— Oui ; j'ai un ennemi mortel ; il m'a fait une chose qui ne se pardonne jamais.....

Et, regardant le jeune Paul, Stanco s'arrête court.

— Vous a-t-il expliqué son affaire ? demande le curieux ıoul.

— Oui, répond Stanco ; mais c'est le secret de cet homme.

— Qu'avez-vous répondu ? reprend Raoul un peu piqué.

— J'ai répondu comme vous auriez répondu vous-même : ıcun prêtre, sachant son devoir, ne dira la messe pour de- ınder la mort d'autrui.

— Et que répliqua votre montagnard ?

— Le montagnard ! Il serra les poings et lança un regard ·rible : Ah ! fit-il, je ne puis donc m'adresser ni à Dieu ni x hommes ? Alors je n'ai plus qu'à me venger tout seul. ılheur à *lui !*

— Voilà une étrange aventure, dit le Zouave ; nous la met- ıns dans notre prochain roman. La scène finale se passera r quelque sombre pic perdu dans les nuages, et au milieu ıne effroyable tempête ; les deux mortels ennemis, l'un etté par l'autre, se trouveront face à face, sur le bord de bîme ; un coup de tonnerre retentira, un coup de feu rtira, et le coupable, frappé en pleine poitrine, tombera ns l'affreux précipice en lançant une suprême malédic- n !

— Ne plaisantons pas, dit Stanco ; ce vieux montagnard ne ête point à rire.

— Oh ! quel grand oiseau ! s'écrie Paul tout-à-coup, regardez nc !

Ce fut une diversion très opportune. Le grand oiseau était aigle royal, blessé en défendant son aire ; il avait une aile ısée, et on l'offrait honteusement en spectacle à la curiosité s badauds.

— Cela fait pitié, dit Raoul ; a-t-il l'air misérable, ce pauvre gle, avec cette poussière qui le souille ! Ses yeux sont à demi ·més et clignotent ; ils ne semblent guère capables de con- npler le soleil !

Ces derniers mots réveillent sur le champ les souvenirs poé- ues de Stanco, et il s'en va en murmurant des vers.

— Que dites-vous donc ? lui demande Paul, qui le suit ınné.

Aucune réponse, et Paul entend seulement cette finale :

> Du Caucase à l'Athos l'aigle, planant dans l'air,
> Roi du feu qui féconde et du feu qui dévore,
> Contemple le soleil, et vole sur l'éclair.

— Soyez tranquille, fait Raoul; quand nous escaladerons le Pic du Midi, nous verrons planer des aigles, et nous entendrons plus d'une strophe en leur honneur.

. . . . . .

Mercredi 2 août. — Nous avons rapidement revu Bagnères, et nos chères allées de *Maintenon*, et nos délicieux ombrages de *Salut ;* nous avons même gravi les pentes du *Bédat* et suivi les premiers sentiers du *Monné,* ces sentiers où, un jour, le cheval qui emportait Raoul nous causa une si belle peur.

Ce matin s'achèvent les préparatifs pour la longue marche à pied, car aujourd'hui commence vraiment notre pèlerinage d'Héas. De Bagnères à Héas la distance n'est pas courte, et il y a plusieurs chemins. Quelle direction prendre ? On pourrait redescendre par la plaine de Tarbes, gagner Lourdes, puis Argelès, Pierrefitte et Luz. Mais ce serait suivre très prosaïquement la grande route. Nul de nous n'y songe. Ce n'est pas pour nous traîner sur les grandes routes que nous sommes venus aux Pyrénées. Allons à Héas par les hautes montagnes, d'abord par le Lac Bleu, le Pic du Midi et Barèges. — « Vous avez besoin d'*ascendre* », disait autrefois au chétif Stanco le docteur Costallat de Bagnères. — Eh bien, nous *ascendrons !* — Dans plus d'un endroit l'escalade sera rude, nous redoublerons d'énergie. Souvent aussi toute trace de sentier disparaîtra ; personne ne sera là pour nous indiquer le chemin ; nous serons comme perdus dans l'immense solitude ; cette pensée ne nous effraie pas trop ; nous avons confiance en nos anges gardiens. D'ailleurs Stanco et Raoul n'en sont pas à leur coup d'essai ; n'emportent-ils pas et le volumineux Guide-Joanne et la vaste carte de l'État-major ? Nous ne nous lançons pas autant à l'aventure que se lancèrent jadis Stanco et le

Zouave, quand, embarqués sur le *Météore,* sans marins et sans boussole, conduits par le seul Paul (un autre Paul que celui d'aujourd'hui), ils osèrent entreprendre la traversée de Nantes à Douarnenez. Or, de Nantes à Douarnenez il y a loin ; il y a surtout plus d'un mauvais passage ; la mer de Bretagne n'est pas tous les jours une mer aux molles caresses, aux douces et tièdes brises. Entre Belle-Ile et Quiberon, qui conduit une barque ne doit pas s'endormir ; doubler l'île de Groix n'est pas toujours si facile ; plus loin, les roches de Penmark ont mauvais renom ; puis il s'agit de franchir le Raz de Sein :

Qui passe le Raz sans malheur
Ne le passe point sans peur.

Ce voyage-ci n'est pas aussi téméraire. Un point cependant reste très obscur : aurons-nous, tous les quatre, assez de vigueur physique pour supporter jusqu'au bout les fatigues d'une pareille course ? A cette question, chacun hardiment répond oui, tout haut ; mais tout bas, chacun se dit : « Suis-je bien sûr de mes compagnons ? »

Du sommet de la tour, le beffroi de Bagnères sonne trois heures.

— En route ! dit Stanco.

Nous partons, le cœur un peu ému. Par l'allée des Coustous, nous nous dirigeons vers la route de Campan. Voici l'Adour, aux eaux d'azur; sur son autre rive se développe une fertile vallée. « Quel est ce clocher, à gauche, demande Paul? — C'est le clocher de Gerde ; quel aimable curé nous avons connu là ! C'est par Gerde qu'on va à la Pène de Lhéris. Regardez, Paul, cette montagne à la croupe si longue et si arrondie, on dirait un immense lion; elle se coupe brusquement. C'est la montagne aux fleurs et la montagne aux fraises, une des plus gracieuses du pays de Bagnères. Nous sommes grimpés là trois fois, et non sans peine, un jour surtout où nous nous étions risqués par le *Pas du Chat*. Avant d'atteindre la croupe il faut marcher longtemps, et par des sentiers de toute sorte ; il y a des prairies, il y a des bois. Dans un bois se cache le *gouffre du Habourat,* ou *puits d'Arris*. A notre premier voyage, Raoul

en fit la découverte : il se trouva tout à coup, sans le savoir, au-dessus de l'ouverture béante; son ange gardien seul lui sauva la vie. Après quoi l'intrépide Raoul jeta dans le gouffre les plus grosses pierres qu'il put trouver, et aussitôt des voix croassantes sortirent de l'abîme, puis de grands oiseaux noirs, des corneilles, s'élancèrent criant avec fureur.

— Ah ! fait Raoul, si vous voulez raconter nos trois ascensions de la Pène de Lhéris, nous n'en finirons pas d'ici ce soir. Direz-vous aussi comment là-haut un aigle, qui planait, menaça de s'abattre sur vous ? Comment en revenant par les cabanes d'*Ordincède*, le vertige vous prit sur la crête ? Comment une bergère d'Ordincède vous versa de si bon lait dont vous vouliez trop boire ? Qui donc brisa l'écuelle au grand chagrin de la bergère ?

— L'écuelle était écornée d'avance, et ce n'est pas de ma faute si elle s'est brisée ; d'ailleurs on paya largement le dommage ; il est vrai que la bergère gémissait toujours : « Où voulez-vous que j'achète une écuelle ? Les marchands ne montent pas jusqu'ici. »

— Messieurs, s'écrie tout à coup une voix aiguë, voulez-vous voir le grand châtaignier de Médous ?

La caravane s'arrête brusquement.

La voix aiguë était celle d'un jeune garçon de quinze ans ; cet intelligent indigène vivait de son châtaignier, sans le vendre.

— Ah ! oui, dit Raoul, il faut voir ce châtaignier fameux.

— Est-ce bien loin ? demande le Zouave.

— Comptez-vous donc vos pas ? riposte le bouillant Raoul ; le châtaignier est tout près.

— Qu'en savez-vous ? réplique le Zouave.

— Il n'y a qu'à traverser la prairie, répond le jeune Bigorrais, et à entrer sous bois.

— C'est cela ! une prairie, puis un bois, puis des détours. Nous avons assez de chemin à faire avant ce soir.

— Allons donc ! s'écrie Raoul, je vois très bien le châtaignier.

Là-dessus on s'engage à la file dans un étroit sentier, au milieu du luxuriant gazon. Voici bientôt l'arbre gigantesque : il s'élance droit et majestueux ; son tronc magnifique n'a aucune branche ; la tête seule de l'arbre se pare d'une couronne superbe ; cette couronne atteint une élévation prodigieuse.

— Ce n'est pas moi, dit Paul, qui grimperai cueillir ces châtaignes-là !

— Hein ! s'écrie Raoul triomphant, avez-vous jamais vu un châtaignier pareil dans le pays nantais, à Orvault ou à Treillières ? C'est merveilleux. Mais aussi quel soleil et quelle fraîcheur ! Regardez ces eaux jaillissantes !

— Ceci, dit le jeune Bigorrais, est la source de Médous.

Stanco ouvre son Joanne : « Le livre assure, dit-il, que nous voyons-là un bras souterrain de l'Adour ; l'eau s'est enfouie au-dessus de Campan, a traversé cinq ou six kilomètres de grottes ; elle reparaît ici. Admirons encore ce châtaignier et partons ! »

Raoul reste un peu en arrière ; mais d'un pas rapide il rejoint bientôt ses compagnons ; il a trouvé cinq ou six petites fraises, et deux jolies fleurs.

— Mettez ces fleurs dans le *Guide,* dit-il, et n'ayez pas la maladresse de les perdre.

— Déjà vous collectionnez ! Que sera-ce donc là-haut ?

Ainsi grondait Stanco, tout en feuilletant son livre. Avant a Révolution, lut-il, il y avait à Médous un couvent de capucins ; dans leur chapelle une Vierge miraculeuse attirait des pèlerins sans nombre. Le pèlerinage le plus célèbre fut celui de 1588. Une épidémie terrible dépeuplait Bagnères. Les Bagnerais vinrent en procession à Notre-Dame de Médous. En tête de la procession se traînait à genoux une pieuse chrétienne nommée Liloye, du village de Baudéan. Elle fit ainsi, à genoux, le trajet entier depuis Bagnères (deux kilomètres et demi). Quand elle arriva devant Médous, les cloches de la chapelle se mirent d'elles-mêmes en branle pour saluer la procession. Les Bagnerais pleuraient et priaient de tout leur cœur ; ils s'en retournèrent pleins de confiance, et leur confiance ne fut pas trompée : l'épidémie avait disparu. Quant à la pieuse Liloye,

elle vécut en grand renom; dans toutes les vallées, de Bagnères à Campan et jusqu'à Gripp, elle était vénérée comme une sainte.

— C'est très bien, fit le jeune Paul, mais je ne voudrais pas essayer de venir à genoux jusqu'ici depuis Bagnères.

— A Sainte-Anne d'Auray, dit Raoul, j'ai vu des Bretonnes faire à genoux sept fois le tour de l'église. La distance de Bagnères à Médous ne les effraierait guère.

— Elle m'effraierait bien, moi, dit le Zouave ; même sur mes pieds je la trouve longue, avec un soleil pareil sur la tête et un sac si lourd sur le dos.

Le soleil, en effet, nous dévore ; la route éblouissante renvoie d'ardentes bouffées qui nous brûlent le visage. D'un œil d'envie nous regardons les limpides ruisseaux qui courent aux bords de la route ; ils semblent avoir hâte de se précipiter dans l'Adour.

Ayons un peu de courage ! Nous touchons à Baudéan. Comme ce village est gracieusement posé au pied de sa montagne ! Une tour du moyen âge s'élève fière sur un mamelon, et donne au site un air des anciens jours. Au sortir de Baudéan s'ouvre brusquement à droite une vallée nouvelle : c'est la vallée de Lesponne, la nôtre désormais jusqu'à demain. Quittons la vallée de Campan.

— Tant mieux ! fait le Zouave, nous aurons de l'ombre.

La vallée de Lesponne se creuse entre les contreforts du Mont-Aigu et ceux du Pic du Midi ; elle se prolonge de l'est à l'ouest, serpentant au pied de mamelons couronnés de sapins et de hêtres. Quand elle débouche dans la vallée de Campan, elle est étroite, et les hauteurs qui la dominent nous protègent contre le soleil. Elle s'élargit bientôt ; mais ses sinueux détours présentent de nombreux ombrages ; d'ailleurs, la journée s'avance, le soleil va disparaître pour nous derrière les grands sommets. Nos yeux se reposent charmés sur les fraîches prairies que baigne l'Adour du Lac Bleu, — ce Lac Bleu vers lequel nous grimperons demain matin. — A droite des prairies, quelles belles pentes gazonnées ! Çà et là, des habitations pittoresquement assises s'entourent d'une végétation touffue, de haies enguirlandées de fleurs, de grands cerisiers surchargés

de petites cerises noires. — Ces cerises sont d'un goût exquis, dit aussitôt Raoul que son heureux instinct a fait regarder à terre, et qui a trouvé dans l'herbe des cerises par douzaines.

— Un clocher ! s'écrie Paul.

— Un clocher ? Vraiment ?

— Oui ; regardez à travers les arbres.

— Eh bien ! nous sommes rendus ; c'est Lesponne.

Un joli vallon s'ouvre, et nous découvrons le village tout entier. Ce n'est pas une capitale, mais nous fuyons les capitales. Voilà l'église, toute modeste, le presbytère bien humble, mais très hospitalier ; nous en avons bientôt la preuve, car le bon curé nous aperçoit et nous fait des offres dont nous sommes confus. — Merci mille fois, M. le curé, mais nous irons à l'auberge.

Dans le pré du presbytère bondit un jeune poulain.

— Ah ! dit Stanco, si j'avais pour demain des jarrets aussi solides !

Vanterons-nous l'auberge de Lesponne ? Du souper nul ne se plaignit beaucoup : le pain, à peu près noir, se coupait en larges tranches ; si le vin était aigrelet, l'eau en revanche avait une fraîcheur délicieuse. Mais quand il fallut trouver nos lits, quelle déception ! Stanco, Raoul et Paul grimpèrent sous les combles. Là, entre les poutrelles, tout près du toit, s'allongeaient trois paillasses de maïs. Chacun choisit la sienne. — Ne vous avisez pas cette nuit de dresser la tête, car vous défonceriez la toiture. — Quant au Zouave, il dut se réfugier ailleurs, dans un grenier voisin, où pour lit il eut le plancher, comme à sa première nuit de zouave, au Mans, en 1870.

En nous souhaitant le bonsoir, la patronne nous avait dit : « Il ne faudra pas vous inquiéter si vous entendez quelque chose ; les hommes ne se coucheront pas tout de suite ; ils se donnent en bas une partie de plaisir. »

La partie de plaisir ne fut pas pour nous. Ces braves Lesponnais se mirent à jouer aux cartes, buvant et causant à qui mieux mieux. Le vin excitait leur verve, et leur voix s'animait, s'animait ! Entre eux et nous il n'y avait qu'un misérable plancher, aux planches mal jointes ; nous aurions pu les voir ; nous étions bien forcés de les entendre. Que disaient-ils ? Ils

parlaient patois et trop vite. L'un d'eux, racontant sans doute une histoire guerrière, s'écriait comme un capitaine : « *Avanti ! Avanti ! à la baïonnetta !* »

— Est-ce que vous dormez, vous autres ? demanda Stanco exaspéré.

— Non, répondit Raoul, mais cela m'amuse.

— Cela vous amuse ! Savez-vous qu'il est onze heures ou minuit !

— Que voulez-vous que j'y fasse ?

— Et demain matin nous devons nous lever à quatre heures.

— Oh ! à quatre heures ? ?

— Certainement, si vous ne voulez pas grimper au Lac Bleu en plein midi.

— Calmez-vous, mon pauvre Stanco ; vous rirez de ceci demain. Ces braves gens me rappellent nos Savoyards de Viuz-en-Sallaz, qui jouaient le soir aux cartes en mangeant la soupe. Ils en eurent pour trois heures. Entre deux cuillerées, l'un disait : « Ah ! tu as joué le valet ? eh bien, je joue la dame ! » — Et ici une autre cuillerée. — Après quoi, l'autre Savoyard reprenait : « Ah ! tu as joué la dame ? eh bien, je joue le roi ! » Jamais je n'oublierai leur gravité et leur lenteur. Chacun posait une carte à son tour, et à son tour aussi puisait dans la soupière commune. Tout cela à intervalles si mesurés et si longs ! Ce soir, au moins, nos gens sont vifs. Écoutez-les plutôt.

— *Avanti, avanti, à la baïonnetta !* répétait sous nos planches le conteur d'exploits.

— Ah ! quelle nuit ! ah ! quels lits ! gémissait Stanco.

II. — Le Lac Bleu

Jeudi 3 août. — A la pointe du jour, Stanco saute de sa paillasse et, sur-le-champ, interpelle les deux voisins. Quelle cruauté ! Raoul et Paul dormaient si bien, oui, « de tout leur

ouvoir, de tout leur appétit. » — L'un entr'ouvrit un œil, autre étendit un bras. — Stanco reçoit plusieurs épithètes peu atteuses ; il n'en a cure et s'en va appeler le Zouave. Bientôt es quatre voyageurs se retrouvent ; ils font assez piteuse nine ; ils donneraient le Lac Bleu pour un bon lit. Par onheur l'air est si frais dans cette haute vallée, que les plus ndormis secouent vite leur torpeur. Une tasse de café noir timule l'énergie ; les provisions s'entassent dans le sac, pro-isions précieuses, car au Lac Bleu il n'y aura que de l'eau rès froide.

En route ! Bon chemin de mulets. Une fois, déjà, Raoul et tanco sont passés par ici à cheval, avec le *Philosophe* et *Constantin ;* aujourd'hui il faut aller à pied, ce qui, dans deux eures, paraîtra dur. Mais la marche à pied a ses agréments. Nous sommes en pleine liberté, sans aucun conducteur tarifé, ans savoir où nous arriverons ; nous ne pouvons compter que ur nous-mêmes, et ceci n'est pas sans charme.

Au-dessus de Lesponne les cultures sont fort rares ; bientôt lles cessent tout à fait ; au bas des versants que nous lon-eons, on ne voit qu'ajoncs et bruyères ; plus haut s'étagent es forêts de sapins. Nous marchons une grande heure. Atten-ion ! voici quelques cabanes ; à droite s'ouvre une gorge. Cette orge mène vers le Mont-Aigu ; n'allons point par là ; conten-ons nous d'admirer la jolie cascade d'*Aspt*, dont l'eau écu-nante descend des pentes du Mont-Aigu.

Une demi-heure plus tard voilà une autre gorge, à gauche, ette fois ; au fond de la gorge se dresse une montagne uperbe.

— C'est le Pic du Midi, s'écrie Stanco.

— Il paraît tout proche.

— Oui, mais il est plus loin qu'il ne nous semble, et si nous oulons l'atteindre par le Lac Bleu, prenons garde à ne pas anquer notre Lac ; cette gorge s'appelle d'*Ardalos ;* elle n'est oint pour nous la bonne voie.

— Ah çà ! fait le Zouave, qui met à profit ce moment de alte pour essuyer la sueur de son front ; où est donc votre onne voie ?

— Voyez la carte d'état-major, nous ne sommes qu'à

1006 mètres d'altitude : nous détournerons à gauche, à 1110 mètres ; c'est clair.

— Oui, ce qui est clair, c'est que je suis éreinté.

— Déjà, brave zouave ! *Avanti, avanti, à la baïonnetta !*

Il fallut encore une demi-heure pour atteindre la bifurcation marquée sur la carte (1110 mètres).

— Attention, répète Stanco, nous sommes au point décisif. Si nous nous trompions ici, ce serait terrible. Ce sentier qui incline à droite nous perdrait dans des montagnes inconnues. Tenons la gauche : le torrent nous barre le passage ; il faut le traverser ; précisément voici une passerelle, deux planches de sapin ; maintenant il n'y a rien à craindre ; ce torrent sera notre meilleur guide, c'est l'Adour du Lac Bleu ; il sort du Lac où nous voulons arriver.

Nous suivons donc le jeune Adour, d'abord sur sa rive droite, puis sur sa rive gauche, puis de nouveau à droite, et ainsi de suite, au gré de ses caprices rapides. Tantôt ses eaux bondissantes nous rafraîchissent les pieds, tantôt elles forment de brillantes cascades dont les fines gouttelettes caressent nos fronts. Ici et là sont des bouquets de hêtres ; des rhododendrons y poussent à l'aventure ; plus haut, des pâturages ; au-dessus des pâturages se déroulent des lacets.

— Ces lacets, déclare Stanco, sont l'escalier de la grande ascension ; lisez *Joanne*. « *Il faut gravir un formidable escarpement de huit cents mètres.* »

— N'allez pas dire des choses pareilles, proteste Raoul ; vous voulez donc nous épouvanter ?

— Huit cents mètres ! répète Paul stupéfait.

— Oui, répond l'obstiné Stanco, treize fois la hauteur de la cathédrale de Nantes.

— Quoi ! gémit le Zouave, grimper si haut avec un sac si lourd ?

— Ce n'est rien du tout, réplique le Raoul, on ne monte, si l'on veut, qu'un centimètre à la fois ; d'ailleurs rien n'est sain comme d'*ascendre* !

— Sain, peut-être, mais rude assurément, reprend le Zouave, qui a plus de bonne volonté que de vigueur physique.

Que d'énergie et de persévérance il faut pour triompher du

midable escarpement ! Le soleil nous brûle sur cette pente
is ombrage ; les lacets, avec leurs mille tours et détours,
is semblent interminables. La sueur coule sur nos fronts,
e protègent mal nos mouchoirs blancs ingénieusement étendus
is nos chapeaux. Des quatre ascensionnistes, trois gardent
sombre silence ; ils montent, ils montent, mais lentement,
tement, la pointe en fer de leur bâton se heurtant aux cail-
x. Seul, l'infatigable Raoul reste radieux ; il gravit d'un pas
le, sans s'appuyer à rien, poussant parfois un cri joyeux,
erpellant les traînards et leur jetant un mot railleur.

– Hé ! Stanco, vous avez encore meilleure figure que le jour
vous montiez ici à cheval. Dans ce temps-là vous n'étiez
vigoureux, et le guide, vous voyant sur votre bête une mine
llongée, hochait la tête et disait : « Ce jeune monsieur-là
ait mieux fait de rester à Bagnères. » Mais votre ami le
losophe répondit par cette farce : « Ce jeune monsieur-là !
yez pas peur pour lui ; il a été vingt ans dans les gen-
mes ! — Lui, dans les gendarmes ! s'écria le guide naïf, pas
sible ! — et vingt ans ! Je ne lui aurais pas donné vingt-
q ans en tout ! »

Pour écouter cette belle histoire, on faisait halte, debout,
etant, les deux mains sur le solide bâton ferré. Tout à coup
oul s'élance à gauche ; il a vu sur une pente, presque à pic,
e touffe de gazon d'où s'élève une fleur bleue ; il lui faut cette
ır.

– Comment ! dit le Zouave épuisé, vous avez le courage de
is risquer à une escalade inutile ? Vos jarrets sont donc
cier !

– Il va tomber ! crie Paul.

– Lui, tomber ? répond Stanco ; il est comme les chèvres ; il
a le pied sûr et les goûts aventureux :

> Là, s'il est quelque lieu sans route et sans chemin,
> Un rocher, quelque mont pendant en précipices,
> C'est où ces dames vont promener leurs caprices.
> Rien ne peut arrêter cet animal grimpant.

– Enfin j'ai ma fleur, s'écrie joyeusement Raoul ; quel bleu

délicat ! Étalez-la entre deux pages de votre *Joanne*. Et maintenant que vous êtes reposés, montons !

— Reposés ! fait le Zouave, hochant la tête.

Nous reprenons notre pas d'ascension, pas très lent, mais régulier : « Il ne faut jamais monter vite, nous disait le vieux guide qui nous conduisit un jour de Saint-Sauveur au col de Lisey, il ne faut jamais monter vite ; il faut seulement ne point s'arrêter. » Le conseil est bon, quand on est assez vigoureux pour le suivre. La dernière partie de l'ascension fut extrêmement pénible — excepté pour Raoul. — Le soleil était de plus en plus brûlant, le sentier semblait de plus en plus rude. La caravane « suait, soufflait, était rendue. »

— Voici le Lac Bleu, crie tout à coup Raoul, qui a cinquante pas d'avance ; venez, venez, c'est admirable !

Paul et Stanco font un dernier effort et atteignent la crête. Ils s'arrêtent immobiles, et ne peuvent, malgré leur fatigue excessive, retenir aussi eux un cri d'admiration.

Quant au pauvre Zouave, ses forces trahissent complètement son courage. Il se traîne, il se traîne ; enfin le voilà ! Sans accorder au Lac Bleu ni un regard, ni une parole, il laisse tomber à terre et son sac et son gros manteau gris, puis tout de son long il s'abat sur le sol pierreux. Ses yeux se ferment : « Un verre d'eau ! gémit-il, je meurs de soif ! »

Quelle heure est-il ? — Dix heures. — Nous avons droit au repos jusqu'à midi. Au milieu d'une longue course, l'étape est chose délicieuse. Certains touristes ont trop peur de la fatigue. Ils ne font d'excursion qu'en voiture ou à cheval. Plaignons-les sincèrement. Ils ne soupçonnent pas quels plaisirs procure la marche à pied ; ils ne soupçonnent pas surtout combien, après une ascension pédestre de quatre ou cinq heures, il est doux de s'étendre sur le dos ; de se tremper dans l'eau très fraîche, les mains, les pieds, la tête ; puis de retirer du sac aux vivres les trésors qu'il renferme. Il y a là une suite d'opérations singulièrement agréables. Demandez plutôt à Raoul ; il y excelle. Nul ne grimpe comme lui, mais aussi nul comme lui ne sait préparer le festin et y faire honneur. Tout d'abord notre pauvre Zouave, trop surmené, contemple d'un œil morne et le pain et les plats. — Quand je dis les *plats*, c'est par euphé-

misme ; il ne faut pas prendre ce mot dans le sens rigoureux. Enfin le Zouave s'arme de résolution et d'un couteau, mais quand il y aurait là une dinde aux truffes tout entière, il ne se lèverait pas pour la découper ; il ne bouge pas de sa bonne place et se soulève à peine sur le coude ; il faut tout lui mettre en main. Entre chaque bouchée il demande à boire : « J'avalerais, dit-il, votre Lac tout entier. » On assure qu'en Afrique, au milieu des sables du désert, la soif cause une souffrance indicible. J'ignore ce que peut être la soif en Afrique, mais je sais bien ce qu'est la soif dans les montagnes, après quatre heures d'escalade sous l'ardent soleil du Midi.

Le repas s'achève, les forces renaissent ; l'air si vif des grandes altitudes nous anime d'une vigueur toute nouvelle. Nous sommes à une hauteur d'environ deux mille mètres (1,968 mètres, dit la carte.) L'atmosphère a une pureté et une transparence que nos humbles plaines ne connaissent point ; aussi notre œil, faute d'habitude, juge-t-il fort mal des distances. Les objets lointains se dessinent avec une netteté qui nous trompe absolument. Tel sommet éloigné de 20 à 25 kilomètres, à vol d'oiseau, nous semble à peine à une demi-lieue.

Lors de notre premier voyage, le guide fit cette question au plus jeune d'entre nous :

— Combien vous faudrait-il de temps pour faire le tour de ce lac ?

— Une demi-heure peut-être.

— Eh bien, reprit le montagnard, je vous donne cent francs si vous en faites le tour en six heures.

Le ciel est d'un azur splendide ; mais l'azur du lac fait pâlir le ciel. Cet azur des flots, profond, sombre, velouté, ravit d'enthousiasme notre ami Paul : « Non, s'écrie-t-il, non, je ne le croirais pas si je ne le voyais pas ; je n'aurais jamais cru que l'eau pût me sembler plus belle que le ciel. Je comprends maintenant que ceci s'appelle le Lac Bleu. »

Le temps est tout à fait calme. Les eaux limpides, que ne ride aucune brise, réfléchissent merveilleusement tous les détails des pentes qui les entourent. Ces pentes, jadis couronnées de forêts, aujourd'hui dénudées, forment un vaste cirque, une coupe immense, où le lac repose. Par delà, dans toutes les di-

rections, se dressent des sommets lointains, des pics hardis, aux découpures fantastiques.

— Oh ! s'écrie Paul, voyez là-bas, c'est tout blanc ; est-ce un nuage ?

— Non, c'est de la neige.

— De la neige ?

— Très certainement. Regardez dans la jumelle. Vous verrez bien d'autres neiges tout à l'heure, et surtout ce soir.

— Midi ! s'écrie Stanco ; faisons les sacs, et en route?

La proposition est accueillie avec plaisir. Deux heures de repos, le déjeuner et, par-dessus tout, l'air incomparable des hauteurs ont fait oublier toutes les fatigues. Chacun s'équipe lestement.

Stanco déploie sa carte d'état-major.

— Et maintenant, dit-il, que tout le monde ouvre l'œil et dise son avis. Voici sur la carte le Lac Bleu où nous sommes ; voilà, à l'est, le Pic du Midi où nous prétendons coucher. Il nous manque une boussole. — Pourquoi n'en avoir pas acheté une à Bagnères ? — Grâce à Dieu nous avons le soleil, qui nous indique le sud. Mais si le temps se couvrait, si le brouillard nous surprenait, si l'orage survenait, que deviendrions-nous ?

— Il n'y aura pas de brouillard, répond Raoul, ni brouillard ni orage.

— Est-ce que vous n'êtes pas déjà venus par ici ? demande le Zouave, très sérieux.

— Nous sommes venus une fois, à cheval, et avec deux guides. Nous devions, du Lac Bleu, gagner le col d'Aoube. (Je vois sur la carte la montagne d'Aoube, au sud-est, quant au col ?...) Notre guide-chef se trompa ; par où nous fit-il passer ? Je n'en sais rien. Il y eut de mauvais moments ; plus d'une fois le cœur nous battit. En certains endroits il fallut grimper à pied, dans les pierres roulantes, et tirer à grande peine nos chevaux par la bride ; nos chevaux hésitaient, tremblaient ; ils sentaient d'instinct qu'ils n'étaient pas dans le bon chemin. Aujourd'hui, par où irons-nous ? Dieu le sait.

— Ce qui est sûr, dit gravement le Zouave, c'est qu'il faut nous diriger vers l'est.

- Tournons donc à gauche, conclut Stanco. Ce petit sentier, ord du lac, va-t-il à gauche ?
· Oui, répond Paul.
- Eh bien, prenons-le sans hésiter. Recommandons-nous à anges gardiens, et invoquons Notre-Dame d'Héas. En fin ompte, c'est chez elle que nous voulons aller.
t sur-le-champ, de sa meilleure voix, Stanco entonne un de refrains chéris :

Notre bonne Dame d'Héas,
Dans le péril ne nous oubliez pas ;
Veillez sur nous,
Et sauvez-nous !
Si sur nous gronde la tempête,
Que votre bras puissant l'arrête,
Et détourne de notre tête
Son fléau destructeur.
Ah ! protégez les enfants du pasteur !

vons-nous jamais fait une course pareille ? Le sentier est lt et pierreux ; il se continue sur le flanc du vieux mont ıdé, à une immense hauteur. A notre droite, dans le fond, bas, on aperçoit le Laquet, puis un ruisseau, puis des pâtu-s. Nous marchons en file, un à un. Personne n'aura-t-il le ige ? Si l'un de nous faisait un faux pas, il roulerait sur la e sans gazon, et serait mort avant d'être arrêté par le pla-.. — Regardez devant vous, Paul, regardez le ciel si vous ez, mais ne regardez point le précipice. — Gare aux rses, Stanco ; tenez-vous mieux qu'un certain jour au col Balme, en Savoie. Ce serait, il est vrai, votre dernière rse, et vous n'auriez pas besoin de recourir au rebouteur.
· Ne plaisantez pas, répond Stanco ; le moment est trop choisi.
· Pas si mal choisi. Est-ce que vous n'êtes pas charmé de ager ainsi en l'air ? Je me figure être en ballon.
· Moi, reprend Stanco, je pense surtout à une chose, au col l s'agit d'atteindre. Où est-il ? qui nous le montrera ?

— Il est devant vous, puisqu'il n'est ni à droite ni à gauche; à gauche, c'est le rocher presque à pic; à droite, c'est le précipice. Il n'y a donc point à s'égarer.

— Ne riez pas!

— Pourquoi? Tout nous sourit : le beau soleil, l'air vif et pur, les montagnes inondées de lumière, et jusqu'à cette blanche neige que j'aperçois là-bas. La voyez-vous? Quelle nappe éblouissante! N'est-ce pas *Néouvielle?* Regardez sur votre carte.

La carte est déployée; on s'oriente le mieux possible, non sans dire bien des paroles; la conclusion commune est que ces immenses champs de neige ne peuvent appartenir qu'au massif de Néouvielle.

La caravane se remet en marche. Stanco ne tarde pas à trahir, une fois de plus, ses préoccupations.

— Cherchez-vous toujours le col d'Aoube? demande Raoul. Ce col-là nous fut si désagréable que je souhaite fort en rencontrer un moins raide.

— Moi aussi, mais dans la circonstance présente, le premier col qui se présentera sera bon à prendre. Nous sommes trop haut, et je ne serais pas fâché de me voir à des altitudes moins sublimes.

— Jusqu'ici, dit le Zouave, cela va bien, mais il ne faudrait pas aller ainsi trop longtemps.

Nous nous trouvons toujours sur le flanc de la montagne, à une élévation énorme au-dessus du ravin. Un moment, sur la gauche, semble se dessiner la trace d'un nouveau sentier. Il y a, pour la caravane, un arrêt, et quelque hésitation. Mais la trace paraît si effacée, si faible, qu'on ne peut avec vraisemblance la supposer frayée par des pas d'hommes. Personne ne veut s'y risquer. On continue donc dans la direction précédente. Bientôt à droite, tout au fond, on découvre une prairie, un troupeau et deux bergers. Les brebis ne nous apparaissent que comme des taches blanches sur la verdure. Les bergers nous aperçoivent; l'un d'eux nous lance un cri aigu et prolongé.

— Nous appelle-t-il? demande Paul; nous ne pouvons pourtant pas descendre ici.

— Écoutez, écoutez, commande le Zouave.

La distance entre les bergers et nous est si grande qu'il ne ous parvient qu'un cri indistinct. Très inquiets, nous nous rrêtons.

Le berger donne alors à sa voix toute l'intensité qu'il peut, et ous entendons ces mots :

— Où allez-vous ??

— Pic du Midi ! répond Stanco.

— Pic du Midi ! crient à leur tour ses compagnons.

Les bergers se taisent.

— Quelle chance ! reprend Stanco. Évidemment nous sommes ans la bonne voie ; sans cela ces deux montagnards nous eraient signe de changer de route.

— Je me demande un peu, dit le Zouave, comment nous erions pour changer de route, à moins de retourner d'où ous venons.

— C'est égal ; je suis enchanté de voir que les bergers nous aissent continuer. Ils ont cru, sans doute, que nous nous éga- ions ; puisqu'ils restent tranquilles, j'en conclus...

— Que vous devez en faire autant, Stanco.

— Vraiment, ajoute celui-ci, on dirait que notre aventure résente a été célébrée d'avance dans une des jolies chansons u Père Delaporte.

— Comment ?

— Oh ! chantez cette chanson, dit Paul.

— Je ne demande pas mieux, mais sur quel air ? Tant pis. ssayons :

Sur les monts noirs aux têtes blanches,
Hantés de l'aigle et de l'isard,
Par le chemin des avalanches,
Un enfant marchait au hasard.

— Cet enfant, c'est Paul ; il marche bien au hasard !

— N'interrompez pas.

Sur son front, le vent et l'orage ;
Sous ses pas, ni fleur, ni gazon ;
Mais l'enfant, reprenant courage,
Disait : Là-bas est l'horizon.

— C'est-à-dire le col d'Aoube.

— Halte-là ! pauvre enfant qui passes,
Criait le pâtre ou le chasseur... ;

— N'est-ce pas ce qui vient de nous arriver ?
— C'est vrai. Mais gardez pour vous vos réflexions.

Halte-là ! pauvre enfant qui passes,
Criait le pâtre ou le chasseur,
Où vas-tu dans ces hauts espaces,
Sans guide, ami, ni défenseur ?

— En effet, c'est bien le cas de Paul.
— Laissez donc chanter !

Viens, ce soir je te ferai fête
Dans mon chalet, dans ma maison.
Mais lui, du pic au sombre faîte,
Disait : Je cherche l'horizon.

— Je cherche le col d'Aoube !
— Raoul, si vous ne voulez pas que je continue...
— Oh ! continuez, continuez !

Et sous les mélèzes antiques
Montait le hardi voyageur ;

— Pas de mélèze ici, malheureusement.

Et sur les glaciers fantastiques
Il fixait un regard songeur.

— Fixez donc les neiges de Néouvielle, Paul, et ayez un regard très songeur.

Les chasseurs dirent : C'est sans doute
Un pauvre orphelin sans raison.
Mais l'enfant poursuivait sa route
Et voyageait vers l'horizon !

— Pourquoi nos bergers auraient-ils pris Paul pour un orphelin ?

— Raoul, vous êtes ridicule ! Je ne chanterai pas le quatrième couplet.

— Il y a un quatrième couplet ?

— Oui.

— Eh bien, ne vous en privez pas.

— Vous êtes ridicule, Raoul, encore une fois ! D'ailleurs, le quatrième couplet ne s'applique pas du tout à Paul qui vient d'être reçu bachelier.

— Qu'est-ce que le baccalauréat peut avoir affaire dans cette chanson-là, où il n'est question que de monts noirs, d'avalanches, de pâtres, de chasseurs, de glaciers ?...

— Le baccalauréat est très bien lié à la chanson, car la chanson est chantée, dans une charmante comédie, par un candidat malheureux.

— Je vous en prie, Monsieur, supplie Paul, chantez la fin.

— Ce sera donc à cause de vous.

Et moi, sur d'autres Pyrénées,
Aux âpres fleurs, aux blancs sommets,
J'ai couru depuis dix années,
Je cours et n'arrive jamais.
En haut, vers un lointain fantôme,
Grimpent mon cœur et ma raison ;
Je voyage... vers le diplôme,
Je voyage... vers l'horizon !

— Bravo ! dit Paul en riant.

— Très bien ! répète le Zouave.

— Certainement c'est très bien, réplique le méchant Raoul ; d'ailleurs, puisque la chanson est de votre ami Victor Delaporte, je n'ai pas envie de la critiquer. Je discute seulement les applications que vous en faites.

— Assez ! Je ne vous chanterai plus jamais rien.

— C'est pour rire ; vous chanterez bien ce soir, au Pic.

— Au Pic, si nous pouvons y parvenir. Mais quoi ! Une crête de rocher qui nous barre le chemin ?

— Victoire, victoire ! s'écrie Raoul ; voilà un petit passage ; c'est le col.

— Pas possible !

— Çà, le col d'Aoube ?

— D'Aoube ou d'ailleurs, peu importe.

— Vous rappelez-vous le port de Vénasque, en face de la Maladetta ? C'est un passage singulièrement resserré, mais *ceci* ne mérite ni le nom de port, ni le nom de col.

— *Ceci* mérite tous nos hommages, car il nous tire d'une grande inquiétude. Certainement nous ne sommes point passés par ici avec nos chevaux, aucun cheval n'y grimperait.

— Ni surtout n'en descendrait, ajoute Raoul qui, à califourchon sur la crête, examine curieusement l'autre versant.

La crête dressée devant nous est peu haute, étroite, effritée. Une mince échancrure permet de la franchir. Les aspérités de la roche offrent au pied du grimpeur un appui suffisant. Nous grimpons donc, le Zouave prêtant le secours de son bras à Stanco et à Paul. Quant à Raoul, il dégringole déjà sur la pente nouvelle, poussant ses cris joyeux qui surexcitent notre ardeur.

— Hop ! hop ! crie-t-il, venez vite ; je vois une cabane, des hommes, des chevaux, nous sommes sauvés.

Nous descendons pleins d'entrain. La pente, parsemée de gazon, est ravinée en cent endroits. Ce sont les eaux qui ont ainsi tout creusé. En ce moment le sol est aride ; mais pendant huit ou dix mois il est couvert de neige, et quand, au chaud soleil de juin, les neiges se mettent à fondre, des ruisseaux se forment et se précipitent vers la vallée de Baréges, où gronde déjà le gave, le Bastan aux cascades furieuses. Demain nous descendrons aussi nous vers cette vallée de Baréges ; aujourd'hui nous devons *ascendre* vers le Pic du Midi.

Plus bas que nous est un plateau, d'où il nous faudra remonter dans une direction nouvelle. Gagnons d'abord ce plateau. Quel bonheur qu'il s'y trouve quelqu'un pour nous indiquer le vrai sentier du Pic ! Sans cela notre embarras serait peut-être cruel. Comme nous l'annonçait tout à l'heure la voix de Raoul, des touristes se trouvent là ; ils font une courte halte et viennent du Pic du Midi. Nous faisons halte à leurs côtés, le

cœur en joie, remerciant la Providence, nos bons anges et Notre-Dame d'Héas. La partie hasardeuse de notre course est très heureusement achevée ; du moins, nous le croyons. Dans ce sentier perdu et absolument désert que nous suivions depuis le Lac Bleu, nous avions sur nos têtes un soleil splendide ; le soleil nous servait de guide. Quel précieux service il nous rendait ! Ce service, nous en apprécions presque aussitôt tout le prix. A peine sommes-nous assis sur l'herbe rare et dure, que se produit un de ces phénomènes atmosphériques si fréquents et si dangereux dans les montagnes : de la profonde vallée du Bastan monte un nuage blanchâtre ; ce nuage atteint notre plateau et nous enveloppe. Notre ami Paul pousse un cri de terreur ; le nuage devient si épais qu'en un instant il nous dérobe la vue des objets les plus rapprochés : cabanes, touristes, guides, chevaux, tout disparaît : « J'ai peur, dit la voix tremblante de Paul, je ne vous vois plus ! » Et, en effet, bien que nous ne soyons qu'à un pas les uns des autres, nul d'entre nous ne peut apercevoir ses compagnons.

— Êtes-vous tous là ? demande Stanco gémissant.

— Oui, oui.

— Raoul n'a pas répondu !

— Je suis là.

— Ne bougez pas, pour l'amour de Dieu, le précipice est tout près à droite, ne bougez pas !

Par bonheur un courant d'air soulève cette nuée redoutable ; l'ombre devient moins intense ; les objets se laissent deviner ; les rayons du soleil percent le bas du nuage, puis resplendissent triomphants. Ah ! quelle joie de revoir le soleil !

— Eh bien, dit le Zouave, si un brouillard pareil nous avait enveloppés il y a une heure, et ne s'était pas dissipé, que serions-nous devenus ?

— Le cœur me bat, dit Paul.

— J'ai cru, réplique Stanco, que le mien ne battait plus. Le froid humide du nuage me glaçait.

— La peur vous glaçait encore davantage, dit Raoul ; mais je ne vous le reproche pas, car je n'ai jamais été si saisi.

Un grand montagnard, portant la plaque de guide, s'approche de nous.

— Vous êtes seuls? nous demande-t-il; vous n'avez personne pour vous conduire? Connaissez-vous la montagne? Où allez-vous?

— Nous allons au Pic du Midi, répond le Zouave, et nous n'en savons pas trop le chemin.

— Le chemin est très facile, reprend le montagnard, il n'y a pas à s'égarer. Voilà le sentier; il s'efface un peu dans les pâturages, mais vous le retrouvez quelques pas plus haut; suivez-le; il est très bien tracé. Bon voyage!

— Pourvu qu'il ne vienne pas de brouillard, fait Paul.

— Non, dit le montagnard, le temps sera beau toute la soirée. Cette nuit, je ne dis pas.

Et, sifflant un air de chanson, le guide court vers ses chevaux et aide ses voyageurs à se mettre en selle; puis sa caravane s'ébranle. Nous regardons un instant ces cavaliers. Leur descente sur les lacets en zigzags offre un spectacle singulièrement pittoresque.

— En route, aussi nous, commande le Zouave; ne perdons pas le temps. Combien d'heures d'ici le Pic?

— Joanne assure qu'en trois quarts d'heure on doit arriver à la *Hourque des Cinq-Ours,* c'est-à-dire à l'auberge du Pic; de la Hourque au sommet du Pic, il ne faut, d'après lui, qu'une heure. Mais Joanne suppose que nous avons tous le jarret d'acier des montagnards, le jarret infatigable de Raoul. Pour nous, comptons largement un bon tiers en sus; là où Joanne n'exige qu'une heure, mettons une heure et demie, ce sera beaucoup plus près de l'exacte vérité.

Nous reprenons notre ascension. La pente présente d'abord des pâturages, pâturages un peu maigres, où croissent à l'aventure de nombreux iris. Raoul et Paul s'empressent de cueillir les fleurs bleues, non sans s'écrier qu'ils n'ont jamais vu nuances plus délicates. Bientôt — le guide l'avait annoncé — toute trace de sentier s'efface sous l'herbe; mais il n'y a pas à se méprendre sur la direction générale : entre les mamelons qui, à droite et à gauche, nous enferment, un vallon se creuse; le milieu de ce vallon est évidemment notre véritable route. Nous y montons donc, à pas lents, car l'inclinaison du sol est assez rapide. Tout à coup nous parvenons à une crête; un ho-

rizon splendide se déroule à nos yeux. Devant nous s'étendent d'immenses espaces; çà et là se dressent des pics superbes, séparés par d'effrayants abîmes. Nous admirons quelques instants ce spectacle magnifique; puis nous nous remettons en marche. Les pâturages ont cessé; il n'y a plus que de la terre aride et des roches sauvages, effritées par la neige, la pluie et la foudre. Ici et là une touffe d'herbe; parfois cette touffe solitaire se couronne d'une jolie gentiane aux pétales d'azur. Comment cette fleur gracieuse est-elle venue germer si haut? Quelle main l'a protégée contre le froid glacial des nuits, contre le vent terrible qui trop souvent fait rage sur ces âpres sommets? O fleur mignonne, de quel cri de joie Raoul et Paul te saluent! — Tenez, Paul, la voici, ne la froissez pas; donnez-lui asile entre deux feuilles de votre carnet; quand vous la regarderez plus tard, en Bretagne, elle sera pour vous un charmant souvenir.

Le sentier se continue en lacets, lacets très longs qui se développent sur le flanc d'une montagne dénudée.

— Quoi donc? demande le Zouave, est-ce qu'il faut encore grimper par là? Ceci est-il enfin votre fameux Pic?

— Non, répond Stanco, nous n'avons pas encore aperçu le lac d'Oncet; vous savez, Raoul, ce lac au-dessus duquel nous avons eu si peur?

— Ne parlez jamais de vos peurs. Le jour où le lac d'Oncet nous fit un effet désagréable, nous étions à cheval, et très fatigués; voilà pourquoi l'impression fut si vive. Aujourd'hui nous sommes à pied, tout ira bien.

— Oui, nous sommes à pied, réplique le Zouave, et je n'en suis pas plus flatté; à l'heure qu'il est, je m'offrirais un cheval avec la plus entière satisfaction; j'accepterais même sans honte une antique chaise à porteur.

— Fi donc! s'écrie dédaigneusement Raoul.

Nous cheminons par les lacets, et nous nous élevons de plus en plus. En bas est le précipice. Notre œil s'y porte beaucoup trop. Pourquoi cette étrange attraction vers l'abîme? Tout à coup notre jeune touriste s'affaisse; ses mains se cramponnent au rocher, son front se cache dans une touffe de gazon.

— Qu'avez-vous, Paul?

— La tête me tourne.

Le Zouave s'élance vers lui et le remet sur les jambes.

— Il ne faut pas regarder le précipice ; n'arrêtez les yeux que sur le terrain où vous marchez.

— C'est singulier, dit Paul ; quand nous avons le précipice à gauche, je m'en tire ; quand on détourne au bout du lacet, et que le précipice se trouve à droite, je ne sais plus où j'en suis.

— C'est que vous êtes fatigué ; buvez une goutte de cognac.

— Je ne peux pas boire de cognac.

— Vous ne le pouvez pas en plaine, mais à 2,000 mètres, ce n'est pas du tout la même chose. Essayez.

— Non, non !

— Voulez-vous coucher ici ?

Raoul — c'est lui qui porte la gourde en sautoir — approche des lèvres du patient le gobelet de cuir ; le patient gémit, mais s'exécute.

— Allons, cela va mieux, n'est-ce pas ?

— Un peu mieux.

— Beaucoup mieux. Marchez maintenant sans penser à rien ; ne regardez que le sentier, et appuyez-vous solidement sur votre alpenstock.

La caravane se remet en file. En avant, comme toujours, grimpe lestement Raoul. Bientôt éclate son cri joyeux :

— Le Pic du Midi ! Le lac d'Oncet !

Devant nous se dresse, majestueux et sauvage, le dernier escarpement du Pic si renommé, l'orgueil du pays de Bagnères. A sa gauche, se creuse en entonnoir un gouffre immense. Sur les pentes nues du gouffre se détachent, éblouissantes, trois ou quatre nappes de neige. Tout au fond miroitent des eaux aux reflets bleuâtres. Il ne nous reste désormais qu'à longer une petite crête. De cette crête autrefois, cet abîme du lac d'Oncet nous causa une vraie terreur. Aujourd'hui nous contemplons le même spectacle non sans émotion, mais sans vertige. Pourquoi ? C'est que nos pieds reposent sur le terrain solide. En selle, au contraire, chacun de nous se disait : « Ma vie ne tient ici qu'à un fil ; si ma bête fait un faux pas, tout est fini, et ces eaux glaciales et sombres m'engloutissent à jamais ! »

Stanco et Raoul rappellent ces vieux souvenirs.

— Moi, fait Paul, je ne passerais point ici à cheval, quand on m'offrirait cent mille francs.

— Donnez-moi le bras, dit le Zouave.

Et le Zouave complaisant, se plaçant entre le précipice et son jeune compagnon, sert à celui-ci d'appui protecteur. Nous franchissons vite ce mauvais pas, nous affectons même un certain air gaillard, car nous sentons qu'on nous regarde. La vanité humaine se trahit encore à 2,300 mètres d'altitude. Pourtant il n'y a là, à l'extrémité de la crête, que deux ou trois montagnards qui ne nous connaissent guère ! Derrière ces hommes sont bâtis quelques logements d'apparence très modeste ; ces logements nous abriteront la nuit prochaine. Nous sommes à la *Hourque des Cinq-Ours*. Aurons-nous assez de vigueur pour gravir ce soir jusqu'à la pointe du Pic ?

(La suite au prochain numéro.) L'abbé V. MARTIN.

SOUVENIRS DE TERRE-SAINTE

II [1]

LES PLEURS DES JUIFS

Debout, le front penché sur les grands blocs informes
Qui du temple autrefois tenaient les plates-formes
Et maintenant, hélas ! portent, déshonorés,
La mosquée infidèle et ses dômes dorés ;
Graves, inattentifs à l'étranger qui passe,
Au pied du Moriah, dans une étroite impasse,
J'ai vu, le vendredi, les Juifs verser des pleurs.

Leurs sanglots, par moments, s'arrêtaient; un des leurs,
Un grand vieillard, lisait dans une bible antique,
Lentement, des fragments du thrène prophétique :
Et la ville envahie, et le trouble et l'effroi,
La chaîne des captifs au cou tremblant du roi,

[1] Une première pièce a été publiée dans le numéro d'août de la *Revue* des Facultés catholiques : *La Tombe du pèlerin.*

Les vases du Seigneur aux mains de Babylone,
Les flammes consumant la dernière colonne
Du temple, les parvis rouges de sang humain,
Juda que l'on entraîne et que suit Benjamin,
Et les vautours planant sur ce qui fut Solyme !
Le livre refermé, monotone, sublime,
Navrant, recommençait leur long gémissement.

Dix-huit cents ans passés, ces pierres, tristement,
Voient, chaque vendredi, depuis la troisième heure
Jusqu'au soir, Israël qui médite et qui pleure.

O sombre Jérémie, à quelque éclair du ciel
Avais-tu donc jamais, dans l'avenir cruel,
Pressenti que les tiens, sur une autre ruine
Et plus grande, viendraient se frapper la poitrine
Et redire les cris échappés de ton cœur,
Quand il se lamentait devant Assur vainqueur ?

Oh ! ce n'est pas Assur qui fait couler leurs larmes,
Mais autour des remparts les légions en armes,
Mais la guerre civile aidant l'envahisseur,
Mais l'enfant aux yeux purs, l'enfant plein de douceur,
Souriant, égorgé par sa mère affamée,
Mais des mains de Titus une torche enflammée
Qui tombe, et l'incendie et ses langues de feu
Dévorant en un jour le temple de leur Dieu,
Les palais de leurs chefs, leur culte et leur patrie.

Et Sion, tour à tour, est à l'idolâtrie,
Au Christ, à Mahomet ; à Jéhovah, jamais !
Quels prophètes encor parlent sur les sommets ?
Où donc est le grand-prêtre ? Où donc sont les portiques
Qu'emplissaient de leurs chants les Kinnors lévitiques ?
Où donc le saint des saints, frère du Sinaï,
Qui sous son voile pur cachait Adonaï ?
Où donc est le Messie ? Où donc la délivrance ? —
David a tout perdu, tout, jusqu'à l'espérance :

Elle est ensevelie entre tous ces débris,
Mieux que dans Josaphat les ossements flétris
Dont les hommes jamais n'ouvrent la tombe blanche.

Femmes, enfants, vieillards dont le front bas se penche,
Ils songent. — Juifs, pourquoi, dans l'effrayant passé,
Un souvenir pour vous est-il seul effacé ?
Vous ne voyez que Rome et ses coups redoutables,
Et le jour et l'instant où des voix lamentables
Du Moriah brûlant montèrent jusqu'au Ciel,
Sans pouvoir le fléchir par ce suprême appel.
D'un autre vendredi, d'une autre troisième heure,
Rien ne vous parle donc ! — « Condamnez-le... qu'il meure ! »
Autour du Golgotha qui donc jetait ce cri ?
Qui donc, à coups de fouets, sanglant, pâle, meurtri,
Se traînant sous sa croix, y fit monter le Juste ?
Au pied de son gibet, à sa souffrance auguste,
Oui, qui donc insultait par des ricanements
Et comptait de son cœur les derniers battements ?
Qui disait : « Que son sang tombe sur notre tête ? »
Juif, il y tombe encor..... ta haine est satisfaite.
Mais, depuis deux mille ans, malgré toi, tes malheurs
Ici même à ce sang te font mêler tes pleurs.

Jules MÉNARD,

Prêtre.

CHRONIQUE DES FACULTÉS

La rentrée des *Facultés Catholiques de l'Ouest* a eu lieu, ainsi que les affiches l'avaient annoncé, le jeudi 3 novembre. Elle s'est faite dans de bonnes conditions. Les professeurs des *quatre* Facultés ont recommencé leurs cours dès ce jour-là ou le lendemain. Autour de leurs chaires, les élèves sont venus se grouper, aussi nombreux, pour le moins, que les annés précédentes. Le contingent de la Faculté des lettres et de la Faculté des sciences a même grossi. Pour le droit, la rentrée n'est pas tout à fait terminée ; il faut attendre les examens du baccalauréat, qui se prolongent d'ordinaire jusqu'à la fin de novembre et parfois jusqu'aux premiers jours de décembre. Mais il y a tout lieu d'espérer que les professeurs auront plus d'élèves encore que l'année dernière. — Les familles de nos étudiants n'ont pas désespéré de l'avenir. Nous les en remercions cordialement, en regrettant que tous les catholiques ne suivent pas ce bon exemple.

***

Un nouveau professeur a été adjoint, cette année, à la Faculté des lettres : M. l'abbé Dedouvres, chargé du cours de

littérature grecque. — Je n'ai point à le faire connaître à nos abonnés : ils ont tous lu, dans le numéro d'août, certainement avec intérêt et profit, son étude sur le P. Joseph du Tremblay ; ils en liront d'autres sur le même sujet dans les numéros qui vont suivre. — Le vendredi, 4 novembre, M. l'abbé Pasquier, doyen de la Faculté des lettres, présentait le professeur aux étudiants. En quelques mots pleins de délicatesse, il rappela que M. Dedouvres, il y a un peu plus de vingt ans, accourait prendre rang parmi ses premiers disciples, pour devenir bientôt son premier licencié ; conduits par ce guide, à l'expérience déjà longue, les étudiants ne pouvaient manquer de faire un gracieux voyage « au pays du goût », sous le beau ciel de la Grèce, où l'air est si pur et les horizons si clairs..... M. Dedouvres se leva. D'une voix que l'émotion faisait légèrement trembler, il remercia M. l'abbé Pasquier de ses paroles affectueuses, ainsi que de la marque de confiance qu'il lui avait donnée en le désignant pour son successeur. Sans doute, l'élève remplaçait le maître ; mais ce serait toujours le maître, dont il avait reçu les enseignements, qui continuerait, par lui, de guider ses auditeurs au pays de la Grèce..... Et le cours commença.

Tous nos compliments de bienvenue et de succès à notre nouveau collègue.

***

Il paraît que nous tenons, dans les préoccupations de nos concitoyens, une place plus grande qu'on ne l'aurait cru. Depuis que nous avons perdu Mgr Freppel, qui avait fait de l'Université son œuvre de prédilection, les conversations sur notre destinée se font nombreuses, et les langues vont leur train. Prêtres et laïques — j'entends ceux qui s'intéressent à nous — s'inquiètent affectueusement de l'avenir ; ceux-là, nous les remercions de leur sollicitude, nous les prions même de nous apporter ou de nous continuer vigoureusement leur concours. D'autres, — les indifférents ou les adversaires, — s'étonnent, non sans une certaine naïveté, que les *Facultés*

Catholiques de l'Ouest ne se résignent pas à mourir. Il n'est pas jusqu'aux commis-voyageurs qui, soit à Angers, soit dans les autres grandes villes de la région, ne s'occupent de nous et e prédisent la ruine à brève échéance ; d'aucuns même l'avaient xée pour une époque qui est déjà passée.

Tous ces bruits ne sont peut-être pas pour nous déplaire. Je e sais plus qui disait que, pour son compte, il préférait au ilence les injures et les mauvais propos. Le silence n'est que our les morts ou les endormis. Espérons qu'il ne se fera pas ur nous.

***

Et voilà que les journaux se mettent de la partie. Dans son uméro du 25 octobre, le *Matin* a daigné nous prendre en onsidération. Si vous l'avez lu, vous avez dû trouver qu'il l'a ait d'une manière peu aimable, pour ne rien dire de plus. Les dministrateurs des Facultés catholiques lui ont adressé la ttre suivante[1] :

Angers, le 28 octobre 1892.

Monsieur le Directeur,

Dans le numéro du *Matin*, portant la date du 25 octobre, un des édacteurs pose la question de savoir si l'on trouvera les ressources écessaires au maintien des Facultés Catholiques d'Angers. — Nous vons, dès aujourd'hui, les motifs les plus sérieux de croire notre istence assurée.

Votre envoyé spécial ajoute : « Les élèves manquent. On en réunit éniblement une quarantaine, — tous boursiers. »

En quoi il se montre fort mal renseigné. Voici, pour l'année 891-1892, la moyenne des chiffres portés sur les états trimestriels ournis à l'inspection académique :

Droit. —	Inscriptions,	90 ;	inscrits,	132.
Lettres[2]. —	—	11 ;	—	36.
Sciences. —	—	8 ;	—	37.

[1] Elle a été publiée dans l'*Anjou*.

[2] Pour les lettres, comme pour les sciences, il n'y a, en tout, que quatre scriptions, que l'on peut prendre dès la première année. D'où l'écart otable entre les *inscriptions* et les *inscrits*. (N. D. L. R.)

Les inscriptions s'élèvent donc, pour nos trois Facultés, à 109, et le nombre, toujours supérieur, *des jeunes gens en cours d'études* est de 205.

Nos *boursiers* sont bien peu nombreux : ce sont presque tous de futurs professeurs des établissements secondaires ecclésiastiques ; les évêques ou des sociétés d'anciens élèves pourvoient à leurs frais d'étude, à raison des services qu'ils en attendent pour leurs collèges. Jusqu'à ce jour, ni l'État, ni les départements, ni la ville d'Angers, ne nous ont alloué ces bourses ou demi-bourses qui sont, pour certains établissements privés et même pour ceux de l'État, de véritables et très avantageuses subventions.

Nous percevons les mêmes droits d'inscription que les Facultés officielles. Quant aux internes, ils paient une pension assez élevée pour ne pas se croire à charge aux catholiques de l'Anjou et des diocèses voisins.

Ceux-ci n'ont pas davantage à faire des sacrifices pour la formation de *quelques officiers de santé*. Nous n'avons jusqu'ici ni Faculté ni École de médecine. Comment votre envoyé spécial ne l'a-t-il pas su ?

Votre article étant de nature à nous porter préjudice, nous vous prions, Monsieur, d'insérer cette rectification nécessaire.

Veuillez agréer.....

Dans le journal l'*Anjou*, la lettre que je viens de transcrire était suivie de ces remarques très sensées :

« Au dire des *gens bien informés*, à qui s'est adressé l'envoyé spécial du *Matin*, la vente des biens de la *Mense* aurait pour but de mettre le gouvernement à même de connaître exactement le revenu de l'évêque. « Du même coup, ajoute-t-il, il fait disparaître des immeubles qu'on affectait à des établissements privés, créés et entretenus pour combattre l'enseignement public. »

« L'aveu est bon à retenir et confirme absolument notre manière de voir. Nous avons même toujours cru que la liquidation des menses épiscopales, inaugurée à la mort de Mgr Pie, n'avait d'autre but que la destruction d'œuvres mal vues de nos gouvernants.

« Il ne nous déplaît pas davantage de constater que, pour la nomination d'un nouvel évêque, on se préoccupe de son attitude possible au regard de nos Facultés. Nos laïcisateurs signalent ainsi eux-mêmes aux catholiques la nécessité de ces établissements, pour

lesquels ils professent absolument la même hostilité que pour les collèges ecclésiastiques et les écoles congréganistes. Les catholiques n'en seront que plus zélés à maintenir et à développer, avec une constitution nouvelle, moins liée *à la vie* des évêques, l'œuvre capitale de Mgr Freppel. »

***

Comme l'insinue la lettre des administrateurs, les professeurs des différentes Facultés, secondés par des auxiliaires très dévoués, se sont mis à l'œuvre avec l'industrieuse activité des abeilles refaisant la ruche endommagée ou détruite. Ils ont déjà obtenu de très bons effets. Presque dans tous les diocèses rattachés aux *Facultés catholiques de l'Ouest*, des comités sont constitués et fonctionnent, ou vont fonctionner bientôt. — Je vous en donnerai la liste complète dans le prochain numéro.

Ici ou là, cette organisation s'est faite avec plus d'éclat. A Saint-Malo, par exemple, la réunion provoquée par le Comité, aidé par les dames patronnesses, a été fort intéressante. Le *Salut* en a fait une relation signée du secrétaire, M. Roulleaux. Je vous la transcris presque en entier :

Le samedi 15 octobre, à trois heures, une assemblée d'élite se pressait dans la sacristie neuve de la cathédrale, pour assister à une conférence sur l'Université catholique de l'Ouest, établie à Angers, que devait donner l'un de ses membres les plus distingués, M. Lucas, professeur de droit international, conseiller municipal d'Angers, bâtonnier de l'ordre des avocats.

Depuis la mort du regretté Mgr Freppel, les catholiques de nos régions se demandaient, non sans anxiété, quel sort était réservé à cette grande œuvre, chère entre toutes au cœur de l'illustre évêque. Privée de son fondateur et de son plus ferme soutien, allait-elle pouvoir continuer à vivre ?

C'est pour répondre à ces préoccupations, calmer ces inquiétudes, exposer la situation et tracer la voie à suivre, que M. Lucas devait prendre la parole ....

Aux premiers rangs de l'assistance, avaient pris place : MM. les Curés de Saint-Malo et de Saint-Servan, M. le général de Charette, les dames patronnesses et les membres du Comité.

M. le comte de Kergariou, président, ouvre la séance. En des termes d'une rare élévation et d'une distinction parfaite, il rappelle la mission divine que l'Église a reçue d'enseigner les peuples ; les nobles luttes des Montalembert, des Falloux, des Lacordaire, des Dupanloup ; le succès couronnant les efforts de ces vaillants et la liberté de l'enseignement aux trois degrés conquise d'étape en étape : 1833, 1850, 1875. La dernière de ces victoires, et non la moins mémorable, a donné naissance aux Universités catholiques. C'est de ces Universités, et spécialement de celle d'Angers, que M. Lucas, avec sa haute autorité, doit nous entretenir.

Tout le monde applaudit cette allocution, digne préface du beau discours que l'on va entendre.

La parole est donnée ensuite au conférencier. — Tout d'abord, il exprime sa reconnaissance à l'auditoire choisi qui l'entoure : il remercie de leur bienveillant appui MM. les Curés de Saint-Malo et de Saint-Servan, dont la présidence d'honneur est pour l'œuvre un gage assuré de succès dans leurs villes ; il salue dans le général de Charette, le modèle de toutes les vertus chrétiennes, jointes à tous les héroïsmes militaires, dans le comte de Kergariou « l'homme qui sait mener de front les œuvres les plus diverses et traiter avec une égale compétence les questions pratiques de l'agriculture et la thèse doctrinale d'un enseignement supérieur chrétien », ajoutant qu'il ne saurait d'ailleurs se faire l'avocat d'une meilleure cause, puisqu'il défend aujourd'hui l'une des meilleures lois qu'ait votées, comme membre de l'Assemblée nationale, son vénéré père.

Déjà maître de son auditoire, l'orateur entrant dans le vif du sujet, développe la grande thèse de l'enseignement supérieur chrétien. Cet enseignement, il est superflu de s'appliquer à en démontrer la nécessité devant une telle assistance : c'est le couronnement indispensable de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire chrétien, que tous les catholiques sont d'accord pour défendre et soutenir. Quels bienfaits n'a-t-il pas rendus et n'est-il pas appelé à rendre au déclin du XIX^e^ siècle, si tourmenté, si fécond en tristesses, en présence d'un avenir si gros de menaces !

Et cependant, on voit des catholiques marchander leur concours à nos Universités : c'est, disent-ils, un luxe qui coûte trop cher ! — Un luxe ! Mais, vraiment, l'enseignement, comme l'armée, n'a-t-il pas ses cadres ? Or, que dirait-on d'un ministre de la guerre qui,

sous prétexte d'économies, licencierait l'état-major et ne conserverait que les sous-officiers et les simples soldats ?

D'autres vont jusqu'à dire que les Universités catholiques sont non seulement inutiles, mais nuisibles. Avec une logique implacable, l'orateur s'attache à réfuter ces diverses objections. Il se résume en disant : « C'est par l'école qu'on veut nous vaincre ; défendons-nous par l'école. » Et il termine par ce cri : « On laïcise ; christianisons. »

Toute cette thèse est développée d'une voix chaude et merveilleusement timbrée, dans un langage vigoureux et magnifique ; c'est de la véritable éloquence.

Dans la seconde partie de son discours, M. Lucas nous entretient plus spécialement de l'Université d'Angers. — La loi sur la liberté de l'enseignement supérieur est votée le 12 juillet 1875. Quatre mois après, l'Université d'Angers, la première en date, ouvre ses portes. Elle naquit sous l'effort généreux « de notre illustre évêque, notre maître, notre père bien-aimé, que nous pleurons toujours », bénie par Pie IX, soutenue par les dons des fidèles de dix diocèses, encouragée par les évêques, au milieu desquels le vénéré cardinal Brossais Saint-Marc se distinguait par son zèle. Les bénédictions de Léon XIII ne lui ont pas fait défaut.

L'institution a prospéré, elle est aujourd'hui dans toute sa sève : les élèves y viennent non seulement de l'Ouest, mais encore de toute la France et de l'étranger. Il s'agit maintenant de la soutenir et de la faire vivre : c'est pour nous, catholiques, un devoir impérieux autant que facile. — Mais quelle est la situation ?

Ç'a été un mot d'ordre dans une certaine presse de parler bien haut des dettes de M^gr^ Freppel. Tous ces bruits ont une origine et une cause que vous devinez bien. En ce qui concerne notamment l'Université d'Angers, la situation financière est des plus claires. L'actif, qui est représenté par les terrains, bâtiments, bibliothèques, collections, laboratoires, peut être évalué à 1.500.000 francs. « Cet actif est net. » — Le budget annuel est, en moyenne, de 140.000 fr. Sur cette somme, il y a plus de 70,000 francs d'assurés. Il s'agit de trouver le reste. Comment y parviendrons-nous ? Par l'*association*.

L'orateur donne lecture des principaux articles des statuts de « l'association formée en vue d'entretenir et de développer les Facultés catholiques de l'Ouest. » Il commente les termes de l'art. 2, qui précise le but de cette Association.....

Ici se place un petit calcul. Il nous faut, dit M. Lucas, trouver 70,000 fr. dans nos dix diocèses, soit 7,000 fr. par diocèse. La sous-

cription *minima* étant de 20 fr., il suffit de recruter 350 membres sur 650,000 habitants dans l'Ille-et-Vilaine. En vérité, est-ce là une prétention excessive, lorsqu'il s'agit d'une œuvre d'où peut dépendre, en partie tout au moins, le salut de la patrie? — Les catholiques de ce pays donneront donc leur obole et, en continuant à soutenir l'Université de l'Ouest, leur Université, ils auront travaillé pour Dieu et pour la France,

A peine l'orateur s'est-il assis, salué par d'unanimes et chaleureux applaudissements, que M. le Curé de Saint-Malo se lève.

Celui-là, lui aussi, est un maître dans l'art de bien dire. Avec une élégance et une poésie de langage vraiment exquises, avec des délicatesses infinies, avec des accents partis du cœur, il remercie et complimente M. Lucas, l'éminent conférencier, M. le Curé de Saint-Servan, M. de Kergariou, le général de Charette, les dames patronnesses, les membres du Comité et enfin l'habile organisateur à qui revient tout le mérite de cette réunion, M. l'abbé Bourgain, professeur d'histoire à l'Université catholique d'Angers.

Puis, M. le Président lève la séance d'un seul mot, voulant, dit-il, laisser les auditeurs sous le charme des paroles qu'ils viennent d'entendre.

Avant de clore ce compte rendu, que M. Bourgain nous permette, à nous aussi, de le remercier au nom de tous : c'est grâce à lui, en effet, que nous avons goûté ces bonnes et fortes émotions, que nous avons savouré le rare plaisir d'assister à une réunion qui a été une véritable fête oratoire.

Tout le monde est donc parti charmé et acquis à la cause de l'enseignement supérieur chrétien. — « Eh quoi ! disait-on, il s'agit d'un si petit effort pour sauver cette œuvre admirable, et nous ne le ferions pas !..... »

Des paroles on est passé aux actes. *A fructibus eorum cognoscetis eos.* Les adhésions recueillies par le comité de l'arrondissement de Saint-Malo représentent, en ce moment, une somme de plus de 3,000 fr. par an.

Six semaines auparavant, au congrès de la Roche-sur-Yon, l'Université catholique avait délégué deux de ses professeurs : M. le chanoine Ravain et M. René Bazin. Tous les deux prirent la parole dans la réunion solennelle du 31 août. — M. Ravain exposa, en quelques mots, les ressources financières

et l'organisation nouvelle des Facultés catholiques de l'Ouest. En terminant, il s'excusait de s'être présenté devant cette assemblée, disant qu'il n'essaierait pas de justifier leur intervention dans un *Congrès d'œuvres ouvrières*. La parole fut donnée ensuite à M. René Bazin, qui prononça le discours suivant :

Non, Messieurs : ce que n'a pas osé un chanoine, il serait peut-être indiscret de le tenter.

Je n'essayerai pas de justifier en soi notre intervention dans un Congrès d'œuvres ouvrières. Je l'expliquerai seulement, en disant que la cause que nous avions à défendre était grande, la nécessité pressante, que nous trouvions en vous des hommes ayant l'intelligence du bien sous toutes ses formes, et qu'il s'agissait enfin de revenir dans ce diocèse de Luçon, rattaché dès le début à l'Université catholique de l'Ouest, dans cette chère Vendée, dont nous savions déjà, l'un et l'autre, l'accueil ouvert et cordial.

Nous n'avons pas même hésité.

Messieurs, M. le chanoine Ravain vous a dit comment un mouvement naissait et se propageait pour soutenir l'Université catholique de l'Ouest ; j'ai à vous dire pour quelles raisons vous devez y aider. Il y en aurait de bien nombreuses à faire valoir, en faveur de cet enseignement supérieur libre, trop peu connu et trop peu compris en France. Devant un auditoire comme celui-ci, je me bornerai à trois remarques rapides, vous laissant le soin de compléter ce que j'aurai à peine indiqué, et de suppléer vous-mêmes à ce que je n'aurai pu dire.

D'abord, Messieurs, il ne s'agit pas d'une œuvre nouvelle à fonder, mais d'une œuvre ancienne, datant de 1875, à maintenir ; d'une œuvre qui a son corps professoral au complet, ses bâtiments, ses collections, son outillage, qui a fait ses preuves, qui possède déjà un chiffre d'étudiants respectable, puisque la seule faculté de droit, si mes souvenirs ne me trompent pas, comptait, au dernier relevé trimestriel, 90 inscrits et 132 jeunes gens en cours d'études. Dans ces conditions, Messieurs, si les catholiques d'une grande province comme celle de l'Ouest se montraient incapables de consolider et de développer avec le temps leurs Facultés libres, ils feraient un aveu d'impuissance bien peu opportun. Nous avons là une liberté, restreinte, il est vrai ; mais enfin, nous l'avons. C'est bien le moins d'en user ; c'est plus simple que de la regretter. Et il faut avouer que nous ne

le faisons pas toujours. Nous protestons, et nous protestons justement, quand on nous refuse une liberté. Mais je ne sais pas si nous nous servons toujours autant qu'il le faudrait de celles qui nous sont laissées. N'allons pas dédaigner celle-là, Messieurs ; n'allons pas, par inertie, abandonner nous-mêmes la liberté de l'enseignement supérieur que nous avons demandée, et qu'il faudrait des générations et des générations pour relever, si elle venait à nous échapper par notre faute. Songeons à cette responsabilité grosse, et rappelons-nous qu'une liberté, fût-elle onéreuse à conquérir, onéreuse à soutenir, ne sera jamais assez payée.

Veuillez considérer, en second lieu, que cet établissement d'enseignement supérieur qu'il s'agit de maintenir a déjà rendu de très réels services et est appelé à en rendre de plus considérables. Dernièrement, un ancien magistrat, connu pour ses travaux de droit et de littérature, relevait, dans le *Correspondant*, les succès obtenus par les diverses facultés d'Angers. Il disait :

« Dès l'année 1890, la Faculté de Droit avait fait recevoir 250 licenciés et 25 docteurs ; la Faculté des Lettres, 162 licenciés et 8 docteurs ; la Faculté des Sciences, 40 licenciés et 6 docteurs ès-sciences physiques, mathématiques et naturelles ; 50 licenciés et 60 bacheliers étaient sortis de la Faculté de Théologie. Ce ne sont pas là des résultats insignifiants.

« Plusieurs des jeunes hommes qui ont étudié à l'Université d'Angers enseignent aujourd'hui à l'étranger, y font connaître la langue et y servent l'influence de la France. On en compte en Amérique, en Belgique, en Angleterre, à Beyrouth, en Égypte, au Cap de Bonne-Espérance, etc. Plusieurs professeurs ont donné d'importants mémoires scientifiques, des études historiques ou des travaux de Droit. En appelant à Angers des maîtres distingués, en ouvrant des cours publics, l'Université a semé et remué des idées, éveillé des curiosités, appris à penser et fait penser : elle a accru dans le pays l'activité de l'intelligence et y a élevé le niveau de l'esprit. »

L'auteur aurait pu ajouter que la création des Universités libres a même singulièrement développé le mouvement des hautes études en France. Pour n'en donner qu'un exemple, la Faculté des Sciences de Rennes a produit modestement, dans les seize années qui ont précédé 1875, un licencié et demi par an. Elle n'avait pas reçu un seul docteur. Depuis lors, elle a sûrement gagné. Eh bien, Messieurs, je prends ce résultat des examens subis, cette moisson de diplômes, qui n'est pas cependant, à mon avis, le plus important des services rendus par les Universités libres, et je vous demande : N'est-ce pas

un bien appréciable, auquel vous devez contribuer selon votre pouvoir, si une Faculté libre de droit envoie parmi vous, dans les villes et dans les campagnes de votre département, des notaires, des avoués, des avocats, des hommes d'affaires et des hommes propres aux affaires, qui partagent vos croyances religieuses et mettent leur influence à soutenir les mêmes causes ; si une Faculté libre de lettres ou de sciences remplit vos collèges de professeurs licenciés ou docteurs, qui élèveront vos enfants et leur donneront, non seulement une éducation morale irréprochable, mais une instruction brillante, large, moderne, au courant des problèmes nouveaux qui s'agitent et des idées qui se lèvent ? C'est là, pour le dire en passant, une nécessité de premier ordre. Parce que, d'abord, les lois forceront, de plus en plus, les directeurs et professeurs de collèges libres à se munir de diplômes ; parce que, ensuite, à défaut de lois, nous ne pouvons pas souhaiter, nous catholiques, que l'enseignement secondaire, confié par l'État à de jeunes professeurs préparés par de très longues et difficiles épreuves, se passe indéfiniment, dans les établissements libres, du crédit, du vernis, si vous voulez, que donnent les diplômes et les titres. Or, les Universités libres sont la pépinière naturelle des professeurs de l'enseignement secondaire libre. Les deux créations glorieuses de 1850 et de 1875 se tiennent et se complètent.

Enfin, Messieurs, il y a un dernier point que je veux indiquer. Je disais dernièrement à des étudiants, et je puis, avec plus de certitude d'être compris, répéter devant un auditoire d'hommes : « La vraie lutte aujourd'hui, et dans tous les temps, d'ailleurs, est engagée dans les sphères de l'enseignement supérieur. La victoire entre l'idée chrétienne et le matérialisme se décide autour d'une chaire d'Université. Il ne faut pas s'y tromper. Les idées qui traversent les masses, les entraînent, les sauvent ou les perdent, ne sont pas créées là où elles agissent. Elles sont filles de la haute science. On les rencontre au cabaret, mais elles y sont tombées. Ce socialisme, devenu, dans toute l'Europe, la grande menace contre l'ordre et l'autorité, il a été inventé, professé d'abord par un monsieur à lunettes d'or, grassement arrenté par l'État. L'anarchisme, avant de faire trembler les bourgeois sous forme de bombes, en a fait sourire plusieurs sous forme de sophisme élégant contre la propriété. Partout, dans ce vaste domaine, appelé la question sociale, la genèse des violences populaires est la même ; partout vous rencontrez une erreur de doctrine enseignée par un docteur, amplifiée par des poètes, exploitée par des politiciens, et mise en pratique par des inconscients. C'est l'enseignement supérieur athée qui est le grand coupable. C'est lui

qu'on peut désigner comme l'auteur responsable de la plupart des erreurs et des préjugés de la foule, non seulement en économie sociale, mais en religion, dans les sciences naturelles, en histoire, en droit. » Oui, Messieurs, même en droit ; car l'enseignement du droit est devenu, grâce à l'introduction des nouveaux cours *d'économie politique, d'histoire du droit, du droit constitutionnel, de législation industrielle*, une sorte d'encyclopédie où toutes les vérités, comme toutes les erreurs philosophiques, peuvent trouver place.

S'il en est ainsi, — et cela ne me paraît pas contestable, — si la lutte a ses origines dans les hautes régions scientifiques, ne nous faut-il pas des établissements où se cultive la haute science ? Pouvons-nous laisser l'école irréligieuse posséder seule cette force considérable, avoir seule des chaires, des laboratoires, des collections, des groupes de Facultés ? N'est-il pas nécessaire que nous ayons à nous, avec tous les moyens d'investigation réclamés par l'état présent de la science, des hommes voués aux études spéculatives, qui puissent répondre aux doctrines dangereuses que l'esprit de secte nvente, qu'une apparence de science revêt, et que la passion répand ?

Soyons persuadés, Messieurs, qu'en maintenant les Universités catholiques, nous conservons à l'Église, à la vérité attaquée, une provision d'armes que nous n'avons absolument pas le droit de livrer. Nous n'avons pas le droit de garder seulement les sabres et les fusils, et d'abandonner à l'ennemi, qui les enclouera, nos canons de marine, sous prétexte que l'usage en est coûteux. D'autant mieux qu'en fin de compte ce sont eux qui portent le plus loin.

Voilà, Messieurs, les pensées très sommaires que je voulais vous présenter. Je les livre à vos réflexions, je les confie au cœur de cette Vendée, qui s'y connaît, en générosités de toutes sortes.

***

Professeurs et élèves continuent leurs travaux. En rentrant de vacances, j'ai pu recueillir la petite gerbe que voici :

Dans la *Revue d'Anjou* (juillet-août 1892), M. l'abbé Ch. Urseau, secrétaire à l'Évêché, achève de publier la première série des « Documents inédits destinés à compléter l'Histoire de l'ins-

truction primaire en Anjou avant 1789[1]. » Comme toujours, l'érudit patient et sagace a glané, çà et là, des remarques curieuses et des détails intéressants. A quand la deuxième série? — Je suis heureux de rappeler que son livre lui-même a été l'objet d'une critique bienveillante dans la *Revue internationale de l'enseignement supérieur*.

Il vous souvient peut-être que je vous ai parlé d'un travail sur l'œuvre littéraire de Mgr Freppel, inséré aussi dans la *Revue d'Anjou*, et composé par un ancien élève de la Faculté des lettres. L'auteur étudie dans Mgr Freppel le *professeur*, le *polémiste*, l'*orateur religieux*, l'*orateur profane*. Les deux premières parties étaient traitées dans le numéro de *mars-avril*. Cette fois — *juillet-août* — c'est l'orateur religieux qui nous est présenté. A mesure qu'il avance, ce travail offre un intérêt plus grand ; la critique s'y fait plus large et plus motivée. Le *professeur* et le *polémiste* avaient été dessinés un peu trop brièvement, en quelques traits. L'orateur religieux est étudié, avec émotion et amour, mais aussi avec justesse et avec goût, aussi complétement que le permettent les bornes d'un article de *Revue*. Il y a vraiment plaisir à suivre le critique dans l'histoire qu'il trace de ce beau talent, depuis ses débuts jusqu'à l'époque de sa pleine maturité. Des citations bien choisies, graduées suivant les temps, nous font assister à la transformation progressive de son éloquence : aux tâtonnements et aux hésitations des premiers jours, aux progrès croissants de l'orateur, qui arrive enfin à prendre pleinement possession de lui-même et de sa manière. Le portrait est fait sans flatterie, comme sans dénigrement ; et cela me paraît très bien conçu. Si l'on peut, en effet, témoigner de la sympathie aux écrivains vivants, insister sur les qualités de leurs ouvrages et ne pas trop appuyer sur leurs défauts, pour ne pas les porter au découragement et pour les exciter dans leur course vers la perfection, on ne doit, en revanche, à ceux qui sont morts que la vérité, précisément parce qu'ils peuvent être les modèles des

[1] Cette première série vient d'être réunie et publiée en brochure, chez MM. Germain et Grassin.

âges à venir. — J'attends avec presque de l'impatience la dernière partie — l'*orateur profane* — et la conclusion. Cette conclusion, je vous la citerai. Quant à l'auteur, je puis vous dire que vous lirez, dans le présent numéro, des vers de sa façon, et que, plus tard, vous aurez le plaisir de lire sa prose. Prose et vers lui font honneur.

Le R. P. Poulain, sous-directeur des Internats, a essayé de renverser une « idole ». Il en faut toujours, paraît-il, à la crédule humanité. — Le moyen âge ne jurait guère que par Aristote. L'auréole que le moyen âge lui avait donnée, les modernes sont en train de la mettre sur le front de Descartes. *Père de la philosophie moderne, père du classicisme du XVII^e^ siècle,* ces titres n'étaient pas suffisants : on y ajoute le titre de *père de la science moderne.* « Le complet lever de la science moderne, avec la disparition simultanée de toutes les chimères et de tous les rêves scolastiques, ne commence pas seulement, il s'achève en une seule fois avec Descartes. » Qui parle ainsi ? C'est M. A. Fouillée, dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 avril 1892. Avec quelques précautions et beaucoup de politesse, le P. Poulain a relevé cette assertion dans les *Études religieuses* du 15 septembre. Il avait beau jeu, en ne s'arrêtant, dans les œuvres de Descartes, qu'à ce qui touche les sciences physiques et naturelles. Dans les œuvres de ce père de la science et de la méthode, en effet, il met à nu les hypothèses gratuites, le vague des énoncés, les affirmations sans preuves, les raisonnements *a priori*..... Il n'est pas jusqu'à l'hypothèse des tourbillons, qui prête tant à l'imagination, qu'il ne démolisse presque complétement. Allons, le moyen-âge est bien vengé. Mais pourquoi M. Fouillée, qui est philosophe, a-t-il voulu parler le langage d'une science qu'il ne connaît pas très bien ? Et puis, quelle prétention de mettre au compte d'un seul homme ce qui est l'œuvre collective des siècles, perfectionnée progressivement par les grands hommes qui se passent de main en main le flambeau de la science ! — Je vous donne la conclusion de cette étude :

En résumé, si l'on veut juger Descartes au point de vue scienti-

tique, il faut faire deux choses : reconnaître ses défauts et préciser son genre d'influence.

Les *défauts* sont : d'abuser des hypothèses gratuites, des énoncés vagues et des affirmations sans preuves ; de ne pas admettre d'élément dynamique dans l'univers ; de négliger l'expérience pour ne raisonner que sur des essences et *a priori*. Ce sont là des vices très graves de méthode, et il est fâcheux qu'on les trouve dans celui dont on tient à faire le père de la méthode.

Quant à son influence scientifique, elle est due surtout à quatre causes : Descartes a créé la géométrie analytique ; il a découvert la loi de l'inertie ; en physique, il a indiqué la voie des explications purement mécaniques ; enfin, il a inventé une foule de lois fausses et d'explications déraisonnables dont la réfutation a amené ses successeurs à la vérité.

Au point de vue de la mécanique, dont on veut faire son grand titre de gloire, il a été seulement « la cloche annonçant le lever du jour. » Le plein lever du jour ne s'est fait qu'avec Newton et Huyghens.

Le R. P. Mercier, directeur général des internats, ne discute pas ; il expose. Il raconte ce qu'il y a de plus beau en ce monde : l'histoire d'une âme, d'une vie très belle et très pure, qui a donné son parfum dans la solitude du cloître, derrière les grilles du Carmel. La vie de la R. Mère Thérèse de Saint-Joseph (Ernestine d'Augustin[1]) est aussi intéressante qu'édifiante. Vous en avez eu les prémices il y a quelques mois : l'auteur avait détaché, pour notre *Revue*, un chapitre de son ouvrage *(Une éducation au Couvent des Oiseaux.)* Si vous voulez d'autres raisons pour mieux apprécier ce livre, lisez l'article bibliographique qui lui est consacré à la fin de ce numéro. Et si vous voulez encore une autorité, je vous citerai les paroles de la lettre élogieuse adressée par Mgr Meignan, archevêque de Tours, à l'auteur : « ..... Le livre sera d'une lecture fort utile aux filles du Carmel et fort édifiant pour les fidèles. A ceux-ci, il montrera combien Dieu est admirable dans ses saints ; à nos chères filles les Carmélites, il paraîtra justement un livre d'or,

[1] Ancienne prieure du Carmel de Tours.

un livre de famille où elles retrouveront, comme embaumé de parfums célestes, le cœur de leur ancienne Mère, et les hautes leçons d'un esprit supérieur formé à la grande école de Sainte-Thérèse. »

Maintenant, voulez-vous faire, en bonne compagnie et à peu de frais — pour 3 fr. 50 —, un voyage charmant? Prenez le dernier volume de M. René Bazin : SICILE, *croquis italiens*. Vous vous embarquerez à Marseille, vous visiterez Tunis, Malte, Syracuse — *campos, ubi Syracusa fuit*, — Palerme et *la concha d'oro*, Segeste, Catane, Messine; et, à la fin du voyage, vous chanterez, avec votre aimable guide : *O dolce Napoli!* Quand vous aurez ouvert le livre, vous irez jusqu'au bout, vous laissant « emporter aux mille sensations qui viennent, et passent, et se succèdent. » — M. René Bazin est un homme *pour qui le monde visible existe*. Il a bien vu ces pays du soleil, et il en a rapporté des descriptions coquettes, chaudes et lumineuses comme les contrées de la Sicile qu'il a traversées. Cependant — j'avoue mon faible — j'aime encore mieux le conteur; aux descriptions, si belles qu'elles soient, je préfère les gracieux récits qu'il a cueillis là-bas, les histoires qu'il raconte sur les habitants et les impressions morales qu'ils lui ont données. Dès la première page, le conteur m'a pris. « ..... Un premier tour d'hélice, un frémissement de l'énorme masse de fer et de bois, et, doucement, puissamment, nous sommes portés vers la haute mer lumineuse. Nous passons devant une jetée, où sont beaucoup de curieux, et de parents, et d'amis. Des mouchoirs s'agitent, des bras se lèvent et saluent. Mais pas un de ces adieux n'est pour moi. Et cela mêle une petite amertume à cette joie de partir. Ceux que j'aime sont bien loin, dans les pays où il fait frais à l'ombre, sous les chênes. S'ils aperçoivent une nuée d'orage, ils doivent penser : « Pourvu qu'il n'en ait pas autant là-bas! » — Je ne sais si je m'abuse; mais il me semble que la phrase du conteur se fait encore plus mélodieuse et plus leste que par le passé, sa touche plus chaude et plus profonde.

Ne vous avais-je pas annoncé que M. René Bazin nous enverrait une lettre du pays des Pyramides? Hélas! promettre

est un, et tenir est un autre. Le voyage d'Égypte ne se fera que l'année prochaine ; mais, pour vous consoler, vous aurez une lettre d'Italie.....

***

Toute la France chrétienne a déposé ses regrets sur la tombe du R. P. dom Anselme-Marie, prieur de la Grande-Chartreuse, supérieur général de l'Ordre de Saint-Bruno. On a dit que cet homme, qui fut un saint, avait été la providence de l'enseignement chrétien en France, l'un de ses plus fermes et de ses plus généreux soutiens. Ce n'est pas seulement aux patronages, aux maisons d'écoles, aux collèges catholiques qu'étaient répartis ses dons. Ils nous sont venus ; car il aimait et soutenait aussi l'enseignement supérieur chrétien. Les *Facultés catholiques de l'Ouest* s'associent au deuil général : à leur tour, elles viennent rendre à cette grande mémoire le tribut de leurs respects et de leur reconnaissance.

***

Ces jours-ci, en furetant dans mes papiers, j'y ai trouvé le texte de l'allocution que prononça Mgr Freppel, dans cette première année où l'Université catholique d'Angers prit pour fête patronale la fête de l'*Immaculée Conception*. Je ne sais pas si ce discours est entièrement inédit ; en tout cas, tel qu'il est, il n'a jamais été publié. J'ai cru que de vous le donner vous ferait plaisir. Pour nous, professeurs et élèves des Facultés catholiques, ce sera comme une voix d'outre-tombe, dont nous écouterons avec respect les graves enseignements.

Messieurs,

C'est une heureuse idée d'avoir choisi la fête de ce jour pour placer vos débuts sous la protection de la Vierge Im-

maculée. L'Université d'Angers étant la première qui, depuis la proclamation de ce dogme, ait été érigée dans le monde chrétien, il était juste, il était convenable de rattacher notre fondation à un si grand souvenir. Dans l'avenir, sans doute, nous comptons donner plus d'éclat et de solennité à cette fête patronale ; mais, dès cette année, il importait de ne pas laisser passer le 8 décembre sans venir déposer aux pieds de la Très Sainte Vierge l'hommage de notre reconnaissance et de notre piété filiale.

A première vue, vous serez tentés de me demander quels rapports peuvent exister entre le dogme de l'Immaculée Conception de Marie et la fondation d'un établissement scientifique. Y a-t-il là quelqu'une de ces relations qui s'imposent d'elles-mêmes à l'esprit ? ou n'est-ce pas plutôt l'effet d'une concomitance toute fortuite ? En quoi la proclamation de cette vérité capitale se rattache-t-elle à la science ? Et quels motifs avons-nous d'y chercher plus spécialement pour nos origines une lumière et une bénédiction ?

Il y a, Messieurs, deux erreurs principales qui ravagent aujourd'hui les intelligences. Les Universités catholiques sont établies pour les combattre et les détruire.

L'une, plus subtile et plus grossière, voudrait ramener toutes choses à la matière et aux sens : elle nie l'esprit, elle nie l'âme, elle nie tout ce qui fait la grandeur et la noblesse de l'homme. Et, par une conséquence toute logique, elle en arrive à flatter les passions, à réhabiliter le vice, à diviniser le mal ; ou plutôt, pour elle, à tout prendre, il n'y a plus ni bien ni mal : le bien et le mal, pure affaire de convention ou d'instinct, de convention dictée par l'intérêt, d'instinct supérieur peut-être à celui des bêtes, mais qui ne sort pas du domaine des choses sensibles ! Cette erreur, reprise dans les bas-fonds du paganisme, elle a reparu, menaçante et hardie, à la surface du monde ; à l'heure qu'il est, elle a ses adeptes, ses chaires, ses victimes. Cette erreur, c'est le matérialisme.

Eh bien, le dogme de l'Immaculée Conception de Marie est le contre-pied et l'antithèse du matérialisme. En le proclamant, l'Église a attaqué de front cette erreur, la plus ridicule de toutes. Elle a affirmé, hautement et solennellement, tout ce que les matérialistes cherchent à nier ou à révoquer en doute. Elle est allée prendre, dans l'ensemble de la création, une âme, la plus parfaite de toutes après celle de Jésus-Christ, de Jésus-Homme : cette âme, elle l'a présentée au monde, toute belle, toute pure, toute rayonnante de sainteté. Elle nous a montré cette âme sortant des mains du Créateur avec la parure de son innocence, et s'unissant à un corps, sans en recevoir aucune tache ni aucune souillure. Par cette glorification d'une âme, immaculée à son entrée dans le monde, l'Église a affirmé de nouveau et mis en relief, autant qu'il était en elle, la distinction de la substance spirituelle et de la substance matérielle et la prédominance de l'une sur l'autre.

Ce n'est pas tout, Messieurs. En proclamant ce dogme, si cher à la piété chrétienne, l'Église a atteint le matérialisme sous une autre face, dans l'une de ses conséquences extrêmes. Elle a affirmé de nouveau l'existence du mal, sa réalité, son immense gravité, par le soin qu'elle a mis à éloigner de la Mère de Dieu jusqu'à l'ombre même du péché. Et c'est ainsi que la Vierge Immaculée est venue se poser, au milieu du XIX^e^ siècle, en face de l'une des erreurs capitales de notre époque, le pied sur la tête de l'antique serpent, et vérifiant une fois de plus les paroles que l'Église lui adresse dans la sainte liturgie : « *Cunctas hæreses interemisti in universo mundo.* Vous avez tué toutes les hérésies dans le monde entier. »

A côté du matérialisme, il est une autre erreur que les Universités catholiques sont appelées à combattre et à détruire. Sans aller aussi loin que les adversaires de tout ordre spirituel et moral, il en est qui s'enferment exclusivement dans les limites étroites de la nature humaine et qui repoussent

opiniâtrément tout ce qui tend à élever l'homme au-dessus de lui-même, des seules lumières de sa raison et des forces propres de sa volonté. Ils s'obstinent à fermer les yeux sur cette merveilleuse économie de la grâce et de l'Incarnation, par laquelle nous sortons des besoins, des exigences, des conditions naturelles de notre être, pour entrer, dès ce monde, en participation de la vie même de Dieu, de sa vie propre et intime, et, dans l'autre, de sa gloire et de sa béatitude essentielles. Le *surnaturel*, dans l'âme, dans l'histoire, dans la société, voilà ce qu'ils rejettent ou, mieux, ce qu'ils ignorent. Cette erreur, qui se fait jour partout, qui fait abstraction du règne de Jésus-Christ dans le monde, qui s'efforce de le bannir de la conscience, des lois et des institutions, c'est le naturalisme.

Or, la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception de Marie a été la protestation la plus haute et la plus éclatante contre le naturalisme, et, par suite, l'affirmation la plus directe de l'ordre surnaturel. En nous montrant dans l'âme de Marie, dès le premier instant de son union avec le corps, le temple de l'Esprit-Saint, le trône de la Divine Sagesse, l'Église a affirmé de nouveau le règne de la grâce dans les âmes, l'élévation de l'homme à un état de sainteté auquel sa nature ne lui donnait aucun droit. *Ave, gratia plena, Je vous salue,* ô pleine de grâce ; — dans ce seul mot que l'ange adressait à la Vierge Immaculée, il y a tout l'ordre surnaturel, il y a le don gratuit de la vie divine, il y a la communion de l'humanité avec Dieu, telle qu'elle doit se réaliser en chacun de nous. C'est l'Incarnation qui se prépare dans le soin que Dieu prend de former à son Verbe une demeure digne de lui. C'est la Rédemption qui s'annonce dans cette application anticipée des fruits et des mérites du sacrifice de la Croix. C'est tout le plan divin de la grâce et de la gloire, qui part de ce point initial, pour se développer de Marie à Jésus-Christ, de Jésus-Christ à l'Église, de l'Église militante à l'Église triomphante, à travers les siècles et jusque dans l'éternité. L'Immaculée Conception de Marie est

le signe, le gage, la révélation des desseins de Dieu sur le monde ; de ces desseins de grandeur et de miséricorde par lesquels, élevant l'humanité au-dessus de ses conditions et de ses fins naturelles, il la conduit, sous le voile des mystères de la foi, à des destinées auprès desquelles toutes les réalités terrestres ne sont que poussière et néant.

Ce n'est donc pas sans motif que nous rattachons la proclamation de l'Immaculée Conception de Marie à la fondation de nos Universités catholiques, destinées à combattre et à détruire les deux grandes erreurs dont ce dogme est la condamnation. Aussi bien la Vierge sans tache est-elle la protectrice et la gardienne de la jeunesse studieuse ; car le progrès des sciences n'a pas de garantie plus efficace que la pureté de la vie. Il y a entre les choses de l'intelligence et les choses du cœur une relation étroite. Notre-Seigneur a dit : « *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.* » Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu, non seulement au ciel, mais encore sur la terre, à travers les voiles de la foi et dans le miroir des créatures. Car, ce qui nous empêche de voir clair dans la doctrine, c'est la domination des sens sur l'esprit. Les passions sont comme d'épaisses vapeurs qui s'élèvent du fond de la conscience et qui viennent se placer entre l'œil de l'âme et le soleil de la vérité ; ce sont autant de nuages qui interceptent les rayons de l'éternelle justice. Autre est la conviction de l'homme qui sait tenir son cœur assez haut pour que la matière n'arrive pas jusqu'à lui : son regard est limpide, *oculus simplex* ; la vérité se réfléchit dans son âme comme dans un pur cristal ; rien ne fait obstacle à cette libre communication du foyer de la lumière avec l'œil qui la reçoit. Aussi la vertu n'a-t-elle cessé d'être la condition de la véritable science ; et ce sont les âmes pures qui, toujours et partout, ont le privilège de voir plus haut et plus loin.

Voilà pourquoi il n'est pas, pour la jeunesse studieuse, de

patronage qui lui soit mieux approprié que celui de la Très Sainte Vierge. Marie a des trésors de tendresse pour tous ceux qui implorent sa protection. Si vous l'invoquez avec confiance, jeunes gens, vous n'aurez rien à craindre, ni les dangers du monde, ni les périls qui naissent de vous-mêmes. Elle veillera sur vous ; elle bénira vos études ; elle vous obtiendra de son Fils les lumières et la force qui vous sont nécessaires. Éloignés de vos familles, n'ayant plus à côté de vous ceux qui, dès votre enfance, vous dirigeaient et vous soutenaient dans le bien, vous retrouverez dans Marie la plus tendre et la plus aimante de toutes les mères. Gardés par elle, protégés, par sa toute-puissante intercession, contre les ennemis de votre âme, vous passerez votre vie de jeune homme, heureux et purs, vous préparant ainsi aux devoirs qui vous attendent, et dont l'accomplissement fera votre bonheur en ce monde et dans l'autre.

Ainsi soit-il. »

***

Defunctus adhuc loquitur. Vous avez entendu tout à l'heure un sermon de Mgr Freppel. Vous entendrez bientôt les paroles qu'il prononçait, sous les voûtes de la Sorbonne, aux premiers jours de son enseignement. Dans quelque temps paraîtront, à la librairie Retaux et fils, trois volumes nouveaux : I. Cours d'éloquence sacrée à la fin du IIIe siècle et au commencement du IVe, fragments divers (1 volume in-8°) ; II. Bossuet et l'éloquence sacrée au XVIIe siècle (2 volumes in-8°). — J'aurai plaisir à vous en parler, je l'espère, dans ma prochaine chronique.

***

Avant de clore ma causerie, je tiens à vous faire part d'une de mes dernières lectures. Dans la *Revue du Monde catho-*

tique (1er novembre 1892), M. Ar. Leval a tracé l'esquisse d' « un étudiant chrétien ». Le portrait est fait d'après nature : le jeune homme qu'il a voulu représenter est un de nos anciens élèves, Étienne Conty, mort le 21 juin dernier. Je vous avais signalé cette mort et je vous avais donné même, à cette occasion, l'allocution gracieuse que prononça M. René Bazin, après la Messe de *Requiem* qui fut dite à l'Internat, devant les membres de la conférence Saint-Louis. Je reviens avec plaisir sur ce sujet. Ces quinze pages, où revit l'aimable physionomie d'Étienne Conty, sont très attrayantes : on y suit, année par année, l'histoire d'une belle âme, de ses progrès incessants dans la vie chrétienne. On voit Étienne Conty, au collège de Pont-Levoy, élève exemplaire, travailleur et docile, puis traversant, intact dans sa foi et ses mœurs, la vie de lycéen à Paris et la vie de caserne, et achevant, pendant les trois années qu'il passe aux Internats des Facultés catholiques, à Angers, sa vigoureuse formation. C'est avec ses souvenirs personnels et aussi avec le *journal* du défunt — car M. Conty, psychologue fin et subtil, aimait à noter, au jour le jour, ses impressions et ses réflexions — que l'auteur a composé son travail. Pendant que je le parcourais, la maxime de Vauvenargues chantait dans ma mémoire : « Les premiers jours du printemps ont moins de grâce que la vertu naissante d'un jeune homme. » — C'est pourquoi j'ai voulu vous signaler cet article intéressant. Je voulais, en même temps, rendre hommage aux professeurs d'Étienne Conty et aux Directeurs des Internats, qui, d'après son propre témoignage, l'ont fait ce qu'il était.

***

Le pages qui précèdent étaient imprimées quand j'ai appris, tout à fait à la dernière heure, deux succès que je veux vous annoncer. — M. l'abbé Lorin, du diocèse d'Angers, élève de la Faculté des Sciences, a conquis brillamment, en Sorbonne, son diplôme de licencié ès sciences mathématiques, classé

second sur plus de trente candidats. — M. Paul Bonnet, du Longeron, ancien étudiant à la Faculté de droit et à la Faculté des lettres, a été admis, avec le n° 1, à l'école des Chartes. — Je reviendrai sur ces succès, quand je vous donnerai le détail des examens de novembre.

D'autres bonnes nouvelles m'arrivent, concernant l'organisation des Comités de notre Association. Mais je ne puis tout dire à la fois, malgré le désir que j'en ai. Veuillez, de votre part, avoir la patience de m'attendre.

Le Chroniqueur,

A. C.

AUTEURS ET LIVRES

'OÉSIE LITURGIQUE DU MOYEN AGE : 1. *Histoire* ; 2. *Rythme*, par Ulysse Chevalier, chanoine honoraire de la primatiale de Lyon, correspondant de l'Institut. — Lyon, Emmanuel Vitte, éditeur, 1892.

Ce sont deux articles, chacun d'une trentaine de pages environ, arus d'abord dans l'*Université catholique* de Lyon, puis publiés en rochures. Je veux en dire quelques mots, parce que je les crois de ature, le premier du moins, sinon tous les deux, à intéresser les cclésiastiques.

L'auteur de ces articles est bien connu, dans le monde des érudits, ar des publications d'un réel mérite. De plus, M. Ulysse Chevalier irige avec talent le *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie ligieuse*, qui est la revue scientifique de plusieurs diocèses (Valence, renoble, Gap, Digne, Viviers). Je n'ai donc pas à vous le présenter. es œuvres parlent assez pour lui. Celle-ci, du reste, ne dépare point s autres.

M. Chevalier a fait de savantes recherches sur « la poésie litur- ique du moyen âge. » — Il en a, dans une première étude, esquissé histoire. Résumer en trente-six pages une histoire qui comprend rès de dix siècles et un si grand nombre de poètes, était chose peu cile ; à poursuivre ce but, il risquait de ne faire qu'une sèche énu-

mération, peu ou point documentée. Cependant, il y a bien des détails dans ces pages, beaucoup de remarques curieuses, des problèmes historiques, les uns posés à nouveau, les autres résolus avec une critique judicieuse, qui sait douter où il faut. L'historien passe rapidement sur les noms obscurs, il s'arrête avec plus de complaisance aux grands noms : saint Ambroise, Fortunat, saint Grégoire-le-Grand, Théodulphe, Notker, Adam de Saint-Victor, Thomas de Celano, saint Thomas d'Aquin, le B. Jacopone de Todi..... Cette esquisse chronologique ne saurait manquer d'être agréable aux prêtres, qui lisent tous les jours des hymnes liturgiques : ne prendraient-il pas encore plus de goût à la récitation de leur bréviaire, s'ils savaient à quelle époque et par qui ces hymnes furent composées ?

L'auteur, en rappelant que bien des changements se sont produits dans les textes primitifs, sous une influence ou sous une autre, et qu'en France surtout, si l'on veut retourner aux hymnes de l'ancien rite gallican, venues si nombreuses du moyen âge, si gracieuses, et accompagnées de si suaves mélodies, il faudrait une restauration faite avec goût, lenteur, discrétion et piété, conclut ainsi, très justement : « Toutes les religions ont célébré en vers leur dogme, leur morale, leurs héros ; le christianisme ne le cède à aucune pour la noblesse des sentiments, parfois même pour la beauté de l'expression. Au cours des siècles, l'Église n'a eu qu'à faire choix parmi les pièces que l'inspiration privée avait fait éclore..... »

La seconde étude est moins accessible à la masse des lecteurs, parce qu'elle exige certaines connaissances spéciales en métrique. — Elle débute, cependant, comme un roman : « Il y a eu trente ans naguère, par un beau jour d'été, un religieux au scapulaire noir débarquait sur les bords de la Néva. Une légère troïka le transportait en quelques instants au couvent de Sainte-Catherine, récemment fondé à Saint-Pétersbourg par les Dominicains. Dans sa cellule, la prévenance de ses confrères inconnus avait déposé un manuscrit grec qui attira aussitôt son attention..... » Il s'agit de dom Pitra et de sa découverte à propos des hymnes de l'Église grecque, lesquelles sont écrites en vers, soumis aux lois de l'harmonie musicale, *isosyllabiques*, *isotoniques*. Cette découverte en amena d'autres. On s'expliqua ainsi la forme poétique des cantiques de la Bible. M. Ulysse Chevalier développe cette théorie et donne les conclusions des savants qui ont traité cette question. Ensuite, il arrive aux Latins. — Je vous dis tout de suite que, dans ses trois parties, son travail est très docu-

lé, avec recours perpétuel aux sources, tout à fait au courant des
es contemporaines sur le sujet.
ıez les Latins, il débute, comme de juste, par l'antique vers du
m, le Saturnien, *horridus ille numerus Saturnius*, ainsi que le
ifiait Horace, le poète délicat. Là-dessus, je l'avoue, son argu-
tation ne m'a pas convaincu. J'ai lu la thèse de M. L. Havet, *de*
rnio verso; j'ai lu aussi l'attaque de M. l'abbé Misset, dans les
es chrétiennes.
. thèse de M. Havet présente bien des tours de force et des
ications bizarres; la réfutation qu'en ont faite M. Gaston Boissier
. Misset n'est point sans esprit. Mais je ne puis admettre, ni ne
comprendre même, que « l'importation de la quantité ait été à
ıe relativement moderne », comme l'affirment les «romanisants».
la quantité se perde dans une langue, c'est un fait que l'on peut
iquer; mais qu'un homme, Ennius ou un autre, si savant qu'il
ait pu l'importer, à une époque déterminée, cela me dépasse
lument. Ce fondement n'est donc pas très solide.
. Chevalier se demande comment s'est fait le passage de la poésie
ique à la poésie populaire. Là-dessus encore, *grammatici certant*,
huc sub judice lis est. Mais on sait bien ce qu'a été la poésie popu-
une fois formée : *rythmique*, fondée sur l'accent, tandis que la
ie classique, *métrique*, était fondée sur la quantité. L'auteur exa-
, les unes après les autres, les formes diverses qu'elle a prises à
ésie classique et les transformations qu'elle a subies d'après son
ipe. Il montre aussi les éléments constitutifs de cette poésie
gique, populaire, à savoir : l'*accent*, le *syllabisme*, l'*assonance* et,
tard, la *rime*. Là, son travail est d'une solidité à toute épreuve.
rle ensuite des *proses* et de leur origine. Et il pose cette conclu-
à laquelle j'adhère volontiers, sauf les réserves faites plus haut :
est temps de donner une conclusion à ces recherches. Leur prin-
l objectif était de découvrir la forme primitive de la poésie dans
plus anciennes civilisations : nous avons constaté qu'elle était
ieuse et *rythmique* (!) Le même vers s'est rencontré au début
les trois langues liturgiques de l'Église, indiquées dans le titre
Croix : *et erat scriptum hebraice, græce et latine.* »
telles recherches sont pleines d'intérêt, ainsi que le fait obser-
très judicieusement, M. G. Paris. « Outre la lumière qu'elles
nt sur la poésie du moyen âge, les études de ce genre sont d'un
sant intérêt. Comme la philologie, comme la littérature com-
e...., elles introduisent peu à peu dans l'histoire quelque chose
régularité des sciences naturelles; elles diminuent l'importance

des volontés et des efforts individuels pour les soumettre à la loi générale ; elles tendent à rattacher tous les faits particuliers à une conception d'ensemble, et nous présentent dans l'humanité le même spectacle que dans la nature : l'unité éternelle et l'éternelle variété[1]. »

Les lecteurs de M. le chanoine Ulysse Chevalier seront certainement de cet avis.

A. C.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE, par F. Kraus, docteur en théologie et en philosophie, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Fribourg. Nouvelle édition, traduite par G. Godet et G. Verschaffel, prêtres de l'Oratoire. 3 vol in-8° de XII-496, X-587 et 583 pages. Paris, Bloud et Barral. 1892. Prix : 12 francs ; *franco,* 14 francs.

L'*Histoire de l Église,* par le docteur Kraus, dont les RR. PP. Godet et Verschaffel, prêtres de l'Oratoire, viennent de publier une excellente traduction française, est depuis longtemps avantageusement connue en Allemagne. Lorsque parut le premier volume, en 1872, le R. P. Ch. de Smedt, l'illustre chef des Bollandistes actuels, s'empressa de le signaler à l'attention du monde savant.

« Voici, écrivait-il dans la *Revue catholique* de Louvain, un nouveau manuel, dû à la plume du docteur Kraus, à qui ses travaux spéciaux ont déjà fait un nom distingué. A une érudition qu'on ne surprend jamais en défaut, à une critique judicieuse, ferme et loyale, qui ne recule devant aucun examen et n'émet aucune assertion qui ne soit en rapport avec la valeur des arguments sur lesquels elle s'appuie, le docteur Kraus joint cet esprit catholique et, si l'on me permet ce terme, conservateur, qui, même en histoire, doit servir de contrepoids à l'indépendance de la pensée..... Une autre qualité qui frappe particulièrement dans ce manuel, c'est son admirable précision. Ce que M. Kraus a renfermé de choses dans ce premier volume, est vraiment incroyable. Et cependant, cette chaîne serrée de faits est si

[1] *Lettre à M. Léon Gautier sur la versification latine rythmique*, pages 32-33. Librairie Franck, 1886.

lisposée, elle se déroule avec une telle aisance que l'esprit du
r n'a aucune peine à en distinguer nettement tous les an-
..... Ajoutons enfin à tout cela le mérite de l'expression, tou-
claire, toujours juste et souvent très heureuse..... »

bel éloge convient tout aussi bien, et encore mieux, aux deux
ers volumes qu'au premier, car le savant professeur de l'Uni-
é de Fribourg, en possession de tout son talent, était de plus
is maître de son sujet. Sans autre guide que ce manuel, le lec-
croyons-nous, se trouvera capable d'aborder les questions spé-
les plus diverses ; il saura les sources à explorer, les travaux
rnes à consulter, les opinions à discuter ; et surtout il sera
ié aux rigoureux procédés de la méthode scientifique, et mis en
contre les égarements trop ordinaires du sentiment et du
gé.

is n'avons pas la prétention d'analyser en quelques lignes un
qui est lui-même un résumé de vingt siècles d'histoire ; nous
contenterons d'indiquer sommairement le vaste plan adopté
auteur.

e qui distingue ce manuel de la plupart de ses devanciers,
s-nous avec M. Kraus, c'est l'essai de resserrer dans un récit
mement concis tous les faits importants de la vie de l'Église. Il
pendant un point, à mon avis, essentiel, sur lequel je me suis
étendu que les auteurs qui m'ont précédé. C'est l'initiation des
ers à l'étude des sources mêmes de l'histoire ecclésiastique.....
ience ne commence qu'au moment où l'élève se rend compte de
ine et du fondement de son savoir, où il se met en état d'en
la justesse et la légitimité. Il était donc indispensable de faire
oix discret des sources avec lesquelles le lecteur doit se fami-
er.

uant à ce que j'appellerais, ajoute M. Kraus, la méthode mo-
le cette *Histoire de l'Église*, les lecteurs la reconnaîtront sans
: cette méthode est tout entière dans la sincérité..... J'ai pensé
œuvre de Dieu dans l'histoire est assez grande et assez belle
supporter, pour désirer une pleine et éclatante lumière. « Dieu
as besoin du mensonge » ; mais le monde a un besoin immense
voir et d'être bien persuadé que la vérité a la place d'honneur
l'Église catholique..... »

ns les *Préliminaires*, l'auteur s'attache à faire connaître d'une
ère générale les sources de l'histoire ecclésiastique : sources
, actes, lettres, décrets ; sources *monumentales*, inscriptions,
iaies, objets d'art ; sources *orales*, traditions ou légendes.

Mais il est des *sciences auxiliaires* de l'histoire ecclésiastique : diplomatique, épigraphie, numismatique, chronologie, etc., qui permettent de remonter utilement aux sources; sur chacune d'elles sont indiqués les meilleurs travaux à consulter.

Après une remarquable *introduction* sur l'humanité avant le Christ et sa préparation au christianisme, le docteur Kraus entre de plain-pied dans son sujet.

Il distingue trois *époques* dans l'histoire de l'Église : l'antiquité, ou le christianisme chez les peuples de civilisation gréco-romaine ; le moyen âge, ou le christianisme chez les peuples de race germanique ; les temps modernes, ou le christianisme en face et dans le cercle de la civilisation depuis la Renaissance. Chaque volume correspond à l'une de ces trois époques.

L'ensemble des trois époques est partagé en *dix périodes* : 1. L'âge apostolique ou le christianisme primitif ; — 2. L'âge des persécutions ; — 3. La victoire du christianisme, son affermissement extérieur et son organisation intérieure ; — 4. L'entrée des Germains dans l'Église ; — 5. Le saint empire romain-germanique, la prépondérance de l'Empire et la lutte de l'Église pour sa liberté ; — 6. L'apogée de la papauté ; — 7. Le déclin du moyen âge ; — 8. L'épanouissement de l'esprit moderne, rupture violente et schisme dans l'Église, réformation et déformation ; — 9. La consolidation du nouvel ordre de choses ou l'âge de la centralisation et de l'absolutisme ; — 10. La Révolution et ses suites.

Chaque période est divisée en plusieurs *chapitres*, subdivisés eux-mêmes en cent-soixante paragraphes pour l'ouvrage entier.

Dans l'ordonnance de chaque *paragraphe*, l'auteur suit une marche uniforme ; il commence toujours par en donner la pensée générale ; puis, les points principaux sont repris par le détail, sous autant de numéros marqués en chiffres romains. C'est surtout dans les vues d'ensemble qu'éclate la supériorité de l'éminent professeur, la pénétration et la portée de son coup d'œil ; c'est là que l'historien se révèle comme penseur.

Telle est la « division chronologique » de l'ouvrage, division qui se règle sur les changements survenus dans l'état général de l'Église. Mais il ne suffit pas à l'historien, pour accomplir sa tâche, de dresser de purs tableaux, de rédiger de sèches annales ; il faut encore qu'il s'applique à grouper les faits dans un ordre scientifique, dans un ordre fondé sur la nature des choses aussi bien que sur la succession des temps. C'est là ce que l'auteur appelle la « division logique. »

La division logique comprend donc pour chaque période, après

l'histoire *extérieure* de l'Église, l'histoire des *dogmes* ou le développement dogmatique, l'histoire de la *hiérarchie*, l'histoire de la *discipline*, du *culte* et de la *vie chrétienne*, l'histoire de la *science* et de la *littérature théologique*, l'histoire de l'*art chrétien*.

Enfin, chaque volume est terminé par trois tables : une *table chronologique* donnant par colonnes la liste synoptique des souverains-pontifes, des empereurs de Rome et de Bysance, des rois de France et des empereurs d'Allemagne ; un *sommaire chronologique* donné par siècle, et renfermant le rappel des principaux faits qui intéressent l'histoire de l'Église ; une *table bibliographique* destinée à initier les lecteurs, non seulement à l'étude des sources mêmes de l'histoire ecclésiastique, mais encore aux meilleurs travaux modernes sur ces sujets.

On voit, d'après ce rapide exposé, que l'ouvrage du docteur Kraus n'est pas un livre d'enseignement élémentaire, c'est plutôt un manuel scientifique qu'un récit d'histoire [1] ; il convient surtout aux cours professés dans nos grands séminaires. Les traducteurs, en effet, ne se sont pas contentés de reproduire le texte original ; ils ont fait, avec l'agrément de l'auteur, quelques additions qui leur ont permis d'élargir un peu la place trop restreinte accordée d'abord à la France, et de retracer le rôle religieux de la fille aînée de l'Église, avec son incessante et féconde activité dans le domaine des sciences sacrées et des arts [2]. La publication des RR. PP. Godet et Verschaffel sera, nous n'en doutons pas, accueillie avec faveur par tous les amis de la science.

Les bons manuels d'histoire ecclésiastique sont si rares qu'il est vivement à souhaiter que l'ouvrage du docteur Kraus devienne familier à tout le jeune clergé. Rien qu'avec ce guide si sûr, on lira avec goût et avec fruit les œuvres des Pères et des autres écrivains ecclésiastiques, on acquerra sur toutes les questions controversées une science solide, on sera très capable de défendre la vérité catholique, et on deviendra de plus en plus propre à la mission d'éclairer et de fortifier les âmes.

V. Mercier. S. J.

[1] Aussi serait-il plus exact de dire *somme* historique que *manuel*, ce dernier mot désignant ordinairement un livre élémentaire.

[2] « Je vous remercie de plus en plus, écrit l'auteur aux traducteurs, de la pensée que vous avez eue de faire connaître ce livre à votre belle France qui, pendant de si longs siècles, a été la maîtresse de la théologie chrétienne, qui fut le berceau de notre théologie historique, et dont l'avenir doit être cher à tous ceux qui aiment la véritable culture de l'esprit. » *Préface*, p. VIII.

VIE DE LA RÉVÉRENDE MÈRE THÉRÈSE DE SAINT-JOSEPH *(Ernestine d'Augustin)*, ancienne prieure du Carmel de Tours (1819-1890), par le R. P. Mercier, de la Compagnie de Jésus. In-8° x-592 pages. Paris, Victor Retaux et fils. 1892.

Les lecteurs de la *Revue* ont déjà pu faire connaissance avec Ernestine d'Augustin. Elle leur a été présentée au moment de son entrée au célèbre couvent des *Oiseaux*[1]. « Très avancée pour son âge, elle « avait une raison droite et une intelligence prompte ; elle écrivait « déjà avec grâce et parlait d'une manière à entraîner tout le monde. « Elle prit, en arrivant, sur ses petites compagnes un ascendant qui « les rendit bientôt dociles à toutes ses volontés. Comme elle ne « craignait rien au monde et qu'elle n'aimait que la dissipation, elle « n'observait qu'à contre-cœur le règlement, ne perdait aucune oc- « casion de s'amuser et se mettait en avant pour toutes les espiégle- « ries. C'était, en un mot, la légèreté et l'orgueil joints à l'esprit « le plus vif et le plus fantasque : il n'y eut plus de paix dans la « maison qu'autant qu'elle le voulut bien. » Elle possédait cependant un cœur excellent, une âme élevée, noble, généreuse, une grande délicatesse de sentiment, la plus parfaite franchise. Et, dès sa petite enfance, elle avait montré pour Jésus-Christ dans l'Eucharistie, pour la sainte Vierge, une grande dévotion, et beaucoup d'amour pour les pauvres.

C'était donc une belle et riche nature, difficile toutefois, dont Dieu avait commencé à prendre possession mais très imparfaitement, et qui semblait peu disposée à subir aucun joug. On pouvait prédire que cette enfant ne serait pas une femme ordinaire, et que, si les circonstances, sans lesquelles rien ne se fait, s'y prêtaient un peu, elle aurait une grande et large influence en bien ou en mal. Mais Dieu en deviendrait-il maître ? et que voulait-il d'elle précisément ?

Sa *Vie* nous l'apprend en détail. Elle est divisée en deux parties. La première est une biographie proprement dite. On y retrouve ces qualités de clarté, d'ordre, de conscience, ce style simple, facile, naturel, juste, qui distinguent les ouvrages déjà nombreux du R. P. Mercier.

On sait d'avance que les événements extérieurs auxquels peut être mêlée une simple Carmélite, fût-elle prieure, seront peu multipliés. Aussi dans semblable livre c'est l'histoire intime qu'on vient cher-

[1] Juin 1892. *Une éducation au couvent des Oiseaux.*

cher et qui intéresse. Ici elle est vraiment belle, touchante, élevée. Ce sont d'abord les luttes décisives du début de la vie et de la vocation, puis une générosité pratique qui ne cesse plus de grandir et prend de nouvelles forces sous la Croix que Notre-Seigneur rend chaque jour plus lourde. Mais c'est une générosité qui conserve un côté humain, par où elle nous intéresse davantage, celui-là même que nous rencontrons plus accusé encore en Jésus-Christ au jardin des Olives, je veux dire le sentiment profond et accablant de la souffrance, de l'obstacle, de la Croix pesante, la peur du sacrifice. Ce n'est pas que cette grande âme manque de dévouement et de force morale, elle en reçoit de son Dieu plus qu'elle n'en a besoin, mais elle n'en a pas toujours conscience. Elle est si peu au bout d'elle-même qu'aux souffrances imposées par la Providence elle ajoute spontanément des mortifications corporelles nombreuses et dures, une mortification intérieure et une vigilance continuelles, sans rien perdre cependant de son énergie ni de sa liberté d'esprit, puisqu'elle s'acquitte en perfection, et à la satisfaction générale, des fonctions importantes et absorbantes qui lui ont été confiées, et qu'elle trouve encore du temps pour travailler par lettres, entretiens, négociations, au salut des âmes et à la gloire de Dieu. Elle n'est pas satisfaite toutefois ni rassasiée. C'est qu'elle aspire à l'union divine la plus étroite ; or elle sent entre elle, simple créature, et Jésus-Christ comme un abîme qu'elle essaie de combler de toutes façons et par tous les moyens, et où elle jette pour ainsi dire tout ce qu'elle trouve bon à cela, spécialement des sacrifices et encore des sacrifices, puis un vœu d'abandon spécial et complet à la volonté de Dieu, et enfin le vœu le plus parfait. C'est ainsi qu'elle se rapproche sans cesse de Dieu et s'élève. Le bon Maître est d'ailleurs pour elle d'un amour implacable, il ne se lasse pas de la faire souffrir pour se la rendre plus semblable ; enfin après deux années de dernières douleurs dans l'inaction et l'immobilité, il l'appelle à l'union parfaite qui se consomme au ciel éternellement dans le repos et dans la joie.

La Mère Thérèse de Saint-Joseph qui, sans étude et sans effort, est un écrivain et, à notre humble avis, d'un talent remarquable, traduit ce qu'elle éprouve et ce qu'elle pense avec une vérité, une force et un naturel qui mettent son âme à nu, et nous la font voir telle qu'elle est et qu'elle se montrait par obéissance à son directeur. Le biographe, avec raison, a utilisé dans cette première partie de l'ouvrage, bien que sobrement, le trésor de lettres et de papiers intimes qu'il avait entre les mains : aussi est-ce vraiment déjà « l'Histoire d'une âme. » Il n'a pas négligé sans doute de rappeler « les événements auxquels

se trouvèrent mêlés la Mère Thérèse de Saint-Joseph et le Carmel de Tours » ; mais leur principal intérêt pour la majorité des lecteurs sera de contribuer à leur révéler la belle et grande physionomie qu'ils veulent connaître.

La seconde partie, à part l'Introduction et le chapitre final, se compose de lettres, qui sont de véritables comptes de conscience. Elles ont été classées, en gardant l'ordre chronologique, sous quatre titres principaux : *Ouvertures de cœur*, *Méthode et sujets d'Oraison*, *Retraites spirituelles*, *Pratiques de Piété et de Perfection*. C'est là qu'on peut étudier et connaître à fond la Mère Thérèse de Saint-Joseph. Elle se livre tout entière sans arrière-pensée.

Qu'on permette une citation. C'est au sujet d'un passage de Saint-Paul. « Je remarque surtout cette expression : « nous sommes *entés* en Lui. » « Comment cela se fait-il ? Je me représente ce que c'est « qu'enter dans la nature. On choisit un arbre vert et vigoureux, « ayant de profondes racines, et c'est au moyen de larges entailles « qu'on y joint la petite branche, faible et improductive d'elle-même, « qui doit porter des fleurs et des fruits, recevoir du tronc la sève et « la vie. Jésus, en montant au Calvaire, nous a dit qu'il était le bois « vert, et sa face est celle de Dieu même ; quant à la profondeur de « cet arbre de vie, saint Paul ne pouvant la mesurer, s'écrie : *O alti-« tudo !* Nous sommes les faibles branches, détachées par le péché de « notre premier principe, destinées à sécher pour brûler éternelle-« ment. Cependant la charité de Dieu veut unir ces deux extrêmes : « alors il entaille le corps de son Fils, le sillonne de plaies doulou-« reuses, perce ses pieds et ses mains, ouvre son cœur, et, nous pla-« çant dans ses blessures, il veut que sa vie soit notre vie et réalise « ainsi la prière de ce Fils adorable : « Mon Père, comme nous sommes « un, qu'ils soient un en nous. » Je comprends maintenant comment « la vie nous est donnée par Jésus-Christ, et de quelle manière intime, « réelle, nous lui appartenons. Nous avons été baptisés en sa mort, « parce que c'est de son côté ouvert qu'est sortie cette eau qui nous « lave, ce sang qui nous purifie dans le baptême et dans la pénitence « appelée le baptême laborieux : voilà la source des deux sacrements « de la réconciliation. »

Un jour reviendra peut-être où le monde littéraire cessera de dédaigner tout ce qui parle de Dieu et des saints. Alors, pour le dire en passant, on découvrira que l'*Histoire de sainte Thérèse* d'après les Bollandistes, écrite par une Carmélite, est un chef-d'œuvre, ou peu s'en faut ; et l'on sera étonné de rencontrer dans les écrits de la Mère Thérèse de Saint-Joseph, Carmélite aussi, et de bien d'autres, des

pages comme celle que je viens de citer et qu'on admirera pour l'élévation et la beauté de la pensée, la vigueur facile de l'expression, la vie qui les éclaire et les échauffe. Mais ce que Dieu veut bien nous laisser entrevoir et comme surprendre dans ses saints est surtout destiné à nous faire rougir de nous-mêmes et à nous inspirer le désir d'être généreux à leur exemple. C'est en cela surtout que la lecture de la « Vie de la Révérende Mère de Saint-Joseph » nous sera utile à tous.

P. Chapron, s. J.

Le prone catéchistique d'après le Concile de Trente, par le P. Fontaine, S. J. — In-12. Retaux et fils, 82, rue Bonaparte, Paris. — Deuxième édition.

La chaire et l'apologétique au XIX^e^ siècle, puis le *Nouveau Testament* et les origines du christianisme, enfin le *Prône catéchistique* d'après le Concile de Trente, sont jusqu'ici les œuvres écrites par lesquelles le R. P. Fontaine complète son apostolat de la parole.

Ce dernier livre est un guide à l'usage des prêtres employés au ministère des paroisses ; il peut être utile également à tous ceux qui pratiquent l'art difficile de la prédication. « Le prône a-t-il gardé parmi nous toute l'efficacité qu'il devrait avoir? D'où vient que les auditoires les meilleurs nous écoutent trop souvent avec une sorte de passivité résignée qui déconcerte et décourage? Pourquoi les hommes, même chrétiens, évitent-ils de venir nous entendre, comme si rien d'utile pour leur âme et de véritablement instructif ne tombait de nos chaires? Cela n'indique-t-il pas que nos procédés sont vieillis et usés, puisqu'ils demeurent si impuissants? Et dès lors n'est-il pas urgent d'apporter quelques modifications à nos méthodes? Autant de questions qui préoccupent bien des esprits sérieux. L'auteur de cet opuscule essaie d'y répondre. »

Le R. P. Fontaine étudie successivement, et par chapitres, la *nature*, la *méthode*, la *nécessité*, l'*objet*, le *caractère essentiel* et l'*ordre logique* du prône, tel qu'il l'entend. Avouons qu'il l'entend d'une excellente façon, et qu'il prouve son idée parfois avec un vrai luxe de détails.

Veut-il, par exemple, nous montrer la nécessité de l'enseignement doctrinal dans la prédication, il nous raconte comment l'Allemagne a vu le nombre de ses catholiques augmenter de huit millions depuis le commencement du siècle, comment en Angleterre s'accentue de plus en plus le mouvement de retour, comment aux États-Unis le progrès des catholiques jette l'alarme parmi les protestants. Après s'être demandé la cause de cette vitalité chrétienne qui contraste si péniblement avec notre déchéance, l'auteur conclut modestement : « Est-ce parce que dans ces pays d'hérésie la prédication catholique serait un peu autrement comprise que chez nous et se rapprocherait davantage des règles tracées par le Concile de Trente? Nous inclinons à le croire. »

Dans la seconde partie, plus longue que la première, sont indiquées de même, en chapitres séparés, « *les sources de l'enseignement catéchistique* ». Sans doute il n'est pas nouveau de dire que le catéchisme du Concile de Trente, la théologie dogmatique et morale, l'Écriture sainte, la patrologie, les livres liturgiques, les sermonnaires, la littérature religieuse contemporaine, sont les mines d'or à exploiter pour la prédication ; ce qu'il y a d'assez personnel dans le livre du P. Fontaine, ce sont les moyens pratiques qu'il conseille pour étudier, choisir et mettre en œuvre la doctrine de nos vastes bibliothèques. Il débrouille cet ensemble compliqué. Il montre du doigt ce qu'il faut prendre ; il apprécie en homme qui connaît son sujet. Les deux-cent-soixante pages de ce petit volume se lisent tout d'un trait, sans fatigue. Ici viennnent les préceptes de doctrine, profonds, lumineux, mais sans longueurs ; là, ce sont des aperçus d'érudition et d'histoire ; partout sont jetés des remarques d'expérience ou des souvenirs personnels qu'agrémente encore un style plein d'aisance.

L'auteur dit, en finissant son dernier chapitre sur la déclamation : « Ces observations ne sembleront mesquines qu'à ceux qui refuseraient de se souvenir que de très petits moyens contribuent parfois puissamment aux résultats les plus considérables. Rien n'est petit ni mesquin, du reste, lorsqu'il s'agit de la gloire de Dieu et du salut des âmes confiées à notre zèle sacerdotal. » Précisément, nous croyons que le principal mérite de ce livre est de fournir pour la pratique un très grand nombre de renseignements et d'offrir à tous les conseils d'un homme expérimenté.

J. HERBRETEAU, S. J.

N.-B. — Nous apprenons au dernier moment que leurs Éminences Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, et Mgr Foulon, archevêque

de Lyon, ont adressé à l'auteur du *Prône catéchistique* leur approbation très explicite et sans réserve.

J. H.

LE ROSAIRE, *Son excellence*, *Son actualité*, *Sa pratique*, par le R. P. Florent Chéné, des Frères Prêcheurs, joli volume in-12. — Angers, J Guinebertière, 2, rue de l'Aiguillerie, et chez tous les libraires. — Paris, Delhomme et Briguet, libraires-éditeurs, 13, rue de l'Abbaye, Prix : 1 fr. 25. Par la poste, 1 fr. 50.

L'ouvrage du P. Florent Chéné arrive à point, juste au lendemain de la nouvelle encyclique de Léon XIII sur le Rosaire, et — chose rare, peut-être inouïe — il ne ment pas à son titre : c'est un traité vraiment doctrinal et vraiment pratique, écrit d'un style sobre et mâle qui ne rappelle en rien la fade « littérature du mois de Marie ».

La partie théorique ouvre au lecteur des horizons vastes, et, pour un grand nombre, nouveaux. On s'est trop habitué, en effet, à ne voir dans le Rosaire que la dévotion des ignorants et des simples, qu'une prière composée de formules vénérables, sans doute, mais rendues monotones et ennuyeuses par la répétition. Rien de plus faux qu'une pareille idée. Le Rosaire est la *prière* par excellence, puissante sur le cœur de Dieu, douce à Marie, magnifique dans ses célestes formules, plus magnifique encore dans le cycle de ses mystères de joie, de douleur, de gloire, et dans le faisceau des vertus proposées à notre imitation. Léon XIII a magistralement exposé cette doctrine dans ses Encycliques du 1er septembre 1883 et du 8 septembre 1892.

L'Auteur la développe avec abondance et l'établit solidement sur des preuves tirées de l'histoire, de la théologie, des saints Docteurs et des Papes. Il y a des pages particulièrement éloquentes pour démontrer l'opportunité du Rosaire à notre époque. En des jours où une secte plus dangereuse que toutes ses devancières a juré la destruction du Christianisme et semble à la veille de remporter la victoire, à qui donc aurons-nous recours, sinon à Marie; et comment l'appellerons-nous à notre aide, sinon par la récitation du Rosaire ? C'est lui qui

nous rendra la foi, lui qui inclinera vers nous le front de la Reine des Cieux, et ralliera tant de chrétiens disséminés, dans une cohésion, premier gage du succès. C'est lui que la Vierge a montré à la Voyante de Lourdes et qui, jaillissant des lèvres des pélerins, a obtenu d'innombrables miracles ; il assurera le triomphe final par l'entremise de la Vierge victorieuses de toutes les hérésies.

Les derniers chapitres forment la partie pratique du traité ; ils fournissent des précieux renseignements sur les *conditions* et la *méthode* du Rosaire, sur ses *avantages* et ses *indulgences*, sur l'*établissement*, l'*organisation* et le *fonctionnement* de la Confrèrie. Prêtres et fidèles trouveront également à le lire intérêt et profit. Que de notions importantes pour le prêtre, surtout pour le prêtre chargé de la direction d'une Confrèrie! Il les cherche et ne les trouve pas; et pourtant rien de plus indispensable, car, en matière de droit positif, l'omission d'une simple formalité suffit pour tout invalider.

Le livre du P. Florent Chéné donnera les moyens de bâtir solidement, de reconstituer correctement, d'organiser fructueusement ; ce sera le *Vade-mecum* de chaque directeur de Confrèrie.

Ce peut et ce doit être aussi le manuel de chaque associé. Que de faveurs spirituelles, que d'indulgences, que de grâces personnelles ou publiques attachées à la récitation du Rosaire, et auxquelles nulle âme pieuse, je dirai même nulle âme chrétienne, ne saurait demeurer indifférente ! Mais tous ces biens spirituels, il faut les connaître pour les désirer, il faut savoir réciter son Rosaire pour les obtenir.

L'opuscule que nous annonçons donnera aux fidèles la clef de tous ces trésors. Il contribuera à faire croître en eux l'estime du Rosaire, à en populariser la pratique, à en rendre la récitation plus pieuse et les fruits plus abondants.

L'exécution typographique elle-même ne laisse rien à désirer. MM. Germain et Grassin, imprimeurs de l'évêché à Angers, ont tenu à faire de ce travail en l'honneur de la Reine du T. S. Rosaire une œuvre irréprochable et du meilleur goût.

De grand cœur donc, nous souhaitons bon voyage à ce petit livre qui part pour la publicité. Qu'il aille bien loin, par milliers d'exemplaires, porter la conviction dans les âmes et aussi l'amour d'une dévotion que la Sainte Vierge indiquait à saint Dominique comme « un moyen céleste de salut pour l'Église » ? A une époque où tant de feuilles légères vont propager partout l'irréligion, l'immoralité ou le scepticisme, qu'il aille, lui, faisant germer partout la douce semence de l'*Ave Maria* ! Qu'il mette le Rosaire aux mains de ceux qui ne le connaissent pas, qu'il le fasse aimer davantage à ceux qui le con-

issent, pour l'amour de Dieu, pour le repos éternel des âmes, et le lut des Sociétés ! Qu'il fasse épanouir sur les lèvres de chaque èle, au sein de chaque famille, dans le recueillement de chaque nctuaire, une nouvelle et plus abondante éclosion de roses mysti- es qui charment le Ciel, embaument la terre, et font à la Vierge ère une incomparable couronne !

A. Fillaudeau.

Curé-Doyen de Chemillé,
Licencié ès lettres.

N.-B. — *Tous ces ouvrages sont en vente à la librairie achèse et C^ie.*

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET C^ie.

LE

GÉNÉRAL D'ANDIGNÉ

(1765-1857)

ET SES MÉMOIRES INÉDITS

AVANT-PROPOS

Mementote operum patrum, quæ fecerunt in generationibus suis. (Mach. I, c. II, ỳ 51.)

Si vous allez au château de Monet, tout près de Beaufort-en-Vallée, M. le marquis d'Andigné ne manquera pas de vous faire voir sa gracieuse chapelle et, dans cette chapelle, le monument élevé à la mémoire de son glorieux père, le général vendéen [1]. *Ce monument, œuvre du sculpteur Bonassieux, est d'un effet grandiose* [2]. *La statue, de marbre blanc,*

[1] Au-dessous du nom et des titres du défunt, des principales dates de sa vie et des armes de sa famille, on lit cette inscription commémorative : SACRÆ CONJUGIS PATRISQUE MEMORIÆ VIDUA FILIIQUE LEO ET AMEDÆUS MŒRENTES POSUERE MONUMENTUM. ANNO DOMINI MDCCCLXXIII.

[2] M. Poujoulat, dans l'*Union*, l'appelait « un morceau épique, une belle page royaliste sculptée dans le marbre. »

repose sur une base de granit taillée en forme de cercueil. Le comte d'Andigné, en costume de général vendéen, enveloppé dans les plis d'un drapeau blanc fleurdelisé qui lui sert comme de linceul, est à demi couché, le bras gauche appuyé sur une caronade ; de la main droite, il serre sa vaillante épée, comme pour protéger encore le drapeau et la fleur de lis. La vie, une vie intense, circule par le corps et anime les traits. — David d'Angers, dans l'admirable buste qu'il a exécuté pour la famille, avait représenté le vieillard, calme, se reposant, pour ainsi dire, dans sa gloire. Bonassieux a rajeuni le buste de David, pour mettre son héros à l'âge de la force et de la maturité.

J'ai admiré, comme tous les visiteurs, le travail et le talent de l'artiste. J'avais, en outre, le plaisir très vif de contempler pour la première fois l'image d'un homme dont j'ai beaucoup entendu parler dans mon enfance ; car, chez les vieillards de mon pays natal, son souvenir est toujours vivant. Puis, au mois d'août dernier, jouissant pendant quelques jours de la très aimable hospitalité que m'avaient gracieusement offerte M. le général d'Andigné et sa famille, j'ai lu, j'ai étudié à loisir les Mémoires *où le chef vendéen raconte les années de sa jeunesse, ses campagnes dans la Vendée et dans le Craonnais, 1815 et 1832, ses prisons si nombreuses et si dures, ses évasions audacieuses et incroyables. Peu à peu, de tout ce que j'avais entendu dire, de tout ce que j'avais lu, et, en particulier, de l'étude attentive des* Mémoires, *si éclatants de sincérité, une grande figure se dégageait et se formait pour moi : la figure, très calme, très belle, d'un héros chrétien et, quoi qu'en aient dit quelques-uns, bien français. J'ai demandé qu'on publiât ces* Mémoires, *curieux dans certaines parties à l'égal d'un roman et instructifs sur plus d'un point. Cette publication, je l'espère, ne tardera pas beaucoup. Mais j'ai voulu, auparavant, faire connaître aux lecteurs de la* Revue, *surtout d'après ses* Mémoires, *l'homme qui les a écrits. — Certes, je n'ai pas la prétention de faire une œuvre* à toujours, *comme celle de David et de Bonassieux ; pour dessiner une aussi mâle figure, il faudrait une autre plume que la mienne. Mais on a cru qu'il convenait de*

narrer cette Vie, *mieux peut-être qu'à tout autre, à l'un des compatriotes du général, à un descendant de ceux qu'il menait au combat, il y a près d'un siècle, et qui, gagnés par son caractère chevaleresque, s'écriaient joyeusement, toutes les fois qu'il revenait au milieu d'eux : « Vive M. de Sainte-Gemmes ! »*

Le moment est propice, semble-t-il, pour évoquer ces souvenirs d'un autre âge. Sans compter que les années où nous arrivons les rappellent naturellement, nous avons peut-être besoin, dans notre fin de siècle, des leçons fortifiantes et saines que nous donnent ces caractères si vigoureusement trempés pour la lutte, ces vies admirables dans leur inflexible direction vers le bien. Et, pour qui regarde autour de soi la marche des événements et des idées, n'y a-t-il pas lieu de craindre que l'œuvre qu'ils ont faite, au prix de leurs fatigues et de leur sang, ne soit bientôt méconnue ? On disait autrefois, couramment, dans un certain monde : les brigands de la Vendée. *Est-ce qu'on ne va pas le répéter encore, sans être trop vivement contredit ? Même quelques-uns pensent que les fils de ces lutteurs oublient bien vite leur histoire. Cependant les enfants n'ont pas à rougir de leurs pères. S'il y a eu, chez eux, des excès et des faiblesses — l'infirmité humaine se retrouve, hélas ! partout, — il y a eu, en revanche, de beaux caractères et bien des actions héroïques. Les pages qui suivent en sont la preuve.*

A. C.

Angers, École des Hautes-Études de Saint-Aubin, 1er novembre 1892, en la fête de tous les Saints.

I

Les d'Andigné. — Années de jeunesse. — Guerre d'Amérique. — Autres campagnes

Les d'Andigné font belle figure dans l'histoire de France. Leur famille est l'une des plus anciennes de notre province ; elle est même, s'il faut s'en rapporter à l'étymologie (cf. *Andigné* et *Andes, Andium*), la plus angevine de toutes. « Ils avaient des ancêtres aux Croisades [1], et M. le comte Théodore de Quatrebarbes, qui avait étudié avec un soin jaloux les origines des nobles familles d'Angers, aimait à dire qu'une branche des d'Andigné était restée en Palestine, s'y était propagée et y vivait encore : les d'Andigné de Terre-Sainte [2]. » Famille très nombreuse, que l'on trouve répandue, dès le XV^e^ et le XVI^e^ siècles, dans beaucoup de paroisses de l'Anjou, sur la rive droite, puis sur la rive gauche de la Loire, et dans les provinces voisines de la nôtre. Famille illustre, soit à l'armée, soit dans le sacerdoce, que sa vaillance et sa charité ont toujours

[1] « Illustre race, dit M. de Pontmartin, qui donna des compagnons à Philippe-Auguste et à saint Louis. » Deux titres du temps des Croisades, dont la copie est à la Bibliothèque nationale, prouvent que Jean d'Andigné était, avec Philippe-Auguste, à Saint-Jean d'Acre, et Guillaume d'Andigné, à Damiette, avec saint Louis. Il y a même des pièces plus anciennes où l'on a la signature d'un d'Andigné.

[2] *Revue des Facultés catholiques d'Angers*, avril 1892, p. 402. Article de M. l'abbé Pasquier.

endue populaire[1]. Dans une enquête, au XVI^e siècle, un témoin déclare qu'on l'appelle vulgairement, « audit pays, *la rande race* des d'Andigné. »

On connaît ses armes et sa devise. Les armoiries portent : *'argent à trois aiglettes au vol abaissé de gueule, becquées t membrées d'azur*[2]. La devise est très fière : « *Aquila non apit muscas.* » Elle fut donnée, paraît-il, à un d'Andigné, pendant la guerre de succession de Bretagne, au XIV^e siècle. Les roupes faisaient le siège d'une ville. La ville fut prise. Les utres capitaines s'attardaient à piller les faubourgs. Mais 'Andigné, sans souci du butin, continua sa marche et entraîna ses hommes à l'assaut de la citadelle. Témoin de son ésintéressement et de son entrain chevaleresque, le duc de Bretagne, Charles de Blois, lui aurait dit cette parole, qui fut cceptée pour devise : « L'aigle ne prend pas les mouches – *Aquila non capit muscas.* »

Le plus brillant rejeton de cette race, et sa gloire la plus ure, fut le comte Louis-Marie-Auguste-Fortuné d'Andigné, elui-là même dont je veux retracer la vie.

Il était le second fils de Guy-René-Charles-François, comte 'Andigné. Celui-ci avait fait, comme officier de dragons, la ampagne du Hanovre, et, comme chevalier de Malte, ses caavanes. Puis, son frère aîné mort[3], il s'était marié. Il perdit a femme et épousa, en secondes noces, Louise-Joséphine de Robien, dont il eut trois fils et une fille. Selon les traditions de a famille, l'aîné des garçons s'appelait *M. de Segré ;* le cadet. *M. de Sainte-Gemmes ;* le troisième, simplement *le chevalier 'Andigné*. Louis-M.-A.-F-. d'Andigné a été connu longtemps ous le nom de *chevalier de Sainte-Gemmes*.

[1] « ..... Fiers au péril, doux à la victoire. C'est ce qui a valu à cette maison ne douce popularité. » Article de M. Bougler, dans la *Revue d'Anjou*, anée 1853.

[2] Ces armes étaient placées sur la voiture du général d'Andigné, quand il nt prendre possession de son commandement, à Angers, en 1815. Elles illirent amener une émeute. Le peuple, voyant les aigles, crut que Napoléon assait par la ville pour prendre le chemin de son dernier exil. (Cf. article e Bougler, *ibid.*)

[3] Il devenait ainsi le chef de toute la famille. — Le chef est, aujourd'hui, le énéral marquis d'Andigné, sénateur.

Il naquit à Angers, le 12 janvier 1765 [1], à l'abbatiale Saint-Aubin, que les Bénédictins louaient à sa famille depuis plus de quarante ans [2]. — Les jardins, attenant à la maison, s'étendaient jusqu'aux remparts ; une porte, dans les remparts, faisait communiquer avec la campagne. L'abbatiale était en face du séminaire. Le général raconte, dans ses *Mémoires*, que de jeunes abbés, taquins et paresseux, s'amusaient parfois à envoyer, à l'aide de miroirs, les rayons du soleil sur les maisons voisines. Un jour, son frère aîné, agacé de ces taquineries, ne se contint plus : il prit un fusil et le déchargea sur une des fenêtres du séminaire, blessant un abbé à l'oreille. L'affaire, comme on le pense bien, fit scandale ; et le comte d'Andigné eut quelque peine à l'arranger. — Plus tard, celui qui avait reçu les grains de plomb, devenu curé d'une paroisse voisine de Monet, vint faire visite au général et, croyant qu'il en était l'auteur, lui rappela ce fameux coup de fusil.

Son enfance s'écoula, moitié à la ville, moitié à la campagne. L'hiver, on restait à Angers. La belle saison se passait à la Blanchaye [3], terre de famille que le grand-père du général abandonnait à son fils. En ce temps-là, c'était tout un voyage, et long et parfois difficile, que d'aller d'Angers à la Blanchaye. On le faisait de deux manières : ou bien, les uns à cheval et les autres en litière, par des chemins souvent cahotants et malaisés, profondément creusés entre deux haies vives ; ou bien par eau — c'était la promenade la plus gaie — jusqu'à Segré, en suivant le cours sinueux de la Mayenne et de l'Oudon, que bordent des coteaux gracieux et variés. Toute sa vie, le souvenir de ces voyages hanta le général.

A la Blanchaye, c'était la vie de la campagne, saine et bonne, la meilleure et la plus douce pour les enfants. Ce qui ne veut pas dire qu'ils y furent dorlotés et choyés. Le grand-père était un homme dur, de stature colossale. Un grand-oncle, qui résí-

[1] Et non pas en 1766, comme l'écrit M. C. Port, dans son *Dictionnaire historique..... de Maine-et-Loire.*

[2] Les bâtiments de l'abbatiale, près de la vieille tour Saint-Aubin, qui donnent sur la rue du Musée (ancienne rue Courte) et sur la rue des Lices, sont occupés aujourd'hui par M. Ph. de Saint-Martin, peintre-décorateur.

[3] Sur la paroisse de Sainte-Gemmes-d'Andigné, près Segré.

dait avec lui, brave comme son épée, mais le plus enragé querelleur qui fut jamais, était encore moins traitable : quand les enfants faisaient trop de bruit, il leur donnait des coups de bâton. Le chevalier de Sainte-Gemmes, à l'âge de quatre ans, fut ainsi bâtonné par lui pour avoir fait quelque tapage. L'éducation de ce temps-là n'avait pas les délicatesses et les molles condescendances de la nôtre. Elle ne réussissait peut-être pas pour tous ; il en est quelques-uns, du moins, qu'elle a solidement constitués pour la lutte.

L'enfant grandissait, élevé par un père et une mère qui lui mirent au cœur deux grands amours : Dieu et le roi, l'Église et la patrie française. Qu'allait-il faire ? Pour les jeunes nobles de province, surtout pour les cadets, l'horizon n'était pas très joyeux ; on aurait tort de croire que sous l'ancien régime les portes de la fortune et des honneurs leur fussent toutes grandes ouvertes. M. de Viel-Castel en fait très justement la remarque[1]. « ..... Tous les gentilshommes qui n'avaient ni assez de fortune pour acheter un régiment, ni assez de crédit à la cour pour en obtenir l'agrément, ne voyaient devant eux qu'une seule carrière ouverte, celle des armes dans les rangs inférieurs de l'armée. En souvenir de l'obligation du service militaire qui, au temps de la véritable féodalité, pesait sur toutes les familles nobles, et bien que l'ordre des choses auquel se rattachait cette obligation eût disparu depuis des siècles, un préjugé, plus puissant que ne l'aurait été une loi formelle, et auquel aucun d'entre eux n'avait ni le désir ni la pensée de se soustraire, persuadait à tous ceux qui ne se consacraient pas à l'Église d'*entrer au service*, suivant l'expression reçue. On leur délivrait sans difficulté un brevet de lieutenant ; ils pouvaient, au bout de quelques années, devenir capitaines ; mais, à moins de circonstances inattendues et vraiment exceptionnelles, ils n'allaient pas au delà, on peut même dire qu'ils n'en avaient pas la prétention. Ils se retiraient, jeunes encore, avec la croix de Saint-Louis, s'ils étaient assez heureux pour l'obtenir, et quelquefois une petite pension ; et le chef de la famille allait habiter, pour n'en plus sortir, le château où il était né, où ses pères avaient

[1] Lisez ses *Mémoires*, publiés dans *le Correspondant* — n° du 10 mai 1892.

vécu avant lui. Assez habituellement, il y donnait asile à ses cadets à qui leur mince légitime, même avec le secours d'une pension, n'aurait pas suffi sans cette hospitalité..... » Telle eût été vraisemblablement, sauf quelques restrictions inutiles à faire, la condition du chevalier de Sainte-Gemmes et de ses deux frères ; mais des circonstances exceptionnelles vinrent modifier, par la suite, cet ordre de choses. En attendant, ils entrèrent dans la vie active, comme tous les autres, sans rien qui pût faire pressentir pour l'un d'entre eux un plus brillant avenir.

L'aîné, M. de Segré, qui devint le marquis d'Andigné [1], fut admis, en 1778, comme page à la petite écurie de Versailles. Trois ans plus tard, il servit dans un régiment de cavalerie. — Le troisième, d'après l'usage de la famille, était chevalier de Malte de la langue d'Aquitaine, inscrit comme tel depuis sa naissance. « Ces chevaliers avaient ainsi un grand avantage : leur ancienneté courait du jour de leur naissance, et ils pouvaient obtenir plus facilement des commanderies [2]. » — Pour le cadet, on le destinait à la marine. On lui fit étudier pendant un an les mathématiques, à Angers. Ensuite, son oncle et parrain, le vicomte de Robien, officier de marine, l'emmena à Brest et le recommanda vivement à M. de Cuverville, commandant par intérim des gardes de la marine. L'enfant — il n'avait que treize ans, — interrogé par un répétiteur, fut trouvé trop faible. Il se remit avec courage à l'étude des mathématiques et, au bout de quelques semaines, se représenta pour être examiné. Le « bonhomme Bezout » devait l'interroger après dîner. Il craignait beaucoup la digestion du « bonhomme », qui lui fut clément et, après lui avoir posé quelques questions, se contenta de dire au commandant : « Vous pouvez embarquer celui-là ; il est reçu. » Deux jours plus tard, en effet, il était embarqué sur un des vaisseaux de Mre d'Orvilliers.

On connaît assez, sans que j'aie besoin d'y revenir ni même

[1] Mort, sans enfants, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.
[2] *Mémoires* du général d'Andigné.

de la résumer ici, la guerre d'Amérique. On sait, en effet, comment Franklin, appuyé par de Vergennes, avait réussi à entraîner Louis XVI, qui fit avec les Américains un pacte de commerce et d'alliance, sans rien stipuler pour notre pays. — La guerre commença, en 1778, contre les Anglais. Cette année-là, d'Orvilliers, le doyen des amiraux français, remporta une grande victoire navale, en vue d'Ouessant[1]. Or, c'était en 1779 que le jeune d'Andigné *entrait au service,* dans cette admirable flotte française qui devait s'illustrer encore pendant les quatre dernières années de la guerre.

Ses débuts furent assez peu chanceux. Une maladie, causée sans doute par la fatigue des études, le fit mettre à terre. Guéri, il s'embarqua sur l'*Amphitrite*, frégate de trente-deux canons, qui allait à la Martinique. A peine arrivé dans ces parages, il eut, près de la Barbade, son premier combat naval ; il n'avait que quatorze ans et demi. L'*Amphitrite*, commandée par M. de Langau-Bois-Février, canonna, à longueur d'écouvillon, une frégate anglaise, le *Sphinx,* et, après un combat acharné qui dura deux heures, la captura. On ne pouvait rêver un plus glorieux commencement.

Peu de temps après, l'*Amphitrite* fut attachée à la division de M. de la Motte-Piquet ; différentes missions empêchèrent le jeune garde de marine de prendre part à ses plus brillants combats. A M. de la Motte-Piquet succéda M. de Guichen. — Je ne veux pas rappeler en détail toutes les actions où d'Andigné fut mêlé, son intrépidité dans les manœuvres navales, les tempêtes qu'il essuya, son retour à Brest, en février 1781, avec la division du comte d'Estaing, et sa nouvelle campagne avec la division qui fut envoyée, sous les ordres de M. de Kersaint, pour ruiner les établissements anglais sur la côte de Démérari. C'est pendant cette campagne qu'il fut nommé enseigne de vaisseau (janvier 1782.) Il faut lire les *Mémoires*, où il raconte tous ces événements, faisant la lumière, ici ou là, sur un point d'histoire, et jugeant avec netteté la guerre elle-même, les Espa-

[1] A ce propos, d'Andigné donne des détails nouveaux sur la conduite du duc de Chartres dans ce combat.

gnols et les Hollandais nos alliés, le noble désintéressement de la France et des officiers français.

Pendant les années qui suivirent le traité de Versailles, il fit d'autres voyages et d'autres campagnes. — D'abord, avec M. de Marigny, pour construire sur la côte d'Angola, dans la baie de Malembe, un fort en face d'une garnison portugaise qui y était installée. Les bâtiments de la petite flotte, au moins celui que montait d'Andigné, étaient détestables. Ce fut, en somme, une assez triste expédition, où la famine faillit avoir raison de nos marins. D'Andigné en revint tout malade. Un congé qu'il passa, moitié à la Blanchaye, moitié à Angers, lui rendit la santé. — En 1785, il fait la navigation le long des côtes pour le transport des bois. — L'année suivante, il part, sur la frégate *la Proserpine*, commandée par M. de Barbazan, pour la pêche à la morue à l'île de Terre-Neuve. Il y conduisit, entre autres, une étrange partie de pêche où il pensa se noyer. — De Terre-Neuve il alla à Saint-Domingue, où il reçut son brevet de lieutenant de vaisseau. A Saint-Domingue, la traite des nègres se faisait en grand. La division française, dont il était, avait pour mission de la réprimer. Pendant huit ou dix mois, il croisa sur les côtes de l'île, avec un petit lougre, à la poursuite des négriers. — Puis il visita Cayenne, la Martinique, où il connut, au déclin de sa gloire, la célèbre M^me^ Amphoux.

On lui donna un congé d'un an. Il en profita pour faire un voyage en Bretagne, où il vit les premiers symptômes de la Révolution. — En juillet 1790, quand il s'embarqua, « le pays était bien malade [1]. » Les idées nouvelles fermentaient dans toutes les têtes. Sans doute la flotte française, dont il fait une belle description, n'avait pas encore été sensiblement atteinte. Mais on y avait introduit quelques mauvaises réformes ; et, par suite de l'indiscipline des soldats qu'on adjoignait à la marine, le service devint beaucoup plus pénible. Il y eut des désordres à bord de l'*America*, qu'il montait. — Six mois plus tard, vers la fin de janvier 1791, on désarma. Ce fut un nouveau congé, que d'Andigné ne pensait pas définitif.

[1] *Mémoires* du général.

nais qui le fut pour lui. Il vint à Angers, où il ne trouva plus que sa mère — son père était mort quelque temps auparavant. l alla aussi voir sa sœur, qui était mariée à M. de Princé, près le Beaufort-en-Vallée.

C'est alors que, sous l'influence des événements qui s'accomplissaient, sa vie reçut une orientation nouvelle. S'il fût resté lans le corps de la marine, il y eût sans doute, à toute autre époque, achevé une vie très honorable, mais peut-être sans llustration. — Les « circonstances exceptionnelles » vont révéler tout ce qu'il y avait de ressources dans son esprit, et ous les trésors de son cœur. Le marin souple et courageux va levenir le chef vendéen, avec ses traits énergiques et sa mâle ierté.

II

L'émigration. — La Vendée. — La Chouannerie : Campagnes de 1796 et de 1799. — Entrevue de d'Andigné avec Bonaparte, premier consul.

L'émigration, qui avait commencé dès l'année 1789, était générale en 1791. Les émigrés, réfugiés d'abord à Turin, s'étaient ensuite transportés à Coblentz et à Worms. Il se trouvait, parmi eux, beaucoup d'anciens camarades du lieutenant de vaisseau d'Andigné, qui l'appelaient, qui le sollicitaient instamment de venir combattre avec eux, dans l'armée des princes, pour la cause de la royauté. Il hésita pendant quelques semaines, incertain du parti à prendre. Émigrer lui répugnait. Enfin l'exemple des autres, l'entraînement général le décida.

Il se rendit à Paris, en courant devant une chaise de poste. De là, il gagna Tournai, où sa bonne mère lui fit passer douze cents livres, sur lesquelles il vécut jusqu'à son retour en France. Le corps de la marine se formait à Enghien ; il le rejoignit. Mais, à ce moment, il n'y avait absolument rien à faire. L'inaction pesant à cet homme énergique, il résolut de parcourir à pied les provinces de la Hollande. Son tour de Hollande achevé, il revint à Enghien, alla camper aux environs de Trèves, où la petite armée était concentrée, et fit « la déplorable campagne » de Champagne. Après quoi, il séjourna successivement à Aix-la-Chapelle, à Düsseldorf, à Bonn, à Cologne, chassant pour se procurer la nourriture nécessaire,

menant partout, le plus frugalement du monde, cette vie d'exilé, qui est toujours si dure, et qui, dix ou douze ans plus tard, devait lui être encore plus pénible et plus amère. Puis, en l'année 1794, quand fut formée l'armée du prince de Condé, il s'y engagea et fut attaché à l'artillerie.

Cette même année, l'Angleterre voulut « faire une diversion dans l'Ouest de la France », qui s'était soulevé pour la religion catholique et pour la cause du roi. Plusieurs régiments français furent constitués en Angleterre, afin de venir en aide aux Vendéens et aux Bretons. Le comte d'Hector, lieutenant général, était à la tête d'un de ces régiment. Comme il avait commandé, à l'armée des princes, le corps de la marine, il invita d'Andigné, qu'il connaissait, à venir le trouver. Celui-ci, aussitôt, se mit en devoir de répondre à cet appel. Il quitta Rastadt, le 24 décembre 1794. Le trajet était rude et difficile ; car l'hiver était très rigoureux. Par les chemins couverts de neige, au milieu des glaces où patinaient, insouciants, les Hollandais[1], même à travers les armées qui se disputaient le pays, il gagna péniblement Rotterdam, la Haye, et Scheveningen, où il prit la mer. Et, après ce trajet, quelle traversée pour se rendre à Londres ! Ses compagnons et lui furent empilés dans des grands bateaux de pêche, où l'on mettait des harengs. L'odeur insupportable que la cale exhalait, jointe au roulis causé par une mer houleuse, leur donna le mal de mer. D'Andigné n'y put tenir ; il remonta sur le pont, où il faillit être emporté par une vague. Plus morts que vifs, ils arrivèrent enfin à la côte anglaise, gagnèrent Londres et Lymington. C'est à Lymington que le régiment du comte Hector était cantonné.

Depuis quelques mois déjà, Robespierre était tombé. Le gouvernement paraissait disposé à pacifier l'ouest de la France. Mais ce n'était pas le compte de l'Angleterre, qui offrit, pour continuer la lutte, des munitions et des armes. A Southampton, d'Andigné trouva MM. de la Béraudière et le chevalier de la Vieuville sur le point de partir pour la France. Avec eux, et s'associant à leur mission, il s'embarqua pour Jersey.

De Jersey, ils voulaient, avec quelques hommes, gagner la

[1] La description, dans les *Mémoires*, est vivante et gracieuse.

côte de France ; mais ne trouvant pas, à l'endroit convenu, le chevalier de Tinténiac, qui devait les recevoir, ils retournent dans l'île. Le lendemain, d'Andigné, dont on connaissait le courage et le sang-froid, reçoit l'ordre d'aller en Bretagne voir ce qui s'y passe. Il met à la voile, approche de la côte, et, sous le feu des canonnières républicaines qui visent son bateau, il montre la plus grande intrépidité. Mais il ne pouvait, sagement, penser à prendre terre. A son retour, le prince de Bouillon, arrivé à Jersey, lui enjoint de repartir le lendemain matin. Le lendemain, en soldat obéissant, il monte, avec quelques compagnons, sur un lougre conduit par des Anglais, et fait voile, une seconde fois, vers la terre de France. La nuit suivante, à une heure du matin, il stationne à deux lieues de la côte, vis-à-vis de la baie où il veut descendre, tout près de l'île Saint-Quay. Par malheur, la lune brille dans un ciel clair. Il fait mettre à la mer deux petits canots ; il descend dans l'un avec les Français qui l'accompagnent ; quelques marins le suivent dans l'autre. Mais voici que les chaloupes canonnières, qui gardent ces parages, les aperçoivent, et tirent sur eux. Le lougre s'enfuit, et, avec lui, le canot remorqueur où sont les Anglais. Ainsi laissés à eux-mêmes, ils ont le bonheur d'échapper, dans les plis des vagues, aux canonnières qui poursuivent le lougre ; ils se jettent à terre, à travers les falaises qui bordent la Manche. Arrivés là, ils ne sont pas sortis du péril. Où vont-ils aller, dans ce pays inconnu ? Le hasard, ou mieux la Providence les conduit à la demeure de M^lle^ de Courson de la Villehélio, qui les recueille, les cache et les soigne avec la générosité la plus grande. En revenant sur ce jour de sa vie, d'Andigné n'a pas de termes assez caressants ni assez tendres pour célébrer la douceur touchante de cette hospitalité bretonne, sur la terre de la patrie.

Il n'avait garde de s'oublier dans les délices ; il était venu pour travailler, non pour se reposer. Sa présence pouvait rendre suspecte la maison hospitalière ; il la quitta, tout en restant dans les environs pour protéger le débarquement du chevalier de la Vieuville. Il se convainquit bientôt que le chevalier ne pourrait pas pénétrer jusqu'à lui ; la côte était désormais trop bien gardée par les républicains, que l'apparition du lougre avait

mis en éveil. D'autre part, M. de Bouillon, effrayé par le rapport des marins qui montaient le lougre, se fit le même raisonnement.

Mais le poste où était d'Andigné devenait, de jour en jour, plus dangereux. Y demeurer l'exposait à tomber dans les patrouilles républicaines qui battaient le pays. Il rencontra, heureusement, le chevalier de Tinténiac. Ensemble, ils partirent pour Bréhant, où les principaux chefs bretons se concertaient sur les négociations prochaines. A son arrivée, il exposa sa mission. Mais les chefs, craignant que les relations avec l'Angleterre ne leur devinssent compromettantes, ne voulurent pas accepter les offres qu'elle leur faisait. Dès lors, d'Andigné considéra sa mission comme terminée. Libre, il demanda aux chefs de se joindre à eux, et fut accueilli comme un frère.

Dans ses *Mémoires,* à ce sujet, le général, anticipant de quelques années sur les faits, a nettement accusé « la machiavélique Angleterre » pour le rôle qu'elle joua dans les guerres de Bretagne et de Vendée. « ..... La mesquinerie des secours que les Anglais donnèrent depuis aux royalistes fit voir suffisamment que cette puissance ne voulait entretenir la guerre en France que comme moyen de diversion; et que, si quelques hommes loyaux nous aidaient de tous leurs efforts, le système constant de Pitt et du ministère était de détruire les Français les uns par les autres. » Pourquoi donc ont-ils eu recours à l'Angleterre? A cette question, la réponse est simple. Les Anglais — du moins les royalistes le croyaient alors — devaient voir que la cause qu'ils soutenaient était la cause de tous les rois. Mais, quand leurs yeux furent dessillés, quand ils découvrirent les vrais desseins de cette nation ennemie, ils aimèrent mieux traiter avec le gouvernement républicain, pourtant si détesté, que de déchirer leur patrie. — J'ai cru que cette réflexion, placée ici, comme dans les *Mémoires,* jetterait plus de lumière sur les hommes et les faits.

Il y avait eu déjà, entre les chefs royalistes et les commissaires du gouvernement, comme un premier traité : les préliminaires de la Jaunais (février 1795). Charette y avait adhéré, au nom des Vendéens qu'il commandait, et Cornatin, au nom

des Chouans. Stofflet, lui, n'avait pas voulu accepter les clauses qu'il contenait. On devait ratifier ce traité, à la Prévalaye. — Pour escorter les Vendéens et les Bretons jusqu'à la Prévalaye, où ils allaient négocier avec les représentants du peuple, Hoche avait délégué le général Humbert. « En réalité, affirme d'Andigné, sa mission était une mission d'espionnage. » Le voyage, avec station à Lamballe, dura deux jours, parmi des populations qui se montraient pleines de déférence pour les royalistes. Quand la réunion fut au complet, les conférences annoncées se tinrent, non à la Prévalaye, mais à la Mabilais, entre onze représentants du peuple à la cocarde tricolore, et les chefs Vendéens ou Bretons, qui portaient la cocarde blanche. Elles durèrent un mois, traînant en discussions futiles. — On dépêcha vers Stofflet, pour le prier d'adhérer aux résolutions qui seraient prises dans ces conférences; ce qu'il fit. On envoya aussi une délégation vers M. de Scépeaux, qui commandait les Chouans, sur la rive droite de la Loire. D'Andigné fut au nombre des délégués.

Ce voyage fut bon et bien rempli. Muni d'un passeport, le chevalier de Sainte-Gemmes, avec ses collègues, alla trouver d'abord M. de Scépeaux. Il ménagea une entrevue entre le général Canuel et lui, dans une maisonnette, non loin d'Ancenis. La trêve fut conclue. — Pour retourner à la Mabilais, il fit un léger détour. Il passa par Angers, pour embrasser sa mère, qui avait été dix-huit mois en prison, et qui pensa mourir de saisissement, à son aspect. Et, sur le chemin d'Angers à Rennes, il voulut revoir la Blanchaye, où s'était écoulée son enfance. Les habitants du pays le reçurent avec la plus vive joie. Pour lui, intérieurement, il se promit de venir les défendre, si besoin était, aussitôt qu'il lui serait possible.

Quand il fut de retour à Rennes, le traité était conclu et signé. Il demanda de n'y point apposer son nom, prétextant qu'il n'avait pas assez travaillé pour partager cet honneur avec les autres chefs royalistes. Cependant il dut s'exécuter; les représentants du peuple exigèrent sa signature.

La paix faite, M. d'Andigné devint le courrier le plus actif du parti royaliste. On l'envoya aussitôt à Paris, pour y étudier la marche du gouvernement et l'esprit du peuple, et aussi pour

s'aboucher avec les agents du roi. Il déploya, dans sa mission nouvelle, la même intelligence, la même intrépidité dont il avait fait preuve sur les vaisseaux de l'État et sur les champs de bataille. En effet, il courut plus d'un danger, en se mêlant, le plus qu'il pouvait, au peuple de Paris. Il a gaiement raconté un soulèvement contre la Convention. Son esprit observateur et curieux y porte un jugement très net sur le peuple — j'entends celui qui faisait les révolutions — et sur ses représentants.

Il allait aussi dans la *société ;* il a vu très bien — ce n'était peut-être pas chose trop difficile — ce qui faisait sa grande faiblesse, non seulement à Paris, mais dans toute la France. La description qu'il en donne, juste et sensée, est d'un moraliste.

Il fit, à Paris, la connaissance de l'abbé Brotier, agent du comte de Provence. On se préparait alors, en Vendée, à recevoir le prince, qui parlait de se joindre à ses fidèles défenseurs. L'abbé Brotier lui expliqua ce projet. Il lui communiqua la lettre que le comte de Provence avait envoyée à Charette, et la réponse de celui-ci, qui avait indiqué le petit port de Saint-Gilles comme le lieu le plus favorable pour le débarquement. — La paix de Bâle dérangea ce projet.

A Paris, de concert avec quelques compagnons très résolus, d'Andigné avait tenté d'en exécuter un autre, plus audacieux et plus grand : il voulait délivrer Lous XVII et Madame Royale. Mais il s'aperçut bientôt que toute tentative, à cet égard, serait vaine. Le gouvernement, inquiet de l'intérêt croissant qui s'attachait au sort du pauvre Louis XVII, le relégua jusqu'au haut de la tour du Temple. Il le fit surveiller par trois postes de gardes nationaux, tirés au sort au moment de prendre la garde, et que l'on enfermait eux-mêmes dans leur étage respectif, sous double clef, pendant les vingt-quatre heures qui leur étaient assignées.

Je tiens aussi à rappeler qu'il eut, dans ce voyage, une entrevue avec son vieux cousin, l'ancien évêque de Chalon-sur-Saône. Ce prélat, qui, en 1788, avait été relevé de ses fonctions, à raison de son grand âge — quand d'Andigné le vit, il était nonagénaire, — avait continué, pendant toute la Terreur,

d'habiter Paris ou une campagne des environs. Grâce à la surveillance active et à la tendre sollicitude de deux serviteurs dévoués, il vivait sans trop d'inquiétude, disant sa messe tous les matins et n'ayant rien changé à ses habitudes. Quand ce courageux vieillard apprit que son cousin, le chef Vendéen, était à Paris, il le fit appeler pour lui dire : « Mon cousin, il arrivera de moi ce que voudra la Providence; mais je n'admets pas que la peur de me compromettre vous empêche de venir me voir. » M. d'Andigné n'eut pas à profiter longtemps de cette invitation.

Demeurer à Paris devenait périlleux pour lui. Au bout d'un mois, il s'en éloigna pour aller, en Bretagne, rejoindre Cornatin.

Du côté de l'Ouest, d'ailleurs, l'horizon se faisait plus noir. La paix, signée à la Mabilais, n'était qu'une paix boiteuse et mal assise ; les hostilités, peu à peu, avaient repris presque partout. — A Laval, on lui annonça l'arrestation de Cornatin. Cette arrestation troublait la Bretagne catholique, juste au moment où elle avait le plus besoin d'organisation. Les Anglais, en effet, préparaient l'expédition de Quiberon.

Jusque-là, quatre personnes, en France, en avaient le secret : de Silz, de Boishardy, de la Vieuville, d'Andigné. Mais, dès que la nouvelle en circula, tous furent d'avis qu'on différât l'expédition et pressèrent d'Andigné de passer en Angleterre pour l'arrêter. Il partit sur-le-champ, trouva M. de la Vieuville à Saint-Malo, et essaya, mais en vain, de s'entendre avec un pilote pour faire la traversée. Alors, il se jeta dans une toute petite nacelle, à Cancale, pour aller à Jersey. De là, le prince de Bouillon l'expédia à Portsmouth. Hélas ! il arrivait beaucoup trop tard. L'expédition prenait terre le jour même où il quittait la baie de Cancale.

Il voulut se joindre à une autre expédition, qu'on préparait à Southampton. Mais, à Plymouth, il apprit le désastre, l'immense désastre de Quiberon. Dès lors, il jugea que tout essai de ce genre était voué fatalement à l'insuccès. En conséquence, il déclina l'offre de conduire le comte d'Artois sur la côte de Vendée. Cette tentative, qui avorta, ne réussit, dit-il, qu'à faire écraser les troupes de Charette par les Républicains.

Il revint donc, assez triste, en France, par Jersey, dans un petit cotre, presque avec les mêmes difficultés et en y courant les mêmes périls qu'à l'aller. Débarqué, il se dirigea vers le pays de ses pères. En vain M. de Puisaye essaya de le retenir; il refusa ses propositions, et se rendit dans les propriétés de sa famille, en Anjou. — C'est l'époque de ses plus brillants succès, où il va montrer toute l'énergie de sa volonté, toutes ses capacités militaires.

Sur la rive droite de la Loire, en deçà de la Maine, il tombait en pleine chouannerie. M. de Scépeaux commandait en chef, depuis la Maine jusqu'à la Vilaine, avec M. de Châtillon pour second, et, pour major général, M. de Bourmont. Il avait alors son quartier général au château de Bourmont, près de Freigné. D'Andigné alla le trouver; il y fit connaissance avec les Chouans, dont il nous a tracé une intéressante histoire. — L'état-major le nomma adjudant général. On dut se convaincre tout de suite que c'était une très bonne recrue pour le parti. En effet, dans le pays de Segré, les esprits étaient fort troublés, les finances des insurgés mal gérées; il mit de l'ordre dans l'administration des finances, et rétablit la concorde entre les gens aigris. Il fut aussi député deux fois par ses collègues vers Stofflet, pour le décider à venir en aide à Charette sur qui tombaient, dans le Bas-Poitou, les troupes réunies des républicains.

Charette et Stofflet étaient les deux principaux soutiens de la Vendée. On sait comment ils furent tués tous les deux, un peu plus tard : Stofflet à Angers, Charette à Nantes. Eux morts, la Vendée ne comptait presque plus. Le gouvernement de la République dirigea toutes ses forces contre les Chouans.

Je ne ferai point l'histoire des débuts de la Chouannerie; on la lira dans les *Mémoires*. Je rappellerai seulement, d'un mot, quelle était, à ce moment, la position respective des deux partis en présence. — Les Chouans étaient disséminés sur une surface immense de pays, depuis la Maine jusqu'au cœur de la Bretagne, depuis la Loire jusqu'à Granville. Chez eux, les jeunes gens seuls, ou à peu près seuls, combattaient; ils étaient

donc, proportionnellement au nombre des habitants, et dans la réalité, beaucoup moins nombreux que les Vendéens. Le Craonnais, de plus, avec ses chemins creux, ses champs de genêts et ses bois, le pays de Laval et de Rennes, qui ont presque le même aspect, ne ressemblent guère au Bas-Poitou. Dans ce pays légèrement accidenté et si rempli d'arbres qu'on eût dit une immense forêt, deux armées ne pouvaient se rencontrer et en venir aux mains, comme dans un pays de plaines; il fallait donc une autre manière de combattre. — En face des Chouans, les « Bleus » étaient concentrés sous la conduite de Hoche, seul général dans l'Ouest pour la République. Pour combattre ses adversaires, qui ne pouvaient, vu le grand espace qu'ils avaient à défendre, leur petit nombre et le manque d'instruction militaire, livrer de bataille rangée, et aussi pour terrifier les populations qui leur étaient favorables, Hoche avait divisé son armée en *colonnes mobiles,* qui parcouraient le pays dans tous les sens, y semaient d'effrayantes dévastations, et le ruinaient en même temps par les amendes et les impôts.

Au retour de son second voyage vers Stofflet, d'Andigné avait été mis par M. de Scépeaux à la tête du canton de Segré (novembre 1795). Quand les hostilités recommencèrent ouvertement, il se tenait d'habitude, dans les environs du château de la Blanchaye, avec la division commandée par Ménard, dit *Sans-Peur*, lequel lui fut très utile dans cette guerre. Sa petite armée ne comptait guère que 2,000 ou 3,000 hommes, au plus; c'est avec elle qu'il fit la belle campagne de 1796.

Les commencements furent pénibles. Le premier combat, dit de *Sainte-Gemmes*, livré d'abord pour défendre le passage de la Verzée, puis continué au pont de l'Argos, fut une défaite pour les Chouans, qui n'étaient pas encore assez aguerris. Les Républicains, vainqueurs, maltraitèrent les habitants du bourg et pillèrent la Blanchaye, s'imaginant que d'Andigné voulait surtout, avec ses hommes, protéger les biens de sa famille. — Mais cette affaire fit connaître au jeune chef les éléments qu'il avait sous la main; elle lui montra que ses hommes, excellents pour une attaque brusque, n'avaient point encore assez

de solidité pour maintenir une position ; elle lui apprit, en même temps, que tenter de défendre le terrain pied à pied n'aboutirait qu'à ruiner les habitants des bourgs et des villes où on tiendrait tête aux ennemis. Éclairé par cette expérience, d'Andigné se mit à l'instruction de ses recrues ; il forma des compagnies d'élite pour l'émulation et l'exemple des autres. Je dois ajouter aussi que ce même combat de Sainte-Gemmes, qui fit connaître au général les soldats qu'il avait sous la main, inspira aux soldats la plus grande confiance dans leur général. Celui-ci, en effet, à cheval, alla jusqu'à vingt cinq pas d'une troupe républicaine, rangée en bataille et faisant feu, reprendre des *Chouans* qui fuyaient dans la direction des *Bleus* et leur indiquer la ligne de retraite.

Le combat d'*Andigné*, dans lequel le général républicain Henry fut tué et sa *colonne* dispersée, rendit l'audace à ses hommes. Il les rassembla de nouveau — car il fallait, de temps en temps, les renvoyer dans leurs maisons, ne fût-ce que pour changer de linge, — au château de *la Perrière*, près de Gené. Les ennemis, avertis par des dénonciateurs, accoururent pour les surprendre et les cerner. Mais, bien que surpris par cette attaque soudaine, d'Andigné rassembla vivement ses « jeunes gars », qui soutinrent de pied ferme le choc des soldats de la République et finirent par les mettre en fuite. Il y eut même, dans cette échauffourée, un fait singulier. Un instant, d'Andigné, qui poursuivait avec ardeur les fuyards, se trouva seul au milieu de deux cents Républicains ; il eût suffi, pour le perdre, que deux ou trois d'entre eux se fussent aperçus de sa position critique. Un autre eût pu se troubler, en pareil cas ; le sang-froid de d'Andigné fut admirable. Il crie, d'une voix tonnante, à telle division d'attaquer à droite, à telle autre d'attaquer à gauche... Les ennemis, qui entendent ces ordres et ces cris, croient avoir affaire à toute la troupe ; ils franchissent lestement haies et barrières et se sauvent à travers champs.

Il tâchait d'être présent un peu partout, menant ses hommes à marches forcées, pour dérouter ses adversaires. C'est ainsi qu'il eut l'idée audacieuse d'aller combattre jusqu'aux portes d'Angers, afin de forcer l'ennemi à se maintenir dans les villes. Pour la première fois, cette tactique ne lui réussit pas. Une

colonne mobile parut; les chouans, se croyant en présence d'une armée, se débandèrent, sans avoir tiré un coup de fusil, et se répandirent dans les bois d'Avrillé. Il les rassembla, non sans quelque dépit, les ramena ensuite à la Membrolle, dans le pays de Segré, à la lande de la Croix-Couverte[1], à Chanveaux, à Bouchamps, à Craon, luttant partout contre les colonnes républicaines, le plus souvent avec bonheur. En deux mois, grâce à la tactique adoptée, sa division, qui n'avait pas un effectif de 3.000 hommes, avait, paraît-il, anéanti *8.000* Républicains. — On lui demandait comment il était presque toujours victorieux, tout en perdant fort peu de monde. Il répondait, avec quelque modestie : « Je n'accepte ou n'ordonne presque jamais la lutte qu'à mon heure, sur le terrain que j'ai choisi, et lorsque j'ai la certitude d'emporter l'avantage et de n'avoir que le moins possible à le payer du sang de mes braves. »

Cette action assez étendue effraya les républicains des villes. Le Directoire, d'ailleurs, fatigué de cette lutte, fit des propositions de paix. Le général Hoche fut chargé de s'entendre avec M. de Scépeaux. Mais celui-ci, avant de conclure, voulait en conférer avec M. de Puisaye, qui commandait les Bretons; d'Andigné et de Châtillon furent députés vers lui, à Fougères. Ils purent voir — c'est d'Andigné qui nous le dit — combien mauvaises étaient les conditions de la guerre des Chouans, en Bretagne. — A leur retour, ils apprirent que la paix venait d'être signée, à Angers, par le général Hoche et M. de Scépeaux. La proclamation, « qui parut dans les gazettes », attira quelque désagrément au général Hoche, parce que, disait-on, elle n'était pas conçue dans un sens assez républicain. — Mais les chefs des deux camps opposés se séparèrent « dans les meilleurs termes. »

Il était assez difficile, dit M. d'Andigné, de faire agréer cette paix aux ecclésiastiques et aux chouans du canton de Segré. Quand il voulut en parler à ses hommes, quelques-uns, craignant une trahison, se regimbèrent et firent manœuvrer, sans rien dire, avec un petit bruit sec, la gâchette de leurs fusils. Ce silence avait quelque chose de terrifiant. D'Andigné, cepen-

[1] Sur la route du Tremblay à Candé.

dant, ne se déconcerta pas. Toujours calme et dominant ses soldats par sa belle intrépidité, il leur parla, fit taire leurs ressentiments et finit par leur faire accepter les conditions de la paix. Très belle est la page où il a raconté cette scène, qui ne fut certes pas sans grandeur. — D'autre part, les Républicains furent sur le point de lui faire un mauvais parti. Il alla voir le général Gratien, qui résidait à Segré, et M. Bancelin, ancien maire de Segré, commissaire du district. Avec Gratien, ce fut une scène violente, où des menaces de mort étaient proférées ; M. Bancelin tira d'Andigné de ce mauvais pas. Il fut pourtant retenu comme en prison, gardé à vue dans une maison de la ville. Enfin le général Gratien lui rendit la liberté, non sans lui avoir fait subir un long discours.

« La paix était faite; mais la confiance n'était pas rétablie[1]. » — Trois années de calme, cependant, suivirent cette pacification, non pas sans qu'il y eût, çà et là, des journées où l'on pouvait prévoir une rupture nouvelle entre les deux partis. — Le 18 fructidor remit le pouvoir aux mains des Jacobins. On cessa l'exercice public du culte, qu'on avait repris. Et, dans les campagnes, on craignit de voir abroger l'article du traité de Hoche, qui exemptait la jeunesse du service militaire. De plus, à Angers, le commissaire du Directoire, Moreau, était un homme violent. La liste des proscrits, que l'on croyait fermée pour toujours, se rouvrit et s'allongea de nouveaux noms.

Sur ces entrefaites, M. d'Andigné fut arrêté, à la Blanchaye, par les gendarmes de Segré. Mais les gendarmes étaient novices ; sous je ne sais plus quel prétexte, il leur échappa : profitant du bateau qui les avait passés d'une rive à l'autre, il mit la Verzée entre eux et lui, et s'enfuit, par la forêt de Juigné, chez son cousin, M. d'Andigné de Mayneuf. Une nuit, son cousin fut arrêté, à son tour; mais le chevalier de Sainte-Gemmes échappa encore. Il revint en cachette à la Blanchaye, puis à Angers, où il prit un passeport sous un faux nom, et partit pour Paris, où il demeura un an. Quand on mit les roya-

[1] *Mémoires* du général d'Andigné.

listes en liberté, il reparut en Anjou, sans crainte d'être inquiété.

Les Chouans recommencèrent à s'agiter vers l'automne de 1798. D'Andigné, qui ne voulait compromettre inutilement ni la vie de ses compatriotes ni la sienne propre, passa l'hiver à Fontainebleau ; il y demeura aussi tout le printemps. Mais les mesures du gouvernement se firent plus rigoureuses. On menaça l'Ouest de la conscription. La guerre se ralluma. — Je dois ajouter pourtant, après M. d'Andigné, que, dès les premières escarmouches, la lutte n'avait plus le même caractère qu'en 1796. Chouans et Républicains se combattaient avec moins d'ardeur, et non peut-être sans quelque répugnance.

D'Andigné, prévenu, rejoignit M. de Suzannet à Paris. Tous les deux, de concert, firent route jusqu'à Tours, pour se séparer ensuite, l'un, M. de Suzannet, se dirigeant vers Poitiers, l'autre vers Segré. — M. de Châtillon avait succédé à M. de Scépeaux, dans le commandement des troupes royalistes sur la rive droite de la Loire ; d'Andigné fut son second. Ils partirent ensemble pour la réunion de la Jonchère, qui dura du 15 au 18 septembre 1799. La guerre y fut décidée à l'unanimité « par deux cents généraux, chefs de division et officiers subalternes de l'armée royale, venus de tous les pays ci-devant insurgés. »

Mais les royalistes n'avaient en leur pouvoir que de très faibles moyens. Ensemble ils prirent la décision d'attaquer plusieurs grandes villes à la fois, et fixèrent l'attaque à quinze jours de là. Georges Cadoudal devait prendre Vannes et Saint-Brieuc ; de Bourmont, le Mans ; les Vendéens et les Chouans, Nantes. Ils s'entendirent mal pour l'exécution de ce plan.

D'Andigné reprit la direction des Chouans de son canton. — Le 21 septembre, il livra le combat de *Noyant*, où 400 royalistes mirent en fuite 800 républicains et leur tuèrent 150 hommes. Les « Bleus » eurent une telle frayeur qu'ils coururent, tout d'une traite, jusqu'au Lion-d'Angers. Cette victoire donna la paix au canton de Segré. — Il alla ensuite dans la campagne de Craon, pour organiser la résistance. Une attaque sur Cossé ne réussit pas. La promenade militaire se continua par Laval et par Craon, pour se terminer à Segré.

Ensuite, de Châtillon et d'Andigné, avec leurs hommes, s'établirent aux environs de Nantes, vers Carquefou. Cette campagne ne fut pas fructueuse, comme ils l'avaient espéré : ils ne purent soulever les habitants du pays, sur lesquels ils comptaient. Mais ils eurent l'audace incroyable d'attaquer Nantes, et le bonheur, plus incroyable encore, de s'en emparer (21 octobre 1799). Pendant plusieurs heures, une petite armée de 2,000 hommes jeta le trouble dans les murs de la grande ville, qui avait une garnison de 5 à 6,000 soldats, au moins un contingent égal de gardes nationaux, et une compagnie nombreuse de gendarmes ; je ne compte pas, bien entendu, les 100,000 habitants, qui étaient peut-être plus nuisibles qu'utiles à la défense de la place [1]. Ce fut l'exploit épique de cette campagne. Inutile d'entreprendre le récit de cette matinée mémorable, qui a été fait plus d'une fois déjà, et qu'on retrouvera dans les *Mémoires ;* les royalistes quittèrent la ville, ayant obtenu l'effet désiré : ils eurent la paix, du moins plus de tranquillité, dans les campagnes.

Au Directoire succéda le Consulat. L'un des consuls, Sieyès, avant même le 18 brumaire, avait fait faire des ouvertures de paix aux combattants, par l'intermédiaire du général Hédouville. L'avènement de Bonaparte et les changements survenus en Europe modifiaient singulièrement leur situation politique. Ils acceptèrent l'armistice proposé. Une des clauses contenait que la guerre ne serait reprise qu'après quinze jours de dénonciation.

Là-dessus, les chefs se réunirent à Pouancé. Il y eut un *conseil secret* des généraux. Ceux-ci, d'après des données assez vagues — d'aucuns disent : d'après une lettre écrite par Joséphine à M. de Tilly, conseiller de Louis XVIII —, s'étaient persuadés que Bonaparte favorisait secrètement la cause des Bourbons. Ils étaient bien naïfs, sans doute, ou plutôt ils connaissaient trop peu Bonaparte ; mais quel homme, surtout s'il est malheureux, ne s'est laissé bercer, un jour ou l'autre, par des rêves impossibles à réaliser ? — Les chefs envoyèrent d'An-

[1] La note plaisante de l'affaire fut la mention honorable accordée par les Cinq-Cents à la garde nationale de Nantes

digné à Paris pour sonder les intentions du Premier Consul, mais sans lui permettre de conclure la paix en leur nom. Seuls, les commissaires royalistes, en pourparlers avec Hédouville. avaient pouvoir pour cela.

D'Andigné, avec un passeport qu'il eut quelque peine à obtenir d'Hédouville, partit pour Paris. Par l'entremise de M. Hyde de Neuville, agent secondaire des princes français, il fit passer au Premier Consul la lettre où il lui demandait une audience. — Bonaparte avait eu pour camarade au régiment d'artillerie, à Valence, un d'Andigné, le frère cadet du général vendéen ; il l'avait retrouvé à Malte et emmené en Égypte. Au combat de terre d'Aboukir, ce vaillant chevalier eut la jambe fracassée par un boulet ; il subit l'opération sans se plaindre. A cette vue, Bonaparte ne put s'empêcher de s'écrier : « Les d'Andigné ont le sang militaire ! » — La signature du général lui rappela son camarade. Il demanda si celui-là était le frère du blessé. Hyde le lui ayant affirmé : « Ce doit être un honnête homme, dit il ; je le verrai avec plaisir[1]. » Et il lui assigna un rendez-vous pour le lendemain.

Le lendemain, 27 décembre, à l'heure dite, d'Andigné et Hyde de Neuville. conduits par Talleyrand, étaient au Luxembourg. Bonaparte vint les y trouver. — Je renonce à vous peindre cette scène, même à la résumer. J'aime mieux donner, à la fin de cette biographie, les pages où d'Andigné l'a racontée ; elles comptent parmi les plus belles de son travail. Cependant je ne résiste pas au plaisir de vous en citer, ici même, quelques lignes.

Après avoir parlé de la Vendée ; après avoir discuté les conditions de la paix, qui aurait peut-être été signée sur-le-champ, si d'Andigné, par un scrupule qui l'honore, n'eût déclaré qu'il n'avait pas l'autorisation nécessaire ; après avoir sauté d'un sujet à l'autre — car Bonaparte, soit agitation nerveuse, soit calcul, ne s'arrêtait à aucune question, — les deux interlocuteurs finirent, ou à peu près, par ce duo terrible, qu'on dirait emprunté à une tragédie cornélienne. Bien peu de pages, dans

[1] *Mémoires.*

l'histoire ancienne ou moderne, ont la superbe envolée de celle-ci.

« Si vous ne faites pas la paix — me dit Bonaparte dans un moment où tout semblait rompu — je marcherai sur vous avec 100.000 hommes.

— Nous tâcherons de vous prouver que nous sommes dignes de vous combattre.

— J'incendierai vos villes.

— Nous vivrons dans les chaumières.

— Je brûlerai vos chaumières.

— Nous nous retirerons dans les bois. Du reste, vous brûlerez la cabane du cultivateur paisible, vous ruinerez les propriétaires qui ne prennent aucune part à la guerre ; mais vous ne nous trouverez que lorsque nous le voudrons bien, et, avec le temps, nous détruirons toutes vos colonnes en détail.

Sa patience ne put tenir à cette réponse :

— Vous me menacez ? dit-il avec un son de voix terrible.

— Je ne suis point venu pour vous menacer, repris-je tranquillement, mais, tout au contraire, pour vous parler de paix. En causant, nous nous sommes écartés de notre sujet. Quand vous le voudrez, nous y reviendrons.

« Cette réponse le calma subitement. »

M. d'Andigné se retira, sans avoir rien obtenu. Il est vrai que sa mission avait un autre but : sonder les intentions de Bonaparte. Mais son attitude avait été courageuse et digne ; son grand calme avec le Premier Consul avait étonné Talleyrand, qui ne l'oublia jamais. Bonaparte, non plus, ne l'oublia pas, lui qui avait coutume de voir les volontés des autres plier humblement, bassement parfois, devant la sienne. Plus tard, il voulut lier les mains à cet homme énergique, et il le traita toujours comme un ennemi personnel et dangereux. — Mais j'anticipe de quelques mois sur les faits.

Trois jours plus tard, paraissait la proclamation aux habitants des départements de l'Ouest. D'Andigné, après avoir écrit à Bonaparte une nouvelle lettre, à laquelle celui-ci répondit poliment, tout en la traitant, dans la conversation, de chimérique et de folle, reprit le chemin d'Angers.

Dans l'intervalle, les chefs royalistes s'étaient entendus avec le général Hédouville. Une seconde fois, ils envoyèrent d'Andigné à Paris. Mais Bonaparte refusa de le recevoir ; il prétendait bien n'accepter aucune discussion, ayant posé, disait-il, dans sa proclamation les principes qui devaient résoudre le différend. Seulement, comme l'article concernant l'exercice du culte paraissait intolérable aux Vendéens, il promit de n'exiger ni soumission ni serment de la part des ecclésiastiques. Ce fut tout ce qu'il accorda.

De retour en Anjou, d'Andigné apprit, à Candé, que les royalistes venaient de faire la paix. Le traité avait été conclu et signé définitivement par Hédouville, bien qu'il eût été remplacé par Brune dans le commandement de l'Ouest ; mais Brune lui avait laissé toute liberté. — L'Ouest était désormais, et pour longtemps, pacifié.

M. d'Andigné, rappelant ces faits, énumère les raisons qui ont porté les royalistes à traiter avec le gouvernement ; celle, en particulier, que je vous ai indiquée plus haut. « Nous luttions pour la France, dit-il ; quand nous avons vu que les étrangers ne cherchaient à entretenir la guerre civile que pour en profiter, nous l'avons cessée sur-le-champ. » En 1815, une autre parole, tout imprégnée de patriotisme, fera écho à celle-ci.

La guerre avait été, jusque-là, fort avantageuse pour l'Ouest. La paix, qui la termina, le fut également. Mais, si les intérêts des soldats furent, autant que possible, défendus et sauvegardés, les intérêts des chefs furent négligés presque complètement, comme la suite des faits va le montrer.

III

Les prisons du général d'Andigné : le Temple; le fort de Joux; la citadelle de Besançon. — Ses évasions. — Années d'exil.

Le Premier Consul était convaincu que les aspirations royalistes n'étaient pas étouffées dans l'Ouest. Et, de fait, comme Vendéens et Chouans n'avaient guère eu que des succès dans la dernière lutte, entre les soldats et les chefs la confiance était mutuelle et l'union très grande. Aussi Bonaparte faisait-il activement surveiller les généraux.

Pour sa part, M. d'Andigné avait demandé qu'on n'envoyât pas tout de suite les gendarmes dans son canton, afin de n'y point réveiller les passions endormies; on fit droit à sa requête. Bien plus, avec l'agrément du commandant de Maine-et-Loire, il put former une compagnie de soixante-quinze policiers à pied, qui assurèrent la tranquillité du pays. Personnellement, il croyait n'avoir rien à redouter.

Mais Georges Cadoudal, sollicité par Bonaparte de prendre du service dans l'armée française, refusa net et passa en Angleterre. Il renseigna Pitt sur les opinions des habitants de l'Ouest. Pitt, qui avait peur de Bonaparte et de la France, consentit à lui fournir les moyens de recommencer les hostilités. Le comte d'Artois donnait les mains à ce projet; il avait même signé des commandements pour MM. d'Andigné, de Suzannet, de Châtillon. Or, ces nominations, Bonaparte les connut avant que d'Andigné lui-même eût reçu le moindre avertissement.

Celui-ci, en effet, voyait que ses démarches étaient épiées depuis quelque temps avec le plus grand soin ; cette surveillance l'étonnait extrêmement. Son étonnement cessa, quand il reçut la lettre du comte d'Artois. Mais il était tranquille : il avait des amis, dans l'administration, qui le prévenaient de tout ce qu'on faisait contre lui.

Le débarquement de troupes, projeté en Angleterre, devait se faire par la Vilaine. Bonaparte, dont les soupçons étaient éveillés, se tenait sur ses gardes. Le projet ne fut pas exécuté. — Quant à d'Andigné, il était resté en Anjou jusqu'à l'hiver de l'année 1800, près de sa mère malade, avec son frère qui revenait de l'émigration. Il ne se doutait guère du sort qui l'attendait. Talleyrand, qui voulait le sauver, lui fit dire de venir à Paris. Lui-même, qui ne croyait plus au succès d'une insurrection quelconque, surtout depuis l'avènement de Bonaparte au pouvoir, avait l'intention, pour échapper à tout ennui de se retirer à Fontainebleau. On ne lui en laissa pas le temps.

Ici commence ce qu'on pourrait appeler le *roman* du général d'Andigné ; mais, comme l'a fait remarquer un écrivain qui a raconté cette partie de sa vie, c'est le roman, ou plutôt « le conte de fées de la douleur, de l'audace et de la patience humaines[1]. »

Dans une visite qu'il fit à son cousin d'Andigné, à la Jonchère, le château fut attaqué, une nuit, par cinq voleurs. D'Andigné, le chevalier sans peur, leur tint tête et arrêta l'un d'eux. Il remit son voleur aux mains de la justice. Il voulait faire sa déposition, comme témoin, pour être libre de repartir ; on l'envoya au juge de paix de Pouancé. Mais celui-ci ne voulut pas recevoir son témoignage, parce que l'affaire s'était passée dans le canton de Saint-Julien. D'Andigné, qui ne pouvait prolonger plus longtemps son séjour à la Jonchère, revint à la Blanchaye, très fatigué ; il ne s'éveilla que fort tard, le lendemain matin.

Or, ce jour-là — c'était le 3 décembre 1800 — le lieutenant de gendarmerie de Segré se présentait au château, pour le

[1] Pitre-Chevalier, dans le *Musée des familles*.

demander. M. d'Andigné crut qu'il venait chercher des renseignements sur le voleur de la Jonchère et compléter l'instruction commencée ; il ne songeait même pas qu'il pût être question d'autre chose et qu'il y allât de sa liberté. Mais, quand il se présenta, il vit le lieutenant, escorté de vingt-cinq hommes armés, qui l'arrêta et lui intima l'ordre de le suivre. Et le dialogue suivant s'engagea entre eux :

« Tant de monde contre un seul homme ! — dit d'Andigné en souriant.

— C'est que vous êtes entreprenant, Monsieur.

— Je ne dis pas le contraire.

— Je vous préviens qu'à la moindre tentative d'évasion, je vous brûlerai la cervelle.

— Vous avez une consigne ; suivez-la. »

On le conduisit à Segré, puis à Angers. De Segré à Angers, il aurait pu facilement s'évader ; il en fut même fortement tenté. Mais la crainte de compromettre son frère aîné, nouvellement arrivé d'émigration, et sur qui reposaient tous les biens de la famille, le retint. A la Rossignolerie, le prisonnier fut bien traité. — Emmené à Paris, il fut enfermé au Temple. On le logea d'abord dans un petit cabinet, au-dessus des lieux d'aisance ; on le monta ensuite tout au haut des tours. MM. de Suzannet et de Beaumont, arrêtés à peu près en même temps, étaient au nombre des détenus. Avec eux, il y avait beaucoup d'autres prisonniers. Leurs conversations étaient fort curieuses à entendre : tous avaient eu leur petite conspiration ou du moins s'en vantaient.

L'affaire pour laquelle les généraux royalistes avaient été arrêtés s'oubliait peu à peu. Bonaparte, supplié par des amis communs, avait promis de les mettre en liberté le 1er vendémiaire. Cette promesse ne devait pas être accomplie. — On leur accorda, il est vrai, quelques adoucissements dans leur captivité. Des amis avaient la permission de venir les voir ; ces visites étaient pour eux la plus aimable des consolations. On les laissait, de même, s'occuper dans la cour et y faire des petits jardins. Ce travail amena une découverte curieuse.

On creusait alors les fondements d'un mur parallèle à celui qui entourait la cour. Comme les terres qu'on en extrayait

étaient mauvaises, on laissa les détenus peler le gazon de la cour et chercher de bonne terre dans tous les endroits où ils en pourraient trouver. Or, au fond d'un fossé, la bêche d'un détenu mit au jour le corps d'un grand enfant, qu'on avait enfoui dans la chaux vive. Les chairs avaient été brûlées ; seul, le squelette restait. Les autres, convoqués par lui, songèrent de suite à Louis XVII, caché là, pensaient-ils, par Simon, à quelques pas seulement du cachot où le bourreau torturait sa victime. L'un d'eux même détacha du squelette un os qu'il conserva comme une relique ; ensuite ils recouvrirent respectueusement le cadavre, et n'approchèrent plus jamais de ce lieu. M. d'Andigné, que cette découverte intriguait, prit à part le concierge du Temple, et lui posa cette question : « C'est là probablement le cadavre de Mgr le Dauphin ? » L'autre, après quelques hésitations, répondit : « Oui, Monsieur : c'est le corps du fils de Louis XVI[1]. » — Plus tard, d'Andigné, qui avait bien observé où était le corps, voulut contrôler, par une enquête, ce fait important, alors que presque tous les témoins vivaient encore. Il y alla, pendant la Restauration ; par malheur, une construction couvrait cet emplacement. On pouvait démolir et faire des fouilles ; c'était son ardent désir. Mais « il recula devant la douleur de la duchesse d'Angoulême, que cette enquête eût désespérée sans la convaincre[2] ».

La mise en liberté, toujours promise, n'arrivait jamais ; ils essayèrent de briser leurs chaînes. Leur secret fut dénoncé. Alors, d'Andigné et de Suzannet, pour ne parler que de ceux-là, furent enlevés du Temple et transférés à Dijon, où on les

[1] M. d'Andigné appelle ce concierge Fauconnier ou Franconnier. — On a contesté ce récit, en objectant que le concierge de ce nom avait quitté le Temple deux mois avant cette découverte. L'objection, semble-t-il, n'est pas sérieuse. Il est facile de confondre un nom avec un autre. Mais, qu'ils aient trouvé un squelette, comme il l'affirme, le fait ne saurait être contesté. — Maintenant, était-ce le corps de Louis XVII ? Il n'y a, pour le prouver, que les inductions des détenus et le *oui* du concierge. Celui-ci a-t-il été sincère ? Savait-il quelque chose ? Était-ce un autre crime ? La question est toute différente, et je ne prétends nullement y répondre. Mais d'Andigné était convaincu qu'il s'était trouvé en présence du squelette du jeune Dauphin.

[2] Pitre-Chevalier. *Musée des familles*, janvier 1858.

interna. Là, nouvelle tentative d'évasion, encore découverte. On les enferma dans la maison d'arrêt. Le 22 juillet 1801, ils furent menés à Salins, et de là au fort Saint-André. où on les logea dans de misérables casemates. Enfin, le 15 août, d'Andigné, toujours avec de Suzannet, était écroué au fort de Joux. prison d'État, située à trois kilomètres de Pontarlier, sur les frontières de la Suisse.

Cette prison était une construction fortifiée au sommet d'un mont, et d'un abord inaccessible : cinq enceintes garnies de canons ; des corps de garde en plusieurs endroits ; trois cents pieds de rocher à pic. Les casemates contiguës, où logeaient les captifs, avaient une muraille de cinq pieds d'épaisseur ; à la fenêtre, il y avait deux rangs de forts barreaux, distants l'un de l'autre de quatre pieds. Pourtant, dès le premier jour, d'Andigné ne pensa qu'à s'évader. On lira, dans ses *Mémoires,* le récit, un peu long peut-être, mais captivant, où il raconte ses diverses tentatives, ses craintes et ses espérances. Le travail fut dur. Au bout d'un an — le 16 août 1802 — d'Andigné, toujours calme, de Suzannet, avec cette agitation nerveuse, un peu fébrile, qu'il ne pouvait maîtriser et qui faillit tout perdre. échappèrent à leurs gardiens[1]. — M. Pitre-Chevalier, qui avait entendu le général raconter cette aventure héroïque, en a fait un récit attachant, plein de verve et d'entrain, que je veux vous donner[2].

« ..... D'Andigné fit son plan d'évasion, en se promenant avec ses geôliers sur une terrasse, à trois cents pieds en l'air, entre le sol et les nuages. D'un côté, se dressait la tour de Mirabeau, du nom de cet illustre captif ; de l'autre, la tour de Gramont. A droite et à gauche, des batteries de canons enfilant tous les chemins ; et, au-dessous des enceintes de la forteresse, des masses de rochers abruptes, dont l'aspect seul donnait le vertige.

« Or, d'Andigné s'aperçut que des enfants qui jouaient en

[1] Il serait intéressant de contrôler le récit de d'Andigné par celui de Suzannet ; car M. de Suzannet, tué à la Rocheservière, en 1815, a laissé un *Journal* de sa vie. — Cette confrontation pourra être faite, je l'espère, avant la publication des *Mémoires*.

[2] *Musée des familles*, janvier 1859.

bas se frayaient un passage, à travers ces rochers, jusqu'au pied de la dernière enceinte. « Très bien, se dit-il; je suis aussi leste que ces enfants; je saurai passer où ils passent. » Mais il lui fallait un plan du fort. Il y travailla huit mois, et il parvint à le tracer à peu près.

« Alors il gagna le cantinier qui le nourrissait. Cet homme lui mit, chaque matin, un paquet dans son lit, et y trouva le paquet à porter au dehors. Ce fut la première boîte aux lettres de la prison.

« Quand le messager arrivait dans le jour, il fallait détourner l'attention du caporal surveillant. — Une fois, d'Andigné avait essayé en vain d'y parvenir. Le maudit caporal ne quittait pas des yeux le cantinier, à qui Suzannet avait un gros paquet à remettre. « Tiens, caporal! s'écrie tout à coup d'Andigné, que portez-vous donc là sur la queue? » — C'était une plaque de cuivre, indiquant le numéro de chaque demi-brigade. — En même temps, le captif saisit ladite queue, et force le caporal à détourner la tête, jusqu'à ce que le paquet disparaisse avec le messager. — Un autre jour, c'était le chirurgien du fort qui remettait des lettres aux prisonniers, en leur tâtant le pouls. Malheureusement le commandant l'accompagnait parfois — et il était encore plus attentif que le caporal.

— Cette casemate n'a que six pas de long — dit un matin le docteur au commandant.

— Je vous défie de la parcourir en moins de huit pas, répliqua celui-ci.

— Combien pariez-vous?

— Une demi-pistole.

— Soit. Essayons tous les deux!

« Et voilà ces deux grands corps se fendant et se disloquant à l'envi, pendant que Suzannet reçoit, en passant, du docteur un billet précieux, qui était la cause de la gageure. « Je me contenais de mon mieux, disait le général d'Andigné, nous rapportant cette aventure cinquante ans après; mais un spectateur indifférent eût ri aux larmes en voyant le commandant perdre avec tant d'efforts sa demi-pistole. »

« Le billet ainsi escamoté contenait les fameux ressorts

taillés en scies et destinés à couper les barreaux des casemates.

« Dès le lendemain, Suzannet et d'Andigné étaient à l'ouvrage ; mais quel ouvrage ! — Couper, la nuit, avec des parcelles d'acier, un premier rang d'énormes barres de fer au dedans ; puis en couper, de même, un second rang au dehors ; et le tout, sans en laisser la moindre trace visible, le jour, aux yeux de leurs gardiens ; et le tout aussi, pour arriver à se suspendre, par une nuit bien sombre, à des draps, à des couvertures et à des rideaux, le long d'une rampe de rochers affreux, au-dessus d'un abîme de plusieurs centaines de pieds ! Voilà le but auquel tendaient les captifs, comme des âmes du purgatoire au paradis.

« Après plusieurs semaines de travail, les barreaux intérieurs furent coupés ; les scies commencèrent à attaquer les barreaux extérieurs.

« Chaque soir, les deux captifs jouaient au trictrac, de dix heures à onze environ. Leur partie achevée, ils éteignaient toute lumière, conservaient un peu de feu et masquaient leur fenêtre d'une couverture. Alors le travailleur enlevait les barreaux coupés de la fenêtre, se trouvait en dehors dans une espèce de cage de quatre pieds [1], exposé au givre et à la neige que fouettait le vent, en regard du corps de garde d'où l'on pouvait le découvrir à la moindre lueur. Là, courbé en deux, à

[1] M. d'Andigné racontait avec un sentiment exquis l'histoire d'une pauvre plante qui fut sa consolation pendant ces épreuves indicibles. C'était un humble pissenlit, qui avait pris racine devant sa fenêtre, à la place même où il travaillait chaque nuit, au milieu des débris de terre et de mortier arrachés de la muraille. « Le plus bel oranger d'une serre royale ne reçut jamais, disait-il, des soins plus assidus ni plus minutieux. Je le ménageais autant par attachement pour lui que pour éloigner les soupçons de la garde. Avant de recommencer l'ouvrage qui l'avait produit et qui pouvait le détruire, je ne manquais jamais d'en attacher les feuilles ensemble, de le protéger par quelque abri sûr ; puis de le découvrir et de le délier avec précaution, lorsque j'allais le quitter ; de l'arroser même pour lui rendre sa fraîcheur, si j'avais fait quelque chose qui pût l'altérer. Pendant le jour, je le contemplais sans cesse à travers ma fenêtre, et je lisais comme une espérance dans ses feuilles vertes et prospères. Si je l'avais trouvé flétri ou mort, j'aurais désespéré de mon évasion. » — Ne croyez-vous pas lire un chapitre de *Picciola*, de Saintine ?

tâtons, gelant et grelottant, il sciait le fer avec son ressort de montre ; il sciait, sciait, sciait, à petits coups et à petit bruit, avançant d'un millième de ligne par heure, cassant ou perdant son outil à chaque instant, rentrant pour le raccommoder ou en prendre un autre, jusqu'à ce que, n'y tenant plus, couvert de neige, épuisé de froid et de fatigue, il rentrât dans sa chambre et se fît relever par son compagnon.

« Puis, avant le jour, il fallait tout cacher et tout remettre en place, et rétablir les barreaux coupés, à force de papier brouillard, de cales de bois, de débris de ressorts, de colle de poudre à friser et de rouille factice, pour dissimuler les jointures.

« Or, voilà qu'à moitié de ce chemin de Sisyphe, le cantinier inquiet lâche pied, supprime lettres et outils d'un seul coup. Mais d'Andigné savait parer à tout événement. Il rétablit sa correspondance sur les marges des livres qu'il reçoit de Pontarlier ; et il découvre ainsi un nouveau restaurateur, qui lui envoie des scies dans des salades, des volailles et des côtelettes, bravement apportées par l'innocent caporal au catogan.

« Bref, après *douze*[1] mois de cette patience et de cette industrie merveilleuses, après ces travaux de géants et de fourmis..., cent fois détruits et cent fois recommencés, après avoir scié, enfin, ligne à ligne les barreaux de leur cage, démoli pierre à à pierre leurs cheminées avec des clous, fabriqué une corde de deux cents pieds avec leurs rideaux, leurs couvertures, leurs draps et tous les bouts de ficelle à leur portée, Suzannet et d'Andigné réglèrent leurs comptes, et prirent congé de leurs hôtes dans la nuit du 16 août.

« Ils déposèrent dans un sac l'argent qu'ils devaient pour leur dépense, avec une note indiquant chaque chose à payer. — Puis Suzannet commença son trictrac à dix heures, causant à haute voix, comme s'il eût discuté avec son partenaire. Pendant ce temps-là, d'Andigné coupait avec son petit couteau cent trente-cinq mailles de treillage. A onze heures et demie, il éteignit toutes les lumières, et brûla, non sans émotion, le

[1] M. Pitre-Chevalier avait écrit *vingt-deux* ; c'est une erreur, facilement corrigible. J'ai corrigé une ou deux autres affirmations de son récit.

double fond du panier qui avait couvert ses correspondances. A une heure et demie, par un clair de lune intermittent, les deux captifs se trouvèrent dans leur cage extérieure. Ils attachèrent en double à un barreau de fer leur immense corde d'étoffes ; et d'Andigné, s'y accrochant, à la grâce de Dieu, se lança le premier dans l'abîme de ténèbres... et d'espérance.

« A dix pieds au-dessus du sol de la première cour, il s'aperçut que la corde était trop courte. Il la lâcha néanmoins, tomba sur les marches d'un escalier et roula jusqu'au corps-de-garde. Il devait se tuer mille fois dans cette chute. Il se releva sain et sauf, et ressaisit la corde allongée, pour faire descendre son compagnon.

« Les voilà réunis à leur première étape. Ils tirent à eux leur échelle d'étoffes, l'attachent à une gouttière, et descendent encore de trente ou quarante pieds. Là, nouvelle et terrible surprise : une partie de la corde s'est rompue, et le reste devient inutile. Il faut s'arrêter en chemin, ou risquer sa vie sur la pointe du roc ! — Tandis qu'ils délibèrent, une poignée d'orties vient à la main de Suzannet, qui roule de quatre-vingts pieds, entraînant un flot de pierres après lui. D'Andigné le croit mort, et n'entend que l'écho de sa chute... O miracle ! Il entend sa voix qui l'appelle. Plus d'hésitation : il le suit en s'accrochant à tout ce qu'il trouve. Il arrive, contusionné, meurtri, les habits en pièces, mais vivant, comme Suzannet. Il le ranime avec un peu de kirsch, dont il s'est muni ; et tous deux achèvent leur descente jusqu'au pied de la montagne, à l'embranchement des deux routes de Genève et de Neufchâtel.

« Un paysan, qui voit ces deux hommes tomber des nues, au milieu d'une avalanche de pierres, s'enfuit épouvanté en faisant le signe de la croix. Suzannet et d'Andigné le font aussi, mais pour remercier Dieu [1]..... »

Le jour même où ils s'évadaient, un captif célèbre entrait au fort de Joux : Toussaint Louverture qui, lui, ne s'échappa

[1] Un peintre d'histoire, M. Schopin, a représenté cette évasion, ainsi que la suivante, avec une grande fidélité de détails. Les deux tableaux sont au château de Monet.

point, et mourut, quelques mois après, dans une casemate voisine de la leur.

Et, pendant qu'on les cherchait vainement aux environs du fort, pendant que le commandant et les soldats passaient en conseil de guerre, les deux fugitifs, joyeux de la liberté reconquise, après plus de vingt mois de détention, prenaient le chemin de Fontainebleau, où de bons amis, qui n'espéraient plus les voir de si tôt, leur donnèrent une retraite sûre. D'Andigné sortit peu; il était trop connu dans le pays. Mais de Suzannet alla dans le monde et chassa dans la forêt! — On les chercha huit mois durant. A la fin, Bonaparte leur fit dire qu'il leur permettait de choisir une ville du midi, où ils promettraient de demeurer. M. de Suzannet se rendit à Valence; M. d'Andigné, à Grenoble, où son frère puîné était sous-directeur d'artillerie[1]. Il y vécut, jusqu'en 1804, libre, autant que peut l'être un homme qui vit sous la surveillance continuelle de la police.

En 1804, éclata la conspiration de Pichegru et de Moreau. Des amis firent savoir à M. d'Andigné qu'il serait bientôt arrêté, et qu'il eût à s'échapper, s'il le voulait. Mais il avait promis de rester à Grenoble; en homme d'honneur, il y resta, pour être fidèle à sa parole, comptant que Bonaparte tiendrait la sienne. Cependant, il fut arrêté presque aussitôt, le 15 mars, en plein midi. On le mit, d'abord, dans la prison de la ville, et, le lendemain, au fort Barraux. Du fort Barraux, on le transféra, dans une charrette, chargé de chaînes, comme le dernier des galériens — il disait, lui, *comme un animal sauvage* — par Chambéry et Genève, à Besançon, où il fut écroué dans la citadelle. Là, il retombait au pouvoir de Jean de Bry. Ce préfet, qui avait eu tant de déboires pour avoir laissé son prisonnier s'enfuir, se promit bien, cette fois, de le garder. — On le traitait encore avec plus de rigueur qu'au fort de Joux.

[1] Ce frère, que les gens de mon pays appelaient M. d'Andigné *Jambe-de-bois*, était resté au service, sur les instances de Bonaparte, et aussi pour sauvegarder les intérêts de sa famille. Mais, plus tard, voyant qu'il n'obtenait rien pour son frère, il donna sa démission, malgré les offres brillantes que lui fit l'empereur.

Il fut logé dans la plus sombre des casemates. Il était gardé à vue presque continuellement : une sentinelle était à sa porte, une autre sous sa fenêtre. — Le commandant de la citadelle, qui était plein d'égards pour son captif, promettait de lui accorder toutes les douceurs désirables, s'il voulait donner sa parole d'honneur de ne pas chercher à s'enfuir. D'Andigné lui répliqua, en homme d'esprit, qu'ils feraient mieux de rester l'un et l'autre dans leur rôle, et de garder tous les deux leur liberté. Il lui paria même, en plaisantant, qu'il aurait quitté la citadelle avant la fin de juillet. Et, chose plus étonnante, il gagna son pari ! Il s'échappa, en effet, après avoir contrefait l'insensé pendant plusieurs jours et dérouté ses gardiens ; il quitta la citadelle, par une effrayante nuit d'orage, et sous les torrents d'une pluie diluvienne. Cette seconde évasion, d'après les *Mémoires,* est plus poignante que la première. M. A. de Pontmartin, qui l'avait entendue de la bouche du général, en a donné un court résumé, que je vous transcris [1].

« ..... M. de Bourmont, prisonnier comme lui, mais un peu moins surveillé, put lui faire passer un plan de la citadelle, des ressorts de montre et des cordes. Il n'en fallait pas davantage à d'Andigné, qui mit trois mois à préparer son évasion.

« La comédie et le drame intervinrent dans ces préparatifs : il avait parié avec le commandant, qui le traitait avec courtoisie, qu'il s'échapperait avant la fin de juillet. Mis en éveil par sa gageure, ce commandant arrive un jour à l'improviste dans la chambre de son prisonnier :

— On m'assure, lui dit il, que vous sciez les barreaux de votre fenêtre.

« Le visage de d'Andigné ne trahit pas la moindre émotion.

— Regardez, et touchez vous-même, répliqua-t-il.

« Le commandant s'approche de la fenêtre, touche deux barreaux, essaie de les ébranler, les trouve intacts, et se retire tranquille. Un heureux hasard avait permis qu'il mît la main sur les deux seuls barreaux que le prisonnier n'eût pas encore sciés..... Le surlendemain, celui-ci s'échappait. Il avait gagné son pari ; mais à quelles conditions ! Il faisait, ce jour-là, un

[1] Extrait du journal *l'Assemblée nationale*, 19 février 1857.

vrai temps d'évasion, si pluvieux et si sombre, que d'Andigné, suspendu sur l'abîme et cherchant à enfoncer un piquet pour se soutenir le long de ce mur à pic, calcula mal ses distances, glissa, et finalement fut forcé de sauter de trente pieds de haut. Il se releva tout en sang, un pied horriblement foulé, le corps meurtri, les mains écorchées jusqu'à l'os. N'importe : c'est ce que, dans ces temps d'héroïsme, on appelait être sauvé. — Il se sauva, trompa, par le calme de ses réponses, la sentinelle et les gendarmes qu'il rencontra, fit, dans cet état, trois lieues à pied, six lieues à cheval, et put gagner un abri sûr..... »

Cet abri très sûr était le château de *Bouvesse,* où Mme de Vallier le soigna pendant six mois. Or, tandis qu'il était caché dans une maison amie, les gendarmes le cherchaient dans tous les champs autour de Besançon et sur toutes les routes de France. Le commandant de la citadelle était traduit devant un conseil de guerre. Mais, après examen, il fut acquitté, avec cet unique considérant, que *garder un captif comme d'Andigné était la chose impossible !*

Quand ses plaies furent cicatrisées, d'Andigné dit adieu à ses hôtes et vint se réfugier à Lyon. — Vers cette époque, il eut un grand deuil : il perdit sa mère, qu'il n'avait pas revue depuis quatre ans. Du même coup, à cause de lui, qui était au ban de la patrie française, la succession entière fut mise sous le séquestre. — Il se cachait toujours, fuyant la colère de Bonaparte. Une femme au cœur charitable, Mme veuve Dechamp, boulangère, le recueillit pendant quelque temps. Il était chez elle, quand Pie VII traversa la ville de Lyon puor aller sacrer l'empereur.

Puis il se dit que le meilleur moyen d'échapper à toute poursuite était de se retirer à Fontainebleau. On le chercha, en effet, partout ailleurs ; qui eût pu s'imaginer qu'il vivait tout près de la résidence impériale ? Ce fut, sans doute, un grand bonheur pour d'Andigné de ne pas retomber aux mains de ses adversaires ; car, cette fois, il n'eût pas, certainement, quitté la prison : on avait préparé, tout exprès pour lui, un formidable enchaînement, connu sous le nom étrange des « six-fers ».

Mais il ne pouvait espérer d'avoir toujours le même bonheur. En l'absence de Napoléon, Fouché, ministre de la police, lui

délivra un passeport pour l'Allemagne. Le fugitif élut domicile à Francfort-sur-le-Mein. Après un séjour aux eaux de Wiesbaden, il fit, avec M. de Suzannet, un voyage sur le Rhin, et revint à Francfort, où il espérait pouvoir passer tout l'hiver. Il comptait sans les rancunes de Napoléon.

Fouché n'avait pas prévenu l'Empereur de ce qu'il avait fait pour d'Andigné. Quand l'Empereur apprit que d'Andigné était réuni à de Suzannet, il entra dans une violente colère : du camp de Boulogne, il envoya l'ordre au commandant de Mayence de les faire enlever tous les deux immédiatement. Le bourgmestre de Francfort, averti, ne pouvait s'opposer aux Français: dans cette circonstance encore, tout comme pour l'enlèvement du jeune duc d'Enghien, c'était la force qui allait primer le droit. Mais il eut l'honnêteté de faire prévenir sous main les deux amis, qui s'esquivèrent en toute hâte.

D'Andigné, fuyant les armées françaises, qui marchaient contre l'Autriche, se fixa d'abord à Hambourg. Il passa ensuite l'hiver à Altona, où il vivait absolument seul, étranger à tout ce qui l'entourait. Le gouvernement français, qui savait le lieu de sa retraite, le faisait suivre par ses policiers! — C'était l'exil et son isolement pénible. « L'exilé partout est seul! » a dit Lamennais. Avant de connaître cette parole, d'Andigné avait senti toute l'amertume de la solitude et de l'exil. — De 1805 à 1814, il ne fit que passer d'une ville à l'autre, dans cette Allemagne que parcouraient nos armées triomphantes. Il vit Berlin, Postdam, Dresde, Tœplitz, dont les eaux salutaires, en une ou deux saisons, rétablirent son pied foulé, et revint à Dresde. La bataille d'Iéna le contraignit de se retirer en Bohême. Il vécut à Prague, à Vienne. La campagne de 1809 le poussa en Silésie; mais il retournait à Vienne, l'année suivante.

Sur ces années d'exil, le général d'Andigné n'a donné que fort peu de détails. Il n'aimait pas à en parler : elles lui avaient laissé au cœur de trop tristes souvenirs[1]. Mais, comme toute

[1] Une dame de la haute société viennoise, — qui voyait souvent M. d'Andigné — raconte, dans une lettre, avec une exquise délicatesse, l'émotion que causait au général le récit des batailles de 1811, de 1812 et de 1813 : son dépit, quand Napoléon triomphait ; sa douleur profonde, quand les désastres arrivèrent à nos malheureux soldats.

chose ici-bas, elles eurent une fin. La chute de Napoléon ramena d'Andigné à Paris.

Il a écrit dans ses *Mémoires :* « La Providence avait épuisé tous ses châtiments sur le monde. Elle renversa Bonaparte, comme elle l'avait suscité. Sa chute me rouvrit la France ; et j'arrivai à Paris, peu de jours avant que Sa Majesté y eût fait sa première rentrée aux acclamations unanimes de tout un peuple..... »

(A suivre).

Alexis CROSNIER,

Prêtre.

Cours d'Histoire ecclésiastique et de Patristique

LEÇON D'OUVERTURE

L'HYMNOGRAPHIE DE L'ÉGLISE GRECQUE

Le R. P. Dom Cabrol remercie d'abord Mgr le Recteur de l'avoir appelé à occuper une chaire à l'Université catholique d'Angers, et présente ses sentiments de sympathie et de respect à ses nouveaux collègues. Il continue en ces termes :

Des relations étroites existaient déjà entre l'abbaye de Solesmes et l'Université, entre les bénédictins et le diocèse d'Angers.

Lorsque les premiers compagnons de saint Benoît vinrent dans votre belle province de l'Anjou, ils y furent reçus non pas comme des porteurs de la bonne nouvelle, mais comme des ennemis qu'il fallait repousser par tous les moyens.

Depuis lors, les mœurs ont changé, et je suis heureux de constater, au contraire, que les descendants et les héritiers de

saint Maur ont toujours trouvé au milieu de vous l'accueil le plus bienveillant et le plus sympathique.

Enfin je ne puis oublier, en commençant un cours consacré à l'histoire ecclésiastique des premiers siècles et à celle des Pères de l'Église, l'illustre évêque dont le souvenir est encore présent dans toutes les mémoires. Dans le domaine des études historiques et patristiques, il est resté un des maîtres les plus autorisés et les plus éloquents. Durant une longue et brillante carrière de professeur, il a su étudier avec une science, un talent, un charme incomparables, les écrivains des trois premiers siècles, depuis saint Clément et saint Irénée jusqu'à Origène et Tertullien. Il n'était que juste de payer à Mgr Freppel ce trop faible tribut d'hommage, en commençant ces leçons, et de mettre ce cours sous son patronage.

Je vous dois maintenant, Messieurs, quelques mots d'explication au sujet de notre enseignement. Quelle est sa nature et sa portée, quel objet doit-il embrasser? En d'autres termes, que voulons-nous? où allons-nous? que ferons-nous?

Une première idée devait se présenter naturellement à notre esprit : prendre l'Église depuis son origine, au premier siècle, et la suivre dans sa course à travers le temps jusqu'à nos jours. Certes, ce plan, dans sa simplicité, ne manque ni de grandeur ni d'intérêt : c'est celui que j'ai suivi à Solesmes à deux reprises, en un cycle de cinq ans chaque fois.

Nous ne pouvons pas songer à le reprendre ici. J'avais alors deux conférences par semaine; et c'est à peine si, au terme de notre lustre, nous arrivions à toucher le but. Encore fallait-il parfois se contenter de résumés succincts. Ici nous devrons nous borner à des conférences beaucoup moins fréquentes. Pour peu que l'on eût un âge mûr en ce moment, quand nous arriverions au XIXe siècle, si nous y arrivions, nous nous trouverions en présence d'un auditoire de vieillards.

Il est préférable, je crois, de suivre une autre voie, de prendre une question et de la traiter plus à fond, fût-ce une question de détail, ou qui paraît telle, car presque toujours, dans une question particulière, les principes de la science historique se trouvent engagés, et la question de détail devient bientôt une question d'intérêt général. Je citerai comme

exemple quelques-unes des études de M. de Rossi, qui sont des modèles du genre. Il lui suffit d'un débris de marbre. de quelques lettres d'une inscription à demi-effacée, d'un fragment de brique ou de pot cassé, trouvé au *Monte Testaccio*, pour reconstituer une page de l'histoire de l'Église des premiers siècles.

Par ces études plus approfondies d'une question, nous répondrons mieux au but de l'enseignement supérieur. Que nous demande-t-on ? Une connaissance sommaire de l'histoire de l'Église ou de la patristique ? Évidemment non. Ceux qui voudraient se contenter de cette étude élémentaire pourront recourir à un grand nombre d'ouvrages composés à cette intention. Je citerai, pour ne prendre que les plus récents et les plus courts, comme histoire de l'Église, deux manuels allemands traduits en français, ceux de Kraus et de Funk, sans prétendre en approuver toutes les pages; et, pour la patristique, les manuels de Nirschl ou d'Alzog, et le livre classique de Fessler, mis au courant des dernières découvertes par un professeur de l'Université de Louvain, Iungmann [1].

Le but à atteindre dans l'enseignement supérieur est tout autre. Nous voulons, que nos prétentions soient ou non exagérées, nous voulons vous apprendre comment on travaille. comment il faut s'y prendre pour étudier une question, quels procédés on emploie, de quels instruments l'on se sert; en un mot, quelle est la vraie méthode dans les sciences historiques et patristiques, celle qui conduit à des résultats certains.

Que reproche-t-on surtout au clergé, aujourd'hui, dans le domaine de la science ? D'être en retard sur son siècle, d'ignorer les vraies méthodes de la critique moderne, d'aller décrocher dans de vieux arsenaux des armes rouillées, des cuirasses d'un autre âge, pour les opposer aux formidables engins d'une science en progrès.

[1] Funk, *Histoire de l'Église*, traduit par l'abbé Hemmer, 2 vol. in-12; Paris, Colin, 1891. (Voir, dans ce numéro, *Auteurs et livres*.) — Kraus, *Histoire de l'Église*, traduit par Godet et Verschaffel, 3 vol.; Paris, 1892. (Voir numéro de décembre 1892 de la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*.) — Nirschl, *Lehrbuch der Patrologie und Patristik*, 3 vol. in-8°; Mayence, 1881. — Fessler-Iungmann, *Institutiones patrologiæ*, Innsbruck, 1890.

Peut-être y a-t-il quelque vérité dans ce reproche : *fas est et ab hoste doceri*. On regrette parfois de voir des membres du clergé, d'ailleurs honorables et instruits, publier sur ces questions des ouvrages qui manquent de méthode et de critique.

Or, le meilleur moyen pour faire comprendre cette méthode, ce n'est peut-être pas d'exposer les principes d'après un plan didactique, c'est de prendre un exemple concret, d'étudier une question à fond ; la vraie méthode se révèle alors comme d'elle-même, par l'application : *Longum iter per præcepta, breve et efficax per exempla.*

Il m'a donc semblé utile de prendre cette voie plus facile et plus courte ; et, d'accord avec Mgr le Recteur, j'ai choisi, comme sujet de cours cette année, l'exposé de quelques-unes des principales découvertes faites en notre siècle, surtout en ces vingt ou trente dernières années, dans le champ des études auxquelles nous nous consacrons ; par exemple, la découverte d'écrits inédits de saint Hilaire et le voyage d'une dame gauloise du IVe siècle aux Lieux Saints ; celle de la *didachè* ou de la doctrine des douze apôtres ; l'épitaphe d'Abercius et les découvertes de William Ramsay dans l'Asie-Mineure ; Priscillien et la découverte d'un écrit de cet hérétique du IVe siècle, qui serait de nature à changer la conception que l'on s'est faite jusqu'ici de son hérésie ; saint Avit, les papyrus de Lyon et les écrits faussement attribués à ce Père ; le traité *des Joueurs* attribué à un pape du IIe siècle, etc.

Vous trouverez peut-être, au premier énoncé, que ces questions sont d'un intérêt bien restreint, et vous n'en saisirez pas l'utilité. Mais, comme je vous le disais en commençant, elles tiennent presque toujours à de vastes ensembles ; on ne peut les étudier sans se trouver amené à fouiller dans le sol de la certitude jusqu'à ces fondements sur lesquels repose la science historique ; de même qu'on ne peut bien connaître la nature d'une plante ou d'un animal, si l'on ne recherche le genre et la classe dont ils ont hérité leurs caractères distinctifs ou leurs différences spécifiques.

Qu'on ne s'y trompe pas ; la science abstraite, la science spéculative, qui semble ne mener à aucun résultat positif, la science a un grand rôle à remplir ; elle a son rôle dans le

présent, elle l'a dans l'avenir; on ne peut se passer d'elle. Nos adversaires le savent bien et c'est pourquoi ils veulent arracher à l'Église le sceptre de la science qu'elle avait tenu jusqu'ici et porté si haut. Ils veulent élargir le fossé, créer un abîme entre la science et la foi.

C'est hier qu'un de nos adversaires les plus sérieux et les plus impartiaux — selon le jugement de Mgr Freppel lui-même, qui l'a eu comme collègue à la Chambre, disait : « Les nations, comme les individus, ne vivent pas seulement de pain, elles sont avides de vérité... La vérité. les démocraties savent où la trouver; de plus en plus, elles la demanderont à la science ». Mais qui détient cette science? Est-ce l'Église? Écoutez la réponse : « La science, définitivement affranchie du joug sacerdotal, ne fait que commencer de répandre ses bienfaits sur le monde [1]. »

Il s'agit de savoir si la science qui, durant des siècles, s'est développée à l'ombre de l'Église, qui a reçu d'elle un maternel appui, alors qu'en dehors de l'Église tout était ténèbres, il s'agit de savoir si cette science a passé à l'ennemi avec armes et bagages, si nous laisserons à nos adversaires ce monopole.

Nous ne le voulons pas; et la réponse est déjà venue, elle est sortie du sein de ces universités catholiques qui, de plus en plus, deviendront les asiles de la science sérieuse et impartiale.

On veut séparer la science et la foi, la science naturelle et la théologie; on prétend qu'il y a nécessairement conflit entre elles. C'est une erreur. Il n'y a conflit que lorsque l'une ou l'autre science s'égare, sort de son domaine et s'applique à faux. La théologie est une lumière dans les sciences, elle leur est indissolublement unie parce que c'est le même Dieu qui est la source unique de toute vérité, aussi bien dans l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel.

L'Église ne doit donc pas consentir, elle doit consentir aujourd'hui moins que jamais, à ce divorce qu'on lui propose, ou plutôt qu'on veut lui imposer, entre elle et la science. Et, pour revenir à l'objet de nos études, j'en montrerai l'importance

[1] Spuller, *Lamennais*, p. 18.

par un seul exemple. A-t-on fait assez de bruit dans le monde autour de la tombe récemment ouverte d'un écrivain dont les principaux titres à la célébrité sont d'avoir attaqué la divinité de Jésus et l'Église ! Le silence se fera sur ce tombeau ; mais on ne saurait nier que l'influence de cet homme n'ait été grande sur ses contemporains. Or comment a-t-il exercé cette influence ? Par les dons de son style que l'on est convenu d'appeler magique ? Oui, sans doute, mais aussi par sa science, quelque incomplète qu'elle ait pu être. Il se présentait à ses contemporains surtout comme un savant. Il n'avait pas craint de s'enfermer pendant des années avec de vieux livres ; il avait remonté à travers les âges le grand fleuve du christianisme, dans l'intention de nous démontrer que sa source sort de la terre et qu'il reçoit dans son cours l'eau impure d'affluents humains. Dans ses *Origines du christianisme,* M. Renan a étudié les premiers siècles de l'histoire ecclésiastique sous toutes leurs faces ; vous y trouverez des chapitres sur les Pères, sur l'archéologie, sur la littérature chrétienne primitive, sur plusieurs des questions que nous aurons à traiter. Et il faut bien l'avouer, ces livres ont donné à toutes ces questions comme un regain de popularité en les lançant dans le grand public. N'est-ce pas un nouveau motif pour nous d'y appliquer toute notre attention ?

I

La découverte dont nous vous parlerons aujourd'hui est celle des lois de l'hymnographie grecque, par le cardinal Pitra. Ne vous rebutez pas du titre un peu sévère de cette première leçon ; la question est plus intéressante en soi qu'elle ne paraît au premier abord ; c'est une page ajoutée à l'histoire de la littérature byzantine, à l'histoire de la poésie liturgique : vous verrez qu'il est même possible d'en tirer quelques conséquences dogmatiques.

Comment le cardinal Pitra fut-il amené à cette découverte ? Par un hasard, un hasard intelligent.

En mars 1858, dom Pitra n'était encore que simple moine de Solesmes, quand il fut mandé à Rome par le pape Pie IX. Le savant bénédictin ne savait encore ce qu'on demandait de lui ; il ne devait l'apprendre que plus tard.

Ce qui l'avait signalé à l'attention du Saint-Père, c'étaient trois articles publiés dans l'*Univers* sur le droit canonique de l'Église grecque [1]. Le Pape s'employait alors de tout son zèle à obtenir un rapprochement avec les églises orientales, question actuelle et toujours pendante, dont la solution donnerait une vie nouvelle à l'orient schismatique. Dom Pitra lui semblait l'homme désigné pour remplir un rôle dans cette affaire.

Après quelques tâtonnements, il fut décidé que dom Pitra travaillerait à une édition des monuments du droit canonique des Grecs, depuis les canons et les constitutions des apôtres jusqu'au nomocanon de Photius. Il se mit donc à parcourir d'abord, avec son activité prodigieuse, les bibliothèques du Vatican, de la Propagande, la Vallicellane et les autres bibliothèques de Rome, collationnant les manuscrits du droit grec, relevant les variantes, les pièces encore inédites. Après cinq mois de ce rude travail, le Souverain Pontife, par l'intermédiaire du cardinal Antonelli, lui confia la mission de visiter les autres bibliothèques d'Europe, en particulier celles de la Russie, pour compléter ses recherches sur la tradition canonique de l'Église orientale. En quittant Rome, il s'arrêta à Florence, Venise, Este, Turin, Verceil, Milan ; ce fut son *iter italicum*, ce délicieux voyage d'Italie sans lequel une carrière scientifique, littéraire ou artistique, sera toujours incomplète.

Visiter ces villes d'Italie non plus en simple touriste, mais en missionnaire de la science, sur les pas des Mabillon, des Montfaucon, des Papebrock, c'est un voyage d'un attrait

[1] *Des canons et des collections de l'Église grecque*, l'*Univers* des 4, 7, 23 novembre 1857 ; à part, in-8°, Paris, 1858, reproduit dans la nouvelle édition de l'*Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques* de dom Ceillier, t. XII, p. 982-1001. Paris, 1862.

puissant pour les esprits curieux des choses d'art et d'histoire, et des spectacles variés de la nature.

Après les longues séances dans les bibliothèques au milieu des manuscrits, il reste encore quelques heures à consacrer à la promenade, à la visite des collections d'art, des musées et des églises. L'esprit, fatigué par un travail pénible, se détend et semble plus aiguisé, mieux préparé à comprendre l'idée qui a présidé à l'organisation et au développement de ces cités, à la construction de leurs édifices ou de leurs murs, à leurs travaux et à leurs arts.

Puis, ces bibliothèques de manuscrits ne sont pas des nécropoles; elles parlent à l'intelligence et au cœur; on dirait qu'elles ont attiré en elles la vie antique et la résument. Chacun de ces manuscrits a son histoire : les uns furent apportés de Constantinople ou d'Orient par des humanistes fuyant devant l'invasion musulmane; d'autres furent le prix d'un traité ou d'une rançon, ou un butin de guerre; plusieurs conservent la trace de nombreuses étapes à travers les diverses bibliothèques d'Europe, tandis que leurs voisins ont vieilli pendant des siècles sur les rayons de la bibliothèque d'un monastère, ou sur le pupitre du chœur, et ont nourri l'intelligence et la piété de plusieurs générations de moines. La plupart portent ainsi, presque à chacune de leurs pages, l'empreinte d'un événement de l'histoire locale.

Après avoir accompli le même travail dans les bibliothèques de France et d'Allemagne, dom Pitra partit enfin pour la Russie, au commencement de l'été de 1859. La Russie possède en effet beaucoup de manuscrits grecs. Saint-Pétersbourg, au moment de la Révolution française, en a reçu un grand nombre provenant de la bibliothèque des bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Kiew et Moscou ont été tour à tour les capitales religieuses de la Russie. Or, la Russie, au point de vue religieux, a dépendu de Constantinople pendant tout le moyen âge; la Russie a été une église grecque que Byzance a entraînée dans le schisme. Aujourd'hui les rôles sont changés, et ce n'est plus la Russie qui est vassale de Constantinople.

Après ce trop long circuit, nous arrivons à l'histoire de la découverte.

A Saint-Pétersbourg, dom Pitra était logé chez les dominicains de l'église de Sainte-Catherine.

La modeste cellule qu'on mit à sa disposition ne lui offrit, nous dit-il, d'autre luxe que celui d'un manuscrit grec déjà entamé par l'humidité et illisible pour tout autre que pour un paléographe de sa force [1].

Ce livre fut un ami, arrivé fort à propos pour charmer les loisirs de la solitude. Il provenait du Mont Athos, une des capitales du monachisme grec, où les moines, entre ciel et terre, vivent séparés du reste du monde, bercés par l'éternel murmure de la mer.

Dom Pitra s'empare du manuscrit, déchiffre les premières pages et voit peu à peu se développer devant ses yeux une délicieuse légende.

C'était au VIII^e^ siècle de l'ère chrétienne, à l'époque des luttes iconoclastes, alors que les fanatiques briseurs des saintes images terrorisaient, en Orient, les populations catholiques, et fouillaient les maisons des fidèles pour y briser ou y brûler les statues et les tableaux des saints.

Une pauvre veuve de Nicée possédait pour unique trésor une image représentant la *panagia,* la vierge toute sainte, l'*immaculée*. Pour soustraire sa précieuse relique aux profanations des hérétiques, l'humble femme, dans un mouvement de foi, s'en vient la nuit sur le bord de la mer et confie aux flots l'image de la très sainte Mère de Dieu. Au lieu d'être submergée, celle-ci reste suspendue, comme soutenue par d'invisibles mains ; elle se couronne d'une auréole brillante et disparaît en s'enfonçant dans un sillon de lumière.

Des années se passent. Chassés par les briseurs d'images et par les musulmans, de pauvres moines d'Orient traversent la mer et viennent chercher un refuge sur les hautes et inaccessibles montagnes de la presqu'île Chalcidique, au sud de la Macédoine. L'un de ces sommets visités par les proscrits va rester à jamais célèbre dans l'histoire du monachisme, sous le nom de Mont Athos.

La sainte Laure commence par d'illustres abbés ; de vaillants

[1] *Hymnographie de l'Église grecque*, p. 10.

capitaines se font moines ; le fils d'un roi de Géorgie, Euthymius, fonde le monastère des Ibères au Mont Athos. C'est l'âge héroïque, et le moment où l'image voyageuse se révèle. Une colonne de feu annonce sa présence, au rivage de la mer. Deux fois les moines accourent, des barques s'élancent à sa rencontre ; elle recule et disparaît devant des mains trop profanes. Le plus saint moine d'entre les Ibères, Gabriel, est averti en songe que l'honneur lui est réservé de la recevoir. Il part en tête d'une procession et, sur l'ordre de l'abbé Paul, marche sur les eaux, parvient à la sainte image, et l'apporte en triomphe, pour la déposer comme reine et patronne, à la plus solennelle entrée du monastère, sous le titre de πορταΐτισσα. Elle eut son jour de fête avec office solennel.

Nous arrivons à la découverte proprement dite. La légende de Notre-Dame des Ibères était suivie, sur le manuscrit de Sainte Catherine, d'un canon ou cantique en l'honneur de la Sainte Vierge. Le texte de ce chant était marqué à intervalles variés par des points rouges qui établissaient des divisions symétriques en vers et en strophes. Le secret de l'hymnographie grecque était trouvé : un hasard intelligent venait de mettre ce manuscrit précieux sous les yeux du savant le plus capable d'en tirer parti.

Il est nécessaire d'indiquer brièvement les données du problème qui exerçait depuis longtemps la sagacité des érudits.

On rencontre dans les livres liturgiques des Grecs un grand nombre de pièces d'un caractère poétique dont la composition, à première vue, paraît se rapprocher de nos hymnes, de nos séquences ou de nos tropes latins. Ces cantiques des Grecs sont-ils simplement une prose plus ornée, ou bien peut-on y trouver un rythme poétique proprement dit? La question a été étudiée bien souvent, Après avoir essayé vainement, à l'aide de combinaisons diverses, d'appliquer à ces petits poèmes quelqu'une des mesures de la métrique classique, on en est venu à conclure que l'hymnographie grecque n'est soumise à aucune loi rythmique. Telle était l'opinion des Gretser, des Maracci, des Arevalo, des bollandistes, et même des critiques grecs anciens et modernes.

Les points *diacritiques* du manuscrit de Saint-Pétersbourg

donnaient un démenti formel à cette théorie. Il en résultait cette démonstration que la poésie liturgique grecque n'est pas une prose poétique, mais une poésie proprement dite, et qu'elle repose sur les deux lois de l'*isosyllabie* et de l'*homotonie*, c'est-à-dire le nombre des syllabes et la place de l'accent, comme la poésie de tous les peuples modernes ; on y retrouve même les assonances et la rime. La cause première de l'erreur de tous ces savants provient de l'étroitesse des principes qui régissaient la critique littéraire à cette époque, et l'enfermaient en quelque sorte dans le champ des littératures classiques. On cherchait à appliquer à l'hymnographie grecque les règles métriques de la poésie classique fondée sur la distinction des longues et des brèves.

Dans la suite de son voyage en Russie, dom Pitra trouva d'autres manuscrits provenant du Mont Athos ou du Sinaï, avec des divisions symétriques, tout comme dans le manuscrit de Sainte-Catherine. Il ne fit connaître sa découverte qu'après son retour de Russie, dans une séance littéraire de l'*Académie de la religion catholique*, qui se tint à Rome le 3 juillet 1863, à laquelle assistaient un grand nombre de cardinaux et de prélats romains.

La même année parut dans les *Analecta juris pontificii*[1], un article important qui passa presque inaperçu, et où il indiquait d'un mot sa découverte.

C'est en 1867 seulement qu'elle fut communiquée au grand public dans sa fameuse *Hymnographie de l'Église grecque*[2]. Il y expose l'histoire de sa découverte et les lois générales de l'hymnographie.

Cette découverte avait une haute portée. Combien de savants et de critiques ont reproché à l'Église de n'avoir pas su conserver les règles de la poésie antique, d'avoir laissé tomber la littérature dans la barbarie !

Dom Pitra nous montre, au contraire, par cet exemple, comme il l'avait déjà fait par celui de Commodien dans la poésie latine, l'Église présidant à cette grande évolution littéraire

[1] 1863, t. III, p. 1417-1427.
[2] Rome, in-4°, 1867.

raire qui a substitué à la poésie prosodique une poésie syllabique et accentuée, d'une touche moins délicate, peut-être, moins raffinée, mais plus expressive et plus vivante, en un mot plus populaire.

Ce point de vue littéraire n'est, du reste, pas le seul qui doit nous occuper ici. Pour dom Pitra, ces règles poétiques furent la meilleure sauvegarde de l'orthodoxie en Orient. Cette page est très importante, elle porte trop l'empreinte de son brillant esprit pour que nous ne nous fassions pas un devoir de la citer :

« Pourquoi le rythme syllabique a-t-il prévalu ? Il faut qu'il y ait eu une raison grave d'agir ainsi ; cherchons cette raison, sans examiner si les compositeurs s'en seront rendu compte ou s'ils ont obéi, les yeux fermés, à un plan providentiel qui dirigeait leurs inspirations. Rappelons-nous que, jusqu'au moment où ce corps d'hymnes a été constitué, vers le IX^e^ siècle, l'hérésie toujours renaissante et s'attaquant systématiquement à tous les points du symbole, avait été le danger suprême et toujours imminent de l'Église grecque. Plus d'une fois, le monde oriental faillit s'étonner d'être ou arien, ou nestorien, ou jacobite, ou iconoclaste. Plus d'une fois aussi, la liturgie fut opposée comme une digue à cette invasion obstinée de l'erreur. Elle ne se dressa dans sa hauteur et sa puissance, qu'après avoir été comme refaite en entier, précisément par les plus héroïques défenseurs de la foi contre la dernière grande hérésie byzantine, celle des iconoclastes. Supposons qu'ils aient tenu un congrès pour se concerter ensemble sur ce grave sujet ; ils auraient pu se dire :

« Depuis huit siècles les novateurs pullulent, et la foi des peuples chancelle. Arrêtons ces innovations et fixons cette foi par les hymnes de la prière publique. Mais écartons de cette poésie sacrée les mètres vagues et élastiques, la poésie ambiguë et mobile des anciens. Adoptons des termes si rigoureux et si précis, que tout le monde puisse en être gardien ; qu'il ne soit possible ni d'ajouter, ni de retrancher une seule syllabe, sans que le plus simple fidèle ne s'en aperçoive. Que non seulement le mode, le chant, les lettres initiales captivent la mémoire, mais que toutes les syllabes soient comptées et

fixées. Si nous avons à citer une parole du texte divin, que tous ses éléments restent et dans l'ordre voulu par Dieu, sans qu'un seul iota soit déplacé. Qu'au besoin chaque article du symbole de nos pères, chacune des acclamations des martyrs, devienne la strophe immobilisée d'un cantique, sans qu'un novateur puisse y introduire un seul fétu de la zizanie hérétique ».

« Au fait, ajoute le cardinal, il est à remarquer qu'à partir du moment où l'hymnographie achève de se coordonner, les grandes hérésies grecques ont fini ou cessé d'être populaires. Le schisme, il est vrai, a pu se consommer en cherchant à s'étayer sur des erreurs graves. Mais, en dépit du fanatisme des patriarches et des chefs de l'empire, il y a toujours eu, dans les hymnes les plus vulgaires, d'éclatants témoignages qui confondent le schisme sur tous les points de séparation... [1] »

Nous allons donner un exemple qui vous fera saisir du premier coup le rythme et la poésie de cette hymnographie. Ce sont deux strophes tirées du cantique pour la nativité du Christ :

β'. Τὴν Ἐδὲμ Βηθλεὲμ
ἤνοιξε, δευτε, ἴδωμεν·
τὴν τρυφὴν ἐν κρυπτῇ
εὕρομεν, δεῦτε, λάβωμεν
τὰ τοῦ παραδείσου,
ἔνδον τοῦ σπηλαίου·
ἐκεῖ ἐφάνη
ῥίζα ἀπότιστος,
βλαστάνουσα ἄφεσιν·
ἐκεῖ εὑρέθη
φρέαρ ἀνόρυκτον,
οὗ πιεῖν Δαυὶδ
πρὶν ἐπεθύμησεν·
ἐκεῖ παρθένος,
τεκοῦσα βρέφος,
τὴν δίψαν ἔπαυσεν εὐθὺς,
τὴν τοῦ Ἀδὰμ καὶ του Δαυὶδ·
διὰ τοῦτο πρὸς τόπον
ἐπειχθῶμεν, ποῦ ἐτέχθη
παιδίον νέον, ὁ πρὸ αἰώνων Θεός.

γ'. Ὁ πατὴρ τῆς μητρὸς
γνώμῃ υἱὸς ἐγένετο·
ὁ σωτὴρ τῶν βρεφῶν
βρέφος ἐν φάτνῃ ἔκειτο·
ὃν κατανοοῦσα,
φησὶν ἡ τεκοῦσα·
Τί τοῦτο τέκνον;
πῶς ἐνεσπάρης μοι;
καὶ πῶς ἐνεφύης μοι;
ὁρῶ σε, σπλάγχνον,
καὶ καταπλήττομαι,
ὅτι γαλουχῶ,
καὶ οὐ νενύμφευμαι·
καὶ σὲ μὲν βλέπω
μετὰ σπαργάνων·
τὴν παρθενίαν δὲ ἀκμὴν
ἐσφραγισμένην θεωρῶ,
σύ γάρ ταύτην φυλάξας,
ἐγεννήθης εὐδοκήσας
παιδίον νέον, ὁ πρὸ αἰώνων Θεός [2].

[1] *Hymnographie de l'Église grecque*, p. 26.

[2] *Analecta sacra Spicilegio Solesmensi parata*, t. I, p. 1, 2.

II

C'était une première découverte ; elle devait être bientôt suivie d'une seconde, dont l'importance n'est pas moindre pour l'histoire de la poésie liturgique des Grecs.

Dom Pitra était encore à Moscou ; il se disposait à quitter la ville et même la Russie. Dans une de ses dernières visites au Kremlin, à la bibliothèque synodale, il rencontra un manuscrit intitulé d'un nom bizarre et alors inexpliqué : Κονδακάριν (recueil de κοντάκια ou de cantiques). Le commencement et la fin manquaient ; il était donc assez difficile de se rendre compte de la nature et de la provenance du livre.

Dom Pitra le feuilletait d'une main fatiguée ; tout d'un coup son attention s'éveille ; il est séduit par la douce harmonie et la poésie profonde du texte qu'il a sous les yeux ; c'est un chant sur la nativité du Christ :

Ἡ παρθένος σήμερον
τὸν ὑπερούσιον τίκτει·
καὶ ἡ γῆ τὸ σπήλαιον
τῷ ἀπροσίτῳ προσάγει.

Il continue sa lecture toujours plus ému, tout saisi par cette poésie nouvelle et suave ; après le poème sur la Nativité, d'autres suivent sur saint Jean-Baptiste, saint Étienne, sur le jugement dernier ; c'est toute l'œuvre de Romanus et de quelques autres mélodes, une école de poètes théologiens et liturgistes inconnus jusqu'ici.

Et il fallait partir, abandonner ce précieux manuscrit sans le copier. Du moins dom Pitra gardait-il l'espoir de retrouver dans quelque bibliothèque d'Allemagne, de France ou d'Italie, un manuscrit de même famille.

Il le chercha longtemps ; des années se passèrent. Sa pensée se reportait souvent vers ce monde poétique caché derrière des

voiles qu'il avait un instant soulevés, et qui restait pour lui comme le souvenir d'un paradis perdu. Il était à Rome, et déjà cardinal, lorsqu'un jour, à la bibliothèque Corsini, il retrouva un autre exemplaire du manuscrit de Moscou ; il en trouva même un troisième à Turin. L'existence d'un quatrième exemplaire dans l'île de Pathmos lui fut révélée plus tard par M. Victor Guérin. Avec le second et le troisième, il tenta une édition de ses chers mélodes [1]. C'est peut-être le plus important ouvrage de dom Pitra ; c'est, hélas ! le moins connu. On peut dire que c'est une des plus belles découvertes de l'érudition contemporaine dans le domaine littéraire, une page nouvelle ajoutée à l'histoire théologique et à la poésie liturgique de l'Église byzantine.

Un injuste dédain pèse depuis des siècles sur le monde byzantin ; on enveloppe dans une même condamnation tout ce qui, de près ou de loin, touche au bas-empire, et les efforts tentés par quelques érudits, pour faire mieux connaître et apprécier avec plus de justice la civilisation byzantine, n'ont pas encore pleinement triomphé de préjugés séculaires.

Le cardinal Pitra travaillait depuis longtemps à cette réhabilitation dans ses ouvrages, mais son volume des mélodes apporte à la cause de nouveaux et excellents arguments.

Quoi de plus curieux et de plus intéressant que de voir renaître à la vie, sous nos yeux, plus de vingt-cinq poètes religieux dont le nom était oublié et qui gisaient ignorés dans cette nécropole de la littérature byzantine, où personne n'osait venir troubler le repos des morts ! Ils se lèvent à la voix de dom Pitra, et se présentent à nous avec plus de deux cents petits poèmes, cantiques ou hymnes. Ce sont les poètes liturgistes de l'Église grecque, les *mélodes*, moines pour la plupart, du v[e] au ix[e] siècle, Anastase, Sergius, Élie, Oreste, saint Théodore, Joseph de Thessalonique, Photius et surtout Romanus, le premier et le plus illustre.

Plusieurs de ces mélodes sont des *studites* : ils sortent de ce

[1] C'est le premier volume des *Analecta sacra Spicilegio Solesmensi parata* ; 1 vol. in-4°, Paris, 1876. — Il correspond au livre liturgique appelé le *Tropologion*, dont le nom même était ignoré depuis des siècles.

grand monastère de *Studium* à Constantinople, qui fut durant des siècles un foyer de science et de sainteté. Quelques-uns sont de grands poètes et de grands théologiens en qui la connaissance consommée des secrets de leur art s'unit au lyrisme de l'inspiration et à la profondeur de la doctrine.

Ces poèmes, composés dans le silence du cloître, vont se chanter sur la plus auguste scène et devant le plus bel auditoire qu'un poète puisse rêver. Le peuple de Constantinople, l'empereur dans tout l'éclat de sa dignité, entouré d'un brillant cortège, les princes, les officiers, les dignitaires, les dames du palais, sont réunis dans l'église de Sainte-Sophie, le plus magnifique temple du monde à cette époque, enrichi d'une étonnante profusion de marbres précieux, de mosaïques, d'argent et d'or.

L'office liturgique commence ; les prêtres défilent en longues processions, revêtus de leurs riches et amples ornements, et viennent se ranger autour du trône du patriarche, la seconde majesté de l'empire. La cérémonie se poursuit avec cette pompe et cette dignité devant laquelle les barbares d'Occident restent muets d'étonnement.

Le moment arrive où doit se chanter l'hymne du moine-poète ; le *coryphée* ou maître de chant réunit les chœurs des chantres et s'apprête à les diriger ; le lecteur monte à l'ambon, tenant dans ses mains un rouleau de parchemin sur lequel a été écrit le poème avec de belles miniatures aux couleurs éclatantes [1].

Le peuple devient attentif, car il aime ses mélodes ; les belles cérémonies liturgiques ont réveillé sa vieille foi et le disposent admirablement à écouter et à comprendre l'inspiration du mélode. Son attente n'est pas trompée. Le chant commence ; les vers, les strophes se succèdent, accentués et rythmés sur une mélopée douce et suave qui réveille l'attention sans l'absorber et donne aux paroles toute leur force et leur relief. Le poème se déroule ; les premières strophes, en quelques vives exclamations, exposent l'objet de la fête liturgique que l'Église célèbre en ce jour ; bientôt la poésie prend une

[1] *Anal. sacra*, I, p. 18.

allure plus vive et plus libre ; les chœurs répondent au lecteur, les divers personnages entrent en scène et le dialogue s'anime : ce n'est plus un simple cantique ou un hymne, c'est un drame. Les anges, les prophètes, les saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, Adam, Noé, le chaste Joseph, quelquefois les démons eux-mêmes, parlent tour à tour. C'est déjà le *mystère*, tel que le génie du moyen âge latin le découvrira quelques siècles plus tard. Mais c'est le mystère grec, le mystère des mélodes, dans lequel on entend retentir tour à tour les échos de la vieille tradition grecque, et à travers ces strophes on sent passer par instants comme un souffle d'Hésiode, de Pindare, de Sophocle ou de Platon.

Prenons, comme exemple, le cantique pour le jour de Pâques. Il commence par une invocation au Christ. « Tu es descendu dans le sépulcre, ô immortel, mais tu as brisé la puissance de l'enfer. Tu es ressuscité comme un vainqueur, ô Christ Dieu, et aux femmes qui apportaient des parfums tu as dit : Salut ! A tes apôtres tu as donné la paix, toi, qui aux pécheurs tombés donnes de ressusciter. » *Toi qui aux pécheurs tombés donnes de ressusciter*, c'est le refrain qui va revenir à la fin de toutes les strophes, naturellement amené par la pensée, et qui, d'un seul trait, net et profond, résume tout l'objet de la fête de Pâques, la résurrection du Christ, qui est aussi notre propre résurrection.

Avant l'aurore, les saintes femmes se hâtent, elles s'exhortent mutuellement à porter des parfums au tombeau pour le divin mort. « Levez-vous, mes bien-aimées ; allons comme les mages, adorons comme eux, portant, en guise de présents, des parfums ; car ce n'est plus dans les langes que Jésus est enveloppé, mais dans un linceul. Pleurons et crions : « O Seigneur, lève-toi, *toi qui aux pécheurs tombés donnes de ressusciter.* » Mais déjà l'aurore d'une autre espérance commence à poindre dans leur cœur. Le Christ ne serait-il pas ressuscité ? Elles attendront donc, laissant à Marie-Madeleine le soin d'aller seule au sépulcre. Il est nuit encore ; mais l'amour qui est au cœur de Madeleine lui sert de flambeau ; elle arrive, elle trouve la pierre renversée, le tombeau vide, et, dans son saisissement, son premier cri est celui-ci : « Ont-ils enlevé mon Seigneur ?

ou plutôt n'est-il pas ressuscité, *celui qui aux pécheurs donne de ressusciter ?* » Pierre et Jean viennent à leur tour au tombeau ; le poète suit le récit des évangélistes, mais il en profite pour donner un témoignage bien explicite de la foi de l'Église grecque en la primauté de Pierre. « Jean arrive le premier, mais il n'entre pas ; il attend le *coryphée* (le chef des Apôtres) *afin que l'agneau suive le pasteur, et en vérité cela convenait ainsi ;* car c'est à Pierre qu'il a été dit : « Pierre, m'aimes-tu ? Pais donc mes agneaux, selon ton bon plaisir ». C'est encore à lui qu'il a été dit : « Bienheureux Simon, je te donnerai les clefs du royaume ». Enfin c'est à Pierre qu'ont été soumises les eaux de la mer par *celui qui aux pécheurs tombés donne la résurrection* [1]. Les deux apôtres entrent dans le sépulcre ; ils s'étonnent de le trouver vide ; ils s'étonnent que Jésus ne leur apparaisse pas ; ils craignent d'avoir été téméraires en entrant dans le monument. « Ce sépulcre n'est pas semblable aux autres, disent-ils, c'est vraiment la maison de Dieu, celle dans laquelle est resté, a habité, s'est complu *celui qui aux pécheurs tombés donne de ressusciter* ». Marie-Madeleine qui les a suivis, les console en leur disant que sans doute, par une délicatesse de sa providence, Dieu a voulu que les femmes qui, les premières, étaient tombées (dans Ève), fussent les premières à voir celui qui s'est levé d'entre les morts. Puis elle va de nouveau au sépulcre ; elle y reste seule ; son amour l'y retient ; sa douleur et sa tendresse s'exhalent dans une plainte douce et triste : « Hélas ! ô mon Dieu, où

[1] ... Τοῦ δὲ Πέτρου πρῶτος
εὑρέθη ὁ Ἰωάννης·
ὅμως καὶ φθάσας,
οὐκ εἰσῆλθεν
ἔνδον μνήματος·
ἀλλὰ ἀναμένει
τὸν κορυφαῖον,
ἵνα ὡς ποιμένι
ἀκολουθήσει ὁ ἀμνός,
καὶ ὄντως οὕτως ἔπρεπε·
Πέτρῳ γάρ
εἴρηται·
Πέτρε, φιλεῖς με,
καὶ τὰ ἀγνία μου,
ὡς θέλεις, ποιμαίνε·
Τῷ Πέτρῳ ἐρρέθη·
Μακάριε Σίμων,
τὰς κλεῖς σοι δώσω
τῆς βασιλείας·
Τῷ Πέτρῳ πρὶν
ὑπέταξε
τὰ κύματα,
ἃ ἐπέζευεν,
ὁ τοῖς πεσοῦσι
παρέχων ἀνάστασιν.

Canticum paschale. Analecta sacra, p. 126-127

vous ont-ils porté ? Comment avez-vous souffert, ô vous qui êtes immaculé, d'être emporté par des mains impures? Saint, Saint, Saint, crient les séraphins, et ils oseraient à peine vous porter sur leurs épaules. Et les mains des imposteurs vous ont enlevé !... Voilà trois jours que tu es mort, toi qui renouvelles toutes choses ; toi qui as ressuscité Lazare après quatre jours d'ensevelissement, qui l'as fait marcher encore enveloppé de ses bandelettes, tu restes dans le sépulcre. Je voulais voir ton sépulcre pour l'arroser de mes larmes... O Seigneur qui as ressuscité le fils de la veuve, ressuscite-toi ! Toi qui as ranimé la fille de Jaïre, pourquoi es-tu encore dans le sépulcre ? Lève-toi, viens, manifeste-toi à ceux qui te cherchent, *ô toi qui aux pécheurs tombés donnes de ressusciter* ».

Le poète continue à commenter le récit biblique; la scène de la rencontre entre Jésus ressuscité et la pécheresse lui inspire encore des accents pleins d'éloquence et de suavité. Madeleine revient auprès des saintes femmes qui l'attendaient ; sa joie de la résurrection éclate en transports que le poète a rendus avec le même bonheur d'expression. « J'oserai le dire, s'écrie-t-elle, j'ai reçu la même grâce que Moïse. J'ai vu, oui j'ai vu, non pas sur la montagne, mais dans le sépulcre, non pas sous une nuée, mais dans son propre corps, ce Maître des vents et des nuages, celui d'hier, d'aujourd'hui et de toujours ; il m'a dit : Marie ! comme la colombe portait le rameau d'olivier, porte-moi sur tes lèvres, porte aux fils de Noé cette bonne nouvelle : voilà que la mort est morte. Car je me suis levé du sépulcre, *moi qui aux pécheurs tombés donne de ressusciter* ». Les saintes femmes ajoutent foi aux paroles de Madeleine, elles vont, elles aussi, au tombeau ; elles voient l'ange qui garde le sépulcre, échangent quelques paroles avec lui, à la gloire du ressuscité, et s'en reviennent annoncer aux apôtres ce qu'elles ont vu. L'hymne se termine par une dernière invocation au Christ en faveur du mélode : « O Sauveur, que mon âme morte ressuscite avec toi et qu'elle ne s'afflige plus... Je t'en prie et t'en conjure, ô Miséricordieux, n'abandonne pas un pauvre pécheur. Car ma mère m'a conçu dans le péché et dans l'iniquité. Saint. Saint et Miséricordieux ! Que ton nom soit sanctifié par ma bouche et par mes lèvres, et par mon chant.

Donne ta grâce à celui qui t'a chanté. Donne-moi cette grâce. *toi qui donnes aux pécheurs tombés la résurrection* [1] ».

Nous n'avons donné de ce beau poème qu'un résumé très incolore et fort imparfait; mais qu'on revête ces pensées et ces dialogues de tous les ornements d'un beau langage poétique, mesuré et rythmé, d'une riche mélodie; que l'on se représente l'éclat de ces magnifiques cérémonies, et peut-être arrivera-t-on à comprendre le plaisir que le peuple chrétien de l'empire trouvait dans les chants de ses mélodes.

Ce cantique pascal est de Romanus, le plus ancien et aussi le plus grand des mélodes, dont le nom même était ignoré chez nous avant dom Pitra. Diacre de Béryte, il vivait au cinquième siècle ou au commencement du sixième; nul mieux que lui n'a connu les ressources de cette poésie rythmique, dont il est sans doute en grande partie l'inventeur, ou du moins le meilleur interprète. Doué d'un véritable génie poétique, il dépasse tous les autres hymnographes par la hauteur de l'inspiration et la richesse de sa langue. C'est un Adam de Saint-Victor oriental; plusieurs de ses chants peuvent être comparés sans désavantage à ceux de Pindare. Et, s'il est permis de répéter le jugement du savant contemporain qui a le mieux étudié la littérature byzantine, Krumbacher, « l'histoire littéraire le célébrera peut-être un jour, comme le plus grand des poètes religieux de tous les temps [2] ». Avant Krumbacher, dom Pitra et le Père Bouvy avaient porté à peu près le même jugement.

Après l'exposé que nous venons de faire des découvertes de dom Pitra dans le champ de l'hymnographie grecque, on ne s'étonnera pas d'entendre un savant dont nous aimons à invoquer l'autorité, M. Henry Stevenson, s'exprimer en ces termes : « Les chants d'une ancienne et grande Église, vingt volumes,

[1] *Analecta sacra*, I, p. 124-140, *Canticum in Dominica Paschæ*.

[2] C'est M. Bikélas, connu lui-même par ses travaux sur la littérature byzantine, qui attribue ces paroles à M. Krumbacher, en souscrivant à ce jugement. *La littérature byzantine*, *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1892, p. 389. Les expressions de M. Krumbacher sont un peu différentes, du moins dans l'édition que nous avons sous les yeux. *Handbuch der Klassischen Altertumswissenschaft*, *Geschichte der byzantinischen Literatur*, Munich, 1891, p. 312-313. Sur l'époque à laquelle a vécu Romanus, voir le même auteur.

quatre à cinq cents manuscrits, sont rendus à la poésie grecque. Ce vaste et grandiose monument de l'hymnographie byzantine, antérieur au schisme par toutes ses bases et ses parties intégrantes, œuvre des saints, devient aussi l'œuvre des muses. Trois cents mélodes ont à reprendre leur place dans l'histoire littéraire. Un moyen est enfin donné de restituer sûrement le texte le plus ancien des prières solennelles qui, de l'Église grecque, ont passé dans tout le monde slave et oriental, et nous met en mesure de dégager de tout alliage « l'or pur de l'hymnographie légitime [1] ».

Ces diverses publications du cardinal Pitra ne passèrent pas inaperçues ; elles suscitèrent de nombreux travaux et, tandis que la plupart adoptaient ses conclusions, quelques-uns, ce dont on ne saurait s'étonner beaucoup, soulevèrent contre son système diverses objections qui, du reste, ne sont pas restées sans réponse. Aujourd'hui la démonstration du savant bénédictin paraît définitivement établie [2].

Mais le résultat le plus inattendu de ces études est peut-être

[1] *L'Hymnographie de l'Église grecque*, *Revue des questions historiques*, t. XX, p. 542.

[2] Parmi les études dans lesquelles les conclusions du cardinal Pitra ont été contestées, nous citerons le P. Gagarin, *Études religieuses et littéraires* des pères jésuites, 1868, p. 337-353 ; Christ et Paranikas dans leur *Anthologia græca*, 1871, ont émis aussi quelques critiques contre le système de Dom Pitra. Ces objections ont été réfutées par le cardinal dans ses *Analecta ;* par Henry Stevenson (article cité) ; et aussi par M. l'abbé Pédegert, curé de Vabres (*Univers*, 29 mai 1874) ; savante critique par un véritable helléniste du livre de Christ et Paranikas. Le P. Edmond Bouvy a consacré une importante thèse à ces questions ; il aboutit aux mêmes conclusions que Dom Pitra : *Poètes et mélodes, étude sur les origines du rythme tonique dans l'hymnographie*, Nîmes, 1864, à rapprocher de l'article de Th. Reinach, *Revue critique*, 1887, II, 247 ; cf. aussi les articles du P. Bouvy dans les *Lettres chrétiennes*, 1880, I. 407 ; II, 81, 114, 276 : 1881, III, 437 ; IV, 188 ; Lamy. *Revue catholique de Louvain*, t. XIV, p. 540 et XLVI, p. 5 ; l'abbé Ulysse Chevalier, *Poésie liturgique du moyen âge, histoire, rythme*, extraits de l'*Université catholique*, Lyon, Vitte, in-8°, 1892. Cf. *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, décembre 1892, article bibliographique. Tous ces auteurs adoptent, dans ses grandes lignes, la théorie du cardinal. Ajoutons que le savant abbé Le Hir était d'accord aussi avec lui. (Lettre de l'abbé Le Hir au cardinal Pitra, 24 septembre 1864, et lettre du cardinal à l'abbé Davin, 13 juin 1883.) Le P. Bouvy a entrevu la loi du rythme dans la prose grecque, confirmée dans ces derniers temps par Meyer, *Der aceentuirte satzschluss in der griechischen Prosa vom IV bis XVI Jahr.*, Gœttingne, 1891, 8°.

d'avoir fait naître dans le domaine de la philologie orientale une découverte analogue. Dans un de ces élans d'imagination qui, chez certains savants, ne sont quelquefois qu'une des formes de l'intuition, dom Pitra disait que les lois du rythme des mélodes grecs pourraient bien être aussi celles des poésies orientales, en particulier de la poésie hébraïque [1]. Cette hypothèse féconde a guidé dans ses recherches un des plus savants orientalistes de l'Allemagne catholique, le docteur Bickell, professeur à l'Université d'Innsbruck, et l'a amené à ses belles découvertes sur la poésie hébraïque, soumise, comme le cardinal l'avait soupçonné, aux lois du syllabisme et de l'accentuation [2].

Vous ne m'en voudrez pas, je l'espère, Messieurs, d'avoir exposé devant vous, trop longuement peut-être, l'histoire de cette découverte, dont on appréciera de plus en plus la portée. Le sujet est loin d'avoir été épuisé par les travaux du cardinal Pitra et de ceux qui l'ont suivi. Bien des études restent à faire ; espérons qu'il se rencontrera encore de jeunes hellénistes pour explorer ces régions et y porter une lumière plus abondante.

Dom FERNAND CABROL
Prieur de Solesmes.

[1] *Hymnographie*, p. 23 et 32.

[2] *Metrices biblicæ regulæ*, Innsbruck, 1879, p. 3. Cf. aussi le résultat de ces études et l'état de la controverse dans les articles du P. Bouvy, *Lettres chrétiennes*, l. c. et dans ceux de M. Chevalier.

DEUX MISSIONS EN ANGLETERRE

AU

COMMENCEMENT DU RÈGNE D'ÉLISABETH

Les lecteurs de la *Revue* n'ont peut-être pas oublié ce que j'ai raconté, il y a quelques mois, des commencements de la domination française à Metz [1] et de la façon dont elle s'était établie : comment M. de Vieilleville sut adroitement ménager les habitants, déjouer les projets du cardinal de Lenoncourt et s'en servir pour faire passer entre les mains du roi, avec la nomination des magistrats, le contrôle de toutes les affaires municipales. Cette habileté le désignait pour les missions diplomatiques. Ce fut, en effet, par ses services dans les négociations, plus que par ses succès militaires, qu'il mérita le bâton de maréchal. Cela peut paraître étrange ; mais, au XVI^e^ siècle, on n'était pas, comme aujourd'hui, étroitement confiné dans la carrière que l'on avait choisie ; on passait facilement d'un emploi à un autre, et le grade de maréchal, objet de l'ambition de la noblesse, était une dignité autant qu'une

[1] Voir le numéro de février 1892.

charge, la récompense de services de tout genre [1] et non le prix de la victoire seule ou le sceau du talent militaire. Seulement, en général, les emplois d'ambassadeurs ordinaires étaient remplis par les « gens de robe longue, » magistrats ou hommes d'Église; les hommes d'épée n'étaient guère envoyés qu'en missions extraordinaires. C'est ainsi que, de 1559 à 1564, M. de Vieilleville alla successivement en Angleterre, en Allemagne et en Suisse.

La première de ces missions suivit de peu de jours la signature de la paix de Cateau-Cambrésis (avril 1559) et avait pour objet la ratification du traité. M. de Vieilleville y était associé au fils aîné du connétable, François de Montmorency. Aucune question importante n'y fut traitée; mais les détails que nous ont transmis les contemporains sont curieux et forment une peinture intéressante de la cour d'Angleterre au commencement du règne d'Élisabeth [2].

Ce fut le 12 mai que MM. de Montmorency et de Vieilleville reçurent leurs instructions. Outre les lettres de créance du roi et du connétable, ils en avaient une aussi du dauphin et de Marie Stuart, roi et reine d'Écosse, au nom de qui ils devaient également échanger les ratifications [3]. Ils furent accompagnés de M. de Noailles, désigné pour rester ambassadeur, des otages que le roi donnait en garant de la restitution éventuelle de Calais ou du payement de 500,000 écus. et d'une trentaine de gentilshommes ou seigneurs de marque qui leur firent cortège; en tout trois cents chevaux et des bagages de quoi charger

[1] Il serait trop long de citer des exemples; le plus célèbre est celui de Concini, maréchal d'Ancre. Il semble qu'il en soit encore ainsi en Angleterre, où le général sir John Lintorn Simmons a été créé maréchal après une mission auprès du pape (1891).

[2] Voir J. Nichols, *The progresses and public processions of queen Elisabeth*, Londres, 1823, in-4°, t. I, p. 67; Forbes, *A full view of the public transactions in the reign of queen Elisabeth*, Londres, 1740, in-f°, t. I, p. 95 et 96; *Calendar of State Papers, foreign; Calendar of State Papers, Venetian Papers.*

[3] Une copie de cette lettre se trouve à la Bibliothèque Nationale, mss. Moreau, v. 717, f. 267.

vingt charrettes. Les ambassadeurs débarquèrent à Douvres le 19 mai, et furent reçus par lord Cobham qui, le lendemain, les conduisit à son château et les y retint deux jours à chasser à courre et au vol. De là ils se rendirent à Gravesend où les attendait le grand amiral, lord Clinton, avec une suite nombreuse et brillante. Des barques avaient été préparées, et l'on remonta la Tamise jusqu'à Londres. Sur le quai de la Tour se trouvaient le duc de Norfolk, le marquis de Northampton, le comte de Sussex, lord Robert Dudley et toute la fleur de la noblesse anglaise. Les compliments échangés, cette brillante compagnie conduisit les envoyés français et leur suite près de Saint-Paul où les maisons de l'évêque de Londres, du doyen du chapitre et des chanoines, avaient été préparées pour les recevoir.

Le lendemain 23, le même cortège vint les chercher pour les mener au palais de Whitehall où se tenait la reine. Comme la veille, les rues étaient pleines de peuple. Dans la grande salle du rez-de-chaussée, tendue de tapisseries de grand prix, les attendaient le comte d'Arundel et les lords du conseil privé. La reine les reçut au haut de l'escalier, et les conduisit à la salle d'audience, où ils remirent leurs lettres de créance et exposèrent l'objet de leur mission. Elle ne resta pas moins d'une heure à causer avec eux. Après quoi, on les mena au parc où on leur donna le spectacle d'une chasse au chevreuil. Cependant on préparait pour le soir une fête magnifique. Une longue galerie, qui donnait sur le jardin, avait été tendue de brocard d'or et d'argent, avec des guirlandes de fleurs du dessin le plus gracieux et qui répandaient le plus agréable parfum.

La reine elle-même, dit le gentilhomme italien qui nous a transmis ces détails [1], vint à leur rencontre à leur retour dans le jardin. Elle était vêtue de velours violet, couverte d'or, de perles et de pierreries qui relevaient l'éclat de sa beauté. Elle prit M. de Montmorency de la main droite, M. de Vieilleville de la gauche, et se promena avec eux dans son verger, parlant français et si haut que tout le monde pouvait entendre. Elle les

[1] Lettre de « Il Schifanoja » au châtelain de Mantoue, Londres, 30 mai. *Calendar of State Papers, Venetian Papers*, t. VII, n° 77.

entretint de ses malheurs passés, de l'amour du peuple pour elle ; sans cela, leur dit-elle, quand on m'a arrêtée et jetée à la Tour, on m'aurait certainement mise à mort.

L'heure du souper venue, les trompettes sonnèrent, la porte de la galerie, formée de feuillage et de fleurs, s'ouvrit, et la reine alla prendre place sous un dais, à une table élevée de quelques degrés. Elle voulut avoir auprès d'elle M. de Montmorency. Les deux autres ambassadeurs et M. de Thoré, le plus jeune fils du connétable, qui avait accompagné son frère, furent servis sur la même estrade. Le reste des Français prit place à une table qui s'étendait dans toute la longueur de la salle, tous d'un même côté et en face d'eux les dames. Mais celles-ci, occupant beaucoup d'espace avec leurs vertugadins, ne purent toutes y trouver place et plusieurs furent obligées de s'asseoir par terre, sur les roseaux dont la salle était jonchée, où elles furent servies par les seigneurs de la cour qui allèrent leur tenir compagnie. Le repas fut remarquable plus par l'abondance et la qualité des viandes que par la recherche des apprêts ; point de ces délicatesses auxquelles les Italiens et les Français étaient accoutumés. Il dura deux heures et fut accompagné de musique. Après quoi, les tables ayant été enlevées, on dansa jusqu'à onze heures.

Le jour suivant, les ambassadeurs retournèrent à la cour, en grand costume de chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, pour échanger les serments. C'était le jour de la Fête-Dieu et, à leur grande surprise, ils trouvèrent les boutiques ouvertes et le peuple travaillant partout sur leur passage, comme s'il n'y avait pas eu de fête. La reine, de son côté, se dispensa de recevoir la sainte communion et se contenta de prêter serment sur l'Évangile. Une difficulté s'éleva, à propos de l'Écosse. Ce royaume n'était pas nommément compris dans le traité de paix, et Élisabeth ne voulut d'abord s'engager par serment qu'envers le roi de France. Mais MM. de Montmorency et de Vieilleville insistèrent, ils représentèrent qu'ils étaient également les envoyés du roi et de la reine d'Écosse, au nom de qui ils avaient charge de jurer la paix et de recevoir le serment de la reine d'Angleterre. Sur l'avis de son conseil, celle-ci finit par céder.

Il ne restait plus qu'à présenter les otages. Ceux ci, retenus plusieurs jours à Boulogne par les vents contraires, venaient enfin d'arriver. Ils n'étaient que trois; le quatrième, M. de Nantouillet, avait, au dernier moment, reçu une insulte qui le faisait se considérer comme indigne d'une mission honorable [1], et son successeur n'était pas encore désigné. Mais la reine voulut bien passer là-dessus. Le 27, toute la troupe française retourna donc à la cour. Le comte de Candalle, le marquis de Nesle et le marquis de Trans, prêtèrent serment de rester entre les mains de la reine d'Angleterre jusqu'à la complète exécution du traité. Puis les ambassadeurs prirent congé. Ils partirent le lendemain, accompagnés jusqu'à Douvres, comme à leur venue, par une troupe nombreuse de gentilshommes anglais, et emportant de riches présents [2]. M. de Vieilleville eut pour sa part un buffet de vermeil pesant 1,000 onces et évalué à 500 l. st. Il revenait enchanté de sa réception [3]. Quelques mois après (août 1559). il témoignait encore à l'ambassadeur d'Angleterre son admiration pour la reine et, parlant de la mauvaise santé de Marie Stuart, il insinuait qu'au cas où elle viendrait à mourir, François II pourrait bien demander la main d'Élisabeth; mais, ajouta-t-il, ce n'est qu'un désir, la reine est trop sage pour épouser un enfant [4].

Trois ans plus tard, il devait retourner en Angleterre; mais

[1] Il avait reçu un soufflet de M. de Clermont, son beau-père, dont il désapprouvait le mariage avec sa mère. C'est dommage, écrivait l'ambassadeur anglais Throckmorton au ministre Cecil, car c'était, après M. de Candalle, le plus sûr des ôtages. Les deux marquis sont perdus de dettes. (*Calendar of State Papers*, n° 703.)

[2] Pourtant ils avaient été réduits au dernier moment. Au plus jeune fils du connétable, la reine fit donner les vêtements de son frère Édouard VI. Il est vrai qu'elle y ajouta une chaîne d'or, garnie de perles, et un joli cheval.

[3] Les Français, écrivait le ministre Cecil, le 26 mai, paraissent enchantés de la réception de la reine, je souhaite qu'ils la craignent autant. (*Calendar of State Papers*, n° 765.)

[4] Lettre de Throckmorton à la reine Élisabeth, 25 août 1559. (*Calendar of State Papers.*) — Dix-huit mois plus tard, le 26 février 1561, le comte de Bedford et Throckmorton disaient encore dans une dépêche au Conseil privé : M. de Vieilleville est aussi venu et nous a dit qu'il était extrêmement dévoué à la reine pour l'honneur qu'il en avait reçu. (Ibid.)

cette fois il ne s'agissait plus d'une mission de cérémonie. Les circonstances étaient graves : il fallait, s'il était possible, écarter le plus grand danger qui pût menacer la France, l'invasion étrangère se joignant à la guerre civile.

Après avoir pris les armes au mois d'avril 1562 et s'être emparés en quelques jours de près de deux cents villes, les protestants n'avaient pas tardé à reconnaître leur faiblesse. Les peuples, profondément attachés à la foi ancienne et révoltés contre eux par leurs menaces et leurs profanations, revenaient de leur surprise. L'armée royale, lentement rassemblée, les chassa presque sans effort de Blois, de Tours, d'Angers, de Poitiers, etc. Supérieure en nombre et en discipline, ils ne pouvaient lui résister sans le secours de l'étranger ; ils le demandèrent. Dès les premiers jours de la prise d'armes, le prince de Condé avait adressé à tous les princes de l'Europe un manifeste pour justifier sa conduite. Il était assuré de trouver une oreille favorable en Angleterre. La reine Élisabeth désirait passionnément de rentrer en possession de Calais, et la guerre civile devait lui donner le moyen d'obliger le gouvernement français à lui rendre cette ville avant même l'expiration des huit années stipulées au traité de Cateau-Cambrésis. En outre, elle l'assurait contre toute tentative sur sa couronne, et lui donnait une liberté complète d'agir à son gré en Écosse, où Marie Stuart ne pouvait plus espérer de secours ni des Guises, ses oncles, ni du roi d'Espagne, dont les affaires de France allaient absorber l'attention. Aussi, dès le 31 mars, elle avait écrit à la reine-mère en faveur des huguenots ; aussitôt qu'ils eurent pris les armes, elle fit partir sir Henry Sidney pour offrir sa médiation ; son ambassadeur, sir Nicolas Throckmorton, leur prodiguait en son nom les encouragements et les promesses. Le moment était venu où les paroles ne suffisaient plus. Condé et Coligny firent partir pour l'Angleterre Jean de Ferrières, vidame de Chartres, et le maître des requêtes Robert de la Haye, pour demander des hommes et de l'argent. Notre ambassadeur, Paul de Foix, ne tarda pas à être instruit de leur présence, quelque soin que l'on prît de la cacher [1] ; il

[1] « Jean de Ferrières et de la Haye sont logés au chasteau de Greenvich, où

apprit aussi que la plus grande activité régnait dans les ports. on équipait des vaisseaux, on amassait des vivres, on parlait de levées de troupes; il fallait s'attendre à voir les Anglais débarquer bientôt dans quelqu'une des villes de Normandie dont les protestants étaient maîtres. En même temps Élisabeth, qui multipliait les déclarations pacifiques, offrait d'envoyer en France deux membres de son conseil, le grand amiral, lord Clifford, et le docteur Wotton, pour servir d'arbitres entre les deux partis. La proposition était inacceptable et semblait faite uniquement pour justifier une intervention armée. Catherine de Médicis s'en inquiéta et, pour détourner le coup, elle résolut d'envoyer un ambassadeur extraordinaire en Angleterre.

Il fallait un homme d'une habileté peu commune, capable de pénétrer les desseins du gouvernement anglais, de faire agréer un refus et de changer des résolutions qu'on avait lieu de croire arrêtées. Comme le représentait Throckmorton, il ne devait pas être suspect de partialité contre le prince de Condé, et il importait qu'il fût déjà connu de la reine d'Angleterre. M. de Vieilleville fut choisi. En annonçant cette nouvelle à Cecil, le 27 juillet, l'ambassadeur anglais lui disait : « La coutume de ces gens-ci a toujours été d'envoyer des ministres adroits, pour gagner du temps, et c'est, je crois, ce qu'ils cherchent maintenant par ambassades et médiations ». Et, dans une lettre à la reine, il lui disait que M. de Vieilleville étant venu dîner chez lui pour lui faire part de sa mission, lui avait parlé comme un homme aussi dévoué au prince de Condé, à la maison de Châtillon et à la réforme religieuse qu'homme de France [1].

A peine M. de Vieilleville était-il parti (28 juillet) que divers événements vinrent porter à son comble l'inquiétude de la

est la reyne, et s'y trouvent cachés, de sorte qu'ils ne se sont jamais laissés voir en public et vont trouver la dicte dame par galleries et lieux couverts, afin de n'estre recognus et veus de personne. » Lettre de M. de Foix à la ro, citée par le comte de la Ferrière. *Le seizième siècle et les Valois*,

dar of State Papers, foreign, 27 juillet 1561, n° 370. — L'ambassa- spagne, Chantonnay, dit également que M. de Vieilleville était fort le la nouvelle religion, « selon le commun et universel bruit de la et il ajoute : « C'est grande chose que en toutes les occasions que

reine-mère. Un agent de la reine d'Angleterre, sir Peter Mewtas, arrivait à Paris avec une mission secrète pour le prince de Condé. Des vaisseaux anglais croisaient dans la Manche, et le bruit courut qu'ils étaient entrés au Havre et y avaient débarqué des troupes. Enfin, l'ambassadeur Throckmorton demanda ses passeports sous prétexte des insultes et des menaces du peuple de Paris. La reine vit dans cette démarche le prélude d'une intervention ouverte ; elle fut sur le point de rappeler M. de Vieilleville qui était à Calais, craignant que, si la guerre éclatait, on ne le retînt prisonnier avec sa suite. Toutefois, sur le sauf-conduit qu'il reçut d'Angleterre et après avoir averti Throckmorton qu'il servirait d'otage, elle le laissa aller.

Il était difficile qu'une mission commencée sous de tels auspices eût un heureux succès. On suspendra les préparatifs de guerre, écrivait à la régente des Pays-Bas l'ambassadeur espagnol à Londres, du moins on ne les poursuivra qu'en cachette. mais ce ne sera qu'un compliment à M. de Vieilleville et pour ne pas montrer que, tout en traitant d'un accord, on ne pense qu'à la rupture. Arrivé à Londres le 5 août, l'envoyé français fut reçu par la reine le 7. Après avoir fait ouvrir par son ministre Cecil et lu elle-même les lettres du roi et de la reine-mère, elle le prit à part et lui dit qu'elle avait appris par son ambassadeur qu'outre ces lettres et les remerciements qu'elles contenaient pour ses bons offices, il avait à lui communiquer plusieurs choses d'importance et qu'elle était prête à l'entendre. M. de Vieilleville commença par la remercier de ses efforts pour apaiser les troubles de France, notamment de l'envoi de sir Henry Sidney et de l'offre qu'elle venait de faire d'envoyer l'amiral d'Angleterre et le docteur Wotton pour travailler à un accord entre le roi et les rebelles ; pour lui éviter cette peine et cette dépense, la reine, sa maîtresse, l'avait envoyé lui demander quels moyens lui paraissaient les

se sont adonnées s'employer gens ès affaires concernans la religion..... ladicte reyne y a toujours envoyé genz suspectz seulz..... pour laquelle cause l'envoy dudict de Vieilleville en Angleterre n'a esté sans murmure contre ladicte reyne-mère. » Lettre du 27 août 1562. (*Mémoires de Condé*, Paris, 1743, in-4°, t. II, p. 64.)

meilleurs pour arriver à la pacification. Il toucha ensuite légèrement les armements qui se faisaient dans les ports anglais, les négociations secrètes avec le vidame de Chartres et les rebelles de Dieppe et de Rouen, l'envoi de sir Peter Mewtas à Orléans et le rappel de son ambassadeur, insinuant que toutes ces choses et beaucoup d'autres donnaient lieu au gouvernement français de craindre qu'elle ne voulût rompre la paix. Enfin il parla des mauvais traitements dont se plaignait Throckmorton : la faute en était à l'insolence du peuple de Paris, que l'on était bien résolu à tenir désormais sévèrement. Il ajouta qu'il ne fallait pas faire trop d'attention à de pareilles choses et que l'ambassadeur de France n'était pas sans avoir les mêmes sujets de plainte.

La reine lui répondit longuement et avec quelque chaleur : on avait mis à nonchalloir et mespris ses offices, « en quoy. dit-elle. je me courrouceray contre la royne mère, d'ung courroux touttefois procédant de bonne amitié et pourtant aisé à apaiser, car, si elle eust voulu prendre le moyen que je luy offrois, les maulx et calamitez en France ne fussent pas venus si avant ». Mais au lieu de cela on s'était, par l'influence de MM. de Guise qui dominaient le conseil, tourné du côté du roi d'Espagne qui ne recommandait que guerre et meurtres et n'offrait son appui que pour la ruine du royaume. Quant aux préparatifs de guerre, elle pourrait le traiter comme l'ambassadeur espagnol qui. étant venu. lui aussi. demander quel en était l'objet, avait reçu « une grande rebuffade, » mais

ait mieux le satisfaire et l'assurer qu'elle ne préien prendre de ce qui appartenait au roi de France, ne pouvait rester sans défense au milieu de puisoutes en armes ; quoiqu'elle n'eût pas l'esprit aussi la reine-mère, n'étant pas comme elle italienne, glaise et partant flegmatique, elle entendait pourtant res et savait y pourvoir de façon à n'être pas surr les événements. Pour la venue du vidame, elle n'en rien savoir du tout, non plus que du voyage à de sir Peter Mewtas, qu'elle n'avait. disait-elle, u'à Paris. Quant à son ambassadeur. si on cessait de

l'insulter et de le menacer, elle le laisserait rester ou en enverrait un autre.

M. de Vieilleville essaya de défendre son maître. S'il n'avait pas accepté l'intervention de la reine, c'était pour ne pas offenser le Pape, l'Empereur, les princes allemands et le roi d'Espagne, qui tous avaient offert de s'interposer. Mais elle lui dit que personne n'avait autant qu'elle raison de le faire, qu'elle ne pouvait être suspecte ni à ceux d'Orléans, étant de la même religion, ni à ceux de Guise, pour l'amitié qu'elle portaît à la reine d'Écosse qui défendrait leur cause; elle renouvelait donc son offre d'envoyer en France deux membres de son conseil. Vieilleville feignit d'abord de ne pas comprendre. Il répondit qu'assurément ils seraient les bienvenus, mais que leur voyage n'était pas nécessaire, que la reine pouvait lui confier ce qu'elle voulait faire dire par eux au gouvernement français; et, comme elle s'ouvrait davantage et montrait plus clairement qu'il s'agissait d'un arbitrage entre les deux partis, il répliqua qu'il n'avait pas d'instructions sur ce point et qu'il ne pouvait qu'en référer à son gouvernement.

« La royne respondit qu'elle vouloit prendre aussi bien haleine que la royne mère et qu'elle en délibéreroit, et changea de propos, s'informant du roy, s'il n'alloit point au camp. L'ambassadeur lui respondit que le roy prenoit tous les jours et force de corps et vigueur d'esprit, que le roy de Navarre estoit arrivé en la cour le jour qu'il en estoit party et que le bruit estoit qu'il accompagneroit le roy et la royne pour les emmener à Amboise où estoit le duc d'Anjou, affin que le roy et Messieurs fussent tous ensemble et pour esviter le mauvais air qui estoit à Paris et lieux circonvoisins à cause de la peste; — à quoy la royne repliqua : que les bons marchands ne tenoient pas toute leur marchandise en ung lieu, de peur des inconveniens, et, en haussant la voix, que, si elle estoit mère d'un si grand roy, elle ne le laisseroit pas aller ainsy par les armées, de peur qu'il n'en prist quelque effroi, mais que la royne mère estoit plus aisée, et se laissoit plus facilement mener, et aussi que l'on vouloit apprendre de bonne heure au roy le mestier de la guerre en lieu touttefois trop pitoyable pour lui et ses subjets; qu'elle se gardoit de se marier pour ce

qu'elle craignoit d'estre trop craintive et soigneuse du danger de ses enfants..... [1] ».

La discussion reprit quelques jours après. M. de Vieilleville à qui, selon la recommandation de Throckmorton, on montrait la plus grande courtoisie, avait été invité à dîner à la cour et à tirer des chevreuils dans le parc de Saint-James. Cette fois la reine parla clairement; elle lui dit qu'elle avait beau y penser, elle ne trouvait pas de meilleur moyen de terminer les troubles de France que celui qu'elle avait indiqué, qui était d'envoyer deux membres de son conseil qui iraient librement à Paris et à Orléans, entendraient les deux partis et feraient leur rapport sur lequel elle prononcerait; on s'en tiendrait ensuite à sa décision. Et, comme Vieilleville lui disait qu'il n'avait pas le pouvoir d'accorder pareille chose, elle répliqua qu'il n'avait qu'à envoyer un courrier et à attendre la réponse. M. de Foix, notre ambassadeur extraordinaire, lui fit remarquer qu'un pareil arbitrage serait injurieux pour les princes de l'Europe dont on avait repoussé les offres de médiation, et plus encore pour le roi son maître qui se déshonorerait en l'acceptant : il s'agissait de sujets déclarés rebelles et traîtres, le roi n'avait qu'à les châtier et à les ramener à l'obéissance, il lui était impossible d'admettre que qui que ce fût vînt examiner son jugement. Si l'autre parti était, comme elle le disait, celui des Guises, ceux d'Orléans n'avaient donc qu'à laisser juger le roi leur commun seigneur, qui, assisté par sa mère et par ses conseillers, n'avait pas besoin des conseillers d'un prince étranger pour décider les affaires de son royaume. On discuta longtemps, la reine insistant toujours pour obtenir que son amiral et le docteur Wotton pussent communiquer librement avec les chefs des huguenots et servir sinon d'arbitres, du moins de médiateurs; Vieilleville répliquant qu'il n'avait aucune autorité pour le promettre, qu'il n'était venu que pour demander son avis sur les moyens de pacifier le royaume, qu'il pouvait seulement garantir que ses conseillers seraient les bienvenus sans prendre d'autres engagements. On ne put s'entendre. Une conférence entre les ambas-

[1] British Museum, mss. Egerton, vol. 742, f° 19 et suiv.

sadeurs français et les ministres anglais n'eut pas meilleur résultat (13 août).

Enfin, le dimanche 16 août, Élisabeth envoya chercher MM. de Vieilleville et de Foix, et, après les avoir fait attendre et faire le pied de grue plus de deux heures, elle les introduisit dans son cabinet pour leur donner sa réponse définitive. Résumant les négociations, elle dit qu'elle avait envoyé Sidney au roi de France pour lui offrir de s'entremettre pour ramener ceux qu'on traitait de rebelles, promettant son secours pour les punir au cas où ils n'entendraient pas raison, et qu'on avait écarté cette offre avec de belles paroles. Depuis, elle l'avait renouvelée par son ambassadeur, et l'on avait prétendu n'y voir que la proposition d'un conseil. Ce n'était pas pour si peu qu'elle était prête à envoyer deux de ses conseillers, une lettre suffisait; ce qu'elle demandait, c'était d'être acceptée comme médiatrice. Et, pour se faire bien comprendre, il y avait, dit-elle, trois degrés dans l'intervention : l'arbitrage, la médiation et le conseil; l'arbitrage, elle n'y prétendait pas; le conseil, elle ne se souciait pas d'en donner; la médiation était ce qu'elle proposait. L'ambassadeur de Foix répondit que c'était d'arbitrage qu'elle avait parlé dans sa première audience, puisqu'elle avait déclaré ouvertement qu'elle n'enverrait ses conseillers qu'à la condition qu'ils pourraient entendre les deux parties et décider; que, si ce que M. de Vieilleville et lui avaient dit l'avait fait changer d'avis, ils en étaient enchantés et lui en étaient très obligés, mais que, pour la médiation même, ils ne pouvaient que redire que ses conseillers seraient bien reçus et bien traités sans promettre qu'ils pourraient aller d'un camp à l'autre. Après quelques paroles, prononcées d'un ton emporté, sur ce qu'elle était plus intéressée à la pacification que les autres princes, la reine se leva, dit adieu à M. de Vieilleville et le chargea de ses compliments pour le roi et pour la reine-mère. — Madame, lui dit Vieilleville, que dirai-je au sujet du maintien de la paix et de la bonne amitié? Elle répondit en marchant que ses sentiments n'avaient pas changé, qu'elle ne pensait nullement à rompre et ne s'y déciderait que si elle était attaquée ou si l'intérêt de son royaume l'exigeait. Et, comme il la suppliait encore de lui faire connaître sa pensée

sur la situation de la France et sur les moyens d'y remédier, elle lui dit qu'elle la communiquerait à la reine-mère par son ambassadeur Throckmorton [1].

Elle envoya en effet à celui-ci une longue dépêche, rédigée en partie en français, afin qu'il pût la montrer à la reine-mère et que celle-ci et son conseil ne pussent pas cette fois se méprendre sur ses intentions. Après avoir résumé ses entretiens avec MM. de Vieilleville et de Foix, elle déclarait que, puisqu'on ne voulait pas l'accepter comme médiatrice, elle n'insistait pas, mais qu'elle ne se désintéressait pas pour cela de la lutte, qui la touchait de trop près. Il lui semblait que c'était seulement la suite des différends entre le prince de Condé et les Guises, qu'on avait eu le tort de ne pas régler comme il fallait à la mort de François II, et elle ne voyait pas pourquoi le roi prenait parti. Autant qu'elle en pouvait juger, l'un ayant été en danger imminent avait cherché à se mettre en défense; les autres, poursuivant leurs projets, s'étaient fortifiés d'une cause publique et, en attaquant ceux qui avaient cru devoir se séparer du pape sur plusieurs points, ils avaient rendu leur parti puissant. Le prince de Condé avait été forcé de s'unir à ceux qui repoussaient l'oppression de leurs consciences, et ainsi une querelle particulière avait dégénéré en une guerre civile qui menaçait d'embraser toute la chrétienté. Elle ne pouvait s'empêcher de regretter que la prépondérance de l'un des partis eût forcé la reine-mère à lui prêter l'appui de l'autorité royale, qui aurait dû être employée à les maintenir tous les deux dans le devoir; ce qui eût été un grand bien pour le royaume, comme on pouvait en juger par la paix dont il jouissait avant que le duc de Guise fût revenu de Lorraine. Outre ces raisons du danger non seulement de la France mais de toute la chrétienté, elle avait d'autres motifs d'inquiétude qui lui étaient propres. Tout le monde savait quelle hostilité les Guises lui avaient montrée, quand ils

[1] Lettre de l'évêque d'Aquila à la duchesse de Parme, Londres, 20 août 1562. (Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, Bruxelles, in-4°, t. III, p. 118). Les dépêches de cet ambassadeur sont d'autant plus précieuses que M. de Vieilleville lui communiquait immédiatement tout ce qui s'était passé dans ses audiences.

avaient eu le gouvernement après la mort de Henri II, quelles tentatives ils avaient faites sous le nom de la reine d'Écosse, leur nièce, quels troubles ils avaient causés non seulement en Écosse, mais en France, et, au contraire, quelle bonne amitié régnait entre ces deux royaumes et celui d'Angleterre depuis qu'ils avaient perdu le pouvoir. Or il était à craindre que, par la guerre civile, les Guises n'acquissent une plus grande autorité qu'auparavant, que, sous couleur de défendre les partisans du pape, ils ne réussissent à amasser, comme ils avaient déjà commencé à le faire, des hommes et de l'argent en quantité, qu'ils pourraient ensuite employer à exécuter leurs projets d'autrefois. Puisqu'il ne lui était pas permis de se rendre un compte exact de l'état des affaires et des causes des troubles, elle se garderait d'intervenir et se bornerait à suivre de près les événements et à veiller à ses intérêts [1].

Il est douteux que cette dépêche ait été remise ; du moins elle ne le fut pas par Throckmorton qui, en allant rejoindre la cour au camp devant Bourges, se laissa enlever par l'amiral de Coligny et conduire à Orléans. Au reste, il importait peu : la réponse rapportée par M. de Vieilleville suffisait à éclairer le gouvernement français sur les intentions de la reine d'Angleterre. On ne dut pas être surpris d'apprendre par une dépêche de M. de Foix que, le lendemain même du départ de l'ambassadeur extraordinaire, elle avait reçu le vidame de Chartres et de la Haye, et que la joie manifestée par les protestants français à Londres montrait qu'ils étaient assurés d'un prompt secours [2]. L'occasion était trop belle pour qu'Élisabeth la négligeât. La possession du Havre et l'espoir d'occuper

[1] Instructions de Throckmorton (Forbes, *A full view*, etc., t. II, p. 22, cf. *Calendar of State Papers*, 1562, n° 492).

[1] Ce récit, composé avec les documents authentiques contenus dans les *Calendars of State Papers*, le recueil de Forbes (*A full view*, etc.), le volume 742 des manuscrits Egerton au British Museum, les *Relations diplomatiques entre l'Angleterre et les Pays-Bas*, et les *Mémoires de Condé* (Lettres de M. de Foix, et de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne à Paris), et les *Lettres de Catherine de Médicis*, montre qu'il n'y a pas un mot de vrai dans ce que raconte de cette ambassade l'auteur des *Mémoires de Vieilleville* (t. VIII, ch. 30-34) ; il se trompe sur l'objet, sur les circonstances, sur les résultats, et invente les discours qu'il prête aux différents personnages.

Dieppe, Rouen et une partie de la Normandie, valaient bien le sacrifice de quelques centaines d'hommes et de quelques milliers d'écus. Heureusement les instances de Throckmorton et de Cecil ne purent triompher complètement de sa parcimonie. Le secours fourni au prince de Condé fut trop faible pour empêcher la reprise de Rouen et la victoire de Dreux; le Havre même ne fut pas secouru; mais il ne tint pas aux protestants que les Anglais ne reprissent pied dans le royaume dont on avait eu, cent ans plus tôt, tant de peine à les chasser.

C. MARCHAND

Prêtre.

« L'INVENTION DE L'ÉVÊQUE D'AGRA »

DE

M. Ch.-L. CHASSIN

Je viens de lire rapidement le troisième volume de « *La Préparation de la Guerre de Vendée* », par M. Ch.-L. Chassin [1], comme j'ai déjà parcouru les deux premiers : une étude approfondie de cet ouvrage demanderait des loisirs que je n'ai pas, car il est de ceux qu'une attention ordinaire ne fait pas connaître. Je ne saurais donc écrire encore mon sentiment sur une œuvre si vaste, d'une érudition considérable, quoique très indigeste et pénible à supporter : je le ferai peut-être quelque jour. Qu'il me suffise de dire seulement que ce n'est pas une œuvre d'art : tant s'en faut ! mais c'est une mine féconde d'où les futurs historiens de la Vendée devront tirer beaucoup et de précieuses richesses. Dès maintenant, néanmoins, je voudrais soumettre aux lecteurs, curieux de notre histoire, et à M. Chassin lui-même, quelques réflexions que

[1] *La Préparation de la guerre de Vendée* (1789-1793), par M. Ch.-L. Chassin, Paris, Paul Dupont, 1892, 3 vol. in-8°.

m'a inspirées un passage de son livre, celui qu'il dénomme : « l'Invention de l'évêque d'Agra [1], » épisode douloureux des guerres de la Vendée, sur lequel les documents et les conclusions de l'auteur ont particulièrement attiré mes yeux. S'il fallait l'en croire, le rôle du faux évêque d'Agra dans le drame vendéen aurait été longuement et savamment préparé de concert avec celui qui le joua, Guillot de Folleville, par les prêtres insermentés et quelques chefs au moins de l'armée catholique, pour soulever et entretenir l'enthousiasme religieux des paysans. J'ai été si surpris de ses insinuations d'abord, ensuite de ses affirmations nettes et précises, que je l'ai lu et relu avec plus de patience que le reste. Je prie ceux de mes lecteurs qui possèdent l'ouvrage de M. Chassin, avant de continuer la lecture de ces « *Réflexions* », de reprendre eux-mêmes ce passage capital de son livre, lentement, sans préjugés, sans se laisser prendre aux formes scientifiques dont il l'a revêtu : je suis sûr qu'il seront frappés comme moi de la gravité de l'accusation que l'auteur porte contre les prêtres et les généraux vendéens, de la faiblesse des documents sur lesquels il l'appuie, de l'énormité des conclusions qu'il en tire, et même de l'étrange manière dont il raisonne. Je n'entrerai pas, d'ailleurs, plus avant dans l'étude de la question qu'il ne fait lui-même ; je me servirai de ses propres documents : ils lui ont paru suffisants pour étayer son réquisitoire : si je ne m'abuse, ils me suffiront, et amplement, pour le démolir.

I

LA VIE DE GUILLOT DE FOLLEVILLE JUSQU'A SA TRAHISON ENVERS LES PATRIOTES

Il importe de connaître d'abord la vie du fourbe, qui se joua comme à plaisir des républicains et des royalistes, jusqu'au

[1] Chassin, t. III, p. 557-602. — L'auteur veut dire sans doute « la comédie préméditée et préparée de l'évêque d'Agra. »

jour où il se fit passer pour évêque aux yeux des Vendéens. Les premières aventures de ce grand comédien ne sont pas inutiles pour préparer l'esprit du lecteur à la dernière, qui fut sacrilège et sanglante, en montrant que le personnage était de taille à imaginer de lui-même ce dernier rôle, sans qu'il fût besoin de recourir à des collaborateurs conscients [1].

Pierre-François-Gabriel [2] Guyot ou Guillot [3], dit *de Folleville,* naquit en 1761, à Saint-Servan, près de Saint-Malo [4]. Il était fils d'un commissaire ordonnateur de la marine à Saint-Malo. Il avait, paraît-il, deux frères et deux sœurs : en 1792, ses deux frères suivaient la carrière militaire ; ses deux sœurs étaient mariées, mais l'une était veuve [5]. Elles périrent sur l'échafaud à cause de lui [6]. Il prit son nom *de Folleville* de celui de sa grand'mère paternelle, L'Heureux de Folleville. Il fit probablement son droit : à Poitiers d'abord [7] et, plus tard, devant la Commission militaire d'Angers, il se donna comme homme de loi : il est vrai que, dans les deux interrogatoires qu'il subit devant cette même Commission, il se qualifia aussi « homme de lettres ». On voit qu'il prenait tour à tour toutes les formes et endossait tous les vêtements.

Reçu docteur en théologie, il fut élu à la cure de Dol, le 2 avril 1790 : il était âgé de vingt-neuf ans. Bien loin d'être opposé à l'esprit de la Révolution, il accepta d'abord la Constitution civile du clergé et entretint des relations amicales avec des prêtres assermentés, puisqu'il reçut, le 12 juillet 1792, en

[1] Toutes les notes qui suivent, à moins d'indications spéciales, se rapportent aux pièces citées par M. Chassin et aux pages de son livre.

[2] Interrogatoire de Guillot de Folleville, du 16 nivôse an III. Il est vrai que dans celui du même jour, devant le Comité de surveillance et révolutionnaire d'Angers, il prétendit s'appeler et signa : *Jean-Louis* Guyot, (p. 594) — et devant la Commission militaire (p. 596)

[3] Inter. de J.-L. Guillot, par la Commission militaire d'Angers, p. 5 et 6. — Jugement de la Commission militaire d'Angers du 16 nivôse an II, 6 janvier 1794, p. 599.

[4] Chassin, p. 569.

[5] Inter. de Conneau-Desfontaines, p. 577.

[6] *Mémoires* de Mme la marquise de La Rochejacquelein (Paris, Dentu, 1868, 2 vol. in-12), t. II, p. 192.

[7] Inter. de Conneau-Desfontaines, p. 577 ; — de Sabourain, p. 580 ; — de Tabart-Mazière, p. 587 et 589 ; — de Guillot de Folleville, du 16 nivôse an II, p. 598. — Nous en citerons les termes plus tard.

son presbytère de Notre-Dame, l'évêque constitutionnel de Rennes, Claude Le Coz, et présida même la réception patriotique de ce métropolitain du Sud-Ouest [1]. On peut croire qu'il alla plus loin encore, et qu'il fonda la *Société populaire de Dol.* ou, du moins, qu'il s'y fit affilier, puisqu'il montrait plus tard son diplôme à ses amis patriotes de Poitiers [2]. Mais, sans qu'on sache exactement pour quelle cause, « sans doute, dit M. Chassin, par rétractation du serment civique [3] », en 1792, il quitta sa paroisse, et ne tarda pas à se rendre à Paris, où il se fit des amis et des liaisons dans le monde révolutionnaire le plus avancé, jusque dans le *Club des Jacobins* et au ministère de la marine et de la guerre : ce qui prouverait que le prêtre réfractaire de Dol changea d'habit et d'opinions en arrivant à Paris. A Poitiers, il recevait toutes ses lettres sous le couvert du ministère de la marine et de la guerre [4], et, en même temps que le diplôme de la « *Société populaire de Dol* », il présenta, pour se faire accepter à la *Société populaire* de Poitiers, celui des « *Amis de la Société des Jacobins de Paris* » [5].

Vers l'été de 1792, il paraît qu'il fut nommé par le gouvernement dans quelque administration coloniale, probablement à la Guyane, où son père était commissaire civil [6]. En se rendant à son poste, il prit la route de Poitiers pour aller s'embarquer à Bordeaux [7]. Comme il passait par Poitiers, il se souvint qu'il avait dans cette ville quelques parents : son père était cousin-germain d'un nommé Clergeau, dont la femme était sœur du procureur de la commune, M. Conneau-Desfontaines, et il avait entretenu avec elle quelques relations d'affaires [8]. Mais ces relations de famille s'étaient bornées, à l'occa-

[1] Chassin, p. 569.

[2] Inter. de Sabourain, p. 580 ; — de Sabourain, p. 580 ; — Tabart-Mazière, p. 587.

[3] D'après les documents tirés des archives d'Ille-et-Vilaine et de la mairie de Dol, par Toussaint-Gaultier : *Dol et ses environs* (Rennes, 1854, in-8°), p. 21 et 27. — M^me^ de La Rochejacquelein est de cet avis ; t. II, p. 65.

[4] Inter. de Sabourain du 25 et du 27 brumaire an II, p. 582.

[5] Inter. de Conneau-Desfontaines, p. 576 ; — de Tabart-Mazière, p. 588.

[6] Inter. de Conneau-Desfontaines, p. 577 ; — de Clergeau, fils, p. 584.

[7] *Ibid.*, p. 584.

[8] Inter. de Conneau-Desfontaines, p. 576 ; — de Clergeau, fils, p. 584.

sion de la mort de M. Clergeau, à des lettres d'honnêteté, où l'on demandait à « l'ordonnateur » de la marine de vouloir bien s'intéresser au sort de ses petits cousins, encore en bas âge et restés dans une situation précaire [1]. Le jeune Guillot de Folleville s'arrêta donc à Poitiers pour y rendre visite à sa cousine et à ses enfants, et, en attendant le départ de la diligence. il fut reçu par le procureur de la commune « avec l'honnêteté due à tout citoyen », accepta à déjeuner. et partit une heure après son arrivée [2]. De ce simple incident de voyage semblent dépendre, à partir de ce moment, tous les événements de cette vie agitée.

En arrivant à Bordeaux, il trouva parti le bateau qui devait l'emporter aux colonies : il y séjourna pendant quelques jours pour en attendre un autre. Mais, entre temps, il apprit que « son père était rappelé de sa commission »; c'est, du moins, ce qu'il écrivit de Bordeaux à Mme Clergeau : « ce qui l'engageait, ajoutait-il, à retourner à Paris; ce qu'il fit, en effet, en repassant par Poitiers, où il s'arrêta quatre à cinq jours chez ses parents » [3]. Vers la fin de novembre, ou au commencement de décembre 1792 [4], trois ou quatre mois après son second passage à Poitiers [5], il récrivit à Mme Clergeau, qui demeurait alors chez son frère, M. Conneau-Desfontaines, que « le peu de séjour qu'il avait fait à Poitiers et l'aimable société qu'il y avait vue, l'engageaient à aller y passer quelque temps [6]. » En conséquence, il la priait de lui chercher une pension « honnête et patriote ». Aussitôt, et sans même attendre la réponse, il arrive à Poitiers et descend chez le procureur de la commune, alors absent de la ville : il portait l'habit de garde national, et rien, ni dans sa tenue, ni dans son langage, ne faisait supposer qu'il fût évêque, ni même ecclésiastique [7]; loin de là. Dès les

[1] Inter. de Conneau-Desfontaines, p. 577. — On sent dans ces détails les précautions d'un accusé qui se défend d'avoir eu des relations trop étroites avec un homme dangereux.

[2] Inter. de Conneau-Desfontaines, p. 576; — de Clergeau, fils, p. 584.

[3] *Ibidem.*

[4] Inter. de Conneau-Desfontaines, p. 576.

[5] Inter. de Clergeau, p. 584.

[6] *Ibidem.*

[7] Inter. de Conneau-Desfontaines, p. 576-577.

premiers jours, il prit une attitude toute républicaine, que nous allons retracer bientôt : pendant les huit jours qu'il demeura chez Conneau-Desfontaines, en attendant qu'il eût trouvé une pension, il s'afficha, dans ses conversations journalières, comme « zélé patriote » et « jacobin » [1], et manifesta l'intention de se faire affilier à la *Société populaire de Poitiers :* son affiliation fut rapide. Sa cousine lui avait procuré « la maison honnête et patriote » qu'il demandait, chez le citoyen Cremière, au prix de pension de 800 francs. Sous prétexte que ce prix était trop élevé [2], mais plus vraisemblablement parce qu'il fit le même jour la connaissance de deux jeunes patriotes qui « remplissaient ses vues » [3], il quitta la pension du citoyen Cremière et vint se loger chez Sabourain, principal du collège de Poitiers. En effet, ce jour-là même, il avait été à la *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité*, et y avait accosté, avec cette décision rapide qu'il semble mettre en tout, les jeunes citoyens Sabourain [4] et Tabart-Mazière [5], déjà connus par leur ardeur républicaine. Il leur dit formellement « son intention de suivre exactement la société; pourquoi ils lui observèrent qu'il ferait mieux, dans ce cas, d'aller demeurer avec eux, qu'ils y allaient exactement, et qu'il leur serait agréable à tous les trois d'y assister régulièrement et de s'y rendre ensemble, ce que le sieur Guillot accepta [6] ». Sabourain et Tabart, au contraire, préoccupés peut-être de se disculper d'avoir noué des relations avec le futur traître, racontent autrement devant le Comité de surveillance et révolutionnaire de Poitiers leur première entrevue avec lui. Sabourain prétend que Guillot de Folleville lui fut présenté par son cousin Clergeau, neveu de Conneau-Desfontaines, comme un de ses

[1] Inter. de Conneau-Desfontaines, p. 576.

[2] Inter. de Clergeau, fils, p. 584.

[3] *Ibidem*, p. 384.

[4] « Armand Sabourain était originaire de Thouars, *où il était né* en 1770. Il exerçait les fonctions de principal du collège, mais il n'en avait pas le titre. Le *Journal du département de la Vienne*, 24 octobre 1792, le dénomme « professeur de philosophie, chargé de la tenue du collège. » Chassin.

[5] Claude-Henri Tabart-Mazière avait 24 ans : il était né à Loudun ; il avait été bénédictin, mais n'avait pas reçu les ordres.

[6] Inter. de Conneau-Desfontaines, p. 576.

parents qui, « jouissant d'une petite fortune, allait la manger en différentes villes, lequel avait le projet d'en manger une partie à Poitiers, où il resterait plus ou moins longtemps selon qu'il s'y accoutumerait ; qu'ayant la fureur des livres, il trouverait plus facilement auprès de moi, et dans une maison où il y avait une bibliothèque publique, de quoi satisfaire son goût » [1]. Tabart-Mazière raconte qu'il connut Guillot de Folleville chez Sabourain, où il prenait lui-même pension [2]. D'ailleurs Clergeau avouait aussi devant les mêmes enquêteurs qu'il « ne savait pas au juste s'il fut avec lui chez le citoyen Sabourain » [3].

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'une liaison familière, presque intime, s'établit entre Sabourain et surtout Tabart-Mazière et le nouveau venu [4]. Ils le patronnèrent à la *Société populaire de Poitiers*, et, dès la première séance à laquelle il assista, « il s'énonça d'une manière à faire juger qu'il était patriote : il engagea la Société à recevoir pour journal celui de Milscent, créole, seul, disait-il, avoué des vrais Jacobins, proscrivant le *Mercure français*, comme gangrené de mauvais principes » [5].

Le voilà donc dans la place, et là où, vraisemblablement, il voulait alors entrer : et, de suite, il joua le rôle d'un personnage important : « il y fit différentes motions, les unes exagérées, les autres de bienfaisance » [6]. On en trouve des traces dans une des pièces jointes au procès-verbal du citoyen Chauvin, représentant du peuple en mission dans la Vienne en l'an III [7]. Le Comité d'instruction publique de la *Société populaire de Poitiers* dit : « Il se présenta à la Société de Poitiers

[1] Inter. de Sabourain, p. 580.
[2] Inter. de Tabart-Mazière, p. 587.
[3] Inter. de Clergeau, fils, p. 584.
[4] Inter. de Tabart-Mazière, p. 586.
[5] *Ibid.* p. 588,
[6] Inter. de Sabourain, p. 581.
[7] *Notes et pièces recueillies par le Comité d'instruction publique de la Société populaire de Poitiers, pour être jointes au procès-verbal fait par le citoyen Chauvin, représentant du peuple.* Poitiers, an III, Barbier, in-8° de 187 pages.

et s'y distingua par ses beaux discours ». Il s'occupa en particulier d'un projet d'utilité publique, tendant à détruire la mendicité dans la ville de Poitiers [1], et dont M. Chassin donne la publication (p. 568-570). Il fut même élu député des *Amis de la Liberté et de l'Égalité* pour présenter ce projet à la municipalité, qui l'adopta en effet.

Le club des Jacobins de Poitiers tenait ses séances au collège. Au mois de janvier 1793, Tabart-Mazière et Guillot de Folleville, qu'un commerce journalier avait étroitement unis, s'emparèrent de la direction du *Journal du département de la Vienne*, qui prenait le titre de *Correspondance du département de la Vienne*. La *Correspondance* n'offre rien de bien révolutionnaire, puisqu'on omet d'y parler de la Convention nationale. des événements qui se déroulent à Paris, et même du procès de Louis XVI et de la lugubre journée du 21 janvier 1793. Les deux amis y collaborèrent jusqu'à la fin du mois de mars 1793, époque à laquelle ils partirent ensemble pour Thouars et Montreuil-Bellay, avec un détachement dirigé contre les Vendéens victorieux.

Le 20 mars, il sortit de Poitiers « un détachement composé de deux cents hommes d'infanterie, cent de cavalerie, huit artilleurs et quatre canons de campagne. Sa première destination était pour Thouars ». Guillot de Folleville et son ami Tabart-Mazière, dont le patriotisme était ardent, voulurent en faire partie. Il paraît même que Guillot était le mieux habillé et le mieux équipé de la petite troupe. Conneau-Desfontaines, en effet, le procureur de la commune, avait tellement confiance en l'excellence du patriotisme de Folleville, que lorsque ce dernier lui annonça « *que son intention était de partir dans la compagnie de cavalerie où il s'était volontairement enrôlé avec le citoyen Tabart, pour voler au secours de la patrie contre les rebelles de la Vendée* », il s'employa à préparer

[1] Le projet tout entier de Guillot de Folleville se trouve aux Archives nationales, W 406, n° 937, 3e partie, pièce 65. — Il n'y aurait donc pas d'autographe de lui, comme le dit M. Chassin, (p. 573, note 1), que la lettre du faux évêque d'Agra à Mme *de* Clergeau, du 9 juillet 1793, datée de Châtillon, citée p. 573, et cotée, l. c., pièce 51,

l'équipement nécessaire pour répondre aux vues pures qu'il lui annonçait [1] ». Il se rend, avec lui, à Montierneuf pour lui faire donner un cheval; à la municipalité, pour lui faire fournir un habit [2] : « il lui choisit même le plus bel uniforme de tout le magasin, faveur que nul autre que lui ne put obtenir » [3]. On voit que Guillot de Folleville aimait à parader. Conneau-Desfontaines court ensuite inutilement chez tous les armuriers de la ville pour trouver un sabre digne du volontaire. Le nouveau défenseur de la patrie allait être obligé de partir sans armes, quand le procureur se ressouvint heureusement que le citoyen Chauveau fils, étant alors à Paris, n'avait pas dû emporter son sabre avec lui : il le demanda à sa femme qui le prêta volontiers : faits graves qui fourniront une base solide à une accusation capitale contre le procureur de la commune de Poitiers et le jeune homme absent [4].

Tout en étant éloigné de Poitiers, Guillot le volontaire n'en demeurait pas moins en correspondance suivie avec ses amis. Il mandait à sa cousine, Mme Clergeau, qu'il avait un besoin pressant d'un manteau et la priait de lui en procurer un, soit d'emprunt, soit de louage. Le bon Conneau-Desfontaines, qui avait déjà tant fait pour l'équipement militaire de Guillot de Folleville, songea d'abord à lui envoyer le sien; car il n'est pas étonnant, qu'étant donné le pur civisme dont le volontaire avait toujours fait preuve, le procureur de la commune « se soit intéressé à lui procurer tout l'équipement convenable à un vrai défenseur de la patrie » [5]. Mais on lui fit sagement remarquer que le retour des citoyens partis à la défense de la patrie pourrait être plus long qu'on ne se l'imaginait. C'est pourquoi sa sœur en loua un, qui fut paqueté et déposé à la municipalité pour être envoyé avec les autres objets destinés aux volontaires de la ville : précautions inutiles, puisque, entre temps, le

[1] Inter. de Conneau-Desfontaines, p. 578.

[2] *Ibidem.*

[3] Dénonciation de la *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité* au « citoyen président du Comité de sûreté générale de la Convention nationale. » — Pièce 4 de la 3e partie du dossier 937, de W 406, aux Archives nationales.

[4] Inter. de Conneau-Desfontaines, p. 578.

[5] *Ibid.*, p. 578-579.

corps des volontaires était fait prisonnier, le 5 mai, à Thouars, par les *Rebelles* de la Vendée. Le manteau fut retiré parce qu'on supposait qu'il ne pourrait parvenir à son destinataire. La nouvelle de la prise de Thouars était encore inconnue à Poitiers le 7 mai, comme le prouve une lettre qui paraît à M. Chassin avoir été écrite par « une des bonnes sœurs ou dévotes dames de Poitiers, qu'il cultivait en même temps que la société jacobine » [1]. Rien n'est moins démontré.

Quelques heures plus tard, on apprenait à Poitiers la nouvelle de la prise de Thouars et, peu après, la surprenante évolution de Guillot de Folleville : Guillot le jacobin, choyé de toute la ville, Guillot le volontaire qui volait quelques jours auparavant « pour aller combattre les rebelles de la Vendée », Guillot venait « de passer du côté des brigands avec cheval, armes et bagages » [2]. Bientôt enfin on se répétait, avec une surprise plus grande encore, que le jacobin Guillot se faisait regarder parmi les insurgés, d'abord comme prêtre, et ensuite comme *évêque d'Agra*. Quelques semaines plus tard, un de ces prisonniers patriotes, que les Vendéens vainqueurs rendaient à la liberté sur leur promesse de ne plus porter les armes contre la Religion et le Roi, fut trouvé porteur d'un billet du nouvel évêque d'Agra, écrit de Châtillon-sur-Sèvre à Mme Clergeau, sa cousine, qui l'avait introduit dans la société patriote de Poitiers. Mme Clergeau, *naturellement,* fut arrêtée ; en même temps, son fils, son frère, Conneau-Desfontaines, procureur de la commune, Sabourain, principal du collège, Félix Chauveau, dont il avait emprunté le sabre, et Tabart-Mazière, son ami devenu son compagnon d'armes, devinrent très suspects à la *Société populaire* de Poitiers. La Société dénonça Conneau-Desfontaines au Comité de sûreté générale de la Convention nationale [3], et deux des représentants en mission dans l'Ouest, Choudieu et Richard, le firent arrêter. Il fut interrogé le 16 brumaire (6 novembre 1793), par Planier, vice-président du *Comité de surveillance et révolutionnaire*

[1] Chassin, p. 572.
[2] Dénonciation contre Conneau-Desfontaines, p. 574.
[3] L. c.

de la Vienne, institué par les représentants du peuple. Armand Sabourain le fut pour la première fois, le 16 novembre, par un autre membre du comité, Barbot-Saint-Paul, et, pour la seconde, le 24 nivôse (13 janvier 1794), sur mandat du représentant du peuple Ingrand, par Deperet, Barbot et Briquet. vice-président. Félix Chauveau le fut le 23 nivôse ; Clergeau, le 24 nivôse, et enfin Tabart-Mazière le 24 mars 1794, 3 germinal.

L'affaire des cinq accusés, qui avait été déférée au tribunal criminel de la Vienne par Ingrand, fut portée devant le tribunal révolutionnaire de Paris, où les cinq patriotes furent transférés eux-mêmes, avec les interrogatoires qu'ils avaient déjà subis à Poitiers. Ils furent condamnés à mort avec dix-neuf autres suspects et exécutés le 17 messidor an II, 5 juillet 1794, pour « avoir eu les relations les plus directes et les plus intimes avec le nommé Folleville, qui depuis s'est dit évêque d'Agra ». Mme Clergeau, vu son état d'infirmité, n'avait pu être traduite à Paris [1]. M. Chassin ne nous dit pas si elle paya de sa tête, comme les cinq amis, ses relations avec Guillot de Folleville.

Pour se faire une idée de l'étonnement que causa dans ce Poitiers révolutionnaire la nouvelle de la trahison de Guillot de Folleville, il faut revenir un peu en arrière et examiner par quels moyens et à quel point cet aventurier peu ordinaire, pendant les quelques mois qu'il habita la ville, trompa « les patriotes les plus clairvoyants » [2] et « même les *Amis de la Société de la Liberté et de l'Égalité* » [3]. C'est un des épisodes les plus curieux de l'histoire des patriotes de Poitiers, et leur erreur sur le jacobin Folleville peut servir, je crois, quoi qu'en pense M. Chassin, à rendre aussi explicable, sinon davantage encore, l'erreur des royalistes sur le Folleville, pseudo-évêque d'Agra.

[1] Archives nationales, W 406, dossier 937, 3e partie, pièce 80.
[2] Inter. de Félix Chauveau, p. 583.
[3] Inter. de Conneau-Desfontaines, p. 578.

II

SON ROLE AUPRÈS DES PATRIOTES DE POITIERS

Dans le réquisitoire contre les cinq patriotes poitevins, suspects et par conséquent coupables pour avoir eu des relations même intimes avec un traître, Fouquier-Tinville ne fut pas sensiblement plus injuste envers eux que pour la plupart de ses autres victimes : comme beaucoup de pauvres gens, plus innocents encore, les jeunes patriotes poitevins furent condamnés sur des apparences futiles. Mais contre ces apparences mêmes, qui devaient leur être si funestes, comment les cinq victimes, et avec elles, la *Société populaire*, et avec la Société, toute la population patriote, auraient-elles pu se garder ? On le conçoit difficilement quand on considère l'habileté que Guillot de Folleville déploya pour les tromper.

D'après Conneau-Desfontaines, les parents de Guillot de Folleville ne se doutaient nullement qu'il fût ecclésiastique : ni M^me^ Clergeau, ni ses enfants, qui avaient entretenu correspondance avec le père de Folleville, n'avaient jamais rien su ni du nombre, ni de la situation de ses enfants [1]. Le jeune Clergeau rendit le même témoignage que son oncle [2]. Cette ignorance que Guillot exploita habilement, fut le point de départ de ses fourberies patriotiques. Car, s'il en était ainsi dans sa propre famille, comment les étrangers, auxquels il fut présenté dans la suite, auraient-ils pu soupçonner qu'il fût prêtre ? Rien ne faisait supposer qu'il ne fût patriote, et bon patriote : tout, au contraire, portait à croire qu'il était homme de loi, ancien magistrat au Parlement de Paris. Il passe d'abord

[1] Inter. de Conneau-Desfontaines, p. 577.
[2] Inter. de Clergeau, p. 584.

à Poitiers pour se rendre aux colonies, où un poste vient de lui être donné ; il y revient en habit de garde national ; il se présente avec une carte de fondateur de la *Société populaire de Dol ;* il y étale son diplôme d'affilié au *Club des Jacobins* de Paris ; ses discours sont bien éloignés de ceux d'un aristocrate. à plus forte raison d'un prêtre et d'un évêque ; il fréquente la *Société populaire de Poitiers ;* « il y fait des motions qui annoncent la sincérité et la sûreté de son patriotisme » [1] ; il s'offre enfin à Conneau-Desfontaines comme un défenseur enthousiaste de la liberté contre les *Rebelles* de la Vendée qui la menacent. Si Guillot de Folleville se montre quelque part sous un autre jour, c'est dans une société toute différente, presque ennemie, dans l'ombre de la nuit le plus souvent : on comprend, d'après cela, que Conneau-Desfontaines ait pu dire avec sincérité au vice-président du *Conseil de surveillance et révolutionnaire de la Vienne,* « que son premier mouvement, lorsqu'il apprit la trahison de l'individu, fut de dire que, s'il pouvait se transporter à Thouars, il irait le poignarder de ses propres mains, tant il était indigné d'avoir été si cruellement trompé par ce particulier [2] ».

Le jeune Clergeau n'avait pas plus de soupçons que son oncle : il est vrai que les accusés s'ingénient à dire et à prouver qu'ils ont peu fréquenté Guillot de Folleville, ce qui n'était pas rigoureusement vrai : mais on conçoit l'intérêt capital qu'ils avaient à le faire croire. Enfin, pendant les rares occasions où ils l'ont vu, il manifesta « des sentiments bien opposés à ceux d'un évêque », « il montra au contraire des sentiments patriotiques ;... tout le faisait connaître comme un vrai patriote » [3]. En apprenant sa trahison, la mère elle-même du témoin s'écrie que c'est « un grand scélérat d'avoir passé avec les Brigands » [4].

Sabourain nous a laissé quelques échantillons piquants des mensonges journaliers de Guillot, et Tabart-Mazière plusieurs traits édifiants du Tartufe jacobin. Devant Sabourain, il se donne pour ancien magistrat, et, dans le fait, il parle droit et

[1] Inter. de Conneau-Desfontaines, p. 578.
[2] Inter. de Conneau-Desfontaines, p. 579.
[3] Inter. de Clergeau, p. 583.
[4] *Ibid.*

jurisprudence. Il est grand amateur de vers, — ailleurs il se prétend homme de lettres, — et, comme Oronte, en poursuit les passants. Il se pose comme un anti-prêtre enragé et tient « sur les prêtres et sur la religion des propos que Sabourain lui-même a plusieurs fois été obligé d'interrompre devant les jeunes élèves qui lui étaient confiés » [1]; il parle souvent de la sottise des émigrés, de celle des prêtres non assermentés, « se félicitant de ce que dans sa famille il n'y avait personne de ces bougres-là ». Il ne respecte rien dans ces conversations, et, nouveau Cham, insulte à la nudité de son père et de sa mère. Un jour que Sabourain lui demandait pour quelles raisons, ayant son père et sa mère, il vivait loin d'eux, il n'hésita pas à répondre « qu'il était plus malheureux que s'il n'en avait point du tout; que son père, ayant une inclination et vivant de son côté avec une femme, sa mère en faisait autant du sien ». Le reproche fût-il fondé, ce n'était pas au fils à s'en faire l'écho, et, nous allons le voir tout à l'heure, moins à lui qu'à personne. Il est vrai qu'il n'avait pas lieu d'être satisfait de ses parents, s'il faut l'en croire; car « il avait failli être victime de leur orgueil, et que, loin d'y condescendre, il s'était refusé à être prêtre, ce *pour quoi il avait toujours eu de l'éloignement*, tandis que ses parents, dans l'espoir de lui procurer quelque grand bénéfice, avaient voulu qu'il le fût ». Il manifestait même de temps en temps l'envie de se marier, et consultait Sabourain, Félix Chauveau [2] et Tabart-Mazière [3] sur certaine demoiselle Duval, à qui il faisait la cour; sur le choix qu'il devait faire d'elle ou de sa sœur, se répandant longuement, tant en prose qu'en vers, sur le bonheur d'un époux passant ses jours avec une épouse qu'il aime ». D'ailleurs, « il découchait souvent, et le domestique du collège, Joyeuse, qui avait une double clef de sa chambre, y entra plusieurs fois de grand matin sans l'y trouver, ni même son lit défait » [4]. Où pouvait-il aller ainsi la nuit? M. Chassin estime qu'il fréquentait chez les prêtres insermentés et les Filles de la Sagesse; c'est

[1] Inter. de Sabourain, p. 580.
[2] Inter. de Félix Chauveau, p. 583.
[3] Inter. de Tabart-Mazière, p. 588.
[4] Inter. de Tabart-Mazière, p. 588.

possible ; mais Sabourain nous apprend aussi « qu'il avait été et qu'il allait quelquefois dans une maison qui passe pour publique et où demeurent les filles Duchesne » [1], qui n'étaient pas sans doute au nombre des filles de sagesse.

Guillot de Folleville, grâce à ses mensonges, était recherché dans la société patriote, car il était très gai convive. Un jour qu'il dînait avec Tabart-Mazière chez Frémond, professeur au collège, « il chanta les rondes les plus républicaines, dont le refrain était : *Le pouvoir tyrannique est aux abois : plus de roi !* » [2] Il dînait assez souvent chez un certain Durand-Parigny, en compagnie de la citoyenne Durand et de sa fille, et « il récitait beaucoup de vers et disait beaucoup de galanteries » [3]. Il passait habituellement « la soirée dans le quartier Saint-Cybard, où il restait à souper chez Desfontaines, selon du moins qu'il le disait » [4].

Il ne s'écoulait pas, d'ailleurs, de semaine que Folleville ne fît part, et pour cause sans doute, à Sabourain, à Tabart-Mazière et à plusieurs autres patriotes, d'une correspondance très suivie qu'il entretenait à Paris avec un ami qui signait : *Eugène*. « Ces lettres respiraient le patriotisme le plus prononcé, l'amitié la plus tendre et quelquefois l'amour le plus chaud dans les confidences réciproques qu'ils se faisaient sur les objets de leur inclination » [5]. — « Ces lettres respiraient le plus pur patriotisme : elles étaient écrites dans un sens conforme à la Révolution, et ne contenaient autre chose que des histoires d'amour et d'inclination » [6]. — « Cette correspondance, dit Tabart-Mazière, était d'un fort beau style patriotique » [7]. Il les recevait sous le nom de « *Gabriel Legendre, homme de loi* » ; et ce pseudonyme n'était pris, d'après Folleville, que pour sauver le port en faisant timbrer tantôt au

[1] Inter. de Sabourain, p. 583.
[2] Inter. de Tabart-Mazière, p. 588.
[3] *Ibidem*.
[4] Inter. de Sabourain, p. 580.
[5] Premier inter. de Sabourain, p. 582.
[6] Deux. inter. du même, p. 585.
[7] Inter. de Tabart-Mazière, p. 590.

bureau de la guerre [1], tantôt à celui de la marine » [2]. C'est d'ailleurs la seule correspondance de Folleville que ses amis aient connue [3].

Si l'on ajoute à ces détails sa conduite générale à Poitiers, que nous avons esquissée plus haut, son assiduité aux séances de la *Société populaire,* ses discours, ses motions, son enthousiasme même pour la Révolution, ses missions diverses, on comprend aisément qu'il ait trompé pendant plus de trois mois ses amis, les patriotes les plus défiants, et même la ville tout entière. L'accord de tous les accusés est unanime sur ce point. L'erreur générale était presque inévitable, et, malgré la curieuse réponse de Tabart-Mazière, il eût fallu encore plus de flair que n'en avaient des hommes habitués pourtant à se défier les uns des autres, pour deviner dans ce frère un faux patriote. Comme le président du *Comité de surveillance et révolutionnaire,* Lefebvre, demandait à Tabart comment. « connaissant un homme d'un caractère si atroce, on ait pu se lier avec lui, et surtout ne pas deviner un cœur aussi pervers ». Tabart-Mazière répondit « *qu'il n'était pas difficile de supposer à cet homme une idée aussi noire, puisque, après avoir continuellement joué auprès de lui le rôle de républicain, il s'était fait chef des Brigands et traître à sa patrie* » [4]. Je ne sais si le scribe a fidèlement rapporté l'interrogatoire et la réponse de Tabart-Mazière ; mais ces mots de l'ex-bénédictin me laissent rêveur : cet esprit de clairvoyance d'après-coup n'a pas été et ne pouvait pas être, je crois, avant la trahison éclatante de Guillot de Folleville, celui des habitants de la ville, ni même des affiliés à la *Société populaire* de Poitiers, ni même, il n'y a pas de présomption à le dire, des plus intimes amis du transfuge, Conneau-Desfontaines, Sabourain, Clergeau, Félix Chauveau et Tabart-Mazière. Mais, puisqu'il en est ainsi, pourquoi M. Chassin est-il plus sévère envers d'autres victimes des fourberies de Guillot de Folleville, et d'autres victimes non

[1] Inter. de Tabart-Mazière, p. 590.
[2] Inter. de Sabourain, p. 585.
[3] Inter. de Sabourain et de Tabart-Mazière.
[4] Inter. de Tabart-Mazière, p. 590.

moins intéressantes que les patriotes de la *Société populaire* et les cinq amis dont la tête est tombée pour avoir fréquenté le traître ?

III

SON ROLE PRÈS DES CATHOLIQUES ROYALISTES

On lit dans une note du manuscrit original des *Mémoires* de Mme la marquise de la Rochejaquelein, publiés par son petit-fils en 1889, page 157 :

« Guillot de Folleville vint de Paris à Poitiers sous le prétexte de fuir la persécution, et alla chez un de ses parents qui ne le connaissait pas. Il paraissait dans les cercles les plus aimables et y fut goûté. Le matin était donné à *quelques* âmes pieuses et à *quelques* religieuses de la ville ; elles l'admiraient comme un prodige de sainteté : comme il vit des sœurs de Saint-Laurent, il se fit passer pour évêque, peut-être dans le seul but de se faire considérer davantage ; les bonnes sœurs en écrivirent aux missionnaires ; la correspondance fut bientôt établie ; personne ne douta de la réalité de son épiscopat. Lors de la guerre de Vendée, il soutint ce rôle, se fit présenter à l'état-major sous ce titre ; la confiance qu'on avait dans les missionnaires ôta tout soupçon ».

Il faut admettre ces faits sur le témoignage de l'auteur de cette note, mais exclusivement sur son témoignage, puisqu'il ne donne aucune preuve de ces relations intimes du matin avec *quelques* âmes pieuses et *quelques* religieuses de la ville, et en particulier avec des sœurs de Saint-Laurent, près desquelles Guillot se fit passer pour évêque. On serait heureux de voir aussi quelques-unes de ces lettres qu'elles écrivirent aux missionnaires de Saint-Laurent, et comment s'établit cette correspondance, qui ne permit point de douter de la réalité de l'épiscopat du saint personnage. M. Chassin avait grand intérêt

à les produire, ou du moins à les reproduire : que ne l'a-t-il fait, s'il y en a, au lieu de s'appuyer sur des témoignages de seconde main? Néanmoins, tout en regrettant l'absence de documents authentiques, il n'y a aucune raison non plus de douter de la valeur de ces affirmations, et il ne me déplaît en rien de les admettre.

Regardons par conséquent comme acquis les faits signalés dans la note précédente. Aussi bien, dans la « *Vie du R. P. Marie-Joseph Coudrin, fondateur et premier supérieur de la Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du T. S. Sacrement de l'autel*, (Picpus), que vient de publier le P. Hilaire, de la même Congrégation [1], les mêmes faits sont signalés :

« Pendant les guerres de Vendée, un certain abbé de Folle-
« ville chercha refuge à Poitiers, où il se présenta sous le titre
« d'évêque d'Agra, disant que des prélats catholiques l'avaient
« sacré à Saint-Germain, et que le Pape lui avait conféré les
« pouvoirs apostoliques pour les diocèses de l'ouest de la
« France. Par ses artifices, il était parvenu à tromper les
« fidèles, et avec eux quelques prêtres. Comme les autres,
« l'abbé Coudrin lui fit quelques visites, mais il ne tarda pas à
« concevoir des inquiétudes à son sujet. Il ne lui avait jamais
« aperçu de bréviaire. Or, un évêque sans bréviaire est un
« évêque suspect. Ses allures, d'ailleurs, n'avaient rien d'épis-
« copal. Une dernière visite ne laissa plus aucun doute. Sa
« Grandeur dansait au moment où l'abbé Coudrin, qu'on n'atten-
« dait pas, entra chez lui. Surpris et embarrassé, l'imposteur
« allégua qu'il en usait ainsi pour dissimuler son caractère
« sacré. De plus, un mensonge lui échappa dans les quelques
« paroles qui furent échangées. « Ah! monseigneur, lui dit
« alors l'abbé Coudrin, ce ne sont là ni les actions ni les paroles
« d'un évêque. » Le lendemain, M. de Folleville avait quitté
« Poitiers. Il *repassa* en Vendée, continua ses intrigues et
« trompa les chefs de l'armée royaliste ».

J'ai cité le passage en entier, à cause des conclusions qu'en a tirées M. Chassin et que nous verrons bientôt. Il semble néan-

[1] Paris, Victor Lecoffre, 1892, un vol. gr. in-8°, XVI-644 pp., p, 96-97.

moins que ce qu'il y a d'invraisemblable dans ces visites, puisque Guillot habitait au collège, de la part d'un prêtre qui se cachait avec le plus grand soin ; de puéril même dans les observations du P. Coudrin, de contraire à ce que nous savons du départ de Guillot de Folleville, aurait dû tenir l'historien en suspicion contre ce récit. Aussi bien, le P. Hilaire ne paraît pas plus au courant du passé de Guillot de Folleville que de sa vie publique à Poitiers, puisqu'il nous dit que l'imposteur « *repassa en Vendée* », où il est établi qu'il ne connaissait personne, ou du moins qu'il n'était jamais allé. M. Chassin ne doute pas, non seulement de la réalité, mais encore de la fréquence des relations de Guillot de Folleville avec le P. Coudrin, avec *toutes* [1] les dévotes et les religieuses de la ville, en particulier avec les sœurs de Saint-Laurent : nous n'en douterons pas davantage. Malgré donc le vague où demeurent ces rapports quotidiens, admettons que Guillot de Folleville se glissa secrètement [2] dans la société catholique dès son arrivée à Poitiers, en même temps qu'il se lançait dans les cercles républicains, fréquentait le club des Jacobins et agissait et parlait en vrai patriote. Il se faisait passer pour prêtre persécuté et « pour prélat martyr » [3].

Faute de détails, il faut bien se contenter de ces rapports généraux ; car, malgré toute la bonne volonté qu'on puisse avoir, on ne saurait admettre comme fondée cette insinuation de M. Chassin, dans la note 2 de la page 592 : « On a pu remarquer, dans un des interrogatoires cités ci-dessus, p. 588, que Guillot de Folleville s'absentait souvent la nuit de sa chambre du collège, et l'on sait que l'abbé Coudrin tenait au faubourg *Montbernage,* la nuit, le *quartier général* (!) des agitations religieuses » — « Aux réunions organisées par l'abbé Coudrin, dans le faubourg *Montbernage* », avait-il dit dans une note de la page 563, « on disait d'abord tout haut le chapelet; les chanteuses entamaient ensuite les cantiques du P. de Montfort, et elles les répétaient avec tant d'entrain, qu'une nuit elles les

[1] P. 567. — Le mot est-il bien juste ? Ici les nuances sont graves.

[2] Ce qui est sûr, puisque personne, parmi les patriotes de Poitiers, ne semble l'avoir soupçonné d'incivisme.

[3] P. 594.

chantèrent tous à l'exception de deux, dont elles ne savaient pas les airs, et le recueil en contient cent cinquante-quatre ». (T. de Coursac : *Le Faubourg Montbernage pendant la Révolution,* Poitiers, 1852, p. 12.) Si Guillot de Folleville se trouva cette nuit-là au *quartier général* et mêla sa voix à celles des pieuses dévotes de Poitiers pour chanter cent cinquante-deux cantiques, le moyen, je vous prie, pour ces pieuses femmes, de ne pas considérer comme un saint un si vigoureux chanteur et de douter de la parole d'un « prélat » si intrépide ? Mais il me vient un doute : Guillot de Folleville était-il bien de ces pieuses assemblées ? Malheureusement, il avait été et allait quelquefois aussi, nous dit son ami Sabourain [1], dans un *quartier-général* moins édifiant, quand il n'accompagnait pas son ami Tabart-Mazière chez Chennevière pour « y boire de l'eau-de-vie » [2]. Dès lors, il faut croire au moins qu'il partageait ses nuits comme ses jours en deux parts, dont il donnait, l'une aux « rondes les plus républicaines » et aux petits vers amoureux, l'autre aux chants des cantiques et aux pieux entretiens.

Ce qui ressort le mieux du double personnage qu'il joua si bien, c'est qu'il déploya une hypocrisie savante, puisque, si rien dans les dépositions de ses amis patriotes ne fait soupçonner qu'ils aient été au courant de ses menées anti-révolutionnaires, rien non plus ne fait croire, du moins M. Chassin ne produit rien qui puisse faire croire, que les personnes pieuses aient connu ses relations jacobines. Comment trompa-t-il les uns et les autres ? Je n'en sais rien ; M. Chassin non plus, je pense ; sans quoi il aurait eu grand tort d'omettre de nous l'apprendre. Il est vrai que, d'après lui, « l'aveuglement devint tel que rien ne parut suspect dans la conduite du prélat Folleville, allant discourir à la *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité,* y montrant même publiquement sa carte d'affilié au *Club des Jacobins de Paris* ». D'abord on sait que les rapports entre la société patriote, et surtout la *Société populaire,* et le monde obscur et caché des personnes pieuses qui se réunissaient secrètement au faubourg Montbernage,

[1] Inter. de Sabourain, p. 581.
[2] Inter. de Tabart-Mazière, p. 598.

étaient rares; et puis, M. Chassin oublie trop qu'on pourrait partager son étonnement, devant l' « aveuglement » des patriotes qui ne virent rien de suspect dans la conduite du jacobin Folleville, allant discourir pieusement avec les Filles de la Sagesse et se faisant passer pour évêque martyr! Il est vrai encore que M. Chassin peut arguer, en faveur des jacobins de Poitiers, des ténèbres de la nuit qui couvraient ces expéditions secrètes, et du mystère dont s'entourait l'hypocrite même pendant ces matinées où « il entretenait les pieuses espérances » des dévotes [1]; mais rien ne prouve qu'il n'usait pas de subterfuges analogues et de prétextes plausibles pour tromper ces âmes simples. « Il n'eut qu'à prétendre que, s'il agissait ainsi, c'était pour mieux dissimuler sa qualité », dit M. Chassin lui-même [2]; peut-être eut-il encore d'autres excuses : en tout cas, celle-ci prouverait seulement chez Guillot le sycophante une connaissance profonde de la simplicité des âmes dévotes. Qui ne sait que les âmes naïves sont faciles à tromper et que nulle part ne fleurit la naïveté plus que dans les cœurs pieux? C'est un fait regrettable, mais que personne ne peut contester : le monde religieux, étant honnête, est facile à duper. Et s'il fallait citer des exemples à M. Chassin, on ne serait qu'embarrassé du choix. Et si l'on songe encore qu'à une époque troublée comme celle de 1793, où les moyens d'informations manquaient, où pasteurs légitimes et troupeaux dispersés ne correspondaient l'un avec l'autre que rarement et dans l'ombre, on ne s'étonnera peut-être moins encore de l' « aveuglement » des Filles de la Sagesse, et, par suite, de celui de leurs correspondants, les missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre. C'est pourtant sur la complicité consciente des religieuses et des missionnaires, avec Guillot de Folleville, que M. Chassin bâtit de toutes pièces, comme sur une base solide, « son invention de l'évêque d'Agra », que nous allons discuter à fond tout à l'heure. Mais si « l'aveuglement » des Filles de la Sagesse, pour être naïf, n'en est pourtant pas moins sincère, qui ne voit déjà combien est

[1] P. 567.
[2] P. 563-564.

ruineux et chancelant l'édifice que M. Chassin fait reposer sur ce fondement fragile ?

En effet, les missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre, qui auraient servi d'intermédiaires entre les Filles de la Sagesse, et, par elles, entre Guillot de Folleville et les chefs vendéens, dans un complot sacrilège ourdi avec un machiavélisme profond et patient, n'auraient été mis en relations avec le fourbe que par les saintes filles de l'hôpital de Poitiers. La supérieure de cet hospice était la sœur Avé, née Marie Vexiau, originaire de Sainte-Hermine, en Vendée, qui fut condamnée à quinze ans de fers pour avoir caché le P. Coudrin et deux autres prêtres, et qui fut, de 1800 à 1801, supérieure générale de la Congrégation de la Sagesse. « C'est *probablement* elle, dit M. Chassin, qui servit de correspondante entre Guillot de Folleville et les congrégations de Saint-Laurent-sur-Sèvre [1] ». Quel était, à ce moment, le but de Guillot de Folleville en se faisant passer pour évêque ? Peut-être « de se faire considérer davantage ». Mais, par suite d'événements que, malgré toute son habileté, il ne pouvait certainement pas prévoir, il en usa bientôt pour sauver sa vie, et ensuite, par nécessité de soutenir un rôle auquel il devait d'avoir échappé à la mort.

Lorsqu'il fut fait prisonnier par les Vendéens, à Thouars, pour éviter d'être fusillé, car on le prenait pour un agent du Pouvoir exécutif, avec cette promptitude dans la décision qui semble être un des traits saillants de son caractère, il voit tout de suite le parti qu'il peut tirer de ses mensonges à Poitiers, de ses rapports avec les Filles de la Sagesse et des rapports de ces Filles avec les missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre. « Lorsqu'il fut fait prisonnier en même temps que moi, dit Tabart-Mazière, il dit aux Brigands, d'abord qu'il était prêtre, ensuite qu'il était évêque ; — changement, ajoute l'ex-bénédictin, qui m'étonna on ne peut plus » [2]. J'imagine que Tabart-Mazière ne fut pas le seul surpris. On se garda bien, en effet, parmi les Vendéens, de le croire sur parole et de le mettre

[1] Note, p. 562-563.
[2] Inter. de Tabart-Mazière, p. 587.

sur-le-champ en liberté. Il continua d'habiter la même chambre que son ami, jusqu'à ce que celui-ci, outré de sa trahison, alla coucher avec un autre captif. D'ailleurs, dans leurs conversations, Guillot de Folleville ne lui parlait « que pour le prier de ne pas le regarder comme un traître » [1]. Il était souvent dehors, sans doute avec les chefs des Brigands [2]. Il avait déclaré aux Vendéens, pour s'excuser d'être en si mauvaise compagnie, que « s'enrôler parmi les Bleus était le seul moyen qui lui fut offert pour pénétrer parmi les Blancs ». S'il faut en croire Guillot de Folleville lui-même, dans ses interrogatoires à Angers, d'ailleurs remplis de mensonges, les choses se seraient passées avec plus de difficultés ; car, si le but parut louable, le procédé aurait paru suspect. Aussi, tout en le traitant avec certains égards, les généraux ne se seraient pas départis facilement d'un soupçon légitime, puisque, si Lescure, auquel sans doute il s'adressa d'abord, lui fit rendre son portefeuille et lui sauva la vie, « il le fit conduire dans les prisons de Châtillon, où il tomba très dangereusement malade » [3].

Tout ceci me semble bien prouver que, tout en regardant comme possible la vérité des assertions du prisonnier, Lescure, ou, du moins, les autres chefs de l'armée, voulurent en contrôler la sincérité. Que se passa-t-il au juste entre eux et Guillot de Folleville ? Par quels discours les enlaça-t-il dans ses mensonges ? Qui le dira jamais ? Nous en sommes réduits à des conjectures. Il s'écoula sûrement un certain temps entre sa première déclaration et sa mise en liberté : la note citée plus haut conclut que « la confiance qu'on avait dans les missionnaires *ôta* tout soupçon ». Il y en eut donc : d'où l'on pourrait induire avec vraisemblance que Lescure en écrivit aux missionnaires de Saint-Laurent, dont Guillot de Folleville s'était prévalu, et que ceux-ci, sur la bonne foi des Filles de la Sagesse de Poitiers, et peut-être de la seule supérieure circonvenue, se portèrent garants des bonnes intentions de ce saint homme. Quoi qu'il en soit, s'il faut s'en rapporter à ses aveux, Lescure,

[1] Inter. de Tabart-Mazière, p. 588.
[2] *Ibidem*, p. 389.
[3] Inter. de G. de Folleville, p. 595.

convaincu de sa sincérité et « continuant ses bienfaits, le fit sortir » des prisons de Châtillon, et « conduire dans son château où il resta pendant *six semaines* [1] à se rétablir; pendant lequel temps il passait, dans le château, pour secrétaire de Lescure » [2]. Le général ne l'aurait « nommé son secrétaire que pour le soustraire aux autres chefs qui, le croyant républicain, ne l'aimaient pas et voulaient le faire punir comme tel » [3]. — L'effet de ses mensonges fut plus rapide.

Par quels artifices s'empara-t-il de l'esprit de Lescure et de plusieurs autres chefs, au point de les amener à le présenter à l'armée et aux pays conquis par les armes vendéennes comme évêque d'Agra, délégué par le Saint-Siège avec des pouvoirs apostoliques pour les diocèses de l'ouest de la France? Nul ne le sait, et peut-être que, seuls, les patriotes de Poitiers, qu'il avait si habilement persuadés de son jacobinisme, l'auraient pu imaginer. L'un de ses anciens camarades de collège, Villeneuve de Caseau, le reconnut et le présenta au bénédictin Jagault, l'une des lumières de l'état-major et bientôt secrétaire du Conseil supérieur. Sur les instances de l'un et de l'autre, il accepta, *malgré le mauvais état de sa santé,* de servir « la bonne cause », en exerçant publiquement, au milieu de ses défenseurs, les fonctions épiscopales. Eût-il voulu s'y soustraire, qu'il ne l'aurait pas pu : comme il se disait évêque, sous quel prétexte aurait-il refusé d'en exercer les fonctions? Refus dangereux, qui aurait réveillé les soupçons de la première heure, les aurait fortifiés, et l'aurait exposé à être convaincu d'imposture et fusillé. Il joua son rôle jusqu'au bout par l'impossibilité même où il s'était mis de ne pouvoir le jouer. Les généraux accueillirent avec enthousiasme la présence inespérée « d'un ecclésiastique d'un rang si élevé et d'une belle représentation. » (M^me^ de la Rochejaquelein.) Ils lui firent au plus vite confectionner « de modestes habits indiquant son état » ; ils le pourvurent d'une crosse de bois doré, qu'un domestique portait

[1] Ceci est un mensonge, puisque le 16 mai, onze jours après la prise de Thouars, il célébra une messe pontificale en l'église de Châtillon-sur-Sèvre.

[2] Inter. de G. de Folleville, p. 595.

[3] *Ibidem.*

derrière lui, tandis qu'il s'avançait « à cheval avec la simplicité d'un apôtre » [1]. On imagine sans peine l'enthousiasme de l'armée, quand elle vit dans ses rangs un prince de cette religion pour laquelle elle avait déjà versé tant de sang : évidemment « la présence de l'évêque d'Agra était une grande force » [2]. Qui pourrait s'en étonner? Si M. le comte d'Artois avait paru tout à coup au milieu des armées royalistes, l'enthousiasme des soldats n'eût pas été plus grand que ne le fut la joie des paysans, quand ils virent au milieu des armées catholiques un prince de cette Église qu'ils défendaient avec tant d'héroïsme : pour avoir été provoquée par un mensonge, leur joie n'en fut pas moins grande et n'en demeure pas moins compréhensible et honorable.

Dès lors, le rôle du faux-évêque devient pour quelque temps considérable, sans être prépondérant. Le 16 mai, il officie pontificalement à Châtillon-sur-Sèvre ; le 25 mai, il marche à la tête des troupes à la prise de Fontenay-le-Comte ; il se montre partout, désormais fier de son rôle, encourageant les soldats avant la bataille, les secourant pendant le combat. En même temps, il s'immisce dans les affaires de l'armée et surtout du Conseil supérieur. Le 1er juin, un arrêté pris à Clisson et signé de Lescure, du comte de Marsanges et de la Ville-de-Baugé, le désigne, dans le désarroi où le départ des vrais évêques de Poitiers, d'Angers, de Nantes et de Luçon avait jeté le pays, comme le chef spirituel du clergé. Il ne tarde pas à être nommé président du Conseil supérieur d'administration et de justice, installé à Châtillon-sur-Sèvre. C'est en cette qualité qu'il signe les ordonnances du Conseil supérieur.

Il n'avait pas, au début, revendiqué les honneurs dont les chefs royalistes le comblèrent ; il avait fallu « le contraindre » pour lui faire accepter la présidence du Conseil [3], où, du reste, « il ne se distingua que par sa nullité » [4]. Les chefs vendéens pouvaient-ils agir autrement? Je ne le pense pas. Par la situa-

[1] L'abbé Deniau, *Histoire de la Vendée*, t. II, p. 191.
[2] Eug. Veuillot.
[3] De Barante, notice *Guillot*, biog. univ. de Michaud.
[4] « Le mot est de Mme de La Rochejaquelein et de M. de Barante ». M. Chassin.

tion même que lui avait créée son mensonge, il était devenu, dans l'esprit des paysans, grâce au caractère qu'on lui reconnaissait, le premier personnage de l'armée ; les chefs devaient le mettre à leur tête et violenter sa modestie apparente et peut-être ses craintes réelles. En politique, comme en religion, il se vit contraint de jouer les premiers rôles : il n'y avait pas de place pour lui dans les seconds. Il signa donc « toutes les grandes proclamations, tous les actes d'importance, jusqu'aux lettres diplomatiques que l'émissaire Tinténiac emporta pour le gouvernement anglais et les princes français ».

En même temps, il suivit l'armée victorieuse de Fontenay à Saumur, de Saumur à Angers, et d'Angers à Nantes, d'où l'armée, ayant échoué, rentra dans la Vendée : il y rentra avec elle.

Dès le début cependant de ses intrigues parmi les Vendéens, un homme semble avoir soulevé son masque : c'est le fameux abbé Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers. Par jalousie, par ambition, selon M. Chassin [1], car il briguait cette présidence du Conseil supérieur de Châtillon-sur-Sèvre, que peut-être la seule qualité d'évêque avait à son détriment fait passer à Guillot de Folleville, il dénonça le *Manifeste de l'armée chrétienne et royale au peuple français* (à Clisson, le 1er juin 1793) au pape Pie VI, par l'intermédiaire du célèbre abbé Maury [2], qui se trouvait alors à Rome et venait d'être nommé archevêque de Nicée. Le 31 juillet 1793, Pie VI adressait aux cardinaux, archevêques et évêques, au clergé et au peuple de France, un Bref où il déclarait « qu'il n'existait pas d'évêché d'Agra », que l' « intrus » qui en avait pris le titre en y ajoutant celui de vicaire apostolique, n'était qu' « un pseudo-évêque, usurpateur de dignités et de fonctions qu'il ne pouvait remplir sans crime abominable ». En même temps, il exhortait les évêques légitimes de Poitiers, de Luçon, de Nantes et d'Angers, exilés loin de leurs diocèses, à avertir leurs diocésains de la « fraude » dont Guillot de Folleville s'était rendu coupable, et même à

[1] Chassin, p. 565.

[2] Note de la page 151 de l'édition des *Mémoires* de Mme de La Rochejaquelein.

s'interposer auprès de lui pour le ramener au devoir et lui inspirer le repentir, sans lequel il s'exposait « aux graves peines portées par les saints canons contre les usurpateurs » [1].

L'exil seul des évêques de la région avait rendu possible une telle supercherie ; des difficultés de correspondance allaient la prolonger. Le bref du Pape fit de longs circuits et passa par les bords du Rhin avant d'arriver par mer sur ceux de la Loire. Il fut transmis aux chefs vendéens par un émissaire de l'émigration, M. de la Haye-Saint-Hilaire [2], au plus triste moment de la guerre de Vendée, pendant l'inoubliable passage de la Loire. Bernier s'empressa d'en fournir la traduction aux chefs vendéens réunis ; les chefs furent stupéfaits et comme honteux de cette découverte ; mais ils « décidèrent de n'en rien publier, et commandèrent le secret à tous ». Dans la campagne d'outre-Loire, le rôle de Guillot resta en apparence le même qu'avant le Bref : le faussaire fut seulement tenu à l'écart et « s'abstint de dire la messe » [3].

Il était sous les murs de Granville prêchant l'assaut comme à Fontenay ; à Dol, il aidait de ses bénédictions à la reprise de la bataille perdue. Au Mans, dit-on, les chefs vendéens délibérèrent sous sa présidence, et, pendant l'horrible déroute qui eut lieu non loin de cette ville, il ne cessa de relever et de confesser les blessés.

Abandonné à Ancenis, sur la rive droite de la Loire, pendant que Stofflet et la Rochejaquelein gagnaient la rive gauche, « n'ayant *sans doute* plus, depuis qu'il était démasqué et que Lescure était mort, de protection assurée auprès de Fleuriot et de Bernard de Marigny, qui commandaient les restes de la la grande armée catholique et royale refoulée vers Savenay », il erra quelques jours et finit par se livrer à une patrouille républicaine. Il fut conduit devant le représentant du peuple

[1] Ce bref a été imprimé au t. II, p. 191-193, des *Documents inédits, relatifs aux affaires religieuses de France, de 1790 à 1800, extraits des Archives secrètes du Vatican*, par le R. P. Augustin Theiner (Paris, Firmin-Didot, 1857, 2 vol. in-8°).

[2] Mme de La Rochejaquelein, t. II, p. 64. — Bournisseaux, t. III, p. 226-229.

[3] Chassin, p. 569.

en mission, Francastel, et envoyé à Angers, le 5 janvier 1794, où après avoir essayé de dissimuler son nom et sa qualité, se voyant bientôt reconnu, « il dit brusquement qui il avait été et accepta la mort sans phrase ». *Sans phrase,* on peut en douter : il me paraît, au contraire, qu'il essaya une dernière fois de retourner son habit et de se faire passer encore pour bon patriote ; car je constate que, dans un de ses interrogatoires, il prétendit avoir « écrit plusieurs fois au Comité de Salut public pour l'informer du véritable état de la Vendée et de ses projets d'attaque » [1].

Il n'en fut pas moins condamné à mort par la Commission militaire établie près de l'armée de l'Ouest par les représentants du peuple français, en séance publique tenue à Angers, le 16 nivôse de l'an II de la République, 6 janvier 1794, et exécuté le même jour, à quatre heures du soir, sur la place du Ralliement. Il était âgé de trente-trois ans.

« Il ne dit rien de nature à compromettre le parti dont il avait été l'*instrument* [2]..... D'un mot, cet aventurier, ou plutôt ce *conspirateur* eût pu perdre la cause qu'il avait servie et se venger de ceux qui l'avaient dérangé dans l'accomplissement de son rôle, renié et déshonoré » [3]. — Quel est donc ce mot que l'aventurier évêque eut la magnanimité, ou la sottise, de ne pas prononcer ? Que la comédie, dont le dernier acte allait être sanglant, avait été préméditée et montée sciemment, et qu'il n'avait été qu'un instrument dans les mains des prêtres insermentés, des missionnaires de Saint-Laurent, des chefs vendéens, et en particulier de Lescure.

L'accusation est aussi grave qu'inattendue : en terminant, il faut voir sur quelles bases elle repose.

[1] Premier inter. de Guillot de Folleville, p. 595.
[2] Chassin, p. 566.
[3] Chassin, p. 600.

IV

L'ACCUSATION

Inattendue, l'accusation l'est assurément : jamais, que je sache, l'esprit même des plus farouches adversaires de la Vendée catholique n'en avait été effleuré. M. Chassin lui-même en convient : « Le secret de l' « Invention de l'évêque d'Agra, dit-il, est ici révélé pour la première fois » [1]. Mais elle est non moins grave qu'inattendue : la voici dans toute sa force : je n'ai garde de chercher à l'amoindrir.

1° « Lorsqu'il parut à Poitiers, sa jeunesse et la grâce de ses manières ne furent pas sans influence sur les Filles de la Sagesse, qui, dit l'abbé Deniau, « furent trompées par son air de douceur, le prirent pour un martyr », et, le *comblant d'éloges* dans leur correspondance avec Brin, le doyen de Saint-Laurent-sur-Sèvre, lui obtinrent la confiance des missionnaires. L'« *aveuglement* » devint tel que rien ne parut suspect dans la conduite du prélat Folleville, allant discourir à la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Poitiers, y montrant même sa carte d'affilié au club des Jacobins de Paris » [2] — « La naïveté des missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre, donnant *tous* dans le piège, paraît plus extraordinaire que celle des généraux royalistes, lorsqu'on lit [3] » le passage cité plus haut de la *Vie du P. Coudrin*.

2° « Si, avec la veuve de Lescure et de la Rochejaquelein, on attribue l'aveuglement de l'état-major royaliste à la confiance qu'il avait dans les missionnaires de Saint-Laurent, on se

[1] Chassin, p. 567, note 3.
[2] Chassin, p. 563.
[3] Chassin, p. 564.

heurte à une impossibilité : l'aveuglement de ces missionnaires eux-mêmes, *édifiés sur la légèreté du personnage par leur principal correspondant de Poitiers, le très vénéré abbé Coudrin*. Ils DEVAIENT *parfaitement* savoir, depuis de longs mois, que le titulaire d'un évêché imaginaire employait ses matinées à entretenir les pieuses espérances des Filles de la Sagesse et de *toutes* les dévotes de l'ancienne capitale du Poitou, passait ses soirées à la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, y *déployait* une carte d'affilié au club des Jacobins de Paris et y faisait adopter des motions populaires, qui, il est vrai, n'avaient rien d'hostile au clergé ; qui, au contraire, n'étaient pas sans utilité pour la conservation des bonnes sœurs, comprises dans le plan d'organisation des secours publics et privés pour l'abolition de la mendicité ».

« D'où il *serait permis de conclure que le double jeu de l'aventureux Guillot de Folleville parut* TRÈS ACCEPTABLE *aux plus ardents et plus habiles préparateurs de la guerre de Vendée, et que, sciemment, dans l'intérêt de la cause engagée, pour entretenir l'exaltation religieuse des paysans en armes, ne pouvant se procurer un évêque véritable, ils en inventèrent un faux* » [1].

L'accusation, hésitante encore et timide, va s'enhardir :

3° Après la traduction que l'abbé Bernier fit du Bref pontifical aux chefs vendéens dans le conseil où l'on discutait sur le sort de l'armée en déroute, « ceux-ci décidèrent de ne rien publier, commandèrent le secret à tous, et Guillot de Folleville fut continué dans son rôle d'évêque jusqu'à la fin de la campagne, en décembre.

« Donc, l'imposture fut dissimulée, de peur que les malheureux paysans, entraînés au nombre de quatre-vingt mille, avec leurs femmes et leurs enfants, hors de leurs villages, dans une effroyable aventure, ne se refusassent à marcher, stupéfaits d'avoir été dupes d'une si énorme fraude, *exaspérés contre* CEUX qui l'avaient commise, *capables peut-être de les massacrer* avant d'abandonner une cause perdue et déshonorée, et de se confier à l'incontestable loyauté de leurs vainqueurs, les

[1] Chassin, p. 567.

héros de la patrie française, Michel Beaupuy, Haxo, Kléber, Marceau ! » [1]

« Est-il possible de les croire sur parole (Mme de la Rochejaquelein et les écrivains royalistes), quand ils affirment que les généraux de la grande armée catholique étaient « trop chrétiens et trop hommes d'honneur pour se rendre complices d'une supercherie » si énorme, prolongée par eux-mêmes après sa révélation et sa condamnation par le pape ? Est-il admissible, *historiquement,* que « le désordre, la confusion, la bonne foi et l'enthousiasme », furent les seules causes de la « *légèreté* » avec laquelle le prisonnier *bleu* de Thouars, fut accepté comme évêque et comme vicaire apostolique, « porté au premier rang », et, pour garder en armes les paysans exaltés par ses bénédictions, maintenu à ce premier rang jusqu'à la fin ? »

4° « Le « saint du Poitou » aurait dû s'exaspérer à la lecture du Bref du pape, d'autant plus qu'il avait eu la mauvaise fortune de se trouver l'un *des premiers complices* du sacrilège commis. Cependant, loin d'éloigner l'imposteur démasqué. Lescure le recueillit *auprès de lui-même, l'admit, seul, avec sa femme*, dans la voiture où il était traîné blessé à mort et où il expira dans la campagne d'outre-Loire. Était-ce par humanité, pour soustraire le coupable à la vengeance d'un Bernier ou à l'indignation de quelque brutal exalté, comme Stofflet, comme Bernard de Marigny, qui, si la fraude constatée avait été *inattendue*, n'aurait pas manqué de brûler la cervelle au faux-évêque en plein conseil des généraux catholiques? » [2]

5° « La thèse de l'innocence *complète* des dupes de Guillot de Folleville, jacobin, est, ÉVIDEMMENT, plus soutenable que celle de l'erreur *totale* des chefs des armées catholiques royales à l'égard du pseudo-évêque d'Agra.

« Mais, d'après ce qu'on vient d'apprendre de la vie publique et privée de cet aventurier à double visage, durant un trimestre entier *s'agitant* au milieu de la ville de Poitiers, introduit dans *toutes* les sociétés, chez les Filles de la Sagesse comme au club des Jacobins, au mieux avec le clergé inconstitutionnel comme

[1] Chassin, p. 561.
[2] Chassin, p. 566-567.

avec l'insermenté, jouant à la fois les rôles de prélat martyr et d'avocat amoureux, il est *impossible* que les missionnaires de Saint-Laurent aient donné *innocemment* dans le piège, et *que ce ne sont pas eux qui se sont servis de lui, mais lui qui s'est servi d'eux*. Et pour obtenir quoi ? Le bref de Pie VI, et le jugement capital de la Commission militaire d'Angers ! » [1]

« On lui fit signer, *le plus souvent*, *sans qu'il les eût lues* PEUT-ÊTRE, toutes les grandes proclamations, tous les actes d'importance, jusqu'aux lettres diplomatiques que l'émissaire Tinténiac emporta pour le gouvernement anglais et pour les princes français [2] ».

6° « S'il eût été autre chose qu'un « mannequin », s'il ne s'était cru assuré de l'innocence (?) et de l'impunité de sa supposition d'état, dans l'intérêt de la cause catholique et royale, se fût-il, par la signature *volontaire* de ces lettres, destinées à l'étranger, exposé aux foudres de Rome, que lui attira *seule* la dénonciation de l'envieux et ambitieux curé de Saint-Laud ? » [3]

7° Il n'y a donc pas lieu d'en douter, il fut un instrument trop docile entre des mains coupables : car « il ne dit rien de nature à compromettre le parti dont il avait été l'INSTRUMENT » [4]. — « D'un mot, cet aventurier, ou plutôt ce *conspirateur* eût pu perdre la cause qu'il avait servie et se venger de ceux qui l'avaient dérangé dans l'accomplissement de son rôle, renié et déshonoré. Ce mot, il ne le prononça, ni à l'audience, ni à l'échafaud [5] ».

Voilà l'accusation : je n'ai rien voulu en retrancher ; j'en ai conservé scrupuleusement jusqu'au style, qui n'est pas des meilleurs, jusqu'aux expressions, qui ont leur importance. J'en ai seulement rassemblé les détails épars sans ordre, quoique

[1] Chassin, p. 593-594.
[2] Chassin, p. 565.
[3] Chassin, p. 566.
[4] Chassin, p. 600.
[5] Chassin, p. 600.

peut être avec intention, pour les réunir en un seul faisceau ; mais leur réunion n'en peut qu'augmenter la force.

Je demande pardon au lecteur de me laisser aller à l'expression d'un sentiment personnel ; mais je suis convaincu qu'en écoutant ce réquisitoire, il l'a éprouvé comme moi. Quand, pour la première fois, j'ai lu cet acte d'accusation, j'avoue que je n'ai pu me défendre d'un sentiment de stupeur craintive : j'ai eu peur qu'il ne fût fondé sur d'incontestables preuves, et j'ai tremblé pour nos gloires vendéennes. Certes, religieuses et politiques, ces gloires nous sont bien chères, aussi chères au moins que le sont pour l'accusateur les gloires républicaines : ce sont nos gloires de famille, à nous, les petits-neveux des paysans vendéens ; mais j'aime tant la vérité que, si l'auteur de « *La Vendée patriote* » avait prouvé la culpabilité des chefs et des prêtres insurgés contre les persécuteurs, de quelque amour que j'entoure Lescure et ses compagnons d'armes, j'aurais, la honte au front, le froid au cœur, répudié sans hésiter leur coupable et sacrilège supercherie, et pleuré en silence sur une vilenie de plus dans cette pauvre humanité. Mais nous relevons la tête et nous avons chaud au cœur, en constatant que cette suprême attaque à l'honneur de ceux que nous aimons d'un si fort amour, a échoué misérablement, et que, si nos héros ne sont pas sans reproche, ils n'ont pas du moins encouru cette honte sans nom de s'être faits les complices d'une si indigne comédie. En se penchant sur la tombe où, d'après lui, Guillot de Folleville emporta son secret, M. Chassin a cru l'entendre : il n'a perçu que l'écho trompeur du grand préjugé qui fait le fond de son livre, à savoir que la guerre de la Vendée a été l'œuvre d'une préparation lointaine, méthodique, longuement préméditée par la noblesse et surtout par le clergé insermenté, préparation que le coup ou l' « Invention de l'évêque d'Agra » venait savamment couronner. Je ne veux pour le combattre d'autres armes que celles qu'il me fournit lui-même : j'en appelle à tout lecteur impartial pour constater que cet acte d'accusation n'est qu'un tissu de suppositions gratuites, d'insinuations à peine déguisées et puis transformées subitement en affirmations formelles, de contradictions même.

Tout d'abord, ne remarquez-vous pas le choix de certains termes excessifs, l'inconsciente exagération de certaines expressions ? Les Filles de la Sagesse « *comblent d'éloges* » Guillot de Folleville dans leur correspondance ; *toutes* les dévotes de l'ancienne capitale du Poitou sont en rapport avec lui ; le double jeu de l'aventureux faussaire parut *très acceptable* aux *plus ardents* et *plus habiles préparateurs* de la guerre ; le saint du Poitou aurait dû « *s'exaspérer* », car il avait été *complice* du sacrilège ; cet aventurier, ou plutôt *ce conspirateur* eût pu perdre la cause qu'il avait servie ;... les insinuations timides, présentées avec précautions d'abord, comme un soupçon, et ensuite, après avoir été répétées à plusieurs reprises, prenant corps et se transformant en affirmations catégoriques,... toutes ces exagérations dans la forme et la pensée, hésitations et tâtonnements, tout cela n'est-il point né de la faiblesse vaguement sentie des preuves ? Ne dirait-on pas d'un écrivain qui se pipe lui-même et se fait illusion par la force des mots sur la faiblesse des arguments ? Relisez attentivement ce terrible réquisitoire : si je ne me trompe, vous éprouverez le sentiment que j'exprime. Mais cette critique de la forme ne vaut pas la peine qu'on s'y arrête outre mesure : aussi bien n'a-t-elle d'autre raison d'être que la pauvreté du fond.

Par le récit même des relations de Guillot de Folleville avec les Filles de la Sagesse que j'ai donné plus haut, j'ai déjà répondu en partie à M. Chassin en montrant que les sœurs de Saint-Laurent, ou peut-être même la sœur Avé seule, qui « servit probablement de correspondante » entre le faussaire et les missionnaires, n'ont pas plus manqué de clairvoyance vis-à-vis du faux prélat que les amis de Guillot, la Société populaire, et même tous les patriotes de Poitiers, vis-à-vis du faux jacobin. L'abbé Coudrin, il est vrai, paraît avoir eu des soupçons sur la *vertu* de Guillot de Folleville, mais non pas sur son épiscopat : « s'il avait eu cette perspicacité qui ne pouvait guère venir que d'en haut, comme dit son biographe, n'eût-il pas pu mettre en garde les Filles de la Sagesse, avertir les missionnaires de Saint-Laurent et empêcher ses AMIS, les généraux des armées catholiques et royales, de devenir les *complices*

d'une usurpation sacrilège? »[1] Sans doute ; encore est-il toutefois que, de votre propre aveu, si je comprends bien votre phrase, il ne l'a pas fait ; et cette lumière a manqué aux religieuses, aux missionnaires et aux chefs de l'armée. Mais dans ce qu'il eût *pu* dire, où prendre la preuve de la fausseté de l'épiscopat de Guillot de Folleville ? Où se trouvent établis les rapports de l'abbé Coudrin avec les missionnaires ? Et qui prouve qu'il ait eu, — non pas des sympathies pour les généraux vendéens, je n'en doute pas, — mais des relations amicales avec eux ? Comme tout cela est faible, mais habilement présenté aux inattentifs ! Quoi ! cet homme qui brise avec Guillot de Folleville, non pas parce que *l'évêque* discourt à la Société populaire et fait le jacobin dans tout Poitiers, mais parce qu'il ne lui aurait jamais vu de bréviaire et l'aurait trouvé un jour esquissant un pas dans sa chambre, aurait *pu* avertir les missionnaires et les généraux vendéens de la fausse dignité d'un prélat si peu édifiant ! J'avoue ne pas voir la conclusion dans les prémisses. Dès lors, comment *quelques* missionnaires, et non pas *tous*, dispersés çà et là dans la campagne envahie, traqués souvent comme des fauves, à près de vingt ou trente lieues de Poitiers, où ils correspondaient sans doute moins facilement que nous ne le faisons aujourd'hui, auraient-ils pu être plus circonspects que les citoyens Conneau-Desfontaines, Sabourain, Chauveau, Clergeau et Tabart-Mazière, qui vivaient familièrement avec de Folleville ? Si les missionnaires sont des dupeurs, les républicains sont des nigauds : n'est-il pas plus simple de croire qu'ils furent tous dupés, et plus naturellement encore les prêtres que les patriotes ?

Eh bien ! il paraît que non : les patriotes n'apprirent rien, mais les missionnaires surent tout. Je tourne la page et je vois que « l'aveuglement de ces missionnaires eux-mêmes est impossible ». Pourquoi ? Oyez-en la raison ! « Ils avaient été édifiés sur la *légèreté* du personnage — légèreté n'est pas faux épiscopat — *par leur principal correspondant de Poitiers, le très vénéré abbé Coudrin* ». Comme preuve, en note, M. Chassin nous renvoie au passage du P. Hilaire cité plus haut : que

[1] Chassin, p. 568.

ne s'est-il aussi souvenu de la phrase dont il l'a fait suivre et dans laquelle il nous dit que « l'abbé Coudrin eût *pu* avertir les Filles de la Sagesse, les missionnaires et les généraux ses *amis* ? » Comme il importe de se relire ! Les religieux de Saint-Laurent « *devaient parfaitement savoir depuis de longs mois, que le titulaire d'un évêché imaginaire,* etc. » C'était peut-être un devoir, en effet; mais, hélas ! même en science de géographie ecclésiastique, qui peut se flatter d'avoir fait tout son *devoir* ? Hé ! grand Dieu ! moi-même, avec la Bibliothèque nationale à côté de moi, et même la Nonciature, en pleine paix, si l'on me parlait aujourd'hui de l'évêque de Chikarpour ou de Mazulipatam, je ne sais vraiment si j'aurais la pensée de m'informer s'il existe ou non des évêques de ces titres. — Mais traitons sérieusement les choses sérieuses : je soutiens qu'on n'écrit pas l'histoire, et surtout une histoire aussi documentée que *la Préparation de la Guerre de la Vendée*, avec des contradictions et des hypothèses.

Et s'il n'est pas prouvé, — et alors même qu'il serait prouvé, — que la conduite de Guillot de Folleville ait été connue des « plus ardents et des plus habiles préparateurs de la guerre de Vendée », est-il permis de conclure que le double jeu de l'aventurier « *leur parut très acceptable* » et que, « pour entretenir l'exaltation religieuse des paysans en armes, ne pouvant se procurer un évêque véritable, ils *en inventèrent un faux* » ? Ceci, en bon français, s'appelle un procès de tendance, la chose la plus dangereuse, parce qu'elle peut être calomnie, contre laquelle doivent se mettre en garde le juge et l'historien. De bonne foi, connaissant les palinodies de Guillot de Folleville, Lescure, les prêtres insermentés et les religieux de Saint-Laurent, même s'ils avaient eu l'âme aussi noire et l'esprit aussi perfide que le suppose si gratuitement M. Chassin, auraient-ils été choisir cet aventurier entre mille ? L'indignité de sa conduite ne devait-elle pas rejaillir tôt ou tard sur leur cause et sur eux ? Pour des « préparateurs » si habiles, quelle maladresse et quelle imprévoyance ! Pourquoi aller chercher à Thouars, parmi les ennemis déclarés de la cause pour laquelle ils combattaient, ce *Bleu*, ce membre de la société des Jacobins, qui pouvait les tromper comme il avait trompé déjà les patriotes,

au lieu de prendre parmi les prêtres et les religieux d'un passé honorable un homme capable de faire taire les soupçons et d'en imposer au moins par l'apparence de la sainteté ? Parmi ces gens sans conscience, prêts à faire jouer à un indigne un tel rôle, il ne s'en serait pas trouvé un seul pour le jouer à son profit ou au profit de tous ? Comme la prise de Thouars est venue à point pour les servir ! Aurait-elle été aussi préparée et prévue par ces habiles conspirateurs ? Vraiment, chez ces misérables, l'imbécillité l'aurait encore emporté sur la scélératesse, et, j'en demande pardon à M. Chassin, l'invraisemblable ici le dispute à l'odieux. Ce n'est pas assez d'un fourbe : il faut que cent autres le soient avec lui et plus que lui : les religieuses, les missionnaires, les prêtres insermentés, Lescure, Marsanges, de la Ville-de-Baugé, Mme de la Rochejaquelein, et que toute cette foule d'hommes et de femmes, qu'on avait accoutumé de regarder comme honnêtes, aient trempé dans le plus noir complot, sans que d'ailleurs aucun, et pas même le vrai et le plus coupable, se soit un instant départi du secret de tous ; sans que, ni dans leurs paroles, ni dans leurs écrits, rien n'ait transpiré de leur perfide entente ! C'est monstrueux.

Pourtant M. Chassin croit trouver un nouvel et ferme appui à son accusation dans les actes de Lescure et des autres chefs vendéens, après l'arrivée du bref de Pie VI. Qu'on relise plus haut le passage où la conduite de Lescure est si vivement incriminée, et l'on verra que je n'exagère rien. Soit : admettons pour un moment les faits que l'auteur lui reproche d'un ton si aigre. Encore faudrait-il être certain que Lescure ait été instruit du Bref. Rien ne prouve qu'il fît partie du conseil où l'abbé Bernier en lut la traduction aux chefs réunis ; il est très probable, au contraire, qu'il n'y assista pas, et pour cause.

La Haye-Saint-Hilaire était arrivé, en effet, à Saint-Florent à la nage, pendant le passage de la Loire [1] ; or, à ce moment, en quel état se trouvait Lescure ? Il fut blessé à mort au combat de la Tremblaye : la balle qui le frappa près du sourcil gauche sortit derrière l'oreille ; « l'os du front se fendit jusqu'à

[1] Mme de la Rochejaquelein, II, p. 64.

la partie postérieure du crâne [1]. » Bontemps, son domestique, le trouva respirant encore, mais baigné dans son sang [2]. Il fut attaché en croupe sur le cheval de Bontemps, et, deux soldats à pied le soutenant de chaque côté, il fut conduit ainsi jusqu'à Beaupréau au milieu de la déroute. Tout le monde le croyait mort. De Beaupréau, on le mena à Chaudron, où sa femme courut le rejoindre : elle le trouva dans un état affreux. « Sa tête était toute fracassée, son visage était prodigieusement enflé ; il pouvait à peine parler [3]. » De Chaudron à Saint-Florent, on le porta comme on put dans un lit « qu'on avait couvert du mieux qu'il était possible : il souffrait horriblement [4]. » A Saint-Florent, on le mit dans une maison *à part;* il ne consentit à se laisser passer sur l'autre bord que lorsqu'on lui fit comprendre que tout espoir de salut était sur la rive droite du fleuve. Dans le conseil que tinrent les officiers pour savoir ce que l'on ferait des cinq mille prisonniers qui furent sauvés par l'héroïque Bonchamp, Lescure était couché sur un matelas, et sa femme le soignait. Il était si faible que *sa femme seule l'entendit murmurer,* en écoutant les officiers parler de fusiller les prisonniers : « C'est une horreur ! » *Seule,* elle l'entendit encore, lorsqu'il fut décidé de leur rendre la liberté, *murmurer :* « Ah ! je respire ! [5] » N'est-il pas clair que, si Lescure est présent, les généraux ne comptent pas plus avec lui qu'avec un mort, le regardant déjà comme perdu et incapable de donner un avis, puisqu'ils ne le consultent même pas ?

A quel moment, d'ailleurs, eut lieu cette lecture du Bref du Pape ? Ce fut pendant le passage de la Loire. Or, l'un des premiers que l'on transporta sur l'autre bord fut le malheureux Lescure. « On l'enveloppa dans une couverture et on le posa sur un fauteuil de paille garni d'une espèce de matelas. Quand il fut étendu à terre, on passa deux piques sous le fauteuil et les soldats se mirent à le porter ; ma femme de chambre

[1] Mme de la Rochejaquelein, II, p. 47.
[2] Mme de la Rochejaquelein, II, p. 8.
[3] Mme de la Rochejaquelein, II, p. 12.
[4] Mme de la Rochejaquelein, II, p. 18.
[5] Mme de la Rochejaquelein, II, p. 21.

et moi nous soutenions ses pieds enveloppés dans des serviettes. Il était presque sans connaissance [1]. » On le transporta ainsi jusqu'à Varades, à un quart de lieue de là. Comme Bonchamp était mort, et qu'il était lui-même mourant, il put cependant donner aux chefs le conseil de choisir le jeune Henri de la Rochejaquelein comme généralissime de l'armée ; mais aussitôt, épuisé par cet effort, il retomba dans une espèce d'anéantissement d'autant plus grand que son esprit avait été plus tendu [2]. Et c'est dans cet état que Lescure aurait dû « s'exaspérer » à la lecture du Bref du Pape ! N'y a-t-il pas une cruelle injustice à reprocher à ce moribond de ne pas s'être élevé contre le faux évêque démasqué, en admettant même qu'il ait eu connaissance de ce qui se passa au conseil ?

Or, rien n'est moins certain ; je pense même qu'on peut sûrement induire le contraire. Il est établi, en effet, que, pendant ces jours de souffrance et de malheur, son héroïque femme ne l'abandonna pas un seul instant. Si le conseil, où fut révélé le Bref du Pape, avait eu lieu en sa présence, elle en eût rendu témoignage, comme elle le donne pour la délibération où s'agita le sort des prisonniers ; et elle l'eût appris de son mari si les autres chefs en avaient fait part à Lescure. Ils voulurent sans doute ménager le malade, à qui cette nouvelle aurait pu être funeste, dans le triste état où il était. En effet, on en parla si peu que Mme de la Rochejaquelein elle-même ne l'apprit qu'à Pontorson [3], et ce fut M. de Beaugé qui la lui confia. Il semble que ces considérations auraient dû calmer l'indignation de M. Chassin.

Or, s'il en fut ainsi, — et le témoignage de Mme de la Rochejaquelein ne doit pas être nié, — qu'y aurait-il d'étonnant que Lescure recueillit lui-même Guillot de Folleville, et l'admit, *même seul*, avec sa femme, dans la voiture où il était traîné blessé à mort et où il expira dans la campagne d'outre-Loire ? L'humanité n'aurait été pour rien dans sa conduite, qui ne pouvait changer vis-à-vis du faux évêque, puisque ses senti-

[1] Mme de la Rochejaquelein, II, p. 22.
[2] Mme de la Rochejaquelein, II, p. 29.
[3] Mme de la Rochejaquelein, p. 64.

ments étaient demeurés les mêmes et qu'autour de lui tous les chefs s'entendaient, — il sera facile de savoir pourquoi, — pour ne rien dévoiler de la triste nouvelle. Mais sur quoi repose le fait lui-même reproché à Lescure? Sur trois réponses de Guillot de Folleville aux membres de la Commission militaire d'Angers :

« D. — Qu'il paraît qu'il était grand ami de Lescure, puisqu'il a *passé la Loire dans sa voiture.*

« R. — Qu'il lui a sauvé la vie et qu'il a pour lui l'intérêt qu'exige la reconnaissance.....

« D. — Qu'il était un prisonnier bien heureux, puisque Lescure le conduisait *dans sa voiture.*

« R. — Qu'il devait cet avantage à sa commisération et à ses bontés et à sa mauvaise santé.....

« D. — Qu'il fallait bien que Lescure lui connût des talents pour l'avoir toujours avec lui, et *dans sa voiture.*

« R. — *Qu'il n'était point son ami et n'avait pour lui que l'intérêt* qu'on prend à une personne à qui on a sauvé la vie [1]. »

Les autres mensonges dont les réponses sont pleines auraient dû mettre l'historien en garde contre celui-ci et le préserver d'y chercher une preuve d'une aussi grave accusation. Est-ce que l'évêque d'Agra n'y prétend pas aussi avoir été, *pendant toute la campagne*, prisonnier des Vendéens? Est-ce qu'il ne soutient pas, qu'après avoir été jeté dans les prisons de Châtillon-sur-Sèvre, où il tomba dangereusement malade, il en sortit grâce à Lescure et demeura dans son château de Clisson pendant *six semaines* pour se rétablir, en se faïsant passer pour le *secrétaire* de Lescure? Or, fait prisonnier le 5 mai, il est établi qu'il officia pontificalement, le 16 du même mois, dans l'église de Châtillon-sur-Sèvre. On sait sur quelle « *voiture* » le blessé traversa la Loire. M^me^ de la Rochejaquelein dit expressément que sur le mauvais bateau où on l'embarqua, montèrent avec lui. M. Durivault, sa petite-fille, son père et ses domestiques : de l'évêque d'Agra, pas un mot. Il en fut de même dans les rares instants où l'on put procurer une voiture au pauvre malade, dans cette longue agonie qui se prolongea jusqu'aux environs

[1] Inter. de Guillot de Folleville, p. 595, 597.

de Fougères. Le témoignage de Mme de la Rochejaquelein est formel, et ce n'est pas à celui d'un Guillot de Folleville, fieffé menteur, que M. Chassin devrait en appeler contre lui.

De Varades à Ingrandes, on ne put trouver de voiture pour le blessé : « On le plaça sur une charrette dont les mouvements trop durs le faisaient souffrir si cruellement qu'il poussait des cris de douleur [1]. » Le lendemain, l'armée prend la route de Candé et de Segré : « Nous ne savions comment transporter M. de Lescure, il ne pouvait supporter le mouvement de la charrette ; la calèche où voyageait ma tante était trop petite : j'allai dans le bourg avec MM. de Beaugé et de Mondion ; nous fîmes faire une sorte de brancard avec un vieux fauteuil ; on mit des cerceaux par-dessus et l'on ajusta des draps pour garantir de l'air le malheureux blessé. Je me décidai à aller à pied, auprès du brancard, avec ma femme de chambre Agathe et quelques-uns de mes gens..... M. de Lescure jetait des cris qui me déchiraient..... [2] On trouve enfin une berline : aussitôt on démonte et on brise un canon pour avoir des chevaux. On arrangea des matelas dans la berline et nous portâmes le blessé dans cette espèce de lit ; M. Durivault se mit aussi dans la voiture ; Agathe se plaça auprès de M. de Lescure pour lui soutenir la tête : la moindre secousse lui arrachait des gémissements..... [3] » En tout cela, je ne vois nullement de place pour le *seul* Guillot de Folleville.

On voyage ainsi péniblement de Candé à Segré, de Segré à Château-Gontier, de Château-Gontier à Laval. A Laval, un mieux sensible se produisit dans l'état du malade ; mais les émotions qu'il ressentit pendant la bataille le fatiguèrent et son état ne fit dès ce moment qu'empirer. Avant de partir, le huitième jour, il fit des adieux touchants à sa courageuse femme, et le neuvième, le 2 novembre, il prit la route de Fougères. A Ernée, où il coucha, il tomba en agonie ; il reçut l'absolution et l'extrême-onction du « confesseur qu'il avait eu à Varades. » Vers midi, il fallut partir encore et traîner le moribond sur

[1] *Mémoires* de Mme de la Rochejaquelein, p. 30.
[2] *Mémoires* de Mme de la Rochejaquelein, p. 30-31.
[3] *Ibid.*, p. 31-32.

cette route douloureuse : « Je me mis d'abord dans la voiture, sur un matelas, auprès de M. de Lescure : Agathe était de l'autre côté. Il souffrait et gémissait. Tous nos amis me représentèrent que le *chirurgien* était plus utile que moi et que je l'empêchais de donner les secours nécessaires. On me fit sortir de la voiture ; il prit ma place ; on me remit à cheval : *ma mère,* le *chevalier de Beauvolliers, MM. Jagault, Durivault, le chevalier de Mondion,* m'entouraient et prenaient soin de moi..... [1] » C'est pendant ce temps que M. Lescure expira entre les bras d'Agathe et du chirurgien. Où est la place de Guillot de Folleville dans cette voiture ?

Durant tout cet affreux voyage, au milieu de tant de détails si précis, le nom de l'évêque d'Agra ne revient pas une seule fois sous la plume de M^me^ de la Rochejaquelein. Il n'y a pas à interpréter ce silence, sinon dans le sens de la vérité. L'indignation de M. Chassin ne repose sur rien. Pour en démontrer l'inconvenance, j'ai dû donner des détails peut-être un peu longs ; mais, si l'accusation est courte, elle est grave et méritait d'être longuement examinée : il est plus facile d'accuser que de répondre en deux mots, surtout quand on accuse sans preuve et sur de mensongères paroles.

Reste la conduite des autres généraux vendéens, qui, instruits de la supercherie de l'évêque d'Agra, « décidèrent de n'en rien publier et commandèrent le secret à tous, de telle sorte que Guillot de Folleville fut continué dans son rôle d'évêque jusqu'à la fin de la campagne, en décembre. » — « Le curé de Saint-Laud fut appelé, dit M^me^ de la Rochejaquelein, pour lire ce bref, qui était en latin, comme cela est d'usage. Les généraux demeurèrent confondus d'étonnement et furent embarrassés de ce qu'ils avaient à faire : ils se résolurent à tenir la chose secrète, de peur de trop de scandale et de l'effet que produirait cette nouvelle dans l'armée..... On était indigné de ce qu'il avait abusé toute l'armée dans une matière si sainte et si respectable. D'ailleurs, on croyait que son mensonge était lié à quelque trahison concertée avec les républicains [2]. » Je n'en

[1] *Mémoires* de M^me^ de la Rochejaquelein, p. 52.
[2] *Mémoires*, p. 64.

crois rien : si pourtant on s'en rapportait, comme M. Chassin, aux interrogatoires de Guillot de Folleville, jusqu'à quel point ce soupçon serait-il invraisemblable ? N'y déclare-t-il pas que « plusieurs fois il a écrit au Comité de salut public pour l'informer du véritable état de la Vendée et des projets d'attaque [1] ? » Mais, je le répète, je ne crois pas qu'il ait été un émissaire des patriotes pour tromper les royalistes ; et je ne veux voir en lui qu'un traître : s'il a écrit réellement au Comité de salut public, c'est qu'il se préparait déjà des titres à l'indulgence ou à la faveur des républicains, dans le cas où il tomberait en leur pouvoir.

Mais le témoignage de M^me^ de la Rochejaquelein est indiscutable : ce qui ne l'est pas moins, ce sont les sentiments de stupeur et d'indignation que provoqua cette découverte dans le cœur des chefs vendéens. Que pouvaient-ils faire ? Brûler « la cervelle au faux évêque en plein conseil des généraux catholiques » ? Il n'y assistait pas. Faire une exécution publique du faussaire ? Le devoir strict le demandait peut-être. Mais le pouvaient-ils, et leur hésitation ne se comprend-elle que par la crainte d'être massacrés par les paysans exaspérés ? Qu'on se représente l'affreux état de l'armée en déroute, ayant sur ses derrières d'implacables ennemis : la plupart des chefs blessés, une foule de quatre-vingt mille personnes affolée, errant sur des chemins inconnus vers des bords peut-être inhospitaliers : un désarroi complet, l'épouvante dans toutes les âmes ; derrière, les bourgs et les villages en feu, la mort, et quelle mort souvent ! suspendue sur toutes les têtes, et devant, l'horizon obscurci et un lendemain presque sans espérance... était-il humain d'apprendre à cette foule qu'on avait été joué et par un tel homme ? N'eût-il pas été cruel d'ajouter aux tristesses de la défaite l'amère conviction d'avoir été trompé ? Le moment viendrait plus tard de condamner le misérable ; mais, dans cet instant, il fallait à tout prix sauver ces vaincus d'hier, vainqueurs peut-être demain, encore debout du moins pour une noble cause, contre d'implacables persécuteurs d'une foi que

[1] Inter. de Guillot de Folleville, p. 595.

l'indignité d'un homme ne pouvait atteindre. L'eussent-ils voulu, j'ose dire qu'ils ne pouvaient pas ajouter encore au désespoir de ces malheureux et que le devoir s'alliait dans ces circonstances avec l'intérêt commun.

Imaginer que les Vendéens, pour qui l'on était depuis si longtemps sans pitié, iraient, de mécontentement, se jeter dans les bras ouverts des Beaupuy, des Haxo, des Marceau et des Kléber, c'est oublier que ces hommes généreux, dignes de leurs ennemis, étaient englobés alors dans l'universelle réprobation qu'inspiraient les Choudieu, les Francastel, les Carrier et tant d'autres, l'effroi de toute la contrée, de Carrier surtout dont la cruauté et la lâcheté inspiraient à Kléber, sur le champ de bataille de Cholet, de si méprisantes paroles. Non, dévoiler alors la comédie dont chacun avait été la dupe et la victime, eût été un acte inutile, cruel et souverainement impolitique. Qui n'aurait agi comme les généraux vendéens?

Je suppose un chef d'État, vertueux et intègre — on en trouve encore quelquefois — ; il découvre tout à coup qu'un ou plusieurs personnages importants, ministres ou représentants du peuple, considérés jusque-là comme l'honneur de la patrie, ne sont que de vulgaires escrocs. Son premier mouvement sera de les livrer à la justice ; c'est peut-être son devoir : mais il réfléchit bientôt que l'indignité de ces hommes que l'on croit austères, étant rendue publique, va rejaillir sur l'État, et en compromettre l'honneur et peut-être la sécurité. Que fera-t-il? S'il hésite, s'il croit devoir attendre des événements l'occasion favorable pour les éloigner sans bruit et sans scandale des affaires publiques, M. Chassin lui appliquera-t-il la sévérité dont il use envers les généraux vendéens? Le fera-t-il coupable et rejettera-t-il pour cela sur lui une part de leur faute? Qui l'oserait? On peut avoir été trompé, avoir découvert qu'on a été joué, être hésitant, et demeurer encore honnête et intègre. Il ne faut pas toujours appliquer aux actions humaines une règle inflexible de justice : on courrait risque d'être souverainement injuste, et il est souvent, dans la conduite des hommes, des circonstances atténuantes telles que la faute est bien près d'être sagesse et qu'on mérite indulgence pour avoir beaucoup souffert de

n'avoir pu accomplir tout son devoir. C'est l'histoire de tous les temps et de tous les partis : c'est proprement celle des généraux vendéens.

Ils furent indignés, confondus d'étonnement et embarrassés : mais, s'ils cachèrent cette triste nouvelle, ils ne continuèrent pas leur confiance au fourbe, par qui ils avaient été trompés ; et si, en public, ils ne lui témoignèrent pas ce mépris qu'ils avaient dans le cœur, puisque son indignité était secrète, ils commencèrent à le traiter froidement, à lui retirer toute confiance. A Fougères, ils composèrent un conseil de guerre, formé de vingt-cinq membres ; *seul*, en dehors d'eux, le curé de Saint-Laud pouvait assister aux délibérations. Ils étaient résolus à l'embarquer secrètement à Granville et à le jeter sur les côtes d'Angleterre. Ce projet ne put être exécuté, à cause de l'échec de l'armée vendéenne sous les murs de cette ville. Guillot de Folleville « s'aperçut bientôt que l'on savait quelque chose, et il fut encore bien plus sûr de sa perte lorsqu'en passant à Dol il y fut reconnu : c'était là qu'étant vicaire, il avait prêté le serment que depuis il avait rétracté. Alors il devint profondément triste, bien que toujours calme en apparence [1] ». Ostensiblement, les chefs lui laissèrent donc les dehors de l'évêque, puisqu'ils ne lui avaient rien dit, et que l'en dépouiller eût été rendre publique son indignité qu'il importait de tenir cachée ; mais M. Chassin lui-même avoue qu'il s'abstint de dire la messe, la seule fonction effective où il eût pu exercer des fonctions épiscopales, la seule que son indignité lui défendait en conscience. Car c'est le prêtre qui apparaît en lui quand, sous les murs de Dol, il excite les soldats au combat par des bénédictions et « cherche une mort que sa position dans l'armée lui fait désirer [2] ». Lorsque, dans l'horrible déroute du Mans, il ne cesse de relever et de confesser les blessés, il ne fait que remplir un devoir ; car M. Chassin est trop instruit, je pense, de la doctrine catholique pour ne savoir pas que l'indignité du ministre n'enlève rien à l'efficacité du sacrement, et que Judas

[1] *Mémoires* de Mme de la Rochejaquelein, p. 65.
[2] *Ibid.*, p. 68.

lui-même, sur un champ de bataille, devrait son ministère aux mourants.

J'ai hâte de finir et d'arriver aux dernières preuves, aux preuves concluantes de l'accusation : c'est un joyau, c'est une trouvaille que personne ne disputera à M. Chassin : « D'après ce que l'on vient d'apprendre de la vie publique et privée de cet aventurier,... il est impossible de croire... que ce ne sont pas les missionnaires qui se sont servis de lui, mais lui qui s'est servi d'eux. *Et pour obtenir quoi ?* LE BREF DE PIE VI ET LE JUGEMENT CAPITAL DE LA COMMISSION MILITAIRE D'ANGERS !... S'il ne s'était cru assuré de l'innocence (?) et de l'impunité de sa supposition d'état, dans l'intérêt de la cause catholique et royale, se fût-il, par la signature *volontaire* de ces lettres destinées à l'étranger, *exposé aux foudres de Rome,* que lui attira la seule dénonciation de l'envieux et ambitieux curé de Saint-Laud ? » — Voilà, certes, un principe de critique historique nouveau et bien inattendu : eh quoi ? l'on sera jugé désormais d'après le succès, et, selon qu'on aura bien ou mal réussi, on sera honnête homme ou coquin ! Les scélératesses, poursuivies dans le dessein d'acquérir des honneurs, la richesse, le pouvoir, seront excusées ou amoindries parce qu'elles auront récolté la ruine, la honte ou la mort ! Saint-Mars sera innocenté parce qu'il a porté sa tête sur le billot, et Bazaine parce qu'il a été dégradé et condamné à mort ! O la belle critique historique ! et que messieurs les Tartufes, pris dans leurs propres filets et victimes de leurs propres trames, seront difficiles à condamner ! Qui pourrait supposer que Tartufe ait eu de mauvais desseins ? Pour arriver à quoi ? A se faire chasser honteusement de la maison où il commandait déjà en maître et à se faire appréhender au col par la maréchaussée !

Vraiment m'arrêterai-je à discuter une pareille théorie ? Je croirais faire injure à l'intelligence de mes lecteurs : je me contenterai de répondre à l'inventeur de cette critique nouvelle, en me servant de ses principes : « D'après tout ce que nous avons dit, il est impossible de croire que ce n'est pas Guillot de Folleville qui se soit servi des missionnaires et des chefs, mais eux qui se soient servis de lui. Et pour obtenir

quoi? Le bref de Pie VI et la condamnation infamante de l'histoire, portée par M. Chassin! S'ils n'avaient été trompés, se fussent-ils, en lui faisant signer les pièces importantes destinées à l'étranger, exposés aux foudres de Rome, qu'un seul ambitieux, comme l'envieux curé de Saint-Laud, pouvait leur attirer? » Passons.

J'ignore si M. Chassin regrettera encore maintenant ce mot que Guillot de Folleville, ni devant ses juges, ni devant l'échafaud, n'a prononcé : s'il le regrettait encore, je lui répondrais simplement : « Guillot de Folleville, qui avait menti toute sa vie, aurait menti jusque dans sa mort; par tous les mensonges que nous avons vus, il s'était enlevé le droit d'être cru, même en disant la vérité, et même sur l'échafaud ».

CONCLUSION

Que reste-t-il de l' « Invention de l'évêque d'Agra » de M. Chassin? Ceci :

Chauveau le jeune, poursuivant la réhabilitation de son frère Félix, pouvait dire avec une amère et poignante ironie : « Conneau est devenu digne de mort pour avoir eu un scélérat dans sa famille; Clergeau, pour avoir été le neveu de Conneau; Sabourain, pour avoir eu un pensionnaire perfide; Tabart, pour avoir habité avec lui, et Chauveau, pour avoir été trompé par celui qui avait trompé toute la ville [1] ».

[1] « *Récit exact de l'assassinat de cinq patriotes de la Vienne* ». — Impr. a Poitiers, chez Barbier, 24 p. in-4°, à la Bibliothèque de Poitiers.

Je dirai de même : « Les Filles de la Sagesse sont suspectées pour avoir eu confiance dans un imposteur ; les missionnaires de Saint-Laurent, pour avoir cru aux éloges des Filles de la Sagesse ; Lescure, pour s'être fié aux missionnaires de Saint-Laurent ; tous les chefs, pour avoir été trompés par celui qui avait trompé tout le monde, patriotes et royalistes ! »

Eug. BOSSARD

Docteur ès lettres.

LES ANCIENNES UNIVERSITÉS [1]

INTRODUCTION

Il n'est plus permis aujourd'hui d'ignorer ce que fut le XII[e] siècle de l'ère moderne ; siècle de vive foi, sans doute, mais aussi, et pour cela même, d'une ardeur incomparable à l'étude des lettres et à tout ce qui fait la vie de l'esprit. On a dit de lui avec raison que, « depuis le renouvellement des sciences sous Charlemagne, la littérature n'a pas eu en France de siècle plus heureux, plus brillant et plus fertile en beaux esprits que le douzième [2] ».

« Il n'y avait, dit Guibert de Nogent, ni ville, ni bourgade qui ne fût pourvue d'écoles ; ce qui donna occasion aux gens de la plus basse extraction d'étudier la grammaire [3] ». La grammaire, c'est-à-dire, au témoignage du même auteur, les belles-lettres, les poètes et les orateurs de Rome [4].

[1] Je suis heureux d'annoncer que nous commençons aujourd'hui, dans cette *Revue*, la publication d'une *série* d'articles sur les anciennes Universités. Ce travail, fort intéressant et curieux à plus d'un titre, est le fruit de plusieurs années d'études. L'auteur a bien voulu nous en donner les prémices. Ainsi que moi, nos lecteurs lui en seront vivement reconnaissants. (*Le Directeur.*)

[2] *Hist. litt. de la Fr.*, t. IX, n° 163 et suivants.

[3] *Ibid.*, n° 187.

[4] *Ibid.*, n[os] 188 et 201.

A qui revient l'honneur de cette incomparable diffusion de l'enseignement ? A l'Église, qui accomplissait ainsi sa mission d'instruire les peuples et de les élever par la connaissance et l'amour du bien à la perfection du christianisme. Mais, au XII^e^ siècle, l'Église, qui portait seule la charge de l'éducation publique, avait sinon toutes les facilités désirables, du moins tout pouvoir pour s'acquitter de ce ministère selon ses désirs. Quelle sincérité, quelle sollicitude elle y a mises, ses ennemis eux-mêmes le doivent reconnaître, aujourd'hui que les monuments de ces siècles inconnus sont sortis de la poussière, où notre ignorance les tenait ensevelis.

Qu'on lise, dans les nombreux conciles de cette époque, les décrets souvent, instamment renouvelés, qui enjoignaient aux évêques, aux abbés, d'ouvrir des écoles, de laisser aux clercs toute liberté pour instruire la jeunesse et de n'exiger ni des maîtres, ni des élèves, aucune rétribution scolaire. Qu'on jette les yeux sur l'Europe chrétienne d'alors, et qu'on y compte, je ne dis pas les écoles de grammaire et de belles-lettres, — elles étaient sans nombre, — mais les institutions d'enseignement supérieur, les grandes écoles où la philosophie, la théologie, le droit, attiraient en foule la jeunesse studieuse.

Pour ne citer que le nord de la France : Paris, Orléans, Angers, Lyon, Chartres, Bourges, Poitiers, Laon, Reims, Châlons, Amiens, Tours, Le Mans, et vingt autres églises épiscopales, rivalisaient d'ardeur à qui posséderait les plus célèbres écoles et le plus grand nombre d'élèves. Chaque monastère, et ils se comptaient par milliers, chaque église desservie par les clercs devenait un centre d'études, d'où l'instruction rayonnait à l'entour, souvent même jusque dans les contrées les plus lointaines, nées d'hier à la civilisation chrétienne.

Les femmes et les monastères de femmes participaient à ce mouvement littéraire. « On n'admettait point de filles à la profession religieuse, disent les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, qu'elles n'eussent une connaissance suffisante de la langue latine. Il y avait donc dans les monastères deux sortes d'écoles : l'une pour les jeunes filles à qui l'on donnait les connaissances convenables à leur âge et à leur sexe ; l'autre pour les religieuses mêmes, qui y apprenaient ce que leur état

ne permettait pas qu'elles ignorassent », c'est-à-dire non seulement la science de la religion et du chant ecclésiastique, mais encore la littérature, voire quelques notions des arts libéraux [1].

Eh bien, c'est au milieu de cette universelle floraison des lettres et des sciences humaines, que nous voyons apparaître nos anciennes Universités, non comme une œuvre créée tout d'une pièce, ni comme l'invention d'un génie organisateur, mais peu à peu et suivant le progrès naturel des circonstances. Le XIIe siècle, en effet, vit se répandre et grandir une institution, qui devait opérer dans l'enseignement public une transformation remarquable : ce sont les communautés ou corporations d'arts et métiers.

On a dit qu'au moyen âge l'association était en quelque sorte le droit commun ; on la retrouve partout, à la base, au milieu et au sommet de l'échelle sociale. C'est vrai ; et, par ce côté, notre siècle ne ressemble guère à ceux qui l'ont précédé : car, chez nous, le droit de s'associer, ne fût-ce que deux ensemble et pour le plus légitime des intérêts, ne subsiste plus que par tolérance. Ainsi le veut, sans doute, le progrès de la civilisation et de la liberté.

Il en allait bien différemment au XIIe siècle. Alors, c'était chose naturelle que les professions similaires se groupassent d'elles-mêmes, qu'elles missent à procurer leurs intérêts communs toutes les ressources de l'association et d'une organisation hiérarchique. Par là, elles devenaient un corps, une personne morale, qui se gouvernait elle-même et jouissait de tous les droits reconnus aux citoyens. Toutes, d'ailleurs, puisaient dans la pratique de la foi chrétienne assez de lumière et de bon sens pour concilier dans leur règlement intérieur les devoirs de l'ordre avec les droits de la liberté. Elles eurent leurs défauts, assurément, comme toute institution humaine : défauts qui s'aggravèrent beaucoup, lorsque l'intérêt personnel et l'esprit de corps, n'étant plus ni réglés par les principes religieux ni

[1] T. IX, nº 163 et sqq.

dominés par la charité, dégénérèrent en égoïsme et en monopole. Elles restent néanmoins le type le plus naturel, le plus simple et le plus efficace, d'une organisation industrielle dans les sociétés où le travail, affranchi de la servitude par le christianisme, est regardé comme un titre d'honneur.

Étant donné l'état des esprits à cette époque, le même mouvement qui portait vers l'association les divers groupes de travailleurs et en formait les communautés d'artisans, agissait aussi sur les professions libérales. On vit donc les membres épars de l'enseignement, régents de grammaire, lecteurs ès arts et en théologie, professeurs de droit et de médecine, se rapprocher et s'unir en un même corps, se donner un même chef, et suivre les mêmes lois. N'avaient-ils pas tous un but unique : élever la jeunesse, former son esprit par l'étude des lettres et des sciences humaines ? des moyens semblables : la parole en chaire et les livres ? un intérêt commun : rendre leurs écoles florissantes, autant par le nombre des élèves que par le mérite éclatant des maîtres ? Que fallait-il davantage pour donner naissance à la corporation universitaire, à une époque surtout où, dans nombre de villes, l'affluence des écoliers était énorme pour toutes les branches de l'enseignement, et la carrière largement ouverte à tous les professeurs, de quelque nation qu'ils fussent ? On ignore, il est vrai, la date précise où se constitua la première communauté des maîtres enseignants ; quelques historiens ont même prétendu en faire remonter l'origine jusqu'à Charlemagne : si noble lignée convenait bien à la reine des sciences, à la mère de toutes les universités, l'Université de Paris. Restons dans le vrai, et disons seulement avec le commun des auteurs, que, vers le milieu du XII^e^ siècle, les écoles de Paris furent les premières à se constituer en corporation, aussitôt reconnue par les deux puissances, ecclésiastique et séculière, et favorisée de privilèges de plus en plus nombreux. Etienne Boysleau, le prévôt de Paris sous saint Louis, inscrit déjà leurs règlements en tête de son recueil des communautés d'arts et métiers.

Il fallut du temps néanmoins à cette organisation nouvelle de l'enseignement pour trouver sa forme complète et définitive.

Ainsi, un siècle au moins s'écoula avant la distinction et la séparation des quatre facultés : arts, médecine, droit et théologie, et avant que la création des collèges eût réalisé, au sein des Universités, l'accord de la liberté de l'enseignement avec les exigences de l'ordre et de la hiérarchie. Le nom même d'université est devenu au XIII^e^ siècle seulement le nom propre de la corporation. On disait à l'origine : *Universitas studiorum,* et *Studium generale*, pour signifier l'ensemble des maîtres qui professaient dans un même lieu, ou encore la réunion des maîtres et des écoliers. Bref, les Universités, comme toute grande œuvre née du progrès des mœurs et des idées, se sont formées lentement, sans secousse et sans brusque révolution dans le système des études. Le temps et l'expérience en ont été les principaux facteurs ; en revanche, elles ont pu durer six siècles. Que dis-je ? La France et les pays révolutionnés par elle les ont détruites ; mais l'Angleterre, mais l'Allemagne surtout, s'enorgueillissent aujourd'hui encore de leurs Universités restées debout ; et c'est là que, de la France même, les plus jaloux partisans de l'éducation par l'État sont réduits à chercher des modèles pour refaire leur Université, vieille à quatre-vingts ans.

Quoi qu'il en soit, il est intéressant de savoir comment ces antiques et vénérables corporations avaient organisé l'enseignement, par quelle forte discipline elles avaient lié ensemble maîtres et élèves, communiqué aux uns l'ardeur pour l'étude, donné aux autres le savoir et le dévouement nécessaires à leur fonction.

Les conditions de l'enseignement public se sont beaucoup modifiées avec le progrès des sciences ; mais la nature de l'homme n'a point changé. Son intelligence est aujourd'hui ce qu'elle a toujours été, une faculté inerte au début, qui se développe par un exercice gradué, qui n'arrive à posséder toute sa force que grâce à une somme de connaissances acquises et à une longue habitude de procéder avec ordre et méthode dans toutes ses opérations. Or, pour amener les intelligences à ce point de perfection, pour mettre en œuvre toute leur puissance de savoir, c'est moins à l'enseignement lui-même qu'à la disci-

pline de l'enseignement qu'il faut avoir égard. La science transmise aux esprits peut varier d'une époque à l'autre, elle suit les progrès accomplis dans le domaine intellectuel. Une chose ne varie guère, parce qu'elle tient à notre nature toujours la même : c'est le procédé par lequel se forment les esprits, je veux dire l'éducation de l'intelligence, le moyen de la rendre capable, non seulement de comprendre et de retenir ce qui lui est enseigné, mais encore de passer outre, de se frayer à elle-même une voie dans les régions inexplorées de la science et d'enrichir de ses propres découvertes le trésor amassé par les générations précédentes.

Certes, le secret de cette forte éducation intellectuelle n'a pas été caché à nos pères. Il n'est pas un siècle, à partir du onzième, qui ne puisse montrer avec un légitime orgueil toute une pléiade de grands esprits, au vaste savoir, et d'une puissance de conception admirable : considérée de ce point de vue, quelle histoire que celle de nos Universités ! Que d'intelligences elles ont formées, que d'œuvres elles ont produites, quelle gloire elles se sont acquise dans les Lettres et dans les Sciences ! Ces œuvres nous restent; elles attestent combien forte et vigoureuse était la discipline de l'enseignement dans ces Universités, qui furent, six siècles durant, les éducatrices des plus belles intelligences. Qu'est-ce donc qui a fait leur force et leur durée ?

Trois causes, me semble-t-il, ont surtout contribué au succès et à la prospérité des Universités anciennes : 1° leur constitution, qui revêtit la forme de corporations parfaites, autonomes et libres, sous la double autorité de l'Église et de l'État ; — 2° l'organisation scolaire, c'est-à-dire la gradation rationnelle des études en vue d'une formation complète de l'homme au triple point de vue religieux, moral et intellectuel ; — 3° le système des grades académiques, joint à la considération et aux privilèges extraordinaires qui y étaient attachés ; d'où naquit une louable ambition de s'en rendre dignes, une émulation universelle pour subir les épreuves qui en étaient la condition, quelque sévères qu'elles fussent alors.

De nos jours comme dans le passé, les mêmes causes ne

produiraient-elles pas les mêmes effets ? Cherchons à les bien comprendre. Peut-être alors verrons-nous mieux ce qui nous manque à nous-mêmes ; peut-être y trouverons-nous le secret de réussir à notre tour, je veux dire de rendre à notre enseignement public une organisation plus conforme aux besoins des intelligences, plus stable par conséquent et assurée de meilleurs résultats pour l'avenir.

PREMIÈRE PARTIE

La Corporation universitaire

Entre toutes les associations formées au moyen âge pour organiser le travail, les Universités peuvent être proposées comme le modèle le plus achevé. La corporation universitaire possède en effet tous les avantages des corps de métiers, sans en avoir la plupart des inconvénients.

Une corporation, le nom l'indique, est un corps moral organique et vivant, capable de se mouvoir et d'agir dans sa sphère naturelle, non par une impulsion communiquée du dehors, mais en vertu d'un principe intérieur qui lui est propre, à la manière du corps humain, lorsqu'il n'est pas cadavre. En dehors de ces conditions essentielles, il n'y a pas de véritable corporation.

Trois éléments concourent à la former et à lui donner la vie : 1° une hiérarchie qui établisse un certain ordre entre ses membres ; 2° des intérêts communs, un gouvernement et des lois ou règlements pour les sauvegarder ; 3° la personnalité civile et les droits qui la rendent avantageuse, mais sans enlever rien à la liberté, qui est de droit naturel et commun. Or ces trois éléments existaient à un haut degré dans les Univer-

sités ; elles étaient des corporations hiérarchiques, autonomes et libres. Je vais le montrer par un coup d'œil jeté sur leur histoire.

CHAPITRE PREMIER. — HIÉRARCHIE

La hiérarchie universitaire était de deux sortes : dans le personnel et dans l'enseignement. Je parlerai de cette dernière en traitant de l'organisation de l'enseignement ; bornons-nous ici à décrire la hiérarchie des personnes, membres de la corporation, et à tracer les grandes lignes de sa constitution corporative.

Les communautés d'artisans, on le sait, renfermaient trois sortes de membres : des apprentis, des ouvriers ou compagnons et des maîtres. C'était une hiérarchie de trois ordres distincts et subordonnés, dont les droits et les obligations n'étaient pas les mêmes, sans détriment toutefois de la justice et de l'égalité, Nul en effet n'était exclu du rang supérieur, nul aussi ne devait y parvenir que par son mérite personnel et après avoir franchi les degrés inférieurs. La corporation avait ses lois qui réglaient de la manière la plus équitable les conditions de temps, de savoir et de probité exigées, pour monter les différents degrés de la hiérarchie ; elle avait aussi ses maîtres jurés pour faire observer ces lois et accorder à ceux qui en étaient dignes les honneurs et les privilèges de l'incorporation définitive. Qui n'a entendu parler du chef-d'œuvre que l'ouvrier était tenu de présenter à sa compagnie, avant d'en obtenir des lettres de maîtrise ?

Sauf les différences fondées sur la nature particulière des professions libérales, ce que nous voyons pratiqué dans les communautés d'arts et métiers se retrouve dans les corporations universitaires. Trois ordres de membres, trois degrés

successifs qu'il faut nécessairement parcourir avant d'atteindre les sommets de la science. On est écolier d'abord comme ailleurs on est apprenti ; et le temps de cet apprentissage est déterminé par l'ordre des études auxquelles l'écolier est soumis, par le degré de savoir qu'il a su acquérir dans chacune de ses classes. Le baccalauréat, c'est la fin de l'apprentissage, l'écolier passe au rang d'ouvrier et de compagnon ; ce n'est pas la science complète, il doit apprendre encore, mais déjà il commence à travailler, à produire par lui-même, c'est-à-dire à enseigner, sous la direction cependant et le contrôle d'un maître qui répond de lui et témoignera plus tard de sa capacité et de son savoir. Enfin, le bachelier fait son chef-d'œuvre, il passe sa licence ; les maîtres jurés, qui l'ont suivi à l'œuvre depuis des années, qui ont constaté par toute une série d'épreuves péremptoires son mérite réel, attestent devant leur compagnie assemblée qu'il remplit les conditions nécessaires pour être agrégé, et le voilà qui atteint dans la corporation le degré suprême en devenant maître à son tour et docteur, libre d'enseigner où, quand et comment il lui plaît, participant de tous les avantages, honneurs et privilèges de son corps.

On le voit, l'analogie est complète entre les universités et les communautés d'artisans au moyen âge : le même dessein, la même pensée ont présidé à leur organisation. De part et d'autre, ce qu'on a en vue, c'est d'assurer par les moyens les plus efficaces, c'est-à-dire par une formation lente et progressive des maîtres, la perfection du métier ou de la profession, la bonne qualité des produits industriels, la solidité et le progrès des sciences. Cette gradation des trois ordres n'a pas d'autre but ; elle est naturelle, d'ailleurs, et ceux qui l'ont établie connaissaient bien les conditions essentielles du développement de l'intelligence humaine : étudier d'abord, apprendre, c'est-à-dire acquérir une première somme de connaissances indispensables avant tout exercice, soit du métier, soit de la profession libérale ; le degré d'apprenti, celui d'écolier sont faits pour cela. Vient ensuite le temps où à l'étude il faut joindre l'exercice ; dans les arts et les métiers comme dans les lettres et les sciences, l'ouvrier se forme par la pratique, *fabricando fit faber*, et le meilleur moyen d'apprendre soi-même

est d'enseigner aux autres. L'apprenti devient donc ouvrier, l'écolier devient régent, et l'un et l'autre travaillent sous un maître. Non qu'ils n'aient plus rien à apprendre; au contraire, c'est afin de mieux savoir ce qu'ils ont appris déjà, afin de se rendre plus aptes à acquérir ce qui leur manque encore, c'est pour achever par l'étude et les exercices réunis leur formation artistique, littéraire ou scientifique, et atteindre ainsi la perfection nécessaire aux maîtres. Alors seulement, quand cette perfection est atteinte, quand il est constaté que l'ouvrier, le régent, sont capables de produire des chefs-d'œuvre, le champ leur est ouvert; ils peuvent donner libre carrière à leur génie. On ne leur demande que de respecter tout ce qui est digne de respect et l'on attend d'eux les plus utiles services pour la société, qui les leur rend, du reste, en honneur, considération et richesses.

Voilà le plan de toutes les corporations au moyen âge, voilà l'idée qui a présidé à leur établissement et dirigé leur constitution intime. Quoi de plus simple, de plus rationnel et de mieux fondé sur la nature? Les Universités ont réalisé ce plan dans le domaine intellectuel, comme les communautés d'artisans dans le domaine artistique et industriel, non pas sans doute avec toute la perfection désirable, assez néanmoins pour reconnaître en elles une des institutions les plus utiles, je dirai même les plus nécessaires au progrès social.

CHAPITRE II. — AUTONOMIE

A côté de la hiérarchie et pour la maintenir, se trouvait le gouvernement de l'Université. La forme de ce gouvernement ne fut ni partout, ni toujours la même; on le comprend, elle

dut se modifier suivant les circonstances de temps, de lieux, de mœurs locales.

Autre, en effet, devait être le gouvernement à l'origine, lorsque les Universités encore peu nombreuses faisaient affluer en un même lieu tout un peuple d'écoliers, et autre plus tard, quand les étudiants se partagèrent entre les diverses Académies, qui ne tardèrent pas à s'établir un peu partout. Ainsi le docteur Filesac [1] nous apprend qu'il y eut à l'Université de Paris jusqu'à trente mille élèves, et un autre auteur, Théodore Godefroy [2], rapporte que le recteur de l'Université ayant promis de conduire tous ses académiciens aux obsèques du roi Charles VIII, il s'en trouva plus de vingt-cinq mille [3].

Pour gouverner de pareilles multitudes d'écoliers, dont la plupart étaient presque des hommes faits ou du moins avaient passé l'âge de la première jeunesse, on conçoit la nécessité d'une organisation spéciale, en rapport avec les habitudes du temps. Une loi de l'empereur Frédéric Ier Barberousse, insérée dans le Code Justinien [4], avait accordé déjà aux étudiants de se choisir pour juge dans leurs différends entre eux et avec les bourgeois, soit leur maître, soit l'évêque du lieu. Mais bientôt l'affluence des écoliers obligea de changer cette législation insuffisante, et sous les rois et empereuds suivants la juridiction et le gouvernement universitaire prirent une autre forme, que le savant Conring décrit en ces termes [6] :

[1] *De orig. statut. facult. theol.* Paris.

[2] *Cérémonial de France*, p. 43.

[3] Un seul collège, celui de Navarre, fondé en 1304 par Jeanne de Navarre, épouse de Philippe-le-Bel, logeait dans ses murs sept cents pensionnaires, avant les guerres qui désolèrent la France au xve et au xvie siècles. On sait également que, sous le règne du roi Édouard Ier, l'Université d'Oxford comptait 30,000 étudiants (Cf. Guill. Cambden, *Descriptio Britanniæ*). Odefride, célèbre jurisconsulte de Bologne, affirme que du temps du professeur de droit Azon (xiiie siècle), l'Université de Bologne renfermait 10,000 élèves ; et même au xviiie siècle, elle comptait encore 126 professeurs, parmi lesquels 49 enseignaient l'un et l'autre droit. (Conring, *De Antiquit. Acad.* dissert. III, § 21.) Vienne réunit souvent jusqu'à 7,000 élèves, au rapport d'Antoine Bonfani, et Salamanque le même nombre, d'après Possevin.

[4] Tit. *Ne filius pro patre.*

[5] *De Antiq. Acad.*, dissert. V.

« Les mœurs étant ce qu'elles étaient alors et le nombre des écoliers croissant d'une manière aussi considérable, il devenait indispensable de remplacer cette juridiction temporaire et de circonstance par une autre plus stable et mieux déterminée. Or, ni les maîtres ni les évêques ne semblaient convenir à une tâche pareille ; il parut plus opportun de choisir les juges parmi les étudiants eux-mêmes, afin qu'ils n'eussent pas à se plaindre d'aucune défaveur de leur part.

« On divisa donc la multitude des écoliers en un certain nombre de nations, — c'est le terme usité, — chaque nation eut son chef, et ceux-ci élisaient un recteur qui présidait à l'Université entière. Le pouvoir de juridiction appartenait au recteur ainsi choisi et aux chefs des nations, ce qui modifia complètement la forme du gouvernement.

« Quelle Université inaugura la première cette institution nouvelle, je n'oserais le dire. On sait seulement que ce fut au XIII^e^ siècle et que toutes les Universités établies ou réorganisées durant ce siècle et longtemps après adoptèrent la même forme de gouvernement. Aujourd'hui encore, dans toutes les anciennes écoles de France et d'Italie, les étudiants sont divisés en nations, qui se choisissent leurs procureurs ou conseillers, et ceux-ci élisent le recteur entre tous ceux qu'ils jugent capables de cette fonction[1]. »

Telle fut dans les Universités la forme primitive du gouvernement ; mais avec le temps elle subit en divers lieux des

[1] A Paris, l'Université avait ses quatre nations : France, Picardie, Normandie et Germanie (primitivement Angleterre, jusqu'à l'époque de la guerre de Cent Ans) divisées elles-mêmes en tribus. Tous les étudiants de la France actuelle et des pays en deçà du Rhin appartenaient à l'une des trois premières nations ; la dernière comprenait les élèves venus d'Angleterre et des pays au delà du Rhin, y compris les Belges, les Suisses, ceux de Strasbourg et de Bâle. Chaque nation se choisissait un procureur pour la gouverner et deux bidelles, porteurs de masses en argent, pour aider le procureur. Les procureurs des quatre nations élisaient ensuite le recteur de l'Université, lequel devait toujours appartenir à la Faculté des arts, suivant l'usage primitif. Le *Livre du Recteur* ajoute « que nul ne pouvait devenir *intrant* ou électeur, qu'il ne fût lui-même éligible pour le rectorat ; or ceux-là seuls étaient éligibles qui étaient *bacheliers* en théologie (les bacheliers en théologie à Paris faisaient toujours partie de la Faculté des arts, ils n'en sortaient que par le doctorat), ou qui avaient régenté en grammaire pendant six ans de suite ».

modifications plus ou moins importantes. Ainsi, en Allemagne, observe le même auteur, on en vint peu à peu à transférer le pouvoir des élèves aux professeurs et, tout en conservant la distinction des nations, lorsque le trop grand nombre des écoliers la rendait nécessaire, on remit au Sénat académique le droit d'élire le recteur, en même temps que la puissance législative.

A Padoue, sous Urbain IV (1260-64), les procureurs des nations élisaient deux recteurs, l'un pour les Italiens, l'autre pour les Transalpins. Mais, au temps de François de Carrare, l'Université se divisa en deux : d'une part, les Facultés des Arts, de Médecine et de Théologie, d'autre part, le Droit canonique et civil. Chacune eut son recteur, nommé par les nations de sa partie, et il y eut ainsi un recteur des artiens et un recteur de jurisprudence. Les autres Universités d'Italie conservèrent à peu près les coutumes de Paris.

A Salamanque, la première Université d'Espagne, et l'une des quatre principales académies du monde chrétien, les étudiants étaient, comme à Paris, à Bologne et à Oxford, partagés en plusieurs provinces ou nations, gouvernées par un procureur. Mais la forme du gouvernement général de l'Université subit avec le temps plusieurs modifications, sanctionnées par les Souverains Pontifes. Au recteur on adjoignit un conseil de huit membres, représentant les diverses nations d'étudiants. et ce furent alors le recteur et le conseil de chaque année qui élisaient le recteur et les conseillers pour l'année suivante. La nomination du chancelier fut concédée aux rois d'Espagne, sous réserve de l'approbation du Souverain Pontife [1].

De plus, au lieu qu'ailleurs la double juridiction civile et ecclésiastique, nécessaire alors pour le bon gouvernement d'une jeunesse aussi nombreuse, appartenait soit au recteur seul, soit, comme à Paris, au tribunal du recteur pour certaines causes, à celui de l'official et à celui des conservateurs apostoliques et royaux pour d'autres, c'était le chancelier de l'Université qui réunissait à Salamanque les deux juridictions, spirituelle et temporelle, celle-ci accordée par le prince et

[1] Cf. Mendo, S. J., *De jure Academico*, l. I, q. 7.

celle-là déléguée par le Souverain Pontife. Aussi était-il le grand juge de l'Université et toutes les affaires litigieuses concernant les membres de l'Académie devaient être portées à son tribunal. Le recteur n'avait qu'une autorité économique. suffisante pour faire observer les statuts et règlements de l'Université, mais il ne possédait aucune juridiction proprement dite.

On le voit, pour ce qui concerne le gouvernement et la discipline extérieure des Universités, il y eut, même dès l'origine et plus encore dans la suite, une assez grande diversité. De fait, rien n'est absolu dans les formes de gouvernement; il est naturel, au contraire, qu'elles se transforment afin de s'adapter toujours aux différences que le temps et les circonstances apportent dans les idées, les mœurs et les besoins des gouvernés. Toujours néanmoins et partout, nous retrouvons les Universités en possession d'un gouvernement propre, tiré de leur sein et agissant dans la sphère académique avec une pleine puissance et juridiction, tant au for civil qu'au for ecclésiastique. La corporation des maîtres et des étudiants se gouvernait elle-même et n'était jugée que par ses pairs.

Mais outre ce gouvernement extérieur, composé du recteur, des procureurs des nations ou conseillers et des juges *in utroque foro,* qui avait spécialement pour objet la discipline de l'école et la bonne tenue des étudiants, les Universités en possédaient un autre auquel revenait la charge de toute l'administration intérieure et le soin de promouvoir les vrais intérêts de la corporation, en particulier tout ce qui concernait les études et l'enseignement dans les diverses Facultés. Il était formé du sénat académique, du recteur et des doyens.

1° *Le Sénat* était l'autorité suprême : le pouvoir législatif lui appartenait. et les statuts et règlements qu'il édictait avaient force de loi pour tous les sujets de l'Université. Seuls, les Souverains Pontifes et les rois ou empereurs, chacun pour ce qui le concernait, pouvaient intervenir dans ces délibérations, les approuver ou y apposer leur veto, suivant qu'ils le jugeaient convenable pour le bien de tout le corps et la paix publique.

Le sénat académique ne fut cependant ni partout, ni tou-

jours composé de la même manière. Tantôt il se forma du recteur, du chancelier, des doyens et de tous les professeurs titulaires des Facultés, pourvu qu'ils fussent maîtres ou docteurs de l'Université. Il en fut ainsi généralement, là où le nombre des chaires n'était point trop considérable. Tantôt, au contraire, comme à Salamanque, on n'admit à composer le sénat que le recteur, le chancelier, un certain nombre de députés ou définiteurs perpétuels (sénateurs à vie), vingt d'abord, puis vingt-huit, choisis parmi les professeurs titulaires, maîtres ou docteurs, de plus douze autres députés élus chaque année le dimanche *in albis*, et dont quatre au moins devaient appartenir aux quatre grands collèges de l'Université.

La présence des sénateurs amovibles n'était cependant pas requise pour toutes sortes de délibérations ; en certaines affaires, le sénat comprenait seulement le recteur, le chancelier et les sénateurs inamovibles. La réunion plénière n'avait lieu qu'en certaines circonstances et pour des objets déterminés par les statuts de l'Université [1].

D'autres fois encore, lorsqu'on voulait rendre l'assemblée académique plus solennelle, ou que les affaires avaient une importance majeure, on convoquait en réunion plénière, non seulement les professeurs titulaires, mais tous les maîtres et docteurs de l'Université qui pouvaient y venir, quelque part qu'ils fussent. Car le privilège de l'incorporation accordé aux docteurs ou maîtres dans les académies était comme la qualité de citoyen dans un État, perpétuel de sa nature. Il les intéressait tous au bon ordre et à la prospérité du corps dont ils étaient membres et où ils conservaient toujours leur part d'influence et d'action [2].

2° *Le Recteur.* — Le sénat, c'était en quelque sorte l'Université elle-même, se donnant des lois et réglant tous ses intérêts corporatifs. Mais la corporation avait un chef, qui la représentait et la gouvernait d'une manière permanente : c'était le recteur de l'Université.

[1] Cf. Constit. 33 Martini V. — P. Mendo, l. I, q. 7, § 4.
[2] Cf. Crevier, *Hist. de l'Univ. de Paris*, t. II, l. III, § 1.

La charge de recteur, dans toutes les académies, était élective. Dans les plus anciennes Universités, l'élection avait même lieu tous les trois mois, bien que le recteur en exercice pût être continué au delà du trimestre [1].

Plus tard, il est vrai, l'usage s'introduisit que le recteur gardât sa dignité au moins un an, communément deux et quelquefois trois, mais en observant toutefois la pratique des quatre élections par année, à chacune desquelles les *intrants* ou électeurs avaient le droit de continuer le recteur actuel ou d'en nommer un autre. « Nos ancêtres, observe ici l'historien de l'Université, regardaient comme un objet très important le maintien de la liberté du corps. On craignait pour elle les longues magistratures et, pendant plus de trois cents ans, le règlement de Simon de Brie a été observé à la lettre. Ce n'est qu'au temps de la Ligue que l'on commença à se relâcher fréquemment de cette grande rigidité [2]. »

Néanmoins, cet usage des quatre élections n'était point général. Dans plusieurs académies, surtout des plus récentes, le recteur était choisi annuellement ; parfois il pouvait être continué en charge ; ailleurs, au contraire, les statuts faisaient une loi de le changer chaque année, en le prenant à tour de rôle dans chaque Faculté.

Ainsi, à l'académie Julienne (Helmstadt), le changement du pro-recteur (le recteur magnifique était de droit le duc de Brunswick), avait lieu tous les six mois. C'est le sénat, c'est-à-dire la réunion des professeurs en exercice, qui procédait à l'élection six semaines avant le terme fixé. Elle devait être confirmée par le recteur, c'est-à-dire par le duc lui-même ; l'élu prêtait serment entre les mains du pro-recteur et dans l'assemblée du sénat, puis il y avait un discours prononcé soit par l'ancien, soit par le nouveau pro-recteur, après lequel se faisait la tradition des insignes rectoraux : le manteau de pourpre, le sceptre d'argent, les deux sceaux de l'Université, le livre des lois et règlements académiques, le cahier des inscriptions scolaires et enfin les clefs [3].

[1] Voir le statut du cardinal Simon de Brie, légat du pape, en 1266.
[2] Crevier, *loco cit.*, t. II, l. III.
[3] Cf. Conring, *loco cit.*, dissert. VI.

A Salamanque, nous l'avons dit, le recteur était choisi chaque année et on lui adjoignait huit conseillers, un pour chaque nation ou province d'étudiants. Dans le principe, c'est l'Université elle-même, c'est-à-dire l'assemblée des maîtres et des bacheliers, qui élisait le recteur et les conseillers ; mais la constitution de Martin V changea ce mode d'élection et désigna comme électeurs ordinaires le recteur et les conseillers en charge. Pour être éligible. il fallait remplir certaines conditions : par exemple, être né dans l'un des deux royaumes de Castille ou de Léon, avoir passé une année au moins dans l'Université, n'être ni bourgeois ni quasi-bourgeois de Salamanque, prêter serment de fidélité à l'académie et au Souverain Pontife, etc... L'assemblée générale de l'Université pouvait seule dispenser de l'une ou l'autre de ces conditions d'éligibilité. Au reste, le recteur n'était pas nécessairement un des maîtres de la corporation ; il pouvait être choisi même parmi les bacheliers, qui étudiaient en licence. En ce cas il était tenu, comme les autres écoliers, de suivre les cours durant le temps de son rectorat.

La charge de recteur n'était pas une sinécure. Outre le soin de maintenir parmi les étudiants la discipline et le bon ordre, il devait encore présider à tous les actes publics de l'académie, convoquer les assemblées générales et particulières des maîtres, du conseil et des députés, recevoir le serment annuel de tous les dignitaires, officiers et membres de l'Université, gradués ou non gradués, pourvoir aux leçons et aux chaires de l'académie, suivant les statuts, connaître et approuver les cours de chaque année, selon qu'ils avaient été réglés par le sénat, veiller à ce que chacun remplît exactement son devoir et s'acquittât de ses fonctions ; en un mot, toute la charge du bon gouvernement de l'Université lui incombait, quoiqu'il fût aidé en beaucoup de choses, soit par les autres dignitaires, soit par les officiers subalternes. Certaines décisions, d'après les statuts, pouvaient être prises par le recteur seul, d'autres avec l'assistance et l'agrément de son conseil, ou des procureurs des nations, ou des doyens de chaque Faculté ; les plus graves étaient réservées au Sénat ou à une assemblée plénière de tous les maîtres de la corporation.

3° *Les Doyens.* — Le recteur était le chef de tout le corps de l'Université; mais ce corps organique avait plusieurs membres, qui sont les quatre Facultés des arts, de médecine, de droit et de théologie. Ces quatre Facultés étaient dans le corps comme autant d'organes distincts, ayant leurs fonctions particulières, possédant une vie propre, en même temps qu'ils participaient et contribuaient à la vie commune de tout le corps.

Chacune avait son chef, élu parmi les maîtres de la Faculté et appelé doyen. Quelquefois on lui adjoignait un vice-doyen, qui l'aidait dans sa charge, le suppléait au besoin, et il avait toujours sous ses ordres un ou deux *bidelles* ou bedeaux pour l'exécution et le détail de son administration. C'est le doyen qui s'occupait spécialement de tout ce qui concerne l'enseignement dans sa Faculté, qui réglait l'ordre et la matière des cours, conformément au programme général rédigé par le sénat avec l'approbation du recteur, qui examinait et approuvait la matière des thèses publiques, etc... Considéré comme le supérieur immédiat des professeurs de sa Faculté et de leurs élèves, il convoquait l'assemblée des maîtres, présidait leur réunion et ordonnait toutes choses sous l'autorité du recteur.

C'est à Paris, que le corps universitaire commença de se développer en plusieurs membres distincts ou Facultés, et que l'on vit apparaître l'institution des doyens. L'occasion en fut cette lutte célèbre contre les deux ordres religieux des dominicains et des franciscains, auxquels les docteurs séculiers prétendaient interdire l'entrée de l'Université et refusaient le droit d'enseigner publiquement la théologie.

En 1229, profitant de la dispersion volontaire des maîtres, à la suite d'un différend avec le prévôt de Paris, les religieux ouvrirent dans leurs couvents des écoles de théologie. L'Université se vit contrainte par le Souverain Pontife de reconnaître ces écoles et de les admettre à la participation des privilèges académiques. Bien plus, la bulle d'Alexandre IV, qui tranchait le différend, accordait les mêmes droits, non seulement aux dominicains et aux franciscains, mais encore à tous les réguliers. C'était le triomphe de la liberté sur le monopole

de l'enseignement, maintenu et assuré par l'autorité de l'Église.

Mais « ce grand changement, observe un historien, en amena un autre, qui se préparait depuis plusieurs années. C'était comme théologiens que les mendiants avaient voulu être admis dans l'Université, contre l'avis du corps entier ; et le doctorat en théologie avait été l'unique objet de leur ambition. Introduits dans cette partie de l'enseignement, ils furent considérés d'abord comme des intrus par les artiens et les professeurs en médecine[1], qui s'obstinèrent longtemps encore à les repousser. Ce fut donc une nécessité pour la Faculté de théologie de tenir ses assemblées à part, sans néanmoins se séparer de l'Université, aux privilèges de laquelle elle n'avait garde de renoncer. Dès lors elle forma un corps distinct des nations. Présidée d'abord par le chancelier de Paris, elle eut ensuite pour chef le plus ancien de ses membres, sous le nom de doyen.

« Quelques années après (1270), les Facultés de droit et de médecine se formèrent à son exemple en compagnie, eurent leurs sceaux particuliers, des assemblées, une discipline qui leur fut propre et l'Université prit alors la forme qu'elle a toujours conservée depuis, c'est-à-dire qu'elle fut composée de sept compagnies : les trois Facultés de théologie, de droit et de médecine et les quatre nations de la Faculté des arts. Toutefois les trois Facultés supérieures ne renfermèrent que des docteurs ; leurs bacheliers restèrent dans les nations qui continuèrent de former le corps de l'Université proprement dite. Sous ce rapport, leur supériorité souvent contestée ne put jamais recevoir de véritable atteinte[2]. »

[1] On n'enseignait pas alors le droit civil à Paris.

[2] J.-B. de Saint-Victor. *Tableau historique et pittoresque de Paris*, 2e édit., 1re p., tome III, page 567. — Cf. etiam Crevier, *Hist. de l'Univ.*, tome I, tableau de l'Université de Paris. — Cette organisation nouvelle et plus complète de la corporation universitaire ne se fit pourtant pas sans difficultés. Tout d'abord, le chancelier épiscopal, qui était le chef de l'école théologique du Chapitre, prétendit l'être également de toute la théologie de Paris et, dans un temps où les droits respectifs des compagnies (1248) n'étaient pas encore bien démêlés, il semble avoir joui réellement de cette prérogative. Mais une

Mais il manquait encore au nouvel établissement des Facultés d'être consenti et reconnu par un acte formel de l'Université. En 1281, l'ouvrage de leur institution fut enfin confirmé par une association complète à tous les droits et privilèges de l'Académie [1]. Cette organisation fut ensuite adoptée et suivie dans les autres Universités, sauf quelques variantes accessoires, selon le goût et le génie de chaque nation.

Ajoutons enfin que dans chaque Faculté la charge de doyen, au lieu de passer toujours au plus ancien maître, ne tarda guère à devenir élective; et ce fut la Faculté de médecine qui donna l'exemple. On sentait les inconvénients d'un chef souvent trop avancé en âge; les affaires de la compagnie en souffraient et la détermination fut prise de choisir le doyen par voie de suffrages (1338). Ce doyen d'élection toutefois ne prenait avec ses confrères, dans toutes les cérémonies publiques, que son rang d'ancienneté.

4° *Le chancelier.* Il y a peu de choses à dire du chancelier, à propos du gouvernement de l'Université. D'ordinaire, en France du moins, il ne faisait point partie de la corporation, mais relevait de l'évêque. Son rôle se bornait à faire acte de juridiction ecclésiastique, en nommant des examinateurs et en conférant aux sujets capables la *licence* ou permission d'enseigner [2]. Ce pouvoir d'accorder la *licence* était partout alors considéré comme appartenant à l'autorité spirituelle, c'est-à-

fois formée et en possession de son droit, la Faculté secoua le joug et ne reconnut plus d'autre chef que l'ancien de ses docteurs. (Crevier, l. II, § 2.)

En 1271, la Faculté de Droit n'avait pas encore de sceau particulier; elle voulut en avoir un et achever ainsi de se constituer. Après quelque opposition de la part du chancelier Jean d'Alleu, prétendant qu'une pareille innovation ne pouvait s'introduire *sans la permission du Pape,* l'affaire s'arrangea. Il fut convenu que le nouveau sceau demeurerait sous séquestre durant un an et que, si dans le cours de l'année le Pape gardait le silence, la querelle serait décidée en faveur de la Faculté. Le Pape ne dit rien, et la Faculté usa librement de son sceau.

En 1274, la Faculté de Médecine imita celle de Droit et se pourvut d'un sceau à elle; il est marqué que ce sceau fut d'argent. C'est ainsi que les deux Facultés de Droit et de Médecine achevèrent de se constituer et devinrent des compagnies pleinement distinctes des nations, imitant l'exemple que leur donnait depuis plusieurs années déjà la Faculté de Théologie.

[1] Cf. Crevier, *loco cit.*, liv. II, § 2.

[2] Voir sur la *licence universitaire*, III[e] partie, ch. I.

dire à l'évêque ou aux abbés, dans les limites de leur juridiction propre, au Souverain Pontife pour la chrétienté entière.

C'est ainsi qu'à Paris, dans les premiers temps, le chancelier épiscopal conférait la *licence* dans les Facultés supérieures, et l'abbé de Sainte-Geneviève la licence dans les arts [1]. Plus tard, néanmoins, le chancelier de Notre-Dame fut en possession du droit de conférer la licence dans toutes les Facultés.

Avant même que l'Académie existât, l'Église de Salamanque avait sa chaire et son maître de l'école cathédrale; c'est lui qui devint plus tard chancelier, juge ordinaire et conservateur de l'Université. En effet, de simple juge qu'il était d'abord dans toutes les contestations entre sujets de l'Académie, le scolastique de Salamanque fut institué en 1334 par le pape Jean XXII chancelier de l'Université, et Benoît XIII, en 1415, régla que cette dignité de scolastique ne serait jamais conférée qu'à un docteur en droit canonique ou à un maître en théologie.

Comme chancelier de l'Université, et non plus seulement de l'évêque, il avait le pouvoir de conférer tous les grades académiques, baccalauréat, maîtrise et doctorat, dans toutes les Facultés, plus la licence qu'il accordait au nom du Souverain Pontife, ainsi qu'il est spécifié dans la bulle d'institution de Jean XXII; et toutes les lettres-patentes délivrées aux gradués étaient signées et expédiées par lui [2].

Les Académies plus récentes, surtout en Allemagne, s'organisèrent davantage en dehors de l'autorité épiscopale. En vertu des bulles de leur institution, émanées des Souverains Pontifes, elles eurent dès le principe leur chancelier propre. Cette dignité ne relevait plus du Chapitre de la Cathédrale, elle fit partie intégrante de l'Université, et celui qui en était revêtu, devint membre du sénat académique, où il siégeait après le recteur. C'est ainsi que peu à peu la corporation universitaire allait se développant, s'organisant et qu'elle acquit enfin sa pleine autonomie.

5° *Les officiers*. Outre les dignitaires, dont il vient d'être

[1] Par cette raison que la Faculté des arts avait ses écoles sur les terres de l'Abbaye, tandis que les écoles de théologie et de médecine étaient situées en l'Ile, sous la juridiction épiscopale.

[2] Cf. Mendo, *De jure Academ.*, l. I, q. VIII, § 5.

parlé et auxquels revenait la charge de gouverner l'Université, celle-ci avait encore un certain nombre d'officiers subalternes, nécessaires dans une administration aussi étendue pour le bon ordre et la prompte expédition des affaires. L'Université de Paris comptait ainsi trois officiers généraux : le greffier ou notaire, le syndic et le receveur; plus, un certain nombre de *bedeaux* ou massiers en chaque Faculté, tous les *clients :* papetiers, libraires, relieurs, parcheminiers, enlumineurs, etc..., et enfin les *messagers*, qui relevaient d'elle et dont l'institution remonte au XI[e] siècle. Arrêtons-nous seulement à ce qu'il y a de plus important en cette matière.

Dans le principe, le recteur était tout, faisant tout par lui-même, mais il changeait tous les trois mois et ces mutations fréquentes étaient peu favorables à une bonne confection des actes, comme aussi à la sûreté des dépôts et à la tenue des archives. En 1316 donc, on comprit la nécessité d'avoir un officier, qui fût commis spécialement à cette fonction. On ne le choisit point d'abord parmi les maîtres, parce que ceux-ci avaient alors peu de stabilité : la plupart ne se fixaient guère dans la compagnie, qu'ils ne regardaient que comme un moyen de parvenir à une situation meilleure, à des dignités plus hautes. On se détermina donc pour un *notaire apostolique,* qui serait tenu d'assister aux assemblées de l'Université, d'écrire ce qui devait l'être et de le rédiger suivant la forme des actes publics. Toutes les lettres émanant de l'Université au profit des particuliers devaient passer par ses mains et être signées de lui, avant qu'on les présentât au sceau : le tout, moyennant un salaire convenable, payé par la partie intéressée ; pour les actes, qui concernaient les affaires communes de la compagnie, le notaire avait des honoraires fixes.

Le premier, sur qui tomba le choix de l'Université, s'appelait Raoul Benoît, et sa commission devait durer un an au moins, à partir du premier janvier suivant. Il fut mandé, prêta serment, et on lui marqua sa place, à lui et à ses successeurs, près et au-dessous du recteur. Le nouvel officier fut en même temps associé aux privilèges de l'Université, comme s'il y eût été maître et professeur titulaire. Telle est l'origine des greffiers ou notaires de l'Université, qui, dans la suite, par un arran-

gement mieux entendu, ont été pris du corps même et toujours de la Faculté des Arts [1].

L'institution du *syndic* est plus ancienne encore; elle remonte aux privilèges conférés à l'Université par le roi Philippe-Auguste, en 1200, et du Boulay lui assigne comme date l'année 1203. Ces privilèges royaux avaient pour but de soustraire les sujets de l'Université à la juridiction des tribunaux ordinaires, pour les soumettre à celle de l'official diocésain, sauf en certains cas déterminés, dont la Cour royale devait connaître. Or, ainsi que le fait remarquer l'historien, un corps pareil à l'Université de Paris ne pouvait manquer d'avoir des affaires à poursuivre devant la justice, soit comme demandeur, soit comme défendeur, et il n'était pas en mesure d'y veiller par lui-même. De là, la nécessité d'un agent, procureur ou syndic, comme on voudra l'appeler, sur lequel elle pût se reposer de ce soin.

Ce besoin constaté, l'Université demanda au pape Innocent III la permission de se donner cet officier; car, alors, on ne faisait rien sans le congé du Souverain Pontife. Innocent répondit favorablement à cette demande, reconnaissant d'ailleurs que, de droit commun, l'Université aurait pu faire elle-même ce qu'elle avait jugé à propos de lui demander [2].

Quant au *receveur*, il ne paraît pas qu'à l'origine il y en eût à Paris pour l'Université entière; mais chaque nation avait le sien. « L'Université, dit Crevier, était pauvre en commun, de même que ses membres particuliers. Je ne lui connais point d'autres ressources que les taxes, qu'elle imposait sur ses suppôts. Personne ne lui contestait alors ce droit, et elle a continué de s'en aider pendant longtemps dans toutes les occasions. Si elle avait des deniers communs, hors ces cas extraordinaires, c'est sur quoi je ne puis rien assurer.

« D'après un statut de la Faculté des Arts, en 1259, cette Faculté, sur les droits pécuniaires soldés par les candidats au baccalauréat et à la maîtrise (la licence était gratuite), réservait une partie sous la garde et administration du recteur pour les

[1] Cf. Crevier, tome II, l. IV.
[2] Cf. Crevier, tome I, l. II.

besoins de la compagnie. Une bulle du pape Martin V, en 1283, confirma également l'obligation déjà imposée à tous les suppôts de l'Université de porter deux sols chaque semaine dans la bourse commune. Elle charge en outre l'abbé et le chancelier de Sainte-Geneviève de lever cette imposition, avec pouvoir d'y contraindre par les censures ; elle ordonne aux collecteurs de remettre les sommes ainsi recueillies entre les mains du recteur de l'Université, des doyens des Facultés et des procureurs des nations, pour être gardées fidèlement par eux et employées aux dépenses communes de toute la compagnie [1].

Certains statuts de la Faculté des arts nous apprennent encore que chaque nation payait le loyer des salles ou écoles, qu'elle fournissait à ses régents. En conséquence, elle levait sur chacun de ses bacheliers un droit de treize sols, quatre deniers, qui devaient être remis par le régent du nouveau bachelier au procureur ou au receveur de la nation. Un autre statut de 1336 fait aussi mention du *béjaune*, ou droit de bienvenue, que payaient tous ceux qui commençaient à régenter. Enfin, d'après les règlements de la nation de Picardie, on voit que le receveur demeurait en charge pendant un an.

Ainsi, différente en cela de beaucoup d'autres Universités pourvues, dès leur fondation, de revenus suffisant à l'entretien des maîtres, l'Université de Paris ne possédait aucun bénéfice, et, jusque dans les derniers temps, l'extrême pauvreté de cette compagnie, disent ses historiens, empêcha toujours que l'éducation y fût gratuite, à part les collèges fondés, qui renfermaient un certain nombre de boursiers, maîtres et élèves. Ses seules ressources consistaient : 1° dans la rétribution payée par les élèves aux maîtres ou régents, dont ils suivaient les leçons ; 2° dans les impôts extraordinaires, que l'Université levait parfois sur ses suppôts, pour faire face à des dépenses nécessaires ; 3° dans les redevances exigées de tous ceux qui se présentaient aux grades corporatifs, baccalauréat ou maîtrise ; 4° dans la contribution hebdomadaire de deux sols, imposée par la bulle de Martin V ; 5° enfin dans les ressources que lui

[1] Crevier, l. II, § 2.

procuraient les *messageries*, dont elle avait le monopole et qui devinrent avec le temps une institution nationale [1].

De cet ensemble de faits nous pouvons conclure que les Universités étaient bien des corps autonomes. Ce qui fait l'autonomie d'une société, c'est assurément le pouvoir qu'elle a de choisir elle-même ses administrateurs, son gouvernement, d'édicter des lois et règlements obligatoires pour tous ses membres, de se faire juge des délits, d'en poursuivre la répression et le châtiment par des peines corporelles ou pécuniaires, en un mot de se régir elle-même par tous les moyens propres à assurer sa conservation et sa prospérité. Or ce triple pouvoir, les Universités le possédaient pleinement au moyen âge.

[1] Les messageries doivent, en effet, leur origine à cette affluence considérable de jeunes gens qui, aux x[e] et xi[e] siècles, accouraient de toutes parts vers les grands centres d'études, tels que Paris, Bologne, Salamanque, Oxford. Les communications étaient alors difficiles et sans aucun des moyens qui, aujourd'hui, les rendent à la fois rapides, fréquentes et sûres. Force était donc aux étudiants de renoncer à des voyages trop longs et trop dispendieux, et de passer dans les villes universitaires tout le temps que duraient leurs études, c'est-à-dire le plus souvent de longues années. Il leur fallait cependant un moyen de communiquer avec leurs familles, autant pour en recevoir les fonds nécessaires à leur entretien et aux dépenses de leur éducation, que pour satisfaire à leur piété filiale. De là l'institution des *messagers*, hommes probes et choisis, qui partaient à certaines époques de la capitale littéraire et parcouraient non seulement les diverses provinces de la France, mais souvent aussi les pays étrangers, porteurs de lettres, paquets et correspondances de toute sorte, dont les chargeaient les étudiants pour leurs familles et, au retour, les familles pour leurs membres étudiants à l'Université.

Telle était alors la considération que l'Église avait inspirée pour l'instruction et les écoles où on allait la chercher, que ces messagers étaient sûrs de rencontrer partout aide et protection. Nul n'aurait osé les attaquer et, malgré les troubles et les guerres qui désolaient si souvent les provinces, ils pouvaient s'aventurer sans crainte en tout pays chrétien. L'Église, qui les protégeait, n'aurait pas laissés impunis les attentats dirigés contre eux.

Le messager, d'ailleurs, n'était nulle part un étranger; ce n'était pas un métier, c'était une fonction, presque un ministère qu'il remplissait alors. Ses clients lui étaient connus pour la plupart, il savait leurs peines et leurs joies, leurs craintes et leurs espérances, et il les partageait. Le secret des missives, dont il était chargé, lui était confié bien souvent et, avant même qu'il les eût rendues au destinataire, on avait pu comprendre, à son franc sourire ou à son air réservé, le bonheur ou le malheur qu'elles annonçaient.

Aussi, les cœurs battaient bien fort, lorsque le temps approchait où paraissait d'ordinaire le messager. Père, mère, frères et sœurs, songeaient à

Si leur autonomie n'était pas absolue, puisque les corporations relevaient toujours d'un pouvoir supérieur, elle était du moins aussi grande que possible et telle que nulle autre espèce de communautés n'en a possédé de semblable [1]. Les deux puissances, ecclésiastique et civile, s'étaient unies pour leur conférer des droits et des privilèges exceptionnels, que justifiaient d'ailleurs les importants et nécessaires services rendus à l'État aussi bien qu'à l'Église par les Universités.

(*A suivre*). A. DECHEVRENS, S. J.

l'absent et se demandaient anxieusement : Depuis un an, que s'est-il passé ? Que dira, qu'apportera le messager ? Et quand il arrive, quand de loin on a pu l'apercevoir, quel empressement autour de lui, comme on interroge son regard, comme on cherche une réponse, un mot, un signe qui laisse deviner ce qu'on désire savoir ! Introduit dans la maison, au cercle intime de la famille, ce n'est pas assez des lettres qu'il a remises et qu'on a lues avec avidité, on veut entendre de sa bouche mille détails que lui seul peut donner : on le presse de questions, jusqu'à ce qu'enfin il ait satisfait toutes les curiosités et pour une heure fait revivre en quelque sorte au foyer domestique l'absent si cher et tant désiré.

On se figure aussi les scènes indicibles qui marquaient son retour au milieu des étudiants : que de nouvelles à raconter, que de petits secrets à dire à l'oreille de chacun, et comme les veillées près de lui étaient intéressantes, comme elles étaient fréquentées par tout ce petit monde d'écoliers avides, eux aussi, de retrouver dans ses récits les plus chers souvenirs de leurs cœurs !

Ajoutons que la clientèle des messagers était nombreuse. Établis par l'Université pour le service des étudiants, ils ne tardèrent pas à devenir les intermédiaires du public, qui trouva commode et plus sûr ce moyen de faire parvenir à destination lettres et paquets. Cela dura jusqu'au règne de Louis XV, qui racheta à l'Université son droit de messagerie et en fit dès lors un service public.

[1] Aussi Conring ne craint-il pas de définir ainsi les Universités : « *Scilicet sunt reapse scholæ istæ nostræ quas Universitates aut Academias nunc appellare consuetudo est, respublicæ quædam et civitates, et si non omni ex parte suæ spontis, magna tamen. Non tantum enim doctoribus constant ac discipulis, sed et sua iis in suos est jurisdictio, adeo ut nonnullis, quas inter est et hæc julia nostra (Helmstædt), ne merum quidem et mixtum imperium, quod appellant, desit* ». (*De ant. Acad.*, dissert. I, § 2.)

LA BONNE DAME DE NOËL

— Mon oncle, il faut nous dire cette histoire que vous nous aviez promise. C'est cette nuit Noël; nous avons placé nos petits souliers dans la cheminée, et nous n'avons pas envie de dormir. Dis, à quelle heure descend-il, le petit Jésus?

— Quand les petits enfants dorment; s'ils ne dorment pas, il passe sans rien mettre dans les souliers.

— Eh bien, nous dormirons après ton histoire.

Les deux fillettes m'entouraient, me pressaient vivement. Je ne résistais que pour augmenter l'ardeur de leurs désirs.

— Allons, commence : nous t'écoutons.

Je vins m'asseoir au coin du foyer; elles se tinrent toutes deux debout devant moi. Et je commençai ce récit qu'elles écoutèrent les yeux dans mes yeux.

— Oh! il y a bien longtemps qu'elle s'est passée, mon histoire; vos mères, enfants, n'étaient pas nées. Je vais vous la dire telle que je l'ai apprise, à cette place, de la bouche de notre grand-père qui racontait si bien après s'être passé la langue sur les lèvres.

C'était l'année du grand hiver que la neige dormit si longtemps sur la terre gelée! Les arbres engivrés étaient blancs comme les pommiers en avril. On se croirait en Russie, disaient en hochant la tête les vieux qui avaient fait la guerre avec le

premier Napoléon. Pendant de longues semaines, le froid régna sur le sol engourdi : ni la charrue ni la bêche ne pouvaient entamer la terre devenue solide comme un rocher. Dans l'air tout blanc le vent sifflait aigre et dur et balayait des nuages de neige. La faim tua bientôt dans les bois les oiseaux que le froid n'avait pas encore gelés; et les pauvres gens qui n'ont, comme les oiseaux du ciel, que le soleil du bon Dieu pour se réchauffer, furent bien malheureux : le travail était rare et la misère bien grande.

C'est cette année-là qu'au mois de décembre mourut le grand Gareau. Il avait quitté le bourg ayant trop bu ; il glissa sur la glace dans un fossé, et le lendemain matin les ouvriers qui allaient travailler aux fours à chaux de la Brossaye, le trouvèrent gelé sur le bord du chemin.

Sa femme, ce soir-là, était retenue à la maison par les soins qu'elle donnait à son petit dernier, un enfant de cinq ans, chétif et malingre, qui grelottait dans son berceau. D'ordinaire, lorsque son mari tardait à regagner le logis, elle venait le chercher elle-même à l'auberge du *Bon Semeur,* et bien souvent elle le décidait à quitter les cartes, les bouteilles, les amis. Il avait bon cœur, mais c'est la tête qui était faible. Avec lui elle avait bien souffert, la pauvrette ! Que de coups reçus les jours de fête ! que de soirées passées à *soguer* au foyer, tremblant que quelque malheur lui soit arrivé, inquiète du sort qu'il lui ferait au retour ! Et puis, successivement, tous ses aînés étaient morts misérables, souffreteux, n'ayant jamais fait que traîner une triste vie épuisée dans sa source ! Mais elle était si bonne, si patiente, que jamais elle ne murmurait.

Lui mort, la pauvrette était restée au logis avec son marmot, son dernier amour sur terre, sa seule joie. Il était ravissant, le petit chérubin, et puis si affectueux pour sa mère ! mais il était si frêle que le moindre vent pouvait l'emporter.

L'argent manqua bientôt à la maison, le bûcher acheva de se vider, et, le soir tombant, la mère et l'enfant en étaient réduits à se coucher de bonne heure pour ne pas frissonner tout courbés devant un foyer sans lumière et sans feu.

Noël approchait. Le pauvre enfant, fatigué par des privations prolongées et la rigueur du froid, tomba malade. Et la mère se

dit : « Lui aussi il mourra ! » Et ce désespoir navra le cœur de la veuve.

Mais il était brave, le petit, et, quand il voyait sa mère se détourner pour essuyer une larme furtive, il lui disait : Console-toi, mère, le petit Jésus dans la nuit de Noël m'apportera la santé par la cheminée ! Et la mère souriait tristement. — Noël vint.

— Je voudrais bien aller voir la crèche et la bonne Vierge, et saint Joseph ! Y a-t-il, comme l'année dernière, des moutons qui paissent dans la mousse, et des bergers qui jouent de la flûte ?

— Oui, bientôt nous irons les voir. Mais ce soir le vent souffle trop fort, et le froid est trop vif. Reste bien chaud sous tes couvertures ; je demeurerai près de toi, nous veillerons ensemble.

— Tu me chanteras un noël et je croirai que je suis près de la crèche avec toi.

— Lorsque j'étais jeune fille, dans les longues soirées de l'avent nous entonnions des noëls en famille pendant le travail. Veux-tu que je te chante le noël des métiers d'Angers :

O merveille des merveilles !
O amour sans fin !

ou bien le noël des chanoines :

Venez à Saint-Maurice,
Tous serviteurs de Dieu....

— Chante-moi ton noël préféré, les noël des aubergistes, celui qui raconte que la Sainte Vierge était bien pauvre et qu'à Bethléem elle fut repoussée de toutes les maisons.

La mère alors, d'une voix qui avait été belle et que la tristesse rendait touchante ce soir-là, chanta pour son petit malade le doux noël :

Nous voici dans la ville
Où naquit autrefois
Le roi le plus habile
Et le plus saint des rois.

et plus d'une fois ses larmes se mêlèrent à son chant.

— Bonne mère, dit l'enfant, puisque je ne puis aller auprès du petit Noël, tu iras seule ; je resterai bien tranquille à la maison ; et, pendant que tu prieras à la crèche, tu verras que le petit Jésus nous bénira. Tu veilleras sur lui là-bas à l'église, et ici mon bon ange veillera sur moi ; il me bercera, si je m'éveille. Pose mes petits sabots dans la cheminée ; peut-être, pendant que je dormirai, y mettra-t-il quelques marrons ou même une orange ; et, si je ne dors pas, je n'aurai pas peur à sa venue : un ange du bon Dieu ne fait pas peur aux enfants, et je lui dirai : « Bonjour, bel ange ! »

La mère avait une secrète envie d'aller demander à Jésus de Noël la guérison de son enfant, et comme un pressentiment de quelque bonheur.

Elle s'habilla en hâte, recommanda au petit de ne pas se découvrir, et. après un long regard et un sourire noyé dans les larmes, elle partit.

En même temps une voisine partait une lanterne à la main ; elle la hèla, car l'église était loin et sur les bords du chemin étroit le vent avait amoncelé la neige.

Les deux femmes allaient presque sans mot dire, frileuses, et toutes recoquillées pour donner moins de prise au froid.

Dans le ciel bleuté les étoiles brillaient limpides : on eût dit des boutons d'or semés dans un champ de lin fleuri. Des rayons blancs sans chaleur descendaient sur les nappes neigeuses de la terre. Là-bas les cloches carillonnaient joyeuses et leurs voix harmonieuses parlaient du ciel, pendant que les arbres mariaient leurs grincements aux frissons de la bise qui secouait follement la neige.

Lorsque les pauvres femmes entrèrent, l'église était pleine ; devant l'autel éblouissant, le prêtre en chape d'or, accompagné de quatre choristes rouges qui portaient des cierges, chantait la généalogie.

Selon la coutume, la crèche avait été dressée dans le transept de gauche, à l'autel de la Sainte Vierge. Sous un rocher en papier peint, dans une petite corbeille d'osier garnie de paille un bébé de cire était couché, les bras tendus vers les adorateurs ; tout près, l'âne et le bœuf semblaient avoir conscience qu'ils représentaient tout le règne animal près du berceau du Dieu

fait Homme. On avait aussi acheté une belle sainte Vierge en voile blanc, en manteau bleu, qui les mains jointes regardait amoureusement son divin Fils. Saint Joseph était là, et les bergers à genoux, la musette suspendue au cou, le chapeau à la main, dans une attitude respectueuse et naïve.

La pauvre mère prosternée adressa ses premières prières au Jésus de la crèche ; puis elle demanda à la mère de l'Enfant-Dieu de guérir son petit enfant qu'elle avait laissé malade au logis. Pour exciter sa ferveur, elle s'était tournée vers l'étable de Bethléem. Mais ses yeux ne rencontrèrent point l'image de Marie, et il lui sembla voir près du berceau une forme lumineuse très pâle et très douce. Où donc est Marie, la Vierge Mère ? Sa place n'est-elle pas près du berceau de son Fils ?

Et les femmes chuchottaient entre elles ; elles ne pouvaient en croire leurs yeux. Quelle est donc, se demandaient-elles, cette lumière extraordinaire qui brille à la place de la Vierge ?

L'office s'acheva. Chacun quitta l'église pour s'en aller réveillonner gaiement en famille. Les hommes et les enfants, peu curieux, ne s'étaient aperçus de rien ; la casquette sur les oreilles, les mains dans les poches, ils regagnaient sans tarder la maison où les attendait un bon feu. Mais les femmes caquetaient sous le porche. Plusieurs prétendaient avoir vu une lumière surnaturelle près de la Crèche. Même certaines qui avaient passé la nuit entière à l'église assuraient que la Vierge était là d'abord et puis soudain elle avait disparu, et à sa place on avait vu cette forme lumineuse. C'était au commencement de l'office qu'elle s'était évanouie, et depuis on ne l'avait pas revue.

Nos villageoises revinrent vers leurs maisons lointaines, commentant ce prodige. Or, en approchant, il leur sembla que toute la chambre où la veille elles avaient laissé l'enfant malade était illuminée.

Quel feu joyeux flambait donc dans le foyer toujours si triste de la pauvre veuve ?

Elles entrèrent curieuses, mais confiantes. Le petit était levé.

— Déjà ! fit-il, en voyant sa mère de retour. Et, comme sa mère s'avançait, il suivait des yeux, ravi, une forme blanche qui disparaissait dans le foyer ; et, quand il ne resta rien, il poussa un soupir.

— Mais que s'est-il passé? qui donc est venu pendant notre absence? dit la pauvre femme, pleurant de joie de voir son fils guéri et toute sa maison transformée.

— Je rêvais que ce devait être bien beau, la messe de minuit et la crèche de Noël ; puis, je ne sais comment, j'allais visiter le petit Noël, et je lui donnais toutes mes billes pour s'amuser. Alors je m'éveillai tout doucement. Une belle dame était assise près de mon berceau et me regardait avec amour. Je sentis bien que j'étais guéri. Je me levai sans difficulté. Des sabots neufs et des vêtements très chauds étaient près de mon lit ; le foyer flambait, le bûcher et la huche étaient remplis.

La mère embrassa follement son enfant.

— L'as-tu reconnue? T'a-t-elle dit son nom?

— Je ne sais pas son nom. Elle avait un voile blanc et un manteau bleu, comme la bonne Vierge qui l'année dernière veillait sur le petit Jésus de Noël. Mais elle était si belle que je n'osais d'abord lui parler, et j'avais peur de la faire partir. Enfin, je lui dis bien bas, à genoux : « Belle dame, qui avez été si bonne, dites-moi qui vous êtes, et où vous demeurez, afin que ma mère et moi nous puissions vous remercier. » Je vois encore le long regard affectueux qu'elle porta sur moi. Alors il me sembla qu'elle me répondait avec un divin sourire : « Je suis ton autre mère. » — Vous êtes entrée ; elle a disparu.

La pieuse mère pleurait. Elle avait compris le gracieux miracle de la substitution des mères. Pendant qu'elle avait prié à l'église près de la crèche de Jésus, Marie elle-même, la douce mère du Ciel, avait passé la veillée de Noël au berceau de son pauvre enfant.

Henry C.

SONNET

J'ai revu le village où coula ma jeunesse
Comme un ruisseau limpide entre des bords fleuris ;
Mon âme s'est émue, et les pleurs et les ris
Ont versé dans mon âme une aimable tristesse.

Tout ce que j'ai revu me prêche la sagesse.
Enfant, ceux avec qui je jouais sont tout gris ;
Plus de flamme vivante en leurs regards flétris ;
Sur tous s'appesantit la main de la vieillesse.

J'ai voulu vous revivre, ô mes jeunes années,
Ranimer votre éclat, fleurs trop vite fanées,
Et respirer encor votre parfum béni.

Vous sonnerez ma mort, cloches de mon baptême ;
Je viens au sol natal dire l'adieu suprême,
Comme l'oiseau blessé vient mourir à son nid.

H. C.

CHRONIQUE DES FACULTÉS

Les élèves des Facultés catholiques ont eu, pendant les quelques jours qui ont précédé la fête de l'Immaculée-Conception, les exercices de la retraite annuelle. Le P. de Régnon, S. J., la prêchait. Sa parole, vive et familière, a produit, j'aime à le croire, les meilleurs fruits ; en tout cas, elle a été écoutée avec grand intérêt : nul ne dormait, dans l'auditoire du bon Père. Le matin de la fête de l'Immaculée-Conception, qui est la fête patronale des Facultés, professeurs et élèves s'agenouillaient ensemble à la table sainte, dans la chapelle des Internats, pour recevoir celui qui s'est appelé lui-même le *Dieu des sciences*, et qui est la source de toute pureté et de tout amour généreux. — Au salut de l'après-midi, les professeurs des quatre Facultés récitèrent la profession de foi de Pie IV et de Pie IX ; puis, les uns après les autres, ils jurèrent d'y être fidèles : *Haec ego N... spondeo, voveo et juro. Sic me Deus adjuvet et haec sancta Dei evangelia.* — Le soir, vers huit heures, tous étaient de nouveau réunis dans les salons des internats, où les jeunes gens nous donnèrent une séance inté-

ressante et variée, entrecoupée de morceaux de musique et de gais monologues.

***

J'arrive un peu tard pour vous parler des examens de novembre. Mais ces examens n'étaient pas achevés quand parut notre dernier numéro. C'est mon excuse.

Les élèves de la Faculté de droit qui avaient été ajournés en juillet, ont tous « purgé » leur échec en novembre, à l'exception de *deux* qui n'ont réussi qu'à une partie de l'examen. — Le succès de M. Hommay, à son troisième examen, porte à *six* le nombre des licenciés en droit qui préparent en ce moment leur thèse de doctorat. J'espère que j'aurai bientôt à vous signaler les *soutenances* des six candidats.

La Faculté des sciences a eu un beau succès en Sorbonne. M. l'abbé Lorin, du diocèse d'Angers, a été reçu licencié ès sciences mathématiques, classé *deuxième* sur plus de trente candidats.

Un élève de la Faculté des lettres, le P. Rameau, S. J., a été reçu licencié par la Faculté de Bordeaux, *premier* avec mention *assez bien*.

Je vous rappelle aussi qu'un ancien étudiant de la Faculté des lettres et de la Faculté de droit, M. Paul Bonnet, du Longeron, a été admis *premier* à l'École des chartes, au concours de cette année.

***

M. l'abbé Berthaud, professeur de philosophie, directeur de l'école libre de la Grand'Maison, à Poitiers, ancien élève de notre Faculté, a conquis le diplôme de docteur ès lettres, en décembre dernier, devant la Faculté de Besançon.

Le sujet de la thèse latine était : *Sancti Augustini doctrina*

de pulchro ingenuisque artibus e variis illius operibus excerpta. Le *Traité du beau,* de saint Augustin, est perdu ; M. Berthaud a essayé de le reconstituer d'après les autres ouvrages du savant évêque. Il a remis le philosophe chrétien à sa place, dans cette succession brillante de philosophes artistes, qui va de Pythagore et de Platon jusqu'à ceux de notre époque. « ...Itaque inlustratur S. Augustini de *Pulchro* doctrina, quæ, tanquam in catena perpetua anulus aureus, cum Platone et Pythagora hujusce aetatis philosophos, qui de pulchro scripserunt, conjungit et conserit. » (P. 112). — Cette thèse est dédiée à M. l'abbé Pasquier, *ornatissimo et doctissimo viro.*

La thèse française a pour titre : *Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, et sa philosophie* (1070-1154). Elle est dédiée à Sa Grandeur Mgr Juteau, évêque de Poitiers, *en hommage de reconnaissance et de filiale affection.*

« A côté des philosophes (Scot Érigène, saint Anselme, Guillaume de Champeaux, Abélard, saint Thomas d'Aquin), qui paraissent briller au premier rang dans l'histoire de la scholastique, il en est d'autres moins connus, mais dont la physionomie mérite cependant d'éveiller notre intérêt. De ce nombre est Gilbert de la Porrée. Un injuste oubli semblait peser sur sa mémoire. C'est à peine si les biographes lui ont consacré quelques pages. Quand ils ont parlé de ses discussions avec saint Bernard et de la « condamnation » de ses erreurs théologiques au concile de Reims, il leur semble qu'il n'y a plus rien à dire à son sujet. De ses ouvrages, pourtant nombreux, dont quelques-uns furent très célèbres au moyen âge, ils ne disent rien ou presque rien. Ils se contentent d'en donner plus ou moins exactement le catalogue. » (P. 16.) M. l'abbé Berthaud, à la suite de M. Hauréau, a « vengé la mémoire injustement méconnue de Gilbert » et a fait ressortir la valeur du philosophe scolastique.

Le titre des chapitres — une analyse détaillée m'entraînerait trop loin — indiquera suffisamment au lecteur l'intérêt qui s'attache à cette étude. — *Introduction : bibliographie ; sujet de cette étude.* — I. *Études de Gilbert de la Porrée. Ses maîtres.* — II. *Le professeur, la philosophie scolastique et le professorat de Gilbert de la Porrée.* — III. *Le logicien.*

« *Liber sex principiorum* ». — IV. *Le métaphysicien. Le livre des* CAUSES. — V. *Le métaphysicien* (suite). *Les commentaires sur Boëce.* — VI. *L'évêque aux conciles de Paris et de Reims.* — VII. *L'évêque. Ses dernières années.* — *Conclusion.* — *Appendice : bibliographie théologique de Gilbert de la Porrée.*

La thèse, avec l'appareil scolastique indispensable dans un tel sujet, est intéressante [1]. Nos compliments à l'auteur qui a obtenu l'*unanimité* des suffrages de la Faculté.

***

Le jeudi 8 décembre, s'est tenue, au palais universitaire, la réunion annuelle de la Faculté de droit, où l'on proclame les lauréats des *concours* de fin d'année.

Le rappporteur était M. Perrin, professeur de droit civil. Il a résumé les différents travaux qui avaient été remis à la Faculté. En juge impartial, il a montré les défauts et la qualité de chacun des mémoires déposés, signalé les imperfections et les lacunes, en même temps qu'il mettait en relief les qualités du concurrent. Nous ne pouvons donner ce *rapport*, qui manquerait d'intérêt pour les lecteurs de la *Revue*. Mais nous avons un véritable plaisir à publier le nom de tous les travailleurs dont la Faculté a récompensé les efforts et le mérite. — Voici la liste des sujets proposés et des récompenses accordées :

Troisième année. — Droit civil. *Des effets de la cession de créance à l'égard des tiers et particulièrement à l'égard des créanciers du cédant.*

[1] La thèse latine et la thèse française ont été imprimées chez Oudin et Cie, 4, rue de l'Éperon, Poitiers. Il y a une chose dont je ne féliciterai point l'éditeur : les esprits et les accents grecs, dans les quelques phrases citées en note ou au cours de l'ouvrage, sont semés à tort et à travers, d'une façon déplaisante.

Mention honorable, à M. A. Froger, de Saint-Denis-d'Orques (Sarthe).

Deuxième année. — Droit civil. *Des effets du partage d'ascendants et des causes pour lesquelles il peut être annulé ou rescindé.*

Médaille d'argent, à M. P. Seigner, de la Flèche.

Mention honorable, à M. P. Bruère, de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine.

Droit administratif. *De la comptabilité publique : son objet, ses divisions.* (*Traiter spécialement de la comptabilité législative.*)

Médaille d'argent, à M. P. Seigner.

Mention honorable, à M. Achille Roffay, d'Angers.

Première année. — Droit civil. *Composition et attributions du conseil de famille.*

Médaille d'argent, à M. Georges Fourrier, d'Angers.

Mention honorable, à M. Alph. Mellet, d'Angers.

Économie politique. *Le droit de coalition et de grève constitue-t-il un droit naturel que le législateur doit reconnaître ? Cette reconnaissance a-t-elle été avantageuse ou nuisible à la classe ouvrière ?*

Médaille de bronze, à M. P. Milon, de Chanzeaux (Maine-et-Loire).

Mention honorable, à M. Georges Fourrier.

Dans la même réunion, la *médaille de vermeil*, prix annuel de l'Association amicale des anciens étudiants, a été décernée publiquement à M. Amédée Froger, de Saint-Denis-d'Orques (Sarthe). Toutes nos félicitations au jeune étudiant de troisième année, qui a été l'objet de cette flatteuse distinction.

***

Le mardi 20 décembre, on inaugurait un nouveau cours à la Faculté de théologie : le *cours de patristique et d'histoire ecclésiastique*. Devant une belle assistance, le R. P. dom

Cabrol, prieur de Solesmes, faisait sa première leçon, qui fut très goûtée. Nos lecteurs ont pu juger par eux-mêmes du charme qu'elle présentait, puisque le savant professeur a bien voulu la rédiger pour cette *Revue*[1]. — Nous adressons nos souhaits de bienvenue les plus aimables au professeur qui est venu grossir nos rangs. et nos remerciements au collaborateur qui nous a donné cette marque de sympathie, nous promettant, du reste, d'autres travaux pour l'avenir. Nos remerciements vont ensuite, très profonds et très respectueux, au Révérendissime Père abbé de Solesmes et à la grande famille bénédictine. En resserrant les liens qui unissaient Solesmes et Angers, ils ont témoigné du vif intérêt qu'ils portent aux Facultés catholiques de l'Ouest et à l'œuvre de l'enseignement supérieur chrétien.

***

Le Comité directeur pour l'organisation des Facultés catholiques continue ses travaux. Il y a eu des réunions à Rennes, à Laval, à Fougères, à Vitré, à Luçon, à la Roche-sur-Yon, à Niort, à Angers; des comités régionaux ont été formés dans toutes ces villes, et, presque partout, des comités de dames patronnesses. Je vous donnerai, là-dessus, des renseignements aussi complets que possible dans le numéro d'avril; à cette date, je l'espère, ils seront formés dans *tous* les diocèses rattachés aux Facultés catholiques de l'Ouest, et fonctionneront partout.

Aujourd'hui, je me bornerai à vous transcrire les comptes rendus de deux importantes réunions.

[1] Dom F. Cabrol a entrepris une série de travaux théologiques, sous ce titre : *Études de théologie historique et critique.* Un de ces mémoires a pour objet d'examiner et de réfuter un travail de M. V. Courdaveaux, sur Tertullien. Il est intitulé : *Tertullien, selon M. Courdaveaux.* (Librairie Delhomme et Briguet.)

D'abord la réunion de Rennes. La relation en a été faite par le *Journal de Rennes,* sous la signature B. P.

La réunion annoncée a eu lieu hier sous la présidence de S. G. Mgr Gonindard, coadjuteur de Son Éminence.

A l'ouverture de la séance, Mgr Gonindard a donné immédiatement la parole à M. Léon Hoüitte de la Chesnais, qui devait prononcer la conférence.

M. de la Chesnais parle avec autant de facilité que de distinction; sa parole chaude et vibrante a eu vite fait de conquérir son auditoire et les applaudissements n'ont pas été ménagés au jeune et sympathique conférencier.

Nous ne pouvons donner aujourd'hui qu'un court et bien incolore résumé de ce beau discours; nous tenons cependant à en faire connaître à nos lecteurs les points principaux.

L'orateur remercie d'abord Monseigneur d'avoir bien voulu présider la réunion. Mgr Gonindard semblait prédestiné par son passé à s'occuper de la grande œuvre de l'enseignement supérieur chrétien. Sa Grandeur n'a-t-elle pas été pendant plusieurs années le très distingué directeur de la grande école des Chartreux de Lyon, qui a pour objet de former des licenciés et des docteurs?

L'orateur rend hommage à M. l'amiral de Langle, ce digne représentant de la marine française qui, par son héroïsme sans défaillance, console notre patriotisme attristé. Il annonce que l'amiral a bien voulu accepter la vice-présidence du Comité; puis il entre dans le vif de son sujet.

Les œuvres de longue haleine sont toujours difficiles, dit-il. A l'heure de l'enthousiasme succède l'heure des difficultés; les objections se présentent à l'esprit, et l'indifférence compromet les premiers succès.

L'orateur veut répondre à toutes les objections adressées à l'œuvre des Facultés catholiques, et il est assuré d'avance qu'en rappelant leur passé, en indiquant leur situation présente, il réussira à assurer leur avenir.....

(Il retrace l'histoire de la fondation, répond aux objections, établit le budget nécessaire pour le fonctionnement des Facultés catholiques, et annonce l'association.)

Mais pourquoi, dira-t-on, une association? Parce que nous voulons *associer* ses membres à la prospérité et à l'avenir des Facultés. Nous

voulons établir une sorte d'alliance ou de ligue pour les grands intérêts de l'enseignement supérieur chrétien.

C'est pour cela que nous faisons appel aux dames. Par leur dévouement et par leur zèle, elles peuvent nous donner un concours puissant et inappréciable. Avec leur appui, nous sommes sûrs de réussir. Et il le faut ; car, si notre cause pouvait être perdue, si nous devions voir réduites à néant toutes ces grandes choses qui ont déjà été faites, si nous voyions condamnée à une sorte de banqueroute morale cette œuvre qui a été fondée sur la parole des évêques, il faudrait courber la tête et pleurer sur l'avenir. Mais il n'en peut être ainsi, il ne peut être dit que l'Église n'a pas su profiter d'une liberté qui lui restait encore, qu'elle a laissé protester ses promesses et sa parole.

On dira : « Mais quelle est l'utilité ? Les jeunes gens qui sortiront des Facultés catholiques seront notés comme cléricaux et se verront fermer les portes des carrières de l'État. » — Ce n'est pas le séjour dans une Faculté catholique qui produira cet effet ; bien d'autres circonstances, on ne le sait que trop, suffisent pour mériter cette note d'ostracisme.

On dit encore : « Mais l'enseignement de l'État nous offre des garanties suffisantes ».

Certes, je suis le premier à rendre hommage à l'esprit éclairé et aux convictions chrétiennes de beaucoup de professeurs de l'État, et nul ne se réjouira plus que moi de voir la ville de Rennes obtenir la création d'une de ces Universités régionales dont on parle aujourd'hui. Mais, s'il faut s'incliner devant les qualités des personnes, il faut bien dire que l'esprit de l'enseignement reste ; les personnes disparaissent ; et quel sera cet enseignement dans vingt ans ? Il serait injuste de dire que l'Université est libre-penseuse ; mais il est certain que la libre-pensée trouve parmi ses membres de trop nombreux adeptes. D'ailleurs, la concurrence est toujours une bonne chose, et c'est elle qui souvent impose la sagesse.

Jeunes gens qui m'écoutez, nous comptons sur vous ; vous aurez de rudes combats à soutenir ; venez donc chercher des armes pour défendre vos croyances et vos idées.

Enfin, le conférencier termine par une très belle péroraison que nous regrettons de ne pouvoir qu'indiquer d'un mot.

Duguesclin, dit-il, revenant à Rennes après ses victoires, jetait un regard d'approbation satisfaite sur les rudes joûtes par lesquelles les

jeunes chevaliers se préparaient aux combats de la grande guerre, et il disait, en se rappelant sa jeunesse : « C'est là que j'ai gagné Cocherel et toutes mes victoires ».

Nous aussi, quand nous verrons plus tard l'Église victorieuse et vaillamment défendue par des chrétiens vigoureux, nous pourrons dire, en nous rappelant les dures années de luttes et les combats que nous aurons livrés pour elle : C'est là que nous avons remporté les victoires dont nous profitons aujourd'hui.

Ces paroles, prononcées d'un ton vibrant, ont été saluées par les plus chaleureux applaudissements. Ils ont montré au conférencier avec quel plaisir il avait été écouté, et, — ce qui vaut mieux, — ils lui ont prouvé qu'il avait gagné sa cause.

Mgr Gonindard a prononcé ensuite une paternelle allocution, remplie à la fois de sentiments élevés et de conseils pratiques. Nous ne pouvons que la résumer en quelques lignes.

Mgr le Coadjuteur remercie d'abord et félicite M. Hoüitte de la Chesnais ; il vient de montrer ce que peut la foi alliée à un noble esprit et à un noble cœur. Sa parole forte, lumineuse, chaleureuse et ardente, porte la conviction dans les âmes ; il faut le remercier de mettre son beau talent au service de l'enseignement catholique et de l'Église.

Il faut féliciter aussi un de nos compatriotes, professeur à la Faculté d'Angers, qui, par son activité et son dévouement, a formé l'association à Saint-Malo et à Rennes. On peut dire qu'il a remué ciel et terre : le ciel par ses prières, et la terre par ses démarches et son activité infatigables. Et l'on peut remuer sans crainte le sol breton, car il est inépuisable.

Certes, les charges sont nombreuses, des églises neuves s'élèvent dans beaucoup de paroisses pour remplacer des temples en ruines ; pour remédier à une loi fatale, il a fallu construire de nombreuses écoles : et que d'autres œuvres encore !

Quand une femme répandit du parfum sur les pieds du Sauveur, des assistants dirent : « *Ut quid perditio hæc !...* Il aurait mieux valu vendre ce parfum et en donner le prix aux pauvres. » Mais Notre-Seigneur approuva Magdeleine en disant : « Vous aurez toujours des pauvres parmi vous ».

Les œuvres de charité sont admirables, mais elles ne doivent pas faire oublier l'aumône de l'intelligence, le haut enseignement chrétien.

Donnez donc pour cette œuvre, qui assure la formation d'une jeunesse catholique, savante et dévouée.

Si le grand évêque d'Angers était présent, son cœur se réjouirait en voyant ces efforts tentés pour une œuvre qui lui était si chère. Les évêques fondateurs de l'Université veulent la continuer; et je suis l'interprète de notre vénéré Cardinal en vous demandant de lui donner votre concours. Si sa santé le lui avait permis, il vous aurait apporté ses conseils, avec cette haute autorité et cette note si vraie qui caractérisent sa parole; et il vous aurait dit, j'en suis certain, ce que je vous dis moi-même.

Formez donc un comité comme il en existe déjà dans beaucoup d'autres villes; donnez-lui votre obole et votre concours moral, vous aurez fait par là un acte méritoire et qui vous sera compté plus tard.

Ces derniers mots ont été accueillis par de longs applaudissements.

Ensuite, la réunion de Laval. Le *Journal de Mayenne*, du jeudi 1er décembre, en a fait la relation que voici :

Réunion d'élite, hier soir, au siège de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

M. Léon Hoüitte de la Chesnais, le sympathique conférencier déjà si apprécié dans notre pays, devait faire une conférence *sur les Facultés catholiques de l'Ouest*, établies à Angers.

Monseigneur l'Évêque présidait.

A droite et à gauche de Sa Grandeur avaient pris place MM. les vicaires généraux et M. le docteur Bucquet, président de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

Mgr Sauvé, ancien recteur des Facultés catholiques, président d'honneur du Comité lavallois, a regretté vivement que son état de santé ne lui permît pas d'assister à la séance.

Devant l'estrade, et au premier rang, le Comité des Dames patronnesses.....

M. l'abbé Lemaître, vicaire général, président du Comité, ouvre la séance. Avec cette netteté, « qu'il porte en toutes choses », selon le mot de Monseigneur, M. le vicaire général rappelle les droits imprescriptibles de l'Église à l'enseignement, les nobles luttes des catholiques contre l'absolutisme de l'État moderne, le succès couronnant les efforts de ces vaillants, et la liberté de l'enseignement aux trois

degrés, conquise d'étape en étape : 1833, 1850, 1875. La dernière de ces victoires, et non la moins mémorable, a donné naissance aux Universités catholiques. C'est de ces Universités, et spécialement de l'Université de l'Ouest, que M. Léon Hoüitte de la Chesnais doit nous entretenir.

C'est un apôtre que M. de la Chesnais ; mais, chose rare, un apôtre qui a pour lui la distinction de langage d'un vrai lettré.

Tout d'abord, l'éminent conférencier salue Mgr l'Évêque de Laval. Retraçant sa carrière, il rappelle qu'il avait été l'aumônier très distingué de cette marine française, qui, par son héroïsme sans défaillance, console aujourd'hui notre patriotisme attristé. Il n'oublie pas de dire, non plus, que la bonté qui, selon le mot de Bossuet, est la mesure de l'âme humaine, est le caractère même de Monseigneur.....

Puis, il donne sa conférence, lumineuse, pleine de faits intéressants, et il la termine par la poétique légende de la ville d'Is.

Monseigneur l'Évêque prend alors la parole, regrettant, dit gracieusement Sa Grandeur, de venir après deux orateurs qui ont déjà si bien traité la question.

Monseigneur montre d'abord que l'enseignement supérieur chrétien est le complément nécessaire de l'enseignement secondaire chrétien. Avec sa haute autorité, il répond à une objection : « Mais l'enseignement de l'État nous offre des garanties suffisantes ? » Il serait injuste, sans doute, de soutenir que l'Université est libre-penseuse, mais il est certain que la libre-pensée trouve parmi ses membres de trop nombreux adeptes.

Puis Monseigneur montre combien Laval peut profiter de l'Université catholique. Angers est dans le voisinage ; c'est un pays ensoleillé. A l'âge où les mœurs courent de grands dangers, le régime des internats est une garantie ; les professeurs ont fait leurs preuves par les succès de leur enseignement et le mérite de leurs travaux.

Enfin — il appartenait à Sa Grandeur de donner la note juste — si Mgr Freppel, « à qui je veux rendre encore une fois l'hommage de ma vénération et de mes regrets », a été le promoteur, le fondateur de l'Université catholique, s'il a donné à cette grande œuvre le développement et la fécondité, il est vrai de dire que, sans le concours des évêques et la générosité des fidèles, il n'aurait pu ni la créer ni la soutenir. Ce n'est donc pas seulement l'Université d'Angers que

nous vous prions de soutenir, c'est notre Université à tous. « Nous sommes de la maison ». Donnez votre concours moral, ouvrez largement vos bourses; vous aurez fait par là un acte méritoire et qui vous sera compté plus tard.

L'assemblée s'est retirée profondément émue des paroles qu'elle venait d'entendre.

***

J'ai toujours grand plaisir à vous parler des travaux de nos professeurs et des anciens élèves de nos Facultés. Dois-je me plaindre de la modestie de quelques-uns, qui ne m'envoient pas ou qui m'envoient trop tard ce qu'ils produisent? Ma demande, cependant, avait été faite d'une manière aimable et pressante. Je la réitère aujourd'hui, comptant bien qu'elle sera entendue et plus promptement exaucée, à l'avenir. — Pour cette fois, la cueillette est bonne. Jugez-en plutôt.

Parmi les travaux dûs à la plume des professeurs, je vous cite:

La Culture pratique dans l'Ouest, améliorations a lui apporter, par F. Nicolle[1]. Il y a bien des questions intéressantes dans ce petit volume, ainsi que vous l'apprendra la table des matières, que je reproduis ici, pour vous exciter à lire l'ouvrage tout entier : I. *Exigences des plantes.* — II. *Entretien de la fertilité du sol par la culture et le fumier. Emploi des fumiers.* — III. *Les engrais complémentaires.* — IV. *Les besoins du sol.* — V. *Les assolements.* — VI. *Culture et instruments.* — VII. *Plantes céréales.* — VIII. *Plantes sarclées.*

[1] Un volume de 200 pages. — Paris, Marchal et Billard, 27, place Dauphine et rue Soufflot, 7. Prix : 2 fr. 50. En vente au *Syndicat agricole*, Angers, et chez les principaux libraires.

— IX. *Chanvre. Colza. Graines potagères.* — X. *Les légumineuses et les plantes non sarclées.* — XI. *La prairie.* — XII. *Le bétail.* — XIII. *Le mouton.* — XIV. *Le porc.* Toutes questions d'un grand intérêt pour la culture, comme vous le voyez. — Quant au but poursuivi dans ce travail, l'allègre petite préface, mise par l'auteur en tête de son ouvrage, va vous le révéler.

« Le livre que je présente aujourd'hui au public est destiné particulièrement à tous ceux que la terre intéresse dans notre région de l'Ouest. J'ai tâché de le rendre aussi élémentaire que possible ; j'ai tâché surtout, et c'était là le plus difficile, de me mettre toujours à la portée de mes lecteurs auxquels le sens des termes techniques échappe si souvent, lorsqu'il s'agit de chimie.

« On reconnaîtra, je l'espère, en me lisant, que je ne prétends pas apporter des innovations dans une culture généralement bien entendue, mais plutôt des perfectionnements, des améliorations. En agriculture, comme en politique, les révolutions ne valent rien ; il faut améliorer ou changer sagement, à la manière de nos pères du moyen âge, que l'on traiterait volontiers de sauvages aujourd'hui, et qui peuvent pourtant nous donner des leçons dans l'art d'administrer nos affaires particulières aussi bien que les affaires publiques..... »

OBSERVATIONS SUR LA VENTE DES BIENS DE L'ÉVÊCHÉ D'ANGERS, par M. A. Gavouyère. — Le travail du savant doyen de la Faculté de Droit a paru dans la *Revue catholique des Institutions et du Droit.*

En bon juriste, M. A. Gavouyère expose les faits ; puis il passe à la discussion du décret du 30 juillet 1892, qui autorisait l'aliénation d'un certain nombre d'immeubles considérés comme faisant partie de la *Mense.* La valeur juridique de ce décret, dit-il, est nulle, aussi bien à raison de la condition des immeubles mis en vente, que pour défaut de qualité chez le vendeur. Et il le prouve clairement.

VIE DE L'ADMIRABLE SAINTE ALPAIS, VIERGE ET BERGÈRE DU DIOCÈSE DE SENS, par l'abbé Victor Martin.

L'histoire de ce livre serait curieuse à raconter ; je me borne aux faits principaux. M. l'abbé Boiselle, curé de Cudot-Sainte-Alpais, au diocèse de Sens, gardien du tombeau de l'*admirable Sainte* et de l'église qui lui est dédiée, voulait une vie populaire de la bergère qui a illustré sa paroisse. Par quelle voie il vint trouver M. Martin, je n'ai pas le temps de vous le dire. La vie écrite, il l'imprima lui-même. Le travail fut long, comme vous le pensez ; mais *le temps ne fait rien à l'affaire*. Le livre, sorti de ses humbles presses, a vraiment gracieuse tournure et bon aspect.

Ce que vaut le livre lui-même, les approbations de quatre évêques *(Sens, Blois, Orléans, Nantes)* pourraient vous le dire éloquemment. Je me contente de vous citer l'éloge qu'en a fait Mgr Laborde, évêque de Blois.

« Mon cher Monsieur Martin,

« On vous avait prié d'écrire en l'honneur de Sainte Alpais quelques pages bien simples, qui fussent en quelque sorte l'écho de la dévotion populaire. Vous avez répondu à cette invitation comme vous deviez le faire : d'une plume alerte et gracieuse, vous avez tracé les récits les plus charmants et les plus propres à édifier.

« J'ai lu, pour ma part, avec un plaisir extrême, ce petit livre consacré à l'humble et sainte bergère du Gâtinais. Je me demande comment on eût pu nous rendre mieux cette physionomie à part, où l'on ne sait ce qu'il faut le mieux admirer. Quelle humilité ! Quelle patience ! Quels élans d'un cœur virginal vers son divin époux ! Et, d'un autre côté, quelle vie merveilleuse avec ces visions célestes, ces extases continuelles, ces miracles sans nombre ! — Bien d'autres, après moi, trouveront que le temps s'est écoulé trop rapidement dans cette lecture attrayante.

« Je vous remercie, cher Monsieur Martin, ainsi que le digne curé qui s'est fait l'éditeur de ce pieux ouvrage, et je vous prie de croire à mon ancienne et bien sincère affection.

« † CHARLES, évêque de Blois. »

Maintenant, vous dire que ce livre est lestement mené, tout parfumé d'onction et de piété, est chose inutile. Tant pis ! Je m'en console, en vous citant une page attachante et fort curieuse, où est raconté par le moine des Écharlis, un contemporain de la sainte bergère, et qui écrivait comme sous sa dictée, un fait vraiment étrange. La sainte a été en extase. Et on l'interroge.

« Que savez-vous de ce qui se passe en vous-même ? Que sentez-vous, qu'éprouvez-vous ? » — Et, dans son angélique et humble simplicité, la vierge répond modestement :

« Suis-je ravie en esprit hors de mon corps, ou ne le suis-je point ? Je n'ai pas la prétention d'oser le dire, je ne veux pas l'affirmer. Je n'en sais rien, Dieu le sait, lui seul qui sait tout, qui me fait voir ce que je vois, durant cet état qui n'est, me semble-t-il, ni la veille ni le sommeil, et que j'appellerai plutôt une heureuse quiétude. Néanmoins, s'il est permis de le dire, et bien que je n'ose l'assurer, une fois il m'a semblé être ravie hors de mon corps.

« A quel instant précis, comment mon âme se dégagea-t-elle de mon corps ? Je l'ignore. Cet effet du ravissement fut si prompt, si insensible ! En un clin d'œil, mon âme fut affranchie de sa chair, à peu près, il me semble, comme un voyageur pressé, courant sur le chemin et tout entier à sa course, laisse, sans s'en apercevoir, glisser de ses épaules le manteau léger qui les couvrait. Il n'a conscience de la chute de son manteau qu'au moment où se sentant moins vêtu, et se retournant pour regarder derrière lui, il aperçoit son vêtement gisant à terre. Telle, si je ne me trompe, mon âme, à mon insu, quitta soudain mon corps, et je n'eus le sentiment de cela qu'au moment où, dépouillée de sa chair, mon âme se mit à regarder ce corps, immobile en son lit. Elle prenait plaisir à le considérer : elle le trouvait très beau, très agréable à voir, ressentant en elle la volonté de le ressaisir, et, passant à l'acte, quoique la charge fût lourde, elle se livrait envers lui à des mouvements très affectueux, comme si elle l'eût enveloppé de son étreinte et couvert de ses tendres embrassements.

« Quand et comment — plus vite qu'on ne saurait le dire — mon âme revint-elle à mon corps ? Je ne m'en aperçus pas

mieux. Il m'arriva ce qui arrive au passager endormi dans le navire qui le conduit doucement sur les flots jusqu'au port ; s'éveillant seulement au rivage, il ne sait de quelle manière ni par quelles manœuvres le navire a abordé. »

Cette page n'est-elle pas ravissante ? Et il y en a beaucoup d'autres semblables dans ce charmant petit volume.

M. Lucas, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, et M. Perrin, tous deux professeurs à la Faculté de Droit, ont été nommés, cette année, membres du Conseil de l'ordre. Je mets ce succès, et avec raison, parmi les travaux de nos professeurs.

Les anciens élèves, devenus maîtres à leur tour, et quelques-uns maîtres des plus brillants, m'ont envoyé des pages très intéressantes.

Un ancien élève de la Faculté de théologie, M. l'abbé Gendry, chanoine de la cathédrale de Nantes, a raconté, dans la *Revue des questions historiques*, *le Conclave de 1774-1775 et la première année du pontificat de Pie VI.* Le récit est simple, très documenté — j'allais dire *trop* documenté — et, malgré quelques longueurs, attachant. Mais, pour nous autres, qui ne sommes pas au courant des usages de la cour pontificale, ces détails si nombreux sont instructifs. — Je crois aussi avoir entendu dire que M. l'abbé Gendry préparait, depuis les années de son séjour à Saint-Louis-des-Français, une vie de Pie VI. Qu'il veuille bien nous la donner le plus vite possible.

Je n'ai pas besoin de présenter le R. P. Delaporte à nos lecteurs. Tous connaissent, et depuis longtemps déjà, son heureuse fécondité. Je veux cependant vous signaler deux ouvrages qu'il a publiés récemment[1]. L'un en prose : « L'Apothéose » de Renan, publié dans les Études et tiré à part, où il flagelle le Breton renégat. L'autre, en vers : Louis XVII, drame en trois tableaux, où j'ai retrouvé la même verve, la même

[1] Depuis que ces lignes ont été écrites, l'infatigable auteur a publié une nouvelle brochure : *Le Roi Martyr*. Ces pages émues et vibrantes paraissaient pour le triste centenaire du 21 janvier 1793.

science du rythme et de la rime, le même curieux bonheur d'expression que dans ses autres drames chrétiens. Je remarque seulement que cette pièce arrive à son heure, juste à point, pour les anniversaires douloureux qui vont venir ; elle se recommande par là, aussi bien que par le talent de son auteur, aux Directeurs de nos patronages.

Nos lecteurs connaissent aussi le R. P. Bainvel, pour avoir lu de lui une savante étude sur *la Prosodie et les progrès de la grammaire comparée*, dans le numéro de juin 1892. En leur présentant l'œuvre et l'auteur, j'annonçais qu'un travail plus complet allait bientôt paraître, sur le même sujet. Le livre est venu, édité par la librairie Poussielgue. Sur le beau papier jaune de la couverture, se détachent ces mots : PROSODIE LATINE. — Mais je laisse parler l'auteur, qui va vous dire lui-même ce qu'il a fait.

« .....Quelques explications seulement sur les tendances et le caractère propre de ce petit traité. Comme on le verra au premier abord, il se distingue sur plusieurs points des autres *Prosodies* : en particulier, les faits de quantité y sont davantage rapprochés des faits grammaticaux ; quelques explications çà et là éclairent les règles empiriques ; l'étymologie vient souvent donner la raison de la prosodie ; une solution spéciale est donnée aux syllabes radicales, dont l'étude est généralement négligée dans les livres du même genre ; enfin un appel plus direct est fait à l'observation personnelle et aux connaissances du lecteur, qui, sans grand effort de mémoire, en regardant bien, en profitant de ce qu'il sait, en groupant et comparant les faits, s'habitue peu à peu à résoudre lui-même la plupart des problèmes prosodiques. »

Cela paraît peu de chose ; au fond, c'est beaucoup. C'est la méthode scientifique, raisonnée, au lieu de la routine ; l'observation et la réflexion, remplaçant des théories *en l'air*. Vous souvient-il des *crément*s, dont on a réjoui notre jeunesse ? Et, qu'on veuille bien le remarquer, ce livre modeste ne contient pas trop de science ; il en contient juste assez pour provoquer et faciliter le travail personnel. « L'effort a porté sur les grandes

règles plutôt que sur les petits détails, sur les notions d'application journalière plutôt que sur les exceptions rares et de pure curiosité. » Tel qu'il est, il s'adresse *surtout* aux étudiants en licence et aux professeurs de nos collèges. Qu'ils daignent prendre garde à ce petit livre et le consulter ; il leur rendra service. C'est, avec la *Grammaire grecque* de M. l'abbé Ragon, l'un des meilleurs travaux, le plus au courant de l'érudition moderne, que nous ait donné l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne*.

Et voici une étude d'un tout autre genre, intéressante aussi et très sérieusement conduite. Elle a été faite par M. Isidore Pasquier, docteur en droit, un agriculteur de notre bon pays du Craonnais. C'est une *communication* assez longue, présentée aux *Unions de la paix sociale* d'Angers, le 18 juillet 1892 : elle y fut, je le sais, très remarquée, comme elle méritait de l'être. En voici le titre et le sujet : LES VARIATIONS DU REVENU FONCIER D'APRÈS LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES D'AMODIATION PRATIQUÉS DANS LE CRAONNAIS [1].

L'auteur nous fait d'abord sa profession de foi sur l'agriculture, qui, selon le mot de Le Play, « au point de vue du classement social, se place au premier rang des professions », et sur le Craonnais, qui, depuis quelque dix ans, a conquis une réputation méritée d'agriculture progressiste ». L'éloge du Craonnais m'a fait plaisir ; je vous le donne, parce qu'il contient en même temps une leçon discrète. « Les noms de ceux qui ont surtout travaillé à imprimer cet essor, sont fort connus dans le monde agricole. Mettant hors de cause leur habileté professionnelle incontestée, nous devons affirmer, ici, qu'ils ont mieux fait que d'améliorer les races, mieux fait que d'importer des cultures nouvelles en perfectionnant les anciennes, mieux fait que de doubler la production d'un sol généreux : ils ont eu le mérite de fixer le cultivateur sur la terre qu'il cultive, tout en l'instruisant et en augmentant son

[1] La Revue *La Réforme sociale* l'a publiée en deux articles (octobre et novembre 1892).

bien-être, de perpétuer cette heureuse tradition qui fait deux amis du maître et du fermier, d'inciter par leur exemple la classe riche à se consacrer aux travaux agricoles, de lutter enfin contre la pernicieuse maladie de l'*absentéisme* ou de l'indifférence ». Puis il nous donne le fruit de ses patientes observations. Chiffres en mains, il établit les variations du revenu d'après les différents systèmes d'amodiations en usage. Ces systèmes sont au nombre de quatre :

1. *Exploitation à ferme sans intermédiaire, ou fermage direct.*
2. *Exploitation à moitié fruits sans intermédiaire ou métayage direct.*
3. *Exploitation à moitié fruits avec intermédiaire d'un gérant salarié.*
4. *Location à un fermier général exploitant à son compte par métayers.*

Je ne le suivrai point dans les détails de sa très minutieuse statistique; j'aime mieux y renvoyer mes lecteurs. Je tiens seulement à dire que les conclusions qui se dégagent de cette étude sont nettement et fort bien tirées.

« La dépréciation progressive de la propriété rurale en l'absence de toute collaboration du propriétaire, et les effets désastreux, au point de vue social, du désintéressement des propriétaires fonciers, dans la petite et la moyenne culture, tels sont les faits parallèles que j'ai essayé de dégager. Quant aux conséquences de cette double évolution dans l'avenir, on peut à juste titre redouter qu'elles ne soient plus fâcheuses encore que dans le passé. Les mesures prises pour relever l'agriculture sont impuissantes à guérir le mal là où il est incurable. Et il est incurable partout où l'ensemble des propriétaires fonciers, se dégageant de toute attache volontaire et effective à la terre, insouciants du régime agricole moderne, oublieux des devoirs sociaux qu'impose la possession du sol, prétendent en percevoir une rente fixe soit par la main des fermiers qu'ils connaissent à peine, soit par l'intermédiaire de

l'homme d'affaires..... (*Suivent deux pages sur les efforts tentés en ces derniers temps.*)

« On jugera aussi que la science du métier ne suffit pas à rendre un pays prospère. L'observance de la loi morale en est le gage ; et l'éducation morale, dans les campagnes, incombe pour une bonne part aux propriétaires fonciers, aux autorités sociales, pour lesquelles Le Play a tracé ces lignes, qui résument ce travail : « Dans une bonne constitution sociale, les propriétaires doivent se partager le sol, mais ils ont un devoir impérieux à remplir envers ceux qui en sont dépourvus. Ils doivent les associer, dans la mesure des besoins, aux avantages de la propriété. Ce n'est pas seulement le devoir, c'est l'intérêt du propriétaire : car la paix sociale est à ce prix. »

Le meilleur compliment que je puisse faire, ce me semble, à M. Isidore Pasquier est de l'engager à nous donner souvent d'aussi agréables études et d'aussi solides leçons.

La dernière partie de l'étude de M. l'abbé J. Ménard sur l'œuvre littéraire de Mgr Freppel a paru dans la *Revue d'Anjou* (livraison de *septembre-octobre* 1892). L'*orateur profane* y est présenté avec la même justesse consciencieuse, avec l'érudition bien informée, dont je vous ai déjà fait l'éloge. Je me bornerai donc à vous citer, ainsi que je vous l'avais promis, la conclusion de ce travail.

« Plus favorisé que Montalembert et Louis Veuillot, l'Évêque d'Angers a eu le bonheur de ne pas survivre à son talent : la mort l'a frappé en pleine force et en pleine espérance. Il rêvait d'autres travaux, il songeait à gravir encore, pour la défense de l'Église, cette tribune d'où il venait à peine de descendre ; il parlait de reprendre et de compléter ses études sur les Pères, jusqu'alors inachevées. Ce qu'il laissait lui fait pourtant grand honneur devant ses contemporains. L'ensemble paru forme trente-trois volumes. Depuis Bossuet, nul écrivain ecclésiastique n'avait autant travaillé pour l'Église et pour la France ; et de lui, comme de Bossuet qu'il a tant aimé, on peut dire qu'il est prêtre d'un bout à l'autre de son œuvre. Rien qui ne tende à l'apologie, à l'extension et au maintien de la religion.

Ce n'est pas seulement à la Sorbonne et dans les églises qu'il a été un prêtre ; c'est à la tribune de son pays, c'est partout. Une par le but, cette œuvre immense l'est encore par les caractères littéraires. D'un bout à l'autre y règne une rare clarté. A défaut de vues originales, — car l'Évêque d'Angers n'était pas de la famille si peu nombreuse et si intéressante des esprits tout personnels et des penseurs, — on y trouve partout cette justesse d'idée qui est moins éclatante, mais qui est plus utile. Il était un vulgarisateur admirable. Les détails, les petits traits, les riens qui relèvent, font généralement défaut. En revanche, les tableaux lumineux, les considérations abondent. L'auteur, plus philosophe que poète, est plus porté à la synthèse qu'à l'analyse. Partout se déroule une phrase noble et digne comme la pensée, et qui fait songer à celle du grand siècle. Il avait le droit d'en regretter les gloires ; il était digne de figurer au milieu d'elles. Et pourtant, s'il y avait vécu, aurait-il atteint la célébrité qu'il a conquise? Sans doute il eût eu plus de chance d'être de l'Académie. Mais il n'aurait pas été un orateur politique. Dans la paix du pouvoir absolu, la grande éloquence ne saurait se produire. Il lui faut les passions populaires à maîtriser et à combattre, des drapeaux à consoler des défaites passées par la vision des revanches à venir, des autels sacrés à défendre au prix de tous les efforts et en espérant même contre l'espérance. »

J'ai reçu, il y a quelques jours, l'*Annuaire de l'Externat des Enfants Nantais* pour l'année 1893. Je remercie M. le Supérieur de l'Externat de me l'avoir envoyé. Cet annuaire, assez volumineux, contient des renseignements utiles et précieux, pour les familles surtout qui veulent surveiller l'instruction de leurs enfants. Il donne, avec le calendrier de l'année, l'organisation générale de la maison, la répartition des cours, les moyens d'émulation employés, le règlement de l'Externat et de l'Internat qui lui est adjoint. Il contient aussi les statuts de l'*Association amicale*, les souvenirs principaux de 1892, et, dans la longue liste des bacheliers qui le termine, les gloires passées et présentes de l'établissement. L'idée de cette publication est très bonne ; cet exemple pourrait être

suivi, sinon dans toutes nos maisons, au moins dans toutes celles où les parents doivent contrôler les études de leurs enfants.

***

J'avais promis, en même temps, de vous parler des ouvrages posthumes de Mgr Freppel, publiés par les soins de ses héritiers. Les trois volumes parus — d'autres sont annoncés qui paraîtront bientôt — sont édités par la librairie Retaux : COMMODIEN, ARNOBE, LACTANCE (1 volume); BOSSUET *et l'éloquence sacrée au XVII^e siècle* (2 volumes). — Aujourd'hui, ma tâche est simplifiée. Celui-là même dont vous venez de lire une aimable page consacrée à la mémoire du grand évêque que nous avons perdu, a bien voulu apprécier ces ouvrages pour la Revue. Je vous renvoie à la rubrique *Auteurs et Livres*.

Cependant je vous engage, pour ma part, à lire ces trois volumes. Vous y trouverez, s'annonçant déjà, la manière de l'évêque, mais plus souple peut-être et, à certains égards, plus attachante. Et puis, il y a bien des recherches dans ces pages : sur Bossuet, en particulier. On a beaucoup parlé de Bossuet, dans ces trente dernières années; pourtant on n'a pas encore tout dit sur cette grande mémoire. En lisant l'ouvrage de l'abbé Freppel, vous apprendrez plus d'un fait que vous ignoriez. C'était un excellent travailleur que ce jeune professeur de la Sorbonne : quand il donnait ces leçons, il n'avait pas encore trente ans ! L'évêque, vous le savez bien, n'a pas démenti les espérances que faisait concevoir le jeune homme.

***

Je n'ai pas la prétention de vous apprendre, — je viens trop tard pour cela, — que Mgr Meignan, archevêque de Tours, a

été honoré par Sa Sainteté Léon XIII de la pourpre romaine. Mais il n'est pas trop tard pour envoyer à notre métropolitain, devenu cardinal, l'hommage de nos respectueuses félicitations. L'honneur insigne qui lui est accordé rejaillit sur les Facultés catholiques de l'Ouest, dont il est un des *protecteurs*.

***

Le 22 décembre dernier, nous assistions au service funèbre célébré, dans la cathédrale d'Angers, au jour anniversaire de la mort de Mgr Freppel, notre regretté chancelier. Trois jours après, en la fête de Noël, nous apprenions le décès de Mgr Le Coq, évêque de Nantes. Depuis près d'un an, l'état de sa santé causait à ses amis et à ses diocésains de vives inquiétudes. Il est tombé, frappé subitement au sortir de la messe de minuit. Avec lui, nous avons vu partir le dernier des évêques qui assistèrent, en 1875, à la fondation de l'Université catholique d'Angers. La mort va vite : en moins de dix-huit ans, elle a emporté tous nos fondateurs.

Mgr Le Coq, d'abord évêque de Luçon, puis évêque de Nantes, s'est montré, dès les premiers jours, très favorable à l'œuvre de l'enseignement supérieur chrétien ; il l'a toujours soutenue de tout son pouvoir. A la cérémonie de ses obsèques, Mgr Maricourt, recteur des Facultés catholiques, et M. l'abbé Pasquier, doyen de la Faculté des lettres, sont allés, en notre nom, déposer sur le cercueil de l'évêque défunt le témoignage de notre profonde gratitude et de nos regrets. Tous, nous prions Dieu de lui donner la récompense due au loyal et vaillant serviteur, et de lui rendre au centuple tout le bien qu'il nous a fait.

***

Le diocèse d'Angers, privé d'évêque depuis plus d'un an, a salué d'une joie unanime la nomination de Mgr Mathieu. Les

Facultés catholiques de l'Ouest sont heureuses d'adresser, à leur tour, au nouvel évêque leurs souhaits respectueux de bienvenue. La plus grande partie de sa carrière, déjà féconde et glorieuse, s'est passée dans l'enseignement; Mgr Mathieu nous arrive, après avoir enseigné brillamment les lettres et l'histoire au petit séminaire de Pont-à-Mousson, après avoir conquis les palmes du doctorat. Le passé nous répond de l'avenir. L'élu saura continuer dignement les grandes et belles œuvres d'éducation que Mgr Freppel a soutenues ou fondées dans notre diocèse. L'héritage de l'illustre chancelier défunt ne pouvait passer à un successeur plus compétent. Monseigneur, *ad multos annos !*

Le veuvage de l'église de Nantes a été moins long. Huit jours à peine s'étaient écoulés depuis la mort de Mgr Le Coq, lorsque son successeur fut nommé : Mgr Laroche, vicaire-général de l'évêque d'Orléans. Celui-là fut aussi, au petit séminaire de la Chapelle-Saint-Mesmin, un brillant professeur. Il dirigera, en guide expérimenté, les nombreuses et florissantes maisons d'éducation qui sont la gloire de son grand diocèse ; il s'intéressera vivement, nous en sommes sûrs, aux Facultés catholiques de l'Ouest. A lui aussi, nous envoyons nos félicitations et nos vœux.

Après les deuils passés que l'affection et la reconnaissance nous défendent d'oublier, c'est donc sur une parole d'espérance que je termine ma chronique.

Le Directeur,

A. C.

AUTEURS ET LIVRES

MONSEIGNEUR FREPPEL

Œuvres posthumes.

La librairie Victor Retaux vient d'achever la publication de plusieurs manuscrits de Mgr Freppel : trois volumes ont déjà paru, d'autres sont annoncés chez un autre éditeur.

Le premier volume [1] contient tout d'abord la fin des leçons d'éloquence sacrée. Appelé à Rome en février 1869, l'abbé Freppel pensait compléter et revoir, afin de l'éditer ensuite, le cours qu'il venait de faire. Ses travaux comme consulteur du Concile et son élévation sur le siège d'Angers lui firent remettre à plus tard l'exécution de ce projet : il ne l'a jamais accompli.

La disparition de cette partie de son œuvre eût été vivement regrettable. Elle est, en effet, le couronnement de sa longue et savante étude sur l'apologie primitive. En étudiant les livres de Commodien, d'Arnobe et de Lactance, il met en lumière la fin de cette controverse que le Christianisme, sous le regard des bourreaux, soutint, trois siècles durant, contre les traditions polythéistes. Il montre, avec Commodien, la vraie religion combattant pour la première fois les fausses sur le terrain charmant de la poésie ; avec Arnobe, elle rentre sur celui de la prose, écarte la calomnie, si sou-

[1] Victor Retaux et fils, Paris 1893. — Commodien, — Arnobe. — Lactance. — Fragments divers, 1 vol. in-8.

vent revenue, qu'elle est la cause des malheurs de l'empire, et confond, au nom de la raison et de la saine philosophie, les superstitions populaires et les turpitudes du vieil Olympe, passant ainsi de la défense à l'attaque, et se mettant à flétrir son adversaire au lieu de s'en tenir à se justifier devant lui. Avec Lactance, enfin, elle jouit du triomphe, trouve le loisir d'exposer ses doctrines en une langue choisie et en des périodes harmonieuses, qui rappellent la belle élocution de Cicéron, oppose aux vieilles et vaines théories du chaos primitif et de l'éternité de la matière ses clairs et solides enseignements sur l'œuvre de Dieu et sur la formation de l'homme, et retrace, comme un avertissement prophétique pour tous ceux qui, dans la suite des siècles, voudraient lui barrer la route, le tableau de la mort sanglante, tantôt ignominieuse, effrayante toujours, des hommes qui venaient de la persécuter. Avec quelle ampleur de conception et quelle netteté de lignes, l'habile professeur dessine cet effort suprême et victorieux de l'intelligence chrétienne contre le paganisme aux abois ! Même non revisées par lui, ces études qui datent de sa pleine maturité peuvent, sans désavantage, être rapprochées de leurs devancières : c'est la même étendue de connaissances, la même sûreté de doctrine, la même largeur de méthode, le même art de grouper autour d'une question tout ce qui s'y rattache, la même clarté d'exposition, la même précision de langage. Quelle mine féconde pour qui s'occupe de critique littéraire [1], d'histoire [2], de grammaire [3] ou de philosophie [4] ! Quelles jouissances vives et nobles, pour tout esprit qui se plaît à voir réunis, dans une même œuvre, la vérité, le savoir, la logique et l'art de bien dire! ....

Le deuxième et le troisième volumes [5] sont un travail sur Bossuet et l'éloquence sacrée au XVII^e^ siècle.

[1] Pages 38 et suiv. Texte et commentaire d'une admirable prière d'Arnobe. Pages 94 et suiv. Tableau comparatif de l'éloquence chrétienne et de l'éloquence profane au III^e^ siècle.

[2] Pages 3 et suiv. Rapports de l'Église et de l'État au III^e^ siècle. Pages 143 et suiv. Étude sur Dioclétien.

[3] Pages 17 et suiv. Métrique populaire des Latins. Pages 88 et suiv. Langue populaire des Latins.

[4] V^e^ et VI^e^ leçons. — Les questions du siège de l'âme, de sa spiritualité, de sa préexistence au corps, de la nature du composé humain, sont traitées d'une façon très intéressante.

[5] Victor Retaux, Paris, 1893. *Bossuet et l'éloquence sacrée au XVII^e^ siècle*, 2 vol. in-8°.

L'auteur retrace d'abord à grands traits l'histoire de la parole chrétienne : voici le Christ, cet orateur venu du Ciel ; voici Paul, l'homme le plus éloquent peut-être qui fut jamais ; voici, confondant le paganisme, les Justin, les Tertullien et les Origène ; voici, aux prises avec les ignorances, les doutes, les hérésies, les faiblesses et les vices, les Athanase, les Chrysostôme, les Basile, les Jérôme et les Augustin ; voici les Bernard et les Pierre l'Ermite, ces rudes remueurs d'hommes, dont la fougue et le génie entraînent le moyen âge à la conquête du Saint-Sépulcre ou aux saintes immolations des solitudes claustrales ; voici les Anselme, les Thomas, les Bonaventure, vivantes et admirables personnifications de la foi qui cherche à comprendre ; voici, dans l'ombre du sanctuaire, entourant, cachant presque le doux auteur de l'Imitation, la pieuse tribu des mystiques ; voici. François-Xavier tout en tête, l'intrépide phalange des missionnaires. On pressent, à cette seule énumération, de quelle manière heureuse et saisissante l'abbé Freppel, qui excellait aux larges synthèses, a groupé ces figures illustres et a montré, en les dessinant, les phases diverses de l'éloquence religieuse.

Dès le seuil du XIII^e^ siècle, avant de passer outre, il jette « un coup d'œil général » sur cette brillante période de notre histoire et de l'histoire de la pensée humaine. Dans une des meilleures leçons qu'il ait laissées, il en célèbre la grandeur et remarque, avec une joie bien naturelle chez un chrétien, chez un prêtre, qu'elle a pour cause première la religion. Preuve indirecte, mais bien forte, de l'influence qu'à cette date exerçait la chaire.

Se sentant enfin au vif de son sujet, il développe au lieu d'indiquer. Il s'arrête avec complaisance, presque avec « dilection, » devant saint François de Sales, cet aimable écrivain, ce parleur séduisant, cet écrivain de race, qui joint au pittoresque et à la naïveté de Montaigne la grâce de Fénelon et la noblesse de Bossuet, rattache le seizième siècle au dix-septième, unit l'éloquence à la piété et sauve les âmes en charmant les esprits.

Saint Vincent de Paul a sa place toute marquée après saint François de Sales. Ce qu'il appelait « sa petite manière de parler, » a eu tant d'action sur la France de Louis XIII et d'Anne d'Autriche : les paysans, les ouvriers et les pauvres se donnent à lui tout émus et tout changés dans ces missions qui faisaient dire à Bossuet, témoin oculaire, et certes, juge compétent : « Il ne s'est jamais rien vu de mieux ordonné, de plus apostolique et de plus exemplaire [1]. » On

[1] Bossuet. Lettre. 1656.

nous montre M. Olier, qui du fond de son presbytère de Saint-Sulpice, partage avec lui l'honneur et le mérite de développer, dans les premières générations du dix-septième siècle, ce sérieux de la vie religieuse qui les distingue. L'auteur loue les écrits de ce prêtre, graves, austères, inspirés par la foi, tout imprégnés d'une piété tendre, tout remplis des conseils et des réflexions les plus propres à l'avancement spirituel de l'âme, œuvres dignes « du créateur de ces Séminaires » qui ont valu au clergé de France les suffrages du monde entier.

Aux fondateurs de congrégations religieuses succèdent, dans cette galerie de l'éloquence sacrée au XVII^e^ siècle, les cardinaux d'abord, puis les religieux, arrangement bizarre, ou plutôt singulière coïncidence que l'auteur aurait sans doute fait disparaître s'il avait remanié son œuvre. Le cardinal Duperron paraît le premier, controversiste d'une érudition étendue et sûre, d'une dialectique vive, lumineuse, pressante, homme à qui il n'a manqué pour être grand que de céder à sa riche nature et d'écouter son imagination et son grand cœur, au lieu de se laisser absorber par sa raison.

Il y a, dans le portrait de ce rude tenant de la vérité, une sympathie secrète : l'abbé Freppel pressentait-il son propre avenir, et rêvait-il déjà dans les dures et longues batailles que lui-même soutiendrait un jour? — Le cardinal de Bérulle lui semble le précurseur de Bossuet : il a « sa grandeur dans la simplicité, sa rectitude, sa sévérité de crayon. » *Le Traité des Grandeurs et de la Vie de Jésus* prélude aux *Elévations sur les Mystères* et aux *Méditations sur l'Evangile;* il révèle l'un des plus grands métaphysiciens qui aient jamais écrit, à la lumière de la révélation. Sous l'empire de cette conviction, le critique analyse cette œuvre avec un enthousiasme peu ordinaire à sa plume. Le cardinal de Richelieu lui paraît digne aussi d'être étudié dans un cours d'éloquence sacrée : il loue la logique de ses controverses, la netteté de ses exposés de doctrine, et présente d'une façon fort piquante ce fameux *Traité de Perfection chrétienne,* écrit, dans le tumulte des camps et dans les intrigues de la Cour, par le prélat le moins contemplatif du siècle.

Les leçons sur le Père de Lingendes, le Père Lejeune, qui est pourtant proclamé le premier des orateurs populaires, et sur le Père Senault, sont peut-être un peu plus pâles. Elles abondent cependant en renseignements précieux et en remarques ingénieuses : le critique est particulièrement heureux, quand il signale la dialectique rigoureuse de Bourdaloue chez le Père de Lingendes, son ordonnance régulière chez le père Senault et, chez le Père Lejeune, cette connaissance du cœur humain que l'on vante tant chez Massillon. Mas-

sillon ! Bourdaloue ! maîtres de la parole qu'il pensait peindre après Bossuet, ce maître des maîtres !

Arrivé à ce grand homme, il hésite encore à commencer de le dessiner. Il se croit obligé de définir auparavant le génie et l'éloquence, autant qu'on peut les définir. Retard dont on ne saurait se plaindre : ce hors-d'œuvre est si bien pensé ! Commence alors, pour se continuer jusqu'à la fin du volume, une marche aujourd'hui familière aux candidats et aux préparateurs des examens des lettres, mais qui, il y a trente-cinq ans, était certes moins banale. L'auteur nous montre Bossuet à l'école de la Bible et de l'antiquité profane, et nous indique, pour le prouver dans d'autres chapitres, par des citations heureuses, que les Pères ont achevé de le former. Il rappelle jusqu'à quel point et de quelle manière l'évêque de Meaux écrivait ses sermons ; il donne de ceux-ci les divisions ordinaires, aborde alors les oraisons funèbres, fait l'historique du genre et termine par l'examen détaillé de chacune d'elles. Ce plan banal a toutefois un détail, et même plus qu'un détail qui sort de l'ordinaire : c'est l'idée de prendre, aux différentes époques de la carrière de Bossuet, un sermon caractéristique et d'essayer d'y ramener, comme au point central, les différentes productions du même genre et du même temps. L'exécution est même supérieure à la conception. Le sermon sur la Circoncision, qui est choisi entre tous les sermons de mystères, le panégyrique de saint Paul, qui est choisi parmi les autres, et le sermon sur la Loi de Dieu, qui est le sermon de morale que l'auteur préfère, sont analysés avec finesse et commentés avec érudition, surtout le panégyrique de saint Paul. Il y a, dans cette dernière étude, des citations fort longues et fort judicieuses de saint Jean Chrysostôme et les rapprochements les plus heureux entre ce Père et Bossuet. Qu'importe d'ailleurs que l'ordre suivi par l'abbé Freppel soit devenu celui des manuels ? Il y a tant de différence entre son œuvre et les manuels même les plus vantés !

Pourquoi l'évêque d'Angers n'a-t-il pas édité lui-même ce livre de sa jeunesse ? De son vivant, sa réputation en aurait grandi ; les lecteurs de loisir lui auraient dû des satisfactions délicates, les hommes soucieux de s'instruire une œuvre solide sur le dix-septième siècle. Cette jeunesse studieuse, qui lui doit pour une bonne part Saint-Aubin, Saint-Aubin dont l'enseignement est si profitable et dont le souvenir est si doux, aurait reçu de ses mains l'un des livres les plus aptes à préparer à la licence ès lettres.

Certes, il y a des réserves à faire sur ce travail qu'il n'a jamais corrigé. Des négligences de style s'y rencontrent, encore bien qu'en

petit nombre ; deux ou trois points manquent, qu'il avait annoncés et qui, d'ailleurs, étaient nécessaires ; le plan n'est peut-être pas toujours assez rigoureux : il y a des hors-d'œuvre ou, tout au moins, des longueurs.

Il est vrai : mais, si la diction n'a pas toujours cette régularité savante et correcte, quoiqu'un peu solennelle et un peu monotone, qui deviendra plus tard la manière de l'évêque d'Angers, elle est alerte, primesautière et même imagée. De toutes les œuvres de Mgr Freppel, c'est celle où l'on voit le moins l'auteur et le mieux l'homme. Les quelques manques, — et quelle étude sur Bossuet et sur son siècle pourrait tout embrasser? — ne nuisent point à l'ensemble de l'édifice : il est beau, vaste, utile et de construction solide.

Ces trois premiers volumes font désirer les autres.

J. M.

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DE SAINT-MARTIN, A LIGUGÉ. Imprimerie Saint-Martin, à Ligugé (Vienne).

Je suis heureux de vous signaler l'apparition de ce *Bulletin*. Tout petit qu'il est, il se propose une grande œuvre : la restauration du culte de saint Martin en France. Le cardinal Pie, de vénérée mémoire, estimait que c'était une œuvre nécessaire. « Comment espérer, s'écriait-il, que la nation se relève, qu'elle retrouve ses anciennes gloires, son ancienne prospérité, si Martin, son céleste protecteur, est négligé à jamais?..... Il est temps que la réparation se fasse..... »

C'est pour répondre à ce désir et à cette grande parole, que les moines bénédictins ont fondé une *Association* destinée à propager la dévotion envers le *protecteur de la France*. Cette *association*, établie à Ligugé, dans ce monastère « le doyen des monastères de France, où saint Martin a vécu, a prié, a répandu le feu de sa doctrine et l'éclat de ses miracles », est en bonne voie ; la halte que fait, chaque année, à Ligugé, le pèlerinage national, l'a mise en lumière et lui a recruté bien des membres. Or, à toute association, pour qu'elle vive

et s'accroisse, il faut un organe de publicité qui serve de lien entre tous ses membres. Voilà pourquoi le *Bulletin* mensuel a été créé.

Le premier numéro a paru en novembre. Dans les seize pages de son modeste format, il contient beaucoup de choses. En voici le sommaire : *A saint Martin, patron de la France. — Homélie de Mgr Pie, évêque de Poitiers. — Ligugé : Saint Martin, le cardinal Pie, dom Guéranger. — Le sanctuaire de saint Martin ; histoire de son culte et de ses reliques. — Causerie. — Recommandations.*

Le prix est *modeste*, comme le format, et à la portée de toutes les bourses : *un* franc.

De tout cœur, j'envoie au nouveau-venu un salut fraternel et je recommande à nos lecteurs l'œuvre patriotique et chrétienne qu'il entreprend.

A. C.

NOUVELLES TENDANCES EN RELIGION ET EN LITTÉRATURE, par l'abbé Félix Klein, avec préface de l'abbé Joiniot, vicaire général de Meaux. — 1 vol. in-12 de 303 pages. Lecoffre, Paris, 1892.

Nos lecteurs ont sans doute parcouru avec intérêt les récents articles du *Correspondant* sur les « tendances » qui commencent à se manifester dans tous les domaines de la pensée, et ramènent par une évolution lente, mais sûre, les esprits et les cœurs vers la vérité religieuse. Ces articles, un peu retouchés, viennent d'être réunis en un charmant volume, précédé d'une introduction de M. l'abbé Joiniot, vicaire général de Meaux. Leur auteur, M. l'abbé Klein, examine avec beaucoup de curiosité, de hardiesse et de générosité, le *mouvement néo-chrétien dans la littérature ;* les derniers ouvrages de M. A. Leroy-Beaulieu sur l'Église catholique et la démocratie ; ceux de M. David-Sauvageot sur *le Réalisme et le Naturalisme dans la littérature et dans l'art ;* de M Guyon sur *l'Art au point de vue sociologique*..... Et, de tous les côtés, jusque dans l'inquiétude ou la haine de nos plus irréconciliables adversaires, le brillant écrivain nous montre des motifs d'espérer et des raisons d'agir.

Certes, par le temps d'indifférence morale et d'oisiveté soi-disant distinguée où nous vivons, quand les meilleurs sont abattus, abandonnent la lutte et se retirent sous la tente, il fait bon entendre une voix, une voix jeune et vibrante, nous dire : « Courage ! La bataille est bien engagée. La victoire est pour demain ». Il fait bon entendre « le bruit d'ailes de l'Esprit nouveau », et le vent de Pentecôte passer sur l'Église de France, « secouant à les briser ses rameaux vieillis, dispersant les branches mortes, ramenant à l'air, au soleil, à la vie, ses tiges vertes et jeunes ». Mais nous souffrons, depuis vingt ans, de tant de défaites, nous avons perdu tant d'illusions, nous avons vu tant de tactiques, qu'on disait savantes, échouer misérablement, que l'avenir nous paraît plus sombre et que l'espérance n'est pas chose banale..... M. Félix Klein espère, lui, dans son âme de prêtre. Et c'est pourquoi, — assure M. l'abbé Joiniot, dans la *Préface* — il plaira peut-être aux deux groupes de contemporains les plus intéressants et les plus éclairés : « à ceux qui, tout en étant fils de leur siècle, ont gardé par bonheur leur foi de chrétiens et le besoin de la répandre ; puis à ceux qui, privés de cette foi traditionnelle, se sentent mal à l'aise en dehors d'elle et, inconsciemment quelquefois, la cherchent à travers leurs ténèbres, avec un cœur sincère ».

Si ce n'est pas chose banale d'espérer avec M. l'abbé Klein, c'est que ce n'est pas non plus chose déraisonnable : ses plus beaux rêves de progrès religieux, social, artistique, ne reposent point sur des chimères, mais sur de solides réalités. Quand il affirme que la poésie est loin d'avoir disparu du milieu de nous, c'est que le prosaïsme de notre époque ne lui paraît pas si évident : « Loin de s'affaisser, comme on le prétend, le sentiment poétique se ravive sous l'influence des progrès modernes, il puise une vie plus intense dans la crise philosophique et religieuse que nous traversons aujourd'hui ». De même, si les représentants de l'art exercent ou peuvent exercer une action réelle sur l'état social, M. Klein en conclut qu'ils seront amenés à en user pour le bien public, d'abord parce qu'ils ne sauraient être indifférents au mal que feraient leurs ouvrages, ensuite parce que c'est pour l'artiste un devoir de plus en plus clair, une force, une consolation de plus en plus précieuse que de ne pas se désintéresser du reste des hommes. Est-il, en effet, un apostolat plus efficace, plus universel, et moins discuté que celui de l'art ? « La loi, disait Charles Blanc, serait moins obéie parce qu'elle ordonne ; la morale serait moins écoutée parce qu'elle oblige ; l'art sait nous persuader parce qu'il sait nous plaire ». — Quant au conflit apparent entre l'Église et la démocratie, M. Klein estime, au rebours de M. A. Leroy-Beaulieu, qu'il vient d'un

malentendu très ancien et très grave plutôt que d'une absolue incompatibilité, d'une réelle antinomie. Or, « on peut toujours dissiper des malentendus; il n'y faut que de l'intelligence et de l'activité ». Les néo-chrétiens, parce qu'ils sont hommes de bonne foi et de bonne volonté, seront peut-être d'un utile secours pour ce grand ouvrage. M. Klein leur indique la route qu'ils auraient à suivre pour nous rencontrer et continuer avec nous la même campagne, au profit de la même vérité : ils devraient reprendre avec plus de sérieux l'examen sommaire qu'ils ont fait de la religion, approfondir davantage la morale chrétienne qu'ils admirent et croient connaître, et dont ils ne conçoivent guère toute l'efficacité, « efficacité si grande que, grâce à elle, leurs plus beaux rêves de pitié et de dévouement sont réalisés depuis dix-huit siècles par des milliers et des millions d'âmes simples et dociles » ; surtout ils devraient aller jusqu'à la limite extrême de nos volontés, qui consiste, quand nous avons tout fait, à reconnaître que cela ne suffit point, qu'il faut que Dieu nous aide, que nous avons besoin de tomber à genoux.

M. Klein sera-t-il entendu ou seulement écouté ? On pourrait le croire, à lire les derniers articles de M. Paul Desjardins sur la *Conversion de l'Église* (novembre 1892). Tout n'est point, sans doute, à approuver dans les idées de l'écrivain des *Débats*. Mais on sent qu'il a parcouru avec attention les études qui ont été groupées dans les *Nouvelles Tendances;* il renvoie avec plaisir le lecteur à l'article de M. Klein sur *la Démocratie et l'Église*, estimant avec raison qu'on doit entendre les catholiques plaider leur propre cause. Et cela est de bon augure : enfin on nous lit, on nous répond, on nous interroge sur l'autre rive. Il a suffi à M. Klein d'élever la voix et de tendre les bras vers ces frères qui nous cherchent et nous appellent dans l'ombre. Il faut l'en remercier, nous avions tant besoin de reprendre courage !...

Et, si les jours du renouveau social et religieux qu'il nous promet n'apparaissent point encore, dans une lumière précise, à nos regards timides, est-ce une raison de blâmer ceux qui ont de l'espoir ? Dans la Préface des *Tendances nouvelles*, M. l'abbé Joiniot a écrit un mot très juste et bien propre à calmer nos impatiences : « On ne reconquiert pas en un jour ce qu'on a mis cent ans à perdre ».

C. B.

POUR LES JEUNES GENS. — ENTRETIENS ET DISCOURS, par le P. J. Vaudon, missionnaire du Sacré-Cœur. — Victor Retaux et fils, 82, rue Bonaparte.

En cette saison de frivolités plus ou moins scientifiques, plus ou moins littéraires, signaler un livre irréprochable pour le fond et pour la forme, c'est faire doublement œuvre pie.

Le P. Jean Vaudon n'est pas un nouveau venu dans le difficile art de parler et d'écrire ; moins encore y est-il le premier venu.

Les prêtres qui savent écrire sont très rares, disent les gens du monde. On pourrait leur répliquer que parmi eux ne sont pas communs les écrivains vraiment dignes de ce nom. Le roman le plus sot est lu avec avidité, même par des personnes qui font la moue à un ouvrage sérieux, écrit avec talent. Le fruit défendu, si fade soit-il, met la salive à la bouche plutôt que le fruit commandé.

L'ouvrage du P. Vaudon mérite d'être lu et parce qu'il est bon et parce qu'il est touchant. J'ajouterai que c'est une œuvre de style.

L'esprit intéresse quelque temps, pas longtemps. Pour intéresser longtemps et beaucoup, il n'y a que le cœur. Le Père Vaudon est à la fois un noble esprit, très cultivé, très fin, et un noble cœur affectueux et tendre, exquisement délicat.

Chaque époque guerroie pour une idée. L'idée qui prime tout depuis des années, c'est l'empire de l'enfance, de la jeunesse. Jésus et Satan se disputent leur âme. La société sera par cette conquête bonne ou mauvaise, tranquille ou inquiète, heureuse ou malheureuse. Combien le monde s'y dépense et surdépense ! L'Église s'y consacre pour autant. L'effort déployé par le clergé et les fidèles, afin de gagner les jeunes gens, est héroïque.

Le zèle ne suffit pas en pareille tâche ; la science y est indispensable. Or, la science n'est point absente de la bonne cause, Dieu merci, ni le talent, quoi qu'on dise. Le P. Vaudon en est une preuve entre mille.

Il est un âge parfait pour l'écrivain et l'orateur, aussi bien que pour l'homme. Cet âge ne se compte pas au nombre des années, mais à la plénitude du talent. Le P. Vaudon atteint l'âge parfait dans ses *entretiens* et *discours*.

J'ai dit qu'il n'est pas un nouveau venu. En effet, c'est de longtemps que le poète, le critique, voire le touriste, ont jeté leurs rayons de soleil commençant.

Poète il a composé *Grains d'encens*, recueil d'hymnes adorantes et suppliantes ; de plus, il prépare *Pluie et Soleil*.

Touriste, il a publié *Par monts et par vaux*, un charmant ouvrage où la France respire, toute la France telle qu'elle était il y a vingt ans, avec l'Alsace, avec la Lorraine ; telle qu'elle est encore aujourd'hui avec ses regrets et ses espérances. Que ce livre dit bien ce qu'il dit, et, ce qu'il ne dit pas, pour cause, qu'il le laisse bien à penser ! La patrie reste entière malgré tout et malgré tous au cœur d'un patriote chrétien.

Critique, il a publié : *Avant Malherbe, Les poètes secondaires, Études littéraires sur le XIX^e^ siècle* ; un magnifique volume, hardi, élégant, et qui fait revivre en pleine lumière ces noms sympathiques à l'homme d'étude, Ballanche, Vigny, Victor Hugo, Châteaubriand.

Orateur, il a prononcé le panégyrique de S. Pierre Claver dans la cathédrale de Bourges, celui du B. Jean-Gabriel Perboyre dans la collégiale d'Issoudun, etc. Enfin, il a prêché ici et là les sujets, différents d'inspiration et de forme, qui composent le présent volume.

Plusieurs de ces sujets ont fait merveille lors de la retraite récemment donnée par le P. Vaudon, dans le sanctuaire de Rocamadour, aux jeunes gens enrôlés sous la bannière catholique du comte de Mun.

Le recueil est bien nommé Entretiens et Discours, entretiens les enseignements familiers, discours les conférences plus solennelles. Mais Entretiens et Discours respirent le même amour de Dieu et des âmes ; c'est surtout la même intelligence haute, claire et vive, mise au service de la vérité, toujours le même cœur ému mis au service du bel amour. Le verbe est intelligence et parole. Or, le verbe retentit et resplendit dans toutes ces pages inspirées. Le P. Vaudon a reçu de Dieu et consacre à Dieu une lèvre vibrante et pénétrante. Il a le bon esprit de n'être jamais long ; sa parole se hâte lentement, ferme, précise, et neuve, ornée quoique austère, substantielle bien que sobre, et allant droit au but, comme une flèche bien lancée, entrant profond entre les chairs jusque dans la moëlle des os.

Le P. Vaudon ne peut être qu'un habile archer, étant un disciple de saint Thomas d'Aquin et de Bossuet, qu'il cite avec un rare à propos.

Voici un passage d'un gracieux entretien aux enfants de la Petite-Œuvre du Sacré-Cœur ; sujet : Les saints Anges : « Grandissez donc, mes chers enfants, en ce nouvel Eden, aux côtés de votre bon ange. Plus que jamais il est tout vôtre. Il ouvrira de plus en plus vos esprits à ces jouissances intellectuelles que Bossuet appelle les voluptés chastes ; il vous restera de plus en plus ce que le grand évêque appelle encore « l'incompréhensible sérieux de la vie chrétienne ; » il fera

resplendir à vos regards l'idéale beauté de la vocation religieuse. Que si parfois vous chancelez, il affermira votre marche ; si vous tombez, il vous relèvera ; si vous tremblez devant le Christ Jésus imprudemment contristé, il vous rassurera. Il est si bon, il est si doux, et tant il vous aime ! Et de la sorte, mes chers enfants, la main dans la main de votre ange, vous cheminerez, comme avant vous tant d'autres l'ont fait qui sont maintenant vos Pères, vers le noviciat du Sacré-Cœur et vers le Sacré-Cœur. »

Ailleurs, sujet : Le Très Saint-Rosaire : « Mes chers amis, les origines du saint Rosaire sont chevaleresques. C'est dire qu'elles vous intéresseront.

« Quels sont-ils donc, ces Albigeois manichéens ? Les précurseurs des nihilistes de nos jours. Ils ne veulent ni dogme ni morale, ni Dieu ni maître. Le culte divin, il faut l'abolir puisqu'il n'y a pas de Dieu. Les sacrements, il faut les supprimer, puisqu'il n'y a pas de vie chrétienne ; surtout le mariage, parce qu'il faut atteindre au cœur la famille, et par la famille la société.

« N'allez pas croire que pour l'exécution d'un tel programme, ils en soient réduits à de petites gens, à des personnes de rien. Les Albigeois ont à leur tête les plus grands noms du Midi, les Armagnacs, les Comminges et ce Raymond de Toulouse, le descendant des plus valeureux chevaliers et des plus purs. S'il vous plaît de savoir quel est l'honneur de ces gens-là, écoutez un historien libre-penseur : « Cette Judée de la France, comme on a nommé le Languedoc, ne rappelait pas la Judée (de la Palestine) seulement par ses bitumes et ses oliviers ; elle avait aussi Sodome et Gomorrhe... » (Michelet.)

« Ils s'en allaient, impies comme des modernes et farouches comme des barbares, à l'assaut des villes et des villages, pillant, brûlant, égorgeant au hasard... » (*Id.*)

Tout le discours est à lire et à méditer.

« Dans tous les commencements, dit encore le P. Vaudon, Dieu est plus mère que père. Il abreuve véritablement les âmes du lait des plus exquises consolations. Puis, quand le temps est venu de la vertu laborieuse, de la vaillance, de la croix qu'il faut prendre sur ses épaules et porter, en un mot le temps du mérite personnel, on dirait que Dieu se retire. Oh ! les tristesses profondes, les désolations intérieures ! Oh ! Gethsémani, le Prétoire, le Calvaire, et le Tombeau !... Courage, pauvre meurtri ! C'est ainsi que se transfigurent les âmes. La montagne des Oliviers est aussi la montagne de l'Ascension, et je vois à votre front, déjà, l'auréole de la gloire. »

Il me serait aisé de multiplier les citations. Je ne veux abuser ni d'une hospitalité précieuse ni d'une attention bienveillante. Je n'ai pas cité le meilleur. Mais cela suffit.

Quiconque désirera s'édifier n'aura qu'à prendre ces Entretiens et Discours pour son livre de chevet. Le mot de Boileau sera vrai une fois de plus :

C'est avoir profité que de savoir s'y plaire.

Le P. Vaudon, malgré son nom connu en Bas-Limousin, n'est pas notre compatriote. Le P. Vaudon est Breton ou Normand .. Ce qui importe, c'est que le Sacré-Cœur dont il est le missionnaire a répandu ses flammes dans cette poitrine d'apôtre, ses rayons sur ce front d'orateur-écrivain. C'est pourquoi le P. Vaudon tire de son trésor, comme le Père de famille, des choses nouvelles et anciennes ; c'est pourquoi il se fait tout à tous, comme saint Paul ; son style sage, sa parole savoureuse, n'empêchent point les enfants de venir à lui, et par lui à l'Église. Sage... savoureux... Ces deux mots sortent d'une seule source dans la langue latine ; ces deux expressions, aussi bien, jaillissent synonymes de ma pensée, quand il s'agit du P. Vaudon, de ses allocutions, de ses livres, et surtout de *Entretiens et Discours*.

J. Roux.

Histoire de l'Église, traduite de l'allemand du Dr Fünk, par M. l'abbé Hemmer, licencié en théologie de l'Institut catholique de Paris, avec une préface de M. l'abbé Duchesne, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Deux volumes in-12 de 559 et 490 pages. Paris, Armand Colin, 1892.

On s'est demandé avec un peu d'inquiétude et de défiance pourquoi les derniers manuels d'*Histoire de l'Église*, parus en France, ont été traduits de l'allemand. La réponse est pourtant bien simple. Il faut avoir le courage de reconnaître que la science ecclésiastique a

subi, chez nous, le contre-coup de la suppression des grandes universités, qui renaissent à peine, depuis 1875. Nos voisins ont connu, sans doute, d'aussi rudes crises que nous. Mais leurs institutions d'enseignement n'ont pas disparu dans la tourmente révolutionnaire. Tandis que d'un passé qui ne fut pas sans gloire, il ne nous reste que nos séminaires, foyers intenses de piété et de dévouement sacerdotal, l'Allemagne catholique avait sur nous l'avantage de garder indépendantes et respectées ses facultés de théologie, Würzbourg, Innsbruck, Fribourg, centres puissants d'activité intellectuelle. Ne peut-on aussi supposer qu'au contact du protestantisme et de la science à son service, la nécessité de se mieux défendre a obligé les catholiques à renouveler sans cesse leur tactique, à perfectionner les armes que la tradition maintenait jusqu'alors entre leurs mains ?

A Tübingen, plus qu'ailleurs peut-être, la rencontre dans la même université des deux confessions religieuses, catholique et réformée, rend la lutte inévitable et continuelle. Déjà, sur le seul terrain de l'histoire ecclésiastique, par son *Histoire des Conciles*, Mgr Hefele avait pris de bonnes positions. Il appartenait au Dr Fünk, son successeur, de ne les pas abandonner. Le Dr Fünk a fait plus. Il a fortifié la défense sur d'autres points. Ses travaux de première main, et particulièrement son édition des *Pères apostoliques*, le préparaient à traiter la partie la plus importante actuellement d'une *histoire de l'Église* : celles des *Origines*. Sa vaste érudition et sa haute impartialité lui permettaient d'aborder, sans succomber à la tâche, le reste de ce grand travail : *moyen âge* et *temps modernes*.

Il est vrai qu'il s'est un peu hâté, dans son manuel, d'en venir à la Réforme ; et à première vue, le moyen âge semblerait un peu sacrifié. Mais, de nos jours, l'attention du public ne se porte-t-elle pas davantage sur les débuts obscurs, pénibles de l'Église, et sur la crise qu'elle traverse en Europe depuis plus de trois siècles ? — Si nous savons gré au Dr Fünk de sa belle œuvre de condensation, c'est surtout à cause de cela : l'*Antiquité chrétienne* (..... — 692) occupe plus de la moitié de l'un des deux volumes, et, comme on pense, elle y est traitée de main d'ouvrier ; l'étude des questions brûlantes soulevées par les hérésies plus radicales des *temps modernes* (1517-1892) comprend les trois quarts du tome second.

Telle est la conception générale de l'ouvrage et l'exacte proportion des parties. Voici quelle est la distribution chronologique des matières. L'auteur partage son manuel en trois grandes époques :

I° L'*Antiquité chrétienne*. Première période : de la fondation à l'édit de Milan (313); deuxième période : de l'édit de Milan au concile in

Trullo (313-692). — II° Le *moyen âge*. Première période : de la fin du VII° siècle à Alexandre II (692-1073); deuxième période : de Grégoire VII à Célestin V (1073-1294); troisième période : de Boniface VIII à la fin du moyen âge (1294-1517). — III° Les *temps modernes*. Première période : de Luther à la Révolution française (1517-1789); deuxième période : depuis la Révolution française jusqu'à nos jours (1789-1892).

Quant au groupement *raisonné* des périodes historiques, il est fait suivant la méthode allemande : on tient compte du double mouvement de la vie de l'Église, de ses rapports avec le monde et des évolutions de sa vie intime. Pour chaque période, le culte, la discipline, la science, les institutions sont étudiés à part ; et l'auteur accorde avec raison plus de place à l'histoire du « développement interne » de la société chrétienne qu'à celle de son « développement externe. »

En signalant les mérites de l'*Histoire de l'Église* du Dr Fünk, nous avons trop oublié M. l'abbé Hemmer. C'est à lui pourtant que nous devons, non pas la traduction de ce livre, mais son adaptation : une adaptation claire, scientifique, bien française d'allure et de style. Plusieurs pages, et des meilleures, lui appartiennent en entier, notamment, dans le 1er volume, le *Christianisme en Gaule*, dans le 2e, tout ce qui concerne l'Église de France, ainsi que la très personnelle conclusion de l'ouvrage. La bibliographie des précédents manuels d'origine allemande laissait parfois à désirer : les traducteurs oubliaient qu'ils s'adressaient à des Français. Pareil reproche ne saurait atteindre M. Hemmer. Il ne se contente pas de signaler les travaux étrangers, il cite encore les études spéciales, les thèses, voire même les articles publiés en France jusqu'à cette année. Ainsi les lecteurs se trouveront à même de consulter les sources, de contrôler les affirmations et d'approfondir chacun des problèmes intéressants. S'ils ont en tête « quelque philosophie de l'histoire, » le manuel si *objectif* que vient de publier M. Hemmer les aidera peut-être fort utilement ; il ne les gênera certainement pas. « Ceux-là seuls en seront mécontents, dit M. Duchesne, qui, par suite d'habitudes fâcheuses, lui demanderont de la déclamation ou de la polémique plus ou moins directe. » Le Dr Fünk et son traducteur ont cru que la meilleure apologétique était encore celle qui se borne à l'exposé loyal des faits et des idées.

C. B.

Les Voix du passé. Poésies, par Jehan Marbeuf. — Paris, librairie Victor Lecoffre. — Prix : 1 fr. 50.

Qui donc, aujourd'hui, écoute les voix du passé ? Les historiens, pour qui le passé est le sujet de recherches érudites et d'utiles leçons; avec eux, il n'y a guère que les rêveurs..... et les poètes. Les autres, plus utilitaires, emportés dans le train d'une vie active et comme enfiévrée, ne font attention qu'au présent et à l'avenir. Elles sont douces, pourtant, jusque dans leur mélancolie, ces voix qui nous parlent des heures écoulées, des joies et des tristesses d'antan, de nos victoires ou même de nos échecs, des vivants et surtout des morts; bien plus douces et bien plus aimables, quand elles nous arrivent avec l'accompagnement musical de la poésie, pliées et façonnées aux lois du rythme

M. Jehan Marbeuf les écoute avec bonheur. Il vit, d'abord, comme nous autres, travaillant courageusement et tâchant de faire tout le bien possible autour de lui; puis, à côté de cette vie commune, il en a une autre, qu'il passe dans un monde enchanteur : *heures fortunées, où la muse le touche de son aile et où la strophe rythmée prend son essor vers l'idéal.* C'est lui-même qui nous le dit, et je n'ai aucune peine à le croire : les joies de l'artiste sont vives et pénétrantes.

Les voix qu'il a entendues, dans ces heures charmantes, il nous les fait entendre, à son tour. Les poètes ne gardent guère pour eux seuls les accents de « la Muse »; ils ont raison. Malheureusement, notre siècle affairé ne les écoute que d'une oreille distraite. Ils continuent, cependant, de chanter pour le plaisir de quelques délicats; leur parole mélodieuse et imagée nous arrache, pendant quelques instants, aux vulgarités de la vie quotidienne et nous transporte dans un monde meilleur. Ne convient-il pas de les en remercier ?

Déjà les vers de M. l'abbé Marbeuf lui avaient valu *les encouragements* de ses lecteurs. Ce n'est pas la première fois, en effet, qu'il s'adresse au public. Il y a quelques années, il lui offrait un recueil, intitulé : *Fleurs de l'âme.* Le recueil nouveau, que je vous présente aujourd'hui — gracieux volume d'un format et d'une impression qui plaisent à l'œil, — vient de la même source; il a les mêmes qualités, avec, en plus, quelques progrès que je suis heureux de signaler.

C'est, en effet, une égale facilité d'élocution et de versification. M. Marbeuf *pense* naturellement en vers; on dirait qu'ils ne lui coûtent aucun effort, qu'ils obéissent, avec docilité, au maître qui les appelle. Mais sa phrase a plus de vigueur et de netteté que dans les pages du premier volume; le rythme, tout en étant peut-être moins varié,

s'adapte mieux aux idées et aux sentiments ; la rime est, presque partout, plus *riche* et plus *rare*. Ce sont tous détails de métier, sans doute, mais qui ne sont pas à dédaigner. En cela, M. Marbeuf a suivi de plus près les bons modèles, Victor Hugo, Lamartine, et Brizeux, le doux poète de la Bretagne, dont on reconnaît, çà et là, l'inspiration.

Quant aux sujets, gracieux et touchants, qu'il a célébrés, quant aux idées exprimées, vous n'attendez pas que je vous les résume en prose. Dégagées du rythme qui leur est comme un brillant vêtement, toutes ces choses deviendraient trop peu aimables sous les efforts de ma plume. Qu'il me suffise de vous dire que toutes les voix qu'on peut entendre ici-bas, le poète les a entendues : voix de la jeunesse (*L'adolescence, Aux jeunes gens*) ; voix de l'histoire et du temps passé (*Le vieux temps, le comte de Bouillé, les Noces d'Argent, le Combat de Corbilo*) ; voix du présent (*Le Curé de Fourmies, Hymne à Colomb*) ; voix de la tombe (*A ceux qui ne sont plus, A mon père*) ; voix du collège (*Les études*) ; voix de la nature (*La Cardamine, l'Automne, le Bois solitaire*) ; voix de la mer (*Le spectacle de la mer, la Grotte du Korrigan, une Tempête, Dieu sur l'Océan*) ; voix du pays natal (*Le mal du pays, Orvault, Mariage breton*) ; voix des pays étrangers (*Rome, Venise*) ; voix de la patrie (*Hymne à la France, le Credo de la France, Je suis l'âme de la France*) ; voix de la religion (*Le Tabernacle, l'Angelus, Paray-le-Monial, la Grotte de Massabielle*), et d'autres encore.....

Ce livre est dédié à la jeunesse, à laquelle l'auteur a consacré vingt années de sa vie :

> Que votre âme ici reconnaisse
> L'ami qui ne vous trompe pas :
> Il aima toujours la jeunesse,
> Il l'aimera jusqu'au trépas.....

Ses élèves, en parcourant ces pages, y retrouveront le maître et l'ami de leurs jeunes années. Les amis de M. Marbeuf y verront resplendir les qualités de son cœur. — Tous ses lecteurs seront, de plus, heureux d'apprendre que sa veine poétique n'est pas épuisée par ces deux volumes. Bientôt paraîtra *Foi et Patrie*, où seront chantés l'amour de la France et l'amour de l'Église

> Ces deux amours n'en font qu'un seul pour nous.

Après avoir adressé mes compliments au poète, j'ai envie, en terminant, de lui faire une petite chicane. C'est à propos de deux lignes de sa préface. « Avant d'avoir été écrit, nous dit-il, ce livre a été vécu. Ce que nous exprimons, nous l'avons senti : *c'est notre âme*

qui se livre tout entière. » Serait-il vrai ? Dans ses efforts pour atteindre l'idéal, l'auteur aurait-il donc réussi à l'exprimer tout entier dans ses vers ? Et ne se souvient-il plus des beaux vers d'un autre poète ?

Quand je vous livre mon poème,
Mon cœur ne le reconnaît plus :
Le meilleur demeure en moi-même ;
Mes *vrais* vers ne seront pas lus.....

Ainsi nos âmes restent pleines
De vers sentis, mais ignorés.....

Ou bien M. Marbeuf n'a pas voulu dire ce que j'y vois, et alors j'ai mal compris ; ou bien, pour se donner un démenti à lui-même, il nous offrira dans *Foi et Patrie* des vers encore plus beaux que ceux qu'il nous offre aujourd'hui.

A. C.

LAMENNAIS D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS, par A. Roussel, de l'Oratoire de Rennes ; chez Caillière, à Rennes.

Après le *Lamennais* de M. Spuller, œuvre d'un libre-penseur honnête, mais prévenu, voici une étude des plus sérieuses sur le même personnage, due à un catholique très bien informé, mais enclin à une grande bienveillance pour le personnage. Nul, parmi nous, ne peut oublier les immenses services rendus par Lamennais à l'Église, pendant la première moitié de sa carrière : les résultats en subsistent encore ; mais la fin de sa vie est demeurée stérile. Comme écrivain, il reste un des maîtres de la langue, bien que jusque dans ses ouvrages les plus justement renommés on se sente parfois choqué par ce ton déclamatoire que Rousseau et ses imitateurs de la fin du XVIII[e] siècle avaient mis à la mode et qu'ils prenaient pour de la passion. Philosophe doué d'une grande puissance en métaphysique, on sait qu'il a abouti à un vague déisme. Considéré comme homme, l'abbé Roussel est forcé de constater qu'il est fort incomplet. Doué d'une merveilleuse intelligence que servait une incroyable faculté

de travail, il avait certainement plus d'imagination que de jugement, et son caractère, prompt à se laisser dominer par des influences funestes qui se dissimulaient habilement sous le masque de l'adulation, se raidissait contre les conseils de la sagesse et de l'amitié. On trouve, enfin, en lui un fond de tempérament mélancolique qui n'a pas peu contribué à préparer sa perte. Oublieux de cette maxime de nos livres saints, que la tristesse est souvent mortelle, il lui manqua cette sérénité d'âme qui est un signe de force et un gage de clairvoyance.

Toutes ces qualités et tous ces défauts ressortent en traits éclatants des documents nombreux que l'auteur des deux volumes dont le titre figure en tête de cette notice a recueillis dans les papiers de M. le chanoine Houet qui, dans les dernières années de sa vie, avait été supérieur de l'Oratoire de Rennes. Ce dernier survivant des disciples de Lamennais avait conservé un véritable culte pour sa mémoire. Tout en réprouvant et en condamnant énergiquement le fait douloureux de son apostasie, le cœur de ce vénérable ecclésiastique, non moins connu par sa bonté que par la pénétration de son esprit, cherchait des circonstances atténuantes, et il en trouvait, d'abord dans les persécutions auxquelles l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* avait été de bonne heure en butte, et puis dans ce que l'abbé Houet appelait sa sincérité. Il l'avait vu de si près, il avait vécu si longtemps dans son intimité qu'il ne pouvait suspecter sa bonne foi. Lamennais devenu incroyant se croyait en possession de la vérité. Jusqu'à quel point cette erreur était-elle invincible et pouvait-elle l'excuser devant l'éternelle Justice? C'est évidemment ce que nul homme sur la terre ne peut décider. M. Roussel, qui partage les espérances de M. Houet touchant le salut éternel de Lamennais, remarque justement qu'il y a eu un moment où le grand défenseur de l'Eglise a mérité, par une faute morale, de perdre le don de la foi. Cette faute, à notre avis, ne pouvait être que l'obstination dans son orgueil, qui lui faisait préférer ses propres lumières, ou prétendues telles, à l'enseignement de l'Église, au sentiment de tout le monde. Étrange contradiction avec ses aphorismes sur l'autorité du sens commun!

Ces pages offrent le plus vif intérêt. L'auteur a eu soin de relier, par un récit qui laisse peu de lacunes, les documents inédits empruntés non seulement à Félicité Lamennais, mais à son frère Jean, à l'abbé Rohrbacher, à Mgr de Quélen, à Mgr Bruté, à M. de Vitrolles, et à plusieurs autres personnes qui furent plus ou moins mêlées à ces tristes et fameux débats. On a ainsi sous les yeux une sorte de

biographie, incomplète, il est vrai, — M. Roussel ne se le dissimule pas, — du nouveau Tertullien ; elle permet de porter un jugement équitable sur l'énigmatique héros. Bien que l'auteur se pique d'impartialité, il montre peut-être un peu trop de complaisance pour Lamennais, au préjudice de ceux qui se sont vus contraints de le combattre ou même de le frapper, notamment de Grégoire XVI. Est-il bien exact d'avancer, en mettant en contradiction ce saint pontife et son prédécesseur, que jamais auteur, peut-être, ne fut si formellement approuvé avant d'être condamné..... si formellement? Les éloges donnés par trois théologiens romains, désignés par le Maître du Sacré-Palais, ne pouvaient contrebalancer une condamnation portée par le Chef de l'Église. — Le chapitre final sur les derniers instants de Lamennais est enrichi de précieux documents de famille.

L. d. l. R.

N.-B. — *Tous ces ouvrages sont en vente à la librairie Lachèse et C^ie^.*

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET C^ie^.

LE

GÉNÉRAL D'ANDIGNÉ

(1765-1857)

ET SES MÉMOIRES INÉDITS

IV

1814 et 1815. — Nouvelle campagne. — L'invasion étrangère. Patriotisme de d'Andigné. — Ses dignités. — Son mariage.

Louis XVIII rentrait à Paris, le 3 mai 1814, en triomphateur, à la grande joie de presque tous les Français; à la grande joie, surtout, de ceux qui avaient combattu longtemps pour la cause de la monarchie. Cette cause était gagnée, au moins momentanément; ils ne songèrent qu'à s'en réjouir, et, parmi eux, ce fut le petit nombre qui tira profit — j'entends un profit personnel — de la Restauration. Quelques-uns peut-être exceptés, — à peine est-il besoin de le dire, — ils avaient travaillé pour Dieu, pour la France, et non pour eux-mêmes. — Ainsi, certainement, pensait le général d'Andigné. Il n'était

pas de l'entourage de Louis XVIII; et, si la royauté lui accorda des honneurs, qui furent à peine la récompense de ses mérites, nul ne peut dire qu'ils aient été le but de sa vie.

Mais il y avait encore, dans l'air, quelques signes avant-coureurs de la tempête. Tout n'était pas au mieux dans la meilleure des monarchies : il est bien difficile, en effet, de transformer soudain une administration qui étend ses réseaux sur une grande nation comme la France! Ce n'était, d'ailleurs, un mystère pour personne, que de vieux révolutionnaires, restés en faveur après avoir changé d'habit, ourdissaient sourdement des intrigues contre les royalistes. La Vendée le savait, et elle s'inquiétait; elle entendait bien défendre ce qu'elle avait eu tant de peine à conquérir. Elle était dans cette position où il suffit d'une rumeur pour provoquer un soulèvement. Or, le bruit circula dans le pays — par qui fut-il répandu? je ne sais, — qu'une troupe de brigands, qui ne voulaient pas accepter le gouvernement du roi, s'avançaient sur la Vendée pour la piller. En vingt-quatre heures — ce fut bientôt fait — près de vingt-cinq mille hommes prirent les armes. Cette insurrection se fit paisiblement; le tort le plus grand peut-être des insurgés, dit d'Andigné, fut de boire à la santé du roi une centaine de bouteilles de vin qui appartenaient à M. le sous-préfet de Beaupréau.

Les ministres s'effrayèrent. Pour prévenir de pareils soulèvements, ils envoyèrent dans l'Ouest des commissaires *extraordinaires* avec pleins pouvoirs. Le comte Ruty, lieutenant-général, fut chargé en chef de cette mission; on lui adjoignit MM. d'Autichamp, de Suzannet, de la Rochejaquelein, d'Andigné. D'Andigné, pour ne parler que de lui, reçut le commandement de la rive droite de la Loire.

L'ancienne administration, composée de bonapartistes, ou même de républicains, ne les vit pas arriver sans quelque crainte. Mais les populations furent enchantées. Le retour de d'Andigné fut fêté, dans son canton, en particulier à Sainte-Gemmes, avec enthousiasme; ses anciens soldats, près de quinze cents hommes en armes, le conduisirent en triomphe à la Blanchaye, où un banquet l'attendait. — M. de Falloux nous

a transmis un écho de ces fêtes auxquelles il avait assisté dans son enfance [1].

« ..... Tout ce pays (le Craonnais), dit-il, n'avait pas seulement l'aspect extérieur de la Vendée; il était aussi, comme elle, l'ardent et pur foyer des traditions monarchiques. Les *Mémoires d'outre-tombe* racontent que, à son premier retour d'Amérique, M. de Châteaubriand et tout l'équipage du navire, apercevant la côte de France, s'écrièrent soudainement : « Vive le Roi ! » Le même mouvement se reproduisait sans cesse chez les paysans au milieu desquels je suis né. S'exciter au maniement du fusil, venir en troupe et en armes à la fête du curé et du châtelain, boire une barrique de cidre à la santé les uns des autres, et terminer le tout par le cri de « Vive le Roi ! », c'était alors la plus grande réjouissance. Je n'ai pas de souvenir plus ancien que celui de ma part enfantine dans le cri populaire du pays : « Vive le Roi et M. de Sainte-Gemmes ! » Je vois encore tous les yeux se mouiller, à ces mots d'une chanson vendéenne :

D'Andigné revoit sa patrie.....

« Le comte d'Andigné de Sainte-Gemmes, général de la Vendée angevine, qui avait eu l'honneur d'affronter personnellement la colère du premier consul, longtemps prisonnier ou proscrit sous le premier empire, venait alors au château de la Blanchaye, chez le marquis d'Andigné, son frère, jouir de l'affection d'un pays qui courait tout entier au-devant de lui avec des bouquets et des armes désormais bien pacifiques. »

Les royalistes, dit M. d'Andigné, jouissaient doucement du présent, et ne se souvenaient pas du passé. Ils auraient dû peut-être se tenir sur leurs gardes ; d'anciens ennemis ne dormaient pas. C'est ainsi, et sans qu'il y eût donné lieu en quoi que ce fût, que M. d'Andigné fut dénoncé au roi, sous prétexte qu'il mettait le pays en feu et s'y faisait recevoir comme un prince. Quand le duc d'Angoulême, qui avait la mission de visiter les provinces de l'Ouest, vint à Angers et à Saumur,

[1] *Mémoires d'un royaliste*, tome I, pages 5-6. — Ce n'est peut-être pas a cette fête précisément que M. de Falloux assistait.

d'Andigné reçut de lui le plus fâcheux accueil, à cause de ces dénonciations. D'ailleurs, on se hâta de déclarer terminée la mission des commissaires. — D'Andigné se soumit, avec la plus humble résignation, à cette défaveur et à cette mesure, qu'il ne méritait pas. Du reste, il faut le dire, le duc d'Angoulême, mieux informé, lui rendit plus tard ses bonnes grâces.

Les commissaires avaient très bien rempli leur office ; d'Andigné, en particulier. « ..... Partout il avait exhorté les populations à l'obéissance aux lois, à l'acquittement des charges publiques si nécessaires au trésor obéré, à l'oubli des souffrances et des injustices passées ; et il avait concouru, autant qu'il était en lui, à l'apaisement des passions[1]. » Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter — le fait a son prix — qu'il n'avait point demandé cette charge et qu'il la remplit à ses frais.

En cette même année, il eut une autre mission, où il put rendre service à ses anciens compagnons d'armes. Une ordonnance royale du mois de novembre accordait des pensions aux blessés vendéens et aux veuves des soldats morts dans les guerres de l'Ouest. On les assimilait aux blessés et aux veuves des soldats des armées impériales, tout en leur donnant un chiffre moins élevé de pension. Les Vendéens sentirent vivement cette inégalité, qu'ils supportèrent toutefois sans se plaindre. — MM. d'Andigné et de Suzannet firent le travail nécessaire pour la Loire-Inférieure ; ils menèrent les enquêtes et dressèrent les listes des pensions, en exhortant tout le monde à la concorde et à la paix.

Ce travail achevé au contentement de tous les intéressés, d'Andigné revint à Paris, vers la mi-janvier 1815. Cette fois, c'était de lui qu'il s'agissait. Le maréchal Soult, sans y mettre d'ailleurs beaucoup de complaisance, l'avait fait établir sur les états de la guerre comme *maréchal de camp,* à dater du 31 décembre 1814. Mais cette date ne s'accordait pas avec le brevet que lui avait octroyé le comte d'Artois, lequel le nommait du mois de juillet 1797. Il réclama contre cette mesure. On lui avait promis de faire rectifier son rang, lorsque les circonstances vinrent changer, pour un temps, la face des choses.

[1] *Souvenirs de la Restauration,* par Alfred Nettement. Pages 109-110.

Napoléon débarquait à Cannes, le 1er mars. Il continua sa marche rapide et victorieuse, sans effusion de sang, jusqu'à Paris. Résister au torrent était inutile autant que dangereux : l'armée presque tout entière courait au-devant de Napoléon. — On crut un moment que le roi se retirerait dans la Vendée ; il n'en fit rien. A la nouvelle du débarquement de Napoléon, il envoya dans l'Ouest le duc de Bourbon, avec tout pouvoir pour y commander.

D'Andigné accourut auprès de lui, à Angers ; il espérait l'aider à faire une levée générale dans la contrée. Mais le duc de Bourbon, d'après les instructions qu'il avait reçues [1], ne voulait employer que les moyens constitutionnels : ordonner des levées régulières, enlever les Vendéens et les Chouans à leurs anciens chefs pour les placer sous le commandement des officiers de la ligne, et même les conduire jusqu'à Orléans. Le général d'Andigné, qui connaissait mieux le terrain, était d'avis qu'on employât plutôt les moyens insurrectionnels : on mettrait d'abord sur pied tous les vieux soldats, qui entendraient l'appel de leurs anciens chefs, et, autour d'eux, on grouperait en masse tous les jeunes gens du pays. Il avouait, du reste, que cette levée serait autrement difficile qu'en 1796 et en 1799, la conscription ayant pris presque tous les gens valides. — Devant ces propositions, le duc de Bourbon hésitait.

Sur ces entrefaites, on apprit que Louis XVIII avait fui en Belgique, et que Napoléon était arrivé à Paris. Presque aussitôt M. d'Autichamp fut remplacé par le colonel Noireau dans le commandement de Maine-et-Loire. Il n'était plus possible d'exécuter, pour le moment, le plan du général d'Andigné : les populations de l'Ouest, consternées par ces nouvelles, n'auraient pas couru aux armes. Il fallait au moins leur laisser le temps de se remettre.

Une seconde fois, d'Andigné alla trouver le duc de Bourbon. Cette entrevue eut lieu à Beaupréau. Il était vraiment difficile

[1] Le ministre de l'intérieur, l'abbé de Montesquiou, ne voulait pas qu'on donnât un rôle important à la Vendée ; il appelait M. de Vitrolles *ministre chouan*, parce qu'il conseillait au roi de se rendre avec sa maison militaire dans les provinces de l'Ouest (*Souvenirs de la Restauration*, page 112).

de soulever la Vendée, qui avait été désarmée[1] et qui n'offrait que fort peu de ressources. Néanmoins il exhorta le duc de Bourbon à rester au milieu d'elle. Mais la vie errante qu'il lui proposait ne fut pas agréée. Le duc s'embarqua, non sans avoir exhorté les Vendéens à prendre les armes. Il avait, en même temps, laissé au général d'Andigné des pouvoirs pour toute la rive droite de la Loire — c'est-à-dire pour une partie des départements de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, pour la Mayenne et la Sarthe — à condition, toutefois, qu'il n'inquiéterait personne pour ses opinions et que les biens nationaux ne seraient pas plus imposés que les autres. D'Andigné y consentit, tout en regrettant vivement cette dernière clause ; et, sujet soumis, il fut constamment fidèle à sa parole.

Il s'entendit avec M. de Suzannet, qui devait soulever la rive gauche de la Loire ; puis, au bac de Montjean, il passa sur la rive droite. Il rentrait, joyeux, dans ce pays qu'il savait si bon pour la guerre de partisans. Tout de suite, il se mit en communication avec les anciens chefs, dans les quatre départements qui lui étaient confiés. Au bout de quelques semaines, il eut sous la main un corps d'armée de 13,000 hommes, partagé en quatorze *légions* ou *divisions*[2].

Le 22 et le 23 mai, il souleva son canton. Puis, avec ses hommes, il fit une brillante promenade militaire, à Pouancé, à Craon..... Le 28, il livrait, à Cossé[3], sa première bataille, qui fut une victoire. Mais elle fut chaudement disputée : d'Andigné eut son cheval tué sous lui. Le bruit se répandit aussitôt que le général avait été tué. On donna même la croix de la Légion d'honneur au lieutenant de gendarmerie qui se vantait de l'avoir abattu. — Plus tard, quand cet officier tomba en son pouvoir, la seule vengeance qu'en tira d'Andigné fut de lui enlever cette croix d'honneur qu'il avait vraiment mal gagnée. — La promenade militaire continua par le Bourg-d'Iré, Candé,

[1] Les fusils avaient été achetés en 1814, par les ordres du maréchal Soult, ministre de la guerre.

[2] L'état des chefs et des soldats se trouve dans les *Mémoires*.

[3] Et non point à *Aurai*, comme le prétend M. C. Port (*Dictionnaire de Maine-et-Loire*).

La Pouèze, Saint-Clément-de-la-Place, avec des alertes et des attaques, ici ou là, contre des convois ennemis et contre les soldats du général Lamarque.

Fouché essaya d'arrêter cette insurrection : il manda MM. de Malartic, de Flavigny et de la Béraudière, et les pria de faire des propositions aux chefs royalistes. D'après lui, la Vendée ne pourrait pas soutenir le mouvement si bien commencé ; il était à craindre aussi, disait-il, que Paris ne donnât à Napoléon des pouvoirs très grands et les secours nécessaires pour pacifier l'intérieur ; et puis, du moment que la lutte était engagée entre l'Europe et l'empereur, pourquoi ne pas attendre le dénouement ? Il laissait, en outre, chacun des généraux libre de poser ses conditions. — Le plus grand nombre des généraux, qui avaient eu, en somme, plus de revers que de succès dans cette nouvelle campagne, firent bon accueil à ces ouvertures et posèrent leurs conditions. D'Andigné les imita ; il ne pouvait faire autrement sans compromettre ses compagnons d'armes et sans attirer sur lui toutes les troupes que Napoléon avait envoyées dans l'Ouest.

Vingt-trois ans plus tard, sa conduite fut mal interprétée. M. Lubis, dans son *Histoire de la Restauration,* avait dit que seul, ou presque seul, d'Andigné avait accueilli ces propositions « qui ralentirent l'élan royaliste sur la rive droite de la Loire, et avait accédé au système de temporisation présenté au nom du gouvernement de Bonaparte. » Le vieux lion, qui était au repos depuis plusieurs années, se redressa sous le coup ; et, excité aussi par ses anciens compagnons d'armes, il écrivit la réponse suivante [1] :

« Monsieur, pendant ma longue carrière militaire et politique, j'ai toujours songé à faire mon devoir et fort peu à faire parler de moi. Peut-être ai-je poussé cet oubli trop loin, en ne prévoyant pas, lorsque votre premier volume de l'*Histoire de la Restauration* a paru, que vous vous croiriez obligé de me nommer. Je vous eusse alors fait connaître la vérité, que vous me paraissiez chercher de bonne foi, et je vous eusse évité de vous en écarter, dans votre troisième volume, d'une manière si

[1] *Gazette de France*, 18 mars 1888.

peu conforme à l'exactitude historique. Je me serais volontiers abstenu de relever les erreurs qui s'y sont glissées, si elles ne regardaient que moi ; mais elles touchent un grand nombre d'officiers que j'avais l'honneur de commander pendant les *Cent-Jours,* ainsi que 13,000 hommes que j'avais enrégimentés et réunis en corps dans les départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Loire-Inférieure, où je commandais tout ce qui était sur la rive droite de la Loire.

« Un grand nombre d'entre eux m'adressent leurs réclamations et demandent la rectification de vos assertions ; je leur dois cette justice..... En parlant des propositions de Fouché, qui me furent transmises par mes intimes amis, MM. de Malartic, de Flavigny et de la Béraudière, vous dites que ces propositions furent mal accueillies par les chefs vendéens et repoussées avec indignation par M. Louis de la Rochejaquelein ; vous ajoutez que ces propositions *ralentirent l'élan royaliste sur la rive droite de la Loire,* et que j'accédai au *système de temporisation* présenté au nom du gouvernement de Bonaparte. Cette phrase, telle qu'elle est conçue et placée, laisse à penser que je fus le seul ou le premier à écouter les propositions de Fouché ; ce qui est une erreur grave.

« Les envoyés de Fouché me vinrent trouver après avoir conféré avec les autres chefs vendéens de la rive gauche de la Loire. Ils se présentèrent à moi, munis de leurs réponses ; je ne pus et ne dus pas faire autrement que d'y joindre la mienne, pour ne pas exposer le pays à supporter seul les efforts de toutes les troupes de Bonaparte dans l'Ouest de la France. Je voyais, d'ailleurs, dans la proposition de Fouché le moyen de gagner du temps ; et il m'importait d'en profiter. Ce système de temporisation dont vous semblez me faire un reproche, était raisonnable et naturel, puisque je manquais alors d'armes et de munitions, et que j'attendais celles qui me parvinrent peu de temps après le passage des envoyés de Fouché. Malgré cette pénurie, du reste, et ce *système de temporisation*, il est constant, Monsieur, que les corps que je commandais se sont battus journellement jusqu'à la fin de cette grande lutte..... »

Il ajoutait d'autres détails, sur lesquels je reviendrai, et finissait sa lettre en ces termes : « Voilà, Monsieur, la pure

vérité. Elle vous fera regretter, je n'en doute pas, d'avoir laissé planer sur de loyaux et fidèles serviteurs du roi d'injustes soupçons de faiblesse. Si vous tenez à de plus longs détails, vous les trouverez aux archives de la guerre dans le rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser au ministre sur ma conduite militaire pendant les *Cent-Jours*. »

D'Andigné avait posé ses conditions ; il avait demandé certaines garanties, ainsi que le payement d'une somme de 300,000 francs pour couvrir les frais de la guerre ; tant que les garanties n'auraient pas été accordées et la somme versée, il gardait la faculté de rester en armes. Il combattait alors contre le général Lamarque. Comme il ne voulait pas signer d'armistice, il lui fit dire que, si l'ennemi n'attaquait pas, lui, d'Andigné, le laisserait en paix. — Cependant, il ne fut pas possible d'éviter quelques escarmouches. Même, en raison de certains excès commis par les bonapartistes, d'Andigné fit une tentative contre Châteaubriant ; mais elle ne réussit pas.

On continuait de lui faire des propositions de paix ; cette fois, au nom du prince d'Eckmühl. Comme elles différaient trop des premières, il les rejeta hautement. Le 24 juin, il connut l'issue de la bataille de Waterloo. Il se réjouit alors de n'avoir accepté aucune des propositions qui lui avaient été adressées.

D'autres nouvelles lui arrivèrent coup sur coup. L'héroïque Louis de Larochejaquelein était mort. A son tour, de Suzannet fut tué à l'affaire de la Rocheservière. C'est le 28 juin que d'Andigné apprit la mort de son compagnon de captivité. Le même jour, on lui donna connaissance du traité qui avait été signé entre le général Lamarque et les chefs Vendéens. Le 1er juillet, le lieutenant-général Lamarque et le colonel Noireau, qui commandait Maine-et-Loire, lui écrivirent pour l'engager à signer le traité. Il répondit à l'un et à l'autre par le refus le plus formel. Au colonel Noireau, il disait qu'il ne pouvait, en aucune façon, renoncer au roi, au moment peut-être où il faisait son entrée à Paris. A Lamarque, il envoya ces lignes, simples et belles : « ..... Vous pouvez encore nous faire du mal ; vous ne nous ferez pas changer. La France, Monsieur le général, attend de vous un plus beau rôle : celui de ramener à l'obéissance du

roi l'armée que vous commandez et de lui conserver un militaire aussi distingué que vous. »

Ce fut seulement le 10 juillet que l'on connut, à l'armée royaliste de la rive droite de la Loire, la rentrée de Louis XVIII à Paris. Seconde Restauration, mais combien différente de la première ! Autant la rentrée de 1814 était joyeuse et pleine d'enthousiasme, autant celle de 1815 était triste, avec, dans le peuple, des ferments de haine et des prévisions sinistres. — Mais ce n'est plus de mon récit.

Le 15 juillet, presque au moment où il allait partir pour recevoir, à l'embouchure de la Vilaine, les armes et les munitions que le commodore anglais tenait à sa disposition, M. d'Andigné apprit par deux lettres, l'une du général Achard, l'autre du général Lamarque, qu'il était nommé au commandement de la Mayenne. En lui transmettant sa nomination, Lamarque lui conseillait de traiter avec ménagement tous les Français. D'Andigné répondit que les ordres du roi étaient de traiter de la même manière tous ses sujets, de quelque opinion qu'ils fussent, et que ces ordres seraient ponctuellement exécutés. Il ajoutait que, comme Français, ils avaient des devoirs plus impérieux à remplir, en face des étrangers. « ..... Si je pouvais jouir d'un changement qui doit coûter du sang et des larmes, ce serait certainement en ce moment. Mais je connais les étrangers. Ce n'est que de l'union de tous que nous pouvons espérer notre salut. Si nous nous montrons forts et unis, ils n'auront aucun prétexte pour rester chez nous ; mais il faut leur montrer un grand ensemble. Dans tous les cas, si les ravages des ennemis forcent les Français à s'armer, ces provinces peuvent aider l'armée d'une manière puissante[1]..... »

En outre, dans une lettre qu'il lui adressait encore quelques jours plus tard, il offrait à Lamarque de combattre sous ses ordres, s'il consentait à arborer la cocarde blanche, pour chasser tous les étrangers du sol français. Aussi Lamarque, dans sa réponse au lieutenant-général Canuel, fait, à deux re-

[1] Cette lettre a été publiée dans le tome III des *Souvenirs, Mémoires et Lettres* du général Maximien Lamarque, page 70. — Paris, librairie Fournier, 1836.

prises, un très bel éloge du général d'Andigné. « Celui-là, dit-il, portait un cœur tout français [1]..... » « S'il eût commandé une armée, il l'aurait dirigée mieux que beaucoup d'autres, et, ennemi loyal, chevalier sans reproche, il eût forcé l'estime, tenu à ses promesses, et montré qu'il avait toujours le cœur français [2]..... »

La ville de Laval fit à M. d'Andigné, le nouveau commandant, une réception magnifique. Les sentiments royalistes des habitants se manifestèrent librement et avec la plus grande joie. — D'Andigné avait tout pouvoir pour organiser le département. Il destitua quelques maires ; ce furent les seules représailles qu'il exerça. La paix semblait être définitive. Il croyait même pouvoir licencier ses hommes, quand les Prussiens arrivèrent dans l'Ouest. Alors il changea de plan.

Les alliés, en 1814, étaient mieux disposés pour nous, au moins en apparence, qu'en 1815. A leur première apparition, en effet, c'était comme un mot d'ordre entre les chefs de ne pas irriter l'amour-propre des Français et de leur voiler, autant que possible, l'humiliation de la défaite. En 1815, les Prussiens, pour ne parler que d'eux, traitèrent la France en pays conquis. D'Andigné essaya de parer aux inconvénients de l'occupation du pays par les armées étrangères. Il fit son possible pour unir tout le monde et « fondre ensemble toutes les opinions contre l'ennemi commun. » Il s'empressa de mettre les caisses publiques en sûreté, et de cacher tous les registres des contributions, qui auraient révélé aux Prussiens les ressources de la contrée. Après quoi, loin de licencier ses hommes, il les retint et les échelonna tout le long du chemin que devait suivre l'armée prussienne pour arriver à Laval. Lui-même alla au-devant du général Thielmann, qui la commandait ; il effraya le général et ses officiers, en leur expliquant la manière de combattre des Chouans, dans ce pays accidenté et couvert de bois. Aussi, quand Thielmann parla des contributions de

[1] *Id ibid.*, page 70.
[2] *Id. ibid.*, page 15.

guerre qu'il avait l'ordre d'exiger, d'Andigné lui répondit poliment que les populations de l'Ouest avaient beaucoup souffert de leurs précédentes luttes ; que les Prussiens y étaient reçus comme des alliés du roi de France, et qu'on satisferait à leurs besoins ; mais que, si les exigences devenaient intolérables, les habitants sauraient bien se défendre. — N'était-ce pas là de belles et fières paroles ?

Le 8 août, M. d'Andigné fut nommé au commandement du département de Maine-et-Loire. A Angers, il rencontra encore les Prussiens et, à leur tête, le général Thielmann, qui avait fait le voyage de Laval à Nantes, et de Nantes à Angers, trouvant toujours, sur son chemin, de distance en distance, les troupes du pays en armes. Mais, à Angers, nul n'avait songé à prendre les mêmes précautions qu'à Laval. Les ennemis virent sur les registres le montant de l'imposition qu'ils pouvaient faire porter au peuple. Sur l'ordre de Blücher, ils exigèrent la contribution de guerre. Le préfet, M. de Wismes, résista. On eut beau le menacer de la déportation, il refusa toujours de payer cette indemnité. S'il n'échappa pas aux Prussiens — car il fut enlevé et emmené jusqu'à la frontière — c'est qu'il ne voulut pas accepter les offres de M. d'Andigné, qui lui proposa ou de le faire passer sur la rive gauche de la Loire dans sa voiture, ou de l'arracher à l'escorte prussienne par une attaque à main armée. Le préfet arrêté, les Prussiens prétendirent charger d'Andigné de la répartition, en lui conseillant de la faire porter de préférence sur les bonapartistes et sur les républicains, ses anciens adversaires ; cette offre l'indigna, il ne voulut rien entendre. Néanmoins, ils obtinrent des notables de la ville, réunis en assemblée, une contribution de 300,000 francs. Mais il faut ajouter, pour être complet, que cette somme assez ronde fut payée presque tout entière en lettres de change sur les banquiers de Paris, et que ceux-ci les firent protester.

En résistant aux Prussiens, d'Andigné savait qu'il interprétait fidélement les intentions de ses compatriotes ; il savait qu'il marchait sur un terrain solide et qu'il avait derrière lui tout Angers, humilié de voir les étrangers dans la place. Toutes les opinions, en effet, s'élevèrent contre eux avec une touchante unanimité. Et, si le roi l'eût permis, le commandant

de Maine-et-Loire se faisait fort de trouver dans l'Ouest 100,000 soldats, avec lesquels il eût rejeté vers la frontière les 40,000 Prussiens qui l'occupaient. Car ce n'était pas seulement de l'Anjou, c'était aussi des provinces voisines, où il était connu, que des propositions lui arrivaient tous les jours. Les uns offraient de lui livrer l'artillerie prussienne, quand il le voudrait. Les officiers et les soldats des armées de Napoléon, postés sur la rive gauche de la Loire, lui demandaient instamment de combattre avec lui pour repousser les envahisseurs. A tous, il fit une réponse favorable, leur recommandant toutefois la plus grande prudence. Ce projet, qu'il avait étudié, fut présenté à Macdonald, qui semblait l'approuver ; mais le duc de Wellington, paraît-il, l'empêcha d'aboutir. — Les Prussiens, qui s'apercevaient de l'effervescence générale, se montrèrent moins exigeants. Toujours sur leurs gardes, on eût dit qu'ils se croyaient à la veille de nouvelles Vêpres Siciliennes[1]. Ils restaient dans les villes, serrant leurs rangs. En tout cas, ils n'osèrent jamais franchir la Loire et s'établir sur la rive gauche.

Grâce à cette bonne harmonie, l'Ouest fut sauvé d'un conflit redoutable. Il y eut bien, de temps en temps, quelques dangers. En plus d'une circonstance, les Prussiens furent tyrans. Le moindre de leurs défauts était encore la gloutonnerie, qui étonnait si fort les Angevins, et que d'Andigné n'a pas omis de consigner dans ses *Mémoires*. Parfois ils étaient cruels : M. Léon Cosnier[2] a rappelé, dans la *Revue d'Anjou*, l'histoire de ce pauvre tailleur qui se défendit contre eux et que, par un acte d'odieuse vengeance, ils enfermèrent dans une cage de fer dont le fond était garni de barreaux tranchants et mobiles. Mais, où la paix faillit être ruinée tout à fait, ce fut à l'occasion d'une dispute qui survint entre le chevalier du Boberil et l'aide de camp du général prussien de Borke. Une rencontre suivit la dispute, et du Boberil tua son adversaire. D'Andigné défendit son officier, dont la conduite, disait-il,

[1] Cf. article de M. Léon Cosnier, dans la *Revue d'Anjou*, année 1856. *La Mairie d'Angers, en 1815.*

[2] *Id. ibid.*

avait été très honorable dans la circonstance. Mais le bruit courut que les Prussiens voulaient venger la mort de leur compatriote, et qu'une centaine d'entre eux allaient provoquer autant d'officiers français. Aussitôt que cette nouvelle, vraie ou fausse, se répandit, deux cents officiers en demi-solde, même des bourgeois, vinrent chez M. d'Andigné, pour se faire inscrire et répondre à ce défi. Heureusement, le général prussien, qui avait demandé comment les choses s'étaient passées, reconnut les torts de son aide de camp. L'affaire en resta là.

Le général d'Andigné s'occupait de tout. — Il fut chargé par l'administration royale, en peine d'argent, de réclamer et de faire payer l'arriéré des contributions. En quinze jours, sur l'invitation du commandant, les contribuables s'exécutèrent. — Il eut aussi — et cette mission fut plus pénible — à licencier les onze régiments de l'armée impériale, qui se trouvaient sur la rive gauche de la Loire. Il s'acquitta de cette tâche avec la plus grande délicatesse, avec la charité la plus ingénieuse. Il paya intégralement leur solde, et put les licencier avec le plus grand calme. Ces officiers et ces soldats, qui avaient abandonné le drapeau du roi, avaient peut-être redouté son intervention ; n'allait-il pas être tenté, au moins, de venger ses propres injures et les injures faites au drapeau royal ? Mais à ces craintes succéda bientôt un autre sentiment, celui d'une douce confiance, d'une sincère et profonde reconnaissance. « Il fut pour eux un consolateur, un appui, un protecteur infatigable, et tous gardèrent un tendre et doux souvenir du vénérable général [1]. » — Il avait réussi en Maine-et-Loire. Macdonald voulut l'envoyer dans la Vienne pour licencier, de même, onze dépôts de régiments qui s'y trouvaient. D'Andigné refusa, par délicatesse pour l'officier qui commandait ce département. Il demanda seulement, au cas où l'on persisterait dans ce dessein, de les congédier sur son territoire ; ce que Macdonald, toute réflexion faite, approuva.

Quand il revint dans la ville d'Angers, cette mission terminée, les Prussiens étaient partis. Alors, délivré de toute inquiétude, il organisa la légion du département et le 3e régiment de

[1] *Revue d'Anjou*, année 1853. Article de M. Bougler.

la garde royale [1]. Puis il se rendit à Paris pour l'ouverture des Chambres.

Les services que d'Andigné avait rendus à la France et au roi étaient grands. Rien d'étonnant que les dignités soient venues le trouver, et qu'elles aient fait à ce vaillant athlète comme une glorieuse auréole.

D'abord, les commandements militaires. Ils ont été énumérés dans le cours de cette biographie [2]. Comme maréchal de camp, M. d'Andigné prit rang, sur l'annuaire, du 1er janvier 1800.

En 1823, le 30 juillet, il fut nommé lieutenant-général. — La croix de la Légion d'honneur était faite pour briller sur la poitrine de ce brave. D'Andigné fut nommé officier de la Légion d'honneur et, peu après, commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

Les honneurs civiques lui furent aussi donnés. — Le 17 août 1815, Louis XVIII le créa *pair héréditaire* de France, avec le titre de baron. Ce fut Talleyrand qui indiqua au roi, lequel voulait récompenser la Vendée, le nom du général d'Andigné pour cette haute dignité ; ce jour-là, il rappelait à Louis XVIII l'entrevue mémorable du Luxembourg où le général avait fait preuve, devant Bonaparte, d'un grand caractère et d'un calme étonnant. — En 1825, il fut créé comte d'Andigné.

Je cite, pour mémoire, d'autres fonctions. D'Andigné présidait, en 1815, le collège électoral de Maine-et-Loire. Il eut la même mission, les années suivantes, dans d'autres départements (Loiret, 1822 et 1828 ; Drôme, 1830).

Si j'ai rappelé ces marques d'honneur qui lui furent décernées, ce n'est pas pour dire que le vieux général en ait jamais tiré vanité. Il savait trop bien que les dignités, en elles-mêmes, ne relèvent pas la valeur de l'homme. L'homme, chez

[1] Le colonel Coureau, mort commandant de place à Neu-Brisach, en 1858, aimait à montrer son brevet de sous-lieutenant, signé : « *Le chevalier d'Andigné.* »

[2] Commandant de Maine-et-Loire, en 1816, il eut les mêmes pouvoirs dans le département de l'Isère, en 1818, et dans celui d'Eure-et-Loir, en 1820.

lui, fut certainement supérieur aux dignités, et les faisait valoir.

Mais il obtint, vers cette époque, sa plus chère récompense et la plus douce joie de sa vie. — Après les horreurs de la guerre et le « tumulte des armes », c'est une idylle, la plus gracieuse des idylles, qu'il me faut vous raconter.

En 1818, le général d'Andigné avait cinquante-trois ans. Jusque-là, dans une vie occupée, comme l'avait été la sienne, par les combats, la prison et l'exil, il n'avait guère eu le temps de songer au mariage; à coup sûr, il n'eût voulu imposer à aucune femme l'ennui ou les douleurs de sa vie vagabonde et périlleuse. A l'âge où il était arrivé, pensait-il encore aux joies de la famille? Je ne sais. En tout cas, Dieu lui réservait, pour la seconde moitié de sa vie, la précieuse récompense des sacrifices qu'il avait acceptés si généreusement dans la première. Et, pour que rien ne fût ordinaire dans son existence, son mariage se décida d'une façon originale. Voici comment.

De 1802 à 1804, M. d'Andigné avait vécu à Grenoble. Dans cette ville, où son frère avait un commandement, il avait fréquenté la haute société dauphinoise. Il s'était lié d'amitié, notamment, avec la marquise de Blacons[1]. Après 1815, il vit fréquemment, à Paris, celle qu'il appelait « sa vieille amie ». Ensemble, ils parlaient du passé qui, pour chacun d'eux, avait été si étrange et si dur. Lui se plaisait à raconter ses campagnes, ses emprisonnements, et ses évasions qui tenaient du prodige; on lui faisait souvent recommencer ses récits. Elle, de son côté, rappelait les circonstances extraordinaires de sa vie : comment, toute jeune, elle avait été chassée de Saint-Domingue par la révolution des mulâtres; comment, ayant perdu, sur le vaisseau qui l'emportait, son père, que la mort enleva, et sa fortune, que les pirates volèrent, elle était arrivée à Philadelphie, orpheline, sans ressources, brisée par la fatigue, l'émotion et la maladie; comment le marquis de Blacons, député de la noblesse aux États-Généraux de 1789, obligé de fuir devant la Convention et arrivé, lui aussi, à Philadel-

[1] Elle s'appelait, du nom de sa famille, Eugénie *de Maulde*.

phie, s'était attaché à elle en raison même de l'excès de son malheur et de son abandon, et « lui avait demandé de vouloir bien unir ensemble leur infortune et leur exil, leur énergie et leurs espérances[1] » ; comment, enfin, les deux jeunes époux, partis de Philadelphie avec quatre-vingts émigrants, et arrivés, en remontant le cours du Susquehanna, jusqu'au fond des forêts vierges de la Pensylvanie, fondèrent une ville[2], à laquelle ils donnèrent le nom d'*Azilum*, et où ils vécurent, attendant la fin des troubles de la France. — Or, Mme de Blacons avait une fille, qui avait vu le jour à Azilum. Aux autres noms qu'elle avait reçus le jour de son baptême (Marie-Magdelaine-Adélaïde-Alexandrine), les parents avaient voulu joindre le nom d'une des tribus indiennes au milieu desquelles ils vivaient : Onéïda. Cette enfant grandit en France, dans le château paternel de Condillac, élevée par sa mère qui, devenue veuve, se dévoua uniquement à son éducation. Quand elle eut vingt ans, intelligente, belle et riche, comme elle l'était, elle avait vu déjà bien des partis, et des plus brillants, solliciter son alliance. Sa mère lui demanda si elle avait pensé au mariage, et lequel, parmi tous ces prétendants, elle comptait épouser. Onéïda répondit, sans hésiter, qu'elle ne voulait aucun de ceux-là, et que, seul, l'ami de sa mère, dont la vie héroïque avait été dépensée au service de Dieu et du roi, le général d'Andigné lui plaisait. — N'est-ce pas, à ses débuts, l'histoire gracieuse d'Othello et de Desdémone? — Sa mère lui fit remarquer qu'il était beaucoup plus âgé qu'elle. Toutes les observations furent inutiles ; elle ne voulait que « son vieux général ».

Alors, Mme de Blacons raconta le fait à M. d'Andigné, discrètement, sans lui nommer la jeune fille qui demandait sa main. Le général répondit qu'il ne connaissait qu'une jeune fille à laquelle il s'unirait volontiers, mais qu'il n'osait compter sur elle. Et, lorsqu'il apprit qu'elle n'était autre que l' « aimable Onéïda », il fut au comble de ses vœux. Il écrivait à son frère, en lui annonçant son mariage[3] : « ..... Je vais donc me lancer

[1] *Madame la comtesse d'Andigné*. Discours de M. l'abbé Vallée, — page 12. Plon, Paris, 1879.

[2] Aujourd'hui considérable. Elle compte plus de 20,000 âmes.

[3] Il eut lieu le 9 avril 1818.

sur cette mer inconnue. Je ne sais ce qu'elle me réserve. Pourtant, je suis plein de confiance, parce que je connais la perfection de celle à qui je vais unir ma destinée..... »

De fait, la comtesse d'Andigné était une personne accomplie : d'une grâce séduisante — son portrait, par Robert Lefèvre, l'a bien exprimée —, d'une exquise urbanité, elle charmait tous ceux qui l'approchaient. Esprit vif et fin, elle avait une conversation, tantôt élevée, tantôt piquante, toujours aimable. Nature d'élite, elle aimait et cultivait presque tous les beaux-arts. Elle chantait fort bien ; elle avait chanté autrefois avec la Malibran. Musicienne et poète tout ensemble, elle composa, pour ses enfants et ses petits-enfants, les paroles et la musique de gracieuses romances, qu'elle interprétait en s'accompagnant elle-même. Elle avait été l'élève, et l'élève distinguée, de Robert Lefèvre ; aussi a-t-elle embelli son château de Monet, ses hôtels de Fontainebleau et de Paris, de fines peintures, des portraits du général et de ses fils. Mais, ce qui vaut mieux encore, elle avait les plus solides qualités du cœur. Comme elle était aimable, dans son intérieur, affectueuse pour tous ! Elle écrivait, peu de jours avant sa mort, ces belles paroles sur la vraie bonté : « Il est regrettable que l'on appelle quelquefois aimables ceux qui ne sont que spirituels et mordants. Pour moi, je n'appelle aimables que ceux qui sont bons, vraiment bons, parce que seuls ils méritent d'être aimés. » Son cœur était ouvert à tous les malheureux ; elle avait pour les pauvres une charité délicate et inépuisable. — Pieuse sans ostentation, elle remplissait scrupuleusement ses devoirs d'épouse et de mère chrétienne. — Bref, cette union fut heureuse et douce. M. A. de Pontmartin [1] l'a rappelé en quelques mots charmants, par où je veux finir : « Une telle épouse, dit-il, fut le sourire et le rayon de cette vie austère et forte : la beauté, la grâce, l'esprit, toutes les fleurs matinales s'associant à ce beau soir qui n'avait connu jusque-là que les bruyères de l'Anjou et les pariétaires des prisons. »

[1] *Assemblée nationale*, 19 février 1857.

V

1830 et 1832. — Dernière prison du général d'Andigné. — Ses dernières années. — Sa mort. — Son portrait

Les douze années (1818-1830) qui suivirent son mariage furent, sans conteste, les plus douces de la vie du général d'Andigné. Heureux dans sa vie politique, puisqu'il avait obtenu le gouvernement des rois légitimes, pour lequel il avait tant lutté ; heureux dans sa vie privée, avec la jeune femme qui l'avait choisi pour époux, il ne désirait plus que de voir toutes ces joies se perpétuer jusqu'à sa mort. Ces années, il les passa, soit à Condillac, dans le château dont Mme d'Andigné avait fait une curiosité du pays, soit à Monet, soit à Paris, à la Chambre des Pairs, où il siégeait, soit enfin dans les différentes missions que lui confia le gouvernement. Le bonheur n'a pas d'histoire ; je ne puis donc que mentionner, en passant, ces douze années de bonheur.

Mais, dans les dernières années de la Restauration, à certains craquements, on sentait déjà que l'édifice politique et social menaçait de s'écrouler une fois encore. En 1830, écrit d'Andigné, la haine, entretenue et avivée contre la branche aînée des Bourbons, augmentée par quelques maladresses du pouvoir, arrivait, pour ainsi dire, à maturité. Les Ordonnances du 25 juillet en hâtèrent l'explosion.

En 1830, M. d'Andigné avait été envoyé dans le département

de la Drôme, pour présider le collège électoral. Il en revint. vers la mi-juillet. Il alla voir le roi, en sa résidence de Saint-Cloud, et lui fit part de ce qu'il avait vu dans son voyage. Le général n'était pas rassuré, et son rapport n'était point optimiste : il blâmait sévèrement les tendances du comité directeur, la liberté de la presse, dont les allures lui déplaisaient, et beaucoup d'autres choses encore. Mais le roi, dit-il, était plein d'illusions, de même que M. de Polignac, son ministre.

Bientôt les événements se précipitèrent : après les fameuses Ordonnances, on eut les « glorieuses » journées des 27. 28 et 29 juillet, la prise du Louvre et des Tuileries par le peuple. M. d'Andigné a raconté la belle conduite du vieux marquis d'Autichamp, nonagénaire, et la séance des Pairs au Luxembourg ; je ne veux pas reprendre ces récits après lui et après les autres historiens... Le lendemain, le duc d'Orléans était lieutenant-général du royaume. Charles X, trois jours après, abdiqua en faveur de Mgr le duc d'Angoulême, et celui-ci en faveur du jeune duc de Bordeaux. Le 7 août, ensuite, eut lieu la fameuse séance où Pairs et Députés, réunis, délibérèrent pour savoir si le duc d'Orléans gouvernerait, comme régent, au nom d'Henri de Bourbon, ou s'il serait reconnu roi. Dans cette séance, il y avait peu de Pairs dévoués au roi ; le duc d'Orléans avait écarté tous ceux qui avaient été nommés par Charles X. La déchéance du roi y fut visiblement réclamée. On sait le reste : comment Louis-Philippe fut proclamé roi des Français (9 août).

D'Andigné, qui assistait à cette séance, avait beaucoup de peine à se contenir. Très digne, malgré l'indignation qui l'agitait, il donna sa démission de Pair de France, et voulut rentrer ainsi dans la vie privée.

Dans cette même séance, il avait interpellé, non sans quelque colère, Talleyrand, qui se prononçait pour Louis-Philippe. Cinq ans auparavant, à une autre séance de la Chambre des Pairs, entre Talleyrand et d'Andigné avait eu lieu le dialogue que voici, rapporté par M. Alf. Nettement[1] :

« ..... J'ai entendu raconter à M. d'Andigné que, se trouvant

[1] *Souvenirs de la Restauration*, pages 104-105.

à la Chambre des Pairs avec M. de Talleyrand, il lui dit, avec ce sang-froid qui ne le quittait jamais :

— Vous ne vous en doutez pas, Monsieur de Talleyrand[1] ? Il y a entre nous un rapport auquel vous n'avez jamais songé.

— Et lequel donc ? demanda M. de Talleyrand avec une certaine hauteur, mêlée cependant de considération.

— C'est que, sous la Révolution et sous l'Empire, j'ai été mis en prison précisément autant de fois que vous avez juré fidélité aux gouvernements qui se sont succédé.

— Vous avez raison, Monsieur le Comte : je n'aurais jamais songé à celui-là. Et combien de fois avez-vous été en prison, Monsieur le Comte ?

— Douze fois, Monsieur le Prince.

— Précisément le nombre de mes serments. C'est étonnant comme les choses se rencontrent ! »

Or, à cette époque, ajoute Nettement, Talleyrand avait encore un serment à prêter. De même, le général d'Andigné avait encore une prison à subir. — Ce fut la dernière partie de sa vie politique, qu'il me reste à vous exposer.

Si la duchesse de Berry, en 1830, était allée dans les provinces de l'Ouest, ces provinces, au dire de d'Andigné, se seraient soulevées spontanément à sa voix ; et, en dehors de l'Ouest, beaucoup d'hommes fidèles et généreux auraient suivi ce mouvement. Elle ne le fit pas. Le moment passé, on dut attendre, pour profiter des germes de mécontentement qui surgissaient de toutes parts. Le projet ne fut mis à exécution que deux ans après.

Donc, en 1832, la duchesse de Berry écrivit, de sa main, quelques lignes au général, pour lui dire l'intention où elle était de lui confier le commandement des provinces de l'Ouest : il avait pour mission de soulever la contrée en sa faveur, pendant la marche qu'elle projetait sur Paris. Cette lettre lui parvint au château de Condillac, dans la Drôme. Il y était encore, quand la duchesse fit transmettre, par lui, au maréchal de Bourmont l'ordre de se rendre dans son pays, où de nouvelles

[1] Il lui donnait aussi fort souvent le titre de *Monseigneur*, pour le taquiner.

instructions lui seraient adressées. Elle lui apprenait aussi qu'elle ferait une tentative sur Marseille et que l'Ouest devrait s'insurger, à quinze jours de distance.

M. d'Andigné quitta la Drôme pour Fontainebleau et Paris. Là, il apprit que la duchesse de Berry avait échoué dans sa tentative sur Marseille et qu'elle se dirigeait vers l'Ouest. Il vint en Anjou, à Angrie, près de Candé. Le mouvement général avait été décidé pour le lendemain du jour où il arriva. — Mais il sentait que l'heure était mal choisie ; volontiers, il eût dit, comme le vieux marquis de Coislin à la duchesse : « Prenez notre vie, mais ne disposez pas légèrement de la vie des hommes qui ont mis leur confiance en nous. »

Fort heureusement, il reçut à temps le contre-ordre ; et il empêcha, de sa part, presque tout mouvement dans son canton. Mais, bien que l'entreprise n'ait eu qu'un commencement d'exécution, il n'en fut pas ainsi partout. Ou le contre-ordre ne fut pas connu partout, ou bien il ne fut pas écouté. Il y eut quelques soulèvements isolés, et des actions brillantes, notamment celle de la Pénissière, où des braves versèrent leur sang pour la cause des Bourbons.

D'Andigné regretta tant de dévouement dépensé en pure perte. Envisageant l'affaire avec calme, il déplorait cette petite insurrection de 1832. Il se disait même que le mouvement, s'il eût été général, n'aurait pas abouti : l'Ouest était trop dépourvu d'armes et de munitions. Il n'eut pas besoin, non plus, de longues et profondes réflexions pour se convaincre qu'il ne pouvait plus espérer, de son vivant, une nouvelle restauration de la monarchie légitime.

Comme il n'avait plus rien à faire dans le Craonnais, il revint à Angers, où il prit la diligence pour Saumur. A la Daguenière, la garde nationale était sous les armes. La diligence fut arrêtée. D'Andigné, reconnu, fut saisi et conduit au poste, puis ramené à Angers et enfermé dans le château, avec beaucoup d'autres prisonniers accusés d'avoir fomenté la révolte dans l'Ouest.

D'Andigné n'avait participé à aucun soulèvement ; il ne pouvait y avoir de preuves contre lui. Le procureur du roi l'interrogea longuement, sur les derniers jours, sur son voyage dans

le Craonnais, sur toute sa vie passée. Le lendemain, l'accusé devait comparaître devant une commission militaire ; il ne fut pas mandé. Il resta environ six semaines dans le château. Après quoi, il fut cité au tribunal de première instance ; on prétendait, à toute force, le trouver coupable. Alors l'accusé changea de rôle ; il se plaignit hautement et prit à partie le juge d'instruction qu'il accusait, sans détour, comme coupable à son égard d'un acte de *détention arbitraire*. — Enfin, après deux mois et demi de prison, le tribunal rendit un arrêt de non-lieu, qui le fit remettre en liberté.

Les premiers jours de liberté furent passés à Monet, où il se reposa des fatigues de la prison. Ensuite il se rendit à Saumur, pour prendre le courrier de Paris. A Saumur, il eut encore une alerte, parce qu'il avait salué de la main ses anciens compagnons de captivité au château d'Angers, qu'on menait alors à la Cour d'assises de Blois. Il en fut quitte pour une visite du commissaire. — Ce jour-là, finit la vie publique du général d'Andigné.

Là aussi finissent les *Mémoires*. De sa vie intime et privée, il n'a rien voulu écrire. Ces choses-là ne s'écrivent guère : il y a comme une noble pudeur qui fait garder pour soi, avec une certaine jalousie, comme on garde un trésor, les joies délicates et aussi les deuils du foyer domestique. A quoi bon, du reste, livrer au public, qui ne la comprendrait pas, l'histoire de notre cœur ? — Mais, pour connaître sa vie et pour refaire son portrait, les documents abondent : outre les *Mémoires*, où on laisse toujours transpirer, comme à son insu, les qualités du cœur et de l'esprit, il y a les témoignages de sa famille, les attestations de ses contemporains, les récits de ses vieux compagnons d'armes. Je me contenterai de vous les résumer en quelques traits.

La cause de la monarchie légitime étant vaincue et, croyait-il, vaincue définitivement, le général d'Andigné considéra son rôle comme terminé ; il se retira dans la vie paisible de la famille. Il assista ainsi, non pas sans doute en indifférent — ce serait trop dire — mais sans y prendre une part active, aux

événements et aux crises qui agitèrent, depuis, la société française ; « vivant avec ses souvenirs, honoré et respecté de tous, heureux par les joies sereines de sa conscience, et entouré de soins admirables par sa femme et ses enfants [1]. »

J'ai dit déjà, et je n'y veux point revenir longuement, quelle joie continue et douce M^lle de Blacons avait apportée à son foyer : elle était l'âme de la maison, l'ornement de toutes les fêtes. — Les trois enfants que Dieu leur donna furent leur consolation et leur gloire. Leur éducation fut, pour les parents, l'objet d'une constante sollicitude ; ils eurent le grand bonheur de les voir marcher tous les trois, généreusement, au chemin de l'honneur et de la vie chrétienne. — L'aîné, Paul-Eugène, donnait les plus brillantes espérances, par la distinction et la finesse de son esprit, par ses connaissances étendues et solides, autant que par ses vertus et par les plus aimables qualités du cœur ; il mourut à vingt-cinq ans (juin 1845), à la suite d'un accident douloureux, laissant après lui des regrets unanimes et, au foyer de la famille, le deuil le plus profond [2]. — Le troisième, M. le comte Amédée d'Andigné, si intelligent et si bon, est mort, il y a quelques années, après de beaux services rendus à son pays dans les ambassades. — Du survivant, M. le général Léon d'Andigné, qui a vaillamment servi la France sur les champs de bataille et au Sénat, je ne voudrais rien dire qui pût blesser sa modestie. Mais il me permettra, tout au moins, de raconter ici une anecdote qui fait honneur tout ensemble au fils et au père, en montrant combien les exploits de l'un et de l'autre ont gardé à leur nom la « douce popularité » qu'il eut toujours parmi nous. Quand il se présenta pour la première fois aux suffrages des délégués sénatoriaux — c'était, je crois, en 1876 — un ami de sa famille, un Parisien, qui avait parcouru le département de Maine-et-Loire, et qui avait observé par lui-même le respect qui s'attachait au nom des d'Andigné, disait : « Pour M. d'Andigné, il est bien sûr d'être nommé. Presque tous les électeurs voteront pour lui. Par exemple, ils

[1] A. de Pontmartin.

[2] Il allait faire valoir ses droits à la pairie. Ce fut son frère cadet, aujourd'hui M. le marquis d'Andigné, qui fut pair de France, en 1847, quand il eut atteint l'âge légal.

ne savent pas si c'est pour le père ou pour le fils qu'ils déposeront leur suffrage ; mais c'est toujours pour le général d'Andigné ! » Ce n'était là, sans doute, qu'une boutade plaisante. Les électeurs angevins savaient bien que le vieux général vendéen était mort ; mais ils savaient aussi que l'officier d'état-major, qui avait fait brillamment la campagne d'Italie, que l'héroïque vaincu de Freschwiller et de Sedan avait hérité de ses vertus chrétiennes, civiques et militaires.

La fin de sa vie s'écoula, soit à Monet, soit à Fontainebleau, soit, à partir de 1844, à Paris, où il prit un hôtel, rue de Verneuil.

En Anjou, à Beaufort et dans le pays de Segré, il était toujours reçu avec les démonstrations de la joie la plus vive. Les vieux paysans du Craonnais, qu'il avait tant de fois menés à la victoire, aimaient à serrer la main de leur général et à faire revivre, avec lui, les souvenirs de la « grande guerre » ; mais il ne venait plus que rarement parmi eux. Son séjour habituel était le château de Monet, qu'il aimait beaucoup. En bon propriétaire campagnard, il surveillait ses bois et son parc, et se plaisait à les embellir. Une superbe rangée de pins pignons, unique en Anjou, a été plantée par ses soins.

A Fontainebleau et à Paris, il aimait à recevoir l'élite de la société. « Les relations nombreuses et illustres que créaient au général d'Andigné sa situation brillante et son glorieux passé amenaient successivement dans ses salons de Paris et de Fontainebleau les représentants les plus distingués de la politique et de la noblesse, de la littérature et des arts. On retrouve dans les journaux du temps les comptes rendus des soirées que donnait la comtesse d'Andigné ; elles étaient si recherchées que ses salons spacieux devenaient insuffisants [1]. » Le plus grand plaisir des invités, quand on avait discuté les questions qui passionnaient alors les esprits, était de faire narrer au général l'un ou l'autre des épisodes de sa vie. Guerre d'Amérique ou du Craonnais, prisons ou évasions, il narrait tout avec simplicité, d'une parole nerveuse et sobre, qui touchait vivement les

[1] M. l'abbé Vallée. *Oraison funèbre de M^me^ la comtesse d'Andigné*, pp. 18-19.

auditeurs. Ce passé les émerveillait. « Quand nous allions nous asseoir à ce foyer où sa bonté nous accueillait, où les récits s'éveillaient d'eux-mêmes, nous sentions qu'il y avait là quelque chose de grand, une page déchirée d'une histoire plus poétique et plus belle que la nôtre[1]. »

Dans la journée, il lisait. Il lisait beaucoup, surtout des livres d'histoire ; entre autres ouvrages, il avait dévoré toute la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, de Petitot. Sa femme se plaignait bien quelquefois qu'il ne fît part à personne de ses lectures; malgré cette douce plainte, il continuait à lire pour lui seul. — Le soir, quand il n'y avait pas réception solennelle, il jouait aux échecs ou au whist. A Fontainebleau, des amis venaient, tous les soirs, faire sa partie.

Il jouait encore au whist la veille de sa mort. Il avait, ce soir-là, pour partenaire le président du tribunal civil de Fontainebleau, M. Vignon. Dans le cours de la soirée, il fut question de l'abbé Verger, qui avait assassiné, peu auparavant, l'archevêque de Paris. Quelqu'un des assistants plaidait la folie pour le coupable et réclamait les circonstances atténuantes, disant qu'on ne devait pas le condamner à mort. Le vieux général, âgé de quatre-vingt-douze ans, et qui avait conservé, malgré le poids des années, toute la lucidité de son intelligence, soutint avec force la thèse opposée. Il s'étendit chaleureusement sur le droit qu'avait la société de châtier les coupables et sur les dangers que lui ferait courir cette opinion étrange qui voudrait reconnaître partout la folie pour admettre l'irresponsabilité des criminels. On eût dit qu'il était revenu à la jeunesse, et qu'il avait retrouvé l'ardeur de ses vingt ans. — Cette cause fut la dernière pour laquelle il se passionna.

A le voir, vert encore, survivant à tous ses contemporains — « portrait d'ancêtre égaré au milieu d'une génération rapetissée[2] » — il semblait à tous que la mort l'oubliait. Mais non ; toute tardive qu'elle était, elle arriva, comme un voleur, au lendemain de cette petite réunion. Elle le surprit, mais sans

[1] A. de Pontmartin.
[2] A. de Pontmartin.

l'étonner ; car il était toujours préparé à la recevoir. — Peu après s'être mis au lit, se trouvant indisposé, il appela son valet de chambre. Le malaise augmentait, malgré les soins. Le bruit de sa maladie courut bien vite dans la maison. Sa femme arriva, tout en larmes. Le moribond, à ses questions émues, répondit par ces paroles, simples et touchantes : « Que voulez-vous, ma chère amie ! Il faut s'en aller. On ne peut pas rester toujours. » On courut chercher un prêtre. Quand M. le curé de Fontainebleau arriva, le malade ne pouvait plus parler. Il lui donna les derniers sacrements. Et doucement, entouré de sa famille, courageux devant la mort qu'il avait bravée tant de fois, calme, comme il avait toujours vécu, le vieux général s'éteignit. C'était le 31 janvier 1857.

Ses obsèques furent très belles. Il est vrai qu'à ce vieux soldat, qui avait le titre de général de division, et qui était officier de la Légion d'honneur, les honneurs militaires ne furent pas rendus. Le colonel, qui commandait à Fontainebleau, par une crainte exagérée — c'était encore un Napoléon qui gouvernait — n'osa pas les lui rendre. Du reste, le général avait défendu qu'on les demandât ; ses fils se conformèrent à cette volonté. Mais tous les officiers de la garnison, et beaucoup d'autres venus d'ailleurs, suivirent le cortège funèbre.

Certes, celui qui venait de disparaître n'était pas un homme vulgaire. — David d'Angers, qui connaissait bien les Vendéens, avait remarqué ce vieux général, qu'il voyait souvent à Paris, surtout depuis 1844. Il demanda de faire son portrait, et il le fit, en 1845. C'est ainsi qu'il a immortalisé, dans un magnifique buste de marbre blanc[1], les traits du chef vendéen. Il mit ensuite cette belle tête dans la collection des *médaillons* où il a représenté les hommes célèbres de son temps.

Le général d'Andigné méritait bien ce grand honneur. Il fut, en effet, l'un des premiers parmi les héros de la Vendée, certainement l'un des plus complets par l'ensemble de ses qualités. — Avant de terminer, je voudrais vous le dépeindre, tel

[1] Il est à Paris, dans l'hôtel du général d'Andigné.

qu'il m'est apparu dans le cours de cette étude, à la suite du commerce assez long et très attrayant que j'ai eu avec ce beau caractère.

Dans son livre, intitulé : *Souvenirs de la Restauration*[1], Alfred Nettement a fait le portrait physique du général d'Andigné. Il est vrai qu'il l'a connu seulement dans ses dernières années; mais, d'après ce qu'il en dit, on peut aisément se figurer le général à l'âge de sa belle maturité. « Je n'ai eu l'honneur de rencontrer le général d'Andigné que dans les jours extrêmes de son honorable vieillesse, deux ans à peu près avant sa mort. C'était une de ces puissantes organisations, une de ces fortes natures, comme on en trouve encore dans les provinces de l'Ouest. Sa taille n'était point élevée, mais l'énorme volume de sa tête, droite encore sur ses larges épaules malgré le poids de ses quatre-vingt-dix ans, la grosseur de son cou, et quelque chose de reposé dans la force, lui donnaient assez l'air et l'encolure d'un vieux lion. Je le trouvai silencieux, comme le sont naturellement les gens de son pays, peu disposés à perdre le temps en paroles inutiles, et plus enclins à admirer les belles actions que les beaux discours..... Le général avait très peu parlé pendant toute la durée d'un dîner auquel il m'avait fait l'honneur de m'inviter avec quelques amis. Mais, le soir, quand, debout comme lui autour du guéridon sur lequel on venait de servir le café, nous pûmes engager directement la conversation avec lui, évoquer les souvenirs du passé, la parole lui vint, sobre, précise, fortement accentuée, comme celle des hommes qui ont vécu au milieu des situations difficiles et qui racontent simplement les grandes choses. »

C'est bien ainsi que je me le représente, au moral : grave, recueilli, parlant peu, sauf quand des amis le mettaient sur les grands épisodes de sa vie — et, dans ce cas, l'émotion lui donnait un langage mâle et ferme, mais toujours sobre — d'une imagination très modérée, d'un calme que presque rien ne troublait. Inébranlable dans ses convictions et d'une ténacité énergique, rien n'a jamais pu l'entamer; ni les succès, ni les

[1] Page 92.

revers. « ..... Vaillante et forte nature, telle qu'il en fallait dans les temps difficiles que nos pères eurent à traverser. Il avait cette imperturbable fermeté des champions d'une cause souvent vaincue, mais où l'on ne cesse jamais de croire à la victoire ; une activité puissante, dès que la lutte devenait possible ; une inflexible et indomptable résignation, quand elle cessait de l'être. Mais, dans l'action comme dans l'immobilité, il restait le même ; ni ses sentiments ni ses convictions ne changeaient. Vous avez vu sur le littoral de la Bretagne ces roches granitiques sur lesquelles le flux et le reflux passent sans les ébranler : il y a quelque chose de pareil dans ces organisations morales que tant de révolutions n'ont pu entamer[1]..... »

Sa vie tient du roman ; cependant aucun homme ne fut moins romanesque : caractère viril, énergique, d'autant plus fort qu'il était plus calme et maître de lui-même ; un de ces hommes qui, pour un observateur peu attentif, paraissent somnolents, presque endormis. Mais, quand venait le moment d'agir, on trouvait chez lui un trésor incalculable d'activité et d'audace. M. de Pontmartin l'a bien jugé. « Nous autres, dit-il, enfants d'une génération maladive, chez qui les rêves de l'imagination énervent la fermeté des âmes, et dont les ardeurs factices s'amusent à dépasser le but pour se dispenser de l'atteindre, nous ne nous ferons bientôt plus que par souvenir une idée de ces caractères tout d'une pièce, à la fois simples, tranquilles et robustes, qui, au repos, semblaient presque taciturnes et somnolents à force d'être sûrs d'eux-mêmes, et qui, aux occasions décisives, trouvaient dans leur épargne d'incroyables ressources de vigueur, de patience, de sagacité et de finesse[2]. »

C'est surtout dans les guerres de la Vendée et du Craonnais que ses qualités se déployèrent avec toute leur ampleur. Il avait, du chef de parti, la décision prompte, l'audace qui pousse en avant, un grand sang-froid dans l'exécution, l'âme loyale et franche pour ses adversaires comme pour ses amis, l'abnégation de soi-même, et, avec tout cela, le dévouement chevaleresque qui le fit obéir de ses hommes et lui gagna leur

[1] *Ibid.*, page 104.
[2] *Assemblée nationale*, 19 février 1857.

inaltérable affection. Bon sans faiblesse, ferme sans raideur, il aurait mené ses « gars » à la conquête du monde. — Ses talents militaires n'étaient pas communs. Sans doute, il n'a jamais eu à commander que quelques milliers d'hommes. Mais, selon le mot de Lamarque — qui me paraît juste — il aurait pu « conduire une armée. »

Son intrépidité sur les champs de bataille est connue; personne ne l'a jamais contestée. Ses hommes en avaient conservé des souvenirs touchants. Un jour, avec une petite division de soldats, il allait passer, dans la campagne, à côté d'une habitation dont les volets étaient fermés. La maison était ou leur parut suspecte. Il fit arrêter ses hommes, avant d'y arriver, et voulut lui-même faire la reconnaissance. Il s'approcha des volets, qu'il ouvrit; mais, au même moment, un ou deux coups de feu partirent de l'intérieur. Il referma tranquillement les volets, et dit à ses soldats : « Prenez plutôt tel chemin ; il ne fait pas bon ici..... » ; puis il les rejoignit, sans manifester la moindre émotion[1]. — Les soldats l'adoraient. Ils savaient — ce trait et bien d'autres le prouvent — qu'il protégeait leurs vies et qu'il ne les exposerait jamais que poussé par la nécessité. Leur général n'aimait pas les sacrifices inutiles.

Il acceptait gaiement les privations et les souffrances, inséparables d'une guerre de partisans, donnant à tous, en même

[1] Pourquoi ne pas vous citer encore quelques faits qui témoignent de sa souplesse et de sa calme bravoure? — Au combat de Sainte-Gemmes, le premier qu'il livra dans la campagne de 1796, le pont de l'Argos fut pris par les « bleus », et ses hommes se débandèrent. Lui-même, à cheval, fut poursuivi par deux hussards jusqu'à la Blanchaye. Il allait être frappé, quand il lança hardiment son cheval dans un fourré en pente, très épais et si abrupt que les chevaux des soldats refusèrent d'y entrer. (Le coteau, près du Chêneau-Blanc, est défriché aujourd'hui.) Arrivé au bas, il fit demi-tour, et revint promptement au secours de ses hommes débandés.

Et cet autre fait que m'a raconté M. l'abbé Claude, supérieur de l'Institution de Combrée, lequel le tenait de sa grand'mère. — Celle-ci habitait *Limesle*, ferme qui se trouve à mi-chemin de Segré à Loiré. Le général d'Andigné, qui se cachait des « bleus », se réfugia un jour dans cette ferme pour y écrire sa correspondance. La fermière veillait, à la porte, pendant qu'il écrivait sur la table de famille. Elle lui avait fait une beurrée que, sur sa demande, elle avait divisée en *compagnons* (nos compatriotes appellent ainsi les morceaux que l'on découpe tout autour sur la croûte de la tranche de pain). Il mangeait ses *compagnons* et labourait son papier, quand la fermière,

temps que l'exemple de la vaillance au combat, celui de la résignation dans les moments pénibles. Il avait même parfois de pieuses ruses pour leur faire accepter certains sacrifices. Un jour de *Vendredi Saint*, sur le point de livrer bataille, ses soldats étaient encore à jeun. La fatigue et la faim les étreignaient. Déjà quelques-uns murmuraient. L'aumônier, qui accompagnait la troupe, crut à propos d'avertir le général et de lui remontrer qu'il pouvait fort bien ne pas observer la loi de l'Église, en pareille circonstance. « Mais je n'ai rien », répondit tout bas le général ; « nos vivres ont été pris par l'ennemi ». Et, se tournant vers ses hommes : « Quel est celui d'entre vous, s'écria-t-il, qui se refuserait à jeûner au jour sacré où le Christ mourut pour nous? » Il n'en fallut pas davantage ; les Chouans, sans murmurer, se précipitèrent sur leurs ennemis et les culbutèrent.

Ce n'était pas seulement un homme d'action. Il avait une intelligence ouverte à toutes les connaissances. Il était curieux, et très érudit. J'ai dit qu'il ne faisait jamais étalage de sa science. Mais, venait-on à traiter un point d'histoire, dans la conversation, les interlocuteurs s'apercevaient, à ses remarques précises et judicieuses, qu'il avait beaucoup lu et aussi beau-

assise à la porte, lui dit, toute tremblante et blême de frayeur : « Monsieur, nous sommes perdus : les *bleus* arrivent..... — Combien sont-ils ? — A peu près une quinzaine. — Bien, ma fille. A quelle distance ? — A cinq cents pas, dans le champ. — Bon. Laisse-les venir. — Monsieur, les voilà dans l'aire..... à cinquante pas ! — C'est très bien. Adieu, ma fille ; s'ils te font du mal, pardonne-moi. — Mais, Monsieur, c'est pour vous que j'ai peur. — Ne t'inquiète pas. » M. d'Andigné avale son dernier *compagnon*, plie ses papiers, ramasse son écritoire, et part comme une flèche. Il traverse le demi-cercle formé par les soldats. Pendant qu'il est au milieu d'eux, les soldats n'osent pas tirer, par crainte de tuer quelques-uns des leurs. Avant qu'ils aient couru sur le fugitif, celui-ci braque ses pistolets sur ceux qu'il avait en face, les écarte et s'enfuit à travers champs, sautant d'un bond léger tous les obstacles, s'abritant le long des haies, avec une vitesse qui laissa bientôt les soldats assez loin en arrière. Deux balles l'effleurèrent, sans le toucher gravement. — Jamais la fermière n'oublia le sang-froid du général pendant cette scène tragique.

Les chouans de M. d'Andigné racontaient bien d'autres prouesses. Tous avaient maintes fois admiré son calme héroïque et son adresse prestigieuse. Personne d'entre eux ne le vit jamais trembler ni s'inquiéter.

J'ajoute que cet intrépide chevalier ne se servait jamais de ses armes : frapper un homme lui était odieux. Il rappelait souvent qu'il avait été assez heureux, dans ses campagnes, pour ne jamais donner la mort à son semblable.

coup retenu. On a vu, du reste, que les généraux vendéens appréciaient la finesse et l'étendue de son jugement, puisque, à partir de 1795, il fut presque constamment le courrier du parti, le négociateur de toutes les entreprises difficiles.

Son cœur valait encore mieux que son esprit. Ses amis connaissaient bien sa demeure hospitalière et son dévouement à toute épreuve. Sa charité pour les misères humaines était grande. Les pauvres de Fontainebleau et de l'Anjou le savaient; leurs regrets ont été le plus bel hommage rendu à sa mémoire. — Mais cet homme avait surtout au cœur un invincible amour : l'amour de la France, qu'il a servie avec le plus complet désintéressement. Pour lui, c'est vrai, comme pour les hommes de l'ancien régime, la France était personnifiée dans ses rois légitimes. En combattant pour ceux qui avaient fait la patrie, c'était toujours pour le repos et la gloire de la France qu'il combattait. Il a triomphé avec eux, sans ostentation et sans faste; avec eux, il est tombé, très digne, très ferme et très résigné. Hommes d'un autre âge, nous pouvons à peine comprendre ces sentiments qui faisaient battre le cœur de nos pères. Pour nous, qui sommes plus variables et moins fermes, parce que nous ne voyons plus l'étoile dont la clarté les dirigeait, ces héros « tout d'une pièce » nous paraissent presque raides. Nous devrions plutôt admirer la fermeté de leurs convictions et la belle unité de leur vie.

Bon mari, bon père — ce que j'ai dit de sa vie de famille prouve que ces épithètes, employées ici, ne sont pas menteuses comme en beaucoup d'épitaphes — il fut, de même, bon chrétien. Dans ses souvenirs d'enfance, il rappelle que le prieur de Saint-Aubin disait sa messe en quelques minutes et que cette rapidité lui plaisait fort. L'enfant, devenu homme, élevé par un père et une mère chrétiens, prit tout à fait au sérieux les devoirs que l'Église impose à tous ses fidèles. Il fut, comme les héros vendéens, mieux qu'un chrétien ordinaire. Car, en luttant pour son roi, il luttait aussi pour Dieu, pour rendre à l'Église catholique la jouissance de ses droits. Ne devons-nous pas être profondément reconnaissants envers ces vaillants soldats qui, par leur résistance courageuse et même au prix de leur sang, nous ont conservé la foi et nous ont reconquis,

pour une grande part, le libre exercice du culte catholique en France ?

Jusqu'à son dernier jour, il fut fidèle à ses croyances et garda ses pieux sentiments. Soldat, il avait combattu en chrétien ; « il était un de ces saints de l'Anjou qui s'agenouillaient, comme Cathelineau, avant de combattre, et murmuraient des prières en enclouant des canons [1]. » Dans la vie privée, il fut toujours un chrétien simple et fervent. La veille de sa mort, il avait reçu son Dieu dans la communion. Son curé, « en lui fermant les yeux, a pu déclarer que jamais âme plus angélique n'avait passé de la terre au ciel. Que pourrions-nous ajouter à ce pieux témoignage [2] ? »

N'ai-je pas raison, vraiment, de dire que cette vie fut la vie d'un héros chrétien et français ?

[1] A. de Pontmartin.
[2] A. de Pontmartin.

VI

Les Mémoires. — Extrait des Mémoires ; Récit de l'entrevue du général d'Andigné avec Bonaparte, Premier Consul.

Dans sa réponse au lieutenant-général Canuel, qui l'avait attaqué, le général Lamarque disait, entre autres choses : « ..... M. d'Andigné, *qui n'écrit pas de Mémoires,* mais qui a livré, autour d'Angers, plus de combats et bravé plus de périls que vous dans la Vendée..... » Telle devait être, en effet, l'idée que ses contemporains se faisaient du général d'Andigné : un homme énergique, un soldat, qui savait mieux *faire* que *dire,* qui préférait les belles actions aux beaux discours. Cependant, il fut amené tout naturellement, comme tant d'autres, à prendre la plume, de cette vaillante main qui avait si bien brandi l'épée, pour raconter ses aventures. Sa vie, en effet, avait été assez extraordinaire pour ne pas tomber dans l'oubli. Et, quand il parlait, devant ses auditeurs attentifs et ravis, des affaires auxquelles il avait été mêlé, des dangers qu'il avait courus, des hommes qu'il avait eu la bonne fortune de connaître, plus d'un, dans le cercle formé autour de lui, a pu le prier de ne pas laisser perdre à jamais d'aussi précieux souve-

nirs. Je crois même qu'il a dû, de très bonne heure, se prêter à cette demande. Vers 1803 ou 1804, dans les loisirs forcés que lui faisait le gouvernement de Bonaparte, il a mis par écrit plusieurs des actions importantes auxquelles il avait assisté, tout au moins l'entrevue célèbre qu'il avait obtenue du Premier Consul : une note, citée plus loin, nous en avertit. Mais il est probable que ce fut seulement pendant les années paisibles de la Restauration qu'il acheva de mettre ses notes en ordre et donna un cours suivi à ses souvenirs. Même la partie où sont racontés les événements de 1815 paraît bien, d'après les lignes qui la terminent, n'avoir été définitivement rédigée qu'après 1830. — Puis, après 1832, quand tout fut apaisé, quand il fut revenu tout à fait à la vie de famille, laissant complètement de côté toutes les agitations de la politique, il ajouta quelques pages sur l'insurrection et sur son dernier emprisonnement. Les Mémoires, je l'ai dit, ne vont pas plus loin.

Il y a eu comme une première rédaction, qui se partage naturellement en trois divisions. Ces trois parties sont à peu près délimitées par les dates qui suivent : 1° 1791-1804 ; 2° 1814 et 1815 ; 3° 1830 et 1832. Autour de ces dates importantes, d'autres faits, secondaires, sont groupés. — La première partie est de beaucoup la plus longue, et aussi la plus intéressante. Il n'y a qu'à relire les pages qui précèdent pour en comprendre la raison. La dernière n'a guère que quelques feuillets.

Plus tard, ses fils, auxquels il avait narré bien souvent la guerre d'Amérique et les autres expéditions de ses jeunes années, le supplièrent de conserver, au moins pour sa famille, ses exploits de cette époque ou ceux dont il avait été témoin. Ils écrivirent, sous sa dictée, les pages qu'on pourrait intituler : *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*. Le père revit la rédaction, et la corrigea. Ces pages, un peu moins enchaînées que les autres, peut-être parce que le vieux général y attachait moins d'importance, renferment pourtant plus d'un fait nouveau et curieux. — Cette seconde rédaction, comme de juste, forme la première partie des *Mémoires*.

Les *Mémoires* sont très recherchés en notre siècle. On veut

entendre, sur telle époque et sur tel fait, la déposition des contemporains et mieux encore le témoignage intime de ceux qui ont été mêlés aux affaires. S'ils ne nous donnent pas la vérité tout entière, ils nous en donnent une parcelle, mieux vue et plus amplement éclairée ; et cela nous plaît, avec raison. Sur l'ancien régime et sur la Révolution française en particulier, les mémoires nous ont fait bien des révélations intéressantes. Dans l'Introduction de son livre sur l'*Ancien régime*, M. Taine écrivait, il y a quelques années : « Une multitude de *Mémoires,* sortis depuis trente ans des archives publiques ou privées, nous conduisent de salon en salon, comme si nous y étions présentés. » Depuis qu'il écrivait ces lignes, d'autres confidences nous ont été faites ; d'autres viendront encore.

Sa vie, que je vous ai racontée, montre l'espèce d'intérêt qui s'attache au manuscrit du général d'Andigné. Mais les bornes que je m'étais prescrites ne m'ont pas permis d'entrer dans beaucoup de détails. — Ces *Mémoires* sont utiles pour l'histoire de la Vendée, et, plus encore, pour celle de la Chouannerie ; car la guerre de Vendée était presque achevée quand le général y vint prendre part. La partie, qui contient les événements de 1814 et de 1815, est aussi très importante pour l'histoire des provinces de l'Ouest. Je ne parle pas de « ses prisons », dont le récit ressemble à un « conte de fées. »

L'auteur de *Mémoires* est un guide d'autant plus précieux qu'il est intelligent, loyal, sincère. Cette dernière qualité est hautement revendiquée par tous. Saint-Simon a dit qu'il a essayé, dans ses *Mémoires*, *d'être fidèle à la plus exacte vérité*. D'Andigné aurait pu dire la même parole, peut-être à plus juste titre. Toute sa vie plaide la sincérité de ses écrits. Il a pu se tromper en *jugeant* les hommes et les événements — il aime, en effet, quand une figure passe devant lui, à dire ce qu'il en pense et quelle impression elle lui a laissée ; — au moins, il a toujours parlé en *témoin* consciencieux. Du reste, il n'a pas écrit pour faire prévaloir une thèse ; il a donné naïvement ses souvenirs et ses impressions.

D'Andigné n'a pas écrit, non plus, pour plaire. Il est vraisemblable même qu'il n'a guère songé au public ; il travaillait

pour sa famille, pour laisser à ses descendants une image de sa vie. Il n'a donc pas posé pour la galerie. Ce n'est pas du tout un *styliste*. Il avait autre chose à faire, dans sa jeunesse, que d'apprendre à polir des phrases et à tourner élégamment des périodes. Néanmoins, ses *Mémoires*, écrits dans une langue correcte, se lisent toujours facilement et souvent avec le plus grand plaisir. S'il y a, çà et là, quelques longueurs, on pardonne volontiers au narrateur qui veut nous dire, avec simplicité, tout ce qu'il a vu ou fait. Les bons juges ne trouveront-ils pas qu'il leur plaît mieux, avec son parler naïf, que s'il avait emprunté, pour paraître, les paillettes et le clinquant d'autrui ?

Pour que le lecteur pût se prononcer en connaissance de cause, j'ai voulu, avec la permission de M. le général d'Andigné, extraire quelques pages du manuscrit et les lui présenter. Par cette citation, il jugera de la langue de l'auteur et de la conduite de l'ouvrage. Ces pages, j'en suis sûr, feront désirer les autres.

Entrevue de Bonaparte et du général d'Andigné.

..... Des données vagues sur les dispositions de Bonaparte avaient persuadé quelques-uns des chefs royalistes qu'il favorisait intérieurement la cause des Bourbons. Le *Conseil secret* des généraux jugea prudent de s'en assurer et me députa vers lui à cet effet.

Les commissaires royalistes, chargés de traiter avec Hédouville, étaient munis de pouvoirs pour conclure la paix ou rompre les conférences, suivant les conditions qu'on leur proposerait. Moi, au contraire, je ne devais que sonder la façon de

penser de Bonaparte ; tout en lui portant des paroles de paix, je n'avais pas le pouvoir de la conclure. Ce genre de mission devait nécessairement me placer vis-à-vis du Premier Consul dans une position très fausse. Je ne tardai pas à m'en apercevoir ; mais il n'était plus temps d'y remédier.

Je me rendis d'abord à Angers. Ma visite au général Hédouville se passa en compliments réciproques. Nos commissaires devaient arriver le lendemain ; je les lui annonçai. Puis, sous un prétexte quelconque, je lui arrachai un passeport ; et, muni de cette pièce, je partis secrètement, par la diligence, pour Paris.

Les changements qui étaient survenus à Paris, depuis que je l'avais quitté, me mettaient dans la nécessité de prendre, comme l'on dit, l'air du bureau. Je m'étais procuré, en conséquence, l'adresse de M. Hyde de Neuville, agent secondaire des princes français à Paris, qui devait me faire connaître au juste la situation de la capitale. — Il porta lui-même à Bonaparte la lettre dans laquelle je lui demandais une audience.

— Bonaparte servait dans l'artillerie, avant la Révolution. Un de mes frères, du même temps que lui, servait dans le même régiment. La Révolution avait conduit ce dernier à Malte. Bonaparte l'avait fait prisonnier, quand il s'empara de cette île ; il le conduisit en Égypte et le plaça dans l'artillerie de l'armée qu'il commandait. — Lorsqu'il vit ma signature, il demanda si j'étais le frère de son ancien camarade. Hyde le lui ayant affirmé : « Ce doit être un honnête homme, dit-il, je le verrai avec plaisir. » Il m'assigna un rendez-vous pour le lendemain soir.

Hyde et moi, nous nous rendîmes d'abord chez Talleyrand, qui devait nous conduire à Bonaparte. Talleyrand était occupé, lorsque nous arrivâmes ; il nous fallut l'attendre quelque temps. Plusieurs personnes attendaient, comme nous ; l'abbé Sieyès était du nombre. Sans nous connaître l'un ni l'autre, nous fûmes quelque temps côte à côte devant la cheminée. Ce rappro-

chement, pur effet du hasard, parut très original à Talleyrand, qui en rit de bon cœur. Ce dernier s'entretint quelques instants avec Sieyès ; puis, nous partîmes pour le Luxembourg.

On nous fit entrer dans un cabinet, au rez-de-chaussée. — Un petit homme, de mauvaise mine, y entra peu d'instants après nous. Un frac olive, les cheveux plats, un air d'une négligence extrême ; rien, dans son ensemble, ne me donnait à penser que ce pût être un homme important. Aussi je fus un peu surpris, lorsque Hyde m'avertit que cet homme était le Premier Consul [1].

Je m'inclinai devant lui, et je lui présentai une lettre que lui envoyaient les principaux chefs des armées royales.

Il me dit d'abord des choses honnêtes sur mon frère. Puis, ayant lu la lettre, il ajouta « C'est très bien. »

La conversation roula ensuite sur la guerre des royalistes. Il loua le courage, l'énergie du peuple de nos provinces. « Vous avez très bien fait de vous défendre contre un gouvernement oppresseur, ajouta-t-il ; mais les circonstances sont changées, et rien ne doit vous empêcher de traiter avec moi. » — Les conditions demandées au général Hédouville par les commissaires des armées royales étaient déjà entre ses mains. — « Ce traité est trop long, dit-il. Si vous voulez, nous terminerons cela en cinq minutes. » Cette proposition brusque me fit sentir l'insuffisance de mes pouvoirs. La refuser nettement était impossible ; céler que je n'avais pas le droit de mener les choses aussi promptement ne l'était pas moins. Je répondis que je ne demandais pas mieux que de régler les articles du traité avec lui ; mais que les commissaires, qui étaient à Angers, avaient seuls le pouvoir de les arrêter définitivement, et que, de leur côté, ils ne pouvaient rien terminer avant mon retour, le but de mon voyage étant de connaître ses dispositions particulières à notre égard.

[1] M. Schopin a fait un tableau de cette entrevue ; ce tableau est à Paris, dans l'hôtel de M. le marquis d'Andigné. La seule erreur que le peintre ait commise est d'avoir donné à Bonaparte l'habit de général, qu'il ne portait pas ce jour-là. (A. C.)

Nous discutâmes plusieurs articles du traité proposé, et nous tombâmes d'accord sur les principaux, tels que : l'exemption de la conscription dans les départements insurgés, la remise des impôts arriérés, la radiation et la mise en possession de leurs biens non vendus pour ceux des chefs royalistes qui étaient portés sur la liste des émigrés — Bonaparte me déclara, toutefois, ne vouloir en faire rayer que cent, — la défense aux tribunaux de poursuivre aucun royaliste pour un acte quelconque fait pendant la guerre, l'ordre de reconnaître pour valides les quittances données aux fermiers des biens nationaux par les commissaires de notre administration.....

Le point sur lequel je devais particulièrement insister était le libre exercice de la religion catholique, sans que nos pasteurs fussent assujettis à aucun serment ni à une soumission quelconque. Quand nous en fûmes à cet article : « La religion, dit-il, je la rétablirai, non pas pour vous, mais pour moi... Ce n'est pas que, nous autres nobles, nous ayons beaucoup de religion ; mais elle est nécessaire pour le peuple, et je la rétablirai. Mais, dans vos demandes à cet égard, il y a des mots à changer.

— Je vous prie, général, répondis-je, d'observer que, en fait de religion, les mots sont souvent des choses.

Cette observation l'étonna ; — Talleyrand fut de mon avis. Il n'objecta rien de plus.

Lorsqu'il fut question de la manière de nous assurer la jouissance des articles accordés, il déclara qu'il ne signerait rien. Je lui dis :

« Quelle garantie voulez-vous donc que nous ayons de l'exécution de ce traité ?

— Ma parole.

— J'ai beaucoup de foi dans votre parole, mais vous êtes mortel ; et nous ne pouvons déposer les armes que lorsque les articles convenus auront été convertis en loi par un décret du Corps législatif, décret qui nous est indispensable pour nous mettre à l'abri des mauvaises dispositions des agents du gouvernement et des membres de l'ordre judiciaire.

— Le gouvernement est déjà trop humilié de se voir obligé

de traiter avec vous, pour vouloir sanctionner sa honte par une loi.

— Mais dans tous les temps, répondis-je, les gouvernements ont terminé les guerres civiles par des traités avec les partis qui leur faisaient la guerre. La Convention, d'abord, le Directoire, ensuite, ont traité avec nous. Et, si vous voulez appeler du nom de rébellion un soulèvement dont vous-même avez avoué que le principe était honorable, pourquoi prétendriez-vous nous traiter moins favorablement que Louis XIV ne traita les Camisards dans le Vivarais? Du reste, si vous tenez à ne rien signer, c'est nous prescrire de continuer la guerre : car nous ne pouvons la cesser sans garantie. »

La discipline des articles que nous avions débattus ne s'était pas traitée d'une manière aussi suivie. Souvent le Premier Consul s'était écarté de cette question pour parler de ce qui lui était personnel. Puis, d'une narration emphatique, quoique concise, il revenait tout d'un coup au sujet qui m'appelait auprès de lui. Il semblait, ainsi, vouloir m'éblouir des rayons de sa gloire pour m'amener plus facilement à ce qu'il désirait de moi.

Je lui parlais toujours du Roi. Un instant, il eut la maladresse d'en paraître choqué :

— « Vous me parlez toujours du Roi ; vous êtes donc royaliste?

— Depuis dix ans, répondis-je, je combats pour la restauration de la monarchie française. Comment, d'après cela, pourriez-vous soupçonner que je ne sois pas royaliste?

— Mais moi, je ne suis pas royaliste !

— Je voudrais que vous le fussiez. »

Il sourit, et parut flatté de cette réponse.

Il s'animait parfois, et semblait près de s'échapper. Une réponse froide le ramenait à lui sur-le-champ.

S'il parlait des princes français, c'était toujours pour éloigner l'idée qu'il fût possible de servir leur cause. Il dit, dans un moment de chaleur :

« Ils n'ont rien fait pour la gloire. Ils sont oubliés. Que n'étaient-ils dans la Vendée? C'était là leur place !

— Leur cœur les y a toujours appelés ; la politique des puissances étrangères les en a toujours éloignés.

— Il fallait se jeter dans un bateau de pêche ! » s'écria-t-il, d'un son de voix qui partait du creux de l'estomac.

Dans un autre moment, il me dit : « S'ils eussent été dans la Vendée, j'aurais travaillé pour eux. Mais vous ne pouvez vous figurer combien peu l'Europe s'en occupe. Il y a eu un temps, je vous l'avouerai, où j'ai voulu faire quelque chose en leur faveur. Lors du traité de Campo-Formio, j'ai parlé de leur créer un grand établissement. On ne voulut pas faire le moindre sacrifice pour eux. »

Il avait cru, apparemment, qu'il pourrait nous gagner par des largesses ou par des emplois. Aussi, dans un moment où il avait l'air de supposer que nous étions d'accord, il me dit :

« Que voulez-vous être ? Voulez-vous être général, préfet ?... Vous et les vôtres, vous serez ce que vous voudrez. »

Je l'assurai que nous désirions, tous, de n'être rien. Cette réponse sembla le choquer :

« Seriez-vous donc humilié, me dit-il, de porter un habit que porte Bonaparte ?

— Nullement. Mais nous n'irons pas combattre demain les puissances dont nous étions hier les alliés.

— Vous êtes donc les alliés des puissances étrangères ?

— Vous savez bien, lui dis-je, que nous avons été obligés d'accepter les secours que l'Angleterre seule pouvait nous donner ; et nous ne pouvons l'oublier aussi promptement. »

(Après que la paix fut faite, il répéta les mêmes offres au comte de Bourmont. Sur son refus, il lui dit : « Quel est votre but ?..... Rétablir les Bourbons, n'est-ce pas ? Tant que je serai à la tête du gouvernement, vous n'y parviendrez jamais. Après ma mort, vous ferez ce que vous voudrez ; cela m'est indifférent..... Mais, dans ce cas, vous ne pourrez les servir, si vous n'êtes rien. Si, au contraire, vous êtes employés, vous serez peut-être à même de leur être utiles. Dans tout état de cause, le gouvernement a besoin de gens qui le servent. Si vous ne voulez

pas de places, il me faudra les donner aux jacobins, et vous serez persécutés. »)

Toutes les fois que nous ne tombions pas d'accord, il paraissait disposé à s'emporter. Il fut même parfois sur le point d'éclater.

« Si vous ne faites pas la paix, me dit-il dans un instant où tout semblait rompu, je marcherai sur vous avec cent mille hommes !

— Nous tâcherons, répondis-je froidement, de vous prouver que nous sommes dignes de vous combattre.

— J'incendierai vos villes...

— Nous vivrons dans les chaumières.

— Je brûlerai vos chaumières.

— Nous nous retirerons dans les bois. Du reste, vous brûlerez la cabane du cultivateur paisible, vous ruinerez les propriétaires qui ne prennent aucune part à la guerre... mais vous ne nous trouverez que lorsque nous le voudrons bien, et, avec le temps, nous détruirons toutes vos colonnes en détail. »

Sa patience ne put tenir à cette réponse :

« Vous me menacez ? dit-il, avec un son de voix terrible.

— Je ne suis point venu pour vous menacer, repris-je très tranquillement, mais, tout au contraire, pour vous parler de paix. En causant, nous nous sommes écartés de notre sujet. Quand vous le voudrez, nous y reviendrons. »

Cette réponse le calma subitement.

Il me dit, à un autre moment :

« Lorsque j'aurai fait la paix, je trouverai bien le moyen de vous réduire.

— Vous n'êtes pas près de la faire, lui répondis-je.

— La paix ? Je l'aurai bientôt. Avec l'Empereur [1], je la ferai quand je voudrai..... Il n'a pas oublié qu'il me doit sa couronne, ajouta Bonaparte en élevant la voix. Lors du traité de Campo-Formio, j'étais le maître de le détrôner ; je ne l'ai pas fait. Il s'en souvient, et il traitera avec moi. »

[1] L'empereur d'Autriche, François II.

Avec un accent étranger, désagréable à l'oreille, Bonaparte s'exprime d'une manière brève et énergique. Une imagination très vive lui fait enchevêtrer ses phrases les unes dans les autres, en sorte que sa conversation est assez difficile à suivre et laisse beaucoup à deviner. Mobile dans ses discours comme dans ses projets, il passe continuellement d'un sujet à un autre. Il ébauche une question, la quitte, y revient, paraît à peine vous écouter, et ne perd néanmoins pas un mot de ce que vous lui dites ; vous pouvez même être assuré qu'il n'en perdra jamais le souvenir, s'il y a pris quelque intérêt. Un orgueil démesuré, qui le fait se placer au-dessus de tout ce qui a existé, le porte à revenir sans cesse sur lui, sur ce qu'il a fait ; il devient alors très prolixe et s'écoute avec une complaisance extrême ; il ne vous épargne surtout aucun des détails qui peuvent flatter son amour-propre. Ses idées ne paraissent fixes sur rien : ce qu'il veut maintenant d'une manière, l'instant d'après il le voudra différemment ; peut-être même voudra-t-il précisément le contraire. Rien n'est sacré pour lui : les lois les mieux établies, les principes les plus universellement reconnus, les paroles, les serments, il se rit de tout. Heureux encore serez-vous, lorsqu'il vous a trompé par des promesses, s'il ne se moque pas ouvertement de votre crédulité. — Je ne sais à quel propos je lui parlai de la Constitution[1] qu'il venait de donner à la France. « La Constitution !..... » dit-il, en riant. Il m'indiqua suffisamment, par l'air qu'il prit en me faisant cette réponse, qu'il n'avait présenté une Constitution au public que pour occuper ses loisirs, et qu'il s'était réservé de la violer toutes les fois que son intérêt le lui ferait juger convenable.

La pusillanimité des hommes dont il s'est entouré lui a fait contracter une telle habitude de voir tout plier à ses volontés qu'il semble toujours étonné de rencontrer le moindre obstacle. Ils tremblent, tous, au moindre mot qu'il leur dit ; aussi leur

[1] La Constitution de l'an VIII, sanctionnée par un vote du peuple le 13 décembre, proclamée le 24 décembre 1799, trois jours avant cette entrevue.

parle-t-il comme à des gens qu'il méprise. Pendant l'audience qu'il me donna, les deux battants de la porte du cabinet où nous étions s'ouvrirent tout à coup ; et l'huissier annonça, à haute voix : « Le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte. » — « Qu'il attende! » dit brusquement Bonaparte. Et Lucien, de s'en aller bien vite. Peu de temps après, les deux mêmes battants s'ouvrirent encore, et j'entendis annoncer : « Le second consul de la République, Cambacérès ! » Bonaparte dit, de nouveau : « Qu'il attende ! » Puis, il ajouta : « Non, non; qu'il passe ! » — Cambacérès, sans oser détourner les yeux qu'il fixait droit devant lui, traversa le cabinet avec une telle rapidité que sa perruque tremblait comme les feuilles agitées par la tempête.

Dans les affaires civiles, en politique comme à la guerre, Bonaparte n'a pour but que de parvenir promptement à ce qu'il désire. Tous les moyens lui paraîtront convenables, s'il croit qu'ils doivent réussir. Il résultera souvent, de la précipitation avec laquelle il veut faire tout ce qu'il entreprend, qu'il ne fera les choses qu'à demi ; mais il aime mieux briser avec effort que de préparer avec ménagement. Aussi bâtira-t-il peu solidement l'édifice qu'il veut élever, tandis qu'il eût pu lui donner de la stabilité, s'il eût pris plus de précautions pour en poser les fondements [1].

Personne n'a plus de mépris pour les hommes : ils ne sont pour lui que les instruments de ses desseins. Qu'il en perde plus ou moins dans une entreprise, cela lui est indifférent, s'il atteint promptement l'effet qu'il s'est promis. Je n'oublierai jamais les dernières paroles qui terminèrent la conversation que j'eus avec lui, ni l'accent avec lequel il les prononça. Je ne voulus point conclure sur-le-champ, comme il s'y attendait, et je lui demandai un délai de deux jours pour faire venir à Paris les commissaires qui étaient chargés spécialement de traiter. Il me dit, en me jetant un regard de cannibale : « Deux jours ! Jamais je ne ferai dans deux jours ce

[1] Tout ce qui précède a été écrit dix ans avant la chute de Bonaparte ; je n'ai pas cru devoir le changer. (*Note du général d'Andigné.*)

que je puis faire dans deux heures, dût-il m'en coûter cent mille hommes ! »

En prononçant ces mots, il s'inclina et me quitta [1].....

Une dernière remarque. Ces *Mémoires*, dans leur ensemble, sont inédits. Cependant, quelques personnes en ont eu connaissance. M. l'abbé Deniau, dans son *Histoire de la Vendée*, a publié un ou deux passages du récit que je viens de vous transcrire. D'autres s'en sont inspirés, qu'il est inutile de citer ici.

M. le comte Théodore de Quatrebarbes, qui a laissé, entre autres ouvrages, un livre si gracieux : *Une paroisse vendéenne sous la Terreur*, et qui recherchait avec passion tout ce qui se rattache aux guerres de la Vendée, comme aussi toutes les gloires de notre province, voulait éditer ces *Mémoires*, il y a quelque trente ans. Il en avait fait tirer une copie — peut-être sans permission ; mais la faute, si faute il y a, est bien pardonnable en pareille matière ; — il l'avait colla-

[1] Après avoir transcrit ces pages, j'ai lu les *Mémoires* du baron Hyde de Neuville (Plon, Nourrit et Cie, 1888), où cette entrevue est également racontée. Il y a plusieurs inexactitudes dans son récit, comme on le verra en confrontant les deux textes. Dans les *Souvenirs de la Restauration*, M. Nettement déclare que, le jour où il entendit M. Hyde de Neuville lui narrer cette entrevue, M. d'Andigné, présent, *rectifia plusieurs fois les souvenirs de son ami* (cf. p. 98). D'ailleurs, Hyde de Neuville paraît bien se donner à lui-même, dans cette circonstance, un rôle quelque peu exagéré ; il raisonne trop, çà et là, d'après les faits qui sont arrivés ensuite. — Sur plusieurs points, d'ailleurs, son récit complète celui du général, qui n'a parlé que de lui-même, de sa conversation avec Bonaparte, et nullement de ce qu'a dit M. Hyde de Neuville.

A la fin, il justifie M. d'Andigné d'une accusation un peu brutale que lui lança le général Gourgaud. Celui-ci avait dit, dans les *Mémoires de Sainte-Hélène* (tome I, p. 127) : « Hyde de Neuville parut un jeune homme spirituel, ardent, sans être passionné ; d'Andigné parut un furibond. » Il répond : « Napoléon aurait dû être plus juste envers d'Andigné ; il ne se montra pas furibond, mais homme de cœur et de courage » (t. I, p. 271). — On peut voir, par là, que Napoléon, s'il a vraiment dicté ces paroles, n'avait pas pardonné, même dans son exil, à son adversaire et à son prisonnier. (A. C.)

tionnée avec l'original et divisée en chapitres. Différents motifs, qu'il serait oiseux de vous énumérer, ont fait retarder cette publication. — Aujourd'hui, semble-t-il, rien ne s'y oppose. Les personnages, dont le nom y est rappelé, sont tous disparus. Les événements racontés sont déjà vieux d'un siècle ; ils ne troublent plus guère les générations présentes. Les amis du général d'Andigné peuvent donc se réjouir. La publication de *Mémoires* le mettra dans une lumière nouvelle et lui fera plus grand honneur.

Me sera-t-il permis de dire, en terminant cette étude, que j'ai pris, à la faire, le plus grand plaisir et que je ne l'ai point achevée sans regret? C'est une joie très douce, que de voir une belle âme se développer et agir ; le commerce avec les hommes de la trempe du général d'Andigné fait du bien. Et puis, quelque différence qu'il y ait entre notre société et celle où ils ont vécu, entre nos aspirations et les leurs, on redevient, avec eux, par je ne sais quelle transformation magique, dans les heures où on les fréquente, un homme des temps passés : on épouse toutes leurs querelles, on applaudit à leurs exploits, avec eux on jouit et on souffre ; et c'est encore un charme. La remarque est d'un ancien ; elle est juste, autant que vieille : *Vetustas res scribenti nescio quo pacto antiquus fit animus.* (T. L., XLIII, 13.)

Alexis CROSNIER,

Prêtre.

BOSSUET ET LE JANSÉNISME [1]

Bossuet fut-il, au milieu des controverses sur la grâce. l'arbitre équitable des personnes et des doctrines? Fut-il, au contraire, complice, fauteur, partisan secret des jansénistes? Ses panégyristes, ses ennemis, et quelques auteurs impartiaux ont tant écrit sur cette question, qu'il semble bien difficile d'en rien dire de nouveau [2]. Il est possible, du moins, de résumer

[1] Je remercie cordialement — et nos lecteurs remercieront avec moi — le R. P. de la Broise d'avoir bien voulu écrire cet intéressant article pour notre *Revue*. Par ses études antérieures sur Bossuet, il était bien préparé à traiter un pareil sujet. Tous nos lecteurs, sans doute, connaissent la thèse remarquable, *Bossuet et la Bible* (Retaux-Bray, éditeur, Paris), qu'il présenta, en 1890, à la Faculté des lettres de Paris et qui lui valut les éloges de ses examinateurs. Cet ouvrage devrait être dans toutes les bibliothèques sacerdotales. (*Le Directeur.*)

[2] On trouvera un certain nombre d'indications bibliographiques dans l'ouvrage de M. Rébelliau, *Bossuet historien du protestantisme*, note de la page 74. Il faut remarquer cependant qu'à cet endroit l'auteur s'est surtout proposé de rassembler les témoignages qui parlent de la bonne entente de Bossuet avec les hommes de Port-Royal. M. Floquet (t. II, p. 354, note) cite trois *Lettres* [anonymes] *à l'évêque de Troyes*, 1737, in-4°, pour défendre Bossuet du reproche de jansénisme. Enfin on trouvera quelques autres documents signalés au cours de cet article. Parmi les travaux modernes, le plus travaillé et le plus important de beaucoup, pour la question présente, est une série d'articles du P. F. Gazeau dans les *Études religieuses* (juin 1869, janvier, février, août 1874, juillet 1875, mars, août 1876, janvier, avril 1877).

les débats, d'exposer brièvement les faits qu'on allègue de part et d'autre, et d'en dégager quelques conclusions.

Au reste, parmi tous ceux qui, de nos jours, ont lu, étudié, admiré Bossuet, on ne trouverait plus personne pour l'appeler le « docteur infaillible », comme faisait naguère M. Nisard. Cela soit dit pour avertir, dès le début, que cet article, bien qu'écrit par un ami, pourra contenir de graves réserves sur la conduite ou les idées de l'évêque de Meaux.

I

Quand Bossuet, âgé de quinze ans, vint étudier à Paris, il apportait peut-être de chez les jésuites de Dijon quelque aversion — rien de plus légitime — pour l'ouvrage tout récent de Jansénius. Mais c'est pendant les dix années passées au collège de Navarre, de 1642 à 1652, que se formèrent ses idées.

On sait qu'il compta parmi ses maîtres le fameux Jean de Launoy. Influence janséniste, diront ceux qui n'appellent jamais autrement ce personnage que « le janséniste Launoy. » Mais, à vrai dire, l'épithète consacrée par l'usage ne convient qu'à moitié au *dénicheur de saints*. Bossuet lui-même, dans un de ses ouvrages les moins lus, nous donne de curieux renseignements sur les opinions de son ancien professeur : « Nous l'avons ouï parler, raconte-t-il, et on ne nous en imposera pas sur ses sentiments..... [Il disait] que Jansénius avait fort bien entendu saint Augustin, et qu'on avait eu tort de le condamner ; mais que saint Augustin avait tort lui-même, et que c'était les Marseillais ou demi-pélagiens qui avaient raison : en sorte qu'il avait trouvé le moyen d'être tout ensemble demi-pélagien et janséniste [1] ».

Au reste, Bossuet n'accepta jamais ni l'une ni l'autre des

[1] *Mémoire sur la Bibliothèque ecclésiastique de M. du Pin*, édit. Lachat, t. XX, p. 536.

assertions de Launoy. Avec Nicolas Cornet, le grand-maître de Navarre, il crut que Jansénius interprétait mal saint Augustin. Avec Jean du Saussoy, qui lui enseigna la théologie de saint Thomas, il pensa que saint Augustin avait raison, et que saint Thomas avait bien compris saint Augustin. En effet, bien qu'il ait toujours fait profession de se mettre en dehors des systèmes et de tenir pour libres les opinions que l'Église permet d'enseigner, il pencha beaucoup plus vers l'école thomiste que vers celle de Molina [1].

A Navarre encore, et dans les années qui suivirent, Bossuet lut le commentaire d'Estius sur saint Paul. Guillaume van Est était thomiste, lui aussi, et même thomiste sévère, sur les questions de la grâce et de la prédestination ; de plus, il avait été élève de Baïus et, quoique très sincèrement attaché à la doctrine catholique, il avait retenu de son maître au moins quelques expressions peu exactes [2]. Serait-ce d'Estius que Bossuet aurait pris, sur la corruption et l'impuissance de la nature déchue, quelques idées un peu excessives que l'on trouve çà et là dans ses œuvres et jusque dans l'admirable *Traité de la concupiscence* ?

Aussi bien ces idées étaient alors dans l'air. Sans être baïanistes ni jansénistes, nombre de théologiens se faisaient du dogme une conception austère, et se montraient plus rigoureux encore sur la morale. Bossuet fut toujours assez partisan de la rigueur. Il se déclara contre le probabilisme, sans distinguer les principes fondamentaux du système d'avec les applications de tel ou tel casuiste. Il lut les *Provinciales* et en goûta la forme littéraire ; les documents authentiques ne nous disent pas jusqu'à quel point il approuvait le fond de l'ouvrage [3] ; les éloges qu'il décerna en plusieurs occasions à la Compagnie de

[1] Les preuves abondent. Cf. surtout le *Traité du libre arbitre*.

[2] Cf. sur Estius le jugement du P. Hurter, *Nomenclator litterarius*, t. I.

[3] On raconte que Bossuet, interrogé par Bussi, évêque de Luçon, sur l'ouvrage qu'il aimerait le mieux avoir fait s'il n'avait pas fait les siens, répondit : « Les *Lettres provinciales*. » Mais cette anecdote remonte à Voltaire, qui la rapporte sur des ouï-dire : elle est donc contestable. Sainte-Beuve (*Port-Royal*, édit. 1860, t. III, p. 137) se demande si Bossuet, par une telle réponse, n'aurait pas voulu faire une malice à son interlocuteur « le plus moliniste des prélats. »

Jésus [1] montrent assez qu'il était loin de croire à toutes les calomnies de Pascal ; mais il est clair que la satire des moralistes indulgents ne pouvait lui déplaire.

Par ailleurs, son aversion pour toute nouveauté dans la doctrine, son horreur pour tout ce qui pouvait ressembler à une secte ou à une faction dans l'État, sa soumission aux décisions de l'Église, devaient nécessairement l'éloigner du jansénisme.

L'occasion de se déclarer se présenta, en décembre 1662, dans l'oraison funèbre du P. Bourgoing. On venait d'exclure de l'Oratoire quelques membres convaincus de jansénisme. Bossuet fit allusion à cette mesure et l'approuva. « Il déclama contre les disciples de saint Augustin, — c'est un janséniste qui le raconte, — en leur donnant le nom de *novateurs qui, par des chicanes inouies, afin de se soustraire de l'obéissance des souverains Pontifes, demandent à quel endroit sont les propositions dans un livre,* et il dit *qu'il n'y avait qu'à répondre qu'elles étaient dans tout le livre et que tout le livre n'était que ces propositions* [2]. »

Quelques mois plus tard, Bossuet était invité à prononcer l'oraison funèbre de Nicolas Cornet, mort le 18 avril 1663. On pouvait s'attendre à le voir poursuivre sa campagne contre le jansénisme, d'autant plus qu'on le représentait alors comme « attaché aux jésuites [3] » et comme « fort emporté depuis quelque temps [4] » contre la secte naissante. Mais, tandis qu'il préparait son discours, Gilbert de Choiseul, alors évêque de Comminges, négociait un traité de paix de sa façon entre les

[1] Sermon de 1688 pour la fête de la Circoncision ; Panégyrique (perdu) de saint Ignace ; *Maximes et réflexions sur la comédie*, § 25 ; *Défense de la Tradition*, l. XIII.

[2] *Mémoires* de Godefroi Hermant, cités par M. A. Gazier dans la *Revue politique et littéraire* du 12 juin 1875. M. Gazier ajoute que ce passage du discours de Bossuet a été supprimé par les éditeurs jansénistes du dix-huitième siècle. Cf. la note de M. l'abbé Lebarq, *Œuvres oratoires de Bossuet*, t. IV, p. 316.

[3] Rapport de police sur la Faculté de théologie en 1663, cité par M. Ch. Gérin, *Recherches historiques sur l'assemblée de 1682*, Appendice, p. 504.

[4] Lettre de Noël de Lalane à M. Taiguier, 27 juin 1663, citée par le P. Gazeau dans les *Études religieuses*, août 1874, p. 163.

jansénistes et l'Église. Les démarches de ce prélat semblèrent alors avoir quelque succès. Une dizaine de jours avant que Bossuet prononçât l'oraison funèbre attendue, avis lui fut donné que la paix était faite et qu'il ferait sagement de ne rien dire au sujet des cinq fameuses propositions. L'orateur répondit « qu'il ne pouvait pas n'en rien dire, mais qu'il en parlerait le plus modérément qu'il pourrait [1]. »

On sait comment il tint parole, et quelle position il prit. On a discuté et on peut discuter encore sur le texte authentique du discours [2]. Mais, en laissant de côté les chicanes de détail sur tel mot ou telle phrase, la pensée est parfaitement claire. L'orateur passe rapidement sur les questions de doctrine, sur la difficulté de saisir la vraie pensée de saint Augustin, et sur les erreurs dans lesquelles peuvent aisément tomber les interprètes du grand docteur. Il insiste sur la morale. Il signale deux grands écueils à éviter : le sage doit passer entre les deux, sans se détourner ni à droite, ni à gauche ; il doit se tenir en dehors de deux partis opposés, blâmant les excès et les erreurs de l'un et de l'autre.

Cette manière de présenter les choses a de quoi surprendre. Pourquoi parler surtout de morale, quand la vraie gloire de Cornet était d'avoir dénoncé les propositions qui faisaient de la doctrine nouvelle une hérésie dogmatique ? Pourquoi opposer au jansénisme, comme un autre excès également blâmable, la doctrine d'un certain nombre d'auteurs profondément attachés à l'Église ? S'il y avait très certainement un parti organisé pour soutenir et répandre les erreurs de l'*Augustinus*, il n'y avait d'autre part aucun parti formé pour relâcher la morale chrétienne. Des casuistes, appartenant au clergé séculier ou aux autres ordres religieux, étudiaient de bonne foi les questions qui intéressent la conscience et la confession. Leur condescendance était parfois excessive : la preuve en est dans trois ou quatre actes pontificaux de la seconde moitié du dix-

[1] Lettre de Noël de Lalane à M. Taiguier, 27 juin 1663, citée par le P. Gazeau dans les *Études religieuses*, août 1874, p. 163.

[2] Cf. les articles du P. Gazeau ; un article de M. A. Gazier dans la *Revue politique et littéraire* de 1874, t. I, p. 680 et suiv.; la récente publication de M. l'abbé Lebarq, au t. IV.

septième siècle, condamnant un certain nombre de propositions trop larges. Qu'il soit permis de remarquer en passant que les jésuites n'étaient ni seuls, ni principalement en cause dans ces quelques écarts. Au surplus, les moralistes notés par Rome n'avaient rien de l'obstination janséniste ; ils se soumettaient de bonne grâce, et ainsi se constituait peu à peu, sous la surveillance de l'Église, cette science morale dont saint Alphonse de Liguori devait faire la synthèse un siècle plus tard.

Mais Pascal avait habitué les esprits à opposer le jansénisme à la morale « relâchée » et non au dogme catholique. C'était une diversion habile, pour faire oublier le fond même de la question. Bossuet, ayant l'illusion de croire qu'il travaille pour la paix en n'accablant pas les jansénistes seuls, accepte la tactique de Pascal pour charger aussi leurs adversaires. Sous le nom de moralistes complaisants il réunit, dans un parti assez vague, probabilistes, jésuites, ultramontains, tous ceux qui peuvent sembler donner dans un excès opposé aux excès jansénistes, et tous ceux dont Port-Royal sera bien aise qu'on dise un peu de mal. Cette manière de faire la conciliation en partageant le blâme entre les deux camps eut le succès qu'on pouvait attendre : les jansénistes se plaignirent vivement d'avoir été maltraités ; les amis de Cornet, qui le savaient franchement opposé aux sectaires et d'accord avec les jésuites sur la morale même, se refusèrent à le reconnaître dans le partisan du juste milieu dont l'orateur avait fait un portrait idéal.

Cependant l'évêque de Comminges, après bien des démarches, des pourparlers, des projets et des contre-projets, avait obtenu des jansénistes la rédaction d'un traité de paix. Les docteurs suspects déclarèrent condamner avec l'Église les cinq propositions ; quant aux actes pontificaux qui disaient ces propositions extraites de l'*Augustinus*, ils assuraient avoir « pour ces définitions tout le respect, toute la déférence et toute la soumission que l'Église exige des fidèles en pareilles occasions et dans des matières de cette nature [1] ; » en un mot, ils promettaient tout, sauf l'adhésion intérieure et absolue que.

[1] Déclaration du 24 septembre 1663, art. 4, citée dans les *Études*, juillet 1875, p. 85.

Rome leur demandait. Il restait à faire agréer cet acte. Le 24 septembre 1663, Gilbert de Choiseul vint pour cela à Vincennes, où était le roi. L'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, s'y trouvait également, et s'était fait accompagner de Bossuet. « M. de Comminges... s'adressa d'abord à M. l'archevêque de Paris... Il lui fit lire cet acte, et, M. l'abbé Bossuet s'étant trouvé devant eux, M. de Paris le pria de s'approcher, dit à M. de Comminges que c'était son ami, mit cet acte entre les mains de l'abbé, lequel, l'ayant lu deux fois, dit qu'après cela on ne pouvait nullement accuser ces Messieurs d'hérésie ni de désobéissance envers Sa Sainteté ; qu'il était vrai qu'ils eussent pu faire davantage et parler plus nettement sur le fait de Jansénius, mais que ce qu'ils avaient fait était plus que suffisant pour lever tout le soupçon que l'on avait conçu contre eux sur ces deux chefs. Sur quoi M. de Paris ayant dit que c'était aussi son avis et qu'il s'en contenterait, il rendit le papier à M. de Comminges et partit avec lui pour monter dans la chambre du roi [1]. » Louis XIV et les prélats qu'il consulta ne se montrèrent pas aussi facilement satisfaits, et les négociations échouèrent.

Ainsi Bossuet, tout en faisant des réserves, réserves même plus fortes que ne le dit le narrateur janséniste, pense qu'à la rigueur on peut se contenter des conditions présentées par Gilbert de Choiseul ; les évêques qui représentent le clergé de France auprès du roi jugent ces mêmes conditions inacceptables. Voilà une première surprise : comme la suite du récit pourrait nous en réserver d'autres et que l'esprit sent le besoin d'un lien logique pour rattacher des faits dont on voit mal la liaison, mieux vaut donner tout de suite l'explication de toute la conduite de Bossuet dans l'affaire du jansénisme, L'honneur d'avoir trouvé cette explication revient au P. F. Gazeau. Selon cet écrivain — et il donne de son assertion des preuves irréfutables — l'impuissance et les faux pas de l'orateur et de l'évêque dans la lutte contre le jansénisme viennent d'un point faible dans sa science théologique [2].

[1] *Mémoires* de G. Hermant, cités dans les *Études*, juillet 1875, p. 86.

[2] Cf. surtout, parmi les écrits de Bossuet, la *Lettre aux religieuses de*

Bossuet nia, ou du moins révoqua en doute, durant toute sa vie, l'infaillibilité de l'Église dans la définition des faits dogmatiques. Sans doute, il connaissait trop la tradition pour ignorer que les papes et les conciles ont toujours condamné les écrits des hérésiarques en même temps que leur doctrine. Aussi se plaisait-il à rappeler ces exemples fameux ; il s'en servait volontiers pour exciter les partisans de Port-Royal à renoncer à Jansénius, comme Théodoret avait renoncé à Nestorius au concile de Chalcédoine [1]. Mais son erreur était de penser qu'en pareil cas la condamnation de la doctrine et celle du livre ne sont pas également exemptes de toute chance d'erreur. Selon lui, en matière de dogme, l'Église juge infailliblement et exige la soumission la plus absolue ; en matière de faits dogmatiques, tels que la censure d'un ouvrage, lors même qu'elle prononce cette sentence dans une forme solennelle et définitive, elle pourrait à la rigueur se tromper. Quelle obéissance demande-t-elle ? Bossuet, s'appuyant encore sur la tradition, répondait : « une soumission intérieure, un acquiescement de l'esprit, une entière persuasion. » Mais, en raison de son système, force lui était de convenir que cette entière persuasion pouvait laisser place à quelque doute, puisqu'elle ne s'appuyait pas sur un enseignement strictement infaillible [2].

Port-Royal et les fragments de la dissertation sur l'*Autorité des jugements ecclésiastiques*. A bien voir les choses, une erreur de l'intelligence est moins regrettable qu'une défaillance de la volonté. Toutefois, l'erreur même n'est pas entièrement excusable chez Bossuet : car l'étude, l'examen de la question qui s'imposait à lui, surtout lorsqu'il fut évêque, la doctrine communément professée par les théologiens, même français, enfin les documents émanés de Rome, lui fournissaient le moyen de s'éclairer et de renoncer à une opinion fausse.

[1] *Lettre aux religieuses de Port-Royal*, seconde rédaction, t. XXVI, p. 212-213.

[2] Les théologiens catholiques sont unanimes à enseigner que l'Église porte des jugements infaillibles sur les faits liés à la doctrine, comme était celui de Jansénius. Faut-il entièrement assimiler ces faits aux vérités révélées ? Tel est le point dont Bossuet ne vit jamais la solution, et qui l'empêcha toujours d'admettre l'infaillibilité elle-même. On répond que les vérités révélées et les faits définis par l'Église doivent être crus des fidèles avec la même fermeté d'adhésion. S'il y a quelque différence dans la manière de croire les uns et les autres, elle vient du motif de la foi. Les vérités révélées, s'appuyant immédiatement sur la parole de Dieu, sont crues d'une *foi divine ;* les faits dogmatiques, s'appuyant immédiatement sur l'autorité de

Voilà pourquoi, tout en souhaitant davantage, il avouait par instants qu'il croyait pouvoir se contenter de la déférence et de la soumission que promettaient les jansénistes : voilà pourquoi même il pense parfois que leur *silence respectueux* suffisait à la rigueur, bien qu'à d'autres moments il en vît clairement les inconvénients et le blâmât avec énergie.

Contre cette fausse conception théologique, un remède efficace aurait été une pleine acceptation de la direction imprimée par Rome. Mais Bossuet était gallican bien avant 1682. Pour mieux dire, il l'avait toujours été [1], ce qui vaut mieux à quelques égards que s'il l'était devenu par circonstance. Dans le temps même où il s'agissait de faire exécuter les décrets d'Alexandre VII contre le jansénisme, nous le voyons résister à d'autres actes émanés du même pontife [2]. Pour abattre pleinement le jansénisme, il eût fallu reconnaître pleinement l'autorité du Saint-Siège ; et la crainte de trop donner à Rome fut toujours pour quelque chose dans la tolérance de Bossuet et d'une partie du clergé envers la nouvelle hérésie.

En résumé, nous avons déjà la clef de la conduite de Bossuet, dans ce qu'elle eut de défectueux. Tout s'explique par quelques idées un peu sévères, en morale surtout, qu'il s'était faites au temps de ses études ; par le système de modération excessive inauguré dans l'oraison funèbre de Nicolas Cornet ; par la fausse conception de deux partis entre lesquels il faut tenir un juste milieu ; par le gallicanisme aussi ; mais surtout par une erreur théologique sur l'infaillibilité de l'Église dans les questions de fait.

l'Église sont crus d'une *foi ecclésiastique* (Bossuet emploie ce mot, mais ne lui donne pas la même valeur) ; cette foi ecclésiastique est *médiatement divine*, puisque l'infaillibilité de l'Église est révélée de Dieu. Plusieurs théologiens repoussent même cette distinction, et veulent que ces faits soient crus d'une foi *proprement divine*, tout l'enseignement de l'Église étant *révélé implicitement* dans la révélation de son infaillibilité.

[1] Cette assertion surprendra sans doute quelques lecteurs. Mais on peut en voir la preuve dans le P. Gazeau, *Études*, juin 1869, p. 910 et suiv.

[2] Cf. *Etudes*, juin 1869, et *passim* dans les articles indiqués.

II

Les négociations de 1663 ayant échoué, et la condamnation du jansénisme par Alexandre VII étant d'ailleurs acceptée du clergé de France, il s'agissait de faire exécuter les ordres du Souverain Pontife. Bossuet fut, dans cette entreprise, le collaborateur dévoué de l'archevêque de Paris, surtout dans les années 1664 et 1665. C'est alors qu'il écrit aux religieuses de Port-Royal [1], et qu'il va visiter et exhorter à la signature du formulaire celles que Louis XIV avait fait transporter dans d'autres couvents. M. Floquet a raconté avec quel zèle et quel tact Bossuet s'acquitta de cette délicate mission [2]. Mais il faut ajouter que, là encore, l'archidiacre de Metz croyait pouvoir permettre à ces femmes trompées et malheureuses des restrictions inconciliables avec la teneur des documents pontificaux.

Peu après, en 1668, fut conclue la fameuse paix de Clément IX. Les quatre évêques attachés à la secte janséniste et les chefs principaux du parti consentaient à signer le formulaire, et envoyaient à Rome le témoignage de leur soumission. En même temps, dans des actes qu'ils gardaient par devers eux, ils déclaraient n'accepter que la condamnation dogmatique des cinq propositions et, sur le fait de savoir si ces propositions sont dans Jansénius, se contenter du silence respectueux. Trente-cinq ans plus tard, Bossuet, étudiant à nouveau cette affaire, se prononça fortement contre l'équivoque et la manière d'agir acceptées alors par le parti. « Il ne pou-

[1] Bossuet fit deux rédactions de cette lettre, conformes aux opinions successives de l'archevêque. Dans la première, seule publiée dans les anciennes éditions, il demande clairement une foi purement humaine pour le fait. Dans la seconde, publiée dans l'édition Lachat, t. XXVI, il ne parle plus de foi humaine, mais n'admet pas non plus l'infaillibilité de l'Église. Voir surtout p. 212-213, et p. 214, vers le bas.

[2] Floquet, *Etudes sur la vie de Bossuet*. t. II, livre X.

vait comprendre, raconte Le Dieu, comment les quatre évêques, M. Arnauld et les religieuses de Port-Royal avaient consenti volontairement à se servir d'une restriction aussi grossière que celle avec laquelle ils avaient signé, parce que l'énoncé du formulaire est si simple et si précis, non seulement sur les propositions contenues dans Jansénius, mais encore sur le sens même de Jansénius, qu'il ne peut recevoir aucune restriction ; et il me dit que cela lui paraissait un mensonge formel [1]. »

Mais Bossuet vit moins clairement les choses en 1668 qu'en 1703. Peut-être, quoique cela semble difficile pour un homme informé et habitant Paris, ne s'aperçut-il pas qu'on trompait le Pape [2] : les jansénistes prenaient grand soin de sauver les apparences. A la rigueur, son gallicanisme lui aurait permis de tenir la paix pour faite, sans que le Pape eût reçu pleine satisfaction. Son système théologique lui faisait trouver tolérable une simple soumission de respect, pourvu qu'on l'entendît loyalement [3]. En tous cas, il crut à tort la paix conclue et chercha le plus possible à la rendre durable. Dans une lettre au maréchal de Bellefonds, il exprime nettement sa pensée d'alors : « ... Je crois donc que les propositions sont véritablement dans Jansénius, et qu'elles sont l'âme de son livre. Tout ce qu'on a dit au contraire me paraît une pure chicane, et une chose inventée pour éluder le jugement de l'Église. Quand on a dit qu'on ne devait ni on ne pouvait avoir à ses jugements une croyance pieuse [4], on a avancé une propo-

[1] Le Dieu, 4 janvier 1703, t. II, p. 362.

[2] Le pape ne se trompait ni sur le dogme, ni sur un fait dogmatique, ni sur les dispositions à exiger des suspects. Il se trompait uniquement en croyant que ces personnages avaient en effet les dispositions requises. Il n'y a là qu'un fait privé qui n'était pas l'objet d'une définition, et qui intéressait, non la foi de l'Église, mais quelques particuliers à condamner ou à absoudre. Au reste, peu de mois après la prétendue paix, Clément IX, dans un second bref (19 janvier 1669) déclara formellement avoir fait de la souscription du formulaire, *sans exception ni restriction*, la condition essentielle de la réconciliation des quatre évêques. Plus tard, la nullité de cette paix fut proclamée par Clément XI dans la bulle *Vineam Domini Sabaoth* (1705).

[3] Voir la lettre non datée à Bellefonds ; Bossuet lui permet un certain silence sur le fait, mais un silence plus respectueux que celui des jansénistes, t. XXVI, p. 208.

[4] Texte des éditions. M. Lachat, qui n'a pas revu cette lettre sur l'autographe, reproche à Bausset de citer ainsi la phrase : « Quand on a dit qu'on

sition d'une dangereuse conséquence, et contraire à la tradition et à la pratique. Comme pourtant la chose était à un point qu'on ne pouvait pas pousser à toute rigueur la signature du formulaire, sans causer de grands désordres et sans faire un schisme, l'Église a fait selon sa prudence d'accommoder cette affaire, et de supporter par charité et condescendance les scrupules que de saints évêques et des prêtres, d'ailleurs attachés à l'Église, ont eus sur le fait [1]. »

On voit que Bossuet ne refusait pas son estime aux personnes. Aussi ne faut-il pas s'étonner, surtout à cette date où il croit la paix faite, de le voir donner des marques d'amitié à un certain nombre d'*Augustiniens* de Port-Royal. En 1669, Le Dieu nous apprend que ces *Messieurs* le demandaient au roi pour censeur de leurs livres [2], et Bossuet se prêtait à ce désir. En 1669, il accepte de revoir avec Saci et ses collaborateurs la fameuse traduction du Nouveau Testament connue sous le titre de *version de Mons*. Sans doute, il n'approuvait pas tout dans ce travail, puisqu'il demandait des corrections ; mais il louait beaucoup aussi [3], et espérait obtenir pour la rédaction corrigée l'approbation ecclésiastique. Les conférences furent interrompues à la mort de Hardouin de Péréfixe.

En 1669 encore, Bossuet donne une approbation très élogieuse du premier volume de la *Perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie* [4]. Les jansénistes, réconciliés en apparence avec l'Église, combattaient avec les controversistes orthodoxes contre l'ennemi du dehors. Les relations de Bossuet avec Arnauld et Nicole, les lettres qu'il leur écrit,

ne devait ni ne pouvait avoir à ses jugements qu'une croyance pieuse... » Cette rédaction, qui marque que la croyance pieuse ne suffit pas et qu'il faut une complète adhésion de l'esprit, serait beaucoup plus catholique. Elle semble d'ailleurs demandée par le reste de la phrase. Si le manuscrit de cette lettre existe encore, il serait intéressant d'y recourir.

[1] Lettre non datée au maréchal de Bellefonds, t. XXVI, p. 209.

[2] Le Dieu, *Mémoires*, t. I, p. 123.

[3] Il faut même reconnaître que, lorsqu'il parle de cette version, il omet de faire les réserves théologiques que lui imposait la condamnation de l'ouvrage par Clément IX.

[4] Bossuet n'était pas encore nommé à l'évêché de Condom. Son approbation se trouve après les approbations des évêques, la neuvième parmi les approbations des docteurs.

les mots flatteurs pour eux qui se trouvent çà et là dans sa correspondance, se rapportent pour la plupart à la lutte contre les protestants. L'évêque estime les adversaires de Claude ou de Jurieu, parfois de Malebranche ou de Richard Simon, mais non pas les disciples de Jansénius. On regrette cependant de rencontrer trop souvent, parmi les correspondants de Bossuet, ces deux chefs du parti, et avec eux Jean de Néercassel, évêque *in partibus* de Castorie, qui favorisa l'introduction du jansénisme en Hollande, et M. de la Broue, évêque de Mirepoix, qui fut plus tard l'un des premiers appelants de la bulle *Unigenitus*.

La tolérance de Bossuet et ses liaisons étaient connues. Elles lui firent tort, paraît-il, en 1679, lorsqu'on parla de lui pour l'évêché de Beauvais. Pourquoi cette nomination ne se fit-elle pas? Il y a là un point obscur. Jusqu'en 1875 on disait en général, faute d'une meilleure hypothèse, que la noblesse de robe de Bossuet ne parut pas à Louis XIV en rapport avec un siège qui était comté-pairie. L'explication nouvelle est que le précepteur du Dauphin aurait été repoussé à cause de sa trop grande modération à l'égard des jansénistes [1]. L'évêque défunt, Choart de Buzanval, l'un des « quatre évêques, » avait soutenu le parti pour le dogme et pour la morale. Le roi, s'il faut en croire les bruits d'alors, lui cherchait un successeur qui permît de danser, et qui fît disparaître de Beauvais la petite Église janséniste. Bossuet aurait peut-être mal rempli la première condition; on raconte qu'il échoua pour la seconde. Louis XIV rejeta la demande du Dauphin, qui sollicitait ce siège pour son précepteur. « M. de Comdom a appris par la bouche du roi qu'il ne lui avait point donné l'évêché de Beauvais, parce qu'on avait cru qu'il ne voudrait pas écraser tous les jansénistes [2]. »

Si l'on examine de près les sources de ce récit, on trouve que le fait est attesté par quatre ou cinq témoignages contemporains. Est-ce assez pour le mettre hors de doute? A vrai dire,

[1] Cet épisode a été raconté pour la première fois, d'après des documents inédits, par M. A. Gazier, dans la *Revue politique et littéraire* du 12 juin 1875.

[2] Extrait des *Journaux manuscrits de Port-Royal*, cité dans l'article indiqué.

il arrive parfois, au temps des vacances de sièges, qu'une nouvelle, rapportée par quatre ou cinq bouches, se trouve peu fondée ou même entièrement fausse. Néanmoins, on ne peut refuser à l'anecdote une assez grande vraisemblance, d'autant plus qu'elle résout un problème longtemps obscur. Au reste, d'après ce que nous savons déjà de la position prise par Bossuet et de son opinion sur la valeur de la paix de l'Église, nous ne pouvons nous étonner qu'il ait hésité à agir contre les jansénistes de Beauvais aussi vigoureusement que Louis XIV pouvait le souhaiter. Si donc l'histoire est vraie, elle ne prouve pas que Bossuet fût « regardé comme un soutien et un protecteur du jansénisme [1], » mais seulement qu'il passait pour un modéré, qui croyait les esprits pacifiés sur la doctrine, et traitait les personnes avec beaucoup d'égards. De fait, une fois promu à l'évêché de Meaux, on ne voit pas qu'il ait beaucoup inquiété les jansénistes dans son diocèse.

Parmi les religieuses dont il prit soin durant les années de son épiscopat, se trouvaient deux anciennes élèves de Port-Royal, M^me^ de Luynes et sa sœur, M^me^ d'Albert. Cette dernière surtout entretenait avec son évêque des rapports intimes de direction. C'était, dit un ami des jansénistes, « une âme que la nature avait faite tremblante comme la colombe, et en qui Port-Royal avait cultivé dès l'enfance ce principe de gémissement et d'effroi [2]. » Bossuet ne lui retranchait pas avec assez d'énergie certaines occasions de troubles et d'inquiétudes ; par égard pour ses souvenirs d'éducation, il lui permettait la lecture d'un certain nombre de livres jansénistes, entre autres des *Lettres* de Saint-Cyran. Bien qu'il n'accordât pas à toutes de pareilles permissions, c'était ouvrir les portes de Jouarre à de fâcheuses influences. Au reste, si la spiritualité janséniste risquait de resserrer l'âme de M^me^ d'Albert, Bossuet réagissait en lui écrivant les plus belles choses sur la confiance et la dila-

[1] C'est le mot dont se serait servi l'archevêque de Paris, Harlay de Chanvalon, en parlant au roi. Il lui aurait même présenté des lettres, vraies ou supposées par des ennemis de Bossuet, dans lesquelles les jansénistes de Beauvais souhaitaient d'avoir pour évêque le précepteur du Dauphin. (*Journaux manuscrits de Port-Royal*, août 1679, cités dans l'article indiqué.)

[2] Sainte-Beuve, *Port-Royal*, édit. de 1860, t. IV, p. 22.

tation. « Aimez Dieu plutôt que de vous inquiéter si vous l'aimez ; et réparez le défaut d'aimer, en aimant plutôt qu'en vous affligeant de ne pas aimer. Demeurez ferme à ne vous confesser pas de ces peines, fussiez-vous aux portes de la mort. Tout est assuré pour vous, si vous conservez la confiance absolue en la divine miséricorde[1]... Avant toutes choses [Dieu] veut que vous continuiez, peut-être que vous augmentiez vos communions... Il ne faut donc point adhérer à ceux qui veulent régler si précisément le nombre des communions à chaque semaine : ces règles de communauté ont de bons motifs, mais ne règlent pas les désirs des âmes, ou plutôt les désirs de Dieu dans les âmes mêmes[2]. » Voilà assurément une direction peu janséniste, sur la fréquente communion en particulier.

III

La prétendue paix Clémentine dura, sauf les prises d'armes partielles, une trentaine d'années. Elle fut décidément rompue par l'affaire des *Réflexions morales*. Quesnel, longtemps oratorien, expulsé enfin de sa congrégation en 1684, avait édité, puis réédité, le fameux livre des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, destiné à devenir le signe de ralliement du parti janséniste. L'ouvrage grossissait, et les erreurs théologiques qu'il contenait se multipliaient à chaque édition. Ceux qui en ont fait le compte disent que, sur les cent-une propositions censurées en 1713 dans la bulle *Unigenitus*, cinq se trouvaient dans la première édition (1671), cinquante-trois dans la seconde (1687), un plus grand nombre encore dans la troisième (1692-1694[3]). Par mandement du 25 juin 1695, Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons, prélat peu théologien, approuva

[1] Lettre du 25 janvier 1696, t. XXVIII, p. 271.

[2] Lettre du 12 octobre 1695, t. XXVIII, p. 259.

[3] Chiffres donnés dans l'*Histoire de l'Église* du cardinal Hergenrœther, trad. franç., 1892, t. VI, p. 321.

cette troisième édition : cet acte fait à la légère lui causa bien des soucis.

L'année suivante, M. de Noailles était archevêque de Paris. L'ouvrage posthume de Barcos, *Exposition de la foi catholique touchant la grâce,* venait d'être publié et agitait les esprits. Noailles le prohiba dans une *Instruction pastorale* du 20 août 1696. Cette pièce avait été composée, pour le fond, par Bossuet, puis remaniée par l'évêque ou ses théologiens. Au reste, l'évêque de Meaux, dans sa correspondance, se montre satisfait de la pièce, telle qu'elle fut donnée au public. Elle contenait des ménagements extrêmes envers les jansénistes, mais enfin condamnait la doctrine de Barcos. Comme d'ailleurs cette doctrine était clairement la même que celle de Quesnel, approuvée l'année précédente, un anonyme[1] prit de là occasion de composer le *Problème ecclésiastique :* « A qui l'on doit croire, de Messire L.-A. de Noailles, évêque de Châlons en 1695, ou de M. L.-A. de Noailles, archevêque de Paris en 1696 ? » Presque en même temps que paraissait ce *Problème*, en 1699, on demandait à l'archevêque de renouveler son approbation pour une nouvelle édition des *Réflexions morales*. Bossuet, qui depuis quelque temps déjà étudiait le livre de Quesnel[2], tenta de venir en aide à Noailles au milieu de tant d'embarras. Il espéra rendre acceptable la nouvelle édition en y faisant faire plusieurs corrections et en rédigeant lui-même un *Avertissement* qu'on pourrait diversement interpréter. Cet *Avertissement* ne vit pas le jour du vivant de Bossuet ; il fut édité en 1710 par Quesnel lui-même[3], qui était parvenu à s'en procurer une copie. C'est Quesnel qui changea le titre d'*Avertissement*, que devait porter la dissertation dans le plan de Noailles et de Bossuet, en celui de *Justification des Réflexions sur le Nouveau Testament*. Quesnel avoue encore que, dans le texte

[1] Sur l'auteur véritable du libelle, cf. les articles de M. l'abbé Vacant dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, mai 1890 et suiv.

[2] Il semble, en effet, que Noailles avait prié Bossuet de s'occuper de ce travail avant même l'apparition du *Problème*. C'est du moins ce qu'indiquent plusieurs expressions de l'*Avertissement*, t. III, p. 309.

[3] Fénelon nia que l'ouvrage fût de Bossuet, et d'autres en ont douté après lui. Mais l'authenticité de l'*Avertissement* est incontestable dans la mesure toutefois qui est indiquée ici.

de Bossuet, il a rectifié çà et là « quelques passages fautifs [1] ». Cependant, on n'a fait jusqu'ici que reproduire son édition. Il semble possible aujourd'hui d'en donner une qui rende plus exactement la pensée ou les expressions de l'auteur, et la chose en vaudrait la peine [2].

Cet ouvrage en faveur des *Réflexions morales* a été souvent, et avec raison, reproché à Bossuet. Au lieu de cette tentative impossible pour sauver un livre foncièrement mauvais, il eût fallu le combattre sans retard et préluder aux anathèmes de la bulle *Unigenitus*. Au lieu de travailler à défendre des propositions captieuses [3], et d'aller, pour leur trouver un sens acceptable, aussi loin qu'on peut aller sans cesser d'être catholique, il eût fallu en montrer le sens mauvais, qui était celui de Quesnel. L'évêque de Meaux manqua certainement de clairvoyance, et adopta une dangereuse tactique. On peut cependant alléguer quelques raisons, qui le montrent un peu moins compromis dans cette affaire qu'on ne le croirait tout d'abord.

En premier lieu, Noailles était d'un tel caractère qu'on ne pouvait guère espérer de lui qu'il abandonnât les *Réflexions morales*, après les avoir une fois approuvées. On le vit bien plus tard, aux difficultés qu'il fit pour accepter leur condamnation venue de Rome ; c'était chez lui entêtement et fausse idée de l'honneur. Bossuet, qui le connaissait, essaya de prendre une autre voie. Qu'on lise ce qu'il dit des « soins », de la « vigilance », de la « sainte sollicitude » de M. de Noailles pour

[1] Cité par M. Lachat en tête du t. III de son édition, *Remarques historiques*, p. 6. M. Lachat déclare au même endroit qu'il ne fait que reproduire l'édition de Quesnel.

[2] Il faudrait, pour cette nouvelle édition, s'aider des deux copies manuscrites qui font partie du legs de M. Parent du Châtelet à la Bibliothèque Nationale (fonds latin 17680). M. Lachat ne paraît pas en avoir eu connaissance ; le legs fut fait au temps même où paraissait son édition. — On trouve l'indication d'un certain nombre de documents, imprimés ou manuscrits, relatifs à cette affaire, dans *Bossuet et la Bible*, p. 313 et 314.

[3] La note *captiosæ* est une de celles que donne la bulle *Unigenitus* aux propositions de Quesnel. Il est donc plusieurs de ces propositions dont on pourrait soutenir les termes, à condition de les expliquer. C'est ce que Bossuet essaie de faire. On peut le voir en comparant quelques-unes des propositions condamnées à quelques paragraphes de l'*Avertissement*, par exemple : prop. 2 et § 14 ; prop. 10, 12, 13 et § 5 ; prop. 39 et 41 et § 19 ; prop. 92 et § 22 ; etc.

« perfectionner » l'ouvrage de Quesnel[1]. Nous sommes peut-être en droit d'interpréter ces euphémismes. Bossuet espérait que tous ces soins, auxquels il prenait lui-même une large part, mettraient les *Réflexions morales* en état de paraître avec une approbation méritée de l'archevêque de Paris.

C'était cet ouvrage corrigé que Bossuet se proposait de justifier ou pour mieux dire d'expliquer[2]. Il n'a jamais publié son *Avertissement* en tête de l'édition que l'Église condamna plus tard ; il n'en a jamais pris la défense. S'il ne fit pas imprimer son travail, c'est justement, selon toute probabilité et d'après les témoignages contemporains les plus graves, ou parce qu'une étude plus attentive lui fit mieux voir que le livre de Quesnel ne pouvait être corrigé, ou parce qu'il ne put obtenir des jansénistes les modifications nécessaires[3]. Le fait que Noailles, pas plus que Bossuet, ne coopéra à l'édition de 1699,

[1] *Avertissement sur les Réflexions morales*, § 2, t. III, p. 308-309.

[2] Au dire de plusieurs écrivains, qui s'appuient sur d'assez bons documents, Bossuet demandait cent-vingt corrections. Mais l'abbé Le Dieu, dans la liste qu'il en a dressée, ne signale que vingt-trois corrections exigées, et, sur ces vingt-trois remarques, quelques-unes ne concernent pas la doctrine. Les jansénistes triomphent là-dessus et répètent que Bossuet jugeait l'ouvrage excellent. Mais il pouvait exister une liste de remarques plus complète que celle qu'a conservée l'abbé Le Dieu. De plus, Bossuet comptait sur son *Avertissement* pour faire entendre dans un sens acceptable un certain nombre de propositions dont il ne demandait pas la suppression. Cf. l'avant-dernière note.

[3] Parmi les documents les plus forts, on peut citer cette phrase de Quesnel même, qui donne beaucoup à entendre : « La bonne foi oblige d'avertir que M. de Meaux, exact jusqu'au delà du nécessaire, avait marqué quelques endroits des *Réflexions* qui pouvaient être changés, et qui néanmoins ne l'ont pas été. » (Avis placé en tête de la *Justification des Réflexions morales.*) Le cardinal de Bissy, successeur de Bossuet à Meaux, dit dans son mandement du 25 avril 1714 : « Nous ne pouvons nous dispenser de vous dire qu'il avait cru d'abord pouvoir justifier en plusieurs endroits le Nouveau Testament de Quesnel, mais qu'après en avoir fait un examen plus exact, il reconnut et déclara que cet ouvrage était si rempli d'erreurs, qu'il n'était pas possible de le corriger, et qu'il fallait le refondre d'un bout à l'autre. Ce sont ses expressions. Nous le savons par le témoignage de personnes exemptes de soupçon, et dignes de toute vénération, qui vivent encore et qui nous en ont assuré plus d'une fois. » On peut voir une défense de Bossuet, en grande partie exacte, dans Montagne, *Tractatus de gratia*, pars historica, dissertatio XII, § 2 (Migne, *Cursus theologiæ*, t. X, col. 479-482). Pour discuter tous les témoignages qui se rapportent à cette affaire et pour réfuter quelques interprétations de M. Guettée, il faudrait cinquante pages.

et qu'il ne lui donna pas l'approbation nouvelle qu'on en sollicitait[1] montre clairement que toutes les négociations finirent par un manque d'entente.

On était à peine remis de l'émotion causée par le *Problème ecclésiastique* quand eut lieu l'Assemblée du clergé de 1700. Le but des réunions de ce genre était d'approuver des comptes, de voter des subsides, de régler des questions d'administration temporelle. Mais cette année-là trop de questions théologiques passionnaient les esprits pour qu'on restât dans ces limites. On demanda au roi la permission, que le pape seul pouvait accorder, de s'occuper d'affaires religieuses.

Rien n'était plus urgent que d'arrêter les menées du jansénisme renaissant. On y travailla, et Bossuet lui-même déclara « qu'on doit regarder comme un malheur la nécessité de rentrer dans les matières déjà tant de fois décidées, et d'avoir à nommer seulement le jansénisme; mais, puisqu'on ne se lassait point de renouveler ouvertement les disputes par des écrits répandus de toutes parts avec tant d'affectation, en latin et en français, l'Église devait aussi se rendre attentive à en arrêter le cours[2]. »

Les jansénistes intriguaient fortement auprès des prélats. Ils écrivirent une lettre à Bossuet et une autre à un abbé de l'assemblée, où ils n'épargnaient ni les récriminations, ni même les menaces[3]. L'évêque de Meaux se persuada qu'il ne fallait pas les exaspérer davantage, en ne censurant qu'eux seuls; il crut sage de les consoler, comme il avait fait en 1663, en leur immolant les casuistes. Aussi bien la condamnation de la morale relâchée lui était à cœur. Il avait là-dessus, depuis 1682, un projet de censure tout préparé[4]. Depuis de longues années il dépouillait, par lui-même ou par ses secrétaires, les ouvrages publiés pour défendre ou pour attaquer les auteurs probabi-

[1] Il ne retira pas non plus l'ancienne.

[2] *Extraits des procès-verbaux*, séance du 26 août; Lachat, t. XXII, p. 722.

[3] Le Dieu, *Journal*, note au dimanche 27 juin, t. II, p. 60-61.

[4] Voir ce projet dans Lachat, t. XXII, p. 675 et suiv. Le roi eut la sagesse de dissoudre l'assemblée de 1682 avant qu'elle eût rendu tous les arrêts qu'elle méditait.

listes[1]. Il parlait parfois avec une éloquente exgération des « ordures des casuistes[2] ». Aussi obéit-il non seulement à ce qu'il regardait comme sagesse et prudence, mais encore à ses propres inclinations, en dénonçant devant l'Assemblée les relâchements de la morale. Il prit du reste quelques précautions, dans cette campagne contre un bon nombre d'auteurs très catholiques. L'abbé Le Dieu se plaît à opposer sa modération à la scandaleuse effervescence de Le Tellier : « Depuis la résolution prise dans l'Assemblée de censurer la morale relâchée, ce prélat (M. de Reims) ne cessa d'insulter les jésuites dans toutes les conversations ; M. de Meaux et M. l'abbé Bossuet nous en parlaient touchés d'indignation ; et eux ne cessaient au contraire d'adoucir les choses, allant leur chemin sur la doctrine sans toucher aux personnes ; jusque-là que M. de Meaux nous dit : Il faut laisser dire M. de Reims, mais quand il faudra dresser une censure, je suis bien résolu de n'y laisser glisser aucun mot d'aigreur ni de dureté[3]. »

Malgré cette dignité d'attitude, Bossuet était moins impartial que ne le dit ici son secrétaire. De bons documents nous représentent les jansénistes, et Quesnel même, fournissant à l'Assemblée des mémoires sur la morale où la Compagnie de Jésus n'était guère mieux traitée que dans les *Provinciales*[4]. Les prélats décidaient, d'après les instructions du roi, qu'on ne nommerait pas les auteurs condamnés ; mais l'abbé Le Dieu

[1] Dans la collection Floquet, aujourd'hui dispersée, on trouvait des extraits de divers ouvrages relatifs à ces discussions, par exemple de la *Réponse aux Provinciales ou Entretiens de Cléanthe et d'Eudoxe* (1696) ; de l'*Apologie des Lettres provinciales de Louis de Montalte* (1697) ; des *Lettres au R. P. Alexandre où se fait le parallèle de la doctrine des thomistes avec celle des jésuites* (1698). Les extraits sont de la main de Le Dieu, avec quelques notes marginales de la main de Bossuet. Dans la collection Floquet, ce manuscrit était classé : *Premier carton provenant de la vente Villenave*, n° 22.

[2] C'est à propos de pareilles expressions, dont Bossuet usait assez facilement, que Richard Simon plaisantait des « figures de rhétorique si ordinaires à l'éloquent censeur. » (*Bibliothèque critique*, t. IV, p. 377.)

[3] Le Dieu, *Journal*, 1er juillet 1700, t. II, p. 63-64.

[4] Cf. Réaume, *Histoire de Bossuet*, t. III, p. 380 et suiv. ; le P. Gazeau, *Études*, avril 1877. Sur l'assemblée de 1700, la correspondance de Fénelon est particulièrement intéressante. L'archevêque de Cambrai voyait alors plus juste que Bossuet.

se proposait de les faire connaître en donnant une *Clef de la censure*, et Bossuet ne s'opposait pas à la publication de son secrétaire [1].

L'Assemblée rendit enfin son arrêt, et proscrivit cent vingt-sept propositions [2]. Les quatre premières sont jansénistes, les autres se rapportent presque exclusivement à la morale.

Sur les cent vingt-trois propositions non jansénistes, un certain nombre sont assurément très soutenables. D'ailleurs, pour former ce recueil de solutions bénignes, il avait fallu fouiller quantité de livres bons et utiles, souvent excellents, dans leur ensemble. Les taches sont relativement bien peu nombreuses parmi les milliers d'assertions que contiennent ces ouvrages d'une haute valeur et signés parfois des noms les plus illustres. Quant aux principes que Bossuet opposait au probabilisme, ils sont d'un *tutiorisme* outré [3]. D'autre part, il ne faudrait pas chercher à défendre toutes les propositions que condamnait l'Assemblée gallicane : soixante-dix-huit d'entre elles avaient déjà été censurées par les papes Alexandre VII, Innocent XI et Alexandre VIII. Mais le mal était précisément de frapper, dans une réunion irrégulière, ce que Rome avait frappé déjà : comme si la condamnation pontificale ne comptait pas, ou ne comptait que par suite de l'acceptation des évêques. C'était encore de condamner assez légèrement les jansénistes, et de les dédommager aussitôt par la censure de leurs ennemis, et cela au moment même où le parti devenait plus audacieux. C'était enfin d'attaquer, indirectement du moins, les ordres religieux les plus attachés à la cause catholique, quand il aurait fallu réunir toutes ses forces contre l'hérésie renaissante.

Peu après, en effet, les jansénistes revenaient au combat, en affirmant, plus nettement qu'ils ne l'avaient fait encore, la dis-

[1] Cf. le *Journal* de Le Dieu, *passim*. La *Clef de la censure*, qui ne fut jamais ...e, est conservée au séminaire de Meaux ; il y en a une copie à la ...èque Nationale.

[2] ...at, t. XXII, p. 744 et suiv. Lachat indique les propositions de morale ...ent été déjà condamnées par l'autorité pontificale.

[3] ... les idées de Bossuet en morale, cf. son opuscule *Dissertatiuncula ...ua probabilitatem*, t. XXXI.

tinction du fait et du droit. Le *Cas de conscience,* publié en décembre 1702, concluait qu'on pouvait absoudre le pénitent qui déclarait rejeter avec l'Église les cinq propositions, mais s'en tenir, sur le fait de Jansénius, au silence respectueux. Cette solution, que pas un des moralistes « relâchés » n'aurait admise, était signée par quarante docteurs de la Faculté de Paris.

Bossuet fut mécontent de ce nouvel éclat. Venant encore une fois au secours du cardinal de Noailles, il l'amena à condamner le *Cas de conscience*, et s'employa à obtenir une rétractation de presque tous les docteurs qui avaient approuvé ce factum.

Il ne faudrait pas cependant se faire illusion sur les vraies dispositions de l'évêque de Meaux, ni répéter avec le cardinal de Bausset que, dans les derniers mois de sa vie, il porta au jansénisme des coups décisifs [1]. La vérité est que sa polémique fut toujours insuffisante, et favorisa toujours ces compromis que Rome blâmait déjà et qu'elle allait bientôt condamner plus sévèrement que jamais. Même en 1703, Bossuet voulait encore croire à la paix et faisait un suprême effort pour la maintenir. Il condamnait le silence respectueux, en supposant qu'on eût signé le formulaire sans restriction, mais ne renonçait pas à croire qu'une restriction eût pu jadis être tolérée. Il traitait de « mensonge formel » la signature des jansénistes en 1668, plutôt à cause de la manière dont elle avait été donnée qu'à cause des réserves elles-mêmes qu'elle supposait. Dans son système, l'Église est en droit d'imposer la croyance aux faits dogmatiques, bien qu'en les proposant aux fidèles elle ne soit pas strictement infaillible. Elle avait donc pu, au temps de Clément IX, à la rigueur et par une condescendance extrême, fermer les yeux sur l'obéissance incomplète des jansénistes. Maintenant, il était temps de parler avec plus de force et d'user de toute son autorité.

[1] Le P. Gazeau (*Études*, avril 1877, p. 524 et suiv.) paraît être le seul qui ait bien exposé la conduite de Bossuet dans cette affaire. Les documents qu'il cite et les preuves qu'il donne forcent presque toujours la conviction.

C'est dans cette disposition d'esprit que Bossuet voulait, raconte Le Dieu, « faire une plus ample instruction pour prouver que l'on doit une soumission parfaite de jugement aux décisions de l'Église, même dans les faits dogmatiques. Dans le mois de février et pendant tout le carême de 1703, il dicta un long mémoire avec un grand recueil de toutes les preuves de la tradition sur cette affaire [1]. »

On voit combien ce travail, quoique resté inachevé [2], avait d'importance. Le manuscrit fut détruit, ou plutôt supprimé, au dix-huitième siècle, par l'abbé Le Queux, l'un des jansénistes qui s'occupèrent alors de publier les œuvres de Bossuet [3]. Il en reste seulement un fragment assez long, que cet éditeur infidèle avait bien voulu copier.

Il semble que l'on puisse, bien que le document soit mutilé, saisir assez exactement la pensée de Bossuet. Une fois encore, soit qu'il nie, soit qu'il doute, il écarte l'infaillibilité de l'Eglise [4]: c'est enlever à la soumission qu'il demande son fondement nécessaire. Pour cette soumission même, il la décrit telle que peuvent la souhaiter les théologiens catholiques; et même, si quelques phrases ne permettaient de saisir sa vraie théorie, on pourrait dire qu'il affirme l'infaillibilité en termes équivalents. En effet, il accorde à l'Église le droit d'exiger l'obéissance à ses décisions sur les faits « avec une persuasion entière et absolue dans l'intérieur; » il déclare que ses jugements sont « authentiques; » qu'ils ont une « autorité inviolable; » qu'ils entraînent plus qu'une « certitude de prudence humaine. »

[1] Le Dieu, *Mémoires*, t. I, p. 210-211.

[2] Le Dieu ajoute au même endroit : « Il fut obligé de renoncer à ce travail en attendant une meilleure santé. »

[3] Lachat (t. XXVI, p. 238) dit, sur la foi d'un témoignage contemporain, que Le Queux jeta au feu le manuscrit. Si l'on conteste cette anecdote, il est certain du moins qu'il le fit disparaître, puisqu'on ne le retrouve plus.

[4] Voici la phrase la plus significative (t. XXVI, p. 240) : « Ceux qui nient la certitude de tels jugements répondent que non [qu'on n'est pas tenu d'y croire], parce que l'Église n'est pas infaillible en les prononçant, puisque ce sont des faits qui ne sont pas révélés. Je ne suis pas obligé à résoudre cette objection. » En réalité, il n'y avait pas là une objection à résoudre, mais le fond même de la question à traiter.

Il montre par « le fondement des saintes Écritures » que l'Église a reçu, pour agir ainsi, « un commandement exprès d'en haut, » et sans « aucune limitation. » Il accumule les exemples pour faire voir que « le droit de l'Église est appuyé sur une tradition incontestable dès l'origine du christianisme. » Enfin, dit-il excellemment, « ôtez à l'Église ces saintes maximes, vous la désarmez contre les hérésies ; elles ne se répandent pas toutes seules ; c'est quelque personne, c'est quelque livre, qui les tirent de l'enfer, où elles ont été conçues. Priver l'Église de pouvoir noter ces livres ou ces personnes, c'est la livrer en proie à l'hérésie. Réduisez-la à ne flétrir que ceux qui avouent, le plus grand hypocrite l'emportera toujours ; la parole demeurera au plus opiniâtre, et le plus simple sera toujours le plus exposé [1]. »

C'est l'évidence de la vérité qui faisait parler Bossuet d'une façon si claire et si conforme à la tradition, en dépit du faux système théologique qu'il admettait encore. En même temps sa haute raison lui montrait à quels dangers les jansénistes exposaient l'Église par leurs restrictions continuelles et leur invincible opiniâtreté. Dans cette dernière année de sa vie, au milieu de ses souffrances, on entendit le vieil évêque prononcer quelques graves paroles qu'il est consolant de recueillir. Il me disait, raconte Le Dieu, que ce sont les jansénistes « qui ont accoutumé le monde, et surtout les docteurs, à avoir peu de respect pour les censures de l'Église... Il ajoutait que M. Arnauld, avec ses grands talents, était inexcusable d'avoir tourné toutes ses études, au fond, pour persuader le monde que la doctrine de Jansénius n'avait pas été condamnée... M. de Meaux ajoutait que le sens hérétique des propositions de Jansénius était clair par son livre... M. l'abbé Bossuet a pris le parti des jansénistes, voulant faire voir la difficulté de les condamner et de marquer le point capital de leur hérésie. M. de Meaux a soutenu que ce point était clair et certain dans l'impossibilité qu'ils établissaient à quelques justes d'observer les commandements de Dieu : et qu'au surplus c'étaient des

[1] Tome XXVI, p. 239, 243, 246, 241, 243, 247, 241, 246.

chicanes de ne vouloir pas avouer leur erreur, et qu'il fallait les frapper fortement [1]. »

Puisque Bossuet avait toujours rêvé de tenir le juste milieu, on pouvait, semble-t-il, s'attendre à voir les deux camps se disputer un si grand nom et le réclamer chacun pour soi. Cependant, l'évêque de Meaux n'a guère été tiré que d'un seul côté: De son vivant, les jansénistes l'ont circonvenu, recherchant son amitié pour leurs personnes, s'efforçant d'obtenir son silence pour leurs actes. Après sa mort, il est tombé sans défense entre leurs mains. Ses papiers sont restés, durant tout le dix-huitième siècle, aux mains d'héritiers et d'éditeurs comme son neveu l'évêque de Troyes, l'abbé Leroy, l'abbé Le Queux, dom Déforis, pour ne parler que des plus connus. Pendant ce temps, le *Panégyrique de saint Ignace*, le manuscrit original de l'*Oraison funèbre du P. Bourgoing*, le travail sur l'*Autorité des jugements ecclésiastiques*, ont disparu; la *Défense de la tradition* a été imprimée sans le treizième livre, où l'auteur parle de l'orthodoxie des jésuites et même de Molina. De nos jours, une bonne moitié des admirateurs de Bossuet sont pénétrés de ce jansénisme littéraire que Sainte-Beuve a popularisé et qui fait partie de l'orthodoxie universitaire. Les *Mémoires* et le *Journal* de Le Dieu ont été publiés par ce pauvre abbé Guettée qui, longtemps gallican et janséniste, s'est fait enfin pope schismatique; et cet éditeur n'a rien épargné dans ses notes pour faire paraître Bossuet et Le Dieu moins catholiques qu'ils ne l'étaient réellement. En un mot, les jansénistes ont habilement manœuvré depuis deux siècles pour mettre le grand homme de leur côté; et quelques-uns d'entre eux y ont travaillé par des procédés que l'on à peine à concilier avec l'austère probité professée à Port-Royal.

Dans l'autre camp, au contraire, on a rarement sollicité l'amitié de Bossuet vivant, et on n'a pas épargné les reproches

[1] Le Dieu, *Journal*, janvier et février 1703, t. II, p. 372, 388, 389, 392. Cf. le *Journal*, pour toute cette année 1703.

à sa mémoire. Il est vrai que, depuis le P. de la Rue qui prononça son oraison funèbre, on a toujours vu un bon nombre d'ennemis des jansénistes rendre hommage à son génie, à ses mérites et même à ses vertus. Mais les écrivains les plus catholiques, par exemple Joseph de Maistre, M. Gérin, l'abbé Réaume, le P. Gazeau, lui ont dit assez franchement toutes ses vérités. Ils lui ont reproché son gallicanisme, son rigorisme, ses complaisances, ses liaisons, et ne lui ont fait grâce sur aucun point faible. Le sévère prélat, qui a tant réclamé contre l'indulgence des casuistes, ne pourrait raisonnablement se plaindre de ceux qui ont examiné sa conscience.

D'où vient cependant cette obstination des jansénistes à tirer Bossuet vers eux, et au contraire cette rigueur des catholiques à noter les points sur lesquels eux et lui ne sont pas d'accord ? C'est sans doute que la vérité est moins souple que l'erreur, et ne peut se prêter aux compromis ni à la dissimulation.

Tâchons donc, pour faire droit à l'inflexible vérité, de répartir équitablement le blâme et l'éloge. Bossuet a eu pour les jansénistes des ménagements excessifs ; il a été, par suite de sa politique de bascule et de sa propre doctrine morale, trop sévère pour un certain nombre de catholiques ; il n'a pas compris qu'une affirmation nette de l'infaillibilité de l'Église sur les faits dogmatiques était le seul moyen de couper court à toutes les distinctions de l'hérésie ; surtout il n'a pas assez vu les dangers que la nouvelle secte faisait courir à la foi, et, tandis qu'il poursuivait un Fénelon avec la dernière rigueur, il a laissé faire des hommes incomparablement plus dangereux. Il faut convenir que ce sont là de graves manquements à ses devoirs d'évêque. Mais il n'a jamais eu avec le parti ni entente ni liaison secrète. Il n'a jamais été l'ami des jansénistes, en tant que jansénistes ; il les a au contraire combattus, quoique mollement. Surtout, il ne peut passer lui-même pour janséniste, puisqu'il n'a cessé de condamner les cinq propositions et le livre même de Jansénius.

R. DE LA BROISE, S. J.

Docteur ès lettres.

La découverte du manuscrit d'Akhmîm

L'ÉVANGILE ET L'APOCALYPSE DE SAINT PIERRE ET LE LIVRE DU PROPHÈTE ÉNOCH [1]

La découverte de fragments importants des écrits dont nous venons de donner les titres est de nature à intéresser tous les amis de la littérature chrétienne primitive.

Ces documents n'ont paru que depuis quelques mois, et déjà exégètes et philologues accourent, armés du scalpel de la critique, pour disséquer ces vieux textes et nous en livrer tous les secrets. Dans des questions aussi obscures, ce n'est pas trop du concours de plusieurs pour arriver à des conclusions solides. Tout serait à louer dans cet empressement, si parfois le désir de devancer des rivaux n'entraînait les concurrents à émettre prématurément des assertions qu'un examen plus attentif oblige ensuite à corriger. Il paraît qu'il nous est moins permis, à nous catholiques, qu'à d'autres, de nous désintéresser dans la question. L'ouvrage qui contient ces documents

[1] Le manuscrit d'Akhmîm, ayant été porté au musée de Gizéh, est quelquefois appelé manuscrit de Gizéh. Le présent article est la reproduction, avec quelques modifications et additions, de notre conférence à l'Université catholique d'Angers, du 11 février 1893. (F. C.)

nouveaux venait à peine de paraître, que déjà M. Salomon Reinach écrivait dans la *République française :*

« Si le mouvement néo-catholique dont on parle tant n'était pas plus politique que littéraire, et plus littéraire que religieux, la révélation due à un savant français d'un texte aussi important pour l'histoire des origines du christianisme (que l'évangile de saint Pierre) aurait excité une émotion légitime. Or c'est à peine si l'on y a fait attention. Essayons, ajoute le critique, de réparer dans la mesure de nos forces, cette injustice et cette erreur d'appréciation[1]. »

On ne voit pas trop ce que vient faire ici le mouvement néo-catholique, ni ce qu'il aurait à gagner ou à perdre dans cette étude. Peut-être, pour son compte, M. Salomon Reinach eût-il mieux fait de moins se hâter, et d'attendre, pour se prononcer, que la question eût été traitée par les hommes du métier. Nous doutons qu'il eût persisté dans son sentiment sur la valeur historique de l'évangile de Pierre.

Que le reproche soit fondé ou non, tâchons d'en faire notre profit et de prouver que ces questions ne nous laissent pas indifférents.

Dans l'hiver de 1886-1887, M. Grébaut, notre directeur des musées d'Égypte, fit exécuter des fouilles dans le cimetière d'Akhmîm, l'ancienne Panopolis, ville de la haute Égypte. Ce cimetière, situé sur une colline, a servi de sépulture aux chrétiens, du v^e^ au xv^e^ siècle.

Les recherches furent fructueuses; car on trouva bientôt deux manuscrits de la plus haute valeur. On parle même d'autres trouvailles intéressantes, dont la connaissance nous sera ultérieurement révélée. Le premier de ces manuscrits, sur papyrus, contient un livre de calculs, le plus ancien document connu sur l'enseignement du calcul arithmétique chez les Grecs[2]. Nous ne parlerons que du second, qui seul intéresse

[1] La *République française*, 5 janvier 1893. L'*Univers* a aussi publié un article sur ce sujet, le 13 février. Le *Patriote* d'Angers s'est empressé, nous dit-on, de faire écho à la *République française* et de mettre le *cinquième évangile* au-dessus de nos évangiles canoniques.

[2] Il a fait l'objet d'une savante étude de M. J. Baillet, *Le papyrus mathématique d'Akhmîm* Paris. Leroux, 1892.

nos études ; il est écrit sur parchemin et se compose de trente-trois feuillets enfermés dans une reliure de carton recouvert de cuir noirci par le temps. D'après l'écriture, qui, du reste, n'est pas toute de la même main, on conjecture que le manuscrit n'est pas antérieur au VIII^e^ siècle, ni postérieur au XII^e^. L'écart est considérable ; il faut espérer que, quand nous aurons la reproduction héliographique que l'on nous promet, nous pourrons arriver à plus de précision, grâce aux signes paléographiques du manuscrit. Sur le premier feuillet, un dessin, représentant une croix copte avec l'ⲁ et lⲱ, suffirait à nous révéler son origine chrétienne.

La publication en est due à M. Bouriant, membre de notre mission archéologique du Caire, qui a joint au texte grec une traduction et une courte introduction. Son ambition n'a été que de nous donner des matériaux ; il a laissé aux spécialistes le soin de les étudier de près et de résoudre les problèmes qu'ils soulèvent[1].

[1] *Fragments du texte grec du livre d'Enoch, et de quelques écrits attribués à saint Pierre*, dans les *Mémoires publiés par les membres de la mission archéologique au Caire*, vol. IX, fascic. I, Leroux, 1892, in-folio. Parmi les principaux travaux publiés déjà sur ce sujet, citons : Ad. Lods, *Evangelii secundum Petrum et Petri Apocalypseos quæ supersunt... cum latina versione et dissertatione critica*, Leroux, in-8°, de 61 p., 1892 ; du même, *Le livre d'Enoch*, fragments grecs découverts à Akhmîm..., traduits et annotés, *ibid.*, 1892, in-8° de LXVI-200 p. ; Harnack, *Bruchstücke des Evangeliums u. der Apokalypse des Petrus; Sitzungsberichte der K. Preuss. Akademie der Wissenschaften z. Berlin*, XLIV, 1892, p. 895 seq., 949 seq. ; A. Robinson et Rhodes James, *The Gospel according to Peter, a. the Revelation of Peter*, Lond., 1892, in-8°, Rendel Harris, *The newly recovered Gospel of st. Peter*. Cambridge, 1892 ; Nicholson, *The Gospel and the Revelation of Peter*, *The Academy*, n^os^ 1076 et 1079, 1892-1893 ; et dans la même revue les articles de Redpath et de Bernard, 3 et 10 décembre 1892 ; Murray, *Evang. secundum Petrum*, *The Expositor*, janvier 1893 ; Schürer, *Theologische Literaturz.*, 21 janvier 1893. Enfin M. Lods vient de publier *l'Évangile et l'Apocalypse de Pierre d'après les photographies du manuscrit de Gizéh*, etc. Leroux, in-18.

I

L'ÉVANGILE DE SAINT PIERRE

Le manuscrit d'Akhmîm ne nous donne qu'un fragment de cet évangile : c'est le récit de la Passion de Notre-Seigneur, comprenant soixante versets d'après l'édition de Lods.

L'auteur se présente bien à nous comme étant saint Pierre : « Pour nous autres, dit-il, les douze disciples du Seigneur, nous pleurions et nous désolions ; et chacun, affligé de ce qui était arrivé, se retira dans sa maison. Moi, Simon Pierre, et mon frère André, ayant pris nos filets, nous allâmes à la mer, accompagnés de Lévi, fils d'Alphée, etc. [1] ».

Cette prétention est-elle fondée ? Avons-nous vraiment dans ce curieux fragment quelques pages tombées de la plume du prince des apôtres ?

Dès l'abord, toutes les présomptions sont contraires à la thèse de l'authenticité. Si saint Pierre était véritablement l'auteur d'un évangile, comment admettre qu'on ait laissé se perdre un écrit aussi précieux, et qu'il ait reçu dans l'Église un si mauvais accueil, comme nous allons le voir ?

De plus, nous savons que saint Pierre dut à son titre et à sa réputation de donner naissance à tout un cycle légendaire : les *Actes de Pierre*, la *Prédication de Pierre*, le *Jugement de Pierre*, et bien d'autres encore [2]. Il y a des chances pour que son évangile n'ait pas d'autre origine.

C'est ce que vont confirmer les témoignages que nous pouvons recueillir dans l'antiquité sur ce livre.

[1] Bouriant, l. c., p. 142.

[2] Cf. Grabe, *Spicilegium SS. Patrum*, t. I, p. 55 et seq., et Foggini, *de Romano divi Petri itinere* ; exercitatio 2ª, *de Libris apocryphis divi Petri*.

Saint Justin, vers le milieu du IIe siècle, dans son *Dialogue avec le juif Tryphon*, dit, à propos d'un fait évangélique : « *Voilà ce qui est écrit dans les souvenirs de Pierre* [1]. »

On a cru souvent que saint Justin faisait allusion ici à l'évangile de saint Marc donné par la tradition comme ayant été composé sous l'inspiration de saint Pierre. D'autres critiques ont pensé qu'au lieu d'αὐτοῦ (Πέτρου) il fallait lire αὐτῶν (Ἀποστόλων). Mais il est beaucoup plus probable que saint Justin désigne ici notre évangile. Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que dans un autre passage du même ouvrage et dans sa première apologie, saint Justin fait une allusion évidente à deux textes de l'évangile de Pierre [2].

Il semble donc très vraisemblable que saint Justin a connu ce document, ce qui déjà recule la date de sa composition au delà de l'an 150.

Un autre fait arrivé vers la fin du même siècle, et qui nous est raconté par Eusèbe, éclaire singulièrement l'histoire de cet évangile. Les fidèles de l'église de Rhossus, en Cilicie, se servaient d'un *évangile de Pierre* qui, paraît-il, les avait fait tomber dans l'erreur. L'évêque d'Antioche, Sérapion (de 190 à 209), composa, afin de les éclairer, un livre sur ce sujet. Il y disait, entre autres choses : « Pour nous, mes frères, nous recevons Pierre et les autres apôtres comme le Christ. Mais, quant aux écrits qui usurpent à tort leur nom, nous les repoussons prudemment ; car nous savons qu'ils n'ont pas été reçus par nos ancêtres. » Au sujet de cet évangile, Sérapion, qui ne paraît pas l'avoir eu en mains, s'est renseigné auprès de diverses personnes compétentes, et, dit-il, « je me suis convaincu que dans ce récit presque tout concorde avec la foi de Sauveur ; mais certaines choses y ont été ajoutées qui ıt de la vraie doctrine ». D'après l'évêque d'Antioche,

ίρθαι ἐν τοῖς ἀπομνημονεύμασιν αὐτοῦ (Πέτρου) γεγενημένον καὶ τοῦτο. 6.)

ıstin, *Dial.* 97 « Λαχμον βάλλοντες, *sortem mittentes* ». Les évangéıoniques disent tous κλῆρον ; notre fragment donne λαχμὸν ἔβαλον. n Apol. I, 35 « διασείοντες αὐτὸν ἐκάθισαν ἐπὶ βήματος καὶ εἶπον · κρῖνον *f. Evang. Petri* (Bouriant, l. c., p. 137) « ἐκάθισαν αὐτὸν ἐπὶ καθέδραν ἄγοντες · δικαίως κρῖνε... »

ces erreurs seraient celles des Docètes, des hérétiques qui prétendaient que le corps de Notre-Seigneur n'était pas un corps réel, mais une sorte de fantôme [1].

Origène, qui est à peu près contemporain de Sérapion, cite aussi notre évangile en disant qu'il est *inscrit sous le nom de Pierre ;* mais, par ces termes mêmes, il semble suspendre son jugement au sujet de l'authenticité [2].

Eusèbe, quand il parle pour son propre compte, met cet évangile au rang des apocryphes ; ainsi fait saint Jérôme [3]. Enfin le décret de Gélase, ce fameux document de la fin du v[e] siècle, sorte d'index ou de catalogue des livres que l'Église romaine reçoit et de ceux qu'elle rejette, condamne l'évangile de Pierre comme apocryphe [4].

Théodoret fait encore une allusion à un évangile de Pierre ; mais il n'est pas sûr qu'il parle de notre livre, et, dans tous les cas, il en parle assez inexactement [5].

A partir de ce moment, l'évangile de Pierre semble disparaître : on n'en entend plus parler, jusqu'au jour où un membre de notre École du Caire en découvre le texte mutilé dans la tombe d'un moine égyptien.

Telle est, en résumé, l'histoire littéraire de notre document. On voit que sa réputation d'orthodoxie est loin d'être intacte.

Si, après avoir interrogé tous ces témoins, nous examinons en lui-même le texte que M. Bouriant vient de mettre au jour, nous trouverons que ces griefs formulés contre lui ne sont que trop mérités.

A la vérité, l'erreur *docète* ne s'y étale pas trop librement.

[1] Eusèbe, *Hist. eccles.*, VI, 12.

[2] *In Matth.*, X, 17. Delarue, III, 462.

[3] Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 3, 2 ; 25, 6 ; S. Jérôme, *de Scriptor. eccles* , I.

[4] Le décret de Gélase est de 495 ; Zahn pense que cette partie du décret où il est question de notre évangile est de saint Damase, Cf. *Gesch. des neutestamentl. Kanons*, II, 742, seq., et 259-269. Du reste, on reconnaît généralement aujourd'hui que ce document est composé en majeure partie sur des pièces plus antiques.

[5] Theodoret, *Hæret., fab.* II, 2. Il faut dire la même chose du témoignage de Raimond de Agiles qui au XI[e] siècle rencontre à Antioche un évangile sous le nom de Pierre. D'après ce qu'il en dit, c'est évidemment un autre ouvrage que celui dont nous parlons. Lods, *Evangelii sec. Petrum*, p. 6.

L'insistance même de l'auteur sur le fait de la résurrection du Seigneur est assez opposée à cette erreur ; car, si d'après ces hérétiques le corps du Christ n'est qu'une apparence, un fantôme, une ombre, que pourrait bien être la résurrection d'une ombre, si ce n'est un peu moins qu'une ombre ?

L'erreur docète se montre néanmoins dans les paroles que l'auteur prête au Seigneur au moment de sa mort : « Ma puissance, ma puissance, pourquoi m'as-tu abandonné ? » substituées aux paroles canoniques : « Mon Père, pourquoi m'avez-vous abandonné ? » Pour des gnostiques, les mots que nous avons signalés signifiaient que la divinité avait abandonné Jésus au moment de la Passion ; et Jésus s'en plaignait en s'écriant : « Ma puissance, ou, comme disaient d'autres gnostiques : Ma sagesse, pourquoi m'as tu abandonné [1] ? »

Toutefois il faut ajouter que l'auteur de cet évangile continue, à la différence des autres docètes, même après ce moment, à considérer Jésus comme Seigneur et fils de Dieu.

Un autre verset, le dixième, présente aussi quelque difficulté, l'auteur semblant indiquer que le Christ sur la croix était impassible. Mais la phrase peut s'interpréter [2]. Il paraît aussi vouloir éviter de dire que Jésus est mort ; il dit : *Il fut enlevé.*

Au point de vue historique, l'autorité de notre évangile semble moindre encore. Il a des erreurs sur le comput et les fêtes juives ; le langage prêté aux juifs, aux prêtres, à Pilate, est invraisemblable ; le jour qui suit le sabbat est appelé dimanche, par un singulier anachronisme. Voilà, en quelques pages, assez d'inexactitudes pour conclure que l'auteur est un témoin très éloigné des événements, peu au courant des mœurs juives et peu sûr [3].

De la comparaison attentive de cet évangile avec nos évangiles canoniques, M. Lods tire encore ces conclusions intéressantes :

[1] Bouriant, p. 138 ; Cf. Lods, p. 9-11.

[2] Ἐσιώπα, ὡς μηδένα πόνον ἔχων.

[3] Nous ne jugeons pas nécessaire de nous arrêter ici à une autre preuve contre l'authenticité : les différences de style avec les deux épîtres de saint Pierre.

L'auteur est très hostile aux juifs et à la loi ;

Il se sert de l'évangile de saint Mathieu et de celui de saint Marc ;

Il n'est pas sûr qu'il ait connu saint Luc ; il est moins probable encore qu'il ait connu le texte de saint Jean.

Du reste, même pour les évangiles dont il se sert, il ne se fait pas faute d'ajouter ou de modifier les détails, à sa guise.

On le verra par quelques exemples. Nous choisissons les passages les plus curieux, en mettant en italiques les mots ou les phrases qui se retrouvent dans les synoptiques. Voici le début de notre fragment :

« Aucun des juifs ne se lava les mains, non plus qu'Hérode, ni ses juges, ni ceux qui avaient voulu se les laver [1]...

« Joseph, l'ami de Pilate et du Seigneur, étant venu là et ayant appris qu'on se disposait à le crucifier, *il se rendit auprès de Pilate et lui demanda le corps du Seigneur* pour l'ensevelir [2]...

« Pilate envoya demander le corps à Hérode qui répondit : « O mon frère Pilate, quand même personne ne l'eût demandé, nous l'aurions nous-même enseveli *avant l'aube du samedi ;* car il est écrit dans la loi que le soleil ne doit pas se coucher sur un homme mis à mort la veille des Azymes [3]...

« Or l'*un des voleurs* (qui avait été crucifié auprès de Jésus) se mit à invectiver les juifs et *à dire : « Nous autres nous sommes ainsi punis à cause des crimes que nous avons commis ; mais celui-ci*, qui est le Sauveur des hommes, *quel mal vous a-t-il fait ?*

« Les juifs, irrités contre lui, décidèrent qu'*on ne lui romprait pas les jambes* afin que sa mort fût plus douloureuse [4]. »

Après la mort du Seigneur sur la croix, voici ce que raconte notre auteur : « Pour moi, je me désolais avec mes compagnons ; et, l'esprit abîmé, nous nous cachions ; car on nous cherchait comme des voleurs et comme des malfaiteurs qui

[1] Cf. Math., XXVII, 24 : « *Accepta aqua, lavit manus coram populo.* » Bouriant, l. c., p. 137 ; Lods, l. c., p. 41.

[2] Math., XXVII, 57, 58.

[3] Luc, XXIII, 54.

[4] S. Luc, XIII, 39-43 ; Joh., XIX, 31-33.

voulaient incendier le temple. A cause de cela nous jeûnions et nous restâmes à nous lamenter nuit et jour jusqu'au sabbat [1]. »

Mais le passage le plus étrange, et celui qui s'écarte le plus de nos évangiles, c'est le récit de la résurrection : « *Pilate leur donna donc* (aux juifs) Pétronius, le centurion, avec une troupe *pour garder le tombeau ; les vieillards et les scribes se rendirent avec eux au tombeau ;* et, ayant roulé une grosse pierre, avec l'aide du centurion et des soldats, tous ceux qui étaient présents aidèrent à la placer à la porte du tombeau ; *puis on la scella* de sept *cachets ;* et, ayant dressé une tente, la garde commença.

« Au matin du samedi, une foule de peuple vint de Jérusalem et des environs pour voir le tombeau scellé ; mais dans la nuit qui commence le dimanche, les soldats montant la garde deux par deux, une grande voix se fit entendre dans le ciel et l'on vit les cieux s'entr'ouvrir et *deux hommes environnés d'une gloire éclatante* en descendre et se poser au sommet du tombeau.

« *La pierre* qu'on avait placée contre la porte *roula* d'elle-même, et s'écarta, laissant ouvert le tombeau dans lequel les deux jeunes gens entrèrent. A cette vue les sentinelles éveillèrent le centurion et les vieillards ; et, quand tous les gardes furent réunis, après que les premiers eurent expliqué ce qu'ils avaient vu, (tous) virent une nouvelle apparition : trois hommes sortant du tombeau, deux d'entre eux soutenant le troisième et suivis par la croix. Deux d'entre eux, la tête atteignant le ciel... On entendit aussi une voix qui sortait de la croix [2]. »

Puis les cieux s'entr'ouvrent de nouveau et un autre homme en descend qui entre dans le tombeau. Les gardes s'enfuient et mettent au courant des faits Pilate, qui ne s'étonne de rien, et s'écrie qu'il est pur du sang du *fils de Dieu.*

Notre fragment se termine avec le récit de la visite de Madeleine et des saintes femmes au tombeau.

Ne voit-on pas, par ces seules citations, la distance qui

[1] Bouriant, l. c., p. 239.
[2] Bouriant, p. cf. Math., XXVII, 65 ; XXVIII, 2, 3.

sépare cet évangile, prétendu de saint Pierre, de nos évangiles canoniques ? La même différence de ton, de style, de caractère historique, se remarque entre ces derniers et tous les autres apocryphes ; les historiens rationalistes eux-mêmes l'ont reconnu. « C'est faire injure à la littérature chrétienne, dit Renan, que de mettre sur le même pied ces plates compositions et les chefs-d'œuvre de Marc, de Luc et de Mathieu. Les évangiles apocryphes sont les *Pouranas* du christianisme ; ils ont pour base les évangiles canoniques ; l'auteur prend ces évangiles comme un thème dont il ne s'écarte jamais, qu'il cherche seulement à délayer, à compléter par les procédés ordinaires de la légende hébraïque [1]. »

Cette différence capitale entre les évangiles canoniques et les apocryphes est donc un fait indéniable ; et l'évangile de Pierre est une nouvelle preuve à l'appui.

Mais, si inférieures qu'elles soient comme valeur historique, ce n'est pas à dire que ces compositions apocryphes n'aient aucun intérêt.

Aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, la critique leur fut dure. Tillemont, Richard Simon, Beausobre, dom Calmet, daignent à peine s'en occuper. Il faut un érudit comme Fabricius, curieux de tous les documents du passé, pour en faire l'objet de ses recherches.

Aujourd'hui on revient à cette étude. La critique littéraire recherche avec passion toutes les manifestations de la pensée populaire. La littérature apocryphe des premiers siècles de l'Église devait bénéficier de ces goûts nouveaux ; elle a pris sa place dans le *folk-lore*. Le théologien et l'historien ont compris, de leur côté, que, pour être souvent en dehors de l'orthodoxie ou de la réalité historique, ces écrits n'en étaient pas moins dignes d'étude comme témoins des croyances de la foule et de son état d'esprit. Telle de ces œuvres apocryphes a exercé plus d'influence que les écrits les plus savants et les plus littéraires. On a cité ce fait, et l'on pourrait en trouver bien d'autres de même genre, à savoir qu'il existe seulement deux manuscrits de l'épître de saint Clément aux Corinthiens ;

[1] *L'Église chrétienne* ; t. VI des *Origines du christianisme*, p. 505.

mais on en trouve plus de cinquante du *protévangile de Jacques*. Preuve évidente du singulier intérêt que nos pères prenaient à ces récits [1].

Pour en revenir à notre document, les critiques qui ne le connaissaient avant la découverte d'Akhmîm que par les très rares allusions des auteurs anciens, avaient essayé de fixer son origine. Grabe, suivi par Beausobre, croit que cet évangile fut composé par un hérétique du deuxième siècle, Leucius, à qui l'on doit déjà les *Actes de Pierre* [2]. Hilgenfeld, sur les seuls renseignements qu'il possédait alors, en plaçait chronologiquement la composition entre celle de l'*évangile des Nazaréens* et de l'*évangile des Ébionites*, c'est-à-dire de 120 à 140. Selon lui, comme il n'est pas fait mention du Docétisme avant Clément d'Alexandrie et saint Hippolyte, les tendances docètes de l'*évangile de Pierre* nous sont un point de repère. Volkmar et Credner se rangent au même avis et la connaissance du fragment d'Akhmîm paraît devoir confirmer ces conclusions [3].

II

L'APOCALYPSE DE PIERRE

Le manuscrit d'Akhmîm contient quelques feuillets d'une apocalypse. L'auteur ne se nomme pas, mais il se donne

[1] Nous avons à peine besoin de citer les travaux de Thilo, de Tischendorf, de Hilgenfeld, de Harnack, de Brunet, de Variot.

[2] Grabe, *Spicilegium SS. Patrum*, p. 55 et seq. Beausobre, *Histoire critique de Manichée et du manichéisme*, p. II, lib. II, cap. III et cap. V, § 2. Cf. aussi Lami, *de Eruditione apostol.*, pars II, p. 626.

[3] Hilgenfeld, *Novum Testamentum extra canonem receptum*, editio 1884, fasc. IV, p. 39, et *Die Ketzergesch des Urchristenth.*; Volkmar, *Der Ursprung erer Evangelien*, p. 100, 135 et 162; Credner, *Zur Gesch. des Kanons*, 314. Mais Volkmar confond à tort l'évangile de Pierre avec celui des Ébio-ıs. Dom Calmet identifiait lui aussi, mais à tort, l'évangile de Pierre, sa dication, l'évangile des Hebreux, et celui des Nazaréens, comme n'étant des variations d'un thème commun, l'évangile de saint Mathieu.

comme un des douze : « Étant partis avec Jésus, nous, les douze disciples, nous lui demandâmes qu'il nous montrât un des justes nos frères, etc. [1]. » Il parle au Seigneur au nom des autres disciples ; c'est donc vraisemblablement saint Pierre ; enfin, preuve décisive, on retrouve dans notre fragment un texte que Clément d'Alexandrie cite comme étant tiré de l'*Apocalypse de Pierre* [2]. Le second fragment d'Akhmîm est donc bien celui du livre connu dans l'antiquité sous le nom d'*Apocalypse de Pierre*.

De courts extraits de ce livre, quelques lignes à peine, étaient déjà connus par des citations de Clément d'Alexandrie, de Macarius Magnès et de saint Méthode [3].

L'un de ces passages contient une doctrine assez singulière : les enfants avortés seront donnés à un ange sous la garde duquel ils grandiront, acquérant des connaissances et se préparant ainsi à une destinée meilleure [4].

Au moyen âge, Jacques de Vitry parle aussi d'un livre arabe que les Syriens lui montrèrent sous le titre de *Révélation ou Apocalypse de Pierre* et dont il fait quelques citations ; mais il paraît certain que cet ouvrage est tout différent de celui que Clément et Macarius Magnès ont connu [5].

C'est de ce dernier seulement que nous parlons ici.

[1] Bouriant, l. c., p. 142.

[2] C'est celui-ci : καὶ ἀστραπὴ πυρὸς πηδῶσα ἀπὸ τῶν βρεφῶν ἐκείνων καὶ πλήσουσα τοὺς ὀφθαλμοὺς τῶν γυναικῶν. *Eclog. ex proph.*, 41.

[3] On trouvera ces fragments réunis dans Grabe, *Spicil.*, p. 71, s. ; Hilgenfeld, *Novum Testam. extra canonem*, fasc. IV. 71-78 ; et Zahn, *Gesch des neutestam. Kanons*, II, 818 s. Hilgenfeld ajoute aux passages des auteurs que nous avons cités, un texte tiré de saint Hippolyte.

[4] Grabe croit à tort que ce passage est tiré d'un autre apocryphe, l. c., p. 74.

[5] Ces fragments sont donnés aussi par Grabe et Hilgenfeld, l. c. Sur cette apocalypse arabe voir une notice de Nicoll, *Catal. manusc. orient., Biblioth. Bodleianæ*, part. II, vol. I, p. 491, et vol. II, p. 504, s. Cf. Thilo, *Proleg. ad acta Thomæ*, p. LXXXIII. C'est cette apocalypse qui semble désignée dans Assemani, *Bibl. orient.*, t. I, p. 585 ; III, part. I, p. 282 ; Cod. ar. Vatic., 157 et 170, et Cod. Beroeensi arab., 1 et 13. Cf. Lami, *de Eruditione apost.*, t. II, p. 626. Lods a étudié quatre manuscrits arabes de cette apocalypse (*Bibl. Nat.*, arab., 53, 53 A, 54, 70). Lods, *Evangelii secundum Petrum*, p. 37. Cf. Tischendorf, *Apocal. Apocr.*, p. XX, ss. ; de Slane, *Catal. des manuscrits arabes de la Bibl. Nat.*, Paris, 1883.

Il jouit pendant un temps d'une certaine autorité. Le canon dit de Muratori, dans la seconde moitié du IIe siècle, nous donne le catalogue des livres que l'Église romaine reçoit comme canoniques et de ceux qu'elle rejette. Or l'auteur s'exprime ainsi : « Nous ne recevons que l'apocalypse de Jean et *celle de Pierre,* que quelques-uns parmi nous refusent de lire dans l'église [1]. »

Clément d'Alexandrie la cite plusieurs fois, comme nous l'avons vu, sans émettre de doute sur sa provenance. Dans ses *Hypotyposes* il en avait fait un commentaire, ainsi que des autres livres de la Sainte Écriture. Macarius Magnès et saint Méthode, que nous avons nommés aussi, ne font pas difficulté de l'attribuer à saint Pierre.

Plusieurs canons ou catalogues de la Sainte Écriture et des stichométries antiques la comptent également à côté des autres livres inspirés, avec des réserves plus ou moins formelles [2].

[1] Cf. Trochon, *Introduction générale à la sainte Bible*, p. 184, s. D'après une hypothèse de Zahn, adoptée par l'abbé Loisy, le texte serait ici mutilé, et il faudrait lire, l'épître de Pierre au lieu de l'apocalypse. Zahn, *Gesch. d. neutest. Kanons*, II, 110; Loisy, *Hist. du canon du N. T.*, p. 100.

[2] On appelle ainsi (des deux mots grecs στίχος, ligne ou verset et μέτρον, mesure) des catalogues anciens qui mentionnent le nom des livres de la Sainte Écriture avec le nombre des lignes que comprend chaque livre. Un des plus anciens, le *Codex Claromontanus D* des épîtres de saint Paul, qui d'après Zahn (*Gesch. der Kanons*, II. 171, ss.), remonterait au IIIe ou au IVe siècle et qui aurait été en usage à Alexandrie, nous indique que l'apocalypse de Pierre contient deux cent soixante-dix versets :

Johannis revelatio ICC (le signe I équivaut à mille)
Actus Apostolorum IIDC
Pastoris versi IIII
Actus Pauli ver. IIIDLX
Revelatio Petri CCLXX (d'autres manuscrits, par suite sans doute d'une erreur de copiste, donnent le chiffre 2070 au lieu de 270. Cf. Grabe, l. c., p. 77).

La stichométrie de Nicéphore de Constantinople († 828) lui donne trois cents versets, mais la compte parmi les ἀντιλεγόμενα, c'est-à-dire parmi les livres qui n'étaient pas reçus sans contestation dans les églises. Cf. Batiffol, *Dictionnaire de la Bible*, articles *Apocryphes* et *Apocalypses*. D'après Hilgenfeld, le *Codex Sinaïticus* aurait inséré notre apocalypse à côté du Pasteur d'Hermas (Hilgenfeld, *Novum Testam. extra canonem*, l. c.). L'Index d'Anastase le Sinaïte, dit des LX livres (περὶ τῶν ξ' βιβλίων), la donne comme apocryphe. Cf. Pitra, *Juris eccles. Græcor.*, I, 100 et Credner, *Gesch. des neutestam. Kanons*, p. 241.

Eusèbe la place une fois parmi les livres contestés et une autre fois parmi les apocryphes, et saint Jérôme parmi les apocryphes.

Sozomène, au v[e] siècle, nous raconte le fait suivant qui prouve bien que déjà elle était rejetée à peu près partout :

« L'apocalypse de Pierre, nous dit-il, qui a été rejetée comme apocryphe par les anciens, est lue dans certaines églises une fois par an au jour de la Parascève, et le peuple tout entier jeûne religieusement en mémoire de la Passion du Seigneur [1]. »

Voilà tout ce que l'on connaissait de l'apocalypse de Pierre avant la découverte de M. Bouriant.

L'authenticité de ce livre soulève donc dès l'abord les mêmes objections que l'évangile dont nous nous sommes occupés tout à l'heure.

Est-il vraisemblable qu'un ouvrage de saint Pierre ait été traité avec aussi peu de ménagements et qu'il ait fini par disparaître complètement, sans qu'aucune protestation se soit élevée ?

Le texte que nous a rendu le tombeau d'Akhmîm n'est pas de nature à nous faire revenir sur cette première impression.

L'apocalypse de Pierre est divisée en deux parties : dans la première le Seigneur parle à ses apôtres de la consommation des choses à la fin des temps. De cette partie le fragment d'Akhmîm ne nous donne que quelques lignes. La seconde partie est consacrée presque tout entière à nous décrire le lieu de félicité des justes et l'enfer des pécheurs.

Ce paradis des justes est une peinture de couleurs très vives, mais en même temps fort réalistes.

« Les corps des justes étaient plus blancs que toute neige et plus roses que toute rose, et le rose en était mélangé avec le blanc ; bref je ne puis décrire leur beauté. Leur chevelure était épaisse et fleurie et seyait à leurs fronts et à leurs épaules comme une couronne d'épis de nard et de diverses fleurs.

[1] *Hist. eccl.*, l. VII, ch. XIX (Migne, *Patrol. Græca*, t. LXVII, p. 1478).
[2] *Hist. eccl.*, III, 25, 4 ; III, 3, 2. S. Jérôme, *de Vir. ill.*, I.

ou comme un arc-en-ciel dans l'air, tant était grande leur beauté...

« Et le Seigneur me montra un lieu très étendu situé en dehors de ce monde, tout resplendissant de lumière et dont l'air était illuminé par les rayons du soleil, tandis que le sol était couvert de fleurs qui ne se flétrissent jamais, et rempli de parfums et d'arbres aux fleurs toujours fraîches, aux fruits bénis. Le parfum des fleurs était tel qu'il venait de ce lieu jusqu'à nous. Les habitants de ce séjour portaient le vêtement des anges de lumière, et leur vêtement était semblable au pays qu'ils habitaient. Des anges y couraient autour d'eux, et la gloire était la même pour chacun des habitants de ce lieu et d'une seule voix ils louaient le Seigneur Dieu [1]. »

L'enfer des méchants est décrit en traits d'une extraordinaire vigueur qui peuvent supporter la comparaison avec quelques-unes des pages de Dante [2].

« Et, à l'opposé de ce lieu, j'en vis un autre peuplé de gens hideux ; c'était un lieu de châtiment et les gens qui y étaient châtiés, ainsi que les anges qui les châtiaient, étaient vêtus de vêtements sombres semblables à l'atmosphère de ce lieu, et quelques maudits y étaient suspendus par la langue. C'étaient ceux qui avaient blasphémé les voies de la justice ; un feu brûlant et vengeur les enveloppait et l'on y voyait un étang immense rempli de fange bouillonnante, dans laquelle étaient plongés ceux qui avaient perverti la justice, et des anges tortionnaires se tenaient auprès d'eux. Des femmes aussi étaient suspendues par les cheveux au-dessus de cette fange bouillonnante ; c'étaient celles qui s'étaient parées pour l'adultère ; et ceux qui avaient été les complices de leurs crimes étaient suspendus par les pieds, la tête plongeant dans la boue... Et je voyais les meurtriers et leurs complices jetés dans un certain lieu resserré et rempli de reptiles féroces, et harcelés par ces bêtes et entretenus là dans ce châtiment. Sur eux rampaient des vers comme des nuages obscurs ; les âmes des assassinés

[1] Bouriant, l. c., p. 143.

[2] M. Rhodes James, *The Gospel according to Peter*, croit que Dante a pu emprunter quelques traits de ces peintures par l'intermédiaire de l'*Apocalypse de Paul*.

assistaient au châtiment de ces meurtriers. Et je dis : « O Dieu, ton jugement est juste ! »

Lisez maintenant le supplice des femmes qui se sont fait avorter : « Dans le voisinage de ce lieu, je vis un autre lieu resserré dans lequel un pus infect découlait du corps des suppliciés et formait comme un marais. Il s'y trouvait des femmes ayant du pus jusqu'au cou ; et, en face d'elles, un grand nombre d'enfants qui avaient été enfantés avant terme étaient assis pleurant, et des éclairs de feu jaillissaient de ces enfants et allaient frapper les yeux de ces femmes [1]. »

Le châtiment des riches avares et des usuriers n'est pas moins terrible : « Et dans un autre lieu se voyaient des cailloux brûlants plus aigus que des épées ou que des aiguilles, sur lesquels, pour leur supplice, roulaient des hommes et des femmes vêtus de vêtements en lambeaux. C'étaient les riches qui, se fiant à leurs richesses, n'avaient pas eu pitié de l'orphelin ni de la veuve, mais avaient négligé les recommandations divines.

« Dans un autre marais plein de pus et de sang, et bouillants dans ce mélange, se trouvaient des hommes et des femmes enfouis jusqu'aux genoux. C'étaient ceux qui avaient prêté de l'argent et avaient réclamé les intérêts des intérêts. [2] »

Encore une fois ces pages ne manquent ni d'énergie, ni de couleur. Elles présentent aussi un sérieux intérêt théologique et historique. Aucun document chrétien de l'époque primitive n'était encore entré dans ce détail sur la description des châtiments, variés et gradués d'après la nature des crimes. Mais nous ne croyons pas que l'on puisse songer sérieusement à les attribuer à saint Pierre. Elles se rattachent au contraire par des liens étroits au cycle de ses apocryphes. L'apocalypse de Pierre est dans tous les cas, comme son évangile, d'une haute antiquité, probablement du commencement du second siècle. Ce document soulève, comme le précédent, bien d'autres ques-

[1] Une citation de Clément d'Alexandrie (*Eclog. ex proph.*, 41) coïncide avec ce passage et permet de combler une lacune du manucrit d'Akhmîm. M. Bouriant n'a pas connu ces diverses citations.

[2] Bouriant, l. c., p. 144-145.

tions; mais nous ne pouvions, dans une seule conférence, qu'indiquer les principales [1].

III

LE LIVRE DU PROPHÈTE ENOCH

Les feuillets onze à trente-trois (pages 21-66) du manuscrit d'Akhmîm contiennent un long fragment grec du livre d'Enoch, c'est-à-dire les trente-deux premiers chapitres à peu près complets de cette œuvre, qui en compte cent huit en tout. Nous pouvons traiter plus rapidement de cette partie de la découverte, qui ne se rapporte que de loin à l'objet de nos études.

Le livre d'Enoch est un des plus curieux écrits que nous ait transmis l'antiquité, un de ceux aussi sur lesquels on a le plus disputé. La collection des livres, des dissertations ou des articles que l'on a consacrés à cet ouvrage suffirait à composer une bibliothèque [2].

Il appartient au genre apocalyptique et on l'appelle quelquefois l'*apocalypse* d'Enoch. Comme tous les livres de ce genre, il est composé de visions et de prophéties; prophéties et visions qui ont surtout pour objet de décrire les événements qui se produiront à la fin du monde. Par ce côté il est étroitement apparenté à l'apocalypse de Pierre dont nous venons de parler.

C'est le plus étendu des livres apocalyptiques. C'en est aussi

[1] Rhodes James, *The Gospel according to Peter*, et Lods, l. c., *de Apocalypseos Petri usu et origine*, indiquent les rapprochements entre notre apocalypse et la deuxième épître de saint Pierre, le livre d'Enoch, le IV[e] livre d'Esdras, les actes de sainte Perpétue et Félicité, les *Acta Thomæ*, etc.

[2] M. Lods, dans son introduction (*Le livre d'Enoch, fragments grecs d'Akhmîm*, Leroux, 1892, in-8°), donne une bibliographie qui, sans être complète, signale du moins les principaux travaux sur le sujet.

le plus précieux au point de vue de l'histoire théologique et littéraire, si l'on en excepte les livres inspirés de Daniel et de saint Jean. A côté de longueurs, d'invraisemblances, de divagations. il y a de vrais trésors d'éloquence et de poésie.

Saint Jude le cite dans son épître [1]. Saint Barnabé et plusieurs autres Pères de l'Église s'en servent aussi. Ils ne le croient pas inspiré, mais quelques-uns admettent qu'il a vraiment pour auteur le patriarche antédiluvien dont il porte le nom. Tertullien se demande comment le livre a pu traverser le déluge? A-t-il été écrit d'après les souvenirs de Noé ou reconstitué par Esdras avec d'autres parties de l'Ancien Testament? C'est une question qu'il ne tranche pas.

Dans notre siècle un docteur anglais, le révérend Edwards Murray, a tenté de défendre la même thèse, mais son insuccès a découragé les critiques les plus téméraires [2].

Au moyen âge la trace du livre d'Enoch se perd à peu près complètement.

C'est au XVI[e] siècle, avec le réveil des études d'histoire et de critique, que l'on s'en occupa de nouveau. On ne le connaissait encore que par quelques citations d'auteurs anciens, surtout par celles de Georges le Syncelle.

En 1773, le célèbre voyageur anglais J. Bruce trouva en Abyssinie deux exemplaires d'une version éthiopienne du livre d'Enoch.

On en essaya quelques traductions partielles en anglais, en latin, en allemand.

Le texte éthiopien ne fut édité qu'en 1821 par Laurence. Quelques années plus tard un Allemand, Dillmann, en donnait une nouvelle édition, et ses beaux travaux, critiques et philologiques, reléguaient au second plan tous ceux de ses devanciers [3].

[1] *Epist.*, v. 14-15 : « Prophetavit autem et de his septimus ab Adam Enoch dicens : Ecce venit Dominus in sanctis millibus suis facere judicium contrà omnes et arguere omnes impios, etc.

[2] *Enochus restitutus*, Londres, 1836.

[3] Laurence, *The book of Enoch*, Oxford, 1821 ; Dillmann, *Liber Henoch æthiopice*, Leipzig, 1851 ; et *das Buch Henoch übersetzt u erklärt*, *ibid.*, 1853. M. Dillmann vient de publier un travail sur le texte grec nouvellement découvert, *Der neugef. Griech. Text des Henochbuches.*

Tenter une analyse, même abrégée, de ces cent huit chapitres, nous entraînerait beaucoup trop loin. Je me contenterai de citer les traits les plus remarquables.

Après quelques chapitres d'introduction, Enoch nous transporte à sa suite en plein monde suprasensible, au pays des anges. Il nous montre les révolutions et les guerres survenues parmi eux et les conséquences fatales qu'elles ont entraînées pour le ciel et pour la terre.

Avant Dante, il entreprend un voyage aux régions mystérieuses où habitent les âmes des morts, l'enfer et le paradis; il visite les pays où sont les réservoirs des tonnerres et des vents, les sources des grands fleuves. Du reste, ce n'est pas le seul endroit de son livre, où l'auteur nous initie à son système astronomique et cosmogonique, système, on le devine, aussi étranger qu'il est possible à nos théories scientifiques modernes, et qui est un fruit de la libre et ardente imagination du voyant.

Citons, par exemple, ce passage du chapitre XVII[e] : « Mes guides m'emmenèrent jusqu'à des eaux vives et jusqu'au feu de l'Occident qui produit aussi tous les couchers du soleil.

« Et nous allâmes jusqu'à un fleuve de feu, où le feu descend en courant comme de l'eau, et s'écoule dans la grande mer de l'Occident. Je vis les grandes rivières et je parvins jusqu'au fleuve de feu et jusqu'aux grandes ténèbres; et j'allai (dans les lieux) où ne marche nulle chair; je vis les vents de tempêtes de l'hiver et la façon dont se déverse l'abîme de toutes les eaux. Je vis l'embouchure de tous les fleuves de la terre et l'orifice de l'abîme.

« Je vis le réservoir de tous les vents; je vis que par eux Il maintient dans l'ordre toutes les choses créées; et je vis le fondement de la terre et la pierre angulaire de la terre; je vis les quatre vents qui portent la terre et le firmament du ciel, et ils se trouvent entre la terre et le ciel. Je vis les vents des cieux qui font tourner et rouler la roue du soleil, ainsi que toutes les étoiles[1]. »

Plus loin le prophète aperçoit les sept montagnes de pierres

[1] Lods, l. c., p. 82-83.

précieuses et arrive aux extrémités de la terre qu'il décrit ainsi :

« Au delà de ces montagnes, il y a un lieu qui est à l'extrémité de la vaste terre : « C'est là que finiront les cieux. Et je vis un grand gouffre pour les colonnes de feu qui y descendaient et elles étaient démesurées en profondeur et en hauteur. Et au delà de ce gouffre, je vis un lieu où il n'y avait ni firmament céleste au-dessus, ni terre appuyée sur des fondements au-dessous, ni eau au-dessous de lui, ni un seul oiseau ; mais c'était un lieu désert et terrible. J'y vis sept étoiles semblables à de grandes montagnes embrasées.

« Comme je faisais des questions à leur sujet, l'ange dit : « Ce lieu est la fin du ciel et de la terre ; il sert de prison pour les astres et les puissances du ciel. Et quant aux autres qui roulent dans le feu, ce sont ceux qui ont transgressé l'ordre du Seigneur au commençement de leur lever, parce qu'ils ne sont pas sortis en leurs temps [1]. »

Dans une série de paraboles, le prophète nous décrit le *fils de l'homme,* l'*Élu*, qui a été nommé avant que le soleil ne fût créé, et qui viendra juger le monde. Il y a dans cette partie, inspirée par les traditions messianiques du peuple juif, des renseignements intéressants à recueillir pour la connaissance de la théologie des juifs.

Toute l'histoire du monde jusqu'à la création, et en particulier celle d'Israël, trouve place dans ses visions et sert d'introduction à la partie apocalyptique, c'est-à-dire aux prophéties sur les temps futurs.

On comprend par ce simple énoncé le parti qu'un écrivain à l'imagination surchauffée, à la plume vigoureuse, éloquente, au génie indépendant et puissant, pouvait tirer de pareils matériaux.

Il ne faut donc pas s'étonner que le livre ait été étudié de nos jours avec tant de soin, je dirai même avec passion.

Mais hélas ! tout est mystère dans cette œuvre ; et il suffit, pour reculer effrayé, de jeter un regard sur les opinions des critiques qui l'ont commenté avec le plus de patience. L'auteur

[1] *Ibid.*, p. 84.

est-il un essénien, un chrétien, un gnostique, un précurseur de la cabale, un juif helléniste, ou un juif palestinien?

Ou plutôt n'avons-nous pas dans l'*apocalypse d'Enoch*, non pas un seul livre, mais plusieurs livres ou fragments de livres combinés, fondus, soudés ensemble, de telle sorte qu'il ne faudrait plus parler d'un seul auteur, mais de deux, de trois, ou de plus peut-être?

On n'est pas plus d'accord sur la date qui oscille, suivant les critiques, du IIe siècle avant N.-S. au IIe siècle après : quatre siècles de différence!

Quant à la langue, on hésite à se prononcer entre le grec hellénistique ou l'hébreu et l'araméen, comme langue originale.

Dans ces conditions, et au milieu de toutes ces disputes, la découverte du fragment grec du manuscrit d'Akhmîm ne pouvait manquer de faire sensation; il est incontestable qu'il fournira de nouveaux éléments à l'étude de ce texte intéressant et apportera peut-être la solution de bien des problèmes.

Dom FERNAND CABROL.

LES ANCIENNES UNIVERSITÉS

(Deuxième article)

CHAPITRE III. — LIBERTÉ

Le grand reproche qu'on a fait aux communautés d'arts et métiers, c'est de s'être laissé envahir par l'égoïsme ; d'où ces conséquences : 1° que le métier est devenu le privilège exclusif des membres de la corporation ; 2° qu'on a rendu de plus en plus difficile l'entrée de la corporation aux étrangers et même aux compagnons du métier ; 3° qu'entre métiers voisins et presque semblables, les querelles et les procès étaient de tous les jours ; 4° qu'on en était arrivé enfin dans chaque métier à une réglementation tellement multipliée et minutieuse, qu'elle étouffait tout progrès et engendrait nécessairement la routine. Encore une fois, il y a du vrai dans ces griefs, il le faut reconnaître. Quelle est l'œuvre humaine qui puisse durer des siècles et être exempte de tout défaut?

Mais nous réclamons en faveur des corporations universitaires, qui n'ont certainement pas mérité tous les reproches adressés aux autres corporations. Sans doute, durant leur longue existence de six siècles, elles ont passé par des phases bien diverses, elles ont eu leurs époques de prospérité et d'adversité, de relèvement et de déclin nouveau ; elles ont subi toutes les vicissitudes de bien et de mal, qui remplissent pen-

dant ces siècles l'histoire de notre Occident, et, vers la fin, la décadence des mœurs à peu près générale se faisait tristement sentir jusque dans la république des lettres. Une chose cependant préserva toujours les Universités des abus qui existaient ailleurs : c'est que chez elles la liberté fut respectée, grâce à l'influence que l'Église conserva toujours dans leur direction et aux mesures qu'elle sut prendre pour sauvegarder les droits de tous contre l'esprit de monopole.

Aussi, chose étonnante, tandis que la Révolution détruit de fond en comble les corporations d'arts et métiers, sous prétexte de rendre à chacun la liberté naturelle du travail, elle supprime les Universités pour instituer à leur place le monopole de l'enseignement et le remettre tout entier aux mains de l'État. En sorte qu'aujourd'hui, après cent ans de réclamations et de luttes, nous en sommes encore à redemander la liberté pour pouvoir refaire nos Universités. Quelle contradiction, si l'on ne savait que la logique révolutionnaire repose sur des principes bien différents des nôtres et uniquement dictés par la haine du christianisme !

Quoi qu'il en soit, j'ai dit que la liberté est le trait distinctif des corporations universitaires. Je la trouve, cette liberté, dans les trois circonstances de la vie corporative, où il importe le plus qu'elle ait sa place : 1° dans la fondation et l'établissement des diverses Universités les unes à côté des autres ; 2° dans l'exercice du métier, je veux dire de la fonction propre de la corporation, qui est l'enseignement ; 3° dans l'accès toujours facile aux droits et privilèges académiques, dont personne n'était exclu.

I

Fondation des Universités. — A qui appartenait anciennement le droit de fonder des Universités ? L'intervention de l'État, celle de l'Église étaient-elles nécessaires, et pourquoi ? Cette question a bien son importance. Certes, on ne peut nier

que le concours de toutes les forces sociales ne fût indispensable à une si grande œuvre ; mais ce concours, comment s'exerçait-il pour sauvegarder en même temps tous les intérêts, ceux de la science, ceux de la religion et ceux de la société ? Interrogeons l'histoire ; elle nous dira ce qui s'est fait dans le passé, de quelle manière se sont élevées les Académies du moyen âge, par l'action combinée de l'autorité et de la liberté. Le passé éclairera le présent, préparera l'avenir.

L'histoire des anciennes Universités nous montre : 1° que les quatre grandes écoles, qui se sont les premières érigées en Universités et ont servi de modèle à toutes les autres, Paris, Bologne, Salamanque et Oxford, sont d'origine ecclésiastique. Toutes les quatre existaient depuis longtemps comme écoles épiscopales et publiques, lorsque celle de Paris commença, vers la fin du XII^e^ siècle, à prendre la forme et le nom d'Université ; en quoi elle fut imitée aussitôt par ses trois rivales. Celles-là donc ont eu pour fondateur l'Église, seule maîtresse alors des Lettres et des Sciences.

2° A côté de ces quatre grandes écoles, d'autres ne tardèrent pas à s'élever, sans que jamais il y ait eu aucune contestation sur le droit, que possédaient les fondateurs, de les établir où il leur semblait convenable et utile. Parmi ces Universités nouvelles, quelques-unes doivent leur existence à de riches personnages, surtout ecclésiastiques, qui ne crurent pouvoir faire un meilleur usage de leurs immenses revenus, qu'en les consacrant à l'éducation publique. Ainsi, la célèbre Université d'Alcala, en Castille, fut fondée par le cardinal Ximenès de Cisneros, archevêque de Tolède, en 1500. — L'Université de Tolède le fut, en 1520, par le docteur don François Alvarès, de Tolède, chanoine et scolastique de la cathédrale. — Celle d'Evora, en Portugal, doit son origine à l'évêque de cette ville, don Henri, plus tard roi de Portugal. — Les deux Universités d'Aberdeen et de Glascow, en Ecosse, eurent également pour fondateurs : la première Guillaume Elphinston, évêque d'Aberdeen, en 1480, et la deuxième Jurnbulle, évêque de Gasques.

3° D'autres Universités ont été fondées directement par les Souverains Pontifes, qui appliquèrent à ces fondations certains bénéfices ecclésiastiques, dont la destination primitive

avait cessé d'être possible ou utile. Sans parler des Académies pontificales érigées à Rome et dans les États de l'Église, c'est ainsi, par exemple, que furent établies les Universités de Montpellier, instituée, en 1250, par le pape Alexandre IV, et de Cologne, fondée, en 1388, par Urbain VI, sur le modèle de l'Université de Paris.

4° Mais la plupart des grandes écoles, devenues si nombreuses pendant le moyen âge, reconnaissent pour fondateurs les princes séculiers, agissant seuls ou de concert avec les Souverains Pontifes. Naples, Padoue et Vienne furent établies par l'empereur Frédéric II (1237). — Toulouse, Orléans et Bourges le furent par saint Louis, roi de France (1228). — Coïmbre, en Portugal, par le roi Jean III ; Valence, en Espagne, par Ferdinand-le-Catholique (1499); Heidelberg, en Bavière (aujourd'hui grand-duché de Bade), par le duc Robert II (1346); Prague, en Bohême, par l'empereur Charles IV, roi de Bohême (1360); Cracovie, par Casimir, roi de Pologne (1361); Louvain, par le duc Jean de Brabant (1426), etc., etc. [1].

En somme, fonder une Université était, au moyen âge, le droit de quiconque pouvait consacrer à cette œuvre les revenus nécessaires à l'entretien des professeurs ; il fallait seulement que les maîtres fussent en nombre suffisant, pour assurer le cours régulier des études et permettre aux élèves de soutenir les épreuves préparatoires aux grades, principalement à la licence.

Mais dans toute fondation de ce genre les deux pouvoirs, ecclésiastique et civil, devaient nécessairement intervenir, sinon pour la fondation elle-même, du moins pour l'approuver, la confirmer et lui donner cette plénitude de vie, qui était

[1] Je ne cite que les seules Universités nées avant la prétendue Réforme protestante. Depuis lors, le césarisme, affranchi de tous égards et de toute dépendance vis-à-vis du pouvoir spirituel de l'Église, a usurpé pour lui seul tous les droits. Les princes protestants fondèrent en divers lieux des Académies soumises entièrement à leur autorité, et c'est d'eux seuls qu'elles ont reçu leur organisation et leurs lois. Soutenus par les légistes, ils réussirent à faire prédominer l'opinion, aujourd'hui communément reçue, que la direction de l'enseignement public est partie intégrante du pouvoir civil, à l'exclusion de tout autre, Église ou particulier. Le moyen âge n'a jamais connu cette doctrine destructive de toute liberté.

le propre des grandes corporations de ce temps. Voici en quoi consistait cette intervention.

Aussi longtemps que l'Europe chrétienne conserva l'unité de la foi catholique, aucune Université ne fut fondée sans qu'on eût recours à l'autorité pontificale, pour lui demander la consécration de l'œuvre nouvelle et pour imprimer à cette œuvre, par une approbation solennelle, le caractère propre des Académies. Conring, un auteur protestant, le reconnaît expressément [1], et le Bullaire, d'ailleurs, renferme la plupart des Bulles confirmatives de ces anciennes Universités.

C'est que l'Église catholique a toujours regardé comme une partie de sa divine mission — *euntes docete omnes gentes* — de répandre l'instruction parmi les fidèles. Dès les premiers siècles, elle ordonnait à ses clercs d'ouvrir des écoles, pour y enseigner les Lettres divines et humaines ; elle appliquait à cette œuvre une grande partie des biens qu'elle recevait de la libéralité des fidèles ; elle autorisait et confirmait les écoles établies, elle stimulait l'ardeur pour l'étude par des faveurs et des privilèges spéciaux aux gradués des Universités. Et qui donc, si ce n'est la seule autorité instituée par Dieu pour enseigner la vérité religieuse et la garder pure de toute erreur, c'est-à-dire l'Église, qui donc peut conférer le droit d'instruire les hommes et de communiquer aux âmes, avec la science, une part de cette vérité, qui est Dieu même ?

De son côté, le pouvoir civil, par un acte personnel du prince, ou par le simple enregistrement de la Bulle d'érection canonique, reconnaissait la nouvelle Académie et lui conférait la personnalité civile, comme à toutes les corporations similaires. Il approuvait également, pour autant qu'ils ressortissaient au for séculier, les statuts de la corporation universitaire dans leurs parties essentielles. Mais les règlements d'administration intérieure, l'organisation scolaire, ne relevaient que du Sénat académique, avec approbation de l'autorité ecclésiastique.

Les princes, aussi bien que les Souverains Pontifes, accordaient toujours aux Académies certains droits et privilèges de

[1] *De ant. Acad.*, suppl. 67.

juridiction au for extérieur sur tous leurs suppôts. Les Universités ainsi reconnues par l'Église et par l'État ne possédaient pas seulement la puissance économique, nécessaire à toute société pour son administration intérieure, elles jouissaient encore du pouvoir législatif et judiciaire, en vertu duquel elles faisaient elles-mêmes leurs lois et étaient seules juges de tous délits commis par leurs membres. Dans l'état d'imperfection où se trouvaient alors les tribunaux civils, ce privilège était une garantie précieuse contre maintes vexations, dont les juges ordinaires auraient difficilement fait justice.

Enfin, par là même que la corporation avait reçu l'approbation et la confirmation des deux pouvoirs, elle possédait le droit de s'incorporer de nouveaux membres, en les faisant passer par les divers degrés d'écoliers, de bacheliers et de maîtres ou docteurs, dont l'usage était universel dans les communautés de ce temps-là. Ce droit faisait partie de la constitution de toutes les Universités ; c'était une des conditions essentielles de leur existence et de leur action, et l'on ne concevait point alors une corporation, universitaire ou autre, sans une hiérarchie semblable, sans le droit par conséquent de l'appliquer à ses membres.

Mais l'Église y ajoutait la reconnaissance des diverses épreuves qu'on faisait subir aux candidats, avant de les admettre aux grades ; elle donnait à ces épreuves force probatoire suffisante pour conférer au nouveau récipiendaire la licence, c'est-à-dire le droit d'enseigner *hic et ubique terrarum*, dans la Faculté, dont il va devenir l'un des maîtres. — L'État, de son côté, attachait aux grades académiques certains privilèges de l'ordre civil : il en faisait une condition pour parvenir aux fonctions publiques et pour exercer quelques professions spéciales, comme le barreau, la médecine, etc., etc.

C'est ainsi qu'à partir du XIII^e^ siècle, les pouvoirs publics intervinrent dans l'établissement des grandes écoles, quelle que fût d'ailleurs l'initiative à laquelle était due leur fondation. Chose remarquable, en effet, quelque divisés qu'ils fussent parfois sur d'autres points et pour des intérêts plus ou moins graves, le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir séculier se retrouvaient toujours d'accord, lorsqu'il s'agissait d'établir

un de ces centres d'études, que le nombre croissant des élèves rendait de plus en plus nécessaires. L'État et l'Église comprenaient bien à cette époque leur rôle respectif dans l'éducation et, sur ce point, aucune divergence de vues, aucune opposition d'intérêts ni d'influences ne les divisaient. Chacun restait dans son rôle, chacun cherchait à le remplir de la meilleure manière et pour l'avantage commun : les savants enseignaient librement la science, l'Église la dirigeait et l'État lui prodiguait ses faveurs. Au témoignage de bons juges, ce fut l'époque la plus brillante et la plus prospère de la République des Lettres.

II

Liberté d'enseignement. — Les Universités étaient donc parfaitement libres dans leur fondation ; elles l'étaient encore dans l'exercice de leur fonction propre, et l'enseignement, malgré l'existence et les privilèges des corporations universitaires, demeura toujours libre dans la juste mesure où il peut et doit l'être.

J'ai observé déjà qu'au moyen âge l'enseignement faisait partie intégrante du magistère ecclésiastique. Ce sont les évêques, c'est le Souverain Pontife qui conféraient alors dans tout l'univers chrétien le pouvoir d'enseigner non seulement la doctrine révélée, objet de notre foi, mais aussi les sciences humaines, qui ont avec la foi divine des rapports si étroits, si nécessaires. Or, veut-on savoir dans quel esprit l'Église entendait que ce pouvoir fût accordé à ceux qui en étaient dignes ? Voici deux témoignages entre mille, qui feront assez connaître sa maternelle sollicitude à l'endroit de l'enseignement.

Un chapitre des Décrétales du pape Grégoire IX est intitulé : *Des maîtres et de la défense de rien exiger pour la licence.* Nous y lisons le passage suivant : « L'Église de Dieu, comme une mère tendre, est tenue de pourvoir à ce que les enfants pauvres qui ne trouvent aucune ressource dans leur famille, aient

cependant la faculté de s'instruire et de se perfectionner par l'étude des lettres. C'est pourquoi nous voulons, que dans chaque église cathédrale il y ait un maître, auquel on assigne un bénéfice convenable, avec la charge d'instruire gratuitement les clercs de l'Église et les écoliers pauvres. Qu'on n'exige jamais rien pour la permission d'enseigner ; que, sous prétexte d'une coutume établie, les maîtres qui professent ne soient soumis à aucun tribut, et que personne aussi ne soit exclu de la licence, lorsqu'il en sera digne [1].

D'autre part, une lettre du pape Alexandre III à l'archevêque de Reims, au milieu du XII[e] siècle, montre bien avec quelle largeur l'Église a toujours maintenu, contre les prétentions du monopole, le grand principe de la liberté d'enseignement. « Notre très cher fils, l'abbé de Saint-Pierre-des-Monts, écrit le Souverain Pontife, Nous a appris que l'écolâtre de Châlons [2] revendique le monopole de l'enseignement et prétend interdire à l'abbé de diriger des écoles. Or, la science étant un don de Dieu, chacun doit être libre de prodiguer gratuitement son talent à qui il veut. C'est pourquoi Nous vous ordonnons par ces Lettres apostoliques d'enjoindre à l'abbé et à l'écolâtre que, sous quelque prétexte et en quelque circonstance que ce soit, ils n'interdisent à aucun homme probe et lettré d'ouvrir une école, soit dans la ville, soit dans les faubourgs, et partout où bon lui semblera [3]. »

Tel était alors, tel fut toujours l'esprit de l'Église catholique en matière d'enseignement ; quoi qu'en disent ceux qui nous accusent d'intolérance, la vraie liberté est là tout entière, elle n'est pas ailleurs. Mais dans les Universités spécialement, l'Église eut soin que le monopole ne s'implantât jamais, au détriment de la liberté qui convient à la science. C'est elle qui conférait la licence, c'est-à-dire le droit d'enseigner ; elle voulut donc que ce droit fût accessible à tous, à la seule condition d'en être digne, et elle maintint énergiquement l'exercice de ce droit en tous ceux qui l'avaient reçu d'elle.

[1] Décret., lib. V, t. V, cap. I. *De magistris et ne aliquid exigatur pro licentia docendi.*

[2] Voir sur les Écolâtres, troisième partie, ch. I.

[3] Cf. Labbe, *Concil.*, t. X.

L'écolâtre subsista toujours sous le nom de chancelier et il continua d'être, en France du moins, le même que le chancelier épiscopal. Ailleurs, les Souverains Pontifes instituèrent un chancelier de l'Université, distinct de l'écolâtre et du chancelier épiscopal, et c'est lui qui eût le pouvoir de donner la licence d'enseigner, au nom de l'autorité suprême dans l'Église et comme délégué du Souverain Pontife. En outre, l'enseignement fut régularisé, il se concentra dans les Universités. Pour parvenir à la licence, il fallut étudier les lettres et les sciences conformément aux programmes universitaires, subir toutes les épreuves par lesquelles on montait alors les différents degrés de la corporation et se présenter au chancelier muni des attestations de doctrine et bonnes mœurs délivrées par les maîtres en exercice.

Ces épreuves étaient difficiles sans doute, on ne les affrontait point sans beaucoup de savoir; mais elles garantissaient mieux la valeur des candidats et l'Église pouvait sans crainte accorder la licence à ceux qui en étaient sortis avec succès. Elle ne négligea rien, d'ailleurs, pour rendre l'accès des grades, et plus particulièrement de la licence, non seulement possible, mais facile à tous les esprits capables.

Nul n'était exclu des cours qui se faisaient dans les Universités, de quelque condition, situation de fortune, nationalité et âge qu'il fût. Et, pour faciliter aux pauvres les moyens d'étudier, elle encouragea et aida de tout son pouvoir une multitude de fondations charitables, l'établissement de nombreux collèges, où ils étaient reçus et entretenus gratuitement. Nous en parlerons bientôt.

L'Église fit, en outre, tous ses efforts pour obtenir que les cours fussent gratuits partout et que les Académies n'exigeassent rien non plus des candidats aux grades universitaires. L'Université de Paris fut presque la seule, où les maîtres, à cause de leur pauvreté et de l'absence de tout bénéfice, recevaient de leurs élèves une faible rétribution; partout ailleurs, dans les Universités établies un peu plus tard, les fondateurs assurèrent aux chaires d'enseignement des revenus suffisants pour que les professeurs n'eussent rien à demander aux écoliers. Quant aux grades, il ne fut pas possible aux Souverains

Pontifes, malgré tout leur désir, d'obtenir une gratuité complète, sauf pour la licence qui ne relevait pas des Universités et pour laquelle les anciens canons de l'Église continuèrent à être observés. Du moins, ne cessèrent-ils de recommander une extrême modération dans les tributs prélevés sur les candidats, afin, comme porte le statut de 1598 de la Faculté des arts, « que les plus riches ne soient pas surchargés et que les plus pauvres ne se voient pas fermer l'accès des grades [1]. »

D'autre part encore, « la Faculté porte si loin l'attention sur la justice qui est due par les examinateurs aux candidats, qu'elle ordonne à tous les régents, s'ils apprennent qu'un sujet incapable ait été admis ou un sujet capable refusé, d'en avertir en secret le recteur, qui s'instruira soigneusement du fait; et, supposé que les examinateurs soient véritablement en faute, ils seront privés à perpétuité du droit d'exercer aucune charge dans la Faculté. Le recteur lui-même, s'il se rend coupable de négligence à cet égard, sera puni de telle peine qu'il plaira à la Faculté de lui imposer [2]. »

Enfin, après avoir par tous les moyens en son pouvoir facilité, même aux plus humbles, l'accès à la licence, c'est-à-dire au droit d'enseigner dans l'univers entier les sciences pour lesquelles ils avaient été reconnus aptes, l'Église ne fut pas moins soucieuse de maintenir à tous l'exercice de ce droit, qu'elle regardait comme un ministère sacré. Quelque part que se trouvât un licencié de Paris, par exemple, à Vienne, à Oxford, à Salamanque ou à Bologne, il pouvait exhiber ses lettres de licence et ouvrir son cours. Grâce à l'universalité du pouvoir

[1] Il en coûtait souvent beaucoup pour se faire recevoir bachelier, mais surtout docteur, à cause des grandes cérémonies dont était entourée la collation de ce grade. Sous ce rapport, Salamanque se distingua entre toutes les Universités, même d'Espagne, par le prix élevé que coûtait la réception du doctorat, bien que ce grade fût de pure cérémonie, tout le sérieux des examens étant réservé à la licence. Pour obvier à ces abus, les religieux mendiants avaient obtenu du Saint-Siège le droit de conférer le doctorat à ceux de leurs sujets qui en seraient reconnus dignes, sans avoir besoin de recourir aux Universités. Mais les grades ainsi obtenus ne furent jamais reconnus par les Académies, et les religieux se virent contraints de subir la loi commune, c'est-à-dire de se résigner aux frais énormes des promotions académiques dans les Universités d'Espagne. (Cf. Mendo, l. I, q. XVI, § 2.)

[2] Crevier, livre II.

pontifical, la république des lettres ne connaissait pas de frontières ; on était citoyen partout, sans distinction de nationalité ou d'origine. C'est la remarque de l'historien protestant, Herman Conring, dans ses savantes *Dissertations sur les anciennes Académies* [1].

Les princes temporels, lorsqu'ils se furent mis en lieu et place du Souverain Pontife pour ériger des Universités, ne manquèrent point non plus d'inscrire, parmi les privilèges qu'ils leur accordaient, le droit de conférer les grades et le droit pour les gradués « *ut possint et debeant in omnibus locis et terris sacri Romani Imperii et ubique locorum ac terrarum libere omnes actus professorum, legendi, docendi, interpretandi et glossandi, facere et exercere* [2]. » Mais ce privilège n'avait de valeur que dans les États du prince ; hors de ces limites, les droits qu'il conférait n'étaient point reconnus.

Nous verrons tout à l'heure, dans la querelle de l'Université de Paris contre les religieux mendiants, avec quelle force le Saint-Siège agissait pour sauvegarder le principe de la liberté de l'enseignement, malgré les oppositions les plus vives et les plus indomptables de l'égoïsme universitaire.

III

Liberté de cooptation. — La liberté de l'enseignement existait et elle était partout maintenue en faveur des maîtres, qui possédaient leurs lettres de licence canonique ; mais il eût servi

[1] « Anciennement l'enseignement était libre, et quiconque se croyait capable de donner des leçons, il ouvrait une école et par le fait devenait professeur. Cette liberté dégénérant en licence, on la restreignit sagement ; on établit la nécessité d'un certain nombre d'années d'études, les examens, les degrés académiques. Mais je ne vois aucune trace que l'on ait limité le droit d'enseigner au seul lieu dans lequel on avait fait ses preuves et obtenu la maîtrise. » (Crevier, *Hist. de l'Univ. de Paris*, l. II, § 2.)

[2] Diplôme d'érection de l'Académie de Gœttingue par l'empereur Charles VI, 13 janv. 1733. — Cf. Conring, édit. de Gœttingue, 1739.

de peu à un docteur de pouvoir ouvrir son cours et d'y recevoir les élèves qui se présentaient pour entendre ses leçons, s'il n'avait eu en même temps le droit de présenter ces élèves aux épreuves littéraires et de les faire admettre aux grades académiques.

Les grades étaient nécessaires, comme témoignage authentique de la science acquise, pour parvenir aux dignités ecclésiastiques non moins qu'aux honneurs et aux situations lucratives dans l'État. Or, depuis l'organisation corporative de l'enseignement, les Universités seules étaient en possession de conférer leurs grades et de conduire à la licence; les examens probatoires avaient lieu dans les écoles publiques et en présence des maîtres de chaque Faculté. Pour que le droit conféré par la *licence* eût son plein effet, il fallait donc que la corporation universitaire fût une corporation ouverte et non pas fermée, qu'on y pût entrer facilement, *positis ponendis*, et qu'une fois admis on y jouît de tous les droits et privilèges, qui appartenaient alors aux maîtres et docteurs. C'est ce qui existait, en effet, comme on va le voir.

L'accès de la corporation pour les élèves qui suivaient les cours de ses maîtres ne présentait d'autre difficulté que l'obligation de subir les épreuves réglementaires et d'y réussir. Nous avons dit, déjà, que de ces épreuves nul n'était exclu, à quelque condition qu'il appartînt, et que les mesures étaient prises pour exiger des examinateurs et du recteur lui-même la justice la plus stricte dans l'admission aux différents grades : aucune autre considération que celle du mérite et de la valeur intellectuelle du candidat ne devait influer sur leur jugement et dicter leur décision, sous peine de se voir eux-mêmes privés de tout droit à l'avenir.

La vigilance des corporations, la sévérité de leurs statuts, n'empêchèrent pas tous les abus; mais ils demeurèrent des exceptions, on ne s'est jamais plaint d'une manière générale que l'accès aux grades universitaires fût rendu impossible ou même difficile, autrement que par la faveur ou l'argent. Le seul obstacle réel, contre lequel échoua malheureusement l'intervention des Souverains Pontifes, c'étaient les dépenses parfois exagérées que le luxe et l'envie de paraître introduisirent

dans la collation de la maîtrise ou du doctorat, ainsi que je l'ai observé ci-dessus. L'abus est imputable beaucoup moins aux corporations, qui renouvelèrent souvent la défense de pareilles prodigalités, qu'aux candidats eux-mêmes et à tout le public, trop avides les uns et les autres de ces cérémonies grandioses, mais coûteuses, pour se les interdire bien longtemps.

Quoi qu'il en soit, rien dans la constitution des Universités, rien dans le fonctionnement régulier de leurs organes n'était de nature à entraver le libre accès de la corporation à ceux qui suivaient pour y parvenir la voie ordinaire des études et des grades. Successivement écoliers, bacheliers et maîtres, ils jouissaient au terme de leur carrière de tous les honneurs, droits et privilèges propres de la corporation et les moyens ne leur manquaient pas d'exercer leurs droits, selon qu'ils le jugeaient convenable, dans l'enseignement ou dans la vie active.

Tout autre, il le faut reconnaître, était la situation des maîtres ou docteurs étrangers, qui voulaient enseigner dans une Université, où ils n'avaient point fait leurs études et à laquelle ils n'étaient pas incorporés. Chaque corporation étant *sui juris,* absolument indépendante des corporations similaires, établies en d'autres villes ou contrées, il était naturel qu'elle réservât à ses membres la jouissance des droits et privilèges dont elle se trouvait en possession.

En effet, parmi les privilèges attachés au doctorat et à la maîtrise universitaire, les uns appartenaient au docteur en raison même de son grade, les autres ne lui étaient conférés qu'en sa qualité de membre de la corporation, où il était docteur. Il jouissait des premiers, quelque part qu'il fût dans l'univers chrétien, c'est-à-dire aussi loin que s'étendait le pouvoir du Souverain Pontife, de qui il tenait ses privilèges. Ainsi un docteur en théologie pouvait partout aspirer et être promu aux dignités ecclésiastiques, pour lesquelles le grade de docteur était requis par le droit canon ; il pouvait aussi partout ouvrir une école et enseigner la théologie à ses élèves; parce que c'étaient là autant de droits acquis à son titre de docteur et que nul ne pouvait l'en déposséder justement. Mais les autres privilèges appartenaient à la corporation et non pas à chaque doc-

teur en particulier ; ceux-ci n'en jouissaient que par communication et autant seulement qu'ils faisaient partie de la communauté à laquelle le grade de docteur les avait définitivement incorporés. Tel était le droit d'examiner les élèves et de leur conférer les grades universitaires ou de les présenter à la licence. Pour exercer ce droit, il fallait être désigné par l'Université ; aucun docteur ne pouvait se l'arroger en son nom propre, non pas même dans sa propre corporation, à plus forte raison dans une corporation dont il n'était pas membre.

Les maîtres étrangers pouvaient néanmoins acquérir les droits et privilèges universitaires, en devenant membres de la corporation établie en ce lieu-là. La *cooptation* ou incorporation, en usage dans les Universités, était l'acte par lequel l'autorité académique recevait comme membre de la corporation un docteur ou maître d'une corporation étrangère et lui conférait tous les droits, honneurs et privilèges, dont jouissaient ses propres maîtres et docteurs. Cependant nulle part alors on ne trouve établie l'équivalence des grades, comme institution régulière et par suite d'une entente entre les Universités. Il fallait, pour obtenir l'incorporation, ou bien subir un examen probatoire, à peu près équivalent à celui que subissaient les autres membres du même grade, ou tout au moins une décision spéciale du corps universitaire. L'incorporation, d'ailleurs, ne pouvait avoir lieu que pour les grades proprement corporatifs, c'est-à-dire pour le baccalauréat et la maîtrise ou doctorat ; on ne l'accordait point pour la licence, et, de fait, il n'y avait aucune raison de l'accorder, d'abord parce que la licence ne dépendait pas du pouvoir académique, mais de l'autorité ecclésiastique, ensuite parce que la licence conférée au nom du Souverain Pontife constituait un droit personnel et partout reconnu dans l'univers chrétien.

Chaque Université avait ses statuts et ses usages relativement à l'incorporation. Crevier raconte ce qui suit de l'Université de Paris. « Un docteur venu d'Arabie (on ne dit pas s'il était arabe de naissance, ni quelle science il professait) s'étant présenté pour être agrégé au corps des Maîtres de Paris, subit un examen et il satisfit tellement ses juges, qu'il fut dispensé du cours ordinaire des études et admis tout d'un coup à

la régence. C'est le premier exemple connu de cette dispense... La chose n'était pourtant pas rare dans les commencements (où l'on s'enquérait seulement si le sujet était capable)... On a reconnu l'abus de cette facilité ; la discipline s'est resserrée et la cooptation (c'est ainsi que nous appelons l'admission dans le corps sans cours d'études conforme aux statuts) est aujourd'hui d'un usage assez peu fréquent[1] . »

Les usages ne différaient pas beaucoup dans l'Université de Salamanque, ainsi que nous l'apprenons du P. Mendo. « Le doctorat, dit cet auteur, ainsi que le baccalauréat, peuvent être obtenus de deux manières : premièrement de la manière ordinaire, c'est-à-dire en suivant les cours et en subissant les épreuves réglementaires ; secondement par l'incorporation : elle consiste à agréger au corps d'une Académie un bachelier ou un docteur, qui a pris ses grades dans une autre Académie approuvée et à lui conférer par cet acte tous les avantages et les immunités propres de l'Université à laquelle il est incorporé. Pour être incorporé de la sorte à l'Université de Salamanque en qualité de docteur ou maître, il fallait subir d'abord les épreuves ordinaires, puis réunir l'unanimité des suffrages parmi les maîtres de la Faculté où l'on voulait entrer, et la majorité parmi les maîtres ou docteurs des autres Facultés [2].

« Au reste, à moins que les statuts d'une Académie n'en décident autrement, on peut prendre un grade dans une Université et les grades suivants dans une autre Université. Cepen-

[1] *Hist. de l'Univ. de Paris*, liv. II, § 2.

[2] Le même auteur ajoute plus loin à ce sujet : « Cum quis Magister (in Theologia) alterius Academiæ vult, v. g. Salmantinæ, incorporari, prius experitur *tentativam* coram decano, aut præside actuum litterariorum ; deinde habet *quodlibeta*, post vero *subquodlibeta*, præterea *Repetitionem* et demum *legit*, et examinatur rigorose per plures horas in sacello S. Barbaræ. Quod si approbetur, accipit gradum licentiatus a cancellario ; et ut in gradum doctoratus seu magisterii incorporetur, præcedentibus ad id necessariis suffragiis magistrorum ac doctorum, omittuntur quædam solennitates publicæ, ut deambulatio prædictorum omnium ac Rectoris et cancellarii per urbem equitando, et cæremoniæ quæ in Ecclesia cathedrali fiunt, et admittitur a cancellario ipso in gremium magistrorum. Ecce ad gradum primo accipiendum et ad incorporationem in magisterium, nullus actus litterarius omittitur, diversitasque solum stat penes quasdam solennitates extrinsecas. « (*Ibid.*, l. II, q. IV, 35.)

dant, à Salamanque, les candidats à la licence doivent promettre par serment qu'ils ne prendront point le grade de docteurs ou maîtres dans une autre Académie. La raison de ce statut me paraît être l'honneur de l'Université : il semblerait qu'un licencié de Salamanque, en allant demander le doctorat à une autre Université, y dût trouver quelque chose de meilleur que ce qu'il possède déjà. Bénius dit en effet (en quoi, sans doute, toutes les Académies ne seront pas de son avis), qu'un licencié de Salamanque l'emporte sur les maîtres et les docteurs de n'importe quelle autre Université. Middendorp, pro-chancelier de l'Université de Cologne, atteste (*de Acad.*, lib. I, p. 135) que les licenciés y prêtent le même serment ; Bessold (*Dissert. de studiosis*, c. 8, p. 91) prétend même qu'il en est ainsi en toute Académie, mais cela est faux au moins pour les Universités d'Espagne [1]. »

Les droits de la maîtrise et la liberté d'enseignement trouvèrent encore dans les Universités un autre moyen de s'exercer : ce fut par l'établissement des collèges de plein exercice. Les collèges occupent une place si importante dans l'organisation de ces grands corps que je dois nécessairement la signaler.

IV

Les Collèges universitaires. — Dans le principe, chaque Faculté avait un nombre de chaires déterminé d'après les besoins de l'enseignement, le nombre des élèves et aussi la volonté des fondateurs. Elles étaient au concours et les maîtres sortis victorieux du concours possédaient leurs chaires comme une sorte de propriété inviolable ; d'où vient qu'on les appelait communément *cathedras proprietatis*.

C'est ainsi, par exemple, que dans une lettre écrite à tous les prélats de France pour se plaindre des prétendus envahis-

[1] Mendo, *De Jure Academ.*, lib. I, q. x.

sements des religieux, les maîtres et docteurs de Paris nous font connaître combien de chaires comptait alors la Faculté de Théologie : « La ville de Paris, disent-ils, ne comporte que douze chaires de théologie, vu la diminution du nombre des étudiants depuis que les Frères Prêcheurs et autres ont établi des professeurs de leurs corps en différentes villes ; et nous avons ici six collèges de réguliers, Cisterciens, Prémontrés, du Val-des-Écoliers, Trinitaires, Dominicains, Franciscains. De nos douze chaires, trois sont occupées maintenant par des chanoines de Paris, et le Chapitre est même en droit d'augmenter le nombre des professeurs, suivant qu'il a des sujets. Deux chaires pour les Dominicains, une pour chacun des cinq autres collèges des réguliers : il n'en reste plus que deux pour les séculiers qui ne sont pas chanoines de la cathédrale. Or, ce partage si inégal est en même temps nuisible aux études et injuste : nuisible aux études, parce qu'il ôte aux étudiants le plus puissant de tous les aiguillons, qui est l'espérance de parvenir à l'état de professeur ; injuste, parce que nous sommes séculiers dans l'origine, et que les réguliers nous viennent enlever l'héritage de nos pères [1]. »

L'Université de Bologne, c'est Conring qui l'affirme, comptait encore au XVII[e] et au XVIII[e] siècle jusqu'à cent-vingt-six professeurs titulaires, parmi lesquels quarante-neuf enseignaient l'un ou l'autre droit. Aussi le Sénat de la ville dépensait-il chaque année pour leurs honoraires quarante mille couronnes [2].

A Salamanque, d'après le P. Mendo, la *Faculté de Théologie* possédait cinq chaires *proprietatis*, quatre de théologie scolastique et une d'Écriture sainte ; trois autres chaires triennales étaient affectées à l'enseignement de Durand, de Saint-Thomas et de Scot.

En *Droit canon*, on comptait six chaires *proprietatis*, plus quatre chaires triennales pour les Clémentines et les Décrétales. Le *Droit civil* était enseigné dans quatre chaires *proprietatis* et six triennales. — Il n'y avait en *Médecine* que

[1] Crevier, loco cit., lib. II, § 2.
[2] Cf. Conring, *De ant. Acad.*, disp. III, § 21.

trois chaires principales et quatre triennales. Enfin les *Arts* renfermaient également quatre chaires principales (*proprietatis*) et sept triennales, pour la seule philosophie morale et naturelle, sans compter celles qui étaient affectées, soit dans l'Académie, soit dans les Gymnases, à l'enseignement des langues, particulièrement de l'hébreu, des mathématiques, de la rhétorique, de la musique, de la grammaire, et qui étaient toutes des chaires *proprietatis* [1].

Ce sont les titulaires de ces chaires qui formaient à l'origine le corps professoral de l'Université ; eux seuls faisaient partie du Sénat académique et, seuls aussi, ils recevaient des honoraires fixes sur les revenus de la corporation. Suivant les règlements d'ailleurs, l'assistance à leurs cours était, dans une certaine mesure, obligatoire pour les élèves qui voulaient être admis à subir les épreuves et prendre leurs grades. Evidemment c'était là une position très honorable et fort enviée pour les maîtres qui désiraient faire leur carrière dans l'enseignement. Tous cependant ne pouvaient pas y parvenir, du moins immédiatement, les prétendants étant toujours plus nombreux que les chaires mises au concours, et un temps plus ou moins long, selon les Universités, devant s'écouler entre l'admission au grade et le droit de concourir pour une chaire de professeur.

Il restait, il est vrai, aux prétendants la ressource d'ouvrir un cours libre et d'enseigner en leur nom particulier. Ces *Privat-docenten*, comme on les appelle aujourd'hui encore en Allemagne, étaient toujours assez nombreux dans les anciennes Universités, où ils contribuaient beaucoup, par l'émulation et la vie qu'ils apportaient dans l'enseignement, au progrès des études et à la formation des spécialités littéraires et scientifiques [2].

[1] Cf. Mendo, loc. cit., l. I, q. VII. § 3.

[2] « Observandum est, dupliciter se habere professores in Academiis : nam *alii edocent sponte sua*, quin cathedram aliquam regant, sed ut amplius se in litteris exerceant ac digniores reddantur præmiis, ad quæ aspirant, vel ut discipulos in litterario juvent profectu. Alii sunt *qui cathedras moderantur* nomine proprio, aut vicem alicujus gerentes. Cathedris autem affixa sunt stipendia solvenda moderatoribus, et prœterea designati sunt auctores, libri aut materiæ, quæ in illis sunt edocendæ... Dico, eos qui spontanee docent, quin Cathedræ alicujus moderatio eis incumbat; posse edocere quemlibet

Quiconque remplissait les conditions nécessaires à l'enseignement pouvait ouvrir un de ces cours extraordinaires et libres ; il suffisait d'en demander l'autorisation au recteur, qui ne la refusait jamais sans de sérieux motifs. C'était un moyen de se faire connaître, d'acquérir de la réputation comme professeur et, par là même, de se frayer les voies à l'une des chaires de l'Université. Souvent aussi certains professeurs préféraient ce mode d'enseignement, parce qu'il laissait plus de liberté dans le choix des matières du cours, aussi bien que dans la méthode d'exposition ; et ainsi, soit par une légitime ambition de parvenir, soit par amour de la science et désir de se rendre utiles aux élèves, les maîtres acceptaient volontiers le labeur de l'enseignement, même sans autre rétribution que le casuel fourni par leurs élèves bénévoles. Nous verrons plus loin le rôle très utile qu'ils remplissaient dans les Universités et les précieux avantages qu'en retirait l'éducation.

Quoi qu'il en soit cependant, le nombre nécessairement limité des chaires académiques imposait aussi des bornes assez étroites à la carrière proprement dite de l'enseignement, celle où les maîtres jouissaient de tous les avantages de leur profession et exerçaient leur droit de maîtrise dans toute sa plénitude. L'établissement des collèges, ai-je dit, vint à propos élargir cette carrière et donner à un plus grand nombre le moyen de prendre rang parmi les maîtres en exercice. L'historien de Paris le raconte de la manière suivante :

« Il nous reste maintenant un mot à dire sur l'institution des nombreux collèges répandus dans les quartiers que nous allons décrire. Uniquement fondés d'abord pour servir de retraite à de pauvres écoliers [1], on trouva bientôt qu'il serait

tractatum seu materiam, et sequi liberè quamcumque opinionem probabilem, quin teneantur huic potius doctrinæ adhærere quam illi, nisi in aliqua Academia per statutum caveretur, sequendam fore doctrinam determinati authoris. Quod saltem in nulla Hispaniarum Academia est cautum ; et optimo jure, ut inferius attingemus. » (Mendo, lib. II, q. 2.)

[1] Il avait dit plus haut, en parlant des études à Paris au XIIe siècle : Alors aussi commencèrent les collèges (Saint-Thomas du Louvre et les Danois), qui « furent primitivement de simples lieux de retraite où les jeunes étudiants (boursiers), trouvant le couvert et une nourriture frugale, vivaient sous la

utile d'en étendre l'usage à tous les élèves de l'Université. Ces jeunes gens qui affluaient à Paris de toutes les parties de l'Europe n'avaient eu jusque-là d'autre ressource que de se loger chez les bourgeois ; et l'on s'apercevait depuis longtemps des inconvénients qui en résultaient pour la discipline et les bonnes mœurs. Dans une même maison, dit un auteur du temps (Jean de Vitri), au premier étage sont des écoles et en bas des lieux de débauche.

« L'extrême différence qui se faisait remarquer entre la tenue des boursiers et celle de cette pétulante jeunesse ainsi livrée à elle-même, fit naître la pensée de réunir également, sous un même toit et sous l'autorité d'un maître commun, les étudiants d'un même pays ou d'un même ordre. Alors les collèges commencèrent à se multiplier, lentement d'abord dans le XIII^e^ siècle, mais très rapidement dans le suivant ; et c'est de cette dernière époque que date le plus grand nombre de ces fondations.

« Consacrés d'abord uniquement à servir d'asile aux écoliers, les plus considérables d'entre eux devinrent, dès le commencement du XV^e^ siècle, des écoles publiques, où des régents, distingués du maître (principal) et du sous-maître, donnèrent des leçons aux boursiers et aux pensionnaires, leçons auxquelles on ne tarda pas à admettre même des externes. Le collège de Navarre est le premier dans lequel s'introduisit cette nouvelle pratique : l'exemple en fut bientôt suivi et du Boulay assure que, sous le règne de Louis XI, il y avait dix-huit collèges, ouverts à tous pour les leçons de grammaire, de rhétorique et de philosophie. Il arriva, de là, que les écoles de la rue du Fouare furent moins fréquentées et se virent enfin abandonnées, au point de ne servir plus qu'aux exercices proba-

direction d'un maître commun qui les conduisait aux écoles publiques. » Celles-ci étaient alors en grand nombre, car « quiconque avait acquis le droit d'enseigner (la licence) pouvait établir sa chaire d'enseignement en tel lieu qu'il lui plaisait, pourvu qu'il ne s'éloignât pas trop des grandes écoles. » Différents ordres religieux, tels que les Cisterciens, les Prémontrés, les Trinitaires, etc., avaient également auprès des grandes écoles des maisons ou collèges, pour recevoir leurs propres écoliers durant le temps des études, et généralement chaque collège de réguliers avait un maître en théologie comme professeur particulier des religieux.

toires, nécessaires pour parvenir au degré de bachelier ès arts; usage qui toutefois se conserva longtemps, car dans le siècle dernier quelques Nations y faisaient encore l'examen de leurs candidats [1]. »

Il en fut donc des collèges ce que nous avons constaté déjà de l'Université elle-même ; leur institution est née des circonstances et leur développement fut l'œuvre du temps et de l'expérience. Mais aussi est-ce à eux que la corporation universitaire est redevable de sa dernière perfection. A mesure, en effet, qu'ils grandirent pour atteindre leur forme complète, on vit apparaître en eux autant de petits organismes distincts, ayant chacun leur vie propre, mais intimement unis au grand corps de l'Université par les Nations et par les Facultés. Finalement les Universités se trouvèrent constituées à la manière des corps organiques, composés de membres divers et d'un certain nombre d'organismes particuliers, dont les fonctions toutes distinctes les unes des autres, mais ordonnées entre elles, concourent au but général et à tout l'ensemble de la vie corporelle. Et c'est en quoi l'organisation des anciennes Universités se montre vraiment admirable. Suivons un instant cette marche progressive des collèges et voyons de quelle utilité ils devinrent dans l'œuvre de l'éducation.

1. Ils commencent au XII^e^ siècle et ne sont d'abord que de simples pensions, où étaient logés et entretenus gratuitement un certain nombre d'écoliers de même nation, envoyés à Paris pour y faire leurs études. Placés sous la direction d'un maître et soumis à une discipline régulière, ces boursiers se font remarquer entre tous les étudiants par leur bonne conduite et leur application au travail scolaire.

2. Au XIII^e^ siècle, alors que l'Université de Paris se constituait elle-même en corporation, assez imparfaite tout d'abord, l'institution des collèges de boursiers, dont l'utilité, la nécessité même pour une bonne éducation de la jeunesse universitaire, apparaissait de plus en plus, prend elle aussi ses premiers accroissements. C'est en ce siècle que furent fondés : le

[1] J.-B. de Saint-Victori *Tableau histor. et pittor. de Paris*, deuxième édit., première part., t. III, p. 581-84.

collège *des Bons-Enfants*, ou séminaire de Saint-Firmin (avant 1247), pour neuf boursiers [1]; — le collège *de la Sorbonne*, par le chapelain du roi saint Louis, le docteur Robert de Sorbonne (1250). Il renferme d'abord seize boursiers, quatre de chacune des Nations universitaires et tous étudiants en théologie. En 1266, Nicolas, archidiacre de Tournai, y fonda cinq autres bourses pour autant d'écoliers flamands, également théologiens [2]; — le collège *du Trésorier*, par Guillaume de Saone, trésorier de l'église de Rouen (1268), pour vingt-quatre boursiers, dont douze théologiens et douze artiens, originaires du pays de Caux ou du diocèse de Rouen et désignés par les archidiacres du grand et du petit Caux [3]: — le collège *d'Harcour*, par Raoul d'Harcour, chanoine de Paris (1280), pour quarante boursiers, dont vingt-huit artiens et douze théologiens. Seize artiens et huit théologiens devaient être des diocèses de Coutances, Bayeux, Évreux et Rouen; les autres pouvaient être de partout ailleurs, pourvu qu'ils fussent écoliers pauvres [4]; — enfin, en 1295, le collège *des Cholets*, fondé par le cardinal Jean Cholet, légat du pape en France, pour seize boursiers théologiens, des diocèses d'Amiens et de Beauvais, plus huit artiens, à la nomination des boursiers théologiens. Le cardinal Le Moine y fonda ensuite vingt bourses pour les écoliers de grammaire et quatre pour autant de chapelains de la commu-

[1] Saint Vincent-de-Paul, en 1624, y fonda sa Congrégation de la Mission, à laquelle le collège fut réuni en 1627. Il possédait une bibliothèque d'environ 15,000 volumes.

[2] Il devint bientôt l'un des plus fameux collèges de l'Université et s'identifia presque avec la Faculté de théologie. Le proviseur était d'abord nommé par le Sénat académique; plus tard, ce fut toujours un des plus illustres prélats de France, élu par les maîtres de Sorbonne et installé par le recteur de l'Université.

[3] Le plus ancien boursier théologien était de droit supérieur et gouvernait avec le conseil de ses confrères. Plus tard, il y eut un supérieur en titre, mais gouvernant toujours avec le conseil des boursiers théologiens : forme d'administration assez commune dans les collèges de l'Université.

[4] Ils étaient divisés en deux communautés : l'une de théologiens, l'autre d'artiens, mais la chapelle était commune et tout le collège était gouverné par un supérieur général, ou *proviseur*. Pour l'aider dans sa charge, les boursiers théologiens élisaient chaque année un *prieur*, et les artiens un *principal*. Le prieur des théologiens était supérieur du principal des artiens, qui lui rendait compte de sa gestion.

nauté [1]. Je ne mentionne pas les collèges des réguliers, qui s'établirent alors ; c'étaient des communautés religieuses où vivaient séparément les jeunes religieux de chaque ordre, envoyés à Paris pour y suivre les cours de la Faculté des arts et de théologie. Mais jusque-là, dans tous les collèges que je viens de citer, il n'y avait encore que des boursiers, en nombre assez restreint ; ils n'avaient pas de maîtres parmi eux et suivaient les leçons des professeurs titulaires de l'Université.

3. Dans le siècle suivant, XIV^e^ siècle, les collèges se multiplient. On en compte environ une trentaine qui furent établis à cette époque, et plusieurs acquirent, dès le siècle suivant, une prospérité très grande. Ainsi, en 1302, le cardinal Jean Le Moine, légat du pape Boniface VIII, fondait le collège de son nom pour cent boursiers, soixante de la Faculté des arts et quarante théologiens. C'est le premier collège qui ait possédé des écoles et des régents particuliers pour ses boursiers et qui ait ainsi commencé l'institution des collèges de plein exercice [2]. En 1304, fut fondé le *Collège de Navarre*, par Jeanne de Navarre, épouse de Philippe-le-Bel ; soixante-dix bourses y étaient réparties entre vingt grammairiens, trente philosophes et vingt théologiens ; ces bourses, augmentées d'abord par diverses libéralités, furent enfin réduites à trente-six. Le collège avait aussi ses régents et il devint dans la suite le collège de plein exercice le plus complet, l'école où venait s'instruire presque toute la noblesse française [3]. En 1314, Aycelin de

[1] Le gouvernement de ce collège avait une forme toute républicaine : chaque année les boursiers théologiens élisaient parmi eux un prieur, et c'est lui qui présidait à toutes les délibérations, où se décidaient en commun les affaires du collège. Les boursiers nommaient encore un surintendant (*custos*), dignité plus honoraire qu'effective.

[2] A la tête du collège se trouvait un grand maître, il avait, pour le seconder, un prieur, un curé et deux chapelains. En 1545, par arrêt du Parlement, le nombre des boursiers fut réduit à dix-huit théologiens et six artiens seulement ; mais alors de nombreux pensionnaires remplaçaient les boursiers. Le collège du cardinal Le Moine était l'une des quatre maisons de théologie de Paris, avec la Sorbonne, le collège de Navarre et le collège d'Harcour.

[3] Il renfermait trois communautés distinctes, avec chapelle commune. Chaque communauté avait pour supérieur un maître ou professeur : celui des théologiens était en même temps supérieur général, et il avait un boursier théologien comme procureur temporel. Cette fondation avait cela de particulier, que l'on y montait d'une bourse à l'autre, de la grammaire à la phi-

Montaigu fonda le *Collège de Montaigu* pour des étudiants en théologie et droit canon, du diocèse de Laon. Peu fréquenté dans le principe, il acquit plus tard une assez grande importance, fut un des collèges de plein exercice, et, dans les derniers temps, les bourses, grâce à de nouvelles fondations, s'élevaient à près de soixante [1]. — Le *Collège des Lombards*, d'abord fondé, en 1334, par André Ghini, évêque de Tournai, puis d'Arras, et enfin cardinal, avec le concours de trois autres bienfaiteurs, pour des étudiants de Florence, de Modène, de Pistoie et de Plaisance; mais plus tard acquis aux Irlandais par MM. Maginn et Velli. On y comptait à la fin cent prêtres et soixante clercs, étudiants irlandais, quelques-uns payant une modique pension. Enfin, pour ne citer que les principaux, le *Collège de Dormans-Beauvais*, fondé par Jean de Dormans, cardinal-évêque de Beauvais (1370), pour un maître, un sous-maître, un procureur, douze boursiers du diocèse de Soissons, douze du diocèse de Reims, plus cinq chapelains, deux clercs et cinq autres boursiers. C'était aussi un collège de plein exercice, comprenant les classes de grammaire et celles de philosophie [2].

Ce qui caractérise surtout le développement des collèges durant cette époque, c'est moins leur grand nombre que l'usage établi dès lors d'en faire de véritables écoles, distinctes des écoles publiques, ayant leurs maîtres et régents particuliers, leurs classes intérieures, reconnues par l'autorité académique et participant de tous les droits et privilèges de l'Université.

losophie et de la philosophie à la théologie, à moins qu'on ne fût jugé incapable de poursuivre les études. Les boursiers pouvaient donc y faire leur éducation complète, depuis les premières classes de grammaire jusqu'au doctorat en théologie.

[1] En 1494, Jean Standone, principal du collège, y fonda une société d'ecclésiastiques capables de remplir toutes les fonctions du saint ministère et d'instruire la jeunesse. Il y avait alors quatre-vingt-quatre écoliers, que leur pauvreté extrême et la forme de leur habillement faisaient appeler « *les pauvres capettes de Montaigu* ». La direction du collège était confiée à un maître, nommé *père* ou *ministre des pauvres*; il était aidé par un procureur et deux correcteurs.

[2] Ses écoles étaient publiques; et, après s'être établi, au XVIII[e] siècle, dans les bâtiments du collège de Lisieux, il continua de subsister jusqu'à la Révolution.

4. Le XV^e^ siècle, le XVI^e^ et le XVII^e^ continuent la tradition des siècles précédents, en faisant faire de nouveaux et définitifs progrès à l'institution des collèges universitaires. Citons entre autres l'établissement de la communauté de *Sainte-Barbe*, qui fut collège de plein exercice jusqu'au temps de la Ligue [1]; le collège des *Grassins* fondé. en 1571, par Pierre Grassin. sieur d'Ablon, conseiller au Parlement, de concert avec son fils et son frère, pour des écoliers de Sens et des environs, et qui devint également collège de plein exercice; — le *Collège Royal* ou des trois langues, devenu plus tard *Collège de France*. François I^er^ le fonda en 1530, non pour recevoir des élèves boursiers, mais pour y établir des professeurs, qui enseigneraient les langues latine, grecque et hébraïque. « C'était, dit J.-B. de Saint-Victor, le seul établissement où les jeunes gens, *après avoir achevé le cours ordinaire de leurs études*, pussent trouver des guides sûrs pour se perfectionner dans tout genre de science et de littérature, auquel ils voudraient se livrer [2]. » Le *Collège de Clermont*, appelé ensuite collège

[1] Fondé en 1430 par Jean Hubert, docteur en droit canon, accru en 1556 par Robert Dugast; il reçut en 1588 une communauté dont le fondateur fut Thomas Durieux. Cette communauté se composait, au moment de la Révolution : 1° des anciens boursiers; 2° de trente-six théologiens avec un supérieur et trois maîtres de conférences; 3° de quarante-huit philosophes, sous un supérieur particulier et quatre maîtres de conférences; 4° de cent douze humanistes, conduits par douze maîtres. Les étudiants suivaient les leçons du collège du Plessis, dont le principal, nommé par le roi, était en même temps supérieur de Sainte-Barbe, d'après une ordonnance de Louis XV, en 1730. La communauté de Sainte-Barbe fut toujours remarquable par la sévérité de la discipline et le succès des études. Au XVI^e^ siècle, saint Ignace de Loyola y séjourna comme élève; saint François Xavier et le B. Pierre Lefèvre y furent élèves, puis maîtres dans la Faculté des arts, et ils y prirent enfin le degré de docteurs en théologie.

[2] Successivement agrandi et mieux doté par les successeurs de François I^er^, le Collège Royal fut incorporé à l'Université sous Louis XV, et un arrêt du Conseil de 1773 régla qu'il y aurait, outre l'inspecteur chargé de la discipline, vingt professeurs dans l'ordre suivant : 1° en littérature : sept chaires pour l'hébreu et le syriaque, l'arabe, le turc et le persan, le grec, l'éloquence latine, la poésie latine, la littérature française; 2° en science, dix chaires, savoir : de mathématiques, de géométrie, d'astronomie, de mécanique, de physique, de médecine pratique, de physique expérimentale, d'anatomie, de chimie, d'histoire naturelle; 3° en droit et philosophie : trois chaires pour le droit canon, le droit naturel et des gens, l'histoire et la morale. Les cours

Louis-le-Grand, donné, en 1564, aux religieux de la Compagnie de Jésus par le cardinal Duprat, évêque de Clermont ; il était de plein exercice et recevait dans ses classes des boursiers, des élèves pensionnaires et des externes. Successivement agrandi par l'acquisition des collèges de Marmoutier, du Mans et de Lisieux, il comptait parmi les établissements universitaires les plus considérables [1].

C'est à cette époque que les collèges achèvent de se constituer et qu'ils reçoivent leur forme la plus complète. Le collège de Navarre, nous l'avons dit, fut le premier au milieu du XV[e] siècle à admettre dans ses murs des pensionnaires non boursiers, dont le nombre s'éleva bientôt à un chiffre considérable, sept cents, au témoignage du P. J. Mariana [2].

Vers le même temps, les classes ne servirent plus seulement aux pensionnaires de la maison, elles devinrent publiques et on admit tous les élèves externes qui se présentèrent pour les suivre. Les autres collèges de plein exercice imitèrent cet exemple ; en sorte que peu à peu et sans secousse il se fit un

étaient gratuits, mais les rois ne pourvoyaient pas toujours bien exactement aux honoraires des professeurs ; de là pour eux souvent beaucoup de gêne et une situation fâcheuse. L'Université, d'ailleurs, leur fut constamment hostile, jusqu'à ce que Louis XV l'obligeât de les recevoir dans son sein et de leur donner part à ses bénéfices.

[1] En 1763, après la suppression de la Compagnie de Jésus, il devint le collège général de l'Université et un édit royal lui adjoignit presque tous les petits collèges, où il n'y avait pas alors plein et entier exercice. En voici la liste : collèges de N.-D. ou des Dix-huit, des Bons-Enfants, du Trésorier, des Cholets, de Bayeux, de Laon, de Presle, de Narbonne, de Cornouailles, d'Arras, de Tréguier, de Bourgogne, de l'*Ave Maria*, d'Autun, de Cambrai, de Boissy, de Maître Gervais, de Dainville, de Fortet, de Chanac, de Reims, de Séez, du Mans, de Sainte-Barbe et de Grandmont. — On voit par cette énumération combien le moyen âge avait été fertile en institutions charitables pour la jeunesse, qui venait s'instruire à Paris. La tourmente révolutionnaire a tout emporté, tout détruit ; mais pourquoi la charité chrétienne n'a-t-elle plus la liberté de refaire une si belle œuvre ?

[2] « Reginæ impensâ in eadem urbe Lutetia schola, quæ Navarræ dicitur ipsa ædificii amplitudine, præceptorum auditorumque numero, in paucis præstans, exstructa est. Septingentos alumnos bonis temporibus Galliæ intra unas ædes habitantes numerasse fama est. Rebus turbatis, vix quingenti erant quo tempore nos scholas theologicas Lutetiæ explicabamus. Quidam eorum publicâ impensâ collegii, plerique collata de suo stipe victitantes. » (J. Mariana, *Rerum Hispanic*,. t. I, l. XIV, cap. x.)

grand changement, une sorte de révolution pacifique et progressive, dans la constitution des Universités, au point de vue de l'enseignement.

A l'origine et pendant plus de deux siècles, l'enseignement de la Faculté des arts était centralisé à Paris dans les écoles de la rue du Fouare. tandis que la théologie avait ses chaires publiques au cloître Notre-Dame ; le droit et la médecine, peu étudiés d'ailleurs dans l'Université parisienne, étaient également concentrés en un même lieu. Le mouvement de décentralisation commença, lorsque les religieux dominicains et franciscains ouvrirent deux écoles de théologie dans leurs couvents et se dispensèrent ainsi d'envoyer leurs religieux étudiants aux leçons des maîtres publics. Ceux-ci protestèrent d'abord et durant plusieurs années refusèrent de recevoir aux grades ces étudiants, qui ne s'étaient pas instruits à leur école. Mais il fallut enfin se soumettre, le pape se faisant le défenseur opiniâtre de la liberté de l'enseignement. Par deux bulles spéciales, Innocent IV ordonnait en 1244 à l'Université d'admettre les religieux mendiants aux honneurs académiques, et en 1249 il enjoignait au chancelier de Paris d'accorder la licence à tous les religieux capables, quand même ils ne la demanderaient pas.

La fondation du collège de Sorbonne (1250) fut un deuxième pas dans cette voie de décentralisation : la Faculté de théologie, même pour les séculiers, eut dès lors des chaires en dehors du cloître Notre-Dame. Le principe des collèges de plein exercice était posé, il ne devait pas tarder à produire ses conséquences. Nous avons vu, en effet, le collège du cardinal Le Moine et le collège de Navarre commencer, dès les premières années du XIV^e^ siècle, cette institution nouvelle, qui atteindra au siècle suivant son plein développement par la réunion dans ce même collège de Navarre des boursiers, des pensionnaires, des externes et des maîtres, depuis la grammaire jusqu'à la théologie. Dès lors l'enseignement était décentralisé, les écoles s'étaient multipliées, divisées entre plusieurs collèges ; et tous jouissaient des mêmes droits, tous étaient unis pour former le corps de l'Université.

Or, qui ne voit combien cette constitution dernière et plus complète du corps universitaire était favorable à la liberté de

l'enseignement, combien elle facilitait aux maîtres l'exercice de leur profession avec tous les avantages du grade académique? Non seulement le nombre des chaires en était augmenté dans la Faculté des arts et dans celle de théologie[1], puisque au lieu des seules écoles de la rue du Fouare et du cloître Notre-Dame, il y avait dès lors à l'Université près de vingt collèges de plein exercice[2], où de nombreux maîtres enseignaient la grammaire, la philosophie et la théologie à leurs élèves du dedans et du dehors. Et non seulement dans les collèges la situation des maîtres était devenue bien meilleure, les moyens de vivre honorablement ne leur faisant plus défaut et leurs cours étant assurés de rencontrer des auditeurs studieux, qu'ils n'avaient pas toujours dans l'institution primitive; mais ce qui est surtout à remarquer, c'est la facilité avec laquelle ces nouvelles écoles pouvaient s'ouvrir et leurs maîtres être admis par l'Université à la jouissance de tous ses droits et privilèges corporatifs.

La fondation d'un collège, même de plein exercice, était de droit commun; ceux qui le pouvaient avaient toute liberté de consacrer à cette œuvre les ressources dont ils disposaient. Les seules conditions qui leur fussent imposées, c'était de se conformer dans l'organisation et le gouvernement du collège aux

[1] Ce furent toujours les deux Facultés principales et de beaucoup les plus fréquentées à l'Université de Paris. La Faculté de droit se réduisit pendant longtemps à une Faculté de décret, où l'on enseignait le droit canon et d'une manière subreptice seulement le droit civil, interdit par les Souverains Pontifes à Paris, en vue de favoriser Bourges et Orléans; quant à la Faculté de médecine, Montpellier faisait à Paris une concurrence qui réduisit toujours cette dernière au second rang. Aussi ces deux Facultés participèrent-elles très peu au mouvement de décentralisation qui s'effectuait par les collèges. Un certain nombre de bourses furent fondées dans quelques collèges, par exemple au collège de Bayeux (1309), au collège de Maître Gervais (1370), au collège d'Autun (1337), au collège de Montaigu, etc., pour les étudiants en décret, droit ou médecine; mais nulle part il n'y eut de maîtres qui enseignassent dans ces Facultés, en dehors des maîtres publics et anciennement établis. Dans les dernières années seulement du XVIII[e] siècle, en 1777, un collège fut institué par la corporation des pharmaciens de Paris, dans lequel six professeurs donnaient des leçons publiques sur la chimie, la botanique et l'histoire naturelle, durant les trois mois d'été; des médailles, en guise de diplômes, étaient distribuées chaque année aux meilleurs élèves, sous la présidence du lieutenant-général de police.

[2] Du Boullay en compte dix-huit sous le règne du roi Louis XI (1461-1483).

lois et règlements académiques. et de ne prendre comme professeurs que des gradués de l'Université. A ces deux seules conditions, bien naturelles d'ailleurs, et qui n'entravaient aucunement la liberté des fondateurs, le collège était reconnu par l'autorité académique et incorporé à l'Université. C'est-à-dire que, grâce aux collèges, l'exercice du droit d'enseigner n'avait d'autres limites que le nombre des élèves nécessaire à un établissement de ce genre. Les maîtres se multipliaient à mesure qu'on avait besoin de leurs services; ils disparaissaient, au contraire, lorsque, la population scolaire venant à diminuer, ils ne trouvaient plus à qui dispenser leur enseignement. C'est la loi de nature, que dans un corps bien constitué les parties inutiles s'éliminent et disparaissent d'elles-mêmes, et que chacun des organes suffise à remplir ses fonctions, rien de plus [1].

La destinée des collèges universitaires fut exactement semblable à celle des Universités. Commencée à Paris, leur institution répondait si bien aux besoins de l'éducation et de

[1] Notons cependant, qu'à l'Université de Paris le monopole ou, si l'on veut, l'esprit de corps étroit et jaloux tenta, à trois différentes fois, de se substituer à la liberté dont jouissait ailleurs l'enseignement. La première fois, ce fut contre les religieux mendiants, dominicains et franciscains, qui vinrent s'établir à Paris dans le but très légitime, assurément, d'avoir eux aussi des maîtres formés à cette grande École, la plus fameuse de l'univers chrétien. L'Université ne voulut point d'abord leur reconnaître le droit d'avoir chez eux des professeurs qui instruisissent les religieux en dehors des maîtres établis au cloître N.-D. Les mendiants ouvrirent quand même des écoles de philosophie et de théologie dans leurs couvents, en 1229; mais dès lors commença entre eux et l'Université une lutte qui ne s'apaisa qu'en 1257, lorsque saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure furent enfin reçus au grade de docteurs, qu'on leur refusait depuis deux années. Durant cette tempête du monopole, les papes ne fléchirent jamais : plus de vingt bulles différentes furent expédiées par eux pour soutenir les religieux dans la revendication de leur droit d'enseigner, et pour rappeler l'Université, même par l'excommunication, au sentiment de son devoir. Enfin, avec le temps, et grâce à l'extrême modération des religieux, « les choses, dit Crevier, se sont arrangées d'elles-mêmes et d'une façon durable. Aujourd'hui et depuis longtemps, le pouvoir d'enseigner dont jouissent les réguliers est renfermé dans leur maison et ils n'admettent à leurs leçons ni séculiers, ni même religieux d'un autre ordre. Dans les licences de théologie, le nombre de sujets que peut fournir chaque ordre de mendiants est fixé, et il ne leur est pas permis de le passer. Dans les délibérations des docteurs, deux seulement de chaque famille de religieux mendiants jouissent du droit de suffrage. Enfin, jamais aucun régulier ne

l'enseignement, elle apportait si manifestement sa perfection dernière à l'œuvre des corporations académiques, qu'elle fut adoptée partout avec la même facilité, la même plénitude. Toutes les Universités s'organisèrent bientôt sur le modèle de l'Université de Paris. Comme exemple, je rapporterai ce qui existait dans la deuxième Université du monde, à Salamanque, du temps du P. Mendo, à qui j'emprunte ces détails.

Il y avait à Salamanque quatre grands collèges *(collegia majora)*, où l'on ne pouvait être admis qu'après avoir fait ses études dans la Faculté des arts et obtenu le grade de bachelier ; il fallait, en outre, faire la preuve d'une lignée absolument sans tache ni soupçon, et n'avoir appartenu à aucun autre collège, même insigne, hors de Salamanque. On les appelait *grands collèges*, soit parce qu'ils jouissaient d'une réputation supérieure à celle de tout autre, soit surtout à cause des privilèges particuliers et plus importants qu'ils tenaient de la libéralité des papes et des rois.

Ces quatre collèges étaient : 1° le *Collège de Saint-Barthélemy*, ou *Collegium vetus*, fondé en 1408 par le très illustre

peut posséder la dignité, ni faire fonction de doyen. » (Crevier, *Hist. de l'Univ.*, t. II, l. II, § 2.) C'était le minimum de leur droit, les religieux s'en contentèrent.

Plus tard, lorsque François Ier eut fondé le Collège Royal ou des Trois langues, dont nous avons parlé déjà, l'Université, jalouse d'un établissement qui sortait de ses habitudes séculaires et inaugurait une nouvelle Faculté, se refusa absolument à admettre les professeurs dans son corps. Cette exclusion dura deux siècles, jusqu'à ce que Louis XV, intervenant dans la querelle, obligeât les maîtres universitaires à recevoir comme collègues les professeurs du collège de France.

Enfin, la troisième circonstance où se manifesta encore cet esprit exclusif et monopoliseur de l'Université de Paris, ce fut à l'occasion du collège de Clermont, plus tard collège Louis-le-Grand, donné par l'évêque de Clermont, cardinal Duprat, aux religieux de la Compagnie de Jésus. L'animosité contre ces derniers se renouvela aussi vive que contre les dominicains et les franciscains, fortifiée qu'elle était de toutes les haines protestantes et parlementaires. Henri IV, Louis XIII et Louis XIV n'en eurent pas raison sans peine ; mais enfin la liberté triompha et le collège Louis-le-Grand ne fit point déshonneur à l'Université de Paris.

Ce sont là des faits particuliers ; ils n'infirment pas la thèse générale, que la liberté d'enseignement était de droit universitaire. On ne les rencontre, d'ailleurs, nulle part autant qu'à Paris ; les autres Universités du monde chrétien se montrèrent ordinairement plus larges et plus vraiment libérales.

Don Didace de Anaya et Maldonado, président du conseil supérieur de Castille et archevêque de Séville; 2° le *Collège de Concha,* ou de Saint-Jacques, érigé en 1506 par le très illustre Don Didace Ramirez de Haro, de la famille du roi Ramire et évêque de Concha; 3° le *Collège d'Oviedo,* ou du Saint-Sauveur, fondé en 1517 par Don Didace de Muros, évêque d'Oviedo, « *ubi viri doctissimi non solum in utroque Jure, sed in sacra Theologia instruerentur, ut totam Lutheranismi molem deturbarent* »; 4° le *Collège de l'Archevêque,* ou de Saint-Jacques, apôtre, qui eut pour fondateur en 1521 le très illustre Don Alphonse de Fonseca et Azevedo, archevêque de Tolède et primat d'Espagne.

En outre, Salamanque possédait quatre autres collèges, où les religieux des grands ordres militaires de Saint-Jacques, de Calatrava, d'Alcantara et de Saint-Jean, venaient s'instruire dans les sciences et souvent même les enseignaient publiquement dans l'Université. Il y avait encore quinze collèges *mineurs,* ainsi appelés pour les distinguer des quatre grands, et dans lesquels habitaient des étudiants, des professeurs, des candidats aux chaires académiques ou des maîtres déjà nommés et en exercice. Enfin, presque tous les ordres religieux avaient à Salamanque un monastère ou un collège pour y entretenir leurs étudiants. On en comptait jusqu'à vingt-deux et quelques-uns fort célèbres, particulièrement *le monastère de Saint-Étienne,* de l'ordre des Frères-Prêcheurs, qui possédait de droit dans l'Université deux chaires de théologie, l'une du matin et l'autre du soir; et le *Collège Royal* de la Compagnie de Jésus, où étaient admis, non seulement les jeunes religieux scolastiques, mais de nombreux pensionnaires et externes, qui en suivaient les cours [1].

Tous ces collèges, ceux des religieux comme les autres, étaient incorporés à l'Université. L'incorporation avait lieu par

[1] Les collèges des religieux jouissaient dans l'Église d'une telle considération, que le pape Martin V avait ordonné aux supérieurs généraux des ordres mendiants de faire mention spéciale des monastères de Salamanque dans leurs chapitres généraux et de désigner eux-mêmes les professeurs de théologie, ainsi que les religieux candidats au degré de la maîtrise. (Cf. Mendo, l. I, q. 7, § 9.)

un double acte : d'une part, la communauté ou le collège se soumettait à la juridiction académique, et d'autre part l'Académie, représentée par le Sénat, recevait le collège dans son sein. Chaque année ensuite, la majeure partie au moins de la communauté se faisait inscrire sur le registre matricule de l'Université et prêtait serment d'obéissance au nouveau recteur académique.

Évidemment, pour que l'incorporation pût être accordée, il fallait que dans les monastères et dans les collèges il y eût des étudiants ou des professeurs qui fréquentassent les cours, soit pour apprendre, soit pour enseigner, soit du moins pour prendre part aux actes littéraires, c'est-à-dire aux disputes dans les thèses publiques. Sans cela, une communauté n'aurait eu aucun titre, qui permît de la soumettre à la juridiction universitaire. Mais aussi, une fois incorporés, les collèges faisaient partie intégrante de l'Université ; leurs élèves jouissaient de tous les droits et immunités académiques, et leurs professeurs avaient rang dans les assemblées de la corporation. On ne voit pas qu'à Salamanque ce droit ait jamais été contesté, ni aux séculiers, ni aux réguliers ; la liberté de l'enseignement s'y traduisait en fait, comme presque partout d'ailleurs, par le droit reconnu à tous les maîtres de la corporation d'ouvrir une école et de faire inscrire leurs élèves au matricule de l'Université.

(*A suivre*). A. DECHEVRENS, S. J.

UN PÈLERINAGE A NOTRE-DAME D'HÉAS

(NOTES DE VOYAGE).

(Deuxième article)

III. — Le Pic du Midi

Jeudi soir, 3 août. — Aurons-nous assez d'énergie pour monter ce soir au sommet du Pic ?

Voilà ce que se demande Stanco, en franchissant le seuil de l'auberge de la Hourque des Cinq-Ours. Lui seul songe à se poser une pareille question. Paul et le Zouave n'y pensent pas le moins du monde. Enfin, disent-ils, nous allons nous reposer. Assez marché aujourd'hui, et même un peu trop !

Ils sont loin de compte avec leur ami Raoul.

L'auberge des Cinq-Ours n'offre pas de vastes et luxueux salons. On dirait une humble taupinière, se dissimulant dans un pli de l'énorme montagne. Depuis quelques années la taupinière s'est augmentée d'une petite annexe et d'une petite véranda. De l'annexe et de la véranda nous reparlerons. Le toit principal abrite deux chambres. La chambre où l'on entre

d'abord, la plus spacieuse, sert de salon et de cuisine. Au mur, à gauche, près de la porte, est suspendue une affiche indiquant le prix exact des consommations. « Tant mieux, fait le Zouave ; les consommations coûtent un peu cher, mais le consommateur en est averti d'avance. » De cette première chambre on passe dans une seconde, aussi longue mais moins large, où se dressent deux tables avec leurs bancs. A ces tables dînent de préférence Messieurs les touristes. Au fond, sur un retrait de mur, sont debout trois barillets de métal, munis chacun de sa clef.

Ceci surexcite la curiosité du jeune Paul.

— Qu'y a-t-il là-dedans? demande-t-il.

— Voyez, répond Raoul.

— Je ne vois rien.

— Tournez la clef.

— Je n'ose pas.

— Quel poltron ! Je la tournerai bien, moi.

Et, sans s'inquiéter de personne, Raoul saisit un verre, et tourne la clef d'un des barillets.

— De la bière ! c'est bien. — Et toi, second barillet, que verses-tu ? Du café ! Parfait.

Le troisième barillet fournit du vin.

Tout à coup apparaît l'aubergiste.

— Ces messieurs veulent-ils dîner ?

Nos quatre pèlerins se regardent.

— Mais oui, certainement, répondent en chœur le Zouave et Paul.

— Comment ! se récrie Stanco ; vous n'y pensez pas ; il est trop tôt. Que feriez-vous ce soir ?

— On se coucherait, répond le Zouave.

— Se coucher ! proteste Raoul ; à cette heure-ci, à quatre heures ! Mais c'est le meilleur moment pour monter au Pic.

— Monter au Pic ? riposte le Zouave ; est-ce que nous n'y sommes pas ?

— Mais point du tout, réplique Raoul indigné ; le plus beau est là-haut, au sommet. C'est du sommet seulement qu'on peut admirer l'horizon immense, incomparable. Vous ne vous imaginez pas ce que c'est. Puis, nous assisterons au coucher du

soleil. Nous ne pouvons pas manquer cela ; ce serait une abomination.

— Ah ! dit le Zouave piqué, vous tenez à grimper là-haut pour voir le soleil se coucher ? Et pour le voir se lever, grimperez-vous encore demain matin ?

— C'est bien mon intention.

— Ce n'est pas du tout la mienne, et vous pourrez monter tout seul, ou du moins sans moi. Je n'aspire qu'à trouver un matelas pour m'allonger ; mais je n'aperçois pas l'apparence d'un lit.

— Des lits ? fait vivement Stanco ; il n'y en avait pas autrefois, mais je crois qu'il y en a maintenant ; attendez ; ceci est à voir, et tout de suite.

Et Stanco, peu pressé, d'ordinaire, de se mettre en rapport avec les gens, disparaît aussitôt et va interpeller l'aubergiste. Celui-ci déclare qu'un petit logement voisin contient six couchettes.

— Sont-elles arrêtées pour ce soir ?

— Non.

— Nous en arrêtons quatre.

Et Stanco revient triomphant annoncer cette heureuse nouvelle.

— Tenez, disait à ce moment Raoul, mettons-nous d'accord ; commençons par manger un morceau et boire un coup : après quoi on verra.

La proposition est acceptée, bien que le Zouave murmure des réserves. Stanco ne peut s'empêcher de sourire ; il connaît si bien son Raoul ! Il ne peut douter de ce qui arrivera ensuite.

L'aubergiste apporte un reste de gigot froid et une bouteille de vin.

— Et une carafe ? dit Paul.

— Une carafe ! Pourquoi faire ? L'eau ne manque pas dans le lac d'Oncet. Mais pour aller la prendre, la descente est bonne ; d'ailleurs, cette eau est glaciale ; mieux vaut arroser le gigot d'un verre de vin.

Cette collation ranime singulièrement notre vigueur. A peine est-elle terminée que le Zouave s'écrie :

— J'étouffe dans cette baraque, sortons.

— C'est vrai, ajoute Paul ; je ne respire plus.

— Rien d'étonnant, dit Stanco. Depuis ce matin nous sommes en pleine montagne, et à une belle altitude. Aussi quel air pur nous avons respiré ! Comme nos poumons se dilataient ! Ici, dans ce réduit étroit, nous nous sentons mal à l'aise ; la transition a été trop brusque. Sortons.

Une fois dehors, l'air est si vif qu'il nous est impossible de rester en place. Raoul lève aussitôt les yeux vers la pointe du Pic.

— Combien d'ici là-haut ? demande-t-il.

— Cinq cents mètres, répond Stanco.

— Cinq cents mètres, ce n'est rien.

— Ce n'est rien ? Pardon. Il ne s'agit pas de cinq cents mètres en plaine, mais de cinq cents mètres d'altitude, c'est-à-dire d'une grande heure d'ascension, — pour nous, d'une heure et demie.

— Allons donc ! je parie arriver avec Paul en trois quarts d'heure.

Paul paraît être tout à fait du même avis. Stanco réprime un sourire.

Le Zouave affecte de ne pas entendre la conservation ; il arpente le terrain pour ne pas se refroidir trop promptement ; mais comme le terrain est en pente, sa promenade manque de charme.

A ce moment, par le sentier de Barèges, débouche sur notre Hourque une caravane à cheval : quatre touristes et deux guides ; l'un des touristes porte l'uniforme : c'est un lieutenant de hussards.

Les six cavaliers sautent à terre.

— Maintenant, dit l'un d'eux, nous allons continuer à pied, nos chevaux se reposeront ; ils seront plus frais pour nous descendre ce soir à Barèges.

— Eh bien, ajoute le guide-chef, montons tout de suite, afin d'être là-haut pour le coucher du soleil ; nous aurons un coucher magnifique.

— L'entendez-vous? dit Raoul ; partons avec eux.

— C'est insensé, proteste le Zouave, nous marchons depuis ce matin six heures.

— Monsieur, dit au Zouave un des guides, mon cheval et celui de mon camarade vont monter derrière nous, car peut-être quelques-uns de nos voyageurs trouveront l'ascension pénible. Enfourchez ma bête, elle a le pied sûr.

— C'est cela, s'écrie Raoul, tout s'arrange ainsi. Vite à cheval !

Le Zouave hésite, hoche la tête, puis se décide brusquement. Le voilà en selle.

Paul le regarde d'un œil d'envie.

— Mon jeune monsieur, dit le second guide, ma bête aussi est excellente ; elle est à votre disposition. Holà, *Bijou !*

— *Bijou?* dit Paul émerveillé.

Bijou, gracieux tarbais gris-pommelé, broute déjà une touffe de gazon ; son maître en profite pour lui jucher sur le dos notre ami Paul.

— Parfait ! s'écrie Raoul triomphant ; je savais bien que nous grimperions ce soir au Pic !

La caravane tout entière enfile de raides et étroits lacets. En tête s'avancent les quatre touristes de Barèges, puis Raoul, puis Stanco, et enfin nos deux cavaliers suivis de leurs guides. Pendant trois quarts d'heure tout va bien. Parfois Raoul invite Stanco à entreprendre ce que Topffer appelle une *spéculation :* en d'autres termes, quand le lacet à parcourir semble trop long, l'impatient Raoul escalade en ligne droite vers le lacet supérieur. Cette *spéculation* abrège beaucoup — en un sens, — mais, comme elle est extrêmement pénible, le résultat obtenu est-il très avantageux ? Stanco en doute, surtout après quelques essais héroïques, qui lui causent de violents battements de cœur. Il s'assied un instant pour reprendre haleine.

— Accrochez-vous à la queue de mon cheval, lui dit le guide du Zouave.

— J'en aurais honte.

— Honte de quoi ? dit Raoul ; rappelez-vous comment un jour notre grand Auguste réussit à atteindre le port de Vénasque.

— Oui, mais je me rappelle aussi quels lazzis vous lui décochiez ; je ne me pendrai pas à la queue d'une bête.

— Du moins, pas à la queue de *Biïou*, ajoute le second guide.

— Pourquoi ? dit Paul étonné.

— Parce que *Biïou* n'entend pas qu'on lui tire sur les crins ; aussi n'a-t-il qu'une queue très courte, comme vous voyez. Du reste, s'il a les crins sensibles, il a le jarret solide ; jamais son sabot ne glisse, jamais son genou ne fléchit. Sur son dos, je me crois dans mon lit, et je m'y endormirai cette nuit en descendant vers Barèges.

— Ce n'est pas moi, dit Paul effrayé, qui descendrais par ici la nuit, à cheval !

Précisément, à cet instant même, *Bijou* arrivait à l'extrémité d'un lacet ; il se détourne par un mouvement très brusque, penchant le cou et allongeant le pas. Paul qui ne s'attendait à rien, est ébranlé par la secousse ; il se voit comme suspendu sur la pente presque à pic, au-dessus de l'affreux précipice au fond duquel miroite l'eau sombre du lac d'Oncet.

— Maman, maman ! s'écrie-t-il, terrifié par l'épouvante.

Et fermant les yeux, tendant les bras, il se laisse tomber sur le cou du guide.

La caravane entière s'arrête, effrayée.

— Il n'y a pas de mal, crie le guide ; couchons-le à terre.

Le pauvre Paul est donc étendu tout de son long sur le dos. Raoul se verse dans le creux de la main quelques gouttes de cognac, et en humecte les tempes et les narines du malade. Celui-ci aspire avidement l'arôme énergique ; bientôt il rouvre les yeux, nous regarde et sourit.

— Courage, dit Raoul, ce n'est rien du tout, et nous n'aurons pas besoin d'aller chercher votre maman.

Paul rougit, et de ses mains se cache la figure.

— Ne le plaisantez pas, dit le bon Zouave qui a prestement sauté à bas de son cheval, et s'est élancé pour porter secours ; n'est-il pas très naturel que cet enfant appelle sa mère ?

— Sans doute, sans doute, répond Raoul le rieur ; mais puisque la maman ne vient pas, allons-nous-en.

— Voulez-vous remonter à cheval ? demande le guide.

— Oh ! non, non, proteste Paul ; je veux aller à pied ; à pied je n'aurai pas peur.

Et il s'accroche au bras du guide.

Seul, le Zouave remonte en selle, et il y reste jusqu'à cette petite esplanade où s'arrêtent les chevaux des ascensionnistes.

De là, en quelques minutes on touche au but. Comme toujours, Raoul est en avant : « Ah ! venez, venez, crie-t-il, c'est magnifique, c'est splendide !

Son appel nous stimule ; nous voici enfin sur la crête. Tout d'abord, à droite, se dresse une construction toute neuve : c'est l'Observatoire du Pic ; nous passons outre, et, par une pente inégale et raboteuse, en vingt pas nous atteignons le dernier sommet.

— Oh ! s'écrie Paul, comme c'est beau !

Du Pic du Midi, l'horizon que l'œil embrasse n'a guère de rival dans toute la chaîne des Pyrénées. A nos pieds s'étend le pays de Bagnères, la gracieuse vallée de Campan avec ses pelouses de velours, ses cultures aux teintes diverses, ses bouquets d'arbres et ses montagnes, les unes couronnées de bois, les autres dénudées et arides ; puis la longue et large vallée de l'Adour, la luxuriante plaine de Tarbes parsemée de ses nombreux villages. Là-bas se montrent le château de Lourdes, la plaine du Béarn et la ville de Pau aux toits brillants. Les guides, aux yeux de lynx, prétendent distinguer à l'ouest le blanc reflet de l'Océan et, à l'est, la grande cité de Toulouse. Mais ce qui surexcite notre enthousiasme, c'est cet incomparable panorama de montagnes de toute sorte, montagnes qui ne peuvent ni se compter ni se décrire. Quels aspects multiples ! quelles découpures fantastiques ! quelles nuances infinies, heurtées, adoucies, fondues, sombres, lumineuses, éclatantes ! Parmi ces montagnes, les unes sont hardies et fières, les autres humbles et modestes ; celles-ci se prolongent en lignes harmonieuses, en croupes arrondies et molles ; celles-là se coupent brusquement dans l'azur et menacent le ciel de leurs arêtes vives, de leurs pointes hérissées. Ici des masses énormes : Néouvielle, Caplongue et leurs blanches neiges, le Vignemale, le Marboré et ses tours, les glaciers étincelants de la Maladetta, des Posets, de Clarabide, des monts d'Espagne ; là des pics élancés, aigus, effrayants : Pic de Gabisos, Pic

d'Ossau, Pic de Cambiel, le Mont-Aigu, le Monné, le Mont-Perdu, etc.

Longtemps, silencieux, nous contemplons ces merveilles : nos yeux ne peuvent s'en rassasier ; ils jouissent, ils s'enivrent, ou plutôt c'est notre âme qui s'enivre et qui jouit.

Victor Hugo, avec son imagination exubérante, essaie de décrire ce qu'il prétend avoir *entendu*, un jour, *sur la montagne*. Mais comment dépeindre ce qu'une âme chrétienne peut vraiment, sur un haut sommet, voir, entendre, comprendre, sentir ? Si « les cieux racontent la gloire de Dieu. » les monts sublimes, eux aussi, exaltent le *Très-Haut ;* ils en célèbrent surtout la majesté, la grandeur, l'immensité, la force, la puissance. Puis, que de souvenirs bibliques ils rappellent ! Sur les montagnes se passent tant de scènes fameuses de l'Ancien et du Nouveau Testament ! Le Dieu d'Israël aime les montagnes. Sans cesse il fait chanter par ses prophètes les beautés du Carmel et les magnificences du Liban. La Terre qu'il promet à son peuple est une terre où les monts s'enchaînent aux monts. A son tour, Notre-Seigneur foule si volontiers de ses pieds divins les pentes ou les cîmes des montagnes de Juda ! Pour prêcher son Evangile ou pour répandre son âme dans la prière, il préfère les hauteurs et la solitude de la montagne. C'est sur le Thabor qu'il se transfigure, sur le Calvaire qu'il consomme son sacrifice, c'est du sommet des Oliviers qu'il monte aux cieux.

— Oui, vraiment, s'écrie enfin Raoul, s'arrachant tout à coup à sa longue contemplation, oui, vraiment les montagnes élèvent l'âme bien au-dessus des choses terrestres ; et, si je savais chanter, je chanterais de tout mon cœur : « *Benedicite montes Domino, benedicite glacies et nives Domino :* Bénissez le Seigneur, ô montagnes ; bénissez-le, neiges et glaciers. — O montagnes, tressaillez, et faites retentir la louange du Seigneur : *Jubilate, resonate montes laudationem.* » — Vous rappelez-vous notre Bourguignon ?

— Quel Bourguignon ? demande Paul étonné.

— A notre premier voyage en Suisse, ce Bourguignon s'était joint à nous, à Genève, pour aller à Chamonix. Nous gravis-

sions ensemble la Forclaz et le col de Balme, et il restait toujours un peu en arrière. — « Êtes-vous fatigué ? lui dit-on. — Assez, répondit-il, mais je sens le besoin de m'isoler afin de mieux admirer ces imposants spectacles des Alpes. Je ne suis pas très dévot, et pourtant, je ne sais comment, ces grandes montagnes me forcent de penser à Dieu. » Ce Bourguignon était un riche bourgeois, bon homme au fond, mais, en religion, d'une ignorance pitoyable. Entre autres naïvetés, il me demanda si, à chaque messe qu'il célèbre, le prêtre fait la communion.

— Je n'ai pas oublié, ajoute Stanco, une autre de ses naïvetés. Une fois déjà il avait voyagé par là, et il se vantait de connaître parfaitement le chemin. A l'en croire, les pentes du col de Balme étaient fort douces, et la journée devait être, tout au plus, de sept heures de marche. Étranges illusions ! L'escalade du col fut extrêmement rude, si rude que, partis de Martigny à sept heures du matin, nous ne pûmes arriver à Chamonix qu'à huit heures du soir. — Cependant, répétait ce brave bourgeois, la route, il y a trois ans, me semblait bien plus facile et bien moins longue.

— Avec qui faisiez-vous cette excursion ?

— Avec ma mariée ; c'était notre voyage de noces.

— Ah ! tout s'explique. Vous voyagiez dans les étoiles, les sentiers vous paraissaient semés de fleurs, et les heures s'écoulaient trop rapides. Aujourd'hui ce n'est pas tout à fait la même chose.

Ce récit de Stanco est brusquement interrompu par un cri d'épouvante, un cri qui nous fait bondir. Sur notre étroit plateau, à nos pieds, trois hommes s'enlacent et se débattent.

— Qu'y a-t-il ? demande le Zouave.

— J'ai peur !.. gémit Paul.

— Ah ! mon Dieu, dit Stanco, ils vont rouler dans le précipice !..

Ce sont les deux guides qui semblent aux prises avec l'officier de hussards. La lutte est courte. Les guides se redressent vivement, le genou sur la poitrine du hussard, et les mains sur ses épaules. Pour lui, le dos au sol, pâle et livide, il pousse de profonds soupirs.

— Mais qu'a donc ce lieutenant ?

— Hé ! répond un guide, il a le vertige. S'il avait été plus fort que nous, il était perdu.

— Comment, perdu ?

— Oui, il se précipitait. Regardez, là, jusqu'en bas, mais n'approchez pas trop près du bord ; le précipice n'est pas mignon.

Le Pic du Midi n'est accessible que par son versant sud, versant que nous avons gravi. Les autres côtés, le côté nord surtout, présentent des escarpements effroyables. Notre officier s'était risqué à jeter les yeux sur ces escarpements ; son œil avait un instant sondé l'abîme, mais l'abîme avait aussitôt produit son effet terrible, et sa force invincible attirait l'imprudent.

— Asseyons-nous tous les deux sur lui, dit le guide-chef à son compagnon ; il ne faut pas qu'il puisse bouger. Et vous autres, Messieurs, regardez encore le pays, et quand vous voudrez descendre nous descendrons l'officier.

Mais les touristes de Barèges sont trop inquiets pour jouir du panorama pyrénéen. — Ne restons pas ici, disent-ils, on ne peut laisser ce malheureux dans un tel état.

— Eh bien, reprit le guide, mettons-le debout ; entre nous deux il arrivera en bas sans accident.

Le pauvre hussard est donc relevé ; ses deux protecteurs lui font tourner le dos aux escarpements, puis, le saisissant vigoureusement, chacun par un bras, ils l'emmènent tout chancelant, vers le premier lacet. De ce côté la pente n'est pas à pic, mais elle est bien raide ; elle a de quoi troubler une tête peu solide. Le lieutenant ferme les yeux pour ne rien voir, et il s'en va ainsi, comme un misérable aveugle, traîné plutôt que conduit.

— C'est grande pitié, murmure le Zouave ; et pourtant, en plaine, ce hussard au galop chargerait hardiment un escadron prussien. Le vertige est vraiment une chose redoutable.

A ce moment arrivaient au sommet deux montagnards ; ils nous saluent de leurs bérets, puis poussent des exclamations bruyantes.

— Nous sommes tout joyeux, et cela vous étonne, dit l'un ; c'est que nous n'avions pas revu notre Pic depuis cinq ans. Nous travaillons maintenant de l'autre côté de Montréjeau ; nous avons pu nous échapper, et nous sommes venus au Pic en pèlerinage.

— En pèlerinage ? dit Paul très surpris.

— Oui, mon jeune monsieur, et nous sommes si contents que nous chanterons toute la nuit.

— Oh ! regardez ces nuages blancs, s'écrie l'autre montagnard ; c'est beau ! c'est beau ! Il faut monter au Pic pour voir pareille chose.

Nos yeux se tournent aussitôt vers la direction indiquée, et nous sommes témoins d'un spectacle que nous n'oublierons jamais. Du fond des vallées s'est élevée une brume épaisse qui, à cinq cents mètres au-dessous de nous, se condense en nuées compactes. Ces nuées se rejoignent peu à peu, et bientôt forment une immense surface, surface blanche et immobile. Cependant le soleil s'abaisse vers l'ouest, et il va disparaître sous la nappe nuageuse. De ses derniers rayons il illumine cette incommensurable étendue, et il la fait resplendir d'un éclat éblouissant. Au-dessus de ces nuages aussi blancs que la neige, se dressent, çà et là, les pics géants ; et les ombres de ces pics grandissent et s'allongent sur le blanc manteau des nues. Pour achever le tableau, la lune se lève à l'orient, une lune superbe ; et sur les nuées comme sur les cîmes, sa douce lumière jette des reflets chatoyants, des teintes argentées.

— Non, s'écrie Raoul, non je n'ai jamais rêvé rien d'aussi merveilleux. Quels fantastiques effets produisent ces pics, au milieu et au-dessus de cet océan de nuages ! Ne dirait-on pas l'Océan avec des caps, des promontoirs, des îles, émergeant des blanches vagues ?

Les deux montagnards, comme enivrés, dansent et chantent de toutes leurs forces. Notre Paul, grisé à son tour, bondit de joie, crie bravo, bat des mains.

— Oui, dit le Zouave, on croirait voir la mer, les flots, l'écume, et les rochers entourés par les flots. Ceci surpasse tout ce que j'aurais imaginé.

— Et quel calme ! ajoute Stanco, quel silence sur cet océan

sans limites ! Les nuages nous cachent absolument la plaine ; aucun bruit terrestre n'arrive ici d'en bas. Nous pourrions croire qu'il n'y a plus que nous en ce monde. Le genre humain semble englouti tout entier ; nous restons seuls, debout sur notre montagne, seuls sous le ciel et en présence de Dieu !

Tel fut pour nous, ce soir-là, le coucher du soleil au Pic du Midi. Jamais, dans toute notre vie, nous n'avons rien vu de comparable. Pourtant nous sommes plus d'une fois remontés là-haut ; plus d'une fois, de ce sommet ou d'autres, aux Pyrénées, aux Alpes en Suisse, en Savoie, du Righi, de la Furka, du Simplon, du Thabor, du Semnoz, nous avons contemplé des horizons splendides. Mais jamais il ne nous a été donné d'assister à un aussi prodigieux spectacle. Toujours nous espérions recommencer notre rêve, mais notre rêve avait été trop beau, il s'était évanoui pour jamais.

— Allons, dit enfin Stanco, il est temps de regagner notre gîte.

— Quel dommage ! fait Paul ; je resterais ici jusqu'à demain.

— Vous auriez trop grand froid, dit en souriant un de nos montagnards ; dans deux heures vous gèleriez tout vif.

Nous nous arrachons donc à notre contemplation, mais avec quel regret ! Nous repassons devant l'Observatoire. — Entrons? demande Raoul. — Non, dit Stanco. Protestation inutile. La porte est ouverte ; Raoul la franchit, suivi de Paul, puis du Zouave. Stanco va, en murmurant, s'asseoir sur la pente. Quand nos trois curieux le rejoignent, ils se vantent d'avoir vu d'étonnantes choses, des instruments extraordinaires, des appareils aussi singuliers qu'ingénieux. Paul surtout triomphe ; il vient d'envoyer un télégramme à sa mère. Quelle surprise pour la chère maman ! Un télégramme du Pic du Midi !

Nous commençons à descendre par les lacets. Raoul et Paul s'amusent à gagner de l'avance par des *spéculations*. Deux cents mètres plus bas. Paul se retourne ; il a entendu derrière lui le son argentin d'une clochette. C'est un troupeau ; il descend, à la suite de son berger.

— Un mouton qui s'en va ! s'écrie Paul.

Le berger regarde à son tour :

— C'est un agneau, dit-il ; il est perdu.

— Perdu ? fait Paul, et pourquoi ?

— Parce que la nuit vient, et je ne puis le rattraper ce soir.

— Vous le reprendrez demain.

— Demain il ne sera plus là ; les aigles l'auront emporté. Tenez, en voici deux !

Toutes les têtes se dressent, et dans l'azur profond qui déjà s'assombrit, nous apercevons deux points noirs.

— Ces oiseaux-là sont très forts, ajoute le berger d'un ton triste : quand l'agneau sur lequel ils s'abattent est trop lourd, ils le frappent d'un coup d'aile et le précipitent dans l'abîme. Là ils le retrouvent bien.

— O mon pauvre petit agneau, gémit Paul, toi qui bondis si joyeux !

Les deux aigles s'abaissent avec lenteur ; ils se rapprochent ; nous distinguons leurs moindres mouvements.

— Ne vous avais-je pas dit que nous verrions des aigles ? s'écrie Raoul enchanté. Vous rappelez-vous le pauvre aigle enchaîné de Bagnères, avec sa mine misérable ? Ceux-ci sont vraiment les rois du ciel. Comme ils s'élancent dans l'espace ! Quel vol superbe ! Mais les voilà immobiles ; leurs ailes semblent ne pas remuer ; ils planent ; avec quelle majesté ! Chantez-les donc, Stanco.

Stanco ne se fait pas prier :

— L'aigle, c'est le génie, oiseau de la tempête,
Qui des monts les plus hauts cherche le plus haut faîte ;
Dont le cri fier du jour chante l'ardent réveil ;
Qui ne souille jamais sa serre dans la fange,
Et dont l'œil flamboyant incessamment échange
Des éclairs avec le soleil.

Son nid n'est pas un nid de mousse ; c'est une aire,
Quelque rocher creusé par un coup de tonnerre,
Quelque brèche d'un pic épouvantable aux yeux,
Quelque croulant asile aux flancs des monts sublimes,
Qu'on voit, battu des vents, pendre entre deux abîmes,
Le noir précipice et les cieux !

— Bravo, Stanco, vous donnez toute votre voix ; l'air est-il improvisé ? Peu importe ! Je parie que vous ne songez plus à vos dix heures de marche d'aujourd'hui ? Et vous, mon cher Zouave, regrettez-vous votre ascension ?

— Non, certainement.

— Cependant j'ai cru, un moment, que vous alliez refuser de monter à l'assaut ; ce n'eût pas été digne d'un brave. Mais réparation d'honneur ! Tout le monde a été héroïque. Il est vrai que sans deux bons chevaux.....

— Raoul, Raoul, interrompt Stanco, serez-vous toujours moqueur ?

— Je ne suis pas moqueur, et j'offre au contraire mes sincères félicitations. Il n'a pas fallu pour vous entraîner autant de diplomatie que pour entraîner un jour notre ami, le grand Auguste.

— Oh ! monsieur, fait Paul, racontez-nous cette histoire-là.

— Une bonne histoire, assurément, et très vraie, mais un peu longue. Sachez seulement que notre Auguste monta au Pic du Midi sans se douter de rien, et en refusant énergiquement de faire l'ascension.

— Vous plaisantez !

— Je raconte.

— Eh bien, racontez donc.

— Puisque vous le voulez, voici. Un jour, avec Auguste X, nous venions ici par le chemin de Gripp. Dès la veille au soir, du fond de la vallée de Paillole, nous avions admiré notre fameux Pic. Vu de Paillole, il se dressait comme une masse énorme, effrayante, inaccessible. D'un air indifférent je dis à Auguste : Voici le Pic du Midi.

— Je lui fais mon compliment, répondit-il ; mais j'aime à croire qu'il n'entre pas dans notre itinéraire ; vous ne prétendez pas, je pense, me contraindre à escalader une pareille montagne. Ce serait absurde. Je m'y refuse absolument.

— Calmez-vous, cher Auguste ; on ne vous hissera pas là de force ; ce ne serait pas un petit poids.

— Où me conduisez-vous demain ? reprit-il soupçonneux.

— A Barèges.

C'était vrai ; nous allions à Barèges, mais par le Pic du Midi.

Le lendemain matin, dès quatre heures, Stanco nous réveille, alléguant que de Gripp à Barèges la distance est longue. On rechigne, puis on se lève, on s'apprête. Nous voilà en route. Je décide mes compagnons à se détourner un peu pour visiter les cascades de Gripp, ou chutes de l'Adour. Ceci nous prend une heure, que Stanco déplore comme perdue. Je le console ; nous pressons le pas et nous atteignons des prairies (prairies de Tramesaigues). Alors le Pic nous apparaît de nouveau dans sa majesté superbe ; mais il ne présente de ce côté qu'une muraille gigantesque, le long de laquelle ne saurait gravir un pied humain. — Heureusement, dit Auguste, que personne ne peut monter là, sans quoi vous voudriez l'essayer. — Cependant nous approchons de plus en plus de la base du Pic formidable. Auguste s'en inquiète.

— Par quel chemin me menez-vous? demande-t-il. Où allons-nous donc ?

— Vous le savez, nous allons à Barèges.

— Oui, mais nous grimpons toujours, et tout près de ce Pic.

— Sans doute ; c'est que pour atteindre Barèges, il faut d'abord franchir un petit col qu'on appelle la Hourque des Cinq-Ours. A ce col se trouve une auberge ; nous y déjeunerons.

— Si vous me parlez de déjeuner, j'en suis.

Nous continuons l'escalade. Le sentier forme des lacets très raides ; quelques flaques de neige se rencontrent : cette neige distrait notre Auguste, car son imagination est vive. Enfin, après bien des soupirs, des plaintes, des gémissements, épuisé de fatigue et couvert de sueur, il atteint avec nous la Hourque, et se précipite dans l'auberge. Mais quelle déception amère ! L'hôtelier n'a rien de prêt, et il déclare qu'avant de déjeuner il faut achever l'ascension : « Il est trop tôt, dit-il, pour prendre votre repas ; d'ailleurs en sortant de table vous ne pourriez plus monter, vous auriez trop envie de dormir un somme. » — Auguste proteste. Pour le calmer, l'aubergiste fait une concession : il accorde un morceau de pain et un verre de vin. Après

quoi je dis : Restez-là, si vous y tenez ; mais Stanco et moi nous allons au Pic. — Vous m'avez trompé indignement, s'écrie le malheureux Auguste ; mais, je l'atteste, vous ne me ferez pas faire un pas de plus ! — Il s'allonge sur un banc et nous tourne le dos. Nous essayons de l'apaiser, nous lui répétons qu'il a une occasion unique de contempler la chaîne des Pyrénées ; qu'il regrettera toute sa vie l'incomparable spectacle dont nous allons jouir. — Encore une fois, s'écrie-t-il, je ne bouge pas. C'est fini ; laissez-moi.

Nous le laissons, et nous commençons à gravir les lacets. Une demi-heure plus tard nous regardons au-dessous de nous. O surprise ! Quatre mules grimpent, chargées de provisions pour l'Observatoire ; elles sont suivies de deux muletiers. Avec ces muletiers marche et bavarde notre Auguste. C'est un bon causeur ; il s'est ennuyé tout seul ; ayant trouvé à qui parler, et touché sans doute d'un secret remords, il enfile à son tour lacets sur lacets et finit par atteindre la crête. — Bravo, lui crions-nous, bravo ! Admirez cet horizon splendide. — Non, répond-il, toujours exaspéré, non, je ne regarderai rien ; je suis monté ici malgré moi ; j'ai commis la plus grande sottise de ma vie ; je ne me le pardonnerai jamais. L'excellent Auguste ! Aujourd'hui il est très heureux et très fier d'avoir fait l'ascension du célèbre Pic du Midi. Pensez donc : 2,877 mètres d'altitude !

L'histoire est terminée et nous arrivons à la Hourque. Avec quel plaisir nous franchissons le seuil de notre auberge !

— Ah ! pourtant, dit le Zouave, nous allons finir par dîner. Je meurs de faim. Et comme j'aspire à m'allonger ensuite sur n'importe quel matelas !

Le repas est joyeux. Dès qu'il est achevé, nous prenons sous la véranda vitrée *le quart d'heure de béatitude,* comme disait jadis notre ami le *Philosophe*. Le quart d'heure de béatitude dure une bonne heure. De cette véranda bien close, à l'abri de l'air glacial du soir, nous contemplons, rêveurs, les grandes montagnes à demi entrevues dans la nuit. Le spectacle est étrange. Les nuages ne peuvent plus se comparer à des nappes de neige ; ils roulent des flots sombres sur les flancs des pics et, chassés par le vent, ils dessinent mille formes bizarres

qui grossissent, s'amincissent, s'enfuient. Parfois une nuée s'entr'ouvre et laisse percer un rayon de lune ; ce rayon éclaire brusquement le gouffre sur lequel notre véranda surplombe ; et le gouffre apparaît béant, affreux, insondable, avec son lac au fond, lac dont la surface, un instant, nous renvoie un jet de lumière. Sans les deux montagnards descendus avec nous du Pic, nous n'oserions pas rester là. Mais nos montagnards en sont toujours à la joie de leur *pèlerinage*. Ils ont juré de chanter la nuit entière ; de tout cœur ils répètent leurs chansons. Stanco donne la réplique. Paul lui-même se laisse entraîner : il redit, de sa gracieuse voix, deux ou trois romances de Bretagne. A ces romances, toutes nouvelles pour eux, nos montagnards trouvent un charme singulier ; elles semblent leur apporter comme un vague parfum de senteurs âcres et inconnues, parfum de genêts, de bruyères, de mer sauvage. Et ils applaudissent avec enthousiasme, et les yeux de Paul brillent de fierté.

Mais voici qu'un éclair jaillit de la nue. Pendant une seconde, le gouffre, les monts, les pics s'illuminent d'un éclat terrible.

— L'orage ! dit Stanco.

— Oui, répond un montagnard, l'orage va commencer, mais n'ayez pas peur ; le Pic nous protège ; si le tonnerre tombe, il tombera sur lui. — Et, voyant Paul pâlir : Allez vous coucher, jeune homme, et dormez sur les deux oreilles.

— Je ne pourrai jamais dormir, murmure Paul effrayé.

— Et moi, encore moins, ajoute Stanco tout bas.

Les ascensions de montagnes sont assurément une fort belle chose, mais on ne sait jamais comment cela peut finir. Ce n'est guère moins risqué qu'une excursion en mer.

L'annexe de notre auberge, avons-nous dit déjà, renferme six couchettes. Nous nous réfugions dans notre dortoir, et Stanco se réserve le lit le plus voisin de la porte.

— Voilà, dit-il, un important progrès. La première fois que nous avons passé la nuit à la Hourque, on ne connaissait point un tel confortable. La petite chambre où nous avons dîné se transformait en asile de nuit.

— Vous dormiez donc sur les tables ? dit Paul.

— Les tables étaient mises à la porte. Des panneaux de sapin dressés, le jour, contre le mur, s'abaissaient jusqu'au plancher; sur ces panneaux en pente se posaient des matelas; chaque voyageur recevait une couverture de laine, s'y enroulait à sa guise, et s'étendait sur le lit commun. Quand les voyageurs étaient trop nombreux, les places manquaient. Les plus vigoureux touristes se contentaient d'une chaise dans l'autre chambre, avec les guides, et ils s'en dédommageaient en buvant et en chantant.

— Mais si l'on chantait dans une chambre, comment dans la chambre voisine pouvait-on dormir?

— Le froid gênait encore plus que les chansons. Ceci me rappelle un bon trait. Deux excellents Nantais se trouvaient là, un beau soir, côte à côte, s'enveloppant de leur mieux. Bientôt l'un d'eux semble endormi. — Bon, pense son compagnon, puisqu'il dort, il ne s'apercevra de rien. Débarrassons-le doucement de sa couverture; il n'en a pas besoin, et moi je grelotte. — Et le charitable apôtre, d'une main délicate, de soulever la chaude étoffe. Le voisin rouvre l'œil, comprend la manœuvre, et sans s'émouvoir : « Mon cher, dit-il, vous réussirez en ce monde, car vous saurez très bien tirer à vous la couverture. » La prophétie s'est parfaitement réalisée.

— J'aurais voulu voir cela, dit Paul; ce devait être drôle.

— Un peu trop drôle. Quand vers trois heures du matin on sonna la diane pour nous envoyer là-haut saluer le lever du soleil, notre jeune ami Constantin ne sachant plus où il était, eut la sotte idée de cracher en l'air. — « Quoi ! dit un des coucheurs, est-ce qu'il pleut ce matin? Il n'y aura rien à voir au Pic. »

Un terrible coup de tonnerre interrompt le narrateur. Paul pousse un cri d'épouvante. Au même moment une pluie torrentielle se précipite sur notre toiture, toiture bien légère et singulièrement rapprochée de nos têtes. A la pluie se mêle la grêle, et quelle grêle !

— Toutes nos ardoises vont être brisées, gémit Stanco, et alors quelle douche !

— Je parie qu'il tombe de la neige, dit Raoul enfoui sous

son drap ; Stanco, vous qui êtes tout près de la porte, allez donc voir.

— Pour attraper une fluxion de poitrine ? répond aigrement Stanco.

En ce moment, des hurlements lamentables retentissent.

— Qu'est-ce que c'est ? demande Paul tremblant de peur.

— C'est un chien, répond le Zouave ; laissez-moi dormir.

— Un chien de berger, ajoute Raoul ; je l'ai vu ce soir, avec sept ou huit chèvres.

Les hurlements recommencent, si rapprochés de nous que le chien évidemment n'est qu'à deux pas. O comble d'horreur, des coups violents ébranlent notre porte !

Paul et Stanco, sans s'attendre, jettent un cri perçant.

— Taisez-vous donc ! gronde le Zouave.

— Ce sont les chèvres qui veulent entrer, dit Raoul.

— Ce sont plutôt des diables, murmure Stanco.

Les coups redoublent, et la grêle aussi, et le tonnerre.

— M. de Buffon, dit Stanco, assure pourtant que « la chèvre ne s'effraie point des orages et ne s'impatiente pas à la pluie. »

— Voilà bien la preuve du contraire, réplique le Zouave : mais qui pensait à M. de Buffon ? Êtes-vous sûr que ce sont des chèvres ?

— Oui, affirme Raoul ; d'ailleurs il faut que Stanco aille voir.

— Allez-y vous-même, riposte celui-ci. Quoi ! Par un temps pareil, j'irais mettre le nez dehors !

— Mon bon Stanco, répond Raoul d'un ton pathétique, vous ne pouvez pas laisser ces pauvres bêtes sous la grêle ; d'ailleurs si vous ne leur ouvrez pas la porte, elles vont la défoncer.

Nouveau coup de tonnerre. Le fracas de la foudre ébranle tout notre logis, et chacun se recache sous sa couverture. Le chien hurle, les chèvres bêlent ; on les entend se précipiter on ne sait où.

— Toutes ces bêtes se sauvent, dit Stanco ; qu'elles se réfugient où elles pourront.

— Je vous croyais plus de cœur, déclare solennellement Raoul.

— Et vous, riposte Stanco, qui vous empêchait de vous lever et de courir au secours des biques ?

IV. — Du Pic du Midi à Gavarnie

Vendredi 4 août. — Barèges. — L'orage d'hier soir n'a guère duré qu'une heure. La nuit s'est achevée sans dommage. Mais ce matin, au réveil, une brume épaisse enveloppe tout le sommet du Pic. Il ne faut pas songer à contempler le lever du soleil. Ce contre-temps ne chagrine que Raoul ; ses compagnons n'ont qu'un très médiocre désir de recommencer l'ascension de la soirée précédente.

— Puisqu'il en est ainsi, dit le Zouave, prenons le café.

— Et mettons-nous en route pour Barèges, ajoute Stanco ; il n'y a qu'à descendre.

— Tant mieux, répond le Zouave, nous avons assez grimpé hier.

— Oh ! réplique Raoul, descendre est plus fatigant que vous ne pensez ; dans deux heures vous regretterez de n'avoir pas devant vous une bonne petite escalade.

— J'en doute. Arrangeons les sacs et n'oublions rien.

— N'oubliez rien, vous surtout, riposte Raoul. Vous rappelez-vous notre voyage de Savoie ? Dès le premier matin, à Genève, vous laissiez une chemise et un mouchoir. Six heures après, à la première halte, vous perdiez dans l'herbe une cravate. A ce compte, nous espérions qu'à la fin de la semaine, votre sac étant vide, vous nous aideriez à porter le nôtre.

— Oui, ajoute Stanco, et je me souviens de sa réflexion sur la cravate : « Celui qui la trouvera, l'aura pour récompense. »

Le Zouave se borne à hausser les épaules.

Du Pic du Midi à Barèges la descente a lieu, pendant plus d'une heure, par des sentiers où les cailloux sont trop nombreux. De là une fatigue rapide, aussi rapide au moins que la descente. Stanco et le Zouave gémissent sur leurs ampoules

attrapées la veille ; ils n'ont pas pu, assurent-ils, leur donner les soins nécessaires. Raoul se moque des ampoules et des gens qui en sont honorés ; il rit, plaisante, ramasse çà et là des pierres curieuses, cueille cinq ou six fleurettes. Le temps n'est pas mauvais ; par malheur, la brume nous dérobe les hauts sommets. Le Néouvielle n'étale donc pas à nos yeux ses éblouissantes nappes de neige que le soleil, hier, faisait resplendir. Il dresse toujours sa masse énorme, mais sa couronne de glaces se voile tristement. Aux majestueuses montagnes il faut l'éclatante lumière.

En une heure et demie nous arrivons au petit plateau des cabanes de *Toue*. De ce plateau on aperçoit en face, sur les flancs de la montagne, l'interminable ruban de la route si renommée du Tourmalet. A partir des cabanes de Toue, le chemin est moins pierreux ; mais parfois il n'est guère large, et il serpente sur des escarpements trop raides. Jusqu'où irait rouler le touriste assez mal avisé pour se permettre un faux pas ? Le sentier s'élargit ensuite, s'adoucit, se développe en longues lignes ; il nous conduit enfin jusqu'au gave. Ce gave, le Bastan, est franchi sur un modeste pont, et nous voici sur la route du Tourmalet. Nous ne la quitterons plus aujourd'hui. C'est plaisir d'abord de marcher sur une voie si large, si savamment tracée, entretenue à si grands frais. Comme le pied s'y pose à l'aise et avec confiance ! Et cependant, chose étrange, nous ne sommes pas longtemps à regretter les étroits sentiers et les sauvages lacets de là-haut ; lacets et sentiers ont un charme, un imprévu qu'une grande route n'aura jamais.

— Je l'avoue, dit le Zouave, je ne voudrais pas avoir à faire sur cette route macadamisée les dix heures de marche que nous avons faites hier, de Lesponne au Lac Bleu et au Pic du Midi. Parlez-moi des jolis chemins que le cantonnier ignore !

— Des maisons ! crie Paul.

— Maisons de Barèges, répond Stanco.

Barèges n'est qu'une longue rue, en pente, où rien ne flatte l'œil. Une centaine de maisons d'apparence fort commune, puis des baraques en bois, qui peuvent se démonter en octobre

pour se remonter en mai ou juin. L'hiver, cette station est inhabitable ; tout est enseveli pendant six mois sous la neige, et la neige atteint jusqu'à cinq mètres. Dès le milieu de septembre les baigneurs s'envolent ; avant la fin d'octobre, les Barégeois eux-mêmes émigrent vers un pays moins glacé. Sept ou huit montagnards seulement se résignent à rester là, comme gardiens ; ils doivent surveiller les avalanches. Mais les avalanches tombent quand elles sont prêtes, et sans prévenir les gardiens.

Ami lecteur, accueillez ce souhait : Puissiez-vous n'être jamais condamné à passer une saison à Barèges ! Même au mois d'août, Barèges n'est point un lieu plein de charmes. Suppliez votre médecin de vous envoyer à Bagnères ou à Luchon, ou tout au moins à Saint-Sauveur ou aux Eaux-Bonnes.

Nous ne nous arrêtons à Barèges que le temps nécessaire pour déjeuner. Le déjeuner à peine fini : « Allons faire la sieste dehors, dit le Zouave ; vous me trouverez bien quelque pelouse à l'ombre. »

Au sortir du village, à cent pas des habitations, la pelouse désirée se rencontre ; un arbre en protège un coin contre le soleil qui a triomphé des brumes et lance de brûlants rayons. Devant nous bondit le Bastan aux eaux grondantes. Le Zouave s'endort ; Paul et Raoul croquent la silhouette des montagnes ; Stanco prend des notes. La halte se prolonge jusqu'à quatre heures. Rien ne nous presse ; nous devons coucher à Luz ; or de Barèges à Luz il n'y a que sept kilomètres ; ajoutons que la route descend toujours.

A quatre heures Stanco, absorbé jusque-là par ses notes, se redresse brusquement, jette un coup d'œil sur le ciel, et s'écrie : « Dépêchons-nous, il y aura de l'orage !

— Bah ! répond Raoul, c'est l'orage d'hier soir qui vous frappe l'imagination.

— Vous ne voulez pas me croire ? réplique Stanco ; eh bien, vous verrez !

— Allons-nous-en, dit Paul, qui ne se rappelle pas sans émotion la tempête de la veille.

Voilà notre caravane en marche. Hélas ! vingt minutes à

peine s'écoulent, et un roulement de tonnerre ébranle les échos de la gorge.

— Je l'avais dit !

— Oui, Stanco, vous triomphez.

— Je ne triomphe pas du tout, au contraire.

— Avouez que vous êtes un triste prophète.

Second coup de tonnerre. suivi d'un troisième. Les nuages se sont-ils formés sur place, ou accourent-ils on ne sait d'où ? Ils couvrent la vallée entière, s'abaissent, s'accrochent aux flancs des montagnes, deviennent de plus en plus épais et sombres. Quels torrents tout à l'heure ils vont verser !

Un immense éclair jaillit en zigzag ; la foudre retentit avec un horrible fracas. A droite, à gauche, devant, derrière, auprès, au loin, les rochers nus se renvoient le bruit épouvantable ; ils le renforcent, le redoublent, le prolongent. Les cœurs les plus résolus en seraient troublés. Paul ne peut retenir un cri d'effroi. Mais ce coup de tonnerre a ébranlé les nues ; les nues aussitôt s'épanchent en cataractes.

— Au pas gymnastique, commande le Zouave.

— Il est défendu de courir sous l'orage, objecte Paul.

— C'est ordonné aujourd'hui, répond Raoul déjà envolé.

Paul voit fuir ses compagnons ; ses scrupules s'évanouissent, car il n'a point envie de rester en arrière. De toute son ardeur il s'élance. Et c'est ainsi que nous franchissons la distance trop longue qui nous sépare de Luz, — cinq ou six kilomètres ! Quelle course effrénée ! Ah ! Stanco, gare aux entorses et aux ampoules ! Malheureux Stanco, il s'arrête parfois, à bout de forces, pour reprendre haleine un instant ; il crie qu'il n'en peut plus, qu'il demande grâce. Personne ne l'écoute, personne ne l'attend. Et fouetté par cette pluie furieuse, il se précipite en avant, dans le vain espoir de rattraper les rapides coureurs.

Enfin voici Luz, voici notre vieil *Hôtel des Pyrénées*. Trempés de sueur, inondés de pluie, nous nous jetons sous le porche, à la stupéfaction des gens qui sont là. Ébahis, ils ont l'air de croire que nous venons, tout habillés, de prendre un bain dans

le gave. La bonne dame Cazaux nous accueille de son mieux et nous entoure de soins maternels.

Samedi 5 août. — Luz. — Repos bien gagné. Le matin, visite à la curieuse église de Luz, construite jadis par les Templiers. Avec ses deux tours carrées, ses créneaux, ses meurtrières, cette église a tout l'air d'un château fort. Dans l'une des tours, un petit musée nous étale ses antiques et modestes trésors : une urne romaine, des tombeaux ou débris de tombeaux, des armures du moyen âge, des mousquets de remparts du temps des ligueurs...

Après midi nous nous promenons dans le délicieux vallon de Luz, à l'ombre des grands arbres dont le feuillage tremble à la brise, auprès des belles eaux bleuâtres que le gave fait écumer contre les galets et les rocs. C'est le Gave de Pau ; il tombe des glaciers du Marboré et forme tout d'abord la fameuse cascade de Gavarnie, — nous la verrons dans deux ou trois jours; — puis, tantôt grondant furieux au fond des gorges, tantôt calmant sa colère dans les espaces plus larges, il court vers Argelès, Lourdes, Pau, Orthez, jusqu'à l'Adour qui l'emporte à l'Océan. — Oh ! quelles luxuriantes pelouses le gave caresse dans ce frais vallon ! Nulle part nos yeux ne se reposeront sur une verdure plus douce. Ces gazons sont si abondamment arrosés ! Mille ruisselets y font entendre leur murmure ; ici ils se glissent sous l'herbe, là ils bondissent par-dessus les touffes, et rejaillissent en gouttelettes d'argent.

Au retour de cette promenade, Raoul nous entraîne sur l'autre rive, vers les ruines pittoresques du *Château Sainte-Marie*, ancien repaire de routiers anglais : murailles écroulées, pans de murs suspendus, tour carrée à meurtrières, tour ronde d'un jet si hardi, tout cela se dresse sur un monticule escarpé, monticule qu'il faut gravir à travers les pierres éboulées, les broussailles et les ronces. Mais c'est précisément ce qui fait la joie de Raoul : s'il n'avait rien escaladé aujourd'hui, il serait tout dolent ce soir.

Dimanche 6 août. — Saint-Sauveur. — Nous ne *travaillons* pas le dimanche ; la journée se passe donc à Luz, ou du

moins Luz reste notre quartier général. Excursion à Saint-Sauveur ; la distance est courte (1,400 mètres) et la route est superbe. Saint-Sauveur, comme Barèges, ne forme qu'une longue rue, mais quelle différence ! Comme tout ici a un air riant ! Quel site, quelle montagne !

Devant l'*Hôtel des Princes*, rencontre imprévue.

— Quoi ! s'écrie le Zouave, c'est toi, vieux Pol !

— Moi-même !

De chaudes poignées de mains s'échangent. La conversation s'engage. Le *vieux* Pol a trente ans à peine. C'est un savant homme, sinon un vieux savant. Il est licencié ès sciences naturelles et presque docteur en médecine ; enfin la Sorbonne lui confèrera, dans six mois, le diplôme de docteur ès sciences mathématiques. Hélas ! dans six mois sera-t-il de ce monde ? On peut en douter, à voir son incroyable maigreur et sa pâleur de cire. Que n'a-t-il depuis longtemps laissé le calcul infinitésimal, la zoologie, l'anatomie et le reste, pour dormir la grasse matinée et se reposer l'après-midi ! Au lieu de tant de diplômes, mieux vaudrait qu'il eût le teint rosé et les bonnes joues de notre ami Paul. — Ne pas confondre *Paul* avec *Pol*. — *Primo vivere, deindè philosophari.* — Les yeux du mathématicien sont vifs, intelligents, brillants, trop brillants. Seuls ils animent cette figure distinguée, mais émaciée, presque blanche, presque transparente. Pol déclare qu'il est à Saint-Sauveur pour sa santé — déclaration fort inutile ; évidemment il est malade, et très malade. Il prend les eaux, ajoute-t-il, et surtout il prend l'air, l'air salubre et fortifiant de la montagne. Sa conversation pétille d'esprit. Si on pouvait l'écouter sans remarquer sa maigreur, on ne soupçonnerait pas la gravité de son état. Avec lui, nous nous en allons tout doucement jusqu'au célèbre pont de marbre jeté à deux cents pieds au-dessus du gave.

— Regardez bien, dit Raoul, voici une merveille, le fameux *pont Napoléon*.

— Ton patron, ajoute en riant le Zouave.

— Je proteste, dit Pol.

— Tu t'appelles pourtant Napoléon.

— Nom abhorré depuis la guerre ! J'en ai retranché la tête

(*Na*), et la queue (*éon*); je ne garde que le milieu du mot, ce qui me donne le nom d'un saint de mon pays de Bretagne : saint Pol de Léon.

— Arrangement ingénieux, réplique le Zouave.

— Oui, ajoute Raoul souriant. Mais voici une jolie allée pour nous mener jusqu'au fond de la gorge, jusqu'à l'eau du gave. C'est d'en bas qu'il faut admirer l'incroyable légèreté de cette arche. Dépêchons-nous.

— A d'autres ! répond Stanco. J'ai déjà joui de ce spectacle cinq ou six fois. Je reste en haut avec M. Pol.

Le jeune Paul n'aspire qu'à dégringoler ; mais le prudent Zouave hoche la tête :

— Venez donc, lui dit Raoul, c'est une descente ; vous aimez beaucoup descendre.

— Sans doute, répond le Zouave, mais il faudra remonter.

— Qu'importe ! D'ailleurs ces rampes sont très douces. gazonnées, fleuries ; on y trouve même des fraises.

Le Zouave se résigne ; il suit Raoul et Paul ; un quart d'heure plus tard il reparaît, essoufflé et enchanté.

Pendant ce quart d'heure d'attente, Pol, le futur docteur, a donné gratis une consultation à Stanco. Pol, le poitrinaire. trouve que Stanco a chétive mine. — Croyez-moi, lui dit-il, mangez des rognons en brochette. Rien de pareil pour vous refaire l'estomac. Point de drogues ; grand air, exercice modéré, rognons en brochette. Voilà mon ordonnance.

Adieu, monsieur Pol. Tâchez vous-même de suivre une ordonnance si sage. Puissiez-vous, à notre retour d'Héas, n'avoir plus cette apparence d'outre-tombe, ce visage frère de la mort !

Le pont Napoléon nous permet de passer sur la rive droite du gave. Pour revenir à Luz, au lieu de suivre la grande route, la route directe, nous grimpons par le sentier qui gravit vers la chapelle de *Solférino*. Charmant sentier, agréables ombrages, buissons parfumés de fleurs. Au bord d'un versant gazonné, rencontre de deux bambines bambinettes : l'aînée n'a pas deux ans, l'autre sort des langes. Tête nue, cheveux bou-

clés, pieds nus, — quels petits pieds ! — elles se tiennent par la main et nous regardent avec de grands yeux. Elles sont debout, sur l'extrême sommet de la pente, pente très rapide ; si elles glissent, où rouleront-elles ?

— Quelles géantes ! s'écrie Paul ravi. Pourvu qu'elles ne tombent pas !

— Prenez garde, les toutes petites, dit Raoul, n'allez pas par là.

Mais les deux mignonnettes n'ont encore entendu que l'idiome de leur maman ; elles s'imaginent sans doute que Raoul leur parle un patois barbare, et elles s'épanouissent dans un joyeux éclat de rire. De peur de les épouvanter, nous sommes obligés de les laisser là, au bord du précipice, sur leurs petits pieds nus, se tenant par la main.

Notre sentier s'élève jusqu'à un mamelon. Sur ce mamelon est construite la *chapelle de Solférino ;* elle remplace un antique ermitage où vécut plus d'un saint ermite. En face, à l'extrémité du mamelon, se dresse une pyramide funéraire ; sous ce monument reposent les restes d'un vénérable capucin. le père Ambroise de Lombez, mort à Saint-Sauveur, au siècle dernier, et enterré d'abord dans l'église de Luz. Son corps a été transporté ici par ordre de Napoléon III. A la porte de la chapelle, une vieille vend des cierges et des images. Stanco achète le portrait du Père de Lombez.

— C'est six sous, dit la vieille.

— Six sous ? A deux sous, ce serait moitié trop cher.

— Six sous !

Stanco paie ; il paie toujours. Sur ce marché il perd au moins cinq sous ; il y gagne une douzaine de plaisanteries que ses compagnons lui octroient *gratis*.

Du mamelon de Solférino, la vue est ravissante. A gauche, la belle montagne de Saint-Sauveur, avec ses prairies, ses cultures, ses bois, ses pentes multiples, les unes inondées de lumière, les autres noyées dans l'ombre. A droite, la vallée du Bastan et ses montagnes aux flancs sauvages ; en bas, le vallon de Luz, ses riches pelouses, ses hauts peupliers, ses noyers touffus, au pied desquels court le gave dont la voix sonore

monte vers nous ; en face, à l'horizon, des crêtes dentelées, des sommets au manteau de neige, des pics audacieux, se perdant jusque dans la nue.

Lundi, 7 août. — LE CHEMIN DE GAVARNIE. — En route pour Gavarnie ! Gardons pour le retour l'ascension du Bergons. Cinq lieues de Luz à Gavarnie. Pour des marcheurs si bien entraînés, c'est une bagatelle. La route n'a qu'un défaut à nos yeux, elle est trop savamment tracée, trop large, trop aplanie ; les voitures y roulent à l'aise. — Ah ! gémit Stanco, quelle différence avec mon premier voyage ! De Luz à Gavarnie on ne pouvait aller qu'à pied ou à cheval ; encore fallait-il un cheval de montagne ; une bête des plaines eût refusé de se risquer à travers cette gorge perdue ; jamais elle n'eût osé franchir le *Pas de l'Échelle*, le pont de *Sia*, les *Spelungues*, le pont *Desdouroucat*, l'abrupt couloir de *Gèdre*, les formidables éboulements du *Chaos*. Aujourd'hui les touristes vont à Gavarnie en calèche ! — C'est un grand progrès, disent les hôteliers. — C'est un grand malheur, répondent les vrais amants de la montagne.

En dépit de la *civilisation*, le chemin actuel offre de magnifiques et sauvages beautés : des gorges, des défilés, des abîmes, un torrent qui mugit, des rocs suspendus, des monts menaçants ; d'autres monts fendus, brisés, renversés ; et au milieu de tout cela des eaux bondissantes, des ruisseaux étincelants, des cascades retombant en gerbes splendides et en poussière de vapeur, des cascatelles glissant mollement sur la roche polie : on dirait des rubans d'argent qui ondulent à la brise.

A Gèdre, halte d'une demi-heure. Raoul et Paul vont visiter la grotte *Palasset*. Stanco et le Zouave prétendent avoir vu déjà assez de grottes ; ils se reposent. Stanco discute une question grave : C'est à Gèdre que débouche la vallée d'Héas ; faut-il prendre cette vallée et arriver ainsi sans plus de circuits, au but de notre pèlerinage ? Nous irions ensuite d'Héas à Gavarnie. — Irons-nous, au contraire, à Gavarnie tout

d'abord, puis de Gavarnie à Héas? Des deux côtés il y a certains avantages. Quand Raoul et Paul reviennent de leur grotte, la proposition est mise aux voix. La majorité vote pour Gavarnie. Nous verrons donc ce soir la fameuse cascade, le Marboré et la Brèche de Roland.

En marche! Vingt minutes plus loin, nous entrons dans le *Chaos*. Un contre-fort du Coumélie s'est effondré là autrefois. La masse de la montagne s'est précipitée en avalanche, et nous en contemplons les débris : un affreux chaos vraiment! Roches broyées, fracassées ; blocs monstrueux, épouvantables, dans la plus effrayante confusion. En face, l'immense escarpement, morne, triste, nu, qu'on nomme si justement le *mont Sinistre*. Quelles horreurs! aujourd'hui surtout qu'un brouillard gris voile le soleil, jette sur ces ruines gigantesques un manteau sombre et, nous cachant les sommets, nous laisse nous imaginer qu'ils sont sans limites. Le cœur se resserre et l'âme frissonne : « Une montagne ruinée est plus désolée que toutes les ruines humaines. »

— Passons vite, dit Stanco. Regardez pourtant ce rocher, ami Paul ; voyez-vous ces creux dans la pierre?

— Oui.

— Eh bien, assurent les montagnards, c'est l'empreinte des pieds du cheval Bayard, le célèbre coursier du paladin Roland. Bayard, s'élançant du glacier de la Brèche, a sauté jusqu'ici. Notez que d'ici à la Brèche de Roland il y a, en ligne droite, quatre bonnes lieues, et une différence de hauteur d'au moins dix-sept cents mètres.

— C'est cette brèche que Roland tailla à coups d'épée?

— Oui, avec sa bonne épée Durandal, un acier bien trempé!

— J'aime cette légende-là, ajoute Paul ; je l'ai lue et relue avec un vrai plaisir. J'étais content d'entendre Roland blessé à mort, et, ne pouvant briser Durandal, s'écrier qu'il ne la laisserait pas tomber aux mains des mécréants. Il la lança dans un abîme sans fond.

Du Chaos à Gavarnie la distance n'est pas longue. Avant de gagner l'hôtel, nous jetons un premier coup d'œil sur le Cirque.

les tours et les glaciers du Marboré. Une rafale vient d'enlever le brouillard et, sous les derniers rayons du soleil, neiges et glaces resplendissent. C'est féerique. Demain matin nous irons jusqu'à l'extrémité du Cirque, nous foulerons sous nos pas les ponts de neige, et la célèbre cascade nous rafraîchira de son embrun. Après quoi, nous partirons pour Héas.

(*La fin prochainement.*) L'abbé Victor MARTIN.

CHRONIQUE DES FACULTÉS

Saint Thomas d'Aquin est, après la Vierge Immaculée, le patron des Facultés catholiques de l'Ouest et spécialement de la Faculté de théologie. Le mardi 7 mars, sa fête était célébrée dans la chapelle des Internats. A cinq heures du soir, devant les professeurs et les élèves, le R. P. dom Cabrol, prieur de Solesmes, professeur d'histoire et de patristique, prononçait le panégyrique du Saint. Dans un discours élevé et pratique, il nous le montra comme notre modèle dans la *science* et dans la *sainteté*.—Le salut du Très-Saint-Sacrement termina cette fête intime.

***

Quelques jours auparavant, le dimanche 26 février, dans cette même chapelle, la *conférence Saint-Louis* était réunie. M. René Bazin, son directeur, dans le voyage qu'il fit à Rome en décembre 1892, avait obtenu de Sa Sainteté Léon XIII la faculté, pour les membres de la Conférence, de gagner l'indulgence plénière à l'occasion du jubilé pontifical. Directeur et étudiants n'avaient garde de négliger cette insigne faveur. En conséquence, ils se réunirent, ce jour-là, autour du R. P. Lal-

lemand, prédicateur de la station de carême à la cathédrale, pour prier aux intentions du Souverain Pontife. Le prédicateur, dans une aimable allocution, leur parla des bienfaits de l'enseignement supérieur chrétien.

***

Le samedi 4 mars et le vendredi de la semaine suivante. c'était une soirée profane. Sous la direction du R. P. Poulain. les élèves des Facultés catholiques donnèrent une séance récréative, au profit des pauvres secourus par leur Conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Devant le très modeste théâtre dressé dans la bibliothèque du palais universitaire, se pressait, une assistance nombreuse et choisie. Les acteurs furent dignes de l'assemblée : saynètes, monologues, chansonnettes, morceaux de musique savants et variés, et la pièce qui termina la séance, tout fut interprété avec distinction, exécuté avec un goût parfait.—La collecte, m'a-t-on dit, fut abondante. Non plus que les assistants, les pauvres ne se plaindront pas.

***

La Faculté des Sciences a vu grossir le nombre de ses professeurs. M. l'abbé Rondeau, professeur à l'Externat Saint-Maurille, a été adjoint au professeur de géologie, M. l'abbé Bardin. Les études de M. l'abbé Rondeau, commencées depuis bien longtemps, l'avaient préparé à cette fonction. J'aurai bientôt, du reste, l'occasion de vous parler de ses travaux géologiques.—A notre nouvel auxiliaire, nous adressons les plus aimables souhaits de bienvenue.

***

J'ai fait, comme d'habitude, ma cueillette parmi les ouvrages de nos professeurs et des anciens élèves, et je vous l'apporte.

Voici, tout d'abord, un travail, en cours de publication, du R. P. Poulain, sous-directeur aux Internats. Les Carmélites de Paris ont publié une traduction nouvelle des œuvres de saint Jean-de-la-Croix, à propos de son centenaire [1]. Le P. Poulain a commencé d'en rendre compte dans le *Messager du Sacré-Cœur*, de Toulouse.

Le sujet est intéressant et important : ainsi que le disait le vénérable Jean de Saint-Samson, « la théologie mystique n'est pas autre chose que Dieu ineffablement perçu ». Mais il est aussi très difficile ; d'autant plus que, dans l'espèce, saint Jean-de-la-Croix est plus obscur que sainte Thérèse. Le P. Poulain analyse son livre avec une clarté remarquable. Je ne fais que vous annoncer ce travail, dont deux articles seulement ont paru, me réservant de lui consacrer, à la fin, une étude plus complète.

Vous avez lu, peut-être, dans le *Correspondant*, la dernière œuvre de M. René Bazin ? Si non, je suis heureux de vous signaler *Madame Corentine* [2]. C'est un gracieux roman, et très pur, comme tous ceux que M. René Bazin a écrits, d'une touche vigoureuse et chaude; il est tout ensemble très idéaliste — en cela il ressemble à ses aînés — et plus près que les autres de la réalité. On dirait que c'est une nouvelle manière du conteur. Lisez ce livre; vous qui avez lu les autres productions de l'aimable écrivain, vous jugerez que je ne vous ai pas trompés. — Maintenant, de vous conter cette histoire simple et touchante, ce serait peine perdue; analyser un roman, c'est le déflorer. J'aime mieux vous citer ici une page, très grave, où M. Bazin évoque les souvenirs chrétiens de l'antique Bretagne, à propos de saint Guénolé.

« ..... Comme ils étaient nombreux dans la rudesse des temps païens, ces jeunes hommes, fils de pères grossiers et de mères délicates, qui conservaient de l'un le goût des longues courses et des navigations à l'aventure, et développaient l'ins-

[1] Paris, Oudin, 1891, 4 vol. in-12. Prix : 15 fr.

[2] Je la signalerai de nouveau, quand sera publié le volume. Cette publication est annoncée pour les premiers jours d'avril.

tinctive pureté de l'autre jusqu'au renoncement du cloître ! On les voyait passer, amaigris par le jeûne et rayonnants de visage, au lendemain des douleurs publiques, soit des rencontres d'hommes d'armes, soit des pestes, soit des pillages qui laissent les maisons vides et les champs sans moissons. Pour les deuils, pour les querelles entre frères, pour les enfants premiers-nés emportés dans leur fleur, on les appelait en hâte. Ils venaient, ils consolaient, et parfois rendaient toute la joie perdue en ranimant les morts. Puis ils s'en allaient, ayant peur d'eux-mêmes et des louanges du monde. Ils retournaient au monastère, dont la porte s'ouvrait sur plusieurs lieues de landes ou devant la mer infinie. Parfois ils prenaient un pain d'orge, leur bourdon, un livre de chant, et, montant sur une barque, ils allaient à la recherche des îles, encore plus loin des hommes, encore plus près de Dieu. Et leur cœur était ravi dans le bruit des vagues. Et l'instinct profond de leur race chantait en eux, parmi les écueils..... »

Le R. P. dom Cabrol a publié tout récemment la vie de dom Pitra, *il cardinale nero,* qui a été l'une des gloires, en notre temps, de l'ordre monastique et, tout spécialement, de la congrégation bénédictine [1]. C'est, en effet, la vie d'un prêtre, d'un moine, d'un savant, d'un homme qui a été mêlé à quelques-uns des événements les plus importants de l'histoire religieuse contemporaine. L'auteur explique ainsi, dans sa préface, le grand intérêt qui s'attache à cette vie si longue et si bien remplie. Cette citation, assez étendue, me dispensera de vous analyser son œuvre.

« ..... Les personnes qui ne connaissent le cardinal Pitra que par ses ouvrages s'imaginent trop facilement que sa vie a été remplie tout entière par le travail assidu de la cellule, et qu'on n'y saurait trouver la matière d'une histoire. La suite prouvera que cette opinion n'est pas entièrement juste. Que les recherches scientifiques occupent dans l'existence du cardinal

[1] *Histoire du cardinal Pitra.* Paris, Victor Retaux, libraire-éditeur, vol. in-8° de xxii- 432 pages.

Pitra une place importante, la place principale si l'on veut, nous n'y contredirons pas. Nous ajouterons même que ce n'est pas là le moindre intérêt de cette vie : suivre dans l'histoire de la science et de l'érudition au XIXe siècle la trace laissée par le cardinal Pitra, résumer les résultats de ses recherches ou de ses découvertes, en préciser la portée et en apprécier l'influence sur le mouvement scientifique contemporain, se rendre compte de sa méthode de travail et de la nature de ses facultés, c'est une partie du programme que l'historien du cardinal Pitra doit s'efforcer de remplir, et, s'il réussissait dans cette tentative, il faut avouer qu'il aurait l'avantage d'initier bien des lecteurs aux secrets de l'érudition, de leur révéler comment naît et se forme un savant. Ce domaine de la science ecclésiastique, le cardinal Pitra l'a parcouru dans tous les sens : archéologie, épigraphie, histoire littéraire et théologique, droit canonique, paléographie, métrique, il n'est aucun de ces terrains sur lesquels le savant bénédictin n'ait poussé quelque pointe hardie.

« Mais l'homme n'est pas tout entier dans ses livres. Il est peu de vies plus variées et plus intéressantes en elles-mêmes que celle de cet humble moine qui a été mêlé à plusieurs événements de l'histoire religieuse du XIXe siècle et a connu les hommes les plus en vue du parti catholique, Montalembert, Lacordaire, Parisis, de Falloux, les Veuillot, du Lac, Gousset, don Guéranger surtout. Ses lettres fourmillent de renseignements nouveaux sur plusieurs affaires importantes de notre histoire contemporaine, les origines du catholicisme libéral, la loi d'enseignement, la question des classiques..... Sa vie est liée à celle d'une congrégation bénédictine dont il a été l'un des premiers membres et qu'il a servie avec un dévouement absolu. Il a visité les pays les plus divers, l'Angleterre, la Hollande, l'Autriche, la Russie ; c'est un voyageur aimable et un artiste qui, tout en fouillant les archives et les bibliothèques, sait étudier les mœurs des habitants, pénétrer le génie d'un peuple et décrire avec vigueur et coloris les paysages d'une contrée. Revenu à Rome après ses voyages, il a vécu pendant plus de vingt ans comme cardinal *de curie, di curia ;* et cette

partie de sa vie, pour laquelle nous n'avons pas ménagé les détails techniques, nous fera pénétrer dans un monde dont l'étude, très attachante en elle-même, a eu de tout temps le privilège d'éveiller la curiosité des étrangers.

« La vie de ce saint cardinal, de ce fervent religieux si attaché aux devoirs de son état, qui en a si bien connu l'esprit et pratiqué les vertus, a aussi un intérêt d'édification qui, pour bien des lecteurs, sera, nous le désirons, le principal attrait de cette biographie. »

Après cet exposé, dom Cabrol ajoute : « Si donc ce livre ne parvient pas à captiver l'attention de ceux qui en auraient entrepris la lecture, la faute en devra être pleinement attribuée à l'auteur. » Que le modeste et savant auteur se rassure : son livre est aussi attrayant qu'instructif.

Les Bénédictins de nos jours ne sont pas indignes de leurs devanciers ; ils conservent sagement, par leur érudition et par leur travail, l'héritage d'honneur que ceux-ci leur ont transmis. Vous avez appris, sans doute, que dom Cabrol, avec d'autres religieux de Solesmes, rédige le *Mois bibliographique* annexé à la revue *le Prêtre*, de M. l'abbé Jaugey [1]. — Et voilà que Ligugé s'élance dans la même voie, avec le *Bulletin catholique des Revues et des Livres*. — Tous nos vœux suivent ces excellents travailleurs.

A côté des ouvrages des maîtres, je place ceux d'un ancien élève, qui honore la Faculté des lettres. Le R. P. Suau, S. J., licencié ès lettres, fait paraître, ces jours-ci, chez Desclée, Brouwer et Cie, l'histoire du bienheureux Rodolphe d'Acquaviva et de ses compagnons, martyrs [2].

Cette histoire n'avait jamais été écrite en français. L'auteur a eu, pour la traiter, beaucoup de documents inédits qui donnent

[1] Le premier numéro est paru en mars.

[2] Beau volume in-8°, de 200 pages, avec cartes et dix-huit gravures. Broché : 2 fr. L'auteur publie, également chez Desclée, un résumé de cet ouvrage, petit in-18, sous couverture parchemin. Prix : 40 c.

à son récit un grand intérêt historique. Rien n'est plus touchant, d'ailleurs, que la vie de ce Rodolphe, dont la jeunesse est comparable à celle de saint Louïs de Gonzague, et dont l'apostolat nous transporte à Fatehpour, en pleine cour du grand Mogol Akbar, dont aucun Européen n'a pu, avant lui, nous parler en témoin. — Je souhaite cordialement à ce livre, dont une belle illustration relève la valeur, de se répandre beaucoup, afin de faire connaître et aimer, comme ils le méritent, les cinq nouveaux martyrs que Léon XIII va tout prochainement béatifier.

Je ne veux pas quitter le R. P. Suau, sans réparer un oubli. Il y a deux ans, il publiait, à la librairie Retaux-Bray, un ouvrage que j'ai omis de vous présenter : Mgr Alexis Canoz, S.J., *premier évêque de Trichinopoly* (1805-1883) [1]. Pour le recommander à nos lecteurs, je n'ai qu'à citer quelques passages d'une lettre que Mgr Bonjean, archevêque de Colombo, adressait à l'auteur :

« ..... Les actions de grâce des missionnaires des Indes vous sont dues, pour avoir si bien fait revivre dans ces pays la sympathique figure du vénérable restaurateur de la mission du Maduré. Dans cette laborieuse existence de missionnaire, prolongée cinquante ans, nous avons le modèle de l'homme apostolique...

« Les amis des Missions y verront avec une grande édification que les missionnaires des temps modernes n'ont pas dégénéré de leurs devanciers... Mais c'est surtout comme chapitre de l'histoire ecclésiastique des Indes au XIXe siècle que cette vie du saint évêque a de l'importance... De nos jours, Dieu a suscité de grands évêques, comme le vénérable Mgr Bonnand et Mgr Canoz, pour relever l'Église des Indes de la profonde abjection où l'incurie l'avait réduite. Il est bon que l'on sache à quel prix cet heureux développement a été acheté... L'histoire impartiale rendra un jour à chacun ce qui lui est dû, et cette belle biographie aura sa part dans le triomphe de la vérité et de la justice. »

Tous les lecteurs seront de l'avis de Mgr Bonjean. Ils pren-

[1] Volume in-8e, avec portrait et carte. Prix : 5 fr.

dront grand intérêt aux choses que leur raconte le jeune écrivain, et ils goûteront son style aimable, d'une allure si souple et si élégante. — Les abonnés de la Revue, du reste, auront le plaisir de le goûter ici-même. Le P. Suau les y entretiendra bientôt des *cosas de España*.

***

Je vous signale, en passant, les visites que M. Baugas, professeur à la Faculté de droit, a commencé de faire avec les élèves du cours d'économie politique. La première a été pour la corderie de M. Bessonneau, à Angers. Bientôt, les visiteurs iront à Nantes. D'autres excursions, intéressantes et fort instructives, sont annoncées. J'y reviendrai, dans quelques semaines, avec plus de détails.

***

Je n'ai point à vous apprendre le grand deuil qui vient d'affliger l'Église de Rennes. La ville et le diocèse ont fait à S. E. le cardinal Place, mort le dimanche 5 mars, de magnifiques funérailles. — Les Facultés catholiques de l'Ouest étaient représentées, dans le cortège funèbre, par le recteur, Mgr Maricourt, par M. l'abbé Pasquier, doyen de la Faculté des lettres, et M. Henry, professeur à la Faculté de droit, remplaçant M. Gavouyère, le doyen, empêché de s'y rendre pour cause de santé. Au nom de tous, nos délégués sont allés déposer sur le cercueil de l'éminent défunt l'hommage de nos respects et de notre profonde reconnaissance. Est-il besoin de rappeler ici qu'il fut pour l'Université catholique de l'Ouest un protecteur aimable et tout dévoué ? On se souvient avec quel empressement il seconda les efforts de M. l'abbé Bourgain, pour le

développement de l'*Association de patronage* dans son diocèse. Et, tout dernièrement, nous lisions la belle lettre qu'il envoyait, jointe à sa généreuse aumône pour la *chaire Freppel*. Je veux vous la transcrire ; il me semble qu'elle est pour nous comme le testament amical du regretté défunt.

« Rennes, le 26 novembre 1892.

« Monseigneur [1],

« J'ai reçu la lettre qu'ont signée avec vous les membres du Conseil des Facultés catholiques d'Angers et par laquelle vous me faites connaître que, répondant à un désir souvent manifesté de tous les points de la France, vous vous proposez d'ouvrir une souscription pour la fondation d'une chaire qui portera le nom de Mgr Freppel.

« Je ne peux qu'applaudir à ce projet, et je fais, avec toute la vivacité des sentiments que m'inspirait Mgr Freppel et du religieux intérêt que je porte à notre Université catholique de l'Ouest, son œuvre glorieuse, des vœux pour un succès dont je ne doute point.

« L'illustre et regretté évêque a tous les titres à un hommage qui ne sera que l'acquit d'une dette ; et je partage avec vous la confiance que tous ceux qui admiraient et qui ont pleuré l'éloquent et intrépide revendicateur par la plume, par la parole et par les œuvres, des droits et des libertés de l'Église et de la conscience, tiendront à honneur de s'y associer.

« Je mets à votre disposition une somme de 1,000 francs, en regrettant de n'être pas à même de faire davantage.

« Veuillez, etc.

« CH.-PH., cardinal PLACE,

« Archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo. »

***

On disait, dans l'ancienne monarchie : « Le roi est mort ; vive le roi ! » La mort du cardinal Place n'a pas laissé vacant

[1] Mgr Maricourt, recteur des Facultés catholiques de l'Ouest.

le siège de Rennes. Nous présentons à Mgr Gonindard, le nouvel archevêque de Rennes, de Dol et de Saint-Malo, nos vœux les plus respectueux, et nous lui souhaitons de longs jours dans l'exercice de sa charge. Nous savons qu'il sera pour nous dans l'avenir, comme il fut toujours par le passé, un ami dévoué et un ferme protecteur. Pour nous assurer dans cette croyance, il n'est que de nous rappeler les paroles aimables qu'il adressait aux professeurs et aux élèves des Facultés catholiques, dans l'Oraison funèbre de Mgr Freppel.

***

Je vous ai entretenus, il y a quelques mois, de la souscription pour la *chaire Freppel,* en vous donnant ici, tout au long, l'appel du comité. Je n'y reviens aujourd'hui que pour remercier les journaux de Paris, l'*Univers, la Croix*, *le Monde,* qui ont bien voulu être nos interprètes et transmettre cet appel à leurs nombreux lecteurs.

***

Enfin, je vous avais promis de vous donner la liste des comités et des souscripteurs pour l'*Association de patronage*. Je tiens aujourd'hui ma promesse. Non pas entièrement, toutefois ; d'abord, parce que cette publication nous prendrait trop d'espace ; ensuite, parce que l'Association n'est pas encore établie complètement dans l'Ouest. Je vous donnerai les listes à mesure qu'elles me parviendront complètes, ou à peu près, pour chaque diocèse.

Je commence par Angers, laissant de côté, pour ce diocèse, le comité des dames patronnesses et les adhésions qu'elles recueillent en ce moment.

DIOCÈSE D'ANGERS

BIENFAITEURS

	fr.
MM. Général marquis d'Andigné, sénateur	600
Baugas, propriétaire, Cholet	100
Berger, député, Saumur	100
Blavier, sénateur	100
Benoist Lucien, Angers	100
Berthelot	100
Mme Bricard	100
MM. de la Blottais, conseiller général	100
Vicomte de la Bourdonnaye, député	100
Mme la vicomtesse des Cars	100
M. comte de Castries, conseiller général, le Louroux-Béconnais	100
Mgr Chesneau vicaire capitulaire, Angers	100
Mme de Clavières	100
MM. Léon Cosnier, Angers	100
Courtois, avocat	100
De Chemellier	100
Fairé père, député	100
Farge, docteur en médecine	100
Fourrier, notaire	100
Grimault, chanoine	100
Gain, avocat, conseiller municipal	100
Godard, père et fils, banquiers	100
Mme Hersart du Buron, Angrie	100
MM. F. de Hargues, Cholet	100
l'abbé Jouitteau, Angers	100
Mme Yves Jallot, Angers	1,000
MM. Vicomte de la Grandière, Angers	100
De Kergos, Angers	100
Lelong, avoué à la Cour, Angers	100
MM. Leroyer, aumônier des Augustines, Angers	100
Merlet, sénateur, Angers	100
Comte de Maillé, député, La Jumellière	100
Mgr Maricourt, doyen du chapitre, Angers	100
Neveu, notaire honoraire, Angers	100
MM. Neveu, ingénieur, Angers	100
Nœttinger, Vern	100
Mlle Nœttinger, Vern	100
Mgr Pessard, vicaire capitulaire Angers	100
MM. Pellaumail, filateur, Cholet	100
Pinier, chanoine honoraire, Angers	100
Pasquier, chanoine, Angers	100
Religieuses de la Pommeraye	1,000
Roques, architecte, Angers	100
Mme la baronne de Romans, Angers	100
Robert-Jallot, Angers	100
MM. De Soland, député, Angers	100
Soudée, avoué, Angers	100
Mme la comtesse de Saint-Pern, Angers	100
MM. Thibault, secrétaire de l'évêché, Angers	100
Trimoreau, prêtre, Angers	100
Tessié de la Motte, Angers	100
Comte de Terves, député, Grez-Neuville	100
Baron de Villebois, La Ferrière	100
Comte H. de Villoutreys, Pouancé	100

ASSOCIÉS

	fr.
MM. Allard, conseiller municipal, Angers	20
Arthuis, aumônier du Bon-Pasteur, Angers	20
Arthuis, vicaire à Sainte-Thérèse, Angers	20
Auffray, professeur à Saint-Urbain, Angers	20
Affichard, avocat, Angers	20
André Jules, Angers	20
Albert	20
Albert, avocat	20
Aguilé, négociant, Cholet	20
Baron d'Alès	20
Comte d'Andigné, Segré	20
Bachelot, curé de Saint-Serge	20
Bardy, expert	20
Barrault, chanoine	20
Baudry, vicaire à Notre-Dame	20
Bazin, curé de la cathédrale	20
Ambroise Bazin, négociant	20
Béduneau, aumônier de la Retraite	20
Bodet, professeur à Saint-Urbain	20
Bonnamy, curé de Saint-Jacques	20
Bessonneau, filateur	20
Boucherie, professeur à Mongazon	20
Bouchet, professeur à Saint-Urbain	20
Bougère Laurent, conseiller municipal	20
Bréchet, aumônier des Ursules	20
Brétaudeau, vicaire à la Trinité	20
Brisset, chanoine honoraire	20
Brossard, aumônier de Bellefontaine	20
Bizard, notaire honoraire	20
MM. Buchet, aumônier	20
Benoist, prêtre retraité	20
Bernier, ingénieur	20
Bellanger, avocat	20
De Bréart de Boisanger	20
De Bermond de Vachères	20
Mlle Bellouis	20
MM. Comte Christian de Bernard	20
Brard, à Bouillé-Ménard	20
Bouyer, vicaire à Notre-Dame de Cholet	25
Bonnet, négociant, le Longeron	20
Mme Boutrais, Angers	20
Mme Bourcier-Retailleau	20
Mlle Agathe Bonnet. Cholet	20
MM. Ballu, vicaire à Pouancé	20
Baron de Boisaubin, Angers	20
Blanchet, notaire	20
Bodinier, conseiller général	20
Baron, conseiller général, Cholet	20
Bénaitreau, aumônier, Cholet	20
De la Bévière, Angers	20
Dr Bernard, le Lion-d'Angers	20
Comte de Beaumont, conseiller général	20
M. de la Borde, Segré	25
R. de la Borde, Segré	20
Comte de Blois, conseiller général, Durtal	20
Mme la marquise de Civrac, Beaupréau	20
MM. Caillard, pharmacien	20
Chalubert, aumônier du Bon-Pasteur	20
Chaplain, chanoine	20
Cherruau, chanoine	20
Conrairie, professeur à Mongazon	20
M. de Coutailloux	20
Chasle, notaire	20

	fr.
MM. Chasle, professeur à Saint-Louis, Saumur	20
Creusé, imprimeur-libraire, Angers	20
Couchot	20
Coutolleau, armurier	20
Catroux, ancien percepteur	20
Chevalier, chanoine, curé de Daumeray	20
De Coulonge, la Chapelle-Saint-Laud	20
Chartier, la Chapelle-Saint-Laud	20
Caillé, avoué, Cholet	25
Baron de Candé, Segré	20
Cornilleau, vicaire à Saint-Pierre, Cholet	20
Mme Coutret, Angers	20
MM. Davaux	20
Denéchère, vicaire à Saint-Serge	20
Dillé, aumônier de Bellefontaine	20
Dionneau, professeur à Mongazon	20
Dubillot, curé de Saint-Léonard	20
Dubois, chanoine	20
Dubré, professeur à Saint-Urbain	20
Dru, agent principal d'assurances	20
Debrais Cyprien, négociant	20
Dixneuf, aumonier de la Retraite, Cholet	20
Mlle Dumont, Angers	20
MM. Descoings, médecin, Beaulieu	20
Daunou, pharmacien, St-Georges-sur-Loire	20
D'Espinay, ancien conseiller, Angers	20
Fournier, ancien conseiller	20
De Farcy Louis	20
De Farcy Maurice	20
Fonteneau, notaire honorre	20
Fonteneau Léon, étudiant.	20
Forest, notaire, Segré	20
Mme de Fouchier	20
MM. Gallard, aumônier de l'Oratoire	20
Gardais, supérieur de St-Maurille	20
MM. Gelineau, vicaire à la cathédrale	20
De Genevraye, ancien conseiller	20
Girault, professeur à Saint-Urbain	20
Gouamier, chanoine	20
Goupil, chanoine	20
Gouby, supérieur de St-Urbain	20
Goupil, vicaire à Saint-Laud	20
Goupil, professeur à Mongazon	20
Guérin, professeur à Saint-Urbain	20
Guillotteau, chanoine	20
Guion, vicaire à Saint-Serge	20
Mme la vicomtesse de Gargilesse, Angers	20
Mme veuve Guibourd	20
MM. Goislard, ancien étudiant.	10
De Gouvello, capitaine au 135e de ligne	20
Grellier, curé de Notre-Dame de Cholet	20
Gagneux, entrepreneur, La Pommeraye	20
De la Garoulaye, Combrée	20
Baron de la Grandière, Saint-Pierre-Montlimard.	20
Girard, notaire, Mozé	20
Guillois, négociant, Beaufort	20
Hublot, curé de Sainte-Thérèse	20
Huré, vicaire à Sainte-Madeleine	20
Halopé	20
Hy, aumônier de l'hospice, Chemillé	20
Hogu, libraire	20
Hilaire, prêtre retraité, Beaufort	20
Jac, ancien premier président, Angers	20
Jannet, aumônier de Ste-Marie	20
Jaudouin, professeur à Mongazon	20
Mme veuve Jamin Louis	20

	fr.
MM. Jamin René, séminariste..	20
Jacob, ancien notaire, La Pommeraye.....	20
Joret, vicaire à Saint-Joseph	20
Lair, ancien conseiller	20
Lambert, professeur à Mongazon.....	20
Lecacheur, supérieur des Sœurs de Sainte-Anne...	20
Ledoyen, supérieur de Mongazon	20
Lefèvre, professeur à Mongazon	20
Legeay, aumônier de Ste-Marie.....	20
Lelièvre, ancien président du tribunal.....	20
Leroy, vicaire à Saint-Jacques	20
Levoyer, chanoine	20
Lachèse Paul, imprimeur..	20
Lachèse Maurice.....	20
Cassin de la Loge.....	20
Loyer, Cholet.....	20
Levesque, négociant.....	20
Lapie.....	20
Laroche	20
Laboë, notaire.....	20
L'abbé Logé, à Bégrolles..	20
Lusson, La Pommeraye...	20
Scévole de Livonnière, conseiller général, Beaufort	20
Mme E. Lachèse.....	20
Mlle de Lostange.....	20
M. Letort, Candé..... . .	20
Mlle du Landreau, Beaufort ...	20
Mlle E. Laurentin, Cholet.....	25
MM. Malsou, curé de la Trinité	20
Marais, aumônier de St-Julien.....	20
P. Mesnard, chanoine.....	20
Mme Meauzé.....	20
MM. Maupillier, notaire, Thouarcé.....	20
Mabille, Coron.....	20
Meignen, Clamens et Bordereau	20
Vicomte René de Maquillé, Morannes	20
Baron de Monticourt, Juigné-Béné	20
Morin, avocat, bâtonnier..	20
MM. René Neveu, avocat.....	20
Olivier, professeur à Saint-Maurille.....	20
Olivier, aumônier à Mongazon	
Mme Victor Pavie.....	20
MM. Eusèbe Pavie, ancien magistrat.....	20
Théodore Pavie.....	20
Mlle Perrigault.....	20
MM. Parent, aumônier, La Membrolle	20
Penot, curé de St-Joseph..	20
Pessard, curé de Sainte-Madeleine	20
Petiteau, vicaire à la cathédrale	20
Pineau, id.....	20
Pineau, aumônier de St-Nicolas.....	20
Planchenault, ancien conseiller	20
Portais, chanoine.....	20
Préaubert, professeur à Mongazon	20
Précloux, vicaire à Montreuil-sur-Maine	20
De la Perraudière, Jarzé. .	20
Mlles Passe, Juigné-Béné.....	20
MM. comte Ch. de Quatrebarbes, Morannes.....	20
Raffegeau, vicaire à St-Pierre, Cholet.....	20
Zacharie du Reau.....	20
Rebondy, économe de Mongazon	20
Rethoré, aumônier des Servantes du T.-S. Sacrement	20
Riobé, professeur à Mongazon	20
De Rochebouët, conseiller général.....	20
Rochepeau, vicaire à St-Joseph	20
Rogeron, chanoine.....	20
R. Richou, Angers.....	20
Mme Robert-Bailly	20
Mme Rozé	20
Mme A. Richard.....	20
MM. Ribourg, Chemillé.....	20
A. Rondeau, avoué, Cholet	20
Ricou, avoué	20

	fr.
MM. Sécher, supérieur de Saint-Charles	20
Sorin-Laroche	20
Seigneret, chanoine	20
Serrant, professeur à l'École Saint-Aubin	20
Simon, curé de St-Laud	20
De Tarlé, conseiller municipal	20
Tardif, vicaire	20
Téton, curé de Notre-Dame	20
Mme de Terrasson, Durtal	20
MM. R. Toutain	20
Abbé Uzureau, École Saint-Aubin	20
Velé, architecte, conseiller municipal	20
Marquis de Villoutreys, Chaudron	20
R. de Villette, le Lion-d'Angers	20

Voici maintenant la liste des comités et des souscripteurs. pour les arrondissements du diocèse de Rennes, moins l'arrondissement de Redon, où l'Association n'est pas encore établie.

COMITÉ DE RENNES

Président : M. l'abbé Guillois, vicaire général, supérieur du grand séminaire.
Vice-présidents : M. l'amiral comte Fleuriot de Langle ; M. Léon Hoüitte de la Chesnais.
Secrétaire : M. Barthélemy Pocquet du Haut-Jussé.
Secrétaire-adjoint : M. l'abbé Coriton.
Membres : R. P. Gilles, M. Samuel Denis.

DAMES PATRONNESSES

Présidente : Mme la marquise des Nétumières.
Vice-présidentes : Mme Paul Carron ; Mme B. Pocquet du Haut-Jussé.
Secrétaire : Mlle du Couëdic de Kérant.
Membres : Mmes la baronne d'Antin ; vicomtesse du Boberil ; marquise de la Bourdonnaye ; comtesse de Cintré ; comtesse de Ferron ; comtesse Charles Le Gonidec de Traissan ; de la Guistière : René Joüin ; G. Loüis ; comtesse de Pioger.

BIENFAITEURS

S. Em. Mgr le Cardinal-Archevêque.
S. G. Mgr l'Archevêque de Sébaste, coadjuteur.
M. l'abbé Guillois, vicaire général, supérieur du Grand-Séminaire, président du Comité.
Mme la marquise des Nétumières, présidente du Comité (1,000 fr.).
M. Aubrée, ancien notaire.
Mme la marquise de la Bourdonnaye.
Paul Carron.
R. P. Havard, supérieur de l'Instruction Saint-Martin.
M. Léon Hoüitte de la Chesnais.
Mme Joüin.
MM. le comte de Nicolay.
les directeurs du Grand-Séminaire (160 fr).
le supérieur et MM. les professeurs du collège Saint-Vincent.
Mme Terrien.

ASSOCIÉS

Anonyme (50 fr.).
Anonyme.
Mme la baronne d'Antin.
Mlle Aussant.
Mme de la Blanchardière.
M. l'abbé Blanchet, curé de Saint-Etienne.
Mme la comtesse de Cintré.
Mlle du Couëdic de Kérant.
M. l'abbé Delafosse, vicaire général.
M. Samuel Denis.
Mme Didelon de Vouges.
MM. l'abbé Durand, curé de Saint-Aubin.
l'abbé Duver, curé de Saint-Germain.
l'abbé Hévin, curé de Saint-Sauveur.
l'abbé Forget, vicaire à Notre-Dame.
M. et Mme de Foucaud.
Mme la comtesse de Ferron.
M. l'abbé Gandon, curé de Toussaint (25 fr.).
Mmes la comtesse Charles Le Gonidec de Traissan.
la comtesse de Gouzillon.
la marquise de Guer.
Guiyot.
Mmes de la Guistière.
la vicomtesse du Halgouet.
M. Labbé, chanoine titulaire.
Mme G. Louis.
M. l'abbé Michel, vicaire général.
Mmes la comtesse Elie des Nétumières
la marquise Raoul des Nétumières.
M. l'abbé Perrault, curé de Notre-Dame.
Mmes la comtesse de Pioger.
B. Pocquet du Haut-Jussé.
Mlle Ramé.
M. l'abbé Richard, vicaire général.
M. Perdrigeon du Vernier.
Mme Le Tarouilly.
M. le chanoine Thébault.
Mmes Joseph de Torquat.
Joseph Vatar, mère.
Joseph Vatar.
Claret de la Touche (10 fr.).
MM. l'abbé Brault, secrétaire de l'Archevêché (5 fr.).
l'abbé Contin, vicaire général (10 fr.).
l'abbé Lebret, secrétaire général de l'Archevêché (5 fr.).
l'abbé Rondel, vicaire à Saint-Aubin (2 fr.).

	fr.
Comte du Bot	20
M. et Mme Du Sel des Monts	10
Anonyme	5
Marquis et marquise de Visdelou	20
Comtesse de Bonteville	20
Mme Grupe	5
M. de Bourgerel	20
Anonyme	5
Vicomtesse de Boishue	200
Mme de Penguern	10
Mlle Marguerite Courné	10
M. l'abbé Guérard, vicaire à St-Germain	5
Anonyme	10
Mme Pleuvier de la Pontais	20
Mlle de la Vieuville	20
Mme Ramé	20
Mme de Torquat	20
Vicomte Alphonse Huchet de Cintré	20
M. le Dr Aubrée, Mme Aubrée	20
Mme Robiou du Pont	20
Comtesse de Lenjamet, comtesse de Coatgourden	20
Anonyme	10
Anonyme	50
Mlle de Freslon de la Freslonnière	20
Anonyme	20
M. et Mme Legeard de la Diriays	20
Anonyme	20
Mlle Bazin	20
Mlles du Boisrouvray	20
Comte et comtesse de Rengervé	20
M. Louis de Tréverret	20
M. de Rostang	50
M. Caillière	5
Mme Albert de Malherbe	20
Mme Couillard	20
Mme Guilbert	5
M. et Mme Félix de Bourgerel	5
M. et Mme de Seré	20
M. et Mme de Guibert	20
Anonyme	5
M. et Mme Porteu de la Morandière	20
Mme de la Borderie	20
Anonyme	5
Comte et comtesse Anatole de la Bintinaye	20
Vicomte et vicomtesse du Boberil du Molant	20
Comte et comtesse du Dezerseul	20
Marquis de Cintré	20
Anonyme	10
Anonyme	2
Anonyme	2
M. et Mme Le Meneust	10
Comte de Trégain	20
Anonyme	5
Marquise de Langle	20
Comte et comtesse de Kermel	5
Comtesse du Bois-Péan	5
M. Amand de Léon des Ormeaux	10
Vicomte et vicomtesse de Legge	20
Anonyme	20
M. et Mme Cado	20
Anonyme	5
M. et Mme de la Pinelais	10
M. et Mme Charuyer	10
Mlle Le Beschu de Champsavin	20
Anonyme	5
Anonyme	5
Mme A. Gayet	20
M. et Mme Jénouvrier	10
Mme et Mlle Champion	20
M. Denis, horticulteur	5
Comte et comtesse de la Rivière	20
Anonyme	10
M. l'abbé Cordelier, aumônier à Saint-Cyr	10
M. l'abbé Barre, id	10
Anonyme	5
Amiral comte de Langle et comtesse de Langle	20
Comte et comtesse de Palys	20
M. et Mme Hûe	5
Colonel de Coniac et Mme de Coniac	10
Comte S. de Genouillac	20
Anonyme	2
Anonyme	6
M. et Mme de Gouttepagnon	10
Anonyme	3
M. l'abbé Guérard, chanoine de la métropole	20
M. l'abbé Guillemé, aumônier des Catherinettes	20
Comtesse Adolphe de Farcy	20

COMITÉ DE FOUGÈRES

DAMES PATRONNESSES

Présidente : Mme la comtesse de la Tousche.
Vice-présidente : Mme Le Noir.
Secrétaire : Mme Louis Durand de la Béduaudière.
Membres : Mme la vicomtesse de Guiton ; Mme F. Heude.

	fr.		fr.
M. le comte de la Villegontier..	100	Mmes E. Pinot	5
M. L. Durand de la Béduaudière.....	100	P. Denis	5
Mme la vicomtesse de Guiton...	60	de Graville	5
M. le curé de Saint-Léonard ...	40	M. Hamon, vicaire.....	5
M. le curé de Saint-Sulpice.....	10	Mme Danjou	5
Mme la comtesse de la Tousche.	20	Mlle de Boislouveau.....	5
M. de Boutay	20	Anonymes	33
M. A. Chevallier.....	20	Mmes G. Heude	5
Mmes A. Chevalier.....	20	G. du Pontavice.....	20
E. Durand.....	20	Thomas	5
L. Durand de la Béduaudière.....	20	Bréban	5
des Alleux.....	20	de la Chesnardière.....	5
Le Bouteiller.....	20	R. de Graville	10
M. Le Bouteiller.....	20	Le Noir	20
Mmes Handebert	20	Emile Le Noir	20
des Buffards.....	20	M. Gauzin.....	20
F. Heude	20	M. Le Cler	20
A. du Pontavice.....	20	Anonyme	5
M. et Mme de Torquat.....	20	Mlle de Bourgneuf.	20
P. Chevallier.....	20	Mlle Poulain	5
Mme Dagorne	10	M. de la Fosse, député.....	20
		M. Le Pannetier de Rosnay	20
		M. le comte de la Belinaye . .	20

COMITÉ DE SAINT-MALO

Présidents d'honneur : M. le curé de Saint-Malo ; M. le curé de Saint-Servan.
Président : M. le comte de Kergariou.
Vice-présidents : MM. Paul de Lorgeril et comte de la Villarmois.
Membres : MM. l'abbé Durusselle, Hébert, Mainsard, Le Maréchal, Roulleaux.

DAMES PATRONNESSES

Présidente : Mme l'amirale Veron.
Vice-présidente : Mme la comtesse de Kergariou.
Secrétaire : Mme O'Rorke, née de Kersauson.
Membres : Mmes Blaize, de Maisonneuve, Bazin de Jessey, Duhil de Bénazé, Emile Fontan, Marie de France.

BIENFAITEURS

	fr.		fr.
Mme et Mlle Duhil de Bénazé ...	220	M. le comte de Kergariou.....	100
M. Bricet.....	100	Mme la comtesse de Kergariou..	100
M. La Chambre, député.....	100	M. Eugène Le Masson et sa famille.....	150
Mlle Collibeaux	100	M. Paul de Lorgeril..	100
M. le curé et MM. les vicaires de Saint-Malo..... ...	100	M. le supérieur et MM. les professeurs du collège de St-Malo	125
M. le curé et MM. les vicaires de Dinard	100	M. le curé et MM. les vicaires de Saint-Servan.....	100
Mlle Garnier-Kéruault..... . ..	100	Mme l'amirale Veron	100
M. Hébert..... ..	100	M. le comte de la Villarmois...	100
MM. et Mmes Hoüitte de la Chesnais..... . ..	100		

ASSOCIÉS

	fr.		fr.
Mme Aubaret.....	20	M. le comte de France	25
M. et Mme Bertrand	20	Mme Fraval de Coatparquet.....	20
Mme Bazin de Jessey	20	Mlle Marie Fraval de Coatparquet	25
M. Saturnin de la Blanchardière	20	Mlle Fraval de Coatparquet	20
Mme Blaize.....	20	Mme de la Vieuville	20
Comtesse et Mlle Adèle du Bourblanc	20	Comtesse de la Messelière.....	10
Comtesse de Châteaubriand....	50	Comtesse de la Buharaye	5
Général baron de Charette	20	M. l'abbé Gélard, aumônier du Val-André.....	20
M. l'abbé Caillier.....	20	M. l'abbé Le Gentilhomme, recteur de Paramé.....	40
M. Châtelier.....	20	M. et Mme de la Gervinais	20
Mme Châtelier....	20	Vicomte Guillaume de Kergariou.....	20
Mme veuve Armand Dolley.....	20	Mme Marsonneur.....	20
Famille Le Fer de la Motte	20		
Mme Emile Fontan..	20		
Mlle Marie de France.....	25		

	fr.
M. Emmanuel Le Jollef	20
M. Joyau	50
Mlle Lemoine	20
Mme veuve Leray-Prairie	20
MM. Stanislas de Lorgeril	20
Mainsard, avocat	20
Edouard Le Maréchal	20
Georges Le Maréchal	20
Lemarié, avocat	25
Mme veuve Mauger	20
veuve Mallard	20
M. le vicomte R. de la Mettrie	20
Mme Lucie Moreau	20
MM. Brice Michel	20
le Dr Peyssaud	20
du Petit-Bois	20
le Dr Ronsin	20
Mme O'Rorke, née de Kersauson	20
M. et Mme Ferdinand Rabot	20
M. l'abbé Rolland, recteur de Lanhélin	20
M. Roulleaux, avoué	20
Mme Thierry-Dufougeray	30
M. de Sonis	20
Baronne Surcouf	20
Mme Thierry-Herbert	20
Mlles Constance Thomas	20
Thomazeau	20
Comtesse de la Villarmois	20
Mlles de la Villarmois	40
Le Villain	20
M. de Vitton	20
M. de Villèle (une fois donné)	100
Comtesse de Cheffontaine	20
M. Léon Le Mintier	25
M. Henri Gauttier	10
M. Jouzel, avoué	10
Mlle de Ferque	10
M. René Saint-Mleux	5
Mme L. O'Rorke	5
M. l'abbé Masson, vicaire à Lanhélin	5
Mme Rimasson	10
Mlles Hoslin	10
de Rotrou	5
O'Murphy	5
Boullé	10
Mmes Aignan	5
Desmazières	5
Auguste Veron	5
Charles Le Maréchal	5
M. et Mme Le Jariel	10
de la Rivière	5
M. Hippolyte Rouxin	5
Comtesse du Guillier	10
Divers anonymes.	

COMITÉ DE VITRÉ

Présidents d'honneur : MM. les curés de Vitré.
Président : M. le comte Le Gonidec de Traissan, député.
Viee-présidents : MM. Waldeck de la Borderie, conseiller général : le Dr Rupin, conseiller d'arrondissement.
Secrétaire : M. l'abbé Desrées. supérieur du collège.
Membres : MM. le colonel baron de Berthois, conseiller d'arrondissement ; l'abbé Chollet, aumônier des Ursulines ; le comte Ivan des Nétumières, conseiller général.

DAMES PATRONNESSES

Présidente : Mme Tortellier.
Vice-présidente : Mme Charil des Mazures.
Secrétaire : Mlle de Bizien du Lézard.
Membres : Mmes veuve Caillel du Tertre ; de Courville ; Tardif ; Vergnioux.

	fr.
Le Clergé de Vitré	155
Le Collège Saint-Augustin	100
M. le comte O. Le Gonidec de Traissan, député	20
M. Waldeck de la Borderie, conseiller général	20
Anonyme	80
M. le comte Ivan des Nétumières, conseiller général	20
Mme la comtesse douairière des Nétumières	20
M. le colonel baron de Berthois.	20
Mmes Tortelier	20
Charil des Mazures	20
la marquise de Bizien du Lézard	20
Anonyme	20
Mlle M. de Bizien du Lézard	20
Mme et Mlles du Tertre	20
de Courville	20
Vergnioux	20
Tardif	20
Les Religieuses Ursulines de Vitré	20
Mme la marquise du Plessis d'Argentré	20
M. V. Caillel du Tertre, maire de Vitré	20
Mme la marquise de Kernier	20
M. et Mme H. de Courville	10
Frain de la Gaulayrie	10
Mme Postel	20
M. Franck Rouxel	10
M. le Dr Rupin	20
Anonyme	4
Deux anonymes	2
Mme Desprès	5
M. et Mme Lane	20
Mlle de la Plesse	15
Mmes Charil des Mazures	5
Léon Bouin	10
Rouilly	20
Anonyme	5
Mlles Dupont	2
Vicomte et vicomtesse du Pontavice	10
Mmes Aubert	5
Charil de Villanfray	5
de Dieuleveult	5
Billon	5
M. de Sallier-Dupin, conseiller général	5
Anonyme	10

D'autres bonnes nouvelles nous arrivent d'ailleurs : de Luçon, où l'appel chaleureux du comité diocésain [1] a été entendu, provoquant de nombreuses adhésions, souscriptions et offrandes ; du diocèse de Laval, où de belles réunions se sont tenues à Laval, à Mayenne, et où l'on en prépare une autre à Châteaugontier ; de Nantes, où les deux comités fonctionnent très bien. Ces nouvelles seront, si vous le voulez, pour le prochain numéro.

Faut-il remercier nos généreux bienfaiteurs ? Hélas ! nous sommes impuissants à leur témoigner toute la reconnaissance qu'ils méritent. Que Dieu lui-même les bénisse pour leur aimable concours ! J'aime mieux les féliciter d'avoir compris

[1] *Semaine religieuse* du 28 janvier 1893.

la nécessité de notre œuvre, et leur dire, avec le Psalmiste : *Beatus qui intelligit.*

***

Dernière heure. — Les journaux vous ont appris l'éclat triomphant du sacre de Mgr Mathieu, à Angers. — Les *Facultés catholiques de l'Ouest* se sont associées aux vœux et à la joie de tout le diocèse. Le soir du 20 mars, elles étaient admises à présenter leurs hommages au nouvel évêque. La réception fut très cordiale. En réponse au discours de Mgr le Recteur, qui lui présentait les professeurs des quatre Facultés et ceux des étudiants qui avaient pu être prévenus à temps, Mgr Mathieu salua aimablement les uns et les autres ; il souhaita spirituellement à nos Facultés, jeunes encore, d'atteindre l'âge de la *majorité* et la pleine croissance, puis il les assura de son concours effectif et de toute sa bonne volonté. *Non veni solvere, sed adimplere,* dit-il en souriant. Fut-elle prononcée le matin ou le soir — à vrai dire, il n'importe — cette parole qui détruisait certains bruits calomnieux, semés par de méchantes langues ? En tout cas, elle nous a été douce. Et nul d'entre nous ne doute que celui qui l'a prononcée ne veuille la tenir, dans la mesure de ses forces, pour les œuvres que lui a léguées son vaillant prédécesseur. N'est-ce pas, d'ailleurs, l'esprit de sa belle devise : *Nemini obesse, prodesse omnibus* ?

Le Directeur,

A. C.

AUTEURS ET LIVRES

LA QUESTION BIBLIQUE. — Article de Mgr d'Hulst, publié dans le *Correspondant* (1893).

Une question « troublante, » comme on dit aujourd'hui, émeut depuis quelque temps le monde théologique, et même la partie la plus sérieuse du grand public. Il s'agit de la véracité absolue de la Bible, même en ce qui ne touche ni à la foi ni aux mœurs. Les plus éminents théologiens, qui sont à la fois nos collègues et nos amis, ont pris part aux débats. Des discussions amicales sur ce grave sujet ne peuvent que profiter à la vérité ; et c'est ce qui nous encourage à intervenir.

On est d'accord sur un point : la nouveauté des opinions qui se font jour. Tous les Pères, tous les docteurs d'autrefois, ont cru à l'inerrance complète des écrivains sacrés. On a pu admettre des erreurs de faits dans la Vulgate ; mais jamais on n'en a admis dans les textes originaux. En bonne théologie, pour qu'il fût permis de rompre avec une tradition aussi bien établie, il faudrait que cette tradition portât sur un point étranger à la Révélation, indifférent à la foi et aux mœurs. Peut-on vraiment le soutenir ? Peut-on admettre que la nature et le degré de l'inspiration divine, que la mesure de la coopération de Dieu et de l'homme dans les livres saints, soit une question libre, une question à laisser en dehors du domaine de la foi, du domaine surnaturel ? Il nous est impossible, nous le déclarons, de la considérer comme telle, et nous serions sérieusement « troublé »

si des arguments décisifs venaient à convaincre d'erreur un passage quelconque de la Bible.

Mais — et c'est sur ce point que nous voulons insister, — il nous semble que les frayeurs que l'on se fait à ce sujet sont vaines, et que les ressources dont nous avons disposé jusqu'ici sont toujours suffisantes pour nous permettre de repousser les attaques des adversaires.

Disons d'abord que, si nous maintenons l'opinion traditionnelle sur la véracité absolue des textes bibliques originaux, nous sommes très éloignés de vouloir maintenir les interprétations classiques de tel ou tel passage. Nous croyons, au contraire, qu'une refonte de l'exégèse courante s'impose à nous. Par exemple, nous penchons vers la théorie de la *non-universalité du déluge*, même par rapport au genre humain, et nous ne comprenons pas qu'on ait voulu rattacher cette question à la foi. Si l'on nous dit que le soleil n'a pas rétrogradé à la parole de Josué, et que cette histoire appartient à un vieux livre non inspiré que l'auteur sacré cite sans en prendre la responsabilité, comme saint Jude cite le *Livre d'Enoch* ou l'*Assomption de Moïse*, nous n'y voyons pas d'inconvénient. Ce sont là des opinions que nous n'adoptons pas, que nous ne repoussons pas davantage, et nous croyons que le plus sage parti à prendre en ces sortes de questions est de les laisser mûrir.

Mais, lorsqu'il s'agit, non plus de telle ou telle application de la doctrine, mais de la doctrine elle-même, nous nous croyons obligé à une circonspection d'autant plus grande que les conséquences de la moindre concession sont incalculables.

Prenons les exemples les plus « troublants, » et voyons si vraiment nous sommes forcés dans nos retranchements, si nous devons capituler.

S'agit-il de l'*Hexaméron*? Adoptons, s'il le faut (contre notre sentiment personnel) le roman exégétique de saint Augustin, ou celui de Mgr Clifford. L'exégèse traditionnelle sera fortement atteinte; mais le principe ne le sera nullement. L'hexaméron mosaïque restera la vérité pure; jusqu'ici le torrent des commentateurs n'aura pas su le comprendre; et qu'importe, après tout?

On nous parle d'un fragment mythologique inséré dans la *Genèse*, de demi-dieux issus du commerce des enfants de Dieu et des filles des hommes. Mais sur quoi est basée la difficulté? Tout simplement sur l'ignorance où nous sommes du sens précis de l'expression *Béné-Elohim*. Dans le livre de Job, ce mot désigne les anges; mais le Psalmiste dit à de purs hommes: *Dii estis et filii Excelsi omnes*. Pour-

quoi ne pas adopter le second sens ? Pourquoi tomber dans le piège des rationalistes qui veulent nous forcer à adopter le premier ? En tout cas, il n'est pas permis de conclure de notre ignorance à une erreur de l'écrivain sacré.

Et les généalogies ? Ne sont-elles pas inconciliables avec l'antiquité du genre humain ? Nous en sommes convaincu. Mais qu'est-ce que cela prouve ? Les traditions conservées dans les premiers chapitres de la Genèse sont sans doute inspirées ; elles ont été l'objet, quant à leur conservation, d'une providence spéciale ; et, si l'on veut viser cette providence, il faut renoncer à expliquer tout ce qui concerne la merveilleuse conservation du monothéisme et de l'attente du Messie, il faut se résigner à faire purement et simplement de l'exégèse rationaliste. Mais cette conservation (et c'est ici que la fameuse distinction trouve son légitime emploi), cette conservation surnaturelle porte sur la doctrine de la foi et des mœurs, non sur des noms propres et sur des chiffres. Qu'une foule de noms aient péri, qu'une foule de chiffres aient été altérés, c'est plus que probable ; mais cela ne nous oblige nullement à penser que Dieu ait fait de l'erreur le « véhicule » de la vérité.

Le déluge mosaïque, nous dit-on, n'est qu'une édition expurgée du déluge chaldéen. Peut-être ; mais en quoi cela ébranle-t-il la certitude des détails mêmes du récit génésiaque ? Pourquoi, dans ces détails, la tradition chaldéenne ne serait-elle pas objectivement vraie ? On peut très bien admettre que ces récits vénérables ont été pénétrés de l'esprit polythéiste ; alors les desseins de Dieu exigeaient une restitution monothéiste. Cette restitution a été faite par Abraham, par Moïse ou par un autre. Ici encore le trouble survenu dans les esprits vient uniquement de l'éloignement instinctif qu'inspire aux hommes de notre temps, souvent même aux meilleurs, l'idée d'une intervention divine.

Dans les autres livres de la Bible, les prétendues erreurs relevées viennent toujours, soit de notre ignorance, soit de la préoccupation qui nous fait confondre la parole inspirée avec l'exégèse commune, soit enfin des nombreuses imperfections des versions les plus autorisées ou des altérations beaucoup plus rares des textes eux-mêmes.

Nous ne croyons donc pas qu'il soit nécessaire de faire aux ennemis de la foi une concession dont les conséquences sont si redoutables. Nous avons, dit-on, l'Église pour nous guider et nous retenir. C'est vrai : mais l'Église ne parle pas tous les jours ; et d'ailleurs l'Église n'est pas inspirée comme Moïse et les Prophètes : elle est simplement assistée. Ce n'est souvent qu'après une bien longue attente

qu'elle se décide à parler ; et, quand elle s'y décide, le mal est fait quelquefois en grande partie. L'Église puise des renseignements dans la Bible et plus encore dans la Tradition. C'est à cette Tradition qu'il faut nous attacher de toutes nos forces. Pour nous, tout en reconnaissant les difficultés de la question, tout en admirant l'amour de la vérité et la haute science qui distinguent nos éminents amis, nous ne pouvons nous décider à les suivre sur le terrain où ils s'engagent aujourd'hui.

Jude de KERNAERET

L'HOMME QUATERNAIRE AU LIBAN. *Note sur la Découverte de l'homme quaternaire de la Grotte d'Antélias au Liban,* par G. Zumoffen, S.-J. ; Beyrouth, imprimerie catholique, 1893.

Jusqu'ici les explorations faites dans les grottes quaternaires du Liban avaient bien fourni des débris d'industrie humaine, des silex taillés ; mais aucun géologue n'avait signalé des os travaillés, et surtout des ossements humains. — Les deux stations préhistoriques de Nahr el Kelb, toutes deux explorées en 1864, l'une par M. Louis Lartet, l'autre par M. Tristram, n'ont donné, en effet, que des brèches osseuses et des silex ouvrés ; on peut dire la même chose de la station de Baghadin Djoz — qui est plutôt un abri sous roche qu'une grotte — explorée en 1878 par M. Fraas. Le R. P. Zumoffen, S.-J., est venu compléter heureusement cette lacune. Il a fait d'importantes découvertes dans une autre station, la grotte d'Antélias, à huit kilomètres de Beyrouth, au pied de la chaîne du Liban.

Le voyageur suédois Hedenborg avait visité et signalé cette grotte en 1873, mais sans soupçonner l'importance de ce qu'elle contenait ; et M. Fraas écrivait, en 1878, qu'il ne restait plus rien à faire dans la grotte d'Antélias sans une dépense considérable d'argent et de temps. — Le Révérend Père ne s'est pas laissé décourager par ces affirmations : après avoir constaté un dépôt important de fragments d'os, de coquilles, qui lui parut provenir de débris de cuisine, il con-

çut l'espoir d'y faire d'importantes trouvailles, et prit la résolution d'y exécuter des fouilles aussitôt que possible. Il les commença, effectivement, au mois de juillet 1890. Dès le début, son zèle fut récompensé.

Sous un gros bloc stalagmitique, il trouva les premiers ossements humains : c'était un fémur gauche, un os frontal avec des fémurs d'un fœtus de six à sept mois. Ces ossements sont assez bien conservés. Ailleurs, il déterra deux humérus humains, dont les cavités extrêmes sont unies par une perforation, comme on l'a constaté plusieurs fois dans les sujets de race primitive.

La dispersion de ces ossements humains parmi ceux des animaux en divers endroits de la grotte, leur état de conservation et leurs incrustations identiques démontrent, suivant lui, la contemporanéité de l'homme avec ces animaux.

Par ailleurs, les os à moelle, toujours cassés en long, semblent indiquer que l'homme primitif du Liban vivait de chasse et se montrait particulièrement friand de la moelle des os ; peut-être même n'avait-il pas horreur de la chair humaine : un os humain marqué de stries qui semblent faites au silex, d'autres ossements d'homme, brisés en long comme ceux des animaux, donneraient à le penser.

Telles sont les principales données du travail du R. P. Zumoffen. A ce travail sont jointes quatre belles photographies reproduisant l'extérieur, l'intérieur et le plan de la grotte d'Antélias, quelques ossements humains et des instruments primitifs en os et en silex.

Le vaillant travailleur nous fait espérer prochainement la description des os et des silex dans un ouvrage plus étendu sur l'époque quaternaire et l'homme préhistorique du Liban. — En attendant que nous puissions donner à nos lecteurs l'analyse de ce nouveau travail, nous prions cet infatigable explorateur d'accepter ici nos humbles, mais sincères félicitations pour ces intéressantes découvertes.

L. B.

LES PSAUMES *commentés d'après la Vulgate et le texte hébreu* (texte latin et traduction française), par L. Cl. Fillion, professeur au Grand Séminaire de Lyon. — Beau vol. in-8° de 650 pages environ, orné de plus de 160 gravures. Prix franco : 7 fr. 50. *Éditeurs, Letouzey et Ané*, 17. rue du Vieux-Colombier, Paris.

M. Fillion a cherché, avant tout, à établir le sens littéral des Psaumes, par les divers secours que l'exégèse ancienne et moderne met à la disposition du commentateur. Lorsqu'elles ne s'appuient pas sur ce sens, qui est et demeurera toujours le premier et le principal, les interprétations mystiques sont très souvent forcées ; elles deviennent même fréquemment futiles ou erronées. De lui, au contraire, elles jaillissent spontanément, suaves et fortes, comme d'une source intarissable.

L'auteur s'est efforcé de marquer nettement pour chaque psaume le sujet traité et la marche logique des pensées ; par là encore, on trouve un puissant secours pour la pieuse et parfaite récitation des hymnes sacrés, de manière à réaliser dans sa plénitude la belle parole de saint Paul : *Psallam spiritu, psallam et mente.* Se placer dans la situation du chantre inspiré ; entrer, pour ainsi dire, dans sa pensée ; suivre les divers états de son esprit et de son cœur au fur et à mesure qu'ils se produisent ; s'adapter ses sentiments intimes : n'est-ce point la meilleure manière de réciter comme il faut ces divins cantiques, d'y apprendre l'art admirable de la prière, d'en tirer le plus grand profit spirituel et les meilleures consolations?

Il lui a semblé aussi utile de relever, d'un mot rapide, les beautés littéraires qui placent les Psaumes incomparablement au-dessus de tout ce que le langage humain a produit de plus remarquable en fait de poésie, et de montrer comment, ici, tout parle au cœur et pénètre jusqu'à l'âme en ravissant l'esprit.

Quoique le commentaire porte directement sur la Vulgate, M. Fillion a recours à tout instant au texte hébreu, pour en noter les différences et pour éclaircir, grâce à lui, les difficultés assez nombreuses de notre vénérable version latine. Les autres traductions anciennes, spécialement celle des Septante, ont aussi fourni leur contingent de lumière exégétique.

Le texte latin et la traduction française sont disposés d'après les règles du *parallélisme*, c'est-à-dire en se conformant à la coupe du vers hébreu. Cette méthode a l'avantage de parler à l'esprit par les

yeux ; elle est, du reste, littérairement parlant, seule exacte et vraie.

La traduction française est, au fond, celle de Sacy ; cependant elle a été très souvent modifiée, pour la rendre plus littérale ou pour en supprimer les longueurs et les archaïsmes.

C'est aussi afin de parler davantage à l'esprit par les yeux que l'auteur a inséré à travers les notes du commentaire des gravures multiples, qui expliquent à leur façon le texte sacré. Mais il a eu soin de conserver à ces *illustrations* le cachet grave et sérieux qui convenait seul à un tel volume : elles ne sont pas moins instructives qu'intéressantes.

X.

JEANNE D'ARC A ROUEN, drame en trois actes et en vers, par L. Picherit. — Deuxième édition. — Angers, imprimerie Germain et G. Grassin, 1893. Prix : 0 fr. 60.

L'auteur, dans un petit *Avant-propos*, indique le sujet et le but de sa pièce : « J'ai essayé de faire ressortir, dans ce second drame, la fidélité de Jeanne d'Arc envers Dieu, ses Saintes, sa patrie et son roi ; sa piété filiale envers ses parents, son amour pour Donrémy, le village où elle est née ; enfin, le parti pris des Anglais de la condamner, quoi qu'elle pût dire pour sa défense..... Inspirer aux jeunes gens des œuvres catholiques des sentiments nobles, généreux, et, pardessus tout, chrétiens, tel est le but que je me suis proposé. » Le sujet est fort intéressant, comme vous le voyez — tout ce qui touche à Jeanne d'Arc fait vibrer notre cœur de Français — et le but est très élevé. Je ne puis donc que féliciter, à cet égard, M. le chanoine Picherit. Son drame a eu beaucoup de succès au patronage de Notre-Dame-des-Champs ; ailleurs, il peut inspirer à tous ceux qui le joueront ou le verront jouer les mêmes généreux sentiments.

Avoir écrit ce drame en vers n'est pas le fait d'un esprit médiocre. Je sais bien que nos contemporains, hommes très positifs, ne se soucient guère du langage ailé de la poésie ; ils aiment mieux la prose, qui marche à pied, *sermo pedestris*. Tant pis pour eux ! J'avoue que je

ne conçois point, pour ma part, Jeanne d'Arc parlant en prose sur un théâtre ; pour une telle héroïne, la langue commune me semble déplacée. — M. Picherit a donc voulu faire une œuvre d'art, et il a eu raison. A-t-il réussi ? Demandez-le à ceux qui l'ont applaudi. De fait, il y a de bien beaux vers, des vers drus et vigoureux, dans sa pièce. Peut-être y a-t-il, dans la coupe et l'allure de ses vers, trop uniformément classiques, un peu de monotonie, et quelque faiblesse, çà et là, dans les rimes. Mais s'il me répondait que son idéal n'est pas celui de l'école parnassienne, et qu'il n'a jamais voulu sacrifier l'idée à la rime, je trouverais, sans doute, qu'il n'a pas tout à fait tort.

Nous avons lu, de lui, *Jeanne d'Arc à Chinon*. Voici, aujourd'hui, *Jeanne d'Arc à Rouen*. Quand viendra *Jeanne d'Arc à Reims ?* Avec cette *trilogie*, le monument qu'il a eu le dessein d'élever, chez nous, à la douce et poétique protectrice de la France sera complet. Qu'il veuille bien ne pas nous faire attendre la fin trop longtemps !

A. C.

RÉCITS ET CONTES POUR ENFANTS, par J.-Ph. Riehl. — Angers, imprimerie Lachèse et Cie. Prix : 1 franc.

Croyez-vous qu'il soit facile de se faire écouter des enfants ? Beaucoup s'y sont essayés ; il n'y a guère, à y réussir, que les mères et, après elles, quelques auteurs privilégiés. C'est qu'il faut, pour plaire à ce petit peuple remuant, prendre son langage, aller à son cœur par son imagination. L'*utile* n'arrive à eux que par l'*agréable*. *Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci.*

M. l'abbé Riehl s'adresse donc à un public difficile. Il a recueilli, pour lui, un peu partout, dans ses lectures et dans ses souvenirs, en Allemagne et en France, des récits et des contes. Au récit, à l'histoire merveilleuse, il joint la leçon morale. C'est toujours le mot de la Fontaine :

> Le conte fait passer le précepte après lui.

Ses contes sont gracieux, écrits dans une langue simple et familière. Les *moralités*, résumées d'ordinaire en deux petits vers, à la

fin du récit, sont assurément excellentes. Cependant, je lui conseillerais tout bonnement de remplacer les vers par deux ou trois lignes d'aimable prose, dans les prochaines éditions — que je lui souhaite. Ces deux lignes rimées, arrivant à la fin d'une gentille histoire, ressemblent trop, *forcément*, aux *devises* un peu fades dont on entoure les dragées.

Des douze ou treize récits dont se compose ce petit volume, j'ai choisi le plus court, et non le moins gracieux, pour vous le transcrire. Il a pour titre : *La rose moussue*.

« L'ange des fleurs, celui qui leur apporte du ciel leur fraîcheur et leurs parfums, et qui les pare, le matin, des perles de la rosée, s'endormit un jour à l'ombre d'un rosier.

« Son sommeil fut doux. Des essaims de songes fleuris et enchanteurs vinrent, de leurs ailes d'or, l'effleurer délicieusement.

« Il se réveilla joyeux, dispos, frais comme les fleurs qui s'ouvraient autour de lui au soleil du matin ; et, s'adressant au rosier, il lui dit de sa voix céleste :

— O toi, de mes enfants le plus chéri, merci pour l'ombre que tu m'as prodiguée et pour les parfums dont tu m'as embaumé pendant mon sommeil. Que désires-tu ? Parle.

— Eh bien, bel ange, répondit l'arbuste, ajoute quelque chose à mes charmes et donne-moi de nouveaux attraits. »

« Et l'ange, acquiesçant à la demande du rosier, para ses fleurs d'une simple collerette de mousse fraîche et tendre.

« Et, malgré son humble toilette, la rose moussue est pourtant la plus belle de toutes les roses.

> Gardez, enfants, les dons de la nature,
> Et dédaignez toute vaine parure. »

Faites lire ce livre à vos petits amis ; il leur donnera de douces jouissances, de bons sentiments et de saines idées.

A. C.

MONSEIGNEUR FREPPEL. — D'après des documents authentiques et inédits, par Et. Cornut. S. J. — Victor Retaux, libraire-éditeur, Paris. Prix : 5 francs.

Déjà plusieurs travaux ont été publiés sur Mgr Freppel. Signalons en particulier une très consciencieuse et très belle étude de M. Adolphe Lair, insérée dans la revue du *Correspondant* (numéro du 10 avril 1892). A son tour le P. Cornut, dont les lecteurs des Études Religieuses connaissent le talent, vient payer à cette grande mémoire un juste tribut d'hommage et d'admiration. Le volume de plus de 400 pages qu'il vient de faire paraître à la librairie V. Retaux, et qu'il a composé, nous dit-il, d'après des documents authentiques et inédits, est l'ouvrage le plus complet qui existe actuellement sur Mgr Freppel. La division, très simple et naturelle, permet de suivre sans peine le héros de l'histoire à travers les événements et les milieux variés où son activité s'est trouvée mêlée pendant un demi-siècle. L'Alsace, la Sorbonne, Rome, Angers, le Palais-Bourbon, tels sont les titres des cinq chapitres où l'auteur étudie successivement l'écolier, le professeur, le théologien, l'évêque et le député.

Rien de plus intéressant que les pages consacrées à l'enfance et à la jeunesse du futur évêque d'Angers. L'auteur ne s'y attache pas à nous faire la topographie détaillée de l'Alsace et des Vosges. Il nous avertit avec une rude franchise qu'il ne croit pas à l'explication des traits du caractère par les lignes du paysage natal ; mais il raconte avec charme et entrain l'arrivée de son héros au collège, ses fières batailles au poing et à la plume avec les camarades, sa curiosité toujours en éveil, cette soif d'apprendre, déjà prodigieuse, qui lui fait épuiser en quelques années la bibliothèque de ses parents, celle de sa paroisse et celle du petit séminaire. Les lectures longues et sérieuses l'attirent au lieu de le rebuter. En quatrième, il lit et annote les dix volumes du Lycée de Laharpe, qui, paraît-il, n'avait pas encore passé fleur à Obernai, et il prend goût l'année suivante à *l'Esprit des Lois* de Montesquieu ! C'est déjà l'infatigable travailleur qu'on admirera plus tard ; le lecteur prend plaisir à retrouver dans cet enfant si jeune les traits saillants de la physionomie de l'évêque, la passion de l'étude, et cette indomptable ténacité qui lui dictera un jour sa fameuse apostrophe à la Chambre hurlant sous les premiers coups de son éloquence. Les lettres de cette époque achèvent de nous le montrer tel qu'il restera. Le P. Cornut, qui s'est fait historien et non panégyriste, est le premier à dire qu'elles laissent voir plus de

logique que de sensibilité, plus de ferme intelligence que d'esprit pétillant et de grâce abandonnée. Enfin, quelques notes, retrouvées dans les papiers du séminaire et pleines de ferveur, nous permettent d'entrevoir au fond de son âme, peu amie des effusions et des grands épanchements, une foi vive et une solide piété qui sont la vraie explication d'une vie consacrée tout entière à Dieu et à l'Église.

Le second chapitre raconte les premiers succès de l'abbé Freppel à Paris, ses conférences de Sainte-Geneviève à la jeunesse des écoles, son carême prêché aux Tuileries devant la famille impériale, et ses cours d'éloquence sacrée à la Sorbonne. Quelques lecteurs auraient souhaité de trouver plus de deux pages sur « les Pères Apostoliques », qui résument dix années de la vie de Mgr Freppel et sont peut-être, de toutes ses œuvres, celle qui ira le plus loin dans la postérité. Mais on ne saurait tout dire, et il n'est pas facile de contenter tout le monde. Les pages qui suivent nous transportent à Rome, en plein concile, au milieu de ces discussions passionnées auxquelles se livraient une dernière fois Ultramontains et Gallicans, avant de se réunir, dans le même acte de foi, à la parole du Saint-Esprit. On suit avec intérêt l'âpre débat par correspondance entre Mgr Maret et celui qui n'était encore que doyen de Sainte-Geneviève, et plus loin le jugement théologique porté par l'abbé Freppel, à la prière de Mgr Rœss, sur les fameuses lettres du P. Gratry. Le Père Cornut nous fait assister à quelques-unes des plus importantes séances du Concile, à la part chaque jour plus grande prise par son héros dans les discussions, à ses efforts pour réfuter les objections sérieuses ou les craintes chimériques de certains membres de la minorité.

Enfin il nous le montre arrivant à Angers, plein de joie à la vue du beau diocèse que la Providence lui donne à conduire, et d'espérance à la pensée des victoires que l'armée impériale va bientôt remporter sur les Prussiens. Mais la joie fait place à la tristesse et l'espérance à la plus patriotique activité. Monseigneur excite ses jeunes séminaristes à s'enrôler, les bénit au départ, nomme des aumôniers pour les accompagner sur les champs de bataille, transforme ses établissements diocésains en hôpitaux, fait des quêtes pour les prisonniers, des prières pour les morts; et, comme l'invasion étrangère se complique de l'anarchie à l'intérieur et du réveil de toutes les mauvaises passions, il écrit, il parle pour signaler la grandeur du mal et l'unique remède, qui est le retour à la foi chrétienne et à l'esprit de sacrifice. Écrire, prêcher, ce n'est pas assez encore; il se multiplie, crée des œuvres de tous côtés, fonde des cercles catholiques, des collèges, une école de Hautes études, et enfin, avec l'aide des évêques

de l'Ouest, une Université. En face de ce dévouement à l'Église et à la France, que la concentration des faits en un seul chapitre met encore en relief, le lecteur sent grandir son admiration pour Mgr Freppel, et, s'il est angevin, sa fierté de l'avoir eu pour évêque.

Le dernier chapitre achève de rendre vives ces impressions. On a dit que le rôle politique du député du Finistère a été nul quant à ses résultats. Lors même que cet arrêt sévère serait parfaitement juste, on devrait encore se réjouir que Mgr Freppel ait fait entendre sa voix au Palais-Bourbon pour défendre la foi et la raison. N'est-ce pas un beau et fortifiant spectacle, bien fait pour remettre l'âme de tant de platitudes et de lâchetés qu'on voit commettre tous les jours, que celui de cet évêque proclamant intrépidement les droits de la vérité au milieu de sectaires décidés à la nier et à l'étouffer, de ce lutteur toujours prêt à repousser toutes les attaques et tous les sophismes, sans cesse revenu sur une brèche, où il ne peut espérer que les triomphantes défaites du bon sens vaincu par la force du préjugé ; prononçant, en dix ans, plusieurs centaines de discours qui ont toujours excité l'attention et parfois les applaudissements de la Chambre, enfin un jour usé par tant de travaux, se traînant affaibli et courbé à cette tribune où il ne devait plus reparaître, et là, au milieu des cris indécents d'une majorité qui se déshonorait, essayant, mais en vain, de faire entendre sa voix et d'arracher, à sa poitrine brisée, quelques accents capables d'empêcher la France de rompre tout à fait avec l'Église ?

Le livre du P. Cornut renferme des lacunes, dont « les unes sont forcées et les autres voulues. » On ne saurait, en effet, quelques mois seulement après la mort d'un homme extraordinaire, faire un travail définitif qui résume complètement sa vie intime et ses œuvres antérieures. Les détails sont un peu courts sur certaines années ; sur telles autres ils sont abondants, mais le moment n'est pas encore venu de les faire connaître. Malgré ces manques, le lecteur de la vie de Mgr Freppel est vivement intéressé et remercie dans son cœur l'auteur qui a écrit ces pages. Lorsque sur une tombe illustre et qui vient de se fermer, on doit élever un monument superbe, qui demandera peut-être des années à construire, les amis du défunt et ses admirateurs sentent quelque joie se mêler à leurs regrets, si un artiste dresse au-dessus du cercueil, en attendant mieux, une colonne funèbre, digne déjà de celui qui n'est plus et de la mémoire qu'il a laissée.

L. C.

HISTOIRE DU SÉMINAIRE D'ANGERS, depuis sa fondation en 1659 jusqu'à son union avec Saint-Sulpice, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit original, par G. Letourneau, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du séminaire d'Angers. Deux vol. grand in-8° de LXXXVIII-526 et 696 pages. Angers, Germain et G. Grassin. Prix : 15 francs.

Joseph Grandet, curé de Sainte-Croix, troisième supérieur du Séminaire d'Angers, est le plus fécond, peut-être, des historiens de l'Anjou : la simple nomenclature de ses écrits comprend, à elle seule, sept grandes pages du livre sur lequel nous voudrions attirer l'attention de nos lecteurs.

Le curé de Sainte-Croix n'a publié qu'un petit nombre de ses ouvrages. Les autres, disséminés un peu partout, sont restés manuscrits. L'un de ces derniers, le plus important de tous, appartient, encore aujourd'hui, au Grand Séminaire d'Angers, où quelques rares privilégiés ont obtenu, de temps en temps, la faveur toujours appréciée de pouvoir le consulter : c'est celui que M. le Supérieur vient d'éditer sous le titre d'*Histoire du Séminaire d'Angers*, et dont il fait hommage « aux clercs et aux prêtres du diocèse. » Qu'il nous soit permis de lui offrir, en leur nom, nos sentiments de respectueuse reconnaissance !

L'*Histoire du Séminaire d'Angers* se divise en douze livres. Les neuf premiers sont la reproduction exacte du manuscrit de Grandet ; les trois autres ont été composés à l'aide de fragments authentiques, retrouvés par l'éditeur dans les papiers du curé de Sainte-Croix. Il serait difficile de faire l'analyse de cet important ouvrage : nous nous contenterons d'en donner un aperçu.

Après avoir tracé, avec amour, le portrait des vénérables directeurs du Séminaire et rappelé par quel concours de circonstances ils purent s'établir définitivement au *Logis Barault*, l'auteur raconte, dans tous les détails, le regrettable conflit qui ne tarda pas à s'élever entre l'évêque Henri Arnauld et la petite communauté. C'était le moment, en effet, où les jansénistes, audacieux et remuants, agitaient le diocèse et l'Université d'Angers de querelles dont le souvenir est resté célèbre dans notre histoire. Le rôle des directeurs du Séminaire devenait particulièrement difficile. Sans se départir jamais des égards dus à la personne et à l'autorité de l'évêque, il leur fallait prémunir les jeunes clercs contre une doctrine justement réprouvée par Rome, mais que Mgr Arnauld favorisait en secret. Les prêtres du Logis

Barault, sans craindre les menaces, se déclarèrent ouvertement contre les erreurs de Jansénius. De là, une animosité, tantôt sourde et dissimulée, tantôt tapageuse et violente, dont ils eurent à souffrir pendant quinze années. Cette partie du travail de Grandet est spécialement intéressante. Son récit abonde en renseignements précieux sur la vie et les relations des deux Arnauld, sur le formulaire d'Alexandre VII et la paix de Clément IX, sur l'assemblée de 1682 et la cour de Louis XIV. Les digressions sont, sans doute, trop nombreuses et trop longues; mais elles ont, du moins, le mérite de mettre en pleine lumière les œuvres cléricales qui ont été le prélude de la réforme ecclésiastique en Anjou : petits séminaires, retraites pastorales, conférences, Grandet n'a rien omis de ce qui pouvait nous éclairer sur l'histoire religieuse du diocèse, à la fin du XVII[e] siècle.

L'union du Séminaire d'Angers avec Saint-Sulpice fait l'objet du livre douzième : c'est la conclusion de l'ouvrage, le dénouement vers lequel tous les événements convergent avec une étonnante unité.

Une notice, très détaillée et très intéressante, sur la vie et les écrits de l'auteur, des éclaircissements historiques et biographiques placés au bas des pages et plusieurs appendices complètent, de la façon la plus heureuse, le travail du curé de Sainte-Croix.

Ajoutons que les deux volumes, imprimés avec un luxe de bon goût, sortent des presses de MM. Germain et Grassin. Ils sont « ornés de quatre portraits de l'époque et de huit dessins de M. l'abbé Élie Cesbron. » L'ouvrage, un des plus précieux pour l'histoire religieuse de l'Anjou, mérite donc, à tous égards, une place dans la bibliothèque de tous les prêtres et de tous les érudits de notre province [1].

Ch. URSEAU.

[1] Nous sommes heureux d'ajouter qne M. le Supérieur du Grand Séminaire a reçu de M[gr] Mathieu, au sujet de cette publication, la lettre la plus aimable et la plus élogieuse. Elle sera publiée en tête du premier volume. (N. D. L. R.)

N.-B. — *Tous ces ouvrages sont en vente à la librairie Lachèse et C[ie].*

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET C[ie].

LA PHILOSOPHIE AU TEMPS PRÉSENT

I. A propos de M. Ollé-Laprune. — II. L'état présent de la Philosophie. — III. L'Aprioriſme et l'art en Philosophie. — IV. La Micromanie. — V. La Philosophie dans l'Enseignement secondaire. — VI. Joie de philosopher.

I. — J'avais lu, avec un intérêt qui allait toujours croissant, le bon livre que M. Ollé-Laprune a donné sous ce titre : *la Philosophie et le temps présent*. Sa justesse, sa mesure, m'avaient frappé. Aussi, lorsqu'on m'avait gracieusement proposé d'en parler aux lecteurs de cette Revue, j'avais accepté volontiers un projet qui m'était fort agréable. Mais il s'est trouvé que, tout en parlant de l'ouvrage de M. Ollé-Laprune, j'avais passé outre. Ces pages sont donc plutôt des notes sur la philosophie au temps présent qu'une critique du volume dont j'avais d'abord voulu rendre compte. Elles pourront donner le désir de lire M. Ollé-Laprune, et je n'en serai pas fâché.

L'ouvrage, en effet, est d'un *honnête homme*, au sens que le XVII^e^ siècle donnait à ce beau mot : il est une bonne action, un exemple courageux pour les écrivains qui entrevoient l'état moral et religieux de la fin de notre siècle et qui commencent à oser dire ce qu'ils pensent. L'auteur n'est ni un blasé, ni un

désespéré, encore moins un utopiste ; son livre donne une noble confiance dans l'avenir de l'esprit humain en France. Il n'a rien, non plus, de ces livres tapageurs qui, comme des coups de trompette sonnés aux oreilles des endormis, secouent l'indifférence et tuent l'ennui pendant quelques journées, puis, à la réflexion, ne laissent que de décevantes illusions. C'est un livre engageant ; après l'avant-propos, court et sans prétention, on se dit : « Voilà un auteur qui cause et ne crie pas, un tempéré. » Et, comme l'esprit est fatigué du bruit et de la réclame, on se réjouit, on ouvre le livre, parce qu'on est sûr d'être avec l'auteur en compagnie distinguée et de bon ton.

Lentement il marche au vrai ; et, pour ne pas permettre à l'esprit du lecteur la plus légère équivoque, il dégage avec limpidité la question, la précise par une suite de distinctions un peu ténues, quelquefois voisines de la subtilité, mais exactes. Cette méthode scolastique, dont on a ri souvent, n'est pas si mauvaise. Peu de théories, même en politique, peuvent, prises en « bloc », défier la critique ; et il est peu de théories qui ne contiennent quelque aperçu nouveau, ou n'indiquent quelque procédé peu suivi. La dissection n'est-elle pas la méthode préconisée non seulement en médecine et en physiologie, mais en psychologie et dans les études morales ?

La logique serrée, la précision de M. Ollé-Laprune ne le conduit pas à la sécheresse et ne fatigue pas le lecteur. C'est que ce logicien a de l'envolée ; sa discussion est vive. Il a des pages très personnelles, écrites de jet, et sous l'émotion qui naît d'une vue nette de la vérité. Alors la phrase, qui cependant jamais n'est longue, court plus alerte encore et plus souple. Mais l'écrivain ne se laisse point emporter par la passion, et garde sa largeur d'esprit, sa calme sérénité.

M. Ollé-Laprune, dans des pages d'une vive lumière, analyse l'esprit de précision, sous ses diverses formes. Son ouvrage tout entier montre que l'auteur a cet esprit. Il touche juste, comme la flèche le but ; il détermine avec netteté les contours d'une question par une ligne sans bavure. Chez lui, cependant, le mot n'est pas vide, ni la formule sèche et sans vie : le langage, au contraire, est plein de sève et de lumière, il évoque, et fait

penser. Le défaut de précision vient ordinairement de la précipitation du jugement, ou de la présomption ou de la passion. Les choses sont ce qu'elles sont; elles ne changent pas avec les individus qui les étudient. Mais on ne prend pas le temps de les voir, ou on croit les connaître dès qu'on les aperçoit, ou enfin on se les représente telles qu'on les voudrait. Cette dernière cause est peut-être celle qui le plus souvent produit le défaut de précision dans les jugements. De même que pour tirer juste, il ne faut pas qu'une émotion fasse trembler le bras qui porte l'arme : ainsi la passion est l'ennemie de la justesse en métaphysique comme en histoire. C'est parce qu'aucune passion, aucun intérêt ne fait osciller l'esprit de M. Ollé-Laprune qu'il pèse et ses jugements et ses expressions comme dans une balance de précision.

Il a fait de l'analyse sa méthode par excellence. Il précise, il taille, il définit à petites phrases, comme un sculpteur qui, à coups répétés et sagement mesurés, cisèle une œuvre exquise.

Vanter l'esprit de précision, qu'il possède à un haut degré, n'est pas seulement, pour l'auteur, faire son apologie. Je me figure qu'il veut atteindre toute une école contemporaine qui fait de la philosophie un art. Ces philosophes pensent qu'une conception neuve, exprimée dans un beau langage, vaut par elle-même et n'a pas besoin d'autre preuve que sa propre beauté. Par là même, en matière de style, ce sont des délicats, des sybarites. Le mot à effet, le nombre qui donne à la phrase la cadence et le rythme, les rapprochements imprévus sont cherchés, sont trouvés : il n'est pas besoin, semble-t-il, de leur recommander la précision. Mais les mots ordinaires de la métaphysique prennent sous leur plume tantôt un sens, tantôt un autre ; les définitions *définitives* et absolues se dérobent sans cesse, les doctrines sont vagues et flottantes, comme le langage. Ils écrivent comme peignent les impressionnistes; ils ont l'éclat onduleux, le coloris chatoyant et variable de la gorge du pigeon ; le dessin ferme fait défaut.

Il semble qu'un écrivain qui veut se faire un nom à notre époque doit peindre ou graver. On n'estime pas un écrivain

qui *écrit*. Il faut au style ou le haut relief de la gravure à l'eau forte, ou la vigueur des tons de la grande peinture, ou les finesses exquises d'une miniature au pastel. La langue commune, la bonne langue de nos aïeux, simplement franche et limpide, est regardée comme incapable de rendre les pensées des raffinés. Mais chercher une langue spéciale, à la portée des seuls initiés, même en métaphysique, n'est-ce pas laisser supposer qu'on a des idées précieuses à exposer, qui sont au-dessus de l'intelligence du vulgaire, et vouloir en imposer par le mot? — Aussi, M. Ollé-Laprune, qui vise à la précision plutôt qu'à l'éclat, n'est pas un styliste. Il use même d'un aimable et doux persifflage à l'égard de ces incapables qui ont réduit toute la philosophie à une pensée délicate, fine perle enchâssée dans l'écrin sans défaut de leur phrase. Il parodie avec finesse ces philosophes qui, « vaticinant » du haut de leur Thabor, lancent des éclairs qui ne font qu'éblouir et amoncellent des nuages de mots pour voiler aux simples la sublimité de leurs pensées.

Cependant les pages spirituelles et piquantes ne sont pas rares ; il en est beaucoup d'agréables et de délicates, de fortes et de vigoureuses. Sa phrase est large et belle lorsqu'il conseille au philosophe d'être franc et sincère à l'égard des sciences, de les regarder fixement sans craindre leurs découvertes pour des vérités d'un autre ordre, mais aussi sans fonder sur elles de puériles espérances.

Un auteur sage, avec des opinions modérées, ne doit-il pas avoir une langue sans prétention, rechercher les nuances exactes, les demi-teintes ?

Suivre M. Ollé-Laprune c'est se confier à un sage qui n'égarera pas ses lecteurs. Mais le chemin sûr, c'est le chemin battu? Quiconque aime les voyages a l'horreur des « lieux communs. » Il ne prend un guide que pour découvrir des sites nouveaux, et, le premier, contempler des tableaux inédits. Dans la chasse à l'inconnu, un coin inexploré de quelque vallée non encore décrite ne vous charme-t-il pas plus que tous les panoramas numérotés, catalogués et cotés à la « bourse » de l'admiration ? Sans doute. Aussi M. Ollé-Laprune est sûr,

sans être banal, il est suggestif. On peut le suivre si, non content d'admirer les fières saillies et les gorges profondes, on aime aussi un chemin agréable et ondoyant.

II. — Il est bon pour un individu de faire son examen de conscience, d'établir son bilan, ses gains et ses pertes, afin de savoir, la lutte se présentant, de quelles ressources il peut disposer. Ce retour sur soi-même n'offre rien d'attrayant : il en coûte toujours de fermer son intelligence au monde extérieur, aux mille soucis, aux diverses préoccupations qui tendent à envahir l'âme, et de se replier sur ses positions : l'objet qui s'offre à l'étude a plus de défauts et de faiblesses qu'on n'en voudrait s'avouer, moins d'énergie et de forces qu'on ne se figure. Etablir le cas de conscience d'une autre âme est plus difficile encore. S'il est des motifs d'action que la conscience cherche à se déguiser, combien de ressorts secrets de la conduite individuelle échappent à celui qui ne peut juger que sur des apparences ! Mgr d'Hulst a récemment donné au *Correspondant* quelques pages sur M. Renan. Le sujet était vaste. L'auteur l'a borné, et s'est plu à discuter le cas de M. Renan abandonnant la foi de sa jeunesse. Il convient que, dans ces questions de morale, la complexité est telle qu'il est difficile de faire un départ exact des responsabilités et d'établir à quel point l'apostasie de M. Renan devient l'acte d'une volonté coupable. S'il faut décrire l'état de la philosophie à une époque quelconque, au temps présent, par exemple, les difficultés deviennent presque inextricables.

Si un état de conscience remonte à des causes lointaines qu'il faut suivre en reprenant le cours des années, il faut dire aussi que l'état d'une science, et particulièrement de la philosophie, à un moment donné, ne dépend pas seulement des philosophes de l'heure présente. Les raisons en sont lointaines et complexes. Si l'examen est difficile, il a du moins cet avantage qu'il amène toujours quelque satisfaction : on se regarde comme « déniaisé et guéri du sot ; » chaque siècle dit de celui qui l'a précédé : « Mon père était un pauvre sire ; » il est vrai que cette opinion a été successivement celle de toutes

les époques, et que toutes les époques ont eu successivement raison. Quelque petit que soit l'apport fait à une science par un siècle, du moins il ne fait que l'augmenter et ne diminue en rien les vérités acquises. De plus, cet examen jette dans une demi-illusion. On croit aux idées de son siècle parce qu'elles sont des rêves peut-être, mais plus beaux que la réalité. Mais cette jouissance, qui soutient le courage, n'enlève rien à la difficulté intrinsèque de l'œuvre. La philosophie au temps présent, d'une part, s'inspire de l'évolutionisme qui lui-même est avant tout une thèse métaphysique ; et, à cause de cette influence, elle adopte la méthode d'expérimentation des sciences naturelles ; mais, d'autre part, elle n'a pu secouer le joug de Kant et l'*apriorisme*. Aussi n'est-il pas rare de trouver des conceptions purement rationnelles et abstraites que l'on essaie d'étayer avec des arguments tirés de l'expérience. Comme jusqu'ici il n'y a pas eu en philosophie d'enseignement officiel, les systèmes les plus opposés ont pu éclore sans être brisés dans l'œuf. Etablir l'esprit général de la philosophie à un moment n'est donc pas tâche facile.

Le titre de l'ouvrage de M. Ollé-Laprune : *La philosophie et le temps présent*, semblait annoncer une œuvre encore plus ardue. Le sens direct de ces mots paraît signifier que l'auteur ne se contentera pas de décrire l'état de l'esprit philosophique à cette fin de siècle, mais qu'il étudiera de plus les rapports de la philosophie avec le temps présent, montrant le rôle et l'influence des doctrines métaphysiques dans les sciences naturelles, dans les sciences morales et politiques. Mais l'auteur ne tient pas tout ce que le titre qu'il a choisi promettait. Il traite de l'état psychologique de nos philosophes contemporains, de leurs prétentions, de leur manière de concevoir la philosophie. Il passe en revue l'amateur de philosophie, le « dilettante » pour qui une seule pensée, neuve, piquante, vaut toute une philosophie, ce qui est une grande consolation pour les esprits qui ont plus de finesse que de puissance ; le philosophe qui vise à l'effet, exhibe son procédé, sa manière et tient compte, non des doctrines, mais de l'exposition qui en est faite — ce qui en réalité est la méthode non d'un philosophe, mais d'un rhéteur, et d'un mauvais, — le novateur qui, incapable de

faire une découverte et ne voulant pas répéter ce qui a été dit mieux qu'il ne le pourrait faire, tombe dans le paradoxe, ou plutôt le choisit librement, s'y complaît, cherche à donner l'étonnement et non le vrai, passe à côté du bon sens, et se croit grand parce qu'il est seul et qu'il fait du bruit. Mais alors ce parleur n'enseigne pas, ne travaille pas, il joue : c'est un clown, un jongleur d'idées ; si sa tenue est convenable et sa mise décente, c'est un sociétaire de la Comédie française. Que mérite-t-il ? S'il amuse, des applaudissements qui le paient amplement par leur seul bruit ; et, s'il ennuie, des sifflets.

III. — Tous ces pseudo-philosophes regardent la philosophie non comme une science, mais comme un art, et encore en font-ils un art mesquin et frivole. Le philosophe veut connaître, et connaître n'est pas inventer ; l'artiste fait une œuvre, il construit, il est créateur ! La philosophie a une méthode, un procédé pour aller sûrement au vrai ; l'imagination de l'artiste ne connaît d'autre méthode que les très hautes règles du bon goût. Dans la philosophie, l'imagination a, comme dans les arts, un rôle qu'on aurait tort de dénigrer et d'amoindrir : elle donne au savant l'*aile* qui l'élèvera au-dessus des faits dans les régions des lois. Mais, tandis que je ne demande à l'imagination de l'artiste que l'agrément et la beauté, j'ai le droit de dire au philosophe : « Vos conceptions sont des hypothèses, je les accepte comme des *anticipations* de la science, mais en attendant la démonstration et la science même. » J'ai le droit de demander aux théories philosophiques la conviction fondée sur des preuves évidentes. Le philosophe ne doit ni surprendre, ni piper, ni éblouir son lecteur ; je n'exige rien de l'artiste, sinon qu'il me charme et me fasse aimer le vrai, le bien, auxquels il a su donner la splendeur.

La philosophie *idéaliste* a de profondes analogies avec l'art sérieux. De part et d'autre on ne cherche pas le vrai, on ne travaille pas à le découvrir, il n'existe pas objectivement ; c'est la raison qui le fait être ; le grand rôle, dans l'art et dans l'idéalisme, appartient à la raison créatrice ; de même que l'artiste conçoit les choses telles qu'elles devraient être, de

même les faits et les êtres doivent se conformer aux lois que pose l'esprit. Dans l'art, les œuvres ne sont belles qu'autant qu'elles participent à la beauté conçue d'où elles tirent toutes leurs qualités esthétiques ; dans la science idéaliste, les choses ne sont que par les lois que la raison leur impose. La conception idéaliste de la nature est donc essentiellement artistique.

Mais voyez les grands avantages de ce procédé. Par là l'esprit humain est émancipé. Il ne s'agit pas d'aller péniblement à la découverte, d'explorer avec beaucoup d'efforts quelques lignes du champ immense des choses, comme ces voyageurs qui traversent le continent noir. L'intelligence humaine n'est pas réduite à subir des expériences infinies pour en dégager quelques lois, elle n'a pas à se mettre en quête du plan divin, de l'idée qui a dirigé la Toute-Puissante Bonté créatrice et qu'une Providence souverainement sage a conservée ; l'homme est le seul Dieu qui conçoit les lois de l'univers, qui les fait même par sa raison ; car c'est en lui que le monde prend cons cience ; sa pensée est la règle des choses, l'homme est le suprême législateur. Les principes de la morale, comme ceux de la métaphysique, sont les règles purement subjectives de sa raison souveraine.

Descartes, qui voyait dans la raison humaine la règle suprême des êtres et dans la pensée l'idéal d'après lequel toute la nature est organisée, n'alla pas jusqu'à dire que l'âme humaine crée les choses par là même qu'elle les conçoit. Cette doctrine timidement esquissée ne s'est épanouie que dans les théories des disciples de Kant.

A la conception hégélienne et cartésienne du monde qui ramène les corps à l'étendue et l'étendue à une sensation purement subjective, à une pensée, est radicalement opposée une théorie plus moderne, le Positivisme. Malgré certaines apparences et un attirail scientifique, le positivisme est une forme de l'*apriorisme*. Tout entier il repose sur un dogme, sur un principe ; tout en combattant les données purement rationnelles, il suppose comme une première vérité indiscutable que le suprasensible c'est l'*inconnaissable* : c'est du Kantisme. La doctrine de Descartes poussée à ses dernières limites, celle que Kant et Fichte ont enseignée, fait de l'âme humaine, ou plus

exactement de la pensée, la règle de tout ce qui est ; en réalité, la pensée est l'absolu qui crée le monde extérieur. Selon le mot d'Héraclite, l'esprit est tout ; il a en lui-même la loi de son *processus ;* et la marche en avant de l'univers qui se perfectionne n'est que la pensée qui évolue, l'esprit qui se manifeste à la fois dans la vie morale et dans la vie physique ; et chaque fois que l'univers, l'absolu, prend conscience de lui-même dans l'esprit de l'homme, une vérité nouvelle se découvre. La vie de la pensée est donc le foyer et le premier noyau de l'Être comme de la conscience, c'est le système de l'homme-dieu.

Le positivisme place, au contraire, la pensée, la vie intellectuelle et sociale au terme de l'évolution des êtres. Cette conception n'est pas moins *a priori* que la précédente. L'école de Descartes et de Kant explique le monde par la pensée ; le positivisme explique la pensée par le monde et les transformations chimiques. L'âme est la conscience du monde. Le principe de cette théorie est que l'être inférieur rend raison de l'être supérieur qu'il contient ; sa vie est dans la matière comme un feu qui dort ; la vie intellectuelle et sociale a des équivalents chimiques. Mais, par une aberration étrange qui rappelle les doctrines idéalistes de Pythagore, la matière elle-même a son explication dans des combinaisons de mouvements harmonieux et de nombres, de telle sorte que, si la pensée s'explique par la matière, celle-ci à son tour ne s'explique que par des nombres, c'est-à-dire par de pures abstractions qui n'ont d'autre réalité que leur existence mentale. Enfin par quelle contradiction, lorsqu'on a construit un système idéal semblable, essaie-t-on d'en édifier telle ou telle partie au moyen de l'expérimentation la plus ténue et de l'observation réelle la plus rigoureuse ? C'est sculpter le bras d'une statue idéale.

> Moïse pour l'autel cherchait un statuaire ;
> Dieu dit: Il en faut deux ; et dans le sanctuaire
> Conduisit Oliab avec Béliséel.
> L'un sculptait l'idéal et l'autre le réel.

Le positiviste, plus fort, est à la fois Béliséel et Oliab.

Le néo-criticisme, le mot l'indique, est une réforme de

l'*aprioriſme*. Ce n'est pas la raison qui construit son objet par un jeu nécessaire dont la première elle est dupe. Il faut sortir de l'*esprit* humain pour atteindre ce qui est. Mais, si Kant a eu tort de nous perdre dans le rationalisme pur, la philosophie commune, qui croit aux noumènes et les poursuit follement dans un mouvement transcendental, doit être abandonnée.

Pour connaître ce qui est, il faut, selon la méthode idéaliste, qui en cela est bonne, faire la critique de l'âme humaine : le criticisme est le seul procédé scientifique. Mais le principe kantien, que la raison de l'homme est la dernière explication de toute connaissance, est faux ; il faut comprendre avec Schopenhauer que le monde est représentation et volonté, et non pas raison. C'est la liberté humaine qui est la créatrice du vrai et du faux, de ce qui est et de ce qui n'est pas, en morale comme en métaphysique. Il n'y a ici qu'une transformation du principe universel de relativité. L'*homme est la mesure de tout*, non par ce qu'il sent (Protagoras), ni par ce qu'il conçoit (ce qui est le Kantisme), mais par ce qu'il veut librement. Les lois du monde ne sont pas l'état nécessaire de la pensée humaine, mais bien une création libre de la volonté.

Toutes ces théories font de la vérité un état d'âme tout relatif, indépendant des lois réelles. La *morale indépendante* n'est qu'une partie dans le grand système de l'indépendance suprême. Avec la nouvelle comme avec l'ancienne critique, le monde est indépendant dans son existence, dans ses lois, dans son « *processus.* » Il existe par lui-même, il se perfectionne d'après des lois intrinsèques nécessaires, qui excluent l'intervention d'une volonté supérieure libre, et toute finalité intelligente. L'homme, mode transitoire de la pensée cosmique, est souverainement libre dans sa volonté et dans sa raison. Sa pensée ne découvre pas le vrai, elle le fait, sa raison étant la règle suprême de ce qui est : la volonté crée elle-même sa loi. La souveraineté du peuple, comme origine unique de toute loi, le droit à l'insurrection, sont les plus prochaines conséquences politiques de ces principes.

Plus de règles étroites, plus de conventions factices qui enferment le libre effort de la volonté. La morale est, avant tout, liberté ; la raideur dogmatique est incompatible avec

l'esprit de religion. Voilà une des créations de ce siècle qui a rêvé l'affranchissement de l'art, et la philosophie libre comme l'art dont elle est une des formes.

De ces lois d'indépendance l'une des plus connues, des plus vulgarisées, est celle de la nécessité absolue des lois physiques, nécessité qui exclut la finalité et la Providence, l'intelligence ordonnatrice et la possibilité du miracle. Cette loi, comme les précédentes, se rattache au mécanisme universel tant prôné par Descartes ; c'est la loi de l'évolution décrite par Hégel, reprise sous une autre forme par les positivistes, appliquée à l'histoire naturelle par Lamarck et par Darwin ; transportée à la psychologie, à la science pédagogique, la morale, par Herbert Spencer.

Tous ces systèmes sont des œuvres d'art, non d'un art frivole, mais d'un art grave et puissant. Il ne faut demander à leurs auteurs que d'avoir créé une belle œuvre, une théorie harmonieuse : car, d'après ces philosophes, c'est au monde à se plier à leurs conceptions. Ainsi le marbre doit se modeler sur l'idéal que conçoit le sculpteur. Ces théories s'expriment en formules que l'on accepte, sans les discuter, pour leur tour heureux, leur concision, leur aspect scientifique. A la vieille netteté succèdent des piperies dont on se grise : c'est l'invasion de l'esprit français par les théories et les méthodes allemandes. Du reste, entre cette conception du déterminisme absolu de la nature entière qui ne forme qu'un tout, et nos idées sur la liberté de l'homme, son autonomie, l'indépendance individuelle et nationale, n'y a-t-il pas une opposition radicale ? Je comprends dans un pareil système la morale indépendante. L'homme ne relève pas de Dieu pour les lois de sa conduite, parce qu'il n'y a pas de Dieu personnel, parce que la nature se suffit à elle-même. Mais comment, d'une part, réclamer la liberté individuelle, l'autonomie des cités, des États, et, d'autre part, enseigner que toute la nature ne forme qu'un vaste système où tous les phénomènes sont liés par des lois nécessaires ? La philosophie moderne ne doit-elle pas logiquement inspirer le socialisme absolu ?

« Philosophie ! au bas du peuple descendue ! »

Le peuple, devenu socialiste, n'est-il pas le vrai disciple des philosophes? n'est-il pas le seul logique?

L'*aprioristme* s'établit sans attendre toutes les leçons de l'expérience si longues à recueillir. Il a l'immense avantage de s'édifier rapidement, de fournir immédiatement à l'esprit, qui cherche où se réfugier après la chute du dernier système, un abri d'apparence solide et de belle proportion. Lui-même ne résistera pas à l'étude des faits; mais, pendant quelque temps, il satisfait l'esprit en quête d'une doctrine qui donne solution à toutes les questions à la fois.

IV. — L'*aposteriortsme* a l'immense défaut d'être timide, de ne formuler qu'avec réserve des lois qu'il craint de voir s'écrouler; puis, jamais il ne hasarde de larges conceptions qui, du moins en apparence, expliquent tout le système du monde. Facilement il tombe dans le pur empirisme. Il craint l'essor de ces ailes que l'imagination créatrice et la raison donnent au génie de l'homme, comme si c'était un défaut pour l'hirondelle d'avoir le vol rapide; il l'alourdit au terre-à-terre des faits observés et, de peur qu'il ne s'élève, il lui attache ces boulets de plomb dont parle Bacon dans une diatribe contre l'hypothèse. Quand l'éclair sillonne la nue pendant une nuit obscure, l'œil un instant peut saisir quelques points là où tout à l'heure il n'y avait que ténèbres : un voyageur qui traverse un pays inconnu trace un sillon dans un champ immense. Partir de là pour déterminer la configuration du ciel, ou faire la psychologie des habitants du centre africain, serait pure folie. Tel est l'état de l'homme dans la nature infinie. De ci, de là, il voit poindre quelques vérités ; c'est à lui d'aller lentement et avec prudence à la découverte de la science.

Cette tendance qu'on pourrait appeler *Micromanie* est, à notre époque, l'inspiratrice de toute une école de chercheurs. L'*apriorisme* a le défaut du nuage qui se perd dans le vide ; l'empirisme à outrance ne conduit pas moins à l'obscur : l'infiniment petit ne convient pas plus à l'esprit que l'infiniment grand ; à un esprit moyen comme l'esprit humain, il faut des

lumières moyennes. *Simile confuso est quidquid usque in pulverem sectum est.* (Sénèque.)

La micromanie et la morphinomanie sont les maladies à la mode. Le morphinomane endort les douleurs physiques et poursuit l'ivresse et l'oubli. La micromanie est, comme le byzantisme, une maladie de l'esprit. Elle détourne des recherches métaphysiques, des questions de nature, d'origine et de destinée, qui sont propres à troubler le repos de l'âme en lui faisant entrevoir, au delà des phénomènes, une nature spirituelle distincte du corps et destinée à lui survivre. Elle fixe l'attention du chercheur sur des faits et des lois minuscules, qui peuvent avoir de l'intérêt, mais n'ont pas grande portée morale, et l'amuse à des bagatelles. Les synthèses générales, l'étude des grandes lois, la recherche des principes, des premières causes et des finalités médiates sont délaissées ; et l'esprit se confine dans quelque canton étroit et sans horizon.

Cette maladie semble due à l'étude des sciences physiques. Ici, en effet, l'étude des détails est nécessaire ; souvent l'esprit est obligé de s'en tenir aux faits, sans apercevoir les causes. Pour les découvrir, il faut isoler les phénomènes, dégager les diverses circonstances où ils se produisent, expérimenter, varier, multiplier les essais : l'esprit, ainsi, se forme insensiblement l'habitude de voir toute chose d'une manière un peu étroite, de chercher la petite cause prochaine et de négliger les rapports les plus élevés.

Peu à peu ce procédé a passé des sciences physiologiques et naturelles aux sciences morales, à l'histoire, à la littérature, à la philosophie et particulièrement à la psychologie. En histoire, c'est un axiome descendu jusqu'aux rangs les plus infimes des lecteurs, que les plus petits faits ont produit les plus grandes révolutions. Comme si la dernière circonstance qui a fait *déclancher* l'événement important était à elle seule la force totale qui le produit, comme si la goutte d'eau qui fait déborder remplissait à elle seule la coupe trop pleine. De ce goût sont nées les recherches anxieuses, enfiévrées, des documents ; de là, l'amour passionné de notre siècle pour les *Mémoires*. En tout, il faut découvrir le *microbe*. Désormais on

ne connaît un homme d'Etat, un orateur, un peintre, que si quelque interviewer a révélé l'heure de son lever et le menu de son dîner. En quoi ces affaires touchent-elles à l'art ou à la diplomatie ?

Pour être juste, disons cependant qu'ici nous ne condamnons que l'abus. Ce procédé n'est pas tant à blâmer : s'il s'y attache trop, les grandes lois de la vie des peuples échapperont à l'historien. Mais y a-t-il un moindre danger à traiter l'histoire comme une œuvre d'art, à faire vivre les peuples au gré de son imagination au lieu de ressusciter leurs mœurs et leurs coutumes ?

La micromanie est un des caractères de la littérature au XIX^e^ siècle. Rien n'est vrai, rien n'est bien, rien n'est beau. De tous les principes anciens, qui sont morts, un seul est ressuscité : c'est le principe d'universelle relativité. Dès lors plus de thèses générales à défendre, plus de vérités à exposer et à venger, plus de ces lieux communs qui ont servi autrefois de thèmes à l'éloquence de Bossuet et même à celle de Pascal. Il n'y a de vrai que l'impression du moment que je puis seule juger et qu'on ne peut contrôler au nom d'aucune règle. Il est logique qu'on s'en tienne à la description des phénomènes et aux *impressions ;* il est logique encore que cette recherche des infiniment petits conduise, en critique littéraire, à l'abus de l'érudition, et au procédé qui remplace un jugement motivé par un détail biographique, par une anecdote plus ou moins piquante.

En philosophie, ou plutôt en psychologie, car on ne reconnaît plus la métaphysique, la micromanie s'épanouit à l'aise. Quand on a lu le *Timée*, le *Banquet*, le *Phédon*, la *Morale à Nicomaque,* les *Principes,* la *Recherche de la vérité,* et qu'on s'est fait une idée de la philosophie d'après ces grands ouvrages, on se demande si MM. Ribot, Pierre Janet, A. Binet, pour ne citer que quelques Français, sont de la même famille d'esprit que Platon, Aristote, Leibnitz, Descartes, Malebranche; on se demande si le mot philosophe peut convenir à la fois aux uns et aux autres. Où sont les grandes spéculations sur l'âme et ses hautes aptitudes, sur l'absolu ? La philosophie n'est plus qu'une physique : on philosophe, non plus avec la raison

et la conscience, mais avec des balances et des scalpels. On écrit des volumes sur les rapports des sensations et des impressions organiques, pour ou contre l'inconscient ; on arrive, il est vrai, à de curieuses découvertes, mais est-ce là vraiment la philosophie, toute la philosophie ? On devient plus physiologiste que M. Cl. Bernard et M. Pasteur ; on s'arrête aux expérimentations étroites, aux conditions cérébrales de la pensée, et on laisse de côté les grandes énergies de l'âme, ses pouvoirs les plus élevés, pour discerner les antécédents cérébraux de ses actes. On s'emmure dans cet ordre de faits à la science desquels on a donné un nom semi-barbare, *la psycho-physique ;* on se ferme les hautes vues et les perspectives lointaines, les horizons pleins d'air et de lumière, sous prétexte de mieux voir.

Bientôt l'étude de l'homme se ramènera tout entière à l'étude du cerveau. Pensez-vous que l'étude du ciseau du sculpteur vous donnera l'idée d'une statue et surtout vous fera connaître le génie de l'artiste ? Encore faut-il ajouter que l'étude préférée est celle des cerveaux détraqués. On abandonne d'abord la conscience et la réflexion pour la méthode des sens et des instruments, comme moyen de connaître l'âme humaine ; de plus, on se complaît à l'étude des états morbides. Les maladies de la mémoire, de la volonté, de la personnalité, les études d'*amnésie* et d'*hypermnésie*, les cas de double personnalité, de perte de la conscience du moi, sans conteste, offrent au philosophe des renseignements précieux sur les fonctions psychiques, mais ce ne sont que des monographies. Au lieu de s'enfermer seul et de *regarder couler sa vie*, selon l'expression originale de Maine de Biran, c'est dans l'officine d'un hypnotiseur qu'on va étudier l'esprit ; c'est à la Salpêtrière, en prenant pour sujets des hystériques, des cerveaux malades, qu'on veut se rendre compte de la raison humaine ! Tous les essais, toutes les expériences que l'on tente sur l'envoûtement, les observations diverses de cas télépathiques ne peuvent former que les moyens auxiliaires de connaître l'âme humaine ; toutes ces études qui seraient d'importance extraordinaire dans une *tératologie* psychique, ne sont que d'une utilité secondaire pour le psychologue. Est-ce en visitant un hôpital qu'on doit se faire

la notion des forces physiques de l'homme ? De même, faut-il, pour se rendre compte des forces intellectuelles et libres, étudier de préférence les pensionnaires d'une maison de santé ? Si un habitant de Mars venait visiter la terre, devrait-on, pour lui faire connaître, aimer, estimer à sa juste valeur la nature humaine, se contenter de le conduire au Val-de-Grâce, à l'hôpital Tenon ou à Sainte-Anne ? N'est-ce pas l'homme robuste dans l'épanouissement de sa maturité, ardent à la recherche du vrai, ayant la vigueur du caractère et la tendresse du cœur, rayonnant de la triple beauté de l'énergie, de la bonté et de l'intelligence dans un corps jeune et bien constitué, qu'il faudrait lui montrer ?

Est-ce à dire que ces études doivent être abandonnées ? Nullement. Ce qu'on demande, c'est qu'elles ne soient pas exclusives, qu'elles soient considérées comme des auxiliaires utiles de la philosophie, et non comme la philosophie entière. Elles sont absorbantes ; qu'on les tienne à leur rang.

Beaucoup de philosophes en sont encore à ignorer Stuart-Mill et Wundt ; aussi leurs études semblent quelque peu vieillottes ; les objections qu'ils exposent et critiquent, au nom du spiritualisme, ont l'air de sortir d'un musée d'antiques. L'apologétique fondée sur de semblables théories philosophiques passe à côté des difficultés que l'on fait au nom de la science présente. Il est clair qu'on peut conseiller à ceux-là de rajeunir leurs cadres et d'écouter un peu ce qui se dit très haut outre Rhin et outre Manche, ce qui s'enseigne aussi ouvertement en France. Même un bon bachelier doit connaître quelque chose des théories contemporaines sur les relations du cerveau et de la pensée, de la sensation et de l'impression, sur le mécanisme de la mémoire et de l'association, sur la cécité verbale et l'aphasie. Mais restreindre l'objet de la philosophie à ces études, c'est tuer l'esprit philosophique.

De plus, ce procédé qui consiste à passer du corps à l'âme, de la physiologie à la psychologie, offre un très grave vice de méthode ; c'est se servir de ce qui est obscur pour expliquer ce qui est simple. Il est des philosophes, — et c'est un des titres de gloire de l'école cartésienne — qui, regardant l'âme comme l'être le mieux connu de l'intelligence, éclairent

toutes les questions relatives à la matière et à Dieu par les lumières dues aux intuitions que la conscience a du moi. C'est par analogie avec l'âme humaine que l'on sait ce qui se passe dans ces êtres obscurs, qui n'ont en eux-mêmes aucun « réflecteur » intelligent, âmes des bêtes, plantes, êtres inorganiques, toute cette masse des *choses* qui ne se connaissent pas et qui sont pour nous dans une pénombre. Mais le moi rayonne par lui-même. La connaissance du moi semble donc, de tout point de vue, la plus importante pour l'homme. Je me connais sans intermédiaire, et je ne connais rien que par moi — dans un sens absolument vrai. Or, à cette école, qui prend d'abord sa lumière avant d'aller à l'antre obscur, et qui procède en projetant sur le monde de la matière quelques rayons de la conscience humaine, s'oppose la méthode des positivistes. Le monde de l'âme est un champ fermé, obscur ; seuls les corps sont là devant nous, réels, vivants, connus tels qu'ils sont. Du monde des corps, révélé par les sens, se tire toute notion qui puisse nous aider à déchiffrer l'énigme de la nature. Toute métaphore est empruntée à l'ordre matériel, toute comparaison part du corps, considéré comme mieux connu, pour aller à l'âme, que l'on se propose de faire connaître. On dirait que l'âme ne se peut pénétrer elle-même — étrange phénomène — et qu'un être est d'autant plus ouvert et pénétrable qu'il est, comme la matière, plus contraire à la nature de l'intelligence, force simple, indivisible, spirituelle !

Pour légitimer ce procédé, on s'appuie sur l'étude des langues. Dans le langage ordinaire, œuvre du peuple, il est facile de voir que les mots qui désignent les êtres les plus immatériels sont formés par des comparaisons tirées du monde étendu. N'est-il pas évident que les mots créés, pour exprimer les actes psychologiques par excellence, comme *penser, délibérer, s'émouvoir*, sont empruntés au vocabulaire de l'histoire naturelle, de la physique? Donc, dit-on, les idées elles-mêmes qui correspondent à ces mots n'ont été formées que par analogie avec les faits physiques observés par les sens.

D'abord la conclusion dépasse les prémisses. De plus, il faut remarquer que le langage a une origine populaire et que le

peuple remarque par-dessus tout les données des sens, parce que ce qui l'intéresse au premier chef c'est la vie physique et les affaires matérielles. Son attention a dû être portée presque exclusivement sur le monde externe qui est utile ou nuisible à son plaisir, à sa santé, à sa fortune, principal objet de ses soucis. La réflexion, le retour sur soi, l'analyse de ses propres actes suppose un développement intellectuel, une puissance d'attention, un dégagement de la vie des sens, peu compatibles avec la préoccupation constante des besoins physiques. Lors même que les mots forgés pour exprimer les faits psychologiques seraient l'œuvre de psychologues, de moralistes, d'observateurs habiles du moi, on comprendrait encore ces appellations métaphoriques, par cette considération que les mots sont à l'usage du peuple. Il était donc de toute nécessité qu'ils fussent empruntés, autant que possible, au monde matériel, sous peine d'être incompris. Du reste, pour trouver des métaphores si heureuses, des comparaisons si justes, des termes si exacts, il fallait que la connaissance des faits psychologiques fût bien nette, bien vivante.

La philosophie, spécialement la psychologie expérimentale, ne doit donc pas être à la remorque de la physiologie. Ces deux sciences emploient, il est vrai, quelques procédés semblables, mais est-ce par ces analogies avec la matière que nous connaissons notre âme ? La vérité est que le premier être que l'âme connaît, celui qu'elle analyse avec le plus d'exactitude, c'est elle-même ; puis, par un mouvement naturel de la raison, elle s'élève à Dieu, sa cause première, le suprême idéal dont elle est une imparfaite image ; enfin la connaissance des corps, et même de son propre organisme, n'est pour l'âme qu'une notion indirecte, relative et fort obscure.

On peut encore reprocher aux psycho-physiciens qu'ils se sont trop hâtés de conclure et de donner le nom de science à des essais, à des matériaux souvent informes. Vous observez des faits ; vous les relevez avec patience, avec sagacité ; vous arrivez, en psycho-physique, — je le suppose du moins — à la précision que les sciences de la nature matérielle doivent à la sûreté, à l'impartialité des instruments enregistreurs. Mais la science est à construire. Un fait décrit, des milliers de faits

consignés ne valent pas scientifiquement même une hypothèse imaginée d'après ces faits. L'hypothèse est une explication au moins vraisemblable, établie sur des observations justes, et capable, dans la pensée de l'auteur, de rendre compte de tous les faits de même ordre ; l'hypothèse, c'est la loi provisoire, c'est la cause du phénomène, sinon trouvée et démontrée, du moins soupçonnée, entrevue par un acte intellectuel. Or, plusieurs faits accumulés ne sont, pas plus qu'un seul, une raison, une explication. Il faut donc dépasser cet ordre, voir les caractères communs des phénomènes, la permanence de certaines circonstances, la régularité des antécédents pour dégager la loi de causalité. Ainsi l'hypothèse domine tous les faits observés et en rend compte. Une Revue, comme les *Annales des sciences psychiques*, qui ne contient que des récits, doit donc logiquement abandonner son nom de Revue des *Sciences* qui ne lui convient à aucun titre et en prendre un plus modeste. MM. Dariex, Ch. Richet et leurs collaborateurs ont de nouveau attiré l'attention sur ces faits encore mystérieux de communication à distance entre les esprits, surtout les esprits de même *famille :* leur recueil est composé suivant une critique historique relativement sévère. Mais les lois restent inconnues. La science naît de l'étonnement : *Isis est fille de Thaumas,* dit Platon ; mais Isis ne vit qu'en tuant sa mère. Les faits accumulés en si grand nombre que ce soit, ne font pas cesser l'étonnement. Or, en *télépathie*, nous sommes encore à l'étonnement. Du reste, si les rédacteurs des *Annales des sciences psychiques* arrivent, ce qui est souhaitable, à donner les lois de la télépathie et les causes secrètes des *pressentiments*, ils auront rendu un service fort appréciable à la science des faits psychiques ; ils auront fait cesser un des étonnements les plus étranges qui préoccupent l'esprit de l'homme, mais ils n'auront analysé qu'un infime canton de la science psychologique.

En résumé, l'introduction de la méthode des sciences physiques et naturelles en psychologie a donc conduit à ce qu'on pourrait appeler la « myopie intellectuelle. » L'habitude d'étudier, en physique, les causes prochaines, en sciences naturelles, des êtres microscopiques, prédispose l'esprit à vouloir tout dis-

séquer, à prétendre relever les influences morales dans les actions humaines par des expérimentations, comme un physicien relève des observations sur un hygromètre, à s'arrêter aux causes immédiates, aux lois étroites. On arrive par analogie à regarder l'âme comme un être dont tous les états sont strictement déterminés par les antécédents. On refuse au monde moral toute activité autonome et on le soumet à la loi générale d'évolution. L'humanité, dans l'océan des choses, est comme le flot supérieur dont la crête domine la mer profonde des inconnues ; et cette vague, que portent les profondeurs infinies, si elle est la plus en vue et la plus bruyante, est aussi la plus agitée, et c'est avec elle que roule dans un mouvement éternel l'écume de la vaste mer.

Les psycho-physiciens, les *spiritualistes* (selon le nom dont se décorent ceux qu'autrefois on appelait *spirites*) devraient logiquement s'arrêter à des lois prochaines et expérimentales. Mais, à tout propos, c'est-à-dire mal à propos, ils passent du domaine des faits à celui de la métaphysique et énoncent des thèses, tantôt sur la nature de l'âme et sa destinée, tantôt sur la nature de l'*absolu*. C'est ainsi que certains *spiritualistes* prétendent que leur système seul donne la vraie solution au problème de la destinée humaine, et démontre, d'une manière péremptoire, la survivance des âmes et même l'immortalité personnelle des esprits. Les psycho-physiciens, abusant du même procédé, et outrepassant les droits de la méthode purement expérimentale, aboutissent généralement à la thèse opposée et concluent à la matérialité du principe pensant et à l'anéantissement total. Lorsque l'oxygène manque au cerveau, les fonctions dites intellectuelles cessent ; donc le cerveau est la condition nécessaire et *suffisante* de la pensée. D'une part, ce raisonnement et cette conséquence dépassent la portée des expérimentations qui leur servent de base, ce qui est à l'encontre du principe même du psycho-physicien ; d'autre part, il n'est qu'un sophisme. Jamais, en effet, en bonne logique on n'a confondu la condition nécessaire et la cause productrice d'un phénomène.

Ces conclusions étonnent d'autant plus qu'elles partent de gens qui, *a priori*, nient la métaphysique, la réalité des *êtres*,

le dynamisme, pour n'admettre qu'un pur mécanisme ; et qu'en général elles tombent à l'improviste dans une étude expérimentale. N'y a-t-il pas lieu de croire que ces questions si graves de la nature et de la destinée des êtres hantent singulièrement les esprits, puisque les plus mal disposés ne manquent pas une occasion de faire part de leurs négations matérialistes et athées ? N'y a-t-il pas lieu de croire encore, d'après ces étranges anomalies, que la science des phénomènes ne satisfait pas l'esprit humain et qu'il est porté par une force naturelle invincible à chercher l'*au delà ?*

Parmi toutes ces lois minuscules de la psycho-physique, c'est-à-dire de la philosophie telle qu'on l'entend au temps présent, cherchez les vérités vivantes et vivifiantes ! J'entends par là celles qui donnent du cœur à l'homme, qui relèvent les âmes abattues, en leur faisant envisager, au delà des maux présents, de sublimes espérances, qui soutiennent les enthousiasmes, qui empêchent les peuples et les siècles de désespérer, même lorsque les meilleures causes paraissent vaincues, même lorsqu'elles sont méprisées ou enfouies dans l'oubli et l'indifférence. Combien y a-t-il dans cette philosophie de lois hautes et larges, qui éclairent l'horizon de la vie, et laissent entrevoir l'avenir de l'âme ? Si vous croyez trouver, avec cette science, la voie du bonheur, le calme de la vérité possédée, la force de lutter dans la vie, vous n'aurez pas une journée d'illusions. Vous ne trouverez là qu'un vain aliment à la curiosité scientifique. Vous ne trouverez qu'une pauvre lumière qui n'éclaire qu'un coin dans un immense labyrinthe, lumière qui n'échauffe pas et ne fait éclore aucune vertu. A ceux qui demandent *la voie, la vérité, la vie,* on répond : « Pour vous connaître vous-mêmes, enfermez-vous avec nous dans ce dédale, suivez-nous. — Mais vous négligez d'étudier le but de la vie, sa raison d'être. Pensez-vous que la raison ait été donnée à l'homme pour s'enfermer dans les étroites limites de la psycho-physique ? — Dis-moi ce que tu as vu, sous quel climat tu as vécu, quels ont été tes aïeux, et je te dirai ce que tu penses, ce que tu aimes, ce que tu vaux. Ta valeur intellectuelle n'est qu'une résultante, un produit. — Mais je me sens libre et raisonnable ; et je vois que je puis comprendre et démontrer ce

que les sens n'ont jamais saisi, ce que l'imagination seule et la raison ont pu concevoir. De même que les jouissances de la vie ne remplissent point un cœur bien né, de même la science de ce que les sens révèlent est incapable de donner à mon esprit une entière satisfaction. Le monde qui se révèle aux sens ne peut, par lui seul, rendre compte de son origine, ni donner la fin dernière de son existence. Au delà je m'élance à la recherche des dernières fins et des premiers principes.

Æstuat infelix angusto in limine mundi.

Pourtant, elles sont grandes en elles-mêmes, ces questions, et bien dignes de passionner une belle âme ; et puis, elles nous intéressent plus que toutes autres. A vrai dire, seules elles nous importent. Toute vie intellectuelle est entretenue par de hautes idées. Là où les idées manquent, on tombe dans le *psittacisme ;* si les idées sont de peu d'importance, la vie intellectuelle est médiocre et sans portée. On arrive à la banqueroute intellectuelle ; de la banqueroute intellectuelle à la banqueroute morale il n'y a qu'un espace logique. Cet espace, l'esprit des peuples, sinon celui de tous les individus, le franchit un jour ou l'autre. N'est-il pas nécessaire que la raison de ma conduite soit une raison, c'est-à-dire une règle absolue ? Il faut voir pour agir. « On n'agit pas sans quelque raison. » Or, au temps présent, les questions fondamentales de la certitude, de l'existence de Dieu et de la Providence, de la vie future, seule sanction plausible et complète de l'accomplissement ou de la violation de la loi morale, sont rejetées hors du domaine de la science et renvoyées à la métaphysique. Les métaphysiciens se contentent de poser les termes des problèmes, ils ne donnent pas de solution. En fait, c'est renvoyer aux religions positives. Les religions sont, *a priori,* traitées de mythes, leurs dogmes ne méritent pas d'être discutés ; le surnaturel, le miracle, ne peuvent pas exister ; la prière est inutile, car il n'y a pas de Dieu personnel, et, y en eût-il, il serait incapable de déroger à l'ordre nécessaire des choses. Tels sont les dogmes, les « certitudes » philosophiques que l'on veut imposer. Si l'on n'aboutit pas à ces négations radicales, du moins on regarde comme des

hypothèses indiscutables, — je veux dire au-dessous de toute critique — l'existence de Dieu Souverain Bien, dernière raison possible de l'ordre physique et de l'ordre moral, accordant à chacun, selon son mérite, une sanction dans la vie future. Dès lors, ces études n'ont aucune influence sur la conduite. — Grandes et nobles thèses de Dieu, de la liberté sacrée, du devoir absolu et de l'honneur, de la vie future qui explique et continue la vie présente, vous êtes de celles que tout esprit qui pense se pose et doit résoudre ; à moins d'avoir perdu tout sens, il ne peut rester dans l'indifférence à votre sujet ; vous êtes vitales et pour les individus et pour les nations ; votre influence s'étend directement sur celui qui vous étudie, car vous méditer, vous contempler, c'est grandir et devenir meilleur !

Ces thèses, dira-t-on, sont établies ; on a démontré la liberté, la spiritualité de l'âme, la personnalité de Dieu. A quoi bon revenir à ces questions?

Les traiter de nouveau, est-ce nécessairement reprendre une œuvre déjà faite? Les objections varient, l'erreur est essentiellement changeante et « fluctueuse; » il y a donc lieu de varier la réponse et de l'accommoder aux besoins de la polémique. Du reste, ne peut-on innover en établissant les thèses elles-mêmes? Tous les arguments ont-ils été exposés? N'y a-t-il pas des raisonnements à simplifier, des thèses qui gagneraient à être plus nettement posées? L'argument, dit « de la contingence du monde, » a été vu de Platon. Aristote l'a fait sien en lui donnant une forme plus simple. A la Flèche, Descartes avait peut-être entendu la preuve ontologique de saint Anselme (importe-t-il beaucoup?); il lui a donné un tour géométrique qu'elle n'avait pas, et ainsi transformée elle a été plus qu'auparavant goûtée de certains esprits habitués aux spéculations idéales.

V. — C'est surtout dans l'enseignement de la philosophie aux jeunes gens de dix-huit ans, qu'on devrait s'en tenir à ces importantes questions, et laisser de côté, presque complètement, la plupart des théories modernes de psychologie expérimentale. On se propose, en effet, non de faire de ces jeunes

gens des philosophes, des érudits, mais d'amener peu à peu leur esprit à être un instrument de précision, à donner à leur jugement de la sûreté, de la fermeté à leur volonté; on veut les habituer à secouer le joug mal justifié des passions, comme celui des personnes qui n'ont pas une autorité légitime. — Les manuels manuscrits pleuvent chaque année chez les éditeurs, et bon nombre sont admis aux honneurs de l'impression. Si les manuels ne sont pas rares, c'est que les professeurs travaillent à mettre les théories philosophiques à la portée de leurs élèves; donc aussi l'œuvre est difficile; puisque chacun essaie son manuel « conforme au programme », c'est que nul n'est absolument satisfait du travail de son voisin. La plupart de ces ouvrages sont divisés d'après le plan du programme de baccalauréat en philosophie. L'auteur répond à chaque question posée, rarement intervertit l'ordre indiqué, et se contente de coudre ensemble les diverses parties, quelque peu disparates, surtout en métaphysique. Ordinairement, ces sortes d'ouvrages n'exposent aucune théorie originale; il faut peut-être en savoir gré aux auteurs. Autrement, on s'attarde à son système personnel, on juge toutes les doctrines d'après cet idéal, et il est habituellement incomplet ou erroné. Les manuels sont donc presque tous éclectiques; c'est dire que l'enseignement de la philosophie se réduit le plus souvent à une critique des systèmes anciens et modernes. Ce procédé n'est pas sans inconvénient. D'abord, le professeur ayant un temps limité, doit exposer, en abrégé, les théories des philosophes, non telles qu'elles sont dans leurs ouvrages, mais telles que logiquement elles devraient être; alors l'exposition n'est pas exacte, et l'élève voyant l'erreur du système s'accuser nettement, n'a qu'une minime estime pour des philosophes qui ont pu créer des théories si mal établies. De plus, l'immense majorité des élèves se retire, ayant achevé sa philosophie, sans avoir de philosophie. Demandez à un bachelier ce que Leibnitz pense de l' « inconscient », ce qu'est la loi de Fechner sur les rapports des sensations et des impressions organiques, ce que Kant entend par « critique de la raison pure, » il vous donnera peut-être une réponse suffisante; il montrera, sinon qu'il a bien compris, du moins qu'il a fidèlement retenu la

leçon de son professeur. Mais il serait fort embarrassé de vous exposer sa philosophie, son corps de doctrine sur les forces de l'esprit humain, l'harmonie des facultés dans l'âme humaine, la nature de l'âme, ses lois logiques et morales, sa destinée, Dieu, sa nature, son action sur le monde.

L'année de philosophie est donc presque exclusivement donnée à l'étude et à la critique des systèmes philosophiques. Ce travail n'est ni sans intérêt, ni sans utilité. L'élève se forme à déchiffrer la pensée d'un maître comme Platon ou Herbert Spencer, à la présenter d'une façon passable, à voir les raisons qui ont conduit son esprit jusqu'aux dernières conséquences; il fait ainsi le même travail que celui dont il étudie la doctrine; son intelligence s'applique aux mêmes idées, aux mêmes raisonnements, passe pour ainsi dire par la même filière. Ce commerce assidu ne peut manquer de former un esprit encore jeune. — Puis, l'élève est amené à formuler son appréciation sur l'œuvre qu'il a reconstruite; il doit, avec l'aide du professeur, discerner la paille et le bon grain, les hypothèses hasardées et les certitudes acquises, suivre le développement d'une thèse erronée. N'y a-t-il pas là une excellente gymnastique, pour le sens critique une œuvre piquante, une noble occasion de s'exercer? Je suppose toujours que le professeur joue en classe le rôle d'excitateur, d'évocateur à l'égard de ses élèves, et qu'il ne leur impose pas des jugements et des critiques sans les leur faire discuter, ce qui serait, à proprement parler, tuer l'esprit philosophique dans ses disciples. — Ainsi, l'esprit de construction et de synthèse se forme à suivre le plan du philosophe étudié, à remonter des diverses ramifications de sa doctrine, en psychologie et en morale, jusqu'à la métaphysique, c'est-à-dire jusqu'à la conception première, jusqu'au tronc unique d'où elles tirent la sève et la vie. Il s'habitue à se dégager des faits, pour voir des idées, des lois, et vivre dans le monde supérieur des causes moins complexe que le monde des phénomènes, mais non moins vivant et plus clair.

Malgré cette incontestable utilité de l'histoire de la philosophie, ne serait-il pas plus profitable de dégager l'esprit de l'élève des théories anciennes ou contemporaines, de ne les lui montrer qu'autant qu'il est nécessaire pour détourner

son esprit de l'erreur, et de travailler à développer en lui la faculté d'invention, l'imagination créatrice, la raison? Il est clair que la méthode socratique était bonne surtout pour des jeunes gens qui n'avaient point d'examen du baccalauréat à subir. Au bout d'une année, un élève de Socrate aurait pu échouer à un examen qu'un élève moderne passe avec succès. Mais, en fait, lequel eût été le plus fort? N'est-ce pas l'élève qui aurait pris l'habitude de réfléchir, de découvrir lui-même la vérité? — Vous professez, les élèves recueillent votre enseignement. Ainsi vous arrivez plus vite au bout de votre programme, qui est chargé, et qu'il faut de toute nécessité voir en entier. Mais vos élèves deviennent-ils capables de juger votre système, d'en voir la portée, les conséquences; sont-ils assez maîtres de leurs idées, assez indépendants pour vous critiquer, et même, dans une occasion que vous pourriez préparer à dessein, pour vous réfuter?

Dans une année de travail, où l'histoire et les sciences naturelles occupent beaucoup de temps, prétendre initier un élève, même bien doué, à toutes les théories philosophiques qui ont successivement paru dans le monde de la pensée et pris la direction des esprits, ce serait une folie, une tentative ridicule. On pourrait imposer à la mémoire des jugements que la raison ne discuterait pas, on gaverait l'esprit au lieu de le nourrir. On veut cultiver l'esprit philosophique : mais le plus fin laboureur n'est pas nécessairement celui qui a tracé le plus de sillons; de même ici, le nombre des systèmes étudiés est secondaire, le principal est de bien étudier. Si le professeur avait le loisir d'exposer largement quelques thèses très importantes, celle de la liberté par exemple, il pourrait ensuite demander aux élèves d'exposer, de critiquer à leur tour quelque doctrine; cet exercice stimulerait leur initiative, les obligerait à raisonner, à se rendre compte, à exprimer ce qu'ils ont eux-mêmes pensé.

Un professeur de Faculté, rendant compte récemment des dissertations philosophiques données par les élèves un jour d'examen, déplorait l'abandon dans lequel sont laissées les modernes théories des psycho-physiciens; il se plaignait que les élèves ne fussent pas initiés aux systèmes qui essaient

d'expliquer ces obscures questions de la conservation et de la *réviviscence* des idées. N'est-ce pas une exigence inexplicable? Quand les théories sont mal assises, et se déplacent, presque chaque année, avec les faits nouveaux et assurément fort curieux qu'apporte une recherche habile et persévérante, n'est-il pas plus que téméraire de demander à des jeunes gens, qui n'ont ni le loisir, ni la possibilité de suivre une Revue philosophique, une solution à des problèmes dont les termes sont souvent vaguement définis et les données variables?

Il est une doctrine trop peu répandue dans l'enseignement secondaire, doctrine qui regarde la méthode philosophique spécialement, mais qui a une portée universelle : c'est celle qui est résumée dans cette admirable parole de Platon : « Il est bon d'aller à la recherche de la vérité avec son âme tout entière. » — Dans les questions morales, c'est-à-dire dans toutes celles qui touchent l'homme, l'acquisition de la vérité est due à la fois à l'intelligence et à la volonté. Pour bien connaître, il faut bien agir. Souvent, si l'intelligence n'arrive pas à la vérité, c'est que la volonté y a mis obstacle, elle n'est pas digne de la vérité, elle ne l'aime pas, elle la redoute. Ce qu'on n'enseigne pas assez, c'est encore que l'intelligence droite et la volonté pure sont des dons de Dieu. Heureux les cœurs purs! ils verront Dieu; donc, demandez à Dieu la pureté du cœur, pour Le mieux connaître, Lui, l'éternelle Vérité — *noverim te, ut amem te;* — sans doute; mais de plus, demandez à Dieu l'intelligence limpide, dégagée des nuages amoncelés par les passions; demandez-Lui la volonté simple, le cœur droit pour acquiescer fermement et donner un plein consentement à la vérité que montre la raison. Allez au Dieu des sciences pour obtenir l'amour du travail, l'amour du vrai, l'amour du beau.

Nous ne voulons point par là favoriser le néo-criticisme. Nous ne prétendons pas que la volonté humaine pose par elle-même, en vertu de son autonomie, les lois de la nature. Nos idées dépendent des choses et se font dans notre esprit par les choses mêmes. Nous ne voulons point exagérer la part de l'activité humaine dans la connaissance. Souvent, la vérité qui me nuit, s'impose à moi, en dépit de mes efforts pour la rejeter parmi les erreurs ou dans le champ du doute. — Ma volonté a

une activité distincte de l'intelligence. Je n'aime et ne veux que ce qui m'apparaît avec quelque caractère de beauté ou de bonté. Ce qui est vrai, c'est que la volonté intervient dans les préliminaires du jugement; quand l'esprit est en quête d'une loi dont il a le pressentiment, la volonté, par son énergie, soutient l'intelligence défaillante, la ramène à l'œuvre, provoque de nouvelles recherches, excite l'attention, suspend le jugement jusqu'à plus ample informé. Mais alors la vérité est derrière son voile : lorsqu'elle se montre radieuse dans la lumière de la pleine évidence, l'intelligence est gagnée; et, si la volonté peut encore suggérer un sophisme ou un mensonge, elle ne causera pas une erreur, elle commettra une mauvaise action. Ramenée à ces termes précis, la thèse de ce qu'on appelle la certitude morale est incontestable. Il est incontestable que la connaissance totale de la vérité morale suppose la coopération de la volonté qui consent, comme de l'esprit qui acquiesce; il est incontestable que, si l'âme résiste à une vérité morale, l'esprit est incapable de comprendre tout son objet. Ce qu'on n'enseigne pas assez, ce qu'on ne fait pas assez pénétrer dans les âmes, c'est que, pour bien saisir la vérité morale, il faut la rechercher avec amour, ne pas redouter ses conséquences pratiques; c'est que l'erreur n'est pas toujours le résultat d'un raisonnement vicieux, mais est parfois le crime d'une volonté coupable.

VI. — La philosophie a eu ses beaux jours, non pas seulement en Grèce au temps d'Alexandre et d'Aristote, mais en Europe. Les princes et les peuples ont choyé Descartes et Leibnitz; en nos temps modernes, Cousin et quelques autres n'ont-ils pas su par elle arriver à tout, à la considération, aux charges publiques, même à la fortune? Présentement, dit-on, elle est inutile, elle ne mène à rien. Si elle ne conduit pas aux honneurs, elle apprend du moins à s'en passer. Ainsi, autrefois, Cicéron, Sénèque, ont cherché des consolations dans son amour. Elle donne à ceux qui l'aiment et la cultivent avec désintéressement, les joies les plus hautes. Toute conquête sur l'erreur est noble et mérite d'être louée; mais, quand la vérité acquise

intéresse le bien des hommes, leur montre mieux leur dignité, leur devoir, elle est deux fois digne d'éloges. La joie de philosopher emplit l'âme tout entière, parce que c'est avec toutes les forces vives de l'âme que l'on atteint la plénitude de la vérité morale. L'art et ses libres jeux s'arrête à l'imagination et au sentiment; il n'occupe pas les forces du vouloir :

..... Circum præcordia ludit.

A côté et au-dessous des joies sans égales dues à la vertu et au sacrifice de soi jusqu'à l'héroïsme, il est deux joies qui semblent capables de captiver une grande âme : c'est, d'une part, le troublant bonheur de diriger la vie des autres, d'être leur providence, de régner avec Dieu sur les volontés, de conduire un peuple, de mouvoir des forces libres, de se sentir l'âme de ces ressorts infinis et compliqués qui forment une grande nation; l'autre, c'est la joie plus austère, et non moins passionnante, de savoir les raisons des choses, de pénétrer par la force de son génie dans les conseils mêmes de Dieu, d'y saisir les lois souveraines qui ont guidé son acte créateur. Les anciens avaient rêvé la fable de Prométhée rapportant du ciel le feu sacré de l'intelligence; quelle ambition grandiose de ravir le secret de Dieu, de dérouler et de lire le plan divin! Heureux qui sait mettre son ambition, non à s'emparer par des intrigues plus ou moins avouables d'une situation brillante ou « pécunieuse, » mais à étendre le champ de la vérité, afin d'augmenter la somme du bien accompli, des vertus pratiquées, des mérites acquis!

C. VERDIER,

Professeur de philosophie au Petit-Séminaire Mongazon.

LE

PÈRE JOSEPH[1]

SA JEUNESSE. — SES ÉTUDES

(1577-1598)

I

François Le Clerc du Tremblay, qui devait être le célèbre Père Joseph, capucin, naquit à Paris, le 4 novembre 1577, de Jean Le Clerc, seigneur du Tremblay, et de Marie de la Fayette de Saint-Romain.

Du côté paternel et du côté maternel, la famille de François Le Clerc du Tremblay était également illustre par son ancienneté, par ses emplois et par ses alliances.

Les Le Clerc, qui s'étaient distingués dans les armées sous les premiers rois Capétiens, reçurent leurs lettres de noblesse des prédécesseurs de saint Louis. Ils les firent enregistrer sous

[1] Voir, numéro d'août 1892, pp. 753-804, notre article intitulé : *Le Père Joseph devant l'Histoire.*

le règne de Philippe de Valois, en 1349. Jean Le Clerc, maître des requêtes sous Charles VI, fut créé chancelier de France en 1420.

La famille des Le Clerc du Tremblay eut pour chef Jean, qui fut le quatrième aïeul de François. Son trisaïeul et son bisaïeul, Jean et Pierre, furent l'un et l'autre conseillers du roi en sa cour de Parlement; son aïeul, Jean, conseiller du roi en son conseil privé, et son père, premier président aux enquêtes du Palais, ambassadeur près la République de Venise, et chancelier de François, duc d'Alençon et d'Anjou [1].

Si l'on en croit l'abbé Richard [2], qui sur ce point dit ne rien avancer sans preuves, la famille du Tremblay était alliée aux maisons de Montmorency, d'Angoulême, de Vitry-Noirmoutiers, de Bournonville, de Noailles, de Lévy-Vantadour, de Joyeuse, de Gondy-de-Retz, d'Aumale, de Matignon, d'Épernon, de Lorraine de Brionne, de Harlay, de la Trousse, de la Chastre-d'Humières, d'Harcourt-Beuvron, d'Ailly-de-Chaulnes, de Huraut de Chiverny, de Pas-Fucquières. Même par Yolande de Melun d'Épinay, qui avait épousé un seigneur du Tremblay, cette famille avait eu l'honneur d'être unie au sang des rois de France.

La mère de François était, dit dom Lerminier [3], « une des principales heritieres de l'illustre branche de la Maison de la Fayette d'Auvergne, qui s'estoit distinguee sous le tiltre des Seigneurs de Sainct Romain du mesme pays d'Auvergne et des Seigneurs de Maffliers près Paris. » Sans vouloir s'étendre davantage sur la grandeur et l'ancienneté d'une maison assez connue dans le royaume, il ajoute : « C'est assez de marquer ici Bertrand de la Fayette, Mareschal de France sous les regnes de Charles VI et de Charles VII, et de dire qu'entre plusieurs alliances sont notables celles de Montmorency et de Ioyeuse [4]. »

[1] François, duc d'Alençon (1566-1584), puis d'Anjou (1574-1584), était le quatrième fils de Henri II et de Catherine de Médicis, le frère de François II, de Charles IX et de Henri III.

[2] L'abbé Richard, *Histoire de la vie du R. P. Joseph*, part. I, c. I.

[3] Dom Lerminier, *Vie du R. P. Ioseph de Paris*, l. I, c. II.

[4] Cp. Lepré-Balain, *La Vie du R. P. Ioseph de Paris*, l. I, c. I.

François fut ondoyé aussitôt après sa naissance [1] et baptisé six semaines plus tard, dans l'église Sainte-Croix de la Bretonnerie.

Il eut pour parrain « Monseigneur le Duc d'Alençon, qui, dit Lepré-Balain [2], se servoit du pere, M. le President Le Clerc, en ses conseils et affaires plus particulieres », et pour marraine « la Duchesse d'Angoulesme, qui avoit marié la mere et l'aimoit fort [3].

« Monseigneur le Duc d'Alençon luy donna son nom et l'appela François. »

M. Cousin, dans la *Jeunesse de Mazarin* (p. 311, note), dit que le P. Joseph était « d'une bonne famille d'Anjou. »

M. Avenel, dans les *Lettres, Instructions diplomatiques et papiers d'Estat du cardinal de Richelieu* (t. I, p. 65, note), fait également sortir le P. Joseph « de la famille des seigneurs du Tremblay, en Anjou. »

M. Cousin et M. Avenel ont dû suivre la *Biographie Michaud* d'après laquelle « François naquit de Jean Leclerc, seigneur du Tremblay, en Anjou ». Cette *Biographie* a pris le Tremblay de Maine-et-Loire, pour celui de Seine-et-Oise, dont Jean Le Clerc était seigneur. Ce n'est, du reste, qu'une des nombreuses erreurs d'un article qui en contient, soit pour les faits, soit pour les appréciations de la vie du P. Joseph, presque autant que d'affirmations.

Cependant le père de François n'était pas un inconnu à Angers, où avaient dû l'appeler plus d'une fois ses fonctions de chancelier du duc d'Anjou ; et quand, plus tard, notre capucin prêcha à Saint-Maurille, Messieurs de cette collégiale lui rappelèrent tout le respect qu'ils portaient « au nom de M. le President Le Clerc. » (Lepré-Balain, II, 23.)

[1] *Remarques notables des Actions de la Vie du R. P. Ioseph en son enfance et sa ieunesse, redigees par escrit de la propre main de Madame sa Mere.* (Manuscrit du Calvaire d'Orléans, onze pages in-4°.)

[2] Lepré-Balain, I, 2.

[3] La duchesse d'Angoulême était la sœur naturelle des rois François II, Charles IX, Henri III et de François, duc d'Alençon et d'Anjou.

Le sieur de Hautebresche (*Vie du R. P. Ioseph de Paris, capucin.* (Bibl. Mazarine, Ms. 2301), dit que la marraine de François Le Clerc du Tremblay fut M^me^ de Montmorency. La duchesse d'Angoulême était en effet douairière de Montmorency.

M. l'abbé Petit, qui, en 1880, a publié une ancienne *Vie de la Mère Antoinette d'Orléans, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame du Calvaire*, laisse croire (page 39 de son Introduction, note) qu'à ses yeux la duchesse d'Angoulême et M^me^ de Montmorency sont deux personnages différents. Ce serait une erreur.

II

François laissa voir de bonne heure « une grande inclination et facilité » pour l'étude. « I'aimois les livres avec passion, nous dit-il lui-même, et ne sçavois encore lire, que ie les feuilletois avec plaisir, sans sçavoir ce que i'y aimois[1]. »

Les aptitudes et les goûts naturels de François devaient être puissamment développés par la direction paternelle. M. le Président Le Clerc n'ignorait pas combien importe à l'État l'éducation des enfants que la Providence semble désigner d'avance aux plus hautes fonctions publiques, et nous le voyons qui recommande souvent à sa femme de ne rien épargner pour l'instruction de leur fils, si, comme il arriva, la mort l'empêchait lui-même de la conduire à son terme. Il la commença du moins, et en peu de temps il lui donna une forte impulsion.

En effet, M. le Président, nous dit Lepré-Balain, « étoit entre les sçavans de son aage[2]. » Le même témoignage lui est rendu par son fils. « Mon pere, qui aimoit et entendoit les lettres, dit-il, fut soigneux de m'y faire instruire[3]. »

Dès l'âge de sept ans, François eut un maître à la maison paternelle. Quel fut ce premier précepteur ? Nous ne connaissons pas son nom ; mais nous pouvons croire qu'il fut habile. Il enseigna à son élève avec un grand succès la langue latine et la langue grecque. Pour la première, il suivait les règles ordinaires et appliquait la méthode en usage. L'élève

[1] *Discours du R. P. Ioseph de Paris, capucin, en forme d'exclamation sur la conduicte de la Divine Providence en la disposition des divers evenemens de sa vie, depuis sa naissance iusques à son entree en religion.* (Ms. du Calvaire d'Angers, 150 pages petit in-4°.)

Lepré-Balain, I, 4. — Le manuscrit de Lepré-Balain, de cinquante ans postérieur aux *Remarques notables* de M^me^ du Tremblay et au *Discours en forme d'exclamation* du P. Joseph, ne nous présente pas la même orthographe que ces deux pièces.

[3] *Discours* du P. Joseph, p. 24.

n'apprenait pas avec moins de facilité que le maître n'enseignait avec plaisir. Mêmes progrès en grec, quoique les procédés fussent tout opposés; là, plus de principes, plus de grammaire, pas d'autre moyen d'enseignement que la conversation. Ce procédé avait encore le plus heureux effet sur un esprit qui n'était pas moins vif et pénétrant dans les entretiens, que sérieux et réfléchi dans les études auxquelles il se livrait. Du reste, on ne permettait pas à François d'autres relations que celles de son maître et de son père, et ni l'un ni l'autre ne lui parlaient jamais qu'en grec.

C'est que M. le Président était bon helléniste : il avait lié un commerce tout particulier avec Plutarque. Lui aussi, comme son contemporain Montaigne, faisait des *Œuvres morales* son bréviaire; il les relisait souvent et les citait à propos. Plus tard François éprouvera pour le moraliste grec toutes les prédilections de son père, et il lui devra plus d'une qualité d'esprit et de style.

Dans ces heureuses conditions, l'élève faisait de rapides progrès. M. le Président, qui pouvait à bon droit se féliciter d'avoir soumis son fils à ce régime intellectuel, se promettait sans doute de le lui faire suivre longtemps encore. Mais François, dans une âme d'enfant, concevait déjà de fortes résolutions et portait des sentiments tout virils. Il trouvait les caresses de sa mère trop amollissantes. « Ma mere me gaste, disait-il; elle veut faire de moy un petit delicat [1] » ; et dans ce maternel, mais excessif souci de la faiblesse de sa complexion, il voyait un danger pour la formation de son caractère et pour le développement de son esprit. Aussi, alors qu'il terminait à peine sa huitième année, il pressa son père de l'éloigner de sa maison et de l'envoyer au collège. M. le Président, étonné de cette énergique volonté, mais ravi de recueillir sitôt les premiers fruits de la forte éducation qu'il avait cherchée pour son fils, céda sans peine et fit consentir la mère à ce dur retranchement de la plus chère partie d'elle-même [2].

[1] *Remarques notables.*
[2] Lepré-Balain, I, 4 et 5.

III

On était à la fin de l'année 1585. Les discordes civiles avaient déjà, comme dit Étienne Pasquier, « effarouché de l'Université » un grand nombre d'écoliers [1]. Elles avoient, à Paris, jeté le désordre dans la plupart des collèges. Néanmoins il y en avait encore plusieurs qui se recommandaient par une bonne discipline et se partageaient les fils des meilleures familles de la capitale [2].

Parmi ces collèges, M. le Président choisit pour François celui où, avec une éducation propre à développer toutes les énergies d'une nature généreuse, il trouva des études plus conformes à son grand amour du grec. Il conduisit son fils à Boncour [3].

Durant tout le XVI[e] siècle, ce collège avait particulièrement attiré les regards des savants et mérité leur intérêt. C'était un de ceux où les poètes de la Pléiade faisaient représenter de préférence leurs pièces dramatiques. Sainte-Beuve le nomme avant ceux d'Harcourt, de Beauvais et de Reims [4]. Étienne Pasquier nous apprend que Jodelle y fit jouer sa tragédie de *Cleopatre* et sa comédie de la *Rencontre* : « Toutes les fenestres, dit-il, estoient tapissees d'une infinité de personnages d'honneur et la Cour si pleine d'Escoliers que les portes du College en regorgeoient. Ie le dis comme celuy qui y estois

[1] Étienne Pasquier, *Recherches de la France*. Paris, chez Pierre Menard, M.DC.XXXXIII. L. IX, c. XVIII, p. 834.

[2] Felibien, *Histoire physique, civile et morale de Paris*, 5 vol. in-f°, Paris, 1755.

[3] Lepré-Balain, I, 5. — Le collège de Boncour avait été fondé en 1353, par Pierre Bécoud, seigneur de Fléchinel, dans l'emplacement occupé aujourd'hui par les bureaux de l'École polytechnique. — V. Sauval, *Histoire et Recherches des antiquités de la ville de Paris*, Paris, 1724, l. VIII, p. 378, et Piganiol de la Force, *Description historique de la ville de Paris et de ses environs*, Paris, 1765, t. IV, p. 581.

[4] Sainte-Beuve, *La Poésie française au XVI[e] siècle*, p. 205.

present avec le grand Tornebus en une mesme chambre. Et les entreparleurs estoient tous hommes de nom : Car mesme Remy Belleau et Jean de la Peruse ioüoient les principaux roulets [1]. »

Turnèbe, dont parle Pasquier, l'un des meilleurs humanistes du XVIe siècle, également entendu dans la langue grecque qu'il enseigna avec succès au Collège Royal, et dans la latine qu'il écrivait avec pureté, avait étudié à Boncour.

Pierre Galland, helléniste distingué, l'ami de Guillaume Budé et l'intrépide défenseur d'Aristote contre Ramus, avait été principal de ce collège, de 1538 à 1543 [2].

En 1585, cette fonction était remplie par Guillaume Galland, neveu de Pierre. C'était un homme d'une grande érudition, qui, d'après La Croix du Maine et Du Verdier, réussissait comme son oncle « à faire florir son College en hommes doctes; d'ailleurs il sçavoit pratiquer les plus sçavans et eloquens de l'Université pour le rendre de plus en plus tres celebre par les Maistres et leurs auditeurs tout ensemble. » Ces maîtres préférés furent Mathieu Le Grand, Mathieu Bossulus, et Daniel d'Auge, professeur royal en langue grecque dans l'Université de Paris, de 1578 à 1595 [3].

[1] Étienne Pasquier, *Recherches de la France*, l. VII, c. VII, p. 618.

[2] En 1551, Pierre Galland publia un ouvrage intitulé : *Pro scola Parisiensi, contra novam Academiam Petri Rami, Oratio, Parisiis*, 1555, in-4°. Rabelais turlupina Ramus et Galland dans le prologue de son quatrième livre, et Joachim du Bellay en fit autant dans son poème de la *Petromachie*. (V. les *Bibliotheques françoises* de La Croix du Maine et de Du Verdier, t. II, p. 281, note de M. de la Monnoye.)

[3] *Historia Universitatis Parisiensis auctore Caesare Egassio Bulaeo, Parisiis*, 1673, t. VI, p. 927 : « Daniel Augentius, gallice d'*Auge*, Dioc. Senonensis, professor Regius in litteris graecis, anno 1578. Eum Guillelmus Gallandius in collegium Baconianum cum Matthaeo Bossulo et Joan. Matthaeo Magno ad docendum evocavit, hisque illustribus viris collegium suum omnino commendavit. »

L'abbé Goujet, *Mémoire historique et littéraire sur le Collège Royal de France*, t. I, p. 488 : «Après avoir enseigné en particulier et ensuite publiquement en quelques collèges de l'Université de Paris, Guillaume Galland appela d'Auge avec Matthieu Bossulus et Jean Matthieu Le Grand pour professeur dans le collège de Boncour, qu'il leur recommanda comme un lieu qu'il affectionnait beaucoup. D'Auge avait déjà donné, en 1586 et les années suivantes, des leçons sur la langue grecque dans ce collège, mais volontairement et à des heures où les écoliers qui avaient du zèle, pouvaient se

Guillaume Galland devait recevoir également son neveu Jean, qui avait été l'ami de Ronsard [1].

Ronsard lui-même avait sans doute gardé des relations avec le collège où il avait d'abord étudié et où se rencontraient toujours les hellénistes les plus célèbres.

Lepré-Balain nous dit que Guillaume Galland reçut avec empressement le jeune François Le Clerc, en considération de son père. M. le Président était donc connu de Guillaume Galland. N'était-ce point leur commune passion du grec qui les avait liés, et n'avaient-ils pas eu tous les deux pour ami le chef de la Pléiade qui venait à peine de mourir [2]? On peut le supposer sans invraisemblance.

En tout cas, le goût que M. le Président professait pour la langue grecque et sa constante préoccupation de la faire apprendre à son fils, parurent bien encore, lorsqu'il lui choisit pour gouverneur et maître de chambre Georges Criton, helléniste renommé [3].

trouver sans nuire à leurs exercices ordinaires. Criton dit qu'il était passionné pour son état, désolé quand il ne pouvait faire sa classe. »

Cp. Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des Lettres*, t. XXXVIII, p. 104; Richer, *De optimo Academiae statu*, p. 96; Bayle, *Dictionnaire historique*, art. d'Auge; Du Breul, *Antiquitez de Paris*, p. 566; M. Houssaye, *M. de Bérulle et les Carmélites de France*, p. 92.

[1] Jean Galland devait être, lui aussi, principal de Boncour, non pas immédiatement après son oncle Guillaume, comme le dit à tort du Boulay (*Historia Univ. Parisiensis*, t. VI, p. 96), mais après Nicolas Lemarchant (Quicherat, *Hist. de Sainte-Barbe*, t. II, p. 38). Le 12 octobre 1594, il fut nommé recteur de l'Université. (*Hist. univ. Paris.* t. VI, p. 980.)

[2] Ronsard était mort le 27 décembre 1583.

[3] Georges Criton, ainsi nommé dans les *Antiquitez de Paris* du P. du Breul, le même que le P. Labbe appelle Guillaume dans sa *Bibliotheca Bibliothecarum* et le *Sorberiana* Jacques, était écossais. Il enseigna le droit pendant quatre ans dans l'Université de Paris. Il fut nommé professeur à Sainte-Barbe en 1582 et au collège d'Harcourt à partir du 12 novembre 1583. En 1586, il enseignait certainement à Boncour. C'est là qu'il fit prononcer, par Pierre Perreau, l'un de ses disciples, un discours latin à la louange de Ronsard. En 1587 et en 1588, il était encore chargé d'y donner des leçons sur la langue grecque. (V. Goujet, *Mémoire historique et littéraire sur le Collège Royal de France*, t. I, pp. 504-505.)

Richer dit, dans son *Apologia pro senatus-consulto*, que c'était Daniel d'Auge qui faisait les leçons de Criton. Celui-ci, en effet, avait l'esprit fécond; mais il était vaniteux, paresseux et d'un caractère difficile : il ne cessa de troubler

A Boncour, comme dans tous les collèges d'alors, il y avait, avec les pensionnaires du principal, les camémistes qui étaient nourris par leurs pédagogues. « Ainsi que les affaires des colleges vont, nous dit Étienne Pasquier, il y a trois sortes de Maistres : le Superintendant de tous les autres que nous appelons Principal, les Regens qui enseignent aux classes, et les autres qui, sans faire lectures publiques, tiennent chambres à loüage du Principal, que l'on nomme Pedagogues, parce qu'ils ont la charge et le gouvernement sur quelques enfans de Maison [1]. » François du Tremblay était un camériste et avait Georges Criton pour pédagogue.

Dans son *Discours* sur les premières années de sa vie, le P. Joseph remercie Dieu d'avoir bien voulu, pour toutes les sciences qui lui ont été enseignées, « le faire tomber es mains des plus excellens Maistres du mestier. » En effet, Guillaume Galland et Georges Criton eurent pour François du Tremblay une vive affection et un extrême dévouement. « Ne doubtez pas, dit Lepré-Balain, que Galandius luy enseignât avec une grande inclination, n'ayant besoin pour sa conduitte que de la douceur : Le naturel du petit étoit éloigné de la contrainte et vivoit dans une grande obeissance et beaucoup de respect, fort assidu à ses devoirs, de sorte que M. le Principal en témoignoit une ioye qui n'étoit pas petite, et disoit souvent : Ie serois mauvais homme, si ie ne l'instruisois avec grand soin. Et assuroit que, depuis s'être engagé à l'instruction de la ieunesse, il

l'Université par ses caprices et ses prétentions. (V. Goujet, *Mémoire*, t. I, p. 175, et Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. II, p. 105.)

Georges Criton avait épousé la fille de l'écossais Blacüodaeus, conseiller au présidial de Poitiers, laquelle se remaria avec François de la Mothe Le Vayer. On dit que celui-ci eut en sa possession les recueils de Criton et qu'il en sut faire son profit.

V. les *Memoires de Michel de Marolles, abbé de Villeloin*, Paris, 1656, p. 39. On y voit que de Marolles, qui étudiait en 1619, se logea auprès de Sainte-Geneviève, dans la rue Saint-Etienne-des-Grecs, chez un bonhomme appelé Piat Maucors, qui tenait fort honnêtes gens en pension. « J'y occupay, dit-il, la chambre où avait demeuré fort longtemps un celebre professeur Ecossois de Nation. (En marge : c'estoit M. Criton.) Je pense mesme avoir ouy dire qu'il y estoit decedé. Quoy qu'il en soit, me sentant respirer le mesme air qu'il avoit fait, ce me fut encourageant à me porter davantage à l'estude. »

[1] Ét. Pasquier, *Recherches de la France*, l. IX, c. xvii, p. 830. — V. aussi Alexis Pierron, *Voltaire et ses maîtres*, 1866.

ne luy étoit encore arrivé entre les mains un tel esprit..... Le sieur Criton étoit dans le même sentiment: Et, pour le soin qu'il prenoit d'enseigner ses autres écoliers n'étoit pas sans peine, mais de ce qu'il emploioit pour celuy-cy, il n'en recevoit que du plaisir, comme il l'a dit plusieurs fois en diverses rencontres : Aussi étoit-il le meilleur de tous ses écoliers, tousiours le premier de toutes ses classes, et aprenoit plus en un mois que ses compagnons en six [1]. »

Chose rare alors, François ne fut jamais fouetté ! « Le petit Escolier, dit Mme du Tremblay, dans ses *Remarques notables*, aymoit tant l'estude, que, quand il devenoit malade, il cachoit son mal le plus qu'il pouvoit, craignant qu'on ne le menast pancer au logis de son Pere, ne voulant sortir du College et perdre la presence de son Maistre. » Heureux maître! Non moins heureux élève ! La joie de l'un égalait les progrès de l'autre. Du reste, les leçons du professeur ne suffisaient pas à la studieuse avidité de François. Lui-même nous dit qu'à l'âge de neuf ans il était déjà « curieux de tout lire, » et il s'accuse de n'avoir que trop souvent « perdu les heures aux fables d'Amadis. » A vrai dire, nous sommes bien tenté de lui pardonner sa faute, en pensant que cette lecture a pu communiquer les charmes de la grâce et de la délicatesse à un esprit qui de lui-même tendait trop exclusivement au solide [2].

Comme on avait toujours observé dans l'enseignement du grec et du latin les règles que M. le Président avait suivies et exigées, le jeune élève sut en fort peu de temps parler l'une et l'autre langue. En l'année 1586, il y eut au collège une grande assemblée de seigneurs et de Messieurs du Parlement, pour la plupart sans doute anciens élèves de Boncour, qui venaient y raviver leurs souvenirs et encourager leurs successeurs. Or, dans cette réunion solennelle, on

[1] Lepré-Balain, I, 5. — Nous avons suivi, dans toutes les citations de cet auteur, l'orthographe du manuscrit original. On sait que ce Ms. est de 1643-1647; cette date explique pourquoi l'orthographe de Lepré-Balain est en bien des points différente de celle du P. Joseph, qui a écrit de 1600 à 1638.

[2] V. Baret, *De l'Amadis de Gaule et de son influence sur les mœurs et la littérature au XVIe et au XVIIe siècles*, Paris, 1873, in-8.

crut pouvoir faire paraître notre jeune écolier. Celui-ci parla une heure durant et émerveilla toute l'assistance.

Ces premiers succès obtenus de si bonne heure devaient mettre en joie l'âme paternelle de M. le Président, et sans doute il concevait pour l'avenir de son fils les plus belles espérances. Elles étaient fondées et bien naturelles. Il ne devait pourtant pas en voir la réalisation. Car, dans le cours de l'année 1587, il fut pris inopinément d'une maladie qui le conduisit en quelques jours au tombeau [1]. Cette perte fut bien sensible au cœur du pauvre enfant, qui, joignant la réflexion à la douleur, pleura dans son père non seulement l'auteur de sa vie, mais le plus sûr appui et le guide le plus éclairé de sa jeunesse.

Mme la Présidente, semblable à toutes les mères qui sont d'abord soigneuses de la vie qu'elles ont donnée, ne se faitelle pas sur la santé de son fils des préoccupations exagérées? Mue par une tendresse excessive, n'allait-elle pas le retirer du collège, et, par une affection plus vive que prudente, arrêter le développement de son esprit, en supprimant les exercices qui l'avaient si rapidement avancé? Enfin, désireuse de tromper sa douleur, ne voudrait-elle pas le garder près d'elle pour revoir plus souvent en lui l'image vivante de celui qu'elle avait perdu?

Plein de ces craintes, François n'en laisse rien échapper. Il sort du collège et va trouver sa mère. D'abord il se reconnaît deux fois obligé de lui plaire et de la servir; il lui promet d'avoir pour elle tout le respect qu'il devait aux volontés de son père; puis il lui assure que cette mort, qu'il pleure, fait croître en son âme le désir de la vertu et des lettres; enfin il s'engage à ne pas négliger ses intérêts et à ne jamais sacrifier le bienfait de sa présence qu'à son devoir et aux ordres qu'elle-même lui donnera. Ce langage, sur les lèvres d'un enfant de neuf ans, étonna Mme la Présidente: elle l'a souvent répété depuis. Elle ne savait sans doute ce qu'elle devait admirer davantage, d'une force déjà virile, capable de comman-

[1] Lepré-Balain. I. 6.

der à la plus grande douleur, ou d'une insinuante éloquence qui sait, en pressentant l'opposition, tirer de son adversaire le secours nécessaire pour le combattre. Aussi elle ne résista ni aux sages sollicitations de son fils, ni au souvenir des volontés de son mari. Elle laissa François au collège. Du reste l'enfant, comprenant le sacrifice de sa mère, ne manqua pas de la visiter souvent pendant l'année de son deuil, et la mère, sensible aux délicates attentions de son fils, fit tout pour avancer des progrès dont elle tirait sa meilleure consolation [1].

IV

Malheureusement, au bout de cette troisième année de collège, les événements politiques forcèrent Mme la Présidente de rappeler son fils à la maison. Elle dut mettre en sûreté « la meilleure partie de son thresor [2]. » En cela elle n'était que prudente. En octobre 1588, les guerres civiles prenaient une nouvelle recrudescence ; à Paris la famine sévissait, on craignait un siège et les troubles devenaient imminents. Bientôt les collèges se remplirent de gens de guerre ; le bruit des armes y étouffa la voix des Muses ; bon nombre de professeurs s'en exilèrent ; et les élèves, abandonnés à eux-mêmes, s'y livrèrent à toutes sortes d'excès.

Le départ de François causa une vive douleur à son pédagogue, Georges Criton, qui, comme il l'a assuré, aurait suivi son élève, s'il n'avait eu la charge d'un grand nombre d'enfants de bonne maison. Cette séparation ne fut pas moins pénible à François, qui dans l'éloignement de son maître crut entrevoir la ruine de ses études. Il suivit cependant sa mère à la campagne.

Mme la Présidente voulait se retirer à son château du Tremblay [3]. Mais, dit l'abbé Richard. « comme ce château

[1] Lepré-Balain, I, 6.

[2] Lepré-Balain, I, 7, dit à tort que François ne resta que deux ans au collège.

[3] Le château du Tremblay est situé dans la commune de ce nom, canton

n'étoit pas assez fort pour la défendre des insultes de ceux qui cherchent à profiter des desordres publics, elle trouva une retraite plus assurée, à une lieuë de là, dans celui de Menu [1]. » Elle y attendit que les travaux de fortification fussent terminés au Tremblay. Alors elle s'y rendit avec son fils, pour y demeurer jusqu'à la fin de la guerre civile, en 1594.

C'est en cette solitude, au milieu d'une nature féconde et riante, que François passa environ cinq années de sa jeunesse. Ce séjour prolongé à la campagne lui fut un précieux avantage. Là, dans ses promenades solitaires, il prit le sentiment et le goût de la nature, que l'âme ne reçoit bien qu'aux plus tendres années de la jeunesse. Plus tard, l'imagination n'est ni assez fraîche, ni assez sensible pour des empreintes que donne plutôt l'instinct que la réflexion. Cet amour de la nature, qui gardera toujours chez le P. Joseph sa fraîcheur et sa vivacité premières, communiquera à ses écrits et à sa parole une de leurs qualités les plus originales, un de leurs charmes les plus attrayants.

Du reste, si belle que fut la nature au Tremblay, elle n'arracha jamais le jeune François à ses études. Il est vrai, sa mère fut quelque temps avant de pouvoir trouver le guide qu'elle désirait pour son fils. Mais, s'il n'avait plus de maître, il avait encore les livres de son père ; et d'instinct, héritier des préférences paternelles, il s'adressa aux auteurs qui avaient le sens plus pratique et pouvaient mieux former son jugement. Naturellement il eut d'abord recours à Plutarque [2]. Dom Lerminier nous dit qu'il prit dans ce moraliste grec plusieurs pièces qu'il traduisit de latin en français. Lepré-Balain parle d'un passage qu'il s'appliqua à tourner de français en latin [3]. « Il envoïa son travail au sieur Galandius qui fut surpris d'étonnement, aussi bien de la passion pour l'étude que cela

de Montfort-l'Amaury, arrondissement de Rambouillet, département de Seine-et-Oise, à quatre lieues de Versailles. Il ne reste rien du château du XVI[e] siècle qui fut détruit au XVII[e] et remplacé par le château actuel. (V. une notice de M. Auguste Montié sur la paroisse du Tremblay, insérée au tome XI des *Mémoires et documents* publiés par la Société archéologique de Rambouillet.)

[1] Richard, t. I, p. 18.

[2] Lepré-Balain, I, 7.

[3] Lepré-Balain, I, 7.

luy témoignoit, que de la piece même qu'il reconnut tres iudicieuse : Et asseura que cette version avoit été faite avec plus de bonheur qu'il n'eût iamais pensé, protestant qu'elle excedoit de beaucoup son attente. » La traduction française de Plutarque que le jeune François mettait ainsi en latin, était, sans doute, celle d'Amyot [1]. De la sorte, en même temps qu'il prenait de l'original l'habitude de poursuivre des analyses psychologiques et de rechercher dans les moindres faits leur signification morale, il pouvait emprunter au traducteur la langue franche et naïve dont il devait faire lui-même le plus heureux usage.

Telle était la vigueur de ce jeune esprit, qu'il ne lui suffisait pas de traduire la pensée d'autrui. Au Tremblay, il s'habituait à former et à rendre ses propres conceptions. C'est ainsi que nous le voyons, à douze ans, composer un *Discours sur le bonheur de la vie monacale et eremitique*. Il le dédia à un oncle ecclésiastique qui était un très savant homme [2]. Celui-ci fut également émerveillé du choix du sujet, de la force des raisons dont la thèse était appuyée et du vif sentiment des joies de la vie solitaire : il y trouva le signe évident d'une précoce fécondité et d'une originalité puissante. En effet, le désert du Tremblay, tenant ce jeune homme éloigné de toute société, l'habituait à se replier sur lui-même, à imprimer à ses pensées et à ses sentiments une marque toute personnelle. La solitude développa aussi en lui cette force d'abstraction qui laissera toujours son âme maîtresse d'elle-même, au milieu des occupations les plus graves et les plus diverses.

Néanmoins, François avait besoin d'un maître. Sa mère, qui l'avait cherché dès son départ de Paris, finit par faire venir au Tremblay « un sçavant homme en grec et en latin », ami de son mari, qui « l'appeloit Minos » [3]. Minault, — c'était son vrai

[1] Amyot, précepteur des fils de Henri II, avait dédié la traduction des *Œuvres morales* à Charles IX.

[2] Lepré-Balain, I, 7.

[3] *Historia Universitatis Parisiensis, auctore Cæsare Egassio Bulœo*, t. VI, p. 927 : « Claudius Minos, gallice *Minault*, — d'autres disent *Mignault*, — Divionaeus, vir in philosophicis et humanioribus artibus versatissimus. Multa edidit et latine et gallice. Emblemata Alciati notis illustravit.

nom, — passa deux ans en la compagnie de cet enfant. « Il le trouva desia bien commencé, et le prit en si grande amitié, qu'il disoit souvent qu'il eust desiré luy pouvoir mettre en la teste toute la science qu'il avoit en la sienne [1]. » Il lui en mit beaucoup. En effet son élève joignait à un esprit capable de tout concevoir et de tout entendre, une mémoire si fidèle, que ce qu'il avait une fois appris, il ne l'oubliait jamais.

François dut alors expliquer avec son maître tous les auteurs que l'on étudiait à l'Université aux classes d'humanités et de rhétorique [2]. Mais il donna sans doute ses préférences à Homère, dont plus tard il semblera dérober les grâces naïves et les vives couleurs; à Démosthène, dont il rappellera parfois l'éloquence simple et pratique; à Virgile, qu'il saura par cœur et citera avec une complaisance excessive en son poème latin de la *Turciade*; à tous les historiens moralistes de la décadence grecque ou latine, dont il aimera toujours à commenter les récits, même en ses œuvres spirituelles.

Les heures et l'objet du travail, tout était réglé. Lepré-Balain nous dit que « le matin après avoir déjeuné, François se retiroit dans le bois où il faisoit ses études, s'éloignant ainsy des compaignies, pour n'en être empêché. Après ses études, il com-

Florebat adhuc Parisiis anno 1598. Fuit enim unus ex reformatoribus Academiæ. »

Les principaux promoteurs de la réforme de 1598 furent, avec Claudius Minault, docteur en décret, Jean Galland, recteur de l'Université et principal du collège de Boncour, Jean Morel, principal du collège de Reims, Nicolas Ellain, docteur en médecine, Edmond Richer, docteur en théologie. » (V. Edmond Richer, *De Optimo Academiæ statu; Historia Academiæ Parisiensis*, Bibl. nat., suppl. lat. 64; Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. II, pp. 1255-1257; Baillet, *Vie d'Edmond Richer*, p. 13 et 35; Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris*, p. 26; du Boulay, *Hist. de l'Univ. de Paris*, t. VI, pp. 490-510; Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, t. VI, pp. 30 et suivantes; t. VII, p. 53

Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, p. 67, indique trois discours de Minault: *De re litteraria orationes tres habitæ in Academia Parisiensi per Claudium Minoem, Divionensem, Parisiis*, 1576.

[1] *Remarques notables.*

[2] V. dans le *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, t. I, Introduction, p. xxx, les détails qu'il nous donne sur les auteurs qu'il expliqua dans ses classes de 1586 à 1590, au collège Lemoine, sous MM. Jard et Seguin, régents de grammaire, et de 1590 à 1592 au collège de Navarre, sous MM. Raquis et Gaulthier, régents de rhétorique.

posoit en vers pleins de devotion, ou aprenoit la vie de quelque saint, qu'il recitoit le soir devant sa mere qui en étoit ravie, surtout celles de saint Paul l'Ermite, de saint Antoine, de saint Hilarion et des autres saints habitans de la solitude [1]. » Pendant un voyage que Mme la Présidente fit en Picardie pour ses affaires domestiques, François ne relâcha rien de la sévérité de son règlement.

Une telle éducation devait produire de beaux fruits. Aussi Mme du Tremblay ne négligeait rien; et, quand vint pour François le moment d'achever ses études par la philosophie, elle appela près de son fils « le sieur Muret, celebre philosophe et docteur en droit [2]. » Muret demeura deux ans près de son élève. Non content de lui enseigner la philosophie, il lui donna encore les premières teintures du droit civil [3]. Notre jeune élève de philosophie dut dès lors montrer pour cette science quelque chose du goût et des aptitudes qu'il cultivera si bien plus tard. Mais nous n'avons rien de positif sur ces deux années : car ce qu'en dit Lepré-Balain se rapporte évidemment aux deux précédentes, et il attribue à Muret ce que Mme la Présidente à dit de Minault [4].

V

Lorsque la valeur et la fortune de Henri IV eurent rétabli la paix dans Paris, Mme du Tremblay se hâta d'y rentrer, et notre écolier vint prendre logis dans l'Université, pour terminer ses études et perfectionner ses connaissances; « particulièrement, disent les *Remarques notables,* pour se bien fonder en la

[1] Lepré-Balain, I, 8.

[2] Ce n'est pas le célèbre humaniste Marc-Antoine Muret, qui était mort le 4 juin 1585. Du reste, nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ce professeur de François du Tremblay.

[3] *Remarques notables.*

[4] Lepré-Balain, I, 10.

langue grecque et latine : Et encore qu'il les sçut tres bien, il ne laissa pas de choisir pour Maistre un lecteur du Roy en grec nommé Morel [1], qui lui apprit parfaitement cette double langue. Du reste, en ses conversations il n'employoit jamais d'aultre idiome que celuy qu'il estudioit : Et il suivit ceste practique en tous ses voyages à l'estranger. »

François « desira aussi sçavoir l'espagnol et l'italien, dit encore sa mère dans ses *Remarques* ; il prit donc les Maistres les plus habiles en ces langues qu'il put trouver, et en peu de temps les sçut fort bien. » Lepré-Balain assure qu'il les parlait comme le français [2], les ayant apprises du sieur César, qui alors instruisait tous les grands. Il y joignit l'étude de l'anglais et de l'allemand. Par ailleurs, il ne négligeait pas les mathématiques.

M^me^ du Tremblay n'omettait rien de ce qui pouvait contribuer à l'éducation de son fils. C'est pourquoi elle l'envoya à l'Académie apprendre l'escrime et l'équitation, sous la direction du plus célèbre écuyer du temps, Antoine de Pluvinel [3]. Antoine de Pluvinel, gentilhomme dauphinois, avait acquis dans les camps et dans les cours une longue expérience ; il avait accompagné Henri III en Allemagne et en Pologne, et il avait gagné l'estime de Henri IV. Aussi l'élite de la jeune noblesse se pressait-elle autour de lui. C'est lui qui aura plus tard le soin de l'éducation physique de Louis XIII. Ce qu'il apprenait à ses élèves, ce n'étaient pas seulement les exercices du corps, c'était aussi l'élégance avec la bravoure et l'honneur. Il faisait d'eux

[1] Ce Morel était-il Jean Morel, prêtre du diocèse de Rennes, le professeur de Pierre de Bérulle au collège de Bourgogne, où il enseigna de 1587 à 1591 ?

Était-ce Jean Morel, champenois, qui professa au collège du cardinal Lemoine et devint, en 1593, principal du collège de Reims ? (V. Goujet, *Mémoires sur le Collège Royal*, t. II ; Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, p. 1181 ; Crévier, *Histoire de l'Université*, t. VI.)

Ne serait-ce pas plutôt Frédéric Morel, qui étudia en droit sous Cujas, et fut fait, en 1586, lecteur et professeur royal en éloquence grecque et latine, qui se montra également versé dans l'hébreu, le grec et le latin, et fut l'utile conseiller d'Amyot pour la traduction de Plutarque ? Toujours est-il qu'il réunissait toutes les conditions pour servir les goûts de François du Tremblay et répondre aux désirs de sa mère.

[2] Lepré-Balain, I, 10.

[3] Lepré-Balain, I, 10.

des hommes du monde en même temps que des soldats [1]. Néanmoins les choses de la guerre étaient celles pour lesquelles il leur inspirait plus de goût et d'ardeur, et c'est à son école que le jeune Armand du Plessis de Richelieu, marquis de Chillon, devait quelques années plus tard, développer les aptitudes d'un tempérament tout martial [2].

Notre baron de Maffliers, — c'est le titre que prit alors François du Tremblay du nom d'une de ses terres [3], — apprit d'Antoine de Pluvinel, comme de chacun de ses maîtres, tout ce qu'il enseignait à ses élèves. et il laissa voir dès lors toute « la générosité de son courage [4]. »

VI

Rien ne manquait au jeune baron de Maffliers, de ce qui faisait le gentilhomme accompli; rien, sinon les voyages. M^me^ la Présidente ne voulut pas priver son fils de ce complément d'éducation. Plutarque nous parle quelque part d'un Lacédémonien, Etéoclès, qui ne voulait pas qu'on fît sortir les jeunes hommes de leur pays avant qu'ils eussent une éducation accomplie. M^me^ la Présidente n'était pas de l'avis d'Etéoclès. Elle

[1] Le manège d'Antoine de Pluvinel et tous ses exercices revivent pour nous dans les admirables gravures de Crispian de Pas.

[2] Tous ces détails sur Antoine de Pluvinel ont été empruntés à un article de M. Gabriel Hanotaux, intitulé : La *Jeunesse de Richelieu*. (V. *Revue des Deux-Mondes*, 1^er^ juillet 1889, p. 99.)

[3] Lepré-Balain, I, 11. — D'après le P. Anselme (*Histoire généalogique*, t. VII, p. 63), ce titre de Maffliers était venu dans la famille du Tremblay de l'arrière-grand'mère maternelle de François, Madeleine Sanguin, qui le tenait de son père.

Le manuscrit original de Lepré-Balain portait d'abord *Mafflé*. En marge, l'auteur avait mis une seule fois *Maflières*, sans doute avec intention de vérifier, et c'est le correcteur qui a remis partout ailleurs *Maflières* en surcharge Nous avons cru devoir prendre l'orthographe du P. Anselme, qui a été généralement admise.

[4] Lepré-Balain. I, 10.

pensait avec raison que le commerce des étrangers donne une certaine politesse que l'on ne trouve pas chez soi; que, chez les autres, la nouveauté des usages et des mœurs développe la curiosité et le génie de l'observation; que les voyages ne découvrent pas moins d'horizons à l'esprit qu'aux yeux; que l'expérience donne au jugement la sagacité et la mesure; que la science s'insinue plus sûrement sous l'apparence du plaisir; que notre âme, plus profondément touchée de ce qui nous est nouveau, garde mieux les connaissances qu'il lui apporte avec les impressions qu'il lui cause; que, loin de ses concitoyens, on apprécie plus équitablement leurs qualités et leurs défauts; que, hors de son pays, on l'aime davantage, et qu'un cœur noble éprouve irrésistiblement le besoin de le servir [1].

L'Italie attirait alors beaucoup de jeunes gentilshommes, qui y cherchaient « les plus excellens personnages par la plume et par l'espee. » Le baron de Maffliers tourna naturellement ses regards vers ce pays. Sa mère, du reste, avait été la première à le choisir pour le but du voyage de son fils. Là les sciences étaient en grand honneur dans les universités; les arts jetaient un vif éclat dans l'architecture, dans la sculpture et dans la peinture; le bon tempérament de l'air y adoucissait les caractères; les humeurs y étaient accortes et les esprits adroits et subtils. Nulle part ailleurs on ne pouvait plus sûrement perfectionner ses connaissances, ni prendre le goût du beau. Nulle part on ne pouvait mieux s'initier aux habiletés et aux finesses de la politique. Cédant à tous ces attraits, notre baron partit de Paris le 12 septembre 1596. Il n'avait pas encore dix-neuf ans.

Il avait un compagnon de voyage, le sieur Carré, qui fut plus tard procureur des Pères Chartreux de Nantes. Celui-ci avait reçu de M^me^ la Présidente le soin de la dépense; elle savait que le baron de Maffliers était incapable de pareil souci. En effet, Lepré-Balain va jusqu'à dire, d'après les mémoires de dom Carré, qu'il ne connaissait aucune espèce de monnaie

[1] Le baron de Maffliers écrira bientôt à sa mère : « Nous ne laissons de participer à l'ennuy de nos miseres publiques, et l'esloignement, au lieu d'en diminuer le ressentiment, ie croy qu'il l'augmente plus fort. » Bibl. Mazarine, Ms. 2301, 3^e^ partie des lettres du R. P. Joseph, 1^re^ épître.

d'or ni d'argent. Ces mémoires relataient toutes les particularités du voyage. Ils sont malheureusement perdus. Mais Lepré-Balain les a eus entre les mains [1], et c'est grâce à eux qu'il a pu nous apprendre d'abord qu'au sortir de Paris le baron de Maffliers se joignit « à douze ieunes enfans ou gentilshommes des meileures et plus riches maisons », qui le choisirent pour leur chef « afin de passer chemin dans une guayeté convenable à leur ieunesse » ; qu'il les quitta pour accompagner jusqu'à Lyon Mme de Nemours, et qu'en considération de l'amitié que cette princesse portait à sa mère, il lui donna pleine satisfaction par les services et par les devoirs qu'il lui rendit; qu'à Lyon il rencontra Messieurs les Députés d'Avignon qui revenaient de la Cour; qu'il les charma par la gentillesse de son esprit, tant qu'ils voyagèrent ensemble, et qu'en reconnaissance ils lui firent les honneurs de toutes les curiosités de leur ville; qu'à Marseille il faillit être, avec ses compagnons, rançonné par le gouverneur, mais qu'il sut lui parler avec tant de générosité et de prudence qu'on les laissa passer [2].

En Italie, son biographe nous dit qu'il visita les principales villes, observant curieusement les mœurs, les esprits, les façons des habitants, et cherchant toutes les occasions de conférer avec les personnes éminentes en savoir, ou de fréquenter les grands personnages, « afin, répétait-il, de se faire vraiement homme. »

Le baron de Maffliers avait relaté dans un journal « toutes les singularités » des lieux qu'il traversait, tous les incidents de son voyage, ses observations, ses réflexions [3]. Pourquoi faut-il que ces notes, elles aussi, aient été perdues? Combien il nous serait agréable et précieux d'avoir ces premiers fruits de sa sérieuse éducation, de pouvoir saisir en ses premières évolutions son esprit sagace, original et souple, de parcourir en sa société les différentes villes où il séjourna, d'entendre ses remarques sur les hommes et sur les choses, d'écouter avec lui

[1] Lepré-Balain, I, 11.
[2] Lepré-Balain, I, 11.
[3] Lepré-Balain, I, 11.

les plus illustres maîtres de la science et des lettres, de visiter les monuments, d'apprécier et de comparer les grands artistes qui florissaient alors, de nous faire, en un mot, l'un de ses compagnons de voyage et d'études! Nous aurions alors des détails précis et humoristiques à présenter au lecteur. Faute de quoi, nous sommes réduit à des généralités, à des vraisemblances, à des suppositions. Telles qu'elles sont, ces considérations ne paraîtront pourtant pas, nous l'espérons du moins, dépourvues de tout intérêt. D'ailleurs en nous montrant le milieu où vécut pendant près d'un an le baron de Maffliers, elles nous prépareront à mieux comprendre comment plus tard le P. Joseph exploitera dans tous ses écrits des connaissances également profondes et variées.

VII

Notre baron visita successivement Gênes, Pise, Florence, Rome, Bologne, Ferrare, Padoue et Venise.

Gênes ne dut pas le retenir longtemps. Ses académies avaient alors peu d'éclat; son port et son site, si beaux qu'ils fussent, n'étaient pas ce qu'il cherchait, et ses galeries n'offraient point encore à l'admiration des connaisseurs les portraits de Rubens et de Van Dick qui depuis firent leur célébrité.

Pise avait pour lui plus d'attraits. Outre la grandiose architecture du Dôme, les sculptures et les mosaïques du Baptistère, les peintures si dramatiques du Campo-Santo et les nombreux souvenirs et monuments de la brillante histoire de cette ville qui arrêtent tous les voyageurs, ce qui dut l'intéresser tout particulièrement fut l'antique Université *della Sapienza*, restaurée et réorganisée par Cosme Ier en 1543. Sans doute aussi cet ami de la nature accorda quelque attention au Jardin botanique, un des plus anciens de l'Italie, transformé l'année précédente par

Giuseppe Benincasa, sous les auspices du grand-duc Ferdinand Ier [1].

Florence l'enchanta. Le noble et studieux gentilhomme y trouvait des mœurs polies, des caractères chevaleresques, des esprits déliés, une langue qui, dans toute l'Italie ne le cédait en pureté qu'à celle des Siennois, des monuments d'une marque toute locale, les produits d'un art merveilleux en nombre incalculable, une culture intellectuelle digne d'une ville qui avait été la mère et la gardienne de la littérature du pays. Il nous semble voir notre baron prendre part aux nombreuses et brillantes réunions littéraires qui se tenaient à Florence, pénétrer dans la bibliothèque dont Romolo Riccardi réunissait les précieux volumes; assister aux séances de l'Académie *della Crusca*, nouvellement fondée [2] pour s'occuper, avec beaucoup d'autres plus anciennes [3], *dell' amena letteratura*, ou bien à celles de l'Académie florentine qui travaillait *all' illustrazione e perfezione della lingua toscana;* enfin se faire à l'Université l'auditeur de tous les hommes célèbres qui en étaient la gloire [4].

De Florence le baron de Maffliers se rendit à Rome [5]. Là il eut d'abord une double préoccupation : connaître la politique d'une ville « où, comme il écrivait à sa mère, si l'on n'a demeuré quelque temps pour apprendre l'humeur de ceste Cour, on ne se doit

[1] Tiraboschi, *Storia della Letteratura italiana*, t. VII, p. 104.

[2] En 1582.

[3] Celles des *Oscuri*, des *Lucidi*, des *Rinnovati*, des *Immobili*, des *Infocati*, des *Alterati*.

[4] Tiraboschi, t. VII, pp. 106 et 212.

[5] Lepré-Balain (I, 12), prétend que le baron de Maffliers visita d'abord Padoue, puis Ferrare, Bologne et Rome. Notre voyageur a dû suivre l'itinéraire contraire. Une de ses lettres à sa mère, — la première de la collection, — rend l'erreur du biographe évidente. En effet, cette lettre, écrite après dix mois de séjour en Italie, est de la fin du voyage qui, d'après Lepré-Balain lui-même, dura moins d'un an. Or, notre baron, qui demande à rentrer en France par l'Allemagne, y exprime aussi le désir qu'il aurait de *retourner* auparavant à Florence pour y passer « le septembre et l'octobre, » et à Rome pour y demeurer tout l'hiver. Cette lettre n'est donc pas écrite de Rome, que le baron avait déjà visitée Elle est de Padoue : car c'est dans cette ville seule, au milieu des exercices de l'Université qui étaient le principal but de notre studieux voyageur, qu'il dut faire le séjour de six mois qu'il dit avoir fait dans la ville d'où il écrit.

vanter [de rien rapporter] des mœurs et des ruses d'Italie », et observer curieusement les antiquités que Rome garde comme les témoins d'une histoire héroïque. Lepré-Balain nous dit [1] qu' « il les avait exactement décrites ». Combien il est regrettable que ces notes ne nous soient pas parvenues!

Quarante ans auparavant, Joachim du Bellay avait fait un assez long séjour à Rome, alors qu'il était au service de son cousin le cardinal Jean du Bellay, et il avait consigné de nombreuses observations dans des sonnets, tour à tour animés d'un esprit satirique éveillé par la vue des habiletés et des luttes politiques de la cour de Rome, ou pénétrés d'un profond sentiment des grandeurs passées de cette ville et de son « vieil honneur poudreux ». Sur ce double objet, il eût été intéressant de rapprocher les vers d'un poète attristé par mainte déception, embarrassé dans le tracas des affaires journalières, et les notes plus rapides, peut-être non moins profondes, sans doute plus justes, d'un jeune gentilhomme libre de lui-même et seulement avide de connaître.

Au moment où le baron de Maffliers se trouvait à Rome, la lutte était vive à la Sapience entre Platoniciens et Aristotéliciens. Le premier de ces deux partis avait à sa tête Francesco Patrizzi, et l'autre Giacomo Mazzoni, tous deux professeurs d'un grand mérite. Clément VIII et Bellarmin, qui croyaient la religion intéressée au triomphe d'Aristote, avaient beau soutenir ses partisans, la guerre ne cessa pourtant qu'à la mort de Patrizzi, en 1597. Notre baron était trop curieux de philosophie pour ne pas se mêler à cette lutte; et, si nous nous en rapportons aux doctrines que nous lui verrons professer plus tard dans ses discours et dans ses écrits, nous pouvons croire qu'il fut un des plus chauds tenants de Mazzoni. Ses préférences scolastiques durent aussi le conduire à Andrea Cesalpino, grand botaniste, alors professeur de médecine, mais qui fut en même temps un des plus subtils et ingénieux interprètes d'Aristote dans son livre des *Questioni peripatetiche* [2].

[1] Lepré-Balain, I. 12.

[2] Filippo Maria Renazzi, *Storia dell' Università degli studi di Roma*, Roma, 1805, t. III, pp. 30 et suivantes.

Du reste, comme le dit encore Lepré-Balain, il n'y eut aucune personne de considération et de mérite qu'il ne fût curieux d'approcher, et nous savons qu'il obtint même plusieurs audiences du pape Clément VIII [1].

De Rome, le baron de Maffliers se rendit à Lorette où l'attirait la vénérable maison de la Sainte Famille. Ensuite il alla à Bologne. Là, il trouva de riches bibliothèques et de brillantes académies, une Université qui était la plus ancienne de l'Italie et ne se laissa dépasser que peu de temps par celle de Padoue; d'ailleurs honorée de grands privilèges par les magistrats de la ville et fière de la protection particulière des pontifes romains. Vivait alors à Bologne un des plus grands génies de cette époque, Ulysse Aldobrandi, fondateur et premier surintendant du Jardin des plantes de cette ville, possesseur d'un musée et d'une bibliothèque scientifiques qui attiraient tous les savants et les étrangers. Là encore notre baron put donner quelque satisfaction à sa studieuse curiosité [2].

Il visita ensuite Ferrare, que gouvernait Alphonse II d'Este, fondateur d'une bibliothèque rivale de celles de Cosme Ier et de Sixte V, protecteur insigne de l'Université, et frère du cardinal Louis d'Este, auprès duquel les savants trouvaient toujours bon accueil, avec qui le Tasse avait passé d'heureux jours suivis d'une cruelle disgrâce. Peut-être notre voyageur alla-t-il lui présenter ses hommages dans sa charmante villa de *Belriguardo*, située à quelques lieues de Ferrare [3].

VIII

D'après Lepré-Balain, le baron de Maffliers « alloit cherchant de ville en ville les grands personnages et maistres éminens en

[1] Lepré-Balain, I, 12.

[2] Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie*,, t. VII, p. 111. — Tiraboschi, t. VII passim.

[3] Tiraboschi, t. VII, p. 182. — Borsetti, *Historia gymnasii Ferrarii*,, t, I, passim.

sciences, comme une soigneuse abeille fait les fleurs, afin de cueillir de chacun de quoy faire une science accomplie [1]. » A Padoue, il devait trouver tous les avantages qu'il désirait. Aussi y fit-il un séjour de six mois.

L'Université de cette ville était alors la plus célèbre de toutes celles de l'Italie, la plus brillante par la science et par la renommée de ses professeurs, la plus fréquentée par les élèves venus de tous les pays d'Europe. Fondée en 1238 par l'empereur Frédéric II, elle avait été, depuis 1405, — époque à laquelle Padoue perdit son indépendance politique, — comblée des plus grands privilèges par les doges de Venise. Si la Ligue de Cambrai ruina un moment les ressources de la République; si le bruit de la guerre étouffa quelque temps la voix des professeurs, la restauration ne se fit pas longtemps attendre. Le Sénat envoya à Padoue trois patriciens avec le titre de réformateurs et la mission de rendre à son Université tout son lustre d'autrefois.

A cette fin, on défendit dans tout le territoire vénitien d'ouvrir ailleurs des écoles pour les hautes sciences [2]. On attira tous les professeurs les plus illustres et les plus éminents par les honoraires les plus élevés et par les titres les plus flatteurs; on multiplia les chaires. Il y avait dix-sept professeurs de droit et trente-quatre de beaux-arts. Vers 1540, Aonio Paleario pouvait écrire à Cincio Frigepani, l'invitant à venir à Padoue : « Poetae, oratores, philosophi non ignobiles Patavii habitant, et sapientia in unam urbem commigravit, veluti in aliquam domum, ubi Pallas omnes artes docet, neque ullus locus est, ubi melius tua illa inexhausta legendi et audiendi aviditas exsatiari possit [3]. »

Tomasini nous dit que l'Université de Padoue attirait les jeunes gens de toutes les nations : « Universa Academia Patavina ex studiosis juvenibus omnium nationum constat [4]. » Il en venait de toutes les parties de l'Italie, de l'Espagne, de l'Angleterre, de la Pologne, de la France, — et parmi eux il y eut des

[1] Lepré-Balain, I, 11.
[2] Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie*, t. VII.
[3] Tiraboschi, t. VII, 1re partie, p. 102.
[4] Tomasini, *Gymnasium Patavinum*, l. I, c. XII.

noms illustres[1]; — de la Germanie; — en 1564, ils étaient plus de deux cents étudiants en droit[2]; — de la Russie Blanche, d'où ils étaient assez nombreux pour rapporter et faire fleurir dans leur pays la *gentilezza delle maniere*, rendre cette province *piacevole e mite* et lui donner l'amour des lettres grecques et latines[3]. Les jeunes Grecs eux-mêmes affluaient à Padoue. Ils y venaient raviver chez les descendants des Latins la splendeur de leur antique gloire littéraire[4]. C'étaient d'ordinaire les fils des plus nobles familles. « Accedebant, dit Tomasini, Patavium clarissimorum patrum et nobilium filii, imo principum ac ducum, ut bonas litteras ac disciplinas capesserent[5]. »

Le même auteur nous dépeint ainsi leurs mœurs et leurs études : « Incedebant modesto habitu, ingenuitatem morum ac suavitatem spirantes ; arma non ferebant, præter ensem in nobilitatis signum. Vigiles omnes horis antelucanis ad publicas scholas cum lucernis confluebant et doctorum scita calamo excipiebant »[6]. Ce que leur enseignaient les *doctes*, c'étaient, d'un côté, toutes les parties du droit civil et canonique; de l'autre, sous le nom d'arts, la théologie, l'Écriture Sainte, la philosophie, la médecine, l'histoire naturelle, les belles-lettres, les mathématiques, l'astronomie, l'astrologie, la gnomique, la mécanique, l'architecture civile et surtout militaire[7]; à quoi venaient s'ajouter la musique vocale et instrumentale, la danse, l'escrime et l'équitation.

Les gentilshommes studieux trouvaient ainsi à Padoue tout ce qui pouvait les rendre propres au gouvernement des esprits, à la conduite des affaires, également capables de servir dans la guerre et de plaire au milieu des cours. Le baron de Maffliers ne devait négliger aucune de ces ressources pour acquérir la parfaite éducation d'un gentilhomme. « I'ay tantost icy passé six mois, écrivait-il à sa mère, des-

[1] Tomasini, *Gymnasium Patavinum*, l. I, c. XV.

[2] Facciolati, *Fasti gymnasii Patavini*, p. 17.

[3] Extrait d'une lettre écrite en 1549 par Stanislao Orichovio à Paolo Rannusio. Ep. c. I. (Vittor. Venet, 1568, p. 65.)

[4] Tomasini, *Gymnasium Patavinum*, l. I, c. XVIII.

[5] Tomasini, *Gymnasium Patavinum*, l. I, c. XLIV.

[6] Ibidem.

[7] Papadopoli, *Historia gymnasii Patavini*, t. I, l. II. sect. 1, c. V.

quels i'oseray dire avec verité n'avoir perdu peu d'heures qu'elles ne fussent toutes donnees à mes exercices, lesquels i'ay ordonné de ceste sorte que laissant la dance, le ieu de luth et la musique et mille autres amusemens ordinaires en ce païs, desquels on ne se souvient plus passez les monts, ie me suis du tout adonné à monter à cheval, aux armes [1], à mes lettres, y ioignant l'exercice de la langue espagnole et italienne [2], qui ne me seront de peu d'usage et d'utilité au temps à venir [3] ».

Notre baron ne parle pas des mathématiques; mais Lepré-Balain nous dit qu'il en faisait chaque jour après dîner, et nous pouvons croire qu'il dut plus d'une fois se faire l'auditeur de Galilée, qui les enseignait à Padoue depuis 1592, et l'admirateur de ses inventions, de ses machines et de ses instruments nouveaux [4]. Il s'intéressait particulièrement aux travaux des constructions militaires; il paraît même qu'il avait composé sur les fortifications un essai de quelque mérite [5]. En italien et en espagnol, comme il l'écrit à sa mère, il avait le désir de parfaire les connaissances qu'il avait acquises à Paris. Telle était la vigueur de son esprit, qu'il semblait trouver son repos dans le seul changement et son plaisir dans la diversité des études auxquelles il se livrait. Il en sera de même toute sa vie.

Non moins curieux de tout ce qui touche à la littérature latine, il dut prendre à cœur d'entendre le plus souvent possible Antonius Riccobonus, célèbre professeur d'éloquence, disserter sur l'art de la rhétorique et commenter les auteurs anciens. Ses goûts si vifs pour la philosophie le conduisaient sans doute aux leçons d'Alexander Massaria, de Salvator Bartholuccius

[1] Lepré-Balain, I, 11, nous apprend qu'il faisait des armes chez le sieur Le Sourd, et qu'il montait à cheval chez le seigneur Giacomo.

[2] Le baron de Mafflers transporte dans sa lettre plusieurs italianismes. « Si d'adventure, par quelque *disgrace*, ne les aviez receues (ses lettres). » L'Italien voit d'abord dans le malheur un ennui, *disgrazia*. — C'est encore ainsi que notre baron dit : *Piller patience*, expression tout italienne comme la chose elle-même. Du reste, nous n'oublions pas que cet italianisme avait cours dans notre langue du XVI[e] siècle.

[3] *Première lettre à Madame sa mère*. Ms. 3201 (de la Mazarine).

[4] Papadopoli, t, II, l. I, c. XLII. — Facciolati, *Fasti gymnasii Patavini*. (*De Astron. et Mathem*, anno 1592.

[5] Lepré-Balain, I, 11.)

ou de Franciscus Piccolominaeus, pendant qu'ils expliquaient Aristote, saint Thomas ou Duns Scot. Prosper Alpinus (ou Marostica, ce qui est son vrai nom,) dut bien aussi l'avoir parmi ses auditeurs, lorsque, les entretenant des simples, il leur faisait part d'une science qui lui attirait l'estime et l'admiration de tous les botanistes de l'Europe [1].

Mais son étude principale était la jurisprudence, dont il avait appris les premières notions du sieur Muret. Chaque jour il prenait une leçon d'un des plus grands jurisconsultes du temps. Lepré-Balain appelle ce jurisconsulte Morelio [2], et M. Fagniez, Aurélio [3]. C'est en vain que nous avons cherché ces deux noms parmi les professeurs de droit de cette époque. Ils ne sont ni dans Papadopoli, ni dans Tomasini. Qui donc Lepré-Balain a-t-il voulu désigner ? Peut-être Marcus Otellius d'Udine, qui enseigna d'abord dans sa patrie avec succès; en faveur duquel on établit à Padoue la chaire *de Regulis juris* (17 juillet 1586); à qui on confia celle des Pandectes (13 juillet 1590), pour l'appeler plus tard (24 septembre 1600) à la première chaire *Juris Caesarei* [4]. Peut-être aussi Ottonellus Discalcius, qui, non moins célèbre par l'autorité de sa science que par la force de son éloquence judiciaire, professa pendant quarante-deux ans et mérita le premier rang parmi tous les jurisconsultes de Padoue [5]. Quoi qu'il en soit, le baron de Maffliers dut entendre l'un et l'autre, comme aussi Guido Pancirolus, auteur de nombreux ouvrages de droit, celui-là même qui, le 5 septembre 1591, avait conféré le grade de docteur au jeune François de Sales; Bartholomœus Silvaticus, grand avocat, défenseur des droits de Venise, pour laquelle il remplit souvent des ambassades; Angelus Matthœaccius, non moins puissant orateur qu'habile jurisconsulte, dont Sixte-Quint avait plus d'une fois réclamé les lumières et suivi les conseils [6].

[1] Papadopoli, t. I, l. III, s. 1. c. xxv, — s. 2, c. xix-xxii.

[2] Lepré-Balain, I, 11.

[3] *Revue historique*, 1887, novembre-décembre, p. 269. (*La Jeunesse du P. Joseph*, pp. 263-272.)

[4] Tomasini, *Gymnasium Patavinum*, l. IV, passim.

[5] Papadopoli, t. I, l. III, s. 1, c. xxv : « In Antenoreo jurisconsultorum collegio facile princeps erat. »

[6] Ibidem.

Pour encourager et faciliter leurs études, les élèves de l'Université de Padoue avaient de puissants moyens : des bibliothèques publiques d'une incroyable richesse ; des collections variées ; des conférences où ils pouvaient soutenir des thèses contre le recteur du gymnase ou les docteurs ; des réunions privées chez leurs professeurs, dont plusieurs comme Alexander Massaria et Vincentius Pinellus, firent de leurs maisons autant de véritables académies, où le titre d'étudiant suffisait à donner droit d'entrée [1].

Dans ces salons savants et littéraires, le baron de Maffliers rencontra peut-être un de ses compatriotes arrivé à Padoue peu de temps après lui, Nicolas Claude de Peiresc, qui, après avoir visité les villes du nord de l'Italie, était venu se fixer en celle-ci avec son frère et son précepteur. Du reste, une passion commune avait pu les rapprocher l'un de l'autre, l'amour du grec. Peiresc dérobait le plus de temps possible aux antiquités et au droit, pour le donner au grec. Nous connaissons les vives sympathies de notre baron pour cette langue.

C'est afin de les satisfaire qu'il se rendit assez souvent à Venise, où le grec était particulièrement en honneur. De toutes les langues étrangères, ce fut la grecque qui excita le plus d'enthousiasme et provoqua le plus d'études chez les Italiens du XVI[e] siècle. Dès longtemps elle avait pénétré en Germanie, en Gaule et en Espagne. Mais en Italie elle semblait l'emporter même sur le latin ; et à Venise, plus qu'en toute autre ville, elle avait été étudiée et parlée.

Venise possédait en Grèce des établissements de commerce qui remontaient au temps de l'empire romain et avec lesquels elle avait eu des rapports constants. La langue des colonies devait donc être parlée par la métropole. Au XV[e] siècle, quand le grec devint l'objet d'une étude spéciale en Italie, Venise rivalisa avec Florence, et il ne fallut pas moins que les puissantes générosités de Palla Strozzi et de Cosme de Médicis pour lui enlever les célèbres professeurs qui l'avaient tour à tour honorée par leur enseignement, Manuel Chrysoloras, Guarini de Vérone et François Philelphe. Georges de Trébizonde y donna

[1] Tomasini, *Gymnasium Patavinum*, l. I, c. XXXVI et XXXVII.

d'abord ses leçons, avant de les porter à Rome sur l'ordre du pape Nicolas V. Lorsque Mahomet II eut conquis Constantinople, les savants grecs, chassés de leur pays, prirent le chemin de l'Italie sur les vaisseaux vénitiens qui revenaient de l'Orient, et se fixèrent de préférence à Venise, où, avec de puissants et intelligents protecteurs, ils trouvèrent une sécurité et une paix relatives au milieu des luttes qui divisaient alors les deux églises grecque et latine. Ces exilés payaient leurs hôtes avec les trésors de l'antiquité littéraire de la Grèce renfermés dans leurs nombreux manuscrits. En 1472, le cardinal Bessarion, grec lui aussi, léguait au sénat de Venise la riche collection de manuscrits qu'il avait recueillis dans le Péloponèse. Bientôt, pour répandre ces trésors et reproduire ces manuscrits, Alde Manuce fondait son imprimerie, où il employait, avec les calligraphes crétois réfugiés à Venise, des ouvriers et des compositeurs grecs. Il créait l'Académie Aldine, où l'on ne devait parler que le grec. Les écoles et les chaires se multiplièrent pour l'enseignement de la langue et de la littérature grecques. Marc Musurus et d'autres hellénistes distingués y réunissaient autour d'eux de nombreux disciples. Chaque nouvelle édition amenait avec elle des traductions, des commentaires. En 1597, Dardi Bembo y traduisait en langue vulgaire les œuvres de Platon ; Fabio Paulino, lecteur public à Saint-Marc, recueillait des fables, traduisait des poésies d'auteurs grecs [1]. Manuel Margunio, évêque de Cythère, qui avait autrefois ouvert à Venise une imprimerie grecque et y avait pris soin de réunir quantité de manuscrits grecs, rares et curieux, séjournait encore souvent dans cette ville [2].

Le baron de Maffliers, curieux du grec, et qui, d'après Lepré-Balain, à Venise comme ailleurs, « recherchait toujours la communication des plus excellens personnages », dut rencontrer Margunio et mettre à profit ses lumières. Le souvenir de son père, autrefois ambassadeur à Venise, lui valut sans doute plus d'une noble relation. Son biographe nous apprend « qu'il

[1] *Venezia, città nobilissima e singolare, descritta dal Sansovino.* (Venezia, 1663), passim.

[2] Bayle, *Dictionn.* art. Margunius. — Mazzucheri, *Scrittori italiani*, t. II, p. 111.

contracta grande amitié avec un archevesque grec, y ayant une église de ce rit mesme. » Celui-ci lui fit présent d'un manuscrit fort rare, auquel il attachait un grand prix. Ce fut d'après ce manuscrit que notre jeune helléniste apprit à connaître toutes les différences de la langue vulgaire et de celle dont se servaient les doctes : étude qui le perfectionna singulièrement dans l'intelligence du grec [1].

Padoue retint six mois le baron de Maffliers. Il aurait voulu prolonger son séjour en Italie ; il aurait voulu passer un an en Allemagne, pour y apprendre de plus en plus, dit-il, « ceste langue qui seule a advancé la plus part de ceux qui ont le plus de voix auiourd'hui [2]. » Mais, comme il le dit encore, « la disposition des affaires du present le firent rappeler plus tost que le terme [3]. » Sa mère lui ordonna de revenir près d'elle dans le plus bref délai ; et il dut se contenter de traverser à la hâte Trente, Augsbourg, Nuremberg, Strasbourg et quelques autres villes pour rentrer à Paris [4].

Son voyage avait duré un peu moins d'un an. Mais il l'avait fait dans de telles conditions, qu'il en rapportait une éducation de tout point accomplie. Son esprit y avait trouvé une distinction conforme à la noblesse de sa naissance et une maturité qui devançait le cours de ses années. En effet, le commerce d'illustres professeurs, le soin donné aux études les plus diverses, la fréquentation des plus nobles personnages, l'observation des usages et des mœurs des divers pays qu'il avait traversés, comme de la conduite des hommes importants qu'il avait approchés, tout avait fait de lui un parfait gentilhomme.

IX

Quand le baron de Maffliers rentra dans son pays, telles étaient l'éminence de son savoir et la grâce de son langage,

[1] Lepré-Balain, I, 12.
[2] *Lettres à Madame sa mère.*
[3] Ibidem.
[4] Lepré-Balain, I, 12.

qu'il se fît rechercher à la cour des meilleures compagnies. « Il parloit par excellence, » dit Lepré-Balain [1]. « Si les doctes et les rares esprits iugeoient seuls les autres langues, de sa naturelle tous l'entendoient et en étoient ravis. » Mme la duchesse de Montceaux l'appelait « le Ciceron du temps et de la France. »

A cette époque, la destinée de la France allait se décider autour d'Amiens. Si les Espagnols étaient chassés de cette ville, ils pouvaient perdre du coup toutes leurs conquêtes; s'ils en restaient maîtres, ils marchaient sur Rouen, sur Reims, et menaçaient Paris. Henri IV donna l'alarme, et à son appel toute la noblesse accourut. Le baron de Maffliers prit rang parmi les premiers sous les auspices du comte de Montmorency et tint sa place avec honneur. « Il ne manqua pas de se trouver dans toutes les rencontres et les ocasions de combat qui se presenterent [2]. » Il donna de telles preuves de son adresse et de sa valeur, qu'il attira l'attention et conquit l'estime de tous les braves de la cour.

Dans les affaires, il laissa bientôt voir un esprit délié et clairvoyant, également propre à les débrouiller et à les conduire. Un jour, on rapporta à Henri IV que le sieur du Tremblay, frère de notre baron, avait montré une rare habileté dans une circonstance difficile. Ce roi, juge excellent de tous les mérites, conclut ainsi le récit qu'on lui faisait: « Son frère aîné eût encore mieux démêlé cette affaire [3]. »

Néanmoins, l'inclination naturelle et les aptitudes particulières du baron de Maffliers le portaient davantage encore vers les négociations étrangères. C'était, du reste, l'espérance de pouvoir suivre ses goûts qui lui avait fait apprendre les langues italienne et espagnole et approfondir spécialement l'étude de l'allemand. Un de ses parents, — que Lepré-Balain appelle M. Hurault de Messe, et dom Lerminier, le sieur de Mesmes [4] — avait été envoyé en Angleterre comme ambassadeur extraordinaire près d'Élisabeth. Notre baron l'accompa-

[1] Lepré-Balain, I, 13.
[2] Lepré-Balain, I, 13.
[3] Lepré-Balain, I, 13.
[4] Lepré-Balain, I, 14. — Lerminier, I, 5.

gna à la cour de cette reine. Non seulement il y brilla entre les beaux esprits et les savants hommes qu'y avait attirés l'éducation du jeune prince qui devait être Jacques Ier; mais encore il fit remarquer en lui la sagacité d'un fin diplomate.

Ce jeune homme paraissait en tout l'égal des plus expérimentés. Aussi, en quelque carrière que dût entrer le baron de Maffliers, dans les lettres, dans les armes, dans la diplomatie, tout le monde s'accordait à lui présager le plus brillant avenir, lorsque, sacrifiant toutes ces espérances mondaines pour répondre à une vocation supérieure, il se rendit au noviciat des Capucins d'Orléans.

L'abbé L. Dedouvres,

licencié ès lettres.

SUR

LE ROLE DES PETITS ÊTRES

DANS

L'HARMONIE GÉNÉRALE DE LA NATURE

Lorsque Ch. Darwin, cherchant à expliquer la marche progressive des organismes terrestres, assignait comme cause principale à cette évolution la lutte que tous les êtres vivants se livrent incessamment entre eux, il tirait une conséquence erronée de principes incontestables. Il n'est pas, en effet, une seule créature en ce monde qui ne dispute à l'envahissement de ses voisins une place au soleil, une part de lumière et de nourriture.

Mais dans ce combat général pour l'existence, où plantes et animaux se trouvent inévitablement mêlés, l'issue, loin d'être conforme aux vues théoriques du naturaliste philosophe, est marquée toujours, au contraire, par la résistance du plus chétif, le plus faible en apparence, mais qui se trouve en fait le mieux armé. Notre immortel fabuliste avait bien mieux

saisi la vraie loi de nature, quand il décrivait la défaite du lion par le moucheron.

Et, pour peu qu'on réfléchisse aux circonstances de la lutte engagée, on conçoit qu'il n'en peut être autrement. Les plus forts, en réalité, ne sont pas les êtres perfectionnés, dont les fonctions ne peuvent s'exercer que dans des conditions très spéciales, dont les organes réclament un milieu choisi et souvent fort complexe ; ce sont bien plutôt les organismes les plus simples, capables de braver impunément la rigueur des éléments physiques, et de se contenter d'un peu d'air et d'eau pour toute ressource alimentaire. Ainsi s'explique-t-on, par exemple, que les immenses Sauriens, les Mastodontes et autres Mammifères géants d'un autre âge ont depuis longtemps disparu de la scène du monde, tandis que l'imperceptible Bacille de la fermentation butyrique continue encore sous nos yeux le même rôle destructeur qu'il exerçait déjà dans les eaux tourbeuses où se formait la houille.

Malgré l'affirmation contraire érigée en principe par l'athéisme, on peut admettre que, loin de posséder une tendance spontanée au perfectionnement, la nature abandonnée à sa propre énergie se trouve fatalement condamnée à l'amoindrissement et à la dégénérescence. Si l'histoire de l'apparition des êtres à la surface du globe montre qu'il en a été autrement, au moins dans les grandes lignes d'ensemble, c'est qu'en fait une force supérieure est intervenue pour remonter les ressorts de la vie, comme la main de l'horloger imprime périodiquement une impulsion nouvelle aux rouages de sa machine.

Depuis que la puissance créatrice a cessé de se manifester dans le monde, l'intelligence humaine est appelée incontestablement à continuer l'œuvre de la Providence. Le génie de l'homme a reçu la mission de régulariser, dans leurs compétitions incessantes, les forces subalternes qui s'agitent autour de lui ; il peut, aidant les unes, réprimant les autres, contribuer par sa prudence à maintenir le juste équilibre des phénomènes naturels, à les perfectionner même dans une certaine mesure, comme il est capable aussi d'y apporter le désordre par son intervention intempestive.

On pourrait s'étonner que l'homme, si prompt d'ordinaire à

revendiquer ses droits, réels ou présumés, semble souvent se désintéresser de ce rôle élevé qui l'associe réellement au gouvernement de l'univers. Mais la conquête pacifique du monde a toujours semblé moins glorieuse que l'occupation à main armée de pays rivaux. Alexandre, aux yeux des Grecs de son temps, paraissait bien plus grand qu'Aristote, et, depuis, l'opinion publique ne semble pas, sur ce point, en être venue à une appréciation beaucoup plus juste. La victoire sur les éléments, moins bruyante que l'autre, a cependant pour elle tous les avantages sérieux, et en première ligne celui de concourir immédiatement au bien-être matériel et moral de l'humanité tout entière.

Peut-être aussi l'instinct exagéré de son impuissance, en face d'une foule d'accidents dont il est témoin chaque jour sans en percevoir immédiatement la cause, a-t-il surtout contribué à entretenir l'homme dans son état d'indifférence. Mais, il faut l'avouer, c'est une résignation funeste d'attribuer à la fatalité les malheurs dont on ne sait, mais dont on pourrait cependant parfois se défendre. Cette inertie, fille de l'ignorance, excusable à une époque où le rôle des infiniment petits était un complet mystère, serait inexplicable aujourd'hui que l'on possède sur leur compte des renseignements nombreux déjà et dûment constatés.

Il importe à tous d'avoir des idées justes sur la nature de ces agents qui échappent d'ordinaire à notre vue directe, mais avec qui nous devons compter. Ce sont ou nos plus impitoyables ennemis ou nos meilleurs auxiliaires; nous devons par suite apprendre à les connaître, pour favoriser le rôle providentiel des uns, et nous garantir des fléaux causés par les autres.

Le but de ces lignes sera de dégager quelques conclusions générales d'un sujet qui, pour avoir été à peine effleuré par la science, a déjà donné de si étonnants résultats, et demeure encore si plein de promesses pour l'avenir.

Il n'est pas utile d'insister beaucoup pour montrer que la grandeur des effets produits est loin d'être toujours en rapport avec celle de leurs causes. La puissance mécanique de la mer

frappe fortement l'imagination, sans doute, quand les flots viennent heurter violemment les rochers du rivage; mais, à la réflexion, on est forcé de conclure que l'action combinée de tous les grains de pluie tombant à la surface du globe produit des effets d'érosion plus importants encore. Or ce qui est vrai dans le monde inorganique est d'une évidence bien plus saisissante quand il s'agit d'êtres vivants. Un germe isolé n'est rien, ou plutôt c'est le plus léger des grains de poussière que l'atmosphère charrie à flots, mais il vit, et, par suite, demain il sera géant, ou, chose plus grave encore, demain il sera devenu légion. Le grain de sénevé cité dans l'Évangile produit un grand arbre, mais avec quelle rapidité plus étonnante l'atome de levain envahit la masse entière de la pâte qui fermente !

C'est, en effet, pour les petits organismes une propriété générale de se pouvoir multiplier indéfiniment par division. Leur corps très simple et homogène atteint rapidement un maximum de taille, puis se partage, et chaque moitié, sans temps d'arrêt, reproduit à son tour les mêmes phénomènes de croissance et de cloisonnement. Ainsi, en quelques heures, les plus vastes cuves de vendange sont envahies par des *Saccharomyces* qui doivent transformer en liqueur alcoolique le jus sucré du raisin.

La profusion des êtres microscopiques résulte surtout de leur inappréciable légèreté qui permet à la moindre agitation de l'air de les transporter en nuages invisibles et de les répandre en peu de temps très loin de leur lieu d'origine. Telle espèce ne s'est pas encore montrée en Europe, mais qui peut répondre qu'elle n'y pullulera pas avant peu? Il suffit pour cela qu'un courant atmosphérique vienne à souffler soudain d'une région même éloignée où s'opère actuellement sa pleine multiplication végétative. Le vulgaire ne saisit que la moitié du phénomène, quand il accuse un mauvais coup d'air d'avoir causé certaines épidémies subites. L'air n'a pas d'influence directe, il n'est coupable, si l'on veut, que comme introducteur; mais de quelles émanations diverses n'est pas susceptible de se charger ce véhicule universel des germes organiques ! Ici c'est une pluie de soufre qu'il sème sur une contrée après s'être chargé de la poussière pollinique enlevée à une forêt de pins ; là une

pluie de sang, quand il laisse retomber sur la plaine de petites algues rouges empruntées aux neiges éternelles des hautes montagnes.

Quel contraste entre cette extrême mobilité et la fixité proverbiale des représentants plus connus du monde végétal ; et combien se trouve centuplée la puissance d'action des petites plantes comparativement à celle des grands arbres condamnés à vivre à perpétuité là où leur graine a germé !

On pourrait être tenté de croire que ce privilège d'une translation rapide et d'une multiplication indéfinie est destiné à compenser pour les êtres microscopiques leur faible résistance aux agents de destruction. Car on sait quels désordres produisent sur les corps organisés les moindres variations un peu brusques de l'atmosphère. Si pour un arbre vigoureux quelques heures de gelée intense ou l'exposition aux rayons d'un soleil trop ardent deviennent causes de mort, il semble que, dans les conditions analogues, des cellules presque invisibles doivent disparaître et se dissoudre comme on voit la gelée blanche se fondre sur les toits ou encore s'évaporer à la surface des feuilles les perles de rosée matinale. Or, tout au contraire, pareil danger n'existe pas, on peut dire, pour les organismes cellulaires. Chaque fois que pour une cause quelconque le milieu ambiant devient défavorable, leur développement subit bien un temps d'arrêt, mais chacun de leurs éléments garde sa vitalité. Au lieu de périr, leurs cellules repassent seulement à un état de vie latente qui n'a de la mort que l'apparence ; il suffit pour cela que leur membrane se renforce de couches plus épaisses, qui les protègent presque indéfiniment contre les intempéries du dehors.

Cette sorte d'engourdissement, suivie d'une prétendue reviviscence, a longtemps rendu célèbres les Rotifères, petits animalcules qui habitent parmi les mousses des toits ; mais, loin d'être une exception, un pareil enkystement se trouve au contraire généralement répandu chez tous les êtres inférieurs. Rien de plus délicat, au premier abord, que ces globules de protoplasma nu qui constituent le corps entier des petits Myxomycètes. Une gouttelette de sarcode, rampant à l'humidité suivant le mode des Amibes, sans membrane protectrice, ne

peut résister bien longtemps, il semble, à l'action désséchante du hâle et du soleil. Erreur complète, cette petite masse de gélatine vivante se dessèche sans doute. et même se durcit comme de la corne, mais toute prête à reprendre son mouvement, quand le temps sera redevenu doux et pluvieux. Ainsi encore les Algues microscopiques se revêtent pendant leur vie active d'une couche mucilagineuse, et sitôt que l'évaporation a épuisé la dernière goutte d'eau de l'ornière, où elles végétaient comme dans un Océan, ce mucilage se change en un vernis imperméable, susceptible de conserver durant de longs mois la cellule vivante parmi la vase desséchée. Thuret a pu même obtenir de nouvelles hormogonies d'une agilité remarquable en humectant à nouveau pendant quelques heures les kystes d'un Nostoc qui dormaient depuis des années entre les pages arides d'un herbier.

Il serait exagéré assurément d'attribuer aux seuls protorganismes la faculté de passer ainsi alternativement de l'état de vie active à celui de vie ralentie, pour se soustraire aux injures des saisons. Mais à mesure que l'on remonte la série, on trouve que cet engourdissement, suivi du réveil des fonctions organiques, revient à des intervalles de plus en plus rares, et qu'il est surtout moins parfait. Le limaçon peut bien sommeiller dans les sinuosités de sa coquille, comme la grenouille au fond de la vase des marais; mais le nombre des mammifères hibernants est une minime exception. La plupart des plantes trouvent aussi dans la chute de leurs feuilles, organes délicats entre tous, un moyen de se préserver des intempéries de l'air. Pendant les grands froids des régions du Nord, ou durant la saison brûlante sous la zône torride, les arbres privés de verdure sont comparables aux êtres enkystés; mais encore cet état de repos ne peut se réitérer plusieurs fois dans l'année, il doit en outre être amené progressivement et avec lenteur par une série de phénomènes préparatoires, sous peine de faillir à sa destination propre qui est de sauvegarder l'individu.

La conservation de l'espèce est encore mieux assurée, peut-être, dans l'ensemble des êtres vivants. Que cet embryon, espoir de la race, soit renfermé dans l'œuf d'un animal ou la graine d'une plante, il est entouré de mille soins par la solli-

citude de la nature. Grâce aux enveloppes protectrices qui le recouvrent, les froids les plus rigoureux n'altèrent pas sa vitalité, pas plus que la submersion prolongée, la privation d'air ou la sécheresse poussée à son extrême limite. Cependant, à cet égard même, les organismes inférieurs retrouvent encore l'avantage, surtout résultant de ce fait que, chez eux, la formation puis la maturation du germe réclame une moindre somme de temps et d'efforts. Quelques heures parfois leur suffisent pour accomplir cet important phénomène de la vie végétative, alors que l'herbe la plus humble pour mûrir sa graine doit travailler de longs mois et recevoir un nombre considérable de radiations solaires.

Toutes ces causes, agissant dans le même sens comme facteurs de la répartition géographique, assurent aux espèces une aire de dispersion d'autant plus étendue que leur organisation est plus simple. Certains végétaux cellulaires se trouvent partout où l'eau se maintient au moins par intervalles à l'état liquide à la surface du globe ; tandis que, parmi les vasculaires, aucun ne recouvre plus de la moitié des continents, et encore A. de Candolle, dressant la liste de ces types prétendus ubiquistes, n'est pas arrivé à en compter jusqu'à vingt. Dans les solitudes polaires et sur les pentes glacées des montagnes les plantes s'avancent plus loin que les animaux, et, parmi celles-ci, ce sont d'humbles Lichens ou des Algues microscopiques qui dépassent toutes les autres. Or, n'est-il pas admirable que, grâce à ses ressources intellectuelles, l'homme arrive à pénétrer encore plus loin, montrant ainsi qu'en toutes choses les extrêmes se touchent, ou mieux, combien la force morale l'emporte sur les résistances physiques !

Bien peu de gens aujourd'hui persistent à nier l'existence de ce monde invisible dont la réalité nous a été révélée par le microscope. On reconnaît encore que la multiplicité de ces agents infimes peut suppléer à leur petitesse, on soupçonne même leur étonnante vitalité, leur prodigieuse diffusion, on admet par suite leur grande puissance d'action sur les éléments

physiques. Mais trop souvent l'on se contente de cette notion vague ; aussi voit-on le terme de *microbes*, devenu populaire malgré son impropriété, employé couramment par certains esprits superficiels pour donner, au nom de la science, une solution apparente à tout problème qui n'est pas clair. Sous peine de se payer ainsi de mots, ce qui est la moins scientifique des méthodes, il convient de pousser plus loin la connaissance des petits organismes, de pénétrer un peu dans leur nature et d'assister à quelques-unes des manifestations si variées de leur activité vitale.

Il semble assez indifférent de rechercher si les êtres dont il s'agit doivent prendre rang dans l'un ou l'autre des deux règnes ; la question théorique est oiseuse et pratiquement elle reste insoluble. En fait, à ces degrés inférieurs de l'échelle de la vie, les fonctions organiques sont absolument comparables, et ce sont les seules qui intéressent cette étude. Les caractères propres de l'animalité, si tant est qu'ils existent, y sont partout si douteux et si obscurs, qu'en en attendant des preuves plus évidentes on peut admettre la nature végétale pour la plupart des êtres dont il sera ici question.

La division qui nous guidera dans cette exposition sommaire sera tirée plus avantageusement de la nature même des effets qu'ils produisent et qui les rend si importants à connaître ; nous distinguerons surtout parmi eux les agents mécaniques, chimiques et physiologiques, bien que souvent ces opérations diverses s'enchevêtrent et se commandent.

La puissance mécanique résulte surtout de la masse des corps, et cette qualité n'est pas le côté remarquable des microbes ; seulement le nombre y supplée. Ainsi plusieurs laissent à la surface de la terre des traces de leur existence plus importantes et plus durables qu'on ne le supposerait, soit pour édifier, soit surtout pour désagréger et détruire.

Parmi tous les sédiments qui ont successivement servi à élever la terre ferme au-dessus du niveau des mers primitives, plusieurs dépôts, et non des moins puissants, sont l'œuvre de petits organismes. On connaît l'exhaussement qui se continue encore de nos jours du fond de certaines mers par l'action des coraux, mais ces animaux ont beaucoup de collaborateurs plus

humbles. Les Algues incrustées de substances minérales superposent leurs débris à ceux des premiers, et servent même à cimenter l'ensemble. Ainsi les *Melobesia*, les *Lithothamnium* couvrent les rochers de croûtes pierreuses, qui rivalisent de dureté avec le support. Elles ont encore sur les Coralliaires l'avantage de pouvoir travailler sous les eaux à des profondeurs différentes et de compléter ainsi leur œuvre. Les carapaces siliceuses des Diatomées microscopiques ont formé, par leur accumulation lente, des assises épaisses parfois de plusieurs mètres, comme celle qui forme aujourd'hui le sous-sol de la ville de Berlin. D'autres, imprégnées de calcaire au même degré que le test des Polypiers et des Mollusques, ont fossilisé pêle-mêle leurs débris incohérents, et contribué à épaissir, entre autres, les couches jurassiques, la craie et les faluns.

Enfin, la production la plus importante de toutes, celle de la terre végétale à la surface des continents, n'a pas eu d'autre origine souvent que le travail organique qui se continue encore sous nos yeux. Après avoir végété à la surface de la roche nue, sans autre aliment qu'un peu d'air et d'eau, nous voyons les Lichens, par exemple, y laisser leurs détritus et, à la longue, former un humus qui suffit à nourrir des végétaux plus exigeants.

Le rôle destructeur de beaucoup d'entre eux augmente encore la rapidité du résultat; car aux débris organiques s'ajoutent incessamment les particules minérales désagrégées. Quelques-uns peuvent se fixer aux roches les plus lisses et les entamer, la plupart au moins élargissent les fissures déjà existantes, et donnent ainsi plus de prise aux agents atmosphériques qui accélèrent l'œuvre d'érosion. Certaines petites Verrucaires consacrent leur vie à creuser dans le marbre chacune un puits au fond duquel elles finissent par périr. Dix ans de labeur peuvent donner à cette cavité une profondeur d'un millimètre à peine; c'est peu, assurément. Toutefois, sans faire injure à Annibal et à ses historiens, qui nous le montrent luttant contre la nature dans son passage des Alpes et dissolvant, au moyen de vinaigre, les rocs qui lui barrent la route, on devra avouer que le travail des Verrucaires, continué depuis des siècles et

sur de larges surfaces, l'emporte sur celui du grand capitaine, et mérite bien d'avoir aussi son mot d'histoire.

Une tribu mieux connue de rongeurs, l'immense série des Champignons est généralement redoutée pour ses ravages. Il suffit que, dans une cave, quelques filaments de *Merulius lacrymans*, plus fins que des cheveux, se trouvent au contact d'une pièce de bois pour que bientôt la masse entière s'en trouve pénétrée, puis devienne molle et friable. Rien ne résiste à ses attaques, depuis le sapin jusqu'au cœur de chêne; et la rapidité est telle que peu de mois suffisent pour réduire à l'état de matière pulvérulente les lames d'un parquet, les solives et jusqu'aux maîtresses pièces d'une charpente. C'est ainsi qu'on vit, à la fin du siècle dernier, un vaisseau de quatre-vingts canons, le *Foudroyant*, détruit avant d'avoir pu être lancé à la mer.

A la décharge de ces méfaits, il convient de rappeler que beaucoup d'autres champignons s'exercent sur des matières dont la destruction est d'utilité publique. C'est grâce à eux, par exemple, que sont bientôt décomposées, dans les forêts, les branches tombées et les feuilles mortes. Sans l'aide de ces petits parasites, la trame de cellusose, surtout imprégnée de matière ligneuse, résisterait de longues années aux agents atmosphériques sans avantages réels, tandis que, pénétrée par leurs filaments mycéliens, elle se résout vite en humus pour la fertilisation du sol. On peut citer encore la petite famille des Saprolégniées, qui pullule dans les eaux douces et dont les représentants innombrables constituent autant d'agents, non patentés, de la salubrité publique. C'est à leur activité, bien plus qu'à l'oxydation lente et spontanée, comme l'admettent les chimistes, que l'on doit d'être débarrassé sans retard des cadavres d'animaux et des autres immondices flottant dans les rivières.

C'est enfin l'action corrosive exercée par une Bactérie, l'*Amylobacter*, sur les matières cellulosiques, que de temps immémorial on utilise en Anjou et ailleurs dans l'opération du rouissage. Les fibres textiles du lin et du chanvre, avant d'être utilisées par l'industrie, doivent être débarrassées de la gangue de tissus qui les encroûtent. Or, leur substance formée

d'une cellulose plus condensée que celle des tissus voisins, n'est attaquée par l'*Amylobacter* qu'après toutes les autres. Si donc l'on soumet pendant une durée convenable la plante entière aux ravages du microbe, il arrive un moment où la gangue seule est détruite, les fibres restant encore intactes. Celles-ci, sans doute, ne tarderaient pas à être elles-mêmes rongées, si l'opération se prolongeait outre mesure; mais l'expérience a fixé sur ce point nos cultivateurs de chanvre qui ne s'y trompent jamais. Il est, paraît-il, moins facile de surveiller l'opération et de l'arrêter juste à temps convenable, pour d'autres espèces; c'est ce qui expliquerait pourquoi la Grande Ortie, dont les fibres possèdent une remarquable finesse et ont été jadis tissées par nos pères, a été depuis longtemps abandonnée pour cet usage.

Le rôle proprement physique se réduit à quelques phénomènes de peu d'importance, qu'il suffira de signaler sans s'y arrêter. Ainsi, c'est à la présence des filaments mycéliens, dont il est pénétré, que le bois mort doit ses lueurs phosphorescentes; de même que certains poissons, réputés lumineux, doivent leur éclat aux bactéries qui les recouvrent. La mer elle-même ne possède que par emprunt aux organismes ballottés par les lames ces éclatants reflets si admirés certaines nuits d'été. Plusieurs Bacilles et genres voisins sont particulièrement connus pour la coloration qu'ils déterminent dans divers liquides nourriciers; le lait, par exemple, sous l'influence de certaines espèces qui s'y développent accidentellement, perd sa nuance naturelle, et, suivant les cas, devient rouge, jaune ou bleu.

Mais c'est surtout pour leurs propriétés chimiques que les microbes sont plus justement célèbres. Ici, les effets sont aussi divers que les opérations vitales de ces êtres sont elles-mêmes singulièrement variées; on dirait que la nature a créé pour eux des exceptions à ses lois les plus fondamentales.

Toute cellule vivante a besoin, on sait, de respirer incessamment l'oxygène, appelé pour cette raison l'air vivifiant, depuis que Lavoisier en a reconnu le rôle admirable. Or, il se trouve que certains organismes, par une étrange singularité, sont tués par ce gaz, qui vivifie les autres; ils ne peuvent exercer leurs

fonctions que dans un milieu privé d'oxygène libre, d'où leur qualification d'Anaérobies. Le bacille du rouissage est de ce nombre, aussi, pour que son action soit efficace, il importe de maintenir le repos le plus complet dans les eaux croupissantes où l'on fait macérer en été le chanvre et les autres plantes textiles.

Plusieurs, à respiration d'ailleurs normale, peuvent continuer à vivre quelque temps en des milieux privés d'oxygène, sans qu'il en résulte d'autre symptôme fâcheux qu'un simple ralentissement dans la croissance cellulaire. Mais cette végétation étouffée s'accompagne bientôt de curieux phénomènes; les liquides sucrés qui la nourrissent se trouvent profondément altérés dans leur composition; de l'alcool se forme aux dépens des glycoses avec dégagement d'acide carbonique. Aussi peut-on considérer comme autant de ferments alcooliques les diverses cellules susceptibles de résister longtemps à l'asphyxie, et dont les *Saccharomyces* sont le type bien connu. A la condition d'être placés dans des cuves profondes où l'air ne puisse se renouveler, ils fabriquent rapidement et en quantités énormes le vin, le cidre ou la bière, suivant la nature des liquides employés. Le repos absolu est ici encore indispensable à la réussite ; si au cours de l'opération quelque agitation venait à se produire. et introduisait indûment de l'air, les ferments ne seraient pas tués, sans doute, comme dans le cas du rouissage par l'*Amylobacter*, ils reprendraient au contraire une végétation normale et plus active, mais au détriment du résultat pratique qu'on en attend.

Parmi les êtres inférieurs qui nous occupent, un certain nombre sont pourvus de chlorophylle comme les végétaux feuillés, et par suite peuvent, comme eux, assimiler le carbone de l'atmosphère. Mais les types privés de matière verte y sont aussi fort répandus, et dans les mêmes familles, de telle sorte que ce caractère tiré de la présence de la chlorophylle, considéré si longtemps comme un des meilleurs pour distinguer les deux règnes organisés, se trouvent ici n'être pas même suffisant pour séparer les espèces d'un même genre.

Certaines Bactéries, sans avoir de matière verte, peuvent cependant transformer l'acide carbonique en hydrate de car-

bone, grâce à un pigment rouge spécial qui, à cet égard, est l'équivalent de la chlorophylle. Mais cette fonction se complique de circonstances si singulières qu'il convient de les signaler ici. Le dégagement de l'oxygène consécutif de l'assimilation carbonique, deviendrait fatal à la plante, éminemment anaérobie, si, à mesure que ce gaz est mis en liberté, il ne se trouvait au voisinage immédiat quelque substance susceptible de le fixer. Or, cette substance n'est autre que l'hydrogène sulfuré qui, dans ces conditions, cède son soufre à la plante sous forme de cristaux microscopiques, tandis que son hydrogène se combine pour former de l'eau. Aussi les Bactéries rouges ne peuvent-elles vivre que dans les eaux sulfureuses, d'où leur nom de Sulfuraires. Il faut noter d'ailleurs que, chez elles, le pouvoir de réduire le soufre reste très distinct de celui d'assimiler le carbone, ce qui explique qu'on observe le premier à l'exclusion de l'autre dans des genres voisins, absolument incolores, comme les *Beggiatoa*, qui abondent dans les eaux de Barèges.

Plusieurs Bactéries partagent avec les Sulfuraires un pouvoir réducteur, toutefois les opérations chimiques déterminées par les microbes sont pour la plupart la conséquence de leur action éminemment oxydante : telles sont la transformation de l'alcool en vinaigre, et celle, si importante pour l'agriculture, qui enrichit le sol par la conversion en nitrates des matières ammoniacales et autres détritus organiques riches en azote.

Ce serait trop nous attarder que d'entrer ici dans une énumération plus complète des effets chimiques; qu'il suffise de rappeler en un mot que tous les phénomènes de fermentation, jadis regardés comme des altérations spontanées de la matière, sont dus à l'activité propre d'un organisme spécialement adapté à ce rôle.

Sous le nom d'agents physiologiques, envisageons enfin les microbes dans leurs rapports avec les êtres d'un degré supérieur, notamment les plantes cultivées, les animaux domestiques et l'homme. Ces relations se présentent très ordinairement sous forme d'un parasitisme plus ou moins intime ou superficiel, apparent ou dissimulé. Si ce lien, qui rattache les deux organismes, se traduit d'habitude par des effets désas-

treux, parfois il peut être bénin et même, quoique rarement, utile à l'un comme à l'autre des deux associés ; dans ce dernier cas on dit qu'il y a symbiose plutôt que vrai parasitisme.

Il serait téméraire peut-être d'affirmer, dès maintenant, que toute altération dans les humeurs du corps humain est intimement liée au développement anormal d'une végétation microscopique, mais, du moins, les cas si nombreux de maladies contagieuses, pour lesquelles pareille cause est absolument établie, invite à de sérieuses recherches en vue de constater la plus ou moins grande généralité de ces influences. Depuis quelque temps, il faut le reconnaître, le courant est bien établi ; après de longues hésitations, la médecine est entrée dans cette voie où les physiologistes l'avaient précédée, et même se livre à ces investigations avec un zèle destiné à faire oublier ses résistances premières et à réparer le temps perdu. Aussi, profane en cette matière médicale, je m'arrête prudemment au seuil, sans oser le franchir.

Il est impossible toutefois de ne pas constater ici une des plus belles conquêtes de la chirurgie moderne qui rend possible et couronne de succès ces audacieuses opérations auxquelles on ne pouvait même pas songer autrefois. Tout le secret de cette amélioration date du jour où l'on a reconnu la principale cause des inflammations pernicieuses des tissus récemment amputés. Si les microbes infectieux, répandus partout dans l'atmosphère, mis au contact avec les plaies vives, sont le principal obstacle à leur cicatrisation normale, le remède était tout indiqué. Or, l'emploi raisonné des antiseptiques, et même d'autres moyens plus énergiques encore destinés à détruire les germes délétères, ont pleinement répondu aux espérances et sont venus démontrer par les faits le bien fondé de l'induction théorique.

Dans le vrai parasitisme nous voyons un être vivant s'attacher à un autre et se nourrir de sa substance, de sorte que le second, sous peine de s'appauvrir, doit suffire à une double dépense. Pareil état peut durer fort longtemps, et indéfiniment même, sans qu'il en résulte un grand dommage. Le nombre des parasites inoffensifs est considérable, mais leur intérêt reste tout secondaire ; arrêtons-nous plutôt un instant à ceux

dont le rôle est franchement nuisible et qui malheureusement sont aussi fort répandus.

Pour ne parler que de ceux qui s'attaquent aux grandes plantes, on peut dire qu'il n'est pas un de nos arbres qui n'en nourrisse de spéciaux. Pour certaines espèces même, comme la vigne, il serait actuellement impossible d'en fixer le nombre, puisque chaque jour il s'en découvre de nouveaux. Certains s'attaquent à l'axe vivace de la plante et souvent sont mortels ; ceux qui se localisent sur les feuilles présentent ordinairement moins de danger, parce qu'ils peuvent disparaître eux-mêmes avec ces organes caducs. Il n'est, du reste, aucune partie du corps végétal qui ne puisse devenir le siège d'un ou plusieurs de ces parasites.

Parmi ceux qui s'attachent à leur victime jusqu'à la mort, et qui par suite lui constituent une sorte de maladie constitutionnelle, on remarque le vaste groupe des Ustilaginées, champignons entophytes, dont fait partie le charbon des céréales. L'histoire en est bien connue. A peine le grain de blé ou d'avoine a-t-il commencé à germer qu'à côté de lui la spore microscopique du charbon, semée en même temps par le cultivateur inconscient, attend le moment favorable pour faire son invasion. Un premier filament s'insinue par l'orifice d'un stomate de la graminée, puis, une fois à l'intérieur des tissus, s'y ramifie abondamment, au point d'y occuper bientôt tous les interstices des cellules. Jusqu'à ce moment, le mal est très dissimulé ; à peine peut-on s'apercevoir extérieurement que le chaume est plus grêle et moins vert que ses voisins intacts. Mais le parasite interne manifeste tout à coup sa pernicieuse présence au moment de constituer ses germes. Il choisit traîtreusement pour cela l'endroit même où le blé devrait former les siens, et tandis que le grain de froment avorte, le charbon remplit la cavité demeurée stérile de la poudre noire de ses innombrables spores.

Cet exemple choisi entre mille, montre quels dangereux ennemis certaines petites plantes constituent pour celles d'un ordre plus élevé. Ajoutons cependant que, par contraste, plusieurs de ces parasites rendent plutôt un réel service en retour

de la nourriture qu'ils empruntent. Il n'est pas jusqu'aux Bactéries même, les plus redoutées et à juste titre pour leurs effets si généralement terribles, qui ne jouent par quelques-unes de leurs espèces un rôle véritablement utile. Citons en seulement un curieux exemple. L'estomac des herbivores nourrit généralement en quantités prodigieuses ce même *Amylobacter* dont nous avons déjà constaté précédemment le pouvoir dissolvant de la cellulose. Dans sa prison vivante, il continue son œuvre, et contribue pour une large part à hâter la digestion de l'énorme quantité de fourrage ingurgité chaque jour par le ruminant. Et ce fait n'est pas isolé : on peut retrouver jusque dans le tube digestif d'autres mammifères et de l'homme même de semblables bacilles qui suppléent à l'insuffisance des glandes et à la pénurie de pepsine naturelle par la production de diverses diastases éminemment favorables au travail chimique de la digestion.

L'aperçu sommaire que nous venons de prendre suffit à montrer toute la variété des rôles dévolus aux représentants les plus humbles de la création organique. L'importance de cette étude n'en ressort-elle pas tout naturellement ? Cela peut sembler hors de doute. Toutefois il me semble entendre l'objection toujours renouvelée des faux utilitaires qui ne visent qu'au but immédiatement pratique et dont voici l'argument. — Assurément plusieurs de ces faits sont curieux, mais quel intérêt positif s'y trouve attaché ? Parce qu'on connaîtra le rôle d'un microbe dans le rouissage, la filasse en sera-t-elle meilleure ? Et le vin, que le père Noé savait déjà fabriquer, n'était-il pas aussi parfumé à l'époque où l'on ignorait encore le rôle des ferments organisés ? — Toute affirmation pour ou contre serait ici, sans doute, prématurée ; mais, on peut le dire sans témérité, ces opérations et bien d'autres que l'empirisme et la tradition ont apprises à l'homme dès les âges les plus reculés n'étaient au début et ne sont pas encore actuellement rendus au dernier degré de perfection, de même que,

pour avoir labouré le sol de temps immémorial, pour y avoir enfoui des semences, l'agriculteur n'est pas arrivé à connaître aujourd'hui le dernier mot de son art. Et notez qu'il ne s'agit pas, dans ce progrès fondé sur les méthodes rationnelles d'une simple satisfaction de l'esprit, qui pourtant a déjà bien son prix. M. Jourdain était ravi d'apprendre qu'il avait toute sa vie parlé en prose, mais les données de la science ont une portée plus haute que les leçons du maître de philosophie. C'est, en effet, l'expérience le montre, sur ses théories en apparence les plus abstraites que viennent se greffer les plus riches méthodes d'application. Rien ne le montre mieux peut-être que l'exemple de M. Pasteur, un de ceux qui ont le plus contribué à ouvrir des voies fécondes. Le premier objectif poursuivi par cet homme de génie a été la conquête d'une vérité très spéculative en elle-même, la réfutation du principe admis jusque-là de la génération spontanée. Et cette critique, qui pouvait paraître n'intéresser que les penseurs, a été le point de départ de nombreuses méthodes industrielles. Tyndall a depuis résumé en une phrase admirative, mais juste, l'importance longtemps méconnue des résultats matériels qui en ont été la conséquence, quand il a pu affirmer que, par ses études sur le vin et la bière, Pasteur avait donné à son pays plus de millions que les Allemands ne lui en ont enlevés.

Une des meilleures réponses enfin à ceux qui opposent toujours le « *cui bono ?* » est peut-être cette réflexion. Les résultats acquis jusqu'ici par l'étude des êtres microscopiques ont déjà une portée incontestable; mais, comme il nous reste plus à apprendre dans ce vaste champ d'investigations que nous ne savons encore, il est probable que les découvertes ultérieures nous ménagent d'étonnantes surprises.

Que la nature des organismes inférieurs soit très imparfaitement éclaircie, c'est ce qui résulte avec évidence des faits acquis, et de la connaissance même du sujet, car il est assurément peu de recherches plus compliquées, exigeant autant de patience. Les êtres qu'il s'agit d'observer sont d'une extrême petitesse et supposent à tout instant, comme moyen d'étude indispensable, les plus forts grossissements du microscope. Tel

bacille ou *Micrococcus* mesure moins de 0,001 millim. dans sa plus grande dimension : on peut calculer à peu près combien de milliards peuvent trouver place à l'aise dans une gouttelette d'eau. Or, s'il faut déjà une habileté réelle pour se servir utilement des objectifs ordinaires, quelle dextérité, acquise par une pratique persévérante, ne doit pas présider aux recherches d'une pareille précision!

Les objets, si petits déjà, sont encore d'un polymorphisme étonnant. Telle cellule courte en produit une allongée ; de l'état libre certaines passent à l'état agrégé ; d'incolores elles peuvent devenir vivement teintées, uniquement parce qu'elles auront été cultivées dans un milieu nutritif différent. Enfin les modes de reproduction peuvent se trouver assez diversifiés dans une même espèce pour simuler autant de types distincts, dont la germination ultérieure accentuera encore le contraste. On a ainsi des générations alternantes présentant 2, 3 et jusqu'à 4 phases successives bien tranchées avant de revenir à la forme du point de départ.

Quand il s'agit de parasites, outre ces causes de variations qui égarent les recherches, il en est une autre très fréquente désignée sous le nom d'*hétéræcie*. Comparables aux malfaiteurs qui, non contents de se travestir, transportent ailleurs périodiquement le théâtre de leurs exploits pour les mieux cacher et se ménager des alibi, certaines espèces de cette catégorie, en même temps qu'elles revêtent des formes entièrement disparates, changent à chaque fois de domicile. Telle, par exemple, la rouille du poirier, qui tout l'été dévore les feuilles de cet arbre, puis se dissimule l'hiver sur les rameaux des Genévriers voisins.

Ce n'est pas tout encore : la longévité extraordinaire de leurs spores, leur facilité de déplacement déterminent de ces apparitions périodiques à longs intervalles, qui déconcertent absolument l'observateur. Mais arrêtons-nous à ces détails déjà trop longs et concluons, d'après ces faits, combien il y en a d'autres qui ne sont pas connus et mériteraient de l'être.

Seulement qu'on le remarque bien, pour ne décourager aucune bonne volonté, dans une pareille étude il y a un rôle

assigné d'avance aux chercheurs de tous les degrés. Il n'est pas donné au premier venu assurément d'arracher à la nature un de ces secrets de premier ordre dont la connaissance vient tout à coup illuminer le champ de la science et y révéler des voies nouvelles, mais à tous, du moins, il est loisible de marcher sur la trace des maîtres, de s'assimiler leurs découvertes, de les faire connaître aux intéressés. La part du vulgarisateur consciencieux est presque aussi utile que celle du savant, surtout dans ces matières où il s'agit de lutter pas à pas contre les préjugés et la routine. La science a deux sortes d'ennemis : les indifférents et les prosélytes aveugles, tous également nuisibles à la diffusion de la lumière, rejetée par les uns, compromise par les autres.

Telle est la carrière d'avenir qui réclame des adeptes passionnés. La conquête du vrai, toujours pleine d'attrait pour l'esprit, acquiert ici un excitant particulier, en raison même des difficultés à surmonter. Les résultats pratiques sont assurés, mais d'autres d'un ordre supérieur méritent bien aussi, et plus encore, qu'on les dégage. La philosophie de la nature ne sera possible, en effet, que le jour où les données de l'observation lui fourniront une base suffisante.

Alors disparaîtra sans doute l'apathie instinctive des masses populaires en face des phénomènes produits par des causes insaisissables et invisibles. Ce fatalisme aveugle ne se paye de mots et ne s'entretient dans l'idée funeste de son impuissance, que parce qu'il attribue à des agents hors de sa portée tous les effets dont il ne perçoit pas la causalité immédiate.

La véritable idée du surnaturel ne peut que gagner elle-même et s'épurer par la mise en lumière de circonstances merveilleuses, sans doute, mais qui ne dépendent pas réellement de son domaine, comme on était porté à le déclarer autrefois. Loin de tendre à faire nier le miracle, la vraie science empêche seulement d'en voir partout et à tout propos. Elle en relève plutôt la notion, et l'empêche d'être plus longtemps confondue avec une foule de petits mystères d'ordre très inférieur, qui l'obscurcissent au lieu de l'enrichir. Elle restitue enfin aux forces de la nature leur caractère

propre, et, tout en cherchant à en préciser la limite, fait ressortir leur puissance et leur variété méconnues.

C'est bien l'œuvre de Dieu toujours ; mais, dans un cas, le rayon est direct, comme la lumière qui vient de l'astre même ; dans l'autre il est réfléchi, comme celui que reflète la surface des corps planétaires ; double flambeau destiné à éclairer en ce monde la marche chancelante de l'humanité.

F. Hy.

A LA MOSQUÉE D'OMAR

Entre aujourd'hui qui veut à la mosquée d'Omar. Un mot du consul et un ordre du pacha en entrebâillent les portes ; de légers bakchiches les ouvrent toutes grandes : l'argent est maintenant un Sésame autrement efficace que celui des Mille et une Nuits; rien ne lui résiste en Turquie, — et peu de choses ailleurs.

A moins d'être grossier ou imprudent, le voyageur n'a même plus à craindre de désagréables surprises. Le temps n'est plus où le prince de Joinville, au milieu de toute une escorte militaire et sous les yeux des pachas de Damas, d'Acre et de Jérusalem, était menacé au seuil de la mosquée par des sabres fanatiques [1]. Avant de laisser pénétrer le Djiaoûr ou le chien de chrétien, on ne prend plus la précaution d'enchaîner les nègres qui gardent le Temple, mesure à laquelle on crut encore devoir recourir en 1855 au moment de la visite du duc et de la duchesse de Brabant. Ceux qui aiment l'extraordinaire et le périlleux regretteront sans doute le passé ; mieux vaut, ce semble, le présent. Il permet de jouir de l'une des plus belles œuvres de l'homme et d'adorer Dieu à une place où il a donné

[1] Anecdote racontée à Jérusalem au pélerinage français de 1892, par des personnes très dignes de foi.

tour à tour les marques les plus éclatantes de sa miséricorde et de sa justice.

J'ai eu la bonne fortune, au printemps de 1892, de pénétrer deux fois dans ce sanctuaire jadis inabordable, et d'y avoir comme guides deux des hommes de Jérusalem qui le connaissent le mieux : l'un est le frère Liévin, un franciscain, d'origine belge ; l'autre est le père Germer, de la Compagnie des Assomptionnistes, supérieur de Notre-Dame de France ; le premier tire de sa mémoire vaste et sûre, comme d'un trésor inépuisable, les souvenirs de la Bible, les données de l'histoire et jusqu'aux légendes de la fantaisie, cette inspiratrice féconde de l'Orient ; le second, d'une érudition aussi judicieuse qu'étendue, aurait déjà un nom dans la science s'il était moins modeste. Il m'est doux d'avoir l'occasion de les remercier. Ce travail sera plus d'une fois l'écho de leur parole : le touriste et le pèlerin qui passent, qu'ont-ils à faire, sinon écouter et redire ? Aller au fond de tout n'est pas leur rôle. Heureux sont-ils, quand ils trouvent sur leur route de tels cicerones.

Du prolongement vers l'est de la Voie douloureuse, une ruelle étroite, tortueuse, sombre, courte, bordée d'anciens palais du temps de Saladin qui ne sont plus que des masures croulantes, mène par une pente raide, mal pavée, glissante, à l'angle nord-ouest de la mosquée. Cette obscurité et ce délabrement attristent. Soudain, le seuil franchi, — éblouissante sous une lumière sans nuage, nette, limpide, d'une profondeur comme infinie, — mêlant, autour d'un monument où mille couleurs scintillent et que couronne un dôme tout doré, de blanches arcades de marbre et de blanches fontaines, de légers édicules à la forme variée et aux peintures gracieuses, des arbres, des verdures, des fleurs d'où, l'aile grande ouverte, s'envolent des oiseaux, apparaît, comme une vision merveilleuse, l'enceinte sacrée des Musulmans, leur haràm-echcherif.

A ma première visite, comme j'étais sous le charme de ce beau tableau, un mot du frère Liévin évoqua devant moi de tout autres images. « Regardez au nord, disait-il, ces rochers taillés de main d'homme et ces pierres énormes et bossuées qui servent avec eux de soubassement à cette caserne turque : ce sont les restes de la tour Antonia. » Et lentement, d'une voix

grave, égale, comme impassible, il nous redit les dernières heures de l'indépendance des Juifs, la forteresse, leur espoir suprême, qui tombe aux mains de Titus, leurs cadavres qui s'entassent dans les deux parvis, les Portiques de Zorobabel et d'Hérode qui s'embrasent comme d'eux-mêmes, et une Providence implacable qui consume, malgré les vainqueurs et malgré les vaincus, le temple maudit dont pas une pierre ne doit rester en place. Cette page d'histoire rappelée en ce lieu avait une grandeur effrayante. Oh ! contraste des choses humaines ! un moine la récitait, et après combien de révolutions et de luttes ! à des pèlerins du Christ, entre une caserne musulmane et une mosquée.

Pendant qu'il parlait, que de souvenirs venaient à moi des lointains du passé ! Il y a des instants où le regard de l'âme, mieux que celui du corps, saisit l'ensemble d'un horizon. Ce Môriah que je contemplais, étonné d'y être, en moi-même je revoyais son histoire : Isaac le gravissant les épaules chargées du bois de l'holocauste et Abraham y ébauchant le sacrifice, image et prélude de celui du Calvaire ; David y rêvant ce temple que ses mains guerrières ne devaient pas bâtir ; Salomon, Hiram et leurs milliers d'ouvriers ; la maison de Jéhovah s'élevant dans un pieux silence que ne troublaient ni le bruit d'une cognée ni celui d'un marteau ; au-dessus de l'Arche de l'Alliance, les deux Chérubins d'or aux grandes ailes déployées ; fermant le Saint des Saints, le beau voile d'hyacinthe et de pourpre ; près de l'autel des parfums étincelant de lames d'or, les dix chandeliers d'or et les dix tables d'or ; devant le vestibule, les deux colonnes sculptées debout comme deux obélisques ; sur les douze bœufs d'airain aux formes colossales, la grande vasque d'airain, si profonde et si large qu'on l'appelait une mer ; et tout d'airain aussi, l'immense autel qui devait consumer les victimes ; puis, à l'appel de son chef, un peuple se pressant dans ces parvis et adorant son Dieu,

> Les prêtres ne pouvant suffire aux sacrifices,

Les fils de Lévi avec ceux d'Aaron chantant, aux accompagnements des trompettes et des harpes, la miséricorde éternelle du Seigneur et le Seigneur remplissant de sa gloire, comme d'une

nue éblouissante, cette demeure qu'on lui dédiait. Je songeais aussi, hélas ! aux jours mauvais, aux trahisons de la nation préférée, à ses cris de désespoir, quand, sous les yeux éplorés de Jérémie, les soldats de Babylone égorgeaient dans le sanctuaire les petits enfants et les prêtres, enlevaient les trésors du saint lieu, et livraient aux flammes les lambris de cèdre, les portes en cyprès doré et les murailles salomoniennes. A la voix de Zorobabel, Juda et Benjamin, la truelle d'une main, l'épée de l'autre, relevaient l'édifice sacré ; oubliant les fables de la Grèce et jusqu'à ce Jupiter de qui pourtant il se flattait de descendre, Alexandre le Grand y venait, comme poussé par une main invisible, adorer le Dieu des victoires et des armées ; Judas Macchabée y célébrait les fêtes de la délivrance ; Pompée y entrait par le droit de la force et s'étonnait de n'y voir aucune idole ; Hérode l'achevait et l'embellissait ; notre Frère et notre Dieu, Jésus-Christ notre Sauveur, le sanctifiait de sa présence. Oh ! c'était Lui, Lui surtout dont je cherchais les traces ! Là, celle de qui il a daigné naître a passé le commencement de sa vie, beau lis immaculé jusque dans la racine, qui, loin des poussières du monde, fleurissait à l'abri du sanctuaire ; là, Joseph et Marie, ses soutiens d'ici-bas, ont contracté leur union virginale ; là, fidèles à la loi mosaïque, ils L'ont présenté, petit enfant que caressait le vieillard Siméon ; là, sa jeune sagesse a émerveillé les docteurs aux cheveux blancs ; là, aux jours de sa vie publique, il a repoussé loin de lui l'esprit tentateur, confondu les Pharisiens hypocrites et superbes, pardonné au repentir de la femme adultère, chassé les vendeurs sacrilèges, réglé l'obéissance à César et à Dieu, et célébré l'offrande de la veuve, l'humble denier, si peu de chose sur la terre, pour le ciel d'un prix inestimable ; là, par des miracles, ses Apôtres ont attesté sa résurrection glorieuse et la vertu toute-puissante de sa Croix ; là, à sa voix vengeresse, ses Anges ont fait entendre la terrible parole : « Sortons d'ici ! » ; là, exécuteurs, certes, involontaires de sa sentence irrévocable, trois siècles après Titus, l'empereur Julien et les Juifs ont jeté bas les pans calcinés que n'avait pas abattus la pioche des légionnaires, ôté les dernières pierres des fondations dans le dessein de relever les murailles, et, vaincus par des flammes qui soudain s'échappaient

du sol. poussé ce cri de désespoir, de rage ou d'épouvante : « Tu l'emportes, Galiléen ! » — Toute profanée qu'elle est, cette terre est toujours une terre sainte : l'empreinte de Jéhovah et celle du Christ y restent ineffaçables.

Actuellement, ce lieu, auquel tant de souvenirs se rattachent, est fermé au nord et à l'ouest par d'anciennes constructions dont quelques-unes tombent en ruines : entre leurs pierres mal jointes s'allongent de grands cactus aux raquettes d'un vert tendre. A l'est, une muraille fortifiée domine la vallée de Josaphat : le haut, qui est crénelé, date du moyen âge, mais de quelle époque sont les parties moyennes, et surtout les assises ? Ces dernières consistent en blocs de plusieurs mètres de long, parfaitement assemblés, d'un bossuage fort curieux. Elles sont peut-être de la période salomonienne. Posées sur le roc, en plusieurs endroits elles font corps avec lui. Il a fallu des travaux gigantesques pour créer cette enceinte. Salomon dut tailler et aplanir le sommet du Môriah, et, au sud et à l'est, pour soutenir les terres qu'il rapportait, élever de vrais murs cyclopéens et des voûtes innombrables aux piliers énormes. Rude et coûteux labeur que reprit et compléta Hérode le Grand. Le Qodesh haqqodaschîm hébraïque ou Saint des Saints était au milieu de l'esplanade. Le principal monument du Haràm-ech-cherif, le Koubbet-es-sakrâh ou Dôme de la Roche, occupe, croit-on, son emplacement. Toutefois, il se trouve un peu au sud dans le plan actuel, la destruction de la tour Antonia et le nivellement du terrain qu'elle occupait ayant agrandi le côté du nord. L'ensemble figure aujourd'hui un quadrilatère qui est légèrement irrégulier et qui a 465 mètres de long sur 283 de large. Cette première plate-forme en porte une seconde qui est élevée de cinq mètres, est à peu près carrée, et mesure 170 mètres de côté. Remaniée certainement par les Arabes, probablement par Adrien et par Julien, elle répond peut-être au parvis des Gentils et à celui qui le dominait légèrement et qu'on appelait le parvis des Israélites ; l'un des deux aura été mis au niveau de l'autre. Ne serait-il pas possible de soutenir, aussi, avec moins de vraisemblance cependant, que le parvis des Gentils était un peu plus bas, sous les constructions d'El-Aksa et sous les maisons du côté de l'ouest ? C'est la

condition de l'homme de trouver souvent l'hypothèse au lieu de la certitude. Au sud du parvis des Israélites, se lisait au temps d'Hérode une inscription grecque qui a été découverte en 1871, et qui interdisait aux Gentils, sous des menaces de mort, le seuil de ce lieu sacré. Aujourd'hui, les Musulmans en sont les maîtres, et les chrétiens le visitent ; seuls les Juifs en sont écartés. Dans cette vénale Turquie où tout cède à la puissance de l'or, ces rois de l'or ne peuvent acheter le droit d'adorer Jéhovah où l'adoraient leurs ancêtres. C'est contre eux que se retourne l'ancienne défense. La seconde plate-forme est le parvis intérieur, cette cour des lévites et des prêtres où étaient l'autel des holocaustes et la mer d'airain, et où retentissaient les cantiques et les psaumes. Elle s'élevait devant moi comme une féerie majestueuse et charmante. Des tombeaux et des monuments de prophètes et de grands hommes de l'Islam, des coupoles variées et gracieuses aux frontons multicolores et aux dômes blancs ou dorés, lui font une ceinture architecturale qui est peut-être unique dans le monde ; de grands oliviers aux feuilles pâles et dont les troncs ont des reflets bleuâtres, de majestueux cyprès aux teintes graves et sombres se combinent avec ces coupoles ravissantes de la manière la plus harmonieuse. Huit escaliers de marbre aboutissent entre ces arbres et ces dômes à huit arcades de marbre blanc, légères, ogivales, finement dentelées, si nettes et si pures qu'on les dirait fraîches sorties des profondeurs immaculées de la montagne. Dans ce cadre éblouissant, plus éblouissante encore, rayonne la mosquée avec ses revêtements de marbre blanc et de faïences polychrômes, ses portes de bronze, sa double ligne de verrières et son dôme puissant, son dôme qui flamboie sous l'ardent soleil et que domine un croissant supporté par une flèche.

L'édifice a la forme d'un octogone régulier ; chaque pan a 20 mètres de longueur. Je n'ai pu, à mon grand regret, me procurer les hauteurs des diverses parties du monument. Mais il m'est resté comme à tous les visiteurs une vive impression qu'elles sont bien proportionnées. Il y a sur chaque côté sept fenêtres ogivales ; aux quatre coins cardinaux s'ouvre une porte ; au-dessus de la ligne des verrières s'appuie le faîte d'un

attique du milieu duquel, soutenu par quatre contre-forts, monte un tambour qu'éclairent seize fenêtres cintrées. Au-dessus du dôme s'élève une immense coupole ovoïde recouverte de lames de plomb. Du sommet s'élance une tige dorée qui porte fièrement dans les airs les deux branches d'un croissant également doré.

Il faut, avant d'entrer, quitter sa chaussure ou l'envelopper dans des babouches ; aucune poussière profane ne doit toucher les dalles de la mosquée. La moindre toile d'emballage nouée par une ficelle autour du soulier suffit d'ailleurs pour remplir les rites. Pour un bakchiche de 20 centimes, de graves Musulmans se prosternent devant le voyageur et lui mettent aux pieds des sandales qu'il n'aurait jamais, par décence, osé apporter de lui-même.

Habitué à la clarté orientale, l'œil ébloui de ses reflets sur les dalles du parvis extérieur, on est d'abord saisi par l'obscurité et le sombre de la mosquée. La lumière n'y arrive en effet qu'à travers des vitraux qui la laissent faiblement passer. Le violet, le vert et le bleu foncés, le rouge, y dominent.

Ces couleurs, qui dans d'autres milieux seraient criardes, ici se fondent et s'harmonisent aussi suaves que puissantes. Au lieu de losanges réguliers que retiendraient des lamelles de plomb, qu'on se représente de petits fragments de verre de toute nuance et de toute forme, légèrement empâtés dans de l'albâtre. Sous l'action de la chaude lumière qui vient de l'extérieur, celui-ci prend des apparences laiteuses et se teint de divers reflets qui donnent aux verrières une beauté inexprimable et d'une douceur pénétrante. Les mille fantaisies où s'est joué l'artiste, les lignes géométriques, les lettres gracieuses, les arabesques hardies qu'il a dessinées et enluminées se reproduisent sur le marbre comme dans un miroir ; est-il cathédrale gothique qui porte davantage à la méditation et au rêve ?

De la naissance des murs au faîte de la coupole, ce ne sont que marbres, mosaïques, émaux, dorures, bronzes repoussés, pêle-mêle enchanteur, magique enchevêtrement de rosaces, de vases, de figures courbes ou rectilignes, de couleurs et de des-

sins comme infinis. Emerveillé, l'Arabe du désert y doit voir la palette et la main des Djinns de ses légendes.

Vingt-huit colonnes de marbre brun forment une nef circulaire au dedans de la mosquée. Au milieu, protégés par deux œuvres d'un grandiose délicat, une grille en fer argenté et une balustrade en bois doré, s'élèvent quatre piliers massifs et huit colonnes dont aucune ne se ressemble. Ce sont de très beaux restes de l'art hérodien ou des trophées arrachés à des basiliques chrétiennes. Des voûtes en plein cintre s'y appuient et servent d'assises latérales au dôme magnifique. Entre les colonnes est tendu un voile d'un rouge vif dont les extrémités pendent en draperies majestueuses, et au-dessous duquel une roche s'allonge, rude et nue, la roche sacrée en l'honneur de laquelle est construit l'édifice. Le contraste, entre cette pierre brute et les richesses amoncelées là pour elle, est saisissant. Pourquoi le cacher ? C'est ainsi que j'aurais voulu voir le Calvaire et le lieu suprême de la Passion. Les dorures et les marbres qu'on y a entassés les dérobent presque à notre piété déconcertée. Sauvages, âpres, tragiques, comme à l'heure où les fit tressaillir le dernier cri de l'agonie rédemptrice, ils parleraient autrement aux regards et aux âmes. L'homme avait à prodiguer autour du Golgotha son art et ses trésors, comme une marque de sa reconnaissance ; mais le Golgotha lui-même, il n'y devait toucher que de son front et de ses lèvres, pour le vénérer et pour le baiser dans un élan de foi et d'amour.

La pierre sacrée est un bloc calcaire qui est incliné et qui a presque la forme d'un bouclier. Sa partie basse s'élève à trois mètres au-dessus du sol, sa partie haute à plus de cinq mètres. Elle a dix-sept mètres de large et vingt mètres de long. Au-dessous est une crypte que l'on appelle la Caverne noble et qui n'a rien d'artistique. Il semble acquis aujourd'hui que cette crypte était une citerne où un canal amenait, de l'autel des holocaustes, le sang des victimes et l'eau des purifications : de là, un égout les précipitait jusque dans le lit du Cédron. La roche serait, suivant les Juifs, le point précis du Môriah où Abraham prépara le bûcher d'Isaac ; d'après les dernières études bibliques faites à Jérusalem, elle serait juste à la place

que l'Arche d'Alliance occupait dans le Saint des Saints ; probablement elle lui a servi de support. Pour les Musulmans elle est l'oreiller de Jacob. Là dormait Israïl Ullah quand se dressa devant lui l'échelle mystérieuse qui allait jusqu'au ciel et que montaient et descendaient les anges. C'est ce souvenir qui a fait élever la mosquée. Ni les Juifs, ni les chrétiens n'avaient retouché à l'emplacement du temple depuis l'infructueuse tentative de Julien l'Apostat. A peine entré dans Jérusalem, disent les chroniques arabes, le calife Omar-Ibn-Khattab vint, guidé par l'ange Gabriel, à l'endroit du Môriah où était l'oreiller d'Israïl Ullah. Des immondices le couvraient. L'homme pieux les essuya du pan de sa robe, puis, prosterné, touchant du front la pierre sacrée, il adora Celui qui seul est Dieu. Il fit bâtir auprès un lieu de prière que l'on appela le Dôme de la Roche, Koubet-es-Sakhrâh. C'était en 638. Cinquante ans plus tard, Abdel-Melick Ibn-Merwan, le dixième calife, interdit, pour des raisons politiques, le pèlerinage de La Mecque et proclama l'Es-Sakhrâh un sanctuaire aussi auguste que la Kaabâ. Il fit commencer un monument autrement considérable que l'édicule élevé à la hâte au lendemain de la conquête. Il voulut qu'il enfermât la pierre sacrée. Aidé d'architectes grecs et arabes, il en traça lui-même le plan. Douze siècles passés, la mosquée est encore aujourd'hui à peu près telle qu'il l'avait conçue. Il consacra à la construction de l'édifice tous les tributs de l'Egypte pendant sept années. Pour l'achever et pour l'embellir, les maîtres du monde oriental, ses successeurs, y accumulèrent pendant deux cents ans les merveilles et les trésors que la victoire ne cessait de leur mettre en main, dans cette Asie grecque, si artistique et si opulente. En 1016, un tremblement de terre ruina la mosquée ; on la rebâtit en cinq années, mais on ne put jamais lui rendre sa magnificence. L'an 1060, une partie du dôme croula, écrasant cinq cents lustres, accident où le monde de l'Islam vit un présage funeste. Trente-neuf ans plus tard, le 14 juillet 1099, la croix sur sa cotte de mailles, l'épée à la main, Tancrède entrait dans la mosquée et égorgeait sur la roche sacrée le dernier de ses défenseurs. Les richesses de ce lieu auguste furent partagées entre lui, le chef de la croisade et le trésor du

Saint-Sépulcre. La piété naïve des vainqueurs s'extasia devant le Saint-Graal, magnifique vase d'or qui pendait du haut de la coupole par une chaîne d'or et qui contenait, disaient-ils, mêlés tout ensemble, un peu de la manne du désert et quelques gouttes du sang du Christ. Illusion charmante qui fait songer aux fictions poétiques des trouvères, à la Table-Ronde, à Lancelot du Lac et au roi Arthur.

En souvenir de l'œuvre de Salomon et de Zorobabel, la mosquée fut appelée le Temple. Godefroy de Bouillon créa, pour garder cette église-forteresse, un ordre religieux et militaire qui se nomma l'Ordre du Temple. En 1114, les nouveaux chevaliers entreprirent la restauration de l'édifice qui avait souffert de l'assaut et plus encore du pillage. Des marbres enveloppèrent la roche sacrée d'où avaient déjà été enlevés deux fragments [1]; au-dessus s'éleva un autel. Des peintures inspirées par l'Ancien et par le Nouveau Testament embellirent l'intérieur : on y voyait l'Echelle de Jacob, la sainte Vierge présentée au temple, son mariage avec saint Joseph, l'enfant Jésus dans les bras du vieillard Siméon, le pardon de la femme adultère. Des lames de plomb remplacèrent sur la coupole les belles lames de cuivre doré qui avaient disparu [2]. Au sommet se dressa la croix victorieuse. Les travaux durèrent vingt-deux ans. Le légat du pape Innocent II consacra solennellement la basilique nouvelle. Juste un demi siècle après, en 1187, elle redevenait une mosquée.

Saladin, en souvenir sans doute d'Omar qui du pan de sa robe avait nettoyé la roche sacrée, fit balayer par son propre neveu ce sanctuaire qu'avaient profané les adorateurs d'Aïssa (Jésus); il donna l'ordre de le purifier avec de l'eau de rose et d'autres eaux de senteur, enleva les peintures chrétiennes, et pour les remplacer prodigua le marbre, le bronze, l'argent et l'or. L'œuvre de Saladin n'a guère subi depuis que de légères retouches. De 1520 à 1566, sous Soliman le Magnifique, à une date qu'il est assez difficile de préciser, on fit toutefois le beau

[1] On les aurait transportés l'un en Russie, l'autre à Constantinople.

[2] Aujourd'hui encore, la coupole est couverte de lames de plomb, mais quelques parties sont dorées, et d'en bas, il semble qu'elles le sont toutes.

revêtement en faïence dont les couleurs sous l'ardent soleil de Judée ont tant d'éclat. Des choses du culte chrétien, Saladin ne garda dans la mosquée que le tabernacle en argent ciselé. Il existe encore aujourd'hui, scellé à la grille qui entoure la roche. Un étui qui s'y trouve renferme, disent les Mulsumans, quelques poils de la barbe de Mahomet. En songeant qu'autrefois y avait résidé sacramentellement Notre-Seigneur, je ne puis me défendre d'un sentiment de tristesse. Hélas ! l'Islam est-il le seul profanateur ? Que sont devenus, même en terre chrétienne, bien des tabernacles et bien des vases sacrés ? Le jour même de la capitulation, avant que les vaincus fussent sortis, la haute croix d'or qui dominait la coupole avait été abattue pour faire place à un croissant. Au moment où chrétiens et musulmans la virent tomber, des cris de joie ou de désespoir retentirent dans la ville entière et dans les alentours, si puissants et si terribles qu'on eût cru que le monde allait s'abîmer. On ferma, sur le dernier croisé qui sortait, la porte de Jérusalem, et on défendit, sous peine de mort, à quiconque n'était pas Mahométan, de franchir le seuil de la mosquée [1].

Aujourd'hui cette prohibition n'existe plus. Non seulement des chrétiens pénètrent dans ce lieu sacré, mais ils y viennent en groupes, conduits par des moines, et assistés par des Turcs. On leur raconte dans la mosquée même, avec son histoire, jusqu'à ses légendes.

C'est autour de la roche que sont les principales. La crypte qu'elle protège est l'entrée du puits des âmes, puits profond, puits redoutable qui descend jusqu'aux enfers. Chaque vendredi, elles remontent de leur région souterraine, et, sans que les arrête la pierre qui ferme l'orifice, viennent près de l'oreiller de Jacob adorer le Seigneur. Ainsi en sera-t-il jusqu'au jugement suprême. — Cette porte de l'enfer, à deux pas de la vallée de Josaphat et du Calvaire, quel parti en eût tiré le Dante s'il l'avait connue !

Çà et là on indique avec soin le Mihrab ou le lieu de prière

[1] Dans les conventions avec Frédéric II, il fut stipulé que ni ce prince, ni aucun autre chrétien n'entrerait au Harâm es-Cherif.

de quelque saint de l'Islam : voici la place de David, celle de Salomon, celle de Kader, celle d'Abraham, celle de l'ange Gabriel, celle de Aïssa et celle de sa mère « immaculée » ; voici surtout où se prosterna Mahomet. En une nuit, El-Borack, l'ange qui a la tête d'une femme, le corps d'une jument et les ailes d'un oiseau, l'amena de La Mecque à Jérusalem ; si grande fut la force avec laquelle, dans sa ferveur, il se jeta contre terre qu'il laissa sur la roche l'ineffaçable empreinte de son turban.

La partie de la pierre sacrée qui surplombe l'entrée de l'escalier aurait, au dire des Arabes, l'apparence d'une langue, et en porte le nom. Au moment où il retrouva l'oreiller de Jacob, Omar s'écria dans sa joie : « Es-Selam aleick, le salut soit sur toi ! » — « Sur toi, soit le salut. Aleick Es-Selam. lui répondit-elle. »

Mahomet, d'ailleurs, l'avait le premier entendue parler. Il montait au Paradis, pour en régler les affaires et celles de ce monde avec Allah son maitre. A son insu, le suivait la roche sainte, emportée par le sabot d'El-Borack. Ravie des splendeurs qui rayonnaient au delà du seuil divin, elle ne put retenir un cri d'admiration et loua le Seigneur. Le prophète se retourna, la vit et la força de redescendre vers la terre.

Elle resta suspendue au dessus du sol. Aujourd'hui encore, disent les Croyants, elle n'a de soutien qu'un palmier invisible du pied duquel jaillit la source, mère de toutes les sources de la terre et des quatre fleuves du Paradis. Au bord du flot vivifiant et limpide, tissant les vêtements des justes, appuyant elles-mêmes l'arbre divin, immuables, sont assises la mère de Mahomet et la mère d'Aïssa. Si la pierre d'un côté adhère au rocher, si d'un autre elle repose sur un mur, ni le rocher ni le mur ne sont nécessaires. Seulement les enfants et les femmes étaient épouvantés de voir au-dessus de leurs têtes un bloc que rien ne supportait. Pour leur ôter toute crainte, un sultan, que la légende appelle Sélim, fit élever le mur et exhausser habilement le rocher jusqu'à ce qu'il affleurât la pierre.

Celle-ci avait hésité à obéir à Mahomet : il est si dur de s'éloigner du ciel quand déjà on pense y être ! L'ange Gabriel

avait dû intervenir et de sa droite vigoureuse rejeter de force l'indiscrète vers le Môriah : cinq trous que l'on nous indique avec respect sont l'énergique empreinte de ses cinq doigts.

Au jour du jugement, Es-Sakhrâh quittera la terre, et plus rien ne l'arrêtera dans son élan vers la cité divine. Elle deviendra un bloc de corail éblouissant, emportera jusqu'au sein d'Allah ceux qui auront fait d'elle en ce monde un but de pèlerinage, et, sainte comme la Kaabâ, sera pour toujours réunie à elle.

Déjà soixante-dix mille anges la gardent nuit et jour en chantant nuit et jour autour d'elle les louanges de Dieu.

Lieu béni entre tous ! si jamais pierre se détachait des murailles du ciel, elle tomberait sur cette roche parce qu'il n'y a rien de plus pur sur la terre ; qui allume sa lampe aux lampes de ce sanctuaire, tant qu'elle jette une lueur, les anges implorent pour lui la miséricorde de Dieu ; qui apporte ici ses péchés, s'en retourne innocent comme au jour de sa naissance ; qui vient prier ici, c'est comme s'il priait au ciel ; qui y meurt. c'est comme s'il mourait entre les bras de Dieu.

Quel ordre mettre dans ce pêle-mêle? Cette dépression du rocher est une empreinte du pied d'Idriss ou d'Enoch : pour s'élancer vers le ciel, il frappa si vigoureusement la pierre qu'elle en est marquée pour toute l'éternité. Le beau voile rouge qui flotte au-dessus de l'Ess-Sakhrâh est le symbole de la tente, la tente, disait-on jadis, que Dieu donna dans sa pitié à Adam et à Ève, lorsque, séparés pendant cent années, ils se rejoignirent sur la montagne voisine de La Mecque. Cette plaque de jaspe vert, qui s'étend presque au seuil de la porte du Nord et que retiennent encore deux clous, indique au monde le temps qu'il doit durer. A chaque centenaire un clou s'en détache et va s'enfoncer dans le trône même de Dieu. Ainsi deux siècles encore, et Issrafil, l'ange de la mort, le gardien de la trompette céleste, sonnera du haut des airs, la ruine universelle. Quarante ans plus tard, étendant ses grandes ailes au-dessus de la vallée de Josaphat, il évoquera les bons et les méchants au tribunal suprême.

Les Juifs qui n'approchent pas d'Es-Sakhrâh ont pour elle presqu'autant de respect que les Musulmans. Ils disent que le

nom de Dieu y est visible pour les anges, et que c'est Dieu lui-même qui l'y a gravé. Les eaux du déluge auraient reculé pour ne pas couvrir ces lettres augustes. Melchisédec aurait offert, à cet endroit même, ses sacrifices pacifiques; après avoir servi jadis de support à l'arche, cette roche l'abriterait maintenant sous la crypte qu'elle forme. Depuis le jour où Assur entra dans le temple, l'Arche Sainte, l'Arche d'Israël y repose, gardée par des chérubins et dérobée par eux aux regards des Goïms. Ces traditions pieuses, ces mythes obscurs, ces fables enfantines pouvaient, ce semble, être rapportés. Le voyageur a le droit de cueillir, avec les fleurs de la vallée ou de la montagne, celles de la légende : elles ont, elles aussi, leur éclat, leur parfum et leur grâce.

J'aurais voulu voir à loisir les reliques musulmanes de la mosquée, le Coran d'un mètre de haut qui, dit-on, a appartenu à Omar, le drapeau que ce conquérant faisait porter devant lui, le bouclier d'Hamzé, l'un des compagnons de Mahomet, la masse d'armes de David, et la pierre singulière qui servait de selle au Prophète et à l'ange Gabriel quand ils montaient El-Borack. Pour visiter comme pour méditer, il faudrait être seul; les groupes et les agences sont une gêne pour la curiosité artistique, la science et le rêve.

De même, à mes deux visites, il m'a été impossible, à mon grand regret, d'examiner à ma guise, les édicules qui entourent la mosquée. On m'a signalé deux coupoles soutenues par des colonnes de marbre blanc, et dont l'une est un monument en l'honneur de Fathmah, la fille de Mahomet, et dont l'autre se nomme le Miradj ou l'ascension, parce qu'il marque l'endroit d'où le prophète monta au ciel. Mais je me suis arrêté devant le tombeau d'Élie, la chaire d'Omar et le tribunal de David. Le tombeau d'Élie est une petite construction de forme carrée, orné de colonnettes, de grilles entrelacées, de ciselures, de détails en relief, qui supporte d'abord un tombeau revêtu de faïences polychromes, puis une coupole élancée d'où monte, brillante dans la grande clarté, une flèche annelée en fer doré. La chaire ou minber d'Omar n'est pas même du temps de ce fils des tribus : elle date des Abassides, vient d'Alep et a été envoyée par Saladin. La grâce singulière des arceaux tréflés

qui la soutiennent et du dôme qui la couronne, le fini des arabesques et des ciselures, la beauté du marbre blanc, l'heureux choix de quelques marbres de couleur qui relèvent l'ensemble, font de cette œuvre un des bijoux de la sculpture musulmane. Le tribunal de David est une colonnade rectangulaire d'où s'élève, supportée par une base légère, une coupole plus légère encore. Les faïences des parois sont les plus belles de ce Harâm es cherif où il y en a tant de belles. Le sol est dallé de marbre blanc; les colonnettes sont chacune d'une pierre différente. Le Mekkemed ed Daoud, le tribunal de David, est à l'endroit même où le Vicaire de Dieu rendait ses arrêts. Facile était sa tâche. Du ciel descendait une longue chaîne : les intéressés prêtaient serment devant elle; à chaque parjure tombait un anneau. Si grande que fût la chaîne, la perfidie humaine l'aurait toute détruite; mais Allah a rappelé Daoud dans le sein d'Abraham, et rien n'amoindrit plus l'infaillible révélatrice.

Droit au sud, est la mosquée El-Aksa.

En avant, blanches entre des cyprès sombres, s'arrondissent élégamment deux grandes vasques de marbre qui servent aux ablutions rituelles. L'eau qu'elles contiennent vient de deux lieues de là, d'auprès de Bethléem, des vastes réservoirs de Salomon et de la petite source que la Bible a rendue si célèbre sous le nom de Fontaine scellée.

Des arbres voilent à demi l'abord de la mosquée; il en est plus riant, mais moins majestueux.

Sept arcades ogivales soutiennent un avant-corps ou porche du commencement du XIII^e^ siècle. Là, dit une tradition juive, dorment leur dernier sommeil, dans une tombe toute de fer, les prêtres fils d'Aaron, Abion, Nadab, Ithamar et Éléazar. Ils reposent ensevelis dans leurs riches vêtements sacerdotaux. Le jour où les ennemis de Jéhovah s'emparèrent de son temple, ils voulurent piller le sépulcre de ses serviteurs. Mais une main formidable le maintint fermé malgré leurs efforts, et, comme ils s'opiniâtraient, brusquement ouverte sous leurs pas, la terre les engloutit.

A chacune de ces sept arcades répond une nef. Celle du centre, qui est plus vaste et plus haute, aboutit à une coupole lamée de plomb au dehors, et au dedans toute ornée de mo-

saïques et de faïence variées. L'ensemble mesure quatre-vingt-dix mètres de long sur soixante de large. Ces nefs, cette forêt de colonnes qui les soutiennent, la double ligne de vitraux qui les éclairent, le dôme, semblable à un chœur, auquel aboutit la principale, donnent l'illusion d'une basilique chrétienne.

C'en était une autrefois, ou plutôt, là, autrefois, il s'en élevait une. Respectueux d'une tradition hierosolymite qui plaçait à cet endroit la maison des jeunes filles d'Israël vouées au service du temple, l'empereur Justinien avait voulu honorer, par un très beau monument, les premières années que la Vierge avait vécues à l'ombre du Sanctuaire. L'emplacement, d'ailleurs, se prêtait à un édifice puissant et original. A cette extrémité du Môriah, Salomon, Zorobabel et Hérode avaient, pour soutenir les terres, élevé des murs et des voûtes énormes; les architectes impériaux élargirent encore ces travaux de soubassement. Sur ces fondations immenses ils élevèrent une basilique et un hospice. La basilique avait trois nefs; la charpente en bois de cèdre, du style de celle que l'on admire à Bethléem, dans l'église profanée de la Nativité, reposait sur deux rangs de colonnes. Devant la porte principale, deux monolithes se dressaient, pareils à ceux que Salomon avait placés jadis devant la porte du Sanctuaire de Jéhovah. L'hospice renfermait deux mille lits. Ainsi se donnaient la main, en ce lieu béni, la Religion et la Charité, ces deux filles de Dieu. Pillée, presque ruinée par Chosroès au moment de l'invasion perse, la basilique de Sainte-Marie fut restaurée par Héraclius victorieux. Mais bientôt après, Omar y faisait sa prière et la transformait en une mosquée. Abdel-Melik Ibn Merwan, le calife qui a créé le Haram es cherif, modifia profondément l'œuvre de Justinien. Il en reprit les parties chancelantes, et imagina d'ajouter deux nefs de chaque côté. Les Croisés vinrent à leur tour. Ils firent d'abord de la mosquée l'habitation de leurs princes et l'appelèrent le Palais de Salomon. Les Templiers y remplacèrent vite les rois de Jérusalem. Leur demeure, à la suite de la conquête de Saladin, redevint une mosquée.

Après tant de changements et de révolutions, l'édifice ne ressemble guère à ce qu'il était au temps de Justinien. Les

plus érudits dans les questions d'architecture hésitent même jusqu'à présent pour établir la date de construction de certaines parties.

Tel qu'il est, il semble inférieur à ce qu'il pourrait être : les murs blanchis à la chaux se prêteraient si bien aux belles décorations et aux fantaisies charmantes; les mosaïques de la coupole font péniblement ressortir le nu et le dur de ces surfaces vides; un grillage qui sépare, les réservant pour les femmes, les deux dernières nefs du côté gauche, brise les proportions et l'harmonie des lignes. Il y a toutefois d'heureux détails, de belles colonnes en marbre vert antique du temps de Justinien, et une chaire qui a été apportée d'Alep. Elle est en bois avec des incrustations d'ivoire et de nacre. Une fantaisie fort bien inspirée et fort adroite y a ciselé ces riens charmants, qui, au défaut des représentations d'animaux ou d'hommes, sont permis à l'art par l'orthodoxie musulmane.

Çà et là, dans l'intérieur du vaste édifice, se réveille quelque souvenir ou quelque légende : à en croire les chrétiens ignorants de Jérusalem, qui semblent avoir confondu la Présentation de la sainte Vierge avec celle qu'elle fit plus tard de son divin Fils, ces deux piliers indiqueraient l'endroit où elle offrit l'Enfant Jésus au Grand Prêtre. Ces deux autres très rapprochés seraient, d'après les Musulmans, un chemin sûr, mais fort étroit, du Paradis. Qui peut se glisser entre eux, le ciel est à lui. Malheur aux justes qui ont de l'embonpoint; ils sont réduits pour se sauver à persévérer et à multiplier les bonnes œuvres. Cette empreinte — ici la légende ne serait-elle pas de l'histoire [1] ? — est celle du pied d'Aïssa au jour de son ascension : ces Mihrabs sont ceux d'Omar, de Jean et de Zacharie : que de fois ils y ont fait leur prière !

Au côté droit de la mosquée, dans la partie méridionale, s'ouvre une grande galerie gothique qu'une ligne de colonnes

[1] Il est certain qu'avant la conquête d'Omar, on vénérait deux empreintes au mont de l'Ascension, et que tout à côté de celle qui reste, manque un morceau du rocher. Aurait-il disparu, enlevé par des mains chrétiennes, comme le prétendent les Grecs ? Ou bien aurait-il été, comme le disent les Musulmans, transporté dans l'El-Aksa ? C'est un point que la piété serai heureuse de voir élucidé par la science.

fines et sveltes divise comme en deux nefs : c'est la salle d'armes des Templiers. Oh ! les rudes assauts dont elle a été le témoin !

Les constructions qui servent d'assises à la mosquée sont curieuses. Certes, le berceau d'Aïssa qu'y vénèrent les musulmans et qui n'est probablement qu'un bénitier d'une ancienne église, de celle de la Présentation peut-être, ne vaut pas la peine qu'on y descende. Mais ces piliers aux chapiteaux palmés, qui sont au moins de l'ère hérodienne, ces vastes salles où les Templiers se vantaient de pouvoir faire tenir deux mille chevaux et quinze cents chameaux et que la voix populaire appelle les Ecuries de Salomon, ces voûtes énormes en plein cintre où paraissent avoir mis la main tous les grands bâtisseurs du Môriah, présentent l'intérêt le plus vif. Malheureusement on ne nous en a laissé voir qu'une partie, et au dire de nos guides, la moindre.

Le désir de l'inconnu et des au-delà travaille l'âme humaine. Ce qu'on nous cachait me gâtait ce qu'on nous montrait. J'aurais voulu pousser plus avant dans ces hypogées, suprême refuge des patriotes Juifs au lendemain de la victoire de Rome, et visiter quelques-unes de ces retraites souterraines d'où leur dernier chef, une couronne sur la tête, et sur les épaules un manteau royal, vint, poussé par la faim et par la folie, se livrer, pâle et effrayant fantôme, à Titus vainqueur.

Du moins j'ai vu l'endroit où chaque vendredi, depuis dix-neuf siècles, Israël pleure sur la catastrophe qui engloutit à la fois sa patrie et sa religion. C'est une impasse étroite et dallée, à l'angle sud-ouest du Môriah, au bas et au dehors de l'enceinte sacrée. Là, sur une longueur de trente mètres et sur une hauteur de douze, le mur de soutènement est formé de blocs énormes, taillés peut-être par les ouvriers de Salomon et de Hiram. D'après les Rabbins, ce serait un reste des constructions du temple, et Jéhovah y refléterait, au regard de ses anges, sa majesté divine. Les hommes debout, le front penché sur la ruine auguste, leur bible à la main, les femmes en arrière, accroupies sur leurs talons le long du mur d'en face, la tête immobile sous le châle qui encadre leur figure désolée, ils se tiennent là depuis trois heures jusqu'à la chute du jour,

mêlant les malédictions, les sanglots et les prières. Un groupe disparu, un autre lui succède. Il y a de la grandeur dans ce désespoir tenace, et ces larmes fécondes retrempent et vivifient la race juive. Un peuple se protège par sa fidélité à ses souvenirs.

Mais comme les individus, les nations ont aussi besoin d'espérances : devant ces débris, au profond de leur douleur, les Israélites d'aujourd'hui évoquent une belle vision dont leur parlent leurs rabbins. Quand le Seigneur livra aux Romains son peuple devenu infidèle, ses anges voilèrent son sanctuaire, ne laissant apercevoir aux yeux des Goïms que des ruines et de la poussière. Mais le Beth Jehovah resta debout; les vases saints, les tables de la Loi et l'Arche y sont encore, et dans ce temple invisible, invisible lui-même, le prophète Elie offre perpétuellement l'oblation sans tache et la victime parfaite, car la terre ne peut rester sans sacrifice. Un temps viendra où Dieu « ramènera de l'exil tous les fils de Jacob, de la terre de la dispersion tous les fils d'Israël, » alors dans sa toute-puissance, il superposera le Carmel, le Sinaï, le Thabor, et le Môriah, et du haut de ce piédestal sublime, le temple apparaîtra plus éclatant qu'aux jours de Salomon. La mer soulevée jusque dans ses profondeurs rejettera sur le rivage de Joppé les richesses qu'elle aura englouties, d'âge en âge, et cet or, ces pierreries, ces objets précieux deviendront la parure de la maison de Dieu. Une fois ornée, le Messie y fera son entrée solennelle; Elie lui mettra au front la couronne de David, et le peuple d'Israël sera le maître du monde.

Toutefois ces perspectives brillantes trouvent plus d'un incrédule : plus d'un Juif, dit-on, remonte de l'impasse des Pleurs en disant à voix basse : « O Jéhovah ! ton Christ n'est-il pas venu ? S'il est venu, fais-nous-le connaître ! »

Au sortir des souterrains d'El-Aksa, on montre au voyageur le tombeau de Salomon. Rien ne paraît qu'une fenêtre grillée à laquelle les plaideurs heureux attachent, en guise d'ex-voto, des lambeaux d'étoffe. Des Djinns, nous dit-on, rendent invisible le monument lui-même.

Un peu au delà, couchée sur la muraille où elle est à demi-cimentée, est une colonne que protège une petite grille en fer.

C'est la place qu'occupera Mahomet au jour du jugement. Les actions bonnes ou mauvaises ayant été pesées dans une balance suspendue en avant de la mosquée El-Aksa, et que seuls peuvent découvrir les regards de Dieu, de ses anges et de ses prophètes, les âmes franchiront le pont de Sirath qui s'allonge au-dessus de la vallée de Josaphat, étroit et mince comme un tranchant de lame. Mahomet, un pied sur cette colonne, l'autre sur le mont des Oliviers, se tiendra près du pont, secourable et miséricordieux pour les siens. Dès qu'une âme croyante paraîtra, il la soutiendra dans le rapide, mais effrayant passage, et lorsque, grâce à lui et aux anges gardiens, la dernière l'aura franchi, il s'élèvera de la vallée de Josaphat vers le Paradis, emportant à Dieu tous les justes dans les longs plis de sa robe faite de la peau d'un jeune chameau. Cependant, difformes, hideux, les réprouvés s'en iront comme un troupeau maudit, sous le fouet des anges noirs, jusque dans les profondeurs de l'enfer.

En se dirigeant au nord, on trouve un peu au delà un passage qui est muré du côté de la vallée et qui s'appelle la Porte Dorée. Les assises énormes semblent de la période salomonienne ; l'ornementation des pilastres et des colonnes où l'on remarque l'acanthe aiguë doit remonter à Hérode. On y descend par un escalier un peu délabré. Six petites coupoles surmontent l'extérieur. L'intérieur est divisé en deux nefs ou deux parties, qui s'appellent la Porte du Repentir et celle de la Miséricorde : l'une est celle de l'homme et l'autre est celle de Dieu. Comme elles sont à leur place au bord de la vallée du Jugement !

Les dorures, qui avaient jadis valu son nom à ce passage, ont toutes disparu, enlevées par la main du temps ou par celle de l'homme qui est plus brutale. L'architecture du moins est restée entière et elle est fort belle. Il est seulement regrettable que les deux entrées aient été murées du côté de Josaphat. Mais une tradition hierosolymite affirme que le jour où les Francs reviendront en maîtres à Jérusalem, ce sera par la Porte Dorée. Puérile et superstitieuse précaution ! Un seul boulet ferait brèche. Ce qui arrête les Francs, ce ne sont pas ces quelques pierres amoncelées, ce sont leurs divisions, leurs

jalousies, leurs haines mutuelles, et ce scepticisme ou cette haine du Christ qui chez un si grand nombre ont remplacé la foi antique. Si le cri de « Dieu le veut ! » retentissait jamais du Rhin à l'Océan, et de la Tamise aux mers de Sicile, d'autres Tancrède et d'autres Godefroy passeraient par la Porte Dorée, triomphants comme Héraclius. C'est par elle, en effet, que cet empereur rentra solennellement dans Jérusalem, quand, sous les yeux de tout un peuple, à la tête de toute une armée victorieuse, tête nue. pieds nus, s'humiliant comme le Christ dans la Passion, il porta sur ses épaules la vraie croix qu'il avait reconquise sur les Perses. Un autre souvenir et plus grand s'impose à la pensée chrétienne. La Porte Dorée aurait été celle du chemin de l'Hosanna. O douloureux voisinage ! elle s'ouvrait juste en face du Gethsémani et du Jardin où, cinq jours plus tard, le baiser de Judas allait commencer le drame déicide.

Du haut même des remparts un horizon très pieux se déroule aux regards de la Foi : ce sentier qui monte du Cédron vers la Porte Dorée est celui du jour des Rameaux ; celui qui contourne le sud du Môriah, est celui de la Nuit de la Captivité : cette fontaine au bord du torrent desséché s'appelle aujourd'hui encore la fontaine de la Vierge ; de là, pareille sans doute aux Fellahines qui passent droites et graves dans leur longue robe bleue, l'amphore antique légèrement inclinée sur l'épaule, Marie remontait vers Jérusalem, rapportant l'eau pour son humble foyer ; cette crypte au bas de la montagne d'en face, c'est la tombe d'où les anges l'ont emportée au ciel en l'appelant leur reine ; cette grotte dans le rocher est l'asile où son divin Fils trouva bien amer le calice de la rédemption ; ces oliviers ont été les témoins de la trahison de Judas ; à mi-côte, où s'élève cette petite chapelle, à peine achevée, le Seigneur pleura sur Jérusalem et sur la catastrophe que Rome et la Justice divine lui préparaient ; au sommet, ce caveau que douze piliers supportent rappelle que là les douze apôtres composèrent le Symbole ; ce couvent carmélite est l'endroit où l'Homme-Dieu leur apprit le Pater ; ce minaret infidèle abrite la pierre de son ascension.

Le paysage est grandiose. Au nord, depuis le haut Scopus,

sur une longueur de plus d'une lieue, le terrain s'abaisse verdoyant, fleuri, bien planté ; mais à l'approche du Haram, la roche se montre. dure, à reflets métalliques ; au delà des oliviers de l'Agonie, les arbres sont peu nombreux et poussent rabougris. Les deux grands couvents russes, l'un au bas de la montagne, l'autre au sommet, blancs, neufs, à peine achevés, étonnent et agacent : des ruines cadreraient mieux. Du pied du rempart jusqu'au lit desséché du Cédron se pressent des tombes musulmanes ; au bord même du torrent s'élèvent les trois monolithes que l'on appelle les monuments de Josaphat, d'Absalon et de Zacharie ; sur le versant des Oliviers, au sud des arbres sacrés, montent, grisâtres, sur la roche qu'elles cachent ou avec qui elles se confondent, des milliers de tombes juives. Qui comptera les générations ainsi venues d'avance à ce rendez-vous sublime et effrayant, que, s'inspirant d'un passage de la Bible, assignent pour le Jugement suprême, des traditions israélites, chrétiennes et musulmanes? Comme pour augmenter l'horrible de ce tableau, la vallée de Josaphat s'enfonce vers la Mer-Morte, de plus en plus stérile et morne. Au sud, dans le fond, sur des roches désolées, s'essaiment les huttes de pierre des lépreux de Siloé et s'entrevoient le débouché de la gorge de la Géhenne, plus sombre que celle de Josaphat, le plateau dénudé du Mont du Scandale, et la croupe maudite qui porte le champ jaunâtre d'Hakeldama.

Qu'on se retourne vers l'ouest, au contraire, tout rit, tout est aimable ; la grandeur même est charmante : c'est El-Aksa entre ses beaux arbres ; c'est Es-Sakhrâh étincelant et polychrôme au milieu de ses arcades de marbre blanc ; c'est, au delà de la triste muraille du nord-ouest, Jérusalem qui se lève avec ses dômes blancs sur ses terrasses blanches, avec ses minarets élancés et grêles, et plus haut que les blanches terrasses et les dômes blancs, plus haut que les minarets élancés, plus haut même que le croissant du Haram, au faîte du clocher franciscain de Saint-Sauveur, en pleine terre musulmane, rayonne une croix chrétienne.

Reparaîtra-t-elle, comme au temps des Godefroy et des Tancrède, sur l'emplacement de l'ancien Temple? Jésus-Christ, l'unique Victime qui sauve, sera-t-il de nouveau mystique-

ment immolé sur cette roche où coula jadis le sang des victimes qui le figuraient ? La Vérité rentrera-t-elle, dominatrice et souveraine, en ce coin de terre que Dieu s'était choisi ? Du moins rien n'a pu l'en bannir tout à fait : parmi les splendeurs de l'art et de la nature, elle y persiste vivace dans les traditions de l'Ancienne et de la Nouvelle Loi ; jusque sous les fables de l'Islam et du Rabbinisme se retrouve quelque chose d'elle ; les légendes musulmanes ou juives. qui y fleurissent, sont greffées sur l'arbre biblique.

J. MÉNARD,

prêtre, curé de Chalonnes-sur-Loire.

ANJOU ET VENDÉE

NOTES D'UN CURIEUX

La mode est aux documents et aux études documentaires. Pour une fois, on doit reconnaître que la mode a raison. Le temps n'est plus où l'histoire s'écrivait avec de belles phrases très étudiées et à l'allure élégante, mais dans lesquelles trop souvent le sujet traité n'était pas à la hauteur du style. De tous côtés on ne voit que publications de Mémoires, de pièces plus ou moins authentiques tirées d'archives privées ou de dépôts publics. Les modestes notes *dont j'entreprends aujourd'hui la publication, n'ont point la prétention de rivaliser, en aucune sorte, avec ces importants travaux. Enfant de ce pays des Mauges, dont nos ancêtres ont écrit la renommée avec leur sang, mon seul but a été de tirer de l'oubli quelques documents de nature peut-être à servir un jour aux futurs écrivains de notre histoire de l'Ouest. Ces documents, je les donnerai comme ils me viendront, leur laissant, autant qu'il*

dépendra de moi, toute leur saveur originale, et m'efforçant seulement de les annoter de quelques renseignements indispensables, là où je le croirai nécessaire.

Le docte archiviste de Maine-et-Loire, M. Célestin Port a écrit quelque part cette belle et patriotique pensée : « Un temps viendra, où l'on comprendra de plein cœur que « s'étudier à faire aimer le coin de terre où l'on nait, où « l'on grandit, où la tradition s'est formée de toute vie qui a « un passé et un avenir, c'est travailler à rallier pour le « mieux toutes les âmes dans un sentiment commun d'amour « pour la France [1]. »

Je serais trop heureux, si les quelques pages qui vont suivre répondaient, même de très loin, à ce sentiment chaleureusement exprimé, et si ces Notes d'un Curieux *contribuaient en quelque chose à faire connaitre et aimer mieux encore notre bon pays d'Aniou et de Vendée. C'est des nôtres que le poète a dit fort justement :*

... Ils avaient puisé dans la lande fleurie
La vertu des aïeux, le simple dévouement ;
Et, parce qu'ils aimaient la petite patrie,
Ils ont eu pour la grande un culte véhément [2].

H. B. D.

[1] Introduction au *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, I, p. XLIX.
[2] F.-E. Adam : *Les Heures calmes*, p. 134.

I

Jacques Cathelineau et l'abbé Cantiteau curé du Pin-en-Mauges

M. C. Port, dans le livre qu'il a intitulé : *La Légende de Cathelineau*, nous a montré, dans un très vilain jour, le curé Cantiteau, curé du Pin-en-Mauges, qu'il accuse d'être l'inventeur du brevet de général en chef décerné à Cathelineau. Il ne me semble pas que la preuve de la fraude, — disons le mot, — de l'*imposture* reprochée à l'abbé Cantiteau soit bien solidement étayée dans cet ouvrage. Sans vouloir entrer ici dans la discussion du sujet, il ne sera peut-être pas sans utilité de mettre sous les yeux du lecteur quelques pièces de nature à jeter une certaine clarté sur les questions agitées dans ce livre. M. de la Sicotière a déjà donné des extraits de quelques-unes des pièces qui suivent [1].

C'est d'abord l'acte de naissance du *Saint de l'Anjou*:

Le cinquième jour de Janvier mil sept cent cinquante neuf, a été baptisé par nous vicaire soussigné, Jacques, né de ce jour, fils de Jean Cathelinaud (*sic*) et de Perrine Hudon, son épouse [2]. A été parrain Jacques Gaudin, marraine Marie Cathelinaud, bel (*sic*) oncle et tante de l'enfant, qui ont déclaré ne savoir signer.

EDIN DE LA TOUCHE. *vicaire.*

[1] Pour conserver à ces documents tout leur intérêt, je les donne tels que je les ai rencontrés, c'est-à-dire avec leur orthographe aussi scrupuleusement suivie que possible.

[2] Ils s'étaient mariés au Pin, le 25 février 1756.

Le 4 février 1777, Jacques Cathelineau, à peine âgé de 18 ans, épousait une jeune fille du Pin, un peu plus vieille que lui :

Le quatrième jour de Février mil sept cent soixante dix sept après la publication des bans faite canoniquement en cette paroisse. sans opposition ni empêchements venus à notre connaissance, ont été par nous vicaire soussigné épousés Jacques Cathelineau, maçon, garçon mineur fils de Jean Cathelineau aussi maçon [1] et de Perrine Hudon ses père et mère, d'une part, et Louise Godin fille majeure de deffunts Louis Godin et Gabrielle Juret ses mère et mère (*sic*) les deux époux de cette paroisse, d'autre part, en présence et du consentement de Jean Cathelineau père de l'époux, de Perrine Hudon sa mère, de Jean Cathelineau [2], son frère et Mathurin et André les Godins [3] frères de l'épouse, de Perrine Godin sœur, tous de cette paroisse, et de plusieurs autres parents et amis qui nous ont dit bien connaître les dittes parties et leur domicile et ne sçavoir signer fors les soussignés.

J. CATHELINEAU [4]. J. CATHELINEAU.

C. LE VACHER, *vic.*

On sait que, à sa mort, le général en chef de la Grande Armée Catholique et Royale, laissait cinq enfants, quatre filles et un fils. Ce qu'on ignore le plus ordinairement, c'est qu'il avait eu de son

[1] Le père du futur général cumulait deux métiers, comme beaucoup d'habitants du pays; l'été il était maçon, et l'hiver, quand le travail au dehors ne donnait plus, il s'occupait comme tisserand, pour la fabrique de Cholet. Il ajoutait encore une autre corde à son arc, en étant sacristain de la paroisse du Pin. Car c'est lui, et non pas son fils, ainsi que je l'ai dit ailleurs par erreur, qui était revêtu de cette fonction.

[2] Frère aîné de Jacques, il avait été baptisé au Pin-en-Mauges, le 5 décembre 1756. Lui aussi était maçon.

[3] Cette locution est familière dans la région de l'Ouest. On la retrouve dans un grand nombre d'actes.

[4] Le père de Cathelineau a signé assez longtemps *Catellineau*, ainsi que le constatent les registres de la paroisse du Pin; ce n'est qu'assez tard qu'il écrit comme le fait son fils, *Cathelineau*. Il suffit d'avoir vécu quelque temps dans le pays, pour se rendre compte du peu d'importance que les gens attachent a l'orthographe de leur nom, et des inconvénients qui en résultent.

mariage *onze* enfants. Voici les dates des actes de naissance de cette nombreuse postérité :

1° — 15 Février 1778 : *Perrine*, née d'hier [1].
2° — 30 Avril 1779 : *Jeanne-Louise*, née de ce jour [2].
3° — 11 Avril 1781 : *Marie*, née de ce jour [3].
4° — 13 Mai 1783 : *Louise-Perrine*, née de ce jour [4].
5° — 4 Août 1784 : *Jacquine-Marie*, née de ce jour [5].
6° — 6 Septembre 1785 : *Baptiste-Jacques*, né d'hier [6].
7° — 28 Mars 1787 : *Jacques-Joseph*, né de ce jour [7].
8° — 28 Août 1788 : *Rose-Marie*, née de ce jour [8].
9° — 26 Mai 1790 : *Félicité*, née de ce jour [9].
10° — 10 Novembre 1791 : *Jeanne*, née d'hier [10].
11° — 25 Décembre 1792 : *Anastasie-Perrine* [11].

L'acte de naissance de celle-ci est intéressant à reproduire ; il constate la soumission du futur promoteur et chef de l'insurrection aux lois de cette République qu'il allait bientôt être amené à combattre :

Le vingt cinq décembre mil sept cent quatre vingt douze, l'an 1r de la République devant nous maire du Pin en Mauges assisté de notre greffier soussignés, a comparu Jacques Cathelineau demeurant en ce bourg lequel nous a déclaré être le père d'une fille née ce jour en ce bourg de lui et de Louise Godin son épouse, laquelle fille sera prénommée Anastasie Perrine. Témoins de cette déclaration Pierre Delaunay, de la

[1] Décédée le 1er mars suivant.
[2] Décédée le 9 février 1780.
[3] A survécu à son père.
[4] A survécu à son père.
[5] Décédée le 15 septembre suivant.
[6] Décédée le 21 septembre 1785.
[7] A survécu à son père ; devenu officier de la garde royale, assassiné à la Chaperonnière, en Jallais, le 27 mai 1832, par le sous-lieutenant Régnier, du 29e de ligne, envoyé à sa recherche.
[8] A survécu à son père.
[9] Décédée le 1er juin 1791.
[10] A survécu à son père.
[11] Décédée le 28 du même mois.

Genivière en cette paroisse et Marie Cathelineau sœur de l'enfant, qui déclare ne savoir signer.

J. CATHELINEAU, GALLARD, maire

GABORY

Je ne reporterai pas ici les pièces, peu nombreuses il est vrai, mais que tout le monde connaît, qui ont été écrites ou signées par Cathelineau pendant la guerre de Vendée. Je ferai exception seulement pour deux très courts documents qui sont moins connus, si je ne me trompe. Ils sont tous deux écrits en entier de sa main. Le premier, qui a été reproduit en *fac-simile*, en 1873, par la *Revue des Documents Historiques*, provient des papiers du conventionnel Goupilleau, de Montaigu. On y verra que, dès le 2 avril 1793, Cathelineau porte le titre de commandant de même d'ailleurs que les autres généraux de l'armée vendéennet

Le 2 Avril 1793 nous commandant de larmée catolique permettont au dit Vencent Prudant quil à sa liberté en se présentant tous les jours au commité de Chemillier

CATHELINEAU

Veu le 2 avril 1793

DENAY
membre

Les archives si curieuses laissées par Mercier du Rocher, de Fontenay, et qui sont aujourd'hui entre les mains de son petit-fils, le si complaisant M. Ern. Brisson, renferment aussi une pièce curieuse et peu connue. Elle a été reproduite en *fac-simile*, il y a quelque temps, dans le travail de M. Bouillé sur les *Assignats et Papiers-Monnaie:*

A la Chateignerais 13 mai 1793
bon pour une culotte dix livre
a monsieur Dargue

CATHELINEAU
commandant

Les pièces qui suivent ont toutes rapport à la mort du général en chef et à sa glorification.

Voici son oraison funèbre, prononcée au Pin, par l'abbé Cantiteau lui-même. On voit par le texte que ce discours a été écrit et prononcé dans la période qui s'étend depuis la mort de Cathelineau jusqu'à la bataille de Cholet (17 octobre 1793).

Eloge funèbre de M. Cathelineau

Commandant général des armées Catholiques angevines [1]

C'est avec bien du plaisir, Messieurs, que je vous vois ici réunis, pour honorer la mémoire et soulager par vos suffrages l'âme du défunt que nous regrettons. Le plus grand nombre d'entre vous ne l'ayant point connu dans la vie privée, et avant qu'il se mît à la tête des royalistes insurgés, peut-être serez-vous bien aises de remporter de cette solennité quelques notions sûres, sur le caractère, les mœurs, l'âme de cet homme qualifié en bonne part d'extraordinaire, par le conseil de Châtillon, dans sa lettre du 17 juillet.

Né dans cette paroisse, le 5 janvier 1759, d'une famille peu fortunée, à la vérité, mais qui n'a rien que d'honnête et des plus anciennes de ce bourg, il reçut en naissant une âme grande, un cœur élevé et généreux, quoique sa fortune fût toujours au-dessous de ses sentiments. La vivacité et en même temps la douceur, la gaieté, l'enjouement de son caractère le firent généralement aimer de ses compatriotes, et de tous ceux qui commerçaient avec lui. A ces belles qualités naturelles, joignez les vertus, qui de l'honnête homme du monde font un véritable chrétien, et vous aurez une idée de M^r^ Cathelineau.

Cette dénomination, Messieurs, ne vous paraîtra point déplacée, et si je dis deux mots pour la justifier, ce ne peut être qu'envers ceux de cette paroisse, à qui elle pouvait paraître extraordinaire, parce qu'ils n'y étaient pas accoutumés. Qu'ils apprennent que les titres honorifiques s'acquièrent aussi légiti-

[1] L'original de ce document, et des lettres du chevalier de Lostanges qui vont suivre, existe entre les mains de M. Gabory, notaire honoraire à Beaupréau, qui a bien voulu m'autoriser à les publier.

mement par les belles actions dont on honore sa vie, que par le droit de la naissance et de l'hérédité.

Jusqu'ici je ne vous ai parlé que de l'homme encore simple particulier, et, avant de vous le représenter à la tête de l'armée, je ne puis passer sous silence les premières étincelles de ce zèle, de cette ardeur dont il était animé pour la religion. Elles se manifestèrent à l'occasion de ces pieux pèlerinages, de ces processions édifiantes qui se firent pendant un temps à ce lieu si renommé et où tant de fidelles se sont confirmés dans l'attachement et la foy à l'union catholique [1] ; il fut, je puis le dire avec vérité, un des plus fervents, des plus empressés à y aller honorer, prier Marie, et souvent lui seul était le guide, le conducteur de centaines de personnes qui l'y suivaient. Soutenu déjà, ce semble, par quelque chose de plus qu'humain, il faisait la route et revenait en chantant, pendant un espace de plus de trois lieues ; quinze ou dix-huit fois, il en fit ainsi le voyage.

Mais le moment est venu, où destiné par le ciel à faire refleurir la religion, il va commencer sa carrière, et devenir l'instrument des merveilles qui nous étonnent. Ce fut le mercredi 13 mars, lendemain de l'expédition de Saint-Florent. Il n'y assista pas, c'était une entreprise toute humaine ; Dieu, la religion n'y entraient pour rien ; on n'avait en vue que d'exempter du tirage de la milice ; mais il sentit que cette action ne pouvait que nous nuire et nous attirer de nouveaux malheurs si l'on en (*sic*) poursuivait les suites. Pour réussir, il fallait un motif plus fort que la crainte des hommes, et ce motif, il l'a, il le porte dans son cœur, il en est dévoré, et il le communique aux premiers qu'il rencontre, et, dans un instant, par l'ardeur de sa parole, la vivacité de son zèle, il électrise pour ainsi dire tous ceux qui l'approchent, il les anime. Ils partent, se rendent à la paroisse voisine y inspirent les sentiments dont ils sont plains [2], et voilà le petit noyau, la faible naissance de l'armée catholique angevine. C'est une étincelle, Messieurs, mais une

[1] A la chapelle et au chêne de Saint-Laurent-de-la-Plaine.

[2] (*Sic*). L'abbé Cantiteau paraît croire ici que c'est Cathelineau qui a soulevé le bourg de la Poitevinière. C'est une légère erreur : ce bourg s'était soulevé aux accents de Perdriau, à peu près dans le même temps que celui du Pin.

étincelle capable, vous l'avez vu, de causer parmi les patriotes le plus terrible incendie. De la Poitevinière ils poursuivent leur route à Jallais, pour s'emparer, dans un instant, de la première et d'une des plus belles bouches à feu que nous ayons eues. C'est alors que, je ne dirai pas par gloire, par une vocation qui semble toute divine, il paraît plus éminemment et fait pour la première fois fonction de commandant. Comme c'est Dieu qui l'appelle, qui le nomme, c'est aussi le même Dieu qui dispose le cœur des soldats, pour lui obéir ; il n'y a qu'un instant il était leur égal, maintenant il est leur chef et ils n'en sont point jaloux.

La première victoire est remportée, le premier peloton d'ennemis mis en fuite ou fait prisonnier. Est-ce assez pour ces guerriers novices ? Non, Messieurs, il leur faut, dans un demi-jour, prendre deux places et gagner un double laurier. Ils partent, ils volent et, dans un court espace de temps, ils arrivent à Chemillé, distant de près de deux lieux [1] ; mais déjà le soleil s'obscursissait sous l'horizon [2], qu'importe ? S'il refuse sa lumière, c'est pour cacher ou couvrir la honte des ennemis qui vont bientôt être vaincus. Cependant il faut combattre. Il n'en est pas ici comme au premier endroit, il ne suffit pas de se présenter pour vaincre ; voyons donc la généreuse troupe s'avancer et son digne commandant à la tête animer tout le monde et par sa parole et par son exemple. A la vérité, ces premiers commencements faillirent de leur coûter cher, son chapeau lui est coupé sur la tête, et la peau même de son front en est entamée, et d'un autre coup de sabre, les rênes de la bride de son cheval lui sont également coupées près de la main. Il n'a point encore fait d'exercice à l'arme blanche et, pour étrenne, il a à combattre un patriote adroit et vigoureux, dont il réussit à parer les coups, jusqu'à ce qu'un brave vienne le tirer du péril où il s'est engagé. Mais déjà l'ennemi épouvanté abandonne le combat et se retire dans ses foyers. La nuit entière se passe à le désarmer, et la prise considérable qu'on fait des instruments

[1] Deux lieues de pays : on compte onze kilomètres de Jallais à Chemillé.

[2] Il était quatre heures du soir, lorsque les premiers paysans arrivèrent à Chemillé.

de mort est presque suffisante pour armer la moitié de nos soldats.

C'est surtout à la guerre que souvent les moments sont précieux et qu'il faut hâter les opérations. IL serait inutile de vaincre, si l'on ne savait pas profiter de sa victoire. Notre chef l'a bien compris, et c'était un de ses grands principes de prévenir l'ennemi pour ne pas lui laisser le temps de se fortifier, il achemine donc aussitôt, et dès le lendemain, sa troupe vers Cholet.

Quel spectacle, Messieurs, se présente à vos regards et aux miens ! Quoiqu'il paraisse me détourner de mon sujet, souffrez que je m'arrête pour le considérer : qu'il est bien, qu'il est beau, qu'il est de bon augure de voir cette armée que nos ennemis anti-chrétiens appellent par dérision armée chrétienne et catholique, qu'il est beau, disje, de la voir s'avancer dans un majestueux silence où l'on entend de voix que celles des vœux et des prières que chacun adresse à Marie et à son divin Fils ! Diriez-vous que ce sont des soldats qui vont tenter une expédition périlleuse ? Pour moy, je ne découvre en eux que des hommes plains *(sic)* de ces enthousiasmes religieux et animés de cette vive confiance qui fut toujours le plus sûr garant de la victoire. L'on entend point encore parmi eux de ces paroles doublement criminelles et qui sont si capables d'irriter le ciel ; ces vices multipliés, qui malheureusement sont devenus si communs, leur sont encore inconnus. La foi, la charité, la sobriété, la justice, voilà leurs armes défensives et le bouclier qui doit servir à émousser les traits qu'on voudra leur lancer. O Relligion, relligion sainte que nous professons, voilà les sentiments que tu inspire à ceux qui suivent tes leçons, et c'est en les suivant, qu'ils se rendent invincibles.

Mais déjà ils sont en face de l'ennemi, et les moyens pris pour ménager le sang étant inutiles, il faut en venir aux mains. Remarquons que la scène ici s'est bien agrandie en comparaison de ce que nous avons vu, aux deux premières attaques. Ce ne sont plus les habitants d'un petit lieu et une poignée d'hommes qu'il faut soumettre, c'est une armée qui se croit sûre de la victoire, c'est deux milliers d'ennemis, au moins, qu'il faut

enfoncer ; c'est une artillerie redoutable qu'il faut enlever, ou en être foudroyé. Qui le premier osera l'attaquer ? M. Cathelineau fidèle à sa vocation en remplira les devoirs. Il sait bien que parmi nos troupes, surtout, un commandant, plus que tout autre, doit payer de sa personne ; pour inspirer du courage, il faut en avoir soi-même, et se montrer. Aussi déjà je le vois qui s'approche, en devançant tous ses compagnons d'armes, il est assez près de l'ennemi pour lui parler. On ne lui répond que par un feu terrible et mal dirigé dont il n'est pas atteint. Aussitôt, le gros de sa troupe s'avance, et, du premier effort, elle fait plier et met en fuite les prétendus braves qui, en un instant, se voient vaincus par ceux-là mêmes dont ils se promettaient tout à l'heure la plus entière et la plus prompte défaite.

Je passerais, Messieurs, les bornes que je me suis proposées, si je continuais de suivre notre armée et son chef dans le cours des expéditions qu'ils vont entreprendre. Je me borne donc, pour ne pas abuser de votre patience, à recueillir quelques traits plus saillants dans la trop courte vie de notre héros, traits par lesquels vous jugerez de ses vertus chrétiennes et militaires.

Comme le chrétien l'emporte sur le soldat, commençons par ce qui regarde la relligion. Elle était vraie, sincère, sa foi vive et animée le rendait respectueux dans nos temples où il m'édifiait autant par son assiduité et sa modestie, qu'il me réjouissait par la douceur de son chant. Quel plaisir fut-ce pour moi, de le voir, dans le carême dernier, quitter l'armée, interrompre le cours de ses triomphes, pour venir satisfaire au précepte de l'église et peu après donner aux fidèles l'exemple du respect et de l'amour que nous devons à J.-C. dans son sacrement. Tel il s'était montré dans sa vie, tel il fut encore à ses derniers moments. Aussi, Messieurs, sa mort, quoique subite en apparence, n'a point été imprévue ; j'ai eu la douce consolation de le voir s'en occuper et s'y préparer dans le temps même où les gens de l'art n'apercevaient point de danger dans son état. Il fut le premier, et sans autre impulsion que sa foi, à me proposer de l'entendre, ce que je fis dans un de ces voyages que l'estime et l'amitié me faisaient faire auprès de lui,

pendant sa maladie. Il voulait finir comme il avait commencé, c'est-à-dire en véritable chrétien. Et voici de quoi relever encore à nos yeux l'éclat et le prix de ses actions. Il ne fut point porté dans la carrière où il se lança, par un mouvement passager et peu réfléchi, par une de ces boutades telles qu'il en existe quelquefois dans les personnes de sa classe; ce fut un dessein formé, comme l'ont dit MM. de Chatillon [1], de relever les ruines du sanctuaire, et d'arracher sa patrie aux fers de l'oppression. Oui, Messieurs, ce fut sa piété qui la première le fit soldat, le zèle ardent pour la gloire de Dieu, son attachement à la foi catholique, le désir de voir la royauté rétablie, voilà les premiers et principaux motifs qui lui avaient fait prendre les armes et qui le rendaient si intrépide au milieu des plus grands dangers. L'ambition, le désir de faire sa fortune, d'acquérir de la gloire et un nom n'entrèrent pour rien dans sa généreuse résolution, et je suis le témoin que sur le lit de sa douleur, il ne faisait encore que commencer à espérer quelque récompense de la part du prince qu'il avait si fidellement servi. Voilà pour le chrétien, voyons maintenant le soldat commandant.

Nouveau Gédéon, il est comme lui d'une des dernières tribus ; comme lui, il n'est pas l'aîné de sa famille, et comme lui, il ne se distingua dans un art où il ne s'était pas encore exercé. Je remarque même tout d'abord un rapport de similitude qu'il a avec la troupe choisie de ce libérateur d'Israël, lorsque, pressée par la soif, elle ne s'arrête pas pour se désaltérer. Ainsi à l'affaire mémorable du 11 avril à Chemillé, il combat tout le jour à jeun et malgré le danger et le besoin, il se fait un devoir de ne point se séparer de cet illustre guerrier, qui n'était encore que son collègue et qui maintenant, par un juste et heureux choix, est devenu son successeur dans le généralat [2]. Après la victoire, il faut pourvoir à la sûreté de la place, et ce n'est qu'onze heures du soir qu'il vient déjeuner, dîner, souper, tout à la fois. Ainsi, à la prise de Saumur, il est 22 heures sans prendre aucune réfection ni breuvage et passe sous les armes la nuit tout entière au pied du château.

[1] Les membres du Conseil supérieur provisoire de Châtillon; lettre du 17 juillet 1793.

[2] D'Elbée.

Parlerai-je maintenant de son intrépidité? Dirai-je qu'en l'heureuse affaire de Fontenay, il est, seul homme à cheval, l'espace d'une demi-heure, en face et proche de l'ennemi qui le reconnaît pour un chef et dirige principalement contre lui ses coups, pendant qu'il conduit et anime la colonne du centre, avant l'arrivée des deux ailes. Peu de jours auparavant, il en avait donné des preuves non moins équivoques à la prise de La Chataigneraie, et je sais de lui qu'il regardait cette journée comme une des plus belles de sa vie. Mais pourquoi m'attacher à prouver ce que tout le monde sait et dont tout le monde convient; il n'y a qu'une voix sur son compte, parmi tous ces généreux commandants qui ont combattu avec lui, ils ont été chaque fois les témoins de son courage. Nous n'en pouvons désirer de meilleurs et de plus irréprochables. Ils peuvent bien passer pour juges dans une partie où ils excellent eux-mêmes avec tant de talent. Il n'y a aussi qu'une voix parmi vous à son égard, braves soldats de cette paroisse et des environs. S'il était digne d'être votre chef, vous étiez dignes de le suivre et de l'accompagner au champ de l'honneur.

Le courage, en lui, n'est pas ce qui m'étonne le plus. Il y a des hommes qui en portent les symptômes sur leur figure, et il les portait; mais la science sans étude, la capacité dans un art difficile et jusqu'alors inconnu, voilà ce que je trouve de plus étonnant, je dirais presque miraculeux, et ce qui me confirme à croire que sa vocation était plus qu'humaine. Inutilement donc, entreprendrais-je de vous peindre ce coup d'œil juste et précis, cette intelligence, cette prudence, qui nous ont valu tant de victoires et épargné de fâcheux revers. Avant la prise de Saumur, qu'il ne connaissait pas lui-même, il va en reconnaître de ses yeux la position, les alentours, et il fait changer la marche de l'armée qui arrivait mal. C'est une observation faite par ses collègues, je dirais par ses rivaux, s'il en avait eu, que toujours on s'est bien trouvé d'avoir suivi ses avis, le succès répondant à l'attente, et que toujours on avait eu lieu de se repentir, lorsqu'on l'avait abandonné. Nos ennemis eux-mêmes ont rendu hommage à ses talents, et il y a longtemps que j'ai lu dans leurs feuilles l'aveu qu'ils faisaient que notre armée était conduite par des chefs habiles, qui savent

prendre des positions avantageuses, se battre et se replier à propos.

Disons maintenant un mot de sa constance et de sa fermeté dans les malheurs. Elle était aussi grande que son courage et sa capacité. Elle ne fut pas même ébranlée par le terrible échec que nous éprouvâmes à Fontenay; je l'ai vu, je lui ai parlé aussitôt son arrivée de ce fâcheux voyage, et, quoique presque sans motif d'espérer, sans moyen de se relever, je le trouvai toujours ferme et plein de la plus entière confiance que ce revers ne faisant qu'animer le courage de nos soldats, était le prélude et l'annonce de la plus belle victoire.

Avec toutes ces grandes qualités qui forment les héros, ne soyons point surpris de l'honneur éclatant que lui ont fait unanimement MM. les commandants, ses collègues, lorsqu'après la prise de Saumur, ils le choisirent et le nommèrent général en chef, ou généralissime de toutes nos armées. Loin de nous la simple idée que cette élection ait été faite par des vues de politique [1]. J'ai vu, j'ai lu l'acte par lequel il est nommé, et tous les autres commandants électeurs y protestent que, par ce choix unanime, ils veulent lui donner une preuve de leur estime et de leur reconnaissance d'avoir le premier pris les armes pour sa religion et son roi [2].

Il manquerait, Messieurs, un des plus beaux traits au tableau que je viens de vous tracer imparfaitement, si j'omettais de vous parler de la douceur de son caractère et de la bonté de son cœur. Il fut bon voisin, père tendre, époux fidèle, ami généreux, et, ce que je ne dois manquer d'observer, il tâcha de toutes ses forces de diminuer envers tous les calamités inséparables de la guerre. Il fut véritablement, je puis le dire, ami de l'humanité, et autant il était prodigue de son sang pour le soutien de la cause qu'il avait embrassée, autant il

[1] J'ai dit ailleurs que je ne pouvais partager sur ce point l'opinion du curé du Pin-en-Mauges. J'estime au contraire que cette élection fut un acte de haute et excellente politique de la part des généraux nobles de l'armée vendéenne.

[2] Cette phrase était suivie de celle-ci, qui a été rayée sur le manuscrit : « On dirait donc aussi bientôt que de semblables motifs auraient influé sur « l'élévation de celui que nous avons maintenant eu la consolation de voir « lui succéder. »

ménageait celui de nos soldats, je ne dis pas assez, celui de nos ennemis, lorsque le sort des armes les emmenait [1] entre nos mains. Et combien de milliers lui sont encore aujourd'hui redevables de leur liberté et de leur vie. Je puis donc, en finissant, vous inviter, ô vous tous qui avez éprouvé sa clémence, après ses victoires, vous inviter à unir vos prières aux nôtres, pour l'entière rémission des fautes que la faiblesse humaine aurait pu lui faire commettre. Ah! si l'affreuse révolution n'a point encore corrompu et endurci vos cœurs, jusqu'à les rendre inaccessibles aux doux sentiments de la reconnaissance, priez, priez maintenant pour votre libérateur; et nous, Messieurs, faisons-nous un devoir de ne jamais oublier au sacrifice le guerrier qui nous a procuré la liberté et le pouvoir d'offrir solennellement celui qui va commencer.

Le soulèvement de la Vendée, après avoir été, pendant des mois, ignoré des princes et des émigrés, avait fini cependant par être apprécié comme il convenait, tout au moins par quelques-uns de ces derniers. Si, jusqu'à la fin, les royalistes de l'Ouest eurent la douleur de voir les princes français se contenter de les laisser mourir pour la défense de leur propre cause, sans jamais oser venir se placer à la tête de serviteurs si dévoués, du moins certains membres de la noblesse surent, dans l'émigration même, rendre hommage au dévouement absolu et désintéressé des Vendéens. Les uns, désabusés des fanfaronnades de Coblentz, bravèrent mille dangers pour les rejoindre et combattre dans leurs rangs; d'autres, retenus par leurs illusions ou par leur dévouement, enthousiasmés par le récit des exploits accomplis par ces armées de paysans, adressaient au ciel les vœux les plus ardents pour le succès de la Vendée. L'un d'eux, le chevalier de Lostanges, apprenant, de l'autre côté du Rhin, ce qui se passait en Anjou et en Poitou, fit la promesse solennelle que, s'il rentrait jamais en France et que ses moyens le lui permissent, il élèverait un monument au *premier général* de la Vendée....

On sait combien les différents ministères qui se succédèrent sous la Restauration furent hostiles à tout ce qui pouvait être une glori-

[1] (*Sic*). Voilà une réponse bien nette aux ineptes récits d'un journal qui, dernièrement, accusait Cathelineau d'avoir trempé dans les massacres de Machecoul; massacres qu'il n'a jamais connus sans doute, et auxquels il n'a pu, en tout cas, prendre aucune part, n'ayant pas guerroyé dans le pays de Retz.

fication de la Vendée. Ses chefs, ses soldats, demeurèrent dans l'oubli !

Ce fut seulement en 1825, que le chevalier de Lostanges put enfin s'occuper de l'érection du monument projeté. Tout naturellement c'était à Cathelineau que cet hommage devait être rendu. Le chevalier n'était pas riche, et son premier dessein fut de dresser ce monument dans l'église même du Pin-en-Mauges, au fond d'une chapelle ayant appartenu, avant la Révolution, à la famille d'Andigné. N'ayant personnellement aucune raison plausible de prendre l'initiative d'un pareil hommage, il fit, dans le courant de l'été de 1825, adresser à l'évêque d'Angers, par la famille Cathelineau, une demande tendant à être autorisée à faire élever ce monument au lieu indiqué; ce à quoi l'évêque consentit aussitôt.

Malheureusement l'église du Pin, qui avait été dévastée et en partie détruite pendant la guerre civile [1], avait peine, telle qu'elle était, à contenir le peuple de fidèles qui, dans ce pays, si profondément religieux, se pressait aux cérémonies du culte. Le monument de la chapelle devait encore prendre l'emplacement de six chaises au moins. D'un autre côté, tout le monde était d'avis que, puisqu'on venait d'élever à Charette une statue sur la grand'place de Légé, il convenait de ne pas faire moins pour Cathelineau. Chacun voulait le voir glorieusement représenté à la face du ciel, au milieu même du bourg, et non pas seulement dans un coin sombre de la vieille église, où peu de gens, en somme, seraient amenés à l'aller visiter. Enfin, la difficulté me paraît encore s'être corsée de quelques questions de susceptibilité personnelle, de la part du curé et du maire trouvant, non sans raison, qu'on eût bien pu les consulter un peu, avant de s'adresser directement à l'évêque et au préfet, voire même au ministre, en passant par-dessus leur tête. Aussi ne fut-on pas bien mécontent, au Pin, quand une question de forme vint arrêter pour quelques mois la bonne volonté du chevalier. Celui-ci ne pouvait admettre qu'on eût autre chose en vue que son propre projet. Il se plaint amèrement de ce qui se passe, dans les deux lettres suivantes adressées au maire du Pin-en-Mauges, un ancien compagnon d'armes de Cathelineau, et donne en même temps des détails précis et intéressants sur le monument tel qu'il l'entendait.

[1] On en trouve la preuve dans une délibération du Conseil de fabrique du 2 novembre 1794, que je donne plus loin.

Monsieur le Maire [1],

Je m'adresse directement à vous, et avec toute confiance en vous, pour que vous me disiez, en réponse à cette lettre, quelles sont les véritables raisons du retard très étonnant de l'exécution des ordres de Mgr l'évêque d'Angers [2]; il y a plus de deux mois qu'il a ordonné à M. le curé [3] d'assembler le conseil de fabrique. Je lui ai dit à Beaupréau, devant M. de Cathelineau, que je ne demandais que trois pieds de saillie sur quatre pieds de largeur, contre et adossé au mur du fond de la chapelle de l'église; c'est juste l'espace que nous avons marqué ensemble avec vous. J'ai toute permission et autorisation de l'ancien propriétaire de la chapelle, M. Dandigné (*sic*); l'espace que je demande ne prend la place que de six personnes au plus. Ni la fabrique, ni le gouvernement n'ont aucun déboursé à faire. Je me charge de tout, comme je vous l'ai dit, et l'ai dit et écrit à M. le curé, par un papier que j'ai laissé chez lui, en vous recommandant de le lui faire lire à son retour de Beaupréau, où je l'ai vu et parlé (*sic*) et obtenu son consentement, vu que c'était dans le fond de la chapelle, et non derrière le maître-autel, que je veux établir le monument dont je fais toutes les avances, quoique la demande officielle à Mgr l'évêque en soit faite par la famille Cathelineau. Mon intention a été de faire une œuvre honnorable (*sic*) à la famille Cathelineau, au général Cathelineau, votre ami, votre cheff (*sic*) et votre compatriote, et honnorable et profitable à votre commune et à toute la Vendée. Je dis profitable, parce qu'assurément nombre de curieux, de voyageurs, d'intéressés, viendront chez vous pour voir le monument, ce qui fera du bien à l'église et aux particuliers, surtout aux parents du général qui tiennent auberge. D'après une intention aussi avantageuse pour le Pin, aussi religieuse, aussi royaliste, aussi désintéressée, aussi pure de

[1] M. Jean Gabory.

[2] Mgr Charles Montault-Desisles.

[3] L'abbé Raimbault, qui fut curé de la paroisse pendant *cinquante-huit ans* (1817-1875).

j'avais lieu de croire que je trouverais de l'empresse-
au zèle, des offres même de concourir par des charrois,
matériaux, s'il eut été nécessaire; et au contraire, je trouve la lenteur, de la froideur, qui va jusqu'au retard, à la désobéissance, pour l'exécution des ordres de Monseigneur, qui ainsi que moi et le ministre que j'ai consulté à Paris, croyaient (*sic*) que les habitants du Pin allaient me remercier de l'honneur et du bien que je leur voulais faire très-généreusement et de la manière la plus désintéressée.

Je vous demande donc, M. le Maire, de vouloir bien répondre sur le champ à ma lettre, sur tous les points, me disant la vérité.

Vous faites partie du Comité de fabrique dont la réponse aurait dû être que *l'emplacement demandé ne faisait aucun tort à la chapelle, qu'il verrait avec honneur s'y élever un monument à son compatriote, et que le directeur de l'opération avait bien assuré qu'il ne demanderait aucun secours à la fabrique et qu'elle avait toute confiance à son désintéressement et en ses principes religieux et royalistes.*

Sans la saison, mon âge et ma santé, j'aurais été au Pin vous porter mes plaintes, ainsi qu'à M. le curé, mais je vous écris et vous envois ma lettre par un commissionnaire que je vous prie d'expédier le plus tôt possible. D'après votre réponse, je verrai, je jugerai si je dois abandonner mon projet, ou l'exécuter ailleurs, où je trouverai le zèle que j'attendais des habitants du Pin. Vous pouvez, si vous le jugez à propos, faire part de ma lettre à M. le curé et en parler aux membres du Comité, car si je n'ai pas lieu d'être satisfait, j'écris sur le champ à l'évêque et au préfet, pour me désister d'une demande que l'un et l'autre ont accueilli avec reconnaissance, au nom du département entier.

Agréez l'estime et la considération de votre très humble serviteur,

Le Ch^er^ de LOSTANGES.

Ce 1^er^ novembre [1].

[1] 1825.

Vous avez dû recevoir de Beaupréau. une gravure du général Cathelineau ; j'espère qu'elle vous aura fait plaisir. J'ai des médailles de Charles X à distribuer aux Vendéens, ce sera pour lorsque j'irai au Pin, si j'y retourne, ce qui dépendra de votre réponse.

Ci-joint les trois inscriptions [1].

Ancenis ce 4 novembre 1825.

Je reçois votre lettre aujourd'huy et j'y réponds que le monument projetté doit être provisoire, en attendant qu'il puisse, tel (*sic*) qu'il sera exécuté en marbre : car il n'y a pas de doute, que l'illustration du général Cathelineau ne mérite d'être rappellée avec la mattière la plus précieuse, en or, s'il était possible. Mais en attendant, il est convenable que la famille Cathelineau célèbre son chef d'une manière conforme à sa position.

Après ce monument simple pour la matière, mais brillant par les inscriptions, par le nom et les actions du héros, et mesme pendant son exécution en matière simple, il sera ouvert, comme vous le désirez, ainsi que moi, une souscription.

Je suppose qu'il faille 12,000 fr. pour le sculpteur, autant pour les marbres et 6 pour le transport et la pause, total 30,000 fr. Il faudra 3 ans au moins pour remplir cette souscription et pouvoir commencer l'ouvrage que personne ne peut entreprendre à l'avance, dans l'incertitude du succès de la souscription, à laquelle, pourtant, toute la France et l'Europe contribuera (*sic*).

J'ai omis jusqu'à présent de vous dire que mon intention est d'employer le tour de la chapelle à inscrire les noms des compagnons de la gloire de Cathelineau, comme on doit le faire pour le monument de Charette [2]. Ainsi ce monument sera

[1] Les inscriptions préparées par M. de Lostanges pour le socle du monument. Je les donne plus loin avec le texte définitivement placé sur le piédestal de la statue érigée en 1827, par les soins du chevalier.

[2] A Légé (Loire-Inférieure).

aussi celui de tous les braves défenseurs de la foi et de la royauté.

Mr Cathelineau avait déjà fait la demande, mais il l'a adressée à Mgr l'évêque, qui aurait pu vous la passer. Je viens de lüi écrire qu'il ait à vous en adresser une ; elle le sera a Mr le curé ; mais parlant aux membres du conseil de Fabrique.

Je suis pourtant très contrarié d'avoir manqué trois mois de beau temps, pour le transport des matières. Ainsi je vous prie de dire au comité de la fabrique, que le travail projetté n'est que provisoire, en attendant avec le temps et la probabilité du succès d'une souscription, que ce qui sera fait en stuc ou en pierre de Rérie [1] (car je ne suis pas encore décidé), le soit en beau marbre statuaire et que je vous prie et ces messieurs de commencer à recueillir les noms de ceux qui ont combattu (*sic*), ou aidé le général Cathelineau dans ses brillants efforts pour la bonne cause. Vous voyez par mes inscriptions, que je parle à l'imagination et que leur effet remplacera provisoirement la matière. Mes compliments à M. Raimbaut, et je vous prie de me répondre, si vous le jugez à propos, *à Ancenis*, en faisant mettre votre lettre à la poste de Saint-Florent.

Agréez l'assurance de la Haute considération de votre très-affectionné serviteur.

Le chr de Lostanges.

Ce 3 novembre 1825.

Enfin après quelques pourparlers, le malentendu cessa rapidement, et le chevalier de Lostanges se rendit aux raisons que lui présentèrent le curé et le maire du Pin-en-Mauges. Comme sa modeste situation ne lui permettait pas de faire à lui seul les frais d'un monument aussi important que celui qu'il s'agissait désormais d'élever, sur la place du bourg, il organisa immédiatement la souscription à laquelle il fait allusion dans sa lettre, et sut y intéresser le roi et la famille royale. Charles X, la duchesse d'Angoulême, la duchesse de Berry, et les autres princes et princesses de la Maison de France souscrivirent pour la statue du *Saint de l'Anjou* et les travaux furent

[1] *Les Rairies*, commune du canton de Durtal (Maine-et-Loire). On y extrait du calcaire jurassique facile à tailler, et qui durcit à l'air.

poussés rapidement. La première pierre du monument fut posée le 4 juillet 1826. Je laisse la parole à l'abbé Marin Boutillier de Saint-André, de Cholet :

« Le 9 août 1827, mil huit cents vendéens étaient réunis sous les armes au Pin-en-Mauges, et se faisaient remarquer par leur air à la fois joyeux et martial. Il s'agissait d'une fête vendéenne. Charles Dix avait voulu y être représenté par le général de Sapinaud, le plus ancien des généraux de la Vendée, et un grand nombre d'hommes marquants s'étaient empressés d'accourir, entre autres le lieutenant-général d'Autichamp, le duc de Mortemart, le vicomte de Donadieu, commandant la 4e division militaire, le comte de Bourmont, le comte de la Potherie, le marquis de Civrac, le comte de Colbert, le marquis de Courtaval, le marquis Oudinot et M. de Chantreau, sous-préfet de Beaupréau, MM. Lhuillier, du Doré, de Caqueray, de la Sorinière, Soyer, Pauvert et autres anciens commandants, ainsi que les propriétaires les plus distingués du département et des départements voisins. L'inauguration du monument à la mémoire du Général Cathelineau était le motif de la réunion de ces braves. Le chevalier de Lostanges, pendant son émigration, avait fait vœu d'élever à ses frais une statue au Saint de l'Anjou, si jamais il pouvait rentrer en France. Des souscriptions étaient venues grossir la somme dont il pouvait disposer, et il avait appelé la Vendée tout entière à partager ses hommages.

La cérémonie commença par une messe d'actions de graces célébrée par l'abbé de Chantreau, grand-vicaire de Mgr Soyer évêque de Luçon, pendant laquelle une quête fut faite pour l'hospice du Pin, par le duc de Mortemart et le comte d'Autichamp, donnant la main le premier à Mme la comtesse d'Autichamp [1], et le second à Mme la comtesse de Lostanges [2].

Après la messe eut lieu la revue des Vendéens armés, puis on découvrit la statue qui était restée enveloppée d'un drapeau blanc surmonté d'une couronne de lauriers, et des discours

[1] Née de Vassé.

[2] Née Elisabeth-Louise Turpin de Crissé, mariée le 25 octobre 1825, à Louis-Arthur d'Adhémar, comte de Lostanges.

furent prononcés par MM. de Sapinaud, d'Autichamp, de Chantreau et Cathelineau fils [1]. Ce dernier surtout en exprimant les sentiments de patriotisme et d'amour filial dont son cœur était pénétré impressionna vivement l'assistance. M. l'abbé Martin, curé de Montrevault, qui avait été aumônier de Bonchamps et de son corps d'armée, en même temps que son frère Tristan Martin avait été adjudant général, devait aussi prendre la parole : une indisposition l'empêcha de le faire. Les Vendéens ayant défilé au pied de la statue, aux cris de « Vive le Roi ! » allèrent prendre place aux tables, qui, au nombre de treize, étaient dressées dans le jardin de la cure. Sept de ces tables étaient sous une charmille qui existe encore, longue de 110 pieds et large de 20, couverte dans sa totalité par des voiles : on y avait placé le buste du Roi, des inscriptions royalistes, et les noms des personnages illustres des armées de l'Ouest qui, de 1793 à 1815, avaient péri pour la défense de la royauté.

A l'une des tables de la charmille était placée la famille Cathelineau, qui comptait 23 membres, dont cinq enfants et petits enfants du général. La belle-mère de ce dernier, seconde femme de son père, âgée de 73 ans, fut présentée à M. de Sapinaud, ainsi que les trois enfants de M. Cathelineau, seul fils du général, qui servait dans la compagnie des Gardes du Corps à pied, du Roi, sous les ordres de M. de Mortemart.

Pendant le repas, on proposa une souscription pour élever, à Beaupréau, un monument à M. d'Elbée [2]. Voici les toasts qui furent portés au dessert : Au Roi, par le général de Sapinaud ; à Son Altesse Royale M^gr^ le Dauphin, par le duc de Mortemart ; à Madame la Dauphine, par le comte d'Autichamp ; à la duchesse de Berry, par le vicomte Donadieu ; à M^gr^ le duc de Bordeaux, par le comte de Bourmont ; à Mademoiselle, par le chevalier de Lostanges. — Des couplets royalistes furent chantés par plusieurs personnes ; et enfin, les Vendéens ayant

[1] L'abbé de Saint-André oublie parmi les orateurs le chevalier de Lostanges.

[2] M. de Chantreau, sous-préfet de Beaupréau, et lui-même ancien officier vendéen, avait le premier, quelques instants auparavant, proposé cette souscription dans son discours au pied de la statue de Cathelineau.

repris leurs armes aux faisceaux, se mirent en marche pour retourner dans leurs paroisses respectives, aux cris de « Vive le Roi ! Vive le général de Sapinaud ! Vive le général d'Autichamp ! »

La statue de Cathelineau, en pierre dure, œuvre remarquable de l'artiste Molenay [1], le représentait debout, avec le costume vendéen, ceint de l'écharpe blanche, marque du commandement, portant deux pistolets à sa ceinture, la tête nue, vêtu d'un manteau et tenant à la main un sabre dont la poignée montrait la devise : *Dieu et le Roi :* elle a été brisée en 1832, mais sa reproduction en plâtre orne aujourd'hui le musée d'Angers. Le piédestal portait plusieurs inscriptions qui rappelaient les exploits du héros vendéen [2].

La statue, placée au centre de la place autour de laquelle le bourg du Pin est bâti, était entourée de 32 piliers portant gravés les noms des communes vendéennes qui avaient suivi Cathelineau aux combats, et ceux des hommes tués sous lui et sous les commandants qui lui avaient succédé.

Sur les marches du piédestal, du côté où étaient les vers (cités plus loin) on lisait l'inscription suivante : « La première pierre de ce monument a été posée le 4 juillet 1826, par M. de Chantreau, sous-préfet, en présence de M. le marquis de Civrac, maréchal de camp et député de Maine-et-Loire, de M. Raimbault, curé, de M. Gabory, maire, et d'un grand nombre de Vendéens [3]. »

[1] Dominique Molchnehl « Tyrolien, établi à Nantes, qui a fait la première « statue de Louis XVI et vingt autres statues. Il mérite par son talent et ses « sentiments, d'être employé pour la composition et l'exécution des monu- « ments religieux et royalistes. »

[2] Voir plus loin ces inscriptions.

[3] Je crois utile de compléter ici la description du monument par celle qu'en donne la rarissime plaquette intitulée : *Inauguration de la statue du général Cathelineau, le 9 août 1827 :*

« Le monument de Cathelineau est situé dans la commune du Pin-en- « Mauges, arrondissement de Beaupréau, département de Maine-et-Loire, « lieu de sa naissance, et près de la maison qu'il habitait.

« Le terrain sur lequel il est construit est à l'extrémité la plus élevée et à « l'entrée du bourg, venant de Beaupréau ou de Saint-Florent.

« La forme est un grand ovale de cent deux pieds de longueur sur soixante- « douze de largeur; il est entouré d'un mur d'appui de deux pieds et demi « de hauteur, sur lequel posent trente-deux pilliers (*sic*) quarrés de neuf pieds

Je ne veux point rapporter ici tous les discours qui furent prononcés à cette occasion. Je crois devoir cependant donner celui du comte d'Autichamp. Si l'on veut bien se rappeler que cet officier général rejoignit l'armée vendéenne à Saumur, dans les jours qui suivirent immédiatement l'élection du général en chef (12 juin 1793)[1], — à supposer qu'il n'y fut pas ce jour-là, — qu'il eut la douloureuse mission, le 30 juin suivant, de ramener, de Nantes à Ancenis, Cathelineau mortellement blessé, qu'enfin il parle devant un grand nombre de témoins des événements de 1793, on se rendra compte facilement de l'importance historique des affirmations contenues dans ce discours.

Discours de M. le Cte d'Autichamp

Lieutenant-Général

Messieurs,

Vous savez ce qu'éprouve le cœur d'une mère, si tout à coup s'offre à ses yeux l'image du fils chéri qu'elle a perdu. A des

« de hauteur, au-dessus du petit mur; les chapiteaux ont deux pieds et les « côtés dix-huit pouces en quarré.

« Entre chaque pilier sont des claires-voies dont les montants sont terminés par des Sacrés-Cœurs et des fleurs de lys alternativement; sur chaque « pilier est un vase de forme antique.

« L'entrée de cette enceinte, appelée *place Cathelineau*, est à l'extrémité « du grand diamètre de l'ovale, du côté du bourg; elle est formée de trois « intervalles contigus entre quatre piliers. On monte six marches qui « forment un perron en portion d'arc de vingt-six pieds de longueur; près « et vis-à-vis l'ouverture du milieu est un calvaire, dont la croix, parsemée « de cœurs dorés, a vingt-cinq pieds de hauteur au-dessus de l'autel.

« Au milieu de la place est la statue de Cathelineau, en un seul bloc de « belle pierre de Saintes, dite Crassane. Le corps a sept pieds. Il est repré- « senté en costume villageois, habit court, croisé sur la poitrine, des pistolets « dans une écharpe à gros nœuds, le chapelet pendant sur sa poitrine et un « Sacré-Cœur à sa gauche, plaqué sur l'habit. Sa main droite est armée d'un « sabre, dont la pointe arrive à une inscription : *Dieu et le Roi!* sculptée sur « le piédestal d'une croix dont il embrasse le montant, et dont les bras dé- « passent sa tête; sa figure regarde le ciel, que, par l'expression de ses traits, « il invoque pour le succès de son entreprise; son chapeau décoré de rubans « et de panache est posé sur le piédestal de la croix; un manteau bien drapé « tombe de son épaule gauche, et couvre le derrière du piédestal de la « croix.

« Le piédestal a neuf pieds de hauteur, cinq de largeur à sa base et quatre « du chapiteau à la base. »

[1] Il est un des signataires de la proclamation du 16 juin 1793.

regrets cuisants, éternels, se joignent, en foule, de doux souvenirs. Elle aime à raconter ce qu'il fit de bon et d'honorable : elle goûte un charme consolateur à rappeler ses qualités et ses vertus ; aussi elle pleure, elle gémit sur la perte de son enfant, mais elle s'enorgueillit de ses actions et de la bonne renommée qui lui survit.

Messieurs, il fut le digne fils de la Vendée, celui dont vous contemplez ici la noble image ! Eh bien, imitez cette mère, dont je viens de vous parler, adoucissez l'amertume de trop justes regrets par le souvenir de tout ce que fut Cathelineau.

Moi qui tiens à grand honneur d'avoir servi et combattu sous ses ordres, je pourrais vous citer les faits glorieux, qui ont signalé sa carrière militaire, trop courte, et pourtant si brillante. Je pourrais vous dire quelle était sa vaillance, son sang-froid, son coup d'œil sûr et rapide, son humanité constante, au milieu des désastres de la guerre civile. Je pourrais vous parler de cette admirable modestie, qu'il garda dans le rang supérieur où l'éleva la confiance générale ; je pourrais enfin vous offrir, comme la chose la plus digne d'être louée en lui, cette douce et fervente piété qui lui mérite le surnom le plus rare qu'un général d'armée ait jamais porté.

Entre la journée de Chalonnes et celle de Nantes il n'y a qu'un laps de temps fort court, et cependant, comme cet intervalle est rempli ! Ici des noms propres suffisent pour tout exprimer : la bataille de Chemillé. la revanche prise à Fontenay, l'attaque de Doué, celle de Montreuil, la prise de Saumur..... voilà tracée en peu de mots, l'étonnante carrière de Cathelineau. Il avait été le premier à combattre pour l'autel et pour le trône, il fut aussi le premier à mourir pour leur cause sacrée.

C'est ainsi qu'après avoir précédé sur les champs de bataille les d'Elbée, les Bonchamps, les Charette, les Lescure, les La Rochejacquelein, les Stofflet, les Susannet et tant d'autres chefs illustres, il les devança dans l'immortalité.

Messieurs, en songeant à ce qu'était Cathelineau, avant le jour mémorable où il entra dans Chalonnes, on se demande qui a pu d'un simple paysan, faire tout à coup un général

habile. Où donc avait-il puisé cette nouvelle vie, celui qui, à la bataille de Chemillé, se montra d'abord si supérieur à lui-même ? Qui avait façonné cette âme si ardente sans la consumer des feux d'une ambition que d'éclatants succès pouvaient légitimer ? Qui a élevé Cathelineau aux plus hauts grades de l'armée, sans que l'amour-propre de tant de militaires et de gentilhommes en fût blessé ? Messieurs, le doigt de Dieu se montre ici dans toute sa puissance. On ne saurait le nier, Dieu inspira Cathelineau.

Cathelineau était pieux, de mœurs austères, il était bon et juste, son âme se révolta, en voyant notre sainte religion outragée, l'auguste famille des Bourbons immolée et proscrite, et il se dit sans doute que Dieu ne pouvait tolérer et pardonner de semblables forfaits. S'armer pour les châtier, pour en préserver son pays, fut pour lui un devoir rigoureux, et, confiant dans la protection divine, il s'abandonna à toute l'énergie que lui inspirait cette confiance.

Après la victoire signalée remportée à Saumur, le modeste habitant du Pin-en-Mauges, nommé général en chef, put croire qu'il était appelé à devenir le restaurateur de la monarchie française! Dieu en disposa autrement; Nantes vit la fin de ses exploits, et Saint-Florent fut le témoin de ses derniers instants.

Messieurs, la France compte au nombre de ses héros une simple et modeste paysanne... La France a rangé parmi ses guerriers vénérés le modeste et simple paysan de la Vendée!...

Bénissons, honorons à jamais sa mémoire. Et puisse-t-il se survivre dans le fils qu'il nous a laissé ! Déjà cet héritier d'un si beau nom sert le Roi avec dévouement, et j'en réponds, au jour du danger, il se souviendra qu'il s'appelle Cathelineau !

Dans cette circonstance, qui rappelle si bien le dévouement, je me trouve heureux d'être chargé, de la part du Roi, de distribuer, en son nom, une nouvelle preuve de son souvenir pour les défenseurs de la Monarchie. Ceci ne peut regarder cependant que les plus nécessiteux, et je compte sur MM. les

chefs de division de mon ancienne armée pour m'aider dans cette distribution [1]. Vive le Roi ! Vivent les Bourbons [2] !

Les divers documents qui précèdent font allusion plusieurs fois aux inscriptions qui furent gravées sur le piédestal de la statue de Cathelineau, érigée en 1827, au Pin-en-Mauges. Le projet où l'on est actuellement de rétablir ce monument dans son état primitif donne un certain intérêt à ces inscriptions qui n'ont, au reste, rien de bien remarquable par elles-mêmes.

Sur la face du piédestal, en pierre des Rairies, on lisait :

CATHELINEAU
GÉNÉRAL EN CHEF
DES ARMÉES
catholiques
ET ROYALES
1793

Sur le côté droit étaient mentionnées les actions militaires de Cathelineau. Je dois faire remarquer que cette liste contient une grande quantité d'erreurs de faits et de dates. Il est à penser qu'on les rectifiera lors de la réédification du monument [3] :

Tempore brevi, explevit tempora multa.

Le 13 mars 1793, il part d'ici à la tête de 30 parens ou amis ; leur nombre s'augmente à la Poitevinière. Il bat les garnisons de Jalais et de Chemillé, et s'arme avec leurs fusils et leurs canons. *Le 14,* il avait 300 hommes ; il prend Cholet. *Le 16,* victoire à Vihiers. *Le 19,* il prend Chalonnes.

[1] Persistant jusqu'au bout dans son déplorable système à l'égard des survivants de la Vendée, le gouvernement de la Restauration, qui avait octroyé un milliard aux émigrés, ne distribua jamais dans l'Ouest que des secours dérisoires.

[2] Extrait de la plaquette intitulée : *Inauguration de la statue du général Cathelineau, au Pin-en-Mauges, département de Maine-et-Loire,* le 9 août 1827. — Angers, Mame aîné, 1827, in-12.

[3] Ces *notes* étaient écrites avant qu'un terrible incendie ne détruise complètement la statue, confiée à d'habiles sculpteurs d'Angers qui devaient la réparer.

Le 20, Saint-Florent. *Le 29*, combat à Saint-Lambert. Repos pour les Pâques. *Le 11 avril*, victoire à Saint-Pierre de Chemillé. *Le 12*, il se porte à Tiffauges. *Le 16*, il surprend Cholet. *Le 19*, victoire à Vezins et à Coron. *Le 18*, prise du château du Boisgroleau. *Le 23*, prise de Beaupréau. *Le 24*, il dégage Chalonnes. Licenciement jusqu'au 28. *Le 1er mai*, il prend Argenton. *Le 2*, il accompagne M. Henri de La Rochejaquelein à Bressuire. *Le 5*, il était à la prise de Thouars et *le 8*, à Parthenay. *Le 13*, prise de la Chataigneraie. *Le 16*, contre son avis, on marche sur Fontenay ; l'armée y éprouve un échec qui est réparé *le 24*, en prenant la ville et tout ce qu'on avait perdu. Après un court repos, *le 4 juin*, M. Cathelineau, réuni à M. de Bonchamps, chasse l'ennemi de Doué. *Le 8*, il le bat encore à Montreuil. *Le 9*, il était sous les murs de Saumur, qui fut pris *le 10*, par ses conseils ; le château capitule *le 11*, *Le 12*, il est nommé général en chef. *Le 18*, l'armée entre à Angers, d'où elle part *le* 25, pour attaquer Nantes. *Le 28*, prise de Nort. *Le 29*, le général, au moment d'entrer dans Nantes, est renversé par une blessure. Il est porté à Saint-Florent, où il meurt, *le 4 juillet* [1], âgé de 34 ans et demi, laissant aux soins de la Providence sa femme, quatre filles et un fils, maintenant officier de la garde royale et père de 6 enfants.

[1] C'est, je crois, le chevalier de Lostanges, qui donna le libellé de cette inscription. Éloigné du pays au moment où les faits qu'elle rapporte se sont passés, il n'est pas étonnant qu'il ait commis des erreurs. — Beaucoup de bons esprits pensent notamment que la date du 4 juillet, portée comme étant celle de la mort de Cathelineau, ne saurait être admise. La véritable date du décès serait le 14 juillet. D'abord, disent-ils, tous les historiens rapportent que Cathelineau languit un certain temps après sa blessure, et qu'il mourut au moment où on le croyait sauvé. S'il était mort le 4 juillet, ayant été blessé le 29 juin, il faut reconnaître qu'il eût eu peu le temps de languir.

L'abbé Cantiteau dit qu'il alla souvent à Saint-Florent voir le général, après que celui-ci y eut été transporté blessé ; or, Cathelineau n'est arrivé à Saint-Florent que le 30 juin au soir, peut-être même le 1er juillet. S'il était mort le 4 juillet, M. Cantiteau n'aurait pu aller le voir *souvent*. Enfin, le conseil tenu le 16 juillet, fixant l'élection du généralissime au 19 du *même mois*, montre que certains officiers, tout au moins, trouvaient urgent de procéder à cette nomination, afin de ne pas laisser davantage la vacance se continuer. Il est inadmissible, dans les conditions où se trouvait alors la Vendée, de penser que l'on aurait laissé l'armée sans général en chef depuis le 4 juillet.

Sur le côté gauche on lisait une reproduction du brevet constatant l'élection de Saumur, la rédaction en est fautive, non conforme à l'original, aussi bien quant aux termes eux-mêmes qu'à la disposition du texte :

Aujourd'hui 12 juin 1793, l'an 1 du règne de Louis XVII,

Nous soussignés commandans les armées catholiques et royales, voulant établir un ordre stable et invariable dans notre armée, nous avons arrêté qu'il sera nommé un général en chef de qui tout le monde prendrait l'ordre ; d'après le scrutin toutes les voix se sont portées sur Mr Cathelineau qui a commencé la guerre et à qui nous avons tous voulu donner des marques de notre estime et de notre reconnaissance.

En conséquence, il a été arrêté :

Que Mr Cathelineau serait reconnu en qualité de général en chef, et que tout le monde prendrait l'ordre de lui.

Fait à Saumur en conseil, au quartier général le dit jour et an que dessus.

De Lescure — d'Elbée — Stofflet — Bernard deMarigny — Duhoux d'Hauterive — de Bonchamps — Henri de Larochejaquelein — chevalier de Beauvollier — Laville de Baugé — Desessarts — de Laugrenière — de Boisy — de Beauvollier — de Hargues — de Donnissan.

Cette reproduction du document original, je viens de le dire, n'est nullement correcte, je crois utile de répéter ici le texte exact du brevet, tel qu'on peut encore le lire aujourd'hui, d'après la phototypie qu'en ont faite récemment MM. Fournier et Guitton. Pour restituer entièrement ce texte très abîmé dans bien des parties, je suivrai le système employé par M. C. Port, dans sa *Légende de Cathelineau* (pages 93 et 94). Les quelques mots ou parties de mots entre [ ] n'existent plus dans le document, emportés qu'ils ont été par des déchirures, les mots soulignés subsistent encore mais complètement illisibles, du moins pour mes faibles moyens ; je les reproduis d'après le fac-simile publié, en 1840, par Auguste Johanet [1].

[1] *La Vendée à trois époques*, I, 94.

Aujourd'hui [douze j]uin mil sept cent quatre vingt treize
L'an premie[r du re]gne de louis dix sept nous soussignés command.
les ar[mées cath]oliques et royalistes voulant établir un ordre
stable et [inv]ariable dans notre armée nous avons arresté qu'il
sera nomé un général en desus de qui tout le monde
prenderait Lordre d'après le scrutin toutes les voix se sont
portée sur mr catlinau qui a commencé la guerre
et à qui nous avons tous voulu donner des marques de
notre estime et de notre reconnoissance en consequence il
a été arr[eté] que m Catlinau serait reconnu en qualité de
général de L'armée et que tout le monde prendrait l'ordre
de lui fait a Saumur en conseil au quartier général
Ledit jour et an que dessus. Signés

Lescure[1]

De Beauvollier *De Bernard de Marigny*

Dehargues[2] *Stofflet*[3]

De Laugrenière

De la ville de Baugé[4] *De la Rochejaquelein* *ch*[r] *de Beauvollier*

[5]

D'Elbée

Louier[6] *De Boisy*

Duhoux D'hauterive

Tonnelet *Desessarts*

De Bonchamps

[1] Cette signature est très peu lisible, bien que reconnaissable encore.

[2] Le nom est très lisible tel qu'il est imprimé ci-dessus; je ne m'explique pas où M Port a pu lire devant une particule *de*.

[3] Le paraphe si caractéristique manque, il a pu être effacé par les avaries subies par le brevet.

[4] La signature est bien près d'être effacée.

[5] Tache d'encre. Il semblerait que sous cette tache existerait un nom ou un mot couvert d'encre, est-ce à dessein ? Je croirais plutôt à un accident.

[6] Ce mot est à *peu près* lisible, mais sans qu'on sût ce qu'il veut dire; il se trouve dans une tache qui en a très probablement enlevé une partie et en a certainement altéré même la partie visible.

En comparant les deux textes, il est facile de se rendre compte des différences existant entre eux. Il me paraît bien que c'est le texte gravé sur le socle de la statue et non celui du Brevet original, qui fut publié par le *Figaro*, dans son numéro du 3 septembre 1892. — On voit que le nom de Donnissan ne figure pas parmi les signataires du Brevet original, à moins que ce nom n'ait existé, ce qui est possible, au-dessous de ceux que je viens de rapporter, et qu'il n'ait été enlevé quand les bords du document ont été dressés avec des ciseaux. Cette opération, qui a certainement eu lieu, à en juger par l'aspect même de la pièce, a sans doute été faite lorsque cette pièce fut collée sur le papier fort ou carton, qui la supporte encore aujourd'hui. Elle aura été nécessitée par l'état même du Brevet, et il est possible qu'on ait alors été obligé, pour sauver le reste d'une destruction totale, de supprimer la partie la plus avariée. Je dois ajouter cependant que, à première vue, Donnissan eût pu signer sur la partie existant encore, il y avait la place pour cela.

Cet examen du Brevet original de Cathelineau nous a entraînés loin de sa statue et du Pin-en-Mauges. Je reviens à mon sujet en donnant le texte des vers qui avaient été gravés sur la quatrième face du piédestal. Les voici :

Illustres Vendéens, compagnons de sa gloire
Venez du Saint d'Anjou vénérer la mémoire ;
Marchant à votre tête, il soutint à la fois
Les autels de son Dieu, le trône de ses Rois ;
Pour défendre des Lys l'éclatante bannière
Il quitta ses enfants, sa femme, sa chaumière ;
Il dit en s'éloignant, les regards vers les cieux :
Divine Providence, ayez les yeux sur eux.
Je vais sauver la France. Et, supérieur aux larmes
Il vole à ses amis, leur fait prendre les armes ;
Le cri : VIVE LE ROI ! leur sert de ralliement.
Leur marque distinctive est le panache blanc :
Par la religion animant leur courage
Leurs cœurs d'un Sacré-Cœur portent la sainte image.
Du pied des saints autels exhortant ses soldats,
Le rosaire à la main, il les mène aux combats.
Comme au cœur de David, à son cœur Dieu s'adresse ;
Dans les camps, aux conseils leur dicte sa sagesse ;

Unis sous ces drapeaux, l'honneur et la vertu
Au cri DIEU ET LE ROI ont toujours combattu [1].

Je viens de donner tout ce qui peut avoir quelque intérêt en ce qui concerne Jacques Cathelineau. L'oraison funèbre écrite par l'abbé Cantiteau, curé du Pin-en-Mauges, nous a montré ce prêtre indiquant, aussitôt la mort du général, le rôle joué par celui-ci dans la guerre de Vendée. Il m'a paru intéressant de rechercher quelle pouvait être la situation du curé Cantiteau dans sa paroisse, et la considération dont il jouissait auprès des habitants. Les quelques pièces qui suivent aideront peut être à l'établir. Les premières sont des délibérations du conseil de fabrique ; elles nous donnent en même temps un curieux aperçu de l'existence des paroisses à ce moment.

[1] Il faut convenir que ces vers sont bien faibles et dénués de toute idée poétique; ceux que le chevalier de Lostanges proposait dans sa lettre du 1er novembre 1825, et qui contiennent quelques variantes, n'étaient guère meilleurs, on en peut juger :

Illustres Vendéens, compagnons de sa gloire,
Venez dans le lieu saint honorer sa mémoire :
Marchant à votre tête, il soutint à la fois
Les autels de son Dieu, le thrône de ses rois.
C'est par son noble élan que cette guerre sainte
Reçut du sceau divin l'ineffaçable empreinte.
Le premier cri d'alarme excite son ardeur,
Venger son Dieu, son roi, fait seul battre son cœur.
Pour défendre les lys, leur antique bannière,
Il quitte ses enfants, sa femme, sa chaumière,
Le cœur tout à son roi, ses regards vers les cieux :
Divine Providence, ayez les yeux sur eux,
Dit-il en s'éloignant, et supérieur aux larmes,
Il vole à ses amis, leur fait prendre les armes,
Le cri : Vive le Roi! leur sert de ralliement,
Leur marque distinctive est le drapeau blanc ;
Par la Religion animant leur courage,
Il place sur leurs cris (sic) *du Sacré-Cœur l'image.*
Du pied des Saints autels, exhortant ses soldats,
Le rosaire à la main, il les mène aux combats.
Comme au cœur de David, à son cœur Dieu s'adresse,
Dans les camps, aux conseils, lui dicte sa sagesse.
Pour lui, sous ses drapeaux, l'honneur et la vertu,
Pour la foi, pour le roi, ont toujours combattu.
Tel fut CATHELINEAU, tel fut votre modèle;
Imitez pour les lys son amour et son zèle,
Imitez ce héros, l'exemple des chrétiens,
Et DIEU protègera le sol des Vendéens.

Le dimanche dix neuf aoust mil sept cent quatre vingt sept, nous les curé, marguilliers tant anciens que nouveaux formants le bureau ordinaire administrateur de la fabrique du Pin en Mauges nous sommes assemblés à l'issue de la grande messe de ce jour à l'effet de nommer les sonneurs ou sacristes de cette paroisse et d'un commun accord nous avons nommé d'abord la personne de René Joyer, pour succéder à son père François Gazeau *(sic)*, et en place de Jean Cathelineau [1] dernièrement décédé, celle de Pierre Véron lesquels excerceront ensemble et a profits communs et partageront entre eux les charges selon qu'ils aviseront bon être pourvu toutefois que le service public et particulier soit fait exactement et ce pour les deux aux charges suivantes, ils sonneront l'angelus trois fois par jour ; et le matin seront exacts à la sonner au moins une heure et demie avant le lever du soleil dans les mois de novembre, décembre, janvier et février, et une heure aussi avant le lever du soleil en ceux de mars, avril, septembre, octobre. Il sonneront également à la manière accoutumée et aux heures indiquées, les offices publics des dimanches et festes ainsi que les autres exercices de dévotion particulière, comme messes, saluts ou *autres annoncés* au public. Ils feront chaque dimanche et feste une queste dans l'église pour les trépassés dont a la fin ils verseront le produit dans le *tron* (*sic*). Ils porteront ou feront porter les bannières dans les processions ainsi que des échelettes. Ils continueront d'allumer et d'éteindre les cierges dans les offices publics et ce aux petits autels seulement. Ils balayeront l'église une fois par semaine, ordinairement les samedis ou veilles des festes et ce aux heures qui generont le moins pour les confessions et arroseront le pavé avant de le balayer. Ils fourniront quatre fois par an deux personnes pour fourbir les chandeliers, lampes et autres ustensiles qui ont coutume de l'être. Chaque année dans la semaine

[1] Père du futur général en chef. Jacques Cathelineau n'était donc pas sacristain, mais voiturier et maçon, ainsi que le constatent les divers actes que j'ai pu consulter. Je crois qu'il remplissait en même temps les fonctions de marguillier et de chantre à la paroisse.

sainte, au cinquiesme dimanche après Pasque [1] et aux deux sacres, ils aideront au charpentier à monter et démonter le reposoir, porter et reporter les pièces nécessaires, ainsi qu'à la personne chargée de l'orner ce qui aurait également lieu dans les cérémonies extraordinaires s'il en était indiquées.

Chaque année au commencement du carême, ils couvriront les statues et images et les découvriront à la fin et rapproprieront l'église ainsi qu'il est accoutumé le long des murs au lambris et aux corniches des autels. Le dimanche des Rameaux ils prépareront ce qui sera nécessaire à la croix stationnelle du cimetière, ils prépareront l'eau des fonts baptismaux, rapproprieront le vase destiné à cet usage et ainsi de l'eau bénite et des bénitiers. Ils fourniront chaque année les cendres et les rameaux à bénir au jour que ces bénédictions ont lieu. En cas d'absence des marguilliers, ils leur suppléront pour allumer les cierges du grand autel, également en cas de l'absence de l'enfant thuriféraire pour fournir du feu à l'encensoir. Du reste ils feront tout ce qu'ils ont coutume de faire notamment dans les sépultures et offices des morts tendre le drap mortuaire le replier et fournir à l'autel la chape noire au célébrant. Dans toutes leurs fonctions ils se comporteront avec décence et ne se présenteront pour les remplir que dans un etat honneste et convenable, soit pour l'esprit soit pour le corps. Ils auront pour le sieur curé et les marguilliers en charge tous les égards qu'ils leur doivent. Pour prix de ces différents services on leur abandonnera en payement ce qu'ils recevront de chaque famille dans leurs questes continueront s'ils le veulent de percevoir la rétribution ordinaire pour le soin des morts service et sépultures ainsi que des baptêmes, sans que la fabrique leur soit garant du payement, on leur accorde également le profit qu'ils pourront tirer des cierges par eux fournis à la fausse châsse et ils prépareront allumeront éteindront et ressèreront les cierges demandés aux différents autels, ils seront en outre chargés de la fausse châsse, pour la préparer au besoin et la remettre en sa place.

[1] C'était la fête de la Confrérie du Saint-Sacrement; elle est célébrée actuellement au Pin le dimanche qui suit l'Ascension.

Ont assisté et consenti à la présente délibération François Verger, premier marguillier, Pierre Breheret marguillier comptable, François Besnard, Jacques Jamin, Mathurin Godin, René Banchereau ancien procureur et nous soussigné, les autres ont dit ne sçavoir signer fors le soussigné.

F. VERGER J. CANTITEAU, curé du Pin

En marge est écrit a été remis aux dits sacristes, un état de leurs charges et obligations, pour s'y conformer.

Peu après, les provinces commencent à être troublées de tous côtés. Des bandes de pillards sillonnent le pays, envahissent les églises et s'emparent des objets précieux qui s'y trouvent. Le conseil de fabrique du Pin s'effraie à l'idée que pareil événement pourrait se produire dans la paroisse. Il cherche le moyen d'y obvier et n'en trouve pas de meilleur que de confier les vases sacrés et autres objets précieux à la garde du curé, qu'il autorise à les resserrer dans son presbytère. Si grande est la confiance des marguilliers dans ce prêtre, qu'ils lui confient purement et simplement tous ces objets, déclarant qu'ils n'entendent nullement lui imposer de ce chef aucune responsabilité.

Le dix-huit avril mil sept-cent quatre vingt dix, nous les curé et marguilliers tant en charge qu'enciens (*sic*) formants le bureau ordinaire administrateur de notre fabrique, extraordinairement assemblés à l'issue de la grande messe de ce jour — sur l'observation faite par l'un de nous, que plusieurs églises de cette province avaient étées volées et pillées même avec enlèvement des vases sacrés. avons resolu de pourvoir à la sureté des effets les plus prétieux de notre fabrique et ne trouvant de moyen plus expédient que de les oter de la sacristie nous avons prié M. Cantiteau notre curé de vouloir bien les faire transporter dans sa maison presbitéralle où nous croyons qu'ils seront moins exposés, déclarant que nous n'entendons l'en rendre responsable au cas qu'ils vinssent à lui être enlevés. Présents et consentants à la deliberation ci-dessus Joseph

Pitton, Pierre Manceau procureurs en charge, Jacques Gallard, François Verger, Pierre Bréheret anciens procureurs qui ont déclaré ne sçavoir signer pour les soussignes.

J. GALLARD, F. VERGER, J. CANTITEAU, *curé*.

Cependant le temps a marché, l'Assemblée constituante, perpétrant le plus néfaste de ses actes, a, malgré tous les avertissements, décrété la Constitution Civile du Clergé, et le Roi a fini par accorder sa sanction. Le Directoire du département de Maine-et-Loire, ardent à suivre l'impulsion jacobine, a été l'un des premiers à prendre des mesures coercitives contre les prêtres qui refuseraient le serment. Dans les Mauges, tout autour du Pin, les anciens curés ont été obligés de quitter leurs paroisses et de se retirer. Partout, l'administration civile a cherché à implanter des prêtres *jureurs*, sans beaucoup y réussir. Les cures sont vides, les églises abandonnées; là où se trouve un curé constitutionnel, il est laissé de côté, c'est un intrus avec lequel personne ne veut avoir rien de commun.

Au Pin, le curé Cantiteau et son vicaire Bellier [1] ont résisté à tous les assauts, tenu tête à tous les orages. Un curé constitutionnel, du nom de *Valiès*, originaire de Fontevrault, a bien été élu curé du Pin le 22 mai 1791, mais il n'a pas même cherché à prendre possession de son siège, et a bientôt refusé la cure qui lui était offerte. Le 2 octobre suivant, un sieur *Leguendron* est élu pour le remplacer; aussi prudent que Valiès, il ne vint jamais s'établir dans sa paroisse. Toujours sur la brèche, l'abbé Cantiteau suffit à tout, aidé de son vicaire qui devait, quelques mois plus tard, périr victime de son dévouement; il demeure au milieu de son troupeau et continue à l'évangéliser comme par le passé. De toutes les paroisses environnantes, les fidèles, privés de la parole de leurs pasteurs, accourent aux offices des prêtres du Pin: l'église était trop petite pour les contenir tous, l'encombrement était considérable. Le conseil de fabrique qui continuait, au milieu du bouleversement général, à remplir ses fonctions, sans s'inquiéter de la tourmente, tâchait d'obvier le plus possible aux inconvénients matériels pouvant résulter d'un envahissement pareil de l'église.

[1] *René-Pierre* BELLIER, vicaire du Pin-en-Mauges, suivit l'armée vendéenne outre Loire; arrêté après la déroute du Mans, il fut condamné à mort par la commission militaire d'Angers et fusillé le 11 frimaire an II (1er décembre 1793).

Du lundi 26 décembre 1791.

. . . . . .

Un membre de l'assemblée a fait l'observation que vu le grand nombre d'étrangers, qui maintenant se rendent à notre église et y font une presse extraordinaire, nos fonts baptimaux placés non loin de la petite porte de l'église sont en risque d'être renversés et rompus, que desja on s'est aperçu qu'ils avaient été déplacés par les agitations de la foule, nous avons résolu pour prévenir cet accident, de les faire garnir et ceindre de fer, de manière à les rendre solides sur le pied où ils sont maintenant et les procureurs actuels sont chargés de faire faire cette operation le plus tôt possible.

LÉPINE, R. OGÉ, P. ROCHARD, J. GALLARD, M. ALBERT.

Pendant toute la durée de la guerre, le curé Cantiteau demeura dans sa paroisse ou caché aux environs, et jamais il ne cessa de remplir ses devoirs de pasteur et d'administrateur. La délibération suivante en fait foi. Ce document servira encore à prouver, à l'inverse de ce qui a été soutenu par certains auteurs, que le bourg du Pin a été fort maltraité par les armées soi-disant patriotes, et que l'église et la cure notamment furent en partie détruites à ce moment-là. Le curé put sauver une partie des papiers importants de la paroisse en les cachant de côté et d'autre.

Le deux novembre mil sept cent quatre vingt quatorze, nous les curé, procureurs de fabrique et habitants de la paroisse du pin en Mauge (*sic*), ci-après dénommés et soussignés pour ceux qui sçavent écrire, après l'annonce le vingt six du mois dernier et renouvellée à la messe paroissialle de ce jour — assemblés et réunis dans le lieu le plus commode au gré de tout le monde pour delibérer sur les affaires et interest de notre fabrique et de notre Eglise, avons pris à l'unanimité les deliberations et arrestés suivants, premièrement notre fabrique continuera d'estre régie et administrée par deux procureurs selon l'arrest du parlement de Paris rendu le onze juillet mil

sept cent quatre-vingt-six au sujet des fabriques du diocèse d'Angers. En conséquence pour remplacer Etienne Chesné ci-devant procureur lequel a péri dans les malheurs de la révolution, nous avons nommé Jean Gâtine maréchal de ce bourg qui exercera la ditte charge de procureur conjointement avec Thomas Guilbaut actuellement en exercice de comptable et lui succèdera au premier jour de l'an prochain dans l'exercice de comptable. Secondement nous avons authorisé nos deux procureurs susdits à percevoir les rentes en bled appartenantes à notre fabrique et ce en nature, pour le terme de cette année et en valeur pour le terme de l'année dernière à raison de cinquante sols chaque boisseau de bled seigle. Troisièmement nos susdits procureurs prendront soin de faire couvrir au plus tôt les murs de notre église avec de la thuile pour en procurer la conservation. Quatrièmement ils sont authorisés à acheter ou faire faire des bans à l'usage des enfants du cathéchisme. Cinquièmement ils se concerteront avec M. le curé pour faire ouvrir de son consentement le mur du pressoir du côté de la cour et y placer une croisé qu'il offre de prester pour éclairer l'autel qui sera placé dans le fond dudit pressoir. Sixièmement, ils sont authorisés à faire dans la cuisine de la cure un abrit avec une couverture en paille où M. le curé puisse mettre son bois ou autres effets à couvert et abattront les mûrs de la cuisine à la hauteur nécessaire pour trouver un égout suffisant en fesant porter les chevrons sur le mûr du côté de l'église. Egalement feront à la grange de la cure un abrit ou paravant nécessaire pour n'y etre incommodé de la ventpluie (*sic*) et ensuite de concert avec M. le curé feront les ouvertures nécessaires au mûr qui sépare le pressoir de la grange pour que de celle-ci on puisse entendre la messe et assister au service divin qui se fera dans le pressoir, tant qu'il lui plaira y consentir. Enfin sont authorisés à faire blanchir en chaux le mur du fond du pressoir et les deux côtés des murs paralles [1] environ six ou huit pieds de chaque côté. Presents à l'assemblée et consentants aux deliberations prises :

Suivent vingt et un noms.

[1] (*Sic*) *parallèles.*

La pièce suivante établit à la fois la perte d'une partie des papiers du curé, et l'estime dont il jouissait.

Visé pour valoir timbre
R. 2.

BARRÉ.

Le vingt deux janvier mil sept cent quatre vingt seize, après midy.

Devant nous, Jean Gabory, commissaire particulier de la paroisse du Pin-en-Mauges, nommé et institué notaire, par Monsieur le Commissaire général, s'est présenté maître Jacques Cantiteau, curé de cette paroisse. Lequel nous a déclaré que, dans les malheurs de la Révolution, il a eu le chagrin de perdre ses lettres des saints ordres et autres papiers probatifs de son état de prêtre catholique. D'abord vicaire de Saint Pierre Maulimart et ensuite curé de ce lieu ; que pour y suppléer et dans aucun cas n'être confondu avec les apostats qui durant la persécution ont abymé leur foy et leur caractère, il nous demandait acte de sa présente déclaration affirmant être originaire de la paroisse d'Andrezé en ce diocèse, où il est né le dix-neuf novembre mil sept cent cinquante deux, et avoir été ordonné prêtre à Angers, par monseigneur Jacques Degrace [1] le vingt un septembre mil sept-cent soixante seize, puis exercé les fonctions de vicaire à Saint Pierre Maulimart, jusqu'en janvier mil sept cent quatre vingt cinq. De laquelle déclaration nous lui avons volontiers donné acte sur sa parole. De plus nous certifions à qui il appartiendra, comme chose notoire et dont nous sommes témoins, que le dit sieur Cantiteau curé de cette paroisse depuis le treize janvier mil sept cent quatre vingt cinq n'a fait aucun des serments demandés par les révolutionnaires. qu'il est toujours resté attaché à la foi de l'Eglise et à la vérité catholique, heureux, pour lui-même, d'avoir pu échapper aux recherches particulières que les Republicains du pays ont fait de sa personne. Ses paroissiens ont eu l'avantage, même dans les temps les plus cri-

[1] Jacques de Grasse, évêque d'Angers, 1758-1782.

tiques, de n'être point privés des secours de son ministère, ayant toujours résidé parmi eux, ou à une très petite distance. Fait et passé au bourg du Pin en Mauges jour et an susdit en présence de Jean Gatine maréchal, René Jamain Verger procureur de fabrique, de Louis Rochard boucher, Mathurin Lépine maréchal encien (*sic*) sindic qui ont signé avec nous, ainsi que le declarant.

J. CANTITEAU, *curé du Pin*

René JAMAIN M. LEPINE J. GATINE

Louis ROCHARD

GABORY

Cont[é] à S[t] Laurent le 2 janvier 1796
Reçu dix sols

BARRÉ

J'ai dit plus haut qu'en l'absence de prêtres non constitutionnels, les populations environnantes accouraient en foule assister aux offices célébrés par les prêtres demeurés au Pin-en-Mauges. Mais c'est surtout pour l'administration des sacrements, du baptême principalement, que de toules les paroisses voisines on vient demander leur ministère. De Saint-Quentin-en-Mauges [1], de la Poitevinière [2], de Jallais [3], de la Chapelle-Aubry [4], etc., etc., qui pourtant avaient des curés constitutionnels, les municipalités elles-mêmes les requièrent de procéder à l'administration des sacrements.

Il existe sur les registres de la paroisse du Pin plus de cent actes dressés dans ces conditions, soit antérieurement à la guerre, soit au plus fort de la lutte, au moment où le curé était obligé de se cacher pour éviter la mort Le premier, ainsi dressé, porte la date du 17 novembre 1791, c'est un baptême fait par l'abbé Bellier, vicaire.

Le dix sept novembre mil sept cent quatre vingt onze,

[1] *Yves* LAURENT, vicaire à la Pommeraie, élu curé constitutionnel le 2 octobre 1791.

[2] LEMOINE, d'Épieds, élu curé constitutionnel le 22 mai 1791.

[3] *Louis-François* TESSIER, élu curé constitutionnel en 1791.

[4] HOSSARD, élu curé constitutionnel le 2 octobre 1791.

n'ayant aucun prêtre à la Poitvinière et à la prière de la municipalité de laditte Poitvinière a été par nous soussigné baptisé Charles Jean né de ce jour au bourg de la Poitvinière, fils de Joseph Boussion, tisserand et de Jeanne Clémencean son épouse, ont été parrain Charle Clémenceau ayeul de l'enfant, de la paroisse de Jallais, et marraine Jeanne Boussion sa cousine, de la Poitvinière qui ne signe, le père présent.

Joseph Boussion C. Clémenceau

R. P. Bellier, *vic.*

Le dix février mil sept cent quatre vingt douze, en l'absence de tout prêtre et à la prière de la municipalité de Jallais a été par nous curé soussigné, baptisé Jean né d'hyer, fils de Pierre Jouet bordier au *Cormier de Jallais* et de Jeanne Bâreau son épouse, a été parrain Jean Bâreau oncle et mareinne Jeanne Grégoire tante de l'enfant touts de Jallais, qui ont déclaré ne savoir signer. Le père présent au baptême ci-dessus.

J. Cantiteau, *curé du Pin.*

Le trois avril mil sept cent quatre vingt douze en l'absence de tous prêtres et à la prière de la municipalité de Jallais a été par nous soussigné baptisé Joseph, né de ce jour à la métairie de la Chapronière, paroisse de Jallais, fils de Jean Guinehut métaier à la ditte métairie et de Michelle Brébion son épouse. Ont été parain Jean Guinehut, frère de l'enfant et mareine Jeanne Guinehut sa sœur, de la paroisse de Jallais, qui ne signe, le père présent.

J. Guinehut J. Guinehut

Bellier, *vic.*

Le trois novembre mil sept cent quatre vingt treize par nous curé soussigné a été inhumé au cimetière de ce lieu le corps de messire Blouin décédé d'hyer à la Blouière agé d'en-

viron soixante six ans, époux de demoiselle Jean Angevin et vivant demeurant aux Forges paroisse de Melé [1], ont été pré sent à la sépulture René Joyer sabottier et René Jamain serger, les deux de ce bourg soussignés et plusieurs autres qui ne sçavent signer.

René JAMAIN René JOYER

J. CANTITEAU, *curé du Pin.*

Le vingt quatrième juin mil sept cent quatre vingt quatorze, par nous soussigné curé catholique du Pin en Mauges a été solennellement rebaptisé sous condition Julie née le vingt sept janvier dernier et ondoyée secrettement à la maison, fille de Jean Cathelineau [2] maître masson demeurant au bourg et de Marie Rochard son épouse, a été parain Jean Rochard cousin de l'enfant et mareine Marie Cathelineau sœur dudit enfant tous de cette paroisse, qui ne signent fors la mère présente, qui a signé, le père absent.

Marie ROCHARD,

J. CANTITEAU, *curé catholique du Pin en Mauges.*

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

[1] Melay.
[2] Frère de Jacques Cathelineau.

CHRONIQUE DES FACULTÉS

A la session d'avril, deux élèves de la Faculté des lettres ont subi avec succès les épreuves de la licence : M. Maurice Lair, fils de l'ancien conseiller à la cour d'appel d'Angers, admis par la Faculté de Rennes dans des conditions très satisfaisantes ; le P. Patuel, S. J , classé 2e, sur vingt-quatre candidats, par la Faculté de Bordeaux. Nos félicitations aux deux lauréats.

Tous nos compliments, de même, à un ancien étudiant de la Faculté de Droit.

M. René Lavigne, aide-commissaire de la marine, à Brest, a soutenu, le 12 mai, devant la Faculté de Droit de Caen, ses thèses pour le doctorat ; il a clos par un succès la brillante série de ses examens.

Sa thèse de droit romain est une très bonne étude de la *lex Rhodia*, acceptée par les jurisconsultes romains pour la répartition, entre tous ceux qui en avaient profité, des sacrifices volontaires de marchandises ou d'agrès que les hasards de la mer imposent souvent aux capitaines de navires. L'auteur met en pleine lumière les applications diverses du principe très équitable de cette loi : *commune detrimentum fieri eorum, qui propter amissas res aliorum consecuti sunt ut merces suas salvas haberent.*

En droit français, M. Lavigne, à qui sa fonction même donne une particulière compétence, a étudié les atténuations que la loi elle-même apporte à la responsabilité des propriétaires de navires et des armateurs, à raison des actes du capitaine, *maître après Dieu* de son navire. Il a recherché la mesure dans laquelle, au regard des tiers, les pouvoirs que le capitaine tient de sa charge même peuvent être réglementés pour les intéressés. C'était la première partie de sa tâche.

L'autre moitié de sa thèse est consacrée à la théorie de l'*abandon*, faculté légale exorbitante, mais cependant acceptée par toutes les législations. M. Lavigne admet que les *armateurs* et *propriétaires* puissent, en abandonnant le fret et le navire naufragé, échapper à la responsabilité des faits délictueux ; il ne comprend pas qu'ils se soustraient, de la même manière, à l'obligation d'exécuter les contrats passés par le capitaine. Il soutient, contre le Congrès d'Anvers, que l'assurance doit être comprise dans l'abandon; et il voudrait une disposition particulière pour les grandes compagnies qui se font leur propre assureur.

***

La *Conférence Saint-Louis* a tenu, le jeudi 4 mai, à huit heures du soir, sa séance solennelle.

Pour ma part, je ne manque jamais, sauf le cas de *force majeure,* cette fête de la jeunesse laborieuse : il est si bon de voir des jeunes gens qui travaillent, qui s'assemblent pour s'entretenir des choses de l'esprit et s'exciter mutuellement à l'amour de toutes les grandes causes ! La devise de la Conférence, celle du moins qui brillait sur le programme qu'on nous distribua au commencement de la soirée, est celle-ci : *Labor pro fide et patria.* Comme il n'est pas de devise plus belle ni plus généreuse, j'estime qn'il n'y a guère, non plus, de travail plus agréable et plus fructueux que le leur. Je vis que beaucoup d'autres Angevins partageaient ces sentiments, car la

bibliothèque du palais universitaire, où se tenait la séance, était pleine quand j'arrivai. Mgr Mathieu, assisté de M. l'abbé Grellier, son nouveau vicaire général, avait bien voulu honorer de sa présence cette aimable réunion.

Dans les séances ordinaires, qui ont lieu une fois par semaine, la *Conférence* entend la lecture d'un ou de deux travaux, et discute amicalement les conclusions. Au jour de la séance solennelle, après le rapport du secrétaire, on *produit* deux travaux choisis parmi les plus intéressants de l'année. De plus, pour présider la fête, on invite un « illustre » entre les hommes d'œuvres de la région. Cette année, le président était M. Hoüitte de la Chesnais, un de ces *bons chevaliers errants* qui vont partout, à l'appel de l'Église.

Le jeune président de la Conférence, M. de Raucourt, présenta, en termes très délicats, le salut de bienvenue et les remerciements de ses condisciples au conférencier breton qui avait accepté leur invitation.

On entendit ensuite *le rapport sur les travaux de l'année*. Ceux qui ont l'habitude de faire des comptes rendus savent qu'un résumé de cette nature n'est pas toujours chose facile. M. Charles Douard s'en est tiré tout à son honneur : il a fait passer devant nous, dans un tableau d'ensemble, non chargé ni traînant, simple, leste et agréable, avec une clarté limpide et une variété de bon goût, les devoirs *littéraires, historiques* et *philosophiques*, qui avaient été lus dans les réunions hebdomadaires. Les applaudissements de son auditoire ont montré au rapporteur qu'il nous avait vivement intéressés.

Les applaudissements n'ont pas manqué, non plus, aux deux étudiants qui ont pris la parole après lui. L'un, M. Paul Rozé, nous a fait pénétrer dans un salon du siècle dernier — non le moins distingué de tous, puisque c'est celui où a grandi Mme de Staël — en nous décrivant *les vendredis de Madame Necker;* esquisse littéraire très soignée, où il nous a peint les beaux esprits du XVIIIe siècle, avec leurs qualités et leurs défauts, gravitant autour de la maîtresse de maison, dans son salon et à sa table. L'autre, M. Elhamy Gress, du Caire, dans un travail bien vivant, chaud et coloré comme le ciel de son pays, nous a entretenus de l'*Instruction primaire chez les musulmans*

d'Égypte. Certes, le tableau n'était pas flatteur ; l'instruction primaire, avec le *Coran,* les sept *globes* superposés, etc., pour si peu chère qu'elle soit, n'est pas assez avancée chez les musulmans d'Égypte. Mais, à la fin, le jeune étudiant faisait briller à nos yeux une lueur d'espoir. Sa voix vibrante jetait un appel à la France, qui ne voudra pas, dit-il, malgré les faiblesses passées, abandonner le pays où elle est aimée et où elle a gardé, en dépit de tous, une influence considérable.

Après les disciples, le maître. Je ne vous résumerai pas la charmante allocution de M. René Bazin. Il est d'usage — si je puis prononcer ce mot un peu solennel, à propos de notre jeune *Revue* — que je vous la donne en entier. Il est vrai que M. René Bazin, en me la remettant, m'a dit de choisir. Mais, vraiment, la tâche eût été difficile et trop chanceuse. Vous jugerez vous-mêmes si je pouvais choisir et si je devais vous priver de ces pages aimables et trop courtes.

Vous êtes Malouin, Monsieur [1], d'un pays où la mer, par une rare et splendide exception, confine à la profonde campagne. Entre elles deux, presque aucune transition. Vous avez des champs de blé sur les falaises de Saint-Enogat et de Saint-Lunaire, vous avez des chênes autour de la baie dentelée de Saint-Briac, et vous pouvez voir, de vos fenêtres mêmes, les petites vallées de la Rance, comblées par la verdure des hêtres, tremper des racines d'arbres dans le courant, deux fois le jour changé par la marée.

Cela n'est point indifférent à qui voudrait déterminer le caractère de la race. Dieu, qui élève les choses à la hauteur de causes secondes, a mis dans la mer une vertu d'audace. Il en a mis une différente dans la terre labourable et capable de moisson : la vertu d'observation, de finesse et de bon sens. Tantôt l'une l'emporte, et tantôt l'autre. Vos voisins de droite, les Normands, sont surtout des terriens, malgré la longueur de leurs côtes. Vos voisins de gauche, les Bretons, bien qu'ils cultivent leurs landes partout où il n'y a pas trop de cailloux, sont marins comme la vague, et ne tiennent guère au sol. Les gens de Saint-Malo, vos compatriotes, nés sur un point frontière, où la Bretagne se soude à la grande terre de France, ont l'air d'appartenir aux deux pays ensemble, Bretons pour l'enthousiasme, Normands par la pénétration de l'esprit. Si bien que vos vrais grands hommes, qui

[1] M Hoüitte de la Chesnais, président d'honneur.

sont vos capitaines marins des siècles passés, ont eu la double réputation de soldats braves et d'habiles gens, capables de conseil et de prudence dans le projet, téméraires seulement dans l'exécution.

Aussi, Monsieur, n'ai-je pas été étonné quand j'ai su qu'un des premiers auxiliaires qu'ait trouvés l'Université de l'Ouest, dans la crise qu'elle a traversée, lui était venu des bords de la Rance. Vous avez saisi de suite l'importance d'une liberté que plusieurs n'estimaient pas à son prix, et, l'ayant vue, vous avez aussitôt résolu de défendre la première œuvre née de cette liberté. Vous avez parlé en sa faveur à Rennes, Vitré, Fougères, Laval, et, à chaque fois, je le sais, vous avez fait partager à vos auditeurs la conviction qui vous guidait.

Aujourd'hui, vous voici parmi nous. Vous n'emporterez pas seulement d'ici nos remerciements très vifs, que mon ami de Raucourt vous exprimait tout à l'heure. Quand vous serez de retour chez vous, ou plutôt en quelque point de la France que vous alliez en sortant d'ici, — car vous appartenez à la confrérie des bons chevaliers errants, — vous aurez des réponses nouvelles et des arguments nouveaux à donner.

Vous pourrez dire que vous avez vu une œuvre qui ne veut pas mourir, des étudiants, trop peu nombreux de moitié, mais qui se trouvent heureux ici et ne demandent qu'à demeurer fidèles à leurs maîtres.

Vous direz que la population angevine est sympathique à la grande école qu'elle possède, mais dont elle ne profite pas seule, et qu'elle ne peut, à elle seule; adopter.

Vous direz que le Pape a recommandé instamment aux diocèses de l'Ouest de ne pas abandonner cette œuvre d'enseignement supérieur libre, qui représente tant de sacrifices déjà, tant de services rendus et de si graves intérêts d'avenir. Vous pourrez ajouter que vous avez rencontré ici un nouvel évêque décidé à la soutenir et à la développer, avec l'aide indispensable qu'il attend de ses collègues. En ce moment, ce nouvel évêque arrive de sa première tournée pastorale. Il a subi trop de harangues de maires et de compliments d'enfants de chœur, trop de musique, de cantates, de pétards et de cavalcades ; il a vu descendre du plafond trop de petits pigeons blancs empaillés, tenant une pièce de vers dans leur bec ou une pièce de toile fine, pour que je renouvelle, avant le temps, cette épreuve qui doit recommencer. Mais je puis bien vous confier, Monsieur, qu'il a su conquérir la sympathie de tous; qu'il a gagné, par sa grande charité, la partie de la population qui souffre davantage des

misères humaines, et, par son esprit, celle qui passe, vous savez si c'est vrai, pour être l'humanité heureuse.

Le sort de l'Université d'Angers est donc, pour une grande part, entre les mains des catholiques des diocèses voisins. Elle compte sur des amis comme vous, Monsieur, pour n'être pas déçue dans son espoir. Dites-le. Mais dites aussi que l'affection de tous ceux-ci est acquise aux hommes qui parleront et agiront pour elle. Et ne vous étonnez pas vous-même, si vous sentez désormais la sympathie des jeunes gens, la reconnaissance de beaucoup d'amis connus et inconnus, vous suivre, et se mêler à la conscience du bien que vous aurez fait.

M. Hoüitte de la Chesnais, ainsi mis en cause par le discours du Directeur, se leva à son tour. — J'aurais voulu vous donner cette allocution, toute chaude et vibrante d'éloquence. Mais je n'ai pas pu ou pas su me la procurer ! Elle sera imprimée, je l'espère, dans le compte rendu que publie, chaque année, la Conférence Saint-Louis ; alors, j'y reviendrai avec plaisir. — L'orateur ne fut en reste d'amabilité avec personne: il complimenta délicatement les jeunes gens et leur Directeur. Il salua en Mgr Mathieu le défenseur énergique de l'Université de l'Ouest. Ensuite il nous raconta, non sans *humour*, la campagne qu'il avait menée, à Saint-Malo, à Rennes, à Fougères, à Vitré, à Laval, de concert avec M. l'abbé Bourgain, pour la grande cause de l'enseignement supérieur catholique dans l'Ouest [1]. — Je n'ai pas besoin de dire que le conférencier fut souvent et chaleureusement applaudi.

Le discours de Mgr Mathieu n'était point du programme ; mais tout le monde l'attendait. Cette causerie, pleine de finesse et d'une grâce originale, termina dignement la soirée. Monseigneur félicita gracieusement tous ceux qui avaient pris la parole: M. Hoüitte de la Chesnais, l'apôtre « au zèle qui entraîne, à la grâce qui charme ; » M. René Bazin, qui a le grand bonheur et le talent de se faire goûter « des Académiciens les plus blasés et des jeunes filles les plus innocentes ; » les étudiants, pour leur intéressant rapport et leurs études, dont il loua la

[1] Les Chroniques précédentes en ont rendu compte.

belle ordonnance, en complétant parfois, sur plus d'un point, leurs conclusions. Puis, emporté par les souvenirs qu'avait éveillés en lui la dissertation sur *les Vendredis de Madame Necker*, il nous raconta le voyage qu'il fit à Coppet. Enfin, après avoir démenti les prédictions de certains prophètes de malheur, il nous assura que ses vœux les plus ardents étaient de compléter l'œuvre de son illustre prédécesseur, et il conjura ses auditeurs de soutenir, avec lui, cette Université catholique qui ne pourrait périr, a-t-il dit, *sans une humiliation profonde pour la contrée tout entière*.

La soirée avait duré près de trois heures. Mais personne ne l'avait trouvée trop longue. Les assistants, charmés de ce qu'ils avaient vu et entendu, se donnaient rendez-vous pour l'année prochaine.

***

L'*Association des anciens étudiants des Facultés Catholiques de l'Ouest* s'est réunie à la date habituelle, le lundi de la Pentecôte. Je ne vous en dirai rien de plus, ne voulant pas marcher sur les terres d'autrui. M. Jac, notre secrétaire général, vous en fera, ici même, le compte rendu. Son travail — c'est désormais chose acquise et définitive — vous sera donné dans le numéro d'*août*. Veuillez donc avoir la patience de l'attendre.

***

Vous avez appris, par les journaux, la mort du regretté M. Alfred Mame, ainsi que les belles et touchantes funérailles que lui a faites la ville de Tours. Comme l'a dit S. É. le cardi-

nal Meignan, *les obsèques offraient un caractère de grandeur antique, de regrets populaires et de douleurs privées, que n'ont point les convois autour desquels tout Paris semble se donner rendez-vous* [1].

D'autres ont loué le chrétien fervent, qui a été, pendant une vie très longue — rappelez-vous que, quelques mois avant sa mort, il avait fêté ses noces de diamant — le modèle de ses concitoyens, à Angers et à Tours; l'économiste qui résolut par la charité, ce qui est certainement la meilleure façon de la résoudre, la question sociale. « Religion, travail et charité : voilà M. Mame tout entier, voilà l'avenir social et chrétien! [2] » Je veux seulement rappeler ici qu'il fut l'*insigne bienfaiteur* des Facultés catholiques de l'Ouest, l'ami dévoué qui, dès la première heure, leur apporta son généreux concours, et qui, chaque année, leur envoya une princière aumône. Son nom, qui est le nom d'un excellent travailleur et d'un grand homme de bien, mérite d'être gravé en lettres d'or, à côté des *fondateurs* de notre Université catholique. — Que le Dieu du ciel lui rende au centuple, là-haut, tout le bien qu'il nous a fait!

Et voici que, dans cette maison déjà si affligée, la mort a frappé un second coup douloureux : quelques jours après son beau-père, M^me^ Paul Mame partait pour le ciel! Nous envoyons à cette famille, si cruellement éprouvée, l'hommage de nos respectueuses condoléances.

***

Les professeurs de nos Facultés et leurs anciens élèves alimentent toujours ma chronique. J'ai grand plaisir, chaque

[1] Discours prononcé aux funérailles de M. Alfred Mame, le 15 avril 1893. Tours, imp. Mame.

[2] Discours de S. É. le cardinal Meignan, p. 8.

fois, à vous signaler leurs récents travaux. Voici la liste de ceux que je connais :

ESSAI SUR LES LICHENS DE L'ANJOU. — PREMIÈRE SÉRIE : LES PHYCO-LICHENS [1]. — Sous ce titre, M. l'abbé Hy vient de donner un premier travail descriptif sur les plantes cryptogames de la région, qui ont été le principal objectif des herborisations de la Faculté des sciences, depuis son origine. — « L'étude des plantes inférieures, dit-il, aura pour résultat, Dieu aidant, d'établir un inventaire des richesses végétales de la région laissées jusqu'ici dans l'oubli. Il est incontestable que la flore angevine est aujourd'hui l'une des mieux connues, grâce aux recherches poursuivies depuis plus d'un siècle par des botanistes nombreux, zélés, et dont plusieurs ont laissé un nom dans la science. Toutefois, l'attention s'est fixée d'abord, et naturellement, sur les grandes espèces à fleurs : à l'époque où cette étude, attrayante et facile, était qualifiée d'aimable, elle excita, même chez nous, un enthousiasme dont on se souvient encore..... [2]. » Mais les plantes cryptogames n'ont pas toutes été étudiées avec le même soin.

Les pages préliminaires de l'Essai, érudites et intéressantes, renferment l'indication des recherches anciennement publiées sur le même sujet, la discussion des théories actuelles et la justification des méthodes adoptées. L'auteur y insiste sur l'étroite relation qui unit l'étude des Lichens et la minéralogie dans un pays, comme l'Anjou notamment, où la richesse de la flore lichénique vient de la variété des roches.

La seule partie traitée est relative aux Lichens gélatineux, ou *Phyco-Lichens*, famille encore peu connue, qui, mieux que toute autre peut-être, montre, dans ces plantes, le fruit d'une union intime et indissoluble entre un champignon et une algue aérienne.

Sur quarante-deux espèces énumérées, *six* sont nouvelles : *Collema microgonimum ; Leptogium andegavense; Lepto-*

[1] Brochure in-8° de 36 pages, extraite des Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (1893). Angers, Lachèse et Cie, imprimeurs-libraires.

[2] *Essai*, p 1.

gium bellopratense; Leptogium nemorale; Psorotichia rufescens; Psorotichia geophila. — Plusieurs autres n'étaient connues jusqu'ici que sur le Plateau central ou dans la région méditerranéenne.

DESCRIPTION GÉOLOGIQUE DES ENVIRONS D'ANGERS [1]. — Dans ma dernière chronique, je vous annonçais ce travail, qui a paru dans le courant du mois de mai.

Comme l'indique le titre, l'auteur, M. l'abbé Rondeau, s'est proposé de décrire en détail le sol des environs d'Angers, en s'attachant surtout aux assises siluriennes et dévoniennes qui y sont presque exclusivement représentées.

Plusieurs savants — parmi les plus récents, il convient de citer MM. Millet de la Turtaudière, le Dr Farge, l'ingénieur Davy, Œhlert, vice-président de la Société géologique de France — ont déjà publié des travaux fort intéressants sur différentes assises du sol angevin. Mais H. Hermite, le regretté professeur de notre Faculté des sciences, est vraiment le premier qui ait réussi à débrouiller le chaos de nos terrains anciens. C'est lui qui a donné la série la plus complète des assises dont ils se composent; lui, qui a reconnu les principaux plissements qu'ils ont subis; lui enfin qui, malgré certaines affirmations contestables, a tracé les grandes lignes géologiques des environs d'Angers.

Restait à faire l'application de ces principes et à compléter la description ébauchée par le maître. M. l'abbé Rondeau a essayé de le faire, non sans succès.

Pour arriver à ce but, il lui a fallu relever, roche par roche, toutes les assises de nos terrains, à dix ou douze kilomètres aux environs d'Angers, avec leur inclinaison, leur direction, leur faune et leurs richesses minérales. S'inspirant, en outre, des conclusions de H. Hermite et des renseignements fournis par la belle feuille géologique d'Ancenis (de MM. Edouard et Louis Bureau), il a consigné le résultat de ses recherches en deux coupes géologiques, tirées, dans le voisinage de la Maine,

[1] Volume in-8 de 130 pages environ, avec plusieurs coupes géologiques et une carte au 1/40,000. — Prix : 3 fr. 50 Librairie Lachèse et Cie.

perpendiculairement à la direction des assises dont elles représentent les allures et les divers plissements. A ces coupes géologiques, il a joint une carte géologique très complète, qui reproduit ces mêmes assises en plan horizontal, telles qu'elles apparaîtraient si l'on pouvait enlever la couche superficielle de graviers ou de terre végétale qui la recouvre. Cette carte, autographiée, est intéressante à étudier; elle a, du reste, fort bon air. C'est justice de féliciter, en même temps que l'auteur, MM. Lachèse et leurs ouvriers.

A peine est-il besoin de faire ressortir la difficulté d'un pareil travail, compliqué encore par l'insuffisance des *affleurements* et par la réduction des *plis*, dont l'érosion a fait disparaître la crête. On ne sera donc pas surpris que l'auteur ait consacré plusieurs années à recueillir les matériaux de son livre et que, dans un ouvrage de cette importance, certains détails restent encore problématiques.

MADAME CORENTINE. — Je vous ai déjà parlé de ce gracieux roman, dû à la plume féconde de M. René Bazin. Publié par le *Correspondant,* il a paru en volume, dans les premiers jours d'avril. Cinq ou six éditions ont été rapidement enlevées. Lisez-le, vous verrez que je ne vous ai pas trompés, quand je vous en ai relevé les rares mérites.

J'ai à vous signaler, aujourd'hui, de nouvelles études, du même auteur. Elles paraissent dans un journal de Paris, sous ce titre : EN PROVINCE. J'en ai savouré quelques-unes, délicates et gracieuses, comme toutes les productions de M. René Bazin. En voici les titres : *Les deux Printemps; Le vieux quartier ; Les ambulants de la campagne ; Bords de la Loire*..... Descriptions très fraîches, auxquelles sont mêlées, çà et là, de touchantes histoires. J'ai choisi pour vous, dans la première de ces études, la page suivante :

« ..... Il y a donc des villes. Mais, Dieu merci, il y a aussi la campagne, la vraie, la seule qui mérite ce nom, celle des guérets, des bois, des montagnes, la campagne reposante et pleine de rêve. Celle-là, je sens que j'en parlerai avec prédilection. Je ne l'habite pas, mais j'y passe aussi souvent que je

puis. Je l'ai connue tout enfant, à l'âge où les petits, qui seront toucheurs de bœufs, commencent à prendre l'aiguillon, portent la soupe aux hommes qui fauchent, et reviennent si fiers, le soir, dans le silence des brumes tombantes, à califourchon sur la vieille jument blanche qui a l'air de les bercer. Et je crois que ceux qui ne l'ont pas vue avec leurs yeux de dix ou de quinze ans ne l'aimeront jamais de cet amour-là. Elle veut des âmes tout à elle, des âmes fraîches, parce qu'elle est fraîche, des âmes jeunes, parce qu'elle est l'éternelle jeunesse. Après cela, nous changeons; elle demeure. Mais quelque chose nous reste : un souvenir, une faculté d'émotion; et l'harmonie se retrouve, au premier rappel du passé, pour un lointain de futaie bleue, pour une branche de pommier fleuri, pour un jardin de banlieue avec trois brins de lilas et un vieux peuplier. N'est-ce pas, Corot, n'est-ce pas, Rousseau, et vous les autres, ceux d'aujourd'hui, n'est-ce pas que vous avez été lâchés en casquettes et en blouses d'écoliers, à travers les prés; que vous avez déniché des nids, dormi dans le foin nouveau, passé des heures à plat ventre sous le soleil, quand toute la terre crie de chaleur, et longé, le soir, ravis et saisis de peur, le bord des étangs d'où se lèvent des formes vagues; et que c'est de là, de ces moments où vous pensiez à peine, où vous vous abandonniez, sans savoir, à tous les souffles de la campagne, qu'est venue votre vocation d'artiste, et la passion de votre vie, et toute sa joie?... »

Ces études seront réunies en volume dans quelques mois. Je vous le rappellerai en temps opportun.

Les Engrais chimiques et le Chanvre [1]. — Cette nouvelle brochure de M. Nicolle, professeur d'agriculture aux Facultés catholiques et directeur du syndicat agricole d'Anjou, étudie pratiquement les engrais qui sont nécessaires au chanvre; elle montre aussi que les expériences sont tout à fait d'accord avec les principes qu'elle expose et discute. Dans une année où le fumier manque, elle sera fort utile aux cultivateurs de chanvre.

M. Nicolle est un excellent travailleur, toujours à l'ouvrage.

[1] Prix : 0 fr. 40.

Dans les premiers jours de juin, paraîtra la deuxième édition de son premier travail : LES ASSOLEMENTS ET LES SYSTÈMES DE CULTURE.

LES LUTTES DE LA VIE CHRÉTIENNE [1]. — Tel est le titre d'un sermon que M. l'abbé Gouraud, supérieur de l'Externat des Enfants-Nantais, vient d'éditer. Ce sermon a été prêché à l'occasion de la retraite pascale des jeunes gens, le 29 mars 1893. M. le Supérieur l'offre à ses auditeurs et à ses élèves comme un *mémorial* des jours de retraite. « La lutte, leur disait-il, est la condition de l'homme ici-bas. Personne n'a osé le contester, depuis le paganisme antique qui symbolisait cette nécessité de la lutte dans le héros fabuleux condamné à rouler éternellement son immense rocher, jusqu'à la philosophie moderne qui, avec plus ou moins de sagesse, voit dans tous les êtres autant de soldats obligés de combattre pour assurer leur propre existence... » Puisque nous sommes perpétuellement en guerre, quels sont nos ennemis et quelles sont nos armes? C'est la division de ce discours, qui abonde en paroles élevées et graves, en conseils excellents, pratiques et pleins de finesse. Il se termine par cette exhortation : « ... La lutte n'est pas finie, elle va recommencer pour vous. N'en soyez pas effrayés; ranimez votre courage, rappelez-vous le mot d'Augusta à son fils Symphorien se rendant au martyre : « Allons, mon fils, le cœur en haut et regardons le ciel. » Allez, vous aussi, Messieurs, le cœur en haut. Dieu vous voit et vous assiste : regardez le ciel, en vous disant que, si *la vie de l'homme sur la terre est un combat,* c'est, comme l'a chanté un de nos poètes,

... Un combat dont la palme est aux cieux. »

VIE DU CARDINAL PITRA [2]. — Vous connaissez l'œuvre de dom F. Cabrol. Je n'en recommencerai point l'éloge. Mais je tenais à vous dire que l'auteur avait offert son livre à

[1] Nantes, imprimerie Bourgeois.
[2] Paris, Victor Retaux et fils, libraires-éditeurs (1893).

S. S. Léon XIII, et qu'il en a reçu un bref des plus élogieux. Le voici, avec la traduction qui en a été faite par l'*Univers* :

Rome, le 4 avril 1893.

Révérend Père, aussi certaines que nombreuses sont les preuves que le Souverain Pontife régnant a donné de sa paternelle prédilection pour l'ordre bénédictin, et aussi de son désir de voir rayonner de son antique splendeur cet ordre qui a si bien mérité de l'Église et de la science. C'est pourquoi elle ne pouvait être que très agréable à Sa Sainteté, l'histoire que Votre Paternité, à l'instigation de ses supérieurs, a composée du regretté cardinal Pitra, fils de saint Benoît, qui s'est distingué par ses vertus monastiques autant que par des publications utiles à la religion. Votre Paternité a rendu à l'ordre bénédictin en général, et spécialement à la famille religieuse de Solesmes, à laquelle appartenait le cardinal Pitra, un signalé service, en illustrant sa mémoire, sa vie et ses œuvres.

Le Saint-Père, se souvenant de la dévotion antique et éclairée de la famille de Solesmes envers le Saint-Siège, a accordé de tout cœur, à cette famille et à vous, la bénédiction demandée. Dans l'assurance que cette bénédiction vous servira d'encouragement dans les études, et heureux d'en faire part à Votre Paternité, je profite de cette occasion pour lui attester les sentiments de l'estime distinguée avec laquelle je me dis,

de Votre Paternité,

le très affectionné dans le Seigneur,

MARIO, cardinal MOCENNI.

***

Le vendredi 14 avril, le *Comité des Dames Patronnesses* (d'Angers), dirigé par M. l'abbé Ch. Litter, se réunissait dans la salle du Patronage de la paroisse Saint-Joseph, sous la présidence de Mgr Mathieu. Le zèle du Comité, ainsi que les

exhortations de Mgr Mathieu et de Mgr Maricourt, recteur des Facultés catholiques, ont produit leurs fruits. Voici la liste des souscriptions qui ont été recueillies. — Je joins à cette liste, en tête, les noms des souscripteurs qui avaient été oubliés dans le précédent numéro. Ceux qui ont été oubliés voudront bien, en agréant nos excuses, nous pardonner cette omission.

DIOCÈSE D'ANGERS

Première Liste (Additions)

N.-B. — Sous ce titre figurent les noms omis dans la première liste, et les adhésions obtenues par le Comité central dans les diocèses non rattachés à l'Université.

BIENFAITEURS

MM. Lefèbure, Paris	500 fr.
Comte Edg de Broc	100
Mme Vacher, Soizé, Eure-et-Loir	100
M. le comte A. de Rougé	100

ASSOCIÉS

	fr.		fr.
MM. Gastineau, curé d'Avrillé	20	MM. Fairé Joseph, avocat, 43, rue Pocquet-de-Livonnière	20
Germain et Grassin, imprimeurs-libraires	20	de la Garenne, capitaine-instructeur, Saint-Cyr	20
Sémery, avocat	20	Jammet, avoué, Perpignan	10
Urseau, pro-secrétaire de l'Évêché	20	E. Levesque, professeur au Grand-Séminaire, Paris	20
Uzureau, professeur à l'École St-Aubin	20	Comte de Lapparent, Issoudun	20
Jacques Barthélémy, Rouen	20	Lavigne, aide-commissaire de la marine, Brest	20
Belin, ancien magistrat, Paris	20	Testard de Marans, avocat, Paris	10
Dubreil, ancien secrétaire des Facultés, villa Nazareth, Lourdes	20	Pagnon, avocat, Toulouse	10
Ch. de Dieuleveult, avocat, Tréguier	10	Comte Guy de Polignac	20
		Tissié, avocat, Vergt, Dordogne	10

(Les souscriptions de 10 fr. sont celles des membres de l'Association des anciens étudiants).

Deuxième Liste

DAMES PATRONNESSES

Présidente : Mme (générale) de La Moricière.
Secrétaire : Mme la vicomtesse de Cumont.
Membres : Mmes la vicomtesse de Bernard, H. Blanchet, Guillaume Bodinier, vicomtesse de Bourqueney, de Clavières, Guillaume Godard, André Joûbert, marquise de Kergos, Mlle Logerais, Merlet, de Monchy, E. Pavie, L. L, de La Pommeraye, Robert-Bailly, Rozé, comtesse R. de Terves, comtesse H. de Villoutreys.

BIENFAITEURS

	fr.		fr.
MM. Jacques de Dampierre, le Louroux-Béconnais.....	100	Mmes Comtesse de Maillé, La Jumellière	100
Mme Delhomel, Bécon.....	100	de La Pommeraye, Angers.	100
Comtesse de Grammont, La Jumellière..	100	Comtesse du Parc, Angers.	100
de La Moricière, le Louroux-Béconnais..... ..	100	M. le duc de Plaisance	100
Vicomtesse de M..... ..	100	Mmes Trouillet, Angers.....	100
		Comtesse de Terves, Angers	100

ASSOCIÉS

	fr.		fr.
Mmes Vicomtesse d'Anthenaise .	20	Mmes Vicomtesse de Cumont, Angers	20
Béconnais. Angers.....	20	Baronne de Cholet, Le Lion-d'Angers.....	50
Bureau du Colombier, Angers..... ..	20	Comtesse de Clermont-Tonnerre, Lunéville.....	20
Bordeaux-Montrieux, Angers.	20	Veuve Coutret.....	20
Bourcier Camille, Angers..	20	MM. Costa, Angers.....	20
Vicomtesse de Bourqueney, Angers.....	20	Douard, Angers.....	20
Vicomtesse de Beaurepos, Angers.....	20	Dussouchay, architecte....	20
Boutrais	20	Mlle du Doré, Saint-Crespin....	20
Mlle de Beaurepos, Angers.....	20	Mmes Desmé de l'Isle, Angers..	20
M. J. de la Boissière, Angers..	20	Duquesne, Angers.....	20
Mme A. de Bernard, Angers ..	20	Marquise de l'Esperonnière, Candé.....	20
Comtesse de Charnacé.....	20	D'Espinay.....	20
R. de Crochard, Mazé.....	20	M. Ferrand, Beaufort-en-Vallée.	20
Vicomtesse E. de Contades, Angers.....	20	Mme la comtesse de Ferrières, Durtal..	20

	fr.
Mme Frenzer, Angers	20
James de la Ferandière, Angers	20
MM. Godineau, chanoine, Angers	20
Genest-Launay, Angers	20
Guittet, curé, Beaufort	20
Mme Garreau, Angers	20
De la Garenne	20
MM. Raymond Garreau, Angers	20
E. Garban, Angers	20
Gardereau, Angers	20
Griffaton, avoué à la Cour, Angers	20
Guët, Angers	20
Mme la comtesse de Gaillon, Angers	20
M. Gouin, sénateur	50
Mme Laigre, Angers	20
Lafourcade, Angers	20
Lelong, Angers	20
M. L. Lebreton, Angers	20
MM. et Mlle Lebreton, Angers	20
Massonneau, curé, Longué	20
de Mieulle, La Membrolle	20
Mme Merlet, Angers	20
M. Mellet, vétérinaire, Angers	20
Mme Moutet, Angers	20
du Mas, Angers	20
de Monchy, Angers	20
De Montjou	20
Mme Vicomtesse de la Morinière, Angers	20
MM. Jean et Henry Pavie, Angers	20
Mlle P..., Angers	20
MM. Xavier de la Perraudière, Angers	20
Joseph de la Perraudière, Angers	20
Mlle Pasqueraye, Angers	20
MM. Quartier, expert, Angers	20
Rogeron, notaire, Beaufort	20
de Robineau, Angers	20
Mme Rondeau, Angers	20
Marquise de Rosambo, Angers	20
Marquise de Richeteau, Angers	20
M. Renard, notaire, Blaison	20
Mme A. Retailleau, Angers	20
Mme la comtesse de la Selle, Angers	20
M. le Dr Fernand Suarez, Angers	20
Mme de Saint-Chamont	20
M. le marquis de Talhouet	20
Mme Thoré, Angers	20
Henry de Vauguion	20
Vexiau, Angers	20
de Vernouillet, Candé	20

Outre les adhésions de bienfaiteurs et d'associés, les Comités d'Angers ont reçu de diverses personnes des offrandes, dont plusieurs seront probablement renouvelées. — Nous donnons la liste de ces amis de l'Université.

	fr.
Mme la comtesse d'Outremont, Tours	100
Mlle Defert, Tours	100
Diverses personnes, par Mlle Leduc, Tours	80
MM. Barthélemy père, Rouen	10
André, Angers	100
Fournier, Marseille	100
Mme la baronne Tserclaës de Wommersen, Belgique	100
Anonyme	100
Anonyme de Lille	1000
Diverses personnes de Rennes, par Mme Demolon	25
MM. Bazin, ancien conseiller à la Cour,	20
Aubrié du Rhein	20
Hédelin, Angers	100
R. P. Léon, supérieur du collège de Redon	100
Diverses personnes d'Angers, par M. Litter	240
M. l'abbé Soyer, St-Lambert-du-Lattay	100

Je vous avais promis autre chose. Mais *promettre est un et tenir est un autre.* J'avais espéré pouvoir vous donner la liste complète des adhérents du diocèse de Laval. Il paraît que la souscription n'est pas encore close : tant mieux! Ce sera donc pour la prochaine fois. Aujourd'hui, je me contenterai de vous transcrire la note suivante, que j'ai recueillie dans la *Semaine Religieuse* du diocèse. M. l'abbé Lemaître, vicaire général, y remercie les fidèles généreux qui ont répondu à l'appel du Comité :

La *Semaine Religieuse* de Laval a publié, il y a quelques mois, les listes des souscriptions recueillies par les Comités de Laval et de Mayenne pour les Facultés catholiques d'Angers. Les résultats obtenus attestent que, dans ces deux arrondissements, l'appel en faveur de cette œuvre capitale a été entendu et chrétiennement compris. — Des désirs, que nous nous faisons un devoir de respecter, nous interdisent de publier le détail des souscriptions de l'arrondissement de Château-Gontier. Il suffira de dire que le Comité, constitué sous la présidence de Mᵉ Gustave de Beaumont, a réalisé la somme magnifique de 2,600 fr.

Merci, au nom de l'Œuvre, à tous les souscripteurs du diocèse de Laval. Leur dévouement et leur générosité permettent de concevoir pour l'avenir de précieuses espérances.

F. LEMAITRE,

Vicaire général, président du Comité de Laval.

Vous savez peut-être aussi que M. Lucas, professeur à la Faculté de droit, a fait, au Mans, il y a quelques jours, devant une nombreuse assemblée, une fort belle conférence sur l'enseignement supérieur libre. On attend les plus heureux effets de cette brillante réunion.

***

Je tiens à réparer une erreur et à faire mes excuses à qui de droit. Par suite d'un malentendu entre mes éditeurs et moi,

les *bienfaiteurs* et les associés, dont les noms ont été publiés dans le numéro précédent, n'ont reçu, au lieu de la Chronique qui leur était destinée, que la simple liste des adhérents. Ils voudront bien nous pardonner cette erreur involontaire. Aujourd'hui, et jusqu'à nouvel ordre, la *Chronique* de notre Revue leur sera envoyée, comme il est écrit dans les *statuts* de l'Association. — Et puisqu'ils ne les ont pas lues, je leur transcris ces lignes qui étaient à leur adresse :

« Faut-il remercier nos généreux bienfaiteurs? Hélas! nous sommes impuissants à leur témoigner toute la reconnaissance qu'ils méritent. Que Dieu lui-même les bénisse pour leur aimable concours! J'aime mieux les féliciter d'avoir compris la nécessité de notre œuvre, et leur dire, avec le Psalmiste : *Beatus qui intelligit.* »

***

L'autre jour, on m'a mis sous les yeux une page de Mgr Bourret, évêque de Rodez [1]. Dans une communication à son clergé, où il expose le résultat des examens de 1892 et les grades obtenus par les jeunes gens, il donne des conseils que sa science et sa haute expérience recommandent à l'attention des catholiques. J'en extrais le passage que voici :

« ... Nous terminons par une remarque qui n'aura rien de blessant pour personne, et que notre âge, comme notre ancienneté dans l'épiscopat, nous fera pardonner. S'il faut que nos jeunes gens étudient, il faut encore que tous ceux qui ont reçu de Dieu et des devoirs de leur charge la noble mission d'enseigner ne s'endorment pas sur des pratiques et des formes d'enseignement qui ont pu suffire dans les premiers temps de ce siècle, mais qui, aujourd'hui, seraient insuffisantes devant les nouveaux besoins de la société et la tournure particulière des attaques auxquelles la religion est en butte. Évêques, prêtres, supérieurs, professeurs, chrétiens soucieux de l'honneur de l'Église, nous devons tous redoubler de zèle pour relever les études sacrées,

[1] *L'Univers*, 13 mars 1893.

et fournir à la polémique, qui se dispute sous nos yeux la royauté des cœurs et des intelligences, des armes utiles pour ce suprême combat. Ce serait une contradiction manifeste de voir que, pendant qu'on recommande l'étude avec insistance, les recommandants de ce grand devoir ne fissent pas suffisamment effort pour entrer eux-mêmes dans le mouvement qu'ils conseillent. Ne serait-ce pas une regrettable bizarrerie et un défaut de logique dans ses propres actes, que de pousser, par exemple, aux études supérieures dans les Universités catholiques l'élite des jeunes gens de nos collèges et de nos séminaires, et puis de se montrer tièdes pour recruter, soutenir et alimenter ces établissements fondés à si hauts frais et sur lesquels on avait placé tant d'espérances? Ce serait défaire d'une main ce qu'on cherche à bâtir de l'autre, planter l'arbre et en même temps l'arracher.

« Ces anomalies nous seraient à bon droit reprochées. Il faut donc que tous les bons esprits, les hommes recommandables par leur position, leur caractère, leur situation hiérarchique ou doctrinale, s'efforcent de concilier les principes avec la pratique. Qu'ils ne s'arrêtent pas à mi-chemin : que leur bonne volonté, comme leurs exhortations théoriques sur la nécessité de l'étude, ne viennent pas échouer devant une foule de raisons d'ordre secondaire, des gênes momentanées, des impossibilités relatives, le désir de ne pas décapiter un cours ou de ne pas se priver d'un service utile; qu'ils ne reculent pas devant des dérangements d'habitude, des obligations de porter ailleurs les ressources, etc. Ce sont là des choses à considérer, sans doute, mais qui doivent néanmoins céder devant la thèse générale et la nécessité première de donner un clergé instruit à l'Église... »

Je vous livre ces graves paroles, en vous priant de les méditer.

***

J'allais porter ces pages à l'impression, quand une nouvelle douloureuse nous est venue de Rennes : Mgr Gonindard, qui arrivait de Rome il y a quelques jours à peine, a été frappé par la mort, subitement! Cette mort est, certainement, un deuil cruel pour les fidèles et pour le clergé du diocèse de Rennes,

les *bienfaiteurs* et les associés, dont les nor .e et par ses
dans le numéro précédent, n'ont reçu, au l' ; la confiance
qui leur était destinée, que la simple l' st ont ressenti
voudront bien nous pardonner cette s voient dispa-
jourd'hui, et jusqu'à nouvel ordr ami et un dévoué
Revue leur sera envoyée, comme aux prêtres et aux
de l'Association. — Et puisqu'il tombe, hélas! si tôt ou-
transcris ces lignes qui étaien comme ensevelies, l'hom-

« Faut-il remercier nos g ance et de leurs regrets. —
sommes impuissants à leu promptement. au commence-
qu'ils méritent. Que D' ait fait de si beaux projets! Ainsi
aimable concours! J'ai dispose. Il faut se soumettre à ses
la nécessité de notre elque dures que paraissent les épreuves,
Beatus qui intelli désespérer : car Dieu n'abandonne jamais
quoniam diligentibus Deum omnia coope-

Le Directeur,

A. C.

L'au
ret, *
où
p

...RS ET LIVRES

A PROPOS DE LA « QUESTION BIBLIQUE »[1]

N. B. — J'avais demandé à l'un de mes amis, professeur d'Écriture Sainte, ce qu'il pensait de la *Question Biblique,* qui agite si fort les esprits depuis quelques mois. Il m'a répondu par la lettre suivante. Pris par ses nombreuses occupations, il n'a pas traité la question tout entière. Une autre lettre suivra, dans un prochain numéro. En mon nom, et au nom de tous nos lecteurs, j'envoie au savant professeur les plus affectueux remerciements. (A. C.)

La Genèse et les Mythes Chaldéens

Mon cher ami,

Vous me demandez ma pensée sur la question à l'ordre du jour, « la question biblique, » et, en particulier, sur le fait des analogies étonnantes que les premiers chapitres de la Genèse présentent avec les mythes chaldéens. Commençons, si vous le voulez bien, par cette

[1] Article de Mgr d'Hulst, dans le *Correspondant.*

objection nouvelle, faite à la conception traditionnelle de l'inspiration biblique.

« La vraie difficulté commence quand on se trouve en présence de récits relatifs aux époques primitives : l'histoire de la chute, les mariages des enfants de Dieu avec les enfants des hommes, le déluge, les généalogies précises des patriarches, les fragments chronologiques..... S'il ne s'y rencontrait aucune difficulté intrinsèque..... si surtout on n'y découvrait pas des *analogies surprenantes, j'allais dire troublantes, avec des documents empruntés à la mythologie des anciens peuples de l'Orient*, il n'y aurait aucune raison de les mettre à part ni de poser à leur occasion une question qu'on ne pose pas au sujet d'autres récits contenus dans la Bible. » (*La question biblique*, p. 32.)

Il est certain que les légendes chaldéennes offrent des ressemblances frappantes avec le récit sacré, ressemblances qui ont été mises en lumière par M. Vigouroux dans *la Bible et les découvertes modernes* (t. I. Cf. dans la *Revue des Religions : Une Épopée Babylonienne* par Sauveplane, et les *Mythes chaldéens de la Création et du Déluge*, par A. Loisy.) Sur la création et sur le déluge notamment, les deux récits sont étroitement apparentés : ils se rencontrent jusque dans de minimes détails. Mais si, pris du côté matériel, les traits de famille sont indéniables, l'esprit qui les anime est tout différent. D'une part, c'est un polythéisme exubérant ; de l'autre, un sévère monothéisme. A cet égard, un abîme sépare les deux récits.

Une telle ressemblance avec des légendes et des mythes ne va-t-elle pas compromettre l'inspiration des Livres Saints ?

Comment expliquer de telles analogies ?

Trois hypothèses présentent une solution : 1° Nous avons, de part et d'autre, une légende : ce sont deux récits provenant d'une même source mythique. Mais il n'y a rien là qui anéantisse l'inspiration divine bien comprise.

2° La Bible a emprunté à la légende babylonienne, en l'épurant sous l'action inspiratrice.

3° La légende chaldéenne a reçu ce qu'elle a de commun et de vrai de la tradition patriarcale. — Évidemment ce n'est pas à la Bible, *à la Genèse*, que la légende a emprunté, car les documents qui la renferment sont beaucoup plus anciens que Moïse et même qu'Abraham. Aussi s'agit-il de la tradition patriarcale antérieure à la Bible, et conservée par une providence spéciale.

Voici l'exposé rapide et la valeur de chacune de ces hypothèses. — 1° Il est clair que le poème *sur la création* ou plutôt *la formation du monde*, et la légende de Gilgamès, épopée merveilleuse dont le déluge

est un épisode, ne sont pas de l'histoire ; la condition de leur composition tardive relativement aux faits, la couleur de la narration, forcent la critique à n'y voir qu'une œuvre d'imagination. Des faits, aussi circonstanciés que ceux qu'ils rapportent, laissés à eux-mêmes selon les lois ordinaires de la tradition orale, n'auraient pu se conserver intacts. Puis, dans cette terre de Chaldée, la terre de la légende, les quelques traits de la tradition primitive qui ont pénétré dans les récits, se sont tellement mêlés à la fiction et développés sous des formes poétiques qu'il est impossible de les dégager. Nous n'aurions pas les récits de la Genèse, analogues en plusieurs points, que personne n'accorderait à ces poèmes chaldéens plus de valeur qu'aux légendes des autres races. Toutes ces légendes, il est vrai, présentent certains traits généraux communs ; et, ces traits de ressemblance, chez des races si diverses, ne peuvent s'expliquer que par des faits dont toutes ont conservé quelques traces. Mais l'*existence* de ces faits admise — un état primitif de bonheur, une chute, un déluge, — on ne peut guère ajouter foi à la manière si différente dont chaque race en apprécie la nature, en raconte les circonstances.

La famille d'Abraham, en quittant la Chaldée, a emporté les traditions de ce pays sous la forme qu'elles revêtaient à Ur. Les longues pérégrinations en Mésopotamie, en Chanaan, en Égypte, n'ont pas été sans les modifier peu à peu jusqu'à ce qu'elles aient pris la forme qu'elles offrent dans les textes bibliques. Provenant d'une source légendaire et transformés avec le temps, les récits des dix premiers chapitres de la Genèse ne peuvent donc être regardés comme historiques.

Mais comment concilier cette assertion avec le dogme de l'inspiration des Livres Saints ? Ici les partisans de cette première hypothèse n'apportent pas la même explication. Pour les uns, l'inspiration ne s'étend qu'à ce qui touche à la foi et aux mœurs, c'est-à-dire aux enseignements surnaturels ; le reste n'est qu'humain et faillible. Ou bien, en admettant que tout soit inspiré, l'inspiration porterait « sur des récits d'origine humaine sans en garantir l'absolue véracité, mais en y introduisant des vérités dogmatiques ou morales. » (*La Question Biblique*, p. 35.) Qu'on limite l'étendue de l'inspiration, ou qu'on en restreigne l'influence préservatrice, on admet des erreurs dans le Livre divin. C'est aller contre la conception traditionnelle de l'inspiration biblique ; il est certain que la tradition catholique a toujours admis l'inerrance des Livres inspirés, et cette question est certes du domaine de sa compétence. On l'a montré dans plusieurs articles récents ; il est inutile d'y revenir.

Selon d'autres exégètes, partisans également du caractère mythique de ces premières pages de la Bible, il n'y a pas là, à proprement parler, d'erreur. Car il ne s'agit pas d'un récit historique ; l'écrivain inspiré n'a pas la prétention de le donner pour tel ; il veut simplement se servir de ces légendes pour exprimer de hautes vérités dogmatiques et morales. Pour lui et pour l'esprit qui guide sa plume, ce sont des paraboles, des symboles, éminemment propres à toucher l'imagination populaire et à faire pénétrer dans les âmes, sous une forme accessible à tous, les enseignements les plus élevés. La question de l'infaillibilité des Livres Saints n'est donc pas en jeu. Avec la tradition, ces exégètes admettent l'inspiration et l'inerrance de la Bible dans toutes ses parties. La divergence porte seulement sur le mode d'interprétation, ce qui est bien différent. Et, en donnant un sens allégorique à ces premiers récits, ils marchent à la suite d'Origène, de l'École d'Alexandrie, à la suite d'interprètes plus récents comme Cajetan. Sans doute cette façon d'entendre les premiers chapitres de la Genèse est moins commune ; mais, ont-ils soin d'ajouter, elle n'a pas été condamnée par l'Église, et, comme on le voit, elle n'est pas sans attache dans le passé.

Cependant il paraît difficile de mettre sur la même ligne les premières pages de la Genèse et des compositions *symboliques* comme le Cantique des Cantiques, et des *paraboles*, comme celles de l'Évangile. Saint Augustin fait remarquer (*De Genesi ad litteram*, l. VIII, 1, 2, 4) que le récit de Moïse, au début de la Genèse, n'est pas une allégorie, mais une exposition des faits, comme celle du livre des Rois. Que des choses extraordinaires y soient rapportées, il n'y a pas là de raison pour leur enlever le caractère historique. Pour lui, c'est une erreur de ne reconnaître ce caractère qu'à partir de l'expulsion du Paradis terrestre. Qu'on cherche des explications allégoriques, des leçons morales, dit-il ailleurs (*De Civit. Dei*, I. XIII, 21), c'est bien, « pourvu qu'on reconnaisse avant tout la vérité rigoureuse des faits sur lesquels se fondent les commentaires. »

Le plan de la Genèse est d'une unité parfaite et toutes les parties ont le même ton. C'est l'histoire des origines, non directement et précisément de l'humanité, mais de la famille patriarcale d'où est sorti le peuple de Dieu. C'est la première phase de l'histoire de la Rédemption ; l'histoire d'Israël, peuple élu qui succède à la famille élue, sera la seconde. Aussi « on ne peut nier que ces morceaux n'apparaissent, à première vue, comme solidaires de cette grande histoire révélée que nous appelons avec Bossuet la *suite de la religion.* » (*La question biblique*, p. 32.) Une étude plus approfondie ne fait que con-

firmer cette première vue. En effet, donnez un caractère allégorique et légendaire à ces premiers chapitres de la Genèse ; on ne voit pas pourquoi on n'interpréterait pas de même l'histoire d'Abraham qui leur fait suite, et l'histoire d'Isaac, de Jacob, en un mot toute la Genèse. Rien n'indique, entre les dix premiers chapitres et la suite, le passage de l'allégorie à l'histoire proprement dite. Tout est du même ton : c'est de l'histoire qu'on prétend nous faire, aussi bien au début qu'à la fin. Et si c'est de l'histoire que l'écrivain sacré *prétend* faire, il faut bien que ce soit en réalité de l'histoire et l'expression fidèle des faits, puisqu'on ne peut restreindre l'étendue ou l'influence préservatrice de l'inspiration.

De plus, ces premiers chapitres contiennent quelques prophéties *(le protévangile, la bénédiction des fils de Noé)* : ce sont les premières lueurs de l'idée messianique, les premiers linéaments de ce dessin prophétique qui acquerra chaque jour plus de précision et de perfection. Mais, si les faits, pris matériellement, ne sont pas vrais, que valent les prophéties intimement liées à la trame du récit ? Si le récit n'a pas de consistance historique, les prophéties n'en auront pas davantage. Car comment auraient-elles pu se conserver intactes, si la narration, avec laquelle elles ne font qu'un, est légendaire? Du reste, on ne les trouve pas dans les Mythes chaldéens. On pourrait apporter d'autres raisons ; mais celles-ci suffisent pour un exposé nécessairement très limité. Il faudrait, non une lettre, mais une brochure au moins, pour traiter à fond cette question.

2° La deuxième hypothèse explique les analogies par un emprunt que la Bible aurait fait aux légendes chaldéennes, soit à des traditions, soit à des textes écrits. Sous l'action de l'Esprit inspirateur, l'auteur sacré a non seulement donné à son emprunt un cachet nouveau, un caractère monothéiste et moral, mais il a opéré un triage dans ces légendes, rejetant les fables et les fictions, gardant les éléments de la vérité, et il a ramené la tradition à sa pureté primitive. C'est bien une histoire véritable qu'il a voulu nous donner par cette épuration. Il suit de là que les documents babyloniens contiennent une part de vrai : son historicité est indirectement établie par le fait de sa conformité avec la Bible.

Cette solution, qui n'a rien que de très raisonnable, implique cependant une grosse difficulté. Elle suppose que la tradition chaldéenne non seulement en ce qu'elle a de fondamental, mais en maints détails, a pu, livrée à elle-même, se conserver dans sa vérité, et cela pendant des milliers d'années, et même, durant une notable partie de ce temps, sans le secours de l'écriture. Une telle conservation est un

phénomène extraordinaire, unique : les souvenirs primitifs, chez les autres races, n'ont pas eu cette fortune. Dans le travail des siècles, tout s'est transformé : à part l'existence de trois ou quatre points fondamentaux dont on démêle encore la trace, le reste n'est que fable et légende. Et, dans cette élaboration mythique, chaque peuple a imprimé son génie particulier. On ne voit pas ce qui aurait préservé la tradition chaldéenne du sort commun.

La difficulté est la même si, au lieu de supposer un emprunt à la légende chaldéenne, écrite ou orale, on admet deux traditions, hébraïque et chaldéenne, provenant d'une même source et se diversifiant en passant par des canaux différents. Il restera toujours à expliquer comment la tradition chaldéenne, vraie dans ses points conformes à la Genèse, a pu, selon les lois ordinaires, jouir d'une préservation unique. Puis, dans un pays aussi fertile en légendes que la Chaldée, on ne voit pas de causes suffisantes d'une telle préservation ; bien au contraire.

3° La troisième hypothèse, il me semble, peut résoudre ces difficultés. Tradition *patriarcale*, objet d'une *providence spéciale*, influence de cette tradition sur le milieu chaldéen : voilà l'explication de l'historicité des récits de la Genèse, et de leurs analogies singulières avec les légendes chaldéennes.

C'est grâce à une providence spéciale que le peuple d'Israël, choisi par Dieu pour être le canal des traditions monothéistes et messianiques, a pu les conserver jusqu'à la venue du Messie. Législation particulière qui en faisait un peuple à part, révélations, miracles, envoyés divins, châtiments même, il y eut tout un ensemble de moyens de préservation, de soins providentiels qui permirent à ce peuple, malgré des défections partielles et temporaires, de remplir sa destinée. Sans cette providence spéciale, il eût suivi la voie d'errements, de plus en plus profonds, commune à tous les peuples. Méconnaître cette providence spéciale, c'est se résigner à ne rien comprendre à ce peuple privilégié. Or, ce que Dieu fit pour ce peuple, depuis sa formation jusqu'à l'avènement du Messie, il le fit dès l'origine jusqu'à Moïse pour la famille patriarcale. C'est cette famille dont les anneaux principaux se déroulent depuis Seth, le fils d'Adam, substitué à Abel, jusqu'à Jacob, le père du peuple élu. Au chapitre V de la Genèse, commence le *Livre des Générations d'Adam* considéré spécialement comme père de la famille dépositaire des traditions et des espérances messianiques. La suite de la Genèse est, avant tout, l'histoire de cette famille. Éliminations successives des rameaux qui ne devaient pas bénéficier de cette providence spéciale, système de

séparation semblable à celui qui garantit le peuple d'Israël, miracles, prophéties, révélations, châtiments, rien ne fut omis pour que cette famille se perpétuât sans mélange et gardât le dépôt sacré des traditions primitives. Qui ne reconnaît là une famille privilégiée au milieu des familles humaines, comme plus tard Israël sera le peuple privilégié parmi les nations ? C'est la famille des *fils de Dieu* parmi les *enfants des hommes*. Son *adoption* spéciale par Dieu en vue de ses sublimes destinées donne la raison de cette dénomination, comme s'explique, en vertu de la même adoption, le titre de *peuple de Dieu*, et même de *fils de Dieu*, donné à Israël. Cette adoption et ce titre passeront aux chrétiens de toute famille et de toute nation, auxquels le vrai Fils de Dieu communiquera la faculté de devenir *fils de Dieu*. Une famille, un peuple, une société universelle : voilà les trois grandes étapes de l'histoire de la Rédemption dont la Bible conserve les archives, les trois formes successives de l'Église (Cf. Motais, *Le déluge biblique*, p. 284-288).

Que cette famille patriarcale veuille, comme plus tard Israël, s'allier à la masse des enfants des hommes, suivre leurs égarements et menace de perdre son caractère exclusif, Dieu, au besoin, frappera de grands coups : déluge, qui détruit le milieu où elle va se mélanger, se corrompre et se perdre ; dispersion forcée de Babel, qui la maintient dans la séparation voulue de Dieu ; émigration d'Abraham, qui la préserve du contact idolâtrique de ses compatriotes, où elle commence à se pervertir, et la transporte dans un pays lointain où elle vivra en étrangère sans avoir à craindre le même mélange et la même contagion.

Avec ce système de séparation, remarquez aussi le genre de vie de la famille patriarcale. Dans toutes les phases de son existence, elle paraît s'être donnée à la vie pastorale et agricole et ne pas être entrée pleinement dans la voie de civilisation matérielle des enfants des hommes. C'est ainsi que nous apparaît le pasteur Abraham. Cette existence plus simple, qui permet de vivre plus à part et plus indépendant, est une garantie pour la transmission fidèle des traditions. Nous en avons un exemple remarquable et récent dans la tribu des Réchabites. Cette tribu, qui remonte à Jethro, beau-père de Moïse, accompagna le peuple d'Israël, et vécut en Palestine sans se mélanger avec lui. Pour perpétuer les mœurs patriarcales de cette grande famille, son chef, Jonadab, fils de Réchab, à l'époque de Jéhu (884 av. J.-C.) lui donna des prescriptions sévères qui étaient observées immuablement, 300 ans après, comme l'atteste Jérémie (l. XXXV). En récompense de cette fidélité aux institutions de ses

pères, Dieu promit à cette famille qu'elle subsisterait toujours. Le 30 novembre 1860, un voyageur, Pierrotti, retrouva près de la mer Morte cette tribu, et constata qu'elle avait gardé scrupuleusement ses traditions. Comme il leur demandait s'ils avaient par écrit les institutions de Jonadab et leur histoire, un de leurs scheiks lui répondit : « Les institutions de Jonadab, nous les avons dans le cœur, l'histoire dans l'esprit et dans quelques rouleaux de parchemin. Nous lisons les livres de Moïse dans lesquels se trouve la vie, et nous prions Dieu avec les psaumes de David..... Dieu nous garde depuis des siècles, il continue à nous garder ; autre protection est inutile ; au désert, nous avons le nécessaire, nous voulons être seulement les serviteurs de Dieu. » (Cf. Pierrotti, *La Palestine actuelle dans ses rapports avec la Palestine ancienne*, in-8°, Paris, 1865.)

Voilà donc près de vingt-huit siècles que cette curieuse tribu se perpétue sans mélange avec les autres tribus arabes, et conserve religieusement ses traditions. On peut, dès lors, concevoir comment la famille patriarcale, avec son genre de vie séparée, et surtout grâce à la providence spéciale dont elle était entourée (car ce secours est nécessaire) a pu transmettre fidèlement les traditions primitives, qui formaient tout son trésor intellectuel et religieux. Rien ne s'oppose, non plus, à ce qu'on suppose que la transmission fut facilitée par des documents écrits, conservés dans cette famille et utilisés plus tard par Moïse.

L'influence de cette tradition sur le milieu chaldéen se comprend également. En rattachant au nom d'Arphaxad les Chaldéens et les ancêtres d'Abraham, la Bible montre la parenté plus étroite entre eux qu'avec le reste des Sémites. Par la communauté d'origine s'explique en partie déjà l'air de famille que révèlent leurs traditions respectives. De plus, les branches secondaires de la famille patriarcale, se détachant successivement du tronc, vont se perdre dans la masse qui les entoure. En se séparant, ils sont plus ou moins chargés de la sève traditionnelle, reçue de la tige patriarcale, et viennent dans ce milieu rajeunir sans cesse les souvenirs du passé. D'ailleurs les chefs de la famille patriarcale ont pu avoir une situation en vue. Abraham nous apparaît en Chanaan comme un vrai chef de tribu, en possession de nombreux troupeaux et d'une grande fortune. A Ur Kasdim, avant son émigration, il devait être également riche et puissant, comme le témoignent du reste les traditions orientales. Ses ancêtres pouvaient avoir à peu près la même situation. Par conséquent, ils ne devaient pas être sans influence sur le milieu avec lequel ils étaient en contact.

Ainsi, par les mêmes ancêtres, par les rameaux détachés peu à peu de la tige patriarcale, par l'influence directe même de cette famille, s'expliquent les analogies étonnantes des récits bibliques et chaldéens sur les origines. Des poètes chaldéens, curieux des origines, se sont emparés de ces traditions, peut-être de documents écrits, et les ont fait entrer dans leurs chants. Mais, dans le travail de l'imagination populaire ou du génie poétique, ces emprunts ont revêtu un caractère polythéiste et fabuleux que n'a pas la Genèse.

Le polythéisme, d'un côté, et le monothéisme, de l'autre, ne sont pas les seuls traits distinctifs des deux récits. Enlevez le polythéisme exubérant du récit chaldéen, animez-le d'un esprit nouveau en y ajoutant les hautes vérités dogmatiques et morales qui se dégagent du récit sacré, vous n'aurez pas encore la Genèse. Avec un certain air de naïveté primitive, la narration génésiaque a une sobriété, une simplicité, une dignité, qui font défaut aux poèmes chaldéens. Ils ont tout l'air d'une tradition défigurée et surchargée de détails bizarres et fabuleux. Entre les deux récits, on sent la distance d'une histoire populaire à un conte merveilleux brodé sur un fond véritable.

Cette troisième hypothèse résout, il me semble, le problème posé. Elle donne raison du caractère historique de la Genèse et, en même temps, de ses analogies avec les mythes Chaldéens.

Ma réponse a été plus longue que je ne pensais. Aussi je remets à une autre lettre la solution de la seconde difficulté que vous me proposez : « Comment expliquer le caractère naïf, presque enfantin, des premiers récits de la Genèse ? »

Agréez, etc.

E. L.

MÉMOIRES DE JOSEPH GRANDET. — *Histoire du Séminaire d'Angers...*, publiée par M. Letourneau, supérieur du Séminaire d'Angers.

Il y a deux mois [1], la *Revue* annonçait ce livre et en donnait une brève analyse. Si j'y reviens aujourd'hui, après celui qui vous l'a

[1] Avril 1893. Article de M. l'abbé C. Urseau.

recommandé, c'est que l'ouvrage le mérite. Ainsi que l'éditeur le fait remarquer dans sa préface, cette histoire est « la monographie peut-être la plus curieuse que possède aucun séminaire de nos diverses provinces de France sur sa fondation [1]. » Il suffit, pour s'en convaincre, de feuilleter les pages où M. Grandet, *le père de l'histoire angevine*, nous promène, doucement, sans s'agiter ni se presser, avec une grâce aimable et quelque peu nonchalante, à travers les difficultés et les péripéties des origines, et aussi — car il y a, comme à foison, des digressions, des *épisodes instructifs et dramatiques*, — à travers les événements les plus importants de l'histoire ecclésiastique dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. Que ces *Mémoires* soient intéressants pour les prêtres et les clercs du diocèse d'Angers, auxquels l'éditeur a dédié son œuvre, cela va sans dire : « Le clergé d'Anjou y trouvera les titres de noblesse du séminaire où il a été élevé [2]. » Ils captiveront, de même, les prêtres et les clercs des diocèses voisins, dont l'histoire est mêlée à la nôtre, et, en France, tous les érudits qui travaillent à notre histoire ecclésiastique.

Je n'aurais pas dû, peut-être, recommencer ici l'éloge de M. Grandet et de son éditeur. Je n'avais d'autre intention, en écrivant ces lignes, que de vous présenter un *extrait* des Mémoires, et, par là, de vous faire juger du reste de l'œuvre. Le choix, je l'avoue, était assez difficile. J'ai pris les pages suivantes [3], à côté d'autres, plus curieuses et plus dramatiques, parce qu'elles m'ont paru moins étroitement liées à notre histoire locale.

A. C.

Voici ce chapitre, le deuxième du livre second : il s'agit de celui qu'on appelait *le grand Arnauld*.

« M. Arnauld, le docteur, frère de M[gr] notre évêque, fut sans doute sollicité, après la *paix de l'Église*, par ceux du party, de venir faire un voyage en Anjou pour voir M[gr] l'évêque, son frère, et l'engager à favoriser davantage qu'il ne faisoit la doctrine du tems et les affaires du party. On faisoit souvent écrire à ce bon prélat des lettres très fortes par M[grs] d'Aleth et de Pamiers, pour le réveiller de son indifférence ou plutôt de son assoupissement sur cela; mais ces lettres

[1] Tome I, p. LXXXIV.
[2] Lettre de M[gr] Mathieu à M. Letourneau.
[3] Tome I, pp. 127-131.

ne faisoient que l'ébranler et n'avoient pas tout l'effet que ces Messieurs auroient bien souhaitté.

« M. Arnauld, qui avoit demeuré près de vingt ans caché, en perruque et en habit laïque, chez Mme Angran, veuve d'un maître des requêtes, vint en Anjou avec elle, sa fille, M. Nicole, et leur fameux valet de chambre, M. Guelphe. Ils se mirent tous cinq en chemin, dans le carrosse de Mme Angran, sur la fin de l'été de l'année 1672, et passèrent par la Flèche, où ils furent voir les jésuites *incognito*. M. Arnauld, étant dans leur bibliothèque, fut surpris de trouver la plupart de ses ouvrages au nombre des livres défendus, ainsi qu'il l'a dit depuis. Mais, pour sa consolation, il rencontra à la Flèche M. Gallard et ses deux collègues nommés Foreau, qui n'étoient pas dans les ordres sacrés, gens ardents à tout faire et à tout entreprendre pour le party, qui ne lisoient que les livres du Port-Royal, qui ne parloient que de distinction de fait et de droit, et qui avoient de grands talents pour l'éducation de la jeunesse. M. Arnauld vint descendre à Angers au couvent des religieuses de la Visitation, où logèrent Mme Angran et sa fille, qui feignoient souvent, dit-on, d'être malades, affin que MM. Arnauld et Nicole obtinssent plus aisément permission du prélat d'entrer dans ce monastère pour instruire, par ce moien, plus librement et plus secrètement la fameuse Marie Constance et ses disciples des secrets et des maximes du jansénisme; et cela étoit si fréquent qu'en ville on apelloit communément la Visitation l'hôtellerie des jansénistes.

« M. Arnauld, avec sa troupe, ne fut pas plus de six semaines en Anjou, où il confirma ceux du party dans leurs sentiments d'une grande force par les fréquentes et longues conférences qu'ils avoient aux Mortiers avec luy, chez M. Héard de Boissimon, à deux pas de la ville, et à l'évêché, quelquefois même à Éventard. Entre tous ceux qui virent M. Arnauld, le docteur, et qui luy rendirent un compte plus fidelle de l'état du diocèse et des dispositions de Mgr son frère furent le sieur Héard de Boissimon, très-vif et tout de feu; M. Chardon, docteur et grand directeur; M. Cyron, curé des Ponts-de-Cé, chez qui étoit le rendez-vous ordinaire de la cabale; les Pères de l'Oratoire, entre autres le P. Perrée; les chanoines réguliers, surtout le P. de Veil, juif, professeur en théologie; M. Bourigault, chanoine de Saint-Pierre; et, à la campagne, MM. les curés de Bouillé, de Noellet, de Vergonnes, etc.

« Ils ne manquèrent pas de luy dire que les affaires du party n'avançoient point en Anjou sous ce prélat, qu'il étoit trop doux et

n'avoit point assez de fermeté, que son séminaire gâtoit tout par l'opposition qu'il avoit à la doctrine de saint Augustin.

« Enfin M. Arnauld, voyant qu'il y avoit beaucoup à gagner pour les disciples de saint Augustin en Anjou, où il y avoit une Université, de bons esprits et des gens de lettres, dit à Mgr d'Angers qu'il avoit vu d'excellents esprits à la Flèche, qu'il étoit surpris comment il ne faisoit pas venir M. Gallard et M. Foreau à Angers et que, sous prétexte de tenir l'école et d'instruire la jeunesse, on viendroit à bout peu à peu de détruire le séminaire, qui nuisoit plus aux desseins de la bonne cause que tout ce qu'ils pouvoient faire n'y servoit.

« Mgr l'évêque, qui ne pouvoit résister à personne, surtout à ceux pour qui il avoit autant de considération que pour son frère qu'on consultoit de toute part comme l'oracle de son siècle, aprouva ce dessein et conclut que le moyen de le faire réussir étoit le secret, le silence; c'est pourquoy le prélat n'en parla à personne et, affin de mieux couvrir leur jeu, M. Arnauld étant un jour allé à l'abbaye de Saint-Nicolas, passa par le séminaire de Saint-Jacques pour en voir la maison et les directeurs; mais il n'y trouva personne que M. Jouin, M. Maillard étant allé à Bourbon et MM. Le Gendre et Le Cerf à Paris, et que, d'ailleurs, c'étoit le tems des vacances. M. Jouin, voyant le cocher, les laquais et les livrées de Monseigneur à la porte, crut que c'étoit le prélat, n'étant point d'ailleurs prévenu que M. Arnauld dût venir au séminaire. Il se prosterna à genoux dans la rue pour demander sa bénédiction; mais, voyant qu'il s'étoit mépris, il luy en fit excuse; ensuite il le mena par toute la maison. Un certain abbé, qui l'accompagnoit, empoisonna cette réception de M. Arnauld au séminaire, en disant que tout le monde s'en étoit fuy de peur de le voir, et fit entendre à Mgr d'Angers qu'on l'avoit traitté comme un pestiféré, et que l'ecclésiastique qui le conduisoit lui avoit dit : « Monsieur, voilà le réfectoire, voilà le dortoir, et enfin : « Monsieur, voilà la porte, » en le mettant dehors; de sorte que, plus de dix ans après, Mgr d'Angers se plaignoit à tout le monde que son frère avoit été reçu comme Calvin à son séminaire, et il oublioit ce qu'on lui pouvoit dire au contraire. C'étoit même là un des plus grands griefs qu'il avoit à nous reprocher et qui faisoit le plus d'impression sur les esprits de ceux à qui il le racontoit.

« M. Arnauld fut rendre visite au mois d'octobre à M. Cyron, curé des Ponts-de-Cé, où il fut reçu avec applaudissement, non seulement de tous les prêtres de la communauté, mais encore de tous leurs bons amis, qui s'unirent ensemble pour le recevoir avec autant de

joye et de cérémonie que les disciples peuvent recevoir les maîtres : car un d'eux composa des vers à sa louange et les luy présenta au nom de tous, dont voicy une copie. (La pointe de l'épigramme est que, comme César avait été triomphant à Rome, M. Arnauld avoit aussi été vainqueur du pape, qui est l'évêque de Rome.)

Anthonio Arnaldo, doctori Sorbonico, Pontes Caesaris invisenti et domum pastoris S^ti Albini intranti, oblatum nostrae societatis de Pontibus Caesaris, et a toto celebri conventu approbatum et publice laudatum Epigramma :

Mense octobris an. D^ni 1672.

Te capiunt, Arnalde, lares sine divite pompa,
Nec multo renitet nostra decore domus;
Nil rari damus; ast quid enim te, pristine doctor,
In nostra poterat rarius esse domo?
Attamen est aliquid nostrum quo tradere majus
Nemo potest, haec sunt quae tibi dona damus :
Corque animumque damus, qui corque animumque dedisti;
Quoque petas, nos mens, nos tibi jungit amor.
Dumque, ut Athanasius, numeroso victor ab hoste,
Huc venis, in proprios crede venire lares;
Tu Caesar nobis, dum Pontes Caesaris intras :
Roma tibi atque illi, Roma subacta fuit.

Offert tibi deditissima de Pontibus Caesaris societas.

« Pendant le séjour que M. Arnauld fit à Angers, il n'y eut point de communautés religieuses, où il ne fut dire la messe et faire des exhortations; mais chacun, après les avoir entendues, disoit que M. Arnauld avoit plus de talent pour écrire que pour parler; car, comme il n'avoit pas l'habitude de prescher, il disoit quelquefois de si pauvres choses et si mal arrangées, que M. Nicole fut un jour obligé de l'interrompre à une grille et de dire aux religieuses : « Monsieur veut dire cela, Mesdames. » Il paroissoit même à l'autel d'une manière peu édifiante; car, outre qu'il avoit les cheveux très longs, c'est qu'il faisoit mal les cérémonies, avec des gestes et des actions irrégulières, d'une manière dissipée et très peu devotte. Enfin, je me souviens qu'on me manda en ce tems-là, à Paris, que l'on étoit peu satisfait à Angers de l'entretien et des manières de ces Messieurs, et que leurs copies valoient mieux que leurs originaux, c'est-à-dire que leurs livres valoient mieux que leurs discours.

« M. Arnauld, après six semaines de séjour à Angers, s'en retourna à Paris avec toute sa compagnie; il recommanda fort l'établissement de M. Gallard à Angers. »

LE CARDINAL MANNING ET SON ACTION SOCIALE, par M. l'abbé Lemire, professeur de rhétorique au petit séminaire d'Hazebrouck. — Un vol. in-12, de 285 pages. Paris, librairie Lecoffre. — Prix : 2 fr. 50.

Le cardinal Manning est l'une des figures les plus sympathiques et les plus surprenantes de notre époque. Archidiacre anglican, il s'est converti au catholicisme sans perdre l'estime de ses coreligionnaires. Cardinal de l'Église romaine, il a été introduit dans les conseils d'une souveraine hérétique, qui est chef spirituel de son royaume, et il y a pris place au-dessus des ministres, immédiatement après l'héritier présomptif du trône. Un faubourg de Londres — 250,000 hommes — se soulève dans une grève qui menace la capitale de ruines sans nombre; et la paix, que n'ont procurée ni les efforts impuissants du lord-maire ni ceux de l'évêque protestant, est rétablie par l'évêque « papiste. » — M. l'abbé Lemire, séduit par cette belle figure, a voulu la faire contempler à la France. Tous ceux qui le liront lui sauront gré de son entreprise.

Le livre se divise en trois parties : l'homme de Dieu ; le patriote ; l'homme du peuple.

La première est courte, mais ne laisse pas de renfermer des enseignements élevés et des traits touchants.

La deuxième a reçu un développement plus étendu. Les compatriotes du cardinal retrouvaient, nous dit-on, les caractères de leur race dans la tournure de son esprit, dans sa méthode oratoire, et jusque dans ses manières qui étaient celles du plus parfait *gentleman*. L'amour très vif de la patrie s'unissait, chez lui, à une affection religieuse pour la famille royale et à un profond respect pour les hommes qui gouvernaient l'Angleterre. Une analyse très consciencieuse et très délicate montre le caractère national se dessinant sous les influences de la famille, puis de l'Université d'Oxford, et permet-

tant au prêtre catholique de dissiper les préjugés séculaires amassés contre le papisme.

Dans la troisième partie — la principale par l'intérêt du sujet et par les proportions qu'elle a reçues — apparaissent les masses populaires au milieu desquelles le cardinal accomplit son œuvre de sanctification et de paix. C'est la *Société catholique de Tempérance* dont il est président, et dont les membres, au nombre de cent mille, défilent devant lui dans le Palais de Cristal, paroisse par paroisse, musiques et bannières en tête, chaque bannière s'inclinant au passage pour recevoir sa bénédiction. C'est la nation irlandaise, dont il réclame hardiment l'indépendance, en des pages qui méritent de devenir classiques pour la grandeur et la force des pensées, pour la chaleur des sentiments, pour la grâce naturelle des images. Surtout c'est le peuple des bassins de Londres et ses chefs, que le cardinal n'approuve pas en tout, mais dont il encourage plusieurs réclamations parce qu'elles sont justes. Son entremise a clos une grève qui avait déjà fait perdre 37 millions au commerce de Londres et a valu aux ouvriers une amélioration de leur sort. — « Mais, Éminence, lui disait-on, c'est du socialisme que vous faites-là ! » — « Je ne sais si c'est du socialisme pour vous, répondait-il ; mais, pour moi, c'est du christianisme. »

Ici la tâche devenait délicate : il fallait toucher à des questions qui passionnent en ce moment les esprits. Pour le cardinal Manning, la question sociale était plus qu'une affaire de prudence ou de charité, c'était une affaire de justice, une question de droits pour la détermination et la protection desquels il convenait que le gouvernement intervînt. Il admettait une limitation par l'État de la durée du travail non seulement pour les enfants et pour les femmes, mais pour les hommes. Il demandait même que, *dans certains cas*, l'État fixât un salaire *minimum* dû au travailleur. Si l'on voulait rattacher à une école cet esprit extrêmement indépendant, il appartiendrait au groupe qu'on appelle parfois, à tort ou à raison, les *socialistes chrétiens*.

L'historien expose, avec une remarquable impartialité, les arguments qui appuient l'opinion du cardinal et ceux qui la combattent. Cette opinion est la sienne ; il ne songe ni à s'en défendre ni à se prévaloir pour elle des titres auxquels elle ne saurait prétendre. « Nous refusons d'admettre, dit-il au sujet de l'Encyclique *sur la condition des ouvriers*, que tout catholique soit tenu d'être interventionniste sous peine de cesser d'être orthodoxe. »

Voisin de la France — cette seconde patrie de tout homme, prin-

cipalement de tout catholique — le cardinal Manning a souvent parlé de notre politique, de ce que nous faisons, de ce que nous devrions faire. C'est déjà une grande leçon, nul ne peut refuser de l'avouer, que la fortune de ce prêtre qui obtint les honneurs du triomphe et devant lequel s'incline le gouvernement dans un pays hérétique, alors qu'en France, pays catholique, un prêtre possède à peine le droit de cité. On ne peut que gagner à étudier son caractère et à recueillir ses jugements : « car il faict beau apprendre la théorique de ceux qui sçavent bien la practique. » Mais, pour avoir réussi en Angleterre, pourra-t-il nous apprendre un moyen infaillible de réussir en France? Non, parce que les mêmes causes ne produisent les mêmes effets que dans les mêmes circonstances. Aussi faut-il savoir également gré à l'auteur de nous avoir retracé complaisamment les voies suivies par le cardinal, et d'avoir été très réservé dans les applications qu'il a faites de la politique anglaise à la nôtre.

Il faut lui savoir gré surtout d'être resté étranger à ces polémiques attristantes qui divisent depuis quelques mois des hommes si bien faits pour être unis.

Cette troisième partie se ferme par des vues très élevées, et pour la plupart très lumineuses, sur l'union de l'Église et du peuple, sur les sacrifices qui s'imposent au clergé contemporain, sur l'impossibilité de conserver dans une société démocratique des mœurs et un esprit qui se sont formés à une époque de gouvernement césarien. Mais les dernières pages manquent parfois de précision. On ne voit pas bien quel est le rêve formé par le cardinal pour la France. Que veut-il dire quand il déclare ne souhaiter pour elle « que la liberté dont son Eglise a tant besoin ? » Mais n'est-ce pas le vœu que nous formons tous? Les catholiques français lui paraissaient n'avoir qu'une préoccupation, celle du budget des cultes, ou, au moins, subordonner toutes les autres à celle-là. Pour lui, il en aurait fait bon marché. Ne semble-t-il pas que les Anglais aperçoivent la France à travers les brouillards de la Tamise ?

L'abbé Lemire, lui, connaît bien son pays. Il est au courant des plus petits faits — qui sont parfois très significatifs, — et des publications du jour. Il a lu le dernier volume de Melchior de Vogüé et le dernier travail d'Anat. Leroy-Beaulieu ; il pourra, pour exprimer sa pensée en un mot rapide et saisissant, faire une allusion à « l'abbé Tigrane » ou à « l'abbé Constantin. » En tout cela, aucune affectation ; il se sert de ce qu'il possède et il possède tout ce qui peut lui servir.

Ce livre, si attachant par le sujet, emprunte de nouveaux charmes à la façon dont il est composé. Les divisions sont très nettes ; chaque

chapitre répond complètement, et dans un ordre parfait, aux indications de son titre. M. Lemire n'est pas un styliste ; c'est-à-dire qu'il est de la meilleure école, de celle que réclament son temps et le sujet qu'il traite. On ne sent pas, en le lisant, un esprit qui se tourmente pour éblouir le lecteur ou pour l'étonner par l'ampleur de la période. Il s'énonce dans une langue élégante sans prétention, sobre de couleurs mais non pas terne, presque toujours merveilleusement claire. S'il n'est pas styliste, il ne laisse pas d'avoir un style et des meilleurs. La phrase de l'auteur ne pâlit point auprès des pages lyriques de Manning, qu'il cite dans son ouvrage.

« Le cardinal Manning et son action sociale » est un ouvrage qui réunit tous les genres d'intérêt. On se plaît à contempler la figure du grand évêque à mesure qu'elle se dessine, et c'est une fête que de suivre dans son religieux travail la main puissante et fine du dessinateur. — Enfin on aime à penser que M. l'abbé Lemire n'en restera pas là. Fort des éloges précieux que ce beau livre lui a valus, il abordera de nouveaux travaux qui, après avoir intéressé les lecteurs de la Revue de Lille, trouveront un public heureusement prévenu et réjouiront tous les amis de l'enseignement chrétien.

L. Ch.

Jeanne de Flandre et sa béatification, par l'abbé Delassus, curé d'Anstaing, chez Deman, rue Esquermoise, 69, Lille. — Prix : 2 fr.

Longtemps on a écrit l'histoire avec l'imagination. Nous sommes revenus de cette erreur. Il nous faut maintenant des livres documentés, sentant le moisi des archives et la poussière des siècles écoulés. L'auteur s'est donné beaucoup de peine; il a fouillé cinquante bibliothèques, visité autant de monastères de la cave au grenier; il faut que le lecteur en fasse autant, autrement il ne se rendrait pas un compte exact de la vraie physionomie du siècle où le héros a

vécu. Sous ce beau prétexte, on l'oblige à défaire de ses doigts toutes les liasses de vieux papiers, et à compulser tous les vieux grimoires que l'historien a eu le bonheur de découvrir. Accablé de tant d'érudition, l'infortuné lecteur fait comme l'écrivain dont il lit l'ouvrage : il oublie le héros, se perd dans le détail des menus faits accumulés avec amour, mais sans ordre, et finalement s'endort sur un document contemporain d'un prix inestimable.

M. l'abbé Delassus n'a eu garde de tomber dans un pareil défaut. Il joint le goût à l'érudition et sait être tout à la fois le plus charmant des conteurs et le plus scrupuleux des historiens. Il n'avance rien sans preuve, et il le fallait bien, étant donné le but qu'il poursuit; mais il ne fait pas étalage de ses patientes et curieuses recherches. Elles donnent du solide à sa narration sans l'alourdir ni l'interrompre; son récit, jusqu'à la fin, marche d'un mouvement doux et égal auquel on est heureux de s'abandonner. Jamais non plus l'abondance des détails sur la Flandre et le XIIIe siècle ne ferait oublier le principal. — Le cadre n'attire pas trop les yeux qui peuvent contempler à l'aise la ravissante et originale figure de Jeanne de Flandre; quelle admirable sainte et quelle femme de génie, digne, en vérité, de prendre place entre Blanche de Castille et sainte Élisabeth de Hongrie, ses deux illustres contemporaines! Lisez cette vie intéressante et mouvementée comme un roman, édifiante comme le plus pieux des sermons; et tout bas, à votre tour, vous vous demanderez comment une existence qui tient une si belle place dans notre pays, et donne l'exemple de si héroïques vertus, reste si peu connue des âmes chrétiennes et françaises.

Dès les premières pages vous serez charmé; vous vous attacherez à cette enfant dont la naissance est merveilleuse, l'esprit si précoce, les premiers pas dans la vertu si fermes et si assurés, sous les yeux d'une sainte mère qui lui répète sans cesse ce mot de saint Bernard : « Sans l'esprit de foi, il est impossible de plaire à Dieu. » Vous l'admirerez lorsque son père, Baudoin IX, le futur empereur de Constantinople, et sa mère elle-même, entraînés par l'amour de Dieu et l'éloquence du curé de Neuilly, la quittent pour partir à la croisade, et qu'elle trouve dans ce dévouement de ses parents à Jésus-Christ une nouvelle raison de les aimer.

Le pape Innocent III en avait fait sa fille adoptive et l'avait recommandée au roi de France. On la suit à la cour de Philippe-Auguste, et rien n'est plus aimable à contempler que cette jeune princesse de douze ans, filant et cousant dans un coin retiré du vieux Louvre en

compagnie de Blanche de Castille, son aînée de cinq ans, et des autres jeunes filles du palais. Pendant que tournent doucement les rouets et les fuseaux, Isabelle, sœur de saint Louis, lit de sa voix claire la vie des saints que le cercle écoute en souriant ou les yeux mouillés de larmes. Toutes ensemble vont, ensuite, distribuer aux pauvres les chauds vêtements filés, et aux églises les belles étoffes brodées d'or; puis bien vite elles rentrent pour se livrer à l'étude, car l'Église n'a point attendu les circulaires de M. Dupuy pour exciter les femmes à la science, et leur donner des clartés de tout. Ecoutez plutôt le vieux chroniqueur :

On les voyoit sur un tome
Ou de saint Jean Chrysostome
Ou bien de saint Augustin,
Passant et soir et matin
Dessus la Sainte Écriture
En prière ou en lecture,
Puis extraire de Platon,
De Plutarque et de Caton,
De Tulle et des deux Senèques,
Les fleurs latines et grecques.

Mais Dieu, qui aime à faire passer les âmes d'élite par le chemin royal de la croix, ne la laisse pas jouir longtemps de cette vie tranquille. La double nouvelle de la mort de son père et de sa mère lui arrache d'abondantes larmes, des prières plus abondantes encore, mais pas un cri de révolte ni de désespoir efféminé. Le trône de Flandre où elle va bientôt monter deviendra un calvaire où se multiplieront les douleurs et les crucifiements. Le comte Ferrant, son époux, vaincu à Bouvines, est emmené à Paris en captivité. Elle ne l'arrache à la prison que pour le voir mourir. Le Ciel lui reprend son unique enfant. Un faux ermite se fait passer pour son père, soulève contre elle une partie de la Flandre et la fait regarder comme une fille dénaturée. Sous ces coups répétés du malheur, Jeanne baisse la tête avec résignation, prend son chapelet, et mêle aux *Ave Maria* ce noble cri de Baudoin partant pour Jérusalem : « Dieu le veut! Obéissons. Dieu le veut! »

Le chapitre IV, consacré à son administration, est un des plus vivants et des plus curieux de l'ouvrage. S'inspirant des conseils de l'Église, elle donne des franchises aux villes de ses États, règle avec les bourgeois l'organisation de l'échevinage; bientôt, dans toutes les

Flandres, des beffrois superbes élèvent leurs tours sur les places des villes, en mémoire de l'institution des libertés communales. Elle rapproche dans des associations, qui sont comme des familles agrandies, les patrons et les ouvriers, contents de se donner la main et de marcher aux fêtes de la corporation sous les plis du même drapeau. Son activité virile et son talent d'organisation suffisent à tout. Pour faciliter le commerce, elle fait tracer des routes, creuser des ports et des canaux, construire des écluses, augmenter le nombre des vaisseaux de la flotte; ses munificences attirent les ouvriers étrangers. Sous son sceptre, dit Hurter, la Flandre, qui était, au lendemain de Bouvines, une contrée dévastée, devenait le plus riche des pays de l'Europe.

Cette prospérité matérielle ne faisait oublier à Jeanne ni l'Église ni les pauvres. Elle savait que, sans la foi chrétienne, la civilisation n'est qu'une barbarie brillante, et que les États les plus riches cachent toujours des indigents par milliers. Aussi associait-elle le clergé à son œuvre de résurrection sociale; elle lui confiait des missions et des écoles sans rien ressentir de ces susceptibilités ombrageuses qui, depuis, sont devenues à la mode, et qui marquent dans les gouvernants tout à la fois étroitesse de vues et petitesse de caractère. Les églises se multipliaient, et plus encore les hôpitaux et les couvents. M^gr^ de Cambrai, dans la lettre de remerciement et d'éloge qu'il adresse à M. le curé d'Anstaing, parle de la *prodigieuse* bienfaisance de Jeanne de Flandre. L'expression est d'une parfaite justesse. Un seul mot suffira à le prouver. La bonne comtesse, comme on l'appelait au moyen âge, et comme on l'appelle encore aujourd'hui quelquefois dans le Nord, a bâti ou restauré à ses frais plus de soixante monastères, construit vingt-deux églises et presque autant d'hôpitaux.

De si abondantes charités ne satisfaisaient pas encore ce cœur généreux qui s'enflammait chaque jour davantage pour Notre Seigneur Jésus-Christ et les pauvres. La pieuse princesse se reprochait de porter des vêtements de soie et des pierreries, quand d'autres avaient faim. Que de fois, dit son biographe, on la vit se dépouiller de ses bracelets ou de ses manteaux, les vendre et en distribuer le prix soit aux mendiants, soit à des églises où, faute de ressources suffisantes, Notre Seigneur ne recevait qu'un culte amoindri et sans éclat. Son amour pour le recueillement et la prière allait aussi croissant. Enfin, à l'âge de cinquante-trois ans, elle crut pouvoir réaliser le plus cher de ses vœux : elle se retira dans l'abbaye de la Marquette

qu'elle avait fondée, et se donna entièrement à Dieu. Un an plus tard, le sourire aux lèvres et les mains croisées avec amour sur son crucifix, elle pouvait chanter le *Nunc dimittis*, et échanger son humble cellule bénédictine contre les splendeurs du ciel.

La reconnaissance populaire a depuis longtemps canonisé « la bonne Comtesse. » Un bon nombre d'historiens du moyen âge lui donnent aussi le nom de Sainte. Plusieurs ménologes, en particulier celui de Citeaux, la mettent au rang des bienheureuses. Mais l'Église ne s'est pas encore prononcée sur cette vie héroïque. Si elle le fait un jour, si elle dépose sur la tête de Jeanne l'auréole de la béatification, c'est en grande partie au livre de M. l'abbé Delassus, que l'ancienne souveraine de la Flandre et de Hainaut devra l'éclat de cette première couronne.

L. C.

LE PARADIS TERRESTRE ET LA RACE NÈGRE DEVANT LA SCIENCE, par l'abbé Dessailly. — Paris et Lyon, Delhomme et Briguet.

M. l'abbé Dessailly est un exégète de la bonne école. Ce n'est pas de lui qu'on peut craindre certains écarts fâcheux qui troublent les âmes. Ses deux thèses nous semblent devoir être acceptées sans hésitation. La première, celle qui place le paradis terrestre sur les rives du Chatt-el-Arab, nous paraît de plus en plus certaine, à mesure que les découvertes de l'assyriologie font ressortir l'analogie matérielle entre la Bible et les traditions chaldéennes. La seconde, celle de l'origine asiatique des nègres, est plus incontestable encore, et les progrès de l'anthropologie la mettent de plus en plus en lumière.

Pourquoi faut-il que M. l'abbé Dessailly se défie tant de « l'esprit scientifique? » Cet esprit a du bon, quand on n'en abuse pas. Malheureusement, tout en nous dictant un jugement favorable sur les deux thèses indiquées, il ne nous permet pas d'approuver toutes les considérations de l'auteur. Ainsi, la situation du paradis est trop minu-

tieusement précisée; et surtout, nous ne pouvons admettre que les nègres descendent en bloc de tel ou tel patriarche. On est nègre, non parce qu'on est fils de Chanaan ou de tout autre, mais parce qu'on appartient à une race qui a subi pendant de longs siècles certaines conditions climatériques. C'est une question d'anthropologie, mais non de généalogie. Mais nous craignons fort que M. l'abbé Dessailly nous juge par trop atteint de « l'esprit scientifique, » et nous préférons insister de nouveau sur la solidité des thèses soutenues dans son livre.

Jude de KERNAËRET.

N.-B. — *Tous ces ouvrages sont en vente à la librairie Lachèse et C^ie^.*

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET C^ie^.

LES GRÈVES EN FRANCE

ET LEUR MULTIPLICITÉ PRÉSENTE

Les grèves, si nombreuses depuis quelque temps, ne sont point une maladie particulière au siècle qui s'achève. Le moyen-âge les a connues, la société romaine elle-même ne les a probablement pas ignorées. Les premières études véritablement scientifiques sur cette question, l'une des plus graves du problème social, sont cependant de date récente. En France, nous ne possédons même de renseignements statistiques approximatifs sur les cessations concertées et en masse du travail que depuis 1874 ; et nous n'avons de données précises qu'à partir de 1882.

Aucune industrie, si nous en exceptons toutefois les services domestiques, ne semble à l'abri du fléau. On ne peut même plus aujourd'hui citer l'exemple classique des ouvriers agricoles. Deux grèves de cette nature, peu importantes à la vérité, ayant pour objet une augmentation de salaires, ont eu lieu en 1890. La première, dans le département de la Marne, n'a duré que deux jours, n'a compris que 60 grévistes et s'est d'ailleurs terminée par un échec. La seconde, celle de Longuenesse, dans le Pas-de-Calais, n'a guère été plus importante : 100 grévistes et six jours de durée ; elle a pris fin par une transaction. Les

industries les plus atteintes sont les industries textiles, donnant une proportion de 40 °/₀ ; viennent ensuite les industries minérales et métallurgiques, 19 °/₀ ; le bâtiment et l'ameublement, 12°/₀. C'est précisément dans les professions où le salaire est le plus élevé que les grèves éclatent généralement. L'ouvrier y est habitué à plus de bien-être, a plus de besoins factices, travaille moins, en général est plus indépendant et fréquente peut-être aussi plus assidûment les cabarets et les réunions ouvrières.

C'est surtout dans les périodes d'activité économique que le nombre des grèves semble augmenter. Les ouvriers comprennent parfaitement qu'ils ont alors plus de chances de faire triompher leurs prétentions. On constate très peu de grèves, quelques grèves défensives seulement, dans les périodes de souffrance industrielle. Il a été remarqué aussi que les grèves sont beaucoup moins fréquentes pendant les mois d'hiver ; les ouvriers choisissent de préférence la belle saison. Mai, juin et juillet, chaque année, présentent le plus grand nombre de cessations concertées de travail.

Les grèves sont, en général, de courte durée. Beaucoup ne vont pas au delà de un, deux ou trois jours ; la moitié ne dépassent pas six jours ; la durée moyenne est de quinze jours.

En 1890, sur 313 grèves qui ont eu lieu en France, 166 ont eu une durée de un à sept jours ; et en 1891, sur 267, il y en a eu 159 d'une durée aussi brève. Une des plus longues qui ait jamais eu lieu a été celle des selliers à Paris, en 1877-78, qui a duré quatre cent cinquante-cinq jours.

Quant aux causes, en ne parlant même que des sérieuses, elles sont naturellement multiples : demandes d'augmentation de salaire, réductions de salaire, contestations diverses relatives aux salaires, demandes de diminution de travail, demandes de renvoi de personnel, renvoi de personnel....., telles sont les plus nombreuses. Sur 267 grèves qui ont eu lieu en 1891, 117 sont dues à la première cause, 45 à la seconde, 25 à la troisième, 21 à la quatrième et 24 à la cinquième.

Le nombre des grèves, depuis une vingtaine d'années, n'a pas cessé d'aller en augmentant. En 1874 nous trouvons en France 21 grèves ; ce chiffre s'élève à 50, deux ans après, pour

atteindre 65 en 1880, 182 en 1882 et 321 en 1889 ! La progression, on doit le reconnaître, n'a pas toujours été aussi rapide. Ainsi en 1878, 34 grèves seulement ont été signalées et 90 en 1884. La statistique, publiée récemment par l'*Office du travail* pour 1890 et 1891, accuse le chiffre de 313 pour la première de ces deux années et celui de 267 pour la seconde.

L'effectif de chaque grève donne une moyenne relativement faible : 100 ouvriers seulement. Certaines grèves n'ont compté, il est vrai, que 4, 5 ou 6 ouvriers, comme les grèves des corroyeurs à Lyon et des effilocheuses de chiffons à Lodève, en 1890, et celle des ouvriers de tissage à Armentières, en 1891. D'autres, par contre, se sont élevées à des chiffres considérables : la grève d'Anzin, en 1884, s'est étendue à 10,150 ouvriers ; en 1891, la grève générale des mineurs a atteint le nombre de 33,500. Des grèves de 1,000, 1,500, 2,000 ouvriers se produisent assez souvent. Le nombre total des grévistes en France s'est élevé, en 1890, à 118,929 et, en 1891, à 108,944.

***

Jamais les grèves n'avaient été aussi fréquentes que depuis quelques mois. C'est une véritable épidémie sociale dont patrons et ouvriers sont en ce moment-ci les victimes. Pas un jour, pour ainsi dire, où une nouvelle grève ne soit signalée. Trois et quatre quelquefois éclatent dans la même journée. Le nombre des grèves, et des grèves importantes, s'accroît dans des proportions qui laisseront loin derrière elles les chiffres des années précédentes.

Aucun point du territoire n'est indemne. Carmaux, Le Hâvre, Blois, Rouen, Bordeaux, Reims, Nancy, Béthune, Lens, Rive-de-Gier, Angers, Nantes, Amiens, Paris, Tourcoing, Perpignan, Saint-Nazaire....., ont été ou sont encore témoins de désertions collectives de travail, dans les industries les plus diverses, sous toutes espèces de raisons ou de prétextes, et de

la part de populations ouvrières placées dans les milieux les plus dissemblables, Ici les grévistes sont des vanniers, là des métallurgistes, ailleurs des bûcherons, des tisseurs de dentelles, des fileurs de chanvre, des savonniers, des constructeurs de vélocipèdes, des verriers, des fabricants de papier à cigarettes, des ouvriers de port, des cochers, des fumistes..... Tantôt la grève se déclare dans des centres ouvriers travaillés depuis longtemps par les influences dissolvantes du socialisme, comme dans le Nord, comme à Paris ; tantôt elle éclate au contraire au milieu de nos populations paisibles et encore peu contaminées de l'Ouest, comme à Angers et à Nantes. Jamais vent de discorde et de haine n'avait soufflé avec plus de continuité et de violence sur le monde du travail.

Quelles sont les causes de cet état de choses ? Pourquoi tant de grèves depuis quelques mois ?

Lorsqu'un phénomène quelconque vient à se produire, il est nécessaire, si l'on veut le pénétrer et en dégager les causes, de commencer par étudier le *milieu* dans lequel il se manifeste. C'est là une règle générale qui doit recevoir son application, non pas seulement dans l'ordre physique, mais aussi dans l'ordre économique et social. Or, si nous observons le milieu dans lequel les grèves prennent naissance, le monde du *travail* et du *capital,* pour employer une expression courante, point n'est besoin d'une profonde pénétration pour discerner l'affaiblissement de plus en plus grand des idées morales, conséquence inéluctable de l'affaiblissement du sentiment religieux. En l'absence de tout contrepoids et sous l'influence des théories socialistes et anarchistes et des idées philosophiques régnantes, on en est arrivé parfois, soit au cynisme le plus révoltant, soit à une véritable aberration de la notion de justice. Et cela aussi bien du côté des patrons que du côté des ouvriers. D'où une série de mécontentements et d'irritations réciproques et perpétuelles, dégénérant aussitôt en grèves. Quelques faits vont nous permettre de nous rendre compte de *l'état d'âme* auquel nous faisons allusion.

Au commencement de l'hiver dernier, le directeur d'un grand chantier d'une ville de l'Ouest convoquait ses ouvriers et leur tenait à peu près le langage suivant : « Mes amis, vous

savez comme moi que l'ouvrage ne va pas en ce moment et que très probablement nous allons être obligés de congédier un certain nombre d'entre vous. Je suis à même de soumissionner à de grands travaux qui vous occuperaient tous jusqu'au printemps, mais le cahier des charges est très dur ; il n'y aura pas le moindre bénéfice. Je ne demande pas mieux que de vous être utile, mais il est nécessaire que je sache si je puis sérieusement compter sur vous. » Tous se confondirent en remerciements ; le directeur soumissionna. Les travaux étaient à peine commencés que les ouvriers déclaraient qu'ils ne travailleraient que si on leur accordait une augmentation de salaire ! Liée par ses engagements, la Compagnie en question fut obligée d'en passer par les exigences des ouvriers et l'opération se termina, pour elle, par une perte considérable.

Autre exemple : Il y a deux mois environ. M. Humbert, constructeur de vélocipèdes à Paris, acquérait la certitude qu'un certain nombre de ses ouvriers dérobaient chaque jour des pièces dans ses ateliers et, rentrés chez eux, construisaient des bicyclettes qu'ils revendaient pour leur propre compte. Une surveillance intelligente lui permettait de surprendre en flagrant délit les coupables, qu'il congédia aussitôt. Les autres ouvriers se déclarèrent immédiatement solidaires de leurs camarades, sommèrent le patron de les reprendre et, sur son refus, se mirent en grève, en déclarant que pour un ouvrier voler son patron n'est après tout que l'exercice d'un droit ! Il est vrai que le mot « voler » n'était pas prononcé ; on appelait cela « faire la perruque. »

A Carmaux, c'est autre chose : on veut, dit-on, faire respecter le suffrage universel. L'ouvrier ajusteur Calvignac, président de la Chambre syndicale, maire, conseiller d'arrondissement, délégué au Congrès ouvrier de Londres, ne peut naturellement plus fournir de travail régulier et le reconnaît lui-même. La Compagnie le congédie ; les mineurs se mettent en grève !

Du côté *capital,* il y a aussi bien des misères dans cet ordre d'idées. Nous pourrions citer le nom d'un industriel qui n'enferme pas ses machines à engrenages dans des cages de préservation, tout simplement parce qu'il estime — et il le dit

comme une chose toute naturelle — que ces engins préservateurs lui coûteraient plus cher que la prime d'assurance contre les accidents qu'il paie à une Compagnie.

Hâtons-nous de reconnaître que des exemples isolés ne prouvent rien, ni contre les patrons ni contre les ouvriers, et qu'heureusement on ne doit pas généraliser. Dans l'une et l'autre classe, les hommes de cœur sont nombreux ; nous sommes même convaincu qu'ils y forment la majorité. Les exemples que nous venons de rapporter sont cependant un signe des temps et dénotent une singulière déviation du sens moral, impossible à trouver dans une société où les principes les plus fondamentaux et les plus élémentaires ne seraient pas perpétuellement attaqués.

Ceci posé, la multiplicité présente des grèves trouve, croyons-nous, son explication — indépendamment des causes habituelles qui naturellement subsistent toujours — dans les raisons suivantes :

On doit citer, en premier lieu, la nouvelle loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels : la loi du 2 novembre 1892, en vigueur depuis le 1er janvier dernier. Si jamais loi eut dû être parfaite, c'est incontestablement celle-ci : son élaboration n'a pas duré moins de dix années et ses intentions sont excellentes. Loin de nous, d'ailleurs, la pensée de vouloir critiquer le principe premier des lois protectrices du travail des êtres faibles ; nous estimons en définitive que des lois de cette nature ont leur raison d'être dans une société comme la nôtre. Mais enfin, il faut croire que les bonnes intentions ne suffisent pas et que la longueur des enfantements législatifs n'est pas une cause de qualité. La plupart des industriels déclarent cette loi inapplicable ; et les ouvriers, surtout les ouvrières, ne veulent pas de ses protections. Tout récemment, le Parlement était saisi d'un projet de modification. Un fait est certain, c'est qu'elle a bouleversé les conditions du travail dans un grand nombre d'usines. Ainsi, dans toutes les industries où le travail des femmes est l'auxiliaire du travail des hommes, — et c'est la règle générale — on a dû réduire également la journée des hommes, parce que la loi défend maintenant à la femme de

travailler plus de onze heures. Il en est résulté forcément, et au grand mécontentement des ouvriers, qui désirent bien plus voir augmenter leur rémunération que diminuer la durée de leur travail, une diminution assez sensible dans le salaire journalier. Dans quelques industries spéciales, certains patrons, préoccupés du sort de leurs ouvriers, ont pu maintenir, il est vrai, l'ancien salaire pour les ouvriers aux pièces, soit en accélérant les machines, soit en économisant, par ci par là, quelques quarts d'heure. Mais tout cela n'a pu être que l'exception, et il reste acquis que la loi de 1892 a eu pour effet de réduire les moyens d'existence de la classe ouvrière. Dans certains établissements, on a jugé aussi que l'emploi des enfants était devenu impraticable, et on les a purement et simplement renvoyés. Presque partout il a fallu changer les heures des repas..... D'où une série de mécontentements dans les populations ouvrières, mécontentements généralement justifiés, mais habilement exploités par les meneurs habituels, qui presque toujours les font dégénérer en grève.

On doit également citer, comme cause de la fréquence actuelle des grèves, la tyrannie de plus en plus grande des syndicats ouvriers. Le principe de la loi de 1884 est sans doute irréprochable; il contient la réparation d'une vieille injustice sociale; les ouvriers ont des intérêts communs, et ce n'est que justice de leur permettre de s'unir pour les défendre. Mais, en fait, les syndicats ouvriers sont en train de nous ramener à tous les abus des anciennes corporations, dont ils n'ont aucune des qualités. Les syndicats auraient pu remplir un beau rôle; aujourd'hui, ils sont surtout des machines de guerre dirigées contre les patrons et des instruments d'oppression contre une partie de la classe ouvrière : celle qui ne veut pas obéir à des mots d'ordre. Une difficulté survient-elle, vite les *leaders* des syndicats se mettent en campagne et l'on peut être certain qu'ils ne négligeront rien pour faire naître une grève et qu'au besoin ils sauront soulever des incidents.

A Rive-de-Gier, le syndicat suscite la grève dans les six établissements métallurgiques de la ville, parce que les patrons de l'un de ces établissements, MM. Marrel, en désaccord avec leurs ouvriers, ont déclaré ne vouloir traiter qu'avec eux et ont

refusé de recevoir une délégation du syndicat. Le même syndicat émet ensuite la prétention de créer dans chaque usine un comité syndical, sorte de succursale du syndicat, qui aurait pour mission d'assurer le recrutement des ouvriers. d'apprécier les causes de renvoi et de régler les questions de salaires !

Lors de la grève des bûcherons du Cher, seize ouvriers non syndiqués, qui travaillaient dans les bois d'Armentières et de Sylly-le-Chandrier, sont subitement assaillis à coups de bâton par cinquante femmes et par environ cent cinquante grévistes syndiqués.

A Angers, lors de la récente grève des industries textiles, il y eut distribution de subsides; la répartition fut faite à la Bourse du travail; mais, afin de bien faire comprendre aux travailleurs qu'en dehors des syndicats il n'y a pas de salut, aucun secours ne fut accordé aux ouvriers non syndiqués. C'était un moyen d'enrôler ceux d'entre eux qui jusqu'ici n'avaient pas voulu se laisser embrigader et de prolonger la grève. On pourrait multiplier ces exemples. Il n'est pas de grève où l'action d'un syndicat ne se fasse sentir.

L'intervention de plus en plus fréquente, dans les conflits entre patrons et ouvriers, de gens complètement étrangers à la profession, la plupart du temps des politiciens de bas étage, doit être également signalée comme l'une des causes les plus actives des grèves. Le moindre désaccord, qui jadis se fût arrangé facilement à l'amiable, est aujourd'hui aussitôt exploité par des hommes sans scrupule et dégénère vite par leur intervention en conflit aigu. On pourrait, presque à l'occasion de chaque grève, citer un nom propre. Il existe aujourd'hui de véritables commis-voyageurs en grèves agissant pour le compte de syndicats ou de groupes socialistes, parcourant en tous sens le territoire, semant partout la discorde — et vivant aux dépens des malheureux qu'ils exploitent.

Signalons encore, comme cause de la fréquence des grèves, les progrès de plus en plus grands du socialisme en France, comme partout ailleurs. Personne n'ignore plus aujourd'hui que certains chefs considèrent la grève générale comme le moyen le plus propre à hâter la réalisation de leurs rêves. Ainsi, le congrès international des mineurs, réuni à Bruxelles, dans les

derniers jours de mai, s'est prononcé en faveur de cette mesure, et les délégués qui l'ont fait voter représentaient une majorité de 854,000 voix. Beaucoup de grèves, qui éclatent sans motif apparent, se rattachent à cet ordre d'idées et doivent être considérées comme des essais de mobilisation partielle des forces ouvrières.

Notons également le développement dans la classe ouvrière du sentiment de solidarité. Certaines grèves, parmi les plus récentes, n'ont pas d'autre cause ; il suffit de citer la dernière grève des Allumettes, générale dans toutes les manufactures de l'État.

Enfin, une grande part de responsabilité dans les conflits actuels entre patrons et ouvriers n'incombe-t-elle pas également aux dépositaires de l'autorité dont la faiblesse, sinon la partialité, est un encouragement au désordre ? Jamais l'autorité n'avait été plus méconnue que lors de la grève de Carmaux. Les grévistes ont pu organiser, sans être inquiétés, des patrouilles pour empêcher les non grévistes de travailler. Invité par un gendarme à circuler, le député Baudin lui répond : « Ne me touchez pas, j'ai mon revolver et je brûlerai la cervelle au premier qui me touchera. » Le préfet ayant pris un arrêté interdisant les attroupements sur la voie publique, des maires ont aussitôt protesté par écrit ; d'autres ont fait mieux encore : ils ont refusé purement et simplement l'affichage. La gendarmerie et l'armée ont été condamnées à assister impassibles à des scènes de désordre.

A Angers, lors de la grève des fileurs de chanvre, le maire commence par recevoir les délégués des grévistes et les assure de toutes ses sympathies. Pendant plusieurs jours le drapeau rouge, ayant, il est vrai, à sa hampe une cravate tricolore, est promené à travers la ville et la *Chanson de Ravachol* chantée en pleine rue et sans que la police intervienne. Les ouvriers des usines Bessonneau et Delahaye refusent de se mettre en grève ; mais ils sont, au bout de quelques jours, contraints de cesser le travail par une bande d'énergumènes qui a recours à la violence. Enfin, pour mettre le comble à cette série de défaillances, M. le substitut Côme, requérant contre quelques indi-

vidus arrêtés, déclare que l'anarchiste Meunier — l'un des fauteurs du désordre — est un apôtre et a droit au respect des honnêtes gens !

Telles sont, et nous n'avons pas la prétention de les avoir toutes énumérées, les causes principales de la multiplicité des grèves depuis quelque temps.

***

Maintenant, pour l'ouvrier, pour le patron et pour la société, quels sont les effets des grèves ?

Il semble aujourd'hui difficile de ne pas attribuer, pour une bonne part, à l'influence indirecte des grèves, ou simplement à la reconnaissance par la loi du droit de coalition et de grève, une amélioration très sensible dans les conditions générales du travail, amélioration dont la classe ouvrière, considérée dans son ensemble, a largement profité. Ainsi, la durée de la journée de travail n'a plus cette longueur extrême, si fréquente lors des débuts de la grande industrie. Les manufacturiers ont dû également substituer aux bâtiments souvent étroits et mal aérés d'autrefois des constructions vastes, où l'air et la lumière pénètrent et circulent de toutes parts. Ils ont dû appliquer tous les procédés nouveaux, moins épuisants ou moins malsains pour les travailleurs...; quantité de pratiques coupables dans le paiement des salaires, de dispositions arbitraires dans les règlements intérieurs, de mesures despotiques..... ont dû disparaître; et si parfois il n'est pas impossible d'en signaler encore l'existence, ce n'est plus au moins qu'à l'état d'exception. Il est incontestable que, pour beaucoup de patrons, la crainte de la grève a été le commencement de l'humanité et de la justice.

Voilà pour les résultats éloignés.

Les résultats immédiats sont bien différents

Pour la société en général, et en ne se plaçant qu'au simple point de vue matériel, la grève est toujours un mal et un grand mal. L'arrêt dans la production, qui en est la conséquence, est une cause de ralentissement dans l'augmentation des richesses sociales. Ainsi, on estime que chaque grève entraîne en moyenne une perte de 6,000 journées de travail.

Pour le patron, — et c'est le moindre des maux qui puisse en advenir pour lui, — la grève amène une interruption dans les bénéfices et un arrêt dans l'amortissement de son capital d'établissement. Mais souvent la grève l'empêche de tenir ses engagements; elle le met, par exemple, dans l'impossibilité de remplir une commande importante ou d'exécuter des travaux dans les délais convenus. C'est une situation dont se préoccupe vivement l'industrie depuis quelques mois; le *Syndicat professionnel des entrepreneurs de travaux publics de France*, notamment, adressait, le 8 juin, aux syndicats patronaux de Paris et de la province se rattachant à l'industrie des travaux publics, une circulaire pour les inviter à préparer d'un commun accord une pétition qui serait adressée au Parlement, à l'effet d'obtenir l'application au cas de grève de l'article 1148 du Code civil. Et ce ne serait que justice; car la grève constitue pour le patron la plupart du temps un cas de force majeure. Souvent aussi elle lui fait perdre une partie de sa clientèle; si elle se prolonge quelque peu, les consommateurs doivent s'adresser à une maison rivale, quelquefois même à l'étranger; et, s'il est déjà difficile de se constituer une clientèle, l'expérience industrielle démontre qu'il l'est encore plus de ramener une clientèle perdue. Que si, par malheur, le patron se laisse imposer des conditions trop onéreuses, c'est l'impossibilité pour lui de soutenir la concurrence; et, au bout de peu de temps, c'est la ruine. On pourrait citer maints exemples d'établissements industriels, jadis très prospères, ruinés en peu de temps par des grèves, et d'industries ayant dû émigrer dans une autre région ou même à l'étranger. Dans toutes ces hypothèses, le patron subit des pertes considérables; mais, en dernière analyse, c'est toujours l'ouvrier qui est la première victime.

Pour l'ouvrier, la grève est, en effet, un moyen de combat

coûteux. La seule grève de Carmaux a fait perdre aux mineurs 800,000 francs de salaires. La grève d'Anzin, en 1879, paraît avoir coûté aux grévistes cinq millions de francs. Pour l'ouvrier, la grève, c'est généralement, et, au bout de peu de jours, la misère au foyer domestique, quand ce n'est pas la police correctionnelle et la prison. Au bout de quelques jours de chômage, le peu d'économies que pouvait avoir la famille, et très peu en ont, est vite épuisé: le plus souvent on s'endette, et si la grève se prolonge et que les secours promis n'arrivent pas, il faut..... ou tendre la main ou se rendre à merci.

La grève a-t-elle une issue défavorable, l'ouvrier voit alors son salaire diminué et sa situation devenir plus pénible. Souvent aussi des ouvriers étrangers sont venus prendre sa place à l'atelier et, au cas où il ne trouve pas d'ouvrage, il est obligé de quitter le pays. La grève réussit-elle, la situation est encore loin d'être enviable. Il faut d'abord travailler longtemps avant de retrouver les sommes perdues ; sur ce chapitre, les chiffres sont éloquents. Prenons une grève de seize jours de durée, ayant procuré une augmentation de salaire de un dixième, chiffre rarement atteint : il faudra, d'après les calculs de M. Turquan, qui a étudié d'une façon toute spéciale la statistique des grèves, que les ouvriers travaillent cent soixante journées aux conditions nouvelles, simplement pour rentrer dans les sommes perdues !

Mais s'il est un point sur lequel il soit intéressant d'interroger les statistiques, c'est incontestablement en ce qui concerne les résultats obtenus par les grévistes : sur les 313 grèves qui ont eu lieu en 1890, 82 seulement ont réussi, 64 se sont terminées par des transactions, 161 ont échoué totalement ; les résultats de 6 sont demeurés inconnus. En 1891, nous trouvons à peu près les mêmes chiffres, 267 grèves : réussites, 91 ; transactions, 67 ; échecs, 106 ; résultats inconnus, 3. Sur 1,800 grèves antérieures à 1890, dont il a été possible de connaître exactement l'issue, 21 %, d'après M. Turquan, ont eu des résultats complètement favorables aux grévistes, 20 % ont abouti à des concessions mutuelles entre patrons et ouvriers ; enfin, dans 59 cas sur 100, la grève a échoué !

Ce sont là des chiffres que devraient méditer les ouvriers avant que de se mettre en grève.

***

Beaucoup de personnes, animées sans doute des meilleures intentions, déclarent sans hésiter que coalitions et grèves devraient être interdites par la loi. Nous croyons, au contraire, qu'en France le législateur de 1864 a agi avec sagesse et justice en reconnaissant formellement le droit de se coaliser et, comme conséquence logique, le droit de se mettre en grève. Ce sont là deux libertés véritables, deux libertés parfaitement légitimes.

La coalition et la grève ne constituent, en effet, qu'un exercice normal de la liberté individuelle. Il est de fait incontestable que tout ouvrier, pris isolément, a le droit de refuser de travailler à des conditions qui ne lui conviennent pas, et que nul, — à moins de rétablir l'esclavage, — ne peut l'y contraindre. Or, cette résolution, en soi absolument légitime, que tout ouvrier a le droit de prendre individuellement, pourquoi tous les ouvriers d'un atelier, d'un patron, d'une même industrie, n'auraient-ils pas le droit de la prendre collectivement? Depuis quand l'addition d'actes licites donnerait-elle pour résultat un acte illicite?

Le souci de l'autorité, d'autre part, en matière sociale comme en toute autre, doit être de ne créer, sous aucun prétexte, une situation privilégiée à une catégorie de citoyens au détriment des autres; patrons et ouvriers doivent être traités de la même manière. La justice et l'égalité sont deux nécessités, dans l'ordre économique peut-être plus que partout ailleurs. En réalité, que voyons-nous? Dans chaque localité, un petit nombre de patrons, souvent trois ou quatre au plus pour la même profession, gens en général instruits, moins naïfs, plus prudents, ayant une expérience plus grande des hommes et des choses que le commun des ouvriers. Que la loi le permette ou ne le permette pas, ces hommes trouveront toujours un

moyen, au cercle, à la campagne, par lettres, de se concerter sur leurs intérêts communs, de prendre telle mesure collective qu'ils croiront utile concernant les salaires, la durée du travail, le personnel..... Adam Smith, à qui cette situation n'avait pas échappé, prétendait même que les patrons sont en état de coalition perpétuelle. La justice la plus élémentaire exige donc que la loi reconnaisse aux ouvriers, qui eux aussi ont des intérêts communs, le droit de s'entendre entre eux, le droit de se coaliser et, comme sanction de ce droit, celui de se mettre en grève. Il faut que les ouvriers jouissent d'une liberté dont aucune interdiction ne peut priver les patrons.

Les grèves, d'ailleurs, ainsi que nous le rappelions au début de cette étude, ont existé de tout temps. On a maintes fois fait remarquer, et avec raison, que la retraite des plébéiens sur l'Aventin en présentait la plupart des caractères. Au moyen-âge, elles ont été fréquentes dans toutes les contrées industrielles ; il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les écrits de Boisguilbert, lieutenant-général au bailliage de Rouen. L'une des grèves les plus célèbres d'avant la Révolution a été celle des laquais en 1789. Le nom même de grève, donné en France aux cessations collectives de tout travail, suffirait du reste à prouver leur ancienneté : il vient de l'habitude prise à Paris, de temps immémorial, par les ouvriers cessant de concert tout travail, d'aller stationner sur la place de *Grève*, rendez-vous habituel des artisans sans ouvrage. On peut affirmer en toute sûreté qu'il y a toujours eu des coalitions et des grèves, que la loi les ait permises ou qu'elle les ait défendues.

Ce fait n'a rien qui doive nous surprendre ; la permanence des grèves, malgré toutes les prohibitions légales, s'explique par cette raison qu'il n'existe aucun moyen pratique de les interdire. L'amende et la prison sont les seuls modes de coercition que pourrait employer le législateur; or, l'amende est impossible : elle ne saurait atteindre des gens qui ne possèdent rien, ce qui est précisément le cas de la plupart des ouvriers. Il faut aussi renoncer à la prison parce qu'on ne peut pas incarcérer des milliers de grévistes : le plus souvent les locaux seraient insuffisants, et l'entretien des prisonniers trop dispen-

dieux ; d'ailleurs la prison constituerait la grève la plus effective, puisqu'elle rendrait tout travail impossible. Donc, il n'existe aucun moyen matériel d'empêcher une grève. La plupart des législateurs, cependant, ont poursuivi cet objectif ; le législateur français, en particulier, a caressé longtemps cette chimère, et ce n'est qu'avec la loi du 25 mai 1864 que le droit de coalition et de grève est entré définitivement dans nos lois. Le législateur a agi sagement ; l'histoire atteste, en effet, qu'en matière de grève les mesures prohibitives n'ont jamais eu qu'un résultat : celui de surexciter la classe ouvrière et de transformer souvent en insurrection véritable ce qui, sous un régime de liberté, n'eut été qu'une grève insignifiante. L'expérience est là pour démontrer que si, de nos jours, les grèves sont devenues plus fréquentes, elles ont au moins perdu ce caractère de férocité qu'elles avaient le plus souvent autrefois. Les grèves entraînant mort d'hommes ne sont plus aujourd'hui en France qu'une très rare exception.

***

Ainsi la grève constitue pour la classe ouvrière un droit véritable, une liberté légitime. Mais la liberté n'est pas la licence ; elle comporte des limites nécessaires.

Le droit pour l'ouvrier de ne pas travailler à des conditions qui ne lui conviennent point reçoit sa première limitation rationnelle précisément dans le droit qu'a tout homme de travailler à des conditions qui lui conviennent. Faire respecter la liberté de ceux qui veulent continuer ou reprendre leur travail doit donc être la première préoccupation de ceux qui détiennent l'autorité. Vous estimez que les conditions dans lesquelles s'effectue votre travail ne sont plus acceptables ; c'est votre manière de voir ; vous voulez cesser de travailler pour faire triompher vos prétentions ; c'est votre droit. J'estime, au contraire, que ma situation, sans être un idéal, est cependant acceptable, et je ne crois pas qu'il y ait lieu de recourir à cette

ultima ratio des grèves : c'est mon droit, et mon droit est aussi sacré que le vôtre. Malheureusement il n'est pas aujourd'hui une seule grève où il ne soit porté atteinte à la liberté du travail.

Prenons deux grèves récentes : celle des fumistes, à Paris, et celle des mineurs de Brassac, dans le Puy-de-Dôme. Le 12 juin, au matin, des ouvriers fumistes, non grévistes, se rendant au travail, ont été assaillis por un groupe d'ouvriers qui les ont maltraités, ont brisé leur voiture et leurs outils ; à Brassac, les ouvriers qui n'étaient pas en grève ont préféré renoncer au travail plutôt que de s'exposer à toutes sortes de désagréments de la part des grévistes ; le 26 juin, un mineur, père de six enfants, qui continuait d'aller à la mine, a eu ses champs de pommes de terre entièrement ravagés. Pendant quelques jours la terreur a été telle qu'on n'osait même pas dénoncer les auteurs de menaces. Il n'est plus aujourd'hui de grèves où des faits de cette nature ne se produisent, et ceci s'explique : à notre époque les détenteurs de l'autorité, guidés souvent par des intérêts électoraux, mêlés quelquefois directement aux luttes sociales, ne savent plus toujours observer cette impartialité dont ne devrait jamais se départir tout vrai magistrat. L'on assiste souvent à ce spectacle étrange de maires prenant ouvertement et systématiquement parti contre les patrons ; de députés, de conseillers municipaux organisant le désordre ; de grévistes ayant recours aux moyens les plus violents pour empêcher leurs camarades de continuer le travail ; de bandes même cernant parfois une usine, organisant des patrouilles pour empêcher les ouvriers d'entrer, et tout cela sous les yeux de la police impuissante parce qu'elle a une consigne à observer, et quelquefois même en présence de l'armée. Pourtant il existe quelque part dans le Code pénal, parmi les lois existantes, un article 414, donnant les pouvoirs nécessaires à ceux auxquels incombe la mission de maintenir l'ordre et de faire respecter la liberté. Il faut, à l'heure actuelle, pour que l'on se décide à arrêter ou à poursuivre, que les violences, les voies de fait, les menaces ou les manœuvres frauduleuses aient acquis un caractère tout particulier de gravité. Encore la plupart de ceux qui ont été arrêtés sont-ils généralement relaxés,

ou condamnés à des peines minimes. Quant à ceux qui ont été condamnés à des peines de quelque importance, la grâce ou l'amnistie ne tarde pas à les rendre à l'armée du désordre. L'observation de la loi, de la loi telle qu'elle existe, sans qu'il soit besoin de la modifier, est à notre avis la première mesure qui s'impose.

Mais ce qui serait vivement à désirer et ce qui devrait être demandé au législateur, c'est que toute excitation à la grève par des individus n'ayant pas d'intérêts personnels engagés dans le conflit fût sérieusement réprimée. La grève n'est en définitive qu'une forme particulière de guerre. L'excitation à la guerre civile fait bien l'objet d'une qualification criminelle ; pourquoi l'excitation à la grève ne ferait-elle pas au moins l'objet d'une qualification correctionnelle ? Bien des personnages suspects seraient ainsi écartés ; par suite, que de souffrances et de mécomptes seraient évités à la classe ouvrière ! Nous pourrions citer une grève récente dont le fauteur principal, qui s'intitule fièrement anarchiste, n'a jamais été ni patron ni ouvrier. Son passé est assez curieux. Il a débuté par être trappiste, puis capucin. Pourquoi a-t-il quitté ces ordres religieux ? Nous l'ignorons. Nous le retrouvons ensuite clerc d'huissier dans une petite ville d'un département voisin ; là, il détourne des fonds que son patron lui a confiés et se voit, de ce chef, condamné à dix-huit mois d'emprisonnement par la cour d'assises. A sa sortie de prison il est anarchiste ; depuis lors, il court de ville en ville porter la bonne parole. Plus tard, il obtient deux condamnations pour excitation au meurtre et insulte à des magistrats. Ne serait-ce pas faire œuvre de salubrité sociale que d'écarter pareil personnage de conflits entre braves gens ? Et que l'on n'aille pas croire qu'il s'agisse là d'un fait isolé ; l'influence néfaste d'individus de cette valeur morale est excessivement fréquente : personnellement, il nous a été donné plusieurs fois de le constater. Que gagnent d'ailleurs les ouvriers à prêter l'oreille aux discours de politiciens de toute sorte ? La récente grève d'Amiens nous en offre un exemple frappant :

Tout le monde, dans la Somme, connaît les usines Cosserat et leurs institutions patronales. Depuis plus de cinquante ans, MM. Cosserat père et fils se sont ingéniés à multiplier dans

leurs ateliers des institutions de tous genres pour assurer à leurs collaborateurs le bien-être matériel et moral. Une caisse de secours, à laquelle les ouvriers ne contribuent que par une retenue sur le salaire de 25 à 40 centimes par quinzaine, procure à tous ceux d'entre eux qui tombent malades les soins médicaux et une indemnité de 60 cent. à 1 fr. par jour pendant toute la durée de la maladie. Une caisse de retraites, à laquelle les ouvriers ne versent que 50 centimes par mois, sert des pensions à ceux que l'âge ou les infirmités rendent incapables de travailler et vient en aide aux veuves et aux orphelins. Un ouvrier qui a versé pendant quinze ans à la caisse, reçoit ainsi 150 fr. de pension annuelle, et voit ce chiffre s'élever chaque année de 10 fr. Une société coopérative fournit, au prix des commerçants de la ville, tous les objets de consommation (comestibles et habillements) dont un ménage ouvrier peut avoir besoin, et, chaque semestre, remet aux acquéreurs la différence entre le prix de vente et le prix d'acquisition. Une caisse d'épargne donne 5 °/₀ aux déposants. L'usine est installée dans des conditions de salubrité toutes particulières. Toutes ces œuvres sont administrées directement et en toute indépendance par les ouvriers eux-mêmes. Le taux des salaires est égal, sinon supérieur à celui des autres établissements industriels de la région. Aucune contrainte, ni religieuse ni politique, n'est exercée sur les ouvriers..... Eh bien, les meneurs ont persuadé aux ouvriers que tout cela est mauvais, est humiliant pour eux, et, par 552 voix contre 76 seulement, on a demandé à M. Cosserat de liquider toutes ces institutions!

Il est aussi un usage qui n'existe encore que dans certaines professions, mais dont la généralisation pourrait produire d'excellents fruits, comme mesure préventive des grèves : il consiste à subordonner à certains délais ou à certaines formalités la rupture du contrat de salaire. Nul doute que les effets les plus heureux pour la paix sociale ne fussent obtenus si cette pratique s'étendait de quelques professions isolées à l'ensemble des professions ouvrières et surtout des ruptures individuelles aux ruptures collectives. D'ailleurs, en se plaçant sur le terrain légal, la jurisprudence n'admet pas qu'un patron puisse congédier sans le prévenir à l'avance un ouvrier faisant partie

d'un « noyau », c'est-à-dire employé à titre permanent, ni qu'un ouvrier, travaillant dans ces conditions, puisse quitter son patron sans avis préalable. Elle déclare, en pareille circonstance, qu'il y a rupture du contrat et accorde une indemnité. Ne peut-on pas dire, retournant un argument que nous avons présenté pour justifier le droit de grève, que l'addition d'actes illicites ne peut jamais donner pour résultat qu'un acte illicite ? Plus de sang-froid, plus de réflexion présideraient aux grèves si, par exemple, un délai minimum devait s'écouler entre la manifestation de la volonté des ouvriers de cesser le travail et la cessation effective. Patrons et ouvriers auraient pendant ce délai le temps de réfléchir, et, très probablement, dans la plupart des cas, les étrangers écartés et la bonne volonté aidant, une transaction surviendrait, à la satisfaction commune, sans que le travail fût un seul jour interrompu.

Lorsque, d'autre part, un syndicat se rend coupable d'actes délictueux, par exemple d'attaque à la liberté du travail, d'oppression des non syndiqués..... il ne serait que justice de chercher à l'atteindre, soit dans la personne de ses représentants, soit dans sa situation légale. L'impunité dont jouissent actuellement les syndicats, en temps de grève, est un fait véritablement scandaleux et qu'il serait grand temps de chercher à réprimer.

En Angleterre, pays de liberté cependant, le droit de coalition et de grève reçoit une autre restriction autrement importante. La loi punit toute cessation de travail qui a pour effet de priver les habitants d'une ville d'un service d'intérêt général, alors même que ce service n'est pas érigé en fonctions publiques : fabrication du gaz destiné à l'éclairage d'une ville, distribution municipale de l'eau..... Aux États-Unis, certaines législations règlementent d'une façon très stricte et même interdisent le droit de coalition aux employés de chemins de fer, d'omnibus, de tramways. Cette réglementation se justifie sans doute parce qu'il s'agit d'un service général ; mais c'est bien plus tôt, à notre avis, dans les mesures préventives que dans les mesures restrictives qu'il faut aller chercher le remède. A ce titre, on ne saurait trop féliciter le législateur français de 1892 de ses bonnes intentions.

La loi du 27 décembre dernier essaie, en effet, d'introduire en France, à titre facultatif, d'excellentes institutions créées en divers pays par l'initiative privée, en Angleterre, en Belgique, en Amérique notamment, afin de permettre aux patrons et aux ouvriers d'une même usine ou d'une même industrie d'examiner et de trancher paisiblement, dès qu'elles apparaissent, leurs contestations professionnelles. Ce sont les comités de conciliation et d'arbitrage. Malheureusement les effets de cette loi ont été jusqu'ici à peu près nuls. Elle est récente, il est vrai, et il serait imprudent de porter sur elle un jugement prématuré ; mais, depuis sa promulgation, les grèves ont été nombreuses, et il ne paraît pas qu'elle en ait prévenu une seule ni qu'elle ait hâté jamais la reprise du travail. Devons-nous en être surpris ? Évidemment non. La conciliation, pour être possible, suppose un amour sincère de la paix. C'est un sentiment que ne possède guère, à l'heure actuelle, la classe ouvrière ; elle a subi trop d'excitations malsaines. C'est un sentiment, d'ailleurs, que ne cherchent certainement pas à lui inculquer ceux qui sont ses guides habituels.

Commençons donc, si nous voulons apporter quelque remède à la situation d'hostilité présente entre patrons et travailleurs, par exiger le respect de la liberté du travail ; écartons surtout les politiciens des conflits ouvriers ; ne négligeons même aucun remède préventif ou curatif ; ne légiférons pas trop, mais, surtout, ne perdons pas de vue que la question des grèves n'est qu'un des éléments de la question sociale, dont la solution implique un retour collectif aux principes de justice et de charité apportés au monde par le christianisme. Travaillons à rendre véritablement chrétiens patrons et ouvriers. Il y aura moins de grèves ; celles qui prendront naissance se termineront sans trop de difficulté ; et la paix sociale nous sera donnée par surcroît.

Angers, le 1er juillet 1893.

Paul Baugas,

Professseur d'Économie politique
à la Faculté de droit.

LES ANCIENNES UNIVERSITÉS

TROISIÈME PARTIE

Les grades académiques

La constitution corporative des anciennes universités, leur organisation littéraire et scientifique ne sont pas les seules causes auxquelles nous devions attribuer leur longue existence et leurs succès. J'en ai signalé une troisième, qui n'est pas sans importance, l'institution des grades académiques; il me reste à la faire connaître.

CHAPITRE PREMIER. — ORIGINE ET NATURE DES GRADES ACADÉMIQUES

Pendant le moyen âge, l'Église, seule dépositaire des vérités révélées, se trouvait également investie par la foi et la con-

fiance des peuples chrétiens de la haute direction de tout l'enseignement : instruire la jeunesse était une partie du ministère sacerdotal. Chaque évêque dans son diocèse, chaque abbé dans son monastère, avait reçu du Pasteur suprême charge d'âmes sous ce rapport ; les lois ecclésiastiques acceptées d'ailleurs comme lois du royaume, en plaçant toutes les écoles sous leur autorité et leur surveillance, leur donnaient juridiction sur les maîtres aussi bien que sur les écoliers.

De là, dans les églises cathédrales et dans les monastères plus spécialement appliqués à l'enseignement, l'existence d'un dignitaire ecclésiastique qui avait mission, au nom de l'évêque ou de l'abbé, de diriger les écoles, grandes et petites, établies dans la ville et dans toute l'étendue de la juridiction épiscopale ou abbatiale. On le nommait Scolastique ou écolâtre ; parfois même, comme à Paris, ces fonctions étaient partagées entre le grand chantre de la cathédrale pour les petites écoles (primaires) et le chancelier épiscopal pour les écoles de grammaire, des arts et des sciences (secondaires et supérieures).

De toutes les prérogatives attachées à la charge de scolastique, la plus importante assurément était le pouvoir qu'il avait d'instituer et d'approuver les maîtres.

Avant de confier à des hommes une mission aussi importante que celle de former la jeunesse, l'Église et la Société d'alors voulaient s'assurer qu'ils transmettraient fidèlement aux jeunes générations trois sortes de biens, chers entre tous aux nations chrétiennes : l'intégrité de la foi, la science et la vertu.

C'était le devoir de l'écolâtre de prendre sur ce point les garanties indispensables, en n'accordant la *licence d'enseigner* qu'à des maîtres, dont la parfaite orthodoxie, le savoir et la probité lui fussent connus. Mais d'autre part, il ne devait la refuser qu'à bon escient, car dans ce cas il était tenu de fournir les preuves de l'incapacité ou de l'indignité du sujet écarté [1] ; admirable institution, qui assurait tout à la fois, sans charge pour le trésor de l'État, le service de l'instruction publique par un nombre toujours suffisant de maîtres capables, et la liberté

[1] Cf. *Hist. littér. de la France*, t. X, n° 35. Ainsi l'avait réglé le Concil général de Latran, en 1179, et avant lui divers autres Conciles particuliers.

de l'enseignement, ouvert à tous sous la seule condition d'en être dignes !

Comme preuve de son orthodoxie, le récipiendaire devait faire sa profession de foi et promettre de ne rien enseigner contre les définitions reçues dans l'Église ; sa probité était connue par ses antécédents ; mais, pour juger de son savoir, il fallait le témoignage des maîtres et par conséquent des épreuves littéraires, qui leur permissent de prononcer en connaissance de cause. Suivant que leur suffrage était favorable ou contraire, l'écolâtre accordait ou refusait la licence demandée.

La *licence,* entendue au sens que nous venons de dire, comme autorisation d'ouvrir une école ou de faire des leçons publiques, fut donc le premier grade académique institué au moyen-âge. Jusqu'au XIII^e^ siècle, il fut le seul en usage ; car la qualité de maître et de docteur, qui revient souvent dans les écrits de cette époque, était alors un titre honorifique, désignant une fonction plutôt qu'un grade littéraire. L'établissement des Universités vint, au XIII^e^ siècle, modifier considérablement cet état de choses.

Grâce aux privilèges octroyés par les Souverains Pontifes, les Universités furent soustraites en grande partie à l'autorité épiscopale et relevèrent immédiatement du Saint-Siège ; elles eurent des chefs pris dans leur sein, une administration indépendante, le double pouvoir législatif et judiciaire sur tous leurs sujets ou suppôts. Fortes de cette autonomie, les corporations s'organisèrent elles-mêmes sur le modèle des communautés d'artisans, ainsi que je l'ai rappelé en commençant. Les grades académiques sont une conséquence de cette organisation.

Voici, d'après l'historien de l'Université de Paris, du Boulay, très précis sur ce point, quels furent la nature et le rôle de ces grades dans le plan réalisé par les corporations enseignantes. On s'en fait rarement une juste idée de nos jours, car tout a été profondément modifié par la suppression des Universités, et il n'est pas aisé de reconstruire par la pensée, en consultant l'histoire, un système sans analogie avec ce qui existe actuellement. Ce coup d'œil rétrospectif n'en aura que plus d'intérêt.

Chaque Université était un corps composé de plusieurs

membres ou Facultés [1]. Les quatre Facultés étaient organisées sur le même plan, c'est-à-dire que chacune avait ses degrés et ses trois ordres de membres : apprentis, ouvriers et maîtres, ou, comme on les nommait dans les corporations enseignantes, écoliers, bacheliers et docteurs. J'omets la licence, j'en dirai bientôt la raison. Le passage de l'un à l'autre de ces trois degrés se faisait dans toutes les Facultés à peu près de la même manière ; ainsi il suffit d'en connaître une pour les juger toutes. Prenons la Faculté des Arts, qui servait d'introduction aux trois autres.

L'aspirant à la maîtrise-ès-Arts devait étudier et savoir deux choses : les Lettres et la Philosophie. Il commençait par l'étude des Lettres dans les classes de grammaire, et apprenait successivement la grammaire, la poésie et la rhétorique ; puis venaient la philosophie et les sciences à l'issue desquelles se trouvait le premier examen public appelé *déterminance*.

Lorsque l'écolier admis à la déterminance avait subi cette épreuve avec honneur pour lui et satisfaction pour ses juges, il devenait *bachelier*, c'est-à-dire qu'il montait d'un degré dans la hiérarchie de la corporation ; il avait le droit de porter la cappe ronde, d'assister aux réunions de la Nation à laquelle il appartenait, et enfin de commencer son cours de régence, *incipiendi in artibus*, en d'autres termes d'enseigner dans les classes la grammaire et les belles-lettres.

L'écolier pouvait en rester là, simple ouvrier dans la corporation, occupé à des travaux qui ne dépassaient pas sa compétence et suffisaient à son ambition. Mais désirait-il, au contraire, monter plus haut, atteindre le troisième degré et devenir maître, alors c'était une nécessité d'acquérir une science plus

[1] Sauf, comme je l'ai observé déjà, que la réunion des quatre Facultés dans une même Université n'était point nécessaire ; il fallait seulement que rien ne manquât à une formation complète des intelligences, quelles que fussent, d'ailleurs, les Facultés spécialement choisies comme objet des études. Il y avait donc des Universités où la théologie était l'objet principal et d'où le droit civil était exclu, comme à Paris, d'autres qui enseignaient particulièrement le droit, comme à Bologne, ou la médecine, comme Salerne et Montpellier ; mais partout la Faculté des arts se retrouve, parce qu'elle est nécessaire aux trois autres. Elle seule forme le corps de l'Université, les autres en sont la tête.

complète et de faire ses preuves de capacité. Le nouveau bachelier s'attachait donc à un maître en exercice, dont il devenait l'aide et le suppléant ; car, en sa qualité d'ouvrier, il demeurait sous la tutelle de ses maîtres. A certains jours, c'est lui qui était chargé du cours, ou bien il développait plus en détail aux élèves les questions du professeur. Ailleurs encore, les bacheliers remplissaient dans l'Université les fonctions de lecteurs extraordinaires et libres, à la différence des maîtres titulaires, dont les leçons étaient toujours ordinaires et jusqu'à un certain point obligatoires.

Cependant les leçons publiques n'étaient pas l'unique travail des bacheliers. Bien qu'ils fussent associés aux maîtres comme leurs ouvriers, ils ne cessaient pas pour cela d'être étudiants ; car il leur restait beaucoup à apprendre, même après trois années d'études en philosophie. Ils continuaient donc de suivre les leçons de quelques maîtres, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de prétendre aux plus hauts honneurs académiques, ou, comme on disait alors, d'*entrer en licence*.

Entrer en licence, c'était commencer cette longue série d'exercices littéraires et d'épreuves exigés dans toutes les Universités, avant que le bachelier franchît le dernier degré de la hiérarchie et prît rang parmi les maîtres ; nous en parlerons bientôt. Le cours de licence durait deux années entières, sans interruption ni vacances d'aucune sorte. Pendant ce temps, le futur maître devait par toutes sortes d'exercices se perfectionner dans la science et mériter les suffrages de ses juges. Il avait, en effet, des juges choisis parmi les maîtres de la Faculté, et c'est sous leurs yeux que, en tant d'occasions, il donnait des preuves de son savoir. Leur approbation lui était nécessaire, autant que leurs conseils pouvaient lui être profitables ; car nul n'était admis aux honneurs de la maîtrise, s'il en était repoussé par le plus grand nombre des Docteurs, entre lesquels les juges désignés avaient toujours voix prépondérante.

Lors donc que toutes les épreuves avaient été subies et que les maîtres avaient accordé leur suffrage, le bachelier, muni de ses lettres d'examen, se présentait au chancelier pour en recevoir la licence ou faculté d'enseigner. C'était là un reste de

l'ancienne discipline des écoles, d'après laquelle nul ne pouvait enseigner qu'il n'eût obtenu *licence* de l'écolâtre ; mais, comme je l'ai observé déjà, dans les Universités, par un privilège spécial, cette juridiction du chancelier s'était agrandie. Celui-ci, en effet, au lieu de tenir son pouvoir de l'évêque diocésain, le recevait du Souverain Pontife, évêque universel. Dès lors aussi, la licence accordée au nom du Saint-Siège était elle-même universelle, c'est-à-dire qu'elle valait pour l'univers entier : *hic et ubique terrarum*, c'est la formule dont se servait le chancelier en conférant le droit d'enseigner.

Après avoir reçu la licence du chancelier apostolique, les gradués revenaient aux maîtres de la corporation et postulaient, avec les insignes de docteurs, des lettres de maîtrise. Le jour était choisi pour recevoir les nouveaux membres et leur imposer la *birette*, signe du grade suprême dans chaque Faculté. Cette solennité avait lieu publiquement et toujours avec un grand concours ; mais aucun examen ne la précédait, parce que la licence était par elle-même une preuve suffisante du mérite. L'acte public, auquel présidait le récipiendaire, la leçon qu'il devait faire, le discours louangeur ou paranymphe, qu'il adressait à l'assemblée des maîtres, tout cela était de pure forme et pour donner un plus grand éclat à la cérémonie. Un festin terminait le tout.

Tel était le doctorat ou la maîtrise. Il n'ajoutait rien au mérite littéraire et scientifique du sujet ; il ne lui apportait même par rapport à l'enseignement aucun droit que la licence ne lui eût conféré déjà ; son importance venait tout entière de ce qu'il plaçait le docteur au plus haut rang de la hiérarchie universitaire, qu'il en faisait un membre parfait de la corporation, participant de tous ses droits, honneurs et privilèges.

On peut voir maintenant la différence essentielle qui séparait la licence du baccalauréat et de la maîtrise : ceux-ci concernaient uniquement l'Université comme corps, celle-là était tout par rapport à l'enseignement. Je m'explique.

Le baccalauréat et la maîtrise étaient deux degrés hiérarchiques, en rapport avec l'organisation intérieure des communautés enseignantes ; mais il y en avait un troisième, qui

précédait, savoir, celui d'écolier. Dans chacun de ces trois degrés, de ces trois états superposés, on était membre de la corporation universitaire, non pas toutefois de la même manière, je veux dire avec la même plénitude et avec les mêmes droits. On était écolier d'abord ; c'est le premier degré de l'incorporation, et les conditions pour y être admis le rendaient accessibles au plus grand nombre. On devenait bachelier ensuite, lorsqu'on avait pour cela rempli toutes les conditions d'études et de science acquise, fixées par les statuts universitaires ; c'est le deuxième degré, qui introduisait le bachelier plus avant dans la corporation, l'unissait à elle par des liens plus étroits et lui faisait une part plus large des droits et privilèges académiques. Finalement, après avoir parcouru toutes les étapes et subi toutes les épreuves régulières, on franchissait le troisième degré, on arrivait à l'incorporation pleine et entière ; les maîtres ou docteurs étaient les membres parfaits de la communauté enseignante, c'est à eux qu'appartenaient tous les droits, honneurs et privilèges corporatifs.

Ainsi, par trois degrés successifs, on parvenait au sommet de la hiérarchie, dans les universités ; mais le passage était ménagé de telle sorte que le mérite du candidat aux honneurs de la maîtrise, longuement éprouvé, à la fin ne laissait plus aucun doute. L'intérêt de corps avait inspiré l'idée de cette ascension graduelle et en avait fait une loi dans toutes les communautés. Elles seules la pratiquaient ; seules aussi elles en réglaient les conditions et en conféraient les titres à leurs membres. C'était, comme le dit très bien du Boulay, affaire de police et d'administration pour les universités.

Autre était la licence, placée au-dessus de la compétence du pouvoir universitaire. Le Souverain Pontife et les évêques, possesseurs de la juridiction dans l'Église chrétienne, avaient seuls le droit de permettre à un sujet l'enseignement public, en quoi consistait la licence. Ce droit, ils l'exerçaient par les écolâtres ou les chanceliers, sans que les universités y eussent autrement part qu'en fournissant des juges pour attester le mérite des candidats. La licence était donc un acte de juridiction ecclésiastique, et non pas de gouvernement universitaire. Elle était requise, il est vrai, par la corporation, comme condi-

tion indispensable pour parvenir au doctorat; car le docteur devait pouvoir enseigner toutes les matières de sa Faculté : c'était sa première fonction dans le corps des Maîtres. Mais, par elle-même, la licence ne conférait aucun droit, aucun privilège corporatif supérieur à ceux des simples bacheliers; elle laissait le licencié dans la hiérarchie au second rang, jusqu'à ce que la maîtrise ou le doctorat l'eussent fait monter au premier par une incorporation définitive.

Peu à peu, je le sais, on perdit de vue cette différence dans la nature et l'origine des grades académiques; on en vint à ne les considérer plus que comme trois degrés, par lesquels on arrive au sommet de la science, et non pas précisément au sommet de la hiérarchie. Cette confusion s'explique : avec le temps, on s'accoutuma à considérer dans le bachelier et le docteur la science acquise plutôt que leurs rapports avec la corporation, et ainsi les degrés devirent la marque et la preuve de cette science de plus en plus parfaite. Deux choses, néanmoins, sont toujours demeurées, qui attestent l'origine première : d'une part, les mêmes examens servaient à la licence et au doctorat, parce que primitivement il n'y avait là qu'un seul degré à franchir; d'autre part, la distinction des deux pouvoirs, à qui appartenait de conférer l'un et l'autre, fut maintenue jusqu'au bout par la présence dans les Universités du Chancelier apostolique, à côté du Sénat académique.

CHAPITRE II. — ORGANISATION DES GRADES ACADÉMIQUES

On connaît maintenant ce qu'étaient les grades dans les anciennes Universités et quel dessein a présidé à leur institution. Voyons encore de quelle manière ils étaient organisés, comment, dans chaque Faculté et d'une Faculté à l'autre, on

montait des degrés inférieurs aux degrés supérieurs. Le point est capital; nous y apprendrons pourquoi les grades académiques, spécialement le baccalauréat, si favorables anciennement aux bonnes et fortes études, sont plutôt de nos jours une cause de décadence et de ruine pour les Lettres.

I

Faculté des Arts. — Cette Faculté, la première dans l'ordre des études, ne comprit d'abord que deux branches : *philosophie* et *sciences mathématiques et physiques;* plus tard seulement, après l'incorporation du Collège de France, il s'en ajouta une troisième, c'est-à-dire les *Lettres*. Elle avait son vestibule et sa porte d'entrée dans les écoles de grammaire, qui faisaient partie intégrante de l'Université et participaient à tous les privilèges de la corporation.

Ainsi instituée, la Faculté des Arts était l'un des organes essentiels du grand corps universitaire. Il importait, dès lors, que les éléments nouveaux destinés à perpétuer son existence ne parvinssent à l'incorporation définitive qu'après un long travail d'épuration et de sélection, excluant au fur et à mesure les parties impropres à la vie et ne laissant pénétrer dans l'organisme que les éléments capables de lui fournir un sang vigoureux et abondant. Cette sélection vitale se pratiquait au moyen des examens et des épreuves, distribués suivant un ordre rationnel et gradué.

1° Déjà dans les classes inférieures de grammaire, à la fin ou au commencement de chaque année, les Régents devaient s'assurer du savoir de leurs élèves et placer chacun dans la classe qui correspondait au degré de son instruction [1].

[1] « Et puisque le fondement de toutes les sciences consiste dans la connaissance des arts libéraux, qui ouvrent, pour ainsi dire, le chemin à toutes les autres sciences... chaque année, un peu avant la Saint-Rémy, les chefs de collège et les préfets des études examineront avec soin tous leurs écoliers et les distribueront en diverses classes, suivant la force de chacun d'eux. On examinera de même ceux qui se présenteront après la Saint-Rémy. » (*Statut de la Faculté des arts*, à Paris, 1598.)

2° Lorsque l'écolier avait terminé ses études de grammaire et de rhétorique, il était examiné par ses maîtres, qui décidaient de son aptitude à suivre les cours supérieurs de philosophie et de sciences dans la Faculté des Arts [1].

Cet examen, secret et sans aucune solennité de nature à troubler les élèves, portait uniquement sur les matières enseignées dans les classes précédentes et il devait constater ces trois choses : *a)* que l'élève avait suivi exactement les leçons de ses maîtres; *b)* qu'il les avait comprises et en avait suffisamment profité pour l'intelligence des auteurs classiques; *c)* enfin, qu'il possédait les aptitudes nécessaires à l'étude des sciences et qu'il pouvait, avec espoir de succès, aspirer aux grades académiques dans la Faculté des Arts.

3° L'élève de grammaire, devenu après cet examen étudiant de philosophie, suivait les leçons des maîtres durant trois années [2], prenant des notes, réfléchissant et disputant à son tour sur toutes les matières qui composaient alors le programme de la Faculté des Arts : dialectique, physique, métaphysique, mathémathiques et éthique. C'est ainsi qu'il se préparait à soutenir ses thèses de *Déterminance*, pour monter au second degré de la hiérarchie, celui de bachelier, et prendre désormais une part active dans les délibérations de la Faculté, comme aussi dans les affaires communes de toute la corporation.

Mais, avant d'admettre un étudiant à soutenir la détermi-

[1] « Nous ordonnons et prescrivons formellement, au nom de l'autorité qui qui nous est dévolue, que les écoliers, avant d'être admis à la déterminance dans les arts, soient convenablements instruits dans la grammaire... Nous ajoutons à ces prescriptions, en défendant formellement aux maîtres de permettre que les écoliers passent aux leçons de logique, s'ils n'ont pas reçu d'avance une instruction suffisante dans les matières sus-énoncées et dans la métrique. (*Statut du cardinal d'Estouteville*, 1452.)

« Les écoliers ne devront passer dans la classe de philosophie que lorsqu'ils sauront assez de grec et de latin, et qu'ils posséderont bien les préceptes de la grammaire et de la rhétorique. Ce sera aux préfets des collèges de s'en assurer. » (*Statut d'Henri IV*, 1598.)

[2] Au XVII[e] siècle, à Paris, par suite de la décadence des études, elles se trouvaient réduites à deux seulement. « Le cours de philosophie doit durer deux ans. Au bout de ce temps, les écoliers peuvent prétendre aux lauriers de maîtres ès arts. » (*Statut d'Henri IV*, 1598.)

nance, les maîtres s'assuraient par un examen particulier et secret : *a)* de son exactitude à suivre les cours (l'élève devait produire ses cahiers de cours, ou bien l'on recourait au témoignage soit des maîtres, soit des condisciples) ; *b)* de l'application qu'il avait mise à les comprendre et à les retenir, ce dont les maîtres pouvaient témoigner par ses réponses en classe, par les disputes dans les cercles, les menstruales et les actes publics ; *c)* de son savoir actuel, d'après les interrogations qui lui étaient adressées sur la logique et les autres parties du programme, et de sa capacité à affronter une discussion publique sur des thèses prises dans le programme de la Faculté. Quiconque ne satisfaisait pas les maîtres sur ces trois points était ajourné à l'année suivante, et ainsi de suite, aussi longtemps que les conditions nécessaires n'étaient pas remplies [1].

4° « Le Carême était déterminé par la discipline scolastique à

[1] « Nous approuvons aussi le statut (de 1366), qui veut que les écoliers, avant d'être admis à la déterminance, entendent l'ancien plan d'études tout entier, spécialement les quatre premiers livres des *Topiques*, les *Elenchi*, les premiers et les derniers complètement, même le *Livre de l'Ame*, en tout ou en partie. Nous ajoutons, qu'indépendamment de l'étude des ouvrages précités, les écoliers, avant d'être admis à la déterminance, seront tenus de prouver leur assiduité au Recteur et au Procureur de leur nation, par un certificat ou cédule obtenue de leur maître; autrement, ils ne seront pas admis à l'examen.

« Nous louons et nous approuvons encore le statut relatif aux déterminants, qui veut que personne ne soit admis à déterminer dans les arts, s'il n'a étudié à Paris pendant deux ans, toute dispense étant interdite. Nous déclarons qu'aucune dispense ne doit être accordée, à moins que l'écolier n'ait étudié dans une autre Université, où deux années dans une Faculté quelconque sont comptées pour une à Paris. Nous voulons pourtant que ce même écolier, qui aurait étudié dans une autre Université, en fasse utilement la preuve devant le procureur de sa nation, soit par lettres, soit par témoins, avant la déterminance.

« ... Nous décidons encore, nous établissons et ordonnons, en vertu de la sainte obéissance, que les maîtres choisis pour cette mission, dans la forme précise que nous avons indiquée, prêteront serment entre les mains du Procureur de leur nation, de ne point admettre ceux qui en seraient indignes, de s'appliquer avec exactitude et avec zèle à l'appréciation des titres des candidats. Cet examen roulera sur la correction grammaticale, sur les premiers principes de logique et les autres ouvrages que les aspirants ont dû suivre; afin que, si en les éprouvant selon la juste exigence du programme requis pour le baccalauréat, on en trouve qui parlent incorrectement, et qui manquent d'aptitude, on les ajourne, sous peine de parjure, et on les renvoie à leurs maîtres pour étudier avec plus d'ardeur. » (*Statut* de 1452.)

un genre d'exercices nommés *Déterminances*, et qui étaient un acte public, dans lequel les aspirants au baccalauréat ès Arts expliquaient par un discours suivi quelque matière de logique[1]. » L'historien ajoute encore un peu plus loin, en citant le Statut du 5 décembre 1275 : « Ce statut se rapporte à trois ordres de personnes qui composaient la Faculté des Arts, savoir : les *déterminants*, les *bacheliers* et les *maîtres*. Les déterminants étaient de jeunes élèves, admis à faire preuve de leur savoir pour parvenir au baccalauréat. Pour cela, ils soutenaient des actes que l'on appelait *déterminances* et dans lesquels ils rendaient compte de ce qu'ils avaient appris de grammaire et de philosophie. Cet exercice était commun entre tous et il occupait tout le temps du Carême[2]. »

La déterminance, ou exercice probatoire précédant le baccalauréat, consistait donc en une leçon faite publiquement (c'est-à-dire au moins en présence des élèves de philosophie) à la rue du Fouarre, par chacun des candidats, et où ils devaient répondre aux questions et aux difficultés qui leur étaient faites soit par les maîtres, soit aussi par leurs collègues en déterminance[3]. Cet examen commençait à l'entrée du Carême et se continuait ensuite, à des jours déterminés, jusqu'à ce que tous les candidats eussent à leur tour subi l'épreuve, qui pouvait durer une heure ou une heure et demie pour chacun.

D'après le statut de 1452, les maîtres qui présidaient aux déterminances étaient choisis dans les quatre Nations, un pour chaque Nation, et ils ne pouvaient être élus, s'ils n'avaient au moins trois années de grades de maîtres ès arts[4]. La majorité

[1] Crévier, (*loc. cit.*, liv. II, § 2.)

[2] « En Carême, les disputes auront lieu le soir, les lundi, mercredi et vendredi, suivant l'usage. » (*Statut* de 1600, à Paris. Cf. Théry, *loc. cit.*)

[3] Un règlement de 1339 détermine l'ordre qu'on doit suivre dans ces disputes, et il oblige de demander au président la permission d'argumenter.

[4] « Comme le baccalauréat dans les arts paraît être la première porte qui conduit aux autres grades, et qu'il vaut mieux arrêter à l'entrée ceux qui ne méritent pas de la franchir, que de les repousser ignominieusement quand ils l'ont passée, nous décidons et ordonnons que les maîtres, choisis ordinairement dans chaque nation pour l'examen du baccalauréat, soient élus par une délibération régulière; qu'on ne puisse choisir des maîtres d'aucune nation pour prendre part à cet examen, s'ils n'ont pris depuis trois ans le grade de matirise. Nous n'accordons aucune dispense sous ce rapport et

des suffrages était nécessaire pour l'admission du candidat au grade de bachelier [1].

5° Le bachelier, nous l'avons dit, c'était l'ouvrier de la corporation enseignante : il en savait assez pour travailler et mettre en œuvre ce qu'il avait appris, mais non pour être émancipé et se poser en maître dans son art [2]. Son cours de régence terminé, ou après son stage d'ouvrier travaillant et se perfectionnant dans son art sous la conduite d'un maître, le bachelier *entrait en licence* et préparait son *chef-d'œuvre*.

Le cours de licence à Paris, dans la Faculté des Arts, durait au moins une année ou la majeure partie de l'année, pendant le temps du grand ordinaire, comme nous l'avons expliqué plus haut. Les bacheliers y faisaient quatre choses : 1° Ils complétaient leurs études sur les matières philosophiques et scientifiques [3] ; 2° ils assistaient et prenaient une part active à

nous recommandons, en vertu de l'autorité apostolique, d'observer cette disposition. (*Loc. cit.*)

[1] Dans cet examen, « les choses se passaient avec beaucoup de solennité, dit Crévier, et comme la frivolité et le désordre se mêlent partout, on ne se contentait pas d'une réjouissance modeste : les repas, les illuminations étaient de la fête, et les déterminants se choisissaient un capitaine, sous la bannière duquel ils marchaient et qui n'employait pas son autorité à réprimer les abus. La Faculté interdit absolument les illuminations et l'élection du capitaine. Pour ce qui est des repas, elle crut faire assez de les réduire à deux, qui se donneraient l'un le premier jour, l'autre le dernier de l'exercice de déterminance. » (Crévier, *loc. cit.*)

[2] « Les bacheliers faisaient des leçons, mais sous la direction et la dépendance d'un maître. Ils se disposaient par ces leçons à mériter le degré de licencié, et quelquefois même ils les continuaient encore après l'avoir obtenu et avant que d'être reçus maîtres. Le statut (de 1275) leur ordonne, premièrement de faire serment d'obéissance au Recteur et aux procureurs, avant que de commencer leurs leçons ; en second lieu, de n'y entreprendre l'explication d'aucun livre qu'ils n'aient entendu eux-mêmes expliquer et interpréter, ou une fois à Paris, ou deux fois dans une autre Université. C'était là le moyen de conserver pure et exacte la tradition de l'enseignement. » (Crévier, *Hist. de l'Univ.*, liv. II, § 2. — Voir, aussi, statut de 1366, dans Théry, *Hist. de l'Éduc. en Fr.*, tome II, append.)

[3] « Nous renouvelons le statut (de 1366) qui veut que nul ne soit admis à la licence dans ladite Faculté, soit à l'examen de Notre-Dame, soit à celui de Sainte-Geneviève, si, outre les livres déjà mentionnés (pour la déterminance), il n'a entendu à Paris ou dans quelque autre centre général d'études, les livres de la *Physique*, de la *Génération et de la corruption*, du *Ciel et du Monde*; le petit cours d'*histoire naturelle*, c'est-à-dire *du sentiment et de la sensation*, du *sommeil et de la veille*, de la *mémoire et de la réminiscence*, de

tous les exercices scolastiques qui avaient lieu dans la Faculté, cercles, menstruales, déterminances et épreuves de licence. C'est à eux principalement que, dans les disputes publiques, revenait le rôle d'attaquants ; ils le remplissaient d'office à tour de rôle et nul ne pouvait s'en exempter, car c'était une partie de leur préparation à la licence ; 3° ils devaient, pendant le cours de cette année, soutenir eux-mêmes deux fois quelques thèses publiques, choisies parmi les matières du programme de licence. Ces actes avaient lieu primitivement dans les écoles de la Faculté, rue du Fouarre, plus tard dans les collèges auxquels appartenaient les bacheliers [1] ; 4° enfin, venait la dernière épreuve décisive et solennelle, qui terminait le cours de licence et précédait l'admission à la maîtrise. C'était encore un acte public, mais qui embrassait toutes les parties du programme philosophique et scientifique, l'ensemble de toutes les connaissances que devait posséder un maître ès arts et que l'aspirant allait recevoir licence d'enseigner *hic et ubique terrarum*. Le statut de 1215 prescrivait pour cette dernière épreuve six examinateurs, trois choisis par les profes-

la *longueur et de la brièveté de la vie*, le livre de la *Métaphysique*, à moins qu'ils ne l'étudient actuellement, quelques livres de *mathématiques*, des livres de morale, surtout la plus grande partie de l'*Ethique*. A ce statut très nécessaire, nous ajoutons que les livres précités ne devront pas être entendus en courant, mais avec réflexion et avec une étude sérieuse. Nous avertissons spécialement les maîtres de ne pas permettre à leurs écoliers ou bacheliers de se présenter aux épreuves, s'ils ne sont pas sûrs qu'ils soient suffisamment préparés. Nous insistons principalement pour que les écoliers mettent tous leurs soins à étudier les livres de *Métaphysique* et de *Morale*, faute de quoi nous voulons que, dans l'épreuve, ils soient écartés. » (*Statut* de 1452.)

[1] « Conformément à un autre statut (de 1366), nous voulons et ordonnons que nul ne soit admis à un examen quelconque de licence, s'il n'a fréquenté les disputes des maîtres (le statut de 1366 ajoute : pendant une année ou la majeure partie d'une année, dans le temps du grand ordinaire), et s'il n'a, en outre, répondu deux fois dans la rue du Fouarre, suivant l'usage de la Faculté, ce dont il devra faire preuve, aux termes du statut. Nous déclarons que ces disputes doivent avoir lieu sans dol et sans fraude, gravement, pour le profit des auditeurs. Le maître qui préside n'a pas à répondre pour les bacheliers ; mais il leur permettra de répondre, comme ils sauront le faire, au maître qui argumente, parce que la réponse dont il s'agit a été introduite comme une épreuve pour celui qui répond. Cependant, usant du droit de sa charge, le président peut avertir convenablement celui qui répond et le diriger d'une manière grave et pleine de maturité. » (*Statut* de 1452.)

seurs et trois par le chancelier épiscopal[1]. Mais à cette époque, l'Université n'avait encore ni son organisation complète, ni son autonomie reconnue et consacrée par les Souverains Pontifes. Plus tard, on se contenta de quatre examinateurs élus dans chacune des quatre Nations, et l'examen devait être présidé par le chancelier ou le vice-chancelier, qui recueillait les suffrages des examinateurs et des maîtres, avant d'accorder lui-même la licence au candidat[2].

6° Toutes ces épreuves terminées et le suffrage des maîtres glorieusement conquis, le bachelier, comme nous l'avons dit déjà, faisait alors une double démarche. — Premièrement, il se présentait devant le chancelier apostolique, muni de ses lettres testimoniales, et postulait la *licence* ou faculté d'enseigner toutes les sciences comprises dans la Faculté des Arts. Le chancelier, après s'être assuré encore du témoignage accordé par les maîtres, conférait alors la licence demandée, en observant les cérémonies usitées en pareil cas. — Secondement, le nouveau licencié, ou immédiatement ou plus tard, comme il lui plaisait[3], en présentant aux maîtres de la Faculté son diplôme de licence, demandait qu'ils voulussent bien l'admettre dans leur corps et lui accorder les honneurs, droits et privilèges de la maîtrise. La Faculté, après délibération des maîtres, prenait jour pour cette admission et, le moment venu,

[1] « Pour les maîtres ès arts, il y aura six examinateurs, trois choisis par les professeurs et trois par le chancelier. Le candidat à qui les six ou le plus grand nombre des six délégués seront favorables, et dont ils garantiront la capacité par un serment solennel, devra obtenir du chancelier la licence de professer. Si le chancelier refuse, nous autoriserons (c'est l'évêque de Paris qui parle) le candidat à professer, dès qu'il le voudra... Tous les six mois, les six délégués seront remplacés par six autres, choisis de la même manière. » (Cf. Théry, *Hist. de l'Éduc. en France*, tome II, append.)

[2] « Que dans les épreuves de l'examen de Sainte-Geneviève, quatre maîtres des quatre nations soient présents avec le chancelier ou le sous-chancelier, après avoir prêté serment devant la Faculté, qu'ils examineront loyalement, admettant les dignes et rejetant les indignes, comme il y a quatre maîtres assermentés pour les examens par le chancelier de Notre-Dame. » (*Statut* de 1366, renouvelés en 1452.)

[3] Les frais nécessités pour une réception à la maîtrise étant assez considérables, il était rare qu'un seul candidat voulût ou pût les supporter. On attendait donc qu'il y eût un certain nombre de licenciés à admettre au grade de maître ou docteur pour procéder à la solennité de l'incorporation.

elle avait lieu en effet avec tout le cérémonial ordinaire et solennité aussi grande que possible.

Durant les premiers siècles, aucune épreuve nouvelle, aucune formalité même ne précédaient la réception au doctorat, parce que les examens préparatoires à la licence étaient considérés comme une condition suffisante pour passer du degré de bachelier à celui de maître dans la corporation universitaire. Plus tard, on introduisit, non pas des examens, ni des épreuves véritables, mais certaines formalités qui n'avaient par elles-mêmes aucune valeur probative, qui servaient seulement à rehausser la dignité de docteur et à donner à la cérémonie de réception un plus grand éclat [1].

Ces formalités étaient généralement de deux sortes : 1° le nouveau docteur présidait un acte public soutenu, non par lui, mais par quelque bachelier en licence, qui s'était mis sous son patronage pour défendre ses thèses. En cela déjà, il faisait lui-même acte de maître et docteur, car la présidence des thèses publiques était toujours dévolue à un maître de la Faculté ; 2° le jour même ou le lendemain de sa réception, il faisait une leçon publique sur un sujet de philosophie, qu'il avait choisi lui-même et préparé d'avance. Toute la Faculté, maîtres et écoliers, assistaient à cette leçon, non pour juger le nouveau maître, mais pour lui faire honneur et l'introniser en quelque sorte dans sa chaire de docteur.

Je ne parle pas des discours, paranymphes, actions de grâces, etc..., que le nouveau docteur devait adresser ou entendre, à l'occasion de son doctorat. Tout cela faisait partie des cérémonies usitées en pareille circonstance, où l'on

[1] « Le statut (de 1366) ne contient rien par rapport à la maîtrise ès arts, qui était moins alors un degré qu'une sorte d'incorporation du licencié parmi les maîtres ou professeurs en titre dans l'Université. (L'auteur se trompe ici : c'est la maîtrise qui était véritablement un degré corporatif, la licence était un pouvoir, un droit accordé, non par l'Université, mais par le chancelier, au nom du Souverain Pontife) et qui se faisait dans la nation particulière du licencié, suivant un cérémonial fixé. La maîtrise ne requérait donc ni études nouvelles, ni examens proprement dits. Les épreuves ou conditions, introduites par la suite, des vespéries et du doctorat, n'étaient pas probatives, mais de simple formalité. (Cf. Théry, *Hist. de l'Éduc. en France, loc. cit.*)

n'omettait rien de ce qui pouvait en accroître la solennité ; mais si le récipiendaire y trouvait parfois l'occasion de montrer beaucoup de talent et d'habileté oratoires, cela n'ajoutait rien à son titre de docteur, mérité déjà par des épreuves plus sérieuses. A partir de ce moment donc, le maître ès arts avait atteint le sommet de la hiérarchie dans sa Faculté, il était membre parfait de la corporation et jouissait de tous les droits, honneurs et privilèges accordés par les Souverains Pontifes et par les Princes à l'Université dont il faisait partie.

II

Facultés supérieures. — Dans les Universités, avons-nous dit, on ne pouvait aspirer aux grades en Médecine, en Droit et et en Théologie, si l'on n'était gradué déjà dans la Faculté des Arts. Mais les exigences ne furent pas partout les mêmes. En Espagne, le degré de bachelier ès arts suffisait pour être admis à tous les degrés des Facultés supérieures ; à Paris et dans toutes les Universités françaises organisées sur le même modèle, le baccalauréat ès arts suffisait pour suivre les cours de Droit, mais il fallait la maîtrise pour prétendre même au baccalauréat dans les deux Facultés de Médecine et de Théologie [1].

Le bachelier ou le maître ès arts, qui voulait parvenir au doctorat dans quelqu'une des trois Facultés supérieures, devait donc parcourir de nouveau tous les degrés de la hiérarchie universitaire dans cette Faculté : il commençait par être simple écolier, devenait bachelier au terme des études fixées par le

[1] Je dis : pour prétendre au baccalauréat, car la simple assistance aux leçons des maîtres ne requérait aucun grade et il suffisait qu'on eût obtenu la maîtrise avant de se présenter aux examens de médecine ou de théologie. D'ailleurs, dans toutes les Facultés les leçons étaient publiques, d'après un décret de l'Université en 1276, en sorte que chacun pouvait y assister et que maîtres et écoliers se trouvaient constamment exposés à la vue du public et des magistrats. (Cf. Crévier, liv. II, § 2.)

réglement, puis licencié et docteur, après les épreuves requises. Mais, alors même qu'il redevenait simple écolier en médecine, en droit ou en théologie, il ne perdait rien des droits acquis dans la Faculté des Arts, à laquelle il continuait d'appartenir comme bachelier ou comme maître, et dans laquelle il jouissait de toutes les prérogatives attachées à son titre. C'est ainsi qu'on le voyait parfois sur les bancs de la classe, humble disciple de son maître, et siégeant près de lui dans les assemblées générales de l'Université ou même dans le Sénat académique, où pouvait l'appeler sa qualité de maître ès arts. La distinction des Facultés et des grades n'en était pas moins respectée et fidèlement maintenue.

Quoi qu'il en soit, l'accès des grades dans les Facultés supérieures n'était pas entouré de moins de précautions que dans les Arts ; on les multipliait, au contraire, et on les rendait d'autant plus sérieuses, que les sciences étaient plus relevées et leur acquisition plus difficile. Prenons comme exemple la Faculté de Théologie dans l'Université d'Angers, constituée sur le modèle de Paris, mais avec des particularités qui l'en distinguent assez notablement, car les Universités anciennes étaient loin de garder partout une méthode uniforme dans l'enseignement et la collation des grades, mais en chacune on suivait ce qui paraissait le plus expédient aux maîtres et le plus utile aux bonnes études. Or, voici ce que contiennent sur ce sujet les statuts de la Faculté de Théologie d'Angers.

1° *Conditions d'admission au cours théologique* [1]. — Elles n'étaient pas tout à fait les mêmes pour les séculiers et pour les réguliers. 1° Les séculiers devaient : avoir terminé leur

[1] Le cours théologique (*cursus theologicus*) était, non pas les leçons de théologie que faisaient les professeurs de la Faculté, mais toute la série des exercices et épreuves par lesquels devaient passer les candidats aux grades de bachelier et de licencié en théologie. Le baccalauréat et la licence se suivaient sans interruption et embrassaient une période de trois années, qui s'ajoutaient aux trois années d'études qu'on avait dû faire auparavant dans la Faculté. Le baccalauréat occupait ainsi la quatrième année d'études, la licence les deux années suivantes ; en sorte qu'il fallait six années d'études pour obtenir la licence en théologie.

cours de philosophie et présenter leurs lettres de maîtrise ès arts ; avoir étudié trois années de théologie sous un des maîtres de la Faculté ; exhiber leurs lettres de cléricature, faisant foi qu'ils sont de bonnes mœurs, nés de légitime mariage et promus au moins à l'ordre du sous-diaconat.

2° Quant aux réguliers, ils n'étaient pas tenus d'être gradués dans la Faculté des Arts, mais ils devaient présenter les lettres de leurs supérieurs, attestant qu'ils avaient suivi avec succès le cours entier de philosophie ; ils déposaient, en outre, un exemplaire en forme authentique de la permission et de l'obédience qu'ils avaient reçue des supérieurs de leur Ordre, pour suivre le cours théologique.

Toutes ces pièces, tant des réguliers que des séculiers, devaient être remises entre les mains du syndic, du secrétaire et d'un maître désigné par la Faculté, quinze jours au moins avant que les candidats ne fissent leur demande du cours théologique. Cette demande était adressée à la Faculté par chacun des candidats en personne, avec un certain cérémonial extérieur qui lui donnait une sorte de solennité. Ils devaient en même temps nommer celui des maîtres qu'ils avaient choisi pour veiller sur leur conduite durant tout le cours et les diriger dans les divers exercices préparatoires au baccalauréat et à la licence [1].

Le cours de licence durait toujours trois ans. Pendant la première année, on passait l'acte appelé *Tentative,* qui conduisait au baccalauréat. On pouvait cependant retarder cet acte jusqu'à la sainte Catherine (25 novembre) de l'année suivante, avec la permission de la Faculté. La deuxième et la troisième année, on préparait et on soutenait les autres actes prescrits pour la licence. Il y en avait ordinairement six, dont quatre étaient imposés par ordonnance royale dans toutes les Universités du royaume. Ces six actes étaient : le *grand Principe* (magnum principium) qui ouvrait la série, puis le *deuxième* et le *troisième principes,* moins solennels, la *Jovina,* le *grand* et le *petit Ordinaires*. Tous ces Actes devaient être soutenus à intervalles déterminés pendant les deux années de licence, en

[1] Statuta sacræ Facultatis Theologiæ Andegavensis, nᵘˢ 1, 2, 3 et 4.

sorte qu'ils fussent terminés avant la Sainte-Catherine de la dernière année [1].

2° *Le baccalauréat.* La première année du cours théologique était donc employée à préparer et à soutenir le grand acte de la *Tentative,* épreuve publique et solennelle imposée aux candidats bacheliers. La matière de cette soutenance devait être prise dans le Ier et le IIe Livres des *Sentences* de Pierre Lombard ou dans la première partie de la Somme théologique de saint Thomas. Elle comprenait, par conséquent, les traités *de Deo uno, de SS. Trinitate, de Angelis, de Mundo* et *de Homine.*

Dans ces divers traités théologiques, le candidat, aidé des

[1] Statuts, n° 17. — Les deux années préparatoires à la licence devaient être continues et sans aucune interruption. Les statuts, au n° 16, portent, en effet : « Qui ab instituto cursu semel deflexerit, eumdem absolvere non poterit, nisi impetrata venia a Facultate, quæ prius statuat ac judicet an intermissionis causa fuit legitima. » L'histoire de l'Université de Pont-à-Mousson nous offre même un curieux exemple de la sévérité avec laquelle on maintenait cette loi.

« A cette triste époque (1588, année de guerre et de peste), Son Eminence le jeune cardinal de Lorraine, chanoine des Eglises de Trêves et de Mayence, avait commencé depuis assez longtemps les deux années de stage ou *biennium*, et déjà il ne lui restait plus que peu de mois pour l'achever, lorsque la peste éclata. Aux termes du règlement en vigueur, il lui était absolument interdit pendant ce *biennium* de passer une seule nuit hors de l'Université. Restait donc à trouver le moyen de se soustraire aux dangers de la contagion, et en même temps de continuer son stage. Voici l'expédient qu'il imagina :

« A sept lieues de Pont-à-Mousson se trouve Vic, ancienne résidence des évêques de Metz. Le cardinal, justement persuadé que l'Université n'est pas précisément l'ensemble des édifices où elle réside, mais bien la réunion des hommes qui la composent, emmena avec avec lui les PP. Bleuse, recteur du collège, Richard Fleming, chancelier et professeur de théologie morale, Gonzalès, doyen et professeur de théologie, P. Grégoire, doyen des Facultés de droit, Humphray Hély, professeur de jurisprudence, deux professeurs de philosophie et autant des belles-lettres, et il s'établit avec eux à Vic. L'Université résida dans cette ville depuis les premiers jours du mois d'août jusqu'au 21 octobre de la même année... Au commencement du mois de novembre, le P Bleuse, recteur de l'Université, délivra à Son Éminence le cardinal de Lorraine, sur le témoignage des juges compétents, deux attestations portant qu'il avait rempli son *biennium* conformément aux règlements. L'une était pour la ville de Trèves, l'autre pour celle de Mayence. » — *Docum. inéd. sur la Cie de J.* — Docum. v, p. 270.

conseils de son maître, choisissait les questions principales et les formulait en un certain nombre de thèses, qu'il se chargeait ensuite de défendre publiquement dans l'acte de la Tentative. Mais avant d'en arriver là, trois conditions étaient à remplir : 1° Il fallait tout d'abord que le candidat fût admis à présenter ses thèses et à les soutenir en public. Pour cela, il subissait un examen particulier, en présence de quatre examinateurs nommés par la Faculté. Cet examen très rigoureux portait tout à la fois sur la philosophie entière et sur la première partie de la Somme de saint Thomas. Chaque examinateur interrogeait le candidat, selon qu'il le jugeait convenable ; puis ils donnaient leur suffrage secrètement et par écrit. Le plus ancien des maîtres examinateurs faisait aussitôt, en présence des autres maîtres le dépouillement de ces suffrages et il en notifiait le résultat à la Faculté dans la plus prochaine réunion. Or, pour être admis à la Tentative, le candidat devait réunir tous les suffrages de ses examinateurs ; si un seul lui était contraire, on le renvoyait à une autre époque pour se présenter de nouveau [1].

2° Après cet examen subi avec succès, le candidat devait souscrire purement et simplement sur le registre de la Faculté à la censure des cinq propositions extraites du livre de Jansénius et condamnées par le pape Alexandre VII. Le secrétaire lui en délivrait une attestation, qu'il présentait à la Faculté en même temps que sa demande d'un jour désigné pour la soutenance publique.

3° Il remettait une copie de ses thèses au doyen de la Faculté. Celui-ci, le syndic, le futur président de la Tentative et un quatrième maître choisi par la Faculté, se réunissaient chez le plus ancien d'entre eux et là, en présence du candidat, qui pouvait s'expliquer et se défendre, ils lisaient et examinaient très soi-

[1] Il pouvait cependant en appeler de ses examinateurs à la Faculté. Celle-ci alors désignait quatre autres examinateurs, auxquels se joignaient tous les maîtres qui le désiraient; l'examen devenait public et devait avoir lieu au plus tard deux mois après le rejet précédent. Tous les maîtres présents donnaient leur suffrage, aussi bien que les examinateurs. Deux suffrages contraires sur dix exprimés, trois sur quinze et au-dessous, quatre sur seize et plus, suffisaient pour faire refuser le candidat, sans recours possible. (Statuts n°s 5 et 48.)

gneusement les thèses proposées. Ils devaient n'y laisser passer aucune opinion nouvelle, qui ne fût au moins tolérée par quelque Université fameuse, rien non plus de contraire aux libertés de l'Église gallicane et aux Ordonnances du royaume. Les thèses approuvées étaient signées par les quatre examinateurs et livrées ensuite à l'impression [1].

4° Trois jours avant l'époque assignée pour la soutenance, le défendant faisait afficher ses thèses aux portes de l'Université, puis, revêtu de la toge écolière, si c'était un séculier, de l'habit de son Ordre, si c'était un régulier, honnêtement précédé du bidelle porteur de sa petite masse sur le bras gauche, il allait offrir un exemplaire des thèses imprimées au recteur, au doyen de la Faculté, aux chanoines de l'église d'Angers, à tous les maîtres, licenciés et bacheliers de théologie, et à tous autres enfin selon sa convenance [2].

5° Le jour de l'Acte, le bidelle allait à une heure convenable chercher le répondant et le conduisait au président des thèses, lequel devait, s'il était séculier, avoir revêtu le manteau rouge et la toque de fourrure. A une heure de l'après-midi, le président et le répondant faisaient leur entrée dans la salle, précédés et conduits par le bedeau [3]. Le répondant demeurait un peu à l'écart, tandis que le président montait dans la chaire supérieure, où étant arrivé il ouvrait la dispute par le signe de la croix.

Lui-même alors, le premier, il prenait une question du programme, en examinait tous les termes, proposait trois difficultés, puis appelait un jeune grammairien, que le répondant

[1] Statuts n°s 5, 6, 42. — La charge de présider aux actes publics était commune à tous les maîtres ou docteurs en théologie présents à l'Université et dans la ville. Chacun la remplissait à son tour, et ce n'était pas une sinécure, comme on le verra bientôt. Un séculier cependant ne pouvait pas avoir comme président, dans les actes probatoires, un maître attaché à la même église que lui; ni un régulier un maître de la même maison ou du même ordre. (Statuts n°s 6 et 7.)

[2] Statuts n° 8.

[3] Parmi les actes du cours théologique, deux seulement, le grand ordinaire et la jovina, commençaient le matin, à dix heures; les autres ne devaient durer que quatre heures. De la Saint-Martin à Pâques, aucun acte ne pouvait finir avant cinq heures du soir, et, de Pâques à la fin de l'année académique, avant six heures. (Stat. n° 50.)

avait dû styler d'avance ; l'enfant exposait la question, en donnant le pour et le contre, à la manière d'un article de saint Thomas : *Videtur quod,.... Sed contra*, mais il laissait à conclure et à discuter au répondant, qui venait prendre place auprès du Président, sur un siège inférieur, où il était conduit par le bedeau.

La discussion commençait aussitôt ; le répondant expliquait et prouvait ses thèses, puis répondait aux difficultés du Président, et ensuite à toutes celles que lui faisaient les bacheliers formés, désignés pour argumenter ou prenant la parole d'eux-mêmes, avec la permission du Président [1].

6°) L'acte de Tentative terminé, le Président rendait grâces à la Très Sainte Vierge et aux Saints, puis il remerciait tous les assistants, selon qu'il le jugeait convenable, et descendait de chaire. Les Maîtres, alors présents dans la salle, se réunissaient à part et décidaient de la valeur de l'acte en cette manière.

Ils n'étaient pas tenus d'assister à la soutenance entière, du commencement jusqu'à la fin ; ils pouvaient n'y demeurer que le temps nécessaire pour une juste appréciation du candidat et de sa valeur théologique. Mais avant de se retirer, même au cours de la discussion, ils mettaient par écrit leur suffrage et le déposaient dans une boîte fermée, dont le Doyen ou un autre

[1] La forme de ces actes est un peu différente de celle que j'ai décrite plus haut, d'après le *Ratio studiorum* de la Compagnie de Jésus. Les statuts d'Angers la prescrivent de la manière suivante : « Le répondant (revêtu du manteau rouge et de la toque de fourrure, s'il est séculier, revêtu de ses insignes, s'il est chanoine de l'église d'Angers, mais s'il est régulier, simplement vêtu de l'habit de son ordre), après l'appel du président, est conduit par le bedeau, tête découverte, au siège qui lui a été préparé au bas et à côté de la chaire. Il reprend les arguments exposés par l'enfant, puis, avant d'y répondre, il prête d'abord à genoux le serment ordinaire, lit ses thèses et commence par les prouver. (Le président, toutefois, peut le dispenser de cette lecture et des preuves.) Sa démonstration achevée, il la termine par ces mots : « *Et hæc sunt, quæ habebam dicenda, tum ad juramenta, tum ad lecturam et probationem mearum thesium ; quæ omnia dicta velim ad gloriam Dei, honorem sapientissimi magistri, nostri præsidis, totiusque celeberrimi cœtus.* » Il vient alors aux arguments qui lui ont été proposés par le président, et il les reprend l'un après l'autre dans le même ordre et répond à chacun de manière à satisfaire son maître. Cela fait, il termine encore cette première partie de la dispute par les mots : « *Et hæc sunt, quæ habebam dicenda ad argumenta*

Maître à sa place avait la clef. Après l'acte, lorsque les examinateurs et les Maîtres présents se trouvaient réunis, le Doyen ou le plus ancien Docteur ouvrait la boîte et, devant toute la réunion, il proclamait et comptait les suffrages. J'ai dit, déjà, combien de ces suffrages devaient être favorables au candidat pour que son Acte fût reçu par la Faculté et que lui-même pût continuer son cours de licence. Deux, trois ou quatre suffrages contraires, suivant le nombre des juges, suffisaient à le faire exclure, ou tout à fait, ou jusqu'à nouvelle épreuve seulement, selon qu'en décidait la Faculté.

Après la réception de sa Tentative, le bachelier de *curseur* (bacchalaureus cursor) devenait *formé* (bacchalaureus formatus) et commençait son cours de licence. Le titre et les honneurs de bachelier en théologie lui étaient conférés par la bénédiction du Maître qui avait présidé sa Tentative, ou, à son défaut, d'un autre Maître député par la Faculté. Cette cérémonie, toutefois, n'avait pas lieu immédiatement après l'Acte de Tentative ; elle était différée jusqu'au jour où le bachelier accomplissait son premier Acte de licence, le grand Principe. Ce jour-là, la soutenance terminée et les actions de grâces rendues, le bachelier descendait de la chaire inférieure, sollicitait des Maîtres l'approbation de son Acte, invitait à ses autres Prin-

sapientissimi magistri, nostri præsidis, quæ omnia dicta velim, etc..... » C'est le tour ensuite des bacheliers de proposer leurs arguments contre les thèses du répondant; chacun d'eux le fait successivement durant un temps déterminé, et, chaque fois, après avoir répondu au dernier argument de son adversaire, le défendant terminait par la même formule : « *Et hæc sunt, quæ habebam dicenda*, etc..... » (Statuts n° 47.) Par rapport aux bacheliers, qui argumentaient dans les actes publics, les statuts leur prescrivent : 1° de déposer leur feuille ou leur cahier, aussitôt après avoir proposé leurs arguments, pour ne paraître pas argumenter par écrit, mais seulement de tête et en possédant bien leur sujet; 2° d'éviter dans la discussion toute dispute profane et inutile, qui fait perdre le temps, toute parole scandaleuse ou blessante pour les auditeurs, mais de ne se proposer d'autre but dans l'argumentation que la vraie piété et une intelligence exacte de la théologie; 3° de ne quitter point la salle après leur argumentation, mais d'assister à la dispute jusqu'au bout, sous peine d'une amende de cinq sous au moins. Tous les bacheliers en cours devaient être présents à chacun des actes publics et, avant de se retirer, ils signaient leur nom sur un registre spécial, que le secrétaire leur présentait à la fin de l'acte; il constatait ainsi qu'ils avaient suivi fidèlement les exercices du cours et argumenté chacun à leur tour. (Statuts n^{os} 12, 13, 14 et 15.)

cipes son Président de Tentative ou celui des Maîtres qui devait le remplacer, puis, à genoux devant lui, il prêtait entre ses mains le serment accoutumé et recevait la bénédiction qui l'établissait dans son grade. Le Secrétaire de la Faculté prenait acte de la cérémonie et en faisait mention au Registre des Thèses [1].

3° *La licence.* Le bachelier formé avait deux années pour se préparer à la licence et en subir les épreuves. De nouveau, il allait repasser toutes les parties de la théologie et soutenir des thèses sur chacune d'elles successivement, en tout six actes publics, dans lesquels il était examiné avec la même rigueur que pour la Tentative et devait conquérir le même nombre de suffrages en sa faveur; sinon, il était jugé insuffisant et renvoyé à un autre cours de licence, à moins que la Faculté ne l'écartât tout à fait comme absolument incapable [2].

Chacun des six actes de licence avait un nom : les trois premiers s'appelaient *Principe;* le premier était le *magnum Principium* et les deux autres simplement *secundum* et *tertium Principium;* puis venaient les deux *Ordinaires*, l'un *major* et l'autre *minor Ordinaria;* enfin, la *Jovina.* Ils différaient entre eux de plusieurs manières :

1°) Par la matière des thèses. Toute la théologie scolastique, dogmatique et morale était divisée en six parties et chacun des six actes avait lieu sur une de ces parties. Le *magnum Principium* se faisait sur le premier livre des Sentences de Pierre Lombard, et les deux autres Principes à la suite, sur le deuxième livre et la deuxième partie du troisième livre du même auteur. L'Ordinaire majeur traitait de la foi, des actes humains, de la grâce et des autres matières théologiques que renferme la deuxième partie de la Somme de saint Thomas; l'Ordinaire mineur, des Sacrements en général et en particulier. Enfin, la Jovina avait toujours pour objet de ses thèses le mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu.

Les candidats devaient résumer dans leur soutenance la

[1] Statuts nos 46, 47, 48, 49
[2] Statuts n° 22.

doctrine de l'auteur sur les matières assignées, puis en extraire les questions les plus importantes, formuler leur propre doctrine en quelques propositions ou thèses, qu'ils exposaient par manière de leçon dès le commencement de leur Acte, et enfin répondre aux difficultés et arguments qui leur étaient opposés. On leur demandait surtout de joindre ensemble dans l'exercice et la démonstration de leurs thèses la théologie scolastique et la positive, de n'omettre point les questions controversées dans les écoles, mais cependant d'éviter soigneusement tout ce qui est étranger à la théologie et qui est de nulle utilité pour les auditeurs [1].

2°) Les Actes différaient encore par la durée. Quatre d'entre eux ne duraient que quatre heures, de une heure après-midi à cinq heures en hiver; de deux heures à six heures en été; c'étaient les trois Principes et l'Ordinaire mineur. Les deux autres, l'Ordinaire majeur et la Jovina, devaient commencer le matin à dix heures et se poursuivre jusqu'à cinq ou six heures du soir, sans autre interruption que de prendre une légère collation, séance tenante, vers une heure de l'après-midi.

Dans ces deux actes, le défendant pouvait, par conséquent, exposer et démontrer plus largement ses thèses; il prenait pour cela le temps ordinaire d'une leçon, c'est-à-dire une demi-heure ou trois quarts d'heure. On jugeait par là de son savoir et de ses talents comme professeur dans l'exposition de ses idées. Les bacheliers avaient aussi plus de temps pour l'argumentation; chacun d'eux proposait et développait ensuite deux difficultés différentes, tandis qu'ils ne devaient soutenir qu'un seul argument dans les autres actes plus courts [2].

3°) Ils différaient également par la forme extérieure. Dans tous, excepté un, on observait les mêmes cérémonies et le même mode de procéder, que j'ai décrits d'après les statuts en parlant de la Tentative : un Maître présidait, un enfant posait le pour et le contre de la question, le défendant expliquait ses thèses, répondait au Président, puis aux bacheliers argumen-

[1] Statuts n°s 40, 41.
[2] Statuts n°s 50 et 51.

tants, et enfin tout se terminait par l'action de grâces du Président.

La Jovina se passait un peu différemment. Il n'y avait point de président; c'était le Prieur de licence qui en tenait lieu [1]. Toutefois, celui-ci ne montait point dans la chaire supérieure, réservée aux seuls Maîtres, il occupait la chaire inférieure, celle des bacheliers et licenciés, lorsqu'ils faisaient leurs leçons; le répondant était près de lui, sur un siège spécial. Pour le reste, cet Acte se passait comme les autres, sauf qu'il n'y avait pas d'enfant pour agiter le pour et le contre de la question, et que le Prieur de licence, dans son petit prologue du commencement et dans la position de ses trois arguments, parlait debout et tête découverte, à la différence des Maîtres présidents, qui parlaient assis et leur toque sur la tête.

Lorsque le Prieur de licence était lui-même répondant à son Acte de la Jovina, le plus ancien des bacheliers en cours prenait sa place et faisait les fonctions de président [2].

Telles sont les épreuves par lesquelles devait passer un bachelier avant de parvenir à la licence et au doctorat. Nul n'en était exempté et il fallait, à moins d'empêchement de force majeure admis par la Faculté, les avoir subies toutes dans l'espace des deux années qui suivaient la Tentative. Le grand Principe avait lieu au plus tard six mois après; les deux autres Principes venaient pendant la deuxième partie de cette même année, la première de licence, et la seconde année était remplie par les trois derniers Actes, les deux Ordinaires et la Jovina [3].

[1] La seconde année du cours théologique, c'est-à-dire après l'acte de la Tentative, les bacheliers en cours élisaient l'un d'entre eux comme prieur et le présentaient en cette qualité aux maîtres de la Faculté. Il prêtait serment entre les mains du doyen, et, à partir de ce moment, dans tous les actes, il était à la tête de ses condisciples. (Statuts nos 18 et 19.)

[2] Statuts nos 43 et 51.

[3] Statuts nos 43 et 9. — Il semblerait pourtant, d'après le no 17, que tous les bacheliers n'étaient pas tenus de répondre successivement dans l'ordinaire majeure et dans la jovina, mais seulement dans l'un ou l'autre de ces deux actes. Voici le texte qui est ambigu : « *In 2o et 3o anno actus suos reliquos, tempore ac loco singuli perficient ita ut qui de jovina non responderint, de majori ordinaria respondeant.* » Je ne pense pas néanmoins que, la matière de la jovina étant des plus importantes en théologie, personne en fût exempté : les statuts sont assez formels sur ce point : « *Nullus dispensabitur circa hos*

Dans les divers Actes, aussi bien pour l'attaque que pour la défense des thèses, les bacheliers se suivaient à leur rang, c'est-à-dire en gardant l'ordre dans lequel chacun d'eux avait subi l'épreuve de la Tentative. Tout bachelier en cours, soit de baccalauréat, soit de licence, était obligé d'assister à ces Actes et d'y argumenter à son tour. Cette part qu'ils prenaient aux disputes publiques leur servait tout à la fois de préparation théologique personnelle et d'épreuve en présence de leurs juges [1].

Lorsque le cours touchait à la fin de ses trois années et que tous les Actes étaient accomplis, les bacheliers définitivement vainqueurs, c'est-à-dire acceptés par les Maîtres, s'entendaient entre eux pour proposer à la Faculté l'Orateur, qui devait leur servir de paranymphe et prononcer le discours élogieux en faveur des futurs licenciés [2]. Ils demandaient en même temps qu'on voulût bien leur assigner un jour, vers la fête de la Conversion de saint Paul (25 janvier), pour cette cérémonie et pour recevoir le lendemain la bénédiction de Licence.

Trois jours avant l'époque fixée, les bacheliers, conduits par le bedeau de la Faculté, se rendaient successivement auprès de l'Illustrissime Évêque d'Angers, du gouverneur de la Citadelle et des corps nobles de la ville pour les inviter à honorer de leur présence la solennité du Paranymphe. Le lendemain, veille de la cérémonie, de nouveau réunis au collège de l'Université, il adressaient la même invitation pour le Paranymphe et pour la bénédiction de licence au Recteur de l'Université et à tous les suppôts des diverses Facultés.

Le jour venu, ils assistaient le matin, dans la cathédrale de Saint-Maurice, à une messe chantée; après l'Évangile, le Doyen du Chapitre et un Maître de la Faculté conduisaient les bacheliers près de l'autel de la Bienheureuse Vierge Marie,

actus et responsiones publicas. » (N° 43.) Il ne s'agirait donc au n° 17 que d'un certain ordre à observer entre les répondants.

[1] Statuts n°s 10, 11, 12.

[2] Mais il fallait que les bacheliers fussent en nombre suffisant, cinq au moins, ou assez fortunés pour suffire aux dépenses qu'entraînait toujours cette cérémonie. On la différait à une autre année, lorsque les candidats étaient trop peu nombreux ou trop pauvres pour cela. (Statuts n° 52.)

dans la grande nef de l'église; et le Doyen, au nom de la Faculté, présentait au Chancelier les lauréats, en certifiant qu'ils avaient accompli régulièrement tous les Actes prescrits pour la licence. Le Chancelier, prenant acte de cette attestation, assignait alors aux bacheliers le matin du jour suivant pour recevoir la bénédiction dans le palais épiscopal.

Dans l'après-midi de ce même jour avait lieu la solennité du Paranymphe, pour laquelle on déployait trop souvent un luxe exagéré. Le Paranymphe prononçait son discours, où il s'attachait surtout à faire ressortir le mérite éprouvé des candidats; il terminait en donnant lecture à chacun d'eux des lettres qui le convoquaient pour le lendemain dans la grande salle du palais épiscopal. Le lendemain matin donc, ils recevaient du Chancelier la bénédiction qui leur conférait la licence en théologie, avec tous les droits attachés à ce titre; puis, le premier par ordre de licence adressait un petit discours en actions de grâces au Chancelier, au Recteur, et à toute l'assistance; et ainsi se terminaient les Actes et cérémonies qui préparaient les bacheliers de la Faculté à monter le degré suprême et à devenir docteurs [1].

4° *Le Doctorat.* — Trois sortes d'Actes, les Vespéries, la Docture et la Leçon, Actes non probatoires, mais de pure forme et en vue seulement d'ajouter à la solennité de la cérémonie, accompagnaient la réception des Docteurs.

Les *Vespéries* étaient un Acte public, que soutenait le candidat à la Maîtrise dans l'après-midi du jour qui précédait sa promotion; de là son nom de Vespéries. Cet Acte se faisait non sur quelque matière de théologie scolastique, mais sur les Saintes Écritures, et le Président s'appelait *terminorum interpres;* il différait, d'ailleurs, notablement par sa forme des autres Actes publics.

Le défendant avait choisi d'avance dans les Saints Évangiles trois questions, qu'il écrivait séparément sur trois billets. Séance tenante, il remettait ces trois billets, l'un à son interprète des termes, un autre au Doyen de la Faculté, et le troisième au plus ancien des Maîtres, ou, à leur défaut, à ceux des

[1] Statuts n° 52.

Maîtres que la Faculté avait désignés. Chacun d'eux ayant pris connaissance de la question, le licencié l'expliquait et la développait par manière de leçon scripturaire, puis il répondait à toutes les difficultés qui lui étaient faites par son adversaire [1].

La *Docture* (doctura), ou cérémonie de l'incorporation du nouveau docteur, se célébrait le lendemain des Vespéries, à neuf heures du matin. Les bedeaux de l'Université conduisaient le candidat dans l'Aula épiscopale et, lorsqu'il avait pris la place qui lui était réservée, le Président de l'*Acte aulique* commençait la cérémonie par un discours latin, où il faisait l'éloge de la théologie et de l'office de Docteur. Après ce discours, il demandait au nouveau Docteur de prêter le serment ordinaire, que celui-ci prêtait en effet, à genoux et la main sur le livre des Évangiles; le Président, alors, lui imposait la birette, signe du doctorat, en formant sur lui le signe de la Croix.

Venait ensuite l'Acte aulique, que le nouveau Docteur ouvrait par un discours sur la matière de la thèse [2]. Puis, suivant la coutume observée dans les thèses publiques, il appelait l'enfant qui exposait le pour et le contre de la question. Tout se passait ensuite dans la forme ordinaire, sauf que les argumentants étaient non plus de simples bacheliers ou écoliers, mais le nouveau Docteur d'abord, puis le Président, et enfin le

[1] Statuts n° 53. — A Paris et dans d'autres Universités, cet acte des Vespéries était suivi d'un discours, que l'interprète des termes adressait au défendant et dans lequel il faisait la critique, parfois acerbe, de la manière dont il avait soutenu ses thèses, soit dans l'acte présent, soit dans les actes préliminaires de licence. De même, dans les cérémonies de la docture, un bachelier faisait aussi la critique de celui qui avait défendu l'acte aulique. Les statuts de la Faculté d'Angers abolissent complètement ces discours critiques et ne laissent subsister que les actes eux-mêmes.

[2] L'*Aulique* n'était pas à proprement parler un acte probatoire, mais un simple acte public ou exercice scolaire, pareil à ceux que nous avons décrits ci-dessus, le plus souvent sans doute une menstruale, défendue par quelqu'un des écoliers de théologie. Cet acte avait son président spécial, désigné par la Faculté, mais le nouveau docteur remplissait lui-même quelques-unes des fonctions présidentielles; ainsi, c'est lui qui faisait le prologue et proposait les premières difficultés au répondant, comme aussi à la fin de l'acte il rendait grâce à l'assistance. Néanmoins, il appartenait toujours au président de diriger les débats et de maintenir la discussion dans les justes limites.

Doyen de la Faculté ou celui des Maîtres qui l'avait remplacé la veille dans les Vespéries. La dernière argumentation terminée, le nouveau Docteur prenait la parole; après avoir fait l'éloge de l'Université et rappelé ses gloires, il rendait grâces à Dieu de son incorporation et en remerciait le Recteur, les Chanoines de l'église d'Angers, les illustres Maîtres ses prédécesseurs dans la Faculté de Théologie, les Docteurs des autres Facultés et généralement tous les suppôts de l'Université.

Les bedeaux conduisaient ensuite le Président de l'Aulique et le nouveau Docteur à l'autel principal de la cathédrale Saint-Maurice; là, le Président, s'adressant au nouveau Docteur, qui se tenait à genoux et la main droite posée sur l'autel, lui adressait cette question : « Vous jurez, sur les reliques des Saints et le sang des Martyrs, de garder la foi catholique, apostolique et romaine, et de la défendre jusqu'à l'effusion de votre sang? » Le nouveau Docteur répondait : « Je le jure, » et tous les deux, le Président et le Docteur, baisaient l'autel en témoignage de leur foi.

La Leçon se faisait le lendemain, au lieu ordinaire des classes et sur un sujet choisi par le nouveau maître. Elle ne différait, d'ailleurs, des leçons ordinaires que par la solennité, dont on l'entourait. Tous les maîtres présents à la docture y étaient invités et s'y rendaient pour faire honneur au nouveau maître. A partir de ce premier acte de *régence*, le docteur avait part à tous les émoluments qu'on accordait aux Maîtres, soit pour les leçons faites par eux, soit pour leur assistance aux divers exercices et actes de leur Faculté ; c'est-à-dire que son incorporation était complète et qu'il jouissait de la plénitude des droits universitaires, sa vie durant [1].

III

Qu'on me permette, avant de finir, une observation encore relativement à ces examens universitaires. On aura pu la faire

[1] Statuts n° 54.

déjà, d'après ce qui a été dit ; mais il est bon de la préciser, parce qu'elle a son importance dans la question qui nous occupe.

Chaque Université formait un corps à part, pleinement constitué et pourvu de tous les organes nécessaires à son action. L'élève trouvait là, dans cette *Alma mater* de la science, tout ce dont il avait besoin pour l'éducation complète de son intelligence, à commencer par les rudiments pour finir par les plus hautes questions du Droit et de la Théologie. C'est donc toujours sous l'œil des mêmes maîtres et dirigé par eux, qu'il parcourait les divers degrés de l'enseignement ; c'est devant eux qu'il comparaissait à certaines époques, pour montrer qu'il avait retenu leurs leçons et qu'il en avait profité. Que d'avantages dans cette organisation :

1° Ses examinateurs n'étaient pas pour lui des étrangers ni des indifférents ; ils étaient ses maîtres et ses amis, il les connaissait et il en était connu.

2° Il n'avait pas non plus à répondre sur des questions prises au hasard dans un programme quelque peu encyclopédique. Les examens particuliers et secrets, qui précédaient les épreuves publiques, portaient exclusivement sur les matières expliquées en classe, qu'il pouvait par conséquent, qu'il devait savoir, d'autant que le maître ou le régent était toujours là pour maintenir cet examen dans les justes limites. Quant aux thèses publiques, que défendait l'étudiant dans les épreuves du baccalauréat et de la licence, elles étaient toujours extraites des cahiers de ses maîtres et rédigées par lui-même, sous la direction du professeur ; elles étaient, en outre, choisies assez longtemps d'avance, en sorte qu'il avait, pour se préparer à les soutenir avec honneur, tout le loisir nécessaire même aux meilleures intelligences.

3° Enfin, ceux qui étaient à la fois examinateurs et juges dans ces diverses épreuves, professeurs pour la plupart rompus à l'enseignement, connaissaient par expérience ce dont un élève est capable et ce qu'on n'a pas le droit d'exiger de sa jeune intelligence. Ils savaient, dès lors, proportionner leurs questions à la capacité du répondant ; le président, d'ailleurs, était là, dont la fonction consistait précisément à modérer de

telle sorte la dispute, que l'attaque ne fût jamais trop vive, ni la défense prise au dépourvu. Dans leur appréciation finale surtout, les juges savaient garder la juste mesure qui considère, non la science absolue, propre d'une intelligence toute formée, mais la force relative d'un esprit en formation. Grandes qualités, certes, et bien nécessaires aux examinateurs de la jeunesse ; dont il importe, par conséquent, de s'assurer dans un système d'enseignement et d'examens pour les grades académiques.

A ce triple avantage du système suivi autrefois dans les Universités, nous devons ajouter encore que les grades n'étaient jamais *improvisés,* ni pour les examinateurs, ni pour les examinés. On ne s'inscrivait pas quinze jours seulement à l'avance pour subir, n'importe où et devant n'importe quels juges, les épreuves du baccalauréat ou de la licence. Il fallait auparavant :

1° Avoir suivi les cours de la Faculté, dont on briguait les grades, et cela dans l'Université à laquelle on demandait, avec le grade, l'incorporation personnelle. Pendant ce temps, les maîtres avaient le loisir d'étudier leurs élèves, de découvrir leurs aptitudes ; ils pouvaient de bien des manières, dans tous les exercices scolaires, constater leur mérite et éclairer ainsi leur jugement futur.

2° Sans parler des examens de passage qui avaient lieu chaque année dans les classes inférieures de grammaire, nul n'était admis à étudier dans la Faculté des Arts et à y prendre ses grades, s'il n'était, au témoignage de ses maîtres, suffisamment instruit dans les belles-lettres : première précaution en vue d'écarter les incapables.

3° Nul aussi n'était admis à faire son cours dans les Facultés supérieures, s'il n'avait réussi d'abord dans les examens de la Faculté des arts et conquis le degré, soit de bachelier, soit de maître : seconde précaution pour ne recevoir dans ces Facultés que des intelligences capables.

4° En toute Faculté, avant même de permettre à un écolier de se présenter aux épreuves publiques du baccalauréat, un examen secret devant les maîtres de la Faculté devait constater son savoir et sa capacité ; sinon, il était inexorablement écarté

ou renvoyé à une autre année. C'était mieux encore avant la licence et le doctorat : le cours de régence, le stage de bachelier, les deux années du cours de licence, qu'était-ce autre chose qu'une longue épreuve, destinée à mettre dans tout son jour le talent du bachelier et ses droits aux honneurs suprêmes de la corporation ? Et cette épreuve, il fallait la subir avec un succès tel, que la presque unanimité des maîtres en rendît un témoignage authentique : dernières précautions qu'il était difficile d'éluder et qui assuraient finalement le mérite des candidats.

On le voit donc, toutes les précautions possibles étaient prises et sérieusement prises, pour faire peu à peu le triage des intelligences et ne laisser parvenir aux grades que des sujets réellement capables. Du reste, la forme même des examens favorisait autant les élèves qu'elle était une garantie pour la corporation elle-même ; elle ne donnait pour ainsi dire rien au hasard et à la chance, tandis que le vrai mérite trouvait libre carrière et tous les moyens de paraître au grand jour dans cette série d'épreuves, dont nul ne se pouvait heureusement tirer, si à beaucoup de travail il ne joignait une intelligence plus que médiocre.

Comment donc, dans un pareil système, les grades académiques n'auraient-ils pas été ce qu'ils furent si longtemps, le vrai moyen de stimuler l'ardeur de la jeunesse au travail de l'esprit et, par suite, une cause très efficace de prospérité et de gloire pour la république des Lettres ? Aussi la considération dont ils jouissaient était-elle grande, grands aussi les honneurs et les privilèges dont les princes s'étaient plu à les entourer.

CHAPITRE III. — PRIVILÈGES DES GRADUÉS

Sans prétendre reproduire ici un chapitre du *Droit académique* sur les droits et privilèges attachés aux grades univer-

sitaires, il sera bon, je crois, de donner à beaucoup de lecteurs, qui l'ignorent, une idée de la haute considération dans laquelle les sociétés chrétiennes tenaient la science et de quel honneur elles entouraient ceux qui en portaient les insignes. Ce passé n'est que d'un siècle, et pourtant ne dirait-on pas qu'un abîme nous en sépare ? On accuse de nos jours l'Église catholique de n'avoir rien fait, pendant les longs siècles de sa domination, pour favoriser les lettres et donner l'essor aux sciences ? Ce sont des protestants qui l'ont dit, et on les a crus ; Conring et les auteurs de son temps se gardaient bien d'une pareille énormité. Les Universités vivaient encore ; or, toutes, même les protestantes, bénéficiaient des innombrables faveurs qu'elles devaient à la bienveillance des Papes. Rappelons-en quelque chose, puisqu'il le faut aujourd'hui.

On peut faire trois catégories des droits et privilèges accordés autrefois aux gradués des Universités. Il y a : 1° les droits qui sont inhérents en quelque sorte à la fonction du docteur ou maître et pour lesquels il semble fait naturellement. Il y a : 2° certains droits et privilèges que les Papes et les Princes chrétiens avaient accordés soit aux Universités, soit aux docteurs en particulier, pour leur permettre de remplir mieux leurs fonctions et assurer à l'enseignement public toute la sécurité et la liberté dont il a besoin. Il y a enfin : 3° les privilèges spéciaux, les honneurs et les dignités qui avaient surtout pour but de récompenser le mérite et de l'entourer de considération, même aux yeux des peuples. Je dirai un mot de chacune de ces trois catégories de privilèges.

I

Droits essentiels. — J'appelle de ce nom les droits qui sont de leur nature tellement liés à la profession de la science, qu'ils en paraissent comme une conséquence nécessaire ou, tout au moins, fort naturelle, et qui pour cela même ont toujours été reconnus aux docteurs. Ce sont : le droit d'enseigner et le droit d'exercer certaines charges, fonctions ou professions, qui exigent

pour être bien remplies des connaissances spéciales et peu communes.

Tel était au moyen âge le pouvoir des Souverains Pontifes sur les Universités, et telle était aussi l'estime qu'ils faisaient de la science acquise dans les Écoles les plus fameuses de ce temps, que, au témoignage de Crevier et du P. Mendo, les docteurs des Universités de Paris et de Salamanque jouissaient par privilège pontifical du droit d'enseigner dans n'importe quelle Université du monde chrétien, sans être obligés pour cela de subir les examens et les formalités ordinaires de l'incorporation. Le roi d'Angleterre, Edouard II, fut même blessé de ce privilège accordé à deux Universités seulement, comme s'il eût été une honte et un détriment pour celle d'Oxford, qui n'en jouissait pas. Aussi écrit-il au pape Jean XXII, pour lui demander que les maîtres d'Oxford ne fussent point inférieurs aux docteurs français sur un point aussi important [1].

En fait, c'était l'équivalence des grades établie par l'autorité du Saint-Siège entre les principales Universités et une sorte de supériorité reconnue à leurs docteurs sur ceux des autres Écoles, qui ne jouissaient pas du même privilège. Mais il est vrai, comme je l'ai observé ailleurs, que le droit d'enseigner est parfaitement distinct des privilèges qu'on ne pouvait régulièrement acquérir dans les Universités que par l'incorporation, et celle-ci était soumise aux conditions déterminées par les statuts, que la communauté avait le pouvoir de faire sous l'autorité du Souverain Pontife et des Princes temporels.

Avec le droit d'enseigner *ubique terrarum*, les docteurs avaient encore celui d'exercer, soit dans l'Église, soit dans la société civile, certaines charges, fonctions ou professions, en rapport avec la science dont ils portaient le signe authentique. Ainsi, les docteurs en médecine possédaient, exclusivement à tout autre, le droit de délivrer des ordonnances pharmaceutiques et de soigner les malades. Un simple bachelier pouvait bien accompagner le docteur dans ses visites, et, sous sa conduite, se former à l'art de guérir, mais ce n'est qu'après six années d'études qu'il obtenait la licence et que, devenu

[1] Crevier, *Hist. de l'Univ.*, liv. III, § 2. — Mendo, lib. I, q. VII, § 2.

docteur, il avait le droit d'exercer sous sa propre responsabilité la profession de médecin [1].

Dès le XIII[e] siècle. l'empereur Frédéric II, dans ses statuts sur l'enseignement et la pratique de la médecine, avait ordonné, sous des peines sévères, que nul ne pût exercer la profession de médecin, s'il n'avait étudié au moins trois ans en philosophie, cinq ans en médecine et chirurgie. obtenu la licence au bout de ce temps et pratiqué un an encore sous la direction d'un maître. On ne pouvait, d'ailleurs, ni enseigner la médecine, ni prendre ses grades dans d'autres écoles qu'à Salerne et à Naples [2]. Des ordonnances semblables existaient partout où les Universités étaient en possession de former de vrais

[1] Il est vrai, observe ici le P. Mendo, qu'on n'était point toujours, ni partout, scrupuleux observateur de cette loi, pourtant si nécessaire. Aussi, ajoute-t-il malicieusement : « Ideo aliquando et in aliquibus locis, ægroti non tam laborant febribus quam medicis. » (Mendo, lib. III, q. xv.) Conring (*De Antiq. Acad.*, dissert. II, § 7) est bien plus virulent contre ces docteurs improvisés, vrais bourreaux des corps. On me permettra de le citer : « Passim enim, dit-il, nullo doctore exculti, illoti, ut sic dicam, manibus, illotis pedibus, medicorum professione se induunt, carnificinam ampla mercede exercituri. Etiam audent hi male feriati Academicis institutis maledicere, quorum nempe sanctitate ipsi ab arte facienda procul arcentur : ostentantes interim se arcanorum remediorum possessione, in crassissima faciendæ artis imperitia. Et tamen huic hominum generi passim creditur!... » *In Montepessulano, antiquo et celeberrimo artis nostræ emporio*, — verba recito J. Libantii, medici parisiensis clarissimi— *si quis medicum se mentiatur, mox rapitur in asinum strigosum et, si invenitur, scabidum, tollitur sublimis, aversus, tota urbe circumducitur, ludibrio omnibus est, conspuitur, vapulat, laceratur, sordibus omnis generis conspurcatur, ceu olim sacra illa Massiliensium victima, postremo expiata urbe ejicitur, illuc nunquam rediturus, nisi maximo suo malo.* Utinam et alibi passim fieret! certe plures hodie viverent et in posterum pauciores morerentur. »

[2] « Quia nunquam sciri potest scientia medicinæ nisi de scientia logicali præscribatur, statuimus, quod nullus studeat in medicinali scientia, nisi prius studeat ad minus triennis in scientia logicali. Post triennium, si voluerit, ad studium medicinæ procedat... Non tamen post completum quinquennium practicabit, nisi per annum integrum cum consilio experti medici practicaverit... Pœna publicationis bonorum et annalis carceris imminente his, qui contra hujusmodi nostræ serenitatis edictum in posterum ausi fuerint practicare.

« Præsenti etiam lege statuimus, ut nullus in medicina vel chirurgia, nisi apud Salernum vel Neapolim, legat in regno; nec magistri nomen assumat, nisi diligenter examinatus in præsentia nostrorum officialium et magistrorum artis ejusdem. » (Cf. *Constit. Sicularum*, lib. III, tit. 34.)

médecins et de garantir leur savoir par des diplômes reconnus.

Les docteurs en droit civil avaient dans la magistrature et le barreau leur place toute marquée, et l'on sait assez le rôle important qu'ils ont joué dans notre Europe moderne, soit pour la confection des lois, soit pour l'établissement de la justice et des tribunaux civils. Leur titre leur donnait alors accès aux charges les plus hautes dans l'État : ils entraient dans les conseils des Rois et des Empereurs, ils occupaient toutes les fonctions dans les cours de justice, ils devenaient membres des cours souveraines, avaient leur place dans les Parlements ; leur situation, en un mot, dans la société d'autrefois, égalait, surpassait même en dignité et en importance celle qu'ils ont conservée de nos jours.

Quant aux docteurs en théologie et en droit canonique, la législation ecclésiastique, la bienveillance inépuisable des Souverains Pontifes avaient réservé à leur action un champ spécial où la science était à sa place et, en réalité, se montra féconde en heureux résultats.

La législation de l'Église est connue ; le concile de Trente l'a résumée et renouvelée dans ses décrets disciplinaires, où il énumère toutes les charges et fonctions ecclésiastiques, pour lesquelles *ceteris paribus* les docteurs en théologie ou en droit canonique doivent être préférés à tous autres, comme plus capables de les exercer avec la sagesse et la prudence qu'elles réclament [1].

[1] Voici sur ce point, quelles sont les dispositions du Concile de Trente : *Sess. XXII*, c. 2. Les évêques doivent avoir étudié dans une Université et être promus au grade de docteur ou de licencié en théologie ou en droit canon.

Sess. XXIII, c. 18. Les fonctions de scolastique ou de maître dans les séminaires doivent être conférées à des docteurs ou licenciés en théologie ou en droit canon.

Sess. XXIV, c. 8. Dans chaque église cathédrale, il doit y avoir un pénitencier, docteur ou licencié en théologie ou en droit canon, s'il s'en trouve.

Sess. XXIV, c. 12. Les archidiacres ou vicaires généraux de l'Évêque seront, autant que possible, docteurs ou licenciés en théologie ou en droit canon. En outre, le Concile désire et demande que partout où il se pourra faire, toutes les dignités et la moitié au moins des canonicats soient con-

De tout temps, d'ailleurs, les Papes ont montré une prédilection spéciale envers les maîtres en théologie, voulant de toute manière qu'ils fussent favorisés dans la collation des bénéfices et dans le choix aux évêchés. C'est même en leur faveur qu'ils établirent et qu'ils cherchèrent à étendre leur droit d'expectative, non seulement en Italie, mais dans tous les États chrétiens. Crevier, l'historien gallican de l'Université de Paris, nous en fournit une preuve et un exemple mémorable.

« Dans la grande querelle entre Boniface VIII et Philippe-le-Bel, les seigneurs français avaient reproché au Pape qu'il remplissait nos Églises d'étrangers, de sujets non résidants et incapables. Les cardinaux (dans leur réponse à ces plaintes des seigneurs) disculpent le Souverain Pontife sur cet article et ils posent en fait que Boniface a placé dans l'église de Paris plusieurs maîtres en théologie, négligés par les collateurs ordinaires. Boniface lui-même, dans le discours dont je viens de parler (prononcé dans un consistoire de cardinaux) tient à peu près le même langage. Il dit que « comme l'Église de Paris est une honorable et illustre Église, il avait eu la pensée de donner au Roi la collation des prébendes de ce chapitre, sous la condition néanmoins qu'il n'y nommerait que des docteurs en théologie ou en droit canon et civil, ou au moins des personnes qui fussent d'une grande science et d'une grande littérature, et non pas les neveux de celui-ci ou de celui-là, sur la recommandation d'un tel ou d'un tel.

« Il est certain, ajoute Crevier, peu favorable cependant à Boniface VIII, que ce sont les papes à qui l'Université est principalement redevable des droits qu'elle a acquis pour ses

férés seulement à des docteurs ou licenciés en théologie ou en droit canon.

Sess. XXIV, c. 16. L'official ou vicaire capitulaire, pendant la vacance du siège épiscopal, doit être également docteur ou licencié, au moins en droit canon.

Sess. XXIV, c. 18. Tous les ans, sur la proposition de l'Évêque ou du vicaire capitulaire, le synode diocésain doit élire six examinateurs, séculiers ou réguliers. A chaque vacance d'une église paroissiale, l'Évêque en désigne trois pour examiner les candidats au bénéfice vacant. Les examinateurs séculiers seront choisis de préférence parmi les docteurs ou licenciés en théologie ou en droit canon.

suppôts sur une partie des bénéfices du royaume, et que de tous temps les Prélats de France ont paru peu zélés pour la favoriser sur cet article [1]. »

Plus loin, le même auteur dit encore au sujet du rôle des gradués pour les bénéfices : « Ce n'était que raison de convenance et amour libre du bien dans les collateurs, qui portait dans les premiers temps les suppôts de l'Université aux bénéfices et aux prélatures. C'est aux Papes que l'Université est redevable d'un droit de rigueur et d'un titre qui ait force coactive. Ils ont commencé par s'emparer de la collation des bénéfices, et ensuite ils ont donné à l'Université des droits sur leurs propres nominations. Jean XXII étendit beaucoup ces réserves et les poussa plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs. On peut croire avec quelque vraisemblance, quoique sans une entière certitude, que c'est sous ce Pontife que s'introduisit la pratique des Rôlles dont il s'agit. L'Université dressait un catalogue de ceux de ses suppôts qu'elle jugeait dignes de remplir les bénéfices, et elle l'envoyait au Pape qui, sur cette indication, plaçait les sujets recommandés.

« Le premier acte qui nous reste, contenant une mention formelle de cet usage, est de l'an 1348 ; mais il en parle comme d'un usage reçu et, par conséquent, ce n'est pas sans fondement que nous en faisons remonter plus haut l'origine. Les recteurs, doyens et procureurs, occupaient un rang distingué dans le Rôlle et, par conséquent, étaient présentés avantageusement pour obtenir des préférences. Les porteurs du Rôlle recevaient de chacun de ceux qui y étaient inscrits un droit fixé par délibération des Compagnies (Nations et Facultés), pour les frais de leur voyage [2]. »

L'Université de Paris était, sans doute, de la part des Souverains Pontifes, l'objet d'une attention particulière, mais non point cependant exclusive, et ce qu'ils firent pour favoriser ses gradués dans la collation des bénéfices, prébendes et prélatures, ils ne le négligèrent pas non plus à l'égard des autres Univer-

[1] Crevier, *Hist. de l'Univ.*, tome II, liv. III, § 2.

[2] Crevier, *loc. cit.*, liv. IV, § 1. Voir aussi une dissertation de Du Boullay sur ce sujet, à la fin du tome IV de son ouvrage.

sités. Celles-ci, du reste, comprenaient leurs intérêts et ne manquaient pas, au besoin, de se pourvoir auprès des Papes eux-mêmes contre des préférences qui auraient pu tourner à leur désavantage. C'est ainsi que, le pape Jean XXII ayant recommandé à tous les prélats les maîtres de Paris, comme méritant la préférence dans la nomination aux bénéfices, l'Université d'Oxford se tint offensée de cette distinction et elle s'en plaignit au Pape, prétendant avoir même droit aux grâces pontificales que celle de Paris, « comme n'étant pas moins illustre et la surpassant même en antiquité [1]. »

Et l'on sait par le P. Mendo que l'Université de Salamanque n'avait rien à envier sous ce rapport à Paris, ni à Oxford.

Il semble donc bien établi que ce sont réellement les Souverains Pontifes qui ont commencé l'usage de conférer aux gradués des Universités les hautes dignités de l'Église et les charges les plus importantes, en même temps que les meilleurs bénéfices. Ils ont fait servir à ce but les réserves, expectatives et provisions en cour de Rome, qu'ils avaient multipliées pendant le moyen âge, contrairement sans doute à la discipline ancienne de l'Église, mais très heureusement pour les églises particulières, soustraites de la sorte aux abus de patronage et pourvues de dignes pasteurs; très heureusement aussi pour les Universités, qui voyaient ainsi leurs suppôts assurés d'une protection efficace et encouragés à l'étude des sciences par la perspective d'un avenir honorable. Peu à peu cet usage, toujours maintenu par les Papes en faveur des gradués, se trouva sanctionné par une longue habitude; le Concile de Trente en fit une loi canonique et put, dès lors, abroger d'une manière générale toutes provisions, expectatives et réserves quelconques, usitées jusque-là, pour rétablir le droit commun dans la collation des bénéfices ecclésiastiques [2].

[1] Crevier, *loc. cit.*, liv. III, § 2.

[2] Conc. Trident. *Sess. XXIV, de Reform.*, cap. 19. *Mandata de providendo, Expectativæ et alia id genus antiquantur.*

II

Droits accessoires. — Les droits dont nous venons de parler sont assurément de la plus grande importance pour les gradués, puisqu'ils leur ouvraient une carrière des plus honorables, où leur science et leurs talents trouvaient à s'exercer dans toute leur ampleur. Ils n'étaient point les seuls pourtant, car la libéralité des Princes et des Souverains Pontifes envers les Universités ne connaissait pour ainsi dire pas de bornes. Ne pouvant tout citer, je rappellerai seulement quelques-unes de ces faveurs et immunités dont, par concession royale ou pontificale, jouissaient presque partout les suppôts des Universités, les Maîtres surtout.

La première de ces immunités fut l'indépendance de toute juridiction, civile ou ecclésiastique, autre que l'Université elle-même, accordée par les rois et les papes à tous les membres de ce grand corps. « Sous le règne de Philippe-Auguste, dont l'affection fut grande pour l'Université[1], dit J.-B. de Saint-Victor, cette Compagnie commença à prendre un caractère d'indépendance plus marqué. Le Chancelier de l'Église de Paris, qui effectivement avait seul le droit de donner la permission d'enseigner dans toute l'étendue du territoire soumis à la juridiction de la cathédrale, voulut exiger une redevance en argent pour la concession de la licence, astreindre les Maîtres à lui jurer obéissance, renfermer l'étude de la théologie et du droit canon dans les écoles épiscopale et claustrale, dont

[1] D'après une ordonnance de ce prince, en 1200 : 1° Les bourgeois devaient jurer que, s'ils voyaient un écolier maltraité par un laïc, ils observeraient le fait pour en témoigner, et même arrêteraient le laïc pour le livrer à la justice royale; 2° les écoliers étaient soustraits à la juridiction laïque et soumis aux tribunaux ecclésiastiques, sauf pour les crimes atroces, dont la Cour royale devait connaître; 3° en aucun cas, le Recteur ne pourrait être ni arrêté, ni jugé par les tribunaux séculiers; 4° enfin, le Prévôt de Paris était tenu, lors de son entrée en charge, de jurer dans l'Assemblée générale de l'Université fidèle observation de ces statuts et immunités. — Cf. Crevier, *loc. cit.*, tome I, liv. II.

il avait l'intendance; enfin, soumettre entièrement ce grand corps à sa juridiction [1]. Loin d'y réussir, il fournit ainsi une occasion à l'Université de mieux établir qu'elle ne l'avait fait jusqu'alors ses privilèges et ses immunités.

« Elle s'adressa directement au Pape, qui se déclara lui-même son suprême législateur, lui donna des statuts par son légat [2], s'établit le défenseur de ses droits et l'arracha ainsi sans retour à l'influence du Chancelier et de l'Évêque. Dès ce moment, elle ne reçut plus d'ordres que de la cour de Rome, et nos rois, respectant en elle l'autorité sainte qui la protégeait, n'usèrent longtemps de leur puissance que pour lui accorder des privilèges nouveaux et non, comme ils l'ont fait depuis, pour lui donner des lois [3]. »

En vertu de ces immunités, tous les suppôts de l'Université avaient le droit de n'être ni jugés, ni condamnés par les tribunaux civils ordinaires. Les contestations entre membres de la corporation étaient tranchées par les tribunaux de la corporation elle-même, que présidait le Recteur [4]; les autres, c'est-à-dire toutes celles où se trouvaient impliquées des personnes étrangères à l'Université, ressortissaient au tribunal ecclésiastique, dont le chef était l'Évêque, et le juge son official [5]. Bien

[1] Ces prétentions étaient formulées en 1208, par le chancelier Jean de Candel. L'Évêque et le doyen de Troyes, commissaires du Pape, tranchèrent le différend en faveur de l'Université.

[2] Le cardinal Robert de Courçon, ancien élève de l'Université et légat du pape Innocent III (1215).

[3] *Tableaux histor. et pittor. de Paris*, par J.-B. de Saint-Victor, 2e édit., 1re part., tome III, p. 546.

[4] « Je trouve, sous l'année 1362, un fait de peu d'importance et mal éclairci, mais remarquable néanmoins par rapport à la police intérieure et au régime de l'Université. Il s'était élevé dans la nation de France une contestation, dont on ne nous dit point le sujet. Le parti qui succomba (dans la décision portée par le procureur de la nation) appela à la Faculté des arts: le 24 septembre, les trois autres nations jugèrent l'appel et le déclarèrent nul et injuste. Le 28 du même mois, nouvel appel à l'Université, qui était assemblée chez les Frères Prêcheurs. L'Université confirma le jugement de la Faculté des arts. » (Crevier, liv. IV, § 2.)

[5] « Les libraires, comme suppôts et clients de l'Université, participaient au droit d'avoir pour juges l'Évêque et son official... Ce tribunal était si bien alors le tribunal ordinaire des suppôts et des membres de l'Université, que les aspirants aux degrés de bacheliers et de maîtres es arts qui, n'ayant point d'argent comptant pour payer les droits, demandaient un

plus, afin de favoriser les études en écartant toutes les causes de trouble et d'interruption, du côté des élèves aussi bien que des Maîtres, les Souverains Pontifes leur avaient accordé le privilège de ne comparaître jamais à aucun tribunal, même ecclésiastique, en dehors du lieu où siégeait l'Université. De là l'existence d'un tribunal spécial, appelé de la conservation des privilèges, où devaient être jugées et décidées toutes les contestations entre les membres de la corporation universitaire et les clercs ou laïcs résidant hors de la ville et du diocèse, en quelque partie du royaume que ce fût [1].

Ce privilège de la juridiction ecclésiastique était, à l'époque où il fut conféré aux Universités, l'un des principaux et des plus avantageux que les rois et les Souverains Pontifes leur

délai et s'engageaient à y satisfaire dans un certain terme, passaient leur obligation par-devant l'official. » (Crevier, *ibid.*) Avec le temps cependant, l'autorité du prévôt se substitua peu à peu à celle de l'Évêque, au moins en ce qui regarde les libraires et autres clients semblables de l'Université, qui ne lui étaient rattachés que par des liens de convention et plus fictifs que réels.

[1] « Le tribunal de la conservation des privilèges s'était formé depuis un nombre d'années et avait peu à peu augmenté ses droits. Je ne lui connais pas de titre plus favorable ni plus étendu qu'une bulle d'Innocent IV, en 1253, qui commet l'évêque de Senlis pour empêcher que les maîtres et les écoliers ne soient forcés d'aller plaider hors de la ville sur des contestations nées dans la ville, et qui donne pouvoir au prélat de réprimer par les censures toute entreprise tendant à les y contraindre. Ce privilège, par l'usage ou plutôt par l'abus qu'on en fit, se rendit excessif et odieux. Les suppôts de l'Université faisaient citer au tribunal de la conservation des clercs et des laïcs établis aux extrémités du royaume, afin de les mater par les fatigues et par les dépenses, et de les contraindre ainsi de condescendre à leurs injustes prétentions. De faux écoliers vexaient sous ce prétexte un grand nombre de personnes et, par des procès injustes et dont les frais devenaient ruineux, ils portaient le trouble dans les familles. De plus la Cour de conservation avait un grand nombre d'officiers, un vice-gérant du conservateur, un promoteur des avocats, des procureurs, des notaires : tous gens avides, qui exigeaient de gros salaires et surchargeaient les frais des procès. »

De tels abus décriaient fort le tribunal, et l'odieux en retombait sur l'Université. Maintes fois celle-ci fit des règlements sévères pour interdire à ses suppôts de porter au tribunal de la conservation des causes qui ne lui appartenaient point; les Souverains Pontifes plus d'une fois aussi cherchèrent à y remédier. Clément IV songea même un instant à abolir le tribunal, et, en 1325, Jean XXII, puis Benoît XII, en 1341, donnèrent des bulles qui restreignaient les pouvoirs du conservateur et lui imposaient des règles. (Cf. Crevier, tome II, passim.) Même dans les meilleures choses, les abus sont de tous les temps; ils se modifient, sans disparaître.

eussent accordés; néanmoins, elles jouissaient encore, par concession royale et pontificale, d'un certain nombre d'immunités qui avaient aussi leur prix. Par exemple, diverses bulles d'Innocent IV confirment le privilège des écoliers de pouvoir être logés dans les maisons des ecclésiastiques, suivant une taxe déterminée par les délégués de l'Université; l'exemption pour eux de tout droit de péage, soit en venant à Paris, soit en retournant dans leur patrie; il défend cependant aux écoliers le port des armes et donne au Chancelier le pouvoir de priver les contrevenants des droits et privilèges de la scolarité; il leur défend aussi de se déloger mutuellement, en renchérissant sur le prix des loyers. L'Université, d'ailleurs, fixait elle-même le prix des divers logements où l'on recevait des étudiants, et les bourgeois étaient obligés de loger, au prix de la taxe, les écoliers qui offraient sécurité pour le paiement, sous peine de voir leur habitation interdite pendant cinq années. Ainsi encore, les princes avaient exempté tous les suppôts des Universités des droits d'entrée sur les vins et les denrées comestibles; les libraires ne payaient pas les droits de douane sur es livres destinés aux maîtres et aux écoliers; les parcheminiers étaient exempts des mêmes droits sur les parchemins. Aucune corvée personnelle, aucune obligation de faire la garde à leur tour, ou de loger des troupes, ou de payer des taxes militaires, n'étaient imposées aux membres de la corporation universitaire. En un mot, ils jouissaient d'une franchise presque universelle et formaient dans l'État un corps privilégié entre tous, par honneur pour la science et en raison des grands services qu'on en attendait.

Naturellement, les Maîtres et Docteurs avaient dans ces immunités et privilèges la part principale. Tout Maître devait être considéré comme citoyen dans la ville où il enseignait, non toutefois pour en supporter les charges, mais pour en retirer les bénéfices. On ne pouvait leur imposer ni tutelle, ni garde aux portes de la ville en temps de guerre ou de peste, ni veillées de nuit, ni service militaire, ni logement des troupes, ni collectes et impôts (sauf dans les nécessités urgentes jugées telles par le Prince), ni droit de péage ou d'octroi pour eux et

leurs effets ; le seul impôt qu'ils eussent à payer était l'impôt foncier, lorsqu'ils possédaient des terres.

En outre, un Docteur avait le droit d'obliger un propriétaire à lui louer sa maison si elle n'était pas déjà occupée, et cela le plus près possible de l'endroit où se faisaient les cours, afin d'être toujours à la portée de ses élèves. Il pouvait interdire dans son voisinage tout ce qui était de nature à le déranger dans ses études, par exemple un forgeron ou tout autre métier semblable et bruyant [1], un cabaret où l'on chante et crie, quelque industrie répandant des odeurs nauséabondes et incommodes, etc... Enfin, un Maître venait-il à mourir avant le terme de son cours annuel, ou bien se voyait-il obligé de l'interrompre à cause de la peste ou de la guerre, lui ou ses héritiers recevaient néanmoins les honoraires de professeur en entier, comme s'il avait achevé son cours. Ainsi encore, lorsque la vieillesse lui rendait l'enseignement impossible, il ne laissait pas d'en toucher les appointements, à titre de pension de retraite [2]. La carrière de l'enseignement offrait donc de grands avantages aux Maîtres qui s'y dévouaient ; si le travail était pénible, du moins on s'était ingénié à l'entourer de secours et de facilités de toutes sortes, et la perspective d'une retraite studieuse encore très honorable, après vingt années de ce dévouement non sans charmes, n'encourageait pas peu à entrer dans la carrière et à y persévérer jusqu'au bout.

[1] A moins que le docteur ne fût venu se loger dans le quartier propre à ces sortes de métiers, ou que l'artisan ne l'eût prévenu avant le loyer de la maison.

[2] Le pape Eugène IV, parmi les privilèges accordés à Salamanque, avait spécifié que les maîtres ou docteurs de cette Académie qui y auraient enseigné les sciences pendant vingt années, au moins huit mois chaque année, deviendraient par le fait même professeurs émérites. Ils étaient libres de se retirer de l'enseignement ou d'y rester encore ; mais, quoi qu'ils fissent, ils continuaient de recevoir le même traitement qu'auparavant. (Cf. Mendo, lib. I, q. VII, § 2.)

III

Les honneurs du Doctorat. — Mais ce qui achevait de donner son prix au grade de Docteur ou Maître dans l'une des Facultés supérieures, ce sont les honneurs dont on l'entourait et qui faisaient à son titulaire une situation véritablement privilégiée dans la société. Les canonistes et les légistes énumèrent un certain nombre de ces privilèges honorifiques; mais il convient de remarquer, avec Conring [1], qu'ils se sont plu quelquefois à étendre plus que de raison leurs immunités et franchises, et que tout n'est pas également certain dans ce qu'ils avancent à ce sujet. Citons seulement, d'après Mendo et Schmalzgrueber [2], les coutumes les plus généralement admises et les moins sujettes à contestation, parce qu'elles reposaient sur des titres authentiques de la part des Princes.

1° Tout d'abord, au témoignage de Conring, non suspect en cette matière, les Recteurs d'Université, dans presque toute l'Europe, avaient reçu des Souverains Pontifes le droit de porter la soutane rouge (le manteau rouge pour les laïcs) et un sceptre d'argent. A Paris, le Recteur avait le pas même sur le Nonce apostolique, et de même à Louvain, à moins que le Nonce ne fût en même temps Légat *a latere*. Presque partout il venait immédiatement après le Prince ou le Patron de l'Académie. Le Sénat de Venise avait accordé au Recteur de Padoue de porter une étole d'or, et il honorait celui qui sortait de charge du titre de *Docteur* avec le collier d'or de l'ordre des chevaliers de Saint-Marc. Les lois ordonnaient de respecter les Recteurs d'Université presque à l'égal des Princes et prononçaient même la peine capitale contre ceux qui se rendaient coupables d'offense grave contre eux; le professeur de Droit

[1] *De antiq. Acad.*, supplem. LXXXIV.

[2] Mendo, *loc. cit.*, lib. I, q. XIII. — Schmalzgrueber. *Jus ecclesiasticum universum*, tome V, pars 1ª, titul. v°.

Ménochius [1] affirme que la sentence fut ainsi exécutée à Pavie [2].

2° D'après le Droit, les Docteurs cessaient d'appartenir à la classe plébéienne ou bourgeoise et jouissaient de tous les privilèges de la noblesse; mais ce privilège était personnel et non transmissible à leurs descendants [3]. Une femme noble pouvait donc sans mésalliance épouser un Docteur. Tous les offices et dignités qui réquéraient la noblesse pouvaient être remplis par les Docteurs, même ceux qui ne s'accordaient d'ordinaire qu'aux Princes et aux barons. Bien plus, les Docteurs avaient le pas sur les nobles, quand ceux-ci n'exerçaient aucune charge qui emportât la préséance, et en Allemagne, lorsqu'on écrivait à des Docteurs, on se servait toujours du pluriel honorifique. Les enfants d'un Docteur jouissaient des avantages de la noblesse, du vivant de leur père seulement, mais la femme continuait d'en jouir, même après la mort de son époux, à moins qu'elle ne se remariât [4].

[1] Lib. II, cent. III. *De arbitrio judicis*, cap. XXVI, n° 15.

[2] Conring, *loc. cit.*, dissert. V.

[3] Il semblerait aussi, d'après le P. Mendo, que les docteurs en médecine ne participaient pas à ces privilèges de noblesse; ils n'avaient que l'immunité personnelle. Cependant, un noble pouvait devenir médecin sans perdre sa noblesse, parce que la médecine était regardée comme une profession honorable.

Les simples licenciés partageaient avec les docteurs un certain nombre de privilèges, par exemple l'exemption des tailles et péages, le droit d'exercer les emplois nobiliaires, au moins ceux d'avocat, de procureur et d'assesseur du tribunal royal ou impérial. Pour ce qui est des dignités ecclésiastiques, nous avons vu que le Concile de Trente les assimile partout aux docteurs et leur accorde les même privilèges. Mais le licencié ne jouissait pas de la noblesse, à moins que personnellement déjà il ne fût de famille noble.

De même, les docteurs créés par la faveur des princes, ecclésiastiques ou séculiers, même par bulle du Souverain Pontife, ne possédaient point *vi tituli* les privilèges attachés à ce grade et ils n'étaient point admis dans les Académies, à moins qu'ils n'eussent par ailleurs subi toutes les épreuves de la licence et mérité leur grade. En ce cas, ils jouissaient des mêmes honneurs que les docteurs universitaires; ils avaient même le pas sur eux, comme ayant été pour leur mérite reconnus élevés à la dignité doctorale par une autorité plus haute, celle du Prince ou du Souverain Pontife. (Cf. Mendo, lib. I, q. XV, p. 370 et 399.)

[4] En Espagne, les préjugés de noblesse, plus enracinés qu'ailleurs, avaient beaucoup réduit ces honneurs rendus aux docteurs. Vers le XVII[e] siècle, on

3° Devant les tribunaux, la présomption était toujours en faveur des Docteurs. Ainsi, appelé en témoignage, un Docteur était cru de préférence à tout autre, et deux Docteurs attestant un fait l'emportaient sur trois témoins non Docteurs. Au défaut d'acte notarié, son témoignage était recevable ; il faisait également foi, lorsqu'il s'agissait d'interpréter un texte de loi ou de déterminer une coutume ayant force de loi dans le pays [1].

Toute injure faite à un Docteur était réputée *atroce* et punie comme telle. Un docteur accusé de quelque crime ou délit donnait caution et demeurait libre en attendant le jugement. Dans plusieurs pays, il n'était pas permis de lui faire subir la torture et, dans tous les cas, sa peine était toujours plus douce ou même d'une autre sorte que pour les plébéiens.

4° Après vingt années d'enseignement dans une chaire perpétuelle d'Académie, les Docteurs acquéraient le titre de comtes [2]. Ils retenaient toujours le droit de porter les insignes de leur grade : le bonnet, d'où pendaient des fils de soie, et l'anneau doctoral. Dans quelques Académies, on ajoutait à ces insignes une ceinture. En Espagne, les Docteurs qui assistaient aux actes solennels de l'Académie portaient seulement un huméral de couleur variée, suivant les Facultés, et le bonnet orné de fils de soie. A Salamanque, ils étaient en outre revêtus d'une toge ou robe particulière, qu'ils avaient le droit de porter même hors de la ville, à la Cour et en présence du Roi. Enfin, parmi les Docteurs, ceux qui étaient dans l'enseignement, avaient le pas sur tous les autres, quand bien même ils étaient plus jeunes, et, dans la collation des charges et dignités publiques, on les préférait toujours à ceux qui n'avaient pas enseigné, parce que la présomption de science compétente était en leur faveur.

ne les admettait plus aux charges nobiliaires, à moins qu'ils ne fussent de famille noble. Même un homme noble, qui embrassait la profession d'avocat ou de professeur, était déconsidéré et il ne se relevait dans l'estime de ses pairs que s'il était appelé à quelque fonction royale.

[1] Mais, dans ce dernier cas, le docteur devait être âgé et connaître bien la pratique locale.

[2] Ce privilège, toutefois, en certains pays, était tombé en désuétude.

En résumé, tout ce qu'il était possible de faire pour rendre la situation des Maîtres de la science enviable et digne de toute ambition, les Papes et, à leur exemple, les Princes chrétiens l'ont fait au moyen âge. Ils savaient que la nature humaine a sa pente vers le bien-être et ce qui l'apporte avec soi : fortune, dignités, considération et influence sociale ; tandis que la science, pas plus que la vertu, n'a le don d'attirer les désirs ambitieux des hommes. Pour lui donner cet attrait, pour qu'on mît à l'acquérir et à la cultiver la même ardeur qu'on dépense à la poursuite des richesses, ils pratiquaient la maxime du grand orateur : « *Honor alit artes, omnes incenduntur ad studia gloria* [1]. » Et voilà pourquoi ils accordaient aux Maîtres et aux élèves tant d'avantages, privilèges et immunités de toutes sortes, pourquoi ils entouraient les savants de tant d'honneur, estimant, d'ailleurs, ne faire rien de trop pour ceux qui devaient être par leur science les chefs, en même temps que les ouvriers les plus actifs du progrès et de la civilisation chrétienne dans la société.

Vraiment, les savants de nos jours n'auraient-ils rien à regretter des faveurs dont jouissaient ceux d'autrefois, malgré toutes les déclarations des harangues officielles à la gloire de la science, cette sublime inconnue des siècles passés ?

[1] Cicéron, dans ses *Tusculanes*.

A. Dechevrens, S. J.

LE MARÉCHAL MACDONALD

D'APRÈS SES SOUVENIRS

Les Souvenirs du maréchal Macdonald [1] finissent ainsi :

« Il me revient à la mémoire une conversation que j'eus un jour, à Saint-Cloud, avec Monsieur, assis à côté de lui à la table de Louis XVIII ; pendant son règne, les grands officiers, ainsi que le service d'honneur, étaient admis de droit à déjeuner avec lui. Monsieur me dit : — Avant la Révolution, vous serviez dans la brigade irlandaise. — Oui, Monseigneur. — Mais presque tous les officiers ont émigré. — Oui, Monseigneur. — Pourquoi n'avez-vous pas fait comme eux ? Quelle raison vous a retenu en France ? — Monseigneur, j'étais amoureux. — Ah ! ah ! dit-il en riant, monsieur était amoureux. Et du même ton, avec un coup d'œil expressif, je répondis : — Oui, Monseigneur, tout comme un autre ; j'étais marié, j'allais être père. Et puis, ajoutai-je, Monseigneur sait bien qu'il y a eu bien des motifs d'émigration ; ce n'a pas toujours été le dévouement, l'opinion qui a déterminé, surtout parmi les

[1] Édités par M. Camille Rousset, de l'Académie française. Paris, chez Plon, Nourrit et Cie, 1892.

jeunes officiers qui, comme moi alors, comprenaient fort peu la politique, mais souvent de mauvaises affaires, quelques-unes fort sales, des dettes, etc. Poursuivant, je dis du même ton : — Il faut que je fasse un aveu à Votre Altesse Royale. — Lequel ? — C'est que j'adore la Révolution. Monsieur fit un mouvement de surprise et changea de couleur ; je me hâtai d'ajouter : — J'en déteste les hommes et les crimes ; l'armée n'y a point participé ; jamais elle n'a regardé derrière elle, toujours en face de l'ennemi ; elle déplorait les excès de l'intérieur. Comment n'adorerai-je pas cette Révolution ? C'est elle qui m'a élevé, grandi ; sans elle, aurais-je aujourd'hui l'honneur de déjeuner à la table du roi, à côté de Votre Altesse Royale ? Monsieur, qui s'était remis et avait repris sa belle humeur, me frappa sur l'épaule en me disant : — Eh ! vous avez bien fait ; j'aime cette franchise. »

Macdonald a voulu conserver le souvenir d'une de ces boutades habituelles, sans songer qu'il diminuait son rôle militaire. Il servit, en effet, son pays aux temps de la République et de l'Empire, mais ni la République ni l'Empire ne le protégèrent ; il fut, sous ces deux régimes, injustement en butte aux suspicions. Soldat durant cette longue période de guerres qu'entreprit la France depuis 1792 jusqu'en 1815, il parvint, par son mérite, de beaux services, avec l'aide des circonstances, mais sans intrigues, à la dignité de maréchal de France. — « C'est vous-même qui avez conquis le bâton, » lui dit Eugène de Beauharnais, au lendemain de Wagram.

I

La République et l'Empire. Wagram et Leipsick

Jacques-Étienne-Joseph-Alexandre Macdonald, duc de Tarente, maréchal de France, etc., était fils d'un pauvre gentilhomme écossais, réfugié à Sedan, et d'une Française de

bonne famille, mais sans fortune. On le destinait à l'état ecclésiastique avec l'espoir d'un canonicat à Cambrai. Ce fut Homère qui décida sa vocation. La lecture de l'Iliade lui porta « le feu à la tête » ; il se crut un Achille, ce qui ne l'empêcha pas d'être refusé à l'École des ingénieurs. Heureusement le comte de Maillebois [1] levait une légion pour venir en aide aux Hollandais contre les Autrichiens. Macdonald obtint une lieutenance dans ce corps et partit avec Pierre Dupont de l'Étang qui devint ministre de la guerre, après avoir été si brillant, en 1805, au combat d'Albreck et si malheureux à Baylen, en 1808 [2]. La légion de Maillebois fut licenciée et le lecteur d'Homère se vit contraint d'échanger ses épaulettes, qu'il aimait à faire voir à la messe, chaque dimanche et les jours de marché, contre l'aiguillette blanche des cadets-gentilshommes du régiment de Dillon-infanterie.

Il était sous-lieutenant en 1789 et, le 26 août 1793, il fut confirmé dans son grade de général de brigade. Vers la fin de novembre de l'année suivante, il reçut le brevet de général de division. Un avancement si rapide n'est point irrégulier comme il le paraît. Hoche, adjudant sous-officier en 1792, était, l'année suivante, général en chef ; à vingt-deux ans, Marceau commandait les deux armées de l'Ouest qui opéraient contre la Vendée. Macdonald nous dit qu'un capitaine nommé Béru fut fait général de brigade ; on pourrait citer bien d'autres nominations étranges, par exemple, celle du capitaine d'artillerie Mathieu Péalardy qui, pour avoir battu les Anglais à la Pointe-à-Pitre, fut promu général de division et confirmé, le 11 septembre 1794, par décret de la Convention [3].

La Révolution fit-elle éclore une génération spontanée de génies militaires ? Non, certainement. Ce furent les événements politiques plus que le mérite bien constaté qui élevèrent beaucoup de jeunes soldats aux grades supérieurs. La bonne armée de Louis XVI, celle qui avait chassé les Anglais des

[1] Maillebois forma sa légion en 1784 ; au commencement de l'année suivante, Macdonald y fut incorporé avec le grade de lieutenant d'infanterie.

[2] Combat d'Albreck, 11 octobre 1805. — L'affaire de Baylen eut lieu le 19 juillet 1808 ; la capitulation fut signée à Andujar, le 22 du même mois.

[3] Le chevalier de Courcelles. *Dictionnaire des généraux*, VIII, 316-318.

États-Unis, venait de disparaître. Bonaparte n'avait pas encore créé la sienne. Aux bandes de conscrits et de gardes-nationaux, sans discipline, dépourvus d'esprit militaire, manquant de pain, en guenilles, il eût fallu de bons cadres, mais la plus grande partie de l'ancien état-major venait d'émigrer. Les politiciens s'acharnèrent à détruire le reste par des avanies, la menace, des délations absurdes ou la guillotine, et ils mirent à la place des intrigants, des bateleurs ; car ils voulaient une armée soumise à leurs caprices. Quelques entêtés héroïques s'obstinèrent à servir le pays pour lui-même. On ne put malgré tout les mettre de côté entièrement ; car, pour vaincre, le panache et les opinions à la mode ne suffisent pas, il faut aussi du courage, de l'intelligence et du dévouement. Ceux qui avaient ces qualités émergèrent au milieu de ce grand naufrage. On avait un tel besoin d'eux qu'il fallait quand même les employer au commandement des armées. Beurnonville [1], alors en faveur, remarqua le lieutenant Macdonald, il se l'attacha ; puis, le voyant à l'œuvre, il le fit avancer. Personne ne reprochera à Beurnonville de si bonnes intentions, qui faillirent du reste perdre son jeune protégé. Chaque nouveau service rendu, chaque nouveau grade, mettant Macdonald davantage en évidence, le rendaient plus suspect aux commissaires civils. De plus, il avait eu le malheur de naître gentilhomme : crime épouvantable qui le rendait incapable de mourir les armes à la main en défendant la France. « Un décret, » lit-on dans ses *Souvenirs*, « venait d'être rendu pour éloigner à trente lieues des frontières, de l'armée et de Paris, tous les *nobles*. En cette qualité, je devais me retirer. J'avais fourni à l'état-major général tous les renseignements que j'avais sur notre frontière, sur l'ennemi, ses forces, ses positions, l'espèce de ses troupes, etc. On avait aussi fait l'éloge de mes services, de ma conduite, et le général en chef demanda aux commissaires de me retenir, en m'exceptant de la mesure générale. Ils m'invitèrent à me rendre près d'eux et me notifièrent que, en vertu de leurs

[1] Pierre Riel de Bournonville, colonel aide-de-camp de Luckner, en 1792, puis maréchal de camp, puis lieutenant général et général en chef de l'armée de la Moselle pendant la même année, fut nommé ministre de la guerre le 4 février 1793.

pleins pouvoirs, ils me mettaient en réquisition. Je répondis que je ne demandais pas mieux et que l'on pouvait compter sur mon zèle comme sur mes efforts, mais qu'ils devaient me donner un écrit, en ajoutant que, si nous avions le malheur d'essuyer quelque revers, on ne manquerait point de m'accuser de trahison et d'être resté à l'armée pour la faire battre, en violation du décret qui m'en expulsait; malgré toutes ces bonnes raisons, ils refusèrent de me satisfaire et je leur dis : — Eh bien ! je vais me retirer. — Si tu quittes l'armée, nous te faisons arrêter et mettre en jugement. Il fallut me soumettre, et je restai malgré cette double chance. »

L'Empire ne traita pas plus favorablement notre héros. Napoléon s'imagina que Macdonald était partisan de Moreau ; il soupçonna l'ami supposé de son ennemi. En réalité, Macdonald ne devait aucune obligation à Moreau qui l'avait abandonné et laissé battre à la Trebia, comme nous le verrons bientôt. « En 1804, » dit Macdonald, « eut lieu le fameux procès de Moreau [1] dans lequel, en me supposant des liaisons intimes qui n'existaient nullement, on désirait m'impliquer ; mais on reconnut apparemment que j'avais la conscience trop nette là-dessus, et on se borna à me surveiller, à épier toutes mes actions ; du reste, on me laissa tranquille. Peu après ce procès, le Premier Consul fut élu empereur et le gouvernement, devenant ainsi monarchique, fut environné de ses attributs. Il fallait avoir commandé en chef pour être élevé à la dignité de maréchal ; et, quoique cette condition ne me manquât point, je n'ai pas été compris dans cette nomination ni dans les suivantes. Il fallait donc me contenter de croire et de penser que j'avais mérité de figurer sur la liste ; avec la fierté naturelle à mon caractère, jointe au sentiment que j'étais l'objet d'une injustice, je ne fis aucune démarche pour détourner de fausses préventions. Je m'en suis applaudi plus tard, les

[1] Jean-Victor Moreau enfermé au Temple par ordre du Premier Consul, 16 février 1804, comme complice de Pichegru et de Cadoudal, fut condamné le 10 juin à deux ans de prison, qui furent commués en bannissement. En 1805, parti pour les États-Unis, il revint en Europe en 1813, et fut mortellement blessé, le 26 août de la même année, dans les rangs de nos ennemis.

circonstances m'ayant assez favorisé pour arracher le bâton de maréchal à la pointe de mon épée, à la bataille de Wagram. » Telles sont, sur sa longue disgrâce, les explications données par Macdonald, qui accuse, en outre, Talleyrand de l'avoir desservi auprès de l'Empereur. Sans vouloir les garantir absolument, disons qu'elles semblent plausibles ; car Napoléon a été bien loin dans sa haine contre Moreau : la victoire d'Hohenlinden faisait ombrage à celle de Marengo.

Mis ainsi de côté, Macdonald resta cinq années inactif ; il ne vit ni le soleil d'Austerlitz, ni la Prusse conquise en quelques semaines. Pendant cette période radieuse, presque inouïe, il cultivait son bien et s'occupait de l'éducation de ses filles. Son ardeur guerrière se réveillait au bruit des premières victoires, mais petit à petit elle s'affaiblissait parmi les jouissances de la vie champêtre et les charmes du repos. Sa carrière semblait brisée, il devenait un bon propriétaire rural. En 1807, Joseph Bonaparte voulut l'employer dans son royaume de Naples, mais il refusa par susceptibilité. « Ce n'était point un ordre militaire, car, contrairement aux formes, on ne m'adressait point de lettres de service. Il était donc évident que le roi Joseph restait maître de m'employer suivant son bon plaisir, soit dans les troupes napolitaines, soit comme civil ; car les généraux de l'Empereur à l'armée de Naples avaient seuls le droit de commander des troupes françaises, avec leurs lettres de service. Mon sang frémit encore d'indignation et toutes mes facultés se soulèvent pendant que je trace ces lignes, en songeant à l'abaissement où j'aurais été jeté et serais tombé, à la condition de commander des soldats napolitains ! Moi qui les combattis et pulvérisai à Civita-Castellana, à Otricoli, et leur donnai le coup de grâce à Calvi, quoique dans ces affaires nous fussions moins qu'un contre douze ou quinze ! Moi qui fus témoin de leur lâcheté, de leur défection et de leur fuite [1] ! »

Vers la fin du mois de mars ou au commencement d'avril

[1] Ces trois affaires furent livrées dans la première quinzaine de décembre 1798. A l'approche de l'armée napolitaine, les Français commandés en chef par Championnet avaient évacué Rome.

1809, Clarke [1], ministre de la guerre, communiqua à Macdonald cette lettre laconique : « Monsieur le duc de Feltre, donnez l'ordre au général Macdonald de se rendre en Italie où il recevra de nouveaux ordres du vice-roi, je lui saurai gré des services qu'il rendra. *Napoléon.* » « Ce n'est pas sans quelque effroi, » dit Macdonald, « que je reçus l'ordre de me rendre en Italie. » Les Autrichiens avaient pris l'offensive, il n'arriva qu'après la défaite de nos troupes à Sacile [2]. Ce fut lui qui sauva la réputation naissante d'Eugène de Beauharnais, en jouant le rôle désagréable de Mentor auprès d'un jeune Télémaque peu obéissant, et qui arrêta la complète débandade de l'armée.

En 1809, les beaux jours des victoires foudroyantes étaient bien passés. L'ennemi, instruit par l'expériences de ses défaites, mieux commandé, entendait ne plus permettre aux Français la conquête en quelques semaines d'un empire. Les Autrichiens opposèrent l'effort long et tenace au choc brillant des Français. Résister pour lasser, tel était leur objectif. Aussi les vit-on durant cette campagne élever des retranchements et entasser des canons, devant lesquels la mobilité de notre infanterie et l'audace de nos cavaliers devenaient impuissantes ; il nous fallait pour triompher d'énormes sacrifices d'hommes. Wagram fut la suprême victoire de l'épopée impériale, car elle fut la dernière suivie d'une paix imposée à l'ennemi.

Dans une lettre écrite deux jours après le choc sanglant de Wagram, Macdonald raconte ainsi ses impressions [3] : « Jamais, Monsieur, il n'est arrivé que deux armées aient une aussi formidable artillerie [4], jamais bataille ne fut plus acharnée. Figurez-vous mille à douze cents pièces de canon vomissant la

[1] Henri-Jacques-Guillaume Clarke, général de division, fut nommé, le 9 avril 1807, ministre de la guerre en remplacement du maréchal Berthier. Il reçut, en 1808, le titre de comte d'Hunebourg et, en 1809, celui de duc de Feltre.

[2] La bataille de Sacile fut perdue par le prince Eugène, le 16 avril 1809, comme nous le verrons plus tard.

[3] Lettre à Mac-Nab, à la fin des *Souvenirs du maréchal Macdonald.*

[4] A Wagram, l'artillerie française tira 96,000 coups de canon. *Mémoires du général Boulart*, p. 227.

mort sur près de 350,000 combattants, et vous aurez l'idée d'un champ de bataille si longtemps disputé. L'ennemi, posté sur les hauteurs, retranché prudemment dans tous les villages, formait une sorte de croissant ou fer à cheval. L'empereur n'hésita point d'entrer dedans et de prendre une position parallèle. » Les Autrichiens avaient leur gauche fortement établie sur le ruisseau du Russbach, et leur droite s'étendait jusqu'au Danube. En cas de défaite, notre armée toute entière devait rétrograder par le pont reliant l'île de Lobau à la rive gauche du fleuve. Le principal effort de l'ennemi se porta de ce côté. Le IV[e] corps, aux ordres du maréchal Masséna, prolongeait sa gauche dans la direction du Danube; il fut attaqué furieusement et poussé avec vigueur sur la tête du pont. Notre unique point de retraite était donc menacé. Pour comble de malheur, les Saxons, que commandait le maréchal Bernadotte échouèrent dans leur marche vers Wagram ; ils vinrent se jeter en désordre sur les divisions de Masséna. Napoléon, qui détestait Bernadotte, fut pris de colère. « — Je vous retire le commandement du corps d'armée que vous dirigez si mal, Monsieur ! » cria-t-il au maréchal Bernadotte. « Éloignez-vous de moi sur-le-champ et quittez la grande Armée dans les vingt-quatre heures ; je n'ai que faire d'un brouillon tel que vous[1] ! » On sait trop comment Bernadotte se vengea des injures de Napoléon. Cependant il fallait parer vite au désastre. Ce fut alors que Macdonald, qui appuyait Bernadotte, reçut l'ordre de changer de direction, d'aller à la droite de Masséna, de prendre vivement l'offensive en pointant sur le village de Sussenbrünn. « L'ennemi très nombreux sur ce point », dit Macdonald, « marchait d'autant plus audacieusement qu'il ne rencontrait aucune résistance ; en me pressant aussi itérativement, je compris alors, comme l'Empereur en convint depuis, que son intention était de montrer qu'il n'était point en retraite comme sur sa gauche. Il fallait donc risquer quelque chose pour pourvoir au plus pressé ! » Cette affirmation contredit absolument le récit — un peu dramatique — du général Koch, dans les

[1] *Mémoires du général de Marbot*, II, 270-275.

Mémoires de Masséna [1]. D'après cet auteur, Napoléon, au moment où il allait donner ordre à Macdonald de se porter en avant, aurait eu la claire vision de ce qui allait se passer. Se tournant vers l'aide-de-camp de Masséna, il aurait dit : « ...La bataille est gagnée, courez l'annoncer au duc de Rivoli [2]... Je vais frapper le coup décisif. » Quoi qu'il en soit, l'attaque de Macdonald décida de la victoire. Les Autrichiens avaient dessiné leur marche de flanc, manœuvre souvent dangereuse, car l'aile marchante court risque de se voir séparée de son pivot, quand celui-ci ne se déplace pas en même temps. Ils avaient affaibli leur centre en étendant leurs lignes jusqu'au Danube, et la pointe audacieuse des Français, dans la direction de Sussenbrünn, devait les couper en deux tronçons.

Cent pièces de canon tonnaient contre le corps de Macdonald, elles lui faisaient un mal prodigieux, bien qu'il fût appuyé par l'artillerie de la garde. Nos braves lignards, serrant les files à mesure qu'elles étaient rompues par les feux d'artillerie et de mousqueterie, marchaient comme à la parade. La cavalerie autrichienne s'ébranla ; Macdonald n'eut que le temps de former le carré. Son feu très vif la rompit au moment où elle fournissait la charge presqu'au bout des baïonnettes françaises. « Une éclaircie me montra l'ennemi dans le plus grand désordre qu'il augmentait en se retirant. » La cavalerie du général Nansouty s'élança trop tardivement pour profiter des avantages de la trouée. « Les résultats eussent été immenses si Nansouty eût chargé immédiatement, appuyé par la cavalerie qui était en arrière [3]. » Malgré tout, l'élan était donné, des renforts arrivèrent, l'ennemi continua son mouvement rétrograde. Vers le soir, Macdonald atteignit Sussenbrünn, où il prit de 5 à 6,000 Autrichiens et dix pièces de canon. Toute l'armée avait

[1] Général Koch, *Mémoires de Masséna*, VI, 323.

[2] Masséna, duc de Rivoli.

[3] Le général de Nansouty commandait la 1re division de grosse cavalerie, formée de deux régiments de carabiniers et de quatre de cuirassiers. Napoléon adressa des reproches à Nansouty, qui répondit que Macdonald, en ne le consultant pas sur l'emplacement de sa division, l'avait mis dans l'impossibilité d'agir. Comme l'empereur insistait, Nansouty finit par lui dire : Après tout, ce n'est pas votre Majesté qui m'apprendra à conduire de la cavalerie.

bivouaqué dès cinq heures. et ne cessa son feu que vers dix heures.

Qu'il devait être beau, ce jour-là, notre héros, au milieu de sa petite phalange réduite de 7,500 hommes à moins de 2,000, sous la tempête de fer, avec sa tête fièrement campée, son nez en l'air, ses yeux brillant de franchise et d'audace, ses grosses lèvres plissées par la moue du dédain ! J'avais, dit-il, l'archiduc Charles à combattre en personne : « Jamais son infanterie ne voulut croiser la baïonnette, ni sa cavalerie attendre la mienne ; les hulans seuls voulurent tenir ; ils furent renversés. J'avais poursuivi l'ennemi la baïonnette et le canon dans les reins, l'espace de quatre lieues [1]. »

Le lendemain matin, Macdonald, fatigué et souffrant d'un coup de pied de cheval, dormait sur la paille dans une maison de Sussenbrünn. Vive l'empereur ! Il s'éveilla à ce cri. Napoléon venait d'arriver au camp. Le général demanda aussitôt son cheval, mais il n'en avait plus ; l'épée qu'il avait tenue à la main pendant la grande action de la veille avait perdu son fourreau. Cependant un officier d'ordonnance venait de la part de l'empereur chercher Macdonald, toujours étendu sur la paille, incapable de marcher. L'empereur était entouré des troupes qu'il complimentait, quand Macdonald parut sur un cheval d'emprunt. « Il vint à moi » dit l'auteur des *Souvenirs,* « et m'embrassa cordialement en me disant : – Soyons amis désormais. — Oui, répondis-je, à la vie, à la mort. Il ajouta : — Vous vous êtes vaillamment conduit et m'avez rendu les plus grands services, comme dans toute cette campagne ; c'est sur le champ de bataille de votre gloire, où je vous dois une grande partie de cette journée d'hier, que je vous fais maréchal de France ; il y a longtemps que vous le méritez. — Sire, lui répondis-je, puisque vous êtes satisfait de nous, que les récompenses soient partagées et répandues dans mon corps d'armée, à commencer par les généraux Lamarque, Broussier, etc., qui m'ont si bien secondé. — Tout ce que vous voudrez, me dit-il, je n'ai rien à vous refuser. Là-dessus il partit fort ému ; je l'étais aussi. » Cette scène d'une simplicité grandiose paraîtra

[1] Lettre à Mac-Nab.

peut-être un peu théâtrale à ceux qui se souviennent du vers fameux :

« Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie [1]. »

Napoléon connaissait son Corneille par cœur ; avec lui on ne sait jamais où s'arrête l'émotion, où commence le mot tragique. Il était bien capable de penser qu'en élevant à la dignité de maréchal le partisan de Moreau, il exerçait la « clémence d'Auguste. » Le bulletin de Wagram parle bien de « Magdonald », mais d'une façon un peu brève. Du reste, on peut dire que le maréchal duc de Tarente ne fut jamais en faveur à la cour impériale. Au mois de mai 1810, Macdonald, nommé gouverneur général de Catalogne. vint prendre le commandement du VII[e] corps en remplacement d'Augereau. Il resta en Espagne jusqu'après la prise du fort de Figuières qui se rendit à discrétion, le 19 avril 1811. Ses troupes passèrent aux ordres du général Decaen. L'année suivante, il commanda en Russie à l'extrême gauche de la grande Armée, vers les côtes de la Baltique et l'embouchure de la Dvina. Son corps, le X[e], était, sauf une division, exclusivement composé d'éléments étrangers, polonais, bavarois, westphaliens et surtout, hélas ! prussiens. Macdonald n'eut point à subir les horreurs de la retraite ; il ne vit point une magnifique armée se transformer en troupeau humain errant sans armes dans l'infini des plaines de neige. Ses troupes, bien nourries, chaudement vêtues de peau de mouton, battirent en retraite. Puis, tout-à-coup, les Prussiens, en face de l'ennemi, sans prévenir, lâchement, abandonnèrent leur chef. Il faut lire les journaux de l'époque pour comprendre toute l'indignation que suscita une telle infamie. Pour nous qui avons vu 1870, le sentiment est tout autre : c'est avec plaisir que nous constatons ce manquement à l'honneur.

Mais arrivons à la grande défaite : elle n'a point nom

[1] *Cinna*, acte V, scène III. Bonaparte, remarque Bourrienne, « idolâtrait Corneille, et cela au point qu'un jour, après une représentation de *Cinna*, il me dit : Si un homme comme Corneille vivait de mon temps, j'en ferais mon premier ministre ; ce ne sont pas ses vers que j'admire le plus, c'est son grand sens, sa grande connaissance du cœur humain, c'est la profondeur de sa politique. » De Bourrienne, *Mémoires*, III, 228.

Waterloo, comme on le répète trop souvent. Napoléon fut mortellement atteint en 1813, le 16, le 18 et le 19 octobre. De ces trois jours date la débâcle. Avec une hardiesse insolente, l'Empereur, voyant toute l'Europe en armes contre lui, prit comme toujours l'offensive. Après les victoires de Lutzen, de Bautzen et de Wurschen [1], il s'établit au centre de l'Allemagne, soit qu'il ne pût aller plus loin, soit pour donner le temps à ses ennemis vaincus de prendre des résolutions pacifiques. Les négociations entamées tournèrent contre lui et l'Autriche vint s'unir à la coalition. Ainsi renforcés, nos adversaires évitèrent autant qu'ils purent d'engager directement l'action avec le grand capitaine, mais ils battirent successivement tous ses lieutenants, entre autres Macdonald, comme nous le dirons plus loin. La ligne d'opération de l'Empereur s'étendait des montagnes de la Bohême à Hambourg. Les alliés parvinrent à franchir l'Elbe et Napoléon rétrograda sur Leipsick. Le 16 octobre, durant cette première journée qui porte dans l'histoire le nom de bataille de Wachau, nous pûmes déloger les alliés mais non point les rompre. Le lendemain, ceux-ci se tinrent dans leurs positions pendant que les renforts arrivaient de toutes parts. Le 18, ils formaient un grand croissant autour de Leipsick et nous étions adossés aux rivières de la Pleisse et de l'Elster coulant au travers de terres marécageuses et sillonnées de ruisseaux. Macdonald, à la tête du XI[e] corps [2], occupait, le long de la route de Naunhof, une position en arrière de Holzhausen. A sa gauche, le VII[e] corps, commandé par le général Reynier, tenait Paunsdorf, sur la route de Wurtzen [3]; il était composé d'une seule division française, celle du général Durutte, et des

[1] Lutzen, 2 mai ; Bautzen, 20 mai ; Wurschen, 21 mai.

[2] XI[e] corps, Macdonald, commandant en chef. Général de division Grundler, chef d'état-major; colonel Sautereau, puis général Aubry, commandant l'artillerie ; colonel Marion, commandant le génie. 1[re] division : Ledru, général de division, Fressinet, d'Hénin et Macdonald, généraux de brigade. 2[e] division : Gérard, général de division, Le Sénécal et Zucchi, généraux de brigade. 3[e] division : Charpentier, général de division, Simmer et Meunier, généraux de brigade. Une brigade de cavalerie légère (Italiens, Bavarois et Napolitains).

[3] La route de Naunhof traverse la Mulda à Grimma. Wurtzen également sur la Mulda.

deux divisions saxonnes de Lecoq et de Saher ; la cavalerie était également saxonne. Vers trois heures du soir, le duc de Tarente se promenait sous le feu avec un officier supérieur. Ses réflexions étaient tristes ; il prévoyait l'issue de la bataille. En contemplant les morts étendus autour de lui, il regrettait que le canon l'épargnât. Mais voici le VII[e] corps, formé sur deux lignes, qui se porte en avant contre les Prussiens de Bülow [1]. Macdonald donne alors des ordres pour suivre le mouvement. Hélas ! quelle n'est pas sa douleur en voyant la première la ligne du VII[e] corps s'arrêter sur la position que l'ennemi vient de quitter, se retourner et faire feu sur la seconde. Les Saxons venaient de passer à l'ennemi avec leur artillerie ; ils mitraillaient la division Durutte contrainte à lâcher pied. « Jamais, » s'écrie Macdonald, « l'histoire n'a signalé une semblable trahison. » Cette trahison était malheureusement à prévoir. Ney, un mois avant, avait écrit au major-général : « Il n'est pas douteux que ces troupes, particulièrement la cavalerie, ne tournent leurs armes contre nous à la première occasion [2]. »

L'aube du 19 octobre se leva triste et brumeuse. Il était bien voilé, le grand soleil d'Austerlitz, car l'armée française battait en retraite ! Macdonald reçut ordre de défendre le faubourg de Leipsick, où aboutit la route de Dresde ; il avait à sa droite le VIII[e] corps, formé des Polonais de Poniatowski, s'appuyant à la Pleisse ; le III[e] corps, commandé par le général Souham, à sa gauche, était établi entre les routes de Naunhof et de Wurtzen. Macdonald et Poniatowski étaient chargés de former l'extrême arrière-garde. L'armée française devait passer tout entière sur le pont de l'Elster et gagner Lindenau en traversant les marécages. Au bruit des caissons, que nous faisions sauter, les alliés avaient deviné la hâte qne nous avions d'opérer un mouvement rétrograde ; ils marchèrent en masses serrées vers Leipsick, lançant une grêle de boulets sur les jardins et les maisons des faubourgs. Par ordre de l'empereur, Macdo-

[1] Bülow commandait le III[e] corps prussien, faisant partie de l'armée du Nord dont le général en chef était le prince royal de Suède (Bernadotte).

[2] Camille Rousset. *La grande Armée de 1813*, pp. 173-174.

nald voulut porter main-forte à Augereau, dont le corps[1] avait, la veille, beaucoup souffert; mais le noble duc de Castiglione, en vieux troupier habile à éviter les corvées, s'était, comme on dit, tiré des pieds. Les troupes de Macdonald ne trouvèrent plus Augereau à l'endroit qu'il devait défendre. Tandis qu'aux portes de la ville le feu était des plus vifs, tout se trouvait en confusion dans la ville. Point d'ordres, aucune surveillance pour régulariser le passage. « Deux colonnes de voitures filaient à droite et à gauche des boulevards de Leipsick, une troisième par la grande rue de la ville; toutes trois débouchaient à l'entrée du pont; c'était à qui passerait, » dit Macdonald. On peut également voir dans les curieux *Cahiers du capitaine Coignet*[2] combien il fut difficile de sauver les équipages de l'empereur. Cependant le prince Poniatowski et le duc de Tarente étaient acculés sur le boulevard de la ville; ils allaient tenter une dernière charge avec les débris de leur cavalerie, quand une division hessoise[3], qui combattait dans les rangs français, gravit les remparts et fit feu sur nous. « Cette nouvelle trahison acheva de décourager nos troupes; elles se replièrent en confusion et, malgré mes efforts pour rétablir l'ordre, elles m'entraînèrent avec elles. Pour combler nos infortunes, j'appris alors que le pont, notre unique communication, avait sauté..... Entraîné, comme je l'ai dit, je traversai avec la foule deux petits bras de l'Elster..... Je me trouvai dans une grande prairie, toujours environné de la foule; j'y errais; elle

[1] Au commencement de la campagne, le maréchal Augereau commanda le corps d'observation de la Bavière. Ce corps, encore en formation dans les premiers jours de septembre, porta le n° 9 de la grande Armée. Il était de deux divisions. Parti le 26 septembre de Wurtzbourg (Bavière), il arriva le 12 octobre, à Leipsick.

[2] Paris, 1889, chez Hachette.

[3] La 39e division active, entièrement composée d'Allemands (Badois et surtout Hessois) était commandée par un Français, le général Marchand. Les autres officiers étaient étrangers comme leurs noms l'indiquent · Stockhom et prince Emile de Hess, généraux de brigade, Brandt, Brückner, Schœnberg, de Gall, colonels, et Steiling, major. A la date du 10 août, la 39e division était du VIIe corps (général Reynier). Vers le 15 du même mois, elle était du IIIe (maréchal Ney, puis général Souham). V. Guillaume de Vaudoncourt. *Histoire de la guerre en Allemagne en 1813*, p. 129. — Camille Rousset, *la grande Armée de 1813*, p. 227.

me suivait toujours, persuadée que je devais connaître des passages ; ma carte cependant n'en indiquait aucun. Restait le bras principal. » A ce moment, des officiers en pleurs racontèrent à Macdonald que le prince Poniatowski venait de se noyer. « Monsieur le maréchal, il ne s'agit pas de cela. il faut vous sauver », interrompit un aide-de-camp de Macdonald. Deux arbres coupés et recouverts de planches avaient été jetés par un colonel du génie sur la rivière en guise de pont ; mais les maréchaux Augereau et Victor, en franchissant à cheval ce frêle passage, avaient fait écrouler le plancher et écarter les arbres. « Je pris mon parti et je me hasardai ; je mis donc pied à terre avec grand'peine, à cause de la gêne de la foule, et me voilà jambe de ci, jambe de là, et sous moi l'abîme. Il faisait un vent violent ; je portais un ample manteau à manches ; craignant que le vent ne me fît perdre l'équilibre ou que quelqu'un ne m'accrochât, je m'en débarrassai. J'étais parvenu déjà aux trois quarts du passage, lorsque des hommes se déterminèrent à me suivre ; de leurs pieds mal assurés ils ébranlèrent les deux troncs et je tombai à l'eau. Je trouvai pied heureusement, mais la rive était escarpée, la terre grasse et mouvante ; je me débattais vainement pour atteindre la berge ; des tirailleurs ennemis avaient passé je ne sais où ; ils tirèrent sur moi presque à bout portant et me manquèrent ; quelques-uns des nôtres, qui étaient non loin de là, les éloignèrent et m'aidèrent à sortir de l'eau..... De l'autre côté de l'Elster, le feu continuait ; il s'éteignit tout à coup. Nos malheureuses troupes étaient ramenées en foule sur la rivière ; des pelotons entiers s'y précipitaient et étaient entraînés ; des cris de désespoir éclataient sur l'autre rive ; les soldats m'apercevaient : malgré les clameurs et le tumulte, j'entendais distinctement ces mots : « Monsieur le maréchal, sauvez vos soldats ! sauvez vos enfants ! » Et je ne pouvais rien pour eux ! Tour à tour agité par la rage, la colère, la fureur, je pleurais. »

II

La Restauration et les Cent Jours

En décembre 1813, le général Decaen écrivait au ministre de la guerre[1] : « Si l'empereur pouvait réunir toute la France autour de lui, Sa Majesté entendrait crier de toutes parts : Sire, donnez-nous la paix ! » Napoléon raisonnait autrement ; mis en parallèle avec ses vastes projets, les intérêts de la France étaient bien petits. Surpasser Alexandre, César, les conquérants fameux, être immortel dans l'histoire, telle était la mission qu'il s'était assignée, telle était la raison de ses actes. Puisque le dénouement approchait, il le fallait grandiose, en tout digne du début. Et la campagne de France, qui semble une insigne folie, car elle devait logiquement s'achever dans la défaite, fut, en somme, le couplet final chanté, avec une maestria de bravoure superbe, par le grand acteur des temps modernes, au moment où la toile tombait sur les ruines de la France et l'embrasement du décor impérial. Cette campagne de 1814 sera profitable aux jeunes stratèges, qui y trouveront de bons éléments pour la tactique défensive ; elle a malheureusement trop enseigné aux étrangers le chemin de Paris.

Pour Macdonald[2], elle fut une époque de dévouement ; de tous les maréchaux accompagnant alors l'empereur, il eut la mission la plus périlleuse. Dans ses *Mémoires*, il parle trop de ses ennuis, de l'impossibilité de la lutte. Quand Napoléon, partant de Troyes, le 27 février, se porta de nouveau contre l'armée de Silésie aux ordres de Blücher et alla opérer dans le bassin de l'Aisne, où fut livrée la sanglante bataille de Craone[3], il chargea le duc de Tarente de contenir les mouvements de

[1] Camille Rousset. *La grande Armée de 1813*, p. 205.
[2] Macdonald était toujours à la tête du XI[e] corps.
[3] Bataille de Craone, 7 mars.

Swartzenberg et de la grande armée des alliés. Les corps du maréchal Oudinot et du général Gérard, avec la cavalerie des généraux Saint-Germain, Milhaud et Kellermann[1], mis sous son commandement et réunis à son corps, formaient un effectif d'environ 30,000 hommes. L'ennemi prit l'offensive en marchant par la vallée de la Seine. Macdonald ne devait pas seulement disputer pied à pied le terrain aux masses ennemies, il avait aussi à surveiller attentivement son flanc pour garder la communication avec l'empereur, qui aurait eu alors une armée à dos et une autre en tête; il lui fallait enfin se mettre toujours entre Paris et l'ennemi, en évitant la défense trop longue des positions attaquées. De Troyes à Provins, le duc de Tarente livra une série de petits combats qui valent bien la grande charge de Wagram. Mais que dire de plus? La campagne de 1814 finit comme le jeu de barre des écoliers : l'ennemi, un beau jour, fonça sur Paris pendant que Napoléon courait vers l'est.

Paris capitula le 31 mars; le lendemain, un gouvernement provisoire fut formé et le Sénat prononça, le 3 avril, la déchéance de Napoléon. L'empereur était alors à Fontainebleau ; il voulait encore lutter.

Dans la journée du 4, Macdonald arriva à Fontainebleau. « Une grande agitation, » dit-il, « régnait parmi les officiers ; ils vinrent en foule à mon logement me supplier de me rendre immédiatement près de l'empereur, de porter la parole au nom de l'armée et de dire qu'on en avait assez et qu'il fallait en finir. » On lira dans les *Souvenirs* tous les détails de l'abdication, scène sans grandeur durant laquelle le sort de Paris et de la France fut joué[2]. Les maréchaux se rendirent au château suivis de tous leurs états-majors prêts à les défendre. Les offi-

[1] Le maréchal Oudinot, duc de Reggio, commandait en 1814 le VII[e] corps d'infanterie. — Le général de division Gérard (depuis maréchal de France), fut mis, au commencement de la campagne, à la tête de régiments d'infanterie formant la *réserve de Paris ;* le 20 février, Gérard commanda le II[e] corps à la place du maréchal Victor. — La division de cuirassiers du général Decrest de Saint-Germain avait été mise d'abord sous les ordres de Grouchy. — L'ex-conventionnel régicide Milhaud commandait le V[e] corps de cavalerie. — Le général François-Etienne Kellermann, comte de Valmy, avait à ses ordres le IV[e] corps de cavalerie.

[2] Macdonald raconta les scènes de l'abdication à M. de Bourrienne, qui les a reproduites dans ses *Mémoires*.

ciers « craignaient que l'empereur, prévenu de notre visite, se déterminât à nous faire un mauvais parti. » Le vainqueur d'Austerlitz, l'empereur qui avait fait trembler l'Europe, se montra doux, cauteleux. Il mentit. « Mais non, dit l'empereur, on n'a point l'intention de marcher sur Paris. » Tout le monde savait le contraire. Il fallut alors lui arracher son abdication. « J'ai eu tort, » dit-il à Macdonald, « vous êtes un brave homme, un homme d'honneur. — Trève de compliments! laissons cela, dis-je, il s'agit de prendre un parti; l'opinion fait des progrès, il n'y a pas de temps à perdre. » Alors, s'adressant à tous ceux qui étaient présents : « Eh bien! messieurs, dit-il, puisqu'il en est ainsi, j'abdiquerai. » A peine l'acte écrit, il reprit d'un air dégagé : « Bah! messieurs, laissons cela et marchons demain, nous les battrons!... — Non, ajoutâmes-nous, nous en avons assez. »

Après cette entrevue, des commissaires partirent pour Paris, avec mission de proposer à l'ennemi une suspension d'armes et la reconnaissance du roi de Rome comme empereur, sous la tutelle de sa mère. Ces commissaires s'appelaient Auguste-Frédéric-Louis Viesse de Marmont, duc de Raguse, maréchal de l'empire; Michel Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, aussi maréchal de l'empire; Armand-Auguste-Louis de Caulaincourt, duc de Vicence, ministre des relations extérieures, et Macdonald, duc de Tarente. Seul parmi ses collègues Caulaincourt avait l'habitude de la diplomatie, mais son rôle ne pouvait qu'être secondaire. Les trois maréchaux représentaient l'armée, et les princes alliés ne voulurent les recevoir qu'en cette qualité. Du reste, l'empereur déchu se trouvait dépossédé de toute autorité militaire. Il avait été ordonné à Berthier, vice-connétable et major-général, « de n'exécuter aucun des ordres que Napoléon pourrait lui donner en ce qui concernait des mouvements de troupes et de ne se diriger que par les impulsions que nous, les commissaires, lui donnerions pour appuyer nos négociations. » Pendant que les maréchaux discutaient les bases d'une suspension d'armes, Caulaincourt se donna la touchante mission de pourvoir au sort futur de Napoléon et de sa famille. « Caulaincourt introduisit adroitement la question; j'ajoutai que Napoléon nous avait expres-

sément recommandé et enjoint de ne rien traiter ni consentir qui lui fût personnel. La question du duc de Vicence n'était donc que de curiosité, mais aussi de prévoyance, pour le cas où Napoléon, oubliant sa recommandation, désirerait connaître à l'avance le sort qui lui serait réservé. L'empereur de Russie parut étonné et incrédule; je lui fis voir mes instructions; après les avoir parcourues et s'être convaincu de l'exactitude de mon assertion, il prit une attitude solennelle et nous dit : — Je ne l'en estime que davantage; dès ce moment je cesse d'être son ennemi et lui rends mon amitié. J'ai été autrefois son plus grand admirateur, je me suis allié avec lui, j'ai approuvé tous les changements de sa politique, reconnu tous les souverains qu'il a créés ou établis, les alliances qu'il a formées; j'ai adopté, fidèlement exécuté, pendant la durée du traité, son système continental; il a exigé qu'il fût prolongé; et cependant ce traité faisait le malheur de mon pays, et, pendant que je ruinais mes sujets privés de tout commerce, il s'enrichissait en délivrant des licences; il m'a menacé, je me suis mis en défensive; il est venu m'attaquer, envahir mes états, il m'a refoulé jusqu'au cœur de mon empire... Mais il est malheureux; aujourd'hui je redeviens son ami et tout est oublié. Il aura l'île d'Elbe pour souveraineté ou *autre chose;* il conservera le titre sous lequel il est généralement reconnu; sa famille aura des pensions et conservera ses propriétés. Dites-lui, messieurs, s'il ne veut pas de cette souveraineté, et dans le cas où il ne trouverait d'asile nulle part, dites-lui qu'il vienne dans mes états; il y sera reçu en souverain; il peut compter sur la parole d'Alexandre... Nous lui demandâmes alors une note écrite de la proposition, ou plutôt de la décision des alliés; mais il objecta que cette affaire devait être traitée diplomatiquement, par l'intermédiaire accoutumé des ministres; sur quoi nous lui fîmes observer que Napoléon pourrait craindre de fausses interprétations, des malentendus, et nous le suppliâmes de faire mettre simplement par écrit, sans date ni signature, ce qu'il avait daigné nous dire verbalement touchant les résolutions des alliés; il y consentit enfin, sortit et rentra peu après, tenant à la main une rédaction parfaitement conforme à ce qu'il nous avait déclaré. Il la remit à Caulaincourt. »

Ce n'est malheureusement point un éloge du maréchal Marmont que nous avons à tracer ici. Au moment où les parlementaires allaient partir pour Paris, « le duc de Raguse nous insinua que les Alliés lui avaient fait des propositions pour qu'il se séparât de la cause de l'Empereur avec son corps d'armée et qu'il avait répondu par des contre-propositions ; il craignait qu'à chaque instant on ne vînt lui annoncer qu'elles étaient acceptées. J'ai le regret de dire qu'elles l'étaient déjà, ainsi que des aveux faits plus tard et l'événement prochain le prouvèrent. Il s'était concerté là-dessus avec ses principaux généraux. » Le malheureux était dans la plus fausse des positions : si Napoléon apprenait cette négociation particulière, ne le ferait-il point arrêter et juger ? Nous montâmes en voiture, dit Macdonald ; à la hauteur du château du Petit-Bourg, Marmont « remarqua que l'on nous en faisait prendre l'avenue, il tressaillit : — Quel inconvénient y voyez-vous ? dis-je. — C'est répondit-il, le quartier général de l'avant-garde des Alliés, commandés par le prince royal de Wurtemberg. — Eh bien, quoi ? — C'est que c'est avec lui que le traité a eu lieu et s'il en exigeait l'exécution ? » Marmont obtint une entrevue particulière avec le généralissime prince de Schwarzenberg ; il le pria de ne donner aucune suite à la convention souscrite, ce à quoi le généralissime consentit sans peine. Marmont se crut sauvé ; il se trompait, hélas ! Après avoir conféré avec l'Empereur de Russie, les commissaires se rendirent à l'hôtel du maréchal Ney. « Pendant que nous déjeunions, on vint appeler le duc de Raguse; il revint un moment après, pâle et comme égaré, en nous disant : — Tout mon corps a passé cette nuit à l'ennemi. Il prit son sabre et nous ne le revîmes plus. Nous déplorâmes cet événement, il nous cassait bras et jambes et rehaussait par là toutes les prétentions de nos adversaires. » Le corps d'armée, en faisant défection à Napoléon, aida beaucoup ceux qui travaillaient au rétablissement de l'ancienne race sur le trône de France. Si le maréchal Marmont se conduisit avec légèreté au commencement de cette affaire, les officiers eurent raison de précipiter la seule solution pratique. Après tant d'années de révolutions et de guerres, le pays avait un immense besoin de paix, et les Bourbons la lui donnèrent

pendant quinze années : notre XIXe siècle n'en compte pas beaucoup d'autres aussi heureuses. Napoléon, vainqueur impitoyable, sembla croire que la défection du corps d'armée avait amené sa déchéance et celle de sa dynastie. Il n'en est rien. Les souverains alliés et surtout l'empereur d'Autriche voulaient avant tout se débarrasser de l'homme qui les avait vaincus en bouleversant l'Europe. L'avenir de la France leur importait peu ; ils étaient prêts à reconnaître tous les régimes, à l'exclusion de l'Empire napoléonien, ainsi qu'il ressort des paroles prononcées par le Czar, dans la première entrevue avec les maréchaux : — « Je ne tiens nullement aux Bourbons ; je ne les connais pas. Il sera impossible, je le crains, d'obtenir la régence, l'Autriche y est la plus opposée ; pour moi, j'y consentirais volontiers, mais je dois agir de concert avec mes alliés. Puisque les Bourbons ne conviennent point, prenez un prince étranger ou choisissez parmi vos maréchaux, comme la Suède a fait pour Bernadotte ; il ne manque pas d'hommes illustres en France. Enfin, messieurs, afin de vous prouver ma sincère estime et ma haute considération, je vais faire connaître à mes alliés vos propositions et je les appuierai. »

Après Marmont, voici Ney ; ce dernier joua un rôle vraiment hideux. « De retour à Paris, la seconde fois, tandis que nous dînions ensemble chez le maréchal Ney, l'un de ses aides de camp entra tout rayonnant de joie et lui dit : — Votre lettre a été parfaitement reçue de l'Empereur de Russie. Et montrant à son cou une décoration dont ce souverain venait de l'honorer : — En voici la preuve. Il ajouta que M. de Talleyrand, président du gouvernement provisoire, remerciait le maréchal des avis importants qu'il lui avait donnés. Nous nous regardâmes étonnés et demandâmes ce que cela signifiait ; Ney, embarrassé, répondit en balbutiant que, sortant avec nous de la conférence que nous avions eue avec Napoléon, la nuit précédente, et craignant que, malgré son acceptation des conditions offertes, il ne fît quelque sottise, lui, maréchal Ney, avait cru devoir en rendre compte à l'Empereur de Russie, afin que les Alliés prémunis prissent leurs mesures en conséquence. » Mais allons plus loin ; il faut voir jusqu'au bout l'abjection du brave des braves. Avant de trahir son maître, Ney avait pris

la bonne précaution — qu'on nous permette ce terme militaire — de lui *tirer une carotte* de quinze mille francs. « Caulaincourt me dit alors qu'après avoir été désigné comme l'un des commissaires, Ney était revenu chez Napoléon et lui avait dit qu'il manquait d'argent pour remplir sa mission; Napoléon lui avait répondu qu'il ne restait que peu de fonds à Fontainebleau, qu'il avait donné l'ordre de faire revenir le trésor qui était avec l'impératrice, mais qu'en attendant il lui promettait quinze mille francs; Caulaincourt ajoutait qu'il les avait touchés à notre premier retour de Paris, et vraisemblablement après avoir écrit les lettres à l'Empereur de Russie et à M. de Talleyrand. Cependant. nous n'avions besoin de rien, car nous étions conduits par les voitures de l'empereur Napoléon, et le duc de Vicence payait en son nom les frais de poste; mais on a toujours dit que c'était l'habitude du maréchal qui, toutes les fois qu'il recevait un ordre de départ, objectait qu'il n'avait pas d'argent, et Napoléon lui en faisait donner. » A qui désormais comparer l'illustre maréchal? Dans un roman de M. Alphonse Daudet, on trouve cet épisode. Le duc de Mora est couché dans son grand lit. La blancheur du linge, jointe à la pourpre des courtines, fait lugubrement ressortir sa tête ravinée, pâlie des lèvres aux yeux. Les médecins l'ont condamné. Il s'est adressé à son ami Monpavon : — « Qu'est-ce qu'on dit?... Je suis bien bas, n'est-ce pas? » Et Monpavon lui a répondu brutalement : — « F....., mon pauvre Auguste! » Le grand homme va donc mourir. L'agonie commence, quand soudain le bruit d'un débat s'élève dans le lourd silence. C'était la voix du valet de chambre, larmoyante comme celle d'un pauvre sous un porche, cherchant à apitoyer le duc sur sa détresse et demandant la permission de prendre quelques rouleaux d'or qui traînaient dans un tiroir. Oh! quelle réponse rauque, excédée, à peine intelligible, où l'on sentait l'effort du malade obligé de se retourner dans son lit, de détacher ses yeux d'un lointain déjà entrevu :

— Oui, oui... prenez... Mais, pour Dieu! laissez-moi dormir... laissez-moi dormir [1]. »

[1] *Le Nabab*, XVIII.

Des trois maréchaux de France chargés de traiter avec les Alliés, Macdonald seul revint vers Napoléon rendre compte de son mandat. Il resta plus fidèle au souverain déchu, qui l'avait moins aimé et moins récompensé que ses collègues. « Le lendemain, 12 avril, Caulaincourt et moi partîmes pour Fontainebleau ; le comte d'Artois entrait, je crois, dans Paris, avec le titre de lieutenant-général du royaume [1]. Nous trouvâmes Napoléon calme et serein, bien qu'il apprît que tout était consommé. Il nous renouvela affectueusement ses remerciements, pour ce qui le concernait, lui et sa famille ; ne voyant pas le maréchal Ney, il dit seulement, sans autre observation : — Est-ce que le maréchal n'est pas revenu avec vous? Il lui fut aisé d'interpréter notre silence à cette question insidieuse, car il avait bien remarqué qu'il n'était pas là... Tous ceux qui étaient restés à Fontainebleau, la plupart attachés au service de la maison et de la personne de l'Empereur, étaient fort joyeux de voir enfin ce grand drame finir ; ils n'avaient plus rien à espérer de lui, la décence les avait retenus à leur poste, mais ils soupiraient après le moment d'être congédiés. » Le lendemain matin, Macdonald eut une dernière entrevue avec Napoléon. — « Duc de Tarente, je suis on ne peut plus touché et reconnaissant de votre conduite et de votre dévouement, je vous ai mal connu ; on m'avait prévenu contre vous ; j'ai tant fait, comblé tant d'autres qui m'ont abandonné, délaissé, et vous qui ne me deviez rien m'êtes resté fidèle ! J'apprécie trop tard votre loyauté et je regrette sincèrement d'être dans une situation à ne pouvoir la reconnaître et vous en témoigner ma reconnaissance autrement que par des mots. Je sais que votre délicatesse et votre désintéressement vous laissent sans fortune ; je n'ignore pas non plus le noble refus que vous avez fait à Gratz, en 1809, d'accepter un présent considérable que les États de cette province vous offrirent, en témoignage de leur reconnaissance pour la sévère discipline et l'ordre que vous avez maintenus parmi mes troupes et votre sévère équité à

[1] Ce fut, en effet, le 12 avril, que Monsieur, comte d'Artois, fit son entrée à Paris.

rendre justice à tous [1]..... Vous pouvez, sans blesser votre délicatesse, accepter un cadeau d'un autre genre, c'est le sabre de Mourad-bey, que j'ai porté à la bataille du Mont-Thabor[2]; conservez-le en souvenir de moi et de mon amitié pour vous. Il se le fit apporter, et me l'offrit; je crus pouvoir accepter ce présent, je l'en remerciai affectueusement; nous nous jetâmes dans les bras l'un de l'autre, en nous embrassant avec effusion. Il m'engagea à venir le voir à l'île d'Elbe, si quelque occasion m'amenait en Italie; je le lui promis. Enfin nous nous séparâmes. On me remit tous les documents dont je devais être porteur; je fis mes préparatifs de départ et depuis lors je ne revis jamais Napoléon. »

Comment se fait-il que le fou de 1813, l'homme dont on avait hâte de se débarrasser à tout prix l'année suivante, ait été, pendant les cent jours de 1815, acclamé comme le sauveur de la patrie? Pourquoi Louis XVIII fut-il abandonné avec autant de désinvolture que Napoléon lui-même?

Les auteurs de cette lamentable palinodie ont été entraînés par les évènements sans trop réfléchir; le mal accompli, ils ont cherché les raisons de leur chute et n'ont trouvé autre chose que des prétextes dont l'historien ne peut se contenter. Ils ont beaucoup récriminé contre les faveurs accordées par la première Restauration aux royalistes. Elle leur devait bien quelque chose, et chacun conviendra que les Vendéens, en particulier, furent récompensés assez maigrement. Écoutons Macdonald, il nous mettra sur la voie : « Tous ceux qui, comme moi, ont été à portée de causer avec le roi Louis XVIII, ont pu se convaincre de son indifférence pour les choses militaires; car, à moi, l'un des chefs de la garde royale, il ne m'a jamais

[1] Les états de Styrie lui avaient en effet offert un présent et il leur avait répondu : « — Eh bien, si vous vous croyez mes obligés, il y a un autre moyen, plus digne de moi, de vous acquitter : soignez les malades et les blessés que je suis forcé de laisser provisoirement, ainsi que le détachement et les officiers de santé commis à leur garde. » *Souvenirs*, 171-172.

[2] Mourad-Bey gouvernait l'Égypte avec Ibrahim-Bey, quand nous arrivâmes en Égypte. Il fut notre adversaire le plus acharné. Après la victoire des Pyramides, il continua la lutte dans la Haute-Égypte à la tête des mamelucks et des bédouins. — Bataille du Mont Thabor, 16 avril 1799.

demandé comment elle allait. » Dans une conversation avec Monsieur, Macdonald s'exprime de la sorte : « Il fallait attirer les militaires, les accueillir, vous mettre en rapport avec eux, mélanger vos officiers ; ils eussent fraternisé ensemble ; la confiance se serait établie, l'intimité aurait suivi ; ils auraient été les anneaux de la grande chaîne ; on serait devenu plus communicatif, et le dévouement, sinon l'attachement, n'eût pas manqué. » Les derniers Bourbons n'avaient pas assez fréquenté l'armée et Louis XVIII manquait totalement de tournure militaire. Le choix des ministres de la guerre ne fut pas heureux. Le comte Dupont était une victime du despotisme impérial, car il avait été emprisonné sans jugement après l'affaire de Baylen, mais, coupable ou non, il manquait de prestige ; de plus, on l'accusait de concussions. Son successeur, le maréchal Soult, fut surtout déplorable. Les officiers furent scandalisés de son zèle de nouveau converti ; il les exaspéra bientôt par des poursuites maladroites contre le général Excelmans, homme brave et d'assez peu de cervelle, du reste. Mais, en vérité, la Restauration n'avait-elle pas raison de rendre à l'élément civil la part qui lui revenait dans l'État ? Les Cent Jours furent une tentative de réaction entreprise par les militaires qui n'entendaient rien perdre de leurs privilèges. Au 18 brumaire, l'armée, sacrifiée par les avocats républicains, avait pris sa revanche. Ce coup d'état organisé par Bonaparte, avec la coopération ou l'assentiment des généraux, avait été accompli au profit du militarisme. Durant la période des guerres de l'Empire, l'armée fut glorieusement au péril, mais également aux honneurs. Ses chefs, devenus princes, ducs, etc., formaient l'aristocratie ; ils reçurent avec mauvaise grâce les débris de l'ancienne noblesse qui avait fait avant eux l'histoire de France ; ils croyaient trop que tout datait d'eux[1]. Les officiers subalternes, après

[1] Le général Fournier-Sarlovèse, parvenu au grade de colonel, alla faire visite à un ancien procureur de Sarlat, chez lequel il avait été commis dans son enfance. « — Comme tu es beau ! Qu'es-tu donc devenu ? fit le procureur émerveillé du costume tout galonné d'or de son élève. — Je suis devenu, répondit Fournier, ce qu'était M. de Campagne avant la Révolution. » La famille de Campagne était la première du pays et la seule qui, avant 1789, fût en position de fournir des colonels. Général Thoumas, *Les grands cavaliers du premier Empire*, II, 247.

quelques mois de repos, eurent la nostalgie de la guerre, puis l'avenir les effraya. La France n'avait plus besoin de leurs services, elle ne pouvait même plus les payer. Après avoir parcouru victorieusement les capitales de l'Europe, rentrer en demi-solde dans une bourgade de province, quelle chute! N'avoir autre chose à faire, entre le moment où l'on tue le ver d'un coup de vin blanc et celui où l'on rentre se coucher, que de raconter les victoires d'antan, de tracer du bout de sa canne sur le sable d'un jardin public les victoires du petit caporal, tandis que l'épicier se hâte de passer son chemin parce que le temps marche et qu'il vaut de l'argent, quelle ignominie! Le siècle penche vers sa ruine! Ces vieux grognards [1], incapables d'exercer un métier lucratif, étaient à plaindre, mais le pays, épuisé par les guerres de l'Empire, n'était-il pas plus malheureux encore? Cœurs d'or et têtes chaudes, ils eurent des susceptibilités nerveuses de femmes abandonnées. Napoléon devina leurs sentiments; il connaissait son prestige. Les royaumes et les hommes étaient autant de matériaux avec lesquels il bâtissait un temple, digne de le contenir, avec sa gloire et ses ambitions. L'étoile impériale avait un moment pâli, mais son éclat pouvait de nouveau étonner le monde. C'était une expérience à tenter. Quelques ruines de plus, quelques milliers d'hommes de moins.... la belle affaire! Il partit donc de l'île d'Elbe... On sait le reste : Waterloo et l'occupation étrangère. Mais on ne doit pas oublier qu'il employa l'armée à perdre le pays.

Macdonald fut un des seuls qui sut se garantir contre les événements. Était-il plus intelligent que Davout, par exemple, qui calcula mal et s'en repentit trop tard? Nous ne le pensons pas, car, à vrai dire, il ne calcula rien, laissant à l'honneur et au bon sens le soin de régler sa conduite.

L'abdication de Napoléon dûment ratifiée, Macdonald était

[1] Le surnom de *grognards* fut donné, dans un moment d'humeur, par Napoléon aux soldats de la garde, qui, après le combat de Golymin, 26 décembre 1806, maugréaient contre le mauvais temps. Le mot amusa les soldats par son étrangeté, et Napoléon prit l'habitude, quand il s'adressait aux hommes de sa garde, de les appeler amicalement « grognards. » *Cahiers du capitaine Coignet.*

libre désormais. Le ministre de la guerre vint alors le trouver au nom du comte d'Artois, lieutenant général du royaume, pour lui demander son adhésion personnelle aux changements qui venaient de s'opérer. « C'est franchement et très loyalement, » écrit le maréchal, « que je signai l'acte qui parut le lendemain dans le *Moniteur*. Vous remarquerez, mon fils, que j'ai, par la suite, fidèlement exécuté les nouveaux engagements que je venais de contracter ; c'est un exemple que je vous conseille et vous recommande d'imiter. » Cet avis peut être utile à d'autres qu'au fils du duc de Tarente. L'indifférence politique est aujourd'hui fort recommandée par les sages au nom du bien public ; mais ne devrait-on pas enseigner aussi le respect du serment politique ? Si politique qu'il puisse être, ce serment doit être respecté comme les autres ; le bien général y gagnerait peut-être, car tout le monde n'est pas sage et chez beaucoup l'affectation d'indifférence n'est en réalité que l'art de parvenir sous tous les régimes, en ne s'attachant à aucun et en les trahissant successivement. La fidélité de notre maréchal ne fut point marquée au début par trop d'empressement. Il eut même de ces susceptibilités qui sont la coquetterie d'un homme d'honneur. « Je fus quelque temps avant d'aller aux Tuileries faire ma cour à Monsieur..... Mes amis m'en parlèrent ; je n'y avais assurément aucune répugnance, mais je pensais qu'il était dans les convenances de ne pas montrer trop d'empressement après avoir rempli une mission qui ne devait pas trop plaire au prince et surtout après avoir manifesté autant de résistance et d'opposition, lorsque mon adhésion me fut demandée la première fois. » Ni servile, ni aveugle, Macdonald notait au roi, qui l'appelait « son très véridique », les fautes commises. Il est malheureux que Louis XVIII ne l'ait pas écouté dans la grosse question de la dislocation de l'armée. Si la Restauration avait affecté de se laisser conduire par les officiers généraux de l'Empire, réunis en Conseil de la Guerre, si elle leur avait fait prendre l'initiative de mesures indispensables — mais fort délicates — les grognards ne l'auraient point autant blâmée. Ils auraient crié quand même, mais leurs plaintes auraient été moins acrimonieuses et ils ne se seraient

point jetés dans l'opposition. En somme, auraient-ils dit, le roi n'a agi que d'après l'avis de nos chefs.

On en était encore aux ennuis inévitables de l'aménagement d'un nouveau régime ; rien n'était en place, il fallait débrouiller la voie dans le dédale des ruines du grand édifice napoléonien. Les serviteurs, venus de deux camps opposés, n'avaient point eu le temps de se connaître, quand on apprit le débarquement de Napoléon et le départ de Monsieur, frère du roi, pour Lyon. « Ces nouvelles me confondirent, » dit Macdonald, « et je prédis dès lors les malheurs qui sont venus fondre sur la France. » Il partit quelques heures après. Mais la grande défection — je n'ose pas dire la trahison — de l'armée française était commencée. Les chefs, par coup de tête, les soldats, à la suite de « propos de cabaret [1] », se tournaient vers Napoléon qui apportait la guerre après la défaite, vers celui dont ils ne voulaient plus quelques mois auparavant et qu'ils avaient fait abdiquer. A Lyon, le dévouement de Macdonald fut soumis à la plus douloureuse des épreuves. Il réunit les troupes ; dès qu'il parut, des acclamations éclatèrent et se prolongèrent le long des lignes qu'il parcourut. Ce début était de bon augure ; il forma les carrés et parla : Le retour de Napoléon va déchaîner sur notre patrie des malheurs encore plus grands que ceux de l'année dernière, puisque l'ancienne France est restée intacte, tandis que cette fois les alliés nous feront payer chèrement une reprise d'armes..... « Que sais-je ce que je n'ai point dit encore pour émouvoir ces troupes, qui m'écoutaient silencieuses ? J'étais très animé ; je terminai ma harangue en disant que j'avais une trop bonne opinion de leur fidélité et de leurs sentiments patriotiques, pour qu'à mon exemple, comme moi, qui ne les avais jamais trompées, elles ne restassent point dans le chemin de l'honneur et du devoir, et que la seule garantie que je leur en demandais était de répondre au Vive le roi ! que je lançai et répétai avec force. Pas une seule voix ne se joignit à la mienne ; tous restèrent dans le plus morne silence ; j'avoue que j'en fus déconcerté. Mes tentatives sur les

[1] Expression du général Brayer.

autres carrés ne furent pas plus heureuses ; il semblait que les troupes eussent reçu un mot d'ordre. » Le maréchal voulut ensuite parler aux officiers ; il convoqua à son logement depuis le général jusqu'au dernier sous-lieutenant. « Je m'épuisai inutilement pendant près de deux heures, obligé de tenir tête à tout ce monde qui, sans me manquer d'égards, parlait fort librement ; il était aisé de juger pourquoi les troupes étaient restées silencieuses ; elles avaient reçu l'impression de leurs officiers. » De toutes les mesures de défense qu'il avait ordonnées, aucune, par mauvaise volonté, ne fut exécutée. L'avant-garde de Napoléon entra dans la ville. Dès lors tout était donc fini. Macdonald donnait l'ordre d'évacuer Lyon sur-le-champ, quand le général Brayer [1], levant tout à fait le masque, lui dit : — « C'est inutile, monsieur le maréchal, toutes les mesures sont prises pour empêcher votre départ. — Vous me connaissez sûrement trop bien, monsieur, pour croire que je puisse facilement être arrêté ; je saurai me faire respecter et me faire jour l'épée à la main. » Macdonald parvint non sans peine à se dégager de la foule. Un brigadier et quatre hussards des troupes de Napoléon voulurent lui barrer passage. Le brigadier s'avança pour saisir la bride de son cheval en criant : — Général, rendez-vous ! Il n'avait pas achevé que le duc, lui lançant un coup de poing sur l'oreille, le fit rentrer dans la rue d'où il sortait.

De retour à Paris, Macdonald trouva la cour en proie à l'illusion et à la peur, deux mauvaises conseillères. Le roi comptait beaucoup sur Ney qui lui avait promis de ramener Napoléon dans une cage de fer. Les ministres ne savaient quel parti prendre. Malgré son échec de Lyon, le maréchal était pour la résistance. « Le premier conseil de guerre tenu fut beaucoup trop nombreux, » dit-il, « on discuta beaucoup, tandis qu'il fallait agir. Je ne fus de l'avis de personne ; ils me paraissaient tous trop timides, comme il arrive ordinairement dans ces sortes de réunions. On se cacha ensuite de moi,

[1] Michel comte Brayer était général de division depuis le 31 août 1813. L'année suivante, il avait servi sous les ordres de Macdonald.

quoique commandant en second [1]. » Il ne nous dit pas quel fut son avis, mais on le devine. Quand Napoléon arriva à Fontainebleau, « je proposai alors de faire revêtir de l'uniforme français un régiment suisse, de le mettre à l'avant-garde des troupes à Essonne et de le faire marcher sur Fontainebleau, en ayant l'air de vouloir se rallier à Bonaparte. Son déguisement devait tromper tous les yeux, et s'il réussissait à s'emparer de sa personne ou seulement à engager le fer, que de calamités cet événement eût épargnées à la France ! Le duc de Berry repoussa cette idée ; le roi dit que ce régiment, s'il échouait, serait très compromis. » Louis XVIII, du reste, s'opposa absolument aux hostilités. Les ordres avaient été mal donnés, et le départ ressembla trop à une fuite. Tandis que la maison du roi marchait à la débandade, des officiers en demi-solde voulaient faire un mauvais parti aux généraux restés fidèles. « J'eus honte en voyant des officiers français se conduire ainsi, tous en uniforme, les épaulettes sur l'habit, le bonnet de police sur la tête, mais la plupart ivres et débraillés. Si quelque chose peut faire excuser leur conduite, c'est l'ivresse et l'exaltation ; j'en rougis encore pour eux. » Aucun service d'information, ni courriers, ni estafettes; on avait oublié d'interrompre les communications télégraphiques et les journaux apportant les détails du nouveau changement circulaient librement. Les princes avaient pris une route pendant que le roi voyageait sur une autre. « En quittant Paris si à la hâte, on n'avait eu que le temps de faire un portemanteau pour le roi ; il fut volé en route ; Sa Majesté y fut d'autant plus sensible que ce portemanteau contenait son seul rechange, six chemises, une robe de chambre et des pantoufles auxquelles le roi tenait singulièrement, car, en me racontant la circonstance du vol, il me dit.: — On m'a pris mes chemises, je n'en avais pas déjà trop ; puis il ajouta tristement : — Ce sont mes pantoufles que je regrette davantage ; vous saurez un jour, mon cher maréchal, ce que c'est que la perte de pantoufles qui ont pris la forme du

[1] Le duc de Berry était officiellement le général en chef de l'armée réunie sous les murs de Paris, et Macdonald était son lieutenant.

pied. En ce moment le roi ne songeait point que, quelques heures plus tard, il allait perdre son royaume. » On était, en effet, arrivé à Lille. Le maréchal avait indiqué cette ville ou celle de Dunkerque comme offrant toute sûreté ; d'après lui, l'esprit des départements du Nord et du Pas-de-Calais valait mieux qu'ailleurs ; il voulait avant tout empêcher le roi d'aller en Vendée. Louis XVIII arriva à Lille un jour de marché ; il fut accueilli avec acclamation par les habitants et les campagnards, mais froidement par les troupes ; l'esprit était le même dans tous les corps. Le roi, ne se voyant plus en sûreté, résolut de sortir de France. Le maréchal, qui tenait à son idée, blâma vivement la décision du roi : « Sire, qui quitte la partie la perd. » Il reconduisit Louis XVIII jusqu'à la frontière et s'en retourna à Paris. Le départ de Louis XVIII ne fut point aussi dramatique que celui de Bonaparte. Mais devons-nous, Français, nous en plaindre ? Ces Bourbons qui pouvaient facilement confondre leur cause avec celle de la France, car ils s'appuyaient sur la tradition des siècles, ne songèrent point à reprendre leur trône par effraction et escalade. Forts de leur droit, ils arrivèrent apportant la liberté comme le plus beau présent qu'on pût faire à un peuple, victime de l'arbitraire républicain et du despotisme impérial. On les chassa, ils partirent sans vouloir employer la force des armes. Ce sera leur honneur d'être restés doux dans un siècle de violence. Sans doute, ils n'ont point convié l'armée française au spectacle de l'incendie de Moscou, mais ils n'ont point été les auteurs responsables de deux invasions étrangères. Cette race a voulu seulement servir la France, tandis que Napoléon a employé la France au service de son ambition.

Macdonald avait résolu de s'arrêter à Paris, le temps nécessaire pour régler ses affaires, de ne voir personne et de repartir pour sa propriété de Courcelles. Il avait donné à son portier l'ordre de ne laisser entrer que sa famille et quelques amis. Mais le domestique, voyant le maréchal Davout, ministre de la guerre, n'osa le mettre à la porte. « Pour m'épargner l'embarras de cette visite, je lui commandais de dire que j'étais indisposé, que je ne pouvais pas recevoir. Comme je prononçais ces mots, le maréchal qui m'avait en-

tendu, entra : — Il est trop tard, dit-il, j'ai à vous parler de choses très importantes. Il me fallut bien l'entendre. Quand nous fûmes seuls, il débuta par les lieux communs d'usage ; puis, en venant à Napoléon, il dit qu'il était envoyé de sa part me renouveler l'expression de sa gratitude pour la conduite que j'avais tenue dans la dernière agonie de l'Empire, qu'il désirait m'en remercier lui-même et qu'il me proposait une entrevue publique ou particulière, à mon choix. Je n'hésitai point à refuser ; je répondis que j'avais été fidèle à sa cause et à sa personne jusqu'au dernier moment, que j'avais d'autres engagements que je tiendrais avec la même fidélité, que Napoléon m'estimait assez sans doute pour ne pas se flatter de pouvoir me séduire par des appâts de fortune, de titres, de rôle brillant ; que ma résolution était ferme, inébranlable, et qu'il était inutile d'insister. J'ajoutai d'un ton très décidé que ce serait me blesser, outrager mon honneur, mes sentiments et ma délicatesse que de ne pas terminer là une conversation pénible pour tous les deux. — Vous semblez, dit le ministre, faire notre procès à tous et nous condamner ! Pour ma part, je n'ai contracté aucun engagement avec les Bourbons : je commandais à Hambourg lors de la chute de Napoléon ; ils m'ont laissé attaquer dans les pamphlets ; j'y ai répondu [1]. Je n'ai pas vu le roi et n'ai rien reçu de lui ; je suis donc libre et j'embrasse la cause de la liberté que j'ai longtemps défendue. — Oui, répliquai-je, liberté et Napoléon sont des noms synonymes ; ces libertés vont nous faire enchaîner : voyez l'Europe soulevée, ivre de vengeance, de ressentiments dont l'autorité seule de l'empereur de Russie a jusqu'ici préservé la France. La Charte ne nous donnait-elle pas toute la liberté, toute l'indépendance désirable ? Ses institutions nous eussent assuré ces deux grandes bases de l'édifice social. Sans doute le gouvernement royal a fait des fautes ; mais mesurez la grandeur du

[1] Le maréchal Davout, price d'Eckmühl, publia en 1814 un *Mémoire au roi* pour répondre aux inculpations suivantes : 1° D'avoir fait tirer le canon sur le drapeau blanc, après avoir eu la connaissance certaine du rétablissement du trône des Bourbons ; 2° d'avoir enlevé les fonds de la banque de Hambourg ; 3° et d'avoir commis des actes arbitraires qui tendaient à rendre odieux le nom français.

péril où nous allons être entraînés et jugez vous-même si ces fautes sont de nature à bouleverser, à faire tout mettre en question ; la France divisée, comme elle l'est aujourd'hui, résistera-t-elle à la coalition des étrangers, à leurs forces ? — Mais, me dit-il alors, l'Empereur nous assure que l'Autriche est pour nous. — Il se trompe ou il vous trompe. Connaissez-vous la déclaration du congrès de Vienne ? — Non. — Lisez. — Cette pièce est-elle authentique ? — Elle a été envoyée au roi par M. de Talleyrand, et c'est le général Ricard[1] qui l'a apportée à Lille, où elle a été de suite imprimée, publiée et affichée : je m'étonne qu'elle ne vous soit pas parvenue par estafette. — Diable ! cela change la thèse. Puis-je l'emporter ? — Vous le pouvez ; j'en ai plusieurs exemplaires. Il se retira. Quoiqu'il me parût très frappé, il continua ses fonctions dont il se repentit par la suite, où j'eus quelque occasion de lui rendre d'assez importants services. »

Au commencement de la seconde Restauration, Macdonald fut mis à la tête de l'armée en remplacement de Davout démissionnaire. Cette armée s'était retirée derrière la Loire. Plusieurs généraux compromis par Napoléon avaient été mis en jugement et d'autres exilés. Les alliés dont les armées occupaient une partie de la France, entretenaient le mécontentement de nos soldats pour reprendre les hostilités et occuper le reste du pays. Le maréchal comprenait toutes les difficultés de sa tâche, car il s'agissait en définitive de licencier complètement les armées impériales[2]. « Les généraux craignaient que mon portefeuille ne fût rempli de mandats d'arrestation ou de destitution ; je les détrompai en les prévenant que j'avais une trop haute opinion de leur caractère pour croire qu'aucun d'eux me fît l'injure, en blessant le mien, de me supposer capable de les tromper ; ils m'assurèrent que pas un n'en avait eu la pensée. — Que tous ceux, repris-je, qui ont eu le malheur d'être portés sur les fatales ordonnances[3] songent à leur sûreté, ils n'ont pas un

[1] Etienne-Pierre-Sylvestre comte Ricard, général de division, fut chargé, le 15 janvier 1815, d'une mission près du congrès de Vienne.

[2] 16 juillet 1815, Louis XVIII ordonne l'organisation d'une armée nouvelle.

[3] Ordonnances des 21 et 24 juillet. En vertu de la dernière, 19 personnes

moment à perdre ; d'un instant à l'autre, il peut arriver des porteurs de mandats dont je ne serai plus maître d'empêcher l'exécution ; tout ce que je puis faire est de les prévenir par cet avertissement, en leur facilitant les moyens d'y échapper. Plusieurs d'entre eux étaient présents, ils profitèrent de l'avis ; par exemple, les généraux Laborde et Brayer [1]. Celui-ci commandait à Lyon, lors de la catastrophe du 10 mars ; c'est lui qui m'avait annoncé, au moment décisif, que toutes les mesures étaient prises pour m'empêcher de partir ; il en était honteux, et se confondait en excuses. — Fuyez, telle fut ma réponse. » Le soir, des officiers aux gardes du corps arrivèrent, munis pour les commandants de gendarmerie d'ordres qui leur enjoignaient d'obtempérer aux réquisitions pour l'arrestation des personnages désignés dans les ordonnances. Macdonald commença par les effrayer, puis il les mit sous clef. Pendant ce temps des courriers étaient envoyés dans les cantonnements ; les inculpés avaient ainsi huit ou neuf heures pour se mettre à l'abri. Le lendemain, Macdonald délivra les gardes du corps qui ne purent exécuter leur mandat, car tout le monde avait filé, même le général de Laborde qui avait la goutte. Cette façon d'agir déplut au duc de Berry, mais il est infiniment probable qu'elle reçut l'assentiment du roi. Louis XVIII était un homme fort intelligent : en confiant une telle mission à un ancien maréchal de l'Empire, il avait dû prévoir que toutes les facilités possibles seraient données aux coupables pour fuir le châtiment. Ainsi que le remarque notre auteur, l'infortuné maréchal

devaient être traduites devant les conseils de guerre, 38 autres devaient se retirer dans des lieux assignés par le ministre de la police, en attendant que les chambres eussent statué sur ceux qui devaient sortir du royaume ou être livrés à la poursuite des tribunaux. Ces deux catégories comprenaient 2 maréchaux, 29 généraux et 4 colonels.

[1] Henri-François comte de Laborde avait été nommé par Louis XVIII au commandement de la X[e] division militaire à Toulouse. En mars 1815, quand le duc d'Angoulême organisa son armée contre Napoléon, il fut remplacé par le maréchal Pérignon. Néanmoins Laborde, le 4 avril, fit arrêter le baron de Virolles et le comte de Damas, commissaires du roi. Après les Cent Jours, Laborde quitta la France et n'y revint qu'en 1819. — Le comte Brayer partit pour l'Amérique méridionale. Brahier et Laborde avaient été compris dans la première catégorie des individus désignés dans les ordonnances du 4 juillet.

Ney aurait bénéficié, comme beaucoup d'autres personnes que frappaient les ordonnances, de l'indulgence ou de l'oubli tout au moins, s'il avait profité immédiatement d'un passe-port obtenu par sa femme des chefs de l'armée étrangère. « Comme elle le suppliait à deux genoux de ne pas perdre de temps pour s'éloigner, il lui répliqua sèchement : — Il vous tarde, Madame, d'être débarrassée de moi ! » Grâce aux précautions et au zèle du duc de Tarente, l'armée fut dissoute sans incidents fâcheux. Les libéraux du temps ont qualifié ce licenciement d'odieux ; il nous semble qu'il était nécessaire, urgent. Louis XVIII ne pouvait désormais mettre sa confiance dans une armée qui l'avait abandonné. Cette glorieuse armée, dont les hauts faits servent d'encouragement à nos efforts, marchait alors à grands pas sur la pente fatale de la politique. Un pays défendu par une bonne armée n'a rien à craindre. mais malheur à lui s'il se soumet au joug du militarisme ! A la recherche des sabres sauveurs, on trouve plus de Boulangers que de Bonapartes.

Arthur DU CHÊNE,

Archiviste-paléographe.

(A suivre).

CATHELINEAU, PERDRIAU ET STOFFLET

LE 13 MARS 1793

Au mois de septembre prochain on fera, dans l'église du Pin-en-Mauges, l'érection solennelle d'un monument en l'honneur de Jacques Cathelineau, généralissime de la principale armée des Vendéens, et si justement surnommé, à cause de ses vertus, le *Saint de l'Anjou*. D'après M. Cantiteau, curé du Pin en 1793, qui, seul de tous les prêtres de la contrée [1], demeura au pays, caché le plus souvent dans sa paroisse, et aussi d'après les premiers historiens de la Vendée, Jacques Cathelineau a été le vrai promoteur de ce mouvement populaire qui entraîna, le 13 mars 1793, les « gars » du Pin, de la Poitevinière et des paroisses voisines à l'assaut de Jallais et de Chemillé.

Par ailleurs, si l'on en croit Mme la comtesse de la Bouëre, qui habitait aux confins de la Poitevinière et de Jallais, ainsi que M. Célestin Port, qui a trouvé des témoignages inconnus dans les Archives de Maine-et-Loire, ce fut Perdriau, ancien caporal de ligne et marchand de tabac au bourg de la Poitevinière, qui eut la plus large part dans le soulèvement.

[1] Registres du Pin-en-Mauges. Cf. *Notes d'un curieux*, par M. Baguenier-Desormeaux, *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (juin 1893).

Enfin M. Edmond Stofflet, petit-neveu du général de ce nom, dit que « c'est assurément Stofflet qui commença la guerre par « une victoire et la finit par un sublime martyre [1]. »

Où est la vérité? C'est ce que je voudrais essayer de faire connaître dans cette étude; car il est de toute justice que l'on restitue à chacun de ces trois premiers chefs le rôle qui lui appartient. *Cuique suum.*

I

Quelle fut l'origine de Cathelineau, de Perdriau et de Stofflet? Quelle part revient à chacun dans le premier soulèvement du 13 mars 1793?

1° Jacques Cathelineau naquit au bourg du Pin-en-Mauges, le 5 janvier 1759, de Jean Cathelineau et de Perrine Hudon. Son père était maçon et remplissait à l'église les fonctions de sacristain. La famille Cathelineau n'était pas fortunée, mais elle était très honnête et l'une des plus anciennes de la localité. Jacques se fit remarquer de bonne heure parmi tous ses petits camarades. « Il avait reçu en naissant, dit M. Cantiteau [2], une « grande âme, un cœur élevé et généreux » Pour développer de si précieux germes, son père le mit à la cure de la Chapelle-du-Genet, où il reçut, pendant cinq ans, une instruction élémentaire du curé, M. Mondain, ou plutôt du vicaire, M. Marchais, dont les nombreux et remarquables sermons laissés aux archives de la paroisse dénotent un ami passionné de l'étude [3]. Revenu au Pin, le jeune Cathelineau apprit de son père le métier de maçon et se maria en 1777 avec Louise Godin; il avait alors dix-huit ans [4]. Le 6 septembre 1785, il faisait baptiser un

[1] *Stofflet et la Vendée*, p. 422.

[2] Éloge funèbre de Cathelineau. Cf. le numéro de juin 1893 de la *Revue des Facultés catholiques*, où cet éloge a été publié pour la première fois.

[3] Notes manuscrites de Blon. Archives de la cure de la Chapelle-du-Genet.

[4] Son anneau fut donné, après sa mort, à sa fille Marie, âgée de douze ans,

garçon, auquel il donna le nom de Jacques ; c'était son sixième enfant. Au bas de l'acte du baptême, on lit cette signature : J. Cathelineau, *voiturier*. C'était la première fois qu'il signait ainsi. Tout porte donc à croire que, son métier de maçon ne suffisant plus à nourrir sa nombreuse famille, il l'échangea contre celui de voiturier pour gagner davantage [1].

Les habitants du Pin, témoins journaliers des qualités de Jacques Cathelineau, lui vouèrent une estime et un attachement qui ne firent que grandir avec le temps. « La vivacité et « en même temps la douceur, la gaieté, l'enjouement de son « caractère, le firent généralement aimer de ses compatriotes « et de tous ceux qui le connurent, de même que sa droiture et « sa franche équité dans les affaires le firent estimer de tous « ceux qui commerçaient avec lui [2]. »

L'instruction qu'il avait reçue à la cure de la Chapelle-du-Genet, une grande facilité de parole, l'ardeur de son tempérament, son dévouement pour tous, et les autres qualités que signale son curé, M. Cantiteau, firent de lui, en peu de temps, l'homme le plus influent du Pin-en-Mauges. C'était lui qu'on choisissait le plus ordinairement, comme arbitre, dans les difficultés qui s'élevaient au sein des familles, et son avis était toujours regardé comme un arrêt définitif, sur lequel on ne revenait plus [3].

Non seulement Jacques Cathelineau jouissait, dans sa paroisse du Pin, d'une réputation méritée, mais il avait encore, aux environs et même dans tout le pays, une véritable autorité. Il le parcourait, chaque semaine, pour aller vendre, dans les bourgs et les villes, le fil, la laine et tous les autres objets de son petit commerce. Tantôt on le voyait stationner sur la place du marché, au milieu des allants et des

qui demeurait chez Mlle Oger, à Saint-Florent-le-Vieil. Marie en fit cadeau plus tard à M. Faucheux, curé de Saint-Laurent-du-Mottay, qui le donna à sa servante Marie Audouin, résidant aujourd'hui à la Blouère.

[1] Il allait parfois, dit-on, jusqu'à la mer chercher des provisions de poissons qu'il amenait dans le pays. Cf., pour plus de détails sur la famille et les enfants de Cathelineau, *Notes d'un curieux* (*Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, juin 1893].

[2] Eloge funèbre de Cathelineau, par Cantiteau, *Ibid.*

[3] Notes de Blon.

venants ; tantôt il entrait dans les auberges et les maisons particulières, offrant à tous sa marchandise. Alors, tout en causant d'affaires, on parlait aussi tout naturellement des nouvelles du jour, et Jacques Cathelineau, cédant à l'ardeur de son tempérament, signalait aux uns et aux autres, en les flétrissant, les agissements de la Révolution, ses attaques contre les prêtres et contre la religion, ainsi que ses vexations réitérées contre les particuliers. Le feu de sa parole faisait passer facilement dans l'âme de tous ses auditeurs les sentiments dont il était lui-même si vivement pénétré ; parfois même son langage prenait un tel accent de violence que M. Foyer, qui tenait alors à Beaupréau l'auberge du *Plat d'étain*, craignant de compromettre sa maison, se vit obligé de lui en interdire l'entrée [1]. Cet enthousiasme qui l'animait et qu'il essayait de communiquer aux autres, il le manifestait partout où il portait ses pas ; et, de 1785 à 1793, il eut le temps d'apprendre, dans ses courses fréquentes, à connaître le pays et de se faire connaître des habitants. Il n'est peut-être pas une seule petite bourgade où il n'ait eu l'occasion, un jour ou l'autre, de souffler sa haine contre la République.

La générosité du cœur et la vivacité de l'intelligence s'alliaient encore chez Jacques Cathelineau à une grande piété. « A ces belles qualités naturelles, dit M. Cantiteau, joignez les « vertus qui de l'honnête homme du monde font un véritable « chrétien, et vous aurez une idée juste de M. Cathelineau [2]. » Tout le monde au Pin connaissait son amour de la religion, son assiduité aux offices de l'Église et la tenue modeste qu'il y gardait toujours ; on aimait surtout, chaque dimanche, à l'entendre faire retentir sa belle voix au lutrin [3]. Il n'est donc pas étonnant que pour toutes ces qualités, qui l'avaient distingué entre ses compatriotes, M. Cantiteau l'ait choisi comme membre de la fabrique, et qu'en 1786 il en fût devenu le syndic.

Cinq ans plus tard, après avoir entendu parler des désordres amenés par la fête de la Fédération, de la mise en vente des

[1] Témoignage de M. Foyer fils, mort curé de Torfou.

[2] Éloge funèbre de Cathelineau. *Ibid.*

[3] Sa voix était si belle, si forte et en même temps si suave qu'on le demanda comme chantre à la cathédrale d'Angers.

biens ecclésiastiques ; après avoir vu les bons prêtres chassés de leur cure et remplacés par des intrus, qui ne craignaient pas de sacrifier leurs devoirs et leur conscience, Jacques Cathelineau, prévoyant dès lors qu'on ne pourrait, sans lutte, rétablir la vraie religion et que de grands malheurs allaient fondre sur son pays, tourna plus que jamais ses regards vers le ciel. Non content de prier, comme on le faisait dans toutes les familles, à son foyer domestique, et d'assister à la messe que célébrait, ici ou là, secrètement M. Cantiteau, il se mit résolument à la tête de nombreux pèlerins et alla processionnellement prier aux sanctuaires de Notre-Dame-de-la-Charité, dans la paroisse de Saint-Sauveur-de-la-Plaine et de Notre-Dame-de-Bon-Secours, à Bellefontaine. « Il fut, je puis le dire avec vérité, « affirme M. Cantiteau, un des plus fervents, des plus empressés à y aller honorer, prier Marie, et souvent lui seul était le « guide, le conducteur de centaines de personnes qui l'y suivaient. Soutenu desjà, ce semble, par quelque chose de plus « qu'humain, il fesait la route et revenait en chantant, pendant un espace de plus de trois lieues; quinze ou dix-huit « fois il en fit ainsi le voyage [1]. »

« Mais le moment est venu où, destiné par le Ciel à faire « refleurir la Relligiou, il va commencer sa carrière et devenir « l'instrument des merveilles qui nous étonnent. Ce fut le « mercredi 13 mars, lendemain de l'expédition de Saint-Florent. « Il n'y assista pas : c'était une entreprise toute humaine ; Dieu, « la Relligion n'y entraient pour rien ; on n'avait en vue que « de s'exempter du tirage de la milice [2]. »

Ces paroles de M. Cantiteau, que j'ai tenu à citer textuellement, parce qu'elles sont d'un témoin qui connaît admirablement son homme, ces paroles, dis-je, nous montrent dans Cathelineau le *chrétien* et le *saint*. C'était un homme doué de belles qualités naturelles, mais c'était surtout un homme imprégné de l'esprit chrétien le plus pur et le plus élevé, qui se montrait l'ennemi de la Révolution, principalement parce qu'elle fermait les églises, incarcérait et exilait les prêtres. La

[1] Eloge funèbre de Cathelineau. *Ibid.*
[2] *Ibid.*

preuve en est que, voyant la religion étrangère aux opérations du recrutement qui se firent le 12 mars 1793, à Saint-Florent-le-Vieil, Jacques Cathelineau n'y alla pas; mais son cousin Jean Blon y était, avec Perdriau de la Poitevinière.

2° Ce Perdriau était-il originaire de la Poitevinière? Les registres de cette paroisse ne font mention, avant 1793, que de deux hommes de ce nom : Sébastien Perdriau, de Jallais, marié dans l'église de la Poitevinière en 1767, à l'âge de 32 ans, et Étienne Perdriau, de Saint-Pierre-de-Chemillé, qui épousa en 1778, dans la même église, Anne Basset; il était dans sa vingt-sixième année. D'après les mêmes registres, Sébastien n'a pas eu d'enfants; en 1793, il était âgé de 58 ans, tandis qu'Étienne n'avait alors que 41 ans. Tous les deux sont étrangers, par leur naissance, à la paroisse de la Poitevinière. Assurément l'âge d'Étienne nous ferait plus volontiers croire que ce fut lui, et non Sébastien, qui assistait, le mardi 12 mars, à l'échauffourée de Saint-Florent. Mais, par malheur, M. Port, sur le témoignage d'Ardré, de la Poitevinière, donne à ce Perdriau le prénom de Jean [1]. D'autre part, l'acte authentique, signé en 1827 par le comte de la Bouëre et les principaux habitants de la Poitevinière, attribue le nom de René à « Perdriault, » qu'ils comptent « parmi les braves dont la paroisse peut s'enorgueillir [2]. »

Quoi qu'il en soit, que le Perdriau [3] dont nous parlons s'appelle Jean, Étienne, Sébastien ou René, qu'il ait eu 58 ans, 41 ans ou un autre âge en 1793, qu'il soit né à la Poitevinière ou ailleurs, il est certain qu'il demeurait dans le bourg de la Poitevinière avant le soulèvement de cette contrée.

Perdriau devint soldat, soit qu'il partît volontairement, soit qu'il se trouvât au nombre des rares jeunes gens que le sort appelait chaque année sous les drapeaux [4]. Il y obtint le grade

[1] *Vendée Angevine*, t. II, p. 109.

[2] *Mémoires de Mme de la Bouëre*, p. 347.

[3] Je prends cette orthographe qui est celle du registre de la Poitevinière.

[4] Avant la Révolution, le gouvernement ne demandait annuellement que trois hommes par canton. Il se contentait d'un seul sur quarante ou cinquante. Les garçons laboureurs étaient exempts, de droit; mais tous les autres, depuis dix-huit jusqu'à quarante ans, tiraient chaque année au sort par billets noirs et blancs. Ceux qui tombaient pouvaient se faire rem-

de caporal. Ce grade, si humble soit-il, révèle en Perdriau certaines aptitudes militaires et un degré d'intelligence qui le firent remarquer de ses chefs; ce grade peut nous aider encore à mieux comprendre l'influence que cet homme acquit sur ses compatriotes, quand il fut question du soulèvement.

Après avoir longtemps servi le roi [1], Perdriau rentra au pays et devint, par faveur ou à prix d'argent, marchand de tabac au bourg de la Poitevinière. Cette profession le mit nécessairement plus en rapport que personne avec les habitants de la paroisse et des environs. Il se fit aussi voiturier, comme Jacques Cathelineau; c'est Joseph, l'un des frères de ce dernier, qui nous l'apprend dans l'interrogatoire qu'il subit à Angers le 25 mars 1793 [2]. Cet autre métier lui permit, en parcourant la contrée, d'étendre le cercle de ses connaissances. et aussi probablement de nouer des rapports plus fréquents avec Jacques Cathelineau. Dès lors, qui peut nier que ces deux hommes, se rencontrant sur les routes, au Pin, à la Poitevinière ou dans les autres localités, n'aient parlé souvent, entre eux et aux autres, des tristes événements de l'époque, et qu'ils ne se soient excités mutuellement, plus d'une fois, à la haine de la République et à la défense de la religion; car la magnifique réponse que fit Perdriau, le 13 mars, à Mme de la Bouëre, — je la rapporterai tout à l'heure, — dénote en lui une âme ardente et un cœur vraiment chrétien. Et ne serait-ce point cette ardeur, ce zèle déployé à la Poitevinière et aux environs, joint à son titre d'ancien caporal, qui aurait fait dire à Mme la comtesse de la Bouëre « qu'il (Perdriau) inspirait beaucoup de confiance « aux paysans, qui l'avaient choisi comme ancien militaire; « qu'on ne parlait que de lui dans les commencements, d'au- « tant qu'il alliait la prudence et l'humanité à la bravoure.

placer moyennant une somme de 300 francs. Les jeunes gens formaient à cet effet une bourse commune. Les enrôlements volontaires suffisaient à peu près alors pour alimenter l'armée. Ceux qui partaient allaient à Rochefort, ou à la Rochelle, faire l'exercice pendant quelques mois, après quoi ils étaient renvoyés dans leurs foyers. (*Mémoires de M. Boutillier de Saint-André*. p. 83.)

[1] Déposition des habitants de la Poitevinière faite en 1827. Voir *Mémoires de Mme de la Bouëre*, p. 346.

[2] *Vendée Angevine*, t. II, p. 347.

« C'était l'homme qu'il fallait pour commencer la guerre, « comme disaient les paysans [1]. »

Ce fut cet homme, du moins, qui, n'écoutant que son ardeur et sa prudence, partit de la Poitevinière, le matin du 12 mars, pour aller voir ce qui se passerait à Saint-Florent-le-Vieil, où tous les conscrits du district étaient convoqués pour les opérations du recrutement. Il y fut témoin, vers midi, de la victoire que remportèrent les jeunes gens sur les gendarmes et les gardes nationaux. Une heure après, Perdriau ayant parcouru, au galop de son cheval, la route de Saint-Laurent-du-Mottay et de Beausse, était rendu au bourg de Saint-Quentin. Il y apportait la nouvelle de la défaite des Républicains ; et Renau, officier municipal à Saint-Quentin, nous apprend que Perdriau donna immédiatement l'ordre de rassembler les paroisses, d'organiser les gardes, de désarmer l'ennemi, et qu'il se mit à parcourir les campagnes voisines [2]. Il répéta sans nul doute, partout où il passa, ce qu'il venait de dire à Saint-Quentin et il rentra le soir à la Poitevinière, où l'on peut deviner, à défaut de témoignages, ce qu'il racontait à ses compatriotes. La nouvelle des événements de Saint-Florent se répandit rapidement aux alentours ; et, sur les sept heures du soir, on distribuait à Sainte-Christine, s'il faut en croire le témoignage du curé intrus Hulin, des armes pour le lendemain [3]. Cependant les habitants de la Poitevinière, voulant s'assurer plus complètement de la manière dont s'était terminée l'affaire de Saint-Florent, envoyèrent pendant la nuit un des leurs jusqu'au moulin de Montmoutiers. Lorsqu'il fut de retour, son récit les décida à aller, le lendemain, attaquer le poste républicain de Jallais [4].

Dès le matin, le tocsin sonne au clocher de la Poitevinière. Michel Usureau, tisserand, Brouard et Jarry, garçons de ferme, Marais, boucher, Rufin, tisserand, et Michel Moulinard, cardeur, se répandent dans la campagne et font un appel à tous les jeunes gens, pendant que les habitants du bourg

[1] *Mémoires de Mme de la Bouëre*, p. 28.
[2] *Vendée Angevine*, t. II, p. 97.
[3] *Ibid.*, p. 98.
[4] *Mémoires de Mme de la Bouëre*, p. 20.

s'arment de fourches, de faux et de fusils[1]; puis ils choisissent tous aussitôt Perdriau pour leur chef[2]. Au même moment l'aubergiste Etienne Nau arrive à cheval au Pin-en-Mauges et avertit Jacques Cathelineau du départ des gens de la Poitevinière pour Jallais[3].

Déjà Cathelineau, qui ne pouvait ignorer la grande nouvelle apportée la veille par Perdriau, et qui jusqu'alors ne connaissait rien de plus « que les autres particuliers », avait été informé de grand matin, d'une manière plus certaine, de tout ce qui s'était passé à Saint-Florent[4]. A son arrivée au Pin, Étienne Nau trouve dans la maison de Cathelineau Jean Blon qui racontait les graves événements dont il venait d'être le témoin. A ce moment, Jacques Cathelineau était « occupé à boulanger « pour l'usage de son ménage[5]. » La nouvelle du départ des gens de la Poitevinière et le récit de son cousin Jean Blon lui font une telle impression « qu'il annonce vouloir au moment « même laisser son opération. » Sur les instances de sa femme qui le prie de terminer au moins son travail, il le reprend aussitôt, mais il se sent si animé qu'il le quitte presque à l'instant, se dépâte les mains et prend ses vêtements. Pendant ce temps, il envoie cinq ou six hommes, que la curiosité avait attirés auprès de Blon, « s'armer et faire recrue » dans le bourg. Ils se répandent dans les rues et les maisons et, avec Cathelineau, ils réunissent bientôt sur la place une vingtaine d'hommes[6]. Cathelineau les conduit à l'église dont il fait ouvrir les portes[7]; il prie un instant avec eux; de retour sur la place, entouré de vingt-huit hommes bien décidés, il tire un coup de pistolet comme signal du départ. Tous se dirigent aussitôt vers la Poitevinière « en faisant retentir les airs de leurs cris mêlés « de joie et d'indignation[8]. »

[1] *Vendée Angevine*, t. II, p. 107.

[2] *Mémoires de M^me^ de la Bouëre*, pp. 20 et 346. Perdriau remplaça Pohu qui avait été élu commandant avant lui. (*Ibid.*, p. 346.)

[3] *Ibid.*, p. 21.

[4] *Ibid.*, p. 21.

[5] M. Cantiteau. *Éloge funèbre de Cathelineau.*

[6] M. Cantiteau. *Ibid.*

[7] Notes manuscrites de Blon.

[8] M. Cantiteau, *Ibid.*

Quand ils y arrivèrent, Perdriau suivi d'une vingtaine d'hommes était parti depuis une heure environ [1] chercher des armes au château de la Bouëre. Il assura la châtelaine que lui et ses hommes étaient tous pleins de courage et qu'ils auraient la victoire, parce que la cause qu'ils servaient était celle de Dieu et du roi martyr. « Mais, mes amis, leur répondit-elle, « les hommes que vous allez attaquer sont armés, ils ont un « canon; et vous ? — Nous le savons, dit Perdriau. mais Dieu « est pour nous... » Mme de la Bouëre, gagnée par ces paroles, leur donna un fusil, quelques pistolets, des faux, une broche et autres instruments de ce genre [2].

Pendant ce colloque, et une demi-heure après le retour d'Étienne Nau, Jacques Cathelineau, arrivé au bourg de la Poitevinière, y recrute soixante hommes. Sa bande se grossit à chaque minute de tous ceux qui arrivent des paroisses environnantes. Mais avant de quitter cette localité, il s'agenouille avec ses soldats au pied du calvaire qu'il trouve sur sa route, entonne le *Vexilla regis* et prend le chemin de Jallais où Perdriau le précède à faible distance.

Perdriau venait, en effet, de quitter le château de la Bouëre. Il arrive au sommet de la butte qui traverse le bourg, et descend au fond du vallon jusque sur les bords du ruisseau de la *Petite-Èvre*. A l'aspect des paysans, les Républicains, qui étaient rangés sur le versant opposé, lancèrent sur eux un premier boulet, puis un second, sans leur faire aucun mal. A la seconde détonation. Cathelineau, suivi de quatre ou cinq cents hommes, paraissait à la mare du Haut-Patis, située près de l'église actuelle et à cinq cents mètres à peine du petit ruisseau [3]. Perdriau attaque de front pendant que Cathelineau se porte sur la droite [4]. La lutte s'engage; à midi, la victoire

[1] Lettre de Ardré, *Vendée Angevine*, t. II, p. 336.

[2] *Mémoires de Mme de la Bouëre*, p. 18.

[3] *Mémoires de Mme de la Bouëre*, p. 21. Les survivants de ce combat, tant du Pin que de la Poitevinière, signèrent en 1827 une attestation, d'après laquelle les gens de la Poitevinière arrivèrent à Jallais avant la troupe de Cathelineau ; que ce fut sur eux *seuls* que fut tiré le premier coup de canon. (*Mme de la Bouëre*, p. 345.)

[4] D'après le témoignage de Morin, mort aubergiste à Chemillé, Perdriau donna l'ordre à Cathelineau d'attaquer par la droite.

était aux hommes de Perdriau et de Cathelineau. A trois heures, Perdriau et Cathelineau quittent Jallais avec une troupe de quinze cents hommes environ et marchent sur Chemillé; en route, à la hauteur des landes des Cabournes, ils sont rejoints par la bande des frères Cady, de Saint-Laurent-de-la-Plaine, qui campaient dans les bois voisins [1]. A chaque instant, leur nombre est grossi par de nouveaux adhérents. Ils étaient plus de deux mille quand, sur les cinq heures du soir, ils arrivèrent devant Chemillé [2].

Cette ville n'était alors défendue que par une centaine de gardes nationaux, deux ou trois gendarmes et une couleuvrine [3]. Bien que les Républicains fussent protégés contre l'attaque des paysans par la vallée profonde de l'Hirôme, Perdriau et Cathelineau se rendirent maîtres de la place après une heure d'une lutte assez vive.

Lequel des deux commandait à Jallais et à Chemillé? Nul ne le sait, et bien qu'il soit plus vraisemblable que Perdriau, en qualité d'ancien caporal, ait dirigé ces premières opérations, et que Cathelineau, pour ce motif, se soit mis sous ses ordres, comme il le fera bientôt pour Stofflet et d'Elbée, cependant je crois qu'il est plus selon la vérité de dire avec Joseph Cathelineau, acteur dans cette première lutte, que « les chefs à « Jallais furent Bosellier et Usureau de la Poitevinière, Jacques « Cathelineau, son frère..... et Perdriau, voiturier à la Poitevi- « nière; que les commandants étaient pris parmi les plus hardis « qui se mettaient d'eux-mêmes à la tête [4] », ce qui revient à dire que les volontaires se groupaient derrière les plus audacieux qui prenaient alors d'eux-mêmes et comme indistinctement le commandement sur le champ de bataille, que ces derniers n'avaient, au début, aucune différence de grades, qu'ils jouissaient absolument de la même autorité auprès de ceux qui

[1] *Débuts de l'insurrection à Chemillé*, par M. Baguenier-Desormeaux, p. 11.

[2] 1,000 hommes, d'après M. Cantiteau, *ibid.*: 2,500, d'après Baguenier-Desormeaux (*Débuts de l'insurrection à Chemillé*, p. 12), et 4.000, d'après le capitaine Poirier, de Chemillé.

[3] *Débuts de l'insurrection à Chemillé*, par M. Baguenier-Desormeaux, p. 10.

[4] Interrogatoire de Joseph Cathelineau, *Vendée Angevine*, t. II, pp. 344, 345, 347.

marchaient à leur suite et qu'ils faisaient tous leurs efforts pour gagner la victoire. Cathelineau commandait donc aussi bien que Perdriau, et réciproquement, à Jallais et à Chemillé. On peut en dire autant de Bosellier, d'Usureau et de Cady [1].

3° Le mardi 12 mars, jour de recrutement à Saint-Florent-le-Vieil, soixante-dix jeunes gens sortaient des bois de Saint-Louis, situés dans la paroisse d'Yzernay. Depuis l'événement du 4 mars à Cholet, les « gars » des Echaubroignes, de Maulévrier et d'Yzernay s'étaient rassemblés par groupes et erraient d'un endroit à l'autre, pour ne pas être surpris par les gendarmes et les patrouilles des gardes nationaux. Du bois de Saint-Louis, ils se dirigent sur Maulévrier d'où ils chassent les patriotes. Ils s'emparent de quarante fusils. Le lendemain, 13 mars, jour où Perdriau et Cathelineau s'agitaient au Pin et à la Poitevinière, à peu près à l'heure où ils se mettaient à la tête de leurs paysans, les conscrits de Maulévrier, d'Yzernay et des paroisses environnantes, se trouvaient réunis au nombre de cinq cents dans le bourg d'Yzernay. Quarante cavaliers, venus de Vezins, veulent les contraindre de se rendre à Cholet pour le recrutement. Les jeunes gens se mutinent, tombent à coups de bâton sur les cavaliers et les obligent à s'enfuir sur la route de Vezins. Fiers de leur succès et disposés désormais à la résistance, ils songent à se choisir un chef.

Stofflet, garde-chasse de M. de Colbert, seigneur de Maulévrier, se tenait, en ce moment, caché au château de Vilfort.

Il était né le 3 février 1753, à Bathlémont-les-Bouzemont, près Lunéville, en Lorraine. Le 10 novembre 1770, il s'était enrôlé dans le régiment de Lorraine-Infanterie, avait été nommé grenadier le 16 août 1773, et, après avoir reçu son congé en 1778, il contractait un nouvel engagement le 15 octobre de l'année suivante, recevait le 10 novembre 1784 le grade de caporal instructeur, puis quittait définitivement, en 1787, le service du Roi pour se mettre à celui de M. de Colbert [2]. Son long stage militaire, son ancien grade de caporal instructeur,

[1] Joseph Cathelineau, dans son interrogatoire, nomme Cady parmi les commandants. *Vendée Angevine*, t. II, p. 347.

[2] *Stofflet et la Vendée*, pp. 6-8.

son habileté dans le maniement des armes, son air martial, le désignèrent tout naturellement au choix des jeunes gens. Ceux-ci députèrent aussitôt vers lui deux de leurs camarades. Stofflet, trouvant une bonne occasion « de faire quelque chose « pour son Dieu et de venger son maître » auquel on avait pris onze petites pièces d'artillerie, se rend à leur appel. Il fait passer l'ardeur qui l'anime dans l'âme des paysans et leur distribue les munitions que sa prévoyance lui avait fait fabriquer dans la solitude de Vilfort [1]. Devinant, en effet, devant l'agitation du pays, qu'un soulèvement ne tarderait pas à éclater, il s'était occupé, au fond de sa retraite, avec un jeune homme d'Yzernay, surnommé *Tranquille*, à couler des balles [2]. Cette distribution terminée, Stofflet se met à la tête de cette troupe et marche sur Vezins, d'où les Républicains doivent bientôt venir, pense-t-il, pour venger la déroute de leurs camarades. Quand il y arrive, il est tout étonné de ne trouver aucun ennemi. Le matin même, quatre cents gars de la Salle-de-Vihiers, de la Tourlandry et des environs étaient venus attaquer les Patriotes et s'étaient emparés du château [3]. Comme il était déjà trop tard pour exécuter le dessein qu'il avait de s'emparer de Cholet, il passe la nuit à Vezins, où il est rejoint par Tonnelet, autre garde-chasse de M. de Colbert. Celui-ci, à la première nouvelle du départ de Stofflet, avait aussitôt quitté le château des Frogeries, près le village de Tout-le-Monde, emmenant avec lui cent cinquante hommes. Dès le lendemain matin, Stofflet apprend qu'on s'était battu la veille à Jallais et à Chemillé ; il remet à plus tard ses projets d'attaque sur Cholet et prend avec sa petite troupe la direction de Chemillé. Deux heures après, il rencontrait à Saint-Georges l'armée de Perdriau et de Cathelineau, à laquelle s'étaient ralliés la veille les groupes de Forest, de Chanzeaux, qui campaient, depuis le 11 mars, dans la lande de Saint-Lezin, et les bandes isolées du Voide, de la Salle-de-Vihiers, de la Tourlandry.... qui, sous

[1] *Stofflet et la Vendée*, pp. 35-36.

[2] *Ibid.*, p. 32.

[3] Témoignage de M. Martineau, curé et maire des Gardes, *Vendée Angevine*, t. II, p. 372 ; lettre des administrateurs du district de Cholet, *ibid.*, p. 212.

la conduite de chefs restés inconnus, avaient pris dans la matinée le château de Vezins [1]. De même qu'un seul coup de tonnerre suffit pour rassembler rapidement les nuages jusque-là dispersés dans les airs, ainsi le recrutement fut le signal qui réunit en une seule armée, des divers points du pays, tous les groupes des mécontents.

II

Voilà donc Perdriau, Cathelineau et Stofflet, réunis le 14 mars, à Saint-Georges et sur le point de se rendre maîtres de la ville de Cholet. Ce sont les trois principaux chefs des paysans qui se levèrent dans la journée du 13 mars pour la défense de Dieu et du Roi. Mais lequel des trois se souleva le premier?

1° On peut dire, d'après le précédent récit, que tous les trois se soulevèrent le même jour et presque à la même heure. Cependant on doit constater que Perdriau partit une demi-heure avant Cathelineau. Ce fait, il est vrai, est de si minime importance, qu'on peut dire avec raison qu'ils eurent à peu près une égale part dans le premier soulèvement et que les cinq cents hommes de Cathelineau contribuèrent plus à la victoire de Jallais que les vingt volontaires conduits par Perdriau. Mais ce que je regarde comme plus grave, c'est cette affirmation de M^me^ la comtesse de la Bouëre, d'après laquelle « Perdriau fut d'abord le maître de Cathelineau [2] ». Il dut l'être en effet, aux yeux des paysans, à cause de son ancien titre de caporal, et il le fut véritablement dès le début, par son entente de l'art militaire, par sa connaissance et son amour de la dis-

[1] Jean Brunet, de Coron ou de la Salle-de-Vihiers, se fit remarquer à la bataille. Voir *les Débuts de l'insurrection de Chemillé*, p. 13. Au dire de M. Port, l'abbé Barbotin était à leur tête. Voir *Vendée Angevine*, t. II, p. 116.

[2] *Mémoires de M^me^ de la Bouëre*, p. 29.

cipline : « Il avait, ajoute Mme de la Bouëre, le talent de se faire « obéir, menaçant de ne pas rester à leur tête (des paysans) si « on n'exécutait pas ses ordres ou si on les outrepassait [1]. » Aussitôt après, elle avoue que « l'élève fit bientôt oublier le « maître, mais que, cependant, il ne mérite pas de l'être dans « l'histoire [2] », Non, l'histoire ne doit pas oublier Perdriau; elle doit enregistrer son nom quand il est question du premier soulèvement au pays des Mauges ; c'est justice, et voilà pourquoi je me suis appliqué à faire connaître ici le rôle qui lui appartenait. Mais c'est justice, également, de dire que, si Perdriau fut « l'homme qu'il fallait pour commencer la guerre », il n'a pas été de taille à la continuer comme commandant ; car déjà, dès le 14 mars, le lendemain même du soulèvement, après la jonction de Stofflet à l'armée des Vendéens, aucun des personnages marquants de l'époque ne parle de lui. M. Boutillier de Saint-André, dont le père reçut très souvent à Cholet, dans sa maison du *Bretonnais*, les généraux royalistes qui le mirent au courant de ce qui se passa dès l'origine, ne parle, dans ses Mémoires, que de « Stofflet et de Cathelineau » comme commandant, le 14 mars, l'armée des paysans. Savary, jugé à Cholet et fait prisonnier après la prise de cette ville, n'écrit pas d'autres noms dans son histoire de la Vendée.

D'après lui « l'armée était conduite par Cathelineau [3] ». Coulon, qui devint plus tard secrétaire de Stofflet, et qui était venu avec lui, le 14, à Cholet, affirme dans ses notes « qu'il a vu « les opérations dirigées par Cathelineau et Stofflet... Nous « partîmes le lendemain de Cholet pour Vihiers, ajoute-t-il plus « loin ; nos braves étaient dirigés par Stofflet et Cathelineau [4] ». Et d'Elbée, qui fit le 19 mars sa jonction avec l'armée catholique et royale, dépose, dans son interrogatoire du 9 janvier 1794, qu'elle était commandée par Cathelineau et Stofflet [5] ». Ni M. Boutillier de Saint-André, ni Coulon, ni Savary, ni d'Elbée ne font mention de Perdriau ; tandis que le nom qui sort ha-

[1] *Mémoires de Mme de la Bouëre*, p. 28.
[2] *Ibid.*, p. 29.
[3] *Savary*, t. I, p. 88.
[4] Notes de Coulon.
[5] Voir interrogatoire de d'Elbée.

bituellement le premier de leur bouche ou de leur plume est celui de Cathelineau. Seule, M^me^ la comtesse de la Bouëre signale la présence de Perdriau aux combats de Cholet et de Coron [1]. Qu'en conclure, sinon qu'à partir du 14 mars Perdriau fut moins en vue que Cathelineau et Stofflet; que dès lors il cessa de jouer, comme la veille, un rôle important et qu'il passa dans un rang qui le fit oublier comme principal chef, puisque tous ceux qui furent à même d'écrire, ou de témoigner, sur ce qui se passa le 14 mars et les jours suivants, ne désignèrent comme chefs que Cathelineau et Stofflet? De plus, ne nous serait-il pas permis de trouver, dans ce rapide et étrange oubli, la preuve que Perdriau était bien mieux fait pour marcher de l'avant, se battre et entraîner à sa suite quelques soldats que pour commander à un grand nombre? M^me^ de la Bouëre a donc eu raison de dire que Cathelineau fit bien vite oublier Perdriau. Ce dernier périt le 11 avril suivant, au grand choc de Chemillé, après s'être vaillamment défendu [2].

2° Stofflet fut celui qui lutta le plus longtemps contre la République; il disait lui-même en 1796, avant de mourir, qu'il avait assisté à plus de cent cinquante batailles [3]. Il prit part à toutes les affaires un peu importantes qui eurent lieu depuis la prise de Cholet jusqu'à la déroute du Mans; après avoir passé la Loire à Ancenis, avec La Rochejaquelein, il combattit, de concert avec lui, les colonnes républicaines qui promenaient alors le ravage et la mort dans les Mauges. Puis il donna à sa petite troupe une organisation qui peut servir de modèle pour une guerre de partisans; sa cavalerie, connue sous le nom de *dragons de Stofflet*, devint célèbre. Il s'ingénia plus tard pour venir au secours de son pays, qu'avaient ruiné et saccagé les incendiaires et les massacreurs de Turreau : il suppléa par des bons royaux au numéraire qui avait complètement disparu établit dans la forêt de Vezins une imprimerie, une réserve de munitions et un hôpital où les malades et les blessés trouvaient

[1] *Mémoires de M^me^ de la Bouëre*, pp. 24-26.
[2] *Ibid.*, p. 28.
[3] *Ibid.*, p. 228.

les meilleurs soins, sous la direction du chirurgien Desormeaux l'aîné [1]. Par ces fondations diverses, Stofflet a vraiment révélé dans sa personne les qualités d'un habile organisateur et d'un administrateur expérimenté [2].

Or, ce vaillant général ne se sépara pas de Cathelineau depuis le jour où il se réunit à lui, le 14 mars, à Saint-Georges-du-Puy-de-la Garde. Ils combattirent ensemble à Chalonnes, à Argenton, à Thouars, à la Châtaigneraie, à Fontenay, à Vihiers et à Saumur. Témoin journalier des qualités privées et des vertus guerrières de Cathelineau, il n'hésita pas à signer, le 12 juin, son brevet de généralissime, heureux de témoigner ainsi avec Lescure, La Rochejaquelein, d'Elbée, Bonchamps et les autres signataires, « à Cathelineau qui avait commencé « la guerre, leur estime et leur reconnaissance [3]. »

3° Où trouver une meilleure preuve pour établir que Cathelineau a commencé la guerre, qu'il est resté, aux yeux de tous les généraux royalistes, le promoteur le mieux connu du soulèvement au pays des Mauges, et l'instigateur principal au moins de ce mouvement populaire qui entraîna les paysans à la défense de Dieu et du Roi? D'Elbée, Bonchamps et Stofflet, qui se sont joints à lui dès les premiers jours, sont des témoins que personne n'a le droit de récuser. J'en dirai autant du général d'Autichamp qui, le 9 avril 1827, jour où l'on inaugurait au Pin-en-Mauges un monument en l'honneur de Cathelineau, prononça un discours que les lecteurs de cette Revue ont pu parcourir [4].

Le général d'Autichamp connaissait parfaitement Cathelineau, il l'avait vu à l'œuvre sur les champs de bataille, il avait servi sous ses ordres; qui donc pouvait mieux nous parler de sa vaillance, de son sang-froid, de « son coup d'œil sûr et ra- « pide, de son humanité, de son admirable modestie, de sa « douce et fervente piété », en un mot de toutes ces qualités naturelles et surnaturelles qui ont fait de Cathelineau un

[1] Mémoires manuscrits de Gibert. Notes de M. Baguenier-Desormeaux.
[2] *Album vendéen*, 1887, p. 29.
[3] Texte du brevet.
[4] Cf. numéro de juin 1893 de la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest. Notes d'un curieux.*

homme vraiment extraordinaire et qui lui ont mérité, comme le dit si justement d'Autichamp, « le surnom le plus rare qu'un « général d'armée ait jamais porté » ? Napoléon Ier disait de lui « qu'il avait reçu de la nature la première qualité d'un « homme de guerre, l'inspiration de ne jamais laisser se repo- « ser les vainqueurs et les vaincus [1]. »

Je me résume et je conclus. Perdriau, Cathelineau et Stofflet commencèrent la guerre le même jour, presque à la même heure. C'est du bourg de la Poitevinière que semble partir la première impulsion du soulèvement qui eut lieu de ce côté, le 13 mars 1793, grâce à l'initiative de Perdriau. Mais, dès le lendemain, il disparaît de la scène comme principal acteur; d'Elbée, Savary et Coulon ne parlent que de Cathelineau et de Stofflet, comme commandants de l'armée catholique et royale.

Stofflet continua la lutte jusqu'à la dernière heure avec le plus grand courage. Ce héros a donc grandement mérité de la monarchie et de la religion; et on ne peut s'empêcher d'admirer son désintéressement, quand on l'entend dire: « A la pacification, « je demanderai seulement à M. de Colbert qu'il me conserve « ma place de garde-chasse ». Mais il ne fut pas élevé comme Cathelineau au grade de généralissime par tous les chefs royalistes; il n'eut pas comme lui l'insigne honneur d'être le supérieur de d'Elbée, de Bonchamps, de La Rochejaquelein, de Lescure..... et de commander la grande armée catholique et royale.

Certes une auréole incomparable de gloire éclaire la figure de Cathelineau. Un éclat nouveau, que rendront plus brillant encore et les incompréhensibles attaques de M. Port et la belle fête qui se prépare au Pin pour le mois de septembre, va resplendir sur son front: sa personne paraîtra, aux yeux de la postérité, plus que jamais illuminée par le reflet d'une lumière surnaturelle, et ce rayon divin, qui frappe tous ses contempo-

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon Ier, écrits à Sainte-Hélène*, t. VI. (Montholon).

rains, nous fera mieux comprendre le motif qui les portait à l'appeler *le saint de l'Aniou*. Car, pour bien juger cet homme extraordinaire, pour se rendre un juste compte des merveilles qu'il a opérées, il est nécessaire de reconnaître, avec le général d'Autichamp « que le doigt de Dieu se montre ici dans « toute sa puissance », ou, avec le protestant Théodore Muret, « que Cathelineau fut le type parfait du paysan vendéen, avec « son sens si juste, si droit, son esprit si élevé » ; que « chez « Cathelineau, toutes ces qualités allaient jusqu'au génie », et « que si Jeanne d'Arc, une humble fille des champs, eut la gloire « de sauver la France, peu s'en fallut que cet honneur n'appar- « tînt aussi à un paysan de la Vendée. Du moins, une sem- « blable auréole doit environner son nom, de même que le « Pin-en-Mauges ne doit rien envier au lieu natal de cette « héroïne [1] ».

[1] *Vie populaire de Cathelineau*, p. 43.

F. DENIAU,

Curé de Saint-Macaire-en-Mauges.

CHRONIQUE DES FACULTÉS

Les 5 et 6 juillet derniers, les évêques protecteurs de l'Université catholique de l'Ouest se sont réunis, à Angers. Leur dernière réunion avait eu lieu, il y a un peu plus de deux ans, quelques mois avant la mort de Mgr Freppel.

Etaient présents, avec Mgr Mathieu, évêque d'Angers, en la résidence de l'Esvière : Mgr Labouré, archevêque élu de Rennes et administrateur du diocèse du Mans ; Mgr Catteau, évêque de Luçon ; Mgr Cléret, évêque de Laval ; Mgr Juteau, évêque de Poitiers ; Mgr Laroche, évêque de Nantes ; M. le vicaire général Archambault représentait S. E. le cardinal Meignan, archevêque de Tours ; M. l'abbé Guillois, vicaire capitulaire, le diocèse de Rennes ; M. le vicaire général Nanglard, Mgr Frérot, évêque d'Angoulême. M. l'abbé Simon, vicaire général de Luçon, remplissait, comme de coutume, les fonctions de secrétaire.

Les suffrages de tous élevèrent Mgr Mathieu à la dignité de chancelier des Facultés catholiques de l'Ouest. Puis, se conformant aux intentions de S. S. Léon XIII, plusieurs fois manifestées, soit directement, soit par l'intermédiaire de

S. E. le cardinal Rampolla, les évêques protecteurs résolurent unanimement d'aider l'action des Comités de propagande dans leurs diocèses, de maintenir et de développer, autant que possible, l'œuvre de l'enseignement supérieur chrétien.

Je vous transcris, ne pouvant mieux faire, ce document que je trouve dans la *Semaine religieuse d'Angers* du 16 juillet :

« Le jeudi 6 juillet, de neuf heures à midi, les vénérables Prélats, délibérant sous la présidence de Mgr l'Archevêque de Rennes, ont examiné la situation de l'Université et ont discuté fort sérieusement un rapport considérable rédigé à ce sujet par M. le chanoine Grimault.

« A l'unanimité, ils ont décidé de maintenir intacte cette grande œuvre qui a coûté tant de sacrifices et rendu déjà d'excellents services. Avant de se séparer, ils ont signé une adresse au Souverain Pontife, pour lui notifier cette résolution, qui répond aux désirs manifestés par Sa Sainteté, et solliciter une bénédiction particulière en faveur de l'Université. Les importantes décisions votées par les Évêques sont de nature à ranimer la confiance et les efforts des catholiques de l'Ouest. Dans cette sollicitude constante de leurs premiers pasteurs, les fidèles trouveront un nouveau motif de travailler avec ardeur au soutien d'un établissement qui a peuplé d'éminents professeurs les collèges de la région et fourni à toutes les carrières libérales tant de chrétiens solides, tant de savants distingués. »

***

Les examens sont commencés pour toutes les Facultés : théologie, droit, lettres, sciences. Mais, comme ils ne seront pas tous terminés avant l'impression de cette chronique,

j'attendrai, pour vous en rendre compte, le numéro d'octobre. Vous aurez alors tous les détails qui peuvent vous intéresser.

Cependant je tiens à vous signaler tout de suite le succès de trois élèves de la Faculté de Droit, qui ont cueilli, à Caen, les palmes du doctorat : M. G. de Villoutreys, d'Angers ; M. Homet, de Vannes ; M. Guigou, de Marseille. Je reviendrai sur ce succès, qui honore grandement les lauréats, pour vous dire le sujet et faire l'analyse des thèses qu'ils ont présentées. Pour le moment, de vous parler de livres que je n'ai pas entre les mains, ç'est chose à peu près impossible.

Je puis m'espacer davantage sur les thèses de M. G. Bricard. Ancien élève de la Faculté des lettres, et aussi de la Faculté de droit, M. G. Bricard, agréé près le tribunal de commerce de Bordeaux, a été reçu docteur ès lettres, il y a quelques jours, par la Faculté de Bordeaux. La soutenance a été brillante, et le candidat proclamé docteur *à l'unanimité*.

Le sujet de la thèse latine était : *De sodalitate litteraria Rhenana*. Je ne vous en dirai rien de plus, sinon qu'elle contient des pages intéressantes sur l'attitude de cette confrérie littéraire, fondée en 1491, par rapport à la *réforme* de l'Église Romaine.

La thèse française est intitulée : *Un serviteur et compère de Louis XI* : Jean Bourré, *seigneur du Plessis*, 1424-1506 [1].

Dans sa *préface*, l'auteur nous trace un brillant portrait de Louis XI. Avec le maître, il dessine nettement, en quelques coups de crayon, ses principaux serviteurs et *compères*, tout en ayant soin de nous mettre en garde contre le mauvais sens que nous attribuons aujourd'hui à ce mot. « Les *compères de Louis XI*, nous dit-il, ont mauvaise réputation dans l'histoire. Il semble même que la qualification de compère, donnée aux serviteurs du roi, emporte avec elle une idée de mépris, comme si elle réunissait un ensemble de défauts, dont l'absence de scrupules, la ruse et la fourberie,

[1] En vente à la librairie Lachèse et Cie. Prix : 7 fr. 50. — In-8° de 400 pages environ.

seraient les moindres. Il serait juste pourtant de remarquer que ce mot était employé par Louis XI dans le sens qu'il avait communément au XV^e^ siècle, non dans cette acception particulière de trompeur et de complice qu'on lui attribue généralement de nos jours. Le mot *compère* était, au XV^e^ siècle, un terme d'amitié et d'intimité entre personnages de haute condition, auxquels des relations fréquentes permettaient une sorte de familiarité. C'est dans ce sens que Froissard l'employait, lorsqu'il donnait à Jacques d'Artevelle le titre de « grand ami et cher compère » du roi d'Angleterre. C'est dans ce même sens que Louis XI appelle le duc de Bourgogne « mon grant compère » et qu'Alain d'Albret écrit au roi : « Je suis et serai toujours votre bon compère .[1].... »

Jean Bourré fut donc un des *compères* de Louis XI. Sa vie fut laborieusement employée. Secrétaire du Dauphin puis du roi, devenu successivement, sous Louis XI, greffier du grand conseil, conseiller du roi, maître des comptes, contrôleur des recettes de Normandie, général des finances, trésorier de l'ordre de Saint-Michel, capitaine des châteaux de Langeais et de Montaigu, gouverneur du dauphin Charles, il remplit, en dehors de ces offices, de continuelles et importantes missions, politiques et financières. C'est la carrière politique et privée de ce *secrétaire intime* de Louis XI qu'expose le livre de M. Bricard. Tous les chapitres en sont attrayants, mais surtout les deux derniers : *Bourré dans sa famille et avec ses amis*, *Bourré grand seigneur*. Les bornes de cette chronique m'interdisent de vous les résumer. En revanche, deux ou trois pages choisies dans la conclusion, vous donneront une idée assez nette de la physionomie que l'auteur a essayé de mettre en lumière.

« ..... Ce serviteur de Louis XI ne discrédite pas son maître. Nous ne l'avons trouvé capable d'aucune de ces ruses, perfidies ou bassesses, dont on s'est plu si longtemps à accuser tous les agents de ce roi. Nous ne l'avons vu chargé d'aucune vilaine besogne. Il n'est mêlé

[1] Pages 29-30.

à aucune des œuvres cruelles de Louis XI ; il ne prend aucune part aux procès politiques des grands coupables, frappés sans pitié par la justice du roi. Sans doute, il aimait l'argent, il ne se fit point faute d'user de sa haute situation pour s'enrichir ; mais il partageait le défaut de son siècle. Il ne paraît pas, du reste, qu'il ait injustement acquis sa richesse, et il mettait une certaine délicatesse à ne point solliciter ou recevoir les dépouilles des condamnés. C'était, à tout prendre, un honnête homme dans un siècle où l'honnêteté était rare.

« Son honnêteté rejaillit sur la personne du Roi dont il eut l'absolue confiance, et qui le proposait en exemple pour la loyauté de son caractère et la sincérité de son dévouement. Si l'adage : *tel serviteur, tel maître*, ne peut s'appliquer d'une manière absolue à un roi comme Louis XI, qui choisissait ses serviteurs suivant les besognes qui lui semblaient nécessaires, la biographie de Jean Bourré nous semble à tout le moins fournir cette preuve éclatante que le service de Louis XI n'exigeait pas toujours des hommes prêts à tout faire ; que sa confiance ne supposait pas chez ses conseillers la bassesse ; que ses faveurs ne se mesuraient pas à la vilenie de ses serviteurs ; qu'il n'était, en un mot, pas nécessaire d'être un scélérat pour être son compère.

« Si la physionomie de Bourré nous semble manquer, par certains côtés, de relief, rappelons-nous que le rôle d'un conseiller est souvent difficile à saisir et laisse rarement dans l'histoire des souvenirs éclatants. Tenons surtout compte à Bourré de ce qu'il servit un roi dont l'individualité puissante fait paraître infime toute personnalité qui l'approche. Dans le voisinage de Louis XI, tous les caractères semblent forcément manquer de relief et d'originalité. A l'encontre des plus grands rois, qui eurent parfois de grands ministres, Louis XI ne laissait à aucun de ses serviteurs assez de liberté d'action pour élever, à côté de son autorité partout agissante, une volonté indépendante. Il ne pouvait avoir de ministres exerçant une initiative personnelle. Il ne pouvait avoir que des serviteurs. Bourré ne fut pas autre chose. Mais il fut le modèle des serviteurs.....

« ..... Par les traits de son caractère et la gravité de son esprit, Jean Bourré nous semble se rapprocher dans l'histoire de ce ministre de Louis XIV dont Bossuet et Fléchier ont immortalisé la sagesse et les mérites : Michel le Tellier. Les événements mêmes qu'eurent à traverser leurs carrières politiques, et qui marquèrent le point de départ de leur haute fortune, ne sont pas sans présenter quelque

analogie..... Jusqu'à leur dernier jour l'un et l'autre restent fidèles à leur première ligne de conduite, sans se laisser un moment détourner par les passions qui semblent avoir sur eux peu d'empire. Intéressants l'un et l'autre par les événements et les personnages auxquels ils furent associés, ils manquent de ces talents supérieurs et de ces qualités brillantes qui séduisent l'imagination... Elevés par la faveur royale jusqu'aux premières charges de l'État, et couronnant leur carrière, l'un au sommet de l'administration financière comme président de la chambre des Comptes, l'autre au sommet de l'administration judiciaire comme chancelier et garde des sceaux, ils achèvent une vie de plus de quatre-vingts années, comblés d'honneurs, entourés d'hommages et d'amitiés, occupés des pensées et des œuvres de la piété chrétienne. Ils méritent enfin l'un et l'autre d'être connus dans l'histoire comme les serviteurs modèles des deux rois en qui se personnifient, avec le plus de relief, le pouvoir personnel et l'autorité centralisatrice de la royauté, Louis XI et Louis XIV [1] »

***

Il y a tantôt deux ans, dans le premier numéro de cette *Revue*, nous exprimions le vœu que la *Conférence Pocquet de Livonnière*, où les étudiants en droit se préparent de loin à l'art difficile de la parole publique, reprît ses brillantes traditions et nous procurât, comme elle l'a fait jadis, la douce satisfaction d'applaudir au début des jeunes orateurs de l'avenir. Cette année, notre vœu a commencé d'être exaucé. Nous n'avons pas eu encore, il est vrai, de séance solennelle ; mais, pour le grand profit des élèves, les traditions ont été renouées. Au mois de février dernier, les étudiants, comprenant l'utilité que peuvent leur apporter ces exercices pratiques — lesquels sont une transition toute naturelle entre l'enseignement théorique et les luttes de la barre — vinrent, au nombre d'une vingtaine environ, prier M. E. Jac, pro-

[1] *Jean Bourré*, pages 376-378, 381-383.

fesseur à la Faculté, de vouloir bien les réunir une fois par semaine, tout comme leurs aînés, et apporter à leurs discussions la sanction nécessaire d'une critique impartiale. Depuis lors, et jusqu'au milieu de juin, le jeune et zélé président que la *Conférence* s'était choisi, M. Ch. de Fouchier, avocat stagiaire, a pu, sans aucune difficulté — si grand était l'empressement de tous à réclamer leur tour de parole ! — assurer le rôle de chaque séance hebdomadaire, à laquelle prenaient part *trois* orateurs. Cette ardeur est de très bon augure. Nous ne doutons pas que, l'année prochaine, après avoir expérimenté à huis-clos leur force et leur souplesse, les membres de la Conférence Pocquet de Livonnière, ne nous convient solennellement pour applaudir, à la lumière d'une séance publique, leurs très louables essais.

J'ai cru qu'il ne serait pas sans intérêt pour nos lecteurs d'énoncer ici quelques-uns des sujets qui ont été discutés au cours de cette année.

— La règle : *habilis ad nuptias, habilis ad pacta nuptialia*, s'applique-t-elle au prodigue pourvu d'un conseil judiciaire ?

— Faut-il, pour le calcul de la réserve, tenir compte des héritiers renonçants ?

— Les tribunaux français sont-ils compétents pour connaître des différends entre étrangers ?

— L'enfant conçu avant le mariage et né au cours du mariage moins de cent quatre-vingt jours après sa célébration, est-il légitime ou illégitime ?

— L'article 832 C. C. est-il applicable au partage d'ascendants ?

— Peut-on adopter un enfant naturel reconnu ?.....

Après avoir entendu les deux orateurs, inscrits pour plaider le pour et le contre, et les conclusions du ministère public, la Conférence a rendu, sur chacune de ces questions, un jugement impartial, mais souvent impuissant, paraît-il, à convaincre celui des plaideurs qui avait perdu sa cause. Il n'était pas rare de voir se prolonger, jusqu'au dehors de l'enceinte de l'Université, des discussions animées sur le

point en litige. N'est-ce pas ainsi que les plus illustres maîtres du barreau se consolent d'avoir perdu leurs procès, en les replaidant devant leurs confrères qui, habitués au même sort, réforment parfois dans la salle des Pas-Perdus la sentence des juges patentés ?

Donc, bon courage à la vaillante petite Conférence ! Les séances doivent être pour ses membres ce que sont les grandes manœuvres à notre armée. Sans doute, les généraux en profitent plus que les autres ; mais le plus jeune lieutenant peut en tirer parti. Si peu de nos étudiants abordent la tribune de la Chambre, où se discutent les lois du pays, il n'en est pas un qui, par sa situation dans la société, ne soit appelé, un jour ou l'autre, à prendre la parole devant une assemblée quelconque, ne fût-ce qu'un comice agricole. Combien de bonnes idées — le fait est très regrettable — ont été perdues, pour avoir été pensées par des hommes qui, faute d'habitude, n'ont pas osé les jeter, bien ou mal, à un public d'auditeurs !

***

Ainsi que je vous l'avais annoncé, l'Association des anciens Étudiants a tenu sa séance annuelle le 22 mai. Le compte-rendu, fait par M. Jac, directeur de la Conférence Pocquet de Livonnière, est placé à la fin de ce numéro. Veuillez vous y reporter, s'il vous plaît de lire les décisions qui furent prises par l'Assemblée et les diverses allocutions qui furent prononcées.

***

Vivre, c'est se mouvoir et c'est produire. Nos professeurs et les anciens élèves produisent toujours. Ma cueillette,

aujourd'hui, est assez bonne : cueillette de fleurs et de fruits, que je répands devant vous.

M. Nicolle, directeur du syndicat agricole d'Anjou et professeur d'agriculture, nous a donné la deuxième édition de son livre : ASSOLEMENTS ET SYSTÈMES DE CULTURE [1]. Ce n'est pas une simple réédition ; l'ouvrage a été renouvelé et comme refondu, au moins pour ce qui regarde la première partie, la plus considérable du livre.

Certains agriculteurs pensent que l'économie consiste à acheter le plus possible d'engrais et d'instruments, à faire de la culture *très intensive,* prétendant, bien à tort, que le seul moyen d'augmenter le produit net est d'augmenter le produit brut. Il en est d'autres qui se préoccupent, avant tout, d'augmenter les rendements sans dépenses nouvelles, et même, le plus souvent, en réduisant les anciennes. Ceux-ci visent une chose possible, et c'est ce que veut démontrer M. Nicolle dans son livre, *Assolements et systèmes de culture.*

Obtenir, le plus économiquement possible, le plus possible de produits vendables, tel est, plus que jamais, le but de la culture à notre époque. Ce n'est certes pas à coups d'engrais, c'est-à-dire à coups d'argent, qu'il faut produire, mais à l'aide d'une culture intelligente qui produise par elle-même l'engrais cher, l'engrais *azoté,* et qui ne recoure aux achats que pour les engrais minéraux. Il faut travailler avec la terre, la faire travailler, pour ainsi dire, avec intelligence. Or, l'*assolement* d'un domaine reste, dans le présent comme dans le passé, le moyen le plus sûr, le plus économique, voire le plus rapide de l'améliorer.

Voilà ce que M. Nicolle démontre avec une grande clarté, dans ce livre qui contient la matière du cours professé à la Faculté des Sciences d'Angers pendant l'année scolaire 1891-1892. Nécessité des assolements ; exigences des plantes,

[1] Paris, librairie de la Maison rustique, 26, rue Jacob. Prix : 3 fr. 50. Le professeur l'offre à ses élèves, au prix de 2 fr. 50. Tous les anciens élèves de l'Université jouiront de la même faveur, en s'adressant, bien entendu, au Syndicat agricole d'Anjou.

composition, fabrication des fumiers ; les engrais chimiques, avec la critique du système de culture par les engrais chimiques seuls et des cultivateurs « en chambre » qui les ont inventés ; la sidération et l'assolement de trois ans ; assolements alternes et assolements angevins ; la prairie temporaire, adaptation des assolements au sol et au climat : ces questions remplissent ce volume de 440 pages d'une impression très compacte.

J'ajoute que ce livre, qui s'adresse surtout aux agriculteurs praticiens, propriétaires, fermiers, régisseurs chargés de diriger des exploitations agricoles, a été honoré, lors de sa première édition, d'un prix agronomique par la *Société des Agriculteurs de France*.

La liste des ouvrages publiés par le R. P. Mercier, directeur général des Internats, est déjà longue ; elle vient de s'augmenter d'une œuvre nouvelle, fort intéressante. En voici le titre : Léon Ducourray, recteur de l'école Sainte-Geneviève, martyr de la Commune (1827-1871)[1]. Elle est signée, il est vrai, de deux noms. C'est que le P. Daniel avait commencé le travail, que la perte de l'ouïe et de la vue le forçèrent d'interrompre et de laisser inachevé. Le P. Mercier a hérité de ses documents et les a mis en œuvre. — Mais, après vous avoir engagé à lire ce récit édifiant et instructif, je m'arrête. J'allais oublier qu'un ami devait vous en rendre compte avec plus de compétence que je ne le pourrais faire. Lisez donc l'appréciation fort engageante qu'il en a donnée sous la rubrique : *Auteurs et livres*.

Le R. P. Poulain, sous-directeur aux Internats, a publié en brochure ses articles *Sur la mystique de saint Jean de la Croix*[2]. La brochure a une cinquantaine de pages, d'une impression très serrée. Le sujet était fort difficile à traiter ;

[1] Paris, librairie Victor Retaux et fils, 82, rue Bonaparte.

[2] Les articles avaient paru dans le *Messager du Cœur de Jésus*. — Prix de la brochure, 60 centimes.

car, ainsi que j'ai eu l'occasion de vous le faire observer, saint Jean de la Croix est beaucoup plus obscur que sainte Thérèse. Le P. Poulain s'en est tiré à son grand honneur ; la brochure qu'il offre au public, écrite avec une clarté remarquable, est nécessaire désormais à quiconque voudra pénétrer dans l'œuvre touffue du grand mystique. Mes éloges, sans doute, n'ont que fort peu de poids. Heureusement, l'auteur en a obtenu d'autres, et qui comptent. Je suis tout aise de vous faire connaître ceux que lui envoyait hier, Mgr Mathieu, évêque d'Angers :

« Mon Révérend Père,

« Je vous remercie de m'avoir offert votre étude *Sur la mystique de saint Jean de la Croix*. Comme le *Messager du Sacré-Cœur*, j'estime que votre travail doit être lu désormais par quiconque voudra connaître le grand mystique espagnol. J'espère donc qu'il trouvera bon accueil dans toutes les communautés religieuses et qu'il deviendra le manuel des âmes contemplatives, de toutes celles qui admirent l'ami, le coopérateur de sainte Thérèse, son émule par la profondeur de la doctrine et la tendresse du sentiment.

† François-Désiré

évêque d'Angers.

M. René Bazin — combien de fois vous l'ai-je nommé, celui-là, dans ma chronique ? Je ne compte plus — mérite, encore aujourd'hui, d'être inscrit au tableau d'honneur. Son gracieux livre, Sicile, a obtenu de l'Académie française un prix de *mille* francs. Une couronne, entourée de louis, est chose aimable et précieuse. Toutes nos félicitations au lauréat lettré.

J'ai lu, il y a quelques jours, une aimable lettre écrite par M. Hy à M. Bodinier, président de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. Cette lettre,

publiée par le journal l'*Anjou*, a trait au phénomène de la miellée — émission de nectar par les plantes, — qui, loin d'être un fléau causé par la sécheresse, ainsi que l'ont prétendu quelques-uns, a plutôt pour effet d'en atténuer les suites souvent désastreuses, comme modérateur naturel de la transpiration. Cette question est tout à fait à l'ordre du jour, par ce temps de sécheresse et de chaleur torride. — Ma première intention (c'était peut-être la bonne, que je n'aurais pas dû abandonner), a été de vous la transcrire, et de vous montrer comment la vraie science est *utile à tout, ad omnia utilis*. Mais on m'a dit que M. l'abbé Hy, sous le coup de certaines critiques, la plupart ridicules, qui lui ont été faites, se proposait de reprendre la question et de la traiter plus à fond pour nos lecteurs. J'en suis tout heureux, pour vous et pour moi.

Vous avez entendu parler d'un nouveau livre de M. C. Port, qui a fait quelque bruit : LA LÉGENDE DE CATHELINEAU ? J'avoue, malgré les éloges que lui ont prodigués certains journaux et certaines revues, n'avoir pris aucun goût à ce travail, qui m'a paru fort indigeste — j'en excepte la table des matières, qui est très bien ordonnée, — non plus qu'à la thèse elle-même, qui ne me semble nullement prouvée. Mais mon sentiment, sans doute, n'est pas ce qui vous importe. Cet ouvrage a provoqué déjà nombre de répliques[1], sur un point ou sur un autre. Si l'auteur attendait une réfutation complète, je crois qu'il l'aura dans quelques jours. M. l'abé Bossard fera paraître, vers la mi-août, un volume de 300 pages environ, à l'aide duquel il prétend bien faire crouler l'échafaudage si laborieusement élevé par M. C. Port. Il aura pour titre : CATHELINEAU GÉNÉRALISSIME DE L'ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE..... L'auteur a eu l'amabilité

[1] Cf. *Respect à Cathelineau*, par Henri Bourgeois ; *La légende de Cathelineau*, par Henry de Saint-Léonard (Revue historique de l'Ouest) ; *Notes d'un curieux* (n° de juin 1893 de la Revue des Facultés catholiques de l'Ouest) ; l'article de M. Deniau, dans le présent numéro : *Cathelineau, Perdriau et Stofflet, le 13 mars 1793*, etc.

de m'envoyer le chapitre deuxième de son ouvrage, pour le mettre sous les yeux de nos lecteurs. Comme il était un peu long, j'ai dû faire un choix et ne vous servir, dans ce numéro déjà trop chargé, que les premières pages, vous renvoyant, pour le reste, au volume qui surgira bientôt. — D'ailleurs, au mois d'*octobre*, je vous reparlerai avec plaisir de cette publication qui intéresse toute la Vendée militaire. Elle arrive à son heure pour l'érection du monument en l'honneur de Cathelineau (septembre 1893).

M. l'abbé Blanlœil n'est pas un inconnu pour nos lecteurs, que j'ai déjà entretenus plus d'une fois de ses productions. Les élèves de nos collèges ont souvent feuilleté ses diverses *histoires* de littérature, *française*, *grecque*, *latine*, *étrangère*. C'est encore pour eux qu'il vient de publier un nouveau recueil : Les Grands poètes anglais [1]. Voici en quels termes il le leur dédie : « Cet ouvrage sur les grands poètes anglais vous est encore destiné, chers jeunes gens des collèges, à qui j'ai consacré jadis mes labeurs de professeur, et à qui je suis heureux d'offrir aujourd'hui le fruit de mes lectures. Lorsque le vent siffle au dehors, lorsque la neige tombe à larges flocons ou que la pluie fouette mes vitres, j'aime à me tenir au coin du feu et à me plonger dans de longues et intéressantes lectures. Quoi de plus charmant, en effet, que de s'entretenir avec les grands hommes, avec les poètes inspirés qui nous prennent sur leurs ailes et nous emportent pour une heure avec eux dans les hautes régions de l'idéal ! Nulle conversation ne vaut la leur : leur esprit est bien au-dessus de celui du vulgaire, et ils joignent aux nobles pensées, aux profonds sentiments, aux vues élevées sur les hommes et les choses, l'art exquis de les exprimer dans un style à eux et qui fait partie de leur génie. » De l'intimité où il a vécu avec Shakespeare, Milton, Pope, Yung, Byron, Tennyson — je n'ai nommé que les plus

[1] L'ouvrage a deux éditions : l'une, in-8°, à 4 fr. ; l'autre, in-12°, à 3 fr. Delhomme et Briguet, éditeurs, Paris et Lyon.

grands — il a rapporté tout un bouquet de fleurs exquises qu'il offre à ses jeunes amis, un trésor de parfums, qu'il veut leur faire respirer. Que sa voix soit entendue ! « L'abeille, dans son vol capricieux, butine de fleur en fleur et revient à la ruche, chargée des sucs les plus exquis, qu'elle convertit en un miel délicieux. Chers amis, j'ai butiné comme elle, sur les fleurs embaumées de la poésie anglaise ; j'en ai extrait les plus belles pages. Je vous les présente aujourd'hui : puissent-elles avoir pour votre esprit, déjà si bien cultivé, la saveur d'un doux gâteau de miel ! »

Dans le dernier numéro (mai-juin) de la *Revue d'Anjou*, M. l'abbé Urseau, secrétaire à l'Evêché, donnait une *Simple note à propos de l'incendie des Carmes*. Simple note, en effet, sans prétention aucune, mais où on trouve des détails curieux et *inédits* — quelle joie ! — sur l'emplacement de la chapelle des Carmes et, en particulier, sur le tombeau de Jean Soreth. Ce n'est pas, vous le savez, la première découverte du patient et ingénieux fouilleur. *Quærite, et invenietis.*

La querelle au sujet des classiques *païens* ou *chrétiens* continue. Dans les *Études religieuses* des PP. Jésuites, le P. Delaporte l'a ranimée. Piqué par une attaque ridicule lancée contre lui, à propos des auteurs du XVII^e^ siècle, qu'il aime beaucoup, il est parti en guerre, avec sa verve habituelle, contre cette brochure mal composée, indigeste, légèrement emphatique et déclamatoire, sans science historique, sans opportunité, sans justesse ni mesure, qui s'appelle..... *La Réforme des Études classiques*. Songez que, dans sa nouvelle préface, l'auteur ose appeler les professeurs de nos collèges chrétiens les *cuisiniers* et les *pharmaciens* de Satan ! Cela fait rire, à moins toutefois que cela ne fasse pleurer. — Déjà deux articles ont paru, nourris de faits et de bonnes raisons, assaisonnés d'esprit. Quand le travail sera complet, je vous le résumerai en quelques mots.

Une fois ou deux, ce me semble, je vous ai parlé du *cours de patristique et d'histoire ecclésiastique*, professé par le R. P. dom Cabrol à l'Université catholique. Ce cours a été suivi jusqu'au bout par une élite d'auditeurs, fidèles au conférencier. Un résumé rapide des leçons du savant bénédictin montrera le grand intérêt qui s'y rattache, et lui gagnera, sans doute, de nouveaux auditeurs pour ses cours de l'an prochain.

Ce cours avait pour objet : *Les découvertes faites dans le domaine de la patristique et de l'histoire ecclésiastique des premiers siècles.* Il a été très varié.

La premières leçon était consacrée à l'hymnographie grecque et aux travaux du cardinal Pitra. Cette leçon ayant été publiée ici même, je n'y insiste pas.

La conférence sur Abercius et sa fameuse épitaphe a été une étude de critique historique et hagiographique, dans laquelle le professeur a examiné le degré d'authenticité de la légende du saint évêque d'Hiérapolis.

Le célèbre écrit intitulé « La doctrine des apôtres » — διδαχὴ τῶν δώδεκα Ἀποστόλων — a été étudié, en deux ou trois leçons, quant à sa portée, à son origine, à l'influence qu'il a exercée sur la littérature primitive. A cette occasion, le conférencier nous a parlé de la liturgie à la fin du I^er^ siècle et de l'organisation de la communauté chrétienne.

La découverte, dans un manuscrit de l'Égypte, de l'Évangile de saint Pierre, d'une Apocalypse à lui attribuée et du livre d'Hénoch a fourni le sujet d'une autre étude, publiée dans cette *Revue*.

Ensuite, à son retour de Rome, dom Cabrol nous donna :

Une conférence à propos d'une nouvelle découverte, dans la catacombe de Priscilla, sur la famille consulaire de Glabrion, sur la basilique de saint Sylvestre et sur le Pape Libère ;

Une autre sur le traité *de Aleatoribus*, qu'un illustre allemand attribue au Pape saint Victor I^er^, et qu'il considère comme le plus ancien écrit de la littérature chrétienne latine ;

Enfin, une dernière conférence sur les écrits récemment

découverts de saint Hilaire et sur le voyage d'une Gauloise du IVe siècle en Égypte et en Palestine.

Un ancien étudiant de la Faculté de Droit, M. Henri Coutant, a été, il y a quelques semaines, nommé directeur de l'*Ouest artistique et littéraire*. En félicitant le nouveau directeur, est-il besoin de lui souhaiter, à lui et à sa Revue, le plus complet succès ?

***

Les honneurs arrivent à nos anciens étudiants, et le cœur des maîtres en est tout réjoui. *Corona senum, filii...* Mgr Catteau, évêque de Luçon, choisissait naguère pour vicaire général titulaire un de nos anciens élèves, M. l'abbé Bouchet, licencié ès lettres, professeur de rhétorique au Petit-Séminaire des Sables d'Olonne. Si le nouvel élu est jeune par les années, il a, du moins, l'estimable vieillesse dont parlent nos Saints Livres : *cani autem sunt sensus hominis, et ætas senectutis vita immaculata*. Mais il a dû subir, dans les feuilles de son pays, trop d'éloges pour que je recommence, après tant d'autres, à le louer et à le féliciter. J'aime mieux prier Dieu d'alléger, par sa grâce, le fardeau qu'on lui a mis sur les épaules, et de bénir son nouveau ministère pour lui faire porter des fruits abondants de salut.

***

L'*Univers* du 9 juin a raconté les fêtes brillantes célébrées à Delle, à l'occasion du jubilé sacerdotal de Mgr Bourquard, directeur du collège des Bénédictins. Nous ne pouvions pas oublier, en lisant ce glorieux récit, que Mgr Bourquard fut professeur de philosophie dans la première année de notre

Faculté des Lettres; il a même eu, s'il vous en souvient, son heure de notoriété. A celui qui vient de célébrer ses *noces d'or*, nous souhaitons, avec ses élèves, avec ses amis, qui l'ont fêté si chaleureusement, longue vie encore et prospérité jusqu'à ses *noces de diamant*.

***

Je vous avais signalé déjà l'œuvre du *Comité* de Laval, et je vous avais annoncé les listes de souscriptions recueillies dans ce diocèse si aimablement dévoué à notre cause. Ces listes, les voici. Non pas complètes, toutefois : celle de Mayenne-ville n'est pas achevée encore ; et, pour celle de Châteaugontier, des raisons, que nous n'avons point à juger, m'empêchent de vous donner autre chose que le *total* des sommes qui ont été généreusement versées.

COMITÉ DE LAVAL

BIENFAITEURS

Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque	100 fr.
Mgr Sauvé, ancien recteur des Facultés catholiques	100
M. l'abbé Moriceau, doyen du chapitre	100
M. le Supérieur et MM. les Directeurs du Grand Séminaire	100
M. le Supérieur et MM. les Professeurs de l'Immaculée-Conception.	104
M. le chanoine Couasnier de Launay	100
Mme de Mannoury, présidente du Comité	500
Mme Léon Chrétien	300
M. Hébert-Penlou	100
Anonyme	100

	fr.		fr.
Mmes Angot	10	Divers anonymes, 107 fr. 70.	
la comtesse Frédéric d'Argentré	10	Mme L. B.	3
d'Aubert	5	la comtesse de la Barre	20
		M. et Mme Bastard	20

	fr.
Mmes la comtesse de Beaulaincourt	5
Besnard	20
Albert la Blotais	5
du Boisberranger	20
Bouessée	10
Boullevraye	10
la comtesse Camille du Bourg	20
la comtesse Roger du Bourg	10
Bréhin	10
Mlle Brionne	20
Mme de la Broise	20
M. et Mme Brou	10
Mme Bruley	5
M. et Mme Anatole Bucquet	20
M. le docteur et Mme Henri Bucquet	20
Mlle Camus	20
Mmes Carteret	20
Chailland	5
Champion	10
de la Chapelle	20
M. l'abbé Chartier, vicaire général	10
Mmes Chartier	5
— (confections)	5
J. de la Cherbonnerie	20
Chevalier	20
M. Baptiste Couasnier	20
M. Paul Courte de la Goupillère	10
Mmes Courte de la Goupillère	10
A. Courte de la Goupillère	10
M. le chanoine Courteille	20
Mlles Cécile Croissant	10
Charlotte Croissant	10
Mmes de Crozé de Clesmes	20
de Cumont	10
Delatouche	20
Mlle Denis	20
Mmes Desjoncherets	10
Douard	10
Duchemin de Vaubernier	10
Mlle Ernoult	20
Mmes la comtesse Estève	10
la comtesse d'Evry	10
la comtesse de la Forest-Divonne	5
M. Fontaine, avoué	20
Mme de Foureroy	20
Mlle de Foureroy	10
Freulon	20

	fr.
Mmes Garreau	20
Garnard	20
Gascoin	20
Gaultier de Vaucenay	20
Edmond Gaultier de Vaucenay	20
Gerbault	10
de Glatigné	5
la comtesse Frédéric le Gonidec de Traissan	10
la comtesse Paul le Gonidec de Traissan	5
Mlle N. le Gonidec de Traissan	5
Mme la comtesse Yves le Gonidec de Traissan	5
M. Auguste Guyard	20
Mme Hawke	20
M. Hawke	20
Mme Hébert-Penlou	20
d'Héliand	5
Hubert	15
Hubert	5
Hureau	2
M. le chanoine Huard	10
Mme Jenvret-Laroche	10
L.	2
Mlles Lamberdière	5
Mme Lambron	5
Lamerie	20
la marquise de Lamote	10
la comtesse de Landal	10
Charles Lasnier	20
J. Laurent	5
M. Lebreton, sénateur	20
l'abbé Lebreton, chancelier	10
Mme Lécureul	5
MM. l'abbé Lhuissier	10
— Lemaître, vicaire général	25
Leray-Prairie	20
Mlle Lesassier-Zoncheret	5
Mme Camille Letourneurs	20
MM. le chanoine Letourneurs	20
Henri Letourneurs	20
Joseph —	5
Léon —	10
M. et Mme Édouard Letourneurs	10
Mmes Letourneux	20
de Luigné	10
M. le colonel Magdelaine	5
Mmes Le Marié	10
André Le Marié	20

	fr.
Mlle. Marie Béasse	5
Mathilde Mauloré	20
Mmes Mazure	10
la marquise de Messey	5
M. de Monti de Rézé	20
Mmes Morin	5
Morineau	5
Outin-Bertron	20
M. et Mme de la Perraudière	50
M. Pignat	5
Mmes la comtesse Guillaume de Quatrebarbes	20
la comtesse H. de Quatrebarbes	20
des Rieux	10
M. et Mme Riffault	10
Mmes la marquise de Rigaud	5
la comtesse Frédéric de Robien	5
Mlle Sebaux	20
M. Sebeaux (versement pour cinq ans)	100
Mme Auguste le Segrétain	10
Mlle Stiévenard	20
Mmes Templer	10
R. Toutain	20
Tresvaux du Fraval	10
Turquet	20
M. Léonce Turpin de la Tréhardière	10
Mme la vicomtesse Léon de Vaujuas	5
Mlle Veillard	5
Mmes de la Vernade	10
du Vigneau	20
—	5
M. et Mlle Vilfeu	50
Mmes la marquise de Virville	20
la vicomtesse de Vitton	5
Wansteenberghe	20

COMITÉ DE MAYENNE

Première liste

BIENFAITEURS

Mme la baronne de Sarcus, présidente du Comité	100 fr.
M. le Supérieur et MM. les Professeurs du Petit-Séminaire	170
M. l'abbé Guittet, ancien curé de Parigné	100
M. l'abbé de Quatrebarbes, ancien étudiant de l'Université catholique	100

	fr.
MM. l'Archiprêtre de Notre-Dame	20
l'Archiprêtre de Saint-Martin	20
l'abbé Appert	10
Mlle Appert	5
Mmes d'Argencé	10
Bideault	10
Bouvet	20
de Brunville	5
Edmond de Brunville	10
Bachellery	5
Mmes Bouguereau	20
du Cassel	50
le Châtelain	5
Carron	20
Chandru	10
la baronne Clouet	20
MM. l'abbé Croisé, aumônier de l'Hôtel-Dieu	5
le baron Clouet	50
Mme le Cendrier	10
Mlles Daligault	5
Mmes Dumont de Ponton	20

	fr.
Mme Dumoutier	20
Durand (pour cinq ans)	100
Mlle Etoc	5
Mme Gustave Féron	5
Mlle Léonie Fontaine	10
Mme Gontier	5
M. l'abbé Gascoin, aumônier de la Roche-Gandon	5
Mlle Granger	10
Mme Gaillard	10
Gouault	10
Louis de Lagrange	20
Mlle Élise de Laubrières	10
Mme Lelièvre	5
Le R. P. Lemius	20
Mme de Lozé	10
Mlles Levoix	5
Mme Laine	5
Mlle Letourneux	5
Mme C. le Marchant	10
Mathourais	5
Mlles le Mesnager	5
Mme Millet	5
Néther	5
la comtesse du Pontavice	5
Pallet	5
Mlle Ponthault	5
M. André Ponthault	5
M. Raulin	5
Mlles Robbes	10
Mme Robbes	5
la vicomtesse de Saint-Roman	5
M. l'abbé Verger, aumônier de la Visitation	5
Mme Vétillard	5
Anonymes, 71 fr. 50.	

Ernée

	fr.
M. l'Archiprêtre et ses vicaires	25
Mme Barreau	5
M. Alexis Blanchet, père	5
— — fils	5
Mme Bouhier, à Montenay	5
M. le comte de Crouy	50
M. Charil des Mazures	10
Mmes Le Corvaisier	5
Le Coq	5
Duval	5
Vital Gallard	5
Grangeray	5
Mlle de Hercé	20
M. Legauffre, aumônier	5
Mlle Léonie Lambert	25
Mme Le Jariel des Châtelets	5
Mlle M. Johan	5
M. du Marais	10
Mme Rouleaux	20
Rioche	5
M. Émile Robert	5
Mme Voisin	15
Anonymes	10

COMITÉ DE CHATEAUGONTIER

Le Comité a décidé que *sa liste*, qui est proportionnellement la plus considérable de toutes, ne serait pas publiée.

Total. . . . . 2,560 francs.

M. l'abbé Lemaître, vicaire général, dans une lettre que

je vous ai citée [1], a remercié les souscripteurs pour leur généreuse offrande. Nous ne pouvons mieux faire que d'unir nos remerciements à ceux qu'il a si délicatement exprimés, en félicitant, avec lui, les fidèles du diocèse d'avoir répondu pleinement à l'appel du Comité et d'avoir eu l'intelligence de cette œuvre capitale de l'enseignement supérieur catholique.

***

Je n'ai point à vous apprendre que Mgr Labouré, évêque du Mans, a été nommé dernièrement archevêque de Rennes. Nous nous associons, de grand cœur, au deuil du diocèse qui le perd, aux joies du vaste et beau diocèse qui le reçoit. Nos vœux et nos prières le suivent dans les travaux de sa nouvelle charge pastorale.

***

Le dimanche 18 juin, S. E. le cardinal Meignan prenait possession de son titre presbytéral. L'église française de la Trinité-du-Mont était en fête. Je ne vous dirai point au milieu de quelle brillante assistance la cérémonie s'est accomplie. Mais j'ai extrait du *Moniteur de Rome,* pour vous le donner en entier, le discours que le cardinal français a prononcé, en réponse aux paroles de Mgr Corrado, chapelain de la Trinité-du-Mont, qui lui avait souhaité la bienvenue.

MONSEIGNEUR,

Je vous remercie des éloquentes et trop bienveillantes paroles que vous venez de m'adresser. Je n'ai eu d'autres titres aux honneurs

[1] Cf. la Chronique de juin 1893.

de la pourpre romaine que la bonté de Dieu avant tout, et ensuite celle du Père de tous les chrétiens, Léon XIII, ce phare lumineux au milieu de la transformation ténébreuse à laquelle nous assistons. Je n'ai eu d'autres mérites qu'une correspondance empressée aux grands enseignements du Pape bien-aimé Léon XIII ; enseignements qui se résument en deux mots : réalisation du programme évangélique dans l'ampleur de la divine charité et mise en pratique par tous les chrétiens des doctrines de la théologie relativement aux pouvoirs établis. Je dois aussi un souvenir de reconnaissance aux dispositions favorables du gouvernement de la République française, dont je salue ici le représentant éminent, courtois et fidèle.

Je confesse sans détours que j'ai été très sensible à la collation pontificale du titre cardinalice de la Trinité-du-Mont. Si détaché des choses humaines qu'il convient d'être à un évêque, il faut avouer qu'il est en présence d'une tentation formidable de fierté en voyant, à côté des armes pontificales, ses propres armes suspendues à la façade magistrale de la Trinité-du-Mont, au-dessus de ces terrasses, de cet escalier monumental et harmonieux, du haut duquel se déroule l'un des plus imposants paronamas que l'œil du voyageur puisse contempler.

Mais ce n'est point là ce qui me touche davantage. Je suis surtout reconnaissant du titre cardinalice de la Trinité-du-Mont en tant que français et archevêque de Tours. Par une coïncidence que la Providence a permise, l'histoire du sanctuaire de la Trinité-du-Mont est indissolublement liée à l'histoire de la France et de la Touraine.

En souvenir de saint François de Paule et pour l'honorer, sur les instances de Louis XI, les rois Charles VIII, Louis XII, François Ier et Louis XVIII, ont, sur le sommet du Pincio, à la place d'une vigne inculte, élevé un monument qui a traversé jusqu'ici toutes les crises et toutes les révolutions. Ils en ont jeté la fondation matérielle et fait de grands sacrifices pour l'établissement, le maintien et l'agrandissement de ce sanctuaire de piété et de charité. Mais on ne peut faire l'histoire de ces fondations royales sans évoquer le souvenir de grands faits qui illustrent la Touraine.

François de Paule, par sa naissance, appartenait à la Calabre dont il est une des gloires. (Qu'on me permette ici d'ouvrir une parenthèse pour signaler une coïncidence dont je m'honore. Vous voyez ici devant moi un enfant de la Calabre, Mgr Merola, qui a été consacré ce matin même évêque d'Isernia ; et c'est devant lui que j'évoque le souvenir d'un des saints qui a le plus illustré son pays.)

François de Paule était de la Calabre, mais le théâtre de sa sainteté et de sa vertu thaumaturgique a été la Touraine. C'est au Plessis, aux portes de Tours, qu'il a prodigné ses consolations chrétiennes à Louis XI mourant ; c'est au Plessis qu'il a fondé son premier monastère ; il y est mort, il y a été enseveli, et son tombeau est un lieu de pèlerinage que les archevêques de Tours s'efforcent d'embellir et où accourent chaque année les fidèles en grand nombre.

Nous l'avons dit : en rappelant l'histoire de la fondation de la Trinité-du-Mont, on évoque le souvenir des noms glorieux de la Touraine. C'est Georges d'Amboise, celle ville de notre diocèse dont les deux derniers curés viennent d'être promus à l'épiscopat ; c'est Georges d'Armagnac, archevêque de Tours, c'est le cardinal Briconnet, d'une famille tourannaise. A ces noms illustres il faut ajouter celui du P. Binet, un tourangeau encore, le premier général de l'ordre des Minimes, qui vint ici-même solliciter de Léon X le décret de canonisation de saint François de Paule.

Une dernière raison me rend cette église particulièrement chère : ici vit, depuis trois quarts de siècle, une Congrégation de France, celle des Dames du Sacré-Cœur, une des plus saintes phalanges dont je sais tous les mérites. Les Dames du Sacré-Cœur occupent à Tours l'antique monastère de Marmoutier.

Comme chez leurs Sœurs de la Trinité-du-Mont, une éducation brillante et solide est donnée aux filles des plus nobles familles du pays, en même temps que les filles du peuple les plus disciplinées sont aussi l'objet de leurs soins maternels.

Lorsque les voyageurs du monde entier s'attardent émerveillés au pied de ce grand monument et qu'ils en demandent l'origine et la destination, le nom de la France se mêle, dans la réponse, à celui des Dames du Sacré-Cœur, et on salue avec honneur ce témoignage de la générosité de la France et le dévouement religieux de ses enfants.

L'assistance nombreuse qui est venue honorer cette fête d'une présence dont je la remercie, me permettra-t-elle un fait personnel ? Il y a près de cinquante ans, en 1846, un jeune prêtre, dont la santé avait été gravement compromise par la fatigue du ministère à Paris, était envoyé en Italie par Mgr Affre, pour demander à un climat plus doux de ranimer en lui la vie qui s'en allait.

A ce moment, une sainte femme qui avait confessé la foi en Pologne, était venue demander asile à Rome : elle avait été recueillie par la charité toujours ouverte des Dames du Sacré-Cœur. En fort peu de temps, sa réputation de sainteté grandit et sa pieuse

renommée se répandit dans la ville entière. Dieu, disait-on de toutes parts, l'avait choisie pour puissante intermédiaire des affligés et des malades, pour lesquels elle obtenait des grâces sensibles. Le Seigneur, disait-on, l'avait même gratifiée d'une part des dons prophétiques.

Grâce à l'obligeance de l'aumônier polonais de la Mère Makrina (c'était le nom de cette sainte femme), je lui fus présenté dans un état d'affaiblissement qui me valait alors bien des témoignages de commisération.

Je me rappelle qu'elle donnait ses audiences, dans un cloître de la Trinité-du-Mont, au pied d'une image de la Sainte Vierge : cette image est devenue depuis celle de la *Mater Admirabilis*, qu'on a entourée d'une chapelle où de nombreux *ex-voto* témoignent des faveurs obtenues.

Makrina fixa sur le jeune prêtre malade des yeux pleins de pitié : « Pendant neuf jours, offrez le saint sacrifice de la messe à l'heure de nos communions ; je prierai pour vous, et vous reviendrez me voir à la fin de la neuvaine. »

Conduit par l'aumônier polonais, dont je veux ici dire le nom par reconnaissance, l'abbé Alexandre, je revins trouver la Sainte : je vis sa figure s'éclairer d'un rayon de bonté satisfaite : « Confiance, me dit-elle, vous guérirez, et vous aurez un beau ministère. »

Le jeune abbé souffrant et presque désespéré auquel Makrina adressait ces paroles consolantes à l'âge de vingt-six ans, est le cardinal qui vient aujourd'hui rappeler ce fait touchant dont l'histoire n'est nulle part, mais dont le souvenir vit toujours dans mon cœur.

Ce n'est plus le pèlerin inconnu qui vient solliciter d'être admis aux pieds de la Mère admirable : c'est le Cardinal à qui Léon XIII vient de confier le titre presbytéral de la Trinité-du-Mont.

Je demande donc à la Révérende Dame Supérieure de la Trinité-du-Mont de me permettre de suspendre aujourd'hui un *ex-voto* dans la chapelle de la *Mère admirable* pour payer, tardivement peut-être, une dette sacrée à la Reine du Ciel, en témoignage de ma reconnaissance et pour l'édification des fidèles.

Et maintenant tous, d'un cœur unanime, prions pour l'Église, la France et la Touraine. Que Dieu me fasse la grâce de servir l'Église et la France et de leur consacrer les dernières années de ma vie !

***

Voici achevée, pour la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, la deuxième année de son existence. Depuis sa

naissance, elle s'est développée, comme il convient à son âge. Elle a combattu le bon combat pour l'Église et pour Dieu ; elle ne demande qu'à le continuer, joyeuse d'apporter son concours à tous ceux qui soutiennent la cause de la vérité. Que les catholiques lui viennent en aide, et que Dieu la bénisse toujours ! *Amen*.

Le Directeur,

A. C.

AUTEURS ET LIVRES

CATHELINEAU, GÉNÉRALISSIME DE LA GRANDE ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE (13 mars-14 juillet 1793). — Réponse à M. Célestin Port, membre de l'Institut, archiviste de Maine-et-Loire, par l'abbé Bossard, docteur ès-lettres.

N.-B. — Les pages qui suivent sont extraites de cet ouvrage, qui paraîtra vers la mi-août. Je remercie M. Bossard d'avoir bien voulu les communiquer à nos lecteurs, alors qu'elles ont encore la saveur de l'inédit. — Elles font le début du chapitre deuxième, qui a pour titre : *Jacques Cathelineau a-t-il commencé la guerre?* Comme je ne pouvais pas citer ce chapitre tout entier, je me suis arrêté aux preuves historiques, me bornant à donner l'argumentation contre le livre de M. Port : *La légende de Cathelineau.* (A. C.)

L'explosion de Saint-Florent-le-Vieil a mis tout le pays en feu ; et l'effervescence gagne de proche en proche toutes les paroisses d'alentour et se propage au loin : les événements se précipitent avec rapidité. Dans ce grand mouvement agressif, d'où partent les premiers coups et quels sont ceux qui jouent les premiers rôles ? Aux premiers rangs, jusqu'en 1888, on s'accordait à mettre Jacques Cathelineau, le voiturier-aubergiste du Pin-en-Mauges. A cette époque, M. Port a tenté, dans sa *Vendée angevine*, de démontrer que tous les récits, et même le sien, sont une pure légende ; Jacques Cathelineau

n'aurait été rien moins que le promoteur ou l'un des promoteurs de la guerre. Cette démonstration, il la reprend et avec plus d'assurance encore, mais non pas avec plus de preuves, dans la *Légende de Cathelineau*[1]. En quoi consiste-t-elle?

Pendant que, dans une mise en scène qui n'est pas sans habileté, l'auteur nous montre Arthur de Bonchamps attendant *sans doute* les combattants de Saint-Florent et les « dirigeant *selon toute apparence* » (*Vend. ang.*, p. 103); d'Elbée acceptant le commandement de deux mille hommes à Beaupréau, d'Elbée, « quelque peu déclassé, heureux *peut-être* de confidences élevées et d'un rôle actif, » et qui « *fut certainement* parmi les meneurs de la première heure un des plus résolus et des plus irrités » (p. 104, note 2); les fils Deffault prenant la direction d'une troisième troupe dans les landes de Chabossière et dans la forêt de Leppo (p. 106), et tout le pays enfin courant aux armes, il nous transporte à la Poitevinière, « où s'est concentrée depuis deux ans l'attention des intrigues ennemies » (*Lég. de Cathelineau*, p. 26).

« C'est de la Poitevinière, et non du Pin-en-Mauges, le 13 au matin, que part le mouvement d'attaque. Des *instructions précises*, qui le dirigent, ont été répandues dans la nuit. De tout à l'entour, les paroisses sont en marche pour s'y rallier. » L'aubergiste Étienne Nau est député à cheval pour convoquer les habitants du Pin-en-Mauges[2]. Jacques Cathelineau paraît bientôt avec son « modeste contingent », et tout aussitôt les deux troupes ralliées se mettent en marche sur Jallais. Perdriault, « que les livres ne mettent en scène qu'après la prise de Chemillé, quoiqu'il soit *évidemment* l'un des principaux agents de la première heure (*Vend. ang.*, II, p. 109, note), puisqu'il a apporté la nouvelle de l'échauffourée de Saint-Florent la veille, » Nau et quelques autres, sont à la tête des gars de la Poitevinière : Jacques Cathelineau et Chessé sont à la tête des hommes du Pin-en-Mauges. Ils sont quatre ou cinq cents, auxquels se joignent avant la prise de Jallais, selon M. Port, sans aucune preuve, d'ail-

[1] Lorsque les renvois ont lieu pour la *Légende de Cathelineau*, je me contente d'indiquer la page.

[2] Mais je remarque qu'*Ardré*, auquel M. Port emprunte ce détail, ajoute qu'une demi-heure après le départ de Nau, Jacques Cathelineau apparaît avec sa petite troupe, (*V. Ang.*, t. II, p. 336.) Si rapide qu'ait été son cheval et si rapprochés que soient les deux bourgs (3 kil. 1/2), je doute que Nau ait eu le temps d'aller au Pin-en-Mauges, de donner l'ordre, de revenir avec eux en une demi-heure : il faut donc croire que les habitants du Pin n'avaient pas attendu le « mot d'ordre » et qu'ils s'étaient déjà formés en troupe, comme ceux de la Poitevinière, à la nouvelle des évènements de Saint-Florent.

leurs, les gars de la Jumellière et de Neuvy, « dirigés *évidemment* par des ordres précis » (*Vend. ang.*, II, p. 111). Jallais est emporté : le fameux canon le « *Missionnaire* » tombe aux mains des vainqueurs [1].

Vers trois heures, le rappel bat : de nouveaux insurgés arrivent de Maulévrier et de Vezins. « Ils apportaient aussi des nouvelles de combats heureux, *probablement* des instructions, *à coup sûr* des renseignements sur la direction immédiate de l'insurrection » (*Vend. ang.*, II, p. 113). « C'est la petite ville de Chemillé que visent les *instructions combinées;* et les nouveaux venus *ont pu* annoncer qu'une partie des leurs est détachée et en chemin déjà pour les y attendre. » La petite troupe s'organise : « des divers rassemblements confus, les plus hardis sortent des rangs et prennent la tête de chaque troupe, pour commander les compagnons qui les acceptent comme chefs d'un jour ou d'une aventure » (*Vend. ang.*, II, p. 112-113). Cette organisation subite l'est trop pour avoir été préparée : les obéis sont Jean Boisselier, marchand de chevaux, de Gesté, et Paul Usureau, de la Poitevinière (*Vend. ang.*, II, p. 113), Étienne Nau et Perdriault (p. 30), qui étaient à la tête des gens de la Poitevinière, rentrant chez eux, « comme Cathelineau *sans doute*, au Pin-en-Mauges. » Depuis 1888, M. Port s'est affermi dans sa supposition : ce n'est pas qu'il en ait, ou du moins qu'il en donne plus de preuves ; mais son idée qui l'obsède est devenue une idée fixe : « Comme eux, dit-il (p. 30), Cathelineau rentre au Pin-en-Mauges, — *avec sa petite troupe*, » ajoute-t-il. A partir de ce moment, jusqu'à la prise de Chalonnes, le 22 mars, Cathelineau ne reparaît plus à l'armée, ni à Chemillé, ni à Cholet, ni à Vihiers, ni à Coron : « Aucun acte, aucun rapport, aucune correspondance *contemporaine*, aucune déposition de prisonniers, aucun témoignage d'ami ou d'ennemi, ne le connaîtra plus pendant dix jours (p. 30-31), avant la prise de Chalonnes. Il reparaît à cette date avec Bonchamps » (*Vend. ang.*, II, p. 113, note 1).

Pour achever sa démonstration, M. Port nous montre d'Elbée « prenant le commandement » (p. 32). Le 14, et « *probablement sous la même direction lointaine*, » partent de Chemillé les 5,000 combat-

[1] « La garde nationale de Chalonnes se porta sur Jallais avec une pièce de canon, qu'elle nomma le *Missionnaire*, pour faire, disait-elle, la *Mission* dans les Mauges. » (Notes inédites de Jean-Aimé Soyer, major général de l'armée vendéenne.) — Mme de la Bouëre atteste le même fait : « Ils la nommèrent, dit-elle dans une note inédite, le « *Missionnaire* » par dérision de la Mission qui avait eu lieu à Jallais et probablement aussi par allusion à la *Mission* qu'ils venaient exécuter en faveur de la Révolution. » On trouve là, si je ne me trompe, un écho des provocations des Patriotes, qui allaient faire *Mission* dans le pays avec fusils et canons.

tants de la ville, en marche pour Cholet. A la hauteur de Trémentines, « des rassemblements montent, » sur un plan donné, des Marches poitevines et des Mauges orientales : Stofflet les commande. Cholet est pris [1]. Le lendemain 15, la troupe victorieuse se retourne sur Vihiers. « Qui marche en tête? Stofflet, le seul dont parlent les contemporains, les rapports de guerre; et à cette heure, sans doute, il ne connaît même pas le nom de Cathelineau » (p. 37-38). « D'Elbée, sans *aucun doute*, est averti, de Beaupréau est averti, et *peut-être* a-t-il donné l'ordre et la direction qu'il doit venir prendre en personne le lendemain » *(Vend. ang.*, II, p. 133). Au retour de Vihiers, le 18, sur la route de Chemillé, apparaît un nouveau venu de la veille, d'Elbée, qui depuis cinq jours adressait ses courriers à l'insurrection (p. 38) [2]. Sur ce point, M. Port est singulièrement plus affirmatif qu'il y a six ans. On faisait de d'Elbée « un grand seigneur de Bretagne, ayant là-bas puissant domaine et château, et confident *sans doute* de tous les grands desseins » — sur la foi unique *peut-être* de son nom, qu'on prononçait à la bretonne *d'Elbec* (*Vend. ang.*, II, p. 143) : preuves nouvelles, *sans doute*, pour M. Port, de l'affiliation de la noblesse vendéenne à la noblesse conspiratrice de Bretagne. Perdriault est revenu; Bonchamps va se retirer à Saint-Laurent-de-la-Plaine; Cathelineau n'apparaît pas (p. 39). « Seuls, Barbotin, Stofflet, Bonchamps, d'Elbée, signent la sommation qu'ils adressent, le 22, à « *Messieurs les habitants de Chalonnes, au nom de Dieu, de la religion et des prisonniers* » : Cathelineau ne signe pas. « C'est le 23 mars, au soir, le lendemain de la prise de Chalonnes, que prend pour la première fois rang dans l'histoire l'humble paysan, jusqu'alors inconnu, dont on a voulu faire un précurseur. Bonchamps vient d'écrire de sa main une lettre au commandant de Chemillé, et l'*a signée déjà*, quand la main de Cathelineau appose, *au-dessus* de la signature de *son* général, la sienne, *qui n'est plus évidemment celle du premier venu* » (p. 44). Ailleurs (*Vend. ang.*, II, p. 250, note), M. Port ajoute un détail précis, qu'on dirait emprunté à un témoin oculaire : « Comme il a été indiqué ci-dessus, page 268, la lettre était écrite et

[1] M. Port reproche avec un ton amer d'érudit à l'abbé Deniau d'avoir daté la prise de Cholet du 15 mars, Il ne se souvenait plus qu'il a commis la même erreur dans son *Dictionnaire historique*, art. *Cathelineau*. Il a corrigé, il est vrai, (*Vend. Ang.*, II, p. 118, etc.) ; mais la même correction dans la prochaine édition de l'ouvrage de l'abbé Deniau le mettra de pair avec la *Vendée Angevine* sur ce point.

[2] Tous écrits d'après le seul témoignage d'*Ardré* (*Vend. Ang.*, II, p. 388) ; on verra tout à l'heure qu'Ardré est merveilleusement renseigné.

signée de Bonchamps, quand Cathelineau a intercalé sa signature. Les formules sont en conséquence surchargées, avec quelque oubli. »

M. Port termine sa démonstration par un hymne en l'honneur des *Bleus*, « aimés, honorés entre tous, » tombés victimes des Vendéens. Pour M. Port, tout est blanc dans les Bleus, tout est bleu dans les Blancs. Il est trop facile, quand on raconte la guerre de la Vendée sur les récits de ses pires ennemis, de rendre les royalistes odieux ; mais il est difficile, même à M. Port, de rendre les patriotes martyrs. Je ne discuterai pas ce point avec lui. Je dirai pourtant : le blanc des *Bleus* ne les blanchit guère, et le bleu des *Blancs* ne les bleuit pas.

Telle est donc la démonstration de M. Port; j'ai conscience de lui avoir conservé sa force. Est-elle bien grande? est-elle invincible? C'est ce que je veux examiner.

Je ne reviendrai pas outre mesure sur les prétendues preuves d'un complot organisé par la noblesse, dont il sème son récit sous forme d'insinuations de *sans doute* et *peut-être*, sans compter les *évidemment*, qui tiennent si peu de l'évidence et sont si loin d'en avoir la victorieuse clarté. En nul endroit de ses ouvrages, je crois, M. Port n'a plus employé ce facile procédé de démonstration... par supposition. « Arthur de Bonchamps les attend *sans doute*, parfaitement au courant des événements, les dirigeant déjà selon *toute apparence ;* — dirigés *évidemment* par des ordres précis ; — ils apportaient *probablement* des instructions ; — comme *sans doute* Cathelineau au Pin-en-Mauges ; — d'Elbée, *sans aucun doute*, de Beaupréau est averti, et *peut-être* a-t-il lui-même donné l'ordre et la direction, etc., etc. » Mais quelques pages plus loin (*Vend. ang*, II, p. 142), il hésite moins : « D'Elbée, depuis cinq jours, avait sa bonne part dans la direction des mouvements de l'insurrection. » Entre temps, mais surtout entre la *Vendée angevine* et la *Légende de Cathelineau*, M. Port a pris pied sur un terrain plus solide ; les *sans doute*, les *peut-être*, les *évidemment*, les *à coup sûr* mouvants se sont solidifiés : Bonchamps inspire l'insurrection ; d'Elbée a tout conduit, mais sans paraître, comme le Dieu des Juifs dans *Athalie*, et quant à Cathelineau, comme Nau et Perdriault, il rentre au Pin avec sa petite troupe.

Non pas, certes, que je veuille faire à M. Port le reproche d'avoir quitté le sable mouvant pour prendre pied sur le roc et sur l'argile ; mais le passage de l'un à l'autre est étrange, parce qu'il n'a pas plus de raisons d'affirmer avec certitude que de demeurer dans le doute et les probabilités. Je défie qu'on trouve dans la *Légende de Cathelineau* plus de raisons d'affirmer qu'il n'y en avait dans la *Vendée angevine* ; dès lors, je ne vois pas comment l'historien a pu passer du

doute à l'assurance, à moins qu'à force de regarder ses désirs il ne se soit enfin persuadé que c'étaient des réalités : ce serait un bel exemple de fascination par l'idée. Quoi qu'il en soit, il serait difficile de trouver dans le nouveau livre de M. Port une preuve nouvelle d'un complot qu'il veut voir partout et qu'il ne saisit nulle part : il n'a que donné une démonstration du contraire, en montrant qu'il ne marche que sur le sol mouvant des hypothèses.

Une seconde réflexion, qui naît du récit de M. Port, c'est que l'insurrection lui paraît parfaitement organisée dès les premiers jours du soulèvement. Partout, en effet, où il nous montre des bandes venant se joindre à la troupe partie du Pin et de la Poitevinière, il a bien soin de nous dire qu'elles apportent « sans doute des ordres, une direction, ou qu'elles viennent du May, de Vezins, de Maulévrier, de Neuvy ou de la Jumellière. » A Chemillé, à Cholet, à Vihiers, les ordres arrivent de tous côtés à la fois, et ces ordres émanent *de loin* : le pouvoir qui dirige ces bandes subites et à peine organisées, — car elles s'organisent à la hâte, vaille que vaille, après le premier succès, sur la route de Jallais à Chemillé, — dut être bien puissant pour communiquer à distance l'unité à tant de membres épars, en faire un corps savamment composé et lui donner le mouvement et la vie. D'où part ce mouvement ? où placer ce centre de la vie et de l'unité ? M. Port ne nous le dit pas, et c'est bien fâcheux ; car je ne puis croire que ce soit d'Elbée qui, hier encore, tranquille dans son logis, montre si peu d'empressement à se mettre à la tête des insurgés de Beaupréau. N'est-il pas plus naturel de penser que les Vendéens se sont réunis au bruit de la poudre, accourant des bois voisins, où ils se sont réfugiés depuis quelques jours pour ne pas tirer au sort [1] ? N'est-il pas naturel qu'ils se soient ensuite portés successivement, par une intuition facile à comprendre, sur les points occupés par l'ennemi ?

Mais, sans pousser plus loin ces réflexions, examinons plus particulièrement le point principal de la thèse de M. Port : A-t-il prouvé que Cathelineau, après la prise de Jallais, est retourné au Pin-en-Mauges, pour n'en sortir qu'aux environs du 22 et reparaître à Chalonnes ? Ici pourtant, je ne puis m'empêcher de dire que la question est en soi assez indifférente. Je ne vois pas, en effet, que la gloire de Cathelineau ait beaucoup à souffrir de son absence. Il a été assez mêlé, du 22 mars au 29 juin, aux grandes luttes de la Vendée, pour

[1] V. notamment Baguenier-Desormeaux : « *Le début de l'Insurrection à Chemillé*, p. 6 et 7, et *passim*

garder sa place parmi les plus illustres défenseurs de la liberté contre la tyrannie. Il n'y a donc là qu'une question de fait assez platonique et dans laquelle il n'y a pas lieu de se passionner outre mesure. Mais il est curieux de savoir ce qu'on doit en penser : quelles sont donc les preuves de M. Port? A-t-il donné toutes les pièces du procès? et, s'il en a laissé de côté, pourquoi ce parti pris?

Ses preuves? il les a lui-même admirablement résumées en quelques mots : « J'ose affirmer, dit-il (*Vend. ang.*, II, p. 133, note), j'ose affirmer, *contre tous*, qu'il n'a pas fait la première campagne de Chemillé, de Cholet et de Vihiers. » — « Aucun acte, aucun rapport, aucune correspondance contemporaine, aucune enquête, aucune déposition de prisonniers, aucun témoignage d'ami ou d'ennemi ne le connaîtra plus pendant dix jours » (p. 30).

Je touche ici à la partie vive du livre de M. Port, à la nature des documents sur lesquels reposent uniquement les deux parties de sa thèse et par conséquent son livre tout entier. Je vais en dire une bonne fois mon sentiment. On se figure, tout d'abord, sur la foi du titre, que les « documents nombreux inédits et inconnus » qui accompagnent l'ouvrage se rapportent tous à la *Légende de Cathelineau*. C'est une erreur, qui a fait illusion à la plupart des lecteurs inattentifs. On n'est même pas bien sûr de se trouver toujours en présence des documents originaux, même quand M. Port les présente formellement comme tels : témoin la piquante aventure qui lui est arrivée à propos d'une lettre du comte de la Bouëre, qu'il nous offrait comme étant de sa main (p. 214, note), et qui n'est pourtant qu'une copie de l'original [1]. En somme, il y en a fort peu qui aient trait à Cathelineau; les autres lui sont aussi étrangers qu'à Gengis-Khan; et, parmi ceux qui se rapportent à lui, il n'en est pas un seul qui vienne *positivement* confirmer son opinion. La nature en est étrange, et par suite tout le raisonnement auquel ils servent de fondement. Ce sont tous des documents..., comment dirais-je bien? négatifs? Non, car un document négatif est un document affirmatif par excellence dans ce qu'il nie; mais, si je puis employer un néologisme qui rend bien ma pensée, ce sont tous des documents *abstentionnistes*. M. Port nous fait ici le raisonnement de l'Arabe à qui l'on disait : « Voici deux témoins qui t'ont vu, » et qui répondait : « J'en appellerai bien cent qui ne m'ont pas vu. » Actes, rapports, dépositions, témoignages, qu'il produit en faveur de son opinion, ne sont pas de ceux qui disent :

[1] V., dans le *Petit Maine-et-Loire* du 27 avril, un curieux article sur ce sujet, signé J. A. (Jules André.)

« Cathelineau n'était pas à Chemillé, à Cholet, à Vihiers, » ni, « à l'heure où l'on se battait sous leurs murs, il était à tel endroit, au Pin-en-Mauges, si l'on veut, comme d'Elbée à Beaupréau et Bonchamps à Saint-Florent. » Non; ce sont des actes neutres, des rapports qui ne rapportent rien, ni chair ni poisson; des dépositions qui déposent à côté, des témoins qui témoignent d'autre chose. En admettant, pour un instant, qu'il soit vrai qu'aucun témoignage, acte ou rapport, ne contredise l'opinion de M. Port, qu'est-ce que cette critique nouvelle qui consiste à interpréter le silence? Il est curieux d'entendre l'histoire raisonner, — si c'est le mot qui convient ici, — sur ce sujet. Il interpréterait, au besoin, « de Conrart le silence prudent. » Et voilà que tout à coup, par un miracle nouveau, tant de documents muets font entendre un concert retentissant : « Cathelineau n'était ni à Chemillé, ni à Cholet, ni à Vihiers ! »

Et qu'on ne me soupçonne pas de prêter à M. Port des paroles ridicules pour me donner ensuite le facile plaisir de faire rire de lui : je cite textuellement la traduction de cet interprète nouveau, sans en garantir, bien entendu, l'exactitude : « Il est peu de faits historiques que tant de témoignages *affirment* » M. Port nous en cite quelques-uns; pourquoi n'a-t-il pas cité tous les autres? Autour de ce fait historique il aurait pu, dans un tableau, grouper tant de témoins silencieux, que leur silence eût été d'une éloquence persuasive. De ses cartons ils auraient pu sortir si nombreux que je ne sais pourquoi il a cité ceux-ci, oublié ceux-là, à moins que le silence des uns *n'affirme* mieux le silence des autres; mais il y en a un tel nombre qu'il a bien fait de négliger les uns et qu'il eût mieux fait encore de négliger les autres, et.... de n'en citer aucun. N'importe ! « Tout à l'encontre, le silence unanime proteste de tous les documents et ils sont en nombre, royalistes ou républicains, dans leur *éloquence écrasante !* » (p. 112). Il y a en musique des silences d'un puissant effet; nous aurons maintenant des silences historiques d'une *écrasante éloquence*. On pourrait même tirer de la *Légende de Cathelineau* un traité fort pratique dont le titre serait « *De l'art d'écrire l'histoire d'après des documents qui n'existent pas.* » Il serait fort court : ne pas tenir compte des documents des adversaires; n'apporter que des documents d'amis; et, surtout, écouter attentivement le silence des témoins qui se taisent et se faire une preuve écrasante de leur muette éloquence : voilà tout le secret d'écrire l'histoire.

Si encore tant de documents de toutes sortes avaient eu pour objet la question qui nous occupe, on pourrait, avec un semblant de logique, en tirer une conclusion pour ou contre la thèse; mais aucun

n'a pour but spécial de nous dire ce que Cathelineau a pu faire du 13 au 23 mars 1793. Et lorsque M. Port, à qui je ne prête gratuitement aucune perfidie, vient nous soutenir (p. 45) que toutes ces pièces authentiques, certaines, contemporaines, *l'excluent absolument* de l'action extérieure, il use manifestement avec trop de facilité de sa méthode d'interpréter les documents. Il n'en est aucun qui *l'exclue*, puisqu'il n'en est aucun qui en *parle* : je m'étonne, et l'on devrait s'indigner même, si l'honnêteté de M. Port n'était hors de cause, qu'il ait confondu deux choses si différentes, le *silence* et l'*exclusion*.

Qu'on veuille bien songer surtout que Cathelineau, à ce moment-là, autant que la plupart de ses compagnons d'armes, était inconnu, et que le hasard seul pouvait mettre les témoins en rapport avec lui. Combien de documents plus importants que des dépositions d'accusés ou de témoins n'ont pas plus parlé des autres chefs que de Cathelineau ? On croirait difficilement, par exemple, qu'à la Convention nationale aucun nom de chefs vendéens n'a été prononcé avant le 14 mai 1793 ; Bonchamps, Lescure, La Rochejaquelein apparaissent au *Moniteur universel* pour la première fois, le 14 mai 1793, dans une lettre de Sandoz, adjudant général, commandant l'armée de Saint-Maixent, adressée à la Convention nationale ; d'Autichamp, le 17 août, avec La Roche-*Galatin* (La Rochejaquelein) (XVII, p. 426.) D'Elbée n'est nommé que le 22 septembre et encore le renseignement arrive d'Allemagne : « On écrit d'Allemagne que les ci-devant princes français se nourrissent toujours d'espérances et de chimères dans leur petite retraite de Lam, en Wesphalie. Ils ont nommé un certain M. *d'Elle* chef de la prétendue armée royale et catholique. » Stofflet est signalé pour la première fois le 30 frimaire an XII (20 décembre), dans une lettre de Carrier, qui annonce prématurément sa mort ; Charette le 10 brumaire an II (31 octobre 1793) (XVIII, 399) ; de Beauvais, enfin, le 13 floréal an III (2 mai 1794) (XIV, 419). — Marigny, la Bouëre, d'Armaillé ne sont pas même nommés.

Les représentants du peuple, les généraux, les membres du Directoire restent, dans leurs lettres ou leurs rapports, dans des généralités déclamatoires et vagues sur la révolte sans l'incarner dans aucun personnage. Ainsi Philippeaux écrit des brochures entières sans nommer un seul chef vendéen[1] ; Westerman, dans le récit de ses campagnes

[1] *Campagne de la Vendée, du général de brigade Westerman, commandant en chef de la légion du Nord, contenant tous les faits à sa connaissance, sur lesquels la Convention nationale et son Comité de salut public lui ont demandé des détails.* (Frimaire an II.) Paris, de l'Imprimerie, rue du Théâtre-Français, n° 4.

contre les Vendéens de juin 1797, à la bataille de Savenay, en décembre, ne fait mention ni de Cathelineau, ni de d'Elbée, ni de Bonchamps : en passant et à propos de vétilles, il cite une fois le nom de Lescure (p. 5), une fois celui de La Rochejaquelein et de Stofflet (p. 33), deux fois celui de Marigny (p 36) : les chefs vendéens ne semblent pas exister pour lui.

Ceux qui en parlent le font souvent d'ailleurs avec des détails d'une précision aussi étrange que le silence des autres, et qui prouve quelle foi on peut donner à leurs écrits : pour celui-ci d'Elbée est un garde-chasse (*Vend. Ang.*, II, p. 143) ; pour celui-là, Stofflet est le général le plus instruit de l'armée vendéenne (p. 120, note 3) ; pour cet autre, il s'appelle *Mistouflet* (ibid.) ; quelques-uns le dédoublent et en font deux personnages différents. Le général républicain Grignon, major-général de Vihiers, n'a jamais su à qui il avait affaire. Dans un *Mémoire justificatif* (s. l. n. d. p. 15-17), en l'an III, il a raconté encore que les rebelles étaient conduits par *Jeanne Lescure*, — autant dire Jeanne d'Arc, — sœur du général vendéen connu, furie implacable, tuée, à l'en croire, devant Thouars (p. 38.) Il est curieux de voir Turreau lui-même reproduire cette fable (p. 85, — *Mémoires de Beauvais*, p. 711) que je retrouve encore dans le *Dictionnaire bibiographique et historique*. (Londres, 1800, 3 vol. in-8°.) Article M^lle^ Lescure [1]. Il n'y a pas jusqu'à Vial, présent sur les lieux, à Chalonnes, le 22 mars, Vial auquel s'en rapporte plus d'une fois si volontiers M. Port, qui ne voit dans Cathelineau un sacristain de Beaupréau, le confondant avec d'Elbée, qui d'ailleurs ne fut pas plus sacristain que Cathelineau : il le conduit même d'abord à Montaigu et de là à Machecoul, où il n'a jamais été, mais où il massacra tant de patriotes : il le confond ici avec Souchu. *(Encore la Vendée, première lettre au général Hoche*, par Jean-Antoine *Vial*, Paris, germinal an IV (avril 1796), au bureau du *Journal des Patriotes* de 1789, p. 67) [2]. Tant de confusions et d'erreurs grossières montrent avec quelle discrétion il faut user de ces témoignages. Il faut y apporter, je ne dis

[1] Sur la première page du premier volume de ce Dictionnaire, à la Bibliothèque Nationale, je trouve cette remarque manuscrite : « Par le marquis de la Maisonfort, d'après Barbier. M. Guérard conteste cette attribution et prouve que le baron Henri-Louis Coiffier de Verseux est l'auteur de cet ouvrage. »

[2] M. Port a raison de dire que Cathelineau n'était pas sacristain de sa paroisse. Mais ce qu'il ignore, je crois, c'est que Jean Cathelineau, son père, l'avait été jusqu'à sa mort, 14 août 1787 ; il est probable qu'il fut aidé par ses enfants dans ses modestes fonctions. Il eut pour successeur *Pierre Véron*, comme il ressort d'une délibération du conseil de fabrique de cette année.

pas une défiance absolue, mais une très grande réserve ; et ici la réserve de M. Port ne me semble pas excessive.

Encore cette réserve devrait plus tenir de la défiance que de la discrétion, si l'on considère que la grande majorité de ces documents, pour ne pas dire la presque totalité, vient d'ennemis politiques et que le reste vient d'amis tombés aux mains des patriotes ; les premiers n'ont qu'une pensée : rendre les Vendéens odieux ; les seconds qu'une préoccupation : se disculper de l'accusation d'avoir pris les armes. Quand on lit ces interrogatoires et ces dépositions, la plus simple attention fait remarquer les soins que la plupart des témoins ou des accusés mettent à innocenter leur conduite et celle de leurs proches : les premiers en s'attribuant les sentiments les plus purs et surtout en incriminant les actes et les intentions de leurs adversaires ; les seconds en s'offrant comme des victimes ou en mentant effrontément. Il me suffit, pour en donner des exemples, de renvoyer les lecteurs au *Rapport* de Laugrenière et aux interrogatoires de l'évêque d'Agra. Est-il invraisemblable, par exemple, que Joseph Cathelineau ait cherché à ménager son frère et tenté de faire croire, à son profit, qu'il avait été forcé de prendre les armes ?

Dès lors jusqu'où l'intérêt, la passion, la crainte de la mort, ont respecté la vérité des faits, l'interprétation des paroles et des actes, il est bien difficile de le savoir. Les Vendéens ont peu écrit ; ils avaient autre chose à faire ; le peu qu'ils ont écrit a été presque détruit par le feu, et il ne nous reste guère pour les juger que ce qui vient de leurs ennemis. Dans le procès qu'on leur intente aujourd'hui, est-il juste de n'écouter que les accusateurs ? et, s'il n'y a guère que des témoins à charge, convient-il de s'en référer uniquement à ce qu'ils disent ? surtout lorsque la haine, la passion, l'intérêt animent leurs dépositions ? Je ne parle ici, bien entendu, que de témoins réels, positifs, que M. Port ne cite pas, et non de témoins muets, qui se taisent sur une question qui ne leur est pas posée.

Encore ma surprise s'augmente-t-elle, quand je constate qu'en présence de ces témoins muets, il en est qui parlent, mais pour déposer contre la thèse chère à M. Port. Que penser d'un juge qui ne se soucierait nullement d'écouter des témoins à décharge pour s'en rapporter uniquement à des témoins.... absents ? Quant à moi, si j'étais accusé, je ne voudrais pas de M. Port pour juge : s'il avait quelque intérêt à me faire piler dans un mortier, je serais bien sûr d'être pilé : le moyen, en effet, d'échapper au pilon quand on le voit interpréter le silence de témoins qui ne disent rien, et empêcher de parler des témoins honorables qui ne demandent qu'à se faire entendre ? Il

est difficile de juger avec plus de désinvolture et de se moquer plus agréablement des accusés.

Mais que serait-ce donc si l'accusé, avec autant de logique que son juge, se tournait vers lui et se faisait un système de défense du système même de l'accusation ? « Aucun document, dit-il, aucun acte, aucun rapport ne nous montre plus Cathelineau parmi les insurgés qu'à Chalonnes. » Aucun, non plus, n'atteste qu'il n'y était pas ; et par conséquent, si nous n'en pouvons pas tirer qu'il y était, sous le fallacieux prétexte que, s'il n'y avait pas été, les documents l'auraient signalé, je ne vois pas comment M. Port peut en conclure qu'il n'y était pas, sous le prétexte non moins fallacieux que les documents l'auraient signalé s'il y avait été. Des documents *abstentionnistes* logiquement, peuvent aussi bien s'interpréter dans un sens que dans l'autre, ou plutôt, *logiquement*, ne doivent l'être ni dans un sens ni dans l'autre, et c'est ce qui leur enlève toute valeur ; et M. Port est tout au moins un très singulier logicien, quand il tire de ces documents ce qu'ils ne renferment pas, puisqu'ils ne renferment rien sur ce sujet. Comment peut-il, dès lors, les opposer, — je dis les opposer, bien qu'en somme il ne les oppose pas du tout, puisqu'il supprime les témoignages défavorables à sa thèse, — à des documents nets, précis, affirmatifs ? Ici la logique autorise à conclure de témoignages positifs qui disent : « Cathelineau était là ; un tel l'a vu » — qu'il y était en effet ; à moins que M. Port n'aime mieux conclure : « Il y était, donc il n'y était pas ! » C'est ce qu'il dit en effet, et c'est ce qui m'étonne.

Euripide dit quelque part qu'un homme vaut sept cents femmes : Euripide, j'en suis convaincu, a calomnié les femmes. Je dirai plus sûrement qu'un seul témoignage positif en vaut sept cents et septante fois sept cents qui ne disent rien, et je suis certain de ne pas calomnier ces témoignages-là, puisqu'ils n'existent pas. J'accorde volontiers que, si je disais à M. Port : « Montrez-moi un témoignage, un seul, qui affirme que Cathelineau n'était ni à Chemillé, ni à Cholet, ni a Vihiers ; il n'y en a pas ! Il y était donc ? » ma démonstration *ad hominem* ne prouverait pas grand'chose ; est-ce à dire que la sienne ait quelque valeur, quand il cherche à démontrer qu'il n'y était pas ? Non ; j'ai mieux à offrir à mes lecteurs que des preuves négatives : j'en ai plus d'une, et des moins suspectes, pour établir qu'il y fut. Dès lors, entre nous les armes ne sont pas égales et l'avantage n'est pas pour lui.

C'est Coulon, un témoin des premiers jours, secrétaire de Stoffiet, à la mémoire duquel il a gardé un véritable culte ; c'est Joseph

Cathelineau, c'est d'Elbée lui-même ; c'est Poirier de Beauvais, commandant en chef l'artillerie vendéenne ; c'est Soyer, major-général de l'armée de Stofflet ; c'est Morin, un soldat de la première heure ; c'est Gibert, c'est M. et Mme de la Bouëre, c'est Mme de La Rochejaquelein ; c'est, au 17 juillet 1793, une proclamation à l'armée vendéenne, et, trente ans plus tard, toute une foule de témoins, anciens soldats et amis de Cathelineau, dans une attestation solennelle, le 27 août 1827 ; c'est en particulier Gabory, ami intime de Cathelineau, d'Autichamp, qui s'honore d'avoir servi sous ses ordres, Sapinaud, qui l'a vu plus d'une fois à l'œuvre ; et, pour ne pas citer que des témoignages d'amis, car ici les républicains se rencontrent avec les royalistes, ce sont des témoins dont l'indépendance éclate à tous les yeux : Savary, un ancien administrateur des armées de la république, Vial et Choudieu. Voici l'ensemble des témoins : afin qu'on ne m'accuse pas de les mal interpréter, je veux faire passer leurs dépositions sous les yeux de mes lecteurs et les mettre à même de prononcer dans le débat qui s'élève entre M. Port et moi.....

Léon Ducoudray, recteur de l'École Sainte-Geneviève, martyr de la Commune (1827-1871), par les PP. Daniel et Mercier, S. J., in-12, XII-344. Paris, Victor Retaux et fils, 1893. Prix : 3 fr. 50.

Les notices biographiques ou vies de saints personnages se multiplient. Certains s'en plaignent et repoussent d'avance un honneur qu'ils n'ont point à redouter. D'autres en sourient, à tort. Puisque les saints et les hommes se font rares, il est bon d'attirer sur eux l'attention et de les offrir en exemple ; c'est le meilleur des enseignements, le plus doux et peut-être le plus efficace des reproches.

Léon Ducoudray, dans sa vie et dans sa mort, a été un modèle. Il méritait d'avoir place aux côtés du Père Olivaint et du Père Clerc, ses émules en vertu et ses compagnons de martyre. Sa biographie, au reste, était depuis longtemps commencée, mais celui qui l'avait entreprise avec amour, écrivain de grand mérite, le R. Père Daniel, fut contraint par un affaiblissement graduel de la vue, de mener le travail lentement.

Un jour vint même où il dut y renoncer. Il ne voyait plus. Depuis de longues années déjà, il n'entendait plus.

Dieu l'avait séparé de tous et de tout par une mort anticipée, qui le frappait en pleine vie et dans toute la maturité de son talent. L'épreuve était dure, il l'accepta généreusement. C'est alors qu'il se décida à confier à un autre, dont le talent et la charité lui étaient connus, la tâche qu'il avait espéré finir; à ce moment, l'épreuve touchait à son terme, il allait mourir. Le R. P. Mercier eut bientôt fait d'achever l'œuvre. Voilà pourquoi et comment le petit volume paraît sous un double nom; l'histoire en est touchante et je voulais la rappeler ici.

Sans avoir rien d'extraordinaire jusqu'aux jours de la Commune, la vie de Léon Ducoudray est loin d'être banale. Elle a d'abord cette belle et bonne originalité, de suivre fidèlement le chemin régulier que le devoir et la Providence lui tracent. Une enfance pieuse et pure, une jeunesse laborieuse et chaste, la fidélité à la vocation, les obligations de la vie religieuse remplies avec générosité : tel est le résumé de cette vie. En un sens, elle est ordinaire ; et cependant elle n'a rien de commun et forme un ensemble rare. Elle n'est pas non plus banale ou commune, cette vigueur de caractère, venant moins de la nature que de la grâce de Dieu et d'efforts continus, qui s'allie si bien en lui à une bonté de cœur remarquable, se traduisant par un soin attentif à ne blesser personne et par un dévouement sans limites. Enfin une mort sanglante, prévue et endurée avec l'héroïsme simple des martyrs, achève de donner à cette belle physionomie sa grandeur originale et couronne dignement cette vie de saint. *Vitam sanctam sanctiore morte coronavit*, lit-on dans l'inscription gravée sur son tombeau.

Cette biographie est courte et cependant remplie de choses. Elle nous fait bien connaître le Père Ducoudray; puis, à la façon des habiles conteurs, elle ressuscite pour nous les milieux qu'il a traversés et ceux où il a vécu. Ce n'est pas un médiocre talent que de savoir grouper autour d'une physionomie les hommes, les institutions, les faits qui s'y rapportent, pour la mieux faire ressortir, l'expliquer et rendre le tableau plus varié, plus intéressant et plus instructif. Le lecteur y trouve double plaisir et double profit.

Il y a quelque temps, un écrivain qui a le droit d'être sévère, et qui l'est bien rarement, disait tout haut dans une revue : « Une vie « de saint bien faite est presque un phénomène. Les sujets ne man« quent pas. Mais les auteurs, le plus souvent, manquent aux sujets. « Avec les meilleures intentions, et sous prétexte d'édifier une société

« qui a sûrement besoin de l'être, ils écrivent des livres illisibles. « Les uns sont diffus, les autres sermonneurs, ce qui est le dernier « des genres et la plus sûre méthode pour ne gagner personne ; la « plupart ignorent ce que c'est qu'une phrase, et n'ont pas plus l'air « de connaître le temps où ils vivent que celui où a vécu leur saint. « J'ai souvent songé que les bienheureux devaient user d'une grande « charité, là-haut, pour pardonner à leurs biographes. » C'est spirituel et trop vrai, hélas! Beaucoup pensaient de même, qui ne pouvaient pas le dire et ne l'auraient pas si bien dit. Les exceptions toutefois deviennent chaque jour plus nombreuses et les « phénomènes » se multiplient. *Léon Ducoudray* est une de ces exceptions : j'ai confiance qu'on ne me démentira pas.

P. Chapron, S. J.

Les Chamites. — Indes pré-aryennes. *Origine des Égyptiens, Lybiens..... du calendrier, des mégalithes, des noms de nombre, de la métallurgie, etc.*, par Viçwa-Mitra. — Chez Maisonneuve, à Paris, quai Voltaire. Prix : 25 francs.

L'histoire ancienne de l'Orient nous offre le tableau de plusieurs civilisations qui ont de nombreux traits communs : tels les empires d'Égypte et de Babylone. En étudiant avec soin d'autres pays, l'auteur des *Chamites* y trouve de nouvelles affinités que confirme la similitude des langues. C'est ainsi qu'il est amené à constater l'existence d'une grande et antique race, riche des dons de l'intelligence et de la force, mais portée à s'enorgueillir de ses travaux en même temps qu'elle s'incline vers les choses de la terre et qu'elle donne satisfaction aux passions les plus basses, race étrange et qui ne serait autre que la descendance de Cham. Dans ce système, les habitants primitifs de l'Inde, de l'Égypte, du bas Euphrate, les Sabéens de l'Arabie méridionale, les Chananéens, les Phéniciens, les fondateurs des empires du Mexique, du Pérou et de l'Amérique centrale, sont tous frères ; les nombreuses populations de la Polynésie se ratta-

chant au même tronc. Sur quels fondements s'appuie cette hypothèse grandiose ?

Pour répondre d'une manière pertinente à cette question, il faudrait lire ou du moins parcourir les 786 pages du volume dont le titre figure en tête de cette notice. C'est en recherchant les origines de la lèpre, cette affreuse maladie, quatre fois plus répandue, sans qu'on s'en doute, qu'elle ne l'était au moyen âge, que l'érudit qui se cache sous le pseudonyme de Viçwa-Mitra a découvert le fil à l'aide duquel il a pu se guider dans ce vaste labyrinthe. On sait que ce terrible fléau règne dans l'Océanie et qu'il dévastait autrefois l'Égypte; or le nom du mal est presque le même dans ces deux pays, en dépit de l'éloignement du temps et des lieux : *Sôbah* sur les bords du Nil, *Soupa* au sein du Pacifique.

Cette similitude frappante n'est pas l'effet du hasard. Les vocabulaires des deux langues, l'égyptienne et la polynésienne, contiennent plus de mille termes rapprochés par une analogie extrême, quand ils ne sont pas absolument identiques ; on peut les comparer dans l'ouvrage en question. La grammaire offre, en outre, des analogies singulières. Ce n'est pas tout : si l'on examine la religion, les noms et les légendes des dieux, le culte, les hauts lieux, les bois sacrés, les mœurs et les coutumes, notamment en ce qui concerne le mariage, les purifications légales, les apothéoses et les honneurs rendus aux morts, la coiffure, le tatouage et beaucoup de détails étranges et minutieux, tels que l'amputation des phalanges et la scission des vêtements, et enfin les arts, la construction des forts, des pyramides, l'exécution des obélisques et des mégalithes proprement dits, on arrive naturellement à cette couclusion, fortifiée, d'ailleurs, par la parfaite ressemblance des types physiques, que les Polynésiens appartiennent à la même famille que les Égyptiens et les Chaldéens. Or il serait superflu de prouver, d'une part, que jamais les peuples de l'Asie antérieure et de l'Égypte ne se sont transportés en masse sur le grand Océan, de l'autre, que les Canaques ne se répandirent jamais vers l'Euphrate et le Nil ; en conséquence, si les deux branches sont étroitement alliées, c'est qu'elles bifurquèrent jadis du même tronc; le tronc, d'après notre conteur, n'est autre que l'Inde.

Une affirmation aussi nette semble contraire aux données de la science contemporaine qui déclare l'Inde aryenne et par conséquent japhétique. Mais le créateur de la nouvelle hypothèse fait judicieusement observer que la conquête de l'Inde par les Aryas est relativement récente, et que le sanscrit, idiome propre à ce dernier peuple,

est fortement imprégné de chamitique. Familiarisé avec le langage des Hindous, au milieu desquels il vit depuis plus de vingt ans, il peut avec certitude citer de très nombreux mots usités couramment dans le sanscrit et dont l'origine chamitique est évidente. D'ailleurs, l'établissement des Aryas sur les rives de l'Inde ne s'est pas fait sans lutte ; la victoire qu'ils ont fini par remporter n'a pas amené la destruction complète des peuples assujettis ni de leur langage. Est-ce que l'invasion franque a produit dans les Gaules l'oubli de la langue latine? a-t-elle empêché l'éclosion des dialectes romans? Le *Rig-Véda*, lui-même, l'ouvrage le plus ancien de la littérature aryenne et sanscrite, cite par leurs noms des peuples nombreux, puissants, opulents et industrieux, possédant des villes fortifiées, initiés aux arts d'une civilisation avancée. Il faut donc nécessairement souscrire à l'existence d'une Inde pré-aryenne qui, contrainte de subir après une longue lutte le joug d'ennemis venus des versants occidentaux de l'Hymalaya, a néanmoins mis fortement son empreinte sur ses vainqueurs et conservé, en partie, jusqu'à nos jours les noms de ses peuples, sa langue, son type, ses mœurs et jusqu'à sa religion.

L'espace nous manque pour suivre l'auteur dans le développement des preuves qu'il recherche, dans le culte, les produits naturels du pays, la coutume, les monuments, la physionomie, en un mot dans tout ce qui dénonce une parenté évidente avec des peuples dont l'origine chamitique ou kouschite est incontestable. Nous ne pourrons davantage parcourir avec lui les nombreuses colonies de cette race, depuis les Chamites de la Chaldée-Babylonie, les Chananéens, les Égyptiens, les fils de Mesraïm, les Éthiopiens et les Lybiens jusqu'aux Ganches, aux Foulahs en Perse, aux Malgaches, aux Polynésiens et aux Américains. Il nous suffira de signaler deux questions fort savamment traitées dans les appendices, celle de l'origine des noms de nombre et celle du site du paradis terrestre. Quant à la première, tout en déclarant notre incompétence, nous trouvons la pulpart de ces conjectures aussi ingénieuses que fondées ; mais, pour le dire en passant et avertir le lecteur, plusieurs de ces origines hypothétiques reposent sur des représentations très naturalistes, qui ne doivent pas surprendre chez la descendance corrompue du fils irrespectueux de Noé, et que leur consciencieux moraliste est bien forcé de reproduire çà et là. La dissertation sur le paradis terrestre nous trouve moins convaincu. L'auteur, dont nous admirons la science immense et la rare pénétration, ne nous en voudra pas si nous avouons en toute simplicité que quelques-uns de ses rapprochements nous ont paru forcés et peu concluants. Telle opinion, telle pratique,

répandues dans tout l'univers ou à peu près, doivent, ce semble, être regardées comme appartenant à la nature humaine, plutôt qu'imputables à la parenté des races. Mais ce sont là des *desiderata* très secondaires. Dans l'ensemble, ce volume éclaire singulièrement les origines de toute l'expansion d'une notable partie du genre humain, et caractérise mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent le fond et la forme des civilisations orientales.

L. DE LA R.

N.-B. — *Tous ces ouvrages sont en vente à la librairie Lachèse et C^ie^.*

ASSOCIATION AMICALE

DES

ANCIENS ÉTUDIANTS

DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE L'OUEST

Assemblée générale du 22 mai 1893

Le lundi de la Pentecôte, 22 mai 1893, l'Association amicale des anciens Étudiants des Facultés catholiques d'Angers a tenu en cette ville sa septième assemblée générale.

La messe pour les membres défunts de l'Association a été célébrée à dix heures, dans la chapelle de l'Internat Saint-Clair, par M. l'abbé Rivereau, docteur ès sciences, professeur à la Faculté des Sciences.

Après la messe, l'Association a, suivant l'usage, tenu sa séance au Palais Universitaire, dans la grande salle de la bibliothèque.

Étaient présents : MM. Arthuis, Baugas, Baussan, René Bazin, de la Bévière, Berthelot, Laurent Bougère, Boutillier de Saint-André, Chancerelle, abbé Chasle, Chaumet, Couette, Coulbault, Courtois, abbé Crosnier, abbé Delahaye, Alf. Delahaye, Douard, Léon Fonteneau, Ch. de Fouchier, G. Fourrier, Maurice Gavouyère, Gigault, Elhami Gress, Houdbine, Lachèse, Laroche, Léfébure, Mellet, Michel, Milon, Morry, Neveu, J. Nivard, Palustre de Montifaut, abbé Petiteau, Planchenault, R. du Reau, abbé Rivereau, J. Verger.

S'étaient fait excuser : MM. l'abbé Ardant, l'abbé Avrillault, R. Bigot, l'abbé Bricard, le comte Edg. de Broc, l'abbé Chalubert, du Chêne, Ant. Chevallier, l'abbé Denis, l'abbé Flottes, L. Guibert, E. Jac, R. Jamin, Laignel, Legeay, Mariaux, l'abbé Nau, l'abbé Rias, Riveau, abbé Thomas, G. de Villoutreys.

M. René Bazin, président de l'Association, a ouvert la séance par la proclamation des nouvelles recrues de l'année au nombre de vingt-sept, ce qui porte à trois cents le chiffre de nos adhérents.

Ceux de cette année sont :

MM. Auvray Eugène, étudiant en droit, 2, rue Volney, Angers, et à la Ronde, par Souzay (Indre-et-Loire).

Berthelot Maurice, étudiant en droit, 2, place des Halles, Angers.

Fonteneau Maurice, étudiant en droit, 26, boulevard du Roi-René. Angers.

Fournier Élie, étudiant en droit, 2, rue Volney, Angers, et 40, boulevard de Longchamp, Marseille.

Fourrier Georges, étudiant en droit, 35, rue des Lices, Angers.

MM. Gigault Albert, étudiant en droit, 5, rue Parcheminerie, Angers.

Lair Maurice, licencié ès lettres, rue Saint-Julien. Angers.

Lay (l'abbé), licencié ès lettres, professeur au petit séminaire de Tours.

Laroche Émile, étudiant en droit, rue des Ursules, Angers.

Madi, licencié ès lettres, à Clessé, par la Chapelle-Saint-Laurent (Deux-Sèvres).

Mangonneau Auguste, étudiant en droit, 4, rue de l'Aiguillerie, Angers, et à Doué-la-Fontaine.

Mellet Alphonse, étudiant en droit, 13, rue Béclard.

Michel Ernest, étudiant en droit, 2, rue Volney, Angers, et 52, rue de Bordeaux, à Saumur.

Milon Paul, étudiant en droit, 19, avenue de Contades, à Angers, et à Chanzeaux (Maine-et-Loire).

Nau (l'abbé), curé de Chargé, par Amboise (Indre-et-Loire).

Nivard Jacques, étudiant en droit, 2, rue Volney, Angers, et 76, rue Saint-Gelais, Niort.

Nivard Marcel, étudiant ès sciences, 2, rue Volney, Angers, et 76, rue Saint-Gelais, Niort.

Oger Joseph (l'abbé), licencié ès lettres, professeur à l'Externat Saint-Maurille, Angers.

Pottery Alphonse (l'abbé), licencié ès lettres, professeur au collège Sainte-Croix, le Mans.

Riveau Henri, étudiant en droit, 9, rue Sully, Tours.

Robin (l'abbé), licencié ès lettres, professeur à l'Institution Richelieu, Luçon.

Rousseau (l'abbé), licencié ès lettres, professeur au Petit Séminaire de Tours.

Rozé Georges, étudiant en droit, 15, boulevard du Roi-René, Angers.

MM. Le docteur Tarissan de Tariffa, médecin à Bécon (Maine-et-Loire).

Le baron de T'serclaes, 44, rue Bernier, Angers, et marché Saint-Jacques, Anvers.

De Tonquédec Joseph, licencié ès lettres, Morlaix.

Et l'un des vétérans de notre Université. un témoin des premiers jours, qui ignorait l'existence de l'Association et lui vient dès qu'il en a reçu la nouvelle,

Henry Testard de Marans, docteur en droit, avocat à Pontoise, et directeur à Paris de la Chronique du Palais.

« Le dernier nom que j'ai cité, Messieurs, continue M. Bazin, a été porté par deux étudiants de notre Université. Henry Testard de Marans avait un frère que plusieurs d'entre vous ont connu, dont je viens d'apprendre et dont je veux vous dire la carrière si honorable et si vite interrompue.

« Alfred Testard de Marans faisait partie de ce groupe de jeunes officiers du Commissariat de la marine, sorti de nos rangs, et dont nous avons le droit d'être fiers. Il avait commencé sa carrière par un acte de rare énergie. Entré dans le Commissariat en 1881 au cadre métropolitain, il avait permuté afin d'être aux postes plus périlleux des colonies, où la valeur de l'homme a plus d'occasion de se montrer, où l'on avance plus vite, soit vers la gloire, soit vers la mort. Il avait passé trois ans au Sénégal, puis à Taïti, rempli pendant un an les fonctions de vice-résident aux Marquises, passé une autre année au Sénégal, lorsque l'expédition du Dahomey s'organisa. Il demanda d'en faire partie, et, comme il était proposé pour la décoration et pour le grade de sous-commissaire, avec le numéro un sur le tableau d'avancement, on le chargea de la direction du service administratif. Alfred Testard de Marans se montra, dans ces fonctions difficiles, d'un dévouement admirable. Ce fut lui qui fit construire les baraquements destinés aux troupes de marine du colonel Klippfell, trouva le moyen de bâtir des fours sur les plages de ce pays inhospitalier, afin de fournir du pain frais à ses troupes, lui qui fut chargé et se tira avec honneur d'une mission diplomatique au Lagos, affaire de contrebande de guerre, qu'il fallait traiter avec nos

voisins les Anglais, et qui pouvait amener de sérieuses complications. Il s'agissait, vous le voyez, d'un officier de grand avenir. Hélas! la fièvre et la fatigue ne lui laissèrent pas remplir tout son mérite. Le 11 septembre 1890, Alfred Testard de Marans mourait au service de la France, victime de l'imprudence qu'il avait commise de travailler une nuit entière sous ce climat où les moindres écarts de régime sont mortels. Son chef, M. Delval, qui devait mourir lui-même, un mois plus tard, déclara que « si la balle ennemie n'avait pas frappé le jeune officier, sa mort était aussi glorieuse. » Le colonel Klippfell, qui l'aimait, disait-il, « comme son enfant », prononça un discours sur sa tombe, et le loua pour les services qu'il avait rendus au pays. L'amiral de Cuverville, donna l'ordre, par dépêche, à tous les officiers de la côte, même à ceux de Kotonou, d'assister aux obsèques. Le Père Dorgère, qui l'avait assisté à son lit de mort, témoigna de la foi profonde, de la ferveur chrétienne qui avait fait de notre glorieux camarade un officier plein de courage et de gaîté, et qui, devant la mort, le faisait résigné et sans faiblesse.

« J'ajouterai un mot encore, un trait qui mérite d'être conservé. Alfred Testard de Marans avait eu la pénible mission de faire revenir en France les restes d'un de ses camarades mort au Sénégal. Lui-même allait s'embarquer pour le Dahomey. Il écrivit alors à la pauvre mère qui l'avait chargé de ce triste soin et qu'il ne connaissait pas, cette lettre d'un pressentiment si poignant et d'une si touchante délicatesse : « Je ne sais, Madame, ce que la Providence me prépare. La fièvre règne d'une manière terrible dans ces parages-là, et les Dahoméens attaquent nos troupes avec une rage et une impétuosité rares chez les noirs. Un accès de fièvre ou une balle peut m'emporter. Aussi ai-je recours, à mon tour, à votre obligeance et à votre amour maternel, pour vous demander, au cas où les journaux annonceraient quelque nouvelle de ce genre, de vouloir bien adresser quelques lignes de consolations à ma mère, qui serait plongée, elle aussi, dans la plus vive douleur. »

« Hélas! Messieurs, les quelques lignes furent envoyées.

« Alfred Testard de Marans n'est pas le seul officier du Commissariat, ancien étudiant de l'Université d'Angers, qui soit mort au service de la France. Presque en même temps que lui, nous perdions M. Descoings. Plus récemment, l'an dernier, deux des nôtres mouraient encore, M. Calvé, au Tonkin; M. Auguste Donnet, Sous-Commissaire de marine, à la Martinique, enlevé par un accès de fièvre

pernicieuse, à la suite des extrêmes fatigues et des actes de dévouement nombreux dont fut pour lui l'occasion le dernier cyclone qui ravagea notre colonie. M, Thierry avait aussi compromis sa santé et bientôt perdu la vie pour de semblables causes.

« Voilà donc, en peu d'années, cinq étudiants d'Angers morts tout jeunes, pour la France. Nous les regrettons, mais nous sommes tentés de les remercier. Ils ont prouvé que ceux qui viennent étudier ici ont la belle et grande manière de servir leur pays, qui consiste à savoir mourir simplement, à son poste, quand il le faut. On n'a jamais trouvé mieux. Et je crois que de tels exemples donnent le droit de demander, pour les camarades de ceux-là, le droit aussi de servir la France, et librement.

« Nous avons encore à vous annoncer la mort de Raoul Seigner, de ce jeune homme d'une si rare intelligence, frappé subitement, à vingt-deux ans, tandis qu'il faisait son service militaire à la Flèche; de M. l'abbé Montauban, enlevé si jeune au clergé de ce diocèse, et de Jean-Marie Soubigou, dont plusieurs ici se rappellent assurément la douce et bonne nature.

« Enfin, Messieurs, il y a quelques jours à peine, nous apprenions, avec une douleur véritable, la mort inattendue de Mgr Gonindard, qui s'était révélé l'ami le plus fidèle, le plus dévoué de notre Université, qui revenait de Rome où, nous le savions, il s'était activement occupé de notre œuvre et en avait conféré avec le Souverain Pontife. Nous voulons espérer que le siège de Rennes, qu'il laisse si prématurément vacant, sera occupé par un prélat d'un pareil mérite, ayant une intelligence semblable des œuvres de son temps. Et cela suffit à résumer les regrets que cause une telle mort bien au delà même des limites de la Bretagne. »

L'assemblée acclame ensuite le nom du lauréat de l'Association pour 1891-1892, M. André Froger, de Saint-Denis d'Orques (Sarthe).

Lecture est donnée, par M. E. Couette, du compte rendu financier suivant :

Budget de 1892

§ 1er. — Recettes

Cotisations des membres honoraires.	30 f.	»
Versements libératoires effectués par les membres fondateurs	150	»
Cotisations des membres actifs	1,910	»
Revenus du fonds de réserve	192	»
Intérêts des fonds en compte, banque Bougère .	16	70
Recettes diverses	13	»
Total des recettes.	2,311 f.	70

§ 2. — Dépenses

Bourses de droit	500 f.	»
Bourses de lettres et de théologie	300	»
Subvention à l'Université pour frais de propagande.	400	»
Médaille	25	»
Frais d'impression	80	»
Frais de bureau	21	90
Recouvrements et frais divers	156	10
Total des dépenses	1,483 f.	»

Balance

Recettes	2,311 f. 70
Dépenses	1,483 »
Excédent des recettes.	828 f. 70

§ 3. — Compte capital

Au 6 juin 1892 le fond de réserve s'élevant à. .	6,160 f. 25
si l'on y joint l'excédent des recettes . . .	828 70
on a un capital de	6,988 f. 95

Cet actif se décompose en :

Une obligation ville de Paris	397 f. »
Huit obligations Ouest (anciennes).	3,327 50
Six obligations Ouest (nouvelles)	2,721 60
Fonds à la banque Bougère	303 45
Aux mains du trésorier.	239 40
Total égal	6,988 f. 95

Projet de Budget pour 1893-1894

Recettes

Cotisations des membres honoraires	60 f. »
Cotisations des membres actifs	1,900 »
Revenus du fonds de réserve.	170 »
Total.	2,130 f. »

Dépenses

Bourses de droit	500 f. »
Bourses de lettres et de sciences	200 »
Médaille	25 »
Frais d'impression	100 »
Frais de bureau	100 »
Frais de recouvrement	100 »
Subvention à l'Université pour frais de propagande	400 »
Total	1,425 f. »

Excédent des recettes prévu : 705 fr.

Ce compte rendu financier est approuvé à l'unanimité.

Aussi est-ce une véritable déception pour l'Assemblée, quand notre Président lui fait part de l'intention manifestée par M. Genest de résigner ses fonctions de trésorier. Sa résolution paraissant inébranlable, M. René Bazin se fait l'interprète du sentiment général en remerciant M. Genest du zèle qu'il n'a cessé d'apporter dans l'administration de nos finances.

Si prospère que soit la situation qu'il laisse après lui, il faut cependant un véritable dévouement pour l'accepter, car le recouvrement de trois cents cotisations ne se fait pas sans embarras. L'Assemblée est heureuse d'apprendre que M. Georges Houdbine n'a pas reculé devant cette besogne un peu ingrate, et elle lui confie avec reconnaissance le portefeuille des finances.

Il est ensuite procédé au vote du budget.

Sont alloués pour les bourses de Droit, 500 fr., pour des bourses de Lettres et de Sciences, 200 fr.

Une subvention de 400 fr. est votée comme l'année précédente pour frais de propagande en faveur de l'Université, dont 150 fr. pour encourager la diffusion de la *Revue des Facultés catholiques*, et 250 fr. pour être employés en fondation de prix, au profit de l'élève de philosophie le plus méritant dans chaque collège catholique de la région.

En exécution de cette dernière décision, la lettre suivante a été adressée, dans la huitaine, aux supérieurs de quatorze collèges : Richelieu, à Luçon ; Saint-Vincent et Saint-Martin, à Rennes ; Saint-Malo ; Saint-Sauveur, de Redon ; Saint-Joseph et la Grand'Maison, à Poitiers ; petit séminaire de Montmorillon ; Enfants Nantais et Saint-Stanislas, à Nantes ; l'Immaculée Conception, à Laval ; Mayenne ; Sainte-Croix, au Mans ; Saint-Grégoire, à Tours.

Angers, le 29 mai 1893.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance une décision prise, à sa dernière assemblée générale, par l'*Association amicale des anciens Étudiants des Facultés catholiques de l'Ouest.*

En présence des témoignages de sympathie qui, sous forme individuelle ou collective, ont été, cette année, prodigués à la grande œuvre de l'enseignement supérieur libre, l'Association amicale des anciens Étudiants a pensé qu'elle ne ferait qu'acquitter une dette de reconnaissance en inscrivant, sur son modeste budget, un prix à décerner au nom des Facultés catholiques de l'Ouest à un élève de la classe de philosophie, dans chaque institution d'enseignemeut secondaire chrétien.

Ce prix dont vous réglerez souverainement l'attribution, M. le Supérieur, créera un lien de plus entre nos Facultés et leurs pépinières naturelles, les collèges catholiques de la région. Il est destiné, dans la pensée de l'Association, à être plus tard accordé chaque année à tous les collèges. Il commencera toutefois par n'être que biennal, et je suis heureux de vous annoncer, M. le Supérieur, que votre institution figure parmi celles qui, dès cette année, doivent bénéficier de cette fondation.

Le prix est d'une valeur de 20 francs, et notre choix, pour cette année, à moins d'indication contraire de votre part, portera sur *Saint Louis*, par H. Wallon, 1 vol. in-4°, cartonné toile, fers spéciaux, tranche dorée (Mame).

Nous vous demandons simplement, M. le Supérieur, de bien vouloir le faire figurer au palmarès avec la mention : « Prix des Facultés catholiques de l'Ouest. »

Je vous prie de nous faire connaître votre réponse dans le plus bref délai possible, afin que l'exemplaire qui vous est destiné vous parvienne en temps utile.

Veuillez agréer, M. le Supérieur, l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Secrétaire général de l'Association,

Ernest JAC,

32, rue des Arènes.

Le bureau de l'Association est ainsi composé :

MM. René BAZIN, professeur à la Faculté de Droit, président ;
L'abbé LITTER, professeur à la Faculté de Théologie
L'abbé CROSNIER, professeur à la Faculté des Lettres } Vice-présidents
COUETTE, professeur à la Faculté des Sciences,
JAC, professeur à la Faculté de Droit, secrétaire ;

MM. Coulbault, avocat à la Cour d'Angers ;
L'abbé Rias, directeur du collège Saint-Joseph, d'Ancenis ;
Grenest, professeur à la Faculté des Sciences ;
L'abbé Bricard, professeur au collège de Combrée ;
Morry, avocat à la cour d'Appel d'Angers ;
L'abbé Pascaud, professeur au Petit-Séminaire de Montmorillon ;
Raoul du Reau.

La modicité de nos ressources nous obligeant, pour commencer, à ne distribuer chaque année ce prix qu'à la moitié des collèges de l'Ouest, l'assemblée avait décidé, par 30 voix contre 9, de réserver pour la seconde répartition les collèges de Maine-et-Loire ; un reliquat de 40 francs sur les frais de propagande de l'année précédente ayant été annoncé par M. Gavouyère, au bureau de l'Association, celui-ci a cru pouvoir l'utiliser sous forme de prix en faveur des collèges Mongazon et Saint-Maurille d'Angers.

L'assemblée générale, avant de se séparer, procède, conformément aux statuts, au tirage au sort des quatre membres du bureau qui doivent être remplacés l'année prochaine. Les noms désignés par le sort sont ceux de MM. Coulbault, Morry, Bazin, Couette. Le premier acte de l'assemblée générale qui se tiendra le lundi de la Pentecôte 1894, devra donc être de pourvoir à la nomination de quatre nouveaux membres en remplacement de ceux qui sont sortis cette année.

A midi, une quarantaine de convives se trouvaient réunis dans la grande salle de la Faculté des Lettres, autour d'une table élégamment servie. M. Gavouyère, doyen de la Faculté de Droit, et membre honoraire de l'Association, MM. Lucas et Perrin, avocats, professeurs à la Faculté de Droit, et le R. P. Poulain avaient bien voulu y prendre place. Nous

sommes heureux de pouvoir reproduire les toasts qui ont dignement couronné cette fête de famille.

Toast de M. René Bazin

MESSIEURS,

C'est un mérite de créer. C'en est un plus grand de maintenir. Car la durée ne nous est pas naturelle, ni à nous, ni à nos œuvres.

Nous devons donc un hommage de gratitude à l'Évêque nouveau, qui a entrepris, avec une volonté dès le début affirmée et agissante, de faire vivre l'œuvre considérable que son prédécesseur avait fondée.

Il se sent soutenu par une sorte de vœu général et de plébiscite populaire, par le sentiment éclairé qu'il possède des choses et des besoins de son temps, par les Évêques voisins, ses associés dans une entreprise dont l'importance est plus que diocésaine, par les conseils répétés et spéciaux du Saint Siège qui veut que l'Université de l'Ouest vive et grandisse.

Mais il a droit d'être aidé par le concours effectif de tous les hommes d'intelligence et de bien, particulièrement par vous, Messieurs. Présents ou absents de cette salle, les membres de l'Association voudront tous mettre leur influence, leur parole, leur plume, leur temps, au service de notre grande amie commune, l'Université. Ils auront leur part dans le succès, et je crois pouvoir m'engager pour eux tous, en portant la santé de Mgr Mathieu, rénovateur des Facultés libres de l'Ouest.

Toast de M. Lucas

Messieurs,

Je bois et vous propose de boire avec moi à la prospérité et au développement de l'Association des Facultés catholiques de l'Ouest ; à ses amis connus et inconnus ; à l'Association des Anciens étudiants qui en est un des soutiens les plus fermes ; à la Revue des Facultés catholiques, dont je salue ici avec plaisir le très dévoué et très distingué directeur ; aux vaillants propagateurs de l'Association qui,

comme M. l'abbé Bourgain et M. Houitte de la Chesnaie, l'ont fondée et organisée dans les départements voisins ; aux comités de département et d'arrondissement qui lui prêtent un si précieux concours ; à vous tous, messieurs les étudiants, qui porterez dans notre région de l'Ouest, dans toute la France et même à l'étranger, jusqu'en Égypte et dans les échelles du Levant, le bon renom de notre chère Université d'Angers.

Des esprits impatients trouvent que nos progrès ne sont pas assez rapides et nous accusent de piétiner sur place. N'en croyez rien, Messieurs, chaque jour nous gagnons du terrain. La semence, jetée au vent du ciel, grandit et, si vous voulez bien laisser le temps faire son œuvre, nous donnera bientôt ses fruits. Voyez les graines que portent certains arbres : la Providence les a pourvues de deux petites ailes qui les font ressembler à de gracieux papillons. Quand elles se détachent de la branche qui les a nourries, la moindre brise les emporte, et çà et là les dépose au milieu des mousses et des herbes comme dans un berceau où elles demeurent pour un temps, cachées à tous les regards. Le voyageur traversant la plaine admire ce grand arbre, son feuillage épais, son tronc majestueux, mais regrette peut-être son isolement et maudit sa stérilité. C'est qu'il ne voit pas le travail lent et mystérieux des germes qui s'opère autour de lui.

Qu'il repasse dans quelques années, la plaine a disparu, de jeunes arbres vigoureux s'élèvent de toutes parts. « Aveugle que j'étais, s'écriera-t-il, où je ne voyais qu'un arbre, je me trouvais réellement au milieu d'une forêt ! »

N'en doutons pas, Messieurs, déjà la forêt surgit, la moisson montre ses riantes promesses, notre Association s'étend, les familles chrétiennes de la région de l'Ouest, dont beaucoup nous ignoraient, nous connaissent et nous apprécient mieux, se mêlent et s'intéressent davantage à notre vie, comprennent que nous n'existons que pour elles, que nous recherchons avant tout leur concours actif et leurs sympathies, et notre œuvre vivifiée et décentralisée, qui n'est pas tant la nôtre que la leur, enfonce de plus en plus profondément ses racines au cœur de ces quatre millions trois cent mille catholiques qui se sont groupés à la voix de leurs évêques, autour de l'Université qu'ils ont fondée.

Messieurs, faites-nous encore crédit d'un peu de patience ; et bientôt ceux qui ont semé dans la peine, ceux qui se sont associés de fait et de cœur à nos travaux, recueilleront avec nous, dans l'allégresse, une riche et abondante moisson.

« Ad multos annos », disait-on tout à l'heure en buvant à l'Association des Anciens étudiants : à mon tour je répéterai le même vœu en buvant et en vous conviant à boire avec moi à la prospérité et au développement de l'Association des Facultés catholiques de l'Ouest.

Toast de M. Ch. de Fouchier

MESSIEURS,

A l'Université catholique d'Angers !

Au lendemain de cette terrible crise qui a suivi la mort de Mgr Freppel, son éminent chancelier, beaucoup ont versé des larmes « un peu égyptiennes » suivant la spirituelle remarque de Mgr Mathieu dans une réunion récente dont nous avons gardé un charmant souvenir !

Quelques-uns, des méchants, ceux-là, des jaloux peut-être, ont poussé l'obligeance jusqu'à adresser de divers côtés des billets de part ; et un ami lointain écrivait à l'un de nos plus distingués professeurs : « Nous venons de recueillir une première épave du naufrage des Facultés d'Angers. »

Déjà, le danger avait disparu, les forces renaissaient de jour en jour, et bientôt le docteur répondait de sa malade.

Le docteur, Messieurs, c'était Mgr l'Évêque d'Angers, docteur, en effet, en beaucoup de choses, étrangères sans doute à la médecine, mais intéressant tout particulièrement l'avenir de l'Université de l'Ouest.

Messieurs, lorsqu'une sécheresse prolongée menace de tarir les fleuves dans leur source, les poissons, dit-on, s'assemblent en foule, et supplient le ciel de leur envoyer une pluie bienfaisante pour agrandir leur domaine.

Nous avons tous été et beaucoup sont encore les poissons de ces grandes rivières qui s'appellent les Facultés de théologie, de droit, des lettres et des sciences ; il faut donc dans notre intérêt augmenter le nombre des affluents dont la source est chez nos amis des départements voisins, et l'embouchure à Angers, et qui nous apportent annuellement le tribut de leurs généreuse offrandes : il faut que tous ces ruisseaux se changent en rivières ; que ces rivières deviennent à leur tour autant de fleuves, et alors nous pourrons inscrire sur notre bannnière cette fière devise : « Fluctuat nec mergitur. »

Messieurs,

Je bois à l'Université catholique d'Angers !

Je bois à son nouveau et illustre chancelier, Mgr Mathieu, et je suis sûr de répondre aux sentiments unanimes de l'Association des Anciens étudiants, en lui disant, en notre nom à tous : « Ad multos annos ! »

Ces différents toasts, si pleins de foi en l'avenir de notre chère Université, trouvèrent un sympathique écho dans le cœur de tous les assistants. Après un hommage spécial, rendu par M. du Reau au R. P. Poulain, organisateur de la fête, on se sépara sous l'impression de ces réconfortantes paroles, en se donnant rendez-vous à l'année prochaine..... et aux suivantes.

LAURÉATS DE L'ASSOCIATION

1886-1887

M. Habib BOULAD, de Damas (Syrie).

1887-1888

M. Louis ARTHUIS, d'Ancenis (Loire-Inférieure).

1888-1889

M. Louis de FOUCHIER, d'Angers.

1889-1890

M. Charles de FOUCHIER, d'Angers.

1890-1891

M. René GOUSSET, de Nantes.

1891-1892

M. Amédée FROGER, de Saint-Denis-d'Orques (Sarthe).

MEMBRES HONORAIRES DE L'ASSOCIATION

S. E. le Cardinal MEIGNAN, Archevêque de Tours.
S. G. Mgr l'Archevêque de Rennes.
S. G. Mgr l'Évêque d'Angers.
S. G. Mgr l'Évêque de Nantes.
S. G. Mgr l'Évêque d'Angoulême.
S. G. Mgr l'Évêque du Mans.
S. G. Mgr l'Évêque de Luçon.
S. G. Mgr l'Évêque de Poitiers.
S. G. Mgr l'Évêque de Laval.

Mgr SAUVÉ, prélat de la maison de Sa Sainteté, ancien recteur de l'Université, Laval (Mayenne).

M. l'abbé PENOT, curé de Saint-Joseph, à Angers.

M. l'abbé PASQUIER, chanoine honoraire, doyen de la Faculté des lettres, rue Donadieu-de-Puycharic, Angers.

M. GAVOUYÈRE, doyen de la Faculté de droit, place du Champ-de-Mars.

Mme André JOÛBERT, boulevard du Haras, Angers.

M. FOCCART, château du Tertre, par Ambrières (Mayenne).

Mme GRIOIS, — — —

M. J. MERLET, Sénateur de Maine-et-Loire, Angers.

M. le Vicomte de la BOURDONNAYE, député de Maine-et-Loire, Paris.

M. J. BARON, membre du Conseil général de Maine-et-Loire, à Cholet.

LISTE DES MEMBRES ACTIFS DE L'ASSOCIATION[1]

A

Adigard (Pierre), avocat à Domfront (Orne).
Alleaume (Joseph), 19, rue du Cornet, Le Mans,
Albert (Georges), avocat, Angers, rue Tarin, 27.
André (René), sous-commissaire de la marine, Angers, 8, rue Voltaire.
Angleville (Antoine de Courtilloles d'), avocat, château d'Assé, par Evron (Mayenne), 19, rue Bleue, Paris.
Annereau (l'abbé), licencié ès lettres, vicaire à Poiré-sur-Vie (Vendée).
Anthonioz (l'abbé), licencié ès lettres, professeur à Évian-les-Bains.
Arboval (Godefroy d'), 71, rue Desjardins. Angers.
* **Ardant** (l'abbé Georges), licencié ès lettres, docteur en théologie et en droit canonique, vicaire à Saint-Joseph, 19, faubourg de Paris, Limoges.
Arthuis (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Sainte-Thérèse, Angers.
Arthuis (Louis), avocat, à Ancenis.
Auteville (Maurice d'), avocat, rue Basse de l'Hémicycle, Angoulême.
Auvray (Eugène), étudiant en droit, 2, rue Volney, Angers, et à la Ronde, par Souzay (Indre-et-Loire).
Avrillault (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Saint-Maurille de Chalonnes (Maine-et-Loire).

B

Barbe (Édouard), avocat, docteur en droit, Foix (Ariège).
Bardy (Alphonse), expert, 13, rue Chevreul, Angers.
Baugas (Paul), professeur à la Faculté libre de Droit, 6, rue Lebas, Angers.
Baumard (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Candé (Maine-et-Loire).
Baussan (Charles), avoué, Vendôme.
Bazin (René), professeur à la Faculté libre de Droit, rue Rabelais, Angers.
Becdelièvre (Léonce de), château de Boussay, par Preuilly (Indre-et-Loire).

[1] Les noms des membres fondateurs sont précédés d'un astérisque *

Becdelièvre (marquis Henri de), château de Brossay, par Guéméné-Penfao (Loire-Inférieure), et rue des Ursules, Angers.
Benoist (Frédéric), étudiant en droit, rue de la Madeleine, Angers.
Berthelot (Maurice), étudiant en droit, 2, place des Halles, Angers.
* **Bévière** (Gaston de la), château de Lancrau, par Champtocé (Maine-et-Loire).
Bigot (René), avocat, 10, rue des Beaux-Arts, Paris.
Bizard (René), 23, rue des Arènes, Angers.
* **Boissière** (de la), licencié en droit, boulevard du Roi-René, Angers.
Boistel (Fernand de), 24, rue Paul-Bert, Angers.
Boiteault (l'abbé F.), licencié ès lettres, château de Montergon, Brain-sur-Longuenée (Maine-et-Loire).
Bonet (Rodolphe), avocat, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
Bonnet (Paul), avocat, au Longeron (Maine-et-Loire).
Boucher (Paul-Émile), Marcuil-sur-le-Lay (Vendée).
* **Bougère** (Laurent), membre du Conseil d'arrondissement, rue du Mail, Angers.
Boulad (Habib-Michel), licencié en droit, le Caire (Égypte).
Boulad (Nagib), chez M. Habid D. Boulad, Mahalleh-el-Koubra, Alexandrie (Égypte).
Boutillier de Saint-André, avocat, aux Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).
Brémont (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Saint-Lambert-du-Lattay, (Maine-et-Loire).
Bretaudeau (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à la Trinité, Angers.
Bricard (l'abbé L.-J.-B), licencié ès sciences mathématiques, professeur au collège de Combrée (Maine-et-Loire).
Bricard (Georges), docteur ès lettres et licencié en droit, agréé au Tribunal de commerce, 9, rue Castillon, Bordeaux.
Brichet (Paul), rue des Arènes, 5, Angers.
* **Broc** (comte Edgard de), château de Pérennou, par Quimper.
Bureau du Colombier (Paul), avocat, rue J.-J. Rousseau, Nantes.

C

Catroux (Georges), 2, rue Volney, et à Vihiers (Maine-et-Loire).
Casabianca (Pierre de), docteur en droit, procureur de la République, Calvi (Corse).
Cesbron (Léon), avocat, 33, rue Tarin, Angers.
Chalubert (l'abbé), licencié en théologie, aumônier du Bon-Pasteur, Angers.
Chancerelle (Auguste), 2, rue Volney, Angers, ou à Douarnenez.
Charles (François), notaire, Romans (Drôme).
Charost (l'abbé Alexis), licencié ès lettres, docteur en théologie, professeur au collège Sainte-Croix, Le Mans.
Chasle (l'abbé Louis), licencié ès lettres, professeur au collège Saint-Louis, Saumur (Maine-et-Loire).
Chaumet (Louis), ancien employé supérieur de l'Enregistrement, avocat, rue Prébaudelle, Angers.
Chavanon (Hippolyte), avocat, Montauban de Bretagne (Ille-et-Vilaine).

* **Chêne** (Gaëtan Mabille du), avoué, La Flèche.
Cherbonnier (l'abbé), licencié ès sciences, professeur à l'Externat Saint-Maurille, Angers.
Cheruault (Georges), avocat, Châteaugontier (Mayenne).
Chesneau (Charles), avocat, 21, rue Boreau, Angers.
Chevallier (Antoine), notaire, Fougères (Ille-et-Vilaine).
Chevallier (Pierre), avocat, 2, rue Saint-Lô, Rouen.
Chevrier (Jules), avocat, Saumur.
Chiron (l'abbé), licencié en théologie, aumônier du collège de Combrée.
Cleuziou (Yves Raison du), 7, rue Vicairie, Saint-Brieuc.
* **Clouet** (le baron), place de la Mairie, Mayenne.
Cohéléach (Césaire), notaire à Sarzeau, presqu'île de Rhuys (Morbihan).
Conrairie, docteur en droit, avoué à Coutances (Manche).
Costa (Carlos), licencié en droit, 4, rue Hanneloup, Angers.
Costa de Beauregard, 16, avenue d'Antin, Paris.
Couette (Maurice), docteur ès sciences physiques, licencié ès sciences mathématiques, professeur à la Faculté des Sciences, rue Appert, Angers.
* **Coulbault** (Paul), avocat, docteur en droit, 13, rue Lenepveu, Angers.
Coulon (l'abbé), licencié ès lettres, professeur à l'Externat Saint-Maurille, Angers.
Courtois (Benoît), avocat, 18, rue du Cornet, Angers.
Coutant (Henri), avocat, 11, rue Saint-Simon, Paris.
Crosnier (l'abbé Alexis), professeur à la Faculté libre des Lettres, 18, rue Donadieu-de-Puycharic, Angers.

D

Delahaye (Alfred), avocat, 85, rue Saumuroise, Angers.
Delahaye (l'abbé J.-M), licencié ès lettres, professeur au collège Saint-Louis, Saumur (Maine-et-Loire).
Delécluze (Emmanuel), avocat, Douarnenez (Finistère).
Delmas (Armand), à Bouyssou, Crandelles, par Aurillac (Cantal).
Denéchère (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Saint-Serge, Angers.
Denis (l'abbé Georges) licencié ès lettres, professeur au Petit-Séminaire des Couëts, par Bouguenais (Loire-Inférieure).
Desbois (l'abbé), licencié en théologie, professeur au Grand-Séminaire, Rennes.
Desgrées du Lou (Emm.), avocat, 1, rue de la Rampe, Brest.
Desgrez (l'abbé), licencié ès lettres, curé de Brigné, par Martigné-Briand (Maine-et-Loire).
Desmas (l'abbé René), licencié ès lettres, professeur à l'institution libre de Combrée.
Dieuleveut (Charles de), avocat, Tréguier (Côtes-du-Nord).
Dionneau (l'abbé), licencié ès sciences, professeur au collège Mongazon, Angers.
Dixneuf (l'abbé), licencié en théologie, aumônier de la Retraite de Cholet.

Dolbeau (André), avocat, rue Chèvre, Angers.
Douard (Charles), licencié en droit, au Grand-Montrejeau, Angers.
Dresnay (du), licencié ès lettres et en droit, château du Dresnay, par Saint-Nicolas de Redon (Ille-et-Vilaine) et à la légation de France, au Caire. (Égypte).
Dreux (André), licencié ès lettres, château du Chillon, Louroux-Béconnais (Maine-et-Loire).
Durand (l'abbé), licencié ès lettres, professeur au Petit-Séminaire de Beaupréau.
* **Durand de la Bédaudière** (Louis), avocat, Fougères (Ille-et-Vilaine).

E F

Eude (l'abbé C.), licencié ès lettres, professeur à l'Institution Richelieu, Luçon (Vendée).
Fairé (Joseph), 43, rue Pocquet de Livonnière, Angers.
Flottes (l'abbé), licencié ès lettres, au Séminaire de Saint-Sulpice, Paris.
Fonteneau (Léon), licencié en droit, 26, boulevard du Roi-René, Angers.
Fonteneau (Maurice), étudiant, — — —
Fonteneau (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à la Jumellière (Maine-et-Loire).
Forest (Théodore), licencié en droit, notaire, Segré (Maine-et-Loire).
Fouchier (Louis de), avocat, docteur en droit, 20, rue du Bellay, Angers.
Fouchier (Charles de), avocat, — —
Fournier (Joseph), avocat, Morannes, et 5, rue Stanislas, Paris.
Fournier (Élie), étudiant en droit, 2, rue Volney, Angers, et 40, boulevard de Lonchamp, Marseille.
Froger, 2, rue Volney, et à Saint-Denis d'Orques (Sarthe).

G

Gali (Ragheb), bey, licencié en droit, substitut du procureur général, Le Caire (Égypte).
Gaudin (Gustave), avocat, 27, boulevard de Nantes, Angers.
Gauchet (Émile), avocat, Dinard (Ille-et-Vilaine), et 2, rue Volney, Angers.
Gautier (l'abbé Ch.), licencié en théologie, vicaire à Beaufort (Maine-et-Loire).
Gavouyère (Maurice), avocat, 87, champ de Mars, Angers.
Genest (Eugène), licencié en droit et ès sciences, 32, rue de Brissac, Angers.
Gennevraye (André de), 6, rue Ménage, Angers.
Gigault (Albert), étudiant en droit, 5, rue Parcheminerie, Angers.
Giraud (Ernest), Sainte-Radegonde-des-Noyers (Vendée).
Godin (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Saint-Pierre de Saumur (Maine-et-Loire).
Goineau (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Loiré, par Candé (Maine-et-Loire).

Goislard (Jules), licencié en droit, 77 *bis*, rue Bressigny, Angers.
Gonidec de Traissan (Le), château du Rocher, par Évron (Mayenne).
Goupil (l'abbé François), licencié en théologie, vicaire à Saint-Laud, Angers.
Goupil (Paul), 28, rue Toussaint, Angers.
Goupil (l'abbé J.-B.), licencié ès lettres, professeur de rhétorique à Mongazon, Angers.
Gourdon (Louis), avocat, château de l'Écho, Chemillé (Maine-et-Loire).
Gourdon (Pierre), château de l'Écho, Chemillé (Maine-et-Loire).
Gousset, avocat, 2, rue Volney, Angers, ou 2, place Saint-Pierre, à Nantes.
Grégorj (Jacques), avocat, à Bastia (Corse).
Grenon (Lionel), rue Bressigny, 79, Angers.
Grignon (Henri), licencié en droit, 70, boulevard du Roi-René, Angers.
Gress (Ramsi) bey, licencié en droit, délégué du contentieux de l'Intérieur, le Caire (Égypte).
Gress (Elhami), licencié en droit, au Caire, quartier Ismaïlia.
Grille (Gaston), avocat, à Villevêque (Maine-et-Loire), et 76, rue Madame, à Paris.
Grille (Maurice), avocat, 7, rue du Bellay, Angers.
Gritton (Frédéric), avocat, docteur en droit, Coutances (Manche).
Grolleau (Maurice), avoué à la Cour d'Appel, 13, rue du Petit-Maure, Poitiers.
Guérin de la Roussardière, avocat, Châteaugontier (Mayenne).
Guibert (l'abbé Henri), licencié ès lettres, professeur à l'Externat des Enfants-Nantais, Nantes.
Guibert (Lucien), avocat, 83, rue de Coulmiers, Nantes.
Guillou (l'abbé), licencié ès lettres, supérieur du pensionnat Saint-Stanislas, Nantes.
Guy (Georges), avocat, rue des Arènes, Angers.

H I J

Houdbine (Georges), avocat, les Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).
Hubineau (l'abbé), licencié ès lettres, professeur au collège Saint-Stanislas, Nantes.
Jac (Ernest), avocat, professeur à la Faculté libre de droit, rue des Arènes, 32, Angers.
Jamet (Ambroise), sous-commissaire de la marine, à Lorient.
Jamin (René), au Grand-Séminaire, Angers.
Jammet (Fortuné), avoué, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

L

Laboé (Ernest), notaire, boulevard du Roi-René, Angers.
Lachèse (Maurice), licencié ès sciences mathématiques, 22, boulevard du Roi-René, Angers.

Laignel, avoué à la Cour d'Appel, Caen.
Lair (Paul), avocat, 50, rue Saint-Julien, Angers.
Lair (Maurice), licencié ès lettres, 50, rue Saint-Julien, Angers.
Lambert (l'abbé J.-B.), licencié ès lettres, professeur au collège Mongazon, Angers.
Lanco (Charles), avocat, 20, rue Thiers, Vannes, et au Palais, Belle-Ile-en-Mer (Morbihan).
Landreau (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Champigné (Maine-et-Loire).
Lapparent (comte Emmanuel de), avocat, docteur en droit,, 18, rue Saint-Simon, Paris, (Favril, par Issoudin, Indre).
* **Lapparent** (R. P. Joseph de), ancien aide-commissaire de la marine, école Sainte-Geneviève, rue Lhomond, Paris.
Larère (Louis), avocat, chez M. Larère, ancien député des Côtes-du-Nord, Dinan.
Laroche (Émile), étudiant en Droit, rue des Ursules, Angers.
Lasnier, avocat, à Laubrière, par Cuillé (Mayenne).
Lavalette (Amédée de), licencié en droit, château de Montbrun, par Monleydier (Dordogne).
Lavigne (René), docteur en droit, sous-commissaire de la marine, Brest, (et rue du Port, Vannes).
Lay (l'abbé), licencié ès lettres, professeur au Petit Séminaire de Tours.
Lefébure (Paul), étudiant en droit, 2, rue Volney, Angers.
Legras (Charles), licencié en droit, 24, rue Chevreul, Angers.
Laumonnier (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Chanzeaux (Maine-et-Loire).
Le Bidois, licencié ès lettres, professeur de rhétorique au collège de Juilly (Seine-et-Marne).
Lebouc (Henri), licencié en droit, notaire à Ambrières (Mayenne).
* **Legeay** (Maurice), notaire à Saint-Étienne de Montluc (Loire-Inférieure).
Legeay (l'abbé), licencié en théologie, aumônier de l'hôpital, Angers.
Legueu (Benjamin), licencié en droit, 152, rue de Rennes, Paris.
Lehou (Emmanuel), rue des Arènes, 32, Angers.
* **Lelong** (René), avoué à la Cour d'Appel, rue du Bellay, Angers.
Lemonnier, avocat, 16, rue Joûbert, Angers.
Leroux (Prosper), docteur en droit, Nozay (Loire-Inférieure).
Leroy (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Saint-Jacques, Angers.
Levers (Georges), licencié en droit, avoué près le Tribunal civil, rue du Gervis-Vert, Poitiers.
Litter (l'abbé), professeur à la Faculté de théologie, 2, rue Volney, Angers.
Lorin (l'abbé), licencié ès sciences, professeur au collège de Pons (Charente-Inférieure).
Loyer (Gabriel), avocat, Mocrat, près Cholet (Maine-et-Loire).
Lucas (Attilius), quai des Tanneurs, 10, Nantes.

M N

Macé (Albert), licencié en droit, directeur du *Courrier des Ardennes*, 41, rue Forest, Charleville.

Madi, licencié ès-lettres, à Clessé, par la Chapelle-Saint-Laurent (Deux-Sèvres).

Mas (Henri du), avocat, rue Desjardins, Angers.

Madelaine (Henri), rue de l'Herberie, au Mans.

Malécot, étudiant ès sciences, 7, rue Paul-Bert, Angers.

Mançais, (l'abbé), licencié ès sciences mathématiques, professeur à l'Externat Saint-Maurille, Angers.

Mangonneau (Auguste), étudiant en droit, 4, rue de l'Aiguillerie, Angers, et à Doué-la-Fontaine.

Marchais (Félix), avocat au Prénoir, Andouillé (Mayenne), et 29, rue Crossardière, Laval.

Marchand (l'abbé Louis), licencié ès sciences mathématiques, professeur à l'institution Saint-Louis, Saumur (Maine-et-Loire).

Marcau (Maurice), 17, rue du Grenier-à-sel, Orléans.

Mariaux (Paul), avocat, 7, boulevard de la Poste-aux-Chevaux, Limoges, (Haute-Vienne).

Maury (Jules), Brain-sur-l'Authion (Maine-et-Loire).

Mauriceau (André, licencié ès lettres, 15, boulevard Lundy, Reims.

Maurier (l'abbé), licencié ès lettres, professeur à l'Externat Saint-Maurille, Angers.

Mellet (Alphonse), étudiant en droit, 13, rue Béclard, Angers.

Ménorval (Joseph de), 3, rue Vicairie, Saint-Brieuc.

Michel (Ernest), licencié en droit, 2, rue Volney, Angers, et 52, rue de Bordeaux, Saumur.

Milon (Paul), étudiant en droit, 19, rue de Contades, Angers, et à Chanzeaux, (Maine-et-Loire).

Miramont-Fargues (Bernard de), licencié ès lettres, château de la Barbée, par Bazouges (Sarthe).

Montgermont (vicomte de), licencié en droit, 6 *bis*, rue de Lisbonne, Paris, ou château des Gravelles, par Saint-Méen (Ille-et-Vilaine).

Moreau (l'abbé Joseph), licencié ès lettres, supérieur du Petit Séminaire de Beaupréau (Maine-et-Loire).

Moreau (l'abbé Auguste), licencié en théologie, vicaire à Baugé (Maine-et-Loire).

Morry (Marcel), avocat, 15, rue Volney, Angers.

Nadaud (l'abbé), licencié ès lettres, vicaire à Saint-Léger, Cognac (Charente).

Nau (l'abbé), curé de Chargé, par Amboise.

Neveu (René), docteur en droit, château du Pruina, par Saint-Georges-sur-Loire (Maine-et-Loire).

Nivard (Jacques), licencié en droit, 2, rue Volney, Angers, et 76, rue Saint-Gelais, Niort.

Nivard (Marcel), étudiant ès sciences, 2, rue Volney, Angers, et 76, rue Saint-Gelais, Niort.

Noblet (l'abbé André), licencié ès lettres, professeur à l'École Saint-Paul, Angoulême.

OP

Oger (l'abbé Joseph), licencié ès lettres, professeur à l'Externat Saint-Maurille, Angers.
Ouvrard (Urbain), avoué, Domfront (Orne).
Oyron (Louis d'), licencié en droit, château de Verrières, par les Trois-Moutiers (Vienne).
Pagnon (Jean), avocat, à Saint-Laurent-de-la-Salanque (Pyrénées-Orientales), et 4, rue Malbec, Toulouse.
Palustre de Montifaut, avocat, rue des Hautes-Treilles, Poitiers.
Paquerie (de la), Saint-Marc, près Brest.
Paquier (l'abbé), licencié ès lettres, professeur au collège de Guérande (Loire-Inférieure).
Pascaud (l'abbé), licencié ès lettres, directeur du Petit-Séminaire de Montmorillon (Vienne).
Pasquier (Isidore), avocat, docteur en droit, Livré, par Craon (Mayenne).
Pasquier (l'abbé), étudiant à la Faculté des Sciences, 2, rue Volney.
Pelletier (Paul), avocat, La Flèche.
Perraudière (Xavier de la), licencié en droit, château de la Bréhonnière, Cossé-le-Vivien (Mayenne).
Petiteau (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à la cathédrale, Angers.
Pinçon (Pierre), notaire à Contigné (Maine-et-Loire).
Pineau (l'abbé Alexis), licencié en théologie, vicaire à la cathédrale, Angers.
Pineau (l'abbé Joseph), licencié en théologie, vicaire à Vezins (Maine-et-Loire).
Planchenault (Adrien), archiviste-paléographe, boulevard du Roi-René, 23, Angers.
Plessis de Grenédan (comte Joachim du), avocat, licencié ès lettres, 3, quai Châteaubriant, Rennes.
Poictevin (Jules), avocat, 34, rue Jean Bodin, Angers.
Pottery (l'abbé Alphonse), licencié ès lettres, professeur au collège Sainte-Croix, Le Mans.
Prieu (l'abbé), licencié ès lettres, professeur au Petit-Séminaire de Beaupréau (Maine-et-Loire).

R

Raffegeau (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Saint-Pierre, Cholet (Maine-et-Loire).
Raguy (l'abbé), licencié ès lettres, professeur au Petit-Séminaire de Montmorillon (Vienne).
Reau (Raoul du), licencié en droit, château de Barot, par Montrevault (Maine-et-Loire).
Regoin, à la Flèche (Sarthe).

Remacle (Albert), licencié en droit, 2, rue Volney, Angers, et faubourg Saint-Jacques, Chinon.
Rétailleau (Paul), avocat à Saumur (Maine-et-Loire).
Réveillard (Jules), avoué à Segré (Maine-et-Loire).
Réveillard (Maurice), avocat à Segré (Maine-et-Loire).
Richou (Désiré) fils, place de Lorraine, Angers.
Rias (l'abbé), licencié ès lettres, directeur de l'Institution Saint-Joseph, Ancenis.
Riobé (Xavier), licencié ès lettres, rue du Rocher, 88, Paris.
Riveau (Henri), 9, rue Sully, Tours.
Rivereau (l'abbé), docteur ès sciences mathématiques, professeur à la Faculté des Sciences, Angers.
Rivet (Fernand), Montfaucon (Maine-et-Loire).
Robert (l'abbé), licencié ès lettres, professeur de philosophie au collège Saint-Stanislas. Nantes.
Robin (l'abbé), licencié ès lettres, professeur à l'Institution Richelieu, Luçon.
Roblot (Jules), à Sablé.
Robrie (Rogation de la), Saint-Philbert-de-Grandlieu (Loire-Inférieure), et 3, rue de la Commune, Nantes.
Rochepault (l'abbé Jean), licencié en théologie, vicaire à Saint-Joseph, Angers.
Roffay (Achille), licencié en droit, 19, boulevard de Saumur, Angers.
Rogeon (l'abbé), licencié ès lettres, professeur au Petit-Séminaire de Montmorillon (Vienne).
Rondeau (Augustin), avoué, Cholet (Maine-et-Loire).
Roulleaux, licencié en droit, avoué à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).
Rousseau (l'abbé), licencié ès lettres, professeur au Petit Séminaire de Tours.
Rozé (Georges), étudiant en droit, 15, boulevard du Roi-René, Angers.
Rullier (l'abbé), licencié ès sciences mathématiques, professeur au collège de l'Immaculée-Conception, 15, rue Crossardière, Laval.

S T

Sarrasin (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Durtal (Maine-et-Loire).
Saudreau (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Saint-Pierre de Saumur (Maine-et-Loire).
Savin (Auguste), 2, rue Volney, Angers, et Paimpol.
Serrant (l'abbé), licencié ès lettres, professeur à l'École Saint-Aubin, rue Donadieu-de-Puycharic, Angers.
Soubigou (Louis), notaire à Lesneven (Finistère.)
Tarissan de Tariffa, docteur en médecine, Bécon (Maine-et-Loire).
Testard de Marans (Henri), avocat, docteur en droit, Pontoise.
Tessié de la Motte (André), 5, boulevard du Roi-René, Angers.
Thomas (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Saint-Joseph d'Angers.
Thoreau (René), avocat, 19, rue Beaurepaire, Saumur (Maine-et-Loire).
Thoreau Marcel), avocat, 21, rue Jean Bodin, Angers.

Tissié (Théodule), avocat, docteur en droit, à la Gruère, par le Mas d'Agen (Lot-et-Garonne).

Tonquédec (Joseph de), licencié ès lettres, Morlaix.

Tribouillard (l'abbé), licencié ès lettres, curé de Laubrières, près Cuillé (Mayenne).

T'serclaes (baron de), 44, rue Bernier, Angers, et Marché Saint-Jacques, Anvers.

Turpault (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Longué (Maine-et-Loire).

U V

Urseau l'abbé Ch.), licencié en théologie, pro-secrétaire à l'évêché, Angers.

Vauquelin (Charles), licencié en droit, 53, rue Basse du Château, Nantes.

Verger (Joseph), 12, rue des Fours-à Chaux, Angers, 3e dragons, Nantes.

Villette (Vicomte Roger Syette de), château des Alliers, par le Lion-d'Angers (Maine-et-Loire).

Villebiot (Geoffroy de la), 68, rue Desjardins, Angers.

Villemarqué (Roland de la), licencié en droit, château du Plessis-Vizon, par Pont-Aven (Finistère).

Villoutreys (Georges de), docteur en droit, château de Dangé, par Pouancé (Maine-et-Loire).

Villoutreys (Comte Paul de), 10, rue de la Préfecture, Angers, et château de Brignac, par Seiches (Maine-et-Loire).

Villoutreys (Charles de), 19, rue de la Préfecture, Angers.

Villoutreys (Jean de), lieutenant au 1er cuirassiers, Versailles,

Viuet, 22, rue des Lices, Angers.

Violleau (l'abbé), licencié ès sciences physiques, professeur au Petit Séminaire de Montmorillon (Vienne).

Vrignaud (l'abbé Henri), vicaire à Notre-Dame, Fontenay (Vendée).

†

MEMBRES DE L'ASSOCIATION DÉCÉDÉS

Blaize (Émile), avocat, Pordic (Côtes-du-Nord).
Fairé (François), avocat, Angers.
Petit (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à la cathédrale, Angers.
Grille (Raymond), à Villevêque (Maine-et-Loire).
Joreau (l'abbé), licencié ès lettres, directeur du collège Saint-Stanislas, à Nantes.
Daburon, notaire honoraire, Angers.
Frouin (l'abbé), aumônier au Bon-Pasteur; Angers.
Joûbert (André), Angers. } Membres
S. G Mgr Sébaux, évêque d'Angoulême. } Bienfaiteurs
S. G. Mgr Freppel, évêque d'Angers. }
Conty (Étienne), étudiant en droit, Rives, par Abilly (Indre-et-Loire).
Seignor (Raoul), 24, rue Delàage, Angers.
Soubigou (Jean-Marie), Saint-Thégonnec (Finistère.)
Montauban (l'abbé), licencié en théologie, Angers.
S. G. Mgr Gouindard, archevêque de Rennes.

AVIS N° 1

Les cotisations des membres honoraires et actifs de l'Association doivent être adressées, *dans le mois qui suivra la réception du présent avis,* à M. Georges Houdbine, avocat, aux Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).

Passé ce délai, elles seront recouvrées par la poste.

AVIS N° 2

Le bureau de l'Association a fait dresser une liste complète de tous les étudiants des Facultés de théologie, de droit, des lettres et des sciences ayant appartenu à l'Université depuis sa fondation.

Les membres de l'Association qui désireraient retrouver, à l'aide de ce document, l'adresse de quelqu'un de leurs anciens camarades, peuvent écrire à M. Ernest Jac, 32, rue des Arènes, Angers.

AVIS N° 3

Toute la correspondance et spécialement les communications concernant les adhésions nouvelles, les *changements d'adresse ou de profession, erreurs de noms,* doivent être adressées à M. Ernest Jac, secrétaire de l'Association, 32, rue des Arènes, à Angers ; toutes celles qui concernent la comptabilité, à M. Georges Houdbine, avocat, aux Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).

TABLE DES MATIÈRES

De la deuxième année

N° 1. — Octobre.

		Pages
I.	Deuxième Année. (Le Directeur.)	5
II.	La science des Religions. — Troisième et dernier article. (Mgr J. de Kernaëret)	9
III.	L'enseignement secondaire classique en Bavière : *Les livres classiques*. (André Noblet)	17
IV.	La Terre et l'Argent (F. Nicolle)	54
V.	La théorie mécanique de la lumière. — Deuxième article. (M. Couette)	77
VI.	Variétés. — Solange : *Psychologie infantile*. (Henry-C.)	97
VII.	Chronique des Facultés (Le Directeur)	105
VIII.	Auteurs et livres	115

N° 2. — Décembre.

I.	Une leçon d'hébreu : *Histoire de Joseph dans ses rapports avec ses frères*. (Th. Pavie)	123
II.	Eugène Boré et l'abbé de Lamennais. (L. de la Rallaye)	160

III. Au pays des Plantagenets. — *Une Visite à Oxford.* (M. l'abbé H. Pasquier) 196
IV. Un pèlerinage a Notre-Dame d'Héas. — Notes de voyage. — Premier article. (Victor Martin) 218
V. Souvenirs de Terre-Sainte : *Pleurs des Juifs* — Poésie. (J. Ménard) 249
VI. Chronique des Facultés (Le Directeur) 252
VII. Auteurs et livres 276

N° 3. — Février.

I. Le général d'Andigné et ses Mémoires inédits. — Premier article. (Alexis Crosnier) 291
II. *Cours d'Histoire ecclésiastique et de Patristique.* — Leçon d'ouverture : l'Hymnographie de l'Église grecque. (Dom Fernand Cabrol) 334
III. Deux missions en Angleterre au commencement du règne d'Élisabeth. (C. Marchand) 356
IV. « L'invention de l'évêque d'Agra », de M. Ch.-L. Chassin. (E. Bossard) 371
V. Les anciennes Universités. — Premier article. (A. Dechevrens) 419
VI. La bonne Dame de Noel. (Henry C.) 446
VII. Sonnet. (H. C.) 452
VIII. Chronique des Facultés. (Le Directeur) 453
IX. Auteurs et livres 477

N° 4. — Avril.

I. Le général d'Andigné et ses Mémoires inédits. — Deuxième article (Alexis Crosnier) 497
II. Bossuet et le Jansénisme (R. de la Broise) 544
III. La découverte du manuscrit d'Akhmîm : *L'Évangile et l'Apocalypse de saint Pierre et le livre du prophète Énoch.* (Dom Fernand Cabrol) 570
IV. Les anciennes Universités. — Deuxième article. (A. Dechevrens) 591
V. Un pèlerinage a Notre-Dame d'Héas. — Notes de voyage. — Deuxième article. (V. Martin) 623
VI Chronique des Facultés. (Le Directeur) 653
VII. Auteurs et livres 675

N° 5. — Juin.

I. La Philosophie au temps présent. (C. Verdier)..... 689
II. Le Père Joseph : Sa jeunesse. — Ses études. (1577-1598). (L. Dedouvres)..... 718
III. Sur le Rôle des petits êtres dans l'harmonie générale de la nature. (F. Hy)..... 751
IV. A la mosquée d'Omar (J. Ménard)..... 771
V. Anjou et Vendée : *Notes d'un curieux*. I. Jacques Cathelineau et l'abbé Cantiteau, curé du Pin-en-Mauges. (H. Baguenier-Desormeaux)..... 794
VI. Chronique des Facultés. (Le Directeur)..... 836
VII. Auteurs et livres..... 857

N° 6. — Août.

I. Les grèves en France et leur multiplicité présente. (P. Baugas)..... 871
II. Les anciennes Universités. — Troisième article. (A. Dechevrens)..... 899
III. Le maréchal Macdonald, d'après ses souvenirs. — Premier article. (A. du Chêne)..... 949
IV. Cathelineau, Perdriau et Stofflet, le 13 mars 1793. (F. Deniau)..... 984
V. Chronique des Facultés. (Le Directeur)..... 1003
VI. Auteurs et Livres..... 1028
VII. Association amicale des Anciens étudiants des Facultés catholiques de l'Ouest. — Assemblée générale du 22 mai 1893..... 1046
Table des matières de la deuxième année..... 1075

ANGERS, IMPRIMERIE LAGHÈSE ET Cie.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

JUL 26 '57 H